INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE.

SEINE-INFÉRIEURE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE G (N[os] 3173—4820).

TOME TROISIÈME



PARIS,

SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES ET DES CHEMINS DE FER

PAUL DUPONT

11 — Rue Jean-Jacques-Rousseau — 11

1881



COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE.

SEINE-INFÉRIEURE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE G (N°s 3173—4820).

TOME TROISIÈME



PARIS,

SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES ET DES CHEMINS DE FER

PAUL DUPONT

41 — Rue Jean-Jacques-Rousseau — 41

1881

Département de la Seine-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

G. 3173. (Registre.) — Grand in-folio, 129 feuillets, papier.

1712-1786. — « Registre sommier dans lequel tous les biens, cens, rentes et autres revenus appartenant en commun à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église primatiale de Normandie..... sont enregistrés et expliqués suivant leur nature et qualités, pour la recette générale de François Dumontier. » — Chaises de l'église louées pour 1,600 livres par an. — Rente de 155 livres léguée par François de Mascranny, docteur de Sorbonne, prieur d'Armentières, chancelier de l'église de Rouen, ladite rente faisant partie d'une rente de 221 livres constituée sur les États de Bretagne, au moyen d'un capital de 3,100 livres; on rappelle, à cette occasion, que lesdits États, assemblés à Dinan, par autorité du Roi, le 30 novembre 1711, avaient autorisé Jean-Jacques Michau de Montaran, conseiller au grand conseil et leur trésorier, à conclure, en leur nom, un emprunt de 1,400,000 livres.

G. 3174. (Registre.) — Grand in-folio, 210 feuillets, papier.

1738-1740. — Sommier de la recette et dépense du chapitre par François Dumontier, receveur général. — Moulins : de Rouen, 2,010 livres; — de Martinéglise, 850 livres; — de Londinières, 266 livres; — de Gisors, 1,270 livres; — de Clais, 550 livres; — de Douville, 460 livres. — Biens de Villers-en-Vexin, 1,550 livres; — les pâtis de Saint-Victor, 250 livres; — Roumare, 800 livres; — Saint-Pierre du Grand-Quevilly, 120 livres.

G. 3175. (Registre.) — Grand in-folio, 128 feuillets, papier.

1763-1783. — Sommier des recettes du chapitre. — Fondation de M. Bridelle, consistant en deux grandes messes d'obit solennel, sans vigiles, à célébrer au chœur et de rigueur, l'une, la veille de Saint Pierre, et l'autre, le jour du décès du fondateur, arrivé le 14 novembre 1746. — Le 14 mars 1783, révalidation par frère Nicolas Gazé, dit Aphrodise, directeur de la maison des frères de Saint-Yon, d'une rente de 15 livres due au chapitre, sur une maison de la rue Saint-Romain.

G. 3176. (Registre.) — 170 feuillets, papier.

1594-1670. —Ordonnances de payement délivrées par le chapitre. — Délibérations relatives à la gestion des biens. — Baux. — Accord avec le sieur de Saint-Ymes, André de Caqueray, fils et héritier de défunt Simon de Caqueray, ayant tenu à ferme la dîme de certains trièges de la forêt de Lyons, 5 avril 1594. — Bail des alluvions de Petiville, 6 septembre 1596. — Diminution aux fermiers, « à cause des troubles qui avaient eu cours » (vers la même époque). — Lacune de 1605 à 1660.

G. 3177. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin, 117 feuillets, papier.

1704-1709. — Registre des mandats du chapitre. — Liste des commissaires de la Chambre des comptes. — « Arrêté que les mandats à délivrer au receveur ne seront valables s'ils ne sont signés au moins de trois des commissaires; ils seront enregistrés, et il en sera fait un extrait qui sera porté au chapitre pour être ratifié. — M. Leduc, receveur, paiera à M. Baudry 11 livres 16 sous pour la livraison de vin faite à M. Sanson, intendant de la généralité, à son arrivée à Rouen (mandat du 28 août 1704). — 55 livres aux violons et musiciens qui ont joué extraordinairement dans le cours de l'année, 13 octobre 1704.

G. 3178. (Registre.) — Grand in-folio, 154 feuillets, papier.

1709-1720. — Mandats du chapitre. — A M. Louvelet, vicaire de la Ronde, pour avoir fait le sermon de l'Assomption, 12 bouteilles de vin, 6 octobre 1711. — 15 livres, prix de 12 bouteilles de vin, à M. de Canappeville, pour le même motif; celui-ci refuse cette somme et veut qu'elle soit employée à la décoration de la Chambre des comptes, 30 octobre 1713. — A ceux qui ont marqué leur zèle pour éteindre le feu de la pyramide, 65 livres, 23 août 1713. — Députation à Eu, pour l'affaire du doyenné, de MM. de la Hogue et de Canappeville, 29 août 1715. — Aumône de 3 livres 10 sous à un pauvre Arménien, 21 décembre 1715. — 131 livres au sieur Peret, pour cuivre et gravure de l'épitaphe de feu Mgr Colbert, archevêque de Rouen, 8 février 1716.

G. 3179. (Registre.) — Grand in-folio, 253 feuillets, papier.

1720-1739. — Mandats du chapitre. — Benoist, maître de latin des enfants de chœur, 1720. — Ynor, avocat du chapitre, aux appointements de 100 livres par an, 1721. — Arrêté de compte de la confrérie de Sainte-Cécile, 9 août 1727. — 95 livres aux Cordeliers, Capucins et autres, en reconnaissance du secours qu'ils avaient donné pour éteindre l'incendie arrivé sur le comble du chœur de la cathédrale (mandat du 30 août 1727). — A M. Formentai, nouveau maître de musique, 40 livres, 28 août 1728. — Pour le second quartier de l'imposition assise pour la réédification du clocher de Petiville, 235 livres, 28 août 1728. — A M. Touchet, chapelain de chœur, pour une année de l'*Alleluia* chanté au jubé, 25 livres, 12 octobre 1728. — A M. l'abbé de Casteja, chanoine, 250 livres, pour 10 mois de la pension que le chapitre lui a accordée, à cause de ses études et demeure dans le séminaire de Joyeuse, 29 octobre 1731. — Pour la réédification de l'église du Bec-de-Mortagne, contribution, 21 mars 1733. — Présent, à M. le cardinal de Polignac, de 14 bouteilles de vin, à 22 sous 6 deniers la bouteille, 11 juillet 1733. — A M. l'abbé Landry, chanoine, prédicateur de l'Assomption, 12 bouteilles de vin du prix de 15 livres 18 sous, 22 octobre 1733. — Au sieur Moreau, musicien, pour avoir joué du violoncelle, de Pâques au 1er juillet, 18 livres, 6 juillet 1734. — A l'abbé Saas, préposé à la bibliothèque du chapitre, 100 livres, 6 novembre 1736.

G. 3180. (Registre.) — Grand in-folio, 159 feuillets, papier.

1739-1759. — Mandats du chapitre. — 36 livres pour le catalogue général des titres de Normandie repostés dans la tour de Londres, fait par Rymer, acheté à Paris, par ordre du chapitre, 16 mai 1744. — 30 livres pour être distribuées aux symphonistes qui ont chanté le *Te Deum* au sujet de la prise de Menin, 11 juillet 1744. — Pour la réédification du clocher d'Hermanville en vertu d'une ordonnance de l'intendant, 200 livres, 29 décembre 1744. — A M. de Cerisy, prédicateur de l'Assomption, et à M. Hurel pour le discours de la veille de ladite fête, 18 livres de bougie, 27 février 1745.

G. 3181. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1751-1765. — Mandats du chapitre. — « M. Malortie paiera au sieur Noël, peintre, 53 livres 12 sous pour avoir paint les armes du chapitre et la figure de la Sainte Vierge qui ont été placées au poteau du parvis et avoir fourni les 2 feuilles de taulle et les avoir fait dresser, 27 mai 1752. » — A M. Toutain, maître de musique, 60 livres pour être distribuées aux musiciens étrangers qui ont aidé à l'exécution du *Te Deum* et du motet pour la convalescence de M. le Dauphin, 23 septembre 1752. — « A Me Du Luc, maître de musique, la somme de 48 livres que le chapitre lui a hier accordées pour contribuer aux frais du transport de ses meubles en ceste ville, ledit maître de musique ayant commencé à gérer ladite maîtrise le 13 de ce mois, 16 octobre 1752. » — 21 livres au nommé Lemesle pour avoir fait sonner, le 29 mai dernier, Georges d'Amboise, lors du passage de M. le prince de Condé, 1753. — 24 livres au sieur Gallot, architecte, demeurant à Boscherville-l'Abbaye, pour avoir visité et fait réparer le chancel de l'église de Bretteville et dressé procès-verbal des réparations à

faire à celui du Bec-de-Mortagne, 16 juillet 1754. — A maître Benard, chapelain de chœur, 25 livres pour une année des *Alleluia* chantés au jubé, 5 octobre 1754. — Au sieur Eustache, cirier, 18 livres 8 sous pour 8 livres de bougie, données en présent à M. de Boisduval, médecin, à cause des visites qu'il a faites aux enfants de chœur, 5 décembre 1763. — A Fachigner, alsacien, 24 livres pour avoir chanté, aux offices du chœur, 20 jours, à raison de 24 sous par jour, 22 août 1764.

G. 3182. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1765-1779. — Mandats du chapitre. — 125 livres, savoir 96 livres au charpentier qui avait éteint le feu qui avait pris à l'église de Bretteville, 24 livres au curé de la paroisse pour être distribuées aux pauvres qui avaient aidé à l'éteindre, 22 août 1767. — Pour 30 livres 15 sous de café et de sucre offerts en présent au curé de Martinéglise qui avait logé et nourri le sieur Pernet, feudiste, pendant qu'il travaillait à la seigneurie de Martinéglise et de Grèges, 24 décembre 1767. — 15 livres pour sonnerie extraordinaire à l'occasion de la canonisation de Sainte Jeanne de Chantal, 14 juillet 1768. — 28 livres pour remettre à M. Crespin, chanoine d'Auxerre, prédicateur du carême, en remplacement du pain de matines que le chapitre lui avait accordé pour 48 jours, à raison de 12 sous par jour, 29 mars 1769. — A l'abbé des Maronites du Mont-Liban, 100 livres, 20 mars 1770. — 400 livres pour partie des bancs neufs faits à l'église de Londinières, 2 août 1770. — Au sieur Jacques, graveur, pour avoir gravé un cachet, aux armes du chapitre, 13 décembre 1770. — Au sieur Dupuis, maître de latin des enfants de chœur, 360 livres pour un livre d'évangiles qu'il a écrit à la main, 30 janvier 1772. — 48 livres pour contribuer à l'instruction du sieur François Coquet, élève de l'école vétérinaire de Lyon, 6 août 1772. — A M. Ravette, étudiant à Paris, pour l'année de sa pension, 500 livres, 12 décembre 1778. — A M. Hébert, avocat, conseil du chapitre, pour ses honoraires d'une année, 96 livres ; — à son domestique, 3 livres, 12 décembre 1778.

G. 3183. (Registre.) — Grand in-folio, 162 feuillets, papier.

1779-1790. — Mandats du chapitre. — « Par délibération capitulaire du 22 avril 1780, les journées d'ouvrier du sieur Pradeaux, maitre maçon, fixées à 30 sous ; celles de manœuvre à 18 sous, à charge de fournir les échafaudages et ustensiles. » — 69 livres pour la sonnerie extraordinaire exécutée la veille et le jour du *Te Deum* pour la naissance de Mgr le duc de Normandie, 21 mai 1785. — Payement fait aux grenadiers qui sont venus dans l'église pour contenir le peuple, le jeudi 3 novembre 1785. — Entrée du Roi dans la cathédrale ; marché pour la décoration avec MM. Varin et Duchesne, 1er juillet 1786. — — A M. Lucas, entrepreneur, 8,000 livres pour la construction des nouvelles archives, 30 mai 1789. — Pour concourir à la souscription volontaire en faveur des pauvres de Rouen, 3,000 livres, 1er août 1789. — Dépenses faites à l'occasion des États généraux : les abbés de Lurienne et de Marbeuf envoyés comme commissaires à Paris, 1,442 livres ; — frais d'écritures exécutées par des écrivains de Rouen, 281 livres ; — à M. De la Foy, avocat, qui avait fait des recherches et rédigé des mémoires en faveur des chapitres, en général, et du chapitre de Rouen, en particulier, à l'occasion des États généraux, 600 livres, 19 août et 1er septembre 1789. — A Me Lherneault, pour avoir enseigné à écrire aux enfants de chœur, pendant un an, 40 livres, 5 novembre 1789. — A M. Langreney, greffier plumitif de la cour des comptes, chargé de mettre de l'ordre dans le chartrier du chapitre et d'en faire l'inventaire, 4e payement, 1,000 livres, 12 juin 1789.

G. 3184. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1462. — « Compte, estat, second et derrain affinement des arrérages deubz par la fin de XI comptes renduz par Jehan Fiquenel, presbtre, naguères distributeur et recepveur du chapitre de Rouen, des années commençant à la Saint-Michel 1453. — Perrenot Guillart, homme de guerre, à cause du louage du gardin de l'escolle de grammaire, doit X sous, de laquelle somme n'a rien payé parce que n'a peu jouyr de son dit louage, pour l'empeschement à lui donné par maistre Robert Morelet, chancelier de l'église. » — Mention de Jean Legier, écuyer, qui devait 100 sous de rente, à cause de l'hôtel de la Plane ; — de Marsault Papillon, naguère vicomte de Gournay, détenu en prison pour la mort d'un nommé Basset ; — de Jean de la Ferrière, écuyer, homme de guerre de Montelles ; — des héritiers de demoiselle Du Fay, en son vivant dame de Bourris ; — de Jean Le Court, curé de Triquerville (Tragarville) : — de messire Pierre Eudes, curé d'Ernemont : — de Raoul Goulle, curé de Martinéglise. — « Michault Barre, de Quevilly, à cause de la franche-porquerie, doibt XII livres par an, et doibt l'an XLIII que les Bourbonnoys entrèrent à Rouen, et furent tous les grains destruis et perduz, parquoy demouroit en reste XII livres. »

G. 3185. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1537-1538. — « Compte et estat des receptes, cens, rentes et revenuz appartenans à mes seigneurs de chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, finy et rendu par moy Mellon Preudomme, presbtre, chanoine et grand distributeur de la dicte église, pour ung an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1537. » — Mention de Regnaud Orel, procureur du chapitre à Martinéglise ; — de Guillaume de Clercy, sieur de Gonseville, fermier des dîmes de Manneville-la-Goupil, pour 200 livres par an, pendant 4 ans, et à la charge de refaire le chancel.

G. 3186. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1540-1541. — « Papier des payemens de la grande recepte du chapitre de Rouen pour l'an commençant le jour Saint-Michel 1540. » — Reçus de MM. de Marcillac, haut doyen ; — Chappuys, chantre ; — Gombault, trésorier ; — Nagerel, archidiacre du Vexin ; — Jean de Castignolles, chancelier ; — Guillaume Tulles, chanoine.

G. 3187. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1541-1542. — « Compte et estat des receptes, cens, rentes et revenuz appartenant à messeigneurs de chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, finy et rendu par moy Mellon Preudhomme, presbtre, chanoine et grand distributeur de ladicte église pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1541. » — Mention de Guillaume Mahieu, curé de Clais, serviteur de M. Tulles ; — des réparations à faire au chancel de Brachy.

G. 3188. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1553-1559. — « Compte et estat des receptes, cens et revenuz appartenant à messieurs de chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, rendu par moy Pierre Dumesnil, chanoyne de ladicte église, recepveur et grand distributeur de ladicte église pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1553. » — Mention de M° Tybault Pennier, doyen de Gisors, receveur de ladicte seigneurie ; — de Laurent Fizet, curé du Caulle ; — de Guillaume Thierrée, vicomte de Gournay ; — de Jacques Le Roux, fermier de la vicomté de Dieppe. — Pour le cierge de messieurs, le jour de la Chandeleur, pesant 21 livres de cire, 8 livres 8 sous. — Dîner de l'Ascension, 37 livres 12 sous. — Jean Desnoyers, imprimeur à Saint-Vincent de Rouen. — Additions jusqu'en 1559.

G. 3189. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1565. — « Ensuit les mises faictes par Claude Gaverelles, messager de MM. de chappitre Notre-Dame de Rouen pour les procès desdits sieurs depuis son dernier compte rendu le XII° jour de janvier 1565. — Au fils de Marc, procureur, pour avoir mis au net une requeste présentée à la cour pour le fait de la presche faite à Roumare, 2 sous tournois. — Au clerc de Richer, pour avoir mis au net un plaidoyé contre M° Jean Filleul, vicaire de Puchey, 3 sous. »

G. 3190. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1583-1584. — « Estat des deniers receuz par Merille, chanoine, suivant l'ordonnance de MM. du chapitre, tant par les mains de leur grand receveur M. Igoult, que des sieurs intendants du coffre pour subvenir aux frais des poursuites. » — Procès pour les dîmes, entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et le couvent de Saint-Amand, d'autre part.

G. 3191. (Cahier.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier, relié en parchemin.

1675-1678. — « Compte que baille M° François Osmont, receveur de messieurs du chapitre, de l'estat du revenu de ladite recepte des trois premières années de son bail à commencer de la Saint-Michel 1675. » — Dîmes de Sierville, 700 livres ; — de Planes, 770 livres ; — de Bretteville, 650 livres. — Livraisons en pain et en vin dues par l'archevêque au chapitre, 1,200 livres.

G. 3192. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1675-1680. — « Recepte ordinaire, pour les cinq années, de 48,050 livres chacune, que M. Osmont, recepveur général du chapitre, nous a payez à commencer au jour de Saint-Michel 1675. » — Compte signé par MM. Charles, de Chalon, Dieppedalle, de Champagne de Séricourt, Trosnel, Boyvinet, de Papavoine.

G. 3193. (Registre.) — Grand in-folio, 229 feuillets, papier.

1696-1698. — « Grand livre dans lequel Le François a employé tout le revenu temporel de MM. du chapitre... suivant les baux, tiltres ou traitez qui luy ont esté mis ès mains, avec la recepte qu'il a faite, tant dudit revenu que des sommes qui ont esté données en reste ou reprises par M. Henry, cy-devant receveur... commencé le 3 janvier 1696. » — Chaises de l'église, 900 livres par an ; — baronnie de Saint-Victor, 745 livres ; — moulins de Vassonville, 1,250 livres; — de Roumare, 120 livres; — de Rouen, 1,700 livres.

G. 3194. (Registre.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier.

1696-1703. — « Estat et bordereau des sommes qui ont esté payées à Nicolas Le François, agent des affaires de MM. du chapitre, par leurs fermiers, locataires et autres redevables. » — Mention de M. de Martonne, curé de Saint-Sauveur-la-Campagne ; — de M. de Gaillarbois, curé de Saint-Denis près Gisors.

G. 3195. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1737. — État des biens, revenus et charges de la fabrique de Notre-Dame de Rouen, tant en rentes foncières et hypothèques, qu'en maisons. — Rente de 12 livres due au chapitre sur une maison à l'enseigne de la Cloche verte devant la cour d'église, paroisse de Saint-Nicolas, par Jean Cavelier, plus tard par sa veuve Catherine Gest; — par Nicolas Crevel, leur gendre ; — par M. Cavelier, prêtre, leur fils ; — par Maugis et Huet. — « Le 19 octobre 1737, j'ay fait la visite des pierres bénites et de la cirerie ; j'ay trouvé, dans le magasin des pierres bénites, 108 pierres, dans la petite sacristie, 3 pierres bénites et 8 autres que M. Lombard a vendues. »

G. 3196. (Registre.)— In-4°, 58 feuillets, papier.

1741. — Registre de M. Dumontier, receveur du chapitre de Rouen. — Chaises de l'église, 1351 livres. — Table alphabétique au commencement du registre.

G. 3197. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1753. — « Comptereau que rend à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen primatiale de Normandie, Pierre-Alexandre Lefèvre-Malortie, leur receveur général, de la recepte et depense faite sur l'année 1753. » — Pensions : au sieur Grouard, curé de Martinéglise, 145 livres ; — à M. Osmont, curé de Londinières, 100 livres; — à M, Roussel, curé de Grèges, 62 livres ; — à M. Daubeuf, curé d'Assigny, 80 livres ; — à M. Alan, curé de Baillolet, 80 livres ; — à M. Gaudin, curé du Tronquay, 12 livres; — à M. Bigot, curé de Bezu, 12 livres.

G. 3198. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1759. — « État de recette et de dépense que fait pour messieurs du chapitre M. Charles Le Clercq, presbtre, chanoine théologal et intendant des affaires du chapitre, depuis le 5 décembre 1759 jusqu'au 31 mars dernier. » — Réparation au chœur et chancel de Thiouville, 155 livres ; — croix de fer placée sur le chœur du Bec-de-Mortagne, 36 livres ; — au sieur Grouard, curé de Martinéglise, pour les pauvres, 24 livres; — aux pauvres de Grèges, 18 livres; — dépense faite pour la députation de Gaillon, 104 livres 12 sous.

G. 3199. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1763-1764. — Livre des recettes du chapitre, commencé au mois de juin 1763. — Dîmes : de Grèges, 100 livres; — d'Yébleron, 1,100 livres; — de Hambures, 550 livres ; — d'Hermanville, 800 livres; — de Londinières, 2,100 livres; — de Manneville-la-Goupil, 1,775 livres ; — de Martinéglise, 900 livres; — de Saint-Ouen-prend-en-Bourse, 1,325 livres ; — du Parc-Mariolan, 370 livres ; — de Planes, 1,200 livres ; — de Ricarville, 130 livres ; — de Sassetot-le-Malgardé, 400 livres ; — de Thiouville, 600 livres.

G. 3200. (Registre.) — 138 feuillets, papier.

1515-1568. — « *Registrum bailliorum domorum spectantium venerabili capitulo ecclesie Rothomagensis.* » — Bail à Hermine, veuve de Jacques Vitecoq, de Saint-Maclou, d'une maison, rue du Fils-Guy, 1515; — à Richard Du Hay, peintre, de la paroisse de Saint-Denis, d'une maison en la dite paroisse, 1516 ; — à maître Robert Bequet, charpentier du Roi et de l'église, pour lui et Vincenne, sa femme, leurs vies durant, d'une petite maison sur la paroisse de Saint-Amand, 9 juillet 1544 ; — à Claude

Le Large, receveur du domaine du Roi en la vicomté de Rouen, d'un fief sis à Oissel, que tenait précédemment Guillaume Tulles, chanoine et conseiller au Parlement, dernier février 1545. — Échoppes au portail des libraires louées aux libraires : Jean Mallart, 1540-1551 ; — Noël Allais, Robert Valentin, Jean Du Gort, Olivier Avenel, Germain David, Guillaume Laignel, Richard Petit, Raoul Boulenc, Jean Petit, Jean Boulenc, Robert Du Gort, Robert le Houé, Florent Valentin, 1551 ; — Guillaume Laignel, Jean Petit, Jean Crevel, Martin Le Mesgissier, le jeune, 1562.

G. 3201. (Registre.) — Petit in-4°, 85 feuillets, papier.

1522-1530. — Baux des dîmes, des maisons et des biens appartenant au chapitre. — Henri Lesueur, curé de Lamberville, 1524; —*Archibaldus* Bourgoyse, curé de Saint-Sulpice de Bellengrevillette, 1522; — Jean Le Goux, curé de Conteville ; — Simon Le Fevre, curé de Léry ; — Thomas Despommare, curé de Saint-Nicolas de L'heure, 1525 ; — Pierre Charité, curé de Vandrimare, 1526. — Bail, pour 9 ans, du manoir, maison, masures, places, terres labourables et non labourables de Roumare, tant en jardins comme ès champs ; obligation au preneur « de charfouir et engresser les pommiers et entes croissans aux jardins et les garder d'estre rompuz ou gastez des bestes, 1525. »

G. 3202. (Registre.) — Petit in-4°, 100 feuillets, papier.

1531-1537. — Baux des dîmes et des biens du chapitre à Angreville, Plasnes, Petiville, Ricarville, Ernemont, Saint-Ouen-de-Prennembourse, le Parc Marivollant, en la paroisse de Beaumont près Buchy, Fouqueville, Londinières, Bourris etc. — Noble homme Guillaume Bouju, clerc, demeurant à Longchamp, prend à ferme muable, du chapitre de Rouen, pour 3 ans, les dîmes de Bezu-la-Forêt, moyennant 102 livres tournois par an ; présent au contrat Nicolas Dumorier, curé du Til, 1531.— Noble homme Pierre de Vattecar, prend à ferme, pour 3 ans, les dîmes de Fleury, moyennant 20 livres tournois par an, 1531. — Noble homme François Destin, seigneur de Touffreville, prend à ferme, pour 3 ans, moyennant 100 sous tournois par an, les dîmes de Touffreville et Lisores, 1531. — Noble homme Étienne de Beauvays, seigneur de Beauficel, prend à ferme, pour 3 ans, moyennant 50 livres par an, les dîmes de la Feuillie, 1534. — Mention de noble homme Guillaume de la Gaudille, demeurant à Doudeauville, 1534 ; — de maître Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Hauville, fermier du chapitre, 1534.

G. 3203. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1570-1595. — Baux des maisons du chapitre à Rouen ; — des loges près de la Calende et au portail des Libraires. — Gille Fosse, visiteur juré sur les victuailles arrivant à Rouen, 1571 ; — Jean Goullard, batteur d'or rue aux Juifs, 1576 ; — Denis Bouvet, libraire ; en lui baillant une maison au portail des Libraires, le chapitre lui impose l'obligation de bailler à la fabrique les tables et articles des pardons en tel nombre qu'il est accoutumé, 1571. — Autres libraires : Guillaume Laignel, Richard Lallemant, Jean Petit, Jacques Le Camus, Jacques Le Cerf, Jean Hellot, Jean Crevel, Pierre Laignel, Jacques Sochon, Guillaume Pavye, Jean de la Haye.

G. 3204. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

Vers **1480.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu au chapitre. — De la demoiselle de Jeucourt, 20 livres ; — de maître Grégoire, médecin, 30 sous. — A maître Pierre Fortin, procureur de l'œuvre, pour le luminaire et sonnerie des obits célébrés aux vendredis des Quatre-Temps, 60 sous. — Autre article de dépense pour vin et épices pris en l'audition de ce présent compte. — Incomplet du commencement et de la fin ; endommagé par l'humidité.

G. 3205. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

Vers **1500.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu au chapitre. — Dons et rémissions : « A maistre Nicole Boult, maistre de l'escole de grammaire, auquel, pour la cause contenue en sa suplicacion, lui a esté donné et remis la somme de 6 livres 5 sous. — A maistre Michel Segrie, lequel, pour reste du louage de l'ostel de l'escole de grammaire, devoit 20 sous tournois, lesquels messieurs luy ont donné, 20 sous. — Jean Lepage applégé par Robinet Pinel. — De noble homme messire Christophe de Cerisay, chevalier, sieur de Fauguernon, 20 livres ; — de noble homme Jean de Normanville, sieur de Boucaule, 18 livres ; — de noble homme Philippe Desmarestz, sieur de Saint-Aubin, applégé par noble homme Pierre Picard, chevalier, 20 livres. » — Incomplet du commencement.

G. 3206. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

1500-1501. — « Compte et estat des cens, rentes et revenus des nouvelles acquisitions appartenant à messieurs

les doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen rendu par moy Jehan Delestre, presbtre et chanoyne de la dicte église, pour l'an commencé le jour Saint-Michel 1500. » — Boisseau d'avoine apprécié à 12 deniers; — livre de lin appréciée à 15 deniers. — Compte incomplet.

G. 3207. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier, non relié.

1501-1502. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De noble homme Me Pierre de Roncherolles, chevalier, 59 livres; — de noble homme Jacques d'Amfreville, applégé par Jehan Roulant, bourgeois, marchand de bois à Rouen, 30 livres; — de nobles hommes Robert de Canteleu, escuier, sieur de Sahurs, sa femme et ses deux fils, 60 livres; — de noble homme Jehan Monfouques, applégé par Vincent Laillet, 8 livres; — de noble homme Guillaume Hamelin, escuier, sieur du Mesnil. maistre Nicole et Jehan dits Hamelin, ses frères, 17 livres, 10 sous. »

G. 3208. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1503-1504. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Pierre de Croismare, presbtre et chanoine de la cathédrale. — « De maistre Nicole Boult, à présent maistre Thomas Voisin, presbtre, pour l'ostel de l'escolle de grammaire à luy louée jusques à troys ans, 25 livres; — de Michel Berthe, arbalestrier, pour une petite maison, 8 livres. »

G. 3209. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1504-1505. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De noble homme Jean Duquesnay, 10 livres; — de noble homme Eustache Guenente, sieur de Grybouville, 10 livres; — de noble homme Jehan du Grypel, 58 sous 4 deniers. — A maistre Jehan Delestre, chanoine, commis en la garde des deniers des enfants de chœur de l'église de Rouen, pour le jour des Innocents, 18 sous. » — Pièce en parchemin tenant lieu de couverture : Arrêt du conseil pour faire remettre en possession de la chapelle Notre-Dame d'Andely Louis de Lastelle, prêtre, chapelain, 12 juillet 1505.

G. 3210. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1505-1507. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Jehan Delestre, chanoine. — « De haut et puissant seigneur Loys de Brezé, comte de Maulévrier, grant sénéchal et réformateur général de Normandie, de la vendition faite, le 3e jour de janvier 1505, par Guillaume de Brezé, bastart, capitaine du Palais de Rouen, procureur du dit seigneur, applégé par noble homme messire Jehan Picard, chevalier, sieur de Radeval, 100 livres; — de noble homme Jehan de Casenove, dit Coulon, sieur de Noyon-sur-Andelle et de la Londe, applégé par Jehan de Guinay, dit le Caron, marchand de bois, de la paroisse Saint-Estienne des Tonneliers, 13 livres 2 sous 6 deniers; — de maistre Thomas Voisin, presbtre, pour le louage de l'hostel de l'escolle de grantmaire, 6 livres 5 sous. »

G. 3211. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1507-1508. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De maistres Jehan Raimboult, Jehan Goult et Robert Plantou, graduez aux ars, pour l'hostel et maison de l'escolle de grantmaire à eulx louée jusques à trois ans dont cestuy est premier, chascun an, 35 livres; — de Michel Berthe, faiseur d'arbalestres, 8 livres; — de noble homme d'Estemanville, sieur de Saint-Léger en la vicomté de Caudebec, 6 livres. »

G. 3212. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1508-1509. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Jacques de Croismare, chanoine. — « De noble homme Jacques Le Roy, élu de Lisieux, 100 livres; — de Jean Le François, marchand de Dieppe, applégé par Jean de Bocquemare, conseiller en cour laye, 30 livres; — de noble homme Jean d'Assy, sieur de Canteleu, applégé par Guillaume Le Comte, 17 livres 1 sou. — Pour le luminaire et sonnerie de l'obit monsieur le doyen Le Gras, 25 sous. »

G. 3213. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1508-1509. — Double du compte précédent.

G. 3214. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1510-1511. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De noble homme Robert de Pouches, sieur du Mesnil-Val, 10 livres; — de Pierre Vyon, de Pucheux, en la paroisse de Londinières, pour le moulin d'Espinay, 100 sous; — de Pierre Giel, conseiller en cour laie, applégé par Nicolas Le Noble, aussi conseiller, 10 li-

vres ; — de noble homme Robert Du Scel, 20 livres ; — de noble homme Guillaume Le Breton, sieur de la Cousture, 25 livres; — de noble homme messire Robert de Mainnemares, sieur de Bellegarde, 109 livres; — de noble damoiselle Charlotte de Tilly, 20 livres ; — de noble homme Jean de Breaulté, sieur de Bouffé, applégé par noble homme Raoul d'Orival, 20 livres ; — de noble dame Louise de Saint-Mars, applégée par noble homme Jehan du Tot, sieur de Gonfreville-la-Caillot, 150 livres ; — de dame Jehanne Des Loges, veuve de feu Robert Destin, chevalier, et de Balthasar, son fils, 30 livres. »

G. 3215. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1511-1512. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De noble homme Jacques du Hestray, 10 livres ; — de Jehan Boyssel, seigneur de la Pierre, 10 livres ; — de nobles hommes Jehan et Nicolas Hardelé, 30 livres ; — de noble homme Raoul d'Orival applégé par Philippe de Bressy, sieur des Loges, 10 livres; — de noble homme Guillaume Toustain, 10 livres; — de noble homme Jacques de Bailleul, chevalier, 12 livres ; — de noble homme Jehan de Roquigny, 31 sous. »

G. 3216. (Cahier.) In-folio, 26 feuillets, papier.

1513-1514. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Jean Alexandre, presbtre, chanoine de Rouen. — « De noble homme Robert de Vieupont, sieur du Neufbourg, 200 livres; — de nobles personnes : maistre Pierre de Vieupont, protenothaire du siège apostolique ; messire Jehan de Vieupont, chevalier, son frère, et damoiselle Françoise de Roncherolles, leur mère, 60 livres ; — de noble homme Roger Gouel, président pour le Roy en la cour des généraux à Rouen et sieur de Pôville, 19 livres; — de honorable homme Guillaume La Vielle, guernier (pour grênetier) de Rouen, 25 livres; — de noble homme Jehan de Neufchasteau et Loyse de Bailleu, sa femme, 25 livres ; — de noble et puissant seigneur, messire Jehan d'Amboise, chevalier, seigneur de Bussy et chambellan du Roy, applégé par très-révérend père en Dieu Monseigneur Georges d'Amboise et Alonce de Civille, 500 livres. — Au procureur de la fabrique pour fournir deux étoiles de petits cierges, 60 sous. — Au receveur, pour la diminution, changement et perte des monnoyes, 100 sous. »

G. 3217. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1517-1518. — « Papier journal des nouveaulx acquestz. — De noble homme maistre Robert de Villy, 20 livres ; — de noble homme Georges Aux espaulles, 100 sous ; — de noble homme Richard de la Houssaye, sieur de Flancourt, 10 livres ; — de noble homme messire Guillaume bastard de Brezé, chevalier, 30 livres; — de messire Jacques de Clère, chevalier, 20 livres ; — de noble homme Antoine Tyrant, 25 livres; — de noble homme Guillaume Prevel (pour Peurel), 30 livres. »

G. 3218. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1518-1519. — « Papier journal des nouveaulx acquestz. — De maistre Nicole Lefebvre, curé de Breteville, 15 livres ; — de noble homme Guillaume Prevel (Peurel), sieur de Montérollier, 30 livres ; — de noble homme Guillaume Poisson, 30 livres 10 sous ; — de noble homme Guillaume Le Roux, sieur du Bourgtheroulde, 64 livres 11 sous ; — de noble homme Mᵉ Thomas Lemarinier, sieur de Saint-Mard, 19 livres 15 sous; — de noble homme Jehan Fescal, sieur de Marbone, 30 livres; — de noble homme Pierre Lemercier, 15 livres ; — de nobles personnes Philippe de la Rivière et Charles d'Esneval, 20 livres ; — de noble homme Constantin de Barville, sieur du lieu, 30 livres. »

G. 3219. (Registre.) — Grand in-folio, 22 feuillets, papier.

1518-1519. — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Antoine Thorel, chanoine de Rouen. — « De noble homme Antoine Tyrant, sieur de Liencourt, applégé par Roger Gouel, sieur de Poville, 40 livres ; — de noble homme Louis Quiéret, seigneur et baron du Boscgeffroy, applégé par noble homme Richard Le Sage, sieur de Parfondeval, 4 livres 7 sous ; — des hoirs de deffunt noble homme Jehan de Cassenoue, sieur de Gaillardboys, 42 livres 9 sous ; — de noble homme Pierre de Saint-Ouen, sieur de Bénesville, 6 livres 5 sous; — de noble homme Pierre Le Mercher, 15 livres ; — de noble homme maistre Guillaume Calenge et Jacques son frère, 35 livres; — de Révérend père en Dieu frère Jehan Despeaulx, abbé de Guy (sic), procureur de noble et puissant seigneur Guy Despeaulx, son frère, 60 livres ; — de noble homme Robert Rocque, sieur de Herquenville, 40 livres ; — de noble homme Pierre Esnard, sieur de Saint-Georges, 20 livres ; — de noble homme Jehan de Gouvys, sieur de Fontaines, ap-

plégé par maistre Noël Le Chandelier, curé de Hautot, 7 livres 8 deniers ; — de Jehan Blosset, chevalier, sieur de Torchy, 300 livres ; — de noble homme Antoine de Boulainvillier, sieur de Saint-Saire, 100 livres. — Aux enfants d'aube a esté baillé, le jour des Innocents, 18 sous. »

G. 3220. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

Vers **1527.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu au chapitre. — « De maistre Martin Noel, avocat au bailliage, 6 livres; — de noble homme Me Pierre Le Roy, sieur de la Poterie, 40 livres ; — de noble homme Eustache d'Ausserville, sieur de Bellefosse, 40 livres; — de noble homme Jean de Ricarville, sieur du Traversain, 22 livres 10 sous ; — de Preudhomme Choret, sieur de Saint-Martin aux arbres ; — de noble homme Henry de la Londe, sieur du lieu ; — de noble homme Jean Regnard, sieur de Grand-Pré près Buchy. » — Incomplet du commencement et de la fin.

G. 3221. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1529. — Compte des nouvelles acquisitions rendu au chapitre. — « De noble homme Etienne Labbé, sieur de Lyvet, applégé par noble homme Me Olivier Labbé, chanoine, 16 livres 3 sous; — de noble homme Jehan de Sainte-Marie, sieur d'Aigneaux, 20 livres ; — de Loys Frequetel, sieur de Flés en Brie et de Gerponville-en-Caux, 15 livres ; — de noble homme André Le Roy, demeurant à Houville, 20 livres ; — de noble homme François de Drosay, sieur de Sainte-Marie, 100 livres. » — Incomplet du commencement.

G. 3222. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1547-1548. — « C'est la mise faicte par moy Mellon Preudomme, chanoyne de Rouen, pour les procès et affaires tant de Mgr. le cardinal d'Amboise que pour messieurs du chapitre depuis le jour de la Saint-Michel 1547... jusques à semblable jour l'an révolu, en ce non comprins le voyage de Dijon où j'ay esté envoyé par messieurs au procès illec pendant contre Mr de Montmirel. » — Procès avec la comtesse d'Harcourt pour les alluvions de Petiville. — Preudhomme ne pouvant se rendre, le 1er décembre, à Lillebonne *pour la grande importunité du temps*, y envoie un messager à pied, auquel on paie 25 sous; il devait demander à Desmares, sieur de Tournay, avocat, les pièces et écritures du procès. — Plaidoiries faites à Lillebonne par M. Deschamps. — Enquête par tourbes contre Me Jean Bouju, curé de la Feuillie : avocats de la province cités ; plusieurs débattent le chiffre de leurs honoraires et frais de voyage.

G. 3223. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1576-1622. — Récépissés de pièces empruntées aux archives du chapitre. — Inventaires de titres : Mention des maisons aux enseignes du Chef-Saint-Jean, la Clocheperse, le Coulomb, la Coupe, le Grand-Turc, le Limacon, les Piliers, la Tête sarrasine, la Tuile d'or ; — de la maison des Terres-Neuves près la Poissonnerie du Pont ; — de la maison de Clément Gontren, à Saint-Martin du Pont ; — de celle de maître Nicolas Corneille, devant le cimetière de Saint-Laurent.

G. 3224. (Registre.) — Petit in-4°, 59 feuillets, papier.

1556-1671. — Récépissés de pièces produites par le chapitre, communiquées aux avocats Pierre de Bethencourt, 1657 ; — Desperroys, Pierre de la Faye, 1663 ; — François Maille, 1668 ; — à l'avocat général Adrien Auboult, écuyer, sieur des Isles, 1668 ; — à Bigot, curé de Déville, 1663.

G. 3225. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1685-1789. — Récépissés des écritures et titres appartenant au chapitre. — « Donné à M. le doyen un paquet de papiers concernant les droits d'inhumation du chapitre contestés par les curés de la ville de Rouen contenant 9 liasses. — Ancien obituaire couvert en bois où sont contenus les anciens usages et statuts de cette église, » 8 novembre 1760, signé : Terrisse.

G. 3226. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1668-1669. — Récépissés de contrats et autres documents empruntés aux archives du chapitre. — « Dénombrement et état des pièces renvoyées par M. Couët de Montbayeux et examinées par la chambre, le 31 janvier, pour la préséance de MM. du chapitre au Bureau des valides. — Nota qu'à l'égard des pièces du privilége de la fierte on n'a pu sauver qu'avec peine partie des pièces de la déroute du sieur Martel, avocat au Conseil, et de MM. du

parlement, chez lequel les papiers avoient esté saisis. — M. Rofet a pris aux archives 5 obituaires de l'église de Rouen, l'un fait par M. Le Pigny en 1586 ; le second en parchemin, de 1329; le 3e ancien, en parchemin fort gros; le 4e, en papier, couvert de parchemin, sans date; le 5e couvert de maroquin, fait par le sieur Digoville, en 1684; ce 2 mars 1754; signé : Roffet. »

G. 3227. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1750-1789. — Récépissés des pièces empruntées aux archives du chapitre, par M. l'abbé Le Clercq, commencé le 28 février 1750, le dit registre destiné principalement pour tous messieurs qui seront chargés de l'intendance des affaires.

G. 3228. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1589-1711. — « État des affaires qui regardent le temporel de messieurs du chapitre. » — Rapports des chanoines chargés d'assister aux plaids et de faire la visite des biens appartenant à l'église de Rouen ; notes sur les réparations à faire aux chancels. — Londinières : « Les officiers demandent qu'il leur soit fait une chaussée pour aller au prétoire, d'autant que, pour les grosses eaux, ils ont esté obligés, cette année, de tenir la juridiction, plus de six mois durant, dedans une maison particulière. — Plusieurs gentils hommes ont fait bâtir des colombiers sur les héritages relevant de nossieurs de chapitre ; ils ont fait de grandes entreprises sur les coutumes et terres demeurez en pastiz; — le sieur de la Ferté, ayant fait enterrer sa femme dans le chœur de l'église de Bayollet, a faict élever sa tombe de demy-pied et plus au-dessus du pavé de l'église. — En l'église de Claies, dedans la chapelle de main droite, à côté du chœur, il y a une tombe proche de l'autel élevée au-dessus du pavé sous laquelle sont inhumez les prédécesseurs du sieur d'Amenonville. — En l'église de Londinières, en la chapelle de gauche du côté du chœur, il y a une tombe élevée au-dessus du pavé, sous laquelle est le corps du feu sieur Dampierre, et sur le mur, à l'intérieur, il y a une ceinture aux armes de la famille. » 1re moitié du XVIIe siècle. — « Au Neufchastel, nous avons vu M. Leclerc, bailli de Londinières, auquel nous avons fait entendre la volonté de la compagnie pour le jour de la juridiction, et lui avons recommandé l'affaire de quelques habitans contre le président Mitton ; — estants au hameau de Fraisnoi-en-Val, pour faire la visite de la chapelle, les habitants nous ont demandé permission d'esbrancher les ormes qui sont au *froc* et place commune proche de la dicte chapelle. » — Chancel de Claies en ruines. — A Londinières, le vicaire perpétuel et les paroissiens demandent la permission de construire une petite maison basse proche du prétoire pour le clerc et maître d'école. — Chancel de Grèges couvert d'ardoise. — A Martinéglise défense de mettre une tombe sur le corps de feu Jacques Josel, écuyer, sieur d'Aulage.

G. 3229. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, non relié.

1651-1673. — Projets ou minutes d'actes capitulaires. — 17 janvier 1651. « Le prétendu concile dont l'archevêque avait fait publier l'indiction ne sera reconnu par l'Église de Rouen pour concile et séance légitime ni canoniquement assemblé, comme tenu par personnes incapables et n'y ayant droit d'entrée ni de voix délibérative. » — Le chapitre s'oppose à cette assemblée et décide que sa protestation sera signifiée aux grands vicaires de l'archevêque et à l'évêque d'Évreux. — La raison que le chapitre faisait valoir était que les évêques de Normandie, à l'exception de celui de Bayeux, avaient jusqu'alors refusé de rendre le serment ordinaire en l'église de Rouen. — 6 avril 1650, règlement pour le service divin dans le chœur de la cathédrale. — 9 et 10 décembre 1654, difficultés entre le chapitre et M. Mahault, official pour la préséance. « Celui-ci se faisoit venir quérir par les appariteurs de la court ecclésiastique avec des baguettes jusqu'à la porte de la sacristie » ; il avait voulu précéder les dignités à la conférence qui s'était tenue. — 20 mars 1665, la maison qu'occupe la veuve Cavelier sise en la rue du Change lui est adjugée au prix de 150 livres par an.

G. 3230. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1540-1541. — « Compte et estat des receptes, cens, rentes et revenus appartenant à messieurs du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, finy et rendu par moy Mellon Preudomme, grand distributeur, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1540 ». — Pensions : à Me Le Goupil, avocat en cour d'église, 60 sous ; — à Me de Quincarnon, bailli du chapitre, — à maître Geuffroy Marie, vicomte du chapitre ; — à Gaston de Gruchy, autre vicomte du chapitre à Londinières.

G. 3231. (Cahier.) — Grand in-folio, 4 feuillets, papier.

1759. — Compte de Me Armand-Jean Guédier de Saint-Aubin, chanoine de Rouen, trésorier de l'archevêché, sous

l'autorité du vénérable chapitre, le siége archiépiscopal vacant par la mort du cardinal de Saulx-Tavannes, arrivée à Paris, le dimanche 11 mars 1759. — Delarue, chanoine secrétaire de l'archevêché, le siége vacant. — Pour 28 provisions de cure, à 10 livres chaque, 280 livres ; — pour 5 provisions de chapelles, à 6 livres chaque, 30 livres.

G. 3232. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1538-1767. — Comptes divers du chapitre : — *Papirus magni quilibeti ecclesie*, 1538. — Compte entre Gaspard Bunel, curé de Saint-Vigor de Rouen, et Jean Ducreux, prêtre, vicaire de la dite église, 1540. — Déclaration de la valeur des pensions et procurations dues à l'archidiacre du Grand-Caux. — Mémoire de frais pour procès 1620 : mention de Laurent Cavelier, prêtre curé d'Yerville, doyen de Brachy, et de Barthélémy Hallé, promoteur général. — Registre des obits, 1679. — Etat de frais faits pour réparations sur les biens du chapitre, et aux chancels des églises. — Rapports annuels sur l'état des biens.

G. 3233. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

2e moitié du XVe siècle. — Compte du clerc de ville du chapitre de Rouen. — « Des hoirs de Jehan de Croysmare, sieur de Saint-Jehan du Cardonnay, eu lieu de Me Jehan de Rinel, pour 3 tènements, dont l'un est le tènement de Guillaume Colles dit Boscguillaume. » — Mention des tènements des grandes Tournelles, des petites Tournelles, du clos des Galées ; de maisons aux enseignes de la Houche-Guillet, du Singe, du Gros-Baril, de la Rose, de la Pomme couronnée, des Gobelots, d'Isore Gayant, des 4 fils Aymon, de la Fleur-de-Lis, des Flagons, du Chapeau rouge, de l'Ecu de Bretagne, des Deux-Oues, des Trencheurs, du Signot, du Cornet d'argent, de l'Echelle, de la Cage. — Autres mentions : Chapelle Saint-Victor fondée à Saint-Cande-le-Jeune, halle aux brelliers, moucheau de Saint-Denis ; — abreuvoir aux chevaux ; — murs et canel de Seine; — quai aux Tieules ; — rue aux Bouticles ; — ruelle Cabot qui descend à Saint-Etienne des Tonneliers ; — Regnault de Villeneuve, avocat du Roi; — Nazarin Gouion, brigandinier ; — Nicolas de Bethencourt, écuyer. — Incomplet du commencement et de la fin.

G. 3234. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1579-1580. — Compte du distributeur du chœur. — A M. de Ver, chanoine, et garde des bourses des enfants de chœur, pour les 7 psaumes chantés par lesdits enfants, à chacun des obits du Roi, 20 livres. — A Nicolas Morel, maître des dits enfants, pour les méreaux de l'offertoire de la fête du Saint-Sacrement, 23 sous 3 deniers. — A Jean Pain, pour les méreaux de Mgr. le Révérendissime cardinal en la fête de Pâques, durant l'an du présent compte, 10 sous. — Incomplet du commencement.

G. 3235. (Registre.) — Petit in-4°, 31 feuillets, papier.

1581. — Registre du distributeur du chœur où sont enregistrées les quittances des chanoines pour le payement de leurs méreaux : quittances de De Mouchy, chantre ; — de Quintanaduena, Richer, Sequart, Mallet, de Bouju, Clerel, Eude, Péricard, Claude de Bauquemare, Vigor.

G. 3236. (Cahier.) — Petit in-4°, 19 feuillets, papier.

1739-1754. — Compte de la recette de la ferme des annates pour la réception de MM. les dignités, chanoines et chapelains. — Prises de possession de l'archidiaconé du Vexin-normand par Jacques de Saint-Pierre, chanoine de Lille en Flandre, 31 décembre 1739 ; — de celui du Petit-Caux, par Charles de Grimaldi d'Antibes, 6 octobre 1740 ; — de la dignité de grand-chantre, par Denis Davoult, chanoine d'Avranches, 23 août 1745 ; — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par Louis-Claude Rose, (vacant par le décès de l'abbé Bridelle), 22 novembre 1746 ; — de la chancellerie, par François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire (vacant par la démission de M. Rose), 22 novembre 1746 ; — de l'archidiaconé du Petit-Caux, par Jacques Richier de Cerisy, docteur de Sorbonne (vacant par la nomination de M. de Grimaldi à l'évêché de Rhodez), 25 janvier 1747; — de la chancellerie, par François Cornet (vacant par le décès de M. de Saint-Hilaire), 9 avril 1748 ; — du grand-archidiaconé, par M. de Cerisy, 16 mars 1751 ; — du même archidiaconé par M. de Beaupoil de Saint-Aulaire (vacant par la nomination de M. de Cerisy à l'évêché de Lombez), 10 avril 1751 ; — de l'archidiaconé du Petit-Caux, par Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, 23 août 1751 ; — de la chancellerie, par Thomas-Richard Dumoncel de Gouy (vacante par le décès de M. Cornet), 9 septembre 1751. — Prise de possession de canonicats et de prébendes canoniales par MM. de Saint-Hilaire, 25 juin ; — Charles-Thomas Rogier de Neuilly, 10 septembre ; — Nicolas-Marie de la Rue de l'Espinay, 19 décembre 1740 ; — M. de Cerisy, 22 décembre 1741 ; — Bertrand-Joseph Boby, docteur en théologie de la Faculté de Paris, 1er février ; — François Ruellon, docteur de Sorbonne, 12 mai ; — Claude-Ni-

colas Morlet, conseiller au parlement de Rouen, 9 juillet 1742; — Nicolas Thirel de Boismont, 3 janvier 1743; — Louis-Dominique Le Chevalier, conseiller au parlement, 1er janvier 1744; — Jean-Louis Roffet, docteur de Sorbonne, 15 mai 1745; — Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, prêtre de la communauté de Saint-Patrice, 30 décembre 1747; — Jean-François Cornet, 9 avril; — l'abbé Dillon, grand-vicaire de l'archevêque, 10 avril; —Jules Hector de Motteville, 18 mai; — Michel-Marie Bonnet, docteur en théologie de la faculté de Paris, 6 décembre 1748. — 22 mai 1739, l'abbé Saas, préposé à la bibliothèque capitulaire, reçu à la chapelle de Saint-Romain-le-Vieux, sur la nomination de M. de Fontenelle, par suite de la démission de Philbert Léger. — 22 octobre 1751, François Bellamy prend possession de la chapelle Saint-Léonard, vacante par la résignation de Léonard Filleul.

G. 3237. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 137 pièces, papier.

1459-1600. — Pièces justificatives des comptes du chapitre de la cathédrale. — Quittance de Laurent Surreau: il reconnaît avoir reçu de messieurs du chapitre 87 livres 16 sous 10 deniers à compte sur ce qu'il avait prêté au chapitre pour acheter *de Lira, sur toute la bible*, 1462. — Mention de Guillaume Filleul, écuyer, sieur de Freneuse, fils de Jacques Filleul, 1459; — de Jean Becquet, écuyer, greffier au bailliage de Rouen, 1577; — de noble homme Me Nicolas Lemaistre, prêtre, curé de la première portion de Mesnières, curé aussi de Maucomble et prieur de Toussaints-sous-Bellencombre, 1578; — de Pierre Lefebvre, président au siége présidial du bailliage de Caudebec, 1581; — de Pierre Brunel, curé de la Feuillie, 1591. — Mandat pour payer au couvent des Augustins de Rouen, 10 écus, en considération de l'assemblée générale de leur ordre qui est, pour cette année, en leur maison (1595).

G. 3238. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1585-1586. — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale, de la Saint-Michel 1585 à la Saint-Michel 1586. — Frais d'un voyage de Rouen à Paris : départ le samedi; on va souper à Écouis; le dimanche, on dîne à Magny et l'on soupe à Pontoise; le lundi, on dîne à Paris, (20 sous); au crocheteur qui porta les hardes, du coche au logis, 5 sous. — Banquet du jour de l'Ascension : — « pour du bourlet et un mai, 11 sous 6 deniers; — pour des herbes à semer, 2 sous 6 deniers; — pour un demion d'eau musquée, 5 sous; — pour 5 douzaines de bourlés, à 3 sous la douzaine, 15 sous. » — « Aux chantres et enfants de chœur pour avoir chanté en musique aux processions pour l'extirpation des hérésies, 2 écus. — A Boullier, pour avoir enseigné la grammaire aux enfants de chœur, pour demi-année de ses gages, 6 écus. » — Aumônes aux Jacobins de Rouen « pour suppléer aux grans frais de leur chapitre général, 20 écus sol; » — à quatre pauvres mariniers de navires, détroussés par des pillards anglais, 15 sous; — à Adam Girard, pauvre écolier et chantre de Poitiers, détroussé en revenant de Cologne, 30 sous; — à Stanislaus Lenicovirs, polonais, 20 sous; — à Jacques Lefebvre, chevalier de l'ordre de Saint-Georges, pour se retirer en son pays de Cambray, 1 écu; — à Michael Martinus, chanoine de César-Auguste en Espagne, qui avait été rançonné par mer, faisant chemin à Rome, 1 écu sol.

G. 3239. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1592-1593. — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale, de la Saint-Michel 1592 à la Saint-Michel 1593. — « A Pierre Delaunay, tavernier, pour cause de pain, vin, beurre et poisson par lui baillé, durant les 3 jours des Rogations, pour le déjeuner de messieurs qui allaient aux prisons, 5 livres 6 sous 3 deniers. » — 1 pot et un demion de vin présentés à Mgr le cardinal de Plaisance. — Commissaires nommés par le chapitre « pour conférer avec M. de Martimbos, d'aucunes affaires à Andely. » — Sequart envoyé à Paris « pour consulter le conseil sur le fait de la vacance du siége archiépiscopal advenu par le décès de Mgr le cardinal de Bourbon. » — État du blé acheté par le chapitre. — Secours accordé à Catherine Le Marchand, religieuse professe au monastère de Saint-Antoine des Champs en la ville de Paris : « Son couvent a été ruiné et démoli par les guerres; elle-même avoit été volée par des ennemis de notre sainte religion près la ville de Calais; ils ne lui avaient laissé autre chose sinon qu'ainsi elle va la voye. » — Chrétien de Buus, prêtre, bassecontre, demande augmentation de gages « attendu le mauvais reigne. » — Mention de Philippe Patry, gardien de la chapelle de derrière le chœur.

G. 3240. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1659-1660. — Pièces justificatives du compte du chapitre de Rouen, de la Saint-Michel 1659 à la Saint-Michel 1660. — Permission aux enfants de chœur d'aller, dimanche prochain, se récréer aux champs, chez leur

maître, à la Vaupalière; le chapitre leur accorde pour cela une gratification de 60 livres. — Dépenses faites, pour la conduite d'une prisonnière à Paris (deux hommes et un cheval). — Route suivie de Rouen à Paris : on couche à la première poste, 5 livres 10 sous; — le lundi, on déjeune à Fleury, 20 sous; — on dîne à Richeville où l'on prend 2 mazettes, 3 livres 4 sous; — on couche à Magny, 6 livres; — le mardi, on déjeune au Bordeau de Vigny où l'on prend 2 mazettes, 45 sous; — on dîne à Pontoise, 3 livres; — on couche à Argenteuil, 6 livres 5 sous. Cette prisonnière, avait été choisie pour jouir du privilége Saint-Romain. — Présent de 10 bouteilles de vin d'Espagne, à 32 sous la bouteille. — Libéralité accordée par le chapitre à Romain Maury, Jean Courant, Jean Vaultier et Pierre Delaville, ouvriers imprimeurs à Rouen, qui, depuis 3 mois, travaillaient chez Laurent Maury, imprimeur ordinaire de l'archevéché, « à l'impression d'un livre que l'on appelle graduel, impression que les marchands libraires avoient entreprise pour la nécessité de tout le diocèse, par l'autorité de l'archevêque et le consentement des seigneurs du chapitre. » — Liste de réception de MM. les dignitez et chanoines de l'église cathédrale de Rouen.

G. 3241. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1713-1714. — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale pour l'année commençant à la Saint-Michel 1713. — 12 bouteilles de vin de Tonnerre à M. Blain qui a prêché le jour de l'Assomption 1714. — Au prédicateur de l'avent 1713, pour 3 livres de pain blanc par jour, à raison de 2 sous 9 deniers la livre (30 jours), 12 livres, 7 sous 7 deniers; — au prédicateur du carême 1714, pour 3 livres de pain blanc par jour, au même prix (49 jours), 20 livres, 4 sous 3 deniers. — Pour le louage de 120 bouteilles de gros verres qui ont servi au repas de l'Ascension, 60 sous; — vin de Tonnerre pour ce repas acheté à raison de 38 sous le pot. — Aux joueurs de basse-continue qui ont joué : aux Ténèbres, 2 livres, 5 sous; — aux litanies, le samedi de Pâques, 15 sous; — au *Te Deum* de la paix de l'Empereur, 4 livres 10 sous; — aux litanies, le samedi de la Pentecôte, 15 sous. — A Londinières, journée d'homme, 13 sous; — journée de femme, 10 sous.

G. 3242. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1773-1774. — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale pour l'année commençant à la Saint-Michel 1773. — Au sieur Le Febvre, pour la confection de l'inventaire général des archives, suivant la délibération du 15 mars, 500 livres par an. — 12 mai, au prisonnier, pour le privilége de Saint-Romain, 2 dindons, 6 livres; — 6 pigeons en ragoût, 4 livres; — 1 levreau, 4 livres. — Mémoire de la sonnerie payée pour le service du feu roi Louis XV, commencé le 10 juin 1774 : pour la sonnerie de Georges d'Amboise et des 11 cloches, pendant 75 heures, 2 livres par heure. — Impression d'un mandement prescrivant des prières publiques pour le repos de l'âme du feu Roi, 800 exemplaires, 36 livres.

G. 3243. (Liasse.) — 325 pièces, papier.

1774-1775. — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale pour l'année commençant à la Saint-Michel 1774. — 15 novembre 1774, 150 affiches de messe pour le Roi, 6 livres; — pour les avoir fait afficher, 3 livres. — 1,200 billets d'invitation sur papier à lettre, 36 livres. — 2 mai, 100 avertissements de visites dans les églises de la juridiction, 3 livres. — 23 juin, 600 mandements pour le sacre du Roi, 48 livres. — 17 novembre, sonnerie de la messe pour l'heureux avènement de Louis XVI à la couronne, tant pour Georges d'Amboise que pour les 2 volées de carrillon, 15 livres. — Dépense faite pour le souper et le déjeuner du prisonnier : au cuisinier, pour 6 pigeons en ragoût, 3 livres 12 sous; — pour une poule, 4 livres 10 sous; — pour le chapeau du prisonnier, 6 livres; — pour l'honoraire des 2 messes, 6 livres. — Traitement fait au sieur Lefebvre, agent et archiviste du chapitre.

G. 3244. (Liasse.) — 303 pièces, papier.

1775-1776. — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale, de la Saint-Michel 1775 à la Saint-Michel 1776. — Déjeuner du jour de l'Ascension : 4 potages dont 2 au riz et deux aux racines, 16 livres; — un jambon de 20 livres, 23 livres; — paté de veau piqué de jambon, 12 livres; — pièce de bœuf de 20 livres avec jus et câpres, 12 livres; — 4 pigeons romains sur 2 plats, 8 livres; — 2 belles poules de l'année, 9 livres; — 2 terrines dont une de queues de mouton et l'autre d'oreilles de veau, 12 livres; — poulets aux écrevisses, 10 livres; — 4 plats d'asperges, 8 livres; — 200 d'écrevisses en 4 plats, 10 livres; — en tout, 264 livres 4 sous. Le festin eut lieu dans la salle de la bibliothèque. — Au prédicateur du carême, pour le pain de matines, 28 livres 16 sous. — Frais de sonnerie pour le jubilé de 1775 : le dimanche 31 mars, volée des 3 grosses cloches pendant une demi-heure : le

lundi 1er avril, l'appel sur la princesse, 15 sous ; — à midi, une volée des 3 grosses cloches, demi-heure, 4 livres 16 sous ; — à 3 heures, l'appel sur Georges d'Amboise, 3 livres 6 sous ; — au départ de la procession, volée des 3 grosses cloches, 12 livres. — Sonnerie de Georges d'Amboise à l'entrée du gouverneur, pendant une demi-heure, à 22 hommes, 6 livres, 12 sous. — Impression de la bulle et du mandement pour le jubilé, à 300 exemplaires, 20 livres.

G. 3245. (Liasse.) — 371 pièces, papier.

1777-1778. — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale, de la Saint-Michel 1777 à la Saint-Michel 1778. — Payé pour avoir fait mettre dans les papiers publics l'annonce de l'orgue de la cathédrale au concours, 12 livres, — Frais pour la confection du plan des défriches de la forêt de Lyons. — A M. de Louvres, avocat et conseil du chapitre, pour une année de ses honoraires, 96 livres.

G. 3246. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1774-1775. — Pièces justificatives du compte de la fabrique de la cathédrale. — Quittance de Clodion ; — il reconnaît avoir reçu 100 écus pour second paiement de la statue représentant Sainte Cécile qu'il est occupé à exécuter en marbre blanc, 25 août 1775. — Lettre de Cauvet, sculpteur de Monsieur. — A Pelfresne, entrepreneur, pour creuser et faire la place d'un confessionnal dans la chapelle de M. Rimbert, 45 livres. — A Briselet, pour un confessionnal en bois de chêne fourni et placé dans ladite chapelle (la chapelle de la Chaire Saint-Pierre), 250 livres. — Pour avoir fait tendre la chapelle du Saint-Esprit, le jour du Jeudi saint, 6 livres. — Écurage des balustrades de cuivre autour du chœur ; 180 journées d'homme à 18 sous par jour. — A le Boullenger, pour 300 obituaires, 100 livres ; — pour un second tirage, au même nombre, même prix.

G. 3247. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1775-1776. — Pièces justificatives du compte de la fabrique de la cathédrale. — Le 10 juin 1776, mis à une forme de vitre du côté de la calende, 2 panneaux de peinture de plomb neuf, à 3 livres 5 sous le panneau ; — ajusté à ladite forme 15 pièces peintes à 2 sous pièce. — Pour 2 morceaux de marbre de Sainte-Anne, tout travaillés, destinés à faire des pierres d'autel, 12 livres 10 sous.

G. 3248. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1776-1777. — Pièces justificatives du compte de la fabrique de la cathédrale. — Quittance de Clodion, pour une somme de 3,000 livres, Rouen ; 22 septembre 1777. — Mémoire de Delan, vitrier : réparations aux vitraux de la chapelle de la Vierge ; — fourni dans tous les vitraux 211 pièces en verre de peinture et verre blanc, à 2 sous pièce. — Aux 5 ouvriers qui ont lavé les piliers du chœur, 6 livres. — Journée de paveur, 26 sous ; — de manœuvre, 15 sous.

G. 3249. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1574. — Pièces justificatives du compte du clerc de ville. — Quittances de Jean Belis, fermier des cens et rentes du domaine du Roi et de la Reine en la vicomté de Rouen ; — de Jean de Montfriart, maître de la confrérie de Saint-Nicolas, en la paroisse de Saint-Nicolas de Rouen.

G. 3250. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1599-1620. — Pièces justificatives du compte du clerc de ville. — Quittances de Regnard et Piédelièvre, receveurs généraux du chapitre. — Mention de Jacques Le Clerc, commis à la recette du domaine de la vicomté de Rouen ; — de Nicolas Pallier, receveur du domaine du Roi en la même vicomté ; — de Nicolas Morin, bourgeois de Rouen, tenant à ferme la recette du clerc de ville.

G. 3251. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1776-1777. — Pièces justificatives des comptes du distributeur du chœur. — Listes imprimées des chanoines ; — quelques unes indiquant leurs domiciles. — Listes des chapelains. — On se contentait de rayer sur les listes les noms des manquants.

G. 3252. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1547-1548. — Pièces justificatives du compte des vacants. — Lettre de Guillaume Desmares, sieur de Tournay, avocat à Caudebec, datée de « Votre maison à Caudebec, ce XII de janvier. » — 2 gallons de vin, du prix de 2 sous 6 deniers le pot, et deux grands pains de chapitre, du prix de 10 deniers pièce, présentés à M. Bigot, avocat général au Parlement. — Requête des enfants de

chœur au chapitre; ils le prient « de leur donner congé d'aller à l'esbat aux champs et d'aider à les défrayer, en entretenant la bonne et louable coustume ».

G. 3253. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1700-1703. — Quittances des décimes payées par les prébendés de la cathédrale, lesdites quittances signées par Formont, receveur ancien et triennal des décimes du diocèse de Rouen.

G. 3254. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 122 pièces, papier.

1593-1595. — Pièces justificatives des comptes d'Antoine Marc, chanoine de Rouen, receveur de l'archevêché, le siége vacant. — Frères Basile, Michel et Denis, capucins, prisonniers aux prisons de l'église. — Anne De Lis, enfermée aux mêmes prisons, pour non paiement d'une somme de 4 écus sol, en vertu d'une sentence de l'officialité, demande qu'on lui fasse fournir le pain ordinaire ou qu'on la mette en liberté; — le chapitre ordonne son élargissement pour éviter aux frais, 23 septembre 1593. — Quittances de Jean de Leslie, évêque de Rosse, suffragant de l'archevêché; — des grands vicaires, Péricard et Sequart. — A Richer, chanoine, pour son salaire de l'oraison du senne d'hiver, 100 sous, 1594. — Quittance de F. M. Michel, d'une somme de 6 écus valant 18 livres, « pour avoir prêché 6 jours en la cathédrale et en iceux la Passion pour l'absence du prédicateur ordinaire et l'indisposition du pénitencier, » 1594. — Quittance de Luquin, prédicateur de l'avent de 1594. — A M. Hamelin, chanoine, pour la nouriture du prédicateur de l'Avent en l'année 1595, 40 écus sol.

G. 3255. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1505-1758. — Diverses pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — Quittances baillées par les chanoines au distributeur. — Feuilles de Quilibets. — *Cedulæ decani de Burgo Theroldi in sinodo estivali* 1594: — sur 44 cures du doyenné, 24 où le curé ne résidait pas, 2 cures en litige; — curés : d'Anneville, Robert Dufay, chanoine de Rouen; — de Boscherville, Jean Nagerel, chanoine de Rouen; — de la Londe, Christophe de Graveron, chanoine de la Saussaye; — de Saint-Denis des Monts, Jean Ozenne, chanoine d'Évreux; — d'Iville, Laufranc Bigot, chanoine de Rouen. — Listes des citations faites aux chanoines par le messager du chapitre. — Prêt fait par Lanfranc Bigot sieur de Tibermesnil, à ses confrères, les chanoines Guernier et Delaplace, d'une somme de 25 écus pour leurs frais de voyage; ils se proposent de se joindre aux députés du corps de ville qui devaient aller trouver le Roi, 10 avril 1594. — Mention de Claude Petit, receveur des deniers communs de Rouen, 1595. — Quittance de François Péricard, évêque d'Évreux, 1615. — Quittances de l'argent payé pour le festin de l'Ascension. — On y pourvoyait au moyen d'une somme de 300 livres que devait fournir le chanoine dernier logé, XVIII[e] siècle.

G. 3256. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1568-1719. — Quittances, mandats et autres pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — A Thomas de Billières, charpentier, 20 livres tournois pour avoir abattu la loge des maçons et en avoir fait une autre toute neuve, 1568. — État des nouveaux biens et revenus du chapitre. — Baux de la recette. — Procès avec les receveurs.

G. 3257. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1589-1788. — Quittances, mandats et autres pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — Le chapitre ratifie la nomination faite par l'archevêque le cardinal de Bourbon, de son secrétaire ordinaire, Pierre de Mainteternes, à l'office de tabellion de la ville de Dieppe, 1580. — *Lectiones de festo Caroli magni excerptæ ex libris..... Lectio prima : Beatus igitur Carolus, Pipini regis Francorum filius, in regno Francorum solium gloriose sublimatus, tantæ famæ præconio in fines orbis innotuit ut, vere lucerna super candelabrum posita, lucem accommodaret omnibus in domo Domini, ut civitas in monte posita longe lateque esset manifesta. Tu autem*, etc. — En 1788, 300 livres pour le repas de l'Ascension.

G. 3258. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1600-1700. — Mandats, quittances et autres pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — M. Malmaison, procureur spécial de Mgr de Souvrey, gouverneur de Touraine, confesse avoir reçu des chanoines 40 écus sol, auxquels le chapitre avait été condamné envers ledit seigneur, 1601. — État des mises faites pour procès : Instances au parlement de Paris, pour la fabrique contre M. Péricard, évêque d'Avranches; — contre M. le cardinal de Joyeuse; — contre René Poisson, curé de la Feuillie; — contre M. de Liancourt, premier écuyer, ; — contre Madame de Guise pour le fait de Roumare. — Pour la consultation faite, le 16 mai 1615, en présence de MM. de

Lafontaine et Marette; payé à M. la Martillière et Lecourt, à chacun, 5 quarts d'écu ; — à M. de la Fontaine, pour bailler audit de la Martillière, en lui présentant les sacs, 2 pistolles; le 8 juillet, au même de Lafontaine, 2 pistoles pour bailler audit de La Martillière; — à monsieur de La Martillière, après les plaidoyers, a été baillé 2 écus et un à son clerc en quarts d'écu, 35 livres 4 sous. » — Mises pour procès : Cahaigne, Sallet, Deschamps, Delestre, Coquerel, avocats à Rouen en 1631. — Long mémoire d'apothicaire, 1648. — Allocations faites aux paroissiens d'Amfreville et de Douville, pour couvrir, en aissantes, les clochers de leurs églises.

G. 3259. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1700-1750. — Quittances mandats et autres pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — 300 livres payées par M. l'abbé de Marcouville pour le repas de l'Ascension, 1749. — Rapports des plaids : « Il faudrait faire chercher, à la tour de Londres et à la chambre des comptes de Paris, les anciens aveux ou autres titres concernant plusieurs fiefs qui relevaient de Gisors, 1735. » — Feuilles de service et de distribution. — Le mercredi des Rogations, pour avoir passé sous la châsse, à Saint-Nicaise, 10 sous; — à maître Touchet, prêtre, pour une année des *Alleluia* du jubé, 25 livres, 1737. — Mention de David Baudry, président en l'élection d'Arques, représentant Gabriel Baudry, propriétaire à Martinéglise, XVII[e] siècle.

G. 3260. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1750-1789. — Quittances, mémoires et autres pièces justificatives des comptes du chapitre. — Journaux de voyage des chanoines chargés de la visite des biens du chapitre. — Mémoires des réparations à faire aux églises et aux bâtiments des fermes : — à Martinéglise, chancel recouvert à neuf; — bancs placés dans la nef; — à Grèges, 160 communiants; — à Hambures, la chapelle n'est point encore faite; — à Bailly en Campagne, il faut faire ôter le banc que MM. de Creny ont dans le chœur; — à Clais, il faut décorer le chœur; — au Fossé, il faut fournir une fausse rivière de 45 à 50 perches de longueur; — dépense de la tournée des plaids: une livre de sucre et de café, 2 livres 4 sous, 1767.

G. 2361. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1727-1765. — Diverses pièces de comptabilité de la fabrique de la cathédrale. — Quittances de chantres et de musiciens. — Au coûtre, 20 sous tournois, pour la sonnerie de la procession générale, le dimanche 25 janvier 1568. — En 1577, fournitures de cordes pour les cloches Robert Dulus, Rigaut, Thibault, Georges d'Amboise. — En 1614, founiture de 35 aunes de drap rouge pour les robes des enfants de chœur, à la fête de Pâques. — Quittances de H. Fremart, maître desdits enfants, 1613, 1614. — Frais du procès soutenu par le chapitre contre Marie Agasse, veuve de Pierre des Enclos, facteur d'orgues. — Quittance du musicien Pestel; il reconnait avoir reçu 60 sous pour avoir fait chanter une messe de sa façon, 28 septembre 1692.—Mémoire pour le luminaire de l'église: « Aulx quatre festes solempnelles, sçavoir : Toussaints, Noël Pasques, Pentecoste, l'Assomption et Dédicace, seront allumés les cierges de Chambon, (l'ambon), sçavoir, 3 de chascun costé, avec les 4 anges et les 3 bassins et les 2 chandeliers des enfants », ce règlement adopté au chapitre, *pour l'incommodité et injure du temps*, 24 septembre 1594.

G. 3262. (Cahier.) — Petit in-4°, 23 feuillets, papier.

1428. — Arrérages de la première décime accordée au Roi. — Parmi les chanoines, Jean Basire, de Fauxbuisson, de Savigny, Robert Malderrée, Mathieu Canu, de Luxembourg, de Hangest, Martin Pinart, de Ventadour. — Paroisses des exemptions de Fécamp, de Montivilliers, de Saint-Cande, de Cluny, de Marmoutier. — Total des arrérages, 4,022 livres.

G. 3263. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1544-1764. — États des pièces remises aux receveurs et agents d'affaires du chapitre. — Récépissés de titres. — Mention d'Antoine du Mesnyel, écuyer, sieur du Melle au 16[e] siècle; — de François Langlois, conseiller, aumônier du Roi, protonotaire du Saint Siége apostolique, doyen et chanoine de l'église de Saint-Cloud et chanoine de Rouen, 1619. — Mémoire des écritures trouvées après le décès de M. l'abbé de Saint-Clair, chanoine de Rouen.

G. 3264. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1589-1663. — Pièces de procédures concernant la recette du chapitre. — Receveurs généraux de l'archevêché : Noël Gueroult fils, Charles Gueroult, secrétaire du Roi, 1589; — Guillaume Ellye, 1656. — Receveurs du

chapitre : Martin Regnard, Charles Delaistre, Dumoustier : — « Sur la remontrance, réitérée par plusieurs et divers jours par Monsieur Guernier, chanoine, qu'il convenoit adviser de contenter et satisfaire monsieur notre maistre Hubert pour avoir prêché l'Advent dernier en ceste église (cathédrale), ensemble le descharger et mettre hors de sa maison, attendu qu'il ne pouvoit plus fournir à sa nourriture.,.... » il est décidé par le chapitre qu'on prierait Ambroise Marc, procureur au parlement, de bailler 40 écus sur les deniers consignés entre ses mains appartenant au chapitre, 1592.

G. 3265. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 83 pièces, papier

1509-1559. — Titres de propriété et de famille de Guillaume Montcuyt, organiste de la cathédrale et receveur de la fabrique de la même église. — Procès entre Alonce de Civille, seigneur de Bouville, vicomte de Rouen, et Robert Montcuyt au sujet d'une maison à Darnétal. — Décrets d'héritages. — Contrat de mariage entre Alain Le Cesne et Anne Montcuyt, 1556; — mention des médecins de Rouen : MM. de L'Aigle, Béthencourt, Le Prévost, Fierabras; d'Antoine Le Blanc, chirurgien du bureau, natif de Provence, qui avait été employé aux Galères. — Autre contrat de mariage entre Noël Becquet et la même Montcuyt; le père promet à sa fille deux robes de drap noir, l'une à grands points et l'autre à petits, avec deux cottes, l'une d'écarlate rouge, l'autre de drap noir, un tour de ciel de laine fait à l'aiguille au point de Hongrie avec les pendants de fro rouge; Bastien Landon présent au contrat, 1559.

G. 3266. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 76 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1509-1575. — Titres de propriété et de famille du même Montcuyt. — Biens situés à Boislevêque, Epreville-sur-Ry, Gaillon. — Déclaration des héritages que tient à présent Guillaume Montcuyt de la châtellenie de Préaux appartenant à M. Anne de Montmorency, connétable de France. — Mémoire d'un dîner de fiançailles à la campagne : en olives, câpres, poudre, sucre et huile d'olive, 9 sous. — Sceau du parlement de Rouen.

G. 3267. (Liasse.) — 12 rouleaux, parchemin.

1319-1409. — *Debitum quod debetur capitulo Rothomagensi de termino Pentecostes.* — Listes des paroisses par archidiaconés et doyennés, faisant connaître la somme imposée à chaque paroisse et, année par année, le payement effectué par les curés. — 1319-1324 : *Secunda pars majoris archidiaconatus* (*decanatus de Piris, de Rivo, de Kailliaco, de Paveliaco*); — *Archidiaconatus majoris Caleti* (*decanatus de Fovilla, de Valmont, de Sancto Romano*). — 1392-1396 : *Archidiaconatus Rothomagensis secunda pars.* — 1398-1402 : *Archidiaconatus Rothomagensis secunda pars*; — *Archidiaconatus Majoris Caleti*; — *Archidiaconatus Vulgassini Normanni* (*decanatus de Braio, de Gisorcio, de Gamaches, de Baudemonte*). — 1403-1409 : *Archidiaconatus Rothomagensis prima et secunda pars*; — *Archidiaconatus Majoris Caleti*; — *Archidiaconatus Minoris Caleti*; — *Archidiaconatus Vulgassini Normanni*. — *Beuchi* (Buchy), 11 sous; — *Blovilla* (Blosseville-Bonsecours), 4 sous 2 deniers; — *Boes* (Boos), 8 sous 8 deniers; — Bourdeni (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), 2 sous 1 denier; — Périers, 18 sous 6 deniers; — le Pont-Saint-Pierre, 12 sous 6 deniers; — *Rommelli* (Romilly), 17 sous; — Ry, 10 sous 10 deniers.

G. 3268. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, parchemin, formant 34 feuillets.

1422-1423. — Cahiers de la débite des paroisses du diocèse de Rouen, lesdites paroisses rangées, suivant l'ordre alphabétique, par archidiaconés et doyennés. — Arques, 30 sous; Blangy, 47 sous; Cany, 17 sous 4 deniers; Saint-Jacques de Dieppe, 52 sous; Saint-Remy de Dieppe, 52 sous; Etrétat, 27 sous 4 deniers; Notre-Dame de Lillebonne, 11 sous 6 deniers; Saint-Denis de Lillebonne, 22 sous; Notre-Dame de Neufchâtel, 28 sous 7 deniers; Saint-Jacques de Neufchâtel, 19 sous; Saint-Pierre de Neufchâtel, 11 sous 8 deniers; Saint-Saëns, 40 sous; Yvetot, 8 sous 8 deniers.

G. 3269. (Liasse.) — 18 cahiers, papier, formant 244 feuillets.

1459-1605. — Cahiers de la débite des paroisses du diocèse de Rouen. — Comptes de recette et de dépense, 1489 : « Aux coutres de l'église qui ont paré le lieu à recepvoir la débite, au saenne d'esté, 5 sous 6 deniers; à ceux qui ont porté les bannières, de Pasques à Penthecouste, 6 sous; — à ceulx qui ont porté les dites bannières, aux quatre jours des Rogations, 8 sous. — Pour oiseaux, oublies, estoupes et feulles de bois, le jour de Penthecouste, 3 sous 6 deniers; — pour 8 livres d'encens, 13 sous 4 deniers; — pour le jonc semé en chœur, ès festes trepples d'esté, 25 sous; — pour le bouys de Pasques fleuries, 5 sous. » — 1494 : « A Maillart, orfeure, pour 2 encensiers, 66 sous. » — 1537 : « Payé à ceulx qui ont porté et rap-

porté les grandes banyeres aux processions extraordinaires faictes hors l'église en temps paschal, 12 sous; — au clerc de l'œuvre, pour avoir paré et desparé le brellan devant le chapitre, le jour du senne d'esté, pour recevoir les deniers de la débite, 2 sous 6 deniers; — feuillarts, estoupes, moissons et pigeon blanc, le jour de Pentecoste, 7 sous 6 deniers; — jonc semé dans le chœur aux fêtes triples, de la Trinité à l'Assomption, 40 sous. » — 1577, au mois de novembre, publication du décri des monnaies : testons, 16 sous 6 deniers pièce; testons de Lorraine, pièces d'argent à tête et millourets sans cours. — 1607, charbon fourni sur l'autel de la cathédrale, à cause du grand froid, 61 sous tournois.

G. 3270. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 85 pièces, papier, dont 4 pièces imprimées.

1459-1746. — Pièces justificatives des comptes de la débite. — On paie sur la recette de cette imposition « un voile de carême mis aux courtines d'entour le grand autel de la cathédrale; — la façon du drecheur de la débite; — le buis bénit; — les oiseaux, feuilles, étoupes et oublies du jour de la Pentecôte, 1459. — Mandements de l'official au doyen de Saint-Romain (1564), au prêtre de Notre-Dame de Neufchâtel (1578), pour les inviter à faire payer et à payer les débites arrièrées. — Quittances des sommes payées aux chanoines sur le fonds de la débite. — Mémoire des paroisses qui refusent de payer tout ou partie de la débite. — Arrêts et sentences concernant cette contribution. — Arrêt du parlement de Normandie qui déclare obligatoire le droit dû de tout temps au synode de la Pentecôte, 1697 (imprimé). — Lettre de l'archevêque de Rouen, imprimée, destinée à accompagner ledit arrêt envoyé aux doyens ruraux du diocèse, 4 janvier 1698. — Autre arrêt conforme au précédent, du 20 août 1746.

G. 3271. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

Vers **1780.** — « Cueilloir, gage-plège de la première prébende du noble fief, seigneurie et haute justice d'Amfreville-les-Champs appartenant à M. Jean-Baptiste Dubosc, prestre, chanoine de l'église cathédrale métropolitaine de Notre-Dame de Rouen primatiale de Normandie, seigneur grand-prébendé et haut-justicier en partie dudit Amfreville. » — Ce cueilloir est écrit sur papier timbré.

G. 3272. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier, relié en veau.

Vers **1780.** — « Cueilloir du même fief appartenant à messire Joseph-Noël-Antoine Gondouin des Moulins, prêtre, chanoine seigneur second-prébendé et haut-justicier en partie dudit Amfreville. » — Table des vassaux. — Ce cueilloir est écrit sur papier timbré.

G. 3273. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier, relié en veau.

1784. — « Ce volume contient le gage-plege et le terrier de la seigneurie et haute justice d'Angreville, appartenant à messire Louis Rondel, prêtre, licencié en théologie de la société royale de Navarre, chanoine prébendé de l'église cathédrale métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, seigneur patron et haut justicier dudit Angreville. » — « Pleds tenus par Pierre Hanin, notaire royal à Euvermeu, sénéchal de ladite seigneurie; » mention, parmi les vassaux, de Charles-Claude-Nicolas Caqueray de Folleville, curé de Notre-Dame d'Alihermont et de noble dame Marie-Anne de Malvande, veuve de Charles-François de Caqueray, défunt, fille et unique héritière de Louis de Malvande sieur de Puisenval; — de Louis-Adrien de Creny, ancien capitaine d'infanterie, fils de Louis-Adrien de Creny; — de Pierre-Jacques-Jean Lefrançois, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint Louis; — de Louis Hardy, curé d'Angreville; — du bénéfice cure et du trésor des Saints-Innocents d'Angreville. — La partie de ce registre consacrée au terrier est sur papier timbré. — Il porte le numéro 19 de la collection des Terriers.

G. 3274. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier, relié en veau.

1779. — « Terrier du noble fief, terre et seigneurie du chancelier, situé dans les paroisses d'Incarville, Léry et Notre-Dame de Louviers, relatif aux aveux rendus par les tenants dudit fief, en 1778 et 1779, à messire Jean-François Cornet, prestre, chanoine honoraire et chancelier de l'église métropolitaine de Normandie et seigneur dudit fief. » — Table alphabétique des noms des tenanciers. — Ce registre porte le numéro 21 de la collection des Terriers.

G. 3275. (Registre.) — Grand in-folio, 113 feuillets, papier, relié en veau.

1779. — Cueilloir des rentes seigneuriales du fief du chancelier fait en l'année 1779. — Ce fief était situé à In-

carville, Notre-Dame de Louviers, Léry, le Vaudreuil. — Table alphabétique des noms des tenanciers.

G. 3276. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1385-1391. — « Plés tenus à Claies par Robert Leulivout, lieutenant de Ricart Fournier, bailli du lieu, etc... » Vues assises heure de soleil levant, heure de nonne, heure de prime, à l'ormel de Duranville, devant le moutier de Baillolet, devant la chapelle de Hambures, devant la chapelle de Fresnoy, à la forge de Hambures, devant le moutier de Claies. — Dernier juin 1385, pose de devises. — 15 janvier 1385 (V. S.), mention de noble et puissant seigneur messire Jehan de Barguettes, chevalier. — Dernier octobre 1386, procès sur cri de haro : « Jugement fut demandé aux juges et adsistenz de la cour qui presens estoient, lesquiex nous distrent que à bonne cause elle avoit crié haro et debvoit le dit Guillaume faire amende, lequel dist qu'il ne l'amenderoit point et en appeloit comme de mal jugié et bailla pleges. » — 14 novembre 1386, « Mahieu Le Jeune amenda chen que il avoit dit en l'oraille as gens de l'enqueste qui presens estoient en jugement après ce que nous eusmes fait crier que nul ne parlast à eulx. » — 12 décembre 1386, « Guillaume Le Mougne, sa fame, leur famille, biens et possessions quelconques sont mis en la protection, seurté et sauvegarde de nosseigneurs dean et cappitre de Notre-Dame de Rouen pour la doubte et crainte de Colin Le Fae, des siens et de sa foiee et de ses complices, aliés et adherens..... Commandé au sergent que on mecte le dit Fae, en prison pour malle fachon que il a faicte au dit Mougne. » — « 8 octembre 1388, Vinchent de la Barre emanxippa et mist hors de son povoir paternel Jehan et Michel dis de la Bare, ses deux filx, et leur donna pouoir d'aquerre, de conquerre et de tourner en leur lingne et de faire tout ce que personne emancippée peuent et doivent faire selon raison... et pour eulx aider à escroitre... leur donna à chascun chinq soulz, et leur fu enjoint quy soient à la prouchaine assise de Londinières pour icelle emancippacion crier et publier, de laquelle chose le dit Vinchent nous requist chest memorial ad fin que chose que fachent ses dis filx d'ores en avant ne ly tourne à prejudice. »

G. 3277. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1395-1398. — « Plés à Clayes tenus par nous Cardin Fournier, lieutenant du bailly du lieu, l'an 1395, le 27e jour de septembre, presens Jehan de la Barre, Billiart Le Maistre, Guillaume Fouachet. » — Mention de Regnault Louvel, écuyer, de Jehan Lenglés, autre écuyer, 11 et 26 octobre 1395. — 25 février 1395, Jehan Courtois dit Hérichon, émancipe et met hors de son pouvoir paternel son fils Colin Courtois dit Hérichon ; il lui donne une de ses juments. Le père alloue son fils pour deux ans, moyennant 4 livres tournois par an, « sauf tant que, ou cas que il se voudroit marier, faire le pourroit et lessier ledit service. » — « 20 octobre 1397, Robine fame Pierres Le Pasteur, plaintifve de Pierres Bourssel en cas de injures... En cest an et jour Bourssel meu de malle vollenté, en despisant la dicte fame et en abessant sa bonne renommée, l'avoit appellée horde ribaude qui riens ne valloit, et que il apparoissoit que ribaude fust, par les alléez et vennes de ses ribaux avoient esté ses haies ronpues et depechies... Le dit Bourssel respondi et dist que il estoit bien vray que au moulin de Claies le dit Bourssel avoit dit à la dicte fame que elle avoit le musel ou visage aguisié ou afillé pour bien teuchier, et pour ce que elle appellet le dit Bourssel homme de nyent qui riens ne valloit et que ch'estoit un garchon et sa fame et ses enffans gens de nyent en appellant il, sa dicte fame paillars ; — ...les dictes parties se mistrent en jugement ; jugié et rendu pour la dicte fame et contre le dit Bourssel qui en appella à l'assise et bailla plege Estienne Bourssel. » — « 1er février 1397 (V. S.), pour ce qu'il estoit après nonne et feste vigille Notre-Dame Candeleur, le cas d'entre Jehan Dupuis, d'une part, et Guillaume Leulmont, d'autre part, fu différé. » Mention du commun et habitants des villes de Bonnerue, Luchy et Baillolet.

G. 3278. (Registre.) — Grand in-folio, 26 feuillets, parchemin.

1382. — « Chy ensieuent les estres ou tenements des terres que ont messieurs doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen en la riviere d'Yaune et appartenances, faictes l'an mil CCC. IIIIxx et II et premierement à Claiez et ès hameaux d'icelle parroisse comme Hambures, Fresnoy, et Bonne Rue. » (Baillolet, Duranville, Londinières, Angreville, Saint-Saire, Braquemont, Martinéglise, Saint-Vast). — « Mgr Toussains de Humesnil, prestre, curé de Londinières, tient de mes seigneurs une acre de terre... Marion Crenin, fille et heresse de Jehan Crenin, escuier, de Baaly, tient une masure au fro de la ville. » — Mention de la frarie de Notre-Dame de Londinières ; — de M. de Brocheronde ; — de messire Regnault de Braquemont, chevalier, tenant du chapitre une masure à la rue de la mer.

G. 3279. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

1382. — « Cy ensient les estres ou tenemens de terres que ont messieurs doyen et chapitre de Rouen en la rivière d'Yaune et appartenances faites l'an 1382, et premièrement à Claies et ès hameaux d'icelle parroisse comme Hambure, Fresnay, Bonne Rue. » - Ce registre ne paraît pas être autre chose qu'un double du registre précédent. — Addition : « Informacion faicte par moy Jehan de la Porte, du commandement de messieurs de cappitre de l'an 1409, le 18e jour d'avril, sur les rentes à moy bailliez par mes dits seigneurs, à eulx appartenant en la paroisse de Saint-Saire, à ce présent le curé du dit lieu et messire Jehan Savary. »

G. 3280. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

XVe siècle. — Terrier des terres et seigneuries de Clais et Baillolet. — Mention de Simon Crevon, prêtre, curé de Baillolet; — des fondations de messire Guy de Langle ; — de M. le chantre, messire Michel Durant, messire Guillaume Carrel. — Incomplet, sans couverture.

G. 3281. (Registre.) — Grand in-folio, 265 feuillets, papier, relié.

1660-1670. — Terrier de Londinières, Clais, Duranville, Baillolet et Hambures, Bonne Rue. — Mention d'Adrien Le Bon, bailli de Londinières; — de Jean Croutelle, écuyer, sieur de Haudecourt, propriétaire à Hambures; — de Nicole de Lombelon, damoiselle, fille d'Isaac de Lombelon, écuyer, sieur de la Ferté, ayant renoncé à la succession de son mari Jean Marcastel ; — de Charles et Jean Le Sellier, écuyers, sieur de la Cour, propriétaires à Baillolet; — de Charles Bodin, sieur de Beaurepaire, Blargies et Dourdan, conseiller du Roi lieutenant criminel en la vicomté de Neufchâtel, propriétaire au même lieu de Baillolet. — Ce registre porte le numéro 11 de la collection des Terriers.

G. 3282. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1678-1733. — Plaids de gage plèges de Clais et Londinières pour messieurs du chapitre de Rouen tenus au prétoire de Londinières par les baillis vicomtaux civil et criminel. — Adrien Le Bon, 1678-1679; — Renault Godebit, 1680-1684; — Robert Mouchard, 1685-1733; — Pierre-François Tricotté, avocat plaidant pour l'absence dudit Mouchard, 1714. — Mention, en 1680, de Maussieu, vicaire perpétuel de Londinières; — de François Le Port, écuyer, sieur de Dranville; — d'Antoine du Héron, écuyer, sieur de Bétencourt; — des représentants d'Esmart Le Seneschal, écuyer, et d'Adrien de Dampierre, écuyer.

G. 3283. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier, relié en parchemin.

Fin du **XVIIe siècle.** — Terrier de Duranville, Hambures, Fresnoy-en-Val et Bonne Rue. — Mention de Louis-Toussaint Langlois sieur de Baumesnil, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Fresnoy-en-Val. — Additions jusqu'à l'année 1719. — A la fin, table des vassaux.

G. 3284. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1221-1541. — « Se sont copies d'aucunes lettres contenantes héritages, decrés, loties et fieffes de terres situés à Douville près le Pont-Saint-Pierre et environ faictes par moy Nicole Le Françoys, presbtre, maistre-ès-arts, recepveur et procureur pour monsieur maistre Michel Faroul, chanoine de Notre-Dame de Rouen et prebendé à Douville, escriptes l'an de grâce 1481, le premier jour d'aoust. » — Registre des rentes en ceus, deniers, chapons, gélines, œufs, corvées et services, précédé des noms des chanoines qui ont eu la prébende de Douville depuis messire Chalençon, trésorier de l'église de Rouen et Richard Piel, vers 1370, jusqu'à Jean Blondel, pénitencier de la cathédrale et audit Faroul. — « Déclaration des terres du domaine de l'ostel et manoir de la prébende de monsieur maistre Michel Faroul. — Les masurages de Douville tant des deux prébendes que de Calleville qui a à Douville la quinte porcion et les deux prébendes ont le demourant, excepté que le chapitre ha le moulin et des bois et l'eaue du bras du moulin qui se commence à Pierrelée. » — Pouillé des rentes dues au prébendier du manoir. — Noms des chanoines prébendiers depuis Richard Piel en 1378 jusqu'à Jean Gouel en 1473. — Traductions de chartes relatives à Douville : Chartes de Baudry de Longchamp, 1221 ; — de Thibaut, archevêque de Rouen, 1223; — de Jeanne de Ponthieu, comtesse de Vendôme, 1362. — Additions de l'année 1541.

G. 3285. (Registre.) — 86 feuillets, papier, relié en veau.

1780. — « Terrier du fief et haute justice de Douville sur Andelle, lequel fief est divisé en deux parties, chacune

desquelles compose une prébende ; la première appelée la grande prébende appartient et en est pourveu messire Nicolas-Michel d'Osmond, prêtre, licencié en la faculté de théologie de Paris, promoteur, sindic-général du clergé de la province de Normandie, vicaire général du diocèse de Lisieux, abbé commandataire de l'abbaie de Clairefontaine, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, et l'autre partie compose la 2e prébende dont est pourvu messire Jacques Ravette, diacre, bachelier de la faculté de droit civil et canonique, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen. » — Ce registre porte le n° 20 de la collection des Terriers.

G. 3286. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1722. — « Terrier des terres et seigneuries et baronnies du Fossé en Bray et de Longmesnil avec les fiefs de Caugruin et la Houssaye, Flamencourt, Pommereux, d'Alecourt, Doudeauville, des Noiers, d'Espinalles et Conteville appartenans à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen. » — Les terres de Longmesnil, le Fossé-en-Bray furent achetées par le chapitre, le 22 novembre 1364, de Jean de Montmorency, sieur de Beaussault, avec l'argent donné pour une fondation faite par le cardinal Gaillard de la Motte. — Prérogatives des terres, seigneuries et baronnies du Fossé-en-Bray et de Longmesnil. — Mémoire contre le sieur Thomas, prétendant à la seigneurie du Fossé.

G. 3287. (Registre.) — In-foio, 76 feuillets, papier.

1754. — Inventaire des anciens titres de la seigneurie de Fouqueville et Mandeville. Aveux et dénombrements rendus par les vassaux, fieffes ou inféodations.—A Mandeville, *traire* du Bout Bunel, 1443; — la voie de Limare, 1447; — le *traire* des Monts, 1451;—les *traires* du Mouchelet, de Pommereux, de la vallée de Criquebeuf, du Verdillon, de la Trentaine, 1454; — le *traire* du Long Buc, la seigneurie de Limbeuf, 1455 ; — la Pierre Guillaume Lucas, 1457; — les *traires* des Fauldis, des Fourques, des Longues rayes, de la Caillette, de la Heuse, de Clitot, de Pisdane, de la Motte, 1487; — du Chemin fresqueux, du Mouchelet, de la Pommeraie, de Pommereuil, 1488; — des Hayes, des Monts, 1489; — des Bruierectes, 1493. — Extension de Fouqueville en la paroisse de Crétot au *réage* de la Caboche.

G. 3288. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

Vers **1720.** — « Terrier de Grainville, Valmenerel, Espinay, Boisselet et Bailli-ên-Campagne. » — Mention de Henri de Ver, sieur de Launay, ayant épousé Marie de Dampierre, fille de Jean, écuyer; — de Louis Le Roy, ayant épousé la demoiselle de Dampierre, fille du sieur de Valmenerel.

G. 3289. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1413-1476. — « Cy ensuyuent les escroes de la terre et tenement de la haulte justice de Martinéglise appartenant à messieurs doyen et chappitre de Notre-Dame de Rouen, receus par Pierres de Beaurain, viconte de la dicte terre, et escriptes en cest livre par messire Robert de Biaurain dit Taillart, presbtre, procureur de mes dits sieurs et leur fermier en la dicte terre, et fu en l'an de grace mil CCCC et XIII. » —Cahier ajouté, de l'année 1476, relatif à Braquemont et à Londinières.

G. 3290. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin, relié en parchemin.

1423. — « Ensuient les escroes bailliés par les tenans de messieurs du chappitre de l'église de Notre-Dame de Rouen en leur terre et haulte justice de Martinéglise depuis l'an 1423. »

G. 3291. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier, relié en parchemin.

1451-1453. — « C'est ung papier terrier des nouviaux bous et costés des héritages, rentes et revenues de la Rivire d'Yane et des parties de environ appartenant à messieurs de chappitre de l'esglise Notre-Dame de Rouen commenché par maistre Nicole Delestre, chanoine de la dicte esglise, en l'an 1451.—Benoist soit-il, qui le parfera et qui correpcion et amendement y metra! » —A Martinéglise et Grèges, mention de Regnauld Orel, prêtre; — à Archegny (Derchigny), bail à ferme des dîmes pour un an, 35 livres. — Londinières, Baillolet, Clais, Saint-Saire.

G. 3292. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

XVe siècle. — « Inventaire des contrats, lettres et escriptures faisans mention des rentes appartenantes au

chapitre de Rouen, tant ès terres, villes et paroisses de Martinéglise, Grèges, Saint-Vast, Braquemont, Dieppe que Saint-Saire. » — « Lettres faisant mention comment Martin dit Sergent vendi à chappitre 54 sous tournois qui furent paiez des deniers de feu maistre Simon de Estelant, jadis chanoine de Rouen, pour faire chacun an son obit. »

G. 3293. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1537. — « Cy ensuyvent les escroes de la terre et haulte justice de Martinéglise et Grèges, le toult par boultz et costez, avec toult leur revenu, appartenant à mes dits sieurs doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen pour l'an 1537. » — Mention du prieur de Saint-Étienne, de Jean de Creny, écuyer, de Catherine L'hermytte, veuve de noble homme Raoul Blancbaston, sieur de Bosc-Regnoult.

G. 3294. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — « Pappier déclaratif des hommes tenants et vassaux de la baronnie et haulte justice de Martinéglise et Grèges. » — Mention de maître Nicolas Dandasne, conseiller élu pour le Roi en l'élection d'Arques; — de Guillaume Asse, avocat en la cour de parlement de Rouen; — de Charles Le Cauchois, écuyer, sieur de Saint-Quentin et de Tibermont en partie; — de Pierre de Blancbaston, écuyer, sieur de Bosc-Reguoult; — de Jacques Josel, écuyer, sieur d'Aulage.

G. 3295. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

Vers **1720.** — « Terrier de la baronnie de Martinéglise et Grèges appartenant à messieurs du chapitre de Notre-Dame de Rouen. » — Le prieur de Saint-Étienne M. Gabriel Le Tellier, curé de Saint-Jacques de Dieppe, 1700. — Autres prieurs : Ludovic Stuart sieur d'Aubigny, 1655; — Roland Fréart de Chantelou, 1667. — Mention de Louis Le Munier, curé de Martinéglise; — de Claude de Glachant, femme de Charles de Clercy, écuyer, sieur de Gonneville et en précédent, veuve de Nicolas Dandasne, sieur de Neuvillette; — de l'acquisition de deux acres de pré à Martinéglise avec l'argent légué au chapitre par Eudes Rigaud pour les rétributions de la fête de Saint François.

G. 3296. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier; relié en parchemin.

Vers **1704.** — « Terrier de la baronnie de Martinéglise et Grèges. » — A la fin, contrat passé entre le chapitre et M. de Rouville, lieutenant criminel au bailliage d'Arques, au sujet du prétoire de Martinéglise, 1704.

G. 3297. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

Fin du **XVIIIe siècle.** — « Cueilloir de la seigneurie de Martinéglise et de ses dépendances. » — Mention de M. Croissé, procureur du Roi en l'amirauté de Dieppe; — de Mademoiselle de Crevecœur, au droit de David, Daniel et Claude de Miffant; — de M. de Pellevert; — d'Antoine-Nicolas Dandasne, écuyer, sieur de Lincourt.

G. 3298. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1749. — « État de la seigneurie de l'Isle en la ville de Gisors sur la rivière d'Epte et aux environs. » — « La seigneurie du fief de l'Isle à Gisors... a esté adjugée à MM. du chapitre de Notre-Dame de Rouen au parlement de Paris, le 10 avril 1607... Le fief de l'Isle est tenu en foy et hommage de Mgr l'archevesque de Rouen, à cause du fief de Fresne l'archevesque, sans aucunes charges ni servitude. » — Copie de l'acte de donation des grains de Bourris à messieurs du chapitre de Notre-Dame de Rouen par Guillaume de Lisle, sieur de Bethencourt, chancelier de l'église de Rouen, 1340.

G. 3299. (Registre.) — In-folio, 594 feuillets, papier, relié en parchemin.

Vers **1690.** — « Extrait des déclarations fournies au papier terrier de la vicomté de Lyons, ès années 1678 et suivantes, des terres aliénées et fieffées par Sa Majesté relevantes de son domaine et possédées par plusieurs particuliers propriétaires d'icelles y dénommez. » — A Beaufïcel, Jean Robillard; — à Bezancourt, verrerie occupée par Charlotte Godard, veuve de feu Nicolas Bongards; — à Bezu, Jean Le Vaillant, écuyer, sieur de Plémont (copie vers 1687).

G. 3300. (Registre.) — In-folio, 594 feuillets, papier, relié en parchemin.

Vers 1680. — « Extrait des déclarations fournies au domaine du Roy par les propriétaires des terres défrichées en la forest de Lyons suivant lesquelles messieurs du chapitre de Rouen ont les trois quarts des dîmes. » — Biens situés sur les paroisses du Boulay, Bosquentin, le Coudray, Croisy, Fleury, la Feuillie, Lisores, Morgny, Mesnil-Lieubray, Montroty, Puchay, Périers, Vascœuil. — Mention, à Fleury, de Susanne de Bongards, veuve de Charles Le Vaillant, écuyer, sieur du Val-Guerrier, demeurant au hameau du Fayel; — de Jacques de Caqueray, écuyer, sieur de Montbrun; — d'Adrien Le Radde, curé du Bosc-Edeline; — de François Le Bouvier, écuyer, sieur de Fontenelle, avocat au parlement de Rouen, y demeurant. — Ce registre fait suite au précédent.

G. 3301. (Registre.) — Grand in-folio, 90 feuillets, papier.

Fin du XVIIIe siècle. — Inventaire contenant les aveux de la deuxième liasse du fief de Petitville, du n° 1 au n° 176. — Aveux analysés, de 1406 à 1599. — Table des vassaux à la fin du volume.

G. 3302. (Registre.) — Grand in-folio, 53 feuillets, papier.

1777-1785. — « Gage-plège du noble fief et seigneurie de Petitville appartenant à messieurs les haut-doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Rouen primatiale de Normandie. » — Plaids tenus par Jean-Pierre-Nicolas-Christophe Gueret, avocat au parlement de Normandie et aux siéges royaux de Caudebec, y demeurant. — Mention de Charles-François Yvelin de Béville, demeurant à Caudebec, fils de François Yvelin, en son vivant, avocat au siége présidial de Caudebec, lequel était fils de Pierre-Armand Yvelin de Béville, président en l'élection de Caudebec.

G. 3303. (Registre.) — Grand in-folio, 100 feuillets, papier, relié en veau.

1777. — « Terrier d'un noble fief assis et situé en la paroisse de Saint-Martin de Petitville en Caux, plein fief de haubert lequel relève de la châtellenie de Gravançon qui est ressortissante de la haute-justice du comté de Lillebonne appartenant à M. le duc d'Harcourt. » — Mention de la chapelle du Mesnil sous Lillebonne dont était pourvu René Le Noir, prêtre, prieur des Saints Anges; — de Robert Barrois, curé de Petitville; — de Charles-François Yvelin de Béville. — Ce volume porte le n° 13 de la collection des Terriers.

G. 3304. (Registre.) — Petit in-4°, 102 feuillets, papier.

1537-1538. — « Papier journal du revenu appartenant à messeigneurs de chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, receu par moy Mellon Preudomme, chanoyne et grand distributeur de la dicte église pour ung an commenchant au jour Saint-Michel 1537. » — Pour le tabellionnage de Londinières, 25 livres; — de maître Guillaume Josse, curé d'Yébleron, pour les dîmes et sennes, 80 livres; — de Jean Ango, vicomte de Dieppe, pour la dîme de ladite vicomté, aux termes de Chandeleur et de Saint-Jean Baptiste, 400 livres. — Mention de Pierre Douville, écuyer, du Tronquay; — d'Olivier de Limoges, sieur du Mouchel.

G. 3305. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1664-1693. — « Registre des droits seigneuriaux des fiefs et seigneuries de Roumare et du Bout-du-Bosc appartenantes à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de Rouen commençant à la Saint-Michel 1664, fait et dressé par maître Adrian Dumont, notaire et procureur en l'officialité de Rouen, en conséquence de la cession à luy faicte par maître Claude Louët, bourgeois de Rouen, du restant de la jouissance de son bail. » — Additions jusqu'en 1693. — Table à la fin du volume.

G. 3306. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

1722. — État de la terre, seigneurie et baronnie de Roumare. — Acquisition de la seigneurie de Roumare; — terre vendue au chapitre par Raoul comte d'Eu et de Guines, connétable de France, par le prix et somme de 6,499 livres (Gisors, 5 mai 1337). — Mouvance et dépendances de la seigneurie de Roumare. — Marché, halles, étaux, mesures, poids et coutumes. — Moulin de Roumare. — Chemins qui conduisent au moulin. — Banalité du moulin. — Droit de verte moute dû au moulin. — Rivière. — Privilèges, droitures et franchises de messieurs du chapitre dans la forêt de Roumare. — Acquisitions faites par eux. — Terres tenues par Marc-Antoine-Sanson Vaignon, écuyer, sieur du Parc-d'Esneval; — par Jacques

de Bauquemare, fils de Robert de Bauquemare, maréchal de logis des gardes du corps de Mgr le duc d'Orléans; — par Romain Le Cerf, sieur de la Tourelle; — par Paul Le Jaulne. — Contrat de vente de la terre et seigneurie de Roumare, 5 mai 1337.

G. 3307. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1722. — Double, probablement la minute, du registre précédent.

G. 3308. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — État de la terre, seigneurie, et baronnie de Roumare. — Acquisition de la terre et seigneurie de Roumare, etc. — Ce registre diffère peu des deux précédents; l'écriture est un peu plus soignée. — Au commencement une table alphabétique des vassaux ; — à la fin : — « Pièces conservées dans les archives concernantes la terre et seigneurie de Roumare. » — Ce registre porte le n° 14 de collection des Terriers.

G. 3309. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier

Vers **1726.** — Terrier de la seigneurie de Roumare. — Mention de M. de Bernières de la Vaupalière, conseiller au parlement de Rouen; — d'Adrien Dehors, sieur du Bocage, avocat au même parlement; — de Guillaume-Nicolas Le Couteulx de Boscmesnil, fils et héritier d'Étienne Le Couteulx, conseiller échevin de la ville de Rouen; — de Guillaume Faucon, sieur du Matré.

G. 3310. (Registre.) — Grand in-folio, 165 feuillets, papier, relié en veau.

Vers **1775-1789.** — Terrier de la baronnie de Roumare. — Additions jusqu'en 1789. — Gage-plèges tenus par Pierre Le Touc, avocat au parlement, sénéchal de ladite seigneurie, 1782, 1784; — par Nicolas-Pierre Delaunay, autre avocat au parlement, en la même qualité, 1785, 1786, 1789; lesdits gage-plèges sur papier timbré. — Ce volume porte le n° 15 de la collection des Terriers.

G. 3311. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1778. — « Cœuilloir pour la recepte des rentes seigneuriales du fief, terre, seigneurie et haute justice de la prébende de Saint-Saire... dressé sous les ordres de noble et discrète personne messire Bernard Batailler d'Osmonville, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église de Notre-Dame de Rouen. — Parmi les tenanciers Claude-François de Sesmaisons, marquis de Sesmaisons, lieutenant général des armées de S. M., demeurant en son château de Saint-Saire; — Charles-Amédée de Brossard, capitaine de dragons au régiment de la Reine; — Jean et Charles Toussaints, « obligés envers la prébende à un coup de chapeau par honneur, le jour des plaids. »

G. 3312. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1720-1746. — Registre des droits seigneuriaux de la baronnie de Saint-Victor appartenant à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de Rouen. — François Dumontier, receveur général de messieurs du chapitre et Ambroise Emangard, commis à la recette pendant le temps de neuf années, de 1720 à 1729. — Additions jusqu'en 1746. — Mention de François Le Moyne, sieur de Humesnil, seigneur et patron de Bauville; — de M. de Varneville, conseiller au parlement ; — de Jean-Baptiste Cavelier, curé de Bretteville; — de David de Brossard, seigneur et patron d'Augeville.

G. 3313. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1697. — État des aveux et déclarations fournis à la baronnie de Saint-Victor pour la prévôté d'Augeville. — Mention de Louis Bretel, écuyer, sieur d'Auberbosc, conseiller au parlement de Normandie, haut doyen de la cathédrale, abbé d'Aulnay et de Saint-Victor en Caux ; — de Michel Peigné, écuyer, sieur de Grosmesnil, Augeville et Hasteleu.

G. 3314. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1692. — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté de Beaumont-le-Hareng. — Mention de Charles Remoussin, curé de Crosville sur Longueville, héritier de feu François Remoussin.

G. 3315. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1697. — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté d'Etaimpuis. — Mention de Marie Duquesne, veuve de feu Adrien de Pelletot,

écuyer, seigneur de Saint-Martin de la Poterie, 1559; — de Raoul Des Vaux, curé du Plessis, 1541; — de Jacques de Clères, écuyer, sieur des Haquets.

G. 3316. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1692. — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté et vavassorie des Fourques. — Mention de Jean Roussel, sieur de Saint-Gilles, conseiller et correcteur en la chambre des Comptes de Normandie, 1616; — de Pierre Le Bourgeois, curé de Saint-Victor.

G. 3317. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1692. — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté de Fresnay. — Mention de Geffroy Gavion, aîné, conseiller échevin de Rouen, 1612; — de Jeufray Gavion, avocat au parlement, 1625; — de feu Jacques Le Roy, en son vivant écuyer, conseiller en cour laie à Rouen; — de Marie Guenet, veuve de Nicolas Coquerel, conseiller du Roi, lieutenant général en la vicomté de Rouen.

G. 3318. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1692. — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prevôté de Leuilly. — Mention de la vavassorie de la Mine d'or; — de Nicolas Le Seigneur, sieur de Bautot; — de Jean Guillebert, écuyer, sieur de la Chesnaye, garde du Roi, ayant épousé Marguerite Féron.

G. 3319. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1691. — État des aveux et déclarations fournis en la même baronnie pour la prévôté de Saint-Victor. — Mention de Nicolas de Vallongnes, commissaire ordinaire de la marine, agissant tant en son nom qu'en celui de maître Jacques de Vallongnes, avocat au parlement; — de Louis Le Page, autre avocat au parlement; — de Nicolas Le Page, docteur en Sorbonne, tuteur des enfants dudit Louis Le Page, mineurs, 1662.

G. 3320. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1692. — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté de Vassonville. — Mention de Jeanne le Berquier, veuve de Jacques Dumont, écuyer, sieur de la Fontaine; — de Louise de Civille, héritière d'Alphonse de Civille, écuyer, sieur de Gonseville, femme de Jean Dudrey, écuyer, sieur de Villeraz; — d'Isaac Chefdhostel, époux de Suzanne Dumont, fille d'Isaac Dumont.

G. 3321. (Registre.) — Grand in-folio, 80 feuillets, papier.

1782. — « Terrier démonstratif de la noble prévôté de Vassonville, membre de la baronnie de Saint-Victor, appartenant à messieurs les hault doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen, primatiale de Normandie. » — Plan visuel de la paroisse de Saint-Pierre de Vassonville. — Mention de biens appartenant aux trésors de la Pierre et de Vassonville; — du sieur de Giffard, sieur de la Pierre; — d'Antoine-Augustin Thomas, chevalier, sieur du Fossé et de Vassonville. — Ce volume, d'une écriture soignée, porte le n° 16 de la collection des Terriers.

G. 3322. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1702. — Inventaire des aveux du fief de Bezu-la-Forêt. — Aveux présentés aux plaids de la seigneurie de la Fontaine du Houx, appartenant à M. de Fours et postérieurement à M. Blain. — Philippe Folleville, Pierre Martin, Philippe de la Voipière, successivement sénéchaux de la seigneurie. — Aveu des pères Mathurins de Gisors pour leur ferme assise au terroir des Landes. — Registre incomplet. — La reliure en maroquin rouge, appliquée à ce registre, porte au dos : « Comptes d'acquisition et de fieffes de la terre d'Argeronne. »

G. 3323. (Plan.) — Papier, 0^{m} 99 de largeur sur 1^{m} 23 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

1774. — « Plan géométral de la paroisse de Boscherville sise dans le Roumois, élection de Ponteaudemer, pour Messieurs du chapitre, fait et levé par moi Bernard-Guillaume Duwez, geomètre et feudiste à Evreux. — Dépouillement des numéros contenus au présent plan avec les noms des propriétaires. » — Porte le n° 14 de la collection des Terriers.

G. 3324. (Plan.) — Papier, 1^{m}. 59 de largeur sur 1^{m} 45 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIIIe siècle.** — Plan de la paroisse de

Beauficel en Lyons, dressé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Porte le nº 15 de la collection des Terriers.

G. 3325. (Plan.) — 1m 90 de largeur sur 1m 12 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan de la paroisse de Bezu-la-Forêt, dressé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Château de la Fontaine-du-Houx avec la chapelle Saint-Eutrope, verrerie de la Haye, chapelle de Sainte-Catherine au hameau de Maurepas. — Porte le nº 16 de la collection des Terriers.

G. 3326. (Plan.) — 2m de largeur sur 1m 35 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan de la paroisse de la Feuillie, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux du Breuillet, des Ecouflières, de Richebourg; le fond de la Vierge-Marie, la Cuette, la fieffe au grand maître, le triège des Cateaux. — Porte le nº 17 de la collection des Terriers.

G. 3327. (Plan.) — 1m 75 de largeur sur 1m 12 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan des Hogues, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau de Sainte-Honorine, les grandes Molaises, la fieffe Valdory. — Porte le nº 18 de la collection des Terriers.

G. 3328. (Plan.) — 1m 38 de largeur sur 1m 28 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan d'une partie de la paroisse de Lorleau, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Le Mont-aux-Prêtres; le clos des Ragobilles. — Porte le nº 19 de la collection des Terriers.

G. 3329. (Plan.) — 1m 55 de largeur sur 1m 14 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan d'une partie de la paroisse de Lorleau, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau des Feuguettes, trièges du Megret et du chêne Sainte-Barbe, chemin des Mareyeurs. — Porte le nº 20 de la collection des Terriers.

G. 3330. (Plan.) — 1m 44 de largeur sur 1m 2 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan de la paroisse de Lilly, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau de Maupertuis; trièges de l'Essart et de la Maladerie. — Porte le nº 21 de la collection des Terriers.

G. 3331. (Plan.) — 2m 38 de largeur sur 1m 12 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan des paroisses de Lisores, Coudray et Touffreville, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Château du Bois Préaux, ferme du Coisel, friches de la ferme de la Salle, trièges des Godinettes et du Vaux Rose. — Porte le nº 22 de la collection des Terriers.

G. 3332. (Plan.) — 1m 40 de largeur sur 1m 30 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan de la paroisse de Longchamp, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Commune faisant partie des sept villes de Bleu; — ancien château; — commune du Houx du Chatel, Croix Beton, manoir seigneurial, fief de Longthuit. — Porte le nº 23 de la collection des Terriers.

G. 3333. (Plan.) — 1m 60 de largeur sur 1m 10 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan d'une partie de la paroisse de Lyons-la-Forêt, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux de la Mare Broquet, des Tainières, de la Bosse, champs des petites Molaises, l'Essart Mador, triège du Val-Baignard, manoir Fouré. — Porte le nº 24 de la collection des Terriers.

G. 3334. (Plan.) — 3m 93 de largeur sur 1m 28 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan d'une partie de la paroisse de Lyons-la-Forêt, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau de la Villenaise, terres du Chesne Varin, triège du Souillard. — Porte le nº 25 de la collection des Terriers.

G. 3335. (Plan.) — 1m 68 de largeur sur 1m 3 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIIIe siècle.** — Plan d'une partie de la forêt de Lyons, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux des Maisons blanches, du Petit Clos, champs de Croixmesnil, triège des Arsilières, ferme de la Lande à l'abbaye de Mortemer. — Porte le n° 26 de la collection des Terriers.

G. 3336. (Plan.) — 1m 57 de largeur sur 0m 90 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIIIe siècle.** — Plan de Montagny et du Mesnil Lieubray, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux de la Vente, terres de Montaimé, Bois des Houx. — Porte le n° 27 de la collection des Terriers.

G. 3337. (Plan.) — 0m 88 de largeur sur 0m 48 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIIIe siècle.** — Plan de Montroty pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau du Bord du Bos, triège du Bois-Semé, terre et commune de la commanderie de Saint-Jean du Temple. — Porte le n° 28 de la collection des Terriers.

G. 3338. (Plan.) — 2m 28 de largeur sur 1m 35 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIIIe siècle.** — Plan de la paroisse du Tronquay, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux des Cornouilliers, de la Motte, de Fresnay, de la Grand Fray, de la Londe Gouin, de la Mare des saulx, des Landes, de Langlet Jacques; triège de Languethuit, Val des carrières, Val Saint-Pierre, four à cendre. — Porte le n° 29 de la collection des Terriers.

G. 3339. (Plan.) — 1m 28 de largeur sur 0m 94 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIIIe siècle.** — Plan de la paroisse de la Haye (en Lyons), levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux du Thuit, du Petit Val, de la Porquerie; — le bois de la Brosse, les Vaux Richard. — Porte le n° 30 de la collection des Terriers.

G. 3340. (Plan.) — 2m 33 de largeur sur 1m 20 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIIIe siècle.** — Plan de la paroisse de Beauvoir-en-Lyons, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux des Monts, des Acres, des Routieux, du Chouquet, des Chouquets du Camp Caillot, du Montverdun, de la Lande, du Montreal, du Prébandon, des Grands Genets; — trièges du Hêtre Allain, des Acres, de la vallée Dollé, de la Grande fieffe, du Hazey, de la Quesne, de Bellozane, de la Boullaye. — Champs Blanchêtres, champs des Livrées, champs Préaux, commune des Acres, Croix dame Allets, fieffe du Lis, fieffe Gaillard, fieffe Saint-Aubin, Mont Coquerel, Mont Cornet, poteau de la Vierge-Marie, verrerie des Routieux. — En dehors de la paroisse commune et hameau des Carreaux. — Porte le n° 31 de la collection des Terriers.

G. 3341. (Plan.) — 1m 38 de largeur, sur 1m 12 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIIIe siècle.** — Plan de la paroisse du Neufmarché, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau des Flamants, triège de la Folie, terres du Joyeux Repos, bois aux habitants de Neufmarché, bois du grand et petit Montrenoult à M. Dauvet; verrerie du Bos. — Porte le n° 32 de la collection des Terriers.

G. 3342. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1607-1787. — Procès-verbaux de visite d'églises dépendantes de la juridiction de Messieurs du chapitre de Rouen : chapelle de Fresnoy-en-Val, dédiée à Saint-Sauveur dépendante de la paroisse de Clais. Ordonnance en forme de réglement pour le service religieux dans cette chapelle : « Les habitants ne pourront y offrir aucun pain à bénir; le desservant ne pourra y faire l'eau bénite les dimanches ni bénir les Rameaux, ces fonctions étant de droit réservées aux églises paroissiales; le desservant devra assister aux offices de la paroisse, les jeudi, vendredi et samedi saints, Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaint et Noël; les premières communions se feront aussi en l'église paroissiale, 1739. » — Réglement, analogue et de la même date, pour la chapelle de Saint-Aubin de Hambures, « pauvre chapelle qui n'avoit pour s'entretenir que ce que fournissoit la dévotion des fidèles et la cueillette du pain des dimanches. » — Requête de Françoise *Le*

Vaillant, veuve du sieur de Meulers; elle demande à être conservée dans la jouissance d'un banc à Hambures et rappelle les services rendus à la localité par son défunt mari mort malheureusement assassiné. — Sainte-Marie-Madeleine de Grèges, 200 communiants; école tenue par le vicaire en 1786; — Londinières, 400 communiants, maître d'école, maîtresse d'école, chirurgien, sage-femme en 1786; — Saint-Martin de Martinéglise, 180 communiants, petites écoles tenues par le vicaire en 1786. — Saint-Étienne la grande église, 600 paroissiens en 1763. — Difficultés faites en 1784 par M. Vasse, curé de Londinières; il prétendait que MM. les députés du chapitre (Rondel et Boisville) étaient tenus de lui communiquer l'acte de leur députation pour la visite de Londinières et de Bailly-en-Campagne et qu'ils devaient l'appeler curé et non vicaire perpétuel. — Ordonnance pour la démolition de la chapelle du saint nom de Jésus en l'église de Martinéglise; cette chapelle menaçait ruine et l'église d'ailleurs était trop grande, 1677. — Les maîtres de la charité de Martinéglise prétendent que, lors de l'élection d'un nouveau maître, le vicaire doit aller le chercher en surplis avec la croix et la bannière et reconduire chez lui l'ancien maître; — cet usage est aboli; — le vicaire se contentera de recevoir le nouveau maître à la porte de l'église.

G. 3343. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1649-1787. — Procès-verbaux de visite des églises dépendantes de la juridiction de Messieurs du chapitre de Rouen. — Amfreville-les-Champs où l'on mentionne une chapelle de Sainte-Barbe, et un clocher menaçant ruine en 1744; — Assigny; — Bailly-en-Campagne; — Baillolet; — Clais; — Douville: — Ordonnance de visite de M. Thibault, docteur en théologie, grand pénitencier de l'église de Rouen; il défend au curé, sous peine de suspense *ipso facto* d'admettre aucune personne laïque, de quelque condition qu'elle fût dans le balustre du sanctuaire qui est le lieu des seuls prestres qui officient et qui représentent Jésus-Christ, 1649. — Nombre des communiants, en 1786: — à Amfreville, 300; — à Assigny, 400; — à Bailly-en-Campagne, 250; — à Baillolet, 300; — à Clais, 500; — à Douville, 120.

G. 3344. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1443-1759. — Droits du chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Commissions données par le chapitre à Jean Bidault pour exercer les fonctions d'official, 20 octobre 1443; — à Jean de la Place pour exercer les mêmes fonctions à Neufchâtel, 1592. — Nomination par la même compagnie de vicaires généraux, à Rouen et à Pontoise, 1651, 1707; — de doyen de la Chrétienté; Jacques Le Prévost, curé de Saint-Herbland, maintenu en possession de cette charge, 1651. — Permutations de cures avec le consentement du chapitre. — Lettres de Henri IV qui nomment Pierre Du Bosc, clerc du diocèse d'Evreux, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par la résignation de Charles Alorge (Paris, 28 septembre 1594). — Lettre de M. Rose pour remercier ses confrères du chapitre de l'avoir nommé grand-vicaire et official de Pontoise, pendant la vacance du siége.

G. 3345. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier (18 imprimés).

1590-1671. — Droits exercés par le chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Procès-verbal des réparations à faire à l'hôtel archiépiscopal; devis desdites réparations, 1590. — Sentence des requêtes au sujet des déports pendant la vacance du siége, 1593. — Arrêt du parlement qui condamne Messieurs du chapitre, le siége vacant, à faire travailler à la réparation des canaux et fontaines de la maison archiépiscopale « à ce que les eaux fluent librement à l'Hostel-Dieu, 1593. » — Proposition faite au chapitre par l'archidiacre Paris, grand-vicaire, de la part de l'archevêque; « celui-ci désiroit, pour montrer une plus grande union avec cette église, que l'on supprimât toutes les écritures qui marquoient quelque différend entre lui et la compagnie. Les nouvelles de la nomination de l'abbé de Jumièges à l'archevêché par la démission de son oncle étant certaines, il seroit à propos de députer vers la Reine, vers l'archevêque et vers l'abbé de Jumièges, 26 mai 1651. » — Requête adressée à l'official par Louis Baudry de Piencourt, chevalier de l'ordre de Jérusalem, pourvu du prieuré non conventuel de Saint-Remy de Bezu; il demande à être déchargé des réparations à faire audit prieuré. Procès-verbaux desdites réparations, 1671. — Enquête pour les dîmes de Groffy, même année. — Copie du serment de fidélité prêté entre les mains du Roi, à Saint-Germain-en-Laye, par Mgr de Médavy, nommé à l'archevêché de Rouen; attestation du cardinal de Bouillon, 19 décembre 1671.

G. 3346. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1590-1759. — Droits exercés par le chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Juridiction spirituelle dans toute l'étendue du diocèse; droit de pourvoir aux bénéfices; dispenses de mariage; administration du

temporel de l'archevêché. — Pièces de comptabilité; quittances des prébendées de Saint-Romain. — 100 sous à A. Behotte, pour avoir prêché l'oraison du senne d'été; — même somme à Toussaint Guenet pour avoit prêché celle du senne d'hiver, 1592. — Avent de 1592 prêché par le gardien des capucins de Rouen; le prix en est payé à M. Fermanel, receveur du couvent. — Le P. Clément, jésuite, ayant prêché le carême de 1593, prie le chapitre de payer ce qui lui était dû, entre les mains du P. Fornier, procureur du collége de Rouen, et d'accorder par aumône 12 écus au minime qui avait prêché concurremment avec lui, attendu qu'il s'était enroué et avait perdu la voix par suite de ses prédications, 28 avril 1593. — Rogations de 1594 prêchées par Champion, jacobin. — Sermons aux fêtes de la Trinité, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement, prononcés, la même année, par Goupil, autre jacobin. — Lettre de Gincestre au chapitre : on croit que le Roi va l'envoyer en Gascogne; il espère cependant pouvoir prêcher l'avent et le carême en la cathédrale, comme ç'avait été l'intention du cardinal de Bourbon, 23 septembre 1594. — Payement à Georges Loyselet de 2 écus sol pour avoir imprimé les litanies, les prières et la bulle envoyées de Paris par le légat, 9 avril 1593. — Jean Desplanes, curé du Bosgouët, adjudicataire du déport de Saint-Michel de la Haye, expose qu'il n'a pu rien tirer de ce bénéfice, à cause de la guerre; les officiers de Pontaudemer qui tenaient le parti contraire avaient, de leur côté, adjugé à un autre le même déport; Desplanes avait été obligé de se retirer chaque soir en l'abbaye de Jumièges; une fois il avait été surpris par les soldats de Pontaudemer qui l'avaient fait prisonnier et l'avaient menacé de le pendre, 1591. — Pierre Aubert, fermier des dîmes d'Envronville pour l'archevêché, informe le chapitre des obstacles apportés à sa perception par les soldats et les officiers de Caudebec qui l'avaient fait prisonnier et exigeaient qu'il prît d'eux la ferme desdites dîmes et non du chapitre, 1592. — Lettre adressée à Marc, receveur de l'archevêché : « Pradon, en vertu d'une commission du cardinal de Bourbon, est venu faire payer les pensions des doyens, moi absent; il a rompu l'huis, a emporté ma bonne robe et un casaquin de soye noire. — De vostre maison de Robertot, ce 14 de novembre 1593. C'est vostre humble et serviable amy, le doïen de Foville. » — Martin Hébert, curé de Saint-Patrice, prisonnier à l'officialité; accusé d'avoir blessé le capitaine Valdory, 1590. — Frère Tholle, curé de Saint-Godard de Rouen, condamné à l'officialité, 1592. — Mention de Jacques de Scerres, abbé de Montebourg, prieur de Beaulieu; — de Piart, vice-bailli de Caux; — de Martin Bellart, capitaine de la cinquantaine de Rouen, 1592. — Sceau plaqué de Gincestre.

G. 3347. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1591-XVIIIe siècle. — Droits exercés par le chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Etats informes du revenu de l'archevêché. — Inventaire des titres. — Requêtes adressées au chapitre par divers officiers de l'archevêché pour obtenir le payement de leurs gages. — A Hattingois 45 sous pour être allé porter au curé d'Orgueil une ordonnance de l'official avec articles signés des paroissiens de Fry pour informer de quelque scandale à l'encontre de Nicolas Cronyn, prêtre de ladite paroisse, 1591. — A Pierre de Bonacorsy, conseiller du Roi, ci-devant trésorier général de France, ayant la charge du trésor de l'église Sainte-Croix des Pelletiers pour cette année, 30 sous provenant d'une amende à laquelle avait été condamné un clerc matriculier, 1591. — A Laurent L'Heureux, menuisier, 40 sous pour son salaire d'avoir dressé la chaire et parquet des avocats de la cour d'église, dans la chapelle des ordres, à raison que Mgrs de Mayenne et de Villars étaient venus faire leur résidence au palais archiépiscopal et occupaient la grande salle, 25 juillet 1591. — A Jean, évêque de Rosse, 40 écus, 50 livres, 100 livres pour ses gages de suffragant; quittances de ce prélat signées. Je. évêque de Rosse, 4 janvier et 21 avril 1593, *Jo. episcopus Rossensis*, 19 octobre 1592. — Rabais accordé à Antoine Picart, sieur d'Infreville, adjudicataire du déport d'Ouainville : « il avoit souffert de grandes pertes pour être demeuré plus de 400 acres de terre sans avoir été labourées ni semées et que sy peu qu'il y en avoit eu de labour avoient esté en la plus part pillez et degattez par les gendarmes à la levée du siége de Rouen lorsque les deux camps seroient allez devant Caudebec, 3 octobre 1591. »

G. 3348. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 30 pièces, papier (2 imprimés.)

1591-1651. — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Nomination au vicariat de Pontoise. — Nominations d'officiers à la cour ecclésiastique de Rouen, notamment d'official et de promoteur. — Contestations entre M. Deschevert, nommé par le chapitre au vicariat de Pontoise, et Jacques de la Saussaye, pourvu du même vicariat; — entre le cardinal de Bourbon et ledit de la Saussaye, le chapitre partie intervenante. — Lettres de Marian de Martinbos aux chanoines pour leur recommander « M. Chevert, parent de M. de Villeroy et qui a exercé le vicariat durant la guerre au grand contentement

de chacun; de Saint Germain des Prés, 28 septembre 1594; — de Deschevert; Paris, 11 octobre, même année; — de Marin Le Pigny, annonçant l'issue du procès contre la Saussaye, « le grand et renommé plaideur. Il a joué toutes sortes de personnages et produict 3 grands sacs qui ont fait suer d'ahan l'homme du rapporteur. » — Compte des amendes de l'officialité, 1591-1592. — A Jacques Tourmente, maçon, pour avoir abattu la voute de la chapelle des ordres, 5 écus sol; pour 4 gallons de vin délivrés à quatre docteurs en théologie pour avoir vu le procès de Jacques Hélie, vicaire de Saint-Patrice, emprisonné à l'officialité, 1 écu 20 sous; à Jean Denis, secrétaire de l'official, pour avoir fait attacher le grand tableau du calendrier de la cour en la chapelle des ordres où la juridiction tient à présent, 2 écus 20 sous. » — Arrêt du parlement en faveur des chanoines prenant le fait et cause de Bizet par eux commis à la charge de greffier, contre Pradon, se disant propriétaire dudit greffe; — l'arrêt déclare le siége archiépiscopal vacant, la régale ouverte, en conséquence de la démission de Mgr François de Harlay, maintient les grands vicaires, official, promoteur et autres officiers nommés par le chapitre, 19 juin 1651 (Imprimé).

G. 3349. (Liasse.) — 41 pièces, papier

1592-1719. — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Comptes des amendes de l'officialité, 1592, 1594; — des suspens et excommuniés, 1593; — du scelleur, 1594. — Plumitif de la cour d'église, à la vacance du siége, 1651 : — François Mahault sieur de Tierceville, conseiller du Roi, aumônier de la Reine, chanoine de la cathédrale, official commis par le chapitre; — 17 juin 1651, Louis Sevrey et d'Hincourt, le premier official, le second promoteur pour l'archevêque, poursuivis pour s'être immiscés dans les fonctions de la cour ecclésiastique au préjudice de la publication faite, la veille, de la vacance du siége. — Procès à l'officialité de Rouen, comme officialité métropolitaine connaissant des appels des officialités diocésaines, entre les prévôt et échevins de la charité de Breteuil et le sieur Levacher que lesdits échevins avaient, par animosité, élu échevin, en remplacement de son père, 1651. — Compte des amendes de l'officialité, même année : — à Jacques Yvelin, prêtre, préposé à dire les messes de la conciergerie de la cour ecclésiastique, 5 livres tournois; pour pain fourni aux pauvres prêtres prisonniers, 10 livres; pour impression d'une ordonnance contre les prêtres vagabonds, 10 livres; pour impression à 200 exemplaires, d'une autre ordonnance touchant la retraite des religieuses, 3 livres. — Autres comptes du bien et revenu spirituel de l'archevêché, 1652, 1719.

G. 3350. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1593-1759. — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége, à la mort du cardinal de Bourbon. — Requêtes adressées au chapitre, pendant la vacance du siége après la mort de Mgr de Saulx-Tavannes, pour obtenir dispense d'empêchements canoniques aux fins de contracter mariage; ordonnances rendues en conséquence. — Dispense de bans entre Joseph de Norry et Marie Laudasse, de Saint-Cande-le-Jeune, 1593.

G. 3351. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1594-1671. — Droits exercés par le chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Procès portés à l'officialité de Rouen, comme officialité diocésaine et métropolitaine, pendant la vacance du siége, en 1594 et 1671. — *Casus est :* Messire Jehan Feudrix, presbtre, curé de Massy et doyen de Neufchatel, a fait prières publiques en la paroisse après la bataille d'Ivry pour la victoire du roi de Navarre et commandé à plusieurs curés et vicaires de son doyenné faire le semblable. » — Adrien Danet, curé de Notre-Dame-de-Boscherville, se plaint de ce que les fonctions de doyen du doyenné de Bourgtheroulde soient confiées à un religieux mendiant, le surnommé Lequien, du couvent des augustins de Rouen, « qui est chose répugnante à une telle personne, » 1594. — Plainte de Jacques Du Fay, comte de Maulévrier et du Taillis, contre l'hermite de la chapelle de Saint-François-lès-Caudebec; il l'avait nommé sur la présentation d'un ami et s'était aperçu trop tard que c'était un homme sans mœurs qui ne savait ni lire ni écrire, 1671. — Sentence de l'officialité d'Evreux contre Robert Vallée, prêtre de Saint-Martin de Laigle, cassée à l'officialité métropolitaine; il avait été condamné pour avoir refusé de signer le formulaire. — Nicolas Pochon, curé de la seconde portion de Fontaine-le-Dun, demande une taxe de 300 livres sur le curé de Brachy prétendant à la première portion dudit bénéfice, cette taxe fondée sur ce que ce dernier ne faisait aucun service à Fontaine tandis que son confrère était accablé de travail : « Cette misérable paroisse étoit affligée de flux de ventre; cette maladie avoit enlevé depuis un an la dixième partie de la population; dans une semaine, sur 17 personnes attaquées 16 avaient succombé. » — Plainte de Julien Duplis, curé d'Appeville, contre Antoine Hullin, chanoine régulier, pour exercices curiaux faits par celui-ci dans la

chapelle de Sainte-Catherine de Rondemare. — Plainte portée contre les prieur et religieux de Beaulieu, qui, sous prétexte de l'accident arrivé à leur église par le tonnerre, prétendaient couper toute l'aiguille du clocher, mettaient tout en désordre dans l'église, faisant porter les terres d'icelles, pleines d'ossements, dans le milieu de la cour. — Les confrères de la confrérie du Saint-Sacrement fondée à Saint-Pierre de Carville se plaignent du curé : il avait refusé de recevoir le maître nouvellement nommé et de lui donner à baiser la croix devant le portail. — Affaire portée par appel à l'officialité métropolitaine : Jehan de Guillebert, chanoine, archidiacre de Mortain en l'église d'Avranches et titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours et du saint prophète David à Saint-Cyr de Bailleul, appelle d'une sentence portée contre lui par l'officialité d'Avranches pour crime de falsification dans le registre du secrétariat de l'évêché : il avait raturé un mot dans l'acte d'homologation de la fondation de cette chapelle; il fut condamné à la perte de sa dignité, à une amende de 600 livres et à une année de pénitence au séminaire de Rouen, 1670.

G. 3352. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1596-1615. — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Requêtes adressées au chapitre, *sede vacante,* par plusieurs curés du diocèse pour obtenir l'office de doyen rural; informations à ce sujet, 1591, 1596, 1615. — Requête de Jean Feudris, curé de Massy, doyen de Neufchâtel; il a appris que l'archevêché était vacant par le décès du cardinal de Bourbon, dernier roi de France; il s'excuse, de n'avoir pu, pour cause de maladie, se rendre à Rouen, et se plaint de ce que les chanoines aient nommé, pour le remplacer dans sa charge, un surnommé Vegnon. — Nicaise de Boussingault, doyen de Longueville, expose au chapitre, que depuis le commencement des guerres civiles il auroit, de jour à autre, été affligé de ceulx du parti contraire aux desseins de la Sainte Union et serré de telle sorte qu'après avoir perdu tout si peu de bien de fortune que Dieu lui auroit eslargi, il ne luy auroit esté loisible, depuis deux ans, de pouvoir issir des lieux où il s'estoit refugié pour sûreté de sa personne, et mesme de se transporter à Rouen; il est éclairé de si près par la sentinelle du parti, qu'il lui faut lire à la chandelle en plein jour. L'estat ecclésiastique, dans son doyenné, va de pis en pis par un desreiglement qui est entre aucuns de l'ordre ecclésiastique que par autres qui suivent le parti..... il n'ose s'esventer et laisser ses aziles... La personne ecclésiastique ne recognoist plus de supérieur et a la bride laschée à tous vices; il prie les chanoines de faire délivrer à Jean Pallier, curé de Sévis, son lieutenant, les saintes huiles pour en départir à ceux qui se rangeront sous l'obéissance du chapitre, 1591. » — Informations sur Clément Belin, prêtre, curé de Mouflaines, qui demandait à être continué dans son office de doyen de Baudemont; « homme fort capable, docte, enseignant la jeunesse des environs de la paroisse aux bonnes lettres, 1596. » — Information sur messire Nicolas Le Villain, curé d'Haquelon, aspirant au doyenné de Brachy; M. du Bec, curé de Saint-Étienne des Tonneliers, âgé de quatre-vingts ans, et un autre déposent que ledit Le Villain, après avoir fait ses études sous son oncle le curé de Crosville près Fontaine, homme docte, était allé étudier à l'université de Paris; qu'il était venu tenir école d'humanités comme sous-maître, en la ville de Caudebec, que depuis il s'était retiré en la ville de Rouen, sur la paroisse Saint-Étienne; que là il tenait une pension et conduisait ses élèves aux leçons des jésuites; depuis la réduction de la ville de Rouen, il était retourné à la campagne en son bénéfice, 1596.

G 3353. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1594-1708. — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Mémoires, consultations d'avocats P. Choart, R. Choppin, Ramat; correspondance et autres documents concernant les contestations survenues entre le chapitre de Rouen et le cardinal de Bourbon, 2e du nom, au sujet de la prétendue vacance du siége par le décès de son oncle le cardinal de Bourbon, 1er du nom. — Exposé de la question entre le cardinal et le chapitre : — « La mort advenue du bon prince qui a esté archevesque de Rouen par l'espace de 40 ans et plus, s'est meue une question entre Mgr le cardinal de Bourbon, nepveu et résignataire dudit deffunt, et messieurs les doyen et chappitre de l'église de Rouen. Mon dict seigneur s'est porté et maintenu archevesque, et comme tel en a fait les fonctions qui se peuvent faire par ung archevesque non sacré, comme donné des collations, etc... Messieurs de chapitre, au contraire, ont maintenu que le siége de l'archevesché estoit vaccant et qu'à eux appartenoit l'administration d'icelluy, et de faict se sont saisiz d'une partie du revenu. » — Déclaration de Marian de Martinbos, au nom du cardinal de Bourbon : « Mgr entend que les sieurs de chapitre, pour leurs biens communs et particuliers, les colléges et chapelains de la cathédrale jouissent librement de ce qui est à eux et que les saisies faites à son instance soient levées, 15 avril 1594. » — « Députation de chanoines pour résoudre avec les députés de Mgr le cardinal de Bourbon

touchant les affaires de l'église, archeveschê et chapitre, 25 octobre 1593. » — Lettre adressée à M. Boyvinet, promoteur général, par Echéart : « Depuis plus de 30 ans honoré par Mgr de Médavy de l'officialité d'Aumale et du vicariat, et plus tard, par Mgr Colbert du décanat de Foucarmont », il donne sa démission de ces charges pour cause de santé. — Sentence de l'officialité contre le curé de Guimerville; il passera six mois dans la maison régulière du Bourgachard pour y reprendre l'esprit ecclésiastique; il y jeûnera tous les vendredis, 1708. — Provisions d'officiers à l'officialité de Rouen et au vicariat de Pontoise.

G. 3354. (Liasse.) — 4 pièces, papier (2 imprimés).

1651-1671. — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Liste de ceux qui ont été présentés à l'évêque d'Evreux pour être ordonnés, 1651. — Copie d'une lettre de sous-diaconat délivrée par Mgr Gilles Boutaut, évêque d'Evreux, avec la mention : *de licentia archiepiscopi*. — Défense faites par les vicaires généraux de l'archevêché de Rouen, *sede vacante*, à tous ceux qui reçu les ordres de l'évêque d'Evreux avec cette mention, de faire aucune fonction de leurs ordres avant d'avoir fait réformer leurs lettres, 30 décembre 1651 (Imprimé). — Mandement du chapitre pour le jubilé de 1671 (Imprimé).

G. 3355. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1613-1749. — Provisions accordées par messieurs du chapitre des offices de bailli, lieutenant, greffier, sergent de la haute-justice. — Prestations de serment. — Information sur André Desmarets, appariteur en la cour d'église, nommé par le chapitre à l'office d'huissier messager, 1642. — Nicolas Lefebvre, avocat au parlement et conseiller aux hauts-jours de l'archevêché, nommé lieutenant de la haute-justice du chapitre, en remplacement de François Vereuil, démissionnaire, 29 mars 1669. — Guillaume Despedrix nommé en remplacement de Le Febvre, 17 août 1675. — Agabus Maurry, avocat, nommé bailli de la haute-justice du chapitre, le 23 juillet 1672, donne sa démission, le 2 septembre 1687; — remplacé par Antoine Le Breton, avocat, le 3 du même mois. — Cerisay, avocat, nommé lieutenant général civil et criminel de la haute-justice du chapitre, le 9 juin 1692, donne sa démission, le 18 septembre 1712. — Adrien Langlois, écuyer, sieur de Louvres, avocat au Parlement, ayant obtenu ses licences en l'université de Caen, le 25 mai 1726, reçu au serment d'avocat en parlement, le 27 février 1727, nommé bailli de Saint-Paul, le 15 juin 1741, conseiller en la juridiction des hauts-jours, le 27 novembre même année, est reçu, sans nouvelle information, à l'office de lieutenant général de la haute-justice du chapitre, en remplacement de Simon Le Tellier, décédé, 13 juillet 1746.

G. 3356. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1687-1689. — Procès entre le chapitre et les officiers du bailliage de Rouen au sujet d'un nommé Vivien qui avait commis des vols dans la cathédrale. Le lieutenant criminel du bailliage Pierre Dumonstier contestait aux chanoines leur juridiction dans l'espèce. — Lettres des chanoines de Rouen à leurs confrères des autres chapitres pour leur demander des renseignements sur le droit de juridiction qui leur était reconnu : « Depuis que l'église est réduite à ne se pouvoir servir d'excommunication pour rendre inutile l'entreprise des officiers royaux, la notre a souffert, comme les autres, une notable diminution de ses plus grandes prérogatives et de ses priviléges les mieux établis et aussi anciens que le siége archiépiscopal. » — Requêtes et mémoires du chapitre où sont exposés les titres de sa juridiction à partir de 1386.

G. 3357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier (1 imprimé).

1688-1709. — Procès entre le chapitre et les officiers du bailliage de Rouen. — Mémoire intitulé : « Du chapitre de l'église de Rouen, de sa puissance et juridiction suivi de la copie des titres qui établissent son exemption à partir de 1373. » — Mémoire des chanoines prenant fait et cause pour Antoine Le Breton, avocat en la cour, bailli haut-justicier du chapitre contre les sieurs lieutenants généraux et particuliers du bailliage de Rouen, 1687. — Sentence du bailliage de Rouen rendue sur le réquisitoire du procureur du Roi, pour assigner : 1° M. de Séricourt, chanoine, aux fins de représenter son contrat de fondation faite pour empêcher de causer et faire des irrévérences dans la cathédrale; 2° le sacristain dépositaire d'un livre destiné à l'inscription des noms de tous ceux qui pourraient donner lieu à quelque scandale dans la même église. — Requête présentée à la cour en faveur du chapitre souscrite du nom de Gobbe, avocat, 1697. — Arrêts de la cour ordonnant la radiation d'une clause du testament de M. de Séricourt, celle qui était relative au cahier à tenir par le sacristain.

G. 3358. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1542-1612. — Procès entre le chapitre et les officiers du bailliage de Neufchâtel qui voulaient assujettir le haut-justicier de Londinières et de Clais à comparoir à leurs assises où ils prétendaient que devaient ressortir les appels de ladite haute-justice. — Lettre missive adressée au chapitre par Delacouldre et Cusset, officiers de la haute-justice de Clais et Londinières : « Messieurs les gens du Roi de Neufchâtel remonstrèrent à l'appel des hauts-justiciers de cette vicomté qu'il leur avoit esté enjoint par M. le procureur général du Roi en la cour de Parlement à Rouen de faire représenter aux seigneurs hauts-justiciers et à leurs officiers les tiltres et droicts de leurs jurisdictions pour en communiquer au procureur général aux fins de la conservation des droits du Roy, 7 octobre 1612. » — Mention des lieutenants du bailli de Caux en la vicomté de Neufchâtel : Nicole Le Porc, 1542; — Nicole Dyel, 1556-1557; — du procureur du Roi au même siége, Christophe Dumesnil, 1543, 1547; — de l'avocat du Roi, Nicole de Grouchy, écuyer, 1557. — Baillis de Londinières : Pierre Rabasse, 1542; — Robert Delacouldre, 1557.

G. 3359. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1631-1755. — Juridiction gracieuse du chapitre de Rouen. — Hubert Le Seneschal, écuyer, demande au chapitre la permission de bâtir un petit oratoire en son domicile à Londinières. — Monitoire en faveur d'Isaac de Lombelon, sieur de la Ferté, contre ceux qui l'avaient volé; signé : Pierre Acarie, 1631. — Requête de monitoire pour avoir révélation de l'assassin du curé de Sainte-Agathe, 1634. — Nominations à des bénéfices dépendants du chapitre; démissions. — Fondation de M. Nicolas Godin, curé d'Assigny, 1632. — Dispenses de parenté accordées pour mariage, à des particuliers de Douville, Amfreville, Assigny, Clais, Londinières, Bailly-en-Campagne.

G. 3360. (Liasse.) — 34 pièces, papier (2 imprimés; 2 sceaux plaqués.)

1524(copie)-**1729.** — Juridiction du chapitre. — Sentences, arrêts en faveur de différents chapitres du royaume pour les droits de juridiction. — Certificats et correspondance relatifs à ces droits. — Extrait des minutes des sentences rendues au bailliage du chapitre de l'église métropolitaine de Paris et des grosses et expéditions des arrêts de nosseigneurs du Parlement intervenus sur les appellations d'icelles, 1682, 1687. — Lettre de M. Hacquett, chanoine de Rouen, à ses confrères pour les renseigner sur le droit de juridiction reconnu au chapitre de Paris : « Le chapitre de Rouen est beaucoup plus favorisé; il est en possession de trois sortes de juridiction : 1° de celle dite des hauts-jours par laquelle nous jugeons, quant au civil, nos propres vassaux sur l'appel des sentences rendues par les baillis de nos hautes-justices; — 2° celle dite des testats et intestats par laquelle un ou deux chanoines députés jugent tous les différends et procès qui surviennent après la mort d'un chanoine au sujet de sa succession; 3° celle dite la haute-justice du chapitre par laquelle un bailli par nous nommé connait de tous les délits et crimes qui se commettent dans l'enclos de notre église. MM. les chanoines de Paris ne jouissent point des deux premières juridictions lesquelles paroissent tout à fait extraordinaires. Le temps où nous vivons n'estant point favorable aux priviléges de l'église, on croit qu'il est de notre prudence de ne nous point compromettre, et puisque notre juridiction n'est point contestée, de tâcher plutôt de contenter et faire entendre raison à ceux qui, fondés sur quelque finance, peuvent bien ou mal nous chicaner sur la forme et donner occasion à l'examen du fond. Paris, 17 février 1703. » — Deux sceaux plaqués du chapitre de Noyon.

G. 3361. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier. (1 imprimé).

1515(copie)-**1785.** — Juridiction du chapitre. — Documents pour servir à établir la légitimité des juridictions des hauts-jours de l'archevêché et du chapitre. — Notes et inventaires de pièces de procédures. — « Ces deux juridictions paraissent avoir la même antiquité; elles ont de plus, une grande similitude : 1° l'archevêché et le chapitre ont l'un et l'autre leurs hautes-justices qui ressortissent à leurs hauts-jours : 2° les juges de leurs dites hautes-justices sont reçus et prêtent serment, les uns aux hauts-jours de l'archevêché, ce qui est attesté par l'acte de notoriété du 13 octobre 1687, les autres aux hauts-jours du chapitre. La seule différence consiste en ce que l'archevêque nomme des officiers laïques et gradués en droit, et que le chapitre prend ses officiers parmi ses membres pourvu qu'ils soient gradués en théologie ou en droit. » — Expédition de l'arrêt de la cour du Parlement (2 juillet 1515) qui reconnaît, conformément à un autre arrêt de 1503, les hauts-jours de l'archevêché : « L'archevesque peut y commettre telles personnes qu'il voudra, toutefois sous le ressort de la cour et avec défense aux juges d'in-

tituler leurs actes de cour de l'échiquier, mais seulement de hauts-jours de l'archevesque de Rouen. » — Contestation au sujet de la juridiction des hauts-jours avec les officiers du bailliage de Rouen, notamment avec M. Cavelier, lieutenant particulier criminel. — Procès-verbal de la sommation faite à Jacques Londeau, exécuteur des sentences criminelles, par le sergent de la haute-justice du chapitre, en vertu d'une sentence du bailli de ladite haute-justice; refus fait par l'exécuteur de satisfaire à cette sommation sous prétexte des défenses à lui faites par le procureur du Roi au bailliage, 1667. — Sentence du châtelet de Paris contre François Sarrazin, écolier, étudiant en médecine en l'université de Caen, âgé de 22 ans; de catholique s'était fait israëlite; était venu exprès à Paris pour empêcher l'adoration de l'hostie et avait fait choix de la capitale du royaume, pour que l'action fût plus mémorable; le 3 août, vers 9 heures du matin, il était entré dans la chapelle de la Vierge, et au moment de la consécration, il avait mis l'épée à la main et en avait porté un coup à Boulemer qui disait la messe; déclaré atteint du crime de lèse-majesté, divine et humaine, condamné à avoir le poing coupé et à être brûlé vif en place de Grève, 4 août 1670.

G. 3362. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1508-1758. — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues en la haute-justice de Martinéglise. — Mandement du chapitre de Rouen aux vicomtes de Martinéglise et de Londinières ou à leurs lieutenants sur la plainte portée par Robin Boutin contre Rogier de la Mote, écuyer, bailli de Londinières : — « A l'occasion de fiançailles à Londinières et pendant que les amis de la feste s'esbatoient, Choquet avoit donné un coup d'arbalète au fiancé »; ordre d'ajourner le bailli qui s'était déclaré contre le fiancé, à ce qu'il fût au prochain échiquier ou hauts-jours de l'église, 19 juillet 1508. — Mention de Catherine de Barois, veuve de David Baudry, ancien conseiller du Roi, président en l'élection d'Arques, 1730; — de Joseph Gallie, écuyer, sieur de Saint-Denis.

G. 3363. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 192 pièces, papier.

1540-1625. — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues en la haute-justice de Londinières. — Mention d'Antoine du Tellier, sieur de la Croix, 1586; — de Thomas Bit, lieutenant particulier du bailli en la haute-justice de Londinières, 1618; — de Guillaume de Mouchy, sieur d'Auberville, 1619; — de Jean de la Place, conseiller à la juridiction des hauts-jours.

G. 3364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier.

1616-1749. — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues dans les hautes-justices de Clais, Saint-Saire, et Saint-Vast. — Mention de le Maréchal, écuyer, sieur des Aunets, 1740; — de Jean du Castellier, curé de Saint-Jean de Bouteilles, 1722; — de Joseph Gringore, curé de Saint-Vast sur Equiqueville, 1728.

G. 3365. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 168 pièces, papier.

1625-1687. — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues en la haute-justice de Londinières. — Mention de Denise de Martainville, veuve d'Antoine Apris, écuyer, sieur de Morienne, 1630. — Plaids de Londinières et de Clais tenus à Londinières par Nicolas Le Clerc, conseiller du Roi et son avocat en la vicomté de Neufchatel, bailli vicomtal desdits lieux. — Enlèvement de prisonniers des prisons de Londinières à douze heures de nuit, par des gens armés de fusils, pistolets, épées, haches et bayonnettes; Renault Godebis, bailli de Londinières; Louis de la Boe, procureur fiscal, 1687.

G. 3366. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 184 pièces, papier.

1681-1751. — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues en la haute-justice de Londinières, de 1727 à 1751. — Mention de Jacques Viel, ancien officier de la musique du Roi, 1720; — de Nicolas de Dampierre, écuyer, tuteur des enfants mineurs de Jean de Dampierre, écuyer, sieur de Grandmont, 1723; — de Joseph-Samuel Bruhier, sieur de Reneval, 1730; — de Jacques de Boulainvilliers, écuyer, sieur de Moreuil, 1730; — de César-Auguste de Boulainvilliers, fils et héritier par bénéfice d'inventaire du précédent, 1735; — d'Anne-François-Bruno de Dampierre, écuyer, sieur de Grainville, 1743.

G. 3367. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1701-1724. — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences ren-

dues en la haute-justice de Londinières. — Pierre-Joseph Jobart, ancien avocat au parlement de Rouen, demande au chapitre à être reçu à la charge de bailli de la haute-justice de Pierreval et de la Malmaison dont il avait été pourvu par le seigneur Vincent Crespin, maître ordinaire en la chambre des Comptes, 1703. — Robert Mouchard, licencié ès lois, avocat et bailli haut-justicier civil et criminel de Londinières, demande à être reçu à la charge de bailli de Saint-Vast, dont il avait été pourvu par M. l'abbé Dufour, haut-doyen du chapitre, 1703. — Mention de Jacques Bruhier, sieur de Bazinval, officier de feu madame la Dauphine, 1704; — de François Le Prevost, chevalier, seigneur de Glimont; — de François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, 1705; — de Jean de Mousure, sieur de Saint-Degré, demeurant à Saint-Saire, et d'Antoine de Croutelle, sieur de Maisonneuve, 1708; — de Marguerite-Antoinette de la Poterie, veuve de Louis Duval, sieur de Bonnerue, 1711.

G. 3368. (Cahier.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1699-1712. — Plumitif de la haute-justice des hauts-jours du chapitre. — 28 mai 1700, réception de Nicolas Le Blond, sieur de Vaumesnil, à la charge de procureur fiscal à Londinières. — 29 novembre 1703, réception de Robert Mouchart, licencié ès lois, à la charge de bailli civil et criminel de la haute-justice de Saint-Vast, à laquelle il avait été nommé par le doyen du chapitre. — 3 novembre 1711, nomination de Jean Thieullin, avocat, à la charge d'avocat fiscal du bailliage et haute-justice du chapitre. — 27 mai 1712, nomination d'Augustin Le Bourgeois, avocat, à l'office de lieutenant particulier civil et criminel au même bailliage.

G. 3369. (Cahier.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1721-1749. — Plumitif de la juridiction supérieure des hauts-jours du chapitre. — 30 mars 1735, la juridiction rejette l'appel formé par César-Auguste de Boulainvilliers, capitaine général de la capitainerie garde-côte du Tréport, de deux sentences rendues en la haute-justice de Londinières; — 20 mars 1735, sentence du bailli contre les personnes qui, oubliant le respect dû aux lieux saints, allaient et venaient dans l'église de Notre-Dame, chargées de paquets, bissacs et fardeaux et y laissaient entrer leurs chiens.

G. 3370. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1749-1758. — Plumitif de la juridiction supérieure des hauts-jours du chapitre. — 13 décembre 1749, audience tenue par MM. Terrisse, président, Cuquemelle, Levavasseur et Delarue, conseillers, chanoines; — instance de messire Marc de Foville, chevalier, sieur de Saint-James, contre Nicolas Phihus. — 27 février 1756, Adrien-François Langlois de Louvres, écuyer, avocat au parlement, lieutenant de la haute-justice civile, criminelle et de police du chapitre, est nommé à l'office de bailli, vacant par le décès de M. Perchel.

G. 3371. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1768-1790. — Minutes des sentences prononcées aux hauts-jours du chapitre. — Davoult, doyen du chapitre, président, 1778. — Carrey de Saint-Gervais, procureur général de ladite juridiction, 1778. — 14 mars 1780, Simon-Adam Godefroy de Goville, avocat au parlement de Paris, procureur fiscal de la haute-justice de Saint-Saëns, demande à être reçu à l'office de bailli de la même haute-justice, office auquel il avait été nommé par M. de Batailler d'Osmonville, chanoine prébendé de Saint-Saire.

G. 3372. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1404-1472. — Extraits de jugements et actes du chapitre pour servir de titres à la juridiction réclamée par les chanoines dans l'église, dans le cimetière de l'aître, et généralement dans ce qu'on appelait le circuit de la cathédrale. — Amende prononcée contre Léonet de Montigny, peintre verrier, de la paroisse Saint-Nicolas le Peinteur, pour avoir frappé Guillaume Le Fèvre, prêtre, bénéficié en la cathédrale, 23 février 1404 (V. S.). — Permission accordée par le chapitre à Jean Le Forestier, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, d'aller étudier à Paris pendant un an, à condition de revenir pour confesser ses paroissiens 15 jours avant Pâques et de résider à Rouen jusqu'au 2e dimanche après Pâques, 24 septembre 1406. — Poursuite contre Guillaume Martin, lieur de livres au portail des Boursiers, pour avoir battu sa femme et avoir porté la main sur deux chanoines qui avaient entrepris de la défendre; il promet par serment, en mettant la main dans celle du doyen, de ne point faire de mal aux chanoines et de traiter à l'avenir honorablement sa femme, 24 juillet 1409. — Jean Delespine, clerc, qui avait volé des plats

d'étain en l'hôtel archiépiscopal et qui pour cela avait été condamné, au tribunal de l'archevêché, à être battu de verges, est réclamé par le chapitre comme son justiciable, pour être domestique du chanoine Jean Delamare ; il subit de nouveau la même peine, dans la salle capitulaire, 18 septembre 1420. — Larchonnier, clerc, pour avoir coupé, dans l'église, la manche d'un bourgeois, et lui avoir dérobé des matines de peu de valeur, se voit condamné, après une longue détention, à s'abstenir de vin les dimanches, à jeûner aux six féries jusqu'à la Saint-Jean, et à se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Montfort. — Jean Massieu, doyen de la Chrétienté, à l'amende, pour avoir, dans le cimetière de l'église qui est exempt de la juridiction archiépiscopale, reçu de l'argent de certains prêtres et clercs par lui cités pour conduire trois prisonniers saisis par les Anglais dans l'église de Pavilly et rendus par eux à l'official ; il s'excuse en affirmant qu'il n'avait point eu l'intention de porter atteinte aux droits de l'église et que s'il était entré au cimetière, ce n'avait été que pour se mettre à couvert de la pluie, 3 février 1430 (V. S.). — Sur la requête d'Enaud Goupil, au nom des paroissiens de Saint-Étienne-la-Grande-Église, on leur permet de faire une porte près de leur autel et de hausser leur chapelle, sans toucher à l'image de leur patron, 13 mars 1448 (V. S.). — Plus tard, on leur permet de placer cette statue ailleurs, et on leur enjoint d'avoir une armoire, ou, s'ils aiment mieux, un tabernacle pour le *Corpus Domini*, à condition toutefois *quod non apponatur crocha supra altare*, 13 octobre 1439 ; condition qui fut rappelée, dernier janvier 1452 (V. S.). — Pierre Vymont est nommé par le chapitre à la cure de Saint-Étienne en remplacement de Robert Aubert, décédé, 20 janvier 1450 (V. S.). — Ce curé qui faisait régir sa cure par des chapelains est réprimandé pour avoir laissé tomber les écoles de grammaire qui lui avaient été confiées et pour en avoir tenu de particulières, à son compte, dans sa propre maison, 5 janvier 1459 (V. S.). — Visite de l'église Saint-Étienne : on y trouve 2 beaux calices, 2 missels, mais point de manuel ; on enjoint aux trésoriers *quod infra annum habeant unum bonum manuale et quod piscina reparetur*, 17 août 1468. — Un particulier, reconnu coupable d'un vol dans l'église, est mis en liberté *instante et requirente Maria ejus affidata*, après restitution, et moyennant promesse de comparaître devant le chapitre, le lundi après ses noces, 27 juillet 1459. — — Une femme qui avait poussé par les épaules, à une procession publique, dans la nef de la cathédrale, M. Jean Dumesnil, vicaire général et official, est condamnée à lui demander pardon, à genoux, pendant la procession solennelle de la veille de la Pentecôte, 1er juin 1471. — Le chapelain de Franquevillette est poursuivi pour avoir coupé une pièce de velours sur la sépulture de Breszé ; on l'interrogera de nouveau, et si cela est nécessaire, il sera mis aux tortures, dernier août 1471. — Le manuel de Saint-Étienne-la-Grande-Église n'était point encore achevé ; on en avait chargé un libraire ; les chanoines pressent les trésoriers de hâter l'exécution de ce manuel, 18 août 1472.

G. 3373. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1409. — « C'est la déclaration de plusieurs cas particuliers dont messieurs de chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen ont eu la juridicion et congnoissance en usant de leur droit de justice et entretenant sur ce leur possession pour cause et raison de leur église, aître et cimetière et circuite d'icelle, lesquels ils ont declairez en allegant leur droit, saisine et possession à l'encontre de très-révérend père en Dieu monsieur l'archevesque de Rouen en la cause pendant entre eulx en la cour du conseil du Roy notre sire audit lieu, et semblablement y sont les responces de mon dit sieur l'archevesque et les solucions faictes par les ditz de chapitre à icelles. » — 1391, le penultième jour de janvier, Vincent Roussel, « la veille, heure de la grand messe, estant au cueur de l'église, housé et esperonné, avoit frappé l'un des enfants d'autel, appelé le Petit evesque, lequel vouloit lui oster ses esperons, ainsi qu'il est accoustumé. » — 27 mars 1395, Jean Dubosc, clerc marié, à l'amende pour esclande par lui causée dans la cathédrale, lorsqu'il s'y était réfugié afin de se soustraire à la réclamation d'un paysan du Bourgtheroude auquel il avait pris sa lettre d'absoute de l'official, vendredi avant les Rameaux. — 1411, clerc de Bernay, pour cas criminel non spécifié, condamné à se rendre à Angers, et à y séjourner 3 mois, avec obligation de se présenter chaque semaine en la grande église dudit lieu, et d'y réciter les 7 psaumes en signe de pénitence. — Mention de la tombe de Saint Morice, 1391 ; — de Guillaume Boivin, écrivain et relieur de livres, de Guillaume Martin, lieur de livres au portail aux boursiers, 1406, 1410 ; — de Mathieu Anquetil et de Jean-Petit-Pontoise, notables avocats en la cour de l'officialité.

G. 3374. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1409-1440. — *Sequitur declaratio plurium casuum quorum domini de capitulo ecclesie Rothomagensis, utendo jure suo et possessione ejusdem ac ipsam possessionem continuando habuerunt jurisdictionem et cognicionem, qui quidem casus in registris tabellionum seu notariorum dicti capituli, inter plures alios casus in dictis registris scriptos, registrantur et scribuntur, a quibus qui-*

dem registris dicti casus, de precepto dictorum dominorum de capitulo, per me Robertum Guerouldi, presbyterum, dicti capituli de presenti notarium juratum, fuerunt extracti, anno Domini 1440.

G. 3375. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1425. — « C'est la déclaracion d'aucuns cas particuliers dont messieurs de chappitre de l'église de Notre-Dame de Rouen ont eu la juridicion et congnoissance, en usant de leur droit de justice et entretenant sur ce leur possession pour cause et raison de leur église, aître, cimetière et circuite d'icelle. »

G. 3376. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1432-1461. — Plumitif de la haute-justice du chapitre. — Les actes qui s'y trouvent consignés sont, pour la plupart, les mêmes que ceux déjà analysés sous le numéro 3373. — Ce registre paraît être le registre original.

G. 3377. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1476-1480. — Plumitif de la haute-justice du chapitre. — Expédition collationnée par Cayet, greffier du bailli de Rouen, 1482.

G. 3378. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1482. — « Passemens et expéditions faictes par Jehan Duquesnay, en son vivant, conseiller en cour laye et par aucun temps bailli du chapitre. » — La copie et la collation de ces actes fut faite par Pierre Louvel, licencié ès lois, conseiller du Roi et lieutenant commis de M. Jean Blosset, chevalier et grand sénéchal et réformateur général de Normandie, à la requête du chapitre en procès, pour le principal, en l'échiquier de Normandie, et par provision, en la grande sénéchaussée de Normandie, avec les trésoriers, paroissiens, chapelains ou vicaires de la cure de Saint-Étienne-la-Grande-Eglise et autres parties adverses. »

G. 3379. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1382-1524. — Sentence rendue par le chapitre de Rouen contre des particuliers qui, par force et violence, avaient arraché de la cathédrale Raoulin Gonbout *alias* Moulineaux, lequel s'y était refugié pour avoir l'immunité et franchise des lieux saints ; réparation faite par eux à l'église ; en remplacement du fils ils restituent le père à l'endroit du cimetière où avait été commise la violation de l'asile (copie de l'année 1442). — Information et sentences contre des particuliers qui s'étaient rendus coupables de délits dans le territoire de la cathédrale : Jeune homme mis en prison au bailliage pour avoir regardé jouer aux dés et rendu à la liberté dès le lendemain, 1522. — Espinguier, vendeur de chainettes d'or et de trébuchets à peser, condamné comme coupeur de bourse ; sera mitré d'une mitre de papier auquel seront écrits ces mots : *Pincheur de bourses en l'église et vendeur de chainettes*, et tenu, le premier jour, devant le portail de la cathédrale par l'espace d'une heure, et à lui interdit l'ingrez et introict de l'église et circuit, jusques à 3 ans, 1524. — Particulier saisi au portail Saint-Mellon pour soupçon d'avoir coupé une bourse ; condamné à être battu nu de verges devant le portail de la Calende et devant le grand portail de la cathédrale, 1526. — Information contre un autre coupeur de bourse en l'église : avait été employé chez Ango, vicomte de Dieppe, et s'était embarqué sur la nef de la Sallemande dont était maître Vincent de Honnefleu ; plus tard, il vint à Rouen et y commit le vol qui l'amena devant la haute-justice du chapitre ; « le cas mis en déliberacion avec plusieurs avocats, avons trouvé qu'il y avoit suffisante cause pour le mectre aux tortures, et néanmoins eslysant la plus doulce voye et eu regard à ce que n'avions trouvé qu'il eût commis autre cas, avons ordonné que, au lieu de ladite torture, il seroit fustigé de verges en la chambre, et à ceste fin avons mandé l'exécuteur des sentences criminelles par lequel l'avons fait visiter et trouver qu'il avoit les oreilles entières, et aussi avons fait regarder s'il avoit la merche aux larrons, et a dit l'exécuteur qu'il avoit une fleur-de-lis sur l'espaulle, sur quoy le dit prisonnier a dit qu'il y avoit eu ung clou, il y avoit XII ou XIII ans et en croyoit sa mère. » Fustigé, il persista dans ses dénégations en faisant plusieurs exécrables serments, et en déclarant que, s'il s'avouait coupable il n'oserait jamais se trouver devant son père et sa mère. Les juges prononcèrent son élargissement en lui commandant de bien vivre sous peine de la hart. — Les sentences sont rendues par le bailli de la haute-justice du chapitre, de l'avis des avocats assistants.

G. 3380. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1532. — Information contre un particulier prévenu d'avoir commis un vol dans l'église. — Chaperon s'était rendu de Paris à Dieppe pour acheter des épices ; il se lia

avec un grossier d'épicerie qu'il avait vu plusieurs fois à Paris, portant une tablette devant lui où il y avoit de la mercerie commune comme senturies, couteaux, bourses et et ceintures; de Dieppe, il se mit en route pour le pays de Bas (la Basse-Normandie), fit provision à Honnefleu de poivre, de muguette et de ginginbre (la muguette n'estoit pas entière mais estoit rompture de muguette, qui sert à battre avec le poivre); arrivé à Avranches, il s'en alla sur les villages ainsi que son compagnon Antoine. De là il vint à Rouen se loger à *la Croix-Blanche* près du *Chapeau rouge* à la descente des bateaux du Port-Saint-Ouen et s'occupa à faire des oreillers de senteurs qu'il allait vendre le long des quais. — On le surprit au moment où il volait une tasse ou montre d'argent à un jeune compagnon aux vêpres de la cathédrale; le peuple s'attroupa et l'enleva pour le baigner à la fontaine de Notre-Dame au parvis. On le visita aux oreilles, on trouva la senestre incisée par le haut; — aux épaules, et on y distingua plusieurs marques qui dénotoient qu'il avoit été, par deux fois, repris par justice. Après l'avoir fait fustiger de verges par forme de torture, on le lia aux anneaux; sur sa demande, on lui donna à boire et on le fustigea de nouveau l'espace d'un *miserere*. On n'en obtint pas d'aveux et l'on prononça son élargissement.

G. 3381. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1522-1582. — Informations et sentences contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Garçon pris fouillant sous la robe d'un homme et coupant un pendant de couteaux, dans l'aître de la cathédrale pendant que l'on faisait la criée des Conards où il y avoit grand nombre de gens; le peuple veut le trainer pour le baigner à la fontaine Notre-Dame. On le fustige aux anneaux jusqu'à effusion de sang et on l'interdit du pays de Normandie, jusqu'à 10 ans, en lui enjoignant de bien vivre et en lui défendant d'y retourner pour l'avenir sur peine d'être pendu et étranglé, 1536. — Taxes accordées au geôlier, à l'huissier du chapitre, à l'exécuteur des sentences criminelles. — Les sentences sont rendues en la maison du *coutre*, laquelle servait aussi à l'application de la torture.

G. 3382. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1640-1696. — Informations et sentences contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Voleur trouvé dans la tour Georges d'Amboise condamné à être battu et fustigé nu de verges jusqu'à effusion de sang tant devant la tour Georges d'Amboise que devant la porte de la Calende et banni à perpétuité du territoire de cette juridiction; — sentence signée par Mathieu Poullain, sieur du Boisguillaume, avocat en la cour, bailli de la haute-justice et par les avocats assesseurs : S. Féret, Burel, Pillée, Tesson, Basire, Le Brun. — Information faite par Adrien Inor, avocat en la cour, bailli de la haute-justice, contre un homme soupçonné d'avoir commis un vol dans la cathédrale; — celui-ci est réclamé par Louis de Villy, officier au régiment de Bourbonnais, comme soldat et engagé au service du Roi, « ce qui estoit d'autant plus provisoire que ledit de Villy estoit obligé de se rendre incessamment avec sa recrue en sa garnison. » — Au bas de la requête est l'engagement du prévenu, 1696.

G. 3383. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

1644-1724. — Informations et sentences contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Sentence rendue par Mathieu Poullain, bailli du chapitre, contre un particulier, qui avait volé une bourse dans le chœur de la cathédrale; mention de l'attestation donnée par Nicolas de Grouchy, chirurgien juré, que l'inculpé portait la fleur de lys à l'épaule dextre; on prend l'avis de 5 avocats : Louis Alexandre, Jean Mayneult, Jacques Cotterel, Fedrix Tallon et Nicolas Burel; l'inculpé, reconnu coupable, est condamné à être battu et fustigé nu de verges par 3 jours devant les quatre portes principales de l'église, ayant la corde au cou, au dernier desquels jours il aura l'oreille dextre essorillée; à lui enjoint de mieux vivre à l'avenir sous peine de la hart, septembre 1609. — Information contre des ouvriers qui avaient maltraité le coutre de l'église « comme s'ils eussent désiré eulx venger de ce que, par arrest de la cour, les gens de mestier n'ont plus la liberté de eux assembler pour leurs marchez et alieu de besognes dans le symetière de l'église, 1644. »

G. 3384. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1698-1760. — Informations et sentences contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Informations : au sujet d'un libelle diffamatoire contre les jésuites affiché aux portes de la cathédrale, 1715; — au sujet de l'incendie arrivé aux couvertures du même édiffice, 1727. — « Sentence rendue contre des particuliers voisins de l'église qui tiroient journellement avec des fusils et carabines chargées à balle et gros plomb sur les pigeons, mu-

tiloient et endommageoient les figures et statues, cassoient les vitres et perçoient les couvertures. » — Procès-verbal d'une visite faite en la tour des Onze-cloches dite de Saint-Romain : Toussaint Tournois, sonneur, en montant au clocher par l'escalier de bois, était tombé à la renverse, laquelle *tombe* avait causé sa mort, 11 octobre 1744. — Particulier poursuivi, pour avoir, pendant la messe de la confrérie solennelle du Saint Sacrement, à la cathédrale, arraché la perruque de M. de Courvaudon, président à mortier au parlement : certificats de MM. Leschevin, premier chirurgien de l'hôpital général, et de M. Deslongschamps, médecin du même établissement, constatant que le prévenu avait été admis à l'hôpital pour manie et qu'on lui avait fait prendre sans succès, en différents temps, beaucoup de bains et autres remèdes, 1760. — Procès-verbaux dressés, par les huissiers du chapitre, de l'état des enfants trouvés dans l'église et autres lieux dépendant de la haute-justice du chapitre.

G. 3385. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1694-1704. — Sentences et informations contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Vol des lampes du chœur, 1694. — Procès-verbal dressé par le capitaine en chef de la compagnie de la cinquantaine : suivant l'ordre de M. le président de Fumechon, commandant les armes pour l'absence de nos seigneurs les gouverneurs de Rouen, il avait fait des perquisitions au sujet d'un vol commis dans la cathédrale, 1704.

G. 3386. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1386 (copie) — **1632.** — Pièces diverses concernant la juridiction spirituelle et correctionnelle du chapitre et son droit de justice en diverses seigneuries. — Exploit de clameur de gage-plège contre les officiers de l'archevêché « qui puis naguères s'étaient vantés de user de contraintes contre Pierre Caron, prêtre, curé de Saint-Etienne-la-grande-église en le voulant assujétir à comparoir à la calende comme les autres curés du diocèse, 28 août 1487. » — « Mardi 12 août 1493, sous la porte d'Albane, lieu accoustumé à exercer la juridiction de messieurs les chanoines, par Robert Le Lieur, bailli desdits doyen et chapitre, en la présence et par l'opinion d'honorables hommes Guillaume Ango, lieutenant principal; Etienne Bandribosc, lieutenant commis du vicomte de Rouen, Jean Garin, Pierre du Mesnil-Gosselin, Robert Courant et Jean Cordier, Richard de Cormeilles, Pierre Mauger, conseillers, Jacques le Leureur et Robinet le Clerc, postulants en cour laye et plusieurs autres, un coupeur de bourse, saisi dans la cathédrale, est condamné à être battu et fustigé de verges par deux fois et à deux jours ès 4 lieux accoutumés, c'est assavoir aux portes du collége d'Albane, aux porteaux aux Boursiers et de la Calende et à la barrière du cimetière vers la croix du Petit Morant le tout joignant au pavement du Roi. » — Poursuite contre un écrivain de la chambre des Comptes, qui sur les 5 heures du matin, à l'ouverture de l'église, était entré dans la cathédrale, une épée nue à la main, « poursuivant une femme de village à couvre-chef; il revenait des masques après avoir bu un doigt de vin dans le cabaret des deux Ramiers proche de l'archevêché; il avoue avoir voulu dire à la femme des paroles joyeuses, 11 février 1619. » — Dénonciation, à propos de vols commis en l'église de Londinières : vol d'une affique autrement nommée marque de charité d'une valeur 6 écus; enlèvement du fond d'un coffre sur lequel s'asseyait M. de Villeneuve, 1632. —

G. 3387. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

15e siècle. — Moyens de défense du chapitre contre l'official de Rouen à propos d'un chapelain du chœur de la cathédrale lequel, cité à l'officialité, avait varié dans ses dépositions. La question était de savoir à qui, du chapitre ou de l'official, appartenait la connaissance du faux témoignage ou du parjure de ce chapelain. — Le mémoire commence par une invocation pieuse : *In nomine Domini et genitricis ejusdem Virginis gloriose. Amen.*

G. 3388. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 44 pièces, papier (1 imprimé).

1567-1760. — Actes de la juridiction du chapitre, spécialement sur les chapelains. Information au sujet du vol de la custode ou sacraire suspendu sur le maître-autel du chœur de la cathédrale, la veille de la Saint-Jean : « Après avoir fermé la porte de la Calende, le coutre revint fermer la porte estant derrière la chaire en laquelle on presche et près de laquelle on passe pour entrer et sortir de ladite église en la cour d'Albane entre la chapelle de Saint-Nicolas et celle de Saint-Martin, et alla se pourmener en ladite cour d'Albane en attendant que on allumast le feu (le feu de la Saint-Jean). » — Mention de Denis de Brevedent, chanoine de Rouen, abbé de la Trappe, 1566; — de Jacques Lefèvre, doyen de la Chrétienté, 1580. — Scandale en l'auberge du Chat-huant, paroisse Saint-Denis, « par suite d'un *estrif* ou descord entre un chapelain et

quelques gens des champs qui s'étaient mis à jouer au même écot, 1580. »

G. 3389. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1584-1620. — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Information sur Jean de Cauville qui sollicitait la place de messager du chapitre ; natif de Saint-Aubin de Crétot, « avait été instruit, dès son jeune âge, à l'école de Caudebec, sous un presbtre, en la forme et religion catholique, viron l'espase de trois ans, 1584. » — Antoine Le Fevre, prêtre, l'un des chapelains, détenu aux prisons du chapitre depuis 8 jours, demande son élargissement ; « il a esté contraint de coucher sur le platre pour n'y avoir de couche ni de lit, estant en une telle nécessité que continuellement jour et nuit il faut qu'il ayt l'odeur des sentines. Il est chapelain de la confrérie de Saint-Sever dont la feste sera bientôt; il faut aller par les maisons des frères cueillir argent pour la célébration du divin service, 1603. » — Information contre un chapelain ; lui et deux autres étaient allés dîner à Saint-Aignan et jouer au guillart chez le maître de la Vache couronnée ; le soir, voulant rentrer à Rouen ils trouvèrent la porte fermée et furent contraints de coucher à l'image du Pont-Saint-Pierre hors la porte Bouvreuil, 1609. — Poursuite contre un prêtre trouvé dans la cathédrale cherchant sa messe, contrairement aux ordonnances du cardinal de Joyeuse contre les prêtres vagabonds; il appelle au parlement des poursuites du chapitre, 1615. — Toussaint Le Febvre, chanoine, pénitencier de la cathédrale et chapelain de l'hôpital du Roi, y demeurant, réclame les censures ecclésiastiques contre aucuns malveillans qui avaient lancé des pierres dans les châssis de sa chambre, 1620. — Mention d'André Delamare, curé de Darnétal, de Antoine Meriel, curé de Limésy, l'un et l'autre chapelains en la cathédrale, 1620. — Couteau qui se plie dans le manche vulgairement nommé une *truie ;* — reproche à un particulier de faire un *clapier* de sa maison, 1614,1620.

G. 3390. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1622-1623. — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Procès, sur la plainte de Mᵉ Adrien Behotte, chanoine, grand-archidiacre, vicaire général de Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, grand-aumônier de France pour le regard des maisons-Dieu, hôpitaux et maladreries du diocèse de Rouen, contre Hugues Leconte, prêtre, chapelain de la cathédrale et de l'hôpital du Roi. — Déposants : Charles Maignart, chapelain de l'hôpital du Roi, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, âgé de 37 ans ; — Jean-Baptiste Du Rais, Boutery, Guillaume Allard, Pierre Le Verrier, prêtres et confrères de l'Oratoire, et Toussaint Le Febvre. — Le retrait de l'hôpital sonnait autrefois à 9 heures; les Pères de l'Oratoire le faisaient sonner à 7 heures.

G. 3391. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1621-1665. — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Rixe entre chapelains à l'hôtellerie de l'image Saint-Pierre à Croisset, 1626. — Plainte portée par Nicolas Durand, procureur au parlement, contre un sieur Petit, chantre de la cathédrale, qui l'avait frappé, l'avait appellé un sot et l'avait interpellé en ces termes : « Estes-vous pas celuy qui dernièrement disiés dans le chappitre, au Puy de Sainte Cécile, que, si mes supérieurs avoient votre sentiment, ils me donneroient une mercuriale? » 1641. — Requête de censures ecclésiastiques par Clément le Boulenger, maître des enfants de chœur, et François Baudouin, chapelain, pour avoir révélation de l'auteur de libelles diffamatoires, 1655. — Un chanoine, pour paroles injurieuses et voies de fait contre des chapelains, est déclaré excommunié, privé du chœur et de toutes distributions pendant un mois; il devra reconnaître, en plein chapitre, la faute par lui commise, en demander pardon à Dieu et à la compagnie et jeuner les vendredis pendant 1 mois, 1655.

G. 3392. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1656-1665. — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Information faite par Christophe Feudris, archiprêtre, doyen de Neufchâtel et curé de Massy, contre Robert Boucher, curé de Clais, 1656. — Dénonciation portée contre Jean Dantan, curé de Douville, par Robert Féron, écuyer, sieur de Saint-Austin, conseiller et échevin de Rouen. — Certificat de frère Guillaume de Grosbois, chanoine régulier, prieur des Deux-Amants, constatant que le dit Dantan a demeuré l'avent audit monastère, a jeuné et gardé l'abstinence de viande et s'est conduit avec édification, 21 décembre 1656; on avait d'abord voulu envoyer Dantan chez les oratoriens à Marines. — Batterie en la cathédrale entre le sieur de Brecy et le sieur du Mesnil-Ribault, 1657. — Mention d'Hélène Sanson, tenant école d'enfants, rue Croix-de-Fer paroisse de Saint-Nicolas, 1657 ; — du pèlerinage à Saint-Adrien, à propos d'une dénonciation contre Bernard Théveneau, curé de Saint-Etienne-la-grande-église , 1661 ; — d'Alexandre Labbé, prêtre habitué en la paroisse Saint-Maclou, maître de la musique

de cette paroisse, tenant l'Académie de musique en sa maison près du presbytère, 1662.

G. 3393. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1669-1692. — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Mention d'une ordonnance du chapitre, du 11 mars 1669, disposant que les chapelains se placeraient sur les bancs traversains qui sont vers le crucifix, leur estant deffendu d'occuper les bancs où se placent MM. des cours souveraines et du chapitre, aux sermons du carême ; — cette ordonnance avait été affichée dans la sacristie ; quelques chapelains l'enlevèrent et allèrent l'afficher au carcan du parvis Notre-Dame, qui avait été mis là pour la punition des *juristes* et des blasphémateurs ; elle y resta l'espace de 2 *miserere ;* au dessous de l'ordonnance, on avait mis le portrait d'un chanoine (M. Thirel, promoteur), portant les habits d'hiver, accompagné de ces quatre vers, d'Adrien Féron : Voyez cet ancien précepteur — nouvel auteur de lois nouvelles — qui ordonne aux chantres du chœur, — de s'aller seoir sur d'autres selles, 1669. — Visite par MM. le Baron et Barasin, médecins, du corps d'un chapelain mort d'apoplexie, 1673. — Informations contre un écornifleur qui allait de compagnie en compagnie pour avoir un coup de vin... coureur de franches lippées, 1678. — Chapelain condamné à rester 3 mois au Bureau des pauvres valides, 1692. — Mention de la prison de Saint-Gervais et de la croix du Mont-Hellet sur la même paroisse, 1687.

G. 3394. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 146 pièces, papier. (13 imprimés.)

1689-1693. — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — « Mémoires des titres et actes qui servent à établir ou à confirmer le droit des sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, pour la juridiction spirituelle, ecclésiastique et correctionnelle, pour faire dire, sous le bon plaisir de la cour, que, sans avoir égard à l'opposition et haro interjeté par Me Siméon Cavelier, lieutenant-particulier criminel au bailliage de Rouen, contre l'arrest du 9 septembre 1689 rendu sur les conclusions et du consentement de M. le Procureur général, après l'examen des pièces contenues au présent mémoire, le dit arrest sera exécuté avec intérests et despens. » — « Factum en forme de requeste à nos seigneurs de Parlement, à la chambre de la Tournelle, présenté par Louis Gueroult, prêtre habitué en la cathédrale et à Saint-Etienne la grande église, contre François Heuzé, sa fille et contre Me Siméon Cavelier, conseiller du Roi et lieutenant-particulier criminel au bailliage de Rouen ; — M. de Blosseville-Bouchard, conseiller rapporteur. — Factum pour le même, appelant de décret de prise de corps contre lui decerné et de tout ce qui fait a esté en conséquence au bailliage de Rouen et demandeur en ajournement en vertu du mandement de la cour ; — M. de la Motte-Ango, conseiller rapporteur. — Réponse de Me François Heuzé, appariteur en l'officialité de Rouen, demandeur en plainte et assigné en vertu du mandement de la cour au factum de Me Louis Gueroult. » — Factum de François Heuzé (imprimés). — Autres pièces concernant ce procès qui fut porté à l'officialité, réclamé par le bailliage, et en dernier lieu par le chapitre, auquel le droit d'en connaître fut reconnu par arrêt de 1691.

G. 3395. (Liasse.) – 79 pièces, papier.

1691-1706. — Juridiction du chapitre sur les chanoines et chapelains. — Procès criminel contre M. Robert Trosnel, chanoine, à la requête de Louis Nozereau, promoteur aux causes du chapitre. — Trosnel condamné à faire une retraite pendant 15 jours chez les pères jésuites. — Interrogatoires, récolements de témoins, sentences.

G. 3396. (Liasse.) — 39 pièces, papier. (18 imprimés.)

1705-1755. — Notes et documents concernant les contestations survenues entre plusieurs chapitres et leurs évêques au sujet 1° de leurs exemptions de juridiction ; 2° de leur droit d'être consultés par les prélats, lorsqu'il était question de faire quelque réforme dans l'office divin. — « Arrêt du parlement de Rouen, contradictoirement donné en forme de règlement, pour les chapelles affectées dans l'église cathédrale d'Évreux, qui ne pourront estre résignées ny permutées que du consentement du chapitre de la même église, 16 mars 1677 (imprimé). — Arrêt de la même cour rendu en faveur du chapitre d'Évreux contre la communauté des vicaires et chapelains, 1700 (imprimé). — Arrêt notable donné en la grand'chambre à Paris, le 5 août 1705, qui juge que les chapelains de l'église cathédrale de Meaux sont sujets à la juridiction du chapitre leur supérieur (imprimé). — Arrêt notable de la cour du parlement de Paris rendu en la grand'chambre, le 21 juin 1725, sur les devoirs des théologaux dans les églises cathédrales (imprimé). — Arrêt de la cour du parlement de Normandie en faveur de messieurs du chapitre d'Avranches contre les sieurs bénéficiers du bas chœur de la même église, du 11 juin 1755, suivi du règlement de Mgr. de Péricard,

évêque d'Avranches, du 6 avril 1625. — Sommaire des contestations et différends à régler entre monsieur l'evesque d'Amiens et messieurs du chapitre de la cathédrale du même lieu. — Sommaire de la cause d'entre monsieur l'archevesque de Tours et le chapitre de son église cathédrale. — Mémoire présenté au Roi par le chapitre de Nevers sur les prétentions et procédures de M. Vallot, évesque de Nevers. — Demande de M. l'évesque de Soissons contre le chapitre suivi des demandes du chapitre contre l'évesque. — Mémoires pour le chapitre de l'église cathédrale de Troyes contre M. l'évesque de Troyes et contre le sieur Fardeau, curé de Saint-Aventin, 1755. — Arrêt de la cour du parlement en faveur du chapitre de Troyes confirmatif du droit de la jurisdiction dudit chapitre et de son exemption de M. l'évêque de Troyes. »

G. 3397. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 176 pièces, papier. (2 imprimés). 1 sceau pendant, 7 sceaux plaqués.

1431-1788. — Arrêts du conseil, du parlement, sentences, consultations d'avocats, correspondance et autres pièces concernant la juridiction dite des testats et intestats, spéciale au chapitre de Rouen, suivant laquelle il avait droit d'apposer les scellés dans les maisons des chanoines, chanoines honoraires, chapelains défunts, de faire procéder à l'inventaire et à la vente de leurs meubles. — Procès, au sujet de cette juridiction, avec l'archevêque, les officiers royaux, les commissaires appositeurs de scellés du bailliage de Rouen. — Lettre et consultations de M. Couët de Montbayeux, 1711-1712. — Conférence de M. Guymard, délégué du chapitre, et de M. Couët avec M. de la Vrillière, 1712. — Lettres des chapitres d'Aix, Angers, Bayeux, Bezançon, Bourges, Cambray, Dijon, Grenoble, Metz, Paris, Reims, Rennes, Séez, Sens, Toulouse, Vienne. — Comptes du maître des testats et intestats, 1431-1432. — Sceau du chapitre de Rouen. — Sceaux plaqués des chapitres de Bayeux, Bordeaux, Metz, Paris et Reims; aux causes de la ville de Cambray, de M. Couët de Montbayeux.

G. 3398. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Divers mémoires pour établir le droit des chapitres en ce qui concerne l'administration des sacrements et les inhumations. — « Mémoire sur la possession où sont de tout temps messieurs du chapitre de l'église cathédrale de Rouen, métropolitaine et primatiale de Normandie, d'administrer les sacrements à leurs parents, familiers et commensaux et d'inhumer leurs corps après leur décès. »

G. 3399. (Liasse.) — 22 pièces, papier. (8 imprimés.)

1371 (copie) — 1760. — Notes et documents concernant le droit d'inhumer et d'administrer les sacrements, appartenant au chapitre de Rouen. — « Bulle d'exemption accordée par le pape Grégoire XI aux dignitez et chanoines de l'église de Rouen, bénéficiers et autres portant l'habit d'icelle et leurs domestiques à la recommandation du Roy Charles V, 1371. » (4 exemplaires imprimés). — Extrait d'un ancien registre du chapitre de la cathédrale de l'année 1478 : Propos ou acte d'*Intendit* baillé par les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen par-devant le sieur official de Rouen, au procès contre le curé de Saint-Nicolas de ladite ville, touchant les droits de la sépulture de M. Gaultier Davrences, chapelain de la cathédrale, etc... (3 exemplaires imprimés). — Règlement à observer par les curés de la ville de Rouen, 1652, suivi des noms des curés qui, en 1652 et années suivantes, ont approuvé et signé ledit règlement; — des noms de ceux qui l'ont renouvelé et approuvé, le 7 septembre 1693, et de l'extrait de quelques autres règlements faits et arrêtés par les mêmes curés au sujet de leurs droits et prétentions dans les inhumations, 1652, 1653, 1654, 1657, 1671, 1699, 1700 (imprimé). — Mémoire du chapitre de l'église de Rouen, de sa puissance et juridiction (incomplet).

G. 3400. (Liasse.) — 31 pièces, papier. (17 imprimés.)

1650-1747. — Arrêts, jugements et autres documents concernant le droit d'inhumer et d'administrer les sacrements appartenant à divers chapitres du royaume. — Correspondance à ce sujet. — « Complainte et deffences pour maître Pierre Martin, docteur en théologie, curé de Saint-Eustache, demandeur et deffendeur : et les curez de la ville, faux bourgs et banlieue de Paris, intervenans et deffendeurs contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Paris, deffendeurs et demandeurs, 1651 » (imprimé). — Arrêt notable de la cour du parlement en faveur du chapitre de Paris, 1651 (imprimé). — Arrêt du parlement de Paris qui maintient le chapitre de Chartres dans l'usage de pouvoir faire entrer l'officiant avec l'étole aux convois et enterrements des chanoines de la cathédrale, dans la nef des églises paroissiales de Chartres jusqu'au lieu accoutumé, 1655 (imprimé). — Autres arrêts pour le chapitre de Langres, 1680; — de Saint-Quentin, 1711 ; — de Sainte-Marie d'Auch, 1730 ; — de l'insigne et royale église de Saint-Quiriace de Provins, 1724 ;

— de l'église collégiale de Toussaint de la ville de Mortagne au Perche, 1747.

G. 3401. (Liasse.) — 48 pièces, papier. (4 imprimés.)

1371 (copie) — 1758. — Correspondance relative au droit d'administrer les sacrements et d'inhumer appartenant au chapitre de Rouen. — Bulle d'exemption du pape Grégoire XI (imprimé). — Lettre imprimée du chapitre de Rouen aux autres chapitres du royaume au sujet de ce droit, à propos de l'entreprise toute récente d'un curé de Rouen, lors de l'inhumation de l'organiste Dagincourt, 1758. — Lettres de MM. le Martin, théologal de Séez, 1713 ; — Néel, archidiacre de Bayeux; — Dumesnil, official de Lisieux; — Varadier, archi-prêtre, syndic d'Arles; — Druet, secrétaire du chapitre de Poitiers ; — le Nain, secrétaire du chapitre de Laon; — Despuiols, syndic du chapitre de Bordeaux; — Gibert, canoniste de Paris, 1714, 1715 ; — Miroménil, président du parlement de Normandie, 1758.

G. 3402. (Liasse.) — 49 pièces, papier. (1 imprimé.)

1712-1758. — Réponses faites par différents chapitres du royaume au chapitre de Rouen qui les avait consultés sur leurs usages particuliers, en fait d'inhumation, à propos du procès engagé, en 1758, entre lui et les curés de la ville. — Lettre de l'abbé de Montecler, doyen d'Angers ; — de la Coste Beaufort, chantre de Cahors ; — Durand de Perignac, syndic de Clermont; — Valette, doyen de la collégiale de Gournay ; — l'abbé de Valory, au nom du chapitre de Lille en Flandre; — Godefroy, clavier de Lisieux; — Allemand Champier, comte de Lyon ; — Ferrand, précenteur de Nîmes; — Prégnault, curé de Saint-Étienne du Mont, à Paris; — Bellanger, curé de Saint-Hilaire de la même ville; — De l'Écluse, théologal de Verdun. — Extrait de la sentence rendue, le 11 mars 1712, par le juge conservateur des priviléges royaux de l'université de Bourges au profit des doyen, chanoines, et chapitre de l'église de Bourges, deffendeurs, contre Mᵉ Louis Guignard, docteur régent en la dite université et curé de la paroisse de Notre-Dame de Fourchault en la ville de Bourges, demandeur en paiement du droit de linceuil et droit de lict ou de noblesse du sieur de Bourdaloue d'Héry, chanoine en ladite église de Bourges, décédé au dedans de la paroisse dudit demandeur, dont il est débouté et condamné aux dépens, 1712 (imprimé). — Lettre de M. Marye, prieur de l'hôtel-Dieu de Rouen, de laquelle il résulte que les archives de cet établissement avaient été consumées en partie par un incendie.

G. 3403. (Volume.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1760. — « Mémoire pour les curés de la ville de Rouen reçus parties intervenantes, par arrêt de la Cour du 22 mai 1760, contre les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, défendeurs en haro, du 30 avril 1758 : en cause Mᵉ Louis Jore, curé de la paroisse de Saint-Amand de Rouen, demandeur dudit haro. » — Le fait qui donna lieu au procès fut la difficulté survenue entrer le chapitre et ledit curé à propos de l'inhumation du sieur Dagincourt, organiste, difficulté mentionnée à l'article 3401.

G. 3404. (Volume.) — In-4°, 157 pages, papier.

1761. — « Défense des droits de l'église métropolitaine de Rouen primatiale de Normandie pour servir de réponse au mémoire des sieurs curés de la ville de Rouen. — A Rouen, de l'Imprimerie de Jacques-Joseph le Boullenger, imprimeur du Roi et du vénérable chapitre, MDCC.LXI.

G. 3405. (Volume.) — In-4°, 157 pages, papier.

1761. — Double du volume mentionné à l'article précédent.

G. 3406. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1495-1782. — Procès du chapitre de Rouen avec les curés de la ville au sujet du droit d'administrer les sacrements et d'inhumer, notamment avec : Guillaume Hénart, curé de Saint-Amand de Rouen, à l'occasion de l'inhumation de Michel Faroul, chanoine, 1495 ; — Mathieu Postel, curé de Saint-Nicolas, 1516 ; — Gilles Dadré, autre curé de Saint-Nicolas, 1631 ; — Nicolas Turgis, curé de Saint-Vivien, 1642; — Pierre Chrestien, curé de Saint-Patrice, 1645; — Catalan, curé de Saint-Godard, 1693; — Guédier, curé de Saint-Éloi, 1739-1747 ; — Jore, curé de Saint-Amand, et tous les curés de la ville, parties intervenantes, à propos de l'inhumation du sieur Dagincourt, 1758-1760. — Mémoire des avocats Roger et Brehault : « Le sieur Dagincourt, organiste, étant décédé subitement le dernier avril dernier, le sieur curé de Saint-Amand, sur la paroisse duquel il demeuroit et il estoit mort, interjeta haro sur le chapelain qui en gardoit le corps. M. le premier

président a converti le haro en action et ordonné par provision que l'enterrement seroit fait par le sieur curé de Saint-Amand. » — Projet d'accommodement avec le curé de Saint-Étienne au sujet de l'administration des sacrements (de l'écriture de Terrisse). — Difficulté avec le curé de Saint-Godard au sujet de la levée du corps de M. de Berville, lieutenant général des armées du Roi, commandant pour Sa Majesté en la Haute-Normandie. — Requête présentée au chapitre par M. Jehan de Beaumont, curé de Saint-Nicolas, pour l'engager à nommer des commissaires qui conféreront avec ceux des curés de la ville, pour le règlement des droits respectifs du chapitre et des curés.

G. 3407. (Liasse.) — 78 pièces, papier. (9 imprimés.)

1601-1761. — Correspondance manuscrite et imprimée entre le chapitre de Rouen et les autres chapitres du royaume au sujet du droit d'administrer les sacrements et d'inhumer dans l'église cathédrale. — Lettre du chapitre de Troyes, imprimée, signée par M. Forest, 1661. — Lettre du chapitre d'Avranches : « Depuis peu les sieurs curez, par une vanité extraordinaire et un mespris insuportable des chapitres, ont prétendu et prétendent nous troubler non seulement en la possession où nous sommes de faire en leur présence la levée des corps qui doivent estre inhumez dans notre église, mais ensuitte de prendre la marche d'honneur en nous conduisant jusques dans notre église comme leurs clercs, ce qui est un effet d'une présomption inouie et une destruction de tout l'ordre ecclésiastique (imprimée; signée par J. Le Chartier, secrétaire), 1671. — Lettres signées par Delys, secrétaire du chapitre d'Arras; — Pomet, doyen de l'église de Mâcon; — l'abbé de Vinay, sénéchal de l'église de Reims, 1761. — Cachet du chapitre de Troyes.

G. 3408. (Liasse.) — 27 pièces, papier. (6 imprimés.)

1693-1717. — Documents relatifs au droit d'inhumer. — Édit du Roi portant création d'offices de conseillers enquêteurs et commissaires examinateurs, octobre 1693. — Autre édit portant création d'offices de jurés priseurs vendeurs de biens meubles dans toutes les villes et bourgs du royaume à l'exception de la ville de Paris, octobre 1696 (imprimé). — Déclaration du Roi en interprétation de cet édit, 12 mars 1697. — Arrêt du conseil d'État du Roi portant réunion des 4 offices de conseillers du Roi, commissaires, appositeurs de scellez dans la ville, fauxbourgs et six sergenteries du bailliage et vicomté de Rouen, 9 mai 1702. Édit du Roi portant suppression des offices de commissaires et greffiers aux scellés et inventaires, septembre 1714. — Déclaration du Roi qui rétablit les enquêteurs et commissaires examinateurs de la vicomté de Rouen dans le droit d'apposer et lever seuls les scellés, 18 décembre 1717.

G. 3409. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1709-1714. — Procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés après la mort de chanoines et de chapelains, rédigés par le secrétaire du chapitre depuis le 21 janvier 1709 jusques et y compris le 11 juillet 1714. — Au commencement, table des noms contenus dans lesdits procès-verbaux. — Champagne de Séricourt, chanoine et trésorier du chapitre, décédé le 20 janvier 1709; — Bretel d'Etalleville, chanoine, décédé le 6 juin même année.

G. 3410. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1714-1744. — Procès-verbaux d'apposition de scellés sur les meubles des archevêques, chanoines, chapelains et autres de l'habit de l'église cathédrale, décédés, lesdits procès-verbaux rédigés par le secrétaire du chapitre. — Archevêques : 12 avril 1719, Mgr d'Aubigné; — 8 octobre 1721, Mgr de Bezons; — 18 août 1733, Mgr de Lavergne de Tressan. — Chanoines, 29 décembre 1714, François Liesse; — 6 février 1715, Dufour, doyen ; — 18 juillet 1715, Brice; — 5 mai 1718, Godouet; — 10 avril 1719, Lévesque; — 4 juin 1720, Hercent; — 22 juillet 1720, Haquet; — 20 août 1721, Guéroult; — 23 décembre 1722, Paris; — 21 janvier 1724, Lieurey; — 4 mai 1724, de Guyenro du Chatel, grand chantre honoraire; — 5 août 1729, Chauffray; — 7 décembre 1729, Guéroult de Saint-Clair; — 15 décembre 1729, de la Roque Hue, haut doyen; — 27 décembre 1730, Desbouillons; — 8 janvier 1732. Carré ; — 27 février 1732, Varin ; — 16 avril 1732, Gautier; — 29 décembre 1734, Le Mennicier du Perron; — 18 janvier 1736, du Tot-Frontin ; — 3 novembre 1736, De la Hogue; — 4 septembre 1737, Deschamps; — 21 avril 1738, Duhamel; — 1er juillet 1738, Routier; — 14 décembre 1738, Pavyot de la Villette, grand archidiacre; — 11 juin 1740, d'Osmond, archidiacre; — 24 août 1740, Lucas de Beaucoursel; — 1er novembre 1740, le Pigny ; — 18 août 1741, de Moy ; — 6 novembre 1741, le Bovyer de Fontenelle; — 5 janvier 1742, de la Blandinière; — 19 avril 1742, Du Bos de Montbrison ; — 16 octobre 1742, de la Motte-Ango; — 18 décembre 1743, Piché; — 25 juin 1744, Papavoine de Canappeville.

G. 3411. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1744-1759. — Procès-verbaux d'apposition de scellés sur les meubles de MM. les dignités, chanoines, chapelains, musiciens, officiers et autres de l'habit de l'église cathédrale, décédés, lesdits procès-verbaux rédigés par le secrétaire du chapitre. — 11 mars 1759, le cardinal de Saulx-Tavannes; — 25 octobre 1744, Louis, chanoine; — 8 avril 1745, Guimard, chanoine; — 19 avril 1745, de Marchaumont; — 14 novembre 1746, Bridelle, archidiacre; — 4 septembre 1747, Cousté, chanoine; — 4 mars 1750, De la Londe, haut doyen; — 19 janvier 1758, de Saint-Pierre, archidiacre; — 30 avril 1758, Dagincourt, organiste.

G. 3412. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1761-1774. — Registre des comptes et décharges du secrétaire du chapitre pour la juridiction des testats et intestats. — Successions Sehier, Le Clercq, André Toustain, etc... — Obsèques de feu M. Le Clercq : Pour bas, chapeau, crespe et cravates et port de billets, 24 livres. — Obsèques de M. Toustain : au sieur Ferrand, imprimeur, pour 200 billets mortuaires, 6 livres.

G. 3413. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1343-1719. — Dclarations capitulaires, extraits, notes concernant les funérailles des archevêques de Rouen. — « L'an 1343, le 17e jour de janvier, mourut Aymeri Guenaut, archevesque de Rouen, à un vilage auprès de Loviers nommé Pinterville, et le 4e jour ensuivant, fut son corps apporté environ l'heure de nonne en l'ecclise de Saint-Paol soubs le mont de Sainte-Catharine auquel lieu le fut quérir tout le clergé et religions de Rouen; et fut apporté le corps dudit deffunt en son coffre par ses gens jusques en l'église de Saint-Ouen, avec 60 torches de 6 livres pièce. » — « L'ordre des cérémonies qui fut observé ez pompes funèbres de feu Mgr le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, en l'an 1550 (copie de la main du chanoine Le Prévost). — Ordre pour l'inhumation de Mgr l'archevesque François de Harlay, 1653. — Arrêt du parlement, des 5 et 8 mai 1719, concernant l'inhumation de Mgr d'Aubigné.

G. 3414. (Pièce.) — 0m 42 de largeur sur 0m 41 de hauteur; parchemin.

1347. — Lettres du chapitre de Rouen portant acceptation des dispositions testamentaires de l'archevêque Nicolas et réception de 2,500 florins affectés par lui à la fondation d'obits et de chapelles : « *Ut voluntas predicti archiepiscopi breviorem et pleniorem sortiatur effectum, ex nunc capellam Sancti Severi in nostra ecclesia Rothomagensi edifficatam, juxta capellam Sancti Juliani, predictis capellanis et eorum cuilibet ad celebrandas missas et divinum officiun faciendum perpetuo assignamus.* — Fait au chapitre général de l'Assomption assemblé spécialement au son de la cloche suivant l'usage, 17 août. — Attestation, marque et signature de Lambert de Creven, notaire apostolique. — Fragment de sceau.

G. 3415. (Pièce.) — 0m 40 de largeur sur 0m 49 de hauteur; parchemin.

1452. — Testament de Raoul Roussel, archevêque de Rouen : *Volo quod in ecclesia Rothomagensi, in qua sepulturam elegi, videlicet in capella Beate Marie aut alias, ad beneplacitum venerabilium fratrum meorum cum consensu meorum executorum, pro salute anime mee, patris, matris et benefactorum meorum fundentur et ordinentur obitus, misse, et servicia defunctorum.* Legs à l'hôtel-Dieu, au prieuré de Saint-Lô, aux quatre ordres mendiants, au collége des Bons-Enfants. — Fondation d'un obit solennel en l'église collégiale d'Andely. — Legs à Guillaume Roussel, son frère, d'une chasuble avec étole, aube et amict, ornée de racines; — des expositions *de Lira super psalterio, evangeliis et epistolis*, et généralement de tous les livres de son étude ; — de 10 écus à Raoul d'Orival, Pierre Braque, Louis d'Erneville, écuyers; — le testateur rappelle qu'il a fondé des obits à la cathédrale de Coutances, à Villedieu et à Saint-Lô. — Richard Olivier, vicaire et official, exécuteur testamentaire avec Robert Guerould, secrétaire de l'archevêque.

G. 3416. (Pièce.) — 0m 35 de largeur sur 0m 16 de hauteur, parchemin.

1493. — Testament de Mgr Robert de Croismare, archevêque de Rouen ; — veut être enterré, comme son prédécesseur Raoul Roussel; lègue à son vicaire et à son official, à chacun 2 poinsons de vin de Paris, nomme pour son exécuteur testamentaire Jean Masselin, official et doyen

de la cathédrale. — Fait au prieuré de Grandmont près Rouen, 29 mars 1492. — Signé : R. de Croismare.

G. 3417. (Pièce.) — 0m 46 de largeur sur 0m 37 de hauteur ; parchemin.

1509. — Testament du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen; donne pour faire sa tombe devant Notre-Dame, en la grand'chapelle, 2,000 écus au soleil ; entend qu'elle soit de marbre ; lègue 10,000 livres à la cathédrale pour fonder un obit et pour employer à la décoration de l'église; désigne pour son héritier, tant de meubles que d'immeubles, Georges d'Amboise, fils de messire Charles, sieur de Chaumont et grand maître de France; — ses livres en français seront portés à Chaumont. — dernier octobre 1509. — Signé : G. cardinal d'Amboise, légat en France et Avignon. — Signatures de A., évêque d'Angoulême, et d'Arthur Fillon. — Fragment du sceau du testateur au haut de la marge.

G. 3418. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1550. — Lettres de Loys de Mollan, garde des sceaux de la ville et châtellenie de Meulan contenant le testament de Georges d'Amboise, cardinal : « Veut que son corps soit inhumé en l'église de Rouen, dans la chapelle Notre-Dame, au lieu et sous la tombe et sépulture de marbre noir de feu, de bonne mémoire, Mgr le légat d'Amboise, son oncle et prédécesseur. — Pour ce que nostre protreture de priant qui est de présent près celle dudit feu seigneur légat n'est que en habit d'archevesque, nous voullons que, au lieu d'icelle, en soyt mise une aultre de marbre ou de albastre portant habit de cardinal, et nostre cœur estre porté et mis en sépulture aux Cordeliers de Ponthoise devant le grand hostel soubz une lame de cuyvre insculpée ; — donne, lègue et délaisse aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen 6,000 escus d'or deubz par Mgr Claude d'Annebault, admiral de France, pour emploier à la décoration d'icelle, assavoir de ung *Sancta Sanctorum* de cuyvre, de une belle et riche chapelle entière blanche pour servir aux festes de Notre-Dame et instauracion de ung pulpite » ; — Legs à Antoine Chevalier, chanoine d'Andely ; — à Me Bouvet, aumônier de l'archevêque ; — à Antoine Barbot, argentier ; — à François Josseline, serviteur ; — à Renée d'Amboise, dame de Saxe Fontaine, la terre de Vigney que le testateur avait acquise d'Antoinette d'Amboise, femme du sieur de Luxembourg, comte de Roussy, 23 août 1550.

G. 3419. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1551-1564. — Procès entre le chapitre de Rouen, M. de Clermont, abbé de Cerisy, et les héritiers de l'amiral d'Annebault, au sujet de l'exécution du testament du cardinal d'Amboise, et spécialement, au sujet du payement de la somme de 6,000 écus d'or à prendre sur les fermiers des aides à Rouen. — « Inventaire des pièces trouvées ès coffres de feu Me Michel Le Bret, en son vivant, exécuteur du feu cardinal d'Amboise. » — Deux lettres de M. d'Annebault, fils de l'amiral, au chapitre de Rouen, l'une datée de Bonport, 22 mars 1554, l'autre d'Hébécourt, 5 octobre même année. — Par la seconde lettre, M. d'Annebault remercie les chanoines d'avoir consenti à ce que la somme de 6,000 écus leur fût payée par parties : « Vous avez eu égard aux temps de la guerre où nous sommes et aux charges que je puis avoir sur les bras. »

G. 3420. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1641-1759. — Testaments d'archevêques. — Lettre de M. Brasdefer à son frère au sujet du testament du cardinal de Joyeuse. Il explique toutes les difficultés qu'il a rencontrées pour obtenir une expédition de cet acte ; le notaire demanda d'abord, pour en faire un extrait, une somme de 30 pistoles. Madame Brezon, sœur du duc de Villars, assurait que quatre ou cinq extraits de ce testament avaient valu au notaire plus de 1,200 écus. Brasdefer réussit pourtant à se procurer l'expédition moyennant 12 écus d'or au soleil, 14 août 1641. — Apposition des scellés à l'archevêché après le décès de Mgr Rouxel de Médavy, 3 février 1691. — Procès-verbal fait au chapitre de Rouen par des notaires de cette ville, portant ouverture et lecture d'un testament et de deux codicilles de ce prélat : « Veut que son corps soit enterré au plus bas de la nef de la cathédrale sous une simple tombe ; » en cas où il mourrait à Grancey, veut être enterré en l'église collégiale de Saint-Jean dudit lieu ; — exhorte le comte de Médavy, son légataire, « à faire réflexion que c'est l'église qui a donné au testateur le bien auquel il l'institue héritier, et qu'il doit posséder ces biens avec une constante et fidèle intention de les employer, toutes les fois que la nécessité de l'église le requerra, à son assistance et au soulagement des pauvres par les aumônes qu'il en pourra faire, afin que les ruisseaux remontent à leur source et que Dieu bénisse cette dernière volonté, luy représentant que la terre de Grancey a esté possédée, comme il paroit par tiltres, plus de 700 ans, par personnes de mesme sang descendant

l'un de l'autre, sans les années qui ont précédé, dont les tiltres manquent, ce que Dieu a permis, en récompense des fondations que leurs pères ont fait pour le faire honorer, Mâcon, 1691. » — Copie du testament de Mgr. Colbert : veut être enterré à Paris dans la paroisse Saint-Eustache, dans la chapelle de sa famille, s'il décède à Paris : « Le marquis de Seignelay laissera à M. l'abbé de Seignelay, son frère, tous ses livres manuscrits et autres choses qui composent sa bibliothèque de Paris, sans aucune réserve, pour la somme de 60,000 livres, espérant le dit seigneur testateur que le dit abbé de Seignelay, son neveu, dans lequel il a toujours reconnu de bonnes dispositions, conservera une bibliothèque qui convient à l'état qu'il a embrassé, laquelle a été formée avec tant de soin par un père si respectable, lequel a toujours désiré qu'elle ne fût point dissipée, et que, dans cette vue, le sieur abbé de Seignelay, son neveu, prendra des mesures pour la perpétuer dans la famille. » — Exécuteurs testamentaires, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et M. Coüet, grand vicaire et official de Rouen. — Apposition de scellés, après le décès de Mgr d'Aubigné, 22 avril 1719 ; — après celui de Mgr de Lavergne de Tressan, 19 décembre 1724 ; — après celui de Mgr. de Saulx-Tavannes, 1759.

G. 3421. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux pendants, 2 sceaux plaqués.

1368-1495. — Relation faite à Guy Crestien, bailli de Rouen, par Jacques Ridel, sergent d'armes du Roi, gardien député par icelui seigneur à messieurs les doyen et chapitre de l'église de Notre-Dame de Rouen ; — exploit fait par lui, sur la requête de chapitre, à Hélie Fouache, doyen de Notre-Dame de la Ronde et à Guillaume Souris, maître des testats de l'archevêché, à propos de l'exécution testamentaire de Vincent de Saint-Sevestre, de l'habit de l'église cathédrale, décédé sur la paroisse de Notre-Dame de la Ronde, 1376 ; on rapporte, dans ce document, la sauvegarde accordée aux chanoines de Rouen par le Roi qui députe pour leurs gardiens Nicolas Dubois, bailli de Rouen, Jean Le Tourneur, vicomte de l'Eau, Regnaud des Iles, bailli de Caux, Jacques Ridel et Richard de Brumare, sergents d'armes, 20 mai 1368. — Accord entre le chapitre de Rouen et celui de Notre-Dame de la Ronde au sujet de l'exécution testamentaire du dit de Saint-Sevestre, 1391. — Contestations entre le chapitre et l'official au sujet de l'exécution testamentaire des chanoines Pajot, 1462, Guillaume Faroul, 1495. — Mention de Roger de Septpériers, chapelain de la cathédrale, 1379 ; — de Jean de la Roche, jadis chanoine de Rouen, commis à lever le dixième octroyé par le pape, 1385. — Fragment du sceau de l'Échiquier, en cire rouge. — 2 sceaux plaqués de gens des Comptes.

G. 3422. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 1 sceau pendant.

1504-1523. — Lettres patentes du Roi adressantes aux gens tenant sa cour de l'Echiquier pour surseoir toutes poursuites contre le chapitre au sujet de leurs contestations avec lui en ce qui concernait le droit de porter les coins du drap mortuaire à l'inhumation de feu M. Lemonnier, chanoine et conseiller en la cour. Blois, 23 avril 1504. — Autres lettres patentes pour l'annulation de toutes les procédures intervenues contre les chanoines, dans leur différend avec les gens de l'Échiquier. Chambord, 20 juin 1504. — Acte du chapitre de Paris portant que, depuis 25 ans, à la connaissance de tous, il est d'usage que les quatre coins du drap mortuaire, aux inhumations des chanoines conseillers au parlement, soient portés par des chanoines, préférablement par ceux qui à leur qualité de chanoines joignent celle de conseillers, 4 février 1523. — Sceau pendant sur simple queue en cire jaune.

G. 3423. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier

1480-1762. — Testaments de chanoines. — Jean Alexandre ; testament : legs pour la fondation de la fête de la Visitation de la Sainte-Vierge en la cathédrale ; legs à l'église de Saint-Hildevert de Gournay où il avait été baptisé ; veut qu'on l'enterre *in loco nuncupato les Caroles*, sous une pierre carrée avec cette inscription : *Sub hoc lapideo tabulatu reconditur cadaver corporis Johannis Alexandri, sacerdotis indigni, hujus ecclesie canonici, misericordia Dei multum indigentis ; hunc vestris precibus relevare dignemini*, 1522. — Brice-Charles Alleaume de Tréforêt ; répertoire, 1755. — Richard Ango, curé, depuis 47 ans, de Saint-Aubin sur Mer, en même temps curé de Déville ; testament : lègue son missel en parchemin à la première de ces deux églises, son missel en moule à la seconde, 1507. — Henry-Bruno Ango de Lézeau, archidiacre d'Eu, conseiller-clerc en la grand'chambre ; répertoire, 1762. — Guillaume Auber ; testament : choisit Jean Masselin pour l'un de ses exécuteurs testamentaires ; lègue au trésor de Saint-Michel de Rouen son beau messel clos à fermants d'argent èsquels sont les images de Notre-Dame et de Saint-Michel ; à la librairie de la cathédrale, son livre nommé *Pupilla oculi ;* à la fabrique de Notre-Dame de Vimoutiers, une table pour la chapelle Saint-Sauveur ; à son neveu Guillaume, un tableau d'or où est le trespassement de Notre-Dame ; à Ca-

therine, femme de son neveu, un Désiré qui venait de l'hôtel paternel; à sa sœur Jeannette Heuzé, unes patenostres de gros coural garnies d'argent avec nobles de Henry et un vieil mouton d'or; à sa sœur, un demi-chaint de perles avec 3 bourses dont l'une pend au dit demi-chaint, l'autre est vermeille à boutons d'argent, la troisième de cuir vermeil à boutons blancs; — mention de mireur d'ivire, d'escriptore d'ivire, de 36 jetons d'argent, d'un ongle d'or à chainete d'argent, d'un ongle de butor garni de perles, de doubliers à œuvres de Venise, de Damas et de Rouen, 1482. — Jean Auber; testament : demande à être enseveli, au-dessus des fonts, en la chapelle Saint-Jean, 1521. — Jean Aubourg, chantre; testament, 1688. — Guillaume Aubry, curé de Saint-Georges sur Fontaine-le-Bourg; testament, 1505. — Jacques-Accurse Auvray, docteur de Sorbonne, pénitencier; répertoire, 1710. — Guillaume Auvré, curé de Saint-Maclou; testament : veut que son corps soit porté à Auffay-en-Caux et qu'il soit enterré en la chapelle Saint-Claude assise au cimetière d'Auffay, nommé le Clos-Jacquet, « laquelle chapelle, dit-il, j'ay édiffiée à neuf, fondée et dotée; je laisse aux Chartreux et aux Célestins de Rouen, pour me faire un obit perpétuel, c'est assavoir 100 escus d'or que j'ay prestés à notre Sire le Roi, à son mandement, dont j'ay l'obligation et lettres signées de sa main. J'ai espérance, attendu qu'ils sont religieux, que, en faveur de religion, ils les pourront légitimement recouvrer »; rappelle que, par un autre testament, « il avoit lessé à l'église de Saint-Maclou pour faire unes orgues, la somme de 200 francs, lesquiels ont esté payez et les orgues faites »; legs de ses livres, *de Lira*, sermons de *Prato viridi*, bible en papier moulé, 1480.

G. 3424. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 94 pièces papier.

1426-1742. — Testaments de chanoines. — Adrien Ballue, curé de Sotteville-lès-Rouen; testament : prie les chanoines et ses exécuteurs ne permettre qu'il soit fait aucune oraison funèbre à ses obsèques et funérailles, telles oraisons appartenant seulement à ceux qui ont beaucoup mérité du public, 1599. — Laurent Ballue, curé d'Artie; distribution des deniers de sa succession, 1599. — Robert de Bapaumes; testament : demande à être enterré en la chapelle de la Sainte-Vierge sous un marbre avec cette inscription : *Hic jacet corpus exanime Roberti de Bapaumes, presbyteri, cujus anima requiescat in pace!*; legs pour marier des filles de bonne renommée *ut impudicos valeant vitare concubitus et matrimonio caste pudiceque vivere*, 1521. — Nicolas Barbé, chanoine, décédé, 1662. — Jean Basset, du diocèse de Coutances, chantre de Rouen, curé de Lorrey et de Lintot; demande à être enterré, à l'entrée du chœur, *prope altare Sancti Petri ubi certas missas perpetuas celebrari disposuit*, 1453. — Jean de Batencourt; testaments, 1530, 1546. — Guillaume de Baudribosc; testament, 1426. — Jean du Bec, trésorier de Rouen, 1495. — Charles Becquet, chanoine de Rouen, de Bayeux, de la Saussaye, curé d'Étrépagny et de Saint-Lucien de Hacqueville : Au curé de Saint-Pierre des Dans, pour faire la recommandasse à son prône, 20 deniers; rétribution à 3 pauvres, qui porteront le deuil ou babelou, 1577. — Behotte, grand archidiacre; vente de meubles, 1638. — Nicolas Belin, docteur en théologie, pénitencier; testament : « demande que son poure corps et vile charonne soyt mis auprès monsieur et bon amy le pénitanchier Haro; autant comme il y a de petites pierres en l'eau, autant de fois il recommande son âme à son doulx Jésus et à la glorieuse Vierge Marie, 1525. » — Jean Bénard, curé de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf; testament, 1588; « payement à Loys Petit, du mestier de peintre, pour avoir fait quatre douzaines d'armaryes pour honorer le funèbre du sieur Jean Benard, 1589. » — Adrien Bérenger, receveur de la fabrique; testament, 1634. — Jean Bernard, curé d'Esturville, au doyenné de Pontaudemer; testament : « donne au trésor d'Esturville 40 livres à constituer en rente pour aider à avoir du vin à communier les parrochiens à la feste de Pasques, à la charge que chaque communiant sera tenu dire, pour le salut de son âme et de ses amis vivants et trépassés, un *Pater noster*, et *Ave Maria* »; et aura le curé ou vicaire 2 sous pour avertir ses paroissiens qu'ils aient à dire ces prières, et le clerc 12 deniers pour rappeler cette obligation au curé, 1588. — Marc-Antoine Bertaut, curé de Rougemontier, décédé en 1762. — Mathieu de Béthencourt; vente de meubles, 1602. — Emery Bigot; testament : legs de ses livres à la bibliothèque du chapitre, 1680. — Lanfranc Bigot, sieur de Thibermesnil. — Jean Bigues, dit M. de Saint-Désir, archidiacre de Rouen; testament : legs « pour funder certaines messes à la chapelle qu'il a fait construire et orner près de l'Angelot nommée par Mgr l'evesque de Rosse, lorsqu'il a dédié la dite chapelle, Notre-Dame sous le nom de Saint-Désir, 1590. » — Jacques de Billères, curé de Saint-Pierre d'Alliquerville; testament : « à ma filleule Marie Lair ma gondole d'argent, 1606. » — Jean-Baptiste Blain, docteur en Sorbonne; répertoire, 1751. — Louis-Charles Blandinière, sieur d'Ourville et de Gerponville; répertoire, 1742. — Jean Blondel, curé de Tracy au diocèse de Bayeux; testament : lègue à la librairie de la cathédrale *opus insigne Beati Thome supra Johannem*; au collége Gervais Chrétien à Paris, *Guilbertum supra psalterium*; à la librairie de l'Université, *primam partem somme Sancti Thome; textum Sententiarum*; le livre intitulé *Def-*

fensor pacis en papier et parchemin; *sermones beati Leonis;* Jean Blondel, son frère; Pierre Blondel, son neveu, 1473. — Pierre Blondel, prieur de Saint-Arnoult sur Touque, curé de Lintot; testament, 1638.

G. 3425. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1532-1771. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Bertrand-Joseph Boby; répertoire, 1771. — Laurent Boette, chanoine honoraire; répertoire, 1640. — Jean-Baptiste-Pierre Bordier, archidiacre du grand Caux; répertoire, 1787. — Jean de Boton, chancelier; testament : veut que son corps soit transporté à Beaune; legs pour la fondation de la chapelle de Beaune, 1532. — Louis de Bouju; scellés, 1623. — Jacques de Bourdigalle, maître des comptes de Normandie; testament, 1617. — Jacques Bourjotel, archidiacre du Vexin-français; testament, 1553. — Frais de son inhumation, vente de ses biens; pièces relatives à sa succession. — Lettre de Bourjotel au doyen d'Envermeu, il lui demande de se procurer à Dieppe, à quelque prix que ce soit, un *segouin* jaune, pourvu qu'il soit fort beau et doux pour madame de Clermont. — Mises pour le petit frère de Bourjotel, Michel, placé à l'école à Martigny; au maître d'école, pour sa pension d'un an, 25 livres; — pension payée à Robert Stappart, vicaire de Sainte-Croix Saint-Ouen, pour avoir instruit en grammaire et arts libéraux le petit Bourjotel, 20 écus sol par an. Bourjotel enterré dans la chapelle Saint-André près la sacristie; — à maître Columbart, chirurgien, pour avoir ouvert le corps du défunt, jouxte l'ordonnance de messieurs, 36 sous; 1 pot de vin et 1 pain pour les assistants à l'ouverture; paiement à maître Pierre Le Breton, pour avoir fait la semonce générale; mortuaire sonné pendant 12 heures jouxte la coutume, 7 livres, 8 sous. — Inventaire du mobilier du Bourjotel : 20 plats de terre de Valence blanche en partie et l'autre partie figurée; — 2 salières de Valence blanche; 5 tasses de Valence, l'une blanche et l'autre bleue; — 2 voirres et 2 tasses historiées; 2 grands verres de Venise, 10 sous; — les faicts heroïques de Panthagruel, 4 sous 7 deniers; — un livre en parchemin escript à la main, sans intitulement quant au proesme jusques au 1er chapitre, commençant *Sequitur constitutio Belial, procuratoris infernorum,* lequel a esté reservé à vendre, pour ce que on a dit qu'il estoit de la librairie de Gaillon, 1553. — Sceau de Pierre Blondel, prieur de Saint-Arnoult.

G. 3426. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 181 pièces, papier.

1522-1746. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Jean Bourlenc, licencié en droit canon; testament : demande à être enterré en la cathédrale devant le crucifix ou en la chapelle du Jardin, 1522. — Guillaume de Boyvin, chanoine honoraire, conseiller du Roi au parlement; scellés, 1665. — Charles-Michel Boyvinet; répertoire, 1710. — Charles Brasdefer; scellés; vente de ses orangers, 1672. — De Bresse; frais de son enterrement, 1566. — Raoul Bretel; testament : veut que, le jour de son inhumation, il soit dit, dans la cathédrale, 200 messes pour lesquelles il laisse 150 livres, 1686. — Raoul Bretel d'Estalleville, décédé, 1709. — Raoul Bretel de Grémonville, ci-devant haut-doyen du chapitre, en dernier lieu grand archidiacre et conseiller au parlement; testament; vente des fleurs de son jardin à Sotteville-lès-Rouen : caisses d'orangers, jasmins d'Espagne, grenadiers, un yaucart, 1686. — Alphonse de Bretteville; scellés, 1663. — Nicolas Brice; testament, 1603. — Barthélemy Brice, chanoine honoraire, doyen des conseillers en la grand'chambre du parlement; scellés, 1693. — Barthélemy Brice, conseiller du Roi en la grand'chambre; répertoire, 1715. — Pierre Bridelle, docteur en Sorbonne, archidiacre du grand Caux, official, prieur de Beaulieu; répertoire, 1746. — François Briffault, décédé, 1627. — Jean Briffault, décédé, 1650. — René de Bruière, décédé, 1586. — Nicolas Burel, curé de Saint-Vivien; testament : veut être enterré à Saint-Vivien, en la chapelle des Trois-Nativités devant l'autel, 1605. — Thomas de Bures, pénitencier; testament, 1533. — Étienne Burnel, curé de Roncherolles en Bray; testament : « Je donne à la fierte Notre-Dame une bague d'or où il y a un ruby enchassé et une perle pendante et à la fierte Saint-Romain une verge d'or où il y a un diamant enchassé en façon de pointe; — je donne à la paroisse Saint-Amand, un tapis de verdure auquel y a la Salutation Angélique, 1544. » — Jean Busquet; testament; vente de ses meubles : nombreux tableaux de plâtre; — tableau enchassé où est le portrait de Saint-Jérome, 1 écu; — tableau enchassé où est l'image de Saint-Georges, 36 sous, 1545. — Robert Busquet, curé de Blaqueville; testament et répertoire, 1585, 1586. — Nicolas Busquet, archidiacre d'Eu; scellés, répertoire, 1710.

G. 3427. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1414-1770. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — François Cabart, grand

archidiacre, conseiller au parlement; testament, 20 octobre 1603. — Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin-français, conseiller au parlement; apposition de scellés, 14 mai 1770. — Jacques Canterel; testament : donne à chacun des petits enfants pauvres allant à l'école, 3 deniers pour assister à son inhumation, 6 juillet 1576. — Jacques Canyvet; pièce relative à l'exécution de son testament, 1620. — Guillaume Cappel, ancien avocat en cour d'église, conseiller du Roi; veut être enterré à l'entrée de la chapelle de derrière le chœur près une image de monsieur Saint Michel là où il y a quelque petite tombete en son nom près le petit benesquier; — « que à la première feste Notre-Dame qui escherra après mon trespas, soit envoyé pour moy ung pélerin à Notre-Dame de Monfort qui fera là dire une basse messe, dont il payera au prestre 2 sous 6 deniers, à l'offrande 3 deniers, et après la dite messe dite, il offrira devant l'image de la belle dame 3 cierges de 5 deniers pièce, et s'y donnera là 12 deniers à 12 pauvres pour l'honneur de Dieu, et pour ce faire, sa peine et despens de ce voyage, pour tout, aura 35 sous, 1511. » — Jean Caresmel; apposition de scellés, 1672. — Nicolas Carré; vente de ses meubles, 1732. — Philippe Carré; apposition de scellés, 1675. — Guillaume Carrel; testament : *Si contingat corpus meum de sero inhumari, ut fit communiter de aliis, quatuor faculæ reportabuntur ad hospitium de quo extrahor, accensure dum dicentur in dicto hospitio vigilie; — volo quod cuilibet portanti unam de tresdecim faculis detur una tunica, unum capucium et unum par caligarum de panno nigro et novo factum ac sotulares novi, et quod signum meum seu arma suantur in humero cujuslibet eorum, ut consuetum est fieri....*; legs à l'église de Sierville dont il était curé, à la confrérie du Saint Sacrement à Sierville, aux deux confréries de Notre-Dame séantes en la chapelle de la Trinité et au portail de la cathédrale, aux confréries de Saint-Romain, Saint-Sever, Saint-Eustache, Saint-Mellon en la même église, aux confréries du Saint-Sacrement et de Sainte-Anne; legs d'une *aquaria alba cum uno* biberon; — d'un badelare *munitum de argento; — de ciffos albos et rubeos de masara; — de tunicam meam* d'esglantine *gallice, foderatam de vario*; d'une autre robe de glaiole; d'une autre robe fourrée d'agneaux; d'une ceinture *de serico lurido*, fourrée d'argent; — d'une courroie de cuir de cerf, ferrée d'argent, 1414. — Jean-Baptiste Carrey de Saint-Gervais, docteur en Sorbonne, chanoine honoraire; apposition de scellés, 1753. — Jacques de Castignolles, chancelier; testament : veut être enterré en la chapelle de Notre-Dame près du cardinal d'Amboise, *in quo canonici illius ecclesie et in ea dignitatem habentes sepeliri consueverunt*, 1515. — Jean de Castignolles, official; testament, 1563. — Pierre Cathalan, ancien archidiacre, curé de Saint-Godard; apposition de scellés, 1693. — Jean-François Cathalan; apposition de scellés, 1726. — Mgr de Cerisy, évêque de Lombez; extrait de son testament, 1766. — Hugues de Chalançon, chanoine de Rouen et chantre du chapitre de Clermont; extrait de son testament, 1329. — Guillaume Challenge, chantre; testament, 1535. — Alphonse de Chalon, official; apposition de scellés, 1696. — Claude Chappuis; inventaire et vente de ses meubles; ses exécuteurs testamentaires, Fremin Doury, curé de Saint-Candele-Jeune, et Nicolas Clerel, 1575. — Philippe Charles; inventaire de meubles, 1711. — Jean Chauffray, conseiller en la grand'chambre du parlement; inventaire, 1729. — Regnaud Chuffes, archidiacre d'Eu; testament : témoigne une affection particulière aux villages de Berville et d'Anneville qu'il habitait ordinairement, 1505. — François de Clère; testament, 1532. — René de Clinchamp; inventaire; à Richard Caron, peintre, pour avoir fait 3 douzaines d'armaryes; — une effigie de Jesus-Christ en plâtre élevée en bosse, 66 sous, 1581. — Jacques Cochon, curé de Grainville-la-Teinturière; testament; dons à ses filleuls et filleules, 1472. — Jean Conseil; testament, 1542. — Conseil; levée de scellés, 1766. — Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes, docteur de Sorbonne, ancien bibliothécaire de cette maison; scellés, 1783. — Pierre Courel, sous-chantre; testament, 7 mai 1511. — Couret de Saint-Hilaire; scellés, 1681. — Robert-Léonard Cousté, docteur de Sorbonne, pénitencier de la cathédrale; testament, 1741. — Jean de Croismare; inventaire, 1571. — Pierre de Croismare; testament, 1490. — Pierre de Croismare; testament, 1532. — Pierre de Croismare, doyen de la collégiale d'Andely; scellés, 1554. — Noël Cuquemelle, docteur de Sorbonne; répertoire, 1553.

G. 3428. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 129 pièces papier.

1443-1786. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles; — Richard Dabaro, curé du Bosc-guerard et de Saint-Laurent de Rouen; répertoire, frais d'inhumation; mention des médecins de Rouen : Grente et De Laigle; miroir d'acier, 12 deniers; bible française, 10 sous, 1576. — Jean Dadré, théologal et pénitencier; testament, 1612. — Claude d'Ailly, scellés; 3 douzaines et 8 armes aux funérailles de M. d'Ailly, faites par Jean Le Pilleur, 1661. — Hector de Dampierre; testament, 1587. — Guillaume Danteny; testament, 1500. — Jean-Baptiste Davoult; codicille, 1747. — Sanson Deboves; scellés et inventaire, 1748. — Guillaume de Caux, décédé, 22 avril 1665. — Jacques de Caux, neveu du précé-

dent; testament, 4 août 1669. — Guillaume Dehors, décédé, 15 juin 1657. — Jean De la Barate, archidiacre du Petit-Caux; testament, dernier janvier 1547. — Denis De la Fontaine; testament : « veut qu'on invite à ses funérailles les pauvres petits enfants des escoles des paoures de ceste ville des 4 quartiers, novembre 1580. » — François De la Fosse, chanoine honoraire; codicille; legs en faveur de la confrérie de Sainte-Cécile, 16 février 1688; répertoire après décès, 1689. — Jossé De la Garde, chanoine de Rouen, de Bayeux et d'Abbeville; testament, 10 juin 1526. — Simon De la Hogue, chanoine honoraire, 1692. — Pierre De la Hogue; vente de meubles; héritier M. Filleul des Chenets, 1736. — Denis De la Houssaye; testament, 1505. — Jacques De la Houssaye, neveu du précédent; testament, 1555. — Pierre Delaigny, curé de Chambrois; testament, 1443. — Henry Delaisement, scellés, 1713. — Jean Delaître, curé de Drocourt; testament; legs de ses livres qui sont en assez grand nombre, 1505. — De la Roque-Hue, haut doyen; scellés : neveux et héritiers : Jean-Thomas Hue de Miromesnil, abbé de Saint-Urbain; — François Hue, marquis de Miromesnil, colonel d'infanterie au service du roi d'Espagne; — Thomas Hue, comte de Miromesnil, sieur de Latongy-sur-Loire;—Thomas Hue,sieur de la Roque, 1729. — Pierre Delamare, décédé, 15 juin 1668. — Pierre De la Place; testament, 1524. — Pierre de la Place-Fumechon, conseiller au parlement; testament, répertoire, 1675. — Jean-Baptiste Delarue, trésorier honoraire; scellés, 1786. — Pierre Delespine, abbé commendataire d'Aumale; scellés, 1711. — Louis Delisle, protonotaire du Saint-Siége, archidiacre de l'église de Bourges; testament : veut être enterré en la chapelle Notre-Dame près du benoistier, 1517. — Pierre De Moy; testament : demande à être enterré en la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts; fondation pour le jour de Saint-Joseph, 1685. — Pierre Robin Desbouillons, archidiacre du grand Caux; vente de meubles, 1731. — Gilles Deschamps; testament : veut être enterré près de son oncle le doyen au-dessous de la chapelle de Notre-Dame, 1477. — Hyacinthe Deschamps ; répertoire, 1737. — Jean Desjardins, anciennement prieur de Notre-Dame de Busançois ; répertoire, 1650. — Jacques Desmay, docteur en théologie, de la société de Sorbonne, ci-devant pénitencier et théologal de Rouen; testament : choisit sa sépulture à l'entrée de la chapelle de la Vierge proche son confessionnal; donne à l'église d'Ecouis tel prix d'argent qu'il faudra pour dorer le buffet où reposent les saintes reliques; deux coffrets de verre avec les reliques qu'ils contenaient; — à madame de Montivilliers une petite boîte de bois de cèdre à plaque d'argent où est enchassée une relique du suaire de Saint Furcy, 1605.

G. 3429. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 269 pièces, papier.

1476-1787. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Adrien Dien ; répertoire, 1758. — Martin Dieppedalle, décédé, 30 avril 1699. — Guillaume Druel ; scellés, 1693. — Antoine Dubos de Montbrissou ; testament, répertoire, pièces relatives à sa succession, 1742. — Nicolas Dubosc, ancien doyen du chapitre de Rouen, curé de Saint-Vivien de Rouen ; testament : lègue à la fabrique de Saint-Vivien 20 livres tournois à employer *in edifficacione magne victrine altaris in qua poterit scribi epitaphium : « Quadraginta annis proximus fui generationi huic, » cum imagine, si libeat parrochianis*; veut que, pendant 5 jours de suite, après celui de sa sépulture, on dise pour lui, à la cathédrale, dans la chapelle de la Sainte-Vierge une messe haute et 7 basses messes, 1486. — May Dubreuil, professeur en théologie, pénitencier, doyen et curé de Notre-Dame de la Ronde ; testament ; pour exécuteur testamentaire Nicolas Coquet, prieur de la Madeleine, 1519. — Anne Dubuisson, conseiller au parlement ; copie de son testament, 1621 ; décédé, 1627. — Richard Du Fay, curé d'Angerville-la-Martel, vicaire général de Georges d'Amboise ; testament, 1539. — Richard Du Fay ; testament, 1573. — Robert Du Fay, official ; répertoire, 1587. — Charles Dufour, trésorier de la cathédrale, abbé d'Aulnay ; scellés, 1639. — Gilles Dufour, conseiller au parlement ; répertoire, 1715. — Robert Du Frische, grand archidiacre : veut être enterré en la cathédrale de Séez où son frère était grand archidiacre, au bas de la grande porte de cette église, 1575. — Jean Duhamel, chantre de la chapelle de musique du Roi ; répertoire : « 2 petits plats d'arbastre ; — 1 obituaire escript de la main du défunt ; 1 oraison funèbre sur la mort de Ronsard, 1587. » — Jean-Baptiste Duhamel, ancien trésorier, conseiller honoraire en la grand'chambre du parlement ; scellés, 1738. — Jean Dumesnil, vicaire et official de Rouen, archidiacre du Grand-Caux ; testament : ses exécuteurs testamentaires : Jean Delastre, abbé de Sainte-Catherine et Jean de Montespedon, bailli de Rouen ; ses chapelains, Nicolas Le Royer et Michel Heliez, 1476. — Jacques Dumesnil ; testament : lègue « à son ami Richard Therouldе ung docteur en loix en plusieurs volumes, appellé Paoul de Castro, 1543. » — Thomas-Richard Dumoucel de Gouy, chancelier ; répertoire, 1758. — Philippe Dumoustier, curé des Ventes-d'Eavy et du Petit-Quevilly ; testament, 1555. — Pierre Du Perroy, chanoine honoraire ; scellés, 1682. — Duperroy de Marchaumont ; ordonnance pour le paiement des

frais funéraires, 1745. — Robert Durevie; testament, 1549. — Duval, docteur de Sorbonne, trésorier; extrait de son testament, 1683. — Duval d'Autigny; requête de ses héritiers, 1767.

G. 3430. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1460-1785. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Pierre Escoulant, curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair; testament : donne à la librairie de la cathédrale tous ses livres, notamment Bocace *de Casibus cum epistolis Jomini*, 1482. — Adam-Charles Esmangard, docteur de Sorbonne, archidiacre du Grand-Caux, curé de Saint-Maclou; répertoire, 1769. — Jean Esterlin, curé d'Escalles-Alix et de Boville; testament : veut être enterré à Saint-Nicolas de Rouen; lègue à son neveu Noël Frontin, 4 volumes de *Lira cum concordantiis*; — son décret; — son livre de *Civitate Dei*; — 1 missel et 1 bréviaire; — à un autre neveu, Richard Esterlin, le reste de ses livres, 1495. — Patrice Fannin, docteur en théologie; répertoire, 1764. — Jean Favé; testament, 1520, 1521. — Pierre de Ferrare, abbé de Fontaine-le-Comte, conseiller honoraire en la grand'chambre du parlement, décédé, 6 août 1693. — Louis Flavigny; répertoire, 1749. — Pierre-Louis-Maxime Flavigny, sous-chantre; vente, 1785. — Gérard Folie, licencié ès lois, curé de Basoches; testament : veut être enterré en la chapelle de Saint-Sever; lègue à l'église de Basoches un contr'autel : *unam tabulam ligneam seu contra-altare depictam ubi sunt imagines Beate Marie, Sancti Johannis et Beatorum apostolorum Petri et Pauli*; — à l'église de Laize un autre contr'autel pareil estimé 15 livres, 1460. — Alexis Frontin Du Tot, docteur de Sorbonne; répertoire, 1736.

G. 3431. (Liasse.) 2 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1436-1789. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Guillaume Gallandi; testament : laisse à une de ses nièces une robe d'écarlate fourrée d'agneaux noirs, à une autre, une robe d'écarlate sengle; — aux cordeliers de Pontoise « une Raymondine que monsieur de Mortemer a de luy; veut que son frère M[r] Jean tienne à l'école ou à métier son petit neveu Thomassin, 15 avril avant Pâques 1494. » — Nicolas Gaillart; testament : lègue à sa servante Catherine sa robe fourrée d'agneaux noirs, 1480. — Pierre-Guillaume Gaudouet; répertoire, 1718. — Gaulde; inventaire de ses meubles, 1675. — Jean Geffroy, curé de Saint-Laurent de Rouen; testament : lègue à l'œuvre de Saint-Laurent, 20 écus; — a donné 400 escus en or pour fonder messe en la chapelle Saint-Jean près le presbytère de cette paroisse; — legs comprenant une chainture d'argent nette, la meilleure des deux, et les coutiaux pendants; — courte robe de violet fourrée de mêtons de menu ver; robe grise fourrée de pièces de vieilles martres; robe noire fourrée de gris; — robe grise fourrée de noirs agneaux, à son petit clerc, 12 avril 1463. — Robert Godeffray, maître aux arts et en médecine, curé de Saint-Germain de Tallevende au diocèse de Coutances; testament, 1499. — Gombault; vente de meubles : image d'albâtre de Notre-Dame, 25 sous; — couche à piliers ronds et ciel de bois de chêne, 42 sous 6 deniers; — bassets couverts de tapisserie; — chaires couvertes de tapisserie; — 2 grands ais servant à mettre des livres en façon de lutrin, 6 sous 6 deniers; — ses héritiers, comme ayant épousé ses nièces : Jean de Croismare, sieur de la Blandinière, conseiller au parlement, et Antoine Caradas, sieur du Héron, général en la cour des Aides, 27 décembre 1560. — Bon-Charles Gosselin; vente de ses meubles, 2 juin 1561. — Jean Gouel, curé de Daubeuf, licencié en droit canon et civil; testament, 1493. — Nicolas Grenier, maître ès-arts et licencié en théologie, pénitencier; testament : veut être enterré près des fonts auprès de maître Alain Olivier; lègue des cierges à la chapelle de Notre-Dame d'Argences dite chapelle de Notre-Dame de Toussaints; — à Notre-Dame de la Délivrande; — à Notre-Dame de Baudouin des Boos à Fécamp; — mention de Louis Juliane, curé de Saint-Étienne d'Elbeuf, 1498. — Sébastien Grésil; répertoire, 1789. — Eustache Grossier, curé de Grainville la Teinturière; testament : lègue son signet, lequel fut à monsieur son oncle, à mettre à la fierte de M[r] Saint Romain, 25 août 1530. — Charles-César de Grosourdy, théologal; répertoire, 1759. — Jacques de Groussy, du diocèse d'Avranches, curé de Saint-Sauveur de Sahurs; testament : ses exécuteurs testamentaires, Guillaume de Perrières, chanoine de Bayeux, conseiller du Roi à l'échiquier, Richard du Fay, avocat en cour d'église, curé de Louvetot, 1504. — Armand-Jean Guédier de Saint-Aubin; répertoire, 1774. — Denis Guérard, promoteur général de l'archevêché; vente de ses meubles, 1579. — Noël Guerin; inventaire de ses meubles, 1638. — Pierre Guerin, ancien promoteur du diocèse, décédé rue Saint-Romain, 16 avril 1759; inventaire et vente de ses meubles. — Louis Gueroult, conseiller en la grand'chambre; répertoire, 1721. — Pierre-Louis de Guyenro du Chatel, ci-devant grand'chantre, décédé au presbytère de Mézières; répertoire, 1724. — Laurent Guymard; répertoire, 1745.

G. 3432. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1487-1782. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leur meubles. — Pierre Hallé; répertoire, 1592. — Pierre Hallier, pénitencier; déclaration de ses héritiers, 1632. — Étienne Haro; testament : legs au collége de Justice à Paris, 1517. — Nicolas de Haulteryve; déclaration de son héritier Isaac de Haulterive, son frère, 1632. — Jean Hays, curé de Brécé; répertoire, 1566. — Jean-Nicolas Hébert, décédé à Blaqueville; scellés, 1779. — Guillaume Hercent; scellés, 1720. — Antoine de Hincourt, curé d'Écalles-Alix, promoteur en l'officialité de Paris; répertoire, 1676. — Thierry Huet, curé de Bourdainville; testament : désire être enterré à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame, 1620. — André-Albert Huet d'Amoinville; testament : lègue ses livres à la communauté des prêtres de Saint-Laurent de Paris, 1782. — Adam Hurel, docteur en théologie; répertoire, 1748. — Guillaume Jauldin, curé de Fry; distribution des deniers provenant de la vente de ses meubles; inventaire fait en la présence d'Adrien Desprez, sieur de Frettemeule, ayant épousé une des nièces du défunt, de Gabrielle de Courcy, veuve de Jean Jauldin, sieur de Caumont et de Bébec, frère du défunt, de Jean Dujardin, porte-Dieu de l'église, de Charles Le Court, curé de Bébec, 1580. — Contrat entre Jean Jauldin et Rauld Deshayes, prêtre : « Deshayes exercera l'état de vicaire à la paroisse de Fry par un an continué, déchargera Jauldin envers Dieu et les paroissiens, assistera aux Calendes, et payera les droits dûs; recevra 80 livres par an; jouira du logis vicarial. — Si le chanoine veut accommoder ledit Deshayes de place, chambre ou salle pour instruire enfants, Deshayes indemnisera le curé du dommage qui pourrait arriver par sa négligence ou par celle de ces enfants. Si, dans un an, le curé baille son bénéfice à ferme, il promet bailler à Deshayes le vicariat de Mesangueville pour 2 ans sans rien payer des fruits, laines et aigneaux et autres menues dîmes, réservé le pré, lequel retenant, le curé payera à Deshayes 1 écu par an avec le creux de l'église, 26 mars 1579. » — Joly, chantre; distribution de deniers, 1586. — Joly, chanoine; inventaire, 1666. — Jean Jouglet, conseiller au parlement de Paris, destitué par Louis XI, rétabli par Charles VIII; testament : veut que le jour de son service, soient dites et célébrées 166 messes et que ès jours assez prochainement ensuivants soient dites autres 200 messes pour chacune desquelles on donnera 6 blancs; — legs à l'église de Saint-Adrien d'Abbeville, qu'il appelle son église; — à celle de Saint-Pierre de Dourlens où sa mère grand était enterrée; à celle de Saint-Denis où son père était enterré; à celle des Saints-Innocents à Paris où deux de ses frères étaient enterrés; — donne à Jorget Jouglet pour l'aider à lever son mestier, 100 francs; — à Jacques Loste, religieux de Saint-Martin aux Jumeaux à Amiens, le bréviaire qui fut à son frère; — à son neveu Antoine de Framecourt, son cours de lois complet, espérant qu'il aura un fils qu'il y fera estudier, sa robe d'escarlate fourrée de martres, sa chambre de tapisserie à hommes sauvages; — à sa nièce de Framecourt, son tapis à trois rays; — à son cousin Me Jehan Grisel, chantre de Thérouane, son cours de Décret entier; — à Pierre Grisel, son cousin, pénitencier d'Abbeville, sa Bible en parchemin en 2 grands volumes. — « Et pour ce que les dits cours de loix et de Décret et la dite Bible sont beaulx livres, je vouldroie bien que mes dits cousins et mon dit neveu de Framecourt, s'il n'a enfant qui soit disposé à estudier les dictes lois, disposassent d'iceulx livres à quelcun de notre lignage pour les avoir après eulx. — Au regard de tous mes livres qui sont en françois, je les donne à mon dit nepveu de Framecourt, à ma dicte niepce, sa soer, à chacun par moitié, excepté tous mes livres d'Ovide en françois et en latin, Métamorphose, la Moralisation des fables, de *Arte*, *de Remedio*, *de Vetula*, lesquels je donne à Loys d'Ivregny; — à ma cousine de Forcheville, ma robe noire fourrée de menu vair avec mon petit tissu ferré d'or et les petits livres que j'ay de médecine, de cirurgie et 1 herbier figuré, se monsieur de Forcheville les veult avoir. » — Donne aux Célestins de Paris, d'Amiens et de Rouen, par égale portion « tout le droit, cause et action qu'il a à l'encontre de M. d'Argenton à cause de ce que, à tort et sans cause, il prinst ou fist prendre de fait, quant feu M. le connestable comte de Saint-Pol, que Dieu pardoint! mouru, toutes ses robes, livres et autres biens qu'il avoit en la ville de Paris' et pour raison desquels biens, adfin d'en avoir restitution ou de la valeur, il en estoit de pieça en procès aux requestes du palais à Paris à l'encontre d'icelui sieur d'Argenton, 9 janvier 1487. »

G. 3433. (Liasse.) — 8 pièces parchemin; 45 pièces, papier.

1470-1748. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Marin Labbé, prieur de Friardel, décédé, 1566. — Guillaume-Février de La Bellonnière, docteur de Sorbonne; répertoire, 1748. — Guillaume Laisné, curé de Saint-Nicolas de Malaunay; testament, 1523. — Pierre Lambert, pénitencier; vente de meubles : oratoire de bois fermant à clef couvert de drap vert, 63 sous; 5 tableaux d'émail de la Passion, 7 livres; 5 autres petits

tableaux d'émail, 75 sous; petit coffret de cyppre, 17 sous; 2 lieutrins vendus au capitaine Cousture, 5 sous; bouteilles de verre couvertes d'osier; parmi les livres, le Colloque de Feugueray et du Hongre; — le carême de M. Picart, 1582. — Jacques Lambert; testament, 1630. — Jean-Baptiste Landry, docteur en théologie; répertoire, 1755. — Charles Langloys; testament, 1613. — Philippe La Rose ou De la Rose, ancien trésorier du chapitre, archidiacre du Petit-Caux; testament : choisit sa sépulture en la cathédrale *ante conspectum Crucifixi;* lègue aux Bons-Enfants, pour dire les vigiles, 60 sous; — veut qu'après son décès on sonne le mortuaire et que l'on dise sans retard 300 messes; son bréviaire à l'usage de Rouen sera mis devant l'entrée du revestiaire, à moins qu'antérieurement à son décès, les chanoines n'en aient déjà fait placer un audit lieu; lègue 100 sous pour la réparation des verrières de la chapelle de Saint-Léonard près de Saint-Amand, 1470. — Jacques Le Baillif-Mesnager, docteur de Sorbonne, chanoine honoraire, syndic du clergé, décédé, 1771. — Nicolas Le Baillif-Mesnager, décédé, 1781. — Claude-François Le Blond de Sauchay, décédé, 1778. — Le Bourgeois de Belleville, sous-chantre, décédé, 1734. — Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle; répertoire, 1741; — son héritier, l'académicien Fontenelle. — Michel Le Bret, archidiacre du Vexin français, vicaire général de l'archevêque de Rouen; testament : lègue à la fabrique de Saint-Éloi de Ferrières, lieu de son baptême et nativité, son ciel de damas cramoisi, rouge, pourfillé d'or avec les 4 rideaux de taffetas rouge pour servir au *Corpus Domini*, 1559; — vente de ses meubles, 1565. — Jacques Le Breton, chanoine du diocèse d'Avranches, mort dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Amand, le 16 décembre 1709; répertoire. — Guillaume Le Brument; testament : veut être enterré au cimetière Saint-Maur; blâme les usages adoptés pour les chanoines de la cathédrale, usages qui lui paraissent avoir plutôt en vue le lucre et la pompe que la dévotion et la prière (articles qui furent rayés par ses confrères, du consentement des exécuteurs testamentaires); veut, si on l'enterre le matin, que le jour même, on dise 100 messes pour son salut; si on l'enterre le soir, que ces messes soient dites le lendemain, 1501. — Pierre Le Brument; testament : prie ses exécuteurs testamentaires de faire dire 100 messes basses le plus tôt qu'ils pourront après son trépas, 1525. — Jean Le Brun, chanoine, oncle de Jean-Baptiste Le Brun, conseiller au Parlement; testament, 1586. — Vente de ses meubles : chaire armée de cuir, 21 sous; 2 chaires armées de tapisserie, 40 sous; 2 autres armées de velours, 71 sous; — chandelier d'estude, 10 sous 3 deniers; — horloge sonnante, 7 écus 6 sous; — fût d'un manicordion, 2 sous; — grand miroir d'acier, 4 livres; — tableau d'albâtre enchassé, 2 écus; — pot de Valence plein de percepierre, 5 sous 1586. — Henry Le Brun, décédé, 1663.

G. 3434. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1482-1782. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Guillaume Le Carpentier; testament, 1521. — Jacques Le Chevalier, décédé, 1664. — Louis-Dominique Le Chevalier, conseiller clerc en la grand'chambre du parlement; répertoire, 1765. — Charles Le Clercq, docteur de Sorbonne, chanoine théologal; codicille; vente de ses meubles, 1768. — Guillaume Le Conte ancien curé d'Angiens; testament, 1519. — Guillaume Le Coq, curé de la Conception de Notre-Dame en Passois; inventaire et vente de meubles. — Lettres touchant la cure de la Conception de Notre-Dame, vicomté de Domfront; — lettres du Roi Louis XI, données à Lyesse, en septembre 1475, contenant certaine donation du territoire d'icelle cure et nouvelle création; — 2 chandeliers à grant patte, 20 sous; — 2 chandeliers courts, 3 sous; — unes estuves rondes de cuivre et le fer dedans à M. Tilques, 13 sous 6 deniers; — cheval, selle et bride, 7 livres, 1503. — Alexandre Le Cordier, diacre, abbé de Notre-Dame des Vaux; scellés, 1695. — Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin-français; testament : « Le jour de mon premier service, soient dites des messes basses en 10 chapelles de l'église de Notre-Dame, tant que l'en pourra; je laisse à l'église du Boisguillaume une table d'autel de la façon d'Angleterre qui est en mon hostel, laquelle je veul estre rafreschie et mise sur le grand coustel de la dite église; je laisse à la chapelle de Sainte-Venisse ung ymage de Notre-Dame du pris de 9 livres ou environ, 1482. » — François Le Cornu de Bimorel, chanoine honoraire, décédé au Bureau des pauvres valides, 27 novembre 1670. — Guillaume Le Febvre, curé de Saint-Denis de Rouen; testament, 1447. — Jacques Le Febvre, décédé, 1588. — Denis Le Febvre, chanoine honoraire; testament : lègue un portrait représentant la Vierge Marie tenant son petit Jésus entouré d'une couronne de fleurs, 1633; décédé, 1635; — sceau de ce chanoine. — Denis Le Febvre, sieur de Flicourt, neveu du précédent; scellés, 1637. — Pierre Le François; testament : veut être enterré *circa locum in quo benedictarium antiquitus esse solebat, in sinistra parte chori ad extra versus augulum altaris Beati Petri apostoli,* 1480. — Pierre-René Le Frere des Maisons, archidiacre de Séez, conseiller-clerc au parlement, décédé, 7 novembre, 1782. — Robert Le Gouppil, docteur en l'un et l'autre droit; testament : lègue à Jean de Saint-Pierre sa tunique noire

fourrée d'agneaux noirs, son missel imprimé; — legs pour marier les jeunes filles, 1483. — Laurent Le Leureur; testament : lègue à la librairie de la cathédrale *Decretum, Summam Azonis, lecturam Vidrigarii super Codice, lecturam Hostiensis super aliquibus libris Decretalium;* — lègue à son neveu *Boecium de Consolatione, scriptum in pargameno, habentem arma domini cardinalis de Luxemburgo;* ses Clémentines, son bréviaire en parchemin, complet, et un livre en papier, couvert de cuir rouge et parlant du traité de Panormitau avec plusieurs autres traités; mention de 8 confréries dont il faisait partie en distinguant celles dont il était franc et celles dont il ne l'était pas. — Jean Le Lieur, doyen du chapitre; testament : Jacques Le Lieur sieur de Bresmetot son frère, notaire et secrétaire du Roi, son exécuteur testamentaire, 1536. — Pierre Le Lievre; testament, 1545.

G. 3435. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1458-1655. — Testaments de chanoines, inventaires et vente de leurs meubles. — Guillaume Le Machecrier, sous-chantre; testament : donne à maître Jacques Fouques le gardigner garny de verres; à maître Gerard Folye, ses petites estuves avec son hanap blanc; — à la confrérie de Saint-Nicolas de Beauvoir, 40 sous, 1459. — Richard Le Maçon; testament, 1503. — Guillaume Le Maçon, secrétaire du cardinal de Bourbon : lègue son lit de camp en pavillon vert, 1559. — Béranger Le Marchand, curé d'Épiers au diocèse d'Orléans; testament, 1503. — Charles-Michel Le Mennicier du Perron, décédé, 1734. — Jean Le Mercier, décédé, 1639. — Jean Le Monnier; testament : legs aux fabriques de Saint-Patrice de Rouen et de Cidetot, 1501. — Guillaume Lengeley; testament; donation pour entretenir un cierge devant l'image de l'*Ecce Homo*, 1576. — Etienne Le Painteur, décédé, 1589. — Guillaume Le Parmentier, curé de Sassetot-le-Malconduit; testament : veut que, le jour de son inhumation et aussi les jours du premier, second et tiers services, soient dictes et célébrées, par chacun desdits jours, en l'église de Rouen, 100 basses messes, 1549. — Bernard Le Pigny, chanoine honoraire, et ci-devant archidiacre; testament, 1655. — Bernard Le Pigny, chanoine honoraire, archidiacre du Grand-Caux, décédé, 1706. — Marin Le Pigny, chanoine, décédé, 1740. — Le Prévost; vente de meubles : pomme de cuivre servant d'étuves, médailles de plomb et de plâtre, 1506. — Jean Le Prevost; scellés, 1649. — Guillaume Le Roux; testament : chosit sa sépulture en l'église du Bourgtheroude : « Veuil que mon corps soit inhumé dedans le ceur de l'église du Bourg Theroude au tombeau de mes père et mère, lequel on trouvera estre massonné et voulté et capable pour recueillir beaucoup de corps sus de gros barreaux de fer qui sont au travers des murailles pour soustenir les coffres, où sont ensépulturés lesdits corps... au meilleur du ceur;... prière de faire incontinent aggréer l'église de toutes choses; veut que sur la tombe soit mis : *Et avec iceulx gist le corps de maistre Guillaume Le Roux, presbtre, chanoine de Rouen, leur fils aisné, lequel décéda tel jour, tel an. Priez Dieu pour le repos de leurs ames.* Je veuil que le jour de ma mort on donne, au cimetiere Saint Mor, aux pauvres qui s'y trouveront, 50 mines de blé en pain et 4 poinssons de vin... Aux petits enfans fondez en l'église du Bourgtheroude par mon père, je leur donne et à leur maistre, 10 mines de blé, mesure de Rouen, et la moitié de tout le sildre et péré qui sera trouvé dans ma cave. Je veuil que sur mes meubles soit prinse la somme de 2,500 livres, pour la fondation de deux enfants qui seront adjoustés avec les 4 que mon père a fondez à la dicte église; — je donne à la chapelle de Notre-Dame mère de Dieu de Sainte-Espérance, fondée et construite par M. de Lesprevier près son manoir hors la ville de Lovyers, béniste par feu Mgr l'évesque de Vérience, un grand tableau où est l'image de la dicte dame, estant sur des fiches de fer en ma petite gallerie, et oultre je donne à la dicte chapelle ce que m'apporta Brocquet de Notre-Dame de Lorette; » — legs au prieur des Jacobins, son confesseur; — aux paroissiens de Saint-Sébastien de Préaux, dont il était seigneur, pour leur aider à achever la nef de leur église; — à Jean De la Rue, maçon à Rouen; — à Martin Guilbert, son hucher; — maître Jacques Layne, curé de Puchey et maître Raoul Doublet, curé du Bourgtheroude, ses anciens précepteurs, auront tels habits de deuil comme ses exécuteurs, 1530. — Jean Le Roy; testament : laisse à son neveu Jean Deschamps, maître ès arts et chanoine d'Avranches, son bréviaire auquel il dit quotidiennement ses heures, 1458. — Nicolas Le Royer, chantre, vice-gérant en l'officialité; testament : legs à M. François Robillard, chanoine de Bayeux; — vente de meubles : un grand miroir encastillé de bois de poirier avec sa verge de fer et rideau de taffetas vert avec sa frange et cordon, 25 livres; — petit tableau où est le portrait de la reine d'Écosse, 13 sous; — pots et plats de Valence : 2 pots à fleurs de Valence avec les bouquets de corne, 26 sous 6 deniers; 2 autres pots à fleurs de Valence, 15 sous; 1 plat de Valence à faire le pois, avec 2 petits plats de verre, 44 sous; 2 petits populos, 7 sous, 1642.

G. 3436. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces papier.

1484-1788. — Testaments de chanoines, inventaires,

tableaux d'émail, 75 sous; petit coffret de cyppre, 17 sous; 2 lieutrins vendus au capitaine Cousture, 5 sous; bouteilles de verre couvertes d'osier; parmi les livres, le Colloque de Feugueray et du Hongre; — le carême de M. Picart, 1582. — Jacques Lambert; testament, 1630. — Jean-Baptiste Landry, docteur en théologie; répertoire, 1755. — Charles Langloys; testament, 1613. — Philippe La Rose ou De la Rose, ancien trésorier du chapitre, archidiacre du Petit-Caux; testament : choisit sa sépulture en la cathédrale *ante conspectum Crucifixi;* lègue aux Bons-Enfants, pour dire les vigiles, 60 sous; — veut qu'après son décès on sonne le mortuaire et que l'on dise sans retard 300 messes; son bréviaire à l'usage de Rouen sera mis devant l'entrée du revestiaire, à moins qu'antérieurement à son décès, les chanoines n'en aient déjà fait placer un audit lieu; lègue 100 sous pour la réparation des verrières de la chapelle de Saint-Léonard près de Saint-Amand, 1470. — Jacques Le Baillif-Mesnager, docteur de Sorbonne, chanoine honoraire, syndic du clergé, décédé, 1771. — Nicolas Le Baillif-Mesnager, décédé, 1781. — Claude-François Le Blond de Sauchay, décédé, 1778. — Le Bourgeois de Belleville, sous-chantre, décédé, 1734. — Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle; répertoire, 1741; — son héritier, l'académicien Fontenelle. — Michel Le Bret, archidiacre du Vexin français, vicaire général de l'archevêque de Rouen; testament : lègue à la fabrique de Saint-Éloi de Ferrières, lieu de son baptême et nativité, son ciel de damas cramoisi, rouge, pourfillé d'or avec les 4 rideaux de taffetas rouge pour servir au *Corpus Domini*, 1559; — vente de ses meubles, 1565. — Jacques Le Breton, chanoine du diocèse d'Avranches, mort dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Amand, le 16 décembre 1709; répertoire. — Guillaume Le Brument; testament : veut être enterré au cimetière Saint-Maur; blâme les usages adoptés pour les chanoines de la cathédrale, usages qui lui paraissent avoir plutôt en vue le lucre et la pompe que la dévotion et la prière (articles qui furent rayés par ses confrères, du consentement des exécuteurs testamentaires); veut, si on l'enterre le matin, que le jour même, on dise 100 messes pour son salut; si on l'enterre le soir, que ces messes soient dites le lendemain, 1501. — Pierre Le Brument; testament : prie ses exécuteurs testamentaires de faire dire 100 messes basses le plus tôt qu'ils pourront après son trépas, 1525. — Jean Le Brun, chanoine, oncle de Jean-Baptiste Le Brun, conseiller au Parlement; testament, 1586. — Vente de ses meubles : chaire armée de cuir, 21 sous; 2 chaires armées de tapisserie, 40 sous; 2 autres armées de velours, 71 sous; — chandelier d'estude, 10 sous 3 deniers; — horloge sonnante, 7 écus 6 sous; — fût d'un manicordion, 2 sous; — grand miroir d'acier, 4 livres; — tableau d'albâtre enchassé, 2 écus; — pot de Valence plein de percepierre, 5 sous 1586. — Henry Le Brun, décédé, 1663.

G. 3434. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1482-1782. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Guillaume Le Carpentier; testament, 1521. — Jacques Le Chevalier, décédé, 1664. — Louis-Dominique Le Chevalier, conseiller clerc en la grand'chambre du parlement; répertoire, 1765. — Charles Le Clercq, docteur de Sorbonne, chanoine théologal; codicille; vente de ses meubles, 1768. — Guillaume Le Conte ancien curé d'Angiens; testament, 1519. — Guillaume Le Coq, curé de la Conception de Notre-Dame en Passois; inventaire et vente de meubles. — Lettres touchant la cure de la Conception de Notre-Dame, vicomté de Domfront; — lettres du Roi Louis XI, données à Lyesse, en septembre 1475, contenant certaine donation du territoire d'icelle cure et nouvelle création; — 2 chandeliers à grant patte, 20 sous; — 2 chandeliers courts, 3 sous; — unes estuves rondes de cuivre et le fer dedans à M. Tilques, 13 sous 6 deniers; — cheval, selle et bride, 7 livres, 1503. — Alexandre Le Cordier, diacre, abbé de Notre-Dame des Vaux; scellés, 1695. — Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin-français; testament : « Le jour de mon premier service, soient dites des messes basses en 10 chapelles de l'église de Notre-Dame, tant que l'en pourra; je laisse à l'église du Boisguillaume une table d'autel de la façon d'Angleterre qui est en mon hostel, laquelle je veul estre rafreschie et mise sur le grand coustel de la dite église; je laisse à la chapelle de Sainte-Venisse ung ymage de Notre-Dame du pris de 9 livres ou environ, 1482. » — François Le Cornu de Bimorel, chanoine honoraire, décédé au Bureau des pauvres valides, 27 novembre 1670. — Guillaume Le Febvre, curé de Saint-Denis de Rouen; testament, 1447. — Jacques Le Febvre, décédé, 1588. — Denis Le Febvre, chanoine honoraire; testament : lègue un portrait représentant la Vierge Marie tenant son petit Jésus entouré d'une couronne de fleurs, 1633; décédé, 1635; — sceau de ce chanoine. — Denis Le Febvre, sieur de Flicourt, neveu du précédent; scellés, 1657. — Pierre Le François; testament : veut être enterré *circa locum in quo benedictarium antiquitus esse solebat, in sinistra parte chori ad extra versus augulum altaris Beati Petri apostoli,* 1480. — Pierre-René Le Frere des Maisons, archidiacre de Séez, conseiller-clerc au parlement, décédé, 7 novembre, 1782. — Robert Le Gouppil, docteur en l'un et l'autre droit; testament : lègue à Jean de Saint-Pierre sa tunique noire

fourrée d'agneaux noirs, son missel imprimé; — legs pour marier les jeunes filles, 1483. — Laurent Le Leureur; testament : lègue à la librairie de la cathédrale *Decretum, Summam Azonis, lecturam Vidrigarii super Codice, lecturam Hostiensis super aliquibus libris Decretalium;* — lègue à son neveu *Boecium de Consolatione, scriptum in pargameno, habentem arma domini cardinalis de Luxemburgo;* ses Clémentines, son bréviaire en parchemin, complet, et un livre en papier, couvert de cuir rouge et parlant du traité de Panormitau avec plusieurs autres traités; mention de 8 confréries dont il faisait partie en distinguant celles dont il était franc et celles dont il ne l'était pas. — Jean Le Lieur, doyen du chapitre; testament : Jacques Le Lieur sieur de Bresmetot son frère, notaire et secrétaire du Roi, son exécuteur testamentaire, 1536. — Pierre Le Lievre; testament, 1545.

G. 3435. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1458-1655. — Testaments de chanoines, inventaires et vente de leurs meubles. — Guillaume Le Machecrier, sous-chantre; testament : donne à maître Jacques Fouques le gardigner garny de verres; à maître Gerard Folye, ses petites estuves avec son hanap blanc; — à la confrérie de Saint-Nicolas de Beauvoir, 40 sous, 1459. — Richard Le Maçon; testament, 1503. — Guillaume Le Maçon, secrétaire du cardinal de Bourbon : lègue son lit de camp en pavillon vert, 1559. — Béranger Le Marchand, curé d'Épiers au diocèse d'Orléans; testament, 1503. — Charles-Michel Le Mennicier du Perron, décédé, 1734. — Jean Le Mercier, décédé, 1639. — Jean Le Monnier; testament : legs aux fabriques de Saint-Patrice de Rouen et de Cidetot, 1501. — Guillaume Lengeley; testament; donation pour entretenir un cierge devant l'image de l'*Ecce Homo*, 1576. — Etienne Le Painteur, décédé, 1589. — Guillaume Le Parmentier, curé de Sassetot-le-Malconduit; testament : veut que, le jour de son inhumation et aussi les jours du premier, second et tiers services, soient dictes et célébrées, par chacun desdits jours, en l'église de Rouen, 100 basses messes, 1549. — Bernard Le Pigny, chanoine honoraire, et ci-devant archidiacre; testament, 1655. — Bernard Le Pigny, chanoine honoraire, archidiacre du Grand-Caux, décédé, 1706. — Marin Le Pigny, chanoine, décédé, 1740. — Le Prévost; vente de meubles : pomme de cuivre servant d'étuves, médailles de plomb et de plâtre, 1506. — Jean Le Prevost; scellés, 1649. — Guillaume Le Roux; testament : chosit sa sépulture en l'église du Bourgtheroude : « Veuil que mon corps soit inhumé dedans le ceur de l'église du Bourg Theroude au tombeau de mes père et mère, lequel on trouvera estre massonné et voulté et capable pour recueillir beaucoup de corps sus de gros barreaux de fer qui sont au travers des murailles pour soustenir les coffres, où sont ensépulturés lesdits corps... au meilleur du ceur;... prière de faire incontinent aggréer l'église de toutes choses; veut que sur la tombe soit mis : *Et avec iceulx gist le corps de maistre Guillaume Le Roux, presbtre, chanoine de Rouen, leur fils aisné, lequel décéda tel jour, tel an. Priez Dieu pour le repos de leurs ames.* Je veuil que le jour de ma mort on donne, au cimetiere Saint Mor, aux pauvres qui s'y trouveront, 50 mines de blé en pain et 4 poinssons de vin... Aux petits enfans fondez en l'église du Bourgtheroude par mon père, je leur donne et à leur maistre, 10 mines de blé, mesure de Rouen, et la moitié de tout le sildre et péré qui sera trouvé dans ma cave. Je veuil que sur mes meubles soit prinse la somme de 2,500 livres, pour la fondation de deux enfants qui seront adjoustés avec les 4 que mon père a fondez à la dicte église; — je donne à la chapelle de Notre-Dame mère de Dieu de Sainte-Espérance, fondée et construite par M. de Lesprevier près son manoir hors la ville de Lovyers, béniste par feu Mgr l'évesque de Vérience, un grand tableau où est l'image de la dicte dame, estant sur des fiches de fer en ma petite gallerie, et oultre je donne à la dicte chapelle ce que m'apporta Brocquet de Notre-Dame de Lorette; » — legs au prieur des Jacobins, son confesseur; — aux paroissiens de Saint-Sébastien de Préaux, dont il était seigneur, pour leur aider à achever la nef de leur église; — à Jean De la Rue, maçon à Rouen; — à Martin Guilbert, son hucher; — maître Jacques Layne, curé de Puchey et maître Raoul Doublet, curé du Bourgtheroude, ses anciens précepteurs, auront tels habits de deuil comme ses exécuteurs, 1530. — Jean Le Roy; testament : laisse à son neveu Jean Deschamps, maître ès arts et chanoine d'Avranches, son bréviaire auquel il dit quotidiennement ses heures, 1458. — Nicolas Le Royer, chantre, vice-gérant en l'officialité; testament : legs à M. François Robillard, chanoine de Bayeux; — vente de meubles : un grand miroir encastillé de bois de poirier avec sa verge de fer et rideau de taffetas vert avec sa frange et cordon, 25 livres; — petit tableau où est le portrait de la reine d'Écosse, 13 sous; — pots et plats de Valence : 2 pots à fleurs de Valence avec les bouquets de corne, 26 sous 6 deniers; 2 autres pots à fleurs de Valence, 15 sous; 1 plat de Valence à faire le pois, avec 2 petits plats de verre, 44 sous; 2 petits populos, 7 sous, 1642.

G. 3436. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces papier.

1484-1788. — Testaments de chanoines, inventaires,

vente de leurs meubles. — Pierre Leschamps *alias* d'Esneval; testament : lègue au monastère de Saint-Ouen de Rouen, *ad opus fabrice et edificationis ecclesie ejusdem, 4 scuta auri;* — à l'église de Rouen, pour sa librairie, *Speculum morale Vincencii in duobus, necnon Speculum doctrinale ejusdem Vincencii similiter in duobus; Pantheologiam etiam in duobus et Panormitanum in V voluminibus;* — à l'église de Bayeux, pour sa librairie, *magnum volumen Cathonis glosati et aliud volumen epistolarum Beati Jheronimi,* 1484. — Adrien Leseigneur; scellés, 1698. — Gauvain de Lesselie, prieur curé de Saint-Martin de Villequier; testament, 1608. — Robert Lesueur; testament, 1474. — Jean Lesueur; legs aux confréries de Saint-Fiacre, en l'église de Rouen; à celle du Saint-Sacrement à Sainte-Croix-Saint-Ouen; — à celle de Saint-Hilaire de Rouen; répertoire, 1578. — Louis Lesueur, chanoine honoraire; vente de meubles; son exécuteur testamentaire, Adrien Bezuel, conseiller au parlement. — Jacques Le Tessyer, vicaire général de l'évêque de Lisieux; répertoire : mention du libraire Bonaventure Belis; — des livres *Roberti de Valle, Rothomagensis*; — d'un recueil de sermons de M. Picard; — Robert Le Tessyer, avocat au parlement, frère et héritier dudit Le Tessyer, 1572. — Jean Le Tourneur, chantre; testament, 1520. — Vincent Le Vavasseur, chanoine honoraire, décédé, 1753. — Roger Le Veel, curé de Sainneville et de Saint-Pair-sur-mer, natif de Saint-Pierre de Cuverville, lègue aux curés et chapelains de chacun des doyennés de Gamaches et de Saint-Paer 60 sous pour dire une haute messe en leurs calendes après son trépas; — lègue à son église de Sainneville son grant messel qui est noté et à fermaux d'argent; — à l'église de Saint-Pair, un autre messel à l'usage de Coutances; — legs à l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, 1487; frais de sa succession; — frais d'un voyage, aller et retour, de Rouen au Mont-Saint-Michel avec indication des étapes; — au doyen de Gamaches pour ses droits décanaux, 100 sous; — à Pasquier, imaginier pour une tombe, 18 livres; — pour faire dire 100 messes basses, 12 livres 10 sous, 1494. — Jean Le Vendanger; répertoire, 1640. — Charles Levesque, sous-diacre, décédé, 1719. — François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, décédé, le 27 octobre 1747. — François Liesse, décédé, 1714. — Louis-Pierre Louis, docteur de Sorbonne, 1744. — Thomas-Guillaume Lucas de Beaucoursel, docteur de Sorbonne, intendant des affaires du chapitre; répertoire, 1740. — David-Claude Lyard, décédé, 1749.

G. 3437. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1447-1789. — Testaments de chanoines, inventaires et vente de leurs meubles. — Michel Mallet; répertoire, 1582. — Jacques Mallet, inhumé en la paroisse de Saint-Pierre-des-Ifs, 1661. — Charles Mallet, archidiacre, grand vicaire de l'archevêque; scellés, 1680. — Émile Mancenet, curé de Notre-Dame de Monville, de Saint-Jacques de Dieppe, de Boisguillaume, grand-vicaire de l'abbaye de Sainte-Catherine, désigné parfois sous le nom de M. de Verneuil; vente de ses meubles : cheval brun bay avec la selle et la bride, 73 livres; plat de verre doré; 2 cartes marines; — les sermons de carême de M. Paris, évêque d'Abellone, 8 sous; — autre livre de M. Paris sur l'interprétation de *Verbum caro factum est*, 3 sous 6 deniers, 1568. — Jean de Manneville; testament, 17 avril 1507. — Simon *De Mara*, maître ès-arts et en médecine, sous-diacre; demande à être enterré près de Guillaume Desjardins; legs aux lépreux des quatre portes de Rouen, à ses filleuls et filleules, 1447. — Antoine Marc, chantre de la cathédrale, 1606. — Marescot; frais de son inhumation, 1780. — Philibert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu, vicaire-général; répertoire et vente de meubles, 1789. — Anselme Marette; scellés, 29 janvier 1647. — André Marguerie, archidiacre du Petit-Caux : *Primo lego ecclesie Rothomagensi plura volumina juris canonici et de vita Christi, que volumina quondam posui in libraria dicte ecclesie supra 3 pulpitra à parte dextra, ut studentes in eis possint proficere et aliis consilium dare necnon pro salute anime mee orare, que pulpitra cathenari feci supra dicta pulpitra cathenis ferreis, quarum cathenarum clavem duxi penes me, vita comite, custodiendam;* — legs de ses livres de droit civil qui lui venaient de son père, qu'il avait fait composer, ou qu'il avait achetés, et portant la mention : « Ce livre est Andrieu Marguerie de Rouen, » à son neveu Guillaume Marguerie; le reste de ses livres, *Decretum, Decretales, Rosarium*, seront mis en vente; — legs d'une maison au collége du Trésorier à Paris; — de différentes sommes d'argent, pour la réparation des églises qui avaient été détruites ou endommagées par la guerre dans le pays de Caux : Drozay, Grainville, Mesnil-Durdent, Canteleu, 14 juillet 1437. — Louis de Marguerie, ancien haut-doyen; répertoire, 1602. — Joseph Marguerit de Guibray, 9 juillet 1693. — Marian de Martinbos, grand chancelier, abbé de Jumièges; vente de ses meubles : livres nombreux; cachets d'argent à l'image de Notre-Dame et aux armes du cardinal de Bourbon; chandelier de bois d'estude; 4 grands chandeliers de cuivre ouvragé; 6 pièces de tapisserie de

haute lice de paysage et chasse; 7 pièces de petite tapisserie de Beauvais, de couleur vert-brun et vert-gay; un plat à laver, de verre de cristal; 4 coupes de verre de cristal; une aiguière de terre de Valence; 2 plats à laver de même terre de Valence; 2 vases à fleurs de faïence; 2 autres moyens plats de faïence; 17 plats de terre de faïence blanche; 2 plats de faïence, émaillés d'or et de violet; 48 plats de faïence, de diverses proportions et couleurs, 1614. — Jean Masselin, doyen; procès au sujet de l'exécution de son testament, 1502, 1503. — Jean Masselin, neveu du précédent; testament, 9 avril 1554. — Pierre de Mellicourt; testament: « Je donne à Marin Masselin, imprimeur, qui a été mon serviteur, la somme de 10 livres : *Item*, en la terre et seigneurie de Bressolles, je veuil et ordonne que on y face une maison de mes biens, à tenir escolles pour instruire les enfants et qu'il soit baillé, pour chacun an, par le seigneur du lieu, mon héritier, la somme de 25 livres de rente au maistre qui sera commis pour instruire les enfans. *Item*, je veuil et ordonne que, en la terre et seigneurie de Mellicourt, il soit baillé, par chacun an, à ung maistre d'escole pour instruire les enfans eu dit lieu, la somme de 20 livres de rente. *Item*, au lieu de Chaudé, je acquis ung lieu en intencion de y faire tenir les escoles, lequel lieu je veuil estre appliqué pour tenir escolles pour instruire les enfans, et qu'il soit baillé par mes héritiers, chacun an, au maistre des dictes escolles, 12 mines de blé, 1527. — Pierre-Vincent Merger; scellés, 1747. — Nicolas Mérille; vente de meubles : livres adjugés aux libraires Kerver, Le Mesgissier, Laignel; tableau enchâssé en bois; pourtrait d'une déesse; tableaux de la Madeleine, du Samaritain; tric-trac, 1 écu 12 sous; — chaires de noyer accoutrées de cuir; chaire couverte de tapisserie; chaires à dossier, 1584. — Pierre Mesenge; testament, 1521. — Philippe de Montdor; testament : élit sa sépulture en la chapelle Notre-Dame près du tronc des pauvres vis à vis de celle de M. Capel; donne à M. de la Crosille sa robe de sarge drapée qu'il porte à l'église, laquelle est fourrée de panne blanche et les paremeuts de martre; — donne à Jean Collet, 12 livres, ayant esgard à ce qu'il l'a nourri et entretenu longtemps aux escolles; lègue à sa chambrière 10 livres pour lui aider à vivre le reste de ses jours, et de plus son manteau pour lui faire un corset; lègue 25 livres aux bonnes dames de Sainte-Claire, et 66 sous aux frères dudit lieu de Sainte-Claire, pour messes; « veulx que mon petit compère Lucas Collet soit abillé tout de neuf, et si luy donne la somme de 50 livres pour l'entretenir, une année, après mon decès, en l'escolle à Louviers, s'il y aproffficte bien, ou ailleurs, à la discrécion de mes exécuteurs; et pendant ladite année, je prie mes exécuteurs luy trouver quelque bon maistre soit à la pratique ou aultre pour le proffict de l'enfant, lequel je leur recommande; » — entend que le luminaire qui a coustume d'estre fait à l'enterrement d'un chanoine soit porté par 13 Bons Enfans et par 13 religieux des Carmes, 25 avril 1548. — Robert Moriau; testament: veut être enterré en la chapelle de derrière au costé de la sépulture de Rigault, 24 janvier 1509 (V. S.). — Nicolas Morlet, conseiller au parlement; testament, 1748. — Simon-François Mouret, hautdoyen, décédé à Versailles, 27 septembre 1694; saisie de ses meubles, 5 octobre 1694. — Anne-Vincent-Étienne-Xavier De Moy, abbé du Lieu-restauré; répertoire, 1741.

G. 3438. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1529-1740. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Donation par l'archidiacre Robert Nagerel, pour la fête de Saint-Sébastien : « La feste sera treiplée et solennisée comme les autres grands festes treiples tant en ornemens fournis de drap d'or, rouge d'Estouteville, orgues, apercion de tables, lumière et sonnerie à carrillon »; procession par la ville où l'on portera la relique de Saint Sébastien, 1541. — Fondation d'obits pour ledit Nagerel, 1553. — Jean Nagerel, archidiacre; — vente de ses meubles : 1 arbaleste à galets, un petit arbaleste avec le bendage et demi-douzaine de traits, 71 sous; — 2 bassets, 5 sous; — un bâton de javelot, 13 deniers; un brelan avec un petit lieutrin de bois de chêne, 30 sous; — un caquetoir couvert de tapisserie, 36 sous; — 2 eschauffectes de terre de Valence, 10 sous 6 deniers; — une escriptoire de cuyr doré fournie de trébuchet, mouchettes et ciseaux, fermant à clef, 100 sous; — une escriptoire de plomb doré avec ung pouldrier de fer-blanc, 22 sous 6 deniers; — un flacon de terre bleue, cassée; — une flasquée avec un poulvrin, 3 sous 6 deniers; — une hallebarde, 33 sous; — un orloge avec l'estuy de voirre, 40 livres; — un javelot à manche de brésil, 6 sous 6 deniers; — un petit lion de terre de Valence servant d'escriptoire, 8 sous; — malcus à fourreau de velours et ferrure argentée, 66 sous; — mirouer à pied avec quelques petites pierres, 8 sous; — un grand mirouer d'acier; — un pot avec un petit plat de voirre, 5 sous; — pots de Tallevende; — 2 petites escuelles de voirre bleu, 4 sous; — vouges, l'une à 20 sous, l'autre à 31 sous 6 deniers; — tablier de brésil fourny de tables, 70 sous; — carte gallicane, encastillée de bois, 20 sous 6 deniers; — tableau de albaste de Adam et Eve, encastillé de bois, 8 livres; — ung ymage de crucifix doré dedans un coffre fermant à 2 huissets paints, 8 livres 2 sous; — l'ymage de la Madeleine peint en huylle sur du bois, 6 livres 10 sous; — Saint Antoine peint en huille

sur du bois, 4 livres 12 sous; — ung ymage d'un charpentier, 15 sous; — ung ymage façon de toureur, 20 sous; — papier peint contenant la généalogie des rois de France, 10 sous, 1570. — Louis Nozereau; scellés, 1714. — Guillaume Nugues, curé de Saint-Cande-le-Jeune et de Saint-Éloi de Fourques; testament, 1453. — Guillaume d'Ombreville, curé de Grainville-la-Teinturière; testament: « Je veuil que, par ung an entier, à commencher, s'il est possible, l'andemain de mon trespas, soient, chacun jour, celebrez 3 messes de la journée avec les memores *Deus qui nos patrem* et autres accoustumées dire pour les trespassez... par 3 honnestes et bien famez presbtres qui auront chascun 32 livres. — Je veuil que, le jour de mon inhumation, il y ayt 12 paures revestus qui porteront les torches, *more solito*, et qu'il n'y ayt auchun de mes parens ou autres portant le dueil en manteaux et chapperons, comme l'en faict communément en tel cas ne aussi à mes services, et sans armaries quelzconques mais assez honnestement. » — Charles-Antoine d'Osmond, archidiacre du Petit-Caux; testament, 1739; — scellés après son décès, 1740. — Parmi les pièces de la fondation de Nagerel: Contrat de mariage entre Marie Du Bosc, fille de Louis Du Bosc, sieur du Mesnil-Esnard, contrôleur pour le Roi au grenier à sel de Rouen, et Pierre Dufour, avocat au parlement, plus tard conseiller en la dite cour, fils de Pierre Dufour, sieur de Saint-Jacques, 1529.

G. 3439. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 131 pièces, papier.

1460-1761. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Jacques Pain; vente de ses meubles, 1567. — Nicolas Pajot, ancien curé de Saint-Laurent en Caux, curé de Notre-Dame de la Ronde; testament: « A 30 prestres qui célèbreront, à l'eure de mon trespas, se bonnement se faire se peult, senon tantost après, 30 messes secrètes, 2 sous 6 deniers; — à la recluse, se aucune en y a, 10 sous; — lègue à 12 enfans innocens d'église, séculiers ou religieux ou prestres, pour dire dévotement, 2 à 2, un psautier, *voce submissa*, jusqu'au nombre de 6 psautiers et la recommandasse, à l'eure de mon trespas, en la chapelle des Innocents, à chacun d'eulx, 6 sous 6 deniers; — à mon neveu Eustache Pajot, prieur de Jumièges, un reliquaire d'argent doré où est enchâssé une pierre bien notable de *vera cruce Redemptoris nostri*; — à l'église d'Étrépagny une touaille contenant 4 aunes à servir ceulx recepvans *Corpus Domini* ès jours solennels; — lègue aux Célestins de Rouen ses deux grands volumes des Morales de Saint Grégoire pour y estudier et lire à leurs collacions ordinaires; — à la fabrique Saint-Jean d'Étrépagny où défunte sa mère receut le saint sacrement de baptesme, 60 sous; — son bréviaire gros, qui n'est pas noté, à l'usage de Rouen, pour mettre en lieu convenable, attaché à une chayne sur un lectron, à servir à ceux qui besoing pourraient avoir de livre où cas qui n'en auroit ung souffisant après son trespas; — à Saint-Hildevert de Gournay, son livre intitulé: *Confessiones Sancti Augustini*; à son cousin messire Jean de Gisors, qui de enfance a esté noury avec luy et gouverné doulcement, comme il scet, le dévot volume contenant plusieurs notables traictés de Saint Bernard et autres de grand utilité que luy avoit donnés messire Simon des Bergières; à son filleul Jean Martel, son Grecisme, son escriptoire dorée et son livre intitulé des synonymes *Sancti Isidori*; — à son frère Jean Pajot, son messel noté, ses deux volumes ou demi-temps de bréviaire sans note, enluminés d'or et d'azur, son beau manipule, son livre de dévocions bien notables, sa Légende dorée; défense audit neveu de les vendre sans grand nécessité; — à Jean Quatreul ung livre qu'il a moult désiré, intitulé: *Stimulus Amoris* et de nouvel relié, à 2 fermans d'argent, — à son clerc, son bréviaire de Rouen, non noté, où il dit ses heures, nouvellement relié, son journal à fermans d'argent doré et le livre escript de lettre courant, couvert de cuir blanc, contenant plusieurs traictés notables et prouffitables à chacun homme d'église, intitulé: *De miseria conditionis humane* avec ses deux volumes *de Viciis et Virtutibus*; — tous les livres, tant d'estude que d'autres dont il n'aurait disposé seront vendus, excepté son beau missel et sa bible; — grand *Agnus Dei veré*; — ceinture à tissu de soie garni d'argent, contenant 10 clous, et son aiguière verée, gibechière ouvrée à l'aiguille et garnie de clous d'argent; — à André Pajot, son nepveu, sa robe noire fourrée de vievres avec l'un de ses chaperons noirs, l'une de ses robes noires fourrées d'agneaux, 16 février 1460. — Nicolas Paris, docteur en théologie; inventaire de ses meubles, 1670; avait nommé M. Carré, pour son exécuteur testamentaire, en l'absence du cardinal de Retz. — Nicolas Paris; apposition de scellés, 1722. — Jacques Pavyot; testament: veut être enterré à Saint-Cande-le-Vieux, 1er mai 1626. — Charles Pavyot; apposition de scellés, 1662. — Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, grand archidiacre, conseiller de grand'chambre au parlement; inventaire, 1738. — Roger Payen, official, archidiacre du Vexin-Normand; testament: veut qu'après son décès son corps soit enterré le plustost que faire se pourra sans attendre un jour; — « Si ne veux point qu'on me face mettre de tombe ne escriteau à louenge ne aultrement, car Jhesu Crist qui pour nous est resuscité et auquel Dieu, en tant que filz de l'homme, a donné tout jugement, baillera *in novissimo die* à chascun son épitaphe perpétuel et certain, 1522. » — Richart Perchart, curé de

Saint-Gervais de Paris; testament : aux pauvres de la Maison de pierre, 1 cent de paille fraîche et 1 pain de 4 deniers; — aux prisonniers de la cour d'église, idem; — « se c'estoit le plaisir de messieurs de l'église de Rouen, je desiroie que *ad instar* du diocèse de Coutances, ma pauvre charongne soit portée en la dite église par 6 ou 8 chapelains de l'abbit de l'église, vestu de noer bien et hounestement, ayant chacun ung sourplis vestus et une estolle noere, protestant icy et devant Dieu que je désire que ainsy soit non pas *ad pompam sed ad honorem ordinis sacerdotalis* et ainsi que l'en a acoustumé de faire au lieu où je fus né et diocèse de Coustances; — à messire Germain Le Prévost qui m'a plusieurs fois reconcilié, 40 sous : — à Katherine femme de Henry Berthelot, mon image de Notre-Dame, lequel est d'albastre; — à Jean Boust, du collége du pape, un caresmel en parchemin en lettre de forme; — à messire Jean Le Conte, demeurant avec moi, mon bréviaire noté en parchemin en lettre de forme, en 1 volume; — à mon nepveu Pierres Perchart, mon petit coustumier de Normandie, escript en moulle et en papier, en français; un petit psautier en parchemin, en lettre de forme; — à Andrieu Perchart, mon neveu, un livre intitulé : *Comestorium viciorum*, en parchemin, en lettre de moule; un livre de *Pharetra;* à Richart Perchart, l'un de mes petits bréviaires en 1 ou 2 volumes; lui interdis à lui et à son père ne aliéner ce présent don en quelque manière que ce soit; mais veul qu'il demeure à la ligne yssante de son dit père, ses successeurs et héritiers; — laisse à M. de Mellicourt son papegault avec la cage, 1506. » — Michel Petit, curé de Saint-Gervais et Saint-Protais au diocèse de Lisieux; testament : les chanoines de Rouen affecteront à son obit le prix de 2 volumes de son grand bréviaire qu'il leur lègue; — lègue à M. Haro, pénitencier, 2 volumes en papier, imprimés, des sermons *de Voragine* avec un volume de sermons de carême; — à Antoine Drugier, le livre intitulé : *Oculus sacerdotum*, 4 volumes de Nicolas *de Lira* sur la bible; à Jean Dufour, le *Rationale Divinorum officiorum*, 1498. — Louis-François Petit de Captot; inventaire, 1747. — Charles Philippe; scellés, 1680. — François Picart, archidiacre du Grand-Caux; testament, 1502. — Guillaume Piché; inventaire, 1743. — Picot; scellés, 15 septembre 1673. — Damien Piscart, curé de Bezu; testament : veut que son corps soit inhumé devant la présentation de l'*Ecce Homo* vers la chapelle du Saint-Esprit; — lègue 50 sous aux auvres enfans allans aux escolles ordonnées par le Bureau des pauvres de Rouen, 2 septembre 1581. — Louis-François Poërier d'Amfreville, prieur de Royal-pré, conseiller en la grand'chambre du parlement; inventaire, 1761. Guillaume Postel; testament, 26 mai 1527. — Mellon Preudhomme, conseiller au parlement; inventaire et vente de meubles, 1567. — Jean Quatresols, docteur en théologie, pénitencier; répertoire, 1627. — Robert Du Quesnay; testament : veut rester fidèle à l'ancien usage du chapitre en ce qui concerne les funérailles; s'élève contre l'esprit de lucre qui faisait avancer les services; — veut être enterré dans la chapelle de Saint-Barthélémy qu'on appelle le revestiaire; veut qu'on fasse dire, immédiatement après son décès, autant de messes basses qu'il se présentera de prêtres *non notorie scandalizati de inhonesta et mala vita aut omnimoda indevotione*, 1490. — Thomas Du Quesnay; testament : veut être enterré en la chapelle de la sacristie sous la tombe du précédent; — présent à son testament Fremin Doury, curé de Saint-Cande-le-jeune et de Bertrimont, 13 janvier 1551. — Frais de son service, 1623.

G. 3440. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1365-1788. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Robert Reboursel désire être enterré en la cathédrale, « à l'entrée du costé dextre de la chapelle Notre-Dame contre la muraille à l'opposite de la sépulture du feu Mgr maistre Guillaume Cappel, en son vivant, chanoine; — donne à maître Robert Botherel, ses chape et chaperon fourrés servant ès actes de théologie, 16 juillet 1531. » — Nicole Restoult; veut être enterré en la cathédrale aux Carolles, devant le cadran, 20 juillet 1548. — Jean Ribault, archidiacre du Grand-Caux; testament, 1522. — Richard Ribault; veut être enterré en la cathédrale près de son frère Jean Ribault, archidiacre, 15 janvier 1557. — Robert Richer, chanoine, 1581; — vente de ses meubles : *Un Agnus Dei* enchâssé avec une petite croix d'argent, 37 sous 6 deniers; — une petite arbalète avec les traits, la trousse et le bandage, 50 sous; — deux armoiries où il y avait des figures de lions, 6 sous; — une vieille ceinture de soie en façon de reel, 5 sous; — une douzaine de couteaux avec la fourchette, 20 sous 6 deniers; — écuelles de bois, pots de Tallevende; verre de cristal avec le couverteur en façon d'aiguière, 9 sous; — un crucifix élevé en bois; — habit de chanoine aux parements de velours rouge, 37 livres 5 sous; — *harcelées* de hardes et de morceaux de taffetas; lanterne de fer blanc avec le lit de camp; le bâton et la penture de fer au bout, 2 sous 6 deniers; lit de camp; grand miroir d'acier, 39 sous; — pendant à clef en façon de vignot; — une pennace et un porte-épée, 2 sous 6 deniers; — tableaux enchâssés en bois; — tableau de Diane enchâssé en bois, 22 sous 6 deniers; — tableau en figure du trépassement de la Vierge, 43 sous; — une quiterne, 25 sous; — chemise de coton, 1583. — Charles Ridel, 1694. — Louis-François

Rimbert; inventaire, 1779. — Nicolas Robert, archidiacre, 1652. — Jean-Louis Roffet, docteur de Sorbonne; inventaire, 1787. — Rogier de Neuilly, curé de Saint-Patrice; extrait de son testament : veut être inhumé sous la barre de fer du cimetière de Saint-Patrice, ne méritant pas d'être inhumé dans l'église de Dieu. — Guillaume Romé; vente de ses meubles : 1 cabinet à lettres, 3 sous; 1 cage de bois à mettre une allouette, 12 deniers; une carte de Venise, encastillée en bois, 3 sous 3 deniers; une autre carte marine aussi encastillée en bois, 15 sous; un chandelier de cuivre à quatre branches, 6 livres, — deux sereynes portant chandeliers, 24 sous 6 deniers; deux autres sereynes, 23 sous 6 deniers; deux chandeliers de cuivre à broche, 20 sous; — chapelle de terre à faire eau rose, 6 deniers; — pourpoint de toile cotonne, 10 sous; — 2 chausses de coton, 5 sous 3 deniers; — fût de manicordion avec deux trestes, 3 sous 3 deniers; — fût d'épinette, 32 sous; — épinette organisée avec l'étui de bois, à la dame de Marcoussis, 41 sous; — petit plat de terre de dessert, 3 sous 3 deniers; — écuelles, sauciers, plats de terre de Valence; grand plat de terre de Valence, 6 sous; 2 couvertures de coupes de cristallin, 3 sous 6 deniers; écuelles de bois; — bouteilles d'eau rose, d'eau de Damas, et d'eau musquée; — malcus à fourreau, envyrollé d'argent, 100 sous, — médailles de plâtre; deux médailles d'allebastre sur ardoise, à la dame femme de Laurent Loys, 4 livres 12 sous 6 deniers; — table de cèdre; vieux tableau de toile peinte, au sire Laurent Loys, 7 sous 6 deniers; tableau de l'Adoration des Trois Rois, doré d'or, à Clément Gontren, 110 sous; tableau où est pourtrait un *Ecce Homo*, 26 livres; — grand tableau nommé *Sic vos non vobis*, à Nauldin Billard, 1563. — Charles Romé, grand chantre; vente des meubles : 6 petits plats de faïence, 37 sous, 1669.— Jean-Louis Roquigny de Bullonde, sentence ordonnant que les deniers de sa succession seront déposés au greffe du chapitre. — Claude-Louis Rose, docteur de Sorbonne, archidiacre du Grand-Caux; copie de son testament : « Je ne veux point être nommé dans l'obituaire; je consens seulement qu'on y mette *pro uno e dominis archidiaconis Majoris Caleti defuncto, benefactore*; répertoire, 1762. » — Jean Roussel, 1496. — Guillaume Roussel; lègue à la bibliothèque de l'église de Rouen son *Rosarium* dont un libraire lui avait offert 100 réaux; — *primam partem Hervei super Isayam; — Summam de Vitiis et virtutibus. — Bernardinum ad Eugenium quartum; — Historiam tripertitam; — Florum Senecam, de Historiis Romanorum; Vallerium impressum; — Bertholomeum in quinque voluminibus; — Orationes Curii religatas sub corio rubeo impresso, habentes ymaginem Curii impressam; — Ambrosium, de Officiis; — Tullium, de Officiis, de Senectute; de Sommo Scipionis;* — lègue à Robert Deudemare, *Virgilium cum Sergio glossatore;* — à Jean Quatreul, *Cantuarium exemplorum*, 1480. — Pierre Roussel, 1522. — Jacques Routier, chancelier de la cathédrale; inventaire, 1738. — Robert de Rouves, prieur de Saint-Gilles, vente de ses meubles : habit d'église doublé de satin rouge avec les houppes, 15 livres; — un obituaire écrit à la main, 16 sous 6 deniers, 1567. — François Ruellon, docteur de Sorbonne, official métropolitain; inventaire, 1789. — Barthélemy *Raynaldi*, professeur en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen et de Chartres et curé de Saint-Mathurin de Larchant : legs à divers établissements religieux; fondation de 3 chapelles en la cathédrale de Rouen, l'une de Saint-Barthélemy, l'autre de Saint-Mathurin : *Volo et ordino quod, me mortuo, corpus meum de nocte ad ecclesiam portetur, sicut fuit factum in funere magistri Vincentii Buffet; — ordino quod bonum et sufficientem tumulum seu tombam supra me habeam, secundum loci decentiam et habito respectu ad tumulos vicinos tumulo meo.... Acta fuerunt hec in ecclesia Rothomagensi, ante pulpitum, presentibus.... Nicolao* Oresme... 1365. — Fragment du sceau du chapitre de Rouen.

G. 3441. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 20 pièces, papier.

1476-1774. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Jean Saas; répertoire, vente de sa bibliothèque, 1774. — De Saint-Pierre, abbé du Tréport, archidiacre du Vexin-Normand; scellés, 1758. — Guillaume de Sandouville, protonotaire du Saint-Siége, conseiller et maître des requêtes du roi Charles VIII; testament : veut être enterré en la chapelle de Saint-Sever, « quant aux livres françois, historiez et non historiez, les laisse à demourer tousjours à la maison d'Anneville, pour estre mis en l'estude, sans tomber en partage entre les héritiers, ains demourront à celuy qui aura le lieu et maison dudit Anneville; legs à l'église d'Anneville où ses prédécesseurs étaient inhumés et duquel lieu il était seigneur et patron; veut qu'il soit dit, chacun jour de vigilles, 3 grandes messes et 50 basses messes pour éviter la confusion qui advient bien souvent pour la multitude de prestres; le jour du 1er service et pareillement aux autres, sera dit en l'église de Rouen, 100 basses messes; » — mention de Guillaume Le Carpentier, son serviteur et fauconnier; — de Guillaume Le Parmentier, curé de Chambrey; — de Jehan Milles, curé d'Anneville et de Carville, 1521. — Louis Sanson; scellés, 1652. — Nicole Sarrasin, archidiacre du Vexin-Français; testament : lègue à l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen, dont il avait été longtemps curé,

son messel en parchemin écrit de sa main, 1505. — Jean Sebire; testament : le jour de son premier service, veut qu'on fasse dire 50 petites messes, par gens d'église notables, non suspects d'incontinence et lubricité, 1493. — Jean Secart; testament, 1643. — Nicolas-Marie Seguyze; testament, 1570. — Louis-Mathieu Sehier, licencié en théologie, archidiacre du Vexin-Normand, vicaire général; répertoire, 1766. — Claude Sequart; testament, 1606. — Abraham Sevaistre; scellés, 1790. — Laurent Surreau, curé de la grand' portion de Pavilly; testament : donne au doyen de Pavilly, pour ses droits décanaux, 6 livres; — ordonne que, le jour que l'on célébrera son premier service, soient dites autant de messes basses qu'il y a de jours en l'an, se l'en peult trouver tant de prestres séculiers ou réguliers, afin que, ce jour, il aye un annuel de messes parfait; — legs à la charité de Notre-Dame, aux fraries de Notre-Dame, de Saint-Romain, de Saint-Sébastien fondées en la cathédrale; — « lègue à cette vénérable église de Rouen plusieurs de ses livres de la Sainte-Escripture, des droiz canon et civil; veut qu'ilz soient mis et appliquez et enchaynez en la librairie pour l'utilité des bons estudians et qu'il soit mis, au commencement et à la fin des dits livres, en grosse lettre : *Ex dono Laurencii Surreau, in utroque jure licenciati, canonici hujus ecclesie Rothomagensis; orate pro eo;* — donne à son neveu Richard son beau bréviaire et un journal èsquels il dit ses heures communément, son Innocent, sa Légende dorée, sa Nouvelle de Jean Andrieu en deux volumes sur les décrétalles, 5 volumes qu'il a de Panorme en papier, 1476.

G. 3442. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1518-1785. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Nicolas-Antoine Tallebot; inventaire, 1759. — Jean Tardivel, curé de Saint-Laurent de Rouen; désire être enterré en la cathédrale « environ la chapelle du Saint-Esprit ou ymage de *Ecce Homo;* désigne, pour son unique exécuteur testamentaire, son frère Michel Tardivel, curé de Crétot, 12 juillet 1537. — Michel Tardivel, frère du précédent, comme lui curé de Saint-Laurent; testament : veut être enterré près de son frère devant l'image de l'*Ecce Homo*, 1549. — François-Christophe Terrisse, docteur de Sorbonne, haut-doyen de la cathédrale, abbé de Saint-Victor-en-Caux; copie de son testament; répertoire, 1785. — Claude Testu; testament, 1593. — David-François Theroulde, archidiacre d'Eu, oratorien; état des deniers de sa succession, 1693. — Etienne Theroulde, curé de Saint-Éloi de Rouen, chanoine honoraire et conseiller au parlement; scellés, 1711. — Toussaint Thibault, pénitencier, 1659. — Louis Thirel, chanoine honoraire, 1682. — Antoine Thorel, chancelier; testament : choisit sa sépulture devant le crucifix près de l'Angelot et entrée du chœur, 1524. — Joseph Thorel de Maisons; acte constatant qu'il n'avait pas de meubles, 1703. — Jean Thorel, curé de Sainte-Mère-Église, archidiacre du Grand-Caux; testament : à chacun de ses services, seront dites 100 basses messes; mention du déport de la cure de Sainte-Marie-des-Champs et de M. le président Belot; — fait en présence de Me Philippe Remon, conseiller au parlement et de Nicolas Ygou, serviteur du dit Thorel, 1559. — Gilles de Tilques, curé du Boisguillaume; testament; son frère, archidiacre du Petit-Caux, 20 décembre 1518. — Jacques de Tilques, prêtre, frère du précédent; testament : legs à son cousin, Jean Masselin, sieur de Houllebec, et à messire Henri Lesueur, curé de Lamberville, 1521. — Louis Toustain, chanoine honoraire; levée des scellés, 1703. — Nicolas Trosnel; scellés, 1687. — Robert Trosnel; vente de ses meubles, 1712. — Jean de la Treilhe; testament : veut être enterré *in tali loco ex quo viventes facile videre possint repositorium sacratissime Eucharistie.* « Je veux que 50 petits enfants soient entretenus à l'escole pour ung an du salere de 10 sous pour ung chacun des dits enfants, 1523. » — Guillaume Tulles, curé de Saint-Martin d'Oissel et d'Isneauville, conseiller au parlement; testament : « Aux Bons Enfants de Rouen, 60 sous, affin que, à chacun de mes services, ils dient et chantent vigilles des trespassés à 9 psaulmes et 9 lechons en la dicte église Notre-Dame de Rouen; — aux pauvres souffreteux et mendians de ceste ville de Rouen, 1,000 livres, 1535; — autre testament du même, 1544. — Jehan Tyerry; testament, 1522.

G. 3443. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1447-1732. — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — François Varin, docteur de Sorbonne; répertoire et vente de meubles, 1732. — Louis de Ver, conseiller du Roi au parlement; testament : choisit sa sépulture à côté de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul où feu son grand-oncle avait été enterré, 1636. — Raoul Veret, curé de Rougemontier; testament : demande à être enterré dans la nef entre les autres MM. les chanoines, à l'endroit de la chapelle de Madame Sainte-Catherine où s'arrête le sous-diacre; legs à Saint-Martin-des Champs, « où il a esté bénignement reçu et seurement gardé, quand il ne se osoit faire voir à Paris, 1447. » — Adrien Vincent; veut être enterré près de M. Clerel, 1587. — Philippe de Vironceau; répertoire, 1680. — Jean Vymont, grand vicaire; vente de ses meubles, 1592.

G. 3444. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin, 33 pièces, papier.

1447-1485. — Testaments de chapelains, classés par ordre chronologique. — Guillaume Léaulx, curé de Saint-Éloi de Rouen, 1446. — Pierre de la Hazardière, curé de Carentan, Notre-Dame de Saint-Lô, Boscroger, 1447. — Richard Quesnel, curé de Saint-Ouen-du-Breuil; veut être enterré à Saint-Étienne de l'église ou à Saint-Maur, 1449. — Isembart Fleury, curé du Pontautou, 1449. — Robert Fae, curé du Bourgdun, 1450. — Jean Dumouchel, précédemment curé de Salmonville-l'Âge, Notre-Dame de Lillebonne, Sainte-Marie du Bosc, Haqueville, 1450. — Michel Asse; laisse au trésor de Saint-Martin, pour le droit de son inhumation, les Chroniques de France; — à Pierre Dupuis, son psautier férial; — au fils Jean Deleitre, pourvu qu'il soit prêtre, son bréviaire, 1451. — Guillaume Le Clerc, curé d'Oissel, 1455. — Thomas Brebenchon, curé de Doudeville; legs en faveur de son clerc, Thomas Revel, qui avait eu beaucoup de peine en sa maladie, 1460. — Nicole de Bellaiz, curé de Bourdainville; legs de sa robe noire fourrée de pateleltes de Rommenye, 1464. — Jean Hardy, curé de Saint-Thomas-la-Chaussée; prie ses exécuteurs « de faire enchainer son bréviaire noté devant l'huis du révestiaire de la cathédrale, ainsi que en a ung devant Saint-Soubatien, pour les survenants, 1466. » — Guillaume Canu, curé de Sierville, 1473. — Thomas Carrel, curé d'Amfreville-les-Champs; « veut être enterré dans le canchel de cette église devant le maître-autel; donne à tous les manants et tenants feulx et mesnage en ladite ville, à chacun 12 deniers, 1473 (V. S.). — Thomas Le grant, curé de Cérences au vicariat de Pontoise, 1476. — Desfresches, chapelain de l'Hôpital du Roi : « Il me semble qu'il seroit bon et honneste que, incontinent que je seray ensevely, que je soye mis en la bière et porté par le gardin dedans la chapelle de la rue Beauvesine, en attendant que l'église (la cathédrale) vienne là quérir mon corps, 1476. » — Aubery Bertran; legs de son livre appelé Boëce, *de Consolatione;* — legs à Jean Masselin, son maître, 1476. — Jean Levesque, curé de Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre, 1478. — Jean Delaise; lègue au monastère de Saint-Ouen 15 sous pour avoir l'indulgence de ses péchés, 1478. — Guillaume Heres, curé de Saint-Martin de Boissay, 1479. — Nicolas Le Saulnier, curé de Houppeville, 1479. — Guillaume Auber, curé de Saint-Quentin et Saint-Eutrope de Nucourt; choisit pour sa sépulture l'aître Saint-Mor, 1481. — Jean Le Courtois, curé de Littetot; laisse à sa cure son messel et un chasuble semé de fleurs de lis, 1482. — Thomas Delamare, curé de Saint-Gourgon, au diocèse de Lisieux, 1482. — Jacques Lescure; veut que son corps soit ouvert et que son cœur soit pris et porté à Rouen et mis avec les corps de feu Robert Le Cornu et de sa femme, 1482. — Enguerran Gazel, curé de Saint-Martin-du-pont, 1483. — Thomas Gambart; son testament signé par Georges Basset, curé de Saint-Amand de Rouen, 1483. — Jean Duval, curé de Biennais, 1484. — Guillaume Dumoustier, curé de Gaillefontaine; laisse à l'œuvre de Saint-Ouen, pour gagner le pardon, 15 sous, 1484. — Richard de Campegny; veut que son corps soit enseveli, en la chapelle du Jardin, près la clôture de bois, 1485. — Sceaux de plusieurs églises de Rouen : Saint-Amand, Saint-Denis, Saint-Maclou, Sainte-Croix-Saint-Ouen.

G. 3445. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1484-1498. — Testaments de chapelains, classés par ordre chronologique. — Jean Briselance, curé de Saint-Aubin, 1486; — inventaire de ses livres : livres en franchois, bonnes meurs et croniques; épistres et évangiles; — le Confessionnal et Mireur du monde; le traité Curial Me Alain; — la coutume de Normandie; — livres en parchemin en fourme : bon bréviaire de Rouen couvert de soye à 2 fermans d'argent doré commenchant au 4e feuillet *Sabbato intrante;* — petit messel d'ordinaire, manuel d'ordinaire, psautier férial; journal d'ordinaire; — petit livre de dévocion qui commence au 4e feuillet *Dulcissimum;* messel d'ordinaire en moule; bréviaire d'ordinaire en moule; — deux demi-temps d'ordinaire, un grant bréviaire en moule; — ung autre, en l'église de Surey, semblable; — le fils Pantin doit deux demi-temps de 1 sou la pièce. — Pierre Selles, curé d'Anet-sur-Marne : veut être enterré en la cathédrale, *in medio ale dextre inter capellas Sancti Romani et Sancti Sebastiani sub cilice satis longua;* lègue 10 sous aux confréries de Saint-Sébastien *ad simbolum inter eos faciendum*, 1486. — Jean Le Saige, curé de Flancourt; lègue à Saint-Ouen, pour avoir l'indulgence et pardon, 15 sous; — à sa cure, 1 messel en papier; — à sa chapelle de la cathédrale de Rouen, un autre messel, 1486. — Guillaume Le Vavasseur, curé de Blacarville; signé : Blacarville, 1487. — Henry Auvrey, curé de Notre-Dame de Meray, 1487. — Regnaut le Vydame, curé de Capeval; « veut être enterré, eu petit cymetière de Saint-Martin, au bout du haut, près du revestière, auprès de sa mère défunte, que Dieu absoule! et pour ce laisse au trésor de la dicte église ung escu d'or, pourveu que les trésoriers seuffrent mettre ung petit tableau de bois ou pierre où sera l'ymage de Notre-Dame-de-Pitié;

veut avoir les pardons de Saint-Ouen alors de son trépas, 1488. — Richart Desquesnes; legs de son grand casuble là où il y a grans images devant et derrière; laisse à l'église Notre-Dame-de-Gournay son calice, son messel, sa Légende dorée, la glose de *Lira* sur les évangiles, la glose aussi de *Lira* sur les épistres, « et que ceulx qui y estudiront prient pour mon ame, 1488. » — Pierre Fortin, curé de Roncherolles-en-Bray, 1489. — Jean Revel; « lègue un petit livret, où sont epitles de Platon, à Jean Machon; la Légende dorée, à son cousin Jean Le Roy; le livret de *Miseria condicionis humane*, à Regnault Le Roux de Héronchel; — sa gibecière de veloux avec l'or et brodure, à un autre, 1489. » — Gerard Eudeline, curé de Saint-Sauveur de Rouen, 1489. — Jean Laillet, curé de Sainneville, 1490. — Jean Baron, curé du Plessis-Mahiet, 1490. — Ives Guérard, curé de Notre-Dame-des-Champs près Malaunay, 1490. — Robert Romé, curé de Saint-Élier-en-Caux, 1490. — Robert Lefort, curé de Bray : laisse à son clerc qui sera demeurant avec lui, lors de son trépas, 1 écu d'or et 1 livre écrit de sa main qui se commence *De gloria paradisi;* autres legs à trois autres ecclésiastiques qui avaient été ses clercs : épîtres de Saint Bernard; — livre de *Quatuor novissimis*; — exposition du psautier de *Turre cremata;* gobelot compris le couvreur, 1494. — Nicole Delamare, curé de Saint-Gervais et Saint-Protais de Gisors; — laisse à Philippe, son petit neveu, 10 livres pour l'entretenir à l'école; prie le doyen de sceller son testament de son scel, 1494. — Nicolas Mouton; laisse à son neveu, Petit Jean Mouton, tous ses livres de papier et toutes ses estencilles qui lui servent à écrire, 1495. — Jean Ibert, curé d'Écaquelon et de Flancourt, 1495. — Étienne d'Ourmesnil, curé de Marcouville; lègue à la châsse de Notre-Dame un *Agnus Dei*, d'argent doré, « lequel je tiens bien cher en tant qu'il a touché plusieurs grandes reliques estantes tant ès parties de France que en ceste ville de Rouen et ès parties de Normandie; — à un ami, un autre grand *Agnus Dei*, d'argent doré, mout beau et riche;—*liber de Vitis patrum;* — *de Vita Christi;* — *Sermones disciputi*, 1495. — Nicolas Ceriel, curé de Thiédeville; legs de une *casulam de sargeta persica;* — de son missel *de littera impressionis inter asseres religatum*, 1496. — Henri Ricquier, curé de Crosville, 1497. — Antoine Le Nouvel, curé de Bretteville, 1497. — Pierre Desfresches, curé de Martainville-sur-Ry, 1498. — Sceau de l'église de Saint-Amand de Rouen.

G. 3446. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 2 sceaux.

1500-1506. — Testaments de chapelains, classés par ordre chronologique. — Guillaume Duval, curé de Tourville-sur-Arques; — Nicolas Pougnon, curé de Saint-Pierre de Franqueville; — Jean Fiquenel, curé du Bec-de-Mortagne, 1500. — Jean de Saint-Gilles, du collége des Clémentins; testament en vers :

Mes advouez que je réclame
Deffendent mon corps et mon âme
Que l'ennemy ne les mutille!
L'un est Saint Jean, l'autre Saint Gille
Desquieulx porte nom et surnom;

choisit sa sépulture en la chapelle Saint-Gille, veut qu'on mette sur son sépulchre

Ce qu'il sensuyt en lieu de sucre :
Vous qui marchez sur ceste roche bize
Où gist et dort Jean de Saint-Gille, presbtre,
Jadis teneur en ceste noble église,
Priez pour luy, qu'en paradis puisse estre;

legs, aux chantres, d'un écu d'or couronné pour chanter une messe de sa composition; — à son neveu Paul, de ses livres de musique, 1501. — Guillaume de Breban; veut être enterré à Saint-Patrice devant l'image de Notre-Dame; testament scellé du sceau de l'église Saint-Patrice, 1501. — Jean Enguerran; annonce du sceau de l'église de Saint-Cande-le-Jeune, 1501. — Jean Le Bas, curé de Roncherolles en Bray, 1501. — Jean Ducrotay, natif de Beaunay; rappelle qu'il fut enfant de chœur, évêque des Innocents, boursier au collége de Justice, gouverneur des enfants de chœur, 1501. — Au dos de cet acte, d'une autre main : « Monsieur, il faut que vous disposés de vos besongnes, et que vous renouvellés votre testament, car vous sçavez bien que c'est honneur d'en disposer bien affin que nul ne s'en mocque. » — Jean Jure, curé de Saint-Philibert sur Rille; veut être enterré à Saint-Patrice devant la croix qu'il avait fait faire de nouvel; lègue à son neveu, Adam Canu, 20 livres pour lui aider à l'entretenir aux écoles, son grand bréviaire, ses deux demi-temps; — un de ses exécuteurs testamentaires, Guillaume Adoubart, chanoine de Lisieux, curé de Montivilliers, conseiller du Roi à l'Échiquier, 1502. — Michel Guérin, curé de Santeuil, 1502. — Eustache Framery; lègue au collége de Darnétal ses deux bréviaires, l'un en parchemin noté, l'autre en papier moulé pour mettre en l'étude dudit collége avec une *Légende dorée* en moule, un autre livre en parchemin nommé *Manipulus curatorum*, un psautier en parchemin, un livre en français nommé l'Exemplaire de confession, le Mireur de l'âme pécheresse avec instruction et doctrine de bien mourir; — lègue à Étienne Le Clerc, qui avait été son clerc, un livre en moule nommé *de Continentia et castitate sacerdotum*, 1503. — Gilles de Bourges : lègue la bonne fame, qui le sert, sa bonne robe; — à sa commère

Mariette, sa robe grise doublée de blanchet; — à son filleul, Gilles Houllecte, son messel et chambrier et demi-temps en moule et le journal écrit à la main ; — testament passé devant Nicolas Le Brun, prêtre, commis sous le curé de la paroisse Saint-Lô, 1503. — Denis Pilée, depuis 53 ans, curé de Saint-Martin-de-Limésy ; demande à être enterré soit à Limésy soit à Saint-Maur près Rouen *ubi est communis sepultura pauperum ;* — legs aux confréries de la Passion à Saint-Patrice, du Saint-Sacrement à la cathédrale, de Saint-Martin à Limésy ; — nomme pour exécuteur de son testament Pierre Clériel, bourgeois de Rouen, lequel nourrit et fait instruire à l'école 3 jeunes enfants qui sont fils du neveu du testateur, 1504. — Jean Lalier, maître en théologie ; veut être enterré en sa chapelle de Saint-Jean-Baptiste *infra capellam collegii Clementinorum aut circumcirca fontes ecclesie ;*—lègue à Jean Le Bourgeois *Dietam salutis ;* — à Jean Le Seneschal, *Boecium de Disciplina, Rethoricam Tardivi, Summam Astexanam aut Pisanelam*, 1504. — Guillaume de Fry, curé de Freneuse, 1505. — Jacques Cahengnes ; veut être enterré en l'église de Douville, devant Saint-Pierre et Saint-Leu, 1505. — Mathieu Le Villain, curé de Saint-Vivien de Rouen, 1506. — Guillebert Pouchet, curé de la Folletière, 1506.

G. 3447. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1507-1523. — Testaments de chapelains classés par ordre chronologique. — Jean Catherine, curé de Saint-Pierre-de-Baudribosc, 1507. — Jacques Le Bourgeois, curé de Robertot, 1508. — Henri Cavé, curé de Saint-Vincent de-Nogent près Neufchâtel, 1510. — Guillaume Dorival dit Sarcus, curé de Saint-Pierre-de-Vaûvray et de la Chapelle-sur-Dun, 1512. — Antoine Drugier, chapelain de la chapelle de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ; veut être enterré en sa chapelle et que l'on mette sur sa sépulture un carreau de pierre de liais déposé derrière son coffre en la dite chapelle ; — lègue à Jacques de la Chesnaye, curé de Saint-Aubin, son livre en moule de *Vita Christi*, 1512. — Anne Goujon, curé de Saint-Ouen-le-Mauger, 1512. — Robert Langlois, curé de Beuvreil, 1512. — Germain Le Prevost ; laisse au curé de Canville, Guillaume Le Carpentier, un manuel en parchemin écrit à la main qui lui tenait gage de 3 treizains et un carolus ; au trésor et aux paroissiens de la Gasprée, un livre intitulé *Rationale divinorum officiorum*, 1512. — Robert Touzé, messager du chapitre ; veut être enterré devant l'huis du chapitre près du petit pilier, 1513. — Pierre Barate ; lègue à sa nièce l'une de ses tasses, *in fundo cujus impingitur imago Sancte Catherine*, 1513. — Gueroult Adens, curé de Saint-Pierre-de-Quevilly, 1514. — Geoffroy Le Lieure, curé d'Arquenay ; lègue son épée qui est un petit estot, ses housiaux, esperons et brodequins ; une haquenée et un courtaut, les deux à poil boiard, 1515. — Pierre Andelin, ancien notaire du chapitre, 1516. — Nicole Osmont, curé de Tourville-la Rivière, 1516 : « Quant ils verront que commencheré à labourer *in extremis*, qu'ils facent dire la recommandace par 4 chapelains, 1516. » — Guillaume Biset, curé de Normanville, 1517.— Jean Quesnel : « Je ordonne, pour les enffans de Saint-Nicolas qu'on appelle les Bons Enffans, qu'ils auront, pour dire une messe à note, en l'honneur de Saint-Nicolas, avec mémoire de Notre-Dame, Sainte Catherine et des trépassés ; plus d'avantage diront les 7 pseaulmes avec la letanie et les oraisons ; donne aux religieux du Mont-aux-Malades, pour célébrer une messe à note, en l'honneur de Saint-Thomas le martyr ; — « veulx que, le jour que lesdits religieux chanteront la messe, qu'on le fasse savoir à tous les malades demourans à l'enclos du prieuré ; — à mon filleul Marcial Anseaulme, pour luy aider à être conduit à l'escolle, 100 sous, 1517. » — Jean Clerembault, curé du Bosguérard, 1517. — Jean Postel, curé de Greuville, chanoine de la Saussaye, frère d'un chanoine et d'un conseiller au parlement, 1518. — Jean Ou, distributeur du chapitre ; legs de 100 sous à son filleul Jean Vicart, augustin, legs à Gaspard Bunel qui demeurait avec lui depuis son jeune âge et qu'il avait trouvé bon enfant ; le recommande au chapitre pour la charge de distributeur, 1518. — Guernot de Rouves ; legs à son clerc, Guillaume Fesse, 1518. — Étienne De Moy ; testament passé devant Jacques Pinchon, chapelain de Saint-Maclou, et revêtu du sceau d'Arthur Fillon (alors curé de Saint-Maclou, plus tard évêque de Senlis), 1519. — Jean Ernoult, curé de Saint-Pierre-le-Petit, 1520. — Pierre Le Caron, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, 1520. — Jean Malherbe ; lègue à son cousin, Jean Maillard, avocat en parlement, son psautier exposé de *Valencia ;* à Jean le François, maître des enfants de chœur, son livre des Morales de Saint Grégoire ; mention de sa petite chaire à dossier taillée en viguette, 1521. — Jean Giffard, petit chanoine ; veut être inhumé dans l'église de Notre-Dame devant Mgr Saint-Romain près le portail, 1521. — Pierre Quesnoy. — Jean Gaultier ; legs de 10 sous à Notre-Dame de-Bonsecours à Bloville, 1522. — Romain de Samossat ; veut être enterré en la cathédrale derrière le « chœur près de ung benestier près duquel souloit faire son oraison, 1522. » — Jacques de la Chesnaye, curé de Saint-Aubin-en-la-Rivière ; « pour gagner les indulgences données à l'ostel Dieu de la Magdaleine de Rouen de par notre Saint-Père le Pape *Julius* et par son prédécesseur Alexandre pape, VIme de ce nom, donne et laisse audit hostel-Dieu 20 sous ;

ordonne qu'il soit fait par ses exécuteurs « ung ymage de pierre de la chaire de Saint-Pierre et estre mis et posé dedans sa chapelle de la Chaire de Saint-Pierre au lieu de celuy qui y est à présent » ; — legs à frère Jacques Tasserie, augustin, son filleul, 1522. — Jean de Réalcamp, curé de Vymont, 1522. — Louis de Lestelle, curé de Saint-Amand de Rouen, 1522. — Robert Pesant, curé de Bec-de-Mortagne, 1522. — Robert Duport; mention de Gaspard Bunel, curé de Saint-Vigor de Rouen, et de Robert Du Criel, curé de Roncherolles, 1523. — Sceau d'Arthur Fillon.

G. 3448. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1519-1644. — Testaments de chapelains de la cathédrale : — Robert Cabot, curé de Villy, 1530. — Guillaume Du Cryel, curé de Saint-Pierre de Varangeville, 1540. — Pierre Ruel, curé de Saint-Elier-en-Caux, 1540. — Thomas Lestivoudois, ancien curé de Saint-Aubin-sur-Scie; « requiert que, chacun jour après son trépas, on face acquitter les colléges des prêtres et des clercs, des frairies de Saint-Lau, Saint-Adrian, des Augustins, l'association et frarie de Saint-Nicolas, Saint-Denis, la frarie de Saint-Sauveur, et Saint-Éloi, les uns après les autres, dont il est franc; laisse à la frarie de Saint-Adrian 100 sous; — à la frarie de Saint-Aubin-sur-Scie, pareille somme; donne le vin de sa cave aux chapelains de la cathédrale, aux quatre gardes du chœur, au tabellion et au messager du chapitre et aux bas-formiers et enfants de chœur, à condition qu'ils lui donneront chacun un *Pater noster et Ave Maria*, 1540. » — Nicole Duport, curé de Torp-en-Caux, 1541. — Guillaume Coudor, curé d'Eculletot, 1546. — Bastien Josse, 1546. — Michel Le Goys, curé de Saint-Aubin-la-Rivière, 1545. — Guillaume Lormier dit Lemaistre, curé de Beuzevillette, 1546. — Geoffroy de Manneville, curé de Saint-Jacques de Dieppe, des Ventes, d'Elbeuf et d'Auzouville, 1547. — Pierre Lorrain, curé de Saint-Erbland et de Sotteville près Pont-de-l'Arche; veut être enterré en la cathédrale devant la chapelle des Estranges près des fonts, 9 janvier 1551 (V. S.) — Louis Lemaistre, curé de Beuzevillette, 1555. — Jean Moysson, curé de Saint-Romain de Collebosc, 1556. — Jean de Laissart, curé de Saint-Denis de Gournest, 1563. — Pierre du Busc ; lègue 3 tableaux peints sur toile : l'histoire de Sanson, de Notre Dame et de *Judica me, Deus*, 1564. — Dominique Dujardin, curé de Bruquedalle, 1567. — Guillaume Mancenet, curé de Boisguillaume et de Saint-Jacques de Dieppe; legs pour la réparation de l'église Saint-Jacques et pour les pauvres catholiques de Dieppe, 1568. — Richard Clouet, curé des Autieux, 1568. — Jean Avril, curé de Conteville, 1570. — Jean Lestivoudois, curé de Saint-Pierre de Bébec, 1571. — Vincent Du Gard, curé de Tourville, 1578. — Pierre Caron, curé de Roncherolles-sur-le-Vivier, maître des enfants de chœur, 1579. — Louis Lucas, curé de Saint-Pierre-des-Ifs, 1579. — Jean Le Tellier, curé de Saint-Martin de Canville, 1581. — Guillaume Mahieu, curé de Saint-Étienne-la-grande-Église, 1583. — Loys Quenault, curé de Saint-Martin de Lourleau, secrétaire de l'archevêque; veut être enterré à la cathédrale dans la chapelle de Saint-Julien, devant son coffre, 1583. — Richard Delecluze, clerc matriculier de la cathédrale; veut être enterré au Mesnil-Esnard, lieu de sa naissance; legs pour faire une seconde cloche à l'église de cette paroisse, et pour faire poser une croix en pierre dans le cimetière, 1584. — Jean de Conches, curé du Saussay, au doyenné de Gisors, 1584. — Guillaume Le Febvre, chanoine de Notre-Dame de la Ronde, curé de Lyevernot et de Notre-Dame d'Ourville; veut être enterré auprès de Pierre Caron, son confrère et ami, 1584. — Laurent Gaultier, curé de Saint-Vincent du Boullay, 1584. — Adam de Dieppedalle, curé de Saint-Ouen de Montigny, 1592. — Jean Boust, curé de Saint-Martin de Canteleu, 1597. — Médard Fournier, curé de Saint-Victor d'Épine, 1610. — Robert Ive, curé de Saint-Sauveur de Rouen, 1616. — Guillaume Le Pley, curé de Saint-Pierre-le-Portier, 1619. — Christophe de Buus, curé d'Alliquerville; donne à la châsse Notre-Dame sa croix d'or où il y a de la vraie croix de Notre-Seigneur et de l'autre côté le *Pater noster*, 1625. — Pierre Mullon, curé de Sotteville-sous-le-Val, 1630. — Thomas Marc, curé d'Oissel, 1634. — Pierre Deshayes, curé d'Auzouville-sur-Ry; veut qu'on élève, pour 50 livres, dans le cimetière de cette paroisse, une croix pareille à celle de l'église de Carville; donne à la confrérie de Saint-Jean d'Auzouville un chasuble de damas blanc semé de petits pots d'œillets en broderie; — veut qu'à son service, on chante pour lui, pendant l'élévation, *Languentibus in purgatorio*, 1635. — Jean Du Bosc, chapelain de la chapelle des Saints-Innocents en l'église métropolitaine, dans la grande chapelle qu'on appelle à présent de Saint-Romain, 1637. — François Du Boys, curé de Saint-Martin du Vivier, prieur de Saint-Nicolas et Saint-Martin dans la forêt de la Londe, 1644.

G. 3449. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1525-1657. — Testaments de chapelains, classés par ordre chronologique. — Philippe Le Clerc, curé de Boscregnoult; laisse au collége des clercs dont il avait été

maître, la somme de 50 sous; à la chapelle Joyeuse dudit collége, 20 sous, 1525. — Nicolas Georget, administrateur de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Brétot, 1525. — Guillaume Du Criel, 1525. — Jean Le Fourbeur; mention de la frarie des Cinq playes en l'église de Notre-Dame d'Auffay, 1525. — Jean Boust; veut que quatre, les plus anciens, des enfants de chœur portent les cornets de son drap; — demande à être inhumé en la cathédrale près des fonts et de la chapelle du Sacrement, 1525. — Guillaume Deshayes, curé de Lalise et du Bourg-de-Sâane; legs à la confrérie de Saint-Nicolas-de-Ry, à celle de Saint-Marcial de Vascueil, 1525. — Guillaume Pinel; mention de l'association des chapelains de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1525. — Jean Osmont, curé de Tourville-la-Rivière, 1531. — Melaigne Travers, curé d'Ommoy, 1533. — Michel Bordel; legs aux confréries du Saint-Sacrement à Fresquiennes; de Notre-Dame à Roumare; de Saint-Nicolas à Malaunay; de Saint-Maurice, à Saint-Maurice; de Notre-Dame à Monville; casuble de velours noir semé de fleurs de lys d'or laissé à l'église de Fresquiennes, 1533. — Nicolas Turpin; choisit sa sépulture en la cathédrale sous l'image de Notre-Dame de Pitié près de la chapelle Saint-Jacques, 1533. — Pierre Moysson, curé de Notre-Dame d'Anglesqueville-la-Braslong, 1534. — Jacques Collet, curé d'Admesnil et de Saint-Michel de la Chapelle, 1534. — Jean Desdouyctz; lègue, à Me Philippe Couppel, « son coffre de l'église, et des exemples à apprendre à écrire, escriptes en parchemin, qu'il avoit eubz de Me Denis, lorsqu'il luy monstroit à escripre, 1535. » — Jean Conseil, curé du Mesnil-Esnard; veut être enterré en l'aître Saint-Vivien, 1535. — Jean Le Roy, curé de Saint-Jean du Cardonnay, 1537. — Thomas Paris; veut qu'à son convoi soient appelez 13 Bons Enfans qui porteront chacun 1 cierge, 1537. — Jean Aline; demande que son corps soit mis devant le pas et aître du sacraire et baptistaire de Saint-Étienne, hors le couvert de ladite église, 1539. — Nicole Quinegaigne, curé de Saint-Pierre de Lesselle, 1539. — Simon Bertrand, curé des Innocents, 1589. — Nicolas de la Haye; veut être enterré en la chapelle Saint-Jean-Baptiste où se célèbre le service du collége des Clémentins, 1601. — Richard Du Chesne, chapelain dudit collége et de l'Hôpital du Roi; legs aux religieuses de Sainte-Brigitte, 1601. — François Austin; veut être enterré au cloître des Cordeliers, en la place où l'en a accoustumé de faire la prédication desdits pères, 1633. — Jacques Le Febure, prieur de Saint-Julien de la Croix-le-Roi lès Mantes, chapelain en la cathédrale et avocat au parlement; veut être enterré à Saint-Martin-sur-Renelle; demande que son cœur soit enfermé dans une petite caisse de plomb et porté à Mantes pour être enterré en la chapelle de son prieuré sous une petite tombe qu'il a fait poser, 1657.

B. 3450. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1468-1582. — Inventaires, ventes, distributions de deniers et autres actes de la juridiction des testats et intestats exercés après le décès des chapelains et autres habitués.— Gérard De la Barre, curé du Thuit-Hébert, 1468; — Guillaume La Vielle, 1501; — Jean Butet, curé de Tosny, 1508; — Jean Lessard, curé de Gournay, Marin Timernier, 1563; — Pierre Du Busc, Noël Lemaistre, Florent de la Rive, Nicolas Nicolas, 1564; — Raoul Duval, 1565; — Jacques Houssaye, 1566; — Dominique Dujardin, curé de Bruquedalle, 1567; — Alexandre Mauchrétien, curé de Saint-Michel de Rouen; — Jean Dumouchel, 1569; — Hébert de Couteux, Thomas Viard, curé d'Autretot, 1570; — Thomas Canterel, 1573; — Jean Le Tellier, 1574; — Isembard Morieult, doyen du Bourg-Theroulde, réclame à la succession de De la Barre, curé du Thuit-Hébert, pour droits curiaux, *suam bonam tunicam, zonam, cultellos, capucium, mantellum aut decem scuta,* 1468. — Vente des meubles de Guillaume La Vielle : bréviaire chambérier en papier moulé, 22 sous 6 deniers; une bible en papier moulé, 28 sous; le roman de la Rose en papier moulé, 4 sous 6 deniers; un journal en papier moulé, 4 sous 6 deniers; *Dieta salutis*, en papier moulé, 2 sous; et un autre *de diversis materiis*, 3 sous, 1501. — Vente des meubles de Jean Butet, curé de Tosny : *Sermones de Voragine*, 11 sous; — *Breviarium ad usum Ebroicensem*, 6 sous 3 deniers; — missel *ad usum Ebroicensem*, 12 sous 6 deniers; — *Biblia in gallico* en 2 volumes, 46 sous 6 deniers; — *Sermones Discipuli*, 12 sous 6 deniers; — le livre de *l'Omme pescheur* par personnages, 5 sous 6 deniers; — *Sermones de Utino*, 7 sous 6 deniers; — le livre des *Commandements* en françois, 9 sous 6 deniers; — *liber Summi boni ab Isidoro*, 2 sous; — l'*Ordinaire des Chrétiens*, 5 sous; — *liber Sermonum pro secura dormitione*, 3 sous; — *Sermones Quintinii*, 3 sous; — *Guillelmus Parisiensis de VII sacramentis*, 20 deniers; — *Manipulus curatorum*, 12 deniers; — *Dieta salutis*, 15 deniers; — *dimidium jornale Ebroicense*, 3 sous 3 deniers; — *quidam liber de Sacramentis*, 18 deniers; — *liber Hymnorum*, 20 deniers; — *Legenda aurea in gallico*, 4 sous; — *Fasciculus temporum*, 3 sous; — *Bonaventura de Vita Christi*, 2 sous; — *Cato in gallico*, 4 sous; — *Casus Longi Sexti et Clementis*, 3 sous; — *Institutionum liber*, 5 sous; — *Summa de abstinentia*, 2 sous; —*Sermones Grieli*, 6 sous 6 deniers; — *Sermones super oratione dominica*, 2 sous 3 deniers.

G. 3451. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

1575-1583. — Inventaires, ventes, distributions de deniers et autres actes de la juridiction des testats et intestats exercés après le décès des chapelains de chœur titulaires et autres habitués de la cathédrale. — Pierre Petit, curé de Criquebeuf-sur-Seine, 1575. — Guillaume Le Halleur, curé du Vivier : au clerc de Saint-Denis de Rouen, pour avoir fait la semonce de l'inhumation, 18 sous; quittance du vicaire des Cordeliers, Guillaume Le François, qui avait assisté au convoi, 1576. — Jean Le Platrier, curé de Berthauville, 1577. — Vincent Dugard, curé de Tourville : à Jacques Gosselin dit Blosville, pour avoir fait la semonce de l'inhumation, 14 sous 6 deniers, 1578. — Raoul Lambert, curé de Saint-Denis de Rouen; Jean Symon, curé de Saint-André de Rouen, doyen de la Chrétienté, réclame le payement d'un écu demi livre pour ses droits décanaux, invoquant la coutume observée dans l'église de Rouen, suivant laquelle les doyens avaient droit, sur les biens d'un curé décédé, à la somme de 10 livres, lorsque le revenu annuel du bénéfice dépassait 100 livres, et à 100 sous, lorsque ledit revenu était inférieur à cette somme, 1581. — Pierre Le Caron, maître des enfants de chœur, 1580. — Jacques Bunel, curé de Saint-Vigor de Rouen, 1581. — Charles de Balsac, baron de Saint-Cler, protonotaire de Mgr de Rouen, réclame les livres qui lui avaient été légués par M. Jean Symon, décédé curé de Saint-André de Rouen; ce legs avait été fait en reconnaissance des services rendus à ce curé par le père de M. Charles de Balsac, M. de Montagu, 16 novembre 1583.

G. 3452. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1584-1596. — Inventaires et ventes de meubles de chapelains après décès. — Guillaume Le Febvre, chanoine de Notre-Dame de la Ronde, 1584. — Louis Quenault; pourpoint d'ostade, plat de verre bleu, 1584. — Pierre Jolly; 2 petites chaires ou caquetoires, le tout de bois de chêne ou noyer, 1585. — Jean de Gouberville, l'un des curés de Saint-Cande-le-Vieux, 1587. — Pierre Riquier : « le Guide des curez; — Recueil de la diversité des habits; — les œuvres de Villy; — Barlaam et Josaphat; — le Miroir de loyauté; — l'histoire de Celidoneus; — emblèmes de Sambucus; — *Victorie liber de cunctis tribulationibus;* — sermons de M[e] Morisse; — *Dyonisius Cartusianus;* — Pardealogue de Livergie ou opération des Diables: — l'Enseignement de bien mourir, 1593. » — Laurent Gaultier, chapelain de Darnétal : « escuelles à oreille; grand' chaire à dossier fermant à clef; grand banc à dossier sans huissets avec le marchepied; banc à dossier ayant un coffret fermant à clef; grande bouteille de veoirre ayant dedans du vin d'allayne; 7 histoires en papier; un tableau paint de l'image du crucifix au pied duquel est l'image du défunt; un petit sachet dans lequel est une pierre de touche; bourse pleine de jetons; petite couche de bois dans lequel est décédé le défunt, ayant ciel de bois avec pomme de bois à laquelle est attaché un tour de ciel de fro rouge garni de franges; custode en façon de pavillon servant à ladite couche; couverture rouge en façon de mande; petite pièce de serge rouge en laquelle est peint l'image du crucifix; chandelier de bois à 3 mouchettes; tableau contenant la description de tout ce que renferme l'inférieur; pierre d'autel enchâssée; ymage de Saint-Sébastien; paire de souliers de trippe de velours; 2 petits plats de Valence; un veoire de Bacchus; une éguière de verre bleu; un miroir à pied; un chandelier de fer lequel se tire; un sphère de cuivre; plusieurs reiglets et esguières; un estuy à lunettes; une escritoire de bois; liette où il y a 2 effigies de plastre; une petite table de marbre et un ject de jectons; effigies couleur d'argent de la remembrance de la Vierge, du roi François II, de la royne sa femme, et figure du roi Henry; figure de Charles le Quint; l'effigie d'un pape en une carte rouge; une effigie de cuivre du roy François au grand nez; une effigie du jugement estant en plomb; effigie de cuivre du roi Louis XII[e]; 4 petits images de plastre; boîte couverte de cuyr, ferrée, dans laquelle y a ung tresbuchet fourny et une boîte dans laquelle y a une ymage de gest noir; 2 petites tablettes à escrire; petite tablette de bois, servant à écrire dessus; livres à figure; l'entrée du roy Henry; 35 pièces en pourtraicture en cahier; une grand' description des cieulz à l'entour d'un baston; 4 histoires des 4 saisons de l'année en peinture; item 4 astalabes; plusieurs vieilles cosmograffies dont l'une est en parchemin, le tout erollé; une sphère ou globe estant en bois; 13 livres tant grands que petits de cosmografie, 1585. »

G. 3453. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1601-1637. — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — Robert Jolys, curé de Saint-Nicolas de Rouen, 1601; — Guillaume Soullart, curé de Saint-Herbland, 1606. — Frais pour les funérailles de feu M[e] Abel Hellot, en son vivant, curé de Neufville Chant-d'oisel et l'un des huits petits prébendés fondés en l'église cathédrale de Rouen, inhumé en l'église de ladite paroisse, le 17[e] jour de juillet 1636 : « à M. le doien de Périers, pour ses droits et pour avoir fait l'inhumation et célébré la

messe et service, 10 livres 8 sous; — pour les chapelains et confrères de la charité Notre-Dame de Bonsecours, pour estre venus à Rouen, affin d'assister au convoy et conduire le corps jusque hors le dîmage de la paroisse, 60 sous; — paié pour 28 années d'arrérages que ledit defunt devoit à ladite charité et pour la mainmorte, 60 sous; — pour les chapelains et confrères de la charité de la Neufville, pour estre aussy venus à Rouen, affin d'assister audit convoy, 4 livres; — à six garçons, pour estre venus à Rouen et pour avoir assisté audit convoy, portant les torches et clochettes, 30 sous; — à M. le curé de Saint-Paul et son clerc, pour avoir chanté un *libera*, lorsque le corps passa par la paroisse et pour avoir fait sonner, 10 sous; — à M. le vicaire de Bonsecours, et à M. le curé de Boos, pour la même cérémonie, 20 sous; — pour une aube pour ensevelir le défunt, 6 livres; — pour un chasuble noir neuf, 7 livres; — pour des gants et souliers blancs, 10 sous; — pour le coffre, 60 sous; — à six hommes, pour avoir sonné à la Neufville, pendant un jour et une nuit, et les 2 services, 8 livres; — au chapelain qui a fait la semonce, 40 sous »

G. 3454. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1639-1649. — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — François Austin; tableaux, benoistier d'estain; parmi les livres, *Manuale sodalitatis Beate Marie*, in-12; — *de vita et laudibus Beate Virginis Marie*, in-8°; traité de l'imitation de Notre-Dame; *De Ascensione mentis*, in-24; *Orus Apollo* in-24, 1639. — Jean Bourdet; livres adjugés aux libraires : Étienne Vereuil, demeurant en la cour du palais; Jean Osmont le jeune, demeurant rue du Bec; Louis Oursel, demeurant sous l'archevêché, Ferrand, Clément et Raphaël Malassis, Vaultier, Jacques Besongne et Hérault, 1641. — Antoine Bochet, curé de Saint-Cande-le-Jeune, 26 février 1641. — Hugues Le Comte; les Antiquités de la Neustrie adjugées à M. Chesnevarin au prix de 10 sous; la Mer des histoires, adjugée au libraire Malassis au prix de 41 sous; 1 lampe de Paris, adjugée au même Chesnevarin, au prix de 40 sous, 1642.

G. 3455. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1650-1664. — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — Nicolas Cousin, prêtre habitué en la cathédrale, ci-devant curé de Saint-Étienne la Grande-Église, 1651. — Michel de France, curé de Saint-Amand de Rouen, décédé, 23 août 1652, laissant pour héritier son frère Pierre de France, curé de Varvannes. — Charles de Bures, chanoine de Notre-Dame de la Ronde, 1657. — Michel Yauvart, curé de Saint-Hilaire de Rouen, chapelain en la cathédrale, 1657. — « Parties pour deffunct M. Claude Picot, prestre, deubz à Jacques Le Chandelier, apothicaire, 1658. » — Michel d'Avranches; chapelain; vente de ses livres, 1661.

G. 3456. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1666-1668. — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — Ventes des meubles de Me Bernard Theveneau; curé de Saint-Étienne la Grande-Église, 1671; — de Guillaume Tollu, sous-pénitencier, chapelain habitué et confesseur ordinaire en la cathédrale.

G. 3457. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1689-1708. — Inventaires, vente de meubles de chapelains après décès. — Jean-Baptiste Duchesne, habitué et ci-devant petit prébendé des Quinze-Marcs, curé de Bourneville-sur-Seine, 1690. — Charles-Susanne d'Espinay, docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire perpétuel de Saint-Étienne la Grande-Église, décédé en février 1697. — Augustin Le Paige, curé de la même église, décédé le 16 juillet 1699. — François Digouville, chapelain de chœur et musicien, 1708.

G. 3458. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1709-1746. — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — François Chedeville, doyen des chapelains du collége d'Albane, décédé le 16 novembre 1718. — Jean Le Signerre, autre doyen des mêmes chapelains, décédé, 1734. — Pierre Quimbel, vicaire perpétuel de Saint-Étienne la Grande-Église, décédé, 1742.

G. 3459. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1751-1764. — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — Jacques Bertin, prêtre, ancien curé de Vimoutiers, chapelain titulaire, 1752. — Pierre Jérome Magnen, chapelain, vicaire de Saint-Nicolas, décédé, 1760. — Louis-Luc de Courbesatre, chapelain, décédé, 1762.

G. 3460. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1769-1783. — Inventaires et ventes de meubles de chapelains après décès. — André Toustain, secrétaire du chapitre, décédé le 6 janvier 1774. — David Toustain de la Carbonnerie, décédé, 1776. — Luc Loir, curé de Saint-Cande-le-Vieux, décédé le 2 septembre 1777. — Guillaume-Étienne Baudouin, ancien bibliothécaire, décédé le 11 octobre 1777. — Philibert Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier, décédé le 29 janvier 1778, laissant pour exécuteur testamentaire Pierre Pion, doyen de la Chrétienté. — Jacques-Adrien-Simon-Jude Aubry, secrétaire de l'archevêché, décédé le 24 novembre 1779, laissant pour ses héritiers MM. Aubry de Maraumont, domiciliés en leur terre de Favaux au diocèse de Nantes. — Lambert-Joseph-Ignace Riquiez, maître de musique, décédé le 23 mars 1783.

G. 3461. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 155 pièces, papier.

1627-1785. — Requêtes, ordonnances du chapitre, ventes de meubles et autres actes de la juridiction des testats et intestats concernant la succession des chapelains, officiers laïques et ecclésiastiques de la cathédrale; pièces classées par ordre alphabétique de noms de chapelains. — A.-D. — Inventaires des meubles de M. Jacques Billouet, Nicolas Daubeuf, ancien curé d'Assigny; testament dudit Daubeuf. — Quittance des héritiers du feu sieur Duluc, maître de musique de la cathédrale. — Frais de l'inhumation de M. Pierre-Abraham Drouet, chapelain titulaire : — pour le prêtre du danger, 10 sous; — imprimé par le sieur Viret, 400 billets pour l'inhumation dudit Drouet, à 3 livres le 100, 12 livres, 1769.

G. 3462. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 212 pièces, papier,

1609-1786. — Requêtes et autres actes de la juridiction des testats et intestats relatifs à la succession des chapelains, officiers laïques et ecclésiastiques de la cathédrale. — E.-W. — Vente des meubles de M. Le Barbier, sacriste de la grande sacristie; — de M. Léger, curé de Saint-Pierre le Portier, 1778. — Pièces relatives à la succession Pierre-Jérome Le Magnen, vicaire de Saint-Nicolas : conduite du deuil, 3 livres; — gants des trésoriers, 4 livres; — au prêtre du danger, 5 sous; — pour l'impression de 250 billets d'inhumation, 7 livres 10 sous, 1764. — Parmi les pièces concernant ce chapelain, traité de mariage entre Nicolas Le Roux, fils de Nicolas Leroux et de Marie Bigot, et Catherine Cavelier, fille de Jourdain Cavelier, ouvrier en la monnaie de Rouen et de Lucrèce Dubour, de la paroisse Notre-Dame de la Ronde; présents Nicolas et Jean Cavelier, oncles; Nicolas Cavelier, cousin, 1609. — Testament de Robert Vallot, curé de Saint-Maurice, 1769.

G. 3463. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1453-1759. — Testaments d'officiers de la cathédrale, et autres personnes soumises à la juridiction des testats et intestats. — Testament de Martin Maussueur, sergent du Roi : legs à la confrérie de Notre-Dame et Saint-Louis fondée en l'Hôpital du Roi dont il avait été maître; le clerc aura 5 sous afin d'être plus enclin à bien semondre les frères à l'enterrement, au service et aux messes de l'association; à la confrérie du Sacrement et de Notre-Dame fondée à Saint-Godard; à la charité de Saint-Claude, Saint-Alexis, Saint-Gourgon et Saint-Désir fondée en l'église de Saint-Patrice; — à la confrérie de Notre-Dame de Recouvrance fondée aux Carmes; — à celles de Saint-Romain et de Tous les Saints en la cathédrale. — Testament fait et passé en la maison de Guillaume Larchier, notaire apostolique et impérial, curé de Périers, 1509. — Testament de Guillaume Oursel, curé de Saint-Jacques d'Alihermont: « veut que son corps soit mis en sépulture ecclésiastique et terre sainte à Saint-Mor en l'oratoire hors Rouen, où il a sa singulière dévotion, ou au plus prochain lieu saint où il mourra, se le cas luy advient de mourir en allant dehors en sa cure ou en autre lieu ou en pélerinage, 1508. » — Testament de Raoul de Sayne, curé de Vymont, 1551. — Testament de Guillaume Berard, messager du chapitre : « Pour ce que autres foyz ay fait ung veu à Notre-Dame de Boulongne de aller nuz piez, je prie à mes exécuteurs qui soit accompli, se faire se peut, 1453. »

G. 3464. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1565-1761. — Inventaires, ventes, distributions de deniers et autres actes concernant la juridiction des testats et intestats après le décès des officiers ecclésiastiques du chapitre. — Pierre Caron, maître des enfants de chœur; vente de meubles : petit crucifix d'albâtre blanc et de cuivre, 46 sous; crucifix de cuivre à croix de brésil, 25 sous; carte universelle encastillée en bois, 1 écu deux tiers; un petit trébuchet dans une boîte ronde, 7 sous 6 deniers; une dent de vautour ou ongle de butor à manche de velours, 4 sous 3 deniers; arbalète avec le bandage,

46 sous; sarbatenne, 32 sous; arc de brésil, 5 sous; 2 petites flèches à arc sans penne, 15 deniers; 2 chandeliers de marbre doré l'un desquels a un pied de bois, 27 sous; écritoire de bois garnie d'un trébuchet, 3 sous; autre, 6 sous 6 deniers; un vieux damier ou tablier, 6 sous 8 deniers; plat de verre avec une aiguière de verre bleu, 20 sous; étui avec 2 lunettes, 2 sous 6 deniers ; — livres de musique : messe de Certon à quatre parties, 4 livres de chansons composées par Arcadet, 15 sous; les mélanges de Certon en 6 livres, 54 sous; 5 livres de chansons d'Orlande et de Cottelay, 1 écu 2 tiers sous; 5 livres de motets composés par François Guerrero adjugés à M. Grisel, 1 écu 1 tiers 5 sous; — livres : œuvres de Ronsart en 4 livres, 42 sous; instruction pour les confrères de la confrérie du Saint-Sacrement à Bordeaux, 4 sous; le carême de Beausamis, 11 sous; les Secrets d'agriculture, à M. Fillastre, avocat, 15 sous; les œuvres poëtiques de Remy Belleau, 16 sous 6 deniers; l'Innocence de la Reine d'Écosse, 15 sous; le dialogue de Tahureau et les disputes de Guillot le porcher et de la Bergère, 5 sous; prières et méditations par Geoffroy de Villy, 3 sous; les sermons de Peronnet, 18 sous; les sermons de Jamet, en 2 volumes, 40 sous; les homélies de Royal *in adventu*, 4 sous: chambrier à l'usage de Rouen, 50 sous; parmi les acheteurs : M. Alexandre, procureur du Roi en la vicomté; Florence Le Challeur, lingère, Jean Goujon, carreleur, 1565. — Nicolas Morel, maître des enfants de chœur, curé de Bautot, décédé, 1597. — Michel Chefdeville, autre maître des enfants de chœur, décédé, 1612. — Gilles Farin, sacristain de la cathédrale, décédé en 1674; sa succession acceptée par son frère François Farin, auteur de l'histoire de Rouen. — François Linant, bibliothécaire, décédé, 1693; — Jacques Le Sueur, maître de la musique, décédé même année. — Louis-Nicolas Formental, autre maître de la musique décédé en 1737. — Jean-Baptiste Duluc, autre maître de la musique, décédé, 1761.

G. 3465. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1575-1782. — Inventaires, ventes de meubles après décès d'officiers laïques, domestiques de chanoines et autres personnes justiciables du chapitre ou résidants dans l'enclos de la cathédrale. — Frais de l'inhumation de Richard Langlois, domestique de M. Marian de Martinbos : A maistre Henry, chirurgien, pour avoir fait l'ouverture du défunt, 24 sous; parmi les meubles, une vieille millourdière de Castelongne tennée, unes gargueschés de buffet; bendes de velours gris; une hache d'armes; un arc de brésil à gallets; une flasque à pistolles; ung bouclier; 3 vieilles masques; ung luth avec l'estuy; ung bonnet de nuit d'escarlate; —le Recueil des pays selon leur situation; le Grand Olimpe; Lactance en latin; le Théâtre de Grevin; une grammaire et ung Donnest; le voyage de Hiérusalem; Térence en français; Mercure Trismégiste; l'histoire de Celidonius; un livre de la Bonté et mauvaistié des femmes; Primaléon de Grèce; Porcie, tragédie; le Guide des chemins; le Banny de liesse, 1575. — Romain Daniel; plats de Valence, aiguière de verre, 1582. — Claude Gaverelles, huissier du chapitre : une petite carte gallicane enchâssée en bois, 12 sous 6 deniers; un grand chandelier à verge de bois ; un chandelier de cuivre portant plusieurs mouchettes, 100 sous; un Dieu Bacchus en plâtre, 32 sous 6 deniers; escriptoire de plomb, 30 sous; trébuchet fourni, 13 sous; flacon de terre violette, 6 sous; image d'albâtre figure de Notre-Dame, 46 sous; image de Notre-Dame entre quatre pilliers et un chapiteau; 101 sous; petit ymage de Saint-Georges monté à cheval, 12 sous 6 deniers; pot de terre à fleurs, 5 sous; pots de Tallevenne; 2 tasses de Valence, 8 sous; — livres : 1 volume de Rabelais, 10 sous 6 deniers; livre nommé Pierre Messie, 11 sous; 6 volumes des histoires tragiques, à M. Dufour de l'hospital du Roy, 50 sous; l'histoire de Lorraine et de Flandre à M. de Hennesy, 5 sous 6 deniers; les propos mémorables, 5 sous; œuvres de Ronsard, 6 livres 6 sous; le voyage aventureux du capitaine Alphonse, 5 sous 6 deniers, 1584. — André Ango, libraire, décédé au portail des libraires; vente des livres de sa boutique, 26 novembre 1650. — Marc-Antoine Le Blond, chevalier, sieur de la Ville du Bois, officier de Mgr. et son domestique commensal, décédé à l'archevêché, 1693. — Honoré Durbec, valet de chambre et chirurgien de l'archevêque, décédé, 1752.

G. 3466. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1564-1762. — Requêtes, répertoires et autres pièces relatives à la juridiction des testats et intestats. — Vente des biens meubles restés après le décès de défunt Mᵉ Jacques Bunel, chapelain du collége de Darnétal, curé de Saint-Vigor de Rouen : un ange de bois tenant un chandelier, 11 sous; un ymage de Notre-Dame fermant à 2 huissets avec le tabernacle, 22 sous; — mention de Pascal Bunel, frère du défunt, 1581. — Requête présentée au chapitre par Gilles Symon, procureur au bailliage de Rouen, comme héritier de Jean Symon, son frère, curé de Saint-André de Rouen, doyen de la Chrétienté, l'un des quatre petits chanoines des Quinze-marcs, décédé au village d'Ambourville, au manoir seigneurial du sieur de Montagu, le 26 octobre 1583. — Robert Caronet, curé d'Andely, comme

procureur de noble homme Louis de Basseraddes, sieur d'Aaron et de la Mothe, maître des eaux et forêts au bailliage de Gisors, reconnaît avoir reçu comptant de Claude Gaverelles, messager du chapitre, 164 livres appartenant audit de Basseraddes sur la succession du chanoine Romé, 13 décembre 1564. — Procès entre le chapitre et le curé de Saint-Godard, à l'occasion de l'inhumation de M. le marquis de Berville, lieutenant général commandant pour le Roi en Normandie, inhumé dans la cathédrale, le 1er mars 1762; le curé s'était permis de faire la levée du corps, au préjudice du droit des chanoines. — Requête contre les jurés crieurs d'enterrement au sujet du drap de corps que ceux-ci prétendaient avoir le droit de fournir, par privilége, même aux chanoines et chapelains, en vertu de l'édit de création de leurs offices de 1690.

G. 3467. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1392-1723. — Pièces relatives à la juridiction des testats et intestats. — Procuration donnée par Louis de Bourbon, prince de la Roche sur Oyon, comte de Castres, baron de Châteauroux et seigneur de Champigny, à François de la Veschière, seigneur de Brueil, son maître d'hôtel, pour l'exécution du testament de Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, abbé de Savigny, son frère; Champigny, 3 novembre 1510. — Permission accordée par le chapitre à la marquise de Beuvron de faire faire un caveau pour 6 personnes de sa famille dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur, 1er septembre 1723. — Testaments de Simon Bertrand, prêtre, curé des Innocents, 1590; — de Jeanne Carados, veuve d'Étienne Machon, 1591; — d'Enguerran de Clamorgan, 1511; — de Gervais des Saulx, 1392; — de messire Guerin; legs d'un *Manipulus curatorum* à Roumillieres, 1522; — de Jean de Mortereul, conseiller du Roi au parlement, 1516; — de Simon Le Huc, 1500 livres pour faire des carolles à la chapelle de Saint-Joseph et Sainte-Cécile, 1704. — Sceau de l'officialité de Rouen.

G. 3468. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1474-1779. — Testaments de chanoines et de chapelains. — Pièces diverses relatives à l'exécution de leurs testaments. — Quittances des curés entre lesquels une répartition de linge et d'ornements d'église avait été faite, en exécution du testament de l'abbé de Brinon, 1627. — Testaments des chanoines Henri Cavelier, 1627; — Alphonse de Chalon, 1693, 1696; — Geffroy Charles, archidiacre du Petit-Caux; legs à son neveu, pour le tenir aux écoles et apprendre mestier ou pratique; — legs à son église de Saint-Jacques de Dieppe, pour servir à la messe qu'il a fondée, de son missel, et d'un calice d'argent, 1476; — de Sanson de Boves, 1748; — de Nicolas de la Quesnaye; legs à son frère de sa Bible, *de Sermones discipuli*, de ses bréviaires en papier et en parchemin, imprimés et non imprimés, de son demi-temps avec les heures et les prières de Notre-Dame; — à son neveu, de ses livres de droit civil et canonique, 1504; — de Macé Gaudin, de Chinon, curé de Freulleville, 1490; — de Jacques Gougeul de Rouville, 1474; — de Charles Paon, 1489. — Inventaire des biens de Guillaume Quesnel, chanoine, curé de Saint-Martin aux Buneaux et de Saint-Sauveur de Rouen, 1540.

G. 3469. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1435-1762. — Extraits des registres du chapitre de la cathédrale concernant les convois de notables, de pères et de mères de chapelains 1435-1724. — Enterrement du duc de Bedford, dans le chœur, dernier septembre 1435; — de Philibert Audouet, chevalier, dans la chapelle du Saint-Esprit, 4 novembre 1438; — de Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie, dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur, 26 juillet 1465; — d'Antoine Crespin, archevêque de Narbonne, dans l'église des frères prêcheurs de Rouen, 16 octobre 1472; — du grand sénéchal de Normandie dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur de la cathédrale, 10 août 1531; — d'André de Brancars, amiral de France, en la cathédrale, 13 août 1595; — du premier président Claude Groulart, en l'église des Célestins, 4 décembre 1607; — de Charles de Faucon de Ris, marquis de Charleval, en l'église des Carmes, 7 mai 1691. — Extraits des registres concernant les inhumations des chanoines honoraires, 1600-1712; — des chapelains titulaires et habitués, 1604-1711; — des chapelains curés, 1652-1733; — des parents commensaux et domestiques des chanoines, 1473-1756; — des parents des chapelains, 1473-1714; — des serviteurs et servantes de chanoines et de chapelains, 1450-1759; — d'officiers laïques, de leurs parents, commensaux et serviteurs, 1453-1753 : l'argentier de Mgr d'Amboise, 22 septembre 1516; — Jean Pennyer, scelleur, 19 novembre 1556; — François Josseline, organiste, 11 avril 1588; — Jamin, secrétaire de l'archevêché, 13 mars 1619; — Jacques Boyvin, organiste, 1er juillet 1706.

G. 3470. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 25 pièces papier. (2 imprimés).

1336-1649. — Documents servant à établir la compatibilité des bénéfices à charge d'ames avec les chanoinies et prébendes du chapitre et les chapellenies des chapelains de la cathédrale, la dispense de la résidence auxdits bénéfices pour les chanoines et chapelains, ces priviléges fondés sur la transaction faite entre le chapitre et Pierre Roger, archevêque de Rouen, 1336, et sur les lettres patentes de Charles V. — « Bulle d'exemption octroyée par le pape Grégoire XI, aux dignitez et chanoines de l'église de Rouen, bénéficiers, et autres portant l'habit d'icelle et leurs domestiques, à la recommandation du roy Charles V; — extrait de l'accord fait entre Raoul Roussel, archevêque de Rouen, et le chapitre de Rouen, le 29 mars 1445, sur plusieurs différens et procez meus entre les prédécesseurs dudit archevesque et ledit chapitre; — déclaration du roi Charles IX, 14 février 1561 (imprimé). » — *Instrumentum summationis et requisitionis facte domino archiepiscopo Rothomagensi pro illis de choro ecclesie, ad finem quod non teneantur recipere litteras non residencie saltem nisi habeant gratis.* On rappelle les faibles ressources des chapelains, le grand travail qui leur est imposé : *In Rothomagensi ecclesia consuetum est et observatum quod divinum servicium, nocturnum pariter et diurnum, cordetenus et sine libris ac eciam sine candellis vel alio lumine afferendo vel exhibendo supra librum, decantetur... quod ad hoc aliqui viri ecclesiastici, cappellani aut alii servitores dicte ecclesie possint esse sufficienter instructi ad premissa cordetenus decantandum requiritur longus temporis tractus utputa duorum annorum vel circa,* 1412. — Arrêt du conseil d'État du Roi en faveur des chanoines de Saint-Just de Narbonne, leur reconnaissant le pouvoir de tenir sans incompatibilité une prébende, chanoinie ou dignité de l'église de Narbonne avec un bénéfice cure, 1613. — Bref apostolique par lequel commission est donnée aux évêques de Bayeux, Évreux et Séez pour juger les différends entre le chapitre et le promoteur de l'archevêque au sujet de la résidence dans les cures, 29 décembre 1637. — Copie du rescrit appellatoire, obtenu en cour de Rome contre l'ordonnance du chapitre du 31 octobre 1637, touchant la résidence des chanoines, 10 octobre 1645. — Mémoire pour la non-résidence de messieurs du chapitre et de leurs chapelains en leurs bénéfices cures; on allègue « les faibles revenus des chanoines obligés, jour et nuit et à toutes heures, au service canonial, anniversaires et fondations, s'ils ne veulent perdre ce qu'il y a à gagner à l'église, qui est si peu de chose au bout de l'an que c'est chose presque honteuse à dire; — les chapelains des colléges qui portent encore un plus pesant fardeau, chantant tout l'office par cœur, sont encore plus chargés de nécessités, lesquelz après avoir travaillez tous les jours depuis le grand matin jusques au soir, à peine gagnent-ils 40 écus en toute leur année, chose qui n'est pas croyable, mais qui n'est que trop véritable. » — Moyens de défense sommaires que mettent par devers la cour les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen pour être sous son bon plaisir, maintenus en possession de leur double privilège de compatibilité de bénéfice et d'exemption de résidence. — Inventaire de pièces produites, 1649.

G. 3471. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1593-1756. — Mandements, monitoires, informations pour titres sacerdotaux, actes de provisions, collations, nominations aux bénéfices de l'église cathédrale, avec des pièces touchant la compatibilité des cures avec les prébendes et canonicats. — Requête présentée à la chambre des vacations par le chapitre contre M. de Paris, chanoine et archidiacre, pour avoir, de concert avec d'anciens grands vicaires, fait casser indûment une sentence rendue contre lui par le chapitre, fait violence au greffier et arraché de ses mains le plumitif qui contenait ladite sentence, 1651. — Jean Blancafort, licencié en droit civil et canonique, official de Rouen, demeurant à Paris rue de Taranne, donne procuration à Pierre-Guillaume Gaillon pour prendre possession, en son nom, d'un canonicat vacant par le décès de M. Gueroult, chanoine, 1721. — Collation à Marc-Antoine Bertaut, du canonicat et prébende d'Ernemont, vacants par la résignation de Jean-Baptiste de la Fouasse, 1er août 1727. — Prise de possession, par Henri Madion, du diocèse de Verdun, maître de la maîtrise de Rouen, d'une des places du collège du Saint-Esprit, vacante par le décès de Fromental, 31 décembre 1737. — Acte par lequel Jacques de Gaillardbois se démet de la prébende d'Ernemont, 5 avril 1749.

G. 3472. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier.

1254 (copie)-**1768.** — Monitoires accordés par le chapitre pour être publiés dans les églises de sa dépendance. — Bulle du pape Alexandre adressée aux évêques de Normandie : « Si l'église de Rouen, mère et maîtresse de toutes les églises du diocèse, porte une sentence d'ex-

communication contre quelques-uns de ses paroissiens et met leurs terres en interdit; dès que les évêques auront reçu les lettres du chapitre, ils devront, si les excommuniés se retirent dans leurs diocèses, les dénoncer excommuniés, et leurs dites terres sujettes à l'interdit; Anagni, 10 des calendes de mars. » — Lettres d'appel comme d'abus de François Mahault, sieur de Tierceville, conseiller du Roi, aumônier de la Reine, chanoine et official de Rouen, contre le chapitre pour lui faire interdire le droit de donner des monitoires; « c'est un abus de vouloir rendre la puissance de l'excommunication, de monarchique et hiérarchique, républicaine et aristocratique, 1656. » — Monitoire pour avoir connaissance de ceux qui ont lacéré 2 livres en parchemin, attachés avec des chaînes de fer en la chapelle Saint-Barthélemy près de la sacristie, 1614; — de malveillants, qui, après s'être armés d'épées et de pistolets, s'être déguisés de fausses barbes ou s'être enfarinés par le visage, étaient venus dans la campagne de Londinières, en intention d'assassiner le fermier des dîmes, avaient battu à sang et à plaie ses serviteurs, avaient coupé le cou de ses chevaux et dispersé les gerbes amassées, 1625; — de ceux qui, le matin, lorsqu'il se rendait à matines, revêtu de ses habits d'église, avaient tiré un coup de mousqueton, dans la cour du Portail des libraires, sur Jean Aubourg, curé de Saint-Denis et vice-gérant en l'officialité, 1659; — de malveillants, portant sabres, épées, pistolets de poche et de ceintures, qui, s'attroupant le soir et la nuit, suivaient les chevaux, carrosses et charrettes, enlevaient les valises pillaient les boutiques, usant de la complicité de petits enfants et de femmes débauchées, 1690; — de ceux qui avaient favorisé l'évasion d'un prisonnier condamné à mort, détenu en la conciergerie du palais, 1689; — de ceux qui avaient affiché au coin de la Grande Rue et ailleurs des placards séditieux commençant par ces mots : « Soutenons notre parlement, » et finissant par ceux-ci : « Vive notre parlement, vive la chambre des comptes »; — un autre placard, *le Chef d'œuvre du fameux d'Harcourt*, commençant par ces mots : « Not'bon Louis », et finissant par ces autres mots : « Il fallait un d'Harcourt pour ça la la »; — *Déclaration publique au nom de toute la patrie*, finissant par ces mots : « disons-lui avec l'église : *Exaudiat*, Vive les parlements », 15 octobre 1763.

G. 3473. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1682-1707. — Informations pour titres patrimoniaux ou sacerdotaux : de Raphaël Cleriel de Gelleville, 19 avril 1703; — de François Le Gay, 6 juillet 1702; — de Charles Mouquet, clerc acolyte, 1682.

G. 3474. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 62 pièces, papier.

1631-1775. — Titres cléricaux, significations de grades, lettres de provision. — Acte constatant que Henri de Boyvin, évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches, donna la tonsure cléricale, en l'église Saint-Maclou de Rouen, à Pierre Dubosc, le 13 juin 1631. — Information du titre patrimonial de Charles-Nicolas Perchel, clerc acolyte du diocèse de Rouen et habitué de l'église cathédrale : 60 livres de rente viagère lui sont données par Elisabeth Huré, veuve de Michel Langellé, 1703.

G. 3475. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

XIII[e] siècle-1358. — Lettres de Robert, archevêque de Rouen, et de Guillaume de la Chapelle, châtelain d'Arques, au roi Philippe-Auguste, constatant, à la suite d'une enquête faite par eux à Saint-Ouen, que, du temps de Richard-Cœur de Lion et de Henri II, les chanoines de Rouen étaient en possession de délivrer un prisonnier, lorsque, le jour de l'Ascension, la procession passait près du château (copie. Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 602). — Donation faite au chapitre par Richard, dit l'abbé de Saint-Médard, délivré par le privilége, 1210 (copies). — Lettres de l'official de Rouen, de 1269, contenant vidimus de lettres « du baillif notre segnor le Roi de France en la baillie de Rouen » par lesquelles celui-ci déclare « délivrer franc et quite de tous forfés Nichole le Cordier, le jour de l'Ascension nostre sengnor Jesucrist, par la droiture e par la franchise de l'iglise de Rouen e por la révérence deu cors mon sengnor Seint Romaing de Roem, » 1269. — Arrêt de l'échiquier de Pâques 1299, ordonnant de constituer de nouveau prisonnier Robert d'Auberbosc, écuyer, frère du sieur d'Auberbosc et neveu de Mgr Hugues de Pontrencart, chevalier; le bailli l'avait condamné à mort, et s'était permis de le faire traîner à la queue de chevaux comme homicide, bien que les chanoines eussent requis qu'il demeurât en prison jusqu'au jour de l'Ascension, en vertu du privilége Saint-Romain (copie). — Lettres de Guillaume Richier, bailli de Rouen, adressées aux bailli et vicomte d'Eu, pour les requérir, en aide de droit, de mettre à délivre Jean Dismois, admis par le chapitre à jouir du privilége Saint-Romain, 24 mai 1358.

G. 3476. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1361-1394. — Monitoire du chapitre de Rouen aux curés de Saint-Etienne la grande église, de Saint-Sauveur et de Saint-Godard, contre Nicolas Dubois, bailli de Rouen, qui avait fait mettre à mort, pendant le temps de l'élection du prisonnier, Roger Téssier, détenu dans les prisons de Rouen; délai de 3 jours à lui donné pour amender son fait; autrement, l'excommunication qu'il a encourue sera publiée, 8 mai 1361. — Sentence du vicomte de Rouen par laquelle, conformément à la commission qu'il avait reçue de Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, il donne mainlevée aux chanoines de leur temporel qui avait été saisi par le bailli, Rouen, 21 juin 1361. — Sentence arbitrale prononcée par Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, sur une contestation entre la reine Blanche d'Evreux et le chapitre de Rouen, au sujet d'un nommé Jean le Bourgeois, de Neufchatel, justiciable de cette reine, que ses officiers avaient fait appeler à ban et dont ils avaient confisqué les biens, quoiqu'il eût été délivré par le privilége de Saint-Romain; mention des remerciements adressés à l'archevêque par les procureurs de Blanche : *Flexis genibus prefato domino archiepiscopo regraciantes expresse dixerunt : Bene et sancte, juste, rite et canonice per omnia dixistis, pronunciastis et peregistis, ad Dei laudem et Beati Romani confessoris gloriam et ecclesie vestre et libertatis ecclesie decorem, observationem pariter et honorem;* par les procureurs de la Reine : « *Reverendissime pater et metuendissime Domine, et nos dicimus similiter*; présent à l'acte, Charles, comte d'Alençon et du Perche; — attestations de Thibaut Oger de Mortagne, prêtre du diocèse de Séez, et de Raoul du Hamel des Vaux, du même diocèse, l'un et l'autre notaires apostoliques; — à Dieppe, au manoir de l'archevêque, 21 octobre 1363. — Sentence du bailli Jean de la Tuile : Louis de Tournebu, sieur de la Londe, rend à Richard le Prévost, délivré par le privilége de Saint-Romain, une sergenterie de la forêt de la Londe, dite la sergenterie au Bourguignon, relevant de sa seigneurie, que ledit de Tournebu avait fait saisir antérieurement à la délivrance dudit le Prévost, 1394. — « Cy après ensuivent les articles sur quoy le bailli de Rouen ou son lieutenant se pourront informer sur le cas touchant le previllége Mons[r]. Saint Romaing. » — Fragment du sceau de Philippe d'Alençon.

G. 3477. (Rouleau.) — 1m48 de longueur sur 0m31 de largeur, papier.

1394. — « Ce sont partie des faiz et articles que entendent à ensengner et infourmer à Mons[r]. le bailli de Rouen ou à son lieutenant les doyen et chappitre, sur le cas touchant le previllége de Monsieur Saint Rommaing, affin que certaines lettres, sur ce octroyés par le Roy notre sire, le XXVI[e] jour de février IIII[xx] et XIIII, soient entérinées et acomplies. »

G. 3478. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1394. — Copie de l'information faite par Jean de la Tuile, bailli de Rouen; — collationnée par M. Martin, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, XVII[e] siècle.

G. 3479. (Rouleau). — 2m92 de longueur sur 0m31 de largeur, parchemin.

1395. — « Informacion faicte par nous Jehan de la Tuille, bailli de Rouen et de Gisors, le lundi V[e] jour d'avril et les jours ensuivans l'an 1394, à la requeste de honorables et discrètes personnes les doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, sur le contenu en certaines lettres-royaulx impétréez de la partie desdiz doyen et chapitre et par eulx à nous présentées en jugement, desquelles la teneur sera cy-après encorporée, présens et appellez à cez choses Jehan Le Dyacre, procureur du Roy notre sire audit bailliage, à aucunes desdictes journéez, et aux autres Jehan Cavelier, son substitut. » — Cette information relative au privilége Saint-Romain eut lieu en vertu de lettres de Charles VI, Paris, 26 février 1394. (Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 614 et suiv.)

G. 3480. (Pièce.) — 1m82 de longueur sur 0m55 de largeur, parchemin.

1409. — Lettres de Pierre Des Essarts, chevalier, conseiller maistre d'ostel du Roi... — Noble homme et saige Mgr Jehan Davy, chevalier, docteur en loys, seigneur de Saint-Pere-Avy, conseiller du Roy notre sire, chancelier de Mgr le duc d'Orléans et naiguères bailli de Rouen, exhibe, conformément à l'ordre du Roi (Paris, 21 juin 1409)

l'information faite, en 1394, sur le privilége Saint-Romain par son prédecesseur, le bailli la Tuile.

G. 3481. (Rouleau.) — 2m48 de longueur sur 0m30 de largeur, papier.

1425. — « Informacion faicte par nous Pierre Poolin, lieutenant-général de noble homme Mgr. Jehan Salvain, chevalier, bailli de Rouen, l'an de grâce 1425, le XVIe jour de may, veille de l'Ascension notre sire, sur ce que les gens du chappitre de Rouen disoient que, du jour de lundi derrain passé jusques audit jour de ladite feste, que certain prisonnier que ils ont acoustumé à avoir et leur estre baillé et délivré par vertu du previllége ou usage qu'ils dient avoir de monsieur Saint Rommaing, ils doivent avoir la saisine et pocession des clefs des prisons du Roy notre sire en ladicte ville, tant comme ils sont dedens lesdites prisons à examiner les prisonniers pour en avoir l'un par ledit privillége, et que de ce ilz dient estre en bonne possession et saisine; présens Jehan Boniface, Jehan Viennens et autres. » — Collation signée par G. Sebire et Poolin. — (Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 628 et suiv.

G. 3482. (Rouleau.) — 1m68 de longueur sur 0m30 de largeur, papier.

1425. — « Information faite pour le Roy notre sire (Henri VI d'Angleterre) par nous N., evesque de Bayeux, en l'an 1425, sur le descord meu entre les gens de l'église de Notre-Dame de Rouen, d'une part, et le procureur et advocat du Roy nostre dit seigneur audit lieu, d'autre, sur ce que, à la délivrance d'un prisonnier criminel qui est accoustumé estre délivré par chascun an, au jour de l'Ascension notre Seigneur, à yceulx gens d'église, pour révérence et honneur de Mgr Saint-Romain, yceulx gens d'église dient avoir accoustumé, aux jours qu'ils examinent les prisonniers des prisons,... avoir les clefs d'icelles prisons, tant que eulx y sont pour faire leur examen secrètement, le geolier des dictes prisons et sa famille mis hors d'icelles ou retrais en tel lieu qu'ils ne puissent veoir ne entendre l'examen. » (Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 638 et suivantes.)

G. 3483. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 25 pièces, papier ; 3 fragments de sceaux.

1405-1497. — Réponse du chapitre de Rouen au mémoire du bailli Hue de Donquerre pour le privilége de Saint-Romain. — Défenses ou chefs de plaintes fournies au Conseil par le bailli de Rouen au sujet de deux prisonniers qui s'étaient échappés du château et s'étaient réfugiés à la cathédrale, et que le chapitre avait refusé de lui rendre, 1406. — Vidimus par le bailli de Rouen, Jean Davy de Saint-Père-Avy, de lettres du Roi, du 26 février 1394 et du 16 juin 1406, relatives audit privilége, 10 mai 1408. — Complices du prisonnier délivrés en vertu d'une sentence du bailli, même année. — Enquête sur ledit privilége par l'évêque de Bayeux Nicolas Dubosc, et par messire Raoul Le Sage, seigneur de Saint-Pierre, conseiller du Roi, en vertu d'une commission du roi Henri VI, Paris, 25 mai 1425. (Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 638.) — Acte du chapitre attestant qu'à l'Ascension 1431, Exupère Le Mire, d'Yvetot, prisonnier pour cause de rapt, avait été délivré par le privilége. — Acte de délivrance par le bailli de Rouen, du 9 mai 1434. — Fragments des sceaux de la vicomté et du chapitre de Rouen.

G. 3484. (Pièce.) — 0m42 de longueur sur 0m30 de largeur, papier.

1431. — « Inventore des lettres, droys, tiltres et memores que a mises à court Denis du Souchay, procureur de Souppire Le Mire contre Jehanne Corniers pour ouir droit en l'appointement de la Court. »

G. 3485. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier (1 imprimée) ; 2 sceaux.

1259 (copie) **- 1550.** — Lettres du Roi, arrêts, sentences, délibérations capitulaires et autres pièces concernant le privilége Saint-Romain. — Déclaration du roi Louis XII, confirmative du privilége Saint-Romain, Blois, novembre 1512; sur le repli : par le Roy, messeigneurs le duc d'Alençon, archevesque de Rouen, l'évesque de Paris, messires Jehan Salat, chevalier, Antoine Le Viste, maistres des requestes ordinaires de l'ostel, et autres présens; sceau sur lacs de soie et cire verte. — Arrêt du parlement, du 26 janvier 1513, ordonnant l'enregistrement de cette déclaration pour en jouir par les chanoines, « sauf les cas d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide pourpensé, lesquels sont reservez et exceptez par l'édict publié en ceste court le 14 du présent mois. » — Edit de Louis XII, du 25 février, perpétuel et irrévocable, qui déclare que le privilége du chapitre de Rouen, par lui précédemment confirmé, sortira son plein et entier effet, jouxte la teneur des precédentes lettres confirmatives, sans que la déclara-

tion du 20 décembre ni l'enregistrement d'icelle à l'échiquier de Rouen, ni la forme du *Lecta et Publicata,* mise sur icelles, puissent tourner à aucun préjudice, dommage ou diminution dudit privilége, en quelque manière que ce soit; sur le repli : par le Roy, mons. le cardinal de Prie, les évesques de Paris et de Lisieux et autres présens ; scellé en cire jaune. — Enquête faite par l'official de Bayeux sur la maladie prétextée par le sieur Jean Le Landois, sieur d'Hérouville, pour se dispenser de paraître à la procession du privilége Saint-Romain. Un témoin dépose que, « quelque maladie qu'eût le Landois, il ne laissoit de tournyer par le village et faire bonne chière comme les antres ; » un autre, que, « huit jours avant l'Ascension, il avoit mangé du poisson mal habillé, par quoy il fut malade. » — Acte par lequel les conseillers de la ville de Rouen s'engagent envers le chapitre à faire de nouveau construire et édifier la chapelle de Saint-Romain, assise en la Vieille-tour, en lieu propre et convenable, autre que celui qu'elle est de présent, 10 septembre 1542. — Sceaux du Roi Louis XII.

G. 3486. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 90 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

1551-1599. — Lettres-patentes, arrêts, sentences, délibérations capitulaires, lettres et autres documents concernant le privilége Saint-Romain. — Brevet du Roi, signé de Laubespine : « Aujourd'hui, 28 avril 1554, le Roy estant à Ennet a accordé à Mgr le cardinal de Vendosme, archevesque de Rouen, la confirmation du privilége Mgr Saint-Romain, en la présence de messeigneurs le cardinal de Lorraine, duc de Guise, et duc de Montmorency, connestable de France ». — Lettres-patentes de Henri II, portant confirmation du privilége Saint-Romain, 14 juin 1557 (copie); mars 1559 (copie). — Frais de voyage de Le Tessier, chanoine, envoyé à Paris en 1561 : achète un cheval, 30 écus ; paie au proxénète et maquignon qui l'avait trouvé et qui avait fait le marché, 37 sous; avoine pour le cheval du chanoine, 12 sous; à un voiturier pour porter la malle à Paris et pour la rapporter, 30 sous; le dimanche, 8, dîner à Magny, raccoutrement de la selle de la haquenée, 20 sous; souper à Pontoise, 26 sous; passements des ports, tant à aller qu'à retourner, 2 sous; pour 13 journées vaquées à Paris, à 22 sous pour homme et pour cheval, 28 livres 12 sous ; — Retour le 22; dîner à Pontoise, le même jour, 17 sous; souper à Saint-Clair, 26 sous ; le lendemain, déjeuner à Fleury, 26 sous ; souper à Rouen, 17 sous. — Arrêt du Conseil qui interdit au Parlement la connaissance d'un crime commis par le sieur de Grainville et ses complices, lesquels sont déclarés purgés de leur crime, en vertu du privilége de Saint-Romain, avec injonction au procureur général de les mettre en liberté, 3 mars 1561. — Certificat délivré par Esme de Vambez, sieur de Saint-Arnoult et Saint-Maurice, lieutenant sous la charge du maréchal de Cossé, par René Le Pin, sieur de Quincé, et par Jean Lagone, contrôleur des guerres, à Baptiste le Porc, sieur de Parfondeval : le dit Le Porc est homme d'armes de la compagnie, et a été enrôlé en la montrée faite en armes au camp sous Saint-Jean d'Angely, 6 novembre 1569. — Congé de semestre accordé à Le Porc par le maréchal Artus de Cossé, comte de Segondigny, 1er décembre même année. — Acte de baptême de Michel Coignet, fils d'un secrétaire du Roi, ledit acte délivré par Bonneau, curé de Saint-Germain l'Auxerrois, 1586. — Engagement pris par Coignet, délivré en vertu du privilége, d'assister tous les ans à la procession du jour de l'Ascension, à la délivrance du prisonnier, une torche ou cierge ardent en la main, 16 mai 1586. — Certificat de catholicité donné par N. Du Bec, curé de Saint-Etienne des Tonneliers, à Jacques Paulart, 22 mai 1591 ; — par Cavelier, curé de Saint-Vincent, à Nicolas Poly, 6 mai 1592. — Consultation de Choart, Choppin, Delaporte, Chauvelin, Lallemant, relativement à l'évocation, demandée au Conseil par la veuve et par les enfants du baron de Hallot, de l'instance pendante au parlement de Rouen entre ladite veuve et lesdits enfants, d'une part, et Jacques De la Mazure, dit la Gloe, d'autre part, 28 septembre 1594. — Lettres-patentes de Henri IV, en forme de règlement, portant que le privilége de Saint-Romain n'aura pas lieu pour les crimes de lèse-majesté, hérésie, fausse-monnaie, guet-à-pens, 25 février 1597. — Pièce signée par le maréchal de Cossé. — Sceau plaqué de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois.

G. 3487. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier (2 imprimés).

1600-1650. Lettres-patentes, arrêts, sentences, procédures, lettres et autres documents concernant le privilége Saint-Romain. — Lettre du chanoine Le Pigny au sujet du livre de Denys Bouteiller contre le privilége, novembre 1608. — Requête du chapitre à M. de Paris, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et maître des requêtes ordinaire de son hôtel. Les chanoines avoient élu Jacques de Serans, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem pour s'éjouir du privilége Saint-Romain; la Cour avait retenu leur cartel, sans le mettre en délibération ni délivrer le prisonnier; ce refus avait été coloré d'une prévoyance que l'on disait avoir d'une sédition populaire ; on

prie M. de Paris de faire, en exécution de sa commission, assembler la Cour pour mettre ledit cartel en délibération, 1634. — Factum pour les habitants de la paroisse du Tronquay, demandeurs et défendeurs, contre le sieur de Fours, capitaine de cinquante hommes d'armes, défendeur et demandeur, 1643. — Sceau du parlement de Bretagne.

G. 3488. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 38 pièces, papier (3 imprimés).

1651-1691. — Lettres-patentes, arrêts, sentences, pièces de procédures et autres documents concernant le privilége Saint-Romain. — Lettre de madame de Longueville au chapitre, au sujet d'une aumône de 80 pistoles faite par le marquis de l'Ospital, délivré en vertu du privilége; de Trye, 2 juin 1657 (copie). — « Factum pour messire Charles-Marie de Poucques, chevalier, seigneur d'Atigny, demandeur et deffendeur, contre Marie Dubuisson, veuve d'Antoine d'Arsy, André d'Arsy qui a fait amende honorable par arrest du 15 septembre 1672 et consorts, deffendeurs et demandeurs » (Imprimé). — « Arrest du Conseil privé du Roy, du 11 aoust 1688, par lequel il a esté jugé que le privilége de la fierte de Saint-Romain à Rouen s'étend en faveur de toutes sortes de personnes et pour les cas même commis dans le ressort du parlement de Normandie. » (Imprimé).

G. 3489. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 77 pièces, papier (4 imprimés).

1700-1788. — Lettres-patentes, arrêts, mémoires, pièces de correspondance et autres documents concernant le privilége Saint-Romain. — « Mémoire sur le différend d'entre les sieurs archevêque, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Rouen et la cour des aydes et le bailli de la même ville, au sujet du privilége de la fierte ou châsse de Saint-Romain », vers 1701. (Imprimé). — Mémoire pour répondre à celui envoyé par MM. les avocats généraux du parlement de Rouen à Mgr le chancelier, au sujet de la prétention qu'ils ont d'exclure le procureur général de conclure, dans les cérémonies de l'Ascension, au jugement du prisonnier. — Édit du Roi concernant la délivrance des prisonniers pour crime qui se trouvent, à l'avénement des évêques d'Orléans, dans les prisons de cette ville, novembre 1753 (Imprimé). — Lettres de M. De la Ville, avocat au parlement de Paris. — Lettres-patentes pour l'exercice du privilége de la fierte, 25 mai 1756. — Procès-verbal de visite par Le Cat, du cadavre de Madeleine Cavelier, 22 août 1761. — Lettre de Maupeou à l'archevêque, au sujet du refus, fait par le Conseil supérieur, du prisonnier présenté par le chapitre, 13 juin 1772. — Extrait du plaidoyer fait par M. de Belbeuf, procureur général du parlement, le jour de l'Ascension 1775, à l'occasion de la délivrance du prisonnier choisi par le chapitre.

G. 3490. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1512-1696. — Projets de requêtes et de placets à présenter au Roi, projets de lettres-patentes, mémoires relatifs au privilége Saint-Romain. — « Remontrances à faire au Roy pour le privilége monseigneur Sainct-Romain, concédé à l'esglise métropolitaine Notre-Dame de Rouen, archevesque, doyen, chanoines et chappitre de la dicte église et leurs successeurs ». — Ancienne forme d'insinuer le privilége. — Minute d'une lettre à un prélat du Conseil du Roi pour le prier « d'avoir recours au Roi très-chretien, conservateur, protecteur et deffenseur de la foy catholique, afin que son plaisir fust déclarer et interpréter ledit privilége, jouxte et ainsi qu'il est plus à plain contenu en la requête du chapitre ».

G. 3491. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 7 cachets.

XVe siècle-1701. — Mémoires de MM. de Séricourt et de Y de Seraucourt, concernant le privilége de Saint-Romain. Lettres relatives au même objet adressées à M. l'abbé Gaudon par M. Charles Dufour, abbé d'Aulnay, trésorier du chapitre de la cathédrale. — Autres lettres de Mgr de Médavy, Gisors, 1er mai 1672, Ecouis, 6 mai 1672, Montfort près Pont-Audemer, 10 avril 1672; — de Mgr Colbert, Paris, 15 juin 1697; — de M. le chevalier de Grandmont, Paris, 24 décembre 1696, 10, et 23 janvier 1697. — Lettres de M. de Séricourt à M. Couët de Montbayeux, avocat au Conseil, 1701. — Cachets de M. Dufour, abbé d'Aulnay, de Mgr de Médavy, du chevalier de Grandmont.

G. 3492. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 82 pièces, papier (2 imprimés.)

1691-1700. — Contestation entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et les officiers du bailliage de Rouen et la cour des aides, d'autre part, au sujet du privilége Saint-Romain; procès porté au Conseil; requêtes, inventaires de pièces produites, mémoires. — Recueil de

plusieurs lettres écrites relativement au privilége. — Arrêts du Conseil.

G. 3493. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1524-1604. — Obligations du prisonnier délivré par le privilége de Saint-Romain. — Jean Le Landois, sieur d'Hérouville, délivré par le privilége Saint-Romain, est assigné pour n'avoir comparu à la procession solennelle *cum teda seu cereo, unacum magistris et confratribus confratrie Beati Romani*, 1524. — Acte passé devant les tabellions royaux de la sénéchaussée de Rennes, par lequel Jean Duplessis, écuyer, sieur du Plessis-Melesse, donne procuration à Guillaume Dourdain, sieur de Varrières, pour comparoir en son nom, devant les chanoines de Rouen ; la maladie qui l'empêche de se rendre à Rouen est constatée par le certificat de MM. Desmonts et du Tronchay, docteurs en médecine, 14 mai 1582. — Procuration du même genre donnée à Denis Honoret, praticien à Rouen, par Chrétien de Goumer, sieur du Breuil, 11 avril 1584. Engagement pris par Gaspar des Aubuz, écuyer, sieur de Morthon, d'assister, tout le temps de sa vie, à la procession de l'Ascension, une torche à la main, il choisit pour domicile la maison de Jean Le Royer, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, bourgeois de Rouen, 8 mai 1587. — Même engagement pris par Nicolas Cocquerel, 23 mai 1594 ; — par Nicolas du Toupin, sieur d'Orival, 28 mai 1604.

G. 3494. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 cachet.

1570-1662. — Attestations de catholicité en faveur de prisonniers prétendant au privilége de Saint-Romain. — Certificat en faveur du baron de Brunelles par Bihorel, prieur claustral de l'abbaye de Sainte-Catherine. — Martin de Rouen, religieux lay aux Capucins de Rouen, agé de 29 ans, atteste qu'il y a un an, étant au couvent de Nogent-le-Rotrou, il a eu l'occasion d'aller avec les Capucins prédicateurs, en la paroisse de Brunelles, où il a entendu dire que le baron de Brunelles était bon catholique, et que la dame de Brunelles se proposait de faire établir un couvent à Beaumont-le-Vicomte, au pays du Maine, dont était gouverneur le père du baron ; il refuse de signer, alléguant que ce n'était leur règle de signer aux affaires du monde ; présence de Jean Thierry, conseiller en la vicomté de Rouen, et de Jean de Lemperière, demeurant en la paroisse Saint-Vivien. — Certificat de François de Balsac, sieur d'Autigny, lieutenant général au gouvernement d'Orléans : Jean Le Chevalier, sieur des Ifs, est archer de sa compagnie ; Étampes, dernier février 1570. — Le curé et les trésoriers de la paroisse de Clères attestent la catholicité dudit Le Chevalier. — Certificat de Henri, duc d'Anjou, fils et frère de Roy, lieutenant général : Louis de Braques, sieur de Biennais, sert sous sa cornette : camp de Chinon, 1569. — Signature et cachet de Henry duc d'Anjou.

G. 3495. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

XVIe siècle-1770. — Lettres diverses concernant le privilége Saint-Romain. — Deux lettres de Louis XII, l'une au président, l'autre aux gens tenant la cour de l'échiquier, afin qu'ils aient à laisser jouir les chanoines de leur privilége, Blois, 15 mars. — Lettre du cardinal de Joyeuse : remerciements au chapitre qui lui avait dédié la *Défense du privilége* ; éloge de l'auteur de cet ouvrage, Paris, 3 juin 1608. — Lettres du chanoine Behotte : envoi d'une petite apologie qu'il avait écrite « contre un Rigault lequel, sous titre et couleur de la vie de Saint Romain, avait fait imprimer un ramas d'invectives contre le miracle du serpent et la liberté du privilége », Paris 1er mai 1609 ; — envoi d'un second paquet de cette apologie : « Ce retard tient à une difficulté qui s'est présentée à obtenir l'impression, à cause d'une période..... qui touche M. de Thou », Paris, 11 mai 1609. — Lettre de M. Camusat d'Assenet, avocat aux Conseils du Roi, chargé de soutenir le privilége des évêques d'Orléans de délivrer des prisonniers à leur avénement, 16 septembre 1770.

G. 3496. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1540-1542. — Lettres de recommandation adressées au chapitre en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : du fils du baron d'Aunay, par Henry, dauphin, Pacy, 3 mai 1541 ; contre-signé : Clausse ; — par Charles, duc d'Orléans, son frère, Pont-de-l'Arche, 19 avril ; contre-signé : Burgensis ; — par Henri, roi de Navarre, Verneuil, 4 mai ; — par François, duc d'Estouteville, Moutebourg, 22 avril ; — en faveur du sieur de Saint-Remy ; par Henry, dauphin, Amboise, 16 avril, Loches, 17 mai ; — par Charles, duc d'Orléans, son frère, Amboise, 18 avril ; — en faveur du sieur de la Boissière, par Henry, dauphin, Vauluisant, 10 avril 1542 ; — par Charles, duc d'Orléans, son frère, Tonnerre, 15 avril 1542.

G. 3497. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 34 pièces, papier.

1561-1583. — Lettres de recommandation adressées au chapitre de Rouen en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : du sieur de Saint-Remy, par Antoine, roi de Navarre, Villers-Cotterets, 7 mai 1561 ; — du sieur Grainville, par Charles, cardinal de Bourbon, Saint-Marcouf, 19 mai 1561 ; — de Léger des Noes, par Carrouges, lieutenant général en Normandie, Rouen, 13 mai 1583 ; — du sieur du Lac, l'un des gentilshommes de sa chambre, par le cardinal de Bourbon, bois de Vincennes, 13 mai 1574 ; — du sieur de la Montaigne, par le même, Gaillon, 26 avril 1578 ; — du sieur d'Argences, par Henri de Lorraine, duc de Guise, Paris, 12 avril ; — par Charles de Lorraine, Paris, 25 avril ; — par le cardinal de Bourbon, 2 mai ; — par Puy-Gaillart, Paris, 3 mai ; — par le sieur de Moy, la Mailleraye, 7 mai 1578 ; — du sieur du Plessis Melesse, gentilhomme breton, par le cardinal de Bourbon, Paris, 26 avril ; — par le pape Grégoire XIII, 23 juillet ; — par le Roi, 6 septembre 1580 ; — par le cardinal de Como, 3 avril ; — par le Roi, 28 avril 1581 ; — d'un gentilhomme dont le nom n'est point indiqué, par Charles de Lorraine, duc d'Aumale, Anet, 6 mars ; — par Henri de Lorraine, Paris, 24 avril 1580 ; — du baron de la Roche, par Henri de Lorraine, 18 mars 1582 ; — d'un de ses serviteurs, par François, duc d'Alençon, Dunkerque, 26 juin, Cambray, 11 octobre 1583 ; — des sieurs de Malherbe et de Breuil, par Henri de Lorraine, Paris, 9 mai ; — par le cardinal de Bourbon, le neveu, 17 mai 1583. — Lettre contre le sieur des Orgeris, par François, duc d'Alençon, Dolinville, 21 mai 1579.

G. 3498. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1584-1589. — Lettres de recommandation adressées au chapitre en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : du sieur de Beuvereil par Charles, cardinal de Vendosme, 3 mai 1584 ; — par Henri de Lorraine, Paris, 5 mai 1584 ; — du protégé de M. de Bellièvre, par Charles, cardinal de Bourbon, Paris, dernier avril 1586 ; — du sieur Coignet, par Charles, cardinal de Bourbon, Paris, 9 février 1587 ; — de Gaspar des Aubuz, sieur de Morton, et du sieur de Clavières, par les mêmes cardinaux, Paris, dernier avril 1587, mai 1588 ; — du sieur de la Motte d'Agneaux, par Henry de Lorraine, Paris, 21 mai 1588. — Lettre contre les assassins du sieur de Villiers, par Charles de Lorraine, Harcourt, 24 mai 1588. — Lettre en faveur du sieur des Noyers, par Brissac, 1589.

G. 3499. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1590-1599. — Lettres de recommandation adressées au chapitre en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : de M. du Tost-Mesniel par Villartz, Fécamp, 3 mai 1590, Havre, 29 mai 1590 ; — du sieur de Mautheville, par Charles de Lorraine, camp du Bochumont, 3 mai 1592 ; — du marquis d'Allègre, par Villartz, Paris, 13 mai 1593 ; — par Charles de Lorraine, Paris, 18 mai 1593 ; — du sieur Cocquerel, par Charles, cardinal de Bourbon, Paris, 15 mai 1594 ; — du sieur de la Mothe, par le même, Gaillon, 18 mai 1596 ; — du sieur de la Rivière-Verné, par le même, Gaillon, 12 mai 1597 ; — du sieur de Beaurepayre, par le même, Gaillon, 16 mai 1599. — Lettres de Henri IV, mandant au chapitre de ne point admettre au privilége Valsemer, assassin du sieur de Mailloc ; au camp de Tramcy près la Fère, 15 avril 1596. — Lettre contre le nommé Parfouru, par Charles de Lorraine, Chenonces, 8 mai 1597.

G. 3500. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1602-1650. — Lettres de recommandation en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : du sieur du Parc-Berville, par Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, Gaillon, 28 avril 1602 ; — du sieur de Croisset, par Henry de Bourbon, Champigny, 10 et 14 mai 1607 ; — du sieur Le Mesnil, par le cardinal de Joyeuse, Gaillon, 28 avril 1608 ; — du sieur de Lepissière, par Marie de Médicis, Fontainebleau, 6 mai 1611 ; — par Charles de Bourbon, Fontainebleau, 8 mai 1611 ; — du sieur de Chasseraie, par Souvré, Paris, 27 mai 1616 ; — du sieur de Silians, par Hector de Rohan, duc de Montbazon, Paris, 29 avril 1619 ; — du sieur de la Bresle, par Louis XIII, Paris, 20 mai 1620 ; — par d'Ornano, 18 mai 1620 ; — par le duc de Montbazon, 1620 ; — des sieurs de Beauregard, par Marie de Médicis, Langes, 13 mai 1621 ; — du baron de Virieu, par Louis XIII, Paris, 3 avril 1628 ; — d'un gentilhomme, par M. de Luynes, sans date ; — du sieur du Solier, par le duc de Longueville, Pontoise, 3 mai 1630 ; — du chevalier de Raveton, par Henry d'Orléans, duc de Longueville, Paris, 26 avril 1635 ; — des sieurs Freneville, par le même, Loñan, 10 mai 1637 ; — du baron de la Croix et du sieur de la Grillonière, par le même, Paris, 23 avril 1641 ; — du sieur de la Gerauldière, par le même, 1642 ; — du

sieur Paul Le Marchant de Chavoy par le même, Paris, 12 mai 1643; — par Anne de Bourbon duchesse de Longueville, Paris, 13 mai 1643; — par le duc d'Harcourt, Paris, 6 février 1643; — des sieurs de Jaucourt et de Hotot, par le duc de Longueville, Coulommiers, 19 avril 1643; — des sieurs de la Grillonnière et de Chartrenay, par le surintendant Bouthillier, Paris, 24 avril et 5 mai 1646; — du sieur de Saint-Christophe, par M. de Bourbon, Paris, 10 mai 1647; — du sieur de Boissaptel, par Anne d'Autriche, Paris, 18 mai 1648; — du sieur de Vaucontal, par Anne d'Autriche, 12 mars 1648; — par le duc de Longueville, Paris, 27 avril 1648. — Lettres contre le meurtrier du feu comte de Charlus, contre le sieur Poignant dit Crèvecœur, par Louis XIII, Paris, 20 mai 1620; — contre le baron de Ris, par le même, camp de Perpignan, 25 mai 1642; — contre les habitants du Tronquay, par le même, Paris, 21 avril 1642; — contre le nommé Forestier, par Anne d'Autriche, Paris, 24 mai 1650; — contre le sieur de la Jaille, par Séguier, sans date.

G. 3501. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1694-1744. — Lettres adressées au chapitre, relativement au privilége Saint-Romain, par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, en faveur du protégé de madame de Matignon, Paris, 5 mai 1682; — par la douairière de Matignon, 7 juin 1683; — par Philippe, duc d'Orléans, Versailles, 1er avril 1694; — par Louis de Bourbon, 4 mai 1703; — par M. de Harcourt, Marly, 14 mai 1709; — par le cardinal de Fleury, Versailles, 8 mai 1728, Rambouillet, 22 avril 1731; — par le duc de Montmorency-Luxembourg, Paris, 9 avril, 16 mai, 27 mai 1732; — par L.-A. de Bourbon, Compiègne, 8 mai 1732; — par madame de Genlis, maréchale de Harcourt, Paris, 5 mai 1736; — par Le Blanc, évêque d'Avranches, 2 avril 1738, 5 mars 1739; — par Catherine, reine de Pologne, Lunéville, 7 avril 1740; — par le duc de Montmorency-Luxembourg, 24 avril 1740; — par Louis de Bourbon, 14 avril, 19 mai 1741; — par le duc de Montmorency-Luxembourg, 18 avril, 22 juin 1741, 18 avril 1744; — par Louise-Elisabeth de Bourbon, sans date.

G. 3502. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1745-1782. — Lettres adressées au chapitre, relativement au privilége Saint-Romain, par le chapitre de Nevers, 24 janvier 1745; — par le duc de Montmorency-Luxembourg, 14 mars 1745; — par le duc de Rohan et Jarnac, 1745; — par la princesse de Berghes, née duchesse de Rohan, 3 mai 1747; — par Marie-Françoise de Bourbon, Mirabaud, secrétaire des commandements de S. A. S. la duchesse d'Orléans, Saint-Florentin, le duc de Montmorency-Luxembourg, la duchesse de Lorges, 1747; — par le duc de Lorges, Marie-Françoise de Bourbon, le duc de Montmorency-Luxembourg, 1748; — par Louis-François-Gabriel, évêque d'Amiens, M. de Motteville, 1749; — par le maréchal duc de Broglie, 1764; — par Miroménil, le marquis de Polignac, Charles-Philippe d'Orléans, 1775; — par M.-L.-T. de Savoye, 1776; — par Louis-Philippe d'Orléans, Louis-Stanislas-Xavier, La Ravoye, marquis de Vayres, 1778; — par le duc de Charost, 1780; — par Louis-Philippe d'Orléans, 1780, 1781.

G. 3503. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1558-1600. — Interrogatoires de prisonniers admis par le chapitre à la jouissance du privilége Saint-Romain — 1558, Louis Le Sens : assassinat de Robert Godes, à Caen, un soir qu'il se promenait près du carrefour de l'Epinette, ayant une lanterne devant lui. L'un des complices, le bâtard d'Assy, avait dit : « Voilà le gallant qui fait beau jeu, nous ne aurons jamais si belle opportunité de le galler que à ceste heure ». — 1565, Pierre Larchevesque, de Neufchatel, avait tué d'un coup de dague Guillebert Carie qui l'avait provoqué en disant : « Sais-tu pas bien les édits du Roy et qu'il est deffendu de porter armes. — Voici des papistes qui soustiennent des razes. » — 1572, Michel Duval, serviteur de Félix Legris, baron d'Echauffour, guidon de compagnie de Mgr de Renty pendant que le camp du Roi était devant Loudun. — 1581, Jean Duplessis, sieur du Plessis Melesse, au diocèse de Rennes, « s'estoit retiré par devers mons. le pénitencier de Romme qui luy avoit enjoinct de visiter les saints lieux en Hiérusalem, ce qu'il avoit fait, et au retour estoit allé baiser les pieds de Sa Sainteté, auquel avait rendu raison de son voyage, et luy ayant fait entendre les nécessités auxquelles il s'estoit trouvé, luy avoit enfin promis le favoriser de son autorité pour la recouvrance de sa liberté. » — 1582, Claude d'Aubigny, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de la Roche. — 1588, Nicolas Anger, de Nolleval; meurtre commis sur un nommé Le Clerc « qui avait retiré dans une masure Jean Postel et sa famille, bien que de la maison dudit Postel eust esté tiré un jeune garçon malade de la peste que l'on avait mis dans une loge aux champs ». — 1589, Valentin Vallée, sieur de Blancfossé, enseigne de la compagnie du capitaine Tresainct; avait servi à Metz dans le régiment de Grimonville dit Lar-

chant. « A Névy, avait eu propos avec un nommé Villiers; Villiers lui avait pris son chapeau et lui avait mis le sien sur la tête, sur quoi ledit Vallée avait dit qu'il ne voulait porter le chapeau d'un sot; Villiers lui répondit qu'il avoit menty »; la signification, tout particulièrement injurieuse du mot *sot*, prouvée par un autre passage de la déposition. — 1591, Jacques Poullard, homicide et parricide par imprudence : « Le lundi de Pasques 1591, aprez la messe célébrée, ainsy qu'il avoit accoustumé chaque sepmaine en la chapelle Sainte-Barbe au collége de l'hôpital du Roy pour la confrairie des Harquebusiers, fut fait commandement à toute la compagnie par leur capitaine de se trouver, le lendemain matin, pour assister et accompagner monsieur notre maistre Houllé, jacobin, allant prescher à Sainte-Catherine de Grandmont; — sentinelles posées à l'église pour éviter aux survenues et inconvénients ad venir pendant la prédication; reconduisirent le prédicateur jusques au barc parce qu'il leur avait dit qu'il aimoit mieux estre entre leurs mains que celles des Raullets. » — 1593, Claude de Péhu, sieur de la Motte, complice de l'assassinat commis par Christophe d'Allègre, capitaine de Blainville, en la personne du sieur de Montmorency-Hallot, à Vernon. — Absolution donnée audit de Péhu par Jean de Lesselie, évêque de Rosse, « pour le fait d'avoir porté les armes pour le parti du Roi de Navarre contre les hérétiques », 26 mai 1593. — 1597, les auteurs de l'homicide commis en la personne de Germain de Vernay, en la maison du seigneur d'Éragny, à la fête de la bienvenue de la nouvelle épouse dudit seigneur; homicide provoqué par des scènes de mascarades. — 1598, Pierre Maillard, pour lui et pour tous les autres de la paroisse de Chaudey qui avaient pris part au meurtre du sieur Plessis-Longny, en 1589. Le fait se rattachait à l'insurrection des Gautiers. « Lui et ses compagnons avoient abandonné le lieu de leur nativité et demeure et estoient réduits en une extresme pauvreté, tellement qu'ils aymoient mieux endurer la mort que vivre plus longuement en telle misère ». (Pièces analysées par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 419-444.)

G. 3504. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1601-1650. — Interrogatoires de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain. — 1601, Michel de Ravalet, curé de Bréville, homme faisant profession d'armes plutôt que d'ecclésiastique et porteur de lettres de rémission pour le meurtre par lui commis sur la personne du baron d'Eschauffou tué par Nicolas Le Fort, curé de Cideville en 1578, « Le jour de Saint-Gourgon, qui eschet le 8e jour de septembre et se célèbre audit village de Cideville tous les ans avec grande affluence et concours de peuple, la pluspart pour y deviser et s'ébattre que pour dévotion, et laquelle l'on nomme la foyre de Saint-Gourgon. » — 1604, « Nicolas de Toupin, s'étoit rendu prisonnier en la ville de Caen pour obtenir grâce du Roy par le moyen de son entrée royale en la dicte ville, duquel bénéfice d'entrée n'auroit peu s'esjouir. » — 1644, de 100 à 120 habitants du Tronquay poursuivis pour avoir tué le capitaine de la Fontaine-du-Houx qui les avait maltraités; on l'avait vu sortir du presbytère du Tronquay un verre à son chapeau, des poulets à la main et le manteau du curé sur la selle de son cheval; parmi les coupables Jacques Brémontier, conseiller du Roi et président en l'Élection de Lyons, subdélégué pour M. de Paris, pour lors intendant de la justice et police en Normandie. — (Pièces analysées par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 445-474).

G 3505. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1651-1700. — Interrogatoires de prisonniers admis au privilége Saint-Romain. — 1651, Pierre de Graffart, gentilhomme de la paroisse du Vaudreuil, « a dit qu'il y a environ 8 ou 9 ans, que un gentilhomme de ses amis l'ayant prié avec 13 ou 14 autres gentilshommes d'assister M. de Montenay, conseiller au Parlement, pour informer, à la requête de M. l'abbé de Conches, d'un prétendu vol d'argent fait dans sa dite abbaye, il y alla avec le dit seigneur et les autres gentilshommes, où estant arrivé et entré dans la dicte abbaye, survindrent le sieur Descorpins, frère du dit sieur abbé et plusieurs paisants, au nombre de plus de 200, lesquels voulant les faire sortir rompirent la porte de la dicte maison. » — 1656, mention de chasse ou volerie de l'oiseau par des gentilshommes à Montservent. — 1659, chasse à Groffy près Pavilly, un oiseau sur le poing; mention du sieur de Goberville, gendarme du Roi, chez lequel les chasseurs trouvèrent sa femme, la demoiselle Corneille, et le sieur Corneille, son frère. — 1667, Nicolas le Noble, de 17 à 18 ans, fils de Charles Le Noble, médecin à Rouen, étudiant en logique au collége des Jésuites, poursuivi pour avoir tué Jacques Cailloué, fils du vicomte d'Arques, et Agasse, logicien au même collége. — Mention de l'air de la *Reine des prés* que le sieur Brouilli voulut faire jouer par des joueurs de violon sur le pont de la porte Saint-Hilaire. (Pièces analysées par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 475-498).

G. 3506. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1700-1750. — Interrogatoires de prisonniers prétendant au privilége de Saint-Romain. — 1708, le prisonnier délivré fut un maître à danser qui, le premier mai de l'année précédente, avait passé la nuit à donner des sérénades, à planter des mais, à tirer des coups de fusil et de pistolet devant les portes des personnes de considération de la ville de Vernon, accompagné de deux de ses frères. — 1738, le dimanche d'après le jour de Saint-Pierre en l'année 1736, fête de la paroisse de Fréauville, Jacques Nicole, ayant obtenu du seigneur de la paroisse, selon la demande qu'il leur en avait faite avec son frère, la permission de danser, ainsi que c'était l'usage, fut insulté par une quinzaine de paroissiens de Londinières qui sortaient du cabaret de Fréauville où ils étaient allés boire pendant les vêpres ». — (Pièces analysées par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 498-519).

G. 3507. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1751-1779. — Interrogatoires de prisonniers prétendant au privilége de Saint-Romain. — En 1771, Vinet, fastingant dans un bois près de Déville, tué par le propriétaire du bois; se sentant blessé à mort, il dit au meurtrier : « Vous m'avez tué. Mes enfants n'avoient point de pain pour ces festes. Ils sont seurs d'en avoir à présent ». — Ces interrogatoires ont été analysés par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 520-534. — A partir de 1774, listes des prisonniers. — En 1774, à la conciergerie du Palais, 49 prisonniers : 1 pour contrefaçon d'une presse dans la régie des cuirs, 1 pour fabrication de fausse monnaie, 1 pour faussetés, 1 pour infraction de ban, 1 pour mendicité, 1 pour prévarication, 23 pour vol, 1 pour voie de fait, 1 par ordre du Roi. — Sur le nombre, 34 appelaient de sentences de juridictions inférieures; 5 prisonniers civils. — Au bailliage, 54 prisonniers : 5 pour assassinat, 5 pour dettes, 1 pour discipline, 4 comme faux-monnayeurs, 2 comme incendiaires, 1 pour libertinage, 1 pour menaces, 4 pour mendicité, 3 pour tapage, 1 pour viol, 22 pour vol. — A la cour ecclésiastique 1 seul prisonnier. — Pas un seul à la prison de Saint-Gervais.

G. 3508. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1780-1788. — Interrogatoires des prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain. — Liste des prisonniers : 1780, au parlement, 64; conciergerie du Palais empruntée comme prison par la maréchaussée. — Au bailliage, 36 prisonniers, à savoir; pour délit 1, pour dettes 4, pour faux billets 2, pour libertinage 1, pour mendicité 2, pour usure 1, pour vol 18, sans aveu 1, par ordre de la famille 1. Pas de prisonniers au chapitre, ni à la cour ecclésiastique, ni au Vieux-Palais, ni à Saint-Gervais. — 1788, au bailliage, 60 prisonniers à savoir : pour assassinat 2, pour banqueroute frauduleuse 6, pour bris de prison 1, pour désertion 5, pour escroquerie 1, pour police 5, sans aveu 2, pour vol 29.

G. 3509. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1692-1726. — Procès-verbaux dressés par les chanoines commissaires députés du chapitre pour la visite des prisons de Rouen. — Listes des prisonniers. — En 1695, en la conciergerie du Palais à Rouen, 34 prisonniers criminels, 8 prisonniers civils. — Au bailliage, 13 prisonniers, dont 1 pour crime, 1 pour affaire civile, 2 miliciens, etc...; à la cour ecclésiastique, 2 prisonniers pour crime, 2 prisonniers civils; — Point de prisonniers au Vieux-Palais ni à Saint-Gervais.

G. 3510. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1727-1750. — Procès-verbaux dressés par les chanoines commissaires, députés du chapitre pour la visite des prisons de Rouen. — Listes de prisonniers. — En 1727, au parlement, 39 personnes. — En 1750, au bailliage, 8 prisonniers civils, 5 pour la maréchaussée, 13 autres dont un religionnaire par ordre du Roi, et un particulier que le présidial avait condamné à être renfermé.

G. 3511. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1751-1768. — Procès-verbaux dressés par les chanoines commissaires, députés du chapitre pour la visite des prisons de Rouen. — Listes de prisonniers. — 1755, au parlement, 53 prisonniers, la plupart appelants de sentences rendues par les juridictions inférieures, un renfermé par ordre du Roi, un autre par ordre du premier président, plus 12 prisonniers civils. — A la cour d'église, un gentilhomme qui s'était constitué volontairement prisonnier pour jouir du privilége de Saint-Romain. — Au bailliage, 63 prisonniers, à savoir : pour désertion 5, pour dettes 4, pour faillite, 8, pour incendie 1, pour insulte 1, pour la mal-

trice 1, pour la police 3, pour la religion 1, pour vagabondage 18, pour vol 19, par ordre du Roi 1, par ordre du lieutenant 1. — En 1768, au parlement, 94 prisonniers à savoir : prisonniers civils 10 ; la plupart des autres, appelants de sentences des juridictions inférieures, quelques uns décretés par arrêts de la cour ; 1 arrêté par ordre du Roi, 2 arrêtés par ordre du procureur général pour police, 1 jugé prévôtalement. — Au bailliage, 96 prisonniers : 2 pour désertion, 10 pour dettes, 13 fastingants, 1 pour incendie, 28 pour mendicité, 1 pour pêche, 2 pour rapt, 11 pour sédition, 2 pour tapage, 20 pour vagabondage, 5 pour vol.

G. 3512. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1769-1773. — Procès-verbaux dressés par les chanoines commissaires, députés du chapitre pour la visite des prisons de Rouen. — Listes de prisonniers. — En 1773, au parlement de Rouen, 52 prisonniers criminels dont 1 par ordre du Roi, 9 prisonniers civils; au bailliage, 35 : 3 déserteurs, 5 pour dette, 1 incendiaire, 1 pour inconduite, 8 femmes pour libertinage, 5 pour mendicité, 7 pour vol ou filouterie, 2 pour sédition, 1 enfant; — à la cour des Aides, 5.

G. 3513. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Mémoires imprimés concernant le privilége de Saint-Romain. — « Mémoire sur le différend d'entre les sieurs archevesque, chanoines et chapitre de l'eglise métropolitaine et primatiale de Rouen : et la cour des Aides et le bailliage de la même ville au sujet du privilége de la fierte ou châsse de Saint-Romain ». — Requête présentée au Roy, — suivie de l'inventaire des titres et pièces produites par le chapitre.

G. 3514. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1666-1766. — Procès-verbaux de l'insinuation du privilége de Saint-Romain à la cour des Aides et des contestations auxquelles cette formalité donnait lieu. — Significations faites par le chapitre à cette cour.

G. 3515. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1694-1770. — Procès-verbaux du refus fait par les geoliers de la cour des Aides et de la chambre des Comptes de laisser les députés du chapitre procéder à la visite des prisonniers détenus dans les prisons de ces juridictions. — Conciergerie de la Cour des comptes, aides et finances, située sur la paroisse Saint-Cande le Jeune, rue du Petit-Salut.

G. 3516. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1681-1770. — Menus du repas de l'Ascension. — Marchés avec les traiteurs de Rouen. — 1689, ragoût de morilles ; — 1694, truffes et champignons ; bassins garnis de confitures séches, savoir : abricots, courges, prunes, poires de Rousselet, gorges d'ange, tailladins d'oranges et de citrons ; le traiteur fournira les feuilles, fleurs et ornements et les porcelaines nécessaires ; — 1701, ragoût des beatilles, asperges en petits pois ; — 1704, pièce de bœuf à la Turenne, 6 livres, 1 gigot à la royale, 5 livres ; — 1713, plat d'asperges, 1 livre 10 sous. — Le repas avait lieu en la bibliothèque du chapitre.

G. 3517. (Plaquette.) — 14 feuillets, papier.

1607. — « Articles des remonstrances faites en la convention des trois Estats de Normandie, tenue à Rouen le vingt-deuxiesme jour d'octobre, et autres jours ensuyvans mil six cens sept, avec la responce et ordonnance sur ce faite par le Roy, estant en son conseil, tenu à Paris, le vingt-sixiesme jour de janvier mil six cens huict. — A Rouen, chez Martin Le Mesgissier, imprimeur ordinaire du Roy tenant sa boutique, au haut des degrez du Palais, 1608. » — Un article de ce cahier est relatif au privilége de Saint-Romain dont les États demandent le maintien.

G. 3518. (Plaquette.) — In-4°, 7 feuillets, papier imprimé.

1620. — « Articles des remonstrances faites en la convention des trois Estats de Normandie, tenue à Rouen le vingtième jour de janvier, et autres jours ensuyvans mil six cens vingt. — Avec la responce et ordonnance sur ce faicte par le Roy, estant en son conseil, tenu à Fontainebleau, le sixième jour d'avril mil six cens vingt. — A Rouen de

l'imprimerie de Martin Le Mesgissier, imprimeur ordinaire du Roi, tenant sa boutique au haut des degrez du Palais MDC. XX. » — Un article de ce cahier est relatif au privilége Saint-Romain dont les États demandent le maintien.

G. 3519. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 42 pièces, papier; 1 sceau.

1366-1789. — Chapelles fondées à l'autel de Notre-Dame derrière le chœur, à savoir trois chapelles de la sainte Vierge, la première fondée par Barthélemy Regnault, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, et à la nomination du chapitre, les deux autres, par Pierre Roger, aussi chanoine de Rouen, depuis pape sous le nom de Clément VI, et possédées par le porte-mitre et par le porte-chape de l'archevêque. — Dans les derniers temps, au même autel, chapelle des ordres, primitivement fondée à la chapelle de la cour d'église. — Achat de rentes par Barthelémy Regnault, 1366, 1368, 1369. — Actes par lesquels ce chanoine transfère au chapitre la propriété de certaines rentes affectées aux chapelles par lui fondées, à son obit et à de dévotes oraisons, 19 mars 1369, 22 mars 1370. — Les chapelles en question étaient celle de Notre-Dame derrière le chœur qu'il avait dotée de 60 livres et à laquelle il avait donné son missel, les touailles et les ornements dont il s'ornait quand il célebrait dans sa maison, — la chapelle de Saint-Barthélemy et celle de Saint-Mathurin; le chapitre devait faire dire en la chapelle de N. D. après complies, devant Notre-Dame, l'autienne *Salve Regina*, chaque jour de carême, excepté les jours où l'on chantait *l'Inviolata*, et le mercredi, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. — Accord entre le chapitre et les exécuteurs testamentaires de Barthélemy Regnault : Bertrand de la Roche, chanoine de Rouen, Hélie Fouache, doyen de Notre-Dame de la Ronde, et Roger de Sept-Poiriers, 4 octobre 1372.— Procuration donnée par le chapitre aux chanoines Olivier Maugendre, Jean de *Mardonia*, pour suivre, devant Pierre Le Villain, auditeur en la chambre apostolique, délégué de Jean cardinal de Palestrina, légat en France, un procès contre ledit Fouache et Pierre Brunet, exécuteurs testamentaires de Regnault, 1379. — Lots faits devant Jean Lymousin, lieutenant général de Jean de la Tuile, bailli de Rouen, entre Marquet, Jaquet et Alison Havren, frères, des biens qui leur étaient échus de leurs père et mère et de feu sire Jean de Gisors; parmi ces biens l'hôtel des Créneaux, paroisse Saint-Vincent de Rouen, le manoir de Grouchy, 6 juin 1390. — États des rentes dépendant des chapelles précitées; titres de rentes; déclarations de revenus; provisions, démissions. — Information faite en 1633, de laquelle il résulte que les titulaires des trois chapelles primitives n'acquittoient à l'autel de la Sainte Vierge aucun service de messe ; déposition de Pierre Brémontier, clerc de la chapelle Notre-Dame : « son office est de parer la chapelle, orner l'autel et images, mettre le lettrin, le livre de parchemin noté pour chanter les messes par les musiciens, fermer à midi les portes des caroles et balustres par où l'on entre à la chapelle.» Il se disait à l'autel de la Sainte Vierge une messe à 5 heures 1/2 en été et au commencement de matines en hiver, par les chapelains Clémentins semainiers, les uns après les autres; à 9 heures messe de Notre-Dame, par les petits prébendés en semaine, chantée par les musiciens; — messe le jeudi et le dimanche (fondation de Brezé). — Sceau de la vicomté de Rouen, 1379.

G. 3520. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

1392-1789. — Chapelle de Saint-Barthélemy dite du *Revestiaire* 1392; — de *Saint-Barthélemy fondée au Revestiaire*, 1432, 1510; — de *Saint-Barthélemy fondée à l'entrée de la sacristerie*, 1569; — *en la chapelle et autel estant en l'entrée de la sacristie*, 1643; — citée comme située *ad altare Sancti Petri sub crucifixo*, 24 février 1716, comme unie, en 1767, aux trois colléges des chapelains du chœur. — Fondée par Barthélemy Regnault, chanoine, dont il est question à l'article précédent. — Acceptation par le chapitre des rentes données par ce chanoine pour la dotation des trois chapelles dont il était le fondateur, 2 avril 1375. — Testament de Regnault, lequel s'intitule chanoine de Rouen et de Chartres, et curé de Saint-Mathurin de Larchant : legs à Pierre Brunet, son clerc; à la fabrique de Larchant; aux pauvres de Limoges; veut que son corps soit porté de nuit à l'église, ainsi que cela a eu lieu aux funérailles de maître Vincent Buffet; que les distributions de pain et de vin à lui appartenant pour toute l'année qui suivra son décès, conformément à l'usage capitulaire, ne soient pas vendues, mais attribuées ainsi qu'il suit : le premier jour de la semaine, aux pauvres gisant en l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, le second jour, aux Bons enfants, le troisième jour, aux lépreux du Mont aux Malades, le quatrième jour, aux Béguines, le cinquième jour, aux sœurs de Saint-Mathieu, le sixième jour, aux Filles-Dieu, le septième, aux pauvres honteux; nomme pour ses exécuteurs testamentaires Bernard Carit, archidiacre d'Eu, Bertrand de la Roche, chanoine à Rouen, Hélie Fouache, doyen de Notre-Dame de la Ronde, Roger de Sept-Poiriers et Pierre Brunet; — *Acta fuerunt hæc in ecclesia Rothomagensi ante pulpitum*, août 1368, en présence de Nicolas Oresme, docteur en théologie, doyen du chapitre. — Procès entre messire Jehan Seel, prêtre, écolier étudiant en l'Université de

Paris, curé de Limésy, chapelain de la chapelle Saint-Barthélemy et Thomas Simon, marchand bourgeois de Rouen, au sujet de maisons appartenant à ladite chapelle, 1432. — « Ce sont les noms, diz et dépositions des tesmoings produiz et amenez de la partie de messire Jehan Seel : — Nicaise Morice, Pierre Quarré, Jean Duchemin, licencié en lois, bachelier en décret, avocats en cour d'église, Jean Dupré, curé de Saint-Cande le jeune, Guillaume Mouton, curé de Butot, Georges Martel, curé de Sagy, Jean Chrétien, curé de Saint-Martin de Chevillon, Gillet Taverne, curé de Déville, Nicole Taquet, curé du Mesnil-Durescu, notaire en la cour d'église, Raoul de Carville, curé d'Ouville-sur-mer : « ont toujours vu partout le diocèse que nul, de quelque estat qu'il soit, d'église ou autre, ne peut vendre ne aliéner les héritages, rentes ni autres droits appartenant à l'église, posé qu'ils appartiennent à son bénéfice, s'il est bénéficié, se ce n'est ou l'autorité du diocésain ou souverain, ès fins et mettes du diocèse duquel lesdits héritages, rentes et droits sont situés, et sans les solennitez qui y sont requises de droit; et se autrement ce fait, telle vendition ou aliénation n'est vallable. » — Provisions, démissions, titres de propriété, procédures, quittances de décimes, déclarations des revenus. — Parmi les chapelains : Claude de Rouen, curé de Saint-Vigor, décédé en 1716; — Jacques Gaillard, diacre du diocèse de Saint-Malo, 1744; — Dauphin-Louis Frottier, chanoine de Boulogne-sur-mer, clerc de la chapelle et oratoire du Roi, demeurant au château de Versailles, 1759. — Lettres de l'official de Rouen : Emmeline La Capelière et Robert Le Capelier, son mari, de la paroisse Saint-Hilaire de Rouen s'engagent à acquitter Guillaume Varin, prêtre, dit du Revestiaire, de rentes dues à Nicolas Blondel et à Jean du Valrichier, pour un jardin, assis à Saint-Hilaire sous la rivière de Robec et le moulin Pèlerin près la maison de l'abbesse de Saint-Amand, 1282.

G. 3521. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1395-1779. — Autel du Saint-Esprit où étaient fondées deux chapelles, l'une dite des trois martyrs ou des trois diacres martyrs (Saint-Étienne, Saint-Laurent et Saint-Vincent), l'autre de Saint-Martin à pied. — Provisions, démissions, états du revenu, informations, titres de propriété, procédures. — Décret devant Jean Auber, vicomte de Rouen, de la maison de la rue Notre-Dame, pour messire Denis Le Fevre, chapelain de la chapelle Saint-Étienne, contre les hoirs Jean de Valebois, 1395. — Vente par Jean Guérin, doyen de Notre-Dame de la Ronde, aux exécuteurs testamentaires de Jean Rosse, d'une maison paroisse Saint-Étienne la grande église, rue des Barbiers, devant la porte de l'archevêché, bornée par l'hôtel du prieur du couvent de Longueville, maison qui fut affectée au logement du curé de Saint-Étienne, 1419 (copie).

G. 3522. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1220-1692. — Autel des Saints-Innocents, dit de Saint-Romain ou du grand Saint-Romain dès 1652; quatre chapelles ou portions, la première fondée de Saint-Thomas-le-Martyr, « *Capellam seu capellaniam Sancti Thome martiris ad altare Sanctorum Innocentium situm in capella Sancti Romani ad latus chori ecclesie*, 1551; — la seconde fondée de Saint-Romain, existant dès 1220. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, informations, titres de propriété. — Cession faite par Pierre Lenfant, maître et administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine, grande rue Saint-Denis à Paris, chapelain de la chapelle Saint-Thomas-le-Martyr, à Jean Du Mouchel, prêtre, demeurant à Rouen, des revenus de ladite chapelle, 1550. — Roger *Cementarius* et *Ada*, sa femme, vendent, pour 9 livres 10 sous, aux exécuteurs testamentaires de feu, de bonne mémoire, Jean de Salmonville, archidiacre de Rouen, 20 sous de rente à Rouen sur un tènement en la paroisse Saint-Vivien, ladite rente affectée au chapelain, qui, chaque jour, célébrait l'office divin en la cathédrale pour l'âme de Robert, archevêque de Rouen, et pour celle dudit archidiacre, 1220. — Charte passée devant Raoul de Boes, maire de Rouen, par laquelle Raoul Amiot, assigne certaines rentes sur des maisons à Rouen pour l'exécution du testament de Jean de Salmonville, novembre 1224. — Vente par Martin, curé de Saint-André-hors-la-porte, de 10 sous de rente sur le tènement de Robert Harou, à Robert de Heronchel, prêtre, desservant à l'autel des Saints-Innocents pour l'âme dudit de Salmonville, 1226. — Vente par *Albereda*, la Bretonnesse, veuve, et Guillaume, son fils, clerc de Saint-Patrice, à Pierre d'Aulage, clerc, pour 20 livres tournois, d'un tènement entre la rue *as Truies* et la terre de Geoffroy Langlois, mai 1249. — Ratification par le chapitre de la cession faite par Robert, dit *de Bruneyo*, prêtre, à Simon de Alisy, clerc du chœur, titulaire de la chapelle fondée par Jean de Salmonville, d'une maison située en la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église, octobre 1260. — Prise à fieffe et héritage, par Raoul Poutrel et Jeanne, sa femme, de Jean Doques, prêtre, d'un tènement situé paroisse Saint-Amand, appartenant audit prêtre, à raison d'une chapelle fondée par feu, de bonne mémoire, Mathieu de Crevecœur, chanoine de Rouen, ce tènement borné par ceux de Guillaume de Flavacourt, archidiacre du Petit-Caux, et de maître Robert de Nucourt, official de Rouen,

1304. — Vente par Guillaume de la Commune et Perronnelle, sa femme, à Jean Doques, de 40 sous de rente, pour 40 livres, 1334. — Lettres de Robert, sire de Houdetot, chevalier du Roi et maître de ses arbalétriers, par lesquelles il fait remise à Philippe de Benières, chapelain de la chapelle des Innocents, et à ses hoirs d'un manoir, édifice et fonds de terre devant les murs de Saint-Amand, 16 mars 1350. — Copie des contrats de fondation de la chapelle des Innocents.

G. 3523. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1365-1789. — Autel des Innocents : 3e chapelle sous le vocable de Sainte-Madeleine, 4e chapelle sous celui de Sainte-Barbe. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, titres de propriété, quittances de décimes. — Mémoires ou observations de Jean-Baptiste-Nicolas Mouchard, curé de Notre-Dame de Douville, chapelain de la 3e chapelle fondée en l'autel des Saints-Innocents, dit Saint-Romain, sous le titre de Sainte-Madeleine, vers 1762. — Fondation de la chapelle Sainte-Barbe par Jean Favé, archidiacre d'Évreux, chanoine de Rouen, 1507. — Titres de propriété des rentes affectées par Favé à cette chapelle : rentes sur l'Ile-aux-Oiseaux, paroisse de la Mivoie, dite anciennement l'île de Becquemont ou de Becquement, 1455, 1569. — Mention de l'hôtel à l'enseigne de la Couronne, paroisse Saint-Sauveur, 1453; — de la rue du Petit-Change près de la porte Guillaume-Lion, 1494; — du pouchel en la rue Martainville, 1506; — de la chapelle où sont les images des Innocents et autres, 1507; — de la chapelle « par ci-devant appelée les Innocents et de présent la chapelle Saint-Roumaing, » 1518.

G. 3524. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 52 pièces, papier; 1 sceau pendant.

1232-1735. — Autel de la Trinité ou de Notre-Dame-des-Jardins ou des Briançons : 7 chapelles. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, informations, titres de propriété. — Vente par Roger Le Bruman et Emmeline, sa femme, à maître Jean de Saint-Lo, chanoine de Rouen, d'une pièce de terre, outre Seine, *in capite fossati*, janvier 1232; — par Cécile Du Busc, du Mont-aux-Malades, au même Jean de Saint-Lo, achetant des deniers de feu maître Robert de Lillebonne, autre chanoine de Rouen, pour fondation de chapelle, d'une vergée de terre, en la paroisse Saint-Aignan, mars 1246 (V.S.); — par Jean de Bliguetuit, fils et héritier de Robert de Bliguetuit, à Jean Baston, clerc, de 2 acres de pré au Petit-Quevilly, février 1250. — Simon *de Mediavilla* et Laurence, sa femme, reconnaissent tenir en fief et héritage de Pierre de Thalmoustier, chapelain de la chapelle de maître Robert de Lillebonne, pour 26 sous de rente, un tènement situé en la rue Notre-Dame, paroisse de Saint-Maclou, 1284. — Cession par Jean Malenfant, clerc, à Pierre de Thalmoustier, pour 100 sous, d'une rente de 10 sous sur un tènement, paroisse de Saint-Vivien, 1293. — Vente par Aalis la Picarde, « fille jadis mons. Jehan Le Picart, chevalier, à Philippe de Grantdoit, pour 1,500 livres de tournois de la forte monnoie, du manoir qui fut au père de ladite damoiselle, situé en la paroisse de Saint-Ligier-au-Bos et en la forest d'Eu, » vendredi avant la Toussaint 1306; — par Nicole de Grantdoit, écuyer, frère et héritier de feu Philippe de Grantdoit, « à maître Gieffroy de Briençon, clerc et trésorier de notre sire le Roy, pour 754 livres de bons petits tournois, du manoir et toutes les appartenances et appendances et droictures en la forest, qui furent feu Mgr Jehan Le Picart, chevalier, paroisse Saint-Ligier-du-Bos », septembre 1312. — Acte où ledit Gieffroy de Briençon est qualifié chanoine de Rouen, 1319. — Acquisition faite de Ernoul Berenguier, « citéen de Rouen, » par maître Regnaut de Brienchon, chanoine de Rouen, 1334. — Acceptation par le chapitre des rentes assignées par Gieffroy de Brienchon aux deux chapelles fondées en la cathédrale par Regnaut, son frère, qui l'avait nommé son exécuteur testamentaire, lesdites chapelles fondées « jouste le nœuf portail » (le portail de la Calende), 1340. — Pierre de Briençon, clerc, se réserve le droit de présenter à deux des quatre chapelles qu'il avait fondées, deux *in cappella que est juxta novissimum portale ipsius ecclesie, et alias duas in cappella Sancti-Christophori*, 2 juin 1341. — Procuration donnée par Pierre Floriot, docteur en droit canon, demeurant au collége de Navarre, chapelain de la chapelle de la Trinité, dite des Jardins, 5 septembre 1637. — Petit sceau aux causes du bailliage de Caux, 1320.

G. 3525. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1343-1789. — Autel de la Sainte-Trinité (suite de l'article précédent). — Fondation par honorable homme et discret maître Guillaume Carrel, chanoine de Rouen, d'une chapelle de la Trinité à l'autel de la chapelle de la Trinité « où l'on fait le mistère de l'Asumpcion Notre-Dame, » 26 janvier 1413 (V.S.). — Fondation d'une autre chapelle au même autel par Mgr Guillaume de Bellengues, chevalier, mars 1401 (copie). — Donation par Robert Tyeguelin, l'un des chapelains des deux chapelles de la Trinité fondées

par ledit de Bellengues, d'une maison rue Saint-Ouen, à la chapelle dont il était titulaire, 4 mars 1482 (V.S.). — Fondation pour le luminaire de la chapelle de Notre-Dame derrière le chœur (4 cierges d'une livre et demie à ardoir chaque jour ès quatre chandeliers devant les images des deux Notre-Dame ès-costez de l'austel de ladite chapelle), par Nicole Osmont, curé de Tourville, chapelain du collége des Clémentins, dernier juillet 1512. — Mention de Robert Le Gay et Gilles de Maudestour, chanoines de Rouen, 1345; — de Pierre Toulousen, curé de Blainville, 1413; — de Nicole Maulin, licencié ès-lois, chanoine de Notre-Dame de la Ronde, 1432.

G 3526. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1207-1789. — Autel de Saint-Romain-le-Vieux : trois chapelles sous le vocable de Saint-Romain. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, etc. — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, approuvant la donation faite au chapitre par Renier, maître des écoles de Rouen, de la terre de Saint-Romain et de la chapelle dont elle dépendait; ladite terre lui avait été donnée par l'archevêque Hugues d'Amiens, et lui avait été confirmée par le pape Alexandre III et par Henri, cardinal des titres de Saint-Nérée et Saint-Achillée, légat du saint siége, 1207. — Présentation à une chapelle de Saint-Romain par des membres des familles Vaquier, Mignot, Bazin, représentant le sieur de Croisset, fondateur, au 13e siècle, notamment par Claude Bazin, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, sieur du Fayel, 1588, Claude Bazin, sieur de Bezons, intendant de la province de Languedoc, 1667, Robert Mignot, fils de Jean Mignot, avocat, et Nicolas Mignot, mollifieur en la chancellerie du palais à Rouen, 1659. — Acte passé par-devant Jacques Gladayn, notaire juré de la cour du doyen de Saint-Romain, par lequel les curés dudit doyenné donnent procuration à Charles Le Fèvre, curé de Saint-Martin-de-la-Poterie, pour comparaître, en leur nom, à l'assemblée du clergé qui devait se tenir à l'archevêché de Rouen, pénultième février 1526. — « Cy ensuit le devis de l'ouvrage de massonnerie qu'il convient faire en certaines terrasses et chapelles Saint-Romain et des Jardins en l'église Notre-Dame de Rouen, » sans date, 16e siècle. — Mention de Jean Paris, maître ès-arts, principal du collége de Justice à Paris, chapelain de la chapelle de Saint-Romain-le-Vieux, 2 mai 1658. — Cachets de Robert et de Nicolas Mignot et de Bazin de Bezons.

G. 3527. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1446-1789. — Autel Sainte-Marguerite : 2 chapelles, la première sous le vocable de Sainte-Honorine, la seconde, sous celui de Sainte-Marguerite. — Provisions, résignations, prises de possession, titres de propriété, déclarations de revenus. — Collation par le chapitre de Rouen, à maître Edmond Owdalle, prêtre du diocèse de Norwick, de la chapelle de Sainte-Honorine, vacante par la démission de Nicolas Delamare, pour cause de permutation, entre Owdale et Delamare, de la cure de Criquetot au doyenné de Saint-Romain contre ladite chapelle, 16 juillet 1446. — Lettre de M. Marescot, chanoine, à M. Cotton Deshoussayes : sur sa demande et celle de l'abbé Terrisse, M. Le Clerc, chanoine en semaine, avait nommé ledit Cotton à la chapelle de Sainte-Honorine, petit bénéfice simple d'environ 150 livres de revenu. « Vous aviez bien des concurrents, lui écrit-il, et vous en auriez eu bien davantage, si nous n'eussions point été en mois de grade. Le moindre de nos bénéfices est très-couru, à cause du droit de *committimus* qu'ils donnent tous, » 24 avril 1759. — De cette chapelle dépendait une maison rue des Marquets, qui lui avait été donnée par Robert du Quesnay, docteur en théologie. — Vente par Nicolas Leroux, sieur d'Escroville, abbé d'Aumale, chanoine de Rouen, et conseiller au parlement, à noble homme René Le Porcher, sieur du Deffends, lieutenant général des eaux et forêts de la vicomté de Pont-de-l'Arche, de maisons, paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, rue Boudin, bornée par le jeu de paume du Héron, 2 février 1554. (V. S.) (copie).

G. 3528. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 1 sceau.

1325-1789. — Autel Sainte-Catherine : quatre chapelles sous le vocable de Sainte-Catherine. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, informations, titres de propriété. — Testament de Richard de Droitecourt, chanoine et pénitencier de Rouen; fondation d'une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, de Saint-Martin et de Saint-Denis à Saint-Denis de Sérifontaine; legs aux pauvres afin de prier pour des amis décédés : Pierre de Gamaches, chevecier de Notre-Dame-de-la Ronde, Simon des *Ernoncuria*, curé de Saint-Maclou; Philippe de Flavacourt, trésorier de la cathédrale de Rouen; autres legs en faveur des pauvres d'Artye, Flavacourt, Droitecourt, Hérigny, Basincourt, Tiergeville, Saint-Patrice de Rouen, Blaqueville; exécuteurs testamentaires : Jean de Lyons, cha-

noine de Rouen ; Jean Garding, curé de Saint-Aubin-la-campagne; Raoul Souris, curé d'Anfreville-la-Mivoie (*Ouffreville*) ; Richard, curé de Beauvoir, 1325. — Vente par Jean de la Haye, écuyer, l'aîné, audit Jean de Lyons, de son droit en la ferme de la Chierre, paroisse du Bosgouet, 1326; — par Robert Lesueur, « citeien de Rouen, » au même, pour XI^{xx}X livres tournois, de 20 livres 18 sous 3 mailles de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Denis de Rouen, 1327 ; — par Jean Delamare et Emmeline, sa femme, au même, pour 35 livres, de la moitié d'une ruelle contenant « pluriex estages de maisons, » dite la ruelle Ouin, paroisse Saint-Ouen, 1329. — Présentation à la chapelle dont était fondateur sire Martin des Essarts, conseiller et maître de la chambre des comptes, par Jean des Essarts, sieur des Essarts, 1505 ; — par Antoine des Essarts, sieur de Tieulx et de Glatigny, même année; — par Gabrielle de Gouffier, dame et baronne de Saultour, veuve de Claude des Essarts, maître d'hôtel du dauphin, sieur de Tieulx, 1556. — Lettre de l'abbé Coge à M. Drouet, chapelain en la cathédrale, pour lui annoncer que son intention est de résigner la chapelle de Sainte-Catherine en faveur de M. Lesueur, sous-secrétaire de l'archevêché, à condition cependant que cette chapelle soit compatible, suivant les prescriptions canoniques, avec le canonicat de Saint-Georges dont ledit Lesueur était pourvu, Poitiers, 26 septembre 1764. — Mention de Waleran d'Ougnies, chevalier, sieur de Pierrepont, baron de Longroy, bailli et gouverneur de la comté d'Eu, 1505; — de Dauphin-Louis Frottier, chapelain de Sainte-Catherine, 1758. — Sceau aux causes du bailliage de Rouen, 1505.

G. 3529. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 6 sceaux.

1224-1789. — Autel Saint-Leu et Sainte-Colombe : 2 chapelles, à la présentation du chapitre. — Provisions, démissions, informations, titres de propriété, procédures. — Vente par Guillaume *Barrarius*, du consentement d'Emmeline, sa femme, à Gautier Le Feutrier, et à sa femme Mathilde, d'une terre tenue de Jean Fessart, à Rouen, au Pont-Honfroi, dans la rue qui menait au fossé de la ville *ad fossetum civitatis* (acte passé devant Raoul de Boes, maire de Rouen), 1224. — Fieffe faite par Raoul Blondel à Richard Legrand, moyennant une rente de 30 sous, d'une demi-acre de terre à Yonville (acte passé devant Raoul Mostarde, maire de Rouen), décembre 1244. — Vente par Richard Emmechin au chapitre, achetant des deniers de Robert Blancpain, sous-chantre, moyennant 10 livres, d'une rente de 20 sous sur un tènement, paroisse Saint-Maclou, 1252 ; — par Raoul del Peleis et *Roscia*, sa femme, à Étienne de Sens, archidiacre du Grand-Caux, exécuteur testamentaire du même sous-chantre, moyennant 4 livres tournois, d'une rente de 10 sous sur un tènement, rue Saint-Marc, juillet 1258 ; — par Pierre *de Pommercia*, au même, agissant en la même qualité, d'une rente de 40 sous sur un tènement, paroisse Saint-Laurent, juin 1259; — par R., prieur, et par les religieux de Beaulieu, au même, d'une maison, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, 1269. — Cession, ventes faites au même par Henri Resleu, Raoul Le Comte et Geoffroy de Chaumont, 1270; — par Marc Blondel (terre à Saint-Gervais de Rouen, *inter keminum domini Regis qui ducit ad fontem Sancti-Phirioli et terram Estoudi de Estoutevilla, militis*), 1271 ;— par Jean de Saint-Étienne, mineur de 25 ans, assisté de son curateur, 1274. — Fieffe faite par Étienne de Sens à Richard Hochecorne d'un tènement, rue Notre-Dame, 1274.— Remise faite à Étienne de Sens par Simon d'Alisy, chanoine des Quinze-marcs, des arrérages dus pour un tènement situé en la paroisse Saint-Maclou, novembre 1275. — Collation faite par le même archidiacre, comme exécuteur testamentaire du chanoine Blancpain, à Michel d'Esquetot, son clerc, de la chapelle Saint-Leu et Sainte-Colombe qu'il avait fondée, conformément aux intentions dudit Blancpain, mardi après la Sainte-Catherine 1276. — Donation à Étienne de Sens par Pierre Louvel, d'une rente sur le tènement que ledit de Sens avait acheté de Marc Blondel, à Saint-Gervais, 1276. — Autres donations au même, par Nicolas Fessart, de rentes sur les tènements de Gautier Le Feutrier et de Raoul du Peleis, 1276. — Donation par Étienne de Sens, à la chapelle Saint-Leu et Sainte-Colombe, de certains héritages par lui achetés pour l'exécution testamentaire de R. Blancpain; il choisit sa sépulture *inter tumbam Roberti dicti Blancpain et murum claudentem dictam capellam*, juillet 1279. — Fieffe faite par Michel d'Esquetot, chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Leu, à Regnaud Auberete d'un tènement situé à Saint-Maclou, près le mur Saint-Marc ; — à Jean Le Crespe, d'un tènement en la même paroisse, 1299. — Vente par Guillaume Hurtemate à Robert de Loiselière, chapelain de la chapelle fondée pour l'âme de Richard du Sap, archidiacre du Vexin-Normand, de 6 sous de rente sur une pièce de terre en la paroisse du Vivier, octobre 1280. — Vente par Guillaume Dauteny et Hais, sa femme, à Guillaume Le Tapissier et à Masire, sa femme, de « trois mesons apentiches en la ruelle du moulin Saint-Ouen, » 1292; — par Guillaume Le Tapissier » à Mgr. Raoul Souriz le jeune, prêtre, au nom de sa chapellenie, » desdites maisons, 1296.—Parmi les chapelains de Saint-Leu : Jean Le Prince, frère de Claude Le Prince, sculpteur à Rouen, y demeurant, rue Ancrière, paroisse de

Saint-André, 1749. — Acte de baptême, lettres d'ordres et de nomination comme chapelain, de Jean-Baptiste-Abraham Drouet, 1689-1713. — Sceaux de la vicomté de Rouen, de Guillaume Dauteny, de Guillaume Le Tapissier; — contre-sceau de l'officialité de Rouen (intaille antique).

G. 3530. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 1 sceau.

1260-1732. — Autel de la chaire Saint-Pierre : 3 chapelles, l'une de Saint-Martin à cheval, dont la fondation était attribuée au chanoine Vincent Buffet, les deux autres sous le vocable de Saint-Pierre. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, titres de propriété. — Pierre *Heudeardis*, de la paroisse de la Neuville Chant-d'Oisel, du consentement de *Rogeria*, sa femme, concède à Gilles d'Eu, chanoine, pour 16 livres tournois, 39 sous de rente en la paroisse d'Ymare; mention de la terre du châtelain d'Arques, mars 1259 (V.S.). — Lettres du Roi Philippe de Valois portant amortissement d'une rente de 20 livres tournois pour la fondation de Vincent Buffet, chanoine de Rouen, clerc en la chambre des comptes; « donné à l'ospital de Maisy, l'an de grâce 1344, vingt-cinq jours ou mois de janvier. » — Fondation d'une chapelle par ledit Buffet, 24 décembre 1347. — Robert Ozire, chapelain de la chapelle Saint-Martin, fondée à l'église Notre-Dame de Rouen, à l'autel de la Kaiere-Saint-Pierre par honorable et discret messire Vincent Buffet, 4 février 1355 (V.S.). — Vente par sire Vinchent du Valrichier, bourgeois de Rouen, à Mgr Pierre Bertren, prêtre, pour 50 florins francs d'or, de 100 sous de rente « sur deux maisons et les gardins en dépendants, paroisse Saint-Pierre-du-Chastel, lesquelles maisons siéent jouxte les anciens murs de la ville et héritage Gueroult Naguet, d'un costé, et l'héritage Jehan de la Morissière et Jehan de Gisors, d'autre costé, »... 10 décembre 1382. — Vente de la même rente par Jean Bertran à Jean Louys, 8 mai 1397; — par Jean Louys à Mahiet Vatecar, 6 juillet 1426; l'une de ces maisons mentionnée comme bornée par la rue aux *Oues* dans un titre du 26 juillet 1431. — Consentement donné par le chapelain de la chapelle Saint-Pierre, Jean de la Chesnaye, curé de Saint-Aubin-en-la-Rivière, à ce que les trésoriers et paroissiens de Saint-Maclou fissent démolir une maison située rue du Sac, pour l'agrandissement du cimetière de leur paroisse, 11 juillet 1513. — Procès au sujet d'une rente entre Guillaume Graffart, chapelain de la chapelle de la Chaire-Saint-Pierre, et Jean Delahaye, conseiller en cour laye, ledit procès porté devant le lieutenant général du bailli de Rouen et en la sénéchaussée de Normandie; trois sentences de Jacques de Brezé, comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, 1489, 1490. — Nomination de Louis-Jean Davoult, clerc tonsuré, demeurant à Paris, au collége de Lisieux, à la 3e portion de la chapelle de la Chaire-Saint-Pierre, 5 mars 1732. — Alexandre Pape, écossais de nation, nommé par M. Sanson, chanoine, à la chapelle Saint-Martin. — Chapelle Saint-Denis citée, dans une pièce de 1582, comme fondée à l'autel de la Chaire-Saint-Pierre. — Mention de la ruelle de la porte des Mareis, paroisse Saint-Maclou, 1327. — Sceau de la vicomté de Rouen, 1476.

G. 3531. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 4 sceaux.

1226-1789. — Autel de Saint-Léonard : 3 chapelles sous le vocable de Saint-Léonard, de Saint-Jacques et de Saint-Christophe. — Provisions, titres de rentes et de propriété. — Vente par Geoffroy le Navetierre et Mathilde, sa femme, à Guillaume De Bray d'un tènement en la paroisse Saint-Vivien, avril 1225 (V. S.). — Geoffroy le Navetier donne au même, à titre d'échange, la moitié d'un clos et d'un *herbergamentum* situé devers Rouen, à Coquereaumont, décembre 1231. — Vente par *Emmelina de Ultra secanam* à Jean Bouice d'un tènement situé paroisse Saint-Michel, janvier 1250. — Autre vente par Jean de Bouquelon, à Raoul le Neveu, septembre 1262. — Ventes de rentes au chapitre, pour la fondation d'une chapelle, conformément aux volontés de feu Regnaud *de Bullis*, chanoine, par Mathilde *de Braio* et Sauvale, son fils, mars 1265 (V. S.); — Hélie Poitevin; — Guérin de la Poterne; — Richard *de Vico* et Marguerite Durdenier, sa femme; — Guillaume Pavie, *Haisia* sa mère, et Mathilde, sa femme; — Jean *Florentii* et Isabelle, sa femme, de la paroisse de Saint-Gilles de *Respevilla*, mai 1266; — Guillaume Lecamus et Julienne Reingot, sa femme, juin 1266; — Jean Grisleu et *Alicia*, sa femme; — Guillaume le Prevost et Eustachie, sa femme, janvier 1266 (V. S.); — Pierre Langlois; — *Hilaria*, femme de Jean *de Fonte*, février 1266; — Jeanne Reingot, femme de Geoffroy le Neveu; — Guillaume Le Sellier; — *Lietia* Chouquet, femme de Richard Le Candelier, mars 1266 (V. S.); — Pierre du Mesnil Godefroy, chevalier, et Henri son fils, *armiger*, avril 1266 (V. S.); — Guy Morellon, juin 1267; — Guillaume Papeillon, octobre 1267; — Raoul Vincman, 1288. — Vente par Pétronille, prieure de Bondeville, à Guillaume Le Conte, chapelain, d'un tènement, paroisse de Saint-Maclou, rue des Prêtresses, près du tènement du prieur et du couvent de Beaulieu, octobre 1257. — Vente par Raoul Le Clerc et *Aelicia de Quemino*, à

Guillaume du Revestiaire, chapelain de Guillaume de Saâne, trésorier du chapitre, octobre 1276. — Mention, dans une charte de juin 1285, de Jean de Morgnival, chanoine, et de Guérard de Conteville, prêtre, exécuteurs testamentaires de feu, de bonne mémoire, maître Odon, dit Bigot, chanoine de Rouen. — Procuration donnée par Denis Le Rat, principal du collége de Justice à Paris, chapelain de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe, 1733. — Sceaux de l'officialité de Rouen, de Jean de Bouquelon, 1267, de Nicolas Le Saunier, 1285.

G. 3532. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1420-1778. — Autel de Saint-Eustache : 2 chapelles, l'une sous le vocable de Saint-Eustache, l'autre sous celui de Saint-Martin à cheval. — Provisions, résignations, déclarations de revenus, titres de propriété. — Jugement prononcé par Jean Chopillart, lieutenant général de Guillaume de Beauchamp, bailli de Rouen, sur un procès entre Robert de Croismare, procureur du Roi, et maître Jean Boissel, chapelain de la chapelle Saint-Eustache, au sujet d'une rente appartenant à ladite chapelle, constituée sur une maison et jardin près la rivière de Robec; 12 hommes *passés sans saon*, présents au jugement. — Acte passé devant Laurent de Lymare, lieutenant général du vicomte de Rouen, par lequel Colin Hue reconnaît devoir par chacun an audit chapelain 4 livres tournois de rente, 21 juin 1425. — Démission de la chapelle de Saint-Martin à cheval par Charles Le Chien, 14 mai 1482.

G. 3533. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 66 pièces, papier; 3 sceaux, 3 fragments de sceaux.

1405-1785. — Cure ou vicariat perpétuel de Saint-Étienne-la-Grande-Eglise de Rouen, dont le siége, après avoir été primitivement en la chapelle des Trois-Martyrs ou du saint-Esprit, fut transféré sous la tour de Beurre. — Procès entre le chapitre et l'archevêque, au sujet de la juridiction sur cette paroisse : des bans y avaient été proclamés de la part de l'archevêque, 1405. — Autre procès entre le curé et le trésorier de Saint-Étienne, d'une part, et les chanoines d'autre part, au sujet des oblations auxquelles prétendait le curé, de certains coffres et bancs que les paroissiens voulaient faire placer dans la chapelle où est l'image de Saint-Léonard, 1479, 1480, (procès porté en la sénéchaussée de Normandie du temps de Blosset, sénéchal). — Sentence prononcée par Paul de Sainte-Foi, docteur ès-décrets, chapelain du pape, auditeur des causes du palais, juge délégué par le souverain pontife, sur un procès entre Robert Auber, nommé par le chapitre à la cure de Saint-Étienne, et Nicolas Lambert, nommé à la même cure par l'archevêque. Ce procès avait été jugé, à l'officialité de Rouen, au profit de Lambert, et fut porté par appel en cour de Rome, où Robert Auber obtint gain de cause, 1445. — Transaction entre Pierre Caron, curé de Saint-Étienne, et le chapitre : le curé consent qu'après son décès ou sa démission par résignation ou autrement, le chapitre nomme à sa place un vicaire amovible, en vertu de la bulle du pape Sixte IV. — Bulle du pape Alexandre VI, confirmative de celle du pape Sixte IV, portant que, vacation avenant de la cure de Saint-Étienne, le titre en sera éteint et que ladite église sera gouvernée par un vicaire amovible choisi par le chapitre : il était fréquemment arrivé que les curés avaient troublé l'office canonial en faisant, concurremment, l'office paroissial, 7 septembre 1492. — Transaction au tabellionage de Rouen entre le curé et les paroissiens de Saint-Étienne-la-Grande-Église et le chapitre : les chanoines accordent aux paroissiens « le dessous de la tour neuve (la tour de Beurre), les deux chapelles Saint-Jacques et Saint-Eustache adjacentes, la sous-aile et le pourpris des dites chapelles, » dernier février 1496. — *Transumptum* par le camérier du pape Alexandre VI (Pierre *de Vincencia*), de la bulle du pape Sixte IV, 20 décembre 1497. — Lettres de Georges d'Amboise, légat du pape Alexandre VI, revêtu de son autorité par lettres apostoliques, adressées au trésorier d'Évreux, son vicaire général, par lesquelles, conformément à la bulle de Sixte IV, il éteint le titre de la cure de Saint-Étienne et assigne au vicaire amovible qui sera nommé la somme de 30 livres à prendre sur les revenus de la cure, Rouen, ides de février 1505. Signé : *B. Morini.* — Dispenses de bans accordées par le chapitre. — Provisions, nominations de curés. — Fondation par Jeanne Brasdefer, veuve du sieur Le Fèvre, 1606. — Poursuites contre Jacques Le Tellier, trésorier en charge, pour avoir omis, le jeudi saint 1648, après les ténèbres, de faire les cérémonies de la cène en ladite paroisse, au mépris de l'ancien usage. On prétendait qu'il devait présenter pain, vin et pain de cène aux curé, prêtres et autres assistants, et que l'oubli de cette formalité avait apporté du bruit et du scandale dans l'église. — Permission accordée par le curé et par les trésoriers de Saint-Étienne au sieur Noël Gueroulld du Manoir, secrétaire du Roi, de faire appliquer au long d'un pilier une épitaphe en marbre noir et lettres d'or en mémoire de son père, M. du Manoir, et de sa mère ; il promettait, comme marque de reconnaissance, de faire poser dans une niche de ce pilier une image de saint Charles Borromée, 21 octobre 1618. — Réquisitoire du

promoteur du chapitre contre cette autorisation : « Il est du tout hors d'usage d'appliquer aux murailles de l'église des épitaphes et autres mémoires de personnes défuntes, si ce n'est pour les roys, princes et autres personnes d'illustre maison, recommandez pour les grands biens qu'ils auroient faictz à l'église. Encores ne s'en remarque-il que dans la chapelle Notre-Dame qui est une augmentation de la dite église faite et baillée par l'archevêque de Flavacourt et non dans le surplus du corps, de fondation royale, la première et métropolitaine de la province. » — Extrait de certaine épitaphe gravée en cuivre étant attachée à un des piliers au dedans de l'église Saint-Étienne de la grande église, du costé de la porte du parvis : « Le curé de ceste paroisse est obligé... de dire... une messe à note... pour l'âme de deffunct Jehan Rosse, pour l'acquisition de l'ostel où demeure le dit curé, payé des deniers du dit deffunct, lequel trespassa le 15e jour de décembre, l'an de grâce 1416. » — Sceaux d'Alexandre VI, de Pierre *de Vincencia*, de Toussaint Vaudieu, sergent du Roi en 1480. — Fragments des sceaux de Paul de Sainte-Foi, de l'échiquier de Normandie, de Jean Blosset, grand sénéchal de Normandie.

G. 3534. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 111 pièces, papier (9 imprimées).

1496- (copie) **1786.** — Cure de Saint-Étienne-la-Grande-Église. — Procès pour le cimetière entre le chapitre et les curés et trésoriers de la paroisse. — Fieffe faite, au nom de la fabrique de la cathédrale, à Guillaume Marie, d'une vide place contre la tour de Beurre, 10 mars 1590. — « Raisons et moyens tirez des pièces que produisent les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Rouen, comme directeurs purs et simples administrateurs du revenu de la fabrique de la dite église, contre les prétentions de Me Porquier, fermier du domaine du Roy, » vers 1680. — « Déclaration du Roi concernant les inhumations dans les églises et les cimetières. Versailles, 19 novembre 1776. » — « Mémoire pour les sieurs curé, trésoriers et habitants de la paroisse de Saint-Étienne-la-Grande-Église, demandeurs originaires et évoqués, contre les sieurs doyen, chanoines, chapitre de l'église métropolitaine de Rouen... défendeurs originaires, évoquants et demandeurs en ajournement en vertu de lettres de committimus, 1782. » — « Réponse pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen contre les curé, trésoriers et habitants de la paroisse de Saint-Étienne, 1783. » — « Griefs et moyens d'appel pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, appelants d'une sentence rendue en la chambre des requêtes du palais à Rouen, le 10 mai 1784, 1786. » — « Réplique pour le chapitre de Rouen contre les paroissiens de Saint-Étienne, 1786. » — « Protestation de nullité pour la paroisse de Saint-Étienne-la-Grande-Église, intimée, contre le chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, appelant. » (Imprimés). — Procès intenté en la juridiction du chapitre par le curé et les trésoriers de Saint-Étienne contre le sieur Poisson, prêtre, habitué en ladite paroisse, musicien de la cathédrale, 1661. — Procès entre le chapitre et le curé de Saint-Étienne pour l'usage d'une des grandes portes de l'église dont celui-ci demandait l'ouverture pendant la nuit pour l'administration des sacrements.

G. 3535. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1322- (copie) **1781.** — Autel Saint-Étienne : chapelle Saint-Denis. — Lettres de Guillaume Ango, lieutenant général de Brandel de la Pierre, vicomte de Rouen, (12 mai 1482), contenant vidimus de plusieurs titres de propriété concernant ladite chapelle : Donation de 15 livres de rente par Guillaume de la Pierre et Alis, sa femme, à Raoul Mabon, clerc, « pour lui faire ordonner à prestre et pour célébrer ou faire célébrer, chascun jour, une messe pour le salut de leurs ames en une chapelle fondée en la chapelle Saint-Étienne de la Grande-Église, » 1323 ; — rente sur un hôtel à l'Écu de Bretagne, rue Malpalu, jouxte le grand hôtel des religieux abbé et couvent de Corneville, 1432. — Visite de la chapelle ; — déclaration des revenus qui y étaient affectés. — Démission de Roch-François-Henry-Suzanne d'Épinay, étudiant au séminaire Joyeuse, 1781.

G. 3536. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1598-1764. — Autel Saint-Mellon : une chapelle sous le vocable de Saint-Mellon. — Provisions, résignations, déclarations de revenus. — Aveu rendu à Jean-Baptiste Thorel, seigneur de Saint-Martin-aux-arbres, par Claude Le Doux, chapelain titulaire de la chapelle Saint-Mellon, pour quelques pièces de terre à Saint-Martin-aux-arbres, dépendant de ladite seigneurie, 1685; — par Michel Lamy, autre chapelain, sans date. — Baux des biens de la chapelle Saint-Mellon. — Provisions par le chapitre de Robert Lombard, secrétaire dudit chapitre, à la chapelle Saint-Mellon, vacante par le décès de Michel Lamy, ancien maître de la musique de la cathédrale, 1739.

G. 3537. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1305-1789. — Autel de Sainte-Agathe : 2 chapelles, sous le vocable de cette sainte. — Provisions, démissions. — Achat de rentes par maître Jean de Lyons, successivement qualifié physicien du roy de Navarre, du roi de France, chanoine de Rouen et de Châlons, 1305-1323. — Chapelains : Jean Payne, 1580; — Charles Le Saunier, bachelier en théologie, ancien professeur de l'université de Paris, demeurant au collége de Justice, 1656 ; — François Ridel, curé de Mesières, 1671 ; — Adrien Nozereau, 1692; — Nicolas Thierry, curé de Notre-Dame-de-Consolation au doyenné de Saint-Romain, 1695 ; — Louis-Nicolas Durand, clerc acolyte, professeur de philosophie en l'université de Paris, 1703; — Pierre-Eustache Taillet, novice chez MM. les chanoines réguliers de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, 9 décembre 1732 ; — Vrégeon, bibliothécaire de l'Académie de Rouen, 1789.

G. 3538. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

1393-1730. — Autel de Saint-Jean ou de la Belle-Verrière : 3 chapelles sous les vocables de Saint-Jean-le-Décollé, Notre-Dame, Sainte-Madeleine. — Provisions, démissions, déclarations de rentes. — Lettres de Richard Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen, contenant partage d'héritages entre Jean Loys et Colette, sa femme, jadis femme de Robert Le Cordier, d'une part, et Jean Testart, ayant le droit des héritiers dudit Le Cordier; maisons à Rouen, ruelle Dame-Regnaulde, 1393. — Procuration donnée par Jean-Antoine Navée, prêtre hebdomadier et organiste en l'église cathédrale d'Orange, recteur de la chapelle de la décollation de Saint-Jean-Baptiste, sous le titre de laquelle il a pris les ordres sacrés de prêtrise, pour résigner ladite chapelle, 1659. — Promesse faite au chapitre par le chanoine Pavyot de l'indemniser de l'adjonction qu'il lui a prêtée contre Jean Le Roy, lequel s'opposait à la prise de possession par ledit Pavyot de la chapelle de la Belle-Verrière, 1594. — Désistement dudit Jean Le Roy. — Sceau plaqué de la principauté d'Orange, 1679.

G. 3539. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1476-1789. — Autel de Saint-Sever en la nef: 3 chapelles sous le vocable de ce saint. — Provisions, démissions, déclarations de revenus. — Chapelains : Jean Condé, nommé par Etienne Haro à la chapelle Saint-Sever en la nef de la grande église, laquelle se nomme à présent Notre-Dame-de-Pitié, 1519 ; — noble homme maître Josias Berault, clerc du diocèse d'Evreux, 8 juin 1599 ; — Robert Reusse, docteur de Sorbonne, 1693; — Antoine Michel, précédemment curé de l'église Saint-Michel de Saint-Wandrille.

G. 3540. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 3 sceaux; 1 fragment de sceau.

1250-1789. — Autel Saint-Sever en la nef : titres de rentes et de propriété des chapelles Saint-Sever. — Biens à Rouen, Saint-Pierre de Carville, Saint-Hilaire, Hautot-sur-Seine, Normanville, Sierville. — Rouleau de parchemin portant au dos : « Copie des lettres et acquisitions de la chapelle monsieur Saint-Sever fondée en l'église de Rouen l'an 1275, » 13e siècle. — Vente par Thomas dit *de Quemino*, de la paroisse de *Saint-Pierre de Karevilla*, à Nicolas de la Commune, clerc, pour 30 sous tournois, d'une pièce de terre en ladite paroisse, avril 1250 ; — par Jean Roussel et *Houysis*, se femme, à Jean dit *Electus*, pour 40 sous tournois, d'une maison à Rouen, paroisse Saint-Vivien, octobre 1250 ; — par *Mourieldis*, femme de Jean Le Vainier, à Robert Postel le peletier, pour 18 livres et demie de tournois, de 30 sols de rente sur un tènement de maisons en Grand-Pont, avril 1256 ; — par Mathilde Lesleue, veuve, à Thomas Naguet, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente *in tenemento sito in vico Ancreriorum, inter terram Thome James et terram Simonis de Costentin, sicut se proportat a vico per ante usque ad renellam per retro*, décembre 1262. — Bail à fieffe et héritage de terre à Sahurs et à Hautot, par Pétronille, femme de Robert Lemoine, de Saint-Pierre-du-Châtel, à Gaultier le Vigneor, de Sahurs ; une des pièces en question située à Sahurs, près le pré de Robert Bertran, chevalier, 1267. — Donation par Clément Savari dit Postel, d'un jardin situé à Saint-Hilaire, aux enfants de Tiphaine Postel, octobre 1274. — Vente par Nicolas Sautdescole et Marguerite, sa femme, à Gautier *de Revestuario*, chapelain en la cathédrale, pour 40 sous tournois, de 8 sous et de 2 chapons de rente à Carville, avril 1277. — Mention de Guillaume Louvel, *armiger*, à Normanville, 1293 ; — de monsieur Jehan du Mesnil-Jourdain, chevalier, sieur de Normare, 1356 ; — de Jean le Nouvel, chapelain « de la capelle Saint Seveir, » 1330 ; — d'Adam Janson, autre chapelain, 1396. — Sceaux de l'officialité de Rouen 1250 ; des obligations de la vicomté de Rouen 1389. — Fragment du petit sceau de la même vicomté, 1375.

G. 3541. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1287-1789. — Autel Saint-Julien : 4 chapelles dont 2 sous le vocable de ce saint, une troisième sous celui de Sainte-Geneviève, la quatrième, fondée par Guillaume Cappel, sous celui de Saint-Guillaume. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, informations, titres de rente et de propriété à Rouen et au Boscbénard-Commin. — Vente par Lucas Belet, de la paroisse de Saint-Cande-le-Jeune, aux exécuteurs testamentaires du chanoine Raoul du Donjon (Gilles d'Eu, sous-chantre, Nicolas Fauvel et Jean, dit l'Allouette, chanoines, et maître Guillaume du Chastel), pour 232 livres tournois, de 16 livres tournois de rente sur un tènement à Rouen, *in Boulengaria ante ecclesiam Beate Marie Rothomagensis, inter tenementum Nicholai Belet ex una parte et vicum Talliatorum ex altera*, mars 1286. — Nomination de Nicolas Guillebert, curé de Berville, à la chapelle Sainte-Geneviève, vacante par la résignation d'Alphonse Montreville, 1er mai 1643. — Démission dudit Guillebert, juin 1648. — Démission de la même chapelle par Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque et comte de Lisieux, 28 octobre 1769. — Parmi les livres de la chapelle Saint-Guillaume, sur un état de 1594, figure un petit livre couvert en parchemin intitulé : *Dialogi Adriani Barlandi*. — Mention du tènement Guerard Postel, assis en la boulangerie Notre-Dame, en la paroisse de Saint-Erbland, 1327.

G. 3542. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1444-1692. — Autel Saint-Éloi : 2 chapelles, l'une sous le vocable de Saint-Éloi, l'autre sous celui de Saint-Gilles. — Déclarations de revenus, informations, titres de rentes. — Bail à rente et héritage d'un jardin entre la rue Fleuriguet et la rue Croismare, à Colin Quoquentin, de la paroisse Saint-Vivien, par messire Jehan Hellebout, curé de Saint-Victor-en-la-campagne, chapelain de la chapelle monsieur Saint-Éloy, fondée en la grande église.

G. 3543. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1269-18e siècle. — Autel de Saint-Nicolas : chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas. — Échange entre Thomas Le Boulanger et *Liiardis*, sa femme, d'une part, et Gautier Lemercier et Béatrice, sa femme, d'autre part, d'un *masage* à Blosseville (*ad Blovillam*) contre un tènement à Rouen, rue Saint-Cande-le-Jeune, janvier 1269 (V. S.). — Lorens Herouf, autrement dit Le Plastrier, et Jeanne, sa femme, prennent en fief et perpétuel héritage de Gautier Delamare et de Tiphaigne, sa femme, un tènement avec les édifices dessus mis, paroisse Saint-Martin jouxte le pont, 1304. — Vente par Nicolas de Taon, veuve de Jean de Martinville, à Nicolas de Barneville, pour 11 livres tournois, d'un tènement, paroisse de Saint-Vivien, octobre 1302 ; — par le même à Robert Desportes, prêtre, pour 20 livres 10 sous tournois, de 12 sous de rente sur 2 tènements tenus de lui par ledit de Barneville, octobre 1305 ; — par Guillaume Bertin audit Robert Desportes, pour 65 livres tournois, de 60 sous de rente sur un tènement à Saint-Maclou, octobre 1306 ; — par Guillaume de Hotot, fils et héritier de Gautier de Hotot, au même Desportes, pour 25 livres tournois, de 48 sous de rente, paroisse de Saint-Nicaise, 1310. — Donation au même par Guillaume, dit Jourden, d'Osmonville, de 300 livres tournois qui devaient servir à l'achat d'une rente pour fondation d'une chapelle en l'église de Rouen ; le donateur veut qu'il soit dit 3 messes par semaine pour les défunts, ses parents et bienfaiteurs, le lendemain de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 1302 ; témoin à la donation : demoiselle Jeanne, femme dudit Guillaume. — Approbation par le chapitre de la fondation de Jourden ; on lui assigne, comme lieu pour les services fondés, *capellam que Sancti-Nicolai communiter nuncupatur*, jeudi après *Lœtare* 1306.

G. 3544. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1603-1784. — Autel Sainte-Anne : 1 chapelle sous le vocable de cette sainte. — Provisions, démissions. — Ordonnance du chapitre qui autorise Me. Pierre le Bourgeois, chapelain de Sainte-Anne, à donner à fieffe perpétuelle une maison située à Rouen, rue du Coquet, 1697. — Chapelains : Nicolas de Brennetot, 1607 ; — Adrien De la Faye, 1643 ; — Pierre De la Faye, même année ; — Nicolas Racavé, curé de Caër, 1734 ; — Nicolas-Emmanuel Le Cellier 1784 ; — Nicolas-Emmanuel Le Cellier 1782 ; — Jean-Jacques Brisemontier, ancien curé de Pissy, 1784.

G. 3545. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 5 sceaux.

1266-1770. — Autel de Saint-Jean-des-Fonts : 7 chapelles, la première fondée sous le vocable de Saint-Jean-l'Évangéliste. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, titres de fondations ; rentes à Rouen et à Saint-Pierre-de-Carville. — Cession par Guillaume Briart à Robert Le Capelier d'un jardin en la paroisse de Saint-

Hilaire, avril 1255. — Testament d'Azon le Tort : fonde deux chapelains, l'un à Notre-Dame, l'autre à Saint-Vigor, à chacun desquels il affecte un revenu de 40 livres; lègue 100 livres, pour un anniversaire, à l'église Saint-Vigor, où il veut être enterré, devant l'autel Notre-Dame; legs en faveur de Hugues, son clerc, auquel il donne une des chapelles par lui fondées, celle de Notre-Dame; — de Guillaume Langlois, son *serviens*; — d'Avice, qui va avec des béquilles *que vadit cum potenciis*; — des Béguines, des Hermites *qui emendant vias* (100 sous); des frères des Sacs, des Barrés, des frères de Grandmont, de deux recluses *duabus interclusis* (10 *sous*); — *illis cum quibus contraxi, videlicet draperiis, emendo et vendendo*, 200 *libras ad emendandum forefacta mea*; — 30 *libras pauperibus piscionariis*; ses exécuteurs testamentaires : Guillaume de Saâne, trésorier du chapitre; Jean, prieur du Mont-aux-Malades; Jean d'Orbec, changeur; Geoffroi, curé de Saint-Vigor. — Vente par lesdits exécuteurs testamentaires à Thibaut del Bar, archidiacre du Vexin français, et à Jean d'Aubengny, chanoine, exécuteurs testamentaires de maître Symon *de Ampingnyaco*, chanoine, pour 24 livres, de 10 sous de rente, mai 1272. — Vente devant le maire de Rouen, par Raoul Le Forestier et Hueline, sa femme, aux exécuteurs testamentaires de madame Aeliz de Marregny, jadis dame de Canteleu, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rouen, samedi après la Saint-Mor 1331. — Aveu rendu Jacques de Breszé, comte de Maulévrier, baron du Bec-Crespin, de Mauny et du Vivier, par maître Jean Navet, curé de Sauchevrel, chapelain de la chapelle Saint-Jean, 6 mars 1473. — Procès soutenu, pour une question de propriété, par Jean Lallier, docteur en théologie et chapelain « de la chapelle Saint-Jean, que fonda jadis Asson le Tort en la grant église près les fonts, » 1494. — Donation par Jean du Bec, trésorier en la cathédrale, au chapitre de Rouen, d'un tènement de maisons, paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Amand, à charge de services; présents au contrat : noble homme Jean du Bec, sieur du Bois-d'Illiers, son frère; Charles du Bec, archidiacre de Caen en la cathédrale de Bayeux, son neveu, 1er août 1495. — Sceaux de l'officialité de Rouen, 13e siècle; de la vicomté de Rouen; 1494; des obligations de la même vicomté, 1366; sceau aux causes de la vicomté du Vivier.

G. 3546. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 214 pièces, papier.

1289 (copie) — **1778.** — Autel de Saint-Jean-des-Fonts : 2e chapelle fondée par le cardinal Cholet, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. — Provisions, démissions, états de revenus, titres de fondations, titres de rente. — Copie du testament du cardinal Cholet : choisit sa sépulture au monastère de Saint-Lucien de Beauvais; fonde des anniversaires à la cathédrale de Rouen, à Saint-Ouen, à Saint-Amand, à Jumièges, etc.; à chaque curé du diocèse de Rouen, 100 sous pour célébrer un service à son intention, à la première nouvelle du décès du cardinal; — à Saint-Ouen de Rouen, sa mitre avec les émaux d'argent; — aux frères prêcheurs de Rouen, 20 livres, *pro libro Moralium, quem, titulo permutationis, recepi ab eis pro alio libro consimili quem dedi eisdem*; veut que 100 calices dorés avec leurs patènes du poids de 2 marcs, soient distribués aux paroisses pauvres; il y en aura 60 pour les églises du diocèse de Rouen; dispositions pour ses livres : il lègue à l'un de ses exécuteurs testamentaires, Jean de Bullis, archidiacre du Petit-Caux, qui fut présent à son testament, *Sermones fratris Guiberti* en 4 volumes *et Summam meam de casibus, Parvum Papiam*; fait au monastère de la Celle, près Troyes, 1er dimanche de l'avent 1289. — Lettres de l'official de Rouen : en présence de Roger de Rommare, notaire de la cour d'église, maître Guérard de Saint-Just, chanoine de Beauvais, exécuteur, avec Évrard de Nointel, autre chanoine de Beauvais, du testament de Jean Cholet, ancien archidiacre de Rouen, cardinal du Saint-Siége, reconnaît, en cette dite qualité d'exécuteur testamentaire, qu'après lui et après ledit de Nointel, ce sera au chapitre de Rouen qu'appartiendra la collation de la chapelle à fonder en la cathédrale pour l'âme dudit cardinal, samedi après la Nativité de la Sainte-Vierge, 1294. — Vente par Jean de Torchy à homme honorable et discret, mestre Robert d'Asnières, chanoine de Rouen, pour 65 livres, de 6 livres 10 sous de rente, paroisse Saint-Michel, 1295; — par Richart Souris et Jouane, sa femme, de Saint-Nicolas le-Painteur, au même, pour 31 livres 8 sous, de 62 sous 8 deniers de rente, 1295. — Cession faite par ledit d'Asnières au chapitre de certains revenus pour l'anniversaire du cardinal Cholet, jeudi après la Saint-Denis 1296. — Vente par Nicolas Delamare et Maheut, sa femme, à Mgr. Thomas Aeles, prêtre, curé de Belbeuf, chapelain en la cathédrale, pour 20 livres, d'une maison, paroisse de Saint-Amand, 1331. — Déclaration des rentes de la seconde chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église Notre-Dame de Rouen par le cardinal Cholet en 1297 : on rappelle qu'elle fut visitée par le chanoine Jean Masselin, le 4 octobre 1519; à la suite, obituaire pour ladite chapelle. — Mémoire pour Louis Lesperon, clerc titulaire de la chapelle Saint-Jean-des-Fonts (imprimé). — Mention de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée *ante fontes baptismales in ecclesia cathedrali Rothomagensi*, 8 novembre 1539; — du fief Saint-Jean à Londinières dépendant de cette

même chapelle et qui vraisemblablement en tirait son nom, 1675.

G. 3547. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 3 sceaux.

1310-1783. — Autel Saint-Jean-des-Fonts : 3e, 4e, et 5e chapelles fondées sous les vocables de Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques. — Provisions, démissions, états de revenus, titres de fondation, titres de propriété. — Approbation par le chapitre de la 3e chapelle fondée par les exécuteurs testamentaires de Philippe de Flavacourt, ancien trésorier de l'église de Rouen, mercredi après Noël, 1310. — Donation par Laurence, veuve de Guillaume Haset, aux Augustins de Rouen, d'une maison près la tour Guillaume-Lion ; mention de Jean Varin, docteur en théologie, prieur des Augustins, pénultième d'octobre 1481. — Accord conclu entre Simon Le Cauchois, chapelain de la chapelle fondée par les exécuteurs testamentaires de Philippe de Flavacourt à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, et les chapelains de la Commune, 1447. — Acte passé devant Guillaume Manchon *et Socius Votes, in ecclesia Rothomagensi prope capellam Sancti Melloni,* 1er août 1453. — Donation par Robert du Quesnoy, sieur du Quesnoy et de Cantelou-le-Bocage à la chapelle Saint-Jean de 20 sous de rente, 1536. — Vente par honorable homme et discret Robert Sauvalle, chanoine de Rouen, au chapitre, de 20 livres de rente sur un manoir, paroisse Saint-Vincent de Rouen, 16 août 1371. — Donation par Catherine de Créquy, dame de Breauté, jadis femme de feu Mgr. Guillaume de Bréauté, chevalier, sire de Bréauté et de Néville, de 400 francs d'or pour fondation d'une chapelle : le chapitre déclare qu'avec cette somme il a acquis 20 livres de rente de feu messire Robert Sauvalle, naguère chanoine de Rouen, 21 mars 1373 (V.S.). — Présentation à la chapelle Saint-Jacques, par Catherine de Créquy, de son chapelain, Mgr. Robert de Hasteville, en remplacement d'Adrien Regnauld, décédé, 28 juillet 1384. — Prise à fieffe par Guillaume Faucon, marchand, natif d'Allemagne, bourgeois de Rouen, demeurant en la paroisse Saint-Vincent, de Robert de Hasteville, d'une maison située en ladite paroisse, devant la Vicomté, près du cimetière, à l'enseigne de la Fleur-de-Lys, de présent à l'enseigne du Faucon, 1422. — Sceau du chapitre de Rouen, 1453, de Catherine de Créquy, de Godefroy de Barville, vicomte de Maneval.

G. 3548. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; 1 plan.

1343-1770. — Autel de Saint-Jean-des-Fonts : 6e et 7e chapelles sous les vocables de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean-Baptiste, dites les chapelles des Estranges, du nom du fondateur Guillaume de Lestranges, archevêque de Rouen. — Provisions, démissions, titres de propriété de biens situés au Grand-Quevilly et au Petit-Couronne. — Lettres d'amortissement jusqu'à concurrence de 200 livres de rente pour des fondations pieuses, accordées par le Roi à Guillaume de Lestranges, son conseiller, *consideratione gratuitorum serviciorum per eum nobis actenus multimode impensorum et quod, in magnis et arduis negociis. nos et regnum nostrum tangentibus, non cessat impendere, omni die, prout rerum experientia nos edocet,* Montargis, 20 novembre 1379. — Sire Pierre des Essarts et Jeanne, sa femme, reconnaissent avoir baillé à Guillaume Le Grant, bourgeois de Rouen, 26 acres de pré « que l'en dit les prez de la Heuze, » assis entre Quevilly et Couronne, et 12 livres de rente sur la maison Nicolas du Roulle, en la rue de la Vicomté, pour 50 livres de rente, 1343. — Vente par Jean Vivet à Jean Rabassier, 1421 ; — par Cardin Goulle au chapitre, 1426. — Martin de la Heuze, écuyer, sieur de la Heuze et du Grand-Quevilly, quitte, moyennant 24 saluts d'or, deux chapelains des chapelles de Notre-Dame et de Saint-Jean-l'Évangéliste fondées par feu révérent père en Dieu Guillaume de Lestranges, de tous les reliefs, aides, treizièmes dûs à cause de leurs prairies de Quevilly, consistant en 20 acres avec la motte, 15 mai 1435. — Transaction au sujet d'arrérages de rentes entre les chapelains de la chapelle Notre-Dame et Saint-Jean-l'Évangéliste nommée la chapelle des Estranges, d'une part, et Mahieut Dureaume et Jean Guédon, écuyer, sieur de Franqueville, 1474. — Mention en 1428, de Thomas Tunstall, chevalier, seigneur de la Heuze et de Quevilly.

G. 3549. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 53 pièces, papier (4 imprimées).

1493-1778. — Autel de Saint-Jean-des-Fonts : chapelles sans distinction de vocables ni de portions. — Provisions, démissions, etc. — Mandement du Roi à un sergent, de mettre en possession de la chapelle Saint-Jean-des-Fonts Marin Mignard, Rouen, 15 juin 1594 ; — Baptiste Le Bourgeois, curé de Saint-Denis de Rouen, 4 juillet 1595. — Chapelains : Toussaint Lefebvre, docteur régent en la faculté de théologie de Paris; — Emery Marc, chanoine, au-

mônier ordinaire du Roi, 1634; — Nicolas Paris, diacre, docteur en théologie; — Nicolas Verel, chanoine de Saint-Paul à Saint-Denis en France, demeurant à Paris, au collége de Justice, 1670. — « Réfutation du mémoire imprimé de maître Nicolas Carey, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen pour valoir d'avertissement au procez apointé par devant nosseigneurs des requestes. — Pour maître Jean-Baptiste Leloup, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts, deffendeur en ajournement et incidemment demandeur en lettres de restitution, contre ledit sieur Nicolas Carey, demandeur et deffendeur des dites lettres de restitution. » — « Mémoire pour monsieur Carré, chanoine de l'église cathédrale et métropolitaine de Normandie, et ci-devant titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste fondée en ladite église. » — « Mémoire de justification de monsieur Carré. » (Imprimés).

G. 3550. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 107 pièces, papier; (1 imprimé) 4 sceaux.

1334-1789. — Autel Saint-Pierre Saint-Paul : 5 chapelles, la première sous le vocable de Saint-Paul, fondée par Enguerran d'Etrépagny, chanoine de Rouen, archidiacre d'Eu, à la présentation des archidiacres d'Eu; — la seconde, sous le vocable de Saint-Mathurin, fondée par Barthelemy Regnault; — la troisième, sous le vocable de Saint-Paul; — la quatrième, sous celui de Saint-Laurent d'Eu ou Saint-Laurent le confesseur, fondée par Paul Le Blaatier; — la 5ᵉ, sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul. — Provisions, démissions, titres de rentes, titres de propriété. — Nommés à la 1ʳᵉ chapelle, par les archidiacres d'Eu, à savoir par Bertrand Carit : Durand *de Roca*, du diocèse de Rhodez, en remplacement d'Arnaud Géraud, décédé le 1ᵉʳ février 1336; — par Nicolas de Venderez : Robert Guérould, en remplacement de Pierre *de Clamengus*, décédé, 2 février 1420 (V. S.); — par Richard de Courcy : Etienne du Mesnil, en remplacement de Robert Guerould, décédé, 16 juin 1442; — par Jacques Gougeul, *alias* de Rouville : Henri Richer, en remplacement de Jean Le Jureur, décédé, 24 septembre 1479; — par Regnaut Chuffes, Regnaut Huyllart, en remplacement de Henri Richer, 13 septembre 1501. — Présentation à la même chapelle par Philippe Remon, conseiller au parlement, vicaire général au spirituel et temporel de Henri Cleutin, archidiacre d'Eu, 1ᵉʳ février 1552. — Permutation entre Nicolas Baron, chapelain de la chapelle Saint-Paul, et Louis Sevrey, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, mai 1630. — Mention de François Coignard, bachelier de Sorbonne, titulaire de la chapelle Saint-Paul et curé de Saint-Remy de Dieppe, 1740. — Lettres d'amortissement accordées par le roi Philippe de Valois pour une rente de 13 livres léguée au chapitre, à l'effet de fondation d'une chapelle, par Pol Le Blaatier, jadis garde du trésor de l'église Notre-Dame de Rouen, mars 1333 (V. S.) — Nomination, par le chapitre, de Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches, à la 5ᵉ portion de la chapelle Saint-Pierre Saint-Paul, sur la présentation de Charles Le Clerc, chanoine et semainier, 19 mai 1758. — Sceaux de Nicolas de Venderez, Gougeul, Regnaud Chuffes.

G. 3551. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1476-1790. — Autel Saint-Pierre et Saint-Paul, sous le crucifix : 2 portions. — Pierre Lamy, lieutenant du vicomte de Rouen, renonce à la garantie qu'il prétendait de maître Jean Le François, chanoine, pour 60 sous de rente, sur une maison située en la paroisse de Saint-Nicolas, 1476. — Déclaration des revenus appartenant aux deux portions de ladite chapelle, ainsi désignée au XVIᵉ siècle: « chapelle Saint-Pierre, fondée soubz le pilpitre, près l'huys du chœur de l'église Notre-Dame de Rouen, vulguerement nommée l'esquelle. » — Chapelains : Robert Jollys, curé de Saint-Nicolas de Rouen, 1589; — Baptiste de la Haye, 1610; — Charles de Bures, 1643; — André Le Tellier, 1674; — Chenneviêre, vicaire de la Madeleine d'Andely, 1789.

G. 3552. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

XVIIIᵉ siècle. — Notes sur les chapelles de la cathédrale. — Inventaires des titres qui y sont relatifs. — « État des revenus des chapelles qui sont réunies à la manse des colléges par le décret rendu par Monseigneur l'archevêque, le 22 décembre 1767, revêtu de lettres-patentes du mois de juillet 1768, enregistrées au parlement. »

G. 3553. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 57 pièces, papier, 1 fragment de sceau.

1314-1572. — Confrérie de Notre-Dame de Rouen : Titres de rentes et de propriété : 7 sous sur une maison près le pont Dame-Regnaude; — 40 sous sur la maison où pend l'enseigne de la Corne-de-Cerf au faubourg Saint-Sever; — 1 sou sur une maison vis-à-vis du moulin Claquerel, assujettie d'ailleurs à la fourniture d'une bouteille

de vin à ceux qui portaient la châsse Notre-Dame, le mercredi des Rogations, lorsque la procession revenait de Saint-Nicaise ; — 3 sous sur une maison et jardin vis-à-vis de Saint-Éloi, 1316 ; — 2 sous sur la maison du Pot d'Étain paroisse de Saint-Martin-du-Pont ; — 7 sous sur une maison près du Bras-d'Or, rue Martainville ; — 60 sous sur une maison de la rue Étoupée, paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré ; — 20 sous sur la maison occupée par la veuve Chandelier, apothicaire, où pendait pour enseigne *l'Entrée de Jérusalem*. — Concession par Robert Cucuel et Haïse, sa femme, *portitoribus et mensuratoribus Rothomagi et omnibus aliis confratribus confratrie ecclesie Sancte Marie Rothomagensis*, de 20 sous de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Godard, borné par la rue *per quem graditur à porta Bouveruel ad vicum Bellvacensem*, 1214. — Donation par Robert Le Balenchier et *Aelicia*, sa femme, aux prévôt et frères de la confrérie Notre-Dame de Rouen, de 5 sous de rente sur des maisons *coram monasterio Sancti-Patricii Rothomagensis*, 1285. — Donation par Pierre Le Loquetier et Nicole, sa femme, à la même confrérie, de 5 sous de rente en la même paroisse, mars 1280. — Donation à la frarie Notre-Dame de Rouen par Nichole de Saint-Lyénart et Rogière, sa femme, de 4 sous de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Maclou, 1292. — Fragment du sceau de la commune de Rouen, 1214.

G. 3554. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1280-1753. — Titres de rentes et de propriété de la même confrérie. — Rentes sur des maisons à l'enseigne des Quatre-Vents, rue du Sac ou du Varvot, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, et sur le Ruissel, paroisse Saint-Maclou. — Donations à la confrérie Notre-Dame de Rouen, par Jean Pigache, de 5 sous de rente sur une maison, paroisse de Saint-Jean-sur-Renelle, mars 1280 ; — par Raoul Doridon et Pétronille, sa femme, de 5 sous de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Hilaire, près Rouen, 1282 ; — par Roger, dit Lamort, de la paroisse Saint-Laurent, de 3 sous d'annuelle rente « pour Dieu et pour estre acompagnié ès proières et ès bienfés des confrères ; » — par Raoul Le Long, clerc, et Laurence, sa femme, d'une maison *in clauso dicto Petit-Gars*, paroisse de Saint-Maclou, 1228 ; — par Jean de Torchy, clerc, et Jeanne, sa femme, de la paroisse de Saint-Maclou, « de 5 soudées de rente pour estre parchonniers ensemble en tous les bienfés de la confrérie, » 1303 ; — par Michel Basin, écuyer, sieur de Lanquetot, demeurant paroisse Saint-Éloi, « meu de devocion », de 8 sous de rente à héritage, 1472. — Autres rentes sur une maison, rue Saint-Martin, paroisse de Saint-Cande.

G. 3555. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1629-1745. — Procès contre plusieurs notables marchands qui refusaient d'accepter la charge de maître de la confrérie de Notre-Dame : Jean Lemarchand, 1629 ; Geoffroy Larchevêque, 1650 ; Germain Yard, 1667 ; Boullard, 1718. — Mémoires, arrêts du parlement. — Mémoire contre Geoffroy Larchevêque : « Il a esté nommé maistre, selon la coustume observée de tout temps, le jour de la Purification. La croix qui luy fût portée, il l'accepta en telle sorte qu'il l'a gardée sans murmure ny refus jusqu'au 24 janvier, qu'ayant esté sollicité de se préparer à faire célébrer le service, le jour de la Purification prochaine, il a tesmoigné alors de la répugnance. Il faut remarquer cette circonstance, pour donner de la honte et du repentir au dit sieur Larchevêque, que, depuis plus de 500 ans que ceste confrairie est establie, il ne se rencontre point d'exemple qu'aucun de ceux qui y ont esté nommez aye refusé cet honneur.... C'est parmy les notables marchands qu'on en nomme d'ordinaire pour remplir ceste charge, laquelle néanmoins n'a pas esté dédaignée par des personnes nobles, et mesmes M. le cardinal de Bourbon désira en estre maistre..... Il y a trois jours de fonctions pendant les Rogations, et son office est à assister aux processions qui se font ce jour-là et aux cérémonies du jour de l'Ascencion, et enfin de faire l'aumône de pain à des pauvres, et célébrer la messe les jours consacrés à la Vierge. Cette confrairie n'est pas de la nature ni de la qualité des autres qui s'establissent par le concours des volontés mutuelles d'un certain nombre de personnes. Celle-cy est un pur acte de piété, qui a esté introduit en l'honneur de la Vierge dans le plus auguste temple de la province pour honorer une cérémonie célèbre et pour seconder une autre confrairie instituée en l'honneur de Saint-Romain. Cela se faict au conspect de 100,000 personnes qui y accourent de toute part. »

G. 3556. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier, relié en parchemin.

1716-1712. — « Délibérations de la confrérie Notre-Dame, érigée en l'église cathédrale et primatiale de Rouen, commençant le 8 décembre de l'année 1716, » finissant le 18 novembre 1723. — « 30 mai 1726, le privilége de Saint-Romain ayant esté accordé à François Feré le fils,

après avoir fait toutes les cérémonies accoustumées, dans le chœur, et les continuant, fut conduit à la chapelle de la Vierge, derrière le chœur Notre-Dame, précédé de la croix de la confrérie de Saint-Romain et accompagné de Mᵉ Jean Dedde, prestre, chapelain du collége d'Albane, remplaçant maître Jean Le Signerre, prestre, chapelain de la confrérie de Saint-Romain et doyen des chapelains de chœur, dont le grand âge et les fatigues du jour ne lui permirent pas de venir en personne, suivant l'usage, de tout temps immémorial, où ledit François Feré le fils, à genoux, au pied de l'autel, il lui fut fait par M. Louis Delacroix, maître en charge de la confrérie Notre-Dame, la remonstrance accoustumée, après quoy ledit prisonnier fut conduit en la chapelle Saint-Romain pour y entendre la messe. »

G. 3557. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 6 feuillets.

1419-1421. — Fragment d'un registre en forme de compte, concernant la confrérie de Notre-Dame. — Mandement de Henri V, roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, aux grènetier et contrôleur du grenier à sel de Rouen pour leur enjoindre de payer le droit de gabelle de 25 muids de sel à la confrérie de Notre-Dame; château de Rouen, 16 janvier, an 7ᵉ du règne (1419). — « Cy ensieut la vente du sel devant dit faite par semaines », 1419. — Comptes de ladite confrérie : « de Henry Hynden, escuier, du pays d'Angleterre, rendu franc par un noble du prix de 6 livres 15 sous. Cy ensieut la teneur des quittances qui ont esté faites au grènetier pour le sel.... Les prévost, eschevins et confrères de la confrérie confessent avoir reçu de Pierre de la Ruaudière, grènetier, 750 livres pour le droit de la gabelle de 25 muis de sel que le Roi leur a donné congié de vendre, à prendre au grenier Notre-Dame, estant à Rouen en la rue des Cordeliers, lequel grenier a esté fait et rempli des omosnes de marchans crestiens faisans venir sel à Rouen de si long temps qu'il n'est mémoire du contraire, c'est assavoir de chascun vaissel 1 boissel qui est le premier mis en vaissel au commencement de sa charge ; et l'appelle l'en *boissel à la mère de Dieu*, dont il appartient au Roy notre sire pour son droit de gabelle, de chascun muy, 60 livres tournois qu'il a donné à la dite confrérie. » — « Despence et mises faictes pour le pourchas et pour avoir la délivrance dudit sel devers le Roy, notre souverain seigneur : pour 1 pot de Rouménie présenté au chancelier, 10 sous; pour 1 gallon de vin vermeil à lui, 5 sous ; pour un coffret d'espices, 30 sous ; pour 1 gallon d'ypocras présenté audit chancelier et au privé seel, qui dynoient ensemble chieux Jehan Delacourt, 36 sous 8 deniers; pour 1 gobelet d'argent doré couvert pour présenter à certaine personne de l'ostel du Roy, 37 livres tournois; pour 1 autre gobelet, à une autre personne de l'ostel, 28 livres 17 sous; pour les herivières du jour de l'an aux porteurs et mesureux de sel, 30 sous; pour l'achat de 4 porcs pour donner le lundi de karesmeprenant, comme il es tacconstumé, 18 livres. »

G. 3558. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier, sans couverture.

1632-1684. — Compte journal de la recette et mise de la confrérie de Notre-Dame de Rouen. — Listes des maîtres et des chapelains. — « 1634, pour le jour de la Chandeleur, messe, musiciens. Pour le *desboccage* et procession qui se fait le même jour, après midy, aux musiciens qui assistent à la procession, 8 livres; aux cornets, 4 livres; aux trompettes, 10 sous; aux porteurs de croix, bannière, torches, chandeliers et gargouilles, 16 sous. » — Le 2 juillet 1635, décès de M. d'Eudemarc, chanoine, victime de la contagion; on mentionne qu'il avait dit gratuitement, depuis 30 ans, les messes de la confrérie. — « 1651, *desbaucage* qui se fait le jour de la Chandeleur : La compagnie de messieurs a conduit M. Le Breton, selon l'ordonnance, à sa maison après les vespres de Notre-Dame. — Aux musiciens qui ont chanté par les rues devant les maistres, selon l'ordonnance, 8 livres; aux cornets qui ont joué alternativement, 4 livres; aux trompettes, néant; aux porte-croix, bannière, etc.... 16 sous. — 1653, M. Jean Cavelier (le père du navigateur) a commencé l'année de sa charge le premier jour de janvier 1653; *desbaucage* qui se faict le jour de la Chandeleur, après les vespres de Notre-Dame : le jour de Chandeleur se fit une procession solennelle pour l'ouverture du grand jubilé, et n'arriva que sur les 6 heures du soir. Néanmoins la compagnie conduisit M. Cavelier en sa maison, et passa par devant M. Toustain, dernier esleu maistre, seulement avec les musiciens de Notre-Dame auxquels a esté payé, selon l'ordinaire, 8 livres. — Les cornets ne jouèrent point, veu le peu de distance. Ainsy pour cet article néant. — Aux porte-croix, bannière, etc... 16 sous. »

G. 3559. (Registre.) — In-folio, 465 feuillets, papier, reliure moderne.

1602-1668. — Comptes de la confrérie Notre-Dame. — 1605, achat à Paris d'une tapisserie en 3 pièces, représentant, la première, l'arbre de Jessé, les deux autres, l'histoire des fêtes de Notre-Dame; — « à Jérémie Le Pilleur, peintre, pour le pourtrait de l'arbre de Jessé fait faire par M. de Guenouville, 50 sous; au même, pour les petits

pourtrais de la Vierge-Marie, 10 sous ». — 1611, achat d'une tenture de tapisserie de l'histoire Saint Paul, contenant en carré 230 aunes d'Anvers, à raison de 11 livres l'aune; achetée 2,530 livres chez messieurs les Vaudergois, à Anvers; apportée d'Anvers à Dunkerque et de Dunkerque à Rouen. — 1626, à Jérémie Le Pilleur, peintre, pour avoir peint et doré 7 chandeliers de bois pour mettre sur le tableau de la chapelle Notre-Dame. — 1640, payé à Jacques Perdry, maître sculpteur de cette ville, pour les dessins qu'il a faits, par le commandement de la compagnie, pour le maître-autel, 30 sous. — 1641, menuiserie du contr'autel faite par Verier, maître menuisier. — 1643, « sur ce qui esté représenté par M. Jean Racine, sculpteur, que, avant que de poser le contr'autel qu'il a entrepris de faire pour la décoration de la chapelle, il seroit à propos de reblanchir les voûtes et piliers de la dicte chapelle, pour estre trop sales, la compagnie ayant trouvé mieux de la faire regratter avec ciseaux, pour estre le dit ouvrage plus beau et de plus longue durée que reblanchie, pour cest effect marché a esté arresté avec Gravois, masson, pour ce faire, par le prix et somme de 243 livres. — A maître Noël d'Yvetot, maître maçon, pour démolition des marches et dégrés de l'autel de la Vierge, pour les avancer et eslever d'une marche, 60 livres. » — 1644, on bouche avec de la toile huilée 2 fenêtres de la chapelle, parce que la pluie qui pénétrait par là endommageait la dorure du contr'autel. On paie 650 livres au sieur Champagne, maître peintre à Paris, pour avoir fait le tableau représentant l'histoire de la Nativité de Notre-Seigneur enchâssé dans ledit contr'autel. — 1606, Rogations : « Aux porteurs de croix, 5 sous; aux deux porteurs de chandeliers, 5 sous; au porteur de bannière, 7 sous 6 deniers; aux 4 porteurs de torches, 32 sous; aux mesureurs de sel, 6 livres; à la *touflière*, pour avoir fourni d'herbes à semer, vergettes et bourlets, durant les 4 jours des Rogations, 9 livres; — à l'homme qui a fourni les *formes* et gardé les places aux sermons pour Messieurs les maîtres, durant les dits 4 jours, 4 livres 10 sous. » — 1638, « le jour de l'Assomption de la Vierge, la procession générale a esté faite, par le commandement du Roy, affin de prier Dieu qu'il donnast un heureux accouchement à la Reyne, en laquelle procession a esté portée la châsse Notre-Dame, avec le luminaire de la confrérie. » — Le jour de la Nativité de la Vierge, 8 septembre 1638, « fut chanté le *Te Deum Laudamus* pour la joye que la naissance de Mgr le Dauphin apporta à la France, qui nasquit le dimanche, 5 du dit mois; et le lendemain fut faicte une procession générale en action de grâces à Dieu ; en icelle furent portés les luminaires de la confrérie. » — 1645, « à l'avenir le maître en charge rendant son compte fera un don à l'église et sera dispensé des fêtes qui se souloient faire les lundi, mardi et mercredi des Rogations. » — 1646, « aux musiciens pour le salue du mercredi et jeudi des Rogations, qui se fait devant le grand portail de Notre-Dame, suivant la fondation du sieur Rozée, ancien maître, est distribué la somme de 7 livres. » — Le 7 août 1647, tapisserie mise dans un coffre derrière l'autel de la Vierge. — « Le 7e jour d'avril 1650, par ordre de Mgr l'archevesque, fut faicte une procession solennelle pour les nécessités du temps, à laquelle les maîtres furent invités d'assister en corps; l'image de la Vierge portée devant eux par le chapelain, et le luminaire auprès du Saint-Sacrement; à chacun des maîtres, qui estoient au nombre de 12, et le chapelain, a esté donné une bougie d'un quarteron pièce, qui font 3 livres 1 quart; à 4 aminoteurs qui portèrent les torches, à chacun 5 sous. — 1651, au bouquetier qui fournit, les 4 jours des Rogations, les vergettes avec les fleurs, 12 livres ; — le 25 juin, procession solennelle fut faite pour remercier Dieu de la maladie apaisée. » — A partir de 1652, la procession dite le *desbaucage*, qui se rendait à la maison du maître, le deux février, après l'élection, se rend à l'église de la paroisse du maître. — La même année, suppression des 2 festins de la Purification de la Vierge et de l'Ascension à cause des profusions qui s'y faisaient; ces deux festins sont remplacés par une contribution de 600 livres, mise à la charge du nouveau maître, et qui devait être consacrée à l'élargissement et à la visite des prisonniers; signé : Jean Cavelier et Ponce Maillefer. — Décès et inhumation de maîtres de la confrérie : de feu noble homme Nicolas Gueroult, secrétaire du Roi, le 17 février; de noble homme Pierre d'Eudemare, conseiller de la ville, le 28 février; de noble homme Marc de Challon, le 27 août 1651 ; de M. de Guenonville, le 8 mars; de madame Asselin, le 4 mai 1622; de M. Muysson, le 1er mars 1623; de madame Muysson, le 5 août 1624; de M. Fauvel, le 2 novembre 1625; etc.... 12 janvier 1666, M. Cavelier, ancien maître de la confrérie, fut inhumé en l'église Notre-Dame-de-la-Ronde; service à son intention en la chapelle de la confrérie Notre-Dame.

G. 3560. (Registre.) — In-folio, 545 feuillets, papier, reliure moderne.

1668-1746. — Compte de la confrérie Notre-Dame. — « 1668, le jour de la Chandeleur, les maistres estant assemblés en la chapelle de la Vierge, après les vespres, ont esté en procession en l'église de Saint-Pierre du Châtel avec les musiciens et les chapelains du collége des Clémentins, et a esté donné aux porte-croix, bannières, torches et chandeliers, 16 sous, aux musiciens qui ont chanté alternativement à la dite église et retourné en la cathédrale aussi chantans, 10 livres ; — aux chapelains, qui ont psal-

modié alternativement avec les musiciens, 4 livres. — Rogations : au bouquetier qui fournit les baguettes et les fleurs aux musiciens pour le salut, le mercredi et jeudi, qui est chanté devant le grand portail, 7 livres. — Le 13e jour de juin 1669, Dieu appela de ce monde M. Delamare, prestre, chanoine de l'église cathédrale, lequel, depuis l'année 1635 jusques à celle de son décès, a dit et célebré les hautes messes ordinaires de la confrérie, sans avoir voulu recevoir aucune rétribution. — 1672, le chapelain de la confrérie, ayant représenté que M. Justice, qui alloit entrer en charge n'avoit pas intention de donner un cierge aux dames, le jour de la Chandeleur, comme il a esté fait de tout temps par les autres maistres, et ayant demandé comment il se comporteroit, il fut arresté qu'en cas que le sieur Justice demeurast dans cette résolution, le dit chapelain seroit permis d'en commander au cirier aux dépens de la confrérie, pour en bailler aux dames mariées seulement, ce qui a esté ainsy accompli, et en a esté distribué 17 du poids de demi-livre, à raison de 28 sous la livre. Le dit sieur Justice ayant aussi refusé de mettre des cornets pour jouer aux processions, les 4 jours des Rogations, comme il est accoustumé, MM. les maistres, ayant veu, le lundi, qu'il n'y en avoit point, donnèrent ordre au chapelain d'en appeler et convenir avec eux du prix. » — 1673, le serpent que l'on portait par la ville les 4 jours des Rogations étant rompu, on en fera refaire un semblable ; dépense pour cet objet, 25 livres ; — mention de la Vierge qui écrasait le serpent. — A partir de 1676, il n'est plus question de salut devant le grand portail, le mercredi des Rogations et le jeudi de l'Ascension. — « 8 février 1681, la procession, après l'office du chœur, qui se faisoit en la paroisse du maître en charge, veu les fatigues et inconvéniens qui pouvoient arriver, attendu que l'office de la cathédrale estoit achevé fort tard, se fera dans la cathédrale à commencer d'aujourd'hui. » On chantait *Cantate*, *Lœtatus sum in his*, *Nunc dimittis*, les litanies de la Sainte-Vierge, en faux bourdon, aux ailes de la nef, à revenir en la chapelle de la Vierge où l'on chantait le *Te Deum ;* les musiciens devaient porter chacun une bougie allumée.

G. 3561. (Liasse.) — 159 pieces, papier.

1696-1770. — Pièces justificatives du compte de la confrérie Notre-Dame. — 1753, payé au nommé Tonnerre, pannetier, pour une gargouille en osier, 30 sous ; — à M. Castel, peintre, pour avoir accommodé ladite gargouille ; — pour avoir donné la forme du dragon à une carcasse d'osier et avoir fourni les yeux de fer-blanc, 60 livres. — Aumônes à l'Hôpital général, aux Augustins, aux religieuses de Sainte-Claire ; — aumône de 3 livres à F.-G. Mangeard, docteur de Sorbonne, prieur des Augustins de Rouen, 1746. — Mention d'une sacristie derrière la chapelle de la Vierge.

G. 3562. (Charte.) — Parchemin, 0m32 de largeur sur 0m42 de longueur.

1292. — Lettres du chapitre de Rouen, le décanat vacant, par lesquelles il approuve l'institution formée par les chanoines des 15 marcs et des 15 livres et plusieurs chapelains du chœur de la cathédrale, tant prêtres que diacres et sous-diacres, d'une confrérie en l'honneur des saints archevêques patrons de l'église : Saint Nicaise, Sain Mellon, Saint Romain, Saint Ouen, Saint Ansbert et Sain Victrice, et spécialement de Saint Romain. — Siége de la confrérie dans la chapelle Saint-Jean. — *Statuerunt predicti canonici quod, si aliquem fratrum contigerit peregre proficisci vel ultra mare vel Romam, vel ad Sanctum-Jacobum, vel alibi, et decesserit in via vel quocumque alio modo extra Rothomagum, missam fidelium pro ipsius anima, infra octo dies à tempore noticie, in predicta capella celebrabunt*, mars 1292 (V. S.). Original sceau perdu. — Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain.*

G. 3563. — (Charte.) — Parchemin, 0m63 de largeur sur 0m53 de hauteur.

1427. — Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus des statuts de la confrérie de Saint-Romain fondée en la cathédrale. — On ne saisit pas quel lien il peut y avoir entre cette confrérie composée de laïques, et la précédente qui paraissait n'être qu'une association entre les chapelains. — Siége de la confrérie en la chapelle Saint-Romain. — « Se aucune personne de la dite confrarie trespasse de cest siècle, et il soit fait assavoir, l'esquevin sera tenu à garder aux papiers s'il doit aucune chose à la confrarie, et se ce qu'il devera est paié, le deen, par le congié de l'esquevin, doit porter tous les aournemens de la confrarie qui à ce appartiennent à l'ostel du trespassé et 4 cierges de 2 solz, et le doit faire savoir au crieur qui criera le corps par les carrefours de Rouen et au prestre et aux 4 clercs pour dire la vegille dedens le retrait de nonne Notre-Dame du lendemain au matin, et doibt chacun d'iceulx clercs lire ung psaultier devant le corps, et doit le doyen veiller devant le corps, de l'eure de saint de la ville du vespre jusques au jour et garder les aournemens; et si

doit semondre le prévost, l'esquevin et les sergeans, chascun à son hostel, pour estre l'endemain à l'ostel du trespassé dedans le retrait de prime, et doit chacun dire sa patenostre devant le corps, et doivent estre à oster le corps et porter à sa paroisse, et le crieur doit cloqueter devant jusques au moustier; et quand le corps sera au moustier, le prévost, l'esquevin et les sergeans yront aux deffaultes, et feront dire la messe pour le corps...; et doit l'en donner 2 souldées de pain aux poures par le congié du prévost; et si doivent convoier tous ensemble les amis du mort à l'ostel dont le corps sera parti: et se il est porté enterrer ailleurs que en sa paroisse, les compagnons en aront 2 solz à boire pour le porter; et se il estoit en aucune sentence de excommiche, et il n'eust de quoy avoir son absoulte ne toille à estre enseveliz, l'en lui trouveroit toille à lui ensevelir, et si lui aideroit-on à son assoulte empêtrer, au regard des compaignons, aux cousts de la dicte confrarie. » — Dispositions pour les confrères atteints de lèpre qu'on devait, s'ils le demandaient, convoyer jusques à la banlieue, et pour ceux qui partaient en pèlerinage au Saint-Sépulcre outre mer, à Rome, à Saint-Jacques-en-Gallice, à Saint-Gilles: « Chacun an, le lundi après Pasques, les compaignons doivent assembler à la messe Saint-Antoine à la Magdaleine et d'ilec aler aux murs de Grantmont vers Sotteville pour regarder se il y avoit pèlerin de la confrairie pour lui faire paier son droit. » — Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*.

G. 3564. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin 1 imprimé.

[illegible]. — Requête présentée au parlement par Georges Langlois, maître de la confrérie de Saint-Romain, conjointement avec M. Le Plastrier, chapelain de la même confrérie, tendant à être déchargés d'une sommation à eux faite pour représenter au chapitre, le prisonnier Louis Le Sens, qui avait été choisi pour jouir du privilége et qui, le lendemain de la cérémonie, s'était dispensé de venir entendre l'exhortation, 1548. — Signification d'une requête des curés de Rouen, contre les chapelains de la confrérie de Saint-Romain, au sujet des inhumations, 1585. — Mémoire de l'argenterie appartenant à la confrérie, 1690. — « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, au sujet de la confrérie de Saint-Romain, établie en la dite église », 1765 (Imprimé). — Défenses que fournissent en la grande chambre du parlement les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, contre les sieurs conseillers, maire et échevins de la ville de Rouen, en présence du sieur Dumanet, marchand à Rouen, dernier maître de la confrérie de Saint-Romain. — Transaction entre les parties portant qu'il sera rendu, de leur consentement, un arrêt qui ordonnera que la croix de procession et les deux chandeliers, le tout d'argent, resteront à la fabrique de la cathédrale, pour servir dans les cérémonies où figure la châsse Saint-Romain, que les immeubles de la confrérie seront attribués à l'hôpital qui continuera, comme par le passé, d'envoyer les écoles des pauvres aux quatre processions des Rogations et de l'Ascension, 3 août 1776. — Arrêt portant homologation de cet accord, 14 août 1777.

G. 3565. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, parchemin.

1410. — *Copia caritatis sancti Eustacii, martiris, fundate in ecclesia Rothomagensi.* — Confrérie fondée à l'autel de Saint-Eustache *ab antiquo*; approuvée par les vicaires généraux de l'archevêque Louis de Harcourt: « Item, se aucun frère ou seur de la dite charité veult aller en la terre de Jhérusalem, en la terre sainte de oultre mer, à Roume, à Saint-Jaque, il aura 3 soulz et une messe aux despens de l'ostel, et sera convoyé par le prévost, l'esquevin, le vieil prévost et tous les autres frères servans jusques aux murs de Grantmont ou aux lieux accoustumés, sur peine de double amende. Et se il avenoit que aucuns des frères et seurs dessus diz allassent aux diz pèlerinages, pour gaigner argent d'autrui, ils n'auront riens des biens du dit hostel, et seront tous les dessus diz pèlerins tenus faire savoir au prévost ou à l'esquevin ou au clerc, par l'espace de 8 jours au devant de leur meute. »

G. 3566. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

[illegible]. — Requêtes adressées au chapitre par les maîtres de la confrérie ambulatoire du Saint-Sacrement, dite parfois l'archiconfrérie, établie en la cathédrale, pour obtenir des chanoines le prêt des ornements nécessaires, la permission de faire sonner la cloche Marie, de faire leurs processions accoutumées dont le jour est spécifié, et de choisir leur prédicateur. — Siége de la confrérie dans la chapelle ou les chapelles successivement désignées sous le nom du Saint-Sacrement, de la Vierge (derrière le chœur), des Trois-Rois. — Procession générale et solennelle d'abord le jour de la Sainte-Anne, ensuite le mardi de la Pentecôte, en dernier lieu, le dimanche de l'octave du Saint-Sacrement, conformément à un arrêt du parlement du 13 mai 1760.

G. 3567. Liasse. — 9 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1625-1729. — Titres de fondation, titres de rentes, comptes et pièces justificatives de comptes de la confrérie de Sainte-Cécile fondée à la cathédrale. — Donation à cette confrérie par un de ses membres, François de la Fosse, théologal et pénitencier de la cathédrale, d'une somme de 600 livres pour fondation d'un second prix consistant en une écritoire d'argent du poids de 6 onces, pour le débattu du motet à 2 chœurs et 9 parties, 1666. — Liste des musiciens qui ont servi le jour de Sainte-Cécile, 1708. — Mémoire des frais faits pour la fête Sainte-Cécile, 1711 — Gratifications à Branchard, habitué en la cathédrale, de 50 livres pour une messe de sa composition, 1722; au même et à Louis Fromental, enfant de chœur, à chacun, de 20 livres pour 2 motets de leur composition, 1725.

G. 3568. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1789. — Confréries en la cathédrale : — Sainte-Anne : Statuts, 1617, 1736 : le jour Sainte-Anne, à 8 heures du matin, sermon devant la chapelle Sainte-Anne; — le jour de l'Ascension, haute messe aux dépens du maître nouvellement élu, 1 livre 16 sous; le 1er dimanche de chaque mois, haute messe aux dépens des derniers reçus maîtres ou maîtresses de la confrérie des filassiers et filassières; basses messes, les dimanches de chaque mois. Les maîtres ou maîtresses qui feront dire la messe les jours de Vierge, tenus de donner des craquelins et bouquets ou pain pour bénir, à leur volonté. — Requête au chapitre par les maîtres gardes et communauté des marchands filassiers de Rouen. Les intendants du chapitre les avaient avertis de faire retirer de la chapelle Sainte-Anne où est érigée, de temps immémorial, leur confrérie, les bancs et armoires étant dans cette chapelle, où le chapitre voulait placer un confessional. Ils remontrent qu'ils avaient contribué à la décoration de la chapelle en question par la construction, à leurs frais, de la contrétable, que cette chapelle était une des plus petites et aussi l'une de celles où il y avait le plus d'offices. Il s'y disait une messe basse tous les jours, à 8 heures, une messe haute tous les 3es dimanches de chaque mois, aux 5 fêtes de la Vierge, le jour de l'Ascension, aux 2 fêtes de Sainte-Anne, les jours de Saint-Maurice, Saint-Gervais, Conversion de Saint-Paul et le jour de l'élection d'un nouveau maître (vers 1789). — Confrérie de Saint-Fiacre, Sainte-Marguerite et Sainte-Véronique : Mémoire de l'argenterie, état du mobilier, 1708. — En 1709, personne ne s'étant présenté pour gérer la confrérie, le mobilier fut abandonné au chapitre. Cette confrérie était établie dans la chapelle Sainte-Marguerite. — Confrérie de Saint-Firmin, Saint-Eustache et de tous les saints : États de l'argenterie; parmi les obligations des confrères, celle de porter la châsse de tous les saints les jours des Rogations. — Confrérie de Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Mellon, établie en la chapelle Saint-Mellon : Statuts de 1659. — Confrérie de Notre-Dame-des-Jardins pour messieurs les apothicaires ciriers, dans la chapelle présentement occupée par la sacristie des chapelains : Lettres de l'archevêque Georges d'Amboise, pour la réformation de cette confrérie sous le titre de l'Assomption, Rouen, 27 décembre 1516. — Demande des confrères au chapitre pour qu'il leur fût permis de faire leur office en la chapelle du Saint-Esprit, 1657. — Confrérie de Saint-Nicolas : Mémoire de l'argenterie. — Demande des confrères pour obtenir comme chapelain, M. Vivier, chapelain du chœur. — Confrérie Saint-Pierre et Saint-Joseph pour le métier de charpentier : État de l'argenterie. — Siége de la confrérie, la chapelle sous le *pipitre* et à l'entrée du chœur. — Lettres de l'archevêque Charles de Bourbon, 25 novembre 1599, pour le rétablissement, conformément aux lettres d'érection par l'un de ses prédécesseurs, le 1er août 1401, de ladite confrérie qu'il avait supprimée « pour estre advenu assez mal à propos et inconsidérement, le jour et feste Saint-Pierre et Saint-Paul, pénultième juin dernier, certain tumulte en l'église, avant la prédication qui fut faite, ledit jour, par religieuse personne frère Sanson Byrette, prieur des frères Hermites de Rouen. » — Confrérie de Saint-Sever : Donation à cette confrérie de 40 livres de rente par Jacques Poignant, sieur d'Infreville, 1422 (copie). — Tous les 1ers dimanches du mois, à 8 heures du matin, haute messe en la chapelle par un des chapelains de la cathédrale. Cette confrérie était pour les bonnetiers.

G. 3569. Liasse. — 5 pièces, parchemin.

1184-11. — Charte de G. (Geoffroy), fils du roi Henri, duc de Bretagne et comte de Richemond, pour l'établissement en la cathédrale d'une chapellenie *pro remedio anime venerabilis fratris mei H. (Henri) regis junioris*; il affecte à cette chapelle 20 livres de rente sur ses moulins de Guingamp. — *Testibus Richardo Gemello, Bono, abbate de Rogi, Ivone de Gailla, Herveo Agomar, Matheo de Bain, Matheo de Golena. Actum Roton. Anno* 1184. — Lettres adressées au pape Lucius III par Eudes, duc de Bourgogne, Raymond, duc de Narbonne, Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et Bernard, évêque d'Agen, attestant que

Henri, fils du roi d'Angleterre, décédé en Quercy, avait exprimé le volonté formelle, à ses derniers moments, d'être enterré dans la cathédrale de Rouen. — Dans les lettres de l'évêque : « *Cum, de mandato domini regis patris sui H., intuitu pacis reformande, ad ipsum venissemus, eum in lectum egritudinis decumbentem invenimus, qui, cum a nobis extremam unctionem et alia que in extremis agentibus ministeria solent exhiberi, cum summa humilitate ac devocione recepisset, tandem apud ecclesiam Beate Marie de Rothomago nominatim sepulturam elegit.* — Sceaux du duc de Bourgogne et du châtelain de Saint-Omer; fragments de ceux du comte Raymond et de l'évêque Bernard.

G. 3570. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier; 7 sceaux, 1 fragment de sceau.

Fin du XIIe siècle-1303. — Vidimus, par l'official de Rouen, de la donation faite au chapitre, par Hugues de Gournay, d'une rente de 40 sous angevins sur la prévôté de Gournay pour un service annuel et anniversaire. — Donation par Guerri, ancien doyen de Magny, au même chapitre, de quelques pièces de vigne pour son obit, 1219. — Confirmation de cette donation par Guy, abbé de Saint-Père de Chartres, et par le couvent dudit lieu. — Son acceptation par le chapitre, même année. — Vente par Mathieu Le Carpentier, du consentement d'Alice, sa femme, à Guillaume de Saâne, archidiacre d'Eu, achetant avec les fonds légués par Simon d'Ételant, chanoine de Rouen, moyennant 58 livres, d'une rente de 8 livres 9 sous 3 deniers, pour fondation d'une chapelle, 1250. — Vente à Jean de Morgnival, chanoine, d'une rente affectée à l'obit de Guillaume *de Nangiaco*, chanoine, 1274. — Vente au chapitre par Mathieu Le Bruman, de Neuville-sur-Dieppe, de 60 sous de rente affectés à l'obit de l'archevêque Eudes Rigaud (30 sous à prendre sur le bateau passeur de Dieppe au Polet), 1276. — Lettres de l'official de Rouen à l'archevêque pour l'informer que Guillaume Postel, fils et héritier de Robert Postel, a présenté à la chapelle fondée par le dit Guillaume, vacante par le décès de Richard de l'Hospital, Guillaume Le Nouvel, 1286. — Vente par Pierre Mabire, prêtre, aux chanoines maître Henri Martel et Pierre des Loges, acheteurs pour le compte de défunt Gilles d'Eu, sous-chantre, de 70 sous de rente à Londinières, affectés à l'obit dudit Gilles d'Eu ; mention de la prébende de maître Pierre Le Latinier, chanoine, à Londinières, 1289. — Achat de rente à Pont-Saint-Pierre par le chanoine Nicolas Fauvel, 1283. — « Aubert de Hangest, chevalier, sires de Genlly, remembrans de la devocion que Madame Isabel, jadis dame de Genlly, sa femme, avoit à l'église de Rouen », confirme, à charge toutefois de services pour lui et pour ses amis, la rente de 100 sous assise en son fief à Pont-Saint-Pierre, qui avait été assignée à Raoul Souris, prêtre, chapelain en la cathédrale, par le dit chanoine Fauvel ; datée du *chastel de Fontaines*, vendredi devant Pasques fleuries, 1295. — Vente par Guillaume Boissel et Jehanne, sa femme, « d'Auffreville ès chans, à monseignor Raoul Souriz, » pour 18 livres, d'un tènement, paroisse du Pont-Saint-Pierre, la dite vente passée devant Robert Busquet, « adonques bailli monseignor Aubert de Hangest, chevalier, en sa terre de Normandie », 1296. — Cession faite par Nicole d'Orliens, de la paroisse de Saint-Martin jouxte-le-pont, au même Souris, chapelain de la chapelle que « monseigneur Nicole Fauvel, jadis chanoigne et sous-chantre, fonda », de 2 acres de terre, au Grand-Quevilly, 1298. — Confirmation au chapitre par Pierre de Crèvecœur, curé de Saint-Just près Vernon, Pierre de Crèvecœur, curé de Boscroger, Etienne de Crèvecœur, écuyer de la donation faite par leur frère Jacques de Crèvecœur, chanoine, en vue de la fondation d'une chapelle en la cathédrale, 1303. — Sceaux de Guerri, ancien doyen de Magny, du chapitre de Rouen, de l'abbé et du couvent de Saint-Père de Chartres ; — de Pierre Mabire, de Mathieu Le Carpentier, de Le Brument. — Fragment du sceau de l'officialité de Rouen.

G. 3571. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 5 sceaux, 1 fragment de sceau.

1317-1392. — Acceptation par le chapitre de la fondation faite par l'archevêque Guillaume pour le grand triple du Saint-Sacrement; Saint-Jean-Baptiste, 1317. — *Quitatio per dominum Nicolaum d'Estoutevilla (canonicum) facta domino Roberto de Monasterio, alias Poulyngues (capellano) super levatis capellanie Johannis Hardy et quomodo idem Robertus juravit contra sententiam non venire, ymo dictum magistrum Nicolaum consulere et juvare,* 29 janvier 1330 (acte rédigé par Robert *de Quesneto*, notaire apostolique). — Donations par Jean de Marigny, archevêque de Rouen, au chapitre, de 30 livres de rente sur la terre de Corny, pour son obit; Déville, 1er décembre 1351; —à l'église de Rouen et à ses successeurs, archevêques de Rouen, de la dite terre de Corny, à l'exception d'une partie par lui donnée au chapitre d'Ecouis; Déville, 2 décemb même année ; — amortissement pour la fondation dudit obit. — Confirmation, par la reine Blanche, de la vente faite au chapitre (achetant des deniers de Mgr Gaillart de la Mote, cardinal de Rome) par Jean de Montmorency, sieur de Beaussault et de Breteuil en Beauvoisin, et par noble dame

et puissante Madame Isabelle de Neelle, sa femme, moyennant 1,300 florins, du fief de Longmesnil (terres situées ès villes de Longmesnil, du Fossé, de Doudiauville, de Pommereux et de Saint-Michel de Halecourt); date de la vente, 22 novembre 1364; de la confirmation, chastel de Neaufle près Gisors, janvier 1365. — Fondation du roi Charles V, 1367 (copies). — Lettres de Symon de Baignox, vicomte de Rouen, contenant vidimus de lettres d'amortissement de Charles, fils aîné du roi de France, duc de Normandie, de 300 livres (Rouen, août 1363), de 60 livres (Rouen, septembre même année), et de la déclaration des rentes acquises du sire de Beaussault à Longmesnil, et de plusieurs autres particuliers, à Rouen, 1374. — Décret de biens situés à Londinières, sur la poursuite des ayants cause de feu Bernard Carit, évêque d'Evreux, jadis archidiacre d'Eu, 10 janvier 1383 (V. S.). — Transaction entre le chapitre de Rouen, d'une part, et les héritiers de Guillaume Delauge, chanoine de Rouen et curé de Montfort, (Louis Delauge, chanoine de Corneville, curé de Sereville au diocèse de Lisieux, et Perrette sa sœur, femme séparée de Guieffroy Tatin, sergent d'armes à Paris), d'autre part, au sujet d'une fondation d'obit faite par ledit Delauge; mention de rente en « l'isle qui fut Guillaume Brasdefer devant Rouen », 21 juin 1392. — Sceaux de la reine Blanche, de Jean de Marigny, aux obligations de la vicomté de Rouen; fragment du sceau de Charles V.

G. 3572. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 9 sceaux, 2 fragments de sceaux.

1373-1398. — Fondation d'une messe, chaque jour, à perpétuité, à l'autel Saint-Pierre sous le jubé, en conséquence des dernières volontés d'Avisse de la Monteure, dite de la Harengière, bourgeoise de Rouen; — 600 francs légués pour acheter et amortir une rente de 30 livres affectée à ladite fondation. — Testament d'Avice, « degrepie de feu Guillaume de la Monteure : elle recommande son esperit ès mains de Dieu tout puissant et eslit la sépulture son corps en l'ostel des frères meneurs; legs : à l'œuvre de Notre-Dame, 10 francs; pour la sonnerie de l'église, 5 francs; — aux confréries Saint-Pierre et Saint-Paul, Notre-Dame, Toussains, Notre-Dame-des-marchands, Saint-Fiacre en la cathédrale; — à la charité de Saint-Étienne, au clerc de la paroisse; — à chacune des recluses, 1 franc; à l'œuvre de l'église, à la Maison-Dieu et à la Madeleine de Saint-Martin de Chambrois; — à l'œuvre de Notre-Dame de la Couture de Bernay; — à la confrérie de Saint-Louis de Marseille; — pour envoyer un pèlerin à monsieur Saint Jacque, en Gallice, 25 francs et une cote-hardie de 5 francs; — à sa meschine, 2 francs; — à Amicette, sa filleule, un caperon noullé d'argent; — à Amicette, fille d'Abraham Daniel, 1 hanap d'argent d'un marc; — à Julliot, sa fille, une robe d'escarlate ouverte, un mantel, 1 lit, 2 tasses d'argent de 6 onches pièce et un chaperon noullé d'argent; — à Collecte Gosseaume, 1 tasse d'argent pesant 1 marc; — à Jehan, son clerc, fils de Jehan de la Monteure, 10 francs; — à Thoumas Gondoin, un de ses grans hanaps d'argent; — à Jehan Le Treffilier, un hanap d'argent : — à Jehanne du Mesnil, son bon saphir, ses patenostres et son espinguier d'argent; — à Roumaing Roussel, une chopine d'argent à eaue, pesante un marc; — à Guillaume du Mesnil, un gobelet d'argent séant sur 3 leonnes; — au prieur de la Madeleine, à la prieuresse dudit lieu, à chacun, un hanap d'argent pesant un marc; — à Gervais Dessaulx, 2 tasses d'argent de 6 onches pièce; — à sa filleule, demi-douzaine de ses grans cuillers d'argent. » — En léguant 600 francs pour fondation d'une messe, la testatrice n'indique pas l'église où se fera cette fondation; elle nomme pour ses exécuteurs testamentaires Thoumas Gondouin, Guillaume du Mesnil et Gervais Dessaulx, 2 juillet 1376, 19 septembre 1377. — Achat de rentes pour cette fondation. — Contrat par lequel Jean de Valliquierville, chevalier, engage pour sept ans, aux exécuteurs testamentaires d'Avisse de la Monteure, sa seigneurie de Valliquierville, afin d'être exonéré des arrérages d'une rente viagère de 200 livres qu'il avait vendue, moyennant un capital de 1,000 florins d'or francs, à Guillaume de la Monteure et à Avisse sa femme et au survivant; présents au contrat d'engagement : Étienne de la Granche, chevalier, conseiller du Roi, Jean Valliquet le jeune, fils dudit de Valliquierville, Alis de Beauvais, femme dudit de Valliquerville, madame Marguerite de Roussay, femme de Valliquet, Jean Le Meteer, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, 4 janvier 1377 (V.S.) — Quittance de Jean Valliquet, chevalier, seigneur de Quièvreville-la-Milon, 12 mai 1380. — Achat de rentes, pour la fondation en question, sur « un tènement qui fut Guillaume Bon-Varlet, contenant 2 estages aveuques le gardin, arbres, édiffices et le fons de la terre, paroisse Saint-Pierre l'Enouré aboutant au pavement de Nœufve rue, d'un bout, et la rue Estoupée, d'autre, » 1386. — Acceptation, par le chapitre, de la fondation d'Avisse de la Monteure; la messe sera dite, chaque jour, à l'autel Saint-Pierre près l'entrée du chœur, immédiatement après l'élévation de la messe qui doit se dire au grand autel; ornements pour la messe en question : *unum calicem argenteum cum cocleari argenteo cum custode; duas galeas gallice* emicts, *unam pacem gallice* porte paix, *unum coffrum cum serratura, etc.*., 9 août 1396. — Testament de Guillaume du Mesnil, de la paroisse Saint-Étienne-

la-Grande-Église : « recommande son esperit ès mains de Dieu et de la douche Virge Marie, sa glorieuse mère; legs : au clerc de la paroisse, 5 sous; pour envoyer ung pèlerin à monsieur Saint-Nicolas de Varengierville, 100 sous, et 7 sous 6 deniers pour lui (avoir) uns soulliers; pour faire ung voiage à Notre-Dame de Boulongne, 45 sous, s'il ne peut accomplir les voyages devant dis en son vivant; à la confrérie Saint-Jehan-sur-Renelle, 20 sous; as frères servans, 7 sous 6 deniers; à la confrairie de Saint-Georges, 10 sous, et as frères, 5 sous; à la frairie Saint-Étienne, 15 sous, et as servans, 7 sous 6 deniers; à Alison, sa serourge, béguine, 20 sous; — à Guillaume Sauvalle, son clerc, 40 sous; — à Cardinet Du Mesnil, son fils, son bon gobelet à 3 leonches, 6 cuillers d'argent, 2 hanaps de madre, à la value de 3 francs deux ensemble; 2 tasses d'argent du poids de six onches; qu'il lesse sa dame, ma femme à présent, jouir paisiblement du demourant, et lui commande expressément qu'il luy soit bon fils, » 7 novembre 1395. — Acceptation, par le chapitre, de la fondation faite par Nicolas Le Prieur, de Saint-Maclou de Rouen : il avait légué 800 livres pour faire dire, chaque jour, en l'église Saint-Maclou, une messe pour lui et pour Juliette, sa femme; la difficulté, pour ses exécuteurs testamentaires, de même que pour ceux d'Avisse de la Monteure, fut d'obtenir des lettres d'amortissement : « *Rex a longo tempore, specialiter in tali casu, mullam amortizationem facere voluit, nisi cum maxima difficultate* ». Les paroisses et les communautés religieuses auxquelles on s'était adressé, n'avaient point voulu accepter la fondation, à cause du peu de sûreté qu'elles y trouvaient pour la jouissance de la rente; on s'adressa, en dernier lieu, au chapitre de Rouen qui accepta la somme et prit l'engagement de faire célébrer, chaque jour, à l'autel Saint-Pierre, *prope introitum chori versus navem*, une messe aux intentions de Nicolas Le Prieur, après la fin de la sonnerie de prime, 20 avril après Pâques 1398. — Procuration générale donnée, par contrat passé devant le tabellion juré de la vicomté de Rouen, par Guilbert Delamare à Roberge, sa femme; acte remarquable en ce qu'il contient une énumération complète de tous les actes d'une procédure, 9 avril 1378. — Sceau du bailliage de Rouen 1378; de Richard Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen; fragment du sceau de la prévôté de Paris, 1388; du chapitre de Rouen.

G. 3573. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 7 pièces, papier, 2 sceaux; 1 fragment de sceau.

1429-1449. — Fondation du duc de Bedford. — Vente par Guillaume de Hastentot, chevalier, seigneur de Hastentot et du Bec-aux-Cauchois, aux représentants du duc de Bedford (Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel, Raoul le Sage, Jean Salvaing, bailli de Rouen, l'archidiacre de Neufbourg) de 4 traits de dîmes en la paroisse de Sierville, désignés sous les noms de la Cauchée, la Jonquaye, les Huennières, le Petit-Trait, lesquels devaient être employés à la décharge des Carmes de Rouen, dont le duc entendait se rendre fondateur, 27 mai 1428. — Acceptation, par le chapitre de Rouen, desdites dîmes, 26 mars 1429 (V.S.). — Lettres de Bedford (se qualifiant Jean, fils, frère et oncle de Roi), par lesquelles il donne au chapitre les mêmes dîmes pour exonérer les Carmes de Rouen des rentes qu'ils devaient, et à charge de services religieux à célébrer en la cathédrale; Rouen, dernier décembre 1430. — Acceptation de la donation de Bedford par frère Pierre de Hodenc, prieur de l'ordre des Carmes de la ville de Rouen, 14 août 1431. — Testament du duc de Bedford, contenant de nouvelles donations au chapitre de Rouen, 9 novembre 1435. — Requêtes adressées par les chanoines à l'effet de se faire envoyer en possession des objets légués par Bedford. (La plupart de ces documents ont été publiés dans la Bibliothèque de l'école des Chartes T. XXXIV.) — Fragment du sceau de la vicomté de Rouen. — Sceau de Pierre Poolin, lieutenant-général de Jean Salvaing, bailli de Rouen; de Laurent Guesdon, lieutenant-général de Raoul Bouteiller, autre bailli de Rouen.

G. 3574. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau; 2 fragments de sceaux.

1391-1448. — Fondations d'obits pour maître Jean le Bastard, chanoine de Rouen, 1402; — pour André Marguerie, archidiacre du Petit-Caux, 4 mars 1435; — pour révérend père en Dieu maître Pakier de Vaux, évêque de Meaux, « en paravant chanoine de la grande église de Rouen, conseiller du Roi et président de la chambre des comptes à Rouen » : — « augmente le service de 6 complies que l'en fait ès six samedis de Karesme ès quels on chante l'ymne de *Christe, qui lux es et dies* »; à la fin des complies les chanoines diront à genoux, à basse voix, l'oraison *Deus cui proprium* durant la vie du fondateur, et l'oraison *Inclina*, après son décès; 12 cierges brûleront sur le grand autel, et 12 autres, « sur le *pipitre* où l'en dit aux festes l'évangile, » 23 février 1436; — pour maître Pierre Maurice, docteur en théologie : il avait par son testament assigné à cette fondation 4 livres dans le pays de Caux. Ce pays, « pour la greigneur partie, s'étant soustrait à l'obéissance du Roi d'Angleterre, » la rente est affectée par les exécuteurs testamentaires de Maurice sur des mai-

sons à Rouen, 8 février 1437 (V.S.); — pour feu révérend père en Dieu Mgr Pierre Cauchon, évêque de Lisieux et conseiller du Roi, 22 août 1443. — Mention du Val de Turingue dans le contrat de Le Bastart; — des grosses cloches de la cathédrale, Thibault et Roumaing, dans celui de Cauchon. — Sceau aux obligations de la vicomté de Rouen; fragment du même sceau et de celui du chapitre de Rouen.

G. 3575. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau; 1 fragment de sceau.

1408-1522. — Fondations d'obits pour Philippe de la Rose, archidiacre du Petit-Caux, 5 décembre 1469; — pour Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux : donne à l'église de Rouen pour 800 écus d'or d'objets précieux, 2 grands brocs d'argent, 2 grands pots d'argent, 1 grande coupe dorée avec le couvercle, etc... 27 avril 1473; — pour feu maître Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin français, 8 mars 1484; — pour Jean Gouel, chanoine, frère de Guillaume, sieur de Poville et fils de Roger Gouel, bailli du chapitre, 4 juin 1493. — « Inventaire des lettres baillées par honorable homme et sage Guillaume Gouel, procureur du Roy notre sire à Rouen, touchant la fondation de 40 livres tournois de rente, assises en la dicte ville pour la fondation de défunt monsieur maistre Jehan Gouel, frère du dit Guillaume, en son vivant chanoine de Rouen, la dite fondation pour réciter *De Profundis*, quand celui qui doit dire la messe va au grand autel. » — Titres de propriété de la dite rente. — Mention de Robert de Pardieu, lieutenant commis de honorable homme et sage Jacques Pougnaut, vicomte de Rouen, 1er février 1459 (V. S.); — de la ruelle aux Vieilles, paroisse Saint-Vincent, 1491; — du Val de la Gate, paroisse Saint-Laurent hors l'enclos de la ville, 1492. — Sceau du chapitre de Rouen; — fragment du sceau de Louis de Harcourt.

G. 3576. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 7 sceaux; 7 fragments de sceaux.

1454-1495. — Fondations par maître Richart Perchart, licencié, chanoine de Rouen, curé de Douvrent, 1468, 1471, 1485 : — « Distribution aux chanoines, chapelains et autres portant l'habit de l'église qui, le mercredi des quatre temps de Noël, auquel jour, aux matines, est prononché vénérablement et sollennellement chanté en l'église de Rouen l'évangille qui se commence *Missus est Gabriel Angelus*, depuis la prononciation du dit évangille jusques à la fin d'icelles matines, seront présens et continuels..... Faire sonner à cœuvre-feu, le samedi précédent et vigile du dimanche de Pasques fleuries, la cloche nommée Estouteville ou autre la plus grosse cloche qui sera pour le temps à venir, et semblablement, le jour de Pasques fleuries, faire sonner, à vollée, icelle cloche aux despens de la fabrique, devant le son d'esquelle d'icelle église, par l'espace d'un quart d'heure, et semblablement depuis le tiers nocturne des matines du dit jour de Pasques fleuries jusques à la fin d'icelles et jusques à ce que vraysemblablement le corps de Notre Seigneur Jhesu-Crist sera mis et exposé après icelles matines, ainsi qu'il est de costume en l'église Saint-Godart. — Faire allumer le pulpite du cœur de l'église cathédrale, au retour de la procession de Saint-Godart et durant tant seullement que le dit corps de Notre Seigneur repose en la nef et que l'en chante à genoux devant le corps de Jhesu-Crist *Ave Rex noster*... Aux 4 prestres, revestus de leurs habits et ayant chascun une estolle vermeille, icellui jour de Pasques fleuries, qui porteront, les 4 bastons du pavillon sous lequel, au retour de la procession de Saint-Godart, sera porté le corps de Notre Seigneur Jesu-Crist, à chascun 15 deniers tournois; à 4 autres chapelains, estans en leurs habits avec estolle blanche, qui porteront à la procession, le jour de l'Eucaristie, les dits quatre bastons du dit pavillon, 15 deniers. — Faire ouvrir, le jour du *Missus*, à matines, la table du grand autel. » — Titres de propriété des rentes et biens affectés aux dites fondations, notamment d'une maison, rue de la Chaîne. — Adjudication à Robert de Villeneuve, avocat, d'une maison située paroisse Saint-Amand, décrétée sur Jean Deshayes, charpentier; — prisée de cette maison par Lubin le Marié, charpentier, Richard Des Bucz, maçon, 24 septembre 1454. — Sceau de Jacques Garoul, lieutenant-général du vicomte de Rouen, aux obligations de la terre de Saint-Gervais, aux obligations de la vicomté de Rouen, du bailliage de Rouen. — Fragments de sceaux aux obligations desdites juridictions.

G. 3577. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1481-1512. — « Inventaire des lettres et escriptures appartenant à feu monsr maître Guillaume Cappel, qui fut chanoine en l'église Notre-Dame de Rouen, faisant mention d'aulcunes maisons, jardins et héritages à luy appartenant, assises aux fausbours de Rouen près la porte Cauchoise, en la paroisse Saint-Andrieu-lès-Rouen, par luy lessés à messieurs les doïen et chappitre de la ditte église Notre-Dame pour la fondation de une chappelle ». — Titres

de propriété des dites maisons. — Robert Le Machon, curé d'Héberville, chanoine du Sépulcre de Rouen, prend à ferme du prieur et couvent de l'ospital du Mont-aux-Malades-lez-Rouen, pour 16 sous et 2 chapons de rente, un jardin, paroisse Saint-Andrieu-lès-Rouen, 1431 (copie). — Vente de ce jardin, édifié d'une maison, par Michel Baudry à Robert Ango, 1484; — par Ango à Cappel, même année.

G. 3578. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 8 pièces, papier (2 imprimées); 1 sceau.

1436-1546. — Vente par Jacques Cochon, chanoine, à Jehan Esterlin, curé du Pontautou, notaire en la cour ecclésiastique de Rouen, d'une maison et hôtel, rue aux Prestresses, entre l'ostel où pend l'enseigne du Porc et celui où pend l'enseigne du Soleil, paroisse Saint-Étienne la Grande-Église, 29 juillet 1501. — « Charte du Roy Louis XII, d'heureuse mémoire, portant donation de deux muids de sel aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen pour la fondation d'un obit solennel. Avec les vérifications et confirmations d'icelle. » Imprimé. — Fragment d'un cahier relatif à la fondation du sieur de Sandouville, protonotaire. — Copie du contrat de fondation de Guillaume Bosquer, curé de Saint-Paër, ancien chapelain du collége d'Albane, 1521. — Acceptation, par les chapelains de la Commune, de la fondation de Pierre Le Brumen, leur collègue, du 24 mai 1526. — Fondation de Robert Martin, chapelain du collége de la Commune, 1541. — Constitution de 14 livres de rente pour l'obit de Geuffroy de la Houssaye, chanoine de Rouen, 7 juin 1542; titres de propriété concernant cette rente. — Copie de la fondation de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Breszé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, conformément aux volontés du défunt : une messe basse, chaque jour en la chapelle Notre-Dame derrière le chœur où est inhumé le corps du sénéchal avec ses prédécesseurs en lieu éminent et honorable; 2 services, chaque année, dans le chœur, le premier, le 21 juillet, jour du décès du sieur de Breszé, le second, le premier lundi après le dimanche de la Passion; 20 août 1544. — Fondation par Mellon Preudhomme, chanoine de Rouen, curé de Corny, prieur commendataire de Notre-Dame du Bois-lès-Harfleur, héritier en partie de maître Robert Reboursel, docteur en théologie, chanoine de Rouen, oncle du dit Preudhomme : « En accomplissant le vouloir du dit deffunt Reboursel, duquel la dévocion estoit de faire sollenniser, par chacun an, à perpétuité, la feste et solennité de la Visitation de la glorieuse Vierge Marie, comme aux autres églises cathédrales du royaume de France, il donne au chapitre 40 livres de rente sur un nommé Jehan Oursel, bourgeois d'Harfleur ; à l'avenir, la Purification sera célébrée comme fête double ; 8 septembre 1546. — Mention du chemin de Dieppe, du Patis-Benard, des Courtils du Mesnil-Clac à Fresnes-l'Espellent, 3 juin 1480. — Sceau de la haute justice du Pré-lès-Rouen, 1436.

G. 3579. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1551-1598. — Acceptation, par le chapitre de Rouen, au nom de la fabrique de la cathédrale, de 1,000 écus d'or au soleil donnés par les exécuteurs testamentaires du cardinal Georges II d'Amboise, pour être convertis en rente affectée aux frais à faire pour nettoyer, 2 fois par an, les carolles de cuivre et le *sancta sanctorum* du chœur. Cette somme était prise sur celle de 14,000 écus d'or dont s'étaient emparés Louis de Clermont, abbé de Cerisy et ses complices, dans le presbytère de Vigny ; 11 juillet 1551. — Fondation d'obits par Guillaume Gombault, trésorier du chapitre, 9 juillet 1555; — par Laurent Accart, chapelain du collége de la Commune, curé de Villerets, 6 mai 1557 ; — par Romain Rainboult, autre chapelain du même collége, 11 septembre 1570; — par Louis Quenault, autre chapelain du même collége, 4 janvier 1572; — pour feu maître Jehan Le Sueur, chanoine, 28 mars 1578; — par M. Étienne Dufour, chapelain, 18 mars 1580; — par Jehan Bigues, grand archidiacre, vicaire général du cardinal de Bourbon, 11 mars 1586; — par Jacques Lefebvre, chanoine, 15 septembre 1587 ; — par noble homme Nicolas de Bauquemare, sieur de Franqueville; « Meu de dévocion,.... il auroit fait construire, peindre et dorer ung grand et magnifique tableau portant l'ymage et représentation de Notre-Seigneur en croix, avec autres ymages, encastillemens, colonnes, tabernacles et enrichissemens, lequel tableau, ainsy artificieusement élabouré, il avait accordé estre mis à ses propres cousts et despens sur le grand autel de l'église Notre-Dame, se contentant, pour le prix d'iceluy, à la somme de 400 escus sol, encore qu'il fust estimé valloir beaucoup davantage. Il fait don de cette somme au chapitre, et promet de faire agréer le tableau d'un ymage ou figure d'ange doré en bosse et sculpture, portant le saint ciboire et vaisseau où repose le Saint-Sacrement, et de faire apposer un grand rideau de toile peinte pour couvrir tout le dit tableau. » — Salut fondé à perpétuité par le dit de Banquemare, « le jour de Pâques à 7 heures du soir ; annoncé par la plus grosse cloche ; seront allumés les cierges estans aux 4 anges des piliers proche de l'autel, ceux des galeries d'en haut du chœur, ceux de la rangée du pupitre avec les 5 de devant

l'image de la Vierge à l'entrée du chœur et ceux des 3 étoiles pendant en la nef, » 9 avril 1591 ; — pour André de Brancars, sieur de Villars, amiral de France, lieutenant-général pour le Roi aux bailliages de Rouen et Caux, 4 septembre 1595;— par Lanfranc Bigot, sieur de Thibermesnil, chanoine, 5 mars 1598. — Procédures pour le paiement de 100 livres de rente dues au chapitre par Jean Le Gras, sieur de Cliponville, au lieu du sieur Nagerel. — Projet de fondation pour le cardinal de Bourbon, en l'honneur du Saint-Sacrement de l'autel, 1575.

G. 3580. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1602-1612. — Fondation par Marin Le Pigny, docteur en médecine, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, chanoine et archidiacre du Grand-Caux en l'église de Rouen et vicaire général en spirituel et temporel de l'archevêque Charles de Bourbon : « La fête de monsieur Saint-Luc, évangéliste, patron des médecins, sera triplée et solennisée en la dite église comme les autres grandes fêtes triples; distribution d'argent aux médecins qui assisteront à l'office; pour les placer on mettra des formes près les carolles de l'autel, ainsi qu'on a de coustume y en mettre aux jours de processions générales pour seoir les sieurs conseillers et échevins de la ville », 6 décembre 1602. — Approbation de cette fondation par l'archevêque, 4 décembre 1602. — Augmentation de cette fondation par Le Pigny, 3 mai 1608. — Fondation par Charles de la Roque, conseiller du Roi au parlement, abbé de la Noë, trésorier en la cathédrale : Salut le jour de l'Assomption; « on allumera les cierges des 4 chandeliers soutenus par les anges d'autour le grand autel, ceux du pepistre, des trois étoiles de la nef, ceux de devant l'image de Notre-Dame; la fête Saint-Charles sera célébrée tous les ans, le 28 janvier, en la manière des grandes fêtes triples », 12 juillet 1612. — Approbation de cette fondation par l'archevêque dès le 20 octobre 1603. — Le contrat de fondation de Charles de la Roque porte au 1er feuillet deux charmantes miniatures répresentant : Saint Charlemagne en costume d'empereur, la Conception de la Sainte Vierge; au-dessous les armes de l'archevêque Charles de Bourbon et celles du fondateur.

G. 3581. (Liasse.)— 10 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1600-1658. — Fondation d'obits par Etienne Sanson, chanoine archidiacre du Vexin-Normand, curé de Saint-Laurent de Rouen, 1600; — par Claude Scquart, chanoine de Rouen, 1607; — par Jean de Rouen, sieur de Communville et de Huennières, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, l'un des 4 censeurs de l'université de Paris, proviseur du collége du Trésorier, 1615; — par François Deudemare, chanoine : messe en musique en la chapelle de la Sainte Vierge le jour de la Circoncision, chaque année, 1616; — par Jacques de Bourdigal, chanoine, maître ordinaire de la chambre des comptes de Normandie : legs aux enfants de chœur; 2 hautes messes à chanter, chaque année, en la chapelle de la Chaire-Saint-Pierre, lieu de la sépulture dudit Bourdigal, 1618; — par François Guernier, chanoine de Rouen, doyen de la collégiale Notre-Dame d'Andely, 3 février 1620. — Copie d'une délibération du chapitre ordonnant qu'il serait passé contrat pour la fondation d'un obit à perpétuité, à l'intention de Robert Le Roy, chanoine honoraire de Rouen, 1640. — Procuration donnée par les chanoines au concierge du château de Gaillon pour retirer, en leur nom, un extrait en forme du testament du cardinal de Joyeuse, passé devant les notaires d'Avignon, 23 juillet 1618.

G. 3582. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1661-1724. — Fondation par François Le Cornu, sieur de Bimorel, chanoine de Rouen, conseiller au parlement (augmentation pour le salut du Saint-Sacrement, saluts de la Purification et de la Nativité de la Vierge), 27 janvier 1661, 2 mai 1672. — Fondation par Charles Pavyot, chanoine de Rouen, conseiller secrétaire du Roy (salut du jour de la Conception, distribution le jour de la Présentation), 26 février 1663 ; — par Pierre Duhamel, chapelain titulaire de la chapelle Saint-Éloi (leçons de matimes à certains jours), 28 octobre 1663; — par Pierre Deshays, autre chapelain, sous-pénitencier de la cathédrale (office le jour du Vendredi-Saint; capital de 600 livres; rente à Bois-l'évêque), 1666. — par Barthélemy Brice, chanoine de Rouen, conseiller au parlement (office double de Saint Brice, archevêque de Tours, patron de la famille; « il y aura des cierges allumés aux quatre chandeliers des colonnes de l'autel, et au chambon pendant les vespres, matines et la messe et au jubé; » salut du Saint-Sacrement la veille de la fête du Saint-Sacrement; fête de Saint-Joseph), 15 février 1669, 13 mai 1691, 13 juin 1693; — par Pierre de la Place de Fumechon, chanoine de Rouen, conseiller au parlement (fête de la Visitation; — salut au jour de l'octave du Saint-Sacrement; — « le jour de la Visitation, il y aura procession auparavant la messe, en laquelle sera portée la châsse de la Sainte Vierge; elle sera sur l'autel pendant les offices; les cierges des colonnes,

des lampes et des carolles de cuivre et chambon seront allumés aux vespres, matines et la messe, et les cierges du jubé du depuis l'exposition jusqu'à la fin des matines, ») 9 juillet 1675; — par Antoine Gaulde, grand-archidiacre (messe triple de Saint Antoine), 6 mai 1675; — par Alphonse de Chalon, chanoine de Rouen : « salut le dimanche et le lundi de l'octave du Saint-Sacrement; les cierges des colonnes seront allumez, des lampes, carolles de bronze, dessus des chaises, jubé, bas des galeries et piliers du chœur, arcades de la nef, aelles, croisées et tour du chœur, suivant et conformément aux saluts cy-devant fondez le jour et octave de ladite feste. Ils y aura sur les autels des chapelles de la Sainte-Vierge derrière le chœur, de Notre-Dame-des-Vœux, de Saint-Pierre et de la chapelle dudit sieur fondateur 2 cierges, et un autre sur son tombeau, après sa mort, » 3 octobre 1676, 15 mai 1693; — par François de la Fosse, docteur en théologie, chanoine théologal et pénitencier de la cathédrale (gages pour l'entretien d'un commis intelligent et assidu pour garder la bibliothèque capitulaire et avoir soin des livres), 25 février 1681, 30 mai 1684; — par Charles Philippe, chanoine (distribution pour le jour de Saint Charles-Borromée), 1681; — par Nicolas Hélye, prêtre habitué en la paroisse du Héron, 29 octobre 1683; — par Claude de Champagne de Séricourt, chanoine (saluts les vendredi, samedi et mercredi dans l'octave du Saint-Sacrement), 28 avril 1687, 7 juin 1689: — par Jean Aubourg, grand-chantre (salut de Noël), 7 et 11 juin 1689; — par Pierre de Moy, chanoine (fêtes de Saint Joseph et de Sainte Barbe), 16 février 1692; — par Marc de Chalon Maigremont, chanoine (messe basse toutes les semaines), 20 juin 1696; — par Silvain Gaudon, chanoine honoraire, 26 février 1697.

G. 3583. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1703-1749. — Fondation par Claude de Champagne de Séricourt, grand trésorier de la cathédrale (18,000 livres qui devaient être employées à l'achat de 900 livres de rente sur les décimes du clergé pour fondation de places au grand séminaire; fondation de l'office de Saint François de Sales), 10 décembre 1703, 25 janvier 1704; — répertoire et vente des meubles de M. de Séricourt, 1709. — Testament de monseigneur Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, 5 décembre 1707; fondations, conformément à ses volontés, par Louis Colbert, comte de Lignières, Marie-Anne Colbert, veuve de Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, Jean-Baptiste, comte de Rochechouart, marquis de Blainville, et Anne Colbert de Blainville, son épouse, Paul-Édouard Colbert, comte de Creuilly, Charles-Léonor Colbert, abbé de Seignelay, seuls héritiers dudit archevêque, au moyen des renonciations faites à sa succession par Charles-Honoré Dalbret, duc de Luynes, Chevreuse et Chaulnes, et Jeanne-Marie Colbert, son épouse, et par Paul, duc de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, et Henriette-Louise Colbert, son épouse, etc.; fondation d'un annuel, 20 avril 1713. — Donation par M. Louis, chanoine, de 2,500 livres pour être employées à l'achat des livres à l'usage des pauvres clercs, 15 mars 1713 (copie). — Fondation par messire Jean Hue de la Roque, haut doyen (augmentation de la distribution qui se fait à l'office canonial), 3 octobre 1722, 17 septembre 1726. — Lettre de madame Fabert Beuvron, pour demander la permission de faire un caveau dans la cathédrale pour y inhumer 6 corps de la famille de Harcourt. — Le chapitre accorde volontiers cette permission, « en égard à la piété de cette dame et au mérite d'une famille qui faisait le lustre de cette province et de laquelle le chapitre avait reçu plusieurs marques non équivoques de protection, » 1727. — Fondation par Jean Hacquett, chanoine honoraire, 17 juillet 1732; — par Alexis Frontin du Tot, chanoine, 16 janvier 1738; — par Louis Ribard, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine (office solennel le jour Saint-Louis), 30 avril 1745.

G. 3584. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1750-1759. — Fondations pour M. Barthélemy Le Cordier de Bigards, haut doyen de la cathédrale, par ses héritiers : Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigards, marquis de la Londe, président à mortier au parlement de Normandie; Louis Le Cordier de Bigards, comte de la Heuze; François-Louis Le Cordier de Bigards, comte de la Londe, marquis de Laulne, brigadier des armées du Roi, 26 juillet 1751; — pour l'abbé Bridelle, chanoine archidiacre, par sa famille; arrêt d'homologation de cette fondation, 16 novembre 1752. — Autre arrêt d'homologation de la fondation de François du Lys, seigneur de Boissy, chanoine et comte honoraire de Lisieux, 18 décembre 1759.

G. 3585. (Registre.) — Grand in-folio, 6 feuillets, papier.

1519-1520. — Registre des obits payés *in cedula*. — *Pro obitibus non solutis manualiter, sed pro quibus fit magna cedula. Incipientibus die veneris ultima septembris anno* 1519. — Indication de l'obit, de la somme affectée à l'obit, des chanoines qui y avaient part, et de la somme payée *cuilibet*.

G. 3586. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier, non relié.

1768. — Extraits de fondations; conditions pour gagner les distributions attachées aux obits et autres offices. — (De la main d'un ancien archiviste du chapitre.)

G. 3587. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux; 1 fragment de sceau.

1247-1298. — Donation au chapitre par l'archevêque Eudes Clément, pour fondation d'anniversaire, d'une rente de 24 livres sur le moulin qu'il avait fait construire à Déville; avril 1247. — Lettres de l'archevêque Eudes Rigaud, contenant accord entre lui et le chapitre, au sujet de cette rente, dont la donation pouvait être attaquée et ne paraissait pas avoir été approuvée par le pape; on y détermine les services religieux qui devaient être dits à l'intention des deux prélats; Rouen, 5e férie avant la Saint-Barnabé 1255. — Acte capitulaire par lequel, comme emploi des 500 livres données par Pierre, évêque d'Albano, précédemment archevêque de Rouen, fonds qu'ils n'avaient point trouvé l'occasion de convertir en rentes, les chanoines assignent 45 livres de rente sur les revenus des maisons canoniales, et, en cas d'insuffisance de ces revenus, sur la dîme de Brenemborse; février 1253. — Deux donations de rentes au chapitre par l'archevêque Guillaume de Flavacourt : 30 livres pour 2 anniversaires, à l'intention de ses père et mère, au 12 des calendes de juillet et aux nones de décembre, ladite rente à prendre sur la bourse de l'archevêque et celle de ses successeurs, charge que le donateur se croyait fondé à leur imposer par ce motif qu'il avait délivré, de toutes les charges dont il était grevé, le *défens* de Saint-Aubin à Alihermont, près du manoir archiépiscopal, envers le comte de Dampmartin et la comtesse, sa femme, par suite d'abandon gracieux de ces seigneurs, en considération de sa personne, et envers les gens et communauté de la *ville* de Saint-Aubin, moyennant indemnité pécuniaire; 8 livres pour tripler la fête de Saint-Ansbert : « *Sanctum Ansbertum, quondam Rothomagensem archiepiscopum, de pago Wlgasino in vico Calceio oriundum, apud Deum meritis excelsum* », ladite fête fixée au 4 des ides de février; la rente est assignée sur le bateau de Dieppe, dont le revenu, par lui acquis, dépassait de beaucoup la rente attribuée au chapitre; jeudi après les Rameaux 1280. — Lettres de l'official de Rouen : donation au chapitre par Philippe de Boissy, curé de *Hotot super Dieppam*, pour fondation d'anniversaire, du manoir de Beaurepaire entre les deux chemins qui conduisaient à Dieppe, et celui qui conduisait à la maison du seigneur de Hotot, ledit manoir acheté, par le donateur, de Richard de Grouchy, neveu de Richard Le Porc; septembre 1252. — Richard de Basqueville, de la paroisse de Saint-Vivien, fils et héritier de Pétronille de Basqueville, pour se conformer à la dernière volonté de sa mère, donne au chapitre une rente de 10 sous sur un tènement situé près la rue au Verrier : cette rente devait servir à l'augmentation d'une fondation faite, moyennant une rente de 40 sous tournois, par Mathilde dame de Hauville, veuve de Guillaume Caletot, chevalier, pour l'entretien d'un cierge à l'autel de Notre-Dame, derrière le chœur; samedi après *Oculi mei* 1298. — Sceaux de l'officialité de Rouen; — de Richard de Basqueville (agneau pascal); — fragment du sceau du chapitre.

G. 3588. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1245-1426. — Bulle du pape Innocent IV, par laquelle il nomme à l'archevêché de Rouen, Eudes, abbé de Saint-Denis en France, *virum utique probate vite, magne scientie ac circunspectionis experte*, les chanoines n'ayant pu s'entendre pour l'élection : les uns avaient postulé Pierre de Colmieu, évêque d'Albano, cardinal, ancien chanoine de Rouen; les autres avaient élu leur confrère Eudes de Saint-Denis; Lyon, 3 des calendes d'avril, an 2 du pontificat. — Assignation, par les chanoines de Rouen, à leurs confrères absents, pour qu'ils aient à venir prendre part, le 9 février, au matin, heure de chapitre, à l'élection d'un archevêque, en remplacement de G. (Guillaume de Durfort), décédé le 24 novembre, enterré en la cathédrale, le 28 du même mois; 14 décembre 1330; noms de tous les chanoines; bandes découpées au bas de la charte sur lesquelles les chanoines ajournés étaient invités à apposer leurs sceaux; noms des chanoines écrits sur les bandes; aucune trace de sceau. — Autre assignation, en forme d'acte notarié, par les chanoines de Rouen, à maître Hugues *de Agrifolio* et autres chanoines résidant dans les provinces de Tours et d'Angers, pour qu'ils aient à venir prendre part, le vendredi avant les Rameaux, au matin, heure de chapitre, à l'élection d'un archevêque, en remplacement de Guillaume de Vienne, décédé, le 18 février, à Paris où il s'était rendu pour travailler à l'union de l'église, et dont l'inhumation avait été certifiée; ledit acte passé devant Guillaume Gaultier, notaire apostolique, 5 mars 1406; au bas, la signature de Hugues *de Agrifolio* et quatre bandes découpées dont l'une est encore munie du sceau fruste d'un des chanoines ajournés. — Lettres de Philippe de Thury, archevêque de Lyon, s'intitulant primat sur les provinces de

Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens, adressées aux abbés, prieurs, chanoines, prêtres curés et non curés, et aux tabellions de sa primatie, et délivrées à la requête de Jean *Galli* et de Jean Alespée, chanoines de Rouen, au nom du chapitre, et de maître Martin Delamare, licencié en l'un et l'autre droit, comme procureur de Louis de Harcourt, prêtre. Il leur mande de publier à Rouen, à la cathédrale et dans les églises de Saint-Maclou, Saint-Vivien et la Ronde, la relation de l'élection dudit Louis de Harcourt, comme archevêque de Rouen, et de notifier cette élection à Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, prétendant au même siége de Rouen, (en vertu de la nomination faite de sa personne par l'antipape Pierre de la Lune); en cas d'opposition, assigner devant le primat, à des jours et lieux indiqués, Jean d'Armagnac; Saint-Jean de Lyon, 17 août 1408. — Bulle du pape Martin V : Après avoir nommé cardinal du titre de Sainte-Lucine Jean de la Rochetaillée, archevêque de Rouen, le pape avait déclaré que, par cette promotion, il n'entendait pas rompre le lien qui l'unissait à l'église de Rouen, et que le prélat continuerait d'être archevêque de Rouen, tant qu'il plairait au siége apostolique; cependant, plusieurs du chapitre, peu sensibles à l'honneur qui rejaillissait de cette promotion sur leur église, immédiatement sujette au siége apostolique, avaient conclu un traité qui pouvait à bon droit exciter le mécontentement du souverain pontife. Martin V cependant, ayant égard à l'affection du cardinal pour l'église de Rouen, et sur sa demande, permet aux chanoines de procéder à une élection d'archevêque, lorsque l'église de Rouen viendra à vaquer par la cession ou par le décès de Jean de la Rochetaillée; Rome, 18 des calendes de septembre, an 10 du pontificat. — Bulle du pape Eugène IV, mandant au chapitre de Rouen de recevoir pour archevêque, en remplacement de Jean de la Rochetaillée, transféré au siége de Besançon, Hugues, évêque de Châlons; Rome, 1431, 4 des calendes de juin, an 1er du pontificat. — Lettre de remerciement du roi Henri VI aux chanoines, en réponse à celle qu'ils lui avaient adressée pour l'informer de l'élection faite, « d'un commun accordz, sanz discrepance ou contradiccion de très-révérende père en Dieu Loys de Luxembourgh, evesque de Therouenne », en remplacement de Hugues d'Orges, décédé : « Donné soubz notre privé seal, à nostre paloys de Westmoustier, le XXXIIIe jour de novembre » ; — sur la queue de parchemin, à côté du sceau disparu : « A noz très chiers et bien amez les doyen et chapitre de notre esglise de Rouen » ; — au dos, traces d'un sceau plaqué en cire rouge. — Sceaux des papes Innocent IV, Martin V, Eugène IV ; — sceau de l'archevêque Philippe de Thury; — fragment du sceau de Henri VI.

G 3589. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1426-1427. — Lettres de Pierre Dubusc, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus d'une bulle du pape Martin V (8 des calendes de juin, an 9 du pontificat), autorisant Jean de la Rochetaillée à posséder le cardinalat auquel il venait d'être promu conjointement avec l'archevêché de Rouen; — de lettres du roi Henri VI (Londres, 27 juin 1426), accordant, de son côté, la même autorisation; on y voit rappelé que Jean de la Rochetaillée avait été nommé cardinal sur la demande du duc de Bedford, présentée au pape, de la part de ce prince, par les ambassadeurs qu'il avait envoyés en Italie pour le concile général de Sienne. — Acte par lequel le chapitre refuse de donner son consentement à l'union des deux dignités, 14 octobre 1426. — Transaction faite par les soins de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, Philippe de Ruilly, trésorier de la Sainte-Chapelle, Quentin Massue, conseiller du Roi, entre l'archevêque et le chapitre, en deux expéditions dont l'une porte les marques et les attestations des notaires apostoliques Guillaume Colles *alias* Boisguillaume, Guillaume Manchor, Robert Gueroult; l'autre, celles de Pierre Salomon, *Jacques Majoris, Pierre de Masonclis*, Jean *de Fonte*, 22 février 1426 (v. s.); aucune décision sur le fond de la question; les parties se réservent de poursuivre le procès; délai de trois ans donné à l'archevêque durant lequel, *totis viribus, cum omni diligentia possibili, laborabit obtinere provisionem, per medium translationis vel permutationnis, de jure quod pretendit aut pretendet, dicto cardinalatu acceptato, habere in dicto archiepiscopatu, cum alia prelatura, non tamen cum cardinali, vel recompensacionem aliorum beneficiorum loco dicti archiepiscopatus erga summum pontificem... Dominus archiepiscopus sumpturus pileum aut capellum cardinalatus, et post sumptionem dicti pilei usque ad annum a die sumptionis pilei predicti computato, non ibit Rothomagum nec procurabit ire, salvo quod, si post sumptionem dicti pilei, mandaretur illuc ire per dominum Regentem ibidem existentem, hoc notificari faciet illis de capitulo, qui procurare poterunt erga dominum Regentem ne dictus dominus archiepiscopus illuc accedat, et casu quo, cessante omni excusatione, teneretur Rothomagum ire, non intrabit ecclesiam cathedralem, nisi de consensu capituli procederet, convocatis tamen ad dictum capitulum omnibus canonicis in dicta villa Rothomagi existentibus.* — Procuration donnée par le chapitre, dans l'affaire de l'incompatibilité, 1er mars même année. — Lettres de non-préjudice données au chapitre par l'archevêque appelé à

Rouen par ordre de Bedford pour conférer, avec le cardinal de Winchester, de plusieurs affaires de l'État, bien que Bedford ne fût pas à Rouen ; Dieppe, 5 avril 1426. — 2 sceaux du cardinal de la Rochetaillée.

G. 3590. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 5 sceaux.

1440-1510. — Lettres de l'official de Rouen (10 février 1440), contenant vidimus, acte de lecture et de publication par un notaire apostolique, au parquet de la cour ecclésiastique, d'une bulle du pape Eugène IV, adressée au chapitre de Rouen pour l'informer qu'il avait promu au cardinalat Louis de Luxembourg, et que cette promotion laissait subsister les liens qui attachaient ce prélat, comme archevêque, à l'église de Rouen, comme administrateur, à l'église d'Ély, dont le siége était vacant; Florence 1439, 14 des calendes de janvier, an 9 du pontificat. — Ratification par le pape Eugène IV de l'élection faite par le chapitre de Raoul Roussel, trésorier du chapitre, nommé à l'archevêché, en remplacement du cardinal de Luxembourg; 1443, veille des calendes de février, an 13e du pontificat. — Bulle du pape Nicolas V, à l'occasion de la nomination du cardinal d'Estouteville au siége de Rouen : Encore bien que le Saint-Siége ait droit de disposer de toutes les églises cathédrales vacantes par le décès de cardinaux, il consent, que, vacation arrivant du siége de Rouen par le décès du cardinal d'Estouteville, les chanoines de Rouen puissent procéder à l'élection de son successeur; 1453, 16 des calendes de septembre. — Lettre de Charles VII au chapitre : il veut que son cousin le cardinal d'Estouteville, promu par le Saint-Père à l'archevêché de Rouen, soit reçu à la possession et saisine de cette église ; Saint-Jean d'Angély, 21 juin; signé : Charles ; sur la queue : « A nos chiers et bien amez les doyen et chappitre de l'église de Rouen. » — Lettres du Roi Louis XI au chapitre : Il avait écrit au pape et au saint collége pour faire nommer à l'archevêché de Rouen, son conseiller Robert de Croismare ; informé que les chanoines avaient obtenu, lors de l'élection du cardinal d'Estouteville, un indult qui leur attribuait le droit de procéder à l'élection de son successeur, le Roi les prie « sur toute l'amour et loyauté qu'ils ont à sa personne, d'élire ledit de Croismare, archidiacre et chanoine en leur église, tant pour les vertus et mérites de sa personne, comme en faveur des bons, loiaulx, vertueux et recommandables services que nous a faiz continuellement depuis notre avènement à la couronne notre amé et féal conseiller et chambellan Guillaume Picart, sieur d'Estellan, notre bailly de Rouen, frère de mère dudit maître Robert, ou fait de noz guerres à l'entour de nostre personne et en noz plus grans et plus principaulx affaires »; Pleissis du Parc, 18 février (1482); signé : Loys. — Lettres-patentes du même, portant permission au chapitre d'élire un archevêque ; même date ; « par le Roy, le comte de Clermont, le grant seneschal de Normandie, maître Jehan Louët et autres présens » ; signé Bessouat; sceau sur simple queue en cire jaune, brisé. — Acte de consentement de Jean Heuzé, lieutenant commis du bailli, à l'effet et entérinement desdites lettres ; 2 mars 1482. — Autre lettre de Louis XI aux chanoines au sujet de l'élection de l'archevêque, il leur envoie Pierre Sallet, président ès enquêtes à Paris, et les prie de le croire « tout ainsi que feriez notre propre personne ; » Plesseys du Parc, 11 mars ; signé : Loys. — Acte sous forme notariée de l'élection de Georges d'Amboise comme archevêque de Rouen : *Placuit omnibus et singulis dominis capitulantibus in hujusmodi negocio per viam Spiritus Sancti seu divine inspirationis procedere ; et, ad invocandum implorandumque ipsius Sancti Spiritus auxilium, hymnum qui dicitur et incipit : Veni creator, Spiritus, flexis genibus, devotisque, ut apparebat, mentibus, alta voce, ceperunt decantare; et statim, circa finem primi versus, subito et repente, nullo homine interveniente, tractatu, prefati domini decanus et cantor primi, et ceteri omnes cum eis continue, quasi uno flatu unaque et unanimi voce, nullo peritus discrepante, ejusdem Sancti Spiritus, ut pie creditur, gratia insufflante, predictum magistrum Georgium de Ambasia, archidiaconum Rothomagensem, in suum et dicte Rothomagensis ecclesie archiepiscopum futurum et pastorem, sub apostolicæ sedis beneplacito et gracia, postulandum duxerunt... ;* penultième juillet 1510; marques des notaires apostoliques Pierre Andelin, Jean Auber, Michel Belengues. — Pièces signées par Charles VII et Louis XI. — Sceaux des papes Eugène IV, et Nicolas V; — sceau de Louis XI et de Heuzé ; — contre-sceau de l'officialité de Rouen.

G. 3591. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 2 sceaux; 2 fragments de sceaux.

1604-1733. — Bulle de provision de l'archevêché de Rouen pour Mgr le cardinal de Joyeuse; calendes de décembre 1604. — Lettres d'attache de Henri IV pour l'exécution de ladite bulle, 26 février 1605. — Procuration donnée par ledit cardinal de Joyeuse à Jean Bertier pour prendre possession, en son nom, dudit archevêché ; Rome, 27 décembre 1605. — Provisions de l'archevêché de Rouen pour François Rouxel de Médavy, 4 des calendes d'octobre 1671. — Provisions du même siége pour Mgr de Saulx-Tavannes, 5 des calendes de janvier 1733 (copie.). —

Sceaux des papes Clément VIII et Clément X ; — fragment du sceau royal, 1605 ; — sceau d'un notaire de Rome (*de Aqua Sparta*) dans une boîte de bois.

G. 3592. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1453-1759. — Actes des serments de fidélité prêtés au Roi par les archevêques de Rouen, à raison de leur temporel. — Procurations données par eux pour prendre possession, en leur nom, de l'archevêché : par le cardinal d'Estouteville à Louis, archevêque de Narbonne, Jean comte de Dunois, Louis d'Estouteville, frère du cardinal, Pierre de Breszé, sénéchal de Normandie, Robert d'Estouteville d'Ausebosc, Jean d'Estouteville de Briquebec; Rome, 23 avril 1453; — par Armand Bazin de Bezons, à Jean de la Roque-Hue, doyen du chapitre, 11 décembre 1719 ; — par Louis de La Vergne de Tressan au même, 11 juillet 1724 ; — par Nicolas de Saulx-Tavannes à Barthélemy Le Cordier de Bigards de la Londe, doyen, 15 janvier 1734; — par Dominique de la Rochefoucauld, à François-Christophe Terrisse, autre doyen, 21 juillet 1759. — Sceau de la vicomté de Rouen ; sceau aux obligations de la même vicomté.

G. 3593. (Pièce.) — 0m67 de hauteur sur 0m47 de largeur, parchemin.

1147. — Grande bulle du pape Eugène III adressée à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen : prend sous sa protection l'église de Rouen avec les biens qui lui appartiennent; — confirme le droit de primatie de l'archevêque sur les évêques de Bayeux, Avranches, Évreux, Lisieux, Coutances et Séez ; — les biens de l'église de Rouen : *archidiaconatus Vilcassini, Pontisare, Gornaci, Albemarle et Augi*, les églises *de Bosco-Rohardi, de Sancta Genovefa in Braio, de Clara, de Gerarvilla ecclesiam et capellam et de Vaus supra Mellendum, de manu laïca erepta..... Oppidum Andelegium..... In Anglia manerium quod dicitur Bintewrda, in Normannia oppidum Gisors et villam Duwrent ac Daivillam, prata quoque supra Sotevillam juxta Sequanam sita... Rotomagi domum propriam, curiam et ortum extra muros, pomerium et mansionarios in Ponte-Hunfridi... ea etiam que sunt de feudo Rothomagensis archiepiscopi scilicet Vilcassini... sane Albamarla castrum Toeni et castellum Alleium, Ambianensi civitati proximum... Terminos vero parrochiales infra quos utique Mellendum et Pontisara continentur vobis firmamus sicut a Pontisera per Reisons et per Marcais-Radulfi atque per calceiam Augi usque in mare protenduntur et infra Rothomagensis ecclesie parrochiam pariter inclusa antiquis finibus a Belvacensi et Ambianensi parrochiis distinguntur; ex alia autem parte a Pontisara per fluvium Isare usque Sequanam et per Sequanam usque Wellebued et inde per fines antiquos qui continent Brionnam cum ecclesiis et capellis suis, hoc est per Rillam et Sequanam usque in mare;* Reims, 5 des ides d'avril 1147. (Original, sceau perdu.)

G 3594. (Pièce.) — 0m16 de largeur sur 0m16 de hauteur, parchemin.

XIIe siècle. — Bulle du pape Alexandre III, adressée au doyen et au chapitre de Rouen, relativement à un règlement du chapitre concernant les deniers de la Pentecôte (la débite), règlement qui donnait lieu à des abus. Il leur enjoint de le modifier, de concert avec l'archevêque R. (Rotrou), dont la prudence et la vertu lui sont connues; Tusculum, 12 des calendes de novembre, sans indication de l'année du pontificat; — un coin de la bulle disparu ou devenu illisible par suite de l'humidité. — Sceau du pape Alexandre III.

G. 3595. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1193-1195. — Bulles du pape Célestin III : il confirme au chapitre de Rouen le patronage des églises de *Teuvilla* et de *Warengervilla* qui leur avait été donné par l'archevêque; Latran, calendes de mai, an 2 du pontificat; — *Cum generale interdictum terre fuerit, liceat vobis, clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, suppressa voce, divina officia celebrare ac concanonicos vestros et clericos, si fuerint interim, ecclesiasticis sacramentis muniti, ex hac vita vocati, in cimiterio ecclesie vestre, absque sollemnitate officii, cum aqua benedicta et cruce, orationibus humili voce oblatis, tradere sepulture;* Latran, 5 des ides de mai, an 3 du pontificat. (Publiée par M. Chéruel, *Histoire de la commune de Rouen*, t. I, p. 256, 257); — Injonction à W., évêque de Lisieux : *Quatinus universos excessus tam clericorum quam laicorum tue parrochie, per censuram canonicam, prout ad officium tuum pertinet, appellatione cessante, corrigere non postponas;* Latran, 13 des calendes d'août, an 3 du pontificat. — Bulle adressée aux évêques de Bayeux, d'Avranches, de Séez et de Coutances, portant approbation du jugement rendu par eux contre la commune de Rouen, au sujet des excès commis par elle envers les chanoines : démolition du mur de l'aître de la cathédrale ; massacre et mutilation de prêtres, pendant la semaine sainte; incendie de mai-

sons canoniales, etc...; injonction aux bourgeois d'exécuter, sans retard, ce à quoi ils se sont obligés par serment; autrement, faire exécuter la sentence prononcée contre eux par les évêques; Latran, 6 des calendes d'octobre, an 4 du pontificat. — Bulle du même pape adressée, à la même occasion, *universo populo Rothomagensi;* 5 des ides d'octobre, an 4 du pontificat. — Bulle du même pape adressée, à la même occasion, à Gautier, archevêque de Rouen et à ses suffragants; Latran, ides de mai, an 5 du pontificat. (Publiées dans la collection des *Historiens de France*, tome XVII, p. 648, 649, tome XIX, p. 314). — Bulle du même pape, adressée à l'archevêque de Rouen, contre certains religieux et autres du diocèse de Rouen qui se permettaient de recevoir à leur communion et d'admettre à la célébration des divins offices ceux qui, pour leurs fautes, avaient été frappés d'excommunication par l'archevêque; dans le cas où, sur l'avis du prélat, ils ne viendraient à résipiscence, l'archevêque pourra les excommunier et leur interdire la communion ecclésiastique; Latran, ides de janvier, an 5 du pontificat.

G. 3596. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1198. — Bulles du pape Innocent III. — Autorisation à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, de contraindre, par censure ecclésiastique, à la résidence, les chanoines de la cathédrale; à Saint-Pierre de Rome, 10 des calendes de mai, an 1er du pontificat. — Bulle adressée à l'archevêque de Cantorbéry et à ses suffragants, pour qu'ils aient à faire publier dans leurs diocèses la sentence d'excommunication portée contre les bourgeois de Rouen; Saint-Pierre de Rome, 2 des nones de juin, an 1er du pontificat. — Deux autres bulles du même pape adressées, l'une à l'archevêque Gautier et à ses suffragants, même date, l'autre *universo populo Rothomagensi*, 3 des nones de juin, même année, relatives l'une et l'autre au même objet. — Sceaux du pape Innocent III.

G. 3597. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1222-1298. — Bulle du pape Honorius III. — A l'exemple du pape Lucius, son prédécesseur, il permet à l'archevêque de supprimer les pensions dont certaines églises sont grevées, *ut id quod in hiis contra sacros canones presumptum esse constiterit moderatione qua decet, sine appellationis obstaculo, corrigas et emendes, ita quod ecclesie que nove vel augmentate pensionis onere pregravantur, per tu judicu rectitudinem, pristinam recepisse se gaudeant libertatem;* Latran, 10 des calendes de décembre (1222), an 7 du pontificat. — Bulle d'Innocent IV: il confirme la donation faite au chapitre de Rouen, pour un anniversaire, par l'évêque d'Albano, ancien archevêque de Rouen, d'une rente de 25 livres tournois acquise par lui *in feudis Rothomagensis ecclesie*; Lyon, 10 des calendes de mars (1240), an 8 du pontificat. — Bulle du même, confirmant la donation faite au chapitre de Rouen, par l'archevêque Eudes Clément, d'une rente de 24 livres tournois sur les moulins de Déville : ce prélat avait allégué que, si les moulins de Déville appartenaient à la *mense archiépiscopale*, il en avait augmenté la valeur par les travaux qu'il y avait fait faire; Eudes Rigaud avait approuvé cette donation en statuant que, sur les 24 livres, 18 livres seraient affectées à l'anniversaire de son prédécesseur, et le reste, au sien; le pape approuve cette décision, *nonobstante juramento quod dictus predecessor et tu de non alienandis bonis ad mensam archiepiscopalem spectantibus prestitistis;* Latran, 7 des calendes d'avril (1255), an 11 du pontificat. — Clément IV confirme les chanoines dans les droits, priviléges et immunités à eux concédés par les souverains pontifes et dans les exemptions à eux attribuées par les rois, princes et autres fidèles du Christ dans leurs terres, dîmes et autres biens; Viterbe, 2 des nones de janvier (1267), an 2 du pontificat. — Le même donne commission au doyen de l'église de Lisieux pour contraindre à restitution les détenteurs des biens du chapitre de Rouen; Viterbe, nones de janvier (1267), an 2 du pontificat; — commission, pour le même objet, au doyen de l'église d'Evreux, même date. — Martin IV donne commission au doyen de l'église de Meaux pour faire rentrer le chapitre de Rouen en possession de ses biens aliénés; *apud Urbem veterem*, 3 des nones de mai (1282), an 2 du pontificat. — Boniface VIII donne commission, pour le même objet, à l'archidiacre d'Auge en l'église de Lisieux; Saint-Pierre de Rome, 15 des calendes de mai (1298), an 4 du pontificat. — Sceaux d'Honorius III, Innocent IV, Clément IV, Martin IV, Boniface VIII.

G. 3598. (Pièce.) — 1m7 de largeur sur 0m85 de hauteur; 4 sceaux.

1334-1342. — Bulle du pape Clément VI, portant confirmation de la fondation par lui faite, lorsqu'il était archevêque de Rouen, sous le nom de Pierre Roger, de deux chapelles à l'autel de la Sainte-Vierge, derrière le chœur, et de deux obits dans l'église de Rouen, ladite bulle datée d'Avignon, 8 des calendes de novembre, an 1er du pontificat; — elle commence par ces mots : *Suavis et grata memoria Rothomagensis ecclesie olim, dum ageremus in*

minoribus, sponse nostre, dulcedo caritatis interne necnon singularis dilectionis vinculum, quibus fuimus et sumus ecclesie ipsi juncti, ac beneficia plurima et incrementa honoris que in ipsa suscepimus, nostris obtutibus occurentia, sincera quoque devotio, quam persone ipsius ecclesie ad nos filiali reverentia jugiter habuerunt, affluenter reficiunt et exhilarant mentem nostram, ac apud nos pro gratitudinis debito interpellant, ut ex quo, divina favente gratia, sumus ad apicem summi apostolatus assumpti, ecclesiam ipsam, dudum sponsam nostram, nunc vero filiam nostram, grandes honores de nostra munificencia racionabiliter prestolantem, specialibus attollamus favoribus, ac prerogativis honoris et gratie prosequamur. — On voit rapportées dans cette bulle : 1° les lettres de fondation datées de Paris, 26 décembre 1334, où est insérée la déclaration des revenus affectés à la fondation, lesdits revenus achetés et acquis à Louviers et à Pinterville; 2° l'approbation, par le chapitre, de cette fondation, 20 janvier 1334 (V. S.) ; 3° les lettres du même Pierre Roger, devenu cardinal, portant modification de cette même fondation ; Paris, 15 mars 1338; 4° l'approbation par le chapitre de ces lettres, 15 septembre 1339. — Bulle du même pape, adressée à l'abbé de Saint-Ouen, portant mandement de faire mettre à exécution la précédente bulle; même date. — Autre bulle du même pape, portant concession d'indulgences, à ceux qui, pénitents et confessés, *ad fabricam et ornamenta ipsius Rothomagensis ecclesie manus porrigent adjutrices*; Avignon, 4 des nones de janvier, an 1er du pontificat. — Commission à l'archevêque de Tours, à l'évêque de Cambray et au doyen de l'église du Mans pour punir, sans appel au Saint-Siége, tous ceux, marquis, comtes, barons, avocats, vicomtes, etc., qui avaient usurpé des biens du chapitre; Avignon, 4 des nones de janvier, an 1er du pontificat.

G. 3599. (Pièce.) — 0m74 de hauteur sur 0m56 de largeur.

1364. — Bulle du pape Urbain V, portant confirmation des statuts du chapitre faits en 1361 ; Avignon, 5 des ides de juin, an 3 du pontificat : « *Statuimus quod nullus canonicus, capellanus vel clericus dicte ecclesie de cetero ad pilam seu bondam publice, in loco publico, coram populo, ludere audeat quocumque modo, cum in tali ludo multe blasphemie de Deo et Beata Virgine et de sanctis dici consueverunt; quod nullus canonicus, capellanus seu clericus indumenta curta vel nimis stricta seu capucia parva cum longa corneta vel subtus gutur botoneta, vel auri vel argenti friziata, seu sotulares nimis acutos ante deferat, quod talis status est status ystrionum et joculatorum..... et statui clericali totaliter contrarius* ; — *nec deferant seu utantur aliqualiter caligis albis, rubeis, viridibus sel scacatis* ; — défense d'aller derrière le grand autel, *nisi causa providendi et recordandi divinum officium, et tunc non diu ibidem morentur.*

G. 3600. (Pièce.) — 0m62 de largeur sur 0m40 de hauteur.

1371. — Bulle du pape Grégoire XI, attribuant au chapitre, *omnimodam spiritualem jurisdictionem, tam in civilibus quam criminalibus, in omnes et singulos canonicos ecclesie Rothomagensis ac etiam alios obtinentes dignitates, personatus et officia in eadem*, etc. — Le pape rappelle qu'il a été archidiacre à Rouen, et que le roi Charles V lui a recommandé le chapitre : *Sane carrissimus in Christo filius noster Carolus rex Francorum illustris nobis significare curavit quod ipse ad ecclesiam Rothomagensem specialem gerit devotionis affectum, et apud ipsam sui corporis vel, cum apostolice sedis licentia, partis ejusdem perpetuam proponit eligere sepulturam*; Avignon, 4 des calendes de novembre, an 1er du pontificat. — Sceau de Grégoire XI.

G. 3601. (Pièce.) — 0m55 de largeur sur 0m33 de hauteur, parchemin; 1 sceau.

1379. — Bulle du pape Clément VII, accordant une indulgence de cent jours aux fidèles qui assisteront à l'*Inviolata* et antienne fondées en la cathédrale de Rouen par Thomas le Tourneur, archidiacre de Tournay; Avignon, 3 des ides d'avril, an 2 du pontificat. — Sceau de Clément VII. — Manque une partie de la bulle.

G. 3602. (Pièce.) — 0m50 de largeur sur 0m33 de hauteur, parchemin; 1 sceau.

1410. — Bulle du pape Jean XXIII confirmant le privilége, accordé au chapitre de Rouen par le pape Alexandre V de pouvoir, en l'absence de l'archevêque, réconcilier l'église cathédrale de Rouen et le cimetière y attenant : l'église se trouvait située dans un quartier populeux; il s'y disait 90 messes chaque jour. — Bologne, 8 des calendes de juin, an 1er du pontificat. — Sceau de Jean XXIII.

G. 3603. (Pièce.) — 0m53 de largeur sur 0m35 de hauteur, parchemin.

1440. — Bulle du pape Eugène IV adressée à l'abbé de Jumièges, au doyen d'Évreux et à l'official de Rouen,

pour faire mettre Jacques Deshayes en possession d'un canonicat en l'église de Rouen, que le pape lui avait conféré, à la mort de Guy du Busc, abréviateur des lettres apostoliques. — Deshayes était lui-même pourvu de cette charge et en même temps chapelain de Jean, cardinal des saints Nérée et Achillée. Il possédait, de plus, la cure de Saint-Georges de Pennedepie, une pension sur l'église de Saint-Vivien de Rouen et une chapelle de Saint-Eustache en la cathédrale, chapelle qu'il dut résigner. — Le pape rappelle qu'il s'était réservé la collation des bénéfices vacants par le décès des abréviateurs de lettres apostoliques. — Florence, 1440, veille des nones de septembre, an 10 du pontificat. — Sceau perdu.

G. 3604. (Pièce.) — 0m70 de largeur sur 0m42 de hauteur, parchemin ; 1 sceau.

1476. — Bulle du pape Sixte IV, accordant une indulgence à ceux qui assisteraient à la fête de Notre-Dame-des-Neiges, établie en l'église de Rouen par le cardinal d'Estouteville, ou visiteraient cette église, le jour de la célébration de cette fête; — Saint-Pierre de Rome, 1476, 17 des calendes de février, an 2 du pontificat. — Lettres ornées à la première ligne; — Dans la lettre S, deux vignettes, représentant Notre-Dame, et le pape ramassant la neige avec une houe. — Sceau du pape Sixte IV.

G. 3605. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1489. — Bulle du pape Innocent VIII, pour dispenser le semainier du chapitre de l'obligation de se prosterner au milieu du chœur, à la fin de la semaine, pour l'action de grâces. C'était une dérogation aux statuts du chapitre : une bulle de Sixte IV, obligeait les chanoines de se conformer à ces statuts sous peine d'excommunication ; Saint-Pierre de Rome, 1489, nones de janvier, an 6 du pontificat. — 3 copies de cette bulle.

G. 3606. (Pièce.) — 0m70 de largeur sur 0m45 de hauteur, parchemin ; 1 sceau.

1484. — Bulle du pape Innocent VIII, portant permission, aux fidèles des diocèses de Rouen et d'Évreux, d'user de lacticines pendant le carême, sous condition d'une aumône à la fabrique de la cathédrale de Rouen. — Le pape rappelle que cette dispense avait déjà été obtenue du pape Sixte IV par son camérier Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen ; mais les lettres n'avaient pas été rédigées ; Saint-Pierre de Rome, 1484, veille des ides de septembre, an 1er du pontificat. — Lettres ornées à la première ligne. — Sceau d'Innocent VIII.

G. 3607. (Liasse.) — 2 pièces, 1 imprimé; 1 sceau.

1514-1515. — Bulle du pape Léon X, accordant des indulgences à ceux qui contribueraient à la réparation et à la reconstruction de l'église de Rouen, dont une partie avait été ruinée par un incendie. « *Cum itaque basilica principis apostolorum de Urbe magnis et ferme indicibilibus reparationibus, aut verius nova reedificatione seu constructione indigeat, et, sicut accepimus, ecclesia Rothomagensis, que totius ducatus et provincie Normannie metropolis existit, inter alias regni Francie ecclesias insignis admodum et celeberrima existit, et quam multi memorandi sanctique antistites, qui olim illi prefuerunt, innumeris miraculis sacrisque institutis decorarunt, queque antiquitus, in suo primordio et quasi in primitivis, fide catholica in dicto regno crescente, in suis structuris et edificiis, miro ac sumptuoso opere, ut adhuc ex ejus vestigiis cernitur, constructa, ecclesiasticarumque in ea divinis laudibus insistentium personarum magno et copioso numero ornata, ac divinis officiis, que in ea die noctuque cordetenus celebrantur, honestis gravissimisque ceremoniis ac sanctorum reliquiis necnon ornamentis ecclesiasticis ceteras illarum partium ecclesias excedens, cum magno fidelium ad eam, devotionis causa, confluentium concursu frequentata, extitit, a paucis diebus, permissione divina, aut fortasse populi exigentibus peccatis, casuali, horrendo tamen, magno ac miserabili incendio, in magna sui parte exusta consumpta demolitaque;* Florence 1515, 10 des calendes de février, an 3 du pontificat. — « Le grand pardon général et plainière rémission donnée nouvellement aux biensfaicteurs des églises Saint-Pierre à Romme et de Notre-Dame de Rouen », placard imprimé, gothique. Les vignettes du haut du placard ont été coupées. — Sceau de Léon X.

G. 3608. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1581-1668. — Bulle du pape Grégoire XIII, adressée à l'archevêque de Rouen ou à son official, pour leur enjoindre d'excommunier ceux qui retenaient injustement les biens ou les titres du chapitre de Rouen, 1581 (sceau perdu). — Bref du pape Clément VIII au chapitre, pour lui recommander les intérêts de l'église dans l'élection du Roi très-chrétien, laquelle élection devait avoir lieu aux États-Généraux; à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau

du pêcheur, 7 mai 1592. — Bref du pape Grégoire XV pour un autel privilégié (l'autel de la Sainte-Vierge), en la cathédrale de Rouen; Sainte-Marie-Majeure, 6 mai 1623. — Bref du pape Urbain VIII, pour le jubilé du diocèse de Rouen, 5 mai 1626 (copie). — Dispense de consanguinité accordée par Clément IX à Pierre Gainier et à Louise Pastallier, du diocèse d'Évreux, 1668. — Sceau de Clément IX.

G. 3609. (Liasse.) — 27 pièces, papier dont 6 imprimées.

1658-1671. — Actes concernant le jansénisme. — Sommation par Antoine Damyens, curé de Saint-Éloy de Rouen, à M. Mallet, docteur de Sorbonne, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, de ne point se dessaisir d'un extrait présenté au conseil de Monseigneur par plusieurs curés de Rouen, intitulé : Extrait de quelques propositions du livre qui porte pour titre *Apologie pour les casuistes*, etc..., 12 mars 1658. — Arrêt du Conseil d'État : le Roi ordonne qu'à la requête du promoteur général de l'archevêché, le procès sera fait aux ecclésiastiques accusés de l'hérésie du jansénisme par les personnes que le sieur archevêque de Rouen commettra pour faire l'instruction en son absence, 19 novembre 1660 (imprimé). — Autre arrêt du Conseil d'État : nonobstant les clameurs de haro qui pourraient être faites contre le sieur Mallet, l'un des commissaires de l'archevêque, par Louis Lemoine, curé de la Mivoye, et Sébastien Hébert, prêtre habitué en l'église Saint-Patrice, il ne sera point différé à l'instruction et au jugement de leur procès, 24 décembre 1660. — Difficulté entre le chapitre et M. Mallet à l'occasion des poursuites faites par celui-ci contre un chapelain de la cathédrale, Pierre Vyc. — Arrêt du Conseil d'État, à l'occasion d'une sentence du bailli de Rouen, qui aurait ordonné que M. Mallet cesserait l'instruction du procès contre les curés de Saint-Herbland et de la Mivoye, et aurait donné trois mois aux appelants pour relever leur appel en cour de Rome ; — ordonne que les arrêts du Conseil, du 19 novembre et 24 décembre dernier, seront exécutés selon leur forme et teneur; que Mallet et autres commissaires procéderont à la continuation des procédures ; remet Mallet dans les fonctions du chœur desquelles il a été interdit par la délibération du chapitre ; défenses au bailli et à tous autres juges de prendre connaissance du fait en question, 9 février 1661. — Censure d'un livre pernicieux intitulé : *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des jansénistes* ; signé par les chanoines et par les chapelains, 6 août 1661. — Mandement de l'archevêque en conséquence de la décision de l'assemblée générale du clergé contre le jansénisme, 8 mai 1661. — Formule d'adhésion aux constitutions du pape Innocent X (31 mai 1653) et de Alexandre VII (16 octobre 1656), souscrite par l'archevêque, par les chanoines et par les chapelains. — Acte d'adhésion de Jean Molony, du diocèse de Quilalo, en Hibernie, chanoine de Rouen, au formulaire contre les cinq propositions de Jansénius. — Acte par lequel Jean Lenoir, chanoine théologal de Séez, s'oppose à la prise de possession de l'archevêché de Rouen par Mgr Rouxel de Médavy, sous prétexte qu'il est de notoriété publique que ledit sieur a été accusé en justice par Lenoir, le 15 décembre 1665, d'avoir enseigné l'hérésie de Calvin et celle des cinq propositions, condamnées par les papes, dans son mandement pour la signature du formulaire du 18 mai 1665. — Pour cette accusation Lenoir avait été emprisonné à l'archevêché de Paris, en vertu de lettre de cachet.

G. 3610. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1725. — Bref du pape portant concession d'indulgences en faveur des membres d'une confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, fondée ou à fonder en la cathédrale de Rouen ; Saint-Pierre de Rome, 16 avril 1725; — au bas, consentement donné par Robinet, vicaire général, à la publication du bref, 15 mars 1727. — Lettre de la sœur Gréard, supérieure de la Visitation de Rouen à un chanoine : elle a parlé à plusieurs messieurs du chapitre de la dévotion au Sacré-Cœur; elle a obtenu des indulgences à Rome et les a communiquées aux vicaires généraux, en leur faisant voir les approbations de feu Mgr. Colbert, archevêque de Rouen, et de plusieurs évêques du royaume, en particulier du cardinal de Noailles, qui ont approuvé cette dévotion; elle demande au chapitre d'approuver, pour leur église, ces mêmes indulgences : « Nous venons d'apprendre par des lettres certaines que l'Espagne, la Pologne et actuellement la France, c'est-à-dire les Rois, employent leur médiation auprès du pape pour obtenir une fête universelle du Sacré-Cœur dans tout le monde chrétien, et que la reine de France, avec le Roi, son père, font élever une chapelle du Sacré-Cœur dans la ville de Blois, cette auguste princesse estant, dès Varsovie, de cette association et ayant grand zèle pour cela. Nous espérons voir quelqu'un de ces pieux monuments dans vostre chapelle. », 25 mai 1727. — Supplique adressée au chapitre par Pierre Costé, sieur du Mesny, conseiller honoraire au parlement de Rouen, pour obtenir la permission de l'érection de la *confrérie* du Sacré-Cœur en la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié : « le suppliant offre de représenter le livre sur lequel sont toutes les personnes qui ont souhaité d'être inscrites, à la

teste duquel la Reyne est inscrite par son ordre : ce que le suppliant ofre encore justifier par une lettre de M. le duc de Charost qui fut écrite à ce sujet. Ensuite du nom de la Reine sont ceux de plusieurs princesses, archevêques, évêques et même celui de Mgr. l'archevêque de Rouen, lorsqu'il était grand vicaire de ce diocèse, et plusieurs abbez et autres personnes de distinction » ; au bas, le consentement donné par M. Lyard, promoteur capitulaire, à la publication de la bulle, qui dut être remise aux archives du chapitre ; 1er octobre 1737.

G. 3611. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 10 sceaux ; 18 fragments de sceaux.

1309-1326. — Bulle du pape Clément V, adressée au doyen de l'église de Paris : Guillaume Crespin, chevalier, avait fait saisir au *travers* de Saint-Clair-sur-Epte, comme *forfais*, le cheval, draps et autres choses d'un chanoine de Rouen, Grimer d'Arcelles, et pour ce fait avait encouru l'excommunication portée par la constitution de Boniface VIII. — Ce chanoine n'osait l'assigner dans le diocèse de Rouen, *predicti nobilis potentiam merito perorrescens ;* le pape donne commission au doyen de Paris, dans le cas où le fait serait constant, pour faire publier l'excommunication, à moins de restitution et de satisfaction convenable, *appellatione remota;* Avignon, nones de décembre, an 5 du pontificat. — Acte dressé par Raoul Amand, autrement dit de Estrigales, notaire apostolique à Rouen, constatant le refus fait par Guillaume Crespin, interpellé à Rouen, dans la cour de son manoir, de rendre les objets saisis; présent, Robert Nerepel, *legum professor* ; Geoffroi Nicolas, curé de Saint-Denis ; Guillaume de Basli, clerc de Rouen, 4 août 1309. — Mandement du doyen de Paris, juge délégué par le pape, aux prêtres, chapelains et curés du diocèse de Rouen, pour leur enjoindre de citer, en personne ou en son manoir, Guillaume Crespin à comparoir devant lui ; jeudi après *Lœtare* 1309 ; au bas du mandement, sur bandes de parchemin, sceaux ou fragments de sceaux des curés auxquels ce mandement avait été signifié. — Lettres du doyen de la Chrétienté au doyen de Paris certifiant que, conformément à son ordre, il avait cité Guillaume Crespin, en présence du curé de Saint-Denis, en son manoir de la rue Saint-Nicolas de Rouen, 16 juillet 1310. — Second mandement du doyen de Paris, en conséquence du défaut de comparution de Crespin. — Sentence d'absolution après restitution, samedi avant la fête de Saint-Simon et Saint-Jude 1310. — Accord fait entre Crespin, d'une part, et les chanoines de Rouen, Guillaume de Trie, archidiacre de Veugessin-le-Normant, Guillaume de Lille, chancelier, Rogier le Cauf et Guillaume des Essarts, vendredi après la Saint-Romain 1310. — Mandement de Jean Beket, vicomte de Gisors, à Jean de Saint-Lienart, maire de Rouen, pour l'informer que, conformément à sa demande, il a fait ajourner, par un sergent du Roi, Jean Crespin sieur de Dangu, aux plès d'héritage de maire de Rouen, du lundi après la Sainte-Croix ; samedi après la Saint-Louis 1326. — Sceau du pape Clément V ; sceaux armoriés de Guillaume de Trie, Guillaume de Lille, Roger le Cauf, Guillaume des Essarts. — Sceaux ou fragments de sceaux des curés de Flumesnil, Richeville, Vesly, Saint-Clair, Travailles, Étrépagny, Gisors, Gamaches, Haqueville, Sainte-Marie-des-Champs ; des curés de plusieurs paroisses de Rouen : Saint-Godard, Saint-Laurent, Saint-Nicaise, Saint-Étienne-la-Grande-Église, Saint-Herbland, Saint-Vivien, Saint-Maclou, Saint-Ouen, la Ronde, Saint-Denis, Saint-Nicolas-le Peinteur ; — du doyen de Paris, de l'official de Rouen.

G. 3612. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1405-1510. — Lettres d'Antoine, cardinal de Challant, légat en France pour Benoît XIII (Pierre de Lune), par lesquelles il permet au chapitre de faire procéder à la réconciliation de l'église cathédrale et du cimetière, par le doyen, le chantre ou le semainier ; Paris, 4 des calendes de juillet, an 12 du pontificat. — Lettres du cardinal Georges d'Amboise, légat en France : autorise nommément tous les chanoines de Rouen, à se choisir un confesseur pour les cas réservés, à se servir d'autels portatifs sur lesquels ils pourront célébrer la messe, même en temps d'interdit, portes closes, *antequam dies illucescat, circa tamen diurnam lucem... quia, cum in altaris officio immoletur dominus noster Jhesus Christus, qui est candor lucis eterne, congruit hoc non noctis tenebris fieri sed in luce;* les autorise aussi à user, suivant l'avis de leur médecin, d'œufs, de fromages, de beurre et autres lacticines pendant le carême ; — autorise les chanoines et bénéficiers de la cathédrale, et leurs successeurs, à célébrer la messe *ante diem, circa tamen diurnam lucem;* motif de cette faveur spécifié en ces termes : *In ecclesia nostra Rothomagensi nonnulli utriusque sexus Christi fideles quotidie de mane, antequam ad opera status suos concernentia, accedunt pro missis;* — indulgences de 5 ans accordées aux fidèles qui visiteront la cathédrale à certains jours et feront des aumônes pour sa réparation ou son augmentation : *Cum igitur, sicut accepimus, in ecclesia Rothomagensi, in Ascensionis domini nostri Jhesu-Christi, et Annunciationis, Assumptionis et Conceptionis ejus beate et*

intemerate Dei genitricis semperque Virginis Marie necnon Sancti Romani festivitatum diebus, matutine et misse majores, celebri ministrorum ecclesiasticorum devotione ac decoro apparatu, ingenti cereorum, candelarum et luminum claritate, decentique et venusto cerimoniarum ecclesiasticarem ordine decantentur et celebrentur, et propterea ad ecclesiam predictam magna conveniat fidelium multitudo; Rouen, 5 des ides de février 1501. — Autres indulgences (de 3 ans et de 3 quarantaines) accordées par le même, en la même qualité, aux fidèles qui visiteront l'église de Notre-Dame de Rouen, de la Passion à Pâques, *a primis vesperis usque ad secundas ;* veille des nones de mars 1509 (V. S.). — Sceau du cardinal de Challaut.

G. 3613. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier; 3 sceaux.

1415-1651. — Décret du concile de Constance : délai d'un jour donné pour entendre le pape Jean XXIII; nomination de commissaires *ad audiendum causas ad sanctam synodum per appellationem vel querelam devolutas seu deducendas et devolvendas;* présence à l'assemblée de l'empereur Sigismond; 13 mai 1415 (expédition délivrée par Jean Guiard, notaire du concile pour la nation gallicane, et revêtue de la marque et de l'attestation dudit notaire). — Lettre du cardinal Julien, légat en Germanie et président du concile de Bâle et des autres pères du concile, à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants, pour leur enjoindre de se rendre au concile ou de s'y faire représenter, en cas d'empêchement de leurs personnes, et de transmettre la même injonction aux prélats exempts et non exempts et aux chapitres des églises cathédrales de leurs diocèses respectifs; Bâle, 5 novembre 1431 ; sceau perdu. — Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus : d'un mandement du recteur de l'université de Paris, à Pierre Boyvin, professeur en théologie, pour inviter le chapitre à contribuer aux frais de la députation de l'université au concile, — et de l'acte de nomination des receveurs pour recevoir l'argent offert ; à Saint-Mathurin de Paris, 9 mars 1432 (V. S.). — Lettres de Jean Hubert, docteur en décret, prévôt de Saint-Géry, du diocèse de Cambray, vice-gérant de l'évêque de Meaux conservateur des priviléges de l'université, portant révocation des lettres monitoires précédemment données contre les suppôts de ladite université pour la levée d'une imposition ordonnée pour les frais de la députation au concile; à Saint-Mathurin, 11 mai 1433; — présence de Jean Soquet, professeur en théologie, de Pierre de Criel, de Nicolas Bessy et de Jacques Galet, maîtres ès arts. — Quittance donnée au chapitre par Jean Le Galoys, doyen de la Saussaye, chanoine de Rouen, délégué au concile de Bâle, d'une somme de sept-vingts-dix livres sur ce qui pouvait lui être dû pour sa légation; 5 octobre 1434. — Lettres du roi Henri VI au bailli de Rouen, pour inviter le chapitre à remettre à l'archevêque, pour le pape, l'argent recueilli pour l'union de l'église grecque; le pape avait annoncé « qu'en ses galées vendroient en bref par devers lui l'empereur des Grecs, et le patriarche de Constantinople avec grant quantité de prélatz et nobles de Grèce »; Rouen, 14 août 1439. — Lettres du bailli de Rouen, Jean Salvaing, contenant acte de la lecture par lui faite aux chanoines 1° des lettres du Roi « pour la remise de toutes les peccunes qui avaient esté données et eroguées par plusieurs personnes, par le moien de certaines indulgences causées pour aider à supporter les grans frais et despences nécessaires à traitier l'union et réduction des Grecs avec les Latins » ; 2° du refus fait par le chapitre, qui réclamait, pour sa décharge, copie des bulles et lettres royaux, 14 août 1439. — Autres lettres du bailli de Rouen, contenant copie des lettres royaux et acte de l'ouverture, faite en sa présence, et d'autorité, dans le trésor de la cathédrale, de deux sacs clos où se trouvait l'argent réclamé par le pape : monnaie en blancs de 10 deniers tournois pièce, et en bretons de 9 deniers pièce; doubles deniers et menue monnaie, le tout faisant une somme de 2,324 livres 3 deniers, évaluée en saluts, au prix de 29 sous 3 deniers le salut, à 1,589 saluts d'or et 2 sous tournois ; présents à cette saisie : l'évêque de Meaux, représentant l'archevêque de Rouen, sire Guy de la Villette, général pour le Roi sur le fait des aides ordonnées pour la guerre; Jean Le Sac, vicomte de Rouen, Jean Le Goupil, maître des monnaies, Richard Goulle, conseiller de la ville, Pierre de Bouquelon, sous-sergent à masse à Rouen, 9 septembre 1439. — Mandement de François de Harlay, archevêque de Rouen, pour indiquer un concile provincial à tenir à Gaillon le jour Saint-Romain ; Gaillon, 25 mai 1651. — Arrêt du parlement de Rouen, donnant acte au procureur général de son opposition à l'indiction du concile et portant défense à l'archevêque et autres de s'assembler, à peine de saisie de leur temporel : « Par les édits et ordonnances de Sa Majesté toutes assemblées sont prohibées et défendues dans le royaume, et n'est permis à aucuns de ses sujets icelles convoquer... L'estat ecclésiastique, estant soumis aux mesmes loix du royaume et composant un des estats d'icelluy, ne peut former assemblées pour la tenue de ses conciles sans les ordres exprès de S. M., ainsi qu'il a esté usité de temps immémorial ». — Sceau du bailliage de Rouen ; 2 petits sceaux du même bailliage.

G. 3614. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier (2 imprimées).

1564-1709. — Lettres patentes, délibérations capitulaires. — Lettres des archevêques concernant la forme et la manière dont se fait la convocation du clergé, tant pour les assemblées diocésaines que pour les assemblées provinciales. — Procès entre M. de la Place, chanoine, tant en son nom qu'au nom du chapitre, et MM. les députés de la chambre diocésaine de Rouen, sur la question de savoir si le chapitre avait droit de nommer un député en ladite chambre. — Procès-verbal de l'assemblée générale des députés du clergé du diocèse de Rouen au sujet de l'édit du Roi de janvier 1564 (6 avril 1564). — Commission donnée par l'archevêque François de Harlay à François d'Aguillenguy, son grand vicaire à Pontoise, pour tenir, en son absence, l'assemblée provinciale du clergé à Pontoise (Gaillon, 6 février 1641). — Lettres circulaires de Mgr François Rouxel de Médavy et de Mgr Claude-Maur-d'Aubigné, archevêques de Rouen, à leurs révérendissimes confrères les évêques comprovinciaux et suffragants de leur métropole, pour les avertir de convoquer les assemblées du clergé de leurs diocèses respectifs afin de nommer des députés aux assemblées qui doivent se tenir à Saint-Germain-en-Laye, le 25 mai 1690, au château archiépiscopal de Gaillon, le 25 février 1709. (Imprimés.)

G. 3615. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1565-1589. — Documents concernant les assemblées du clergé. — Sommation par Pierre Daubray, prieur commendataire de Bourg-Achard, aux délégués du clergé de l'église de Rouen pour qu'ils eussent à rembourser 2,410 livres à Jean Voysin, bourgeois de Rouen, à raison de l'achat par lui fait de la seigneurie de la Calhenderie dépendant du prieuré, les deniers de la cotisation ayant été depuis fournis par le prieuré; 19 juin 1565. — Pareille sommation par les religieux de l'abbaye du Valasse pour remboursement de 14,900 livres à Bertren de Bailleul, sieur de Ruffosse,pour l'achat de bois et terres dépendants de ce monastère; 13 juillet 1565. — Sommation par Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux, abbé de Jumiéges, pour obtenir mainlevée des seigneuries de l'abbaye, en consentant que, sur l'argent qui lui est dû de la vente de la terre de Morville, les députés du clergé retiennent 1,200 livres pour la cotisation du prieuré d'Anvermeur (*sic*), 1565. — Procuration passée devant les tabellions de Rouen par les délégués de la province de Rouen à Christophe Eude, official de Rouen, et à Guillaume Le Séneschal, docteur en théologie, chanoine de Lisieux, pour assister, au nom du clergé de ladite province, à l'assemblée générale du clergé de France et s'occuper du fait du rachat du temporel de l'église ci-devant aliéné; 9 septembre 1567. — Extrait de l'état fait au privé Conseil, contenant le chiffre de la cotisation du chapitre (1,000 livres), transmis audit chapitre par les trésoriers généraux de France du Bureau de Rouen, 1578. — Lettres adressées au chapitre par ses délégués à l'assemblée générale du clergé de France. — Lettre de Chavaignac : « Quant à l'assemblée générale, aulcuns de nous ont voulu faire entendre que le Roy est d'opinion de accorder autre lieu que celuy qui est désigné par ses lettres; mais on se crainct que ce soit une apelourde pour nous amuser. — Quant à l'affaire du privilége de Saint-Romain, monsieur Sosson, votre procureur, a dit que messieurs du grand Conseil ont donné arrest, par lequel a esté dict que M. de Glypon jouyroit du privilége, mais que les complisses seroient exécutez... parce qu'ilz estoient huguenotz », 13 février 1579. — Lettre de Marian de Martinbos : « Le mercredy 13e de ce moys, le Roy ayant mandé le clergé, luy commanda d'entrer en la chambre de la Royne, prochaine du lieu où il estoit, et là resouldre, avant que de partyr, de luy satisfaire en sa demande, ce qui se passa en la meilleure forme que le lieu, le temps et l'occasion le requéroient. Nous espérons sortir dans cette sepmaine, et dimanche faire notre communion ensemble en la messe que Mgr le cardinal a promis dire... Je vous mandois le commandement que j'avois eub de Mgr le cardinal de vous prier, en son nom, escripre au pape pour Charles monseigneur, qu'il prétend faire son successeur. J'ay entreprins, pour l'opinion que j'ay que votre tabellion ne soyt pas fort usité à tel formulaire, de vous en envoyer une minute. Il est venu une traverse nouvelle au privilége Saint-Romain par le brayer des trois Estats de Bretagne, qui ont requis que l'arrest donné en faveur de la damoyselle de Boisrioult soyt cassé, et que pour l'advenir le dit privilége ne s'extende plus en leur pays. L'heur nous a donné que ce brayer a esté mis ès-mains de monsieur l'archevesque de Lyon pour en faire rapport au Conseil (où il a esté installé depuys peu de jours), ce qu'il m'a promis faire, pour m'estre bon seigneur et amy, le plus favorablement qu'il pourra pour l'église »; Paris, 17 janvier 1580. — Lettre de Mérille au chapitre : « Les prélats doivent présenter remontrances, de la part du clergé de France, pour révoquer les commissions de la levée d'une décime ; — on sème le bruit que le Roy veut aller à Saint-Mor mardi prochain; — monsieur de Guise a pris en main l'affaire du sr d'Aubigné pour le privilége de Saint-Romain;

— vous avez entendu la suppression d'offices de judicature nouvellement érigées, avenant la mort, n'y plus pourveoir, et quant aux anciennes, y pourveoir selon la nomination qui en sera faite, par les courts de parlement et autres siéges, de personnes dignes et capables de telles charges... Feut la dicte suppression arrestée, il y a ce jourd'huy 8 jours, au Conseil privé, auquel S. M. demeura depuis midy jusques à 6 heures du soir. L'on dit aussy qu'il proposa retirer les droits de présenter aux bénéfices des domaines engagés ou baillez à usufruit pour y pourveoir de personnes capables ecclésiastiques, et aultres choses qu'il propose faire pour la réformation de tous estats de son royaume. Il a prins pour conseil spirituel mons[r] de Saint-Germain, que congnoissés, auquel il a faict bailler une chambre proche de la sienne, et le veult ordinaire à sa suitte. L'on a opinion que cela fera beaucoup pour tenir l'estat du royaume. Dieu le veuille bien inspirer! » Fontainebleau, 14 juillet 1582.

G. 3616. (Liasse.) — 23 pièces, papier (12 imprimés); 2 cachets.

1584-1737. — Lettres concernant les assemblées du clergé et les décisions qui y avaient été prises. — Lettre de Marian de Martinbos, chanoine de Rouen : « Les députez trouvent sy bon la résolution que vous avez prinse, avecq MM. les grands vicaires et députez du diocèse, d'assembler les bénéficiers, qu'ilz ont donné advis par toutes les provinces d'en faire de mesme, affin d'adviser ensemble quel bon expédient on pourra donner pour sortir de ceste affliction » (surchage sur le clergé, sollicitée par les financiers). Martinbos s'excuse de ne pouvoir aller faire, à Rouen, la fête de Notre-Dame, et engage ses confrères du chapitre à envoyer une députation à Gaillon, « où messeigneurs les prélats, accompagnez de mons. de Nevers, se sont acheminez ce jour d'hui »; Paris, 12 août 1584.—« Oppositions de messieurs de l'église de Paris, et autres bénéficiers du diocèse, aux taxes de la despence extraordinaire de messieurs les deputez du clergé de France, contre et au préjudice des reiglemens fais aux Estats, et confirmez par le Roy en l'année 1615. Paris, imprimerie Pierre Durand, 1626. » — Lettres circulaires imprimées des chanoines de Paris à ce sujet. — Lettres imprimées, tant de Moreau, abbé de Saint-Josse, agent général du clergé, que du chapitre de Paris, au sujet des nouvelles ordonnances (le code Marillac), en ce qui concernait l'ordre ecclésiastique, notamment la fixation des portions congrues des curés, en deça de la Loire, à 300 livres, tandis qu'en Bretagne et au-delà de la Loire, elles n'étaient qu'à 200 livres, 1629. — Claude Martin, chanoine, nommé avec Jean-Baptiste de Contes, chancelier de l'église de Paris, pour la conduite des affaires communes des chapitres et ecclésiastiques du second ordre, spécialement de celles résultant des ordonnances portées au parlement le 15 janvier 1629, le Roy y séant (articles 16, 11, 12, 13, 14, 15, 21, 445 du code Marillac), 1629. — Lettre circulaire imprimée du chapitre de Langres, au sujet de la fixation des portions congrues, 18 février 1634. — Lettre de l'abbé Foucquet, au sujet du droit de contrôle réclamé par les traitants, 1737. — Cachets de Martinbos et de Moreau, abbé de Saint-Josse.

G. 3617. (Liasse.) — 74 pièces, papier (2 imprimés).

1723. — Procurations données par les évêques de la province de Normandie, à leurs députés, pour être présents à l'assemblée provinciale le 21 avril 1723. — Certificats donnés à MM. du chapitre, le siége vacant, par les doyens ruraux du diocèse, lesquels attestent avoir notifié les ordres du chapitre aux fins de s'assembler pour nommer des députés de leurs doyennés respectifs à l'assemblée du clergé de la province. — Élections et nominations de députés du second ordre. — Procurations sous-seing données à leurs députés par les chapitres, abbés, abbesses, prieurs, prieures et curés des doyennés du diocèse de Rouen. — Procès-verbaux de l'assemblée du clergé. — Lettres du Roi et des agents généraux du clergé de France, MM. de Premeaux et de Brancas, pour la convocation d'une assemblée générale du clergé de France à Paris, le 25 mai (imprimés). — Cachets de Mgr. Le Normand, évêque d'Évreux, du prieuré de Longueville, des Célestins de Limay.

G. 3618. (Liasse.) — 62 pièces, papier (4 imprimés).

1733-1734. — Lettres missives envoyées par messieurs du chapitre, le siége archiépiscopal vacant, aux évêques de la province et aux doyens ruraux, aux fins de l'assemblée du clergé de la province, ordonnée par le Roi. — Procurations notariées données par les évêques à leurs députés pour se trouver présents, en leurs noms, à cette assemblée. — Certificats donnés au chapitre par les doyens ruraux, pour attester qu'ils ont averti les curés et autres supérieurs d'églises de leurs doyennés. — Procurations données par les abbés, abbesses, prieurs, chapitres et curés. — Procès-verbal de l'assemblée du diocèse de Rouen, 13 janvier 1734. — Lettres du Roi, et des agents généraux du clergé, pour la convocation d'une assemblée générale du clergé de France à Paris, au mois de fé-

vrier 1734. — Pièce signée par Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux. — Cachet de l'abbesse de Montivilliers.

G. 3619. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 75 pièces, papier; 1 sceau plaqué, 1 fragment de sceau.

1276-1648. — *Compotus decime terre sancte subsidio concesse in Lugdunensi concilio novissime preterito pro tercio anno in civitate et dyocesi Rothomagensi, quantum ad personas ecclesiasticas non exemptas, que tenentur ad solucionem decime memorate;* valeur de la décime pour une année, 9,199 livres 5 sous 6 deniers. — Regnaud Barbou, bailli de Rouen, reconnaît avoir reçu de Regnaud de Yvemesnil, chantre de Rouen, et de Jean d'Albingny, chanoine de Rouen, collecteurs de la décime pour le Roi, 4,000 livres tournois, qui ont été versées à Pierre de Quaours et à Jean Bourdon, maîtres de la monnaie du Roi à Rouen, 1276. — Arrêt du parlement, sur une contestation entre les gens du clergé de Normandie et Blaise Gresle, archevêque de Bordeaux, commis à recevoir un dixième en la province de Rouen; en attendant le jugement du procès, ordonné aux parties de s'abstenir de citations, monitions, fulminations, censures, affixions et publications d'excommuniements, 3 juin 1457. — Lettres du Roi pour les décimes, arrêts du Conseil, arrêts des syndics-généraux du clergé, comptes, rôles, quittances, lettres, mémoires et autres pièces concernant les décimes. — Sceau de la délégation du pape Grégoire XIII, pour l'aliénation de 50,000 écus de rente du temporel des églises de France (fragment). — Sceau plaqué des syndics-généraux du clergé de France.

G. 3620. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1535-1744. — Mainlevée du temporel du chapitre, par suite de trois décimes accordées au Roi, sous forme de don gratuit, 1er mars 1535. — Extrait du compte des deniers du don gratuit et caritatif (équipolent à une décime), octroyé au Roi en 1541, en ce qui concerne le chapitre de Rouen et les chapelains de la cathédrale. — Lettre du roi François II adressée au chapitre : « Désirant par tous moyens pourveoir à pacifier les troubles et oster aux desvoyez leur mauvaise volunté et opinion, il a mis sus certain nombre de gens de guerre, et, pour payer une partie de leur soulde, il demande aux chanoines de Rouen 3,000 livres qu'ils devront fournir, fallût-il pour cela engager leurs vaisselles et autres précieux meubles, mesmes les reliquaires et joyaux de leur église; Saint-Germain-en-Laye, 8 octobre 1560. — Déclaration du roi Henri III, ordonnant qu'il sera payé aux chanoines, sur les biens confisqués des religionnaires, une somme de 3,000 livres à titre de remboursement; Chartres, 29 juillet 1588. — Entérinement de ces lettres par le trésorier de l'épargne; Chartres, 13 août 1588. — Ordonnance des trésoriers de France à Rouen pour le payement de cette somme, 16 septembre même année. — Procès entre les députés du clergé du diocèse de Rouen et Jean Delaplace, que le chapitre avait nommé, de son autorité, en remplacement de Jean Dadré, décédé, pour ouïr les comptes des décimes, 1611-1612. — Parmi les pièces produites au procès : procès-verbal de la nomination faite, au palais archiépiscopal, par les bénéficiers et gens d'église du diocèse de Rouen, des députés du clergé, 7 avril 1564; — acte constatant que, le 25 mai 1579, quatre chanoines avaient été nommés par les doyens ruraux, agissant en vertu de procurations des curés de leurs doyennés respectifs, comme députés du clergé, conformément au mandement de Le Pigny, archidiacre du Grand-Caux, lequel, au cours de la grande calende qu'il avait faite en la présente année, avait, par l'avis des députés du clergé, donné ordre aux doyens du diocèse, à l'issue de la calende, de faire élection, chacun en leur doyenné, de quatre personnages qualifiés pour remplacer les députés décédés; — diminution de la taxe de Mantes, réclamée par le chapitre.— État des cens et rentes appartenant au chapitre, des charges et pensions à prendre sur lesdits revenus, 1642. — Pièces signées par François II et Henri III.

G. 3621. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier, avec 2 pièces annexées, l'une en parchemin, l'autre en papier.

1592-1594. — Requête présentée, au nom du chapitre, par Jean Dadré, pénitencier, à Mgr le duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France : « Depuis 1589 jusques à maintenant, le revenu des bénéfices des chanoines auroit esté pris et occupé par ceux du parti contraire, à l'occasion des prises des villes de Dieppe, Gournay, Caudebec, Gisors, Louviers Pont-de-l'Arche, Andely, Ellebeuf; » les chanoines n'ont plus de quoi vivre; ils se retirent de Rouen; ils demandent, vu leur pauvreté, à être déchargés des décimes « jusques à ce qu'il plaise à Dieu donner une saison plus tranquille. » — Requête renvoyée par le Conseil d'État à l'agent général du clergé pour avoir son avis. — Commission donnée par le Conseil d'État, au bailli de Rouen, pour procéder à une information sur les prébendes et bénéfices dont jouissaient les chanoines, revenus singulièrement diminués, et généralement réduits à néant par le fléau de la guerre, et prin-

cipalement par les pillages et les ravages de l'armée de Henri IV. — Londinières : « Les fermiers ont reçu de grandes pertes et ravages par les armées de part et d'autre, lorsqu'ils ont assiégé la ville de Neuchâtel » ; — Braquemont, dîmes perçues au profit des gens de guerre tenant garnison à Dieppe; — Saint-Vast, prébende du doyen : revenus saisis, dès le commencement des troubles, par les hérétiques et autres ennemis de la Sainte-Union, notamment par un nommé M. de Hagranville, qui avait obtenu don du roi de Navarre; — Blacarville, village ruiné par les courses extraordinaires des gens de guerre du Pont-Audemer; — Estreville, village ruiné par les armées qui ont pris et repris cette ville; occupé par l'armée du duc d'Aumale en novembre 1590; — Saint-Hilaire de Rouen, église démolie lors du siége mis devant Rouen par le roi de Navarre, paroisse de présent *inutile* et sans laboureur; — Sierville, église démolie presque en totalité, ornements volés par les reîtres et les Anglais; — Yvetot, bourg brûlé par deux fois et en diverses années, tellement qu'il n'est resté que peu de maisons; deux armées y ont séjourné plus d'un mois; Montpensier y avait établi son quartier; — Amfreville-la-Mivoie, dégâts causés par la garnison du Pont-de-l'Arche; arbres arrachés pour construire un fort proche de l'église; — Hardouville, église démolie par les gens du roi de Navarre; — Foucart-Écalles, village démoli par les gens de guerre de Dieppe, ruiné par le gentilhomme du lieu, hérétique huguenot, revenu d'Angleterre; — Bosc-Roger, près Pont-de-l'Arche, les laboureurs s'étaient réfugiés dans les bois. — Autres déclarations du même genre concernant Notre-Dame de Franqueville, Infreville, Barneville, Laize près Caen, Douville, Amfreville, Bourdainville, Boissay, Ernemont, Roumare, Mesnil-Raoul, Saint-Martin de Canteleu, les Ventes-d'Éavy, Roncherolles-en-Bray, Bautot, Malletot et Saint-Ouen du Breuil.

G 3622. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier (3 imprimés).

1245 (copie)-**1730.** — Mémoires concernant les règlements et les usages du chapitre de Rouen. *De Electione archiepiscopi.* — « Recueil d'anciennes constitutions capitulaires. » — « Statuts du chapitre de l'église de Rouen, août 1361. » — « Règlements du chapitre de Rouen, » première partie composée de 139 articles (s. d.), XVIII[e] siècle (copies). — Réquisitions du promoteur et articles à proposer au sujet de la célébration de l'office et de la discipline ecclésiastique aux années 1611, 1627, 1630,..... 1730. — Propositions du promoteur, 1629 : « Qu'il soit pourveu à ce que les enfants de chœur apprennent le catéchisme, qu'il leur soit enseigné par le maître de grammaire, que le vénérable corps de *saint Sinerus*, évesque d'Avranches, soit tiré de la châsse de tous les saints et mis à part en une nouvelle châsse décemment ornée, à ce que la mémoire n'en soit abolie (Remis à délibérer sur le présent article à une autre fois). » — Règlement concernant les maisons canoniales, 1670. — Règlement pour la célébration des messes de dévotion en l'église de Rouen : « La chapelle des Jardins sera fermée et disposée afin de servir de revestiaire pour ceux qui voudront dire des messes de dévotion, tant aux autels de la Vierge qu'ailleurs, 18 octobre 1637 » (imprimé). — « Règlement du chapitre contre les désordres des tonsures, des longs cheveux, habits de couleur extraordinaire et sotanes de soye sous le surplis, 1640 » (Imprimé).

G. 3623. (Liasse.) — 25 pièces, papier (2 imprimés).

XI[e] siècle (copie)-**1760.** — Mémoire intitulé : « De l'exemption des chapitres, » sans date et sans nom d'auteur. — Attestation donnée par Guillaume, évêque de Winchester, chancelier de Guillaume le Roux que, du temps de ce prince et de Guillaume le Conquérant, aucun chancelier ni chapelain du Roi n'a exercé de fonctions dans le chœur de la cathédrale de Rouen, et n'y a chanté *Christus vincit* (copie assez récente et informe). — Délibération du chapitre (19 décembre 1418), portant que, eu égard à l'impossibilité où l'on se trouvait de se procurer du blé, le roi d'Angleterre tenant la ville de Rouen assiégée depuis 5 mois, le pain de matines serait provisoirement remplacé par une rétribution de 2 sous 6 deniers (copie). — Accord entre l'archevêque Raoul Roussel et le chapitre, au sujet de la non-résidence des chanoines sur leurs cures; demanderont dispense à l'archevêque, et mettront à leur place un desservant, 1445. — Extrait d'une bulle portant défense de célébrer aucun office à chant dans l'église cathédrale pendant la célébration au grand autel, 1481 (copie). — Procès entre le cardinal de Joyeuse et le chapitre au sujet des statuts rédigés par ce prélat et de la visite par lui faite de la cathédrale, 1609. — Contestation entre l'archevêque François de Harlay et le chapitre pour la non-résidence, 1637. — Avis demandé au chapitre de Rouen, contre leur doyen, par Louis de Juvigny et Thomas Le Gemmetel, l'un chantre, l'autre pénitencier en l'église d'Avranches, 1615. — Renseignement sur le temps requis pour gagner le gros des bénéfices, 1717. — Mémoire sur la question de savoir si un chanoine pouvait exiger les distributions de Noël et de Saint-Jean aussitôt qu'il était venu, et dans la même année qu'il gagnait la grande résidence, 1760. — Règlements pour les maisons canoniales. — Lettres des agents

du clergé de France au chapitre pour lui demander envoi de documents propres à entrer dans la collection projetée des Mémoires du clergé, 1643, 1644 (Imprimés).

G. 3624. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

Vers 1180-1266. — Charte de l'archevêque Rotrou portant : *quod canonici decedentes de universis fructibus prebendarum suarum quos excoluerunt vel excoli fecerunt et de omnibus animalibus suis et de redditibus communie a die sui obitus usque in finem anni ratam disponendi, prout melius eis videbitur, optineant libertatem. Si vero forte canonicus, morte preventus, disponere non potuerit, supradicta dispositio de rebus prebende et communie arbitrio capituli perficiatur.* — Sentence arbitrale prononcée par Richard du Sap, chancelier, R. de Cotevrart et R. Malet, chanoine, sur les difficultés qui s'étaient élevées entre le chapitre et Guillaume de Saane, trésorier, au sujet des échoppes du cimetière ou aître ; — de la sonnerie des cloches ; — des oblations et legs, etc..... *Ordinamus quod cuilibet deferenti rotulum pro mortuis ad dictam ecclesiam dentur 4 denarii de communi pecunia briqueti ; — super articulo quo queritur utrum vendentes in atrio teneantur pulsare campanas, ornare, deornare, cortinare, decortinare ecclesiàm, ad mandatum thesaurarii seu servientis ejus, pronunciamus dictos vendentes qui non conducunt loca in atrio pro certa annua pensione teneri ad dicta servicia et ad pulsandum de die et de nocte, ad mandatum dicti thesaurarii seu servientis ejus ; vendentes vero in atrio, conducentes loca pro certa annua pensione, esse immunes ;...* — à l'inhumation d'un archevêque, son corps reposant sur la terre, autant de cierges brûleront autour de lui, qu'il aura passé d'années comme archevêque ; — petits cierges posés aux piliers de l'église dans les fêtes triples ; 2 cierges sur le maître-autel, devant les reliques ; — longueur du cierge de matines déterminée par 2 marques au dos de la charte, et par une sculpture pratiquée dans un pilier du chœur près de l'autel ; — *De arturo pronunciamus arturum debere poni ubi solebat esse ;* — briquet construit à frais communs, pour y déposer les oblations ; — mention d'un clerc pour le vestiaire, de 2 custodes et d'un sergent laïque à la disposition du trésorier ; — de l'autel de la Vierge Marie, de l'autel Saint-Étienne, 1266. — Déposition de Nicolas Sicol et d'Adam de Beauvais, chanoines des Quinze-marcs, sur l'usage de la sonnerie des cloches en l'église de Rouen, même époque. — Sceau de l'archevêque de Rotrou.

G. 3625. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 fragments de sceaux.

XIIe siècle - 1426. — Règlements pour le service divin en la cathédrale. — Règlement de l'archevêque Rotrou, portant que, pour avoir part à la distribution des revenus d'Angleterre et aux oblations qui se faisaient le jour de la Pentecôte, il fallait avoir assisté 8 mois aux offices de la cathédrale. — Peines portées par Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, du consentement du chapitre, contre les chanoines qui manquaient à l'office de la messe, 1240. — Règlement de Geoffroi, doyen, et du chapitre de Rouen, concernant l'office divin ; le lendemain de l'Assomption 1245 ; ledit règlement approuvé par Pierre de Colmieu, archevêque. — Ordonnance du chapitre interdisant, sous peine de parjure, de révéler les délibérations et actes secrets du chapitre, 1426. — Fragments du sceau de Pierre Colmieu et des sceaux de 2 chanoines.

G. 3626. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 37 pièces, papier (1 imprimé).

XIIe siècle (copie) - 1559. — Réponse du chapitre de Reims à la demande de R., doyen, et des chanoines de l'église de Rouen, sur la question de savoir à qui il appartenait de confirmer l'élection des évêques pendant la vacance du siége archiépiscopal ; sans date, vers 1200. — *Lucii pape III breve ad capitulum ecclesie Rothomagensis ut consacretur Villelmus electus Constantiensis, sede Rothomagensi vacante*, extraits tirés des archives de l'évêché de Coutances, concernant Guillaume de Tournebu, nommé à l'évêché de Coutances, après le décès de Richard de Brohon (copies adressées au chapitre de Rouen par Julien Bellaize, moine bénédictin). — Lettre adressée au chapitre par M. Morin, au sujet du procès entre ledit chapitre, d'une part, et Jaspard Parthoys, curateur de Louis d'Amboise, héritier, par bénéfice d'inventaire, de Mgr le cardinal d'Amboise, et Mgr d'Annebault, d'autre part, 3 août 1559 — Lettre à M. Valdory, ayant la charge des procès et affaires de Mgr d'Annebault, en la cour de Rouen, relativement à la même affaire. — Inventaires de pièces produites dans la cause. — Lettre du chanoine Séquart à M. Guillard, archidiacre, au sujet des taxes que le Roi voulait imposer sur les archidiaconés pendant la vacance du siége : « Voz archidiacres consistent seulement en visitations et déports, et les visitations ne se peuvent faire pour le présent pour la malignité du temps ; et, quand elles se pourroient faire, les curés et vicaires ne veulent payer

aulcune chose desdictes visitations, pour ce qu'ils sont travaillez, tant par les décymes, que par les gens d'armes. Aussy plusieurs desdits curés sont à la présentation de plusieurs gentilshommes huguenots qui ne veulent rien payer; » — en post scriptum : « Dictes, s'il vous plaist, à mons[r] de Mouchy qu'il y a 2 conseilleries de huguenots vacantes, et que M. de Gonnor est par de çà pour les vendre, lequel est parent de madame de Brissac », 9 mars 1569 (copie). — Demande d'huiles consacrées par les évêques de la province au chapitre de Rouen, et par le chapitre aux évêques, notamment par Claude de Saintes, évêque d'Evreux, Louviers, 10 avril 1591. — Procès-verbal dressé par Jacques Tourmente et Léger Morier, maçons, des réparations à faire à la chapelle des Ordres (2 croisées de voûte à démolir), 19 juillet 1591. — Procuration passée devant notaire par le chapitre de Rouen, à la mort du cardinal de Bourbon, 2[e] du nom, pour faire arrêt aux mains des receveurs généraux de l'archevêque, à cause des réparations à faire à l'archevêché, 3 août 1594. — Lettre des agents du clergé de France aux chanoines, pour leur annoncer la révocation des économats dits spirituels, 24 mai 1596. — Procuration donnée par Mgr de Harlay à Jean Desjardins, écuyer, sieur de la Chaussée, pour la recette des revenus de l'archevêché ; Paris, en l'hôtel de l'archevêque, rue du *Roi de Cécile*, 12 juillet 1628. — Signification faite, de la part du chapitre, et par son messager, à Mgr de Harlay, à ce qu'il eût à s'acquitter de sa charge aux fêtes solennelles et journées archiépiscopales, 31 octobre 1617. — Sommation à l'économe de l'archevêché « pour la réparation de l'allée ou appentis dépendant de la conciergerie du palais archiépiscopal, tendant de la porte du côté de l'horloge de l'église et de la chapelle des Ordres, où se tient à présent la juridiction de l'official, attendu qu'elle est enfondrée et ruinée et donne entrée en la cathédrale pour icelle voler pendant la nuit, attendu mesme que les portes de la cour de ladite conciergerie ne ferment en aucun temps, 1652 ». — Délibération par laquelle, sur la demande de Mgr Colbert, archevêque de Rouen, le chapitre nomme deux chanoines pour conférer avec l'archevêque sur leurs intérêts communs, 4 avril 1691 (copie). — Mandement du chapitre, le siége vacant, pour ordonner un *Te Deum* et des prières à l'occasion du sacre de Louis XV; signé : de la Roque-Hue, doyen (de l'écriture de Robinet). — Consultation sur la difficulté qui s'était élevée entre le chapitre et Mgr d'Aubigné, au sujet des remises construites près des piliers de la chapelle Notre-Dame, 1717. — Signification aux moines de Saint-Ouen, pour qu'ils fissent les cérémonies ordonnées par l'arrêt du parlement, pour la réception du cœur de Mgr d'Aubigné, 8 mai 1719. — Lettre de M. de Croismare au chanoine Cuquemelle : pour répondre au désir des chanoines, il a fait faire pour eux un portrait de l'archevêque Robert de Croismare, qu'il avoue n'être qu'un portrait de fantaisie ; il a cependant la consolation de penser que personne ne pourra le contredire, 20 septembre 1737. — Lettre de l'abbé de Saint-Exupère, doyen de Notre-Dame de Paris, au sujet du cérémonial usité du temps du cardinal de Noailles ; pas de dais pour le cardinal dans le sanctuaire ; le prélat s'habillait dans la sacristie, 4 août 1756. — Lettre du receveur général des économats : on allouera au chapitre les frais du service du cardinal de Saulx-Tavannes, 29 mars 1759. — Défense pour la primatie de l'église de Rouen, contre l'archevêque de Lyon (sans nom d'auteur). — Arrêt du parlement de Paris, en faveur du chapitre de l'église de Reims, pour le droit de chapelle ou ornement complet dû par les archevêques, à cause de leur joyeux avénement à l'archevêché de Reims, 1[er] février 1713 (imprimé). — Signature de Henri de Maupas, évêque d'Évreux. — Deux cachets de Louis du Moulinet, évêque de Séez, et de Léonor de Matignon, évêque d'Évreux.

G. 3627. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1716. — Réponses d'un chanoine à 100 questions adressées par le Père Le Brun, sur les usages liturgiques suivis dans la cathédrale de Rouen, avec une lettre de remerciement adressée à ce chanoine par M. de la Chauvinière, ami du P. Le Brun.

G. 3628. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Mémoires sur la sonnerie de la cathédrale : « Ordre pour les fêtes triples, de première et de seconde classe, pour les gros doubles majeurs, par Rigault; — pour les autres festes doubles majeures par Thibault, pour les festes doubles ordinaires par Nicolas, pour tous les dimanches, pour festes semi-doubles, et jours dans les octaves semi-doubles, pour les festes simples et féries pendant l'année. » — Remarques sur le casuel de la sonnerie. — « Remarques aussi que, quand mons[r] l'archevesque prend possession de l'archevesché, on doibt sonner le soir d'auparavant Rigault et l'*Angelus* pendant un quart d'heure, et lorsqu'il part de Saint-Erbland pour venir à Notre-Dame, on doibt sonner Marie, Quatrune et Georges en vollée jusques à ce que la cérémonie de la prise de possession soit achevée. — Remarques encore que, quand il vient quelque princesse ou prince étranger ou même un Roy et une Reyne, pour assister à quelque office, on doit sonner en entrant et en sortant de l'église les trois mesmes cloches

Marie, Quatrane et Georges. — Remarques que, quand il tonne, on doit sonner d'abord par les cloches de la pyramide, et ensuite, si le tonnerre augmente, on doibt sonner de la tour Saint-Romain. — Remarques encore que, quand, par malheur, il arrive que le feu prend à quelque maison voisine de la cathédrale, on sonne quelque cloche, quelques tintets pressés, comme on sonne ordinairement pour le toqueseing. » — Incomplet, feuillets à moitié détruits par l'humidité; en très-mauvais état.

G. 3629. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

XIIe siècle-1568. — Accords au sujet du droit d'annate. Baux des annates au profit du chapitre. — Lettre de M. A. Fournier, écolâtre du chapitre d'Amiens, député à Paris pour les affaires dudit chapitre, aux chanoines de Rouen, pour les consulter sur le droit d'annate, 12 avril 1639. — Minute de la réponse du chapitre, de la main du chanoine Le Prévost : « L'usage de notre église est tel que l'annate du gros des dignitez et prébendes d'icelles, vacantes par mort, résignation ou autrement, nous appartient et est receue par le receveur général de notre chapitre et appliquée au payement des gages des chantres et musiciens, nourriture et entretien des enfants de chœur de notre église... Quant aux distributions du pain de chapitre, grandes résidences, assistance des obits et anniversaires ou autres fondations, de quelque nature qu'elles soient, la coustume est que, si lesd. prebendes vaquent par mort, l'annate du pain de chapitre appartient aux héritiers du chanoine défunt, et n'en jouissent les successeurs en la première année de leur réception, non plus que des grandes résidences qui se gagnent, aux jours de Pasques, Pentecoste, Saint-Jean et Saint-Michel, par ceux qui ont assisté au service de la dicte église ou ont esté en gain 4 mois complets, 4 mois auparavant le jour de Pasques, et 4 autres mois complets auparavant la Saint-Michel. » — Bulle du pape Alexandre III, qui approuve l'ordonnance, faite par le chapitre, d'après laquelle *canonici decedentes de universis fructibus prebende sue et rebus communitatis a die sui obitus usque ad finem anni liberam disponendi habeant, prout melius voluerint, facultatem*, Latran, ides de mars. — Bulle du pape Célestin III, approuvant l'antique coutume de l'église de Rouen, suivant laquelle, à la mort de chaque chanoine, *fructus omnes prebende anni illius in quo obierit in usus pios, secundum rationabilem defuncti dispositionem, aut, cessante dispositione, secundum capituli arbitrium, erogentur*, 3 des nones de juin an 2 du pontificat. — Ordonnance de l'archevêque Gautier de Coutances, portant *quod, quocumque canonico Rothomagensi de cetero decedente, omnes fructus et redditus prebende ipsius de anno in quo obierit in utilitates ejus, pro sue voluntatis et dispositionis arbitrio, convertantur* (sans date). — Lettres de l'archevêque Maurice et du chapitre; ils statuent *ut quicumque fratrum nostrorum canonicorum videlicet Rothomag. ad religionem quamcumque de cetero transire voluerit, ut ad hoc forcius invitentur, ex quo votum suum per assumptionem habitus sollempne reddiderit, ita sit ei licitum fructus prebende sue et communie usque ad finem anni percipere et de eis, pro voluntate sua, disponere, sicut in ultima voluntate facere consueverunt ecclesie nostre canonici, cum decedunt*, 1233. — Lettres de l'official de Paris contenant vidimus d'une sentence de P..., évêque de Térouenne, sur une contestation entre le chapitre et maître Robert, frère de Jean Brunel, chanoine de Rouen, décédé, au sujet de la succession de ce chanoine, octobre 1247. — Sceaux d'Alexandre III et de l'official de Paris; fragment du sceau de l'official de Paris.

G. 3630. (Liasse.) — 46 pièces, papier (8 imprimés).

1437 (copie)-**1766.** — Documents concernant la question de savoir si un chanoine de Rouen pouvait et devait être réputé présent au chapitre pour le gain des fruits, revenus et émoluments de son canonicat, tant qu'il continuait d'enseigner dans une université; ladite question soulevée à propos des prétentions de M. Le Clerc de Beauberon, chanoine de Rouen, professeur de théologie à l'université de Caen. — *Creatio universitatis Cadomensis per summum pontificem Eugenium quartum* (copie collationnée). — Arrêts et règlements pour l'université de Caen. A Caen, 1745 (imprimé). — « Mémoire pour M. Nicolas-François Le Clerc de Beauberon, prêtre, docteur et professeur de théologie en la très-célèbre université de Normandie, ancien recteur de ladite université et chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, appelant, comme d'abus, de la conclusion capitulaire de MM. les doyen, chanoines et chapitre de ladite église métropolitaine et primatiale de Rouen, du 22 juin 1759, contre lesdits sieurs doyen, chanoines et chapitre, intimés » (imprimé).—« Mémoire pour les recteur, doyen, docteurs et professeurs de l'université de Caen reçus parties intervenantes, contre les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen, intimés en appel, en présence du sieur Le Clerc de Beauberon » (imprimé). — « Second mémoire pour M. Nicolas-François de Beauberon » (imprimé). — « Observations du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen sur le mémoire du sieur de Beauberon » (imprimé). — « Mémoire

pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen contre le sieur Le Clerc de Beauberon » (imprimé). — « Seconde consultation en faveur des doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen contre les prétentions du sieur Le Clerc de Beauberon. » — Observations sur la lettre de M. Le Clerc de Beauberon à M. le premier président (de l'écriture de Terrisse). — Transaction entre les parties, du 24 août 1766. — Délibération du chapitre de Bayeux lequel, sur la demande de l'évêque de Bayeux, présent au chapitre, déroge à ses usages et statuts en faveur du sieur Huby, chanoine de Thanis, docteur de Sorbonne et professeur royal au collége de Navarre, et accorde à celui-ci la faveur d'être tenu en gain de ses distributions pendant le temps qu'il tiendra ses classes à Paris, 1730.— Pareille faveur accordée par le même chapitre à M. Le Fèvre, chanoine de Brécy, professeur de théologie à l'université de Caen. — Lettre du chapitre d'Amiens, au sujet d'une affaire entre ledit chapitre et Antoine Guenée, professeur de rhétorique au collége du Plessis, prétendant à la compatibilité de son canonicat d'Amiens et de sa chaire à Paris, 1761 (imprimé). — Lettres des avocats Piales et Lemerre, de M. Fremyn de Fontenille, chanoine de Reims, Cotton Des Houssayes, bibliothécaire de la Sorbonne, Thierry, chambrier du chapitre de Paris, etc.

G. 3631. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier (8 imprimés) ; 2 sceaux, 1 fragment de sceau, 1 cachet.

1237-1785. — Arrêts, mémoires, pièces de procédures, lettres concernant les priviléges des chanoines, aumôniers, chapelains et clercs de la chapelle du Roi, de la Reine et de la maison royale. — Bulle du pape Grégoire IX, qui nomme *Jean de Campania*, son notaire, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de Guillaume, prêtre de Saint-Maclou, doyen de la Chrétienté, Viterbe, 14 des calendes de janvier an 9 du pontificat. — Lettres dudit *de Capania*, portant ratification de l'accord conclu, en son nom, par Pierre, archevêque de Rouen, et par le chapitre, au sujet de ses distributions : il nomme, pour toucher les 50 marcs sterling auxquels avaient été évaluées ses distributions, Scottus et Ridofus, marchands de Florence, 1237. — Nomination par Henri IV, en faveur de Charles de Sillery, garde des sceaux de France, de Charles Robaches, chapelain ordinaire de la Reine et domestique dudit garde des sceaux, au canonicat vacant per la démission de Thibaud Hevin, Fontainebleau, dernier juin 1607. — Instance faite par Robaches, pour être dispensé des résidences rigoureuses, attendu l'actuel service qu'il rendait à Sa Majesté. — Requête présentée à même fin par François Mahault, aumônier ordinaire du prince de Condé, 1625 ; — Jean Heudebert, aumônier du duc de Longueville, 1628 ; — Lezeau, officier de la chapelle du Roi, 1729 ; — Cornet, commensal de l'archevêque, revêtu d'une charge dans la chapelle de la Reine, 1746. — Lettre de la reine Marie de Médicis en faveur du sieur Mahault de Tierceville, son aumônier, Lyon, 18 juillet 1630. — Nomination par le Roi de Jean Révérend, abbé de Saint-Chéron, prêtre du diocèse de Paris, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de François Briffault, 20 mars 1671. — Procès entre le chapitre et ledit Révérend, conseiller, aumônier, prédicateur ordinaire et bibliothécaire du duc d'Orléans, en cette qualité prétendant aux distributions, quoique non présent. — *Dotatio basilicæ regiæ de Lupara*, 1310 (copie). — Déclaration de Louis XIV, qui ordonne la continuation de la bâtisse de la chapelle du Louvre et règle le service des clercs qui y seront employés (copie). — « Cas de conscience dont on demande la résolution à MM. les docteurs de Sorbonne ; » la question était de savoir si un chanoine, gouverneur des pages chez le Roi, pouvait jouir des priviléges accordés aux aumôniers du chapelain dans les maisons royales (imprimé). — Lettre du chapitre d'Agde au chapitre de Rouen à cette occasion. — Décision des docteurs de Louvain sur cette question (imprimés). — Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Évreux, contre le sieur Larcher, prêtre du diocèse de Bayeux, chanoine de l'église cathédrale d'Évreux (clerc de la chapelle de madame Victoire). — Consultation pour le chapitre d'Évreux sur le nombre des chanoines privilégiés (imprimé). — Arrêt du grand Conseil du Roi, qui ordonne l'exécution des déclarations des mois de mars et 2 avril 1727 et des arrêts et règlement intervenus en conséquence, en vertu desquels tous les clercs des chapelles et oratoires de Sa Majesté et de la famille royale sont confirmés dans le privilége d'être tenus et réputés présents, en quelque nombre qu'ils puissent être, en toutes les églises du royaume, pour tous les bénéfices, offices et dignités dont chacun d'eux est et sera pourveu, 12 janvier 1785 (Imprimé).—Fragment du sceau de Jean *de Campania*.

G. 3632. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1585-1586. — Procès entre MM. du chapitre et M. Jean Duhamel, chanoine de Rouen, chantre de la chapelle du Roi, et prétendant, en cette qualité, être tenu présent à l'office canonial. — Écrit de conclusions fourni au parlement de Paris par le chapitre, dans l'instance en requête civile entre ledit Duhamel et les chanoines. —

Consultations d'avocats, arrêts, correspondance. — Lettre de Jean Dadré, chanoine de Rouen.

G. 3633. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 94 pièces, papier (2 imprimés); 1 cachet.

1350 (copie)-**1769**. — Mémoires, correspondance, pièces de procédure sur la question de savoir si les conseillers clercs au parlement, en même temps chanoines, avaient droit aux distributions, bien que non présents aux offices de la cathédrale. — Indult donné par le pape Clément à Jean, roi de France, et à Jeanne, reine de France, en faveur des chantres et clercs de leur chapelle, portant que ceux-ci gagneraient les fruits de leurs bénéfices pendant qu'ils faisaient leur service actuel près du Roi et de la Reine, à l'exception toutefois des distributions quotidiennes auxquelles ils ne pourraient avoir droit, 1350 (copie). — « Déclaration du Roi, servant aux officiers de sa chapelle et tous autres employés dans les Estats des maisons royales, vérifié au grand Conseil, le 18 mars 1666 » (imprimé). — Règlement du chapitre concernant les assistances et distributions de MM. les chanoines conseillers au parlement de Rouen, 1622 (copie). — Sentence des requêtes du palais à Rouen au sujet des priviléges des conseillers clercs, 1769. — Mémoires sur les prébendes ou gros des prébendes, distributions manuelles en méreaux ou *in cedula*. — Arrêt notable du parlement de Dijon, concernant les priviléges des musiciens, les conseillers clercs au parlement et le droit qu'ils ont aux distributions des églises dans lesquelles ils possèdent des dignités ou bénéfices, 3 février 1746 (imprimé). — Cachet du chapitre de Grenoble.

G. 3634. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1591-1736. — Correspondance, procédure concernant les pensions ou les dispenses accordées aux chanoines étudiants dans les colléges ou universités. — Sur la requête de l'évêque de Rosse, le chapitre ordonne que ce prélat « est licencié et permis envoyer son neveu aux universités de Douay, pays de Flandres, et que le pain de son dit neveu (chanoine de Rouen) luy est accordé prendre ainsi que les autres chanoines pour un an, » 1591. — Requête présentée au chapitre par Girard Deudemare, chanoine : « désirant parvenir à la congnoissance des bonnes lettres, il demande être licencié aller aux universités de Paris avec quelque honneste libéralité, » 1595. — Procès intenté au Châtelet de Paris par M. du Tronq, chanoine, lequel demandait qu'on lui fournît 500 livres de pension, outre le gros de 350 livres de sa prébende, et ce en faveur de ses études de licence, 1692. — Lettres des chanoines de Casteja, Mergé, Rose.

G. 3635. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1587-1675. — Demandes adressées au chapitre par des chanoines pour être tenus présents, à raison de missions dont ils étaient chargés, soit de la part du chapitre, soit comme membres de l'assemblée du clergé, soit comme étant *de comitatu* auprès de l'archevêque ; par M. de Mouchy, chargé, avec M. de Frontebosc, par la cour, d'une commission contre les hérétiques, usuriers et concussionnaires, 1587 ; — par Jean Dadré, obligé, comme étant l'un des anciens agents du clergé, à assister aux États de Blois, 1588 ; — par Marin Le Pigny, retenu à Paris pour agir dans l'intérêt du chapitre, contre le sieur de Pallecheul, 1594. — Signification faite au chapitre par le sieur de Moloni, évêque de Quilalo, et, en cette qualité, occupé en Irlande à la conversion des hérétiques : il s'était vu refuser par les chanoines, ses confrères, la jouissance de la maison canoniale, devenue vacante par le décès de M. Gaulde, quoiqu'il fût en tour d'être logé, 12 juin 1675. — Lettre signée par monseigneur Rouxel de Médavy, évêque de Séez, 1657.

G. 3636. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1577-1795. — Notes et documents concernant la réformation du bréviaire de Rouen. — Épître liminaire du cardinal de Bourbon adressée au chapitre, extraite du bréviaire de Rouen, imprimé à Paris par Jacques Kerver ; à Paris, en notre monastère de Saint-Germain-des-Prés, 21 octobre 1577. — Délibération du chapitre, concernant le nouveau bréviaire demandé par le cardinal de Joyeuse, 27 octobre 1607. — Mémoire sur les cérémonies de la messe en la cathédrale de Rouen, 1627.—Projet d'un nouveau bréviaire omposé de la Sainte-Ecriture. — Réflexions sur le calendrier nouveau de l'église de Rouen. — Notes sur le système d'abréviation à employer. — Manière de distribuer les psaumes pour les dire tous dans la semaine. — *Calendarium breviarii Rothomagensis*. — Division du psautier par le P. XXX, de l'Oratoire. — Délibération des commissaires nommés par le chapitre de Rouen pour l'édition d'un nouveau bréviaire, 1699. — Remarques faites sur le bréviaire de Paris, par M. Le Nain de Tillemont. — Contrat passé devant les notaires de

Paris, par monseigneur de la Vergne de Tressan, cède à MM. Nicolas et Philippe Marye, écuyers, frères, le débit et impression des livres d'église à l'usage du diocèse, 1725. — Lettre de l'archevêque au chapitre, pour lui soumettre un projet d'acte capitulaire : il désire qu'il soit fait mention, dans cet acte, de l'engagement pris par le chapitre de ne pas consentir, pendant 20 ans, à l'impression d'un nouveau bréviaire. — Pièce signée par monseigneur de la Vergne de Tressan.

G. 3637. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1548-1558. — Procès au parlement de Normandie (1557-1558) entre le chapitre de Rouen et quelques membres de cette compagnie pour la rasure de la barbe, ordonnée par les statuts. — Rente, sur l'archevêché, de 200 livres pour les rasures des barbes, invoquée à l'appui de l'ancien statut : — « Porter barbe estoit et est ung grant scandale, non seulement pour les chanoynes et ministres de l'église, mais pour tout le clergé de la province et royaulme. » — Délibérations capitulaires pour la rasure de la barbe : jours fixés pour la rasure, l'Épiphanie, la Purification, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, l'Eucharistie, l'Assomption, fête Saint-Barthélemy, la Nativité Notre-Dame, la Dédicace, Saint-Romain, Toussaint, Noël.

G. 3638. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

Vers 1278- XVIIe siècle. — Serments de fidélité prêtés à l'église de Rouen par les évêques de Séez : Grégoire Langlois, 3 avril 1391 ; — Pierre Beaublé, vers 1404 ; — Jean III, pénultième d'octobre 1408 ; — Jean Chevalier, vers 1434 ; — Jean de Pérusse, 26 juillet 1444; — Jacques de Silly, 20 avril 1512 ; — Pierre Duval, 14 août 1548. — Lettre de monseigneur Édouard Molé, évêque de Bayeux, au chapitre : demande de délai pour la prestation de serment, 10 avril 1650. — Lettre de Gilles Boutaut, évêque d'Évreux, par laquelle il prend l'engagement de prêter serment, 1651. — Serments de fidélité des abbés de Beaubec et du Bec-Hellouin. — Diligences pour contraindre les évêques à la prestation de serment. — Fragment d'un mémoire, tendant à prouver que le chapitre de Rouen avait le droit de composer avec les évêques suffragants pour le droit de past et de le convertir en argent, et cela en l'absence de l'archevêque, XVe siècle. — Ordre à tenir lorsque messieurs les prélats, abbés ou abbesses de la province prêtent le serment de fidélité à l'église de Rouen, sans date, XVIIe siècle.

G. 3639. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 1 pièce, papier, 2 fragments de sceaux.

XIIIe siècle -1476. — Serments de fidélité prêtés à l'église de Rouen par les abbés de Jumièges : Jean (*anno quinquagesimo, die VII^a aprilis*); — Jean de Forris, 7 septembre 1380 ; — Pierre *de Malorege*, Guillaume Nicolas, 1419 ; — Jean, 14 avril 1431 (V. S). — Fragments du sceau de l'église de Rouen.

G. 3640. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 2 fragments de sceaux.

XIIIe siècle-1538. — Serments de fidélité prêtés à l'église de Rouen par les abbesses de Montivilliers : Julienne, Mathilde, Yolande de Préaux, Isabelle, Marguerite, Alice, Durande, 1429, Agnès, Guillemette, 1656, Jeanne, 27 octobre 1503, Isabelle de Clère, 18 juin 1507 (signature), Jeanne Mustel, 19 janvier 1511 (signature), Claire de la Fayete, 1er février 1538 (V.S.). — *Aelis*, humble abbesse de Saint-Ligier-de-Préaux, ratifie le paiement fait par son receveur d'un cierge à la fête de Notre-Dame-Chandeleur, pesant 29 livres ; elle n'avait pas pu « estre à la journée pour le paier, pour l'effrey des anemis qui estoient et sont aux parties, » 1er mars 1361. — Ratification du même genre et pour un motif analogue par Perronnelle, autre abbesse de Préaux, pénultième de janvier 1419. — Fragments des sceaux de l'abbesse et du couvent de Préaux.

G. 3641. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 36 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux.

1298-1650. — Aliénations faites par les archevêques de biens dépendant de l'archevêché, moyennant le consentement du chapitre. — Lettres de Guillaume de Flavacourt, attestant qu'à la suite de sa promotion au siége de Rouen il avait aliéné quelques bois à Déville et à Fresnes-l'archevêque, pour la nécessité ou l'utilité de l'église, Gaillon, lundi après la Saint-Vincent 1298; — dans le corps de l'acte, on a écrit, sur une partie de ligne grattée, *de consensu capituli dicte ecclesie alias non facturi*. — Vidimus desdites lettres par l'official, jeudi fête de Saint-Vincent 1298. — Consentement donné par le chapitre à l'archevêque de Farges de vendre des bois jusqu'à concurrence de 40,000 florins pour l'acquittement de ses dettes, mercredi après la Saint-Michel 1306; au bas, acceptation de cette autorisation par l'archevêque. — Information faite, à Ali-

bermont, par Jean d'Austin, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Hanouart, Ouainville et Mauteville, bailli de Dieppe, au sujet de l'échange projeté d'un moulin à eau nommé le moulin de Robert Feugère, dit Galopin, à Saint-Soupplis de Bellengrevillette, près d'Alihermont, contre la maison du Pressoir, près du château de Gaillon, 17 mai 1580. — Signification faite à messieurs du chapitre au sujet des marbres d'une galerie de l'archevêché tombée en ruine, 1604. — Révocation, par le chapitre, de l'acte par lequel il avait agréé la proposition faite par l'archevêque d'aliéner, par forme d'échange, le château de Gaillon ; il s'interdit à l'avenir de recevoir de telles propositions en chapitre, sous quelque prétexte et couleur que ce soit, « comme contraires au bien et honneur de l'église et archevêché et injurieuses à la mémoire de ces grands archevesques qui ont laissé les marques de leur piété et munificence en divers lieux... les bienfaits desquels seront toujours en honneur et révérence au chapitre, » 1637. — Fragments des sceaux de Guillaume de Flavacourt et du chapitre de Rouen.

G. 3642. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier; 2 sceaux, 1 fragment de sceau.

1207-1760. — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, par laquelle il se reconnaît obligé à fournir au chapitre, à certaines fêtes de l'année, les livraisons de pain et de vin qui avaient coutume de leur être payées du temps de son prédécesseur Rotrou ; à Grandmont près Rouen, 1207. — Lettres de Philippe d'Alençon par lesquelles il reconnaît que les chanoines qui sont canoniquement en récréation ont droit aux distributions de pain et de vin dues par l'archevêché au chapitre, 23 avril 1366 (en double expédition portant sur le repli, l'une, la signature de Thibaud Oger, l'autre, celle de R. *de Fonte*.) — « Vidimus de la lettre comme Mgr de Rouen (Guillaume de Vienne) accorda à messieurs de chapitre de Rouen à paier deresnavant toutes les rentes que le dit chapitre lui demande », entre autres une rente le jour de la réception *pallii Theobaldi ;* au prieuré du Pré, 6 octobre 1390; signé: *per Dominum, de Allapetra.* — Moyens du chapitre contre l'archevêque de Rouen, Hugues d'Orges, pour lors au concile de Bâle, au sujet du refus qu'il persistait à faire de leur livrer le vin à la grande mesure (vers 1432) : « Et premièrement il est vrai que, au commencement, les rentes, terres et possessions des églises cathédrales estoient communes entre les prélats et les chanoines et n'avoient que une table et vivoient en commun; » — les distributions de pain et vin faites par les archevêques aux chanoines, à certains jours de fête, le droit de past dû par les suffragants de la province, lors de leur serment, étaient « un souvenir et un reste de ce bon temps et de la commune fraternité » ; « depuis les mesures ont été apeticées pour la cloyson de la ville ; — le dit arcevesque n'a voulu entendre à paix, mais s'est efforcé, par luy et par les siens, d'avoir monicions et contraintes du concile de Basle à l'encontre desdits de chapitre, comme il est venu à leur congnoissance, pour les contraindre, sur painne de privation de bénéfice, d'excommunication, d'inhabilitation, etc... qu'ils ne poursuissent leur droit possessoire en ceste cour (le parlement), pour occasion desquelles choses a esté nécessaire ausdits de chapitre faire faire inhibicions, de par le Roy notre sire, aux gens dudit concile, qu'ils n'actemptassent ou innovassent aucunement en ces matières, le procès pendant en ceste court. Item, en vérité, le procureur dudit chapitre estant à Basle a escript de nouvel que le dit arcevesque a obtenu la signature de ladite commission, laquelle, si elle estoit mise à exécution, seroit *de directo* contre l'autorité, prééminence et dignité royale... Les vicaires de l'arcevesque, en son absence, ont tirboullé et tirboullent chapitre en leurs anciennes possessions; — l'étalon de la chopine est déposé en l'ostel de la ville de Rouen; les 4 chopines font un gallon et près d'un demion plus que le gallon de la mesure courante à présent. » — « *Littera consensus archiepiscopi Roussel quod per sessionem et presidenciam ejus in choro in pontificalibus* (le jour de la consécration et de la réception du *pallium*), *non officiando, non intendit prejudicare juri ecclesie, cum hoc non possit facere nisi officiando,* 26 juillet 1444. — Lettres du cardinal d'Estouteville au chapitre (*ex Urbe, 1ª mensis jannarii 1471*), et du chapitre du cardinal, au sujet de l'union projetée de la trésorerie à la fabrique de la cathédrale et de la distribution du vin et d'un plat de viande les jours que l'archevêque officiait. — Nouveau procès entre les archevêques et le chapitre au sujet des mêmes distributions. — Transaction entre Mgr François de Harlay et les chanoines par laquelle l'archevêque s'engage à leur payer 1,200 livres aux 4 termes de l'année, en compensation des distributions qui n'auront plus lieu, 19 et 23 novembre 1631. — Extrait des délibérations capitulaires : autorisation à l'intendant des affaires du chapitre de recevoir provisoirement les arrérages échus depuis la prise de possession de l'archevêché par Mgr de Harlay, sauf à examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de revenir à l'usage des distributions en essence. — Sceau de Gautier de Coutances, de Philippe d'Alençon; fragment du sceau de Raoul Roussel.

G. 3643. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 3 sceaux, 3 fragments de sceaux.

1374-1590. — Mandement des gens tenant à Rouen l'échiquier de Pâques, l'an 1374, à Jean de Lospital et Gobin de Pons, « commissaires sur le gouvernement et recepte du temporel de l'archevesché, » pour faire payer au chapitre les rentes qui lui étaient dues sur l'archevêché pour fondation d'obits, etc... Par les gens tenant l'échiquier signé : de Trigny.— Arrêt de l'échiquier pour le paiement desdites rentes, auquel arrêt sont rapportées des lettres de Charles V (Compiègne, dernier mai 1374, 5 juin 1374): le temporel de l'archevêché avait été saisi, depuis Pâques 1374, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris ; les officiers du spirituel de l'archevêché avaient refusé le paiement des rentes, alléguant qu'elles étaient assignées sur le temporel ; — sur le repli de l'arrêt : « Autresfois ainsi signées : par les gens de l'eschiquier et reffaicte veue, la vielle cassée et le registre et collation faicte, de Trigny. » — « Exécutoire (par Simon de Baignox, vicomte de Rouen), de lettres de l'eschiquier, que les gardiens du temporel de mons. l'arcevesque feissent satisfacion de cen qui estoit dehu à chapitre ; » — chevaux saisis à Alibermont pour une somme de 55 francs et menés vendre à Douvrend; réclamés par le fermier qui refuse d'en payer le prix ; — château de Rouen, lieu de la juridiction du vicomte, 28 juillet 1374. — Procès-verbal (rédigé par Arnaud de Corbie, chevalier, conseiller du Roi et premier président du parlement de Paris), contre l'archevêque, en l'an 1378 : entend les procureurs de l'archevêque et du chapitre à Rouen, en l'hôtel de la Rose où il était logé, le 15 octobre 1378 ; pour adjoint, dans la cause, maître Jacques Saquespée, clerc et conseiller du Roi, etc. — Mandement de Charles VI ; cas de nouvelleté contre mons. Guillaume de Vienne *pro obitibus non solutis*, dernier septembre 1390. — « Consentement des vicaires de mons. l'archevesque que l'en peust faire exécuter après certain temps le cas de nouvelleté impetré sur cen qu'il doibt. » — Ratification de ce consentement par mons. Guillaume de Vienne, archevêque, 10 décembre 1390. — Mandement de Henri VI, en faveur du chapitre, pour la pension de 253 livres due par l'archevêque, Rouen, 13 juillet 1448 ; par le Roy, à la relation du Conseil ; signé : Manessier. — Relation faite au bailli de Rouen par Jean De la Haie, sergent du Roi, d'une saisie et exécution faite sur l'archevêque, à la requête du chapitre, pour avoir paiement de ladite pension, 31 juillet 1448. — Ordonnance des trésoriers de France, adressée au vicomte de Rouen, commis à la recette du temporel de l'archevêché, tenu en la main du Roi, à cause de son droit de régale, ayant à présent cours par le trépas de feu très-révérend père en Dieu maître Raoul Roussel, pour le paiement de la pension de 253 livres due au chapitre, 16 janvier 1453. — Vidimus des pièces produites par le chapitre pour établir son droit à cette pension, même année. — Extraits de comptes de l'archevêché. — *Sequitur declaracio 253 librarum quas debet, quolibet anno, reverendissimus in Christo pater archiepiscopus Rothomagensis capitulo ejusdem ecclesie, et super quibus locis ac rebus, et pro quibus fundacionibus debet predicta summa peti, colligi et levari et per ipsum dominum archiepiscopum aut suos officiarios numerari, solvi et tradi.* — Sceau de l'archevêque Guillaume de Vienne, d'Arnaud de Corbie et de Saquespée.

G. 3644. (Liasse.)— 27 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 3 sceaux, 8 fragments de sceaux.

1277-1516. — Difficultés et accords entre l'archevêque et le chapitre au sujet de la perception de l'émolument du sceau pendant la vacance du siége, de la rédaction et de la collation des bénéfices, de la gratuité prétendue par les chanoines pour les citations et autres écritures faites par eux en la cour d'église, des 30 livres de rente pour l'obit de l'archevêque de Marigny, des distributions de pain et de vin, de l'O qui se chante l'avant-veille de Noël, des offrandes qui se font à l'autel quand l'archevêque officie, de la compatibilité des cures avec les prébendes canoniales, du son de la cloche Rigault à l'heure du couvre-feu, tous les jours que l'archevêque passe à Rouen, d'un passage par l'archevêché pour accéder à l'église. — Ordonnance du chapitre, portant que l'argent provenant de l'émolument du sceau, perçu pendant la vacance du siège, sera divisé en trois parts, dont une sera remise au trésor commun de l'église, les deux autres seront partagées entre les chanoines ; les chanoines-écoliers admis au partage ; fait au chapitre général de l'Assomption 1277. — Ratification par l'archevêque Guillaume de Flavacourt de l'accord fait entre lui et les chanoines, au sujet de la perception de l'émolument du sceau, veille de la Saint-Martin d'hiver 1280. — États de répartition de l'émolument du sceau, vraisemblablement en conformité dudit accord, pour les 3 années de la vacance (de 1277 à 1280) ; total de l'émolument pour toute cette période de temps, 6,450 livres 17 sous 8 deniers ; part de l'archevêque, 806 livres 7 sous ; argent réservé par le chapitre et prêté par lui à l'archevêque, 650 livres, y compris 79 livres parisis du sceau de Pontoise. — Collations de prébendes canoniales à Regnaud de Vienne, 1340 ;

à Jean Guenend et à Gérand *de Brantholomio*, docteur en décrets, 1341; à Simon de Melun, 1342; à Jean de Baugey, 1352; à Ricard Piel, Henri Mauconduit, Jean de Poitou, 1378; — à Jean Quatresols, 1625. — Mention, en 1288, de Gautier dit *Pistor de Curtraco*, notaire apostolique; — de Simon d'Énancourt-le-Sec, doyen de la Chrétienté; — de Geoffroi *de Spedona*, curé de Daubeuf; — de Pierre dit *Vaterius*, curé des Monts. — Sceaux de Regnaut Beaufils, sergent en la sergenterie de Saint-Victor, 1380; de Jean Turbot, sergent à masse à Rouen, même année; du chapitre de Rouen, 1384. — Fragments des sceaux de Charles VI, de l'officialité de Rouen, de Jean, archevêque de Reims, 1340; des archevêques de Rouen Guillaume de Lestrenges et Robert de Croismare.

G. 3645. (Pièce.) — 0m20 de largeur sur 0m13 de hauteur, parchemin.

1259. — Procuration donnée par le chapitre aux chanoines, maîtres Michel de Breci et Robert de Grainville, pour appeler, en son nom, au siége apostolique, de l'archevêque Eudes Rigaud *ne idem archiepiscopus, alibi quam in ecclesia Rothomagensi, Radulpho, venerabili electo Ebroicensi, munus consecrationis impendat;* pour appeler, à la même occasion, dudit Raoul, et des évêques suffragants de l'église de Rouen, 1259. — Original, sceau perdu.

G. 3646. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 70 pièces, papier (2 imprimés).

1454 (copie)-**1611.** — Procès au Conseil d'État et au parlement entre les chanoines de Rouen et Mgr. le cardinal de Joyeuse, au sujet de la visite, faite par ce prélat, du chapitre et de l'église cathédrale, et des statuts qu'il avait donnés aux chanoines. — Procès-verbal de visite faite par le cardinal d'Estouteville, 1454 (copie). — Ordonnance de Mgr. de Joyeuse, portant indication du jour où il se propose de faire la visite de l'église métropolitaine de Rouen, 26 avril 1609 (placard imprimé). — Statuts du cardinal de Joyeuse, Gaillon, 22 octobre 1609; signé : *Fr. cardinalis de Joyeuse.* — Protestation du chapitre contre lesdits statuts. — « Moyens de nullité que proposent les doyen et chanoines de l'église métropolitaine de Rouen, contre les prétendus statuts à eux envoyés par monseigneur le révérendissime cardinal de Joyeuse, arcnevesque dudit lieu. A monseigneur de Sillery, chancelier de France, 1610 » (imprimés).

G. 3647. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin (imprimé).

1637. — Contestation entre Mgr. de Harlay, archevêque de Rouen, et le chapitre. — Mandement de l'archevêque contre le chapitre, Pontoise, 3 novembre 1637. — Délibération du chapitre, par laquelle il prescrit à l'archevêque d'avoir à se trouver dans la cathédrale aux fêtes solennelles et journées nommées archiépiscopales, et de ne prendre place au chœur et au chapitre qu'en habit de chanoine (imprimé). — Arrêt de la chambre des vacations qui fait défense à Maurry, imprimeur de l'archevêché, et à tous autres, d'imprimer et afficher aucuns placards sans permission de la cour ou du magistrat. — Lettre de l'archevêque à l'abbesse de Montivilliers, au sujet de sa contestation avec le chapitre.

G. 3648. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 14 pièces, papier (2 imprimés).

XIIe siècle-1744. — Lettres de R. (Rotrou), archevêque de Rouen, *archidiaconis suis, decanis, presbyteris in parrochia sua consistentibus. Quoniam dilecti filii nostri canonici ecclesie Rothomagensis, impedientibus negociis, non possunt omni tempore nostram habere presentiam, vobis mandamus quatinus ab illis, vel per se ipsos, vel per nuntium suum, vel per litteras capituli, requisiti, super eos qui eis vel hominibus eorum, vel rebus injuriam intulerint, ecclesiastice justicie vindictam confidenter exerceatis.* — Mandement de Henri VI, au bailli de Rouen, pour recevoir opposant le procureur du Roi au bailliage, qui contestait à l'archevêque le droit de donner les noms de cour souveraine ou d'échiquier à la justice qu'il prétendait, à raison de son hôtel archiépiscopal; le procureur considérait comme subreptices les titres qui avaient été obtenus du roi Charles V, par Philippe d'Alençon (copie sous le scel de Pierre Poolin, lieutenant général du bailli, 16 avril 1425). — Mandement de Charles VII au bailli de Rouen : Pierre de Cailleville, écuyer, s'était « faintement porté comme héritier de feu Philippe de Cailleville, chevalier, afin de s'emparer de ses biens, et, pour ce mensonge, avait été condamné à être pilorisé; l'archevêque l'avait réclamé comme clerc et comme tonsuré, au moment de l'arrestation; sur quoi le procureur du bailli avait pourchassé un bref de fief lay et d'aumône contre l'archevêque. Cependant les amis dudit de Cailleville obtinrent des lettres de rémission, et le coupable fut transféré de la prison en l'hôtel du geôlier, où il eût dû rester en attendant

la décision du bref du fief lay et d'aumône; mais il s'était échappé, et l'on ne savait où le retrouver; — le Roi mande « de faire tenir l'archevêque et ses official, gens et officiers paisibles à tousjours de plus aler avant au dit procès meu par raison du dit bref, » 7 juillet 1452. — Reconnaissance, devant le vicomte de Rouen, par plusieurs notaires ecclésiastiques, des signes impériaux et apostoliques mis au bas de deux actes par deux de leurs anciens collègues Robert Gueroult et Jacques Cochon, 20 août 1481. — Sentence de l'official de Rouen, rendue en vertu d'un bref d'Innocent VIII, qui permet au chapitre de faire publier des monitoires contre les détenteurs des revenus du chapitre, 1488. — Quittance de Poullain, tabellion de la cour archiépiscopale : 50 livres pour un an, 1537. — Rôle des amendes de la juridiction des hauts-jours du chapitre taxées sur les dates des sentences de ceux « qui ont esté condamnez en amende par MM. les juges tenant la dite juridiction, » du17 janvier 1595 au 22 décembre 1610; — mention, dans ce rôle, de Françoise Eustace dame de Fesques, de Jehan de Bezu, écuyer, sieur de Fresnelles, 1596. — Arrêt de la cour de parlement, portant permission de faire publier des monitoires en termes généraux « contre les receveurs et fermiers du chapitre qui, soit par la crainte qu'ils avoient des violences qui se commettoient par personnes puissantes et de grande authorité de la campagne, ou par collusion et intelligence avec les dits seigneurs, avoient laissé usurper les revenus, tenures et droits féodaux du chapitre, » 19 novembre 1649. — Arrêt de la cour de parlement qui maintient les officiers de la haute justice de Mgr. l'archevêque de Rouen, en la ville de Dieppe et autres lieux en dépendant, dans la compétence des matières qui leur étaient contestées par les officiers du bailliage d'Arques, 24 mars 1721 (imprimé.) — Arrêts du parlement sur des appels de sentences de la juridiction des hauts-jours du chapitre. — Procédures exercées en cette juridiction.

G. 3649. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 65 pièces, papier (8 imprimés).

1289-1788. — Lettres du bailli de Rouen, contenant notification d'un arrêt de l'échiquier de la Saint-Michel 1289, rendu sur une contestation entre le bailli de Caux et le chapitre; le chapitre maintenu dans son droit de haute justice et de plaid de l'épée à Londinières, Boisseel, Espinay, Fresneel-en-Val, Bailly, Clees, Bonnerue, Baillolet, Durant-Ville, Braquemont, Saint-Quentin, une partie d'Envermeu, Saint-Saire, Angierville, Saint-Vast et Martin-Église, lesdites lettres vidimées par l'official de Rouen (L'original des lettres du bailli est déposé à la bibliothèque de Rouen). — Arrêt du parlement de Paris, mandant au bailli de Caux d'enjoindre au bailli et au vicomte de Rouen de restituer au chapitre ses justiciables, en vertu de la bulle de Grégoire XI, 11 février 1381; *per cameram : de Plantis*. — Lettres de Charles VI (Paris, 10 janvier 1401), mandant au premier sergent sur ce requis « d'assigner et contraindre, à la requête de l'archevêque et du chapitre, tous ceux qui avaient des lettres, instrumens et munimens pouvant servir à la cause pendante au parlement entre eux et Robin Alorge, procureur général dudit seigneur, de les leur mettre aux mains, à charge de restitution » (Copie vidimée par Jean Auber, vicomte de Rouen, 1er février 1401). — Requête présentée au Conseil du Roi par le chapitre, à l'effet d'être maintenu en la jouissance de ses priviléges et immunités, 17 mai 1485; présens : Monsieur le chancelier, les évesques de Saint-Papoul et de Rieux, M. Guillaume Cousinot, le gouverneur d'Auvergne, le tiers président de Thoulouse, maître Pierre de Sacierges et maître Pierre Salat. — Arrêt du parlement de Rouen, rendu sur un procès entre le chapitre, appelant du bailliage de Rouen, et les chapelains titulaires et bénéficiers de la cathédrale : il est reconnu que la punition et correction des chapelains appartenaient au chapitre, dernier avril 1545. — Arrêt de la cour, sur une contestation entre les chanoines et les officiers du bailliage de Rouen, 1687, 1691. — Réponses de l'abbé Terrisse à une série de questions imprimées, relatives au droit de juridiction, adressées par les chanoines de Reims, 1766. — Renvoi, par le lieutenant général du bailli de Rouen, à la juridiction du chapitre, d'une affaire entre deux marchands de la rue du Change (Blot et Pouchet), pour une enseigne arrachée, ladite rue du Change étant comprise dans le territoire du chapitre, 1767. — Procès en la haute justice du chapitre, pour vol d'une lampe d'argent en la cathédrale. — « Mémoire des franchises, immunités et exemptions de l'église de Rouen » ; partie d'un registre, assez étendu, relative presque exclusivement au privilége Saint-Romain. — Copie de lettres-patentes confirmatives de la juridiction du chapitre. — Mémoires et arrêts rendus en faveur des chapitres de Tours et de Chartres, au sujet de leur droit de juridiction (imprimés). — Extraits de jugements rendus à la haute justice de la Madeleine de Rouen, 1663-1670.

G. 3650. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 12 pièces, papier (2 imprimés).

1371-1448. — Bulle d'exemption octroyée par le pape Grégoire XI, « aux dignitez et chanoines de l'église de

Rouen, bénéficiers et autres portant l'habit d'icelle et leurs domestiques, à la recommandation du Roi Charles V ; 4 des calendes de novembre **1371** (imprimé). — Lettres de Simon de Baignox, vicomte de Rouen, contenant vidimus de la bulle du pape Grégoire XI et des lettres de Charles V (Paris, 4 juin 1373), adressées aux bailli et vicomte de Rouen, pour faire jouir le chapitre du droit de juridiction en cas criminel et civil sur tous les bénéficiers, serviteurs et familiers de ladite église, juridiction qui leur avait été attribuée par le pape à la demande du Roi. — Copies et vidimus desdites bulles et lettres royaux. — Bref du pape Alexandre V, aux évêques de Normandie, pour leur prescrire de dénoncer, comme excommuniés dans leurs diocèses, ceux qui s'y retireraient après avoir été excommuniés par le chapitre de Rouen, Anagni, 10 des calendes de mai (copie vidimée par Robert Guerould, notaire apostolique, 20 février 1440) (V. S.).

G. 3651. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1423-1445. — Contestations entre les archevêques de Rouen et le chapitre, pour fait de juridiction. — Clameur de gage-plège prise par l'archevêque contre les chanoines, pour avoir fait arracher de la grande porte de la cathédrale une citation que le promoteur y avait fait apposer, et pour avoir fait mettre ledit promoteur dans la prison capitulaire ; — affaire portée au bailliage et à l'échiquier. — Sentence rendue par Gauchier de Forcalquier, protonotaire, juge délégué par le pape, sur une contestation entre le chapitre et l'archevêque, prenant fait et cause pour son official, qui avait fait admonester, comme juge compétent, Guillaume Bérard, Guillaume Croc et Robert des Mons, l'un messager, l'autre coutre et le troisième boulanger du chapitre, pour n'avoir fait leurs pâques ; le chapitre prétend qu'à cet égard ils étaient ses justiciables ; — accord entre le chapitre et Mgr. Raoul Roussel, 1445.

G. 3652. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1380-1694. — Lettres-patentes, arrêts, sentences concernant le droit de juridiction appartenant au chapitre, sur les chanoines, les chapelains et autres familiers de la cathédrale, et l'exemption du chapitre à l'égard de la juridiction de l'officialité diocésaine. — Philippe Cotart, clerc de Bernay, après avoir été détenu aux prisons du chapitre pour certains cas, en est élargi « parmi ce que, en signe de pénitance, il seroit tenu aller en la ville d'Angiers, et là, en la grant église dudit lieu, se représenter par chacune sepmaine, au jour de vendredi, jusques au 15 janvier prochain, et réciter audit jour les sept seaumes », 1411. — Guillaume Viger, prieur du prieuré de Saint-Georges de Gisors, est excommunié par le chapitre pour vol de grains dans la grande huche du moulin de Gisors, 1421. — Appel au pape, par Guillaume Erard, professeur en théologie, vicaire général de l'archevêque Hugues d'Orges et chanoine, d'une sentence rendue contre lui par le chapitre, 1434. — Citation lancée contre le chapitre, à la demande de Hugues d'Orges, prenant fait et cause d'Erard par Guillaume, évêque de Bellay, commissaire du concile de Bâle (Bâle, 17 mars 1435), ladite citation vidimée par *Socius* Votes, notaire apostolique de Rouen.

G. 3653. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin, 10 pièces, papier ; 3 sceaux, 5 fragments de sceaux.

1281-1487. — Commission adressée par le chapitre au curé de Douville, aux fins de monitions canoniques contre le curé d'Amfreville, absent de sa cure depuis longtemps, sans permission du chapitre, 1281. — Acte de non-préjudice, délivré par l'archevêque au chapitre, qui lui avait promis de ne pas procéder, sans son avis, contre un chanoine accusé d'homicide, 1293. — Conflits entre le chapitre et les officiers du bailliage de Rouen, à propos de juridiction. — Sentence d'excommunication portée par le chapitre, contre Jean Roger, official de Rouen, lequel n'avait pas voulu rendre aux chanoines Guillaume Duredent, prêtre, chapelain de la cathédrale, emprisonné pour dette, 13 décembre 1333. — Accord au sujet de la juridiction, entre le chapitre et Pierre Roger, archevêque de Rouen ; *datum apud Gaillonem, castrum nostrum Ebroycensis diocesis, die sexta-decima mensis decembris, anno Domini* 1336. — Renvoi fait au chapitre, par Guillaume d'*Espinis*, official, de Hugues Caval, bénéficié en la cathédrale, voleur et homicide, 2 mai 1351. — Excommunication portée contre Jean Petit-Barrier, lieutenant de Guillaume Anceau, bailli de Rouen, pour entreprise sur la juridiction du chapitre, jeudi après la Purification 1371. — Mandement de Jacques de Breszé, grand-sénéchal de Normandie, pour faire assigner devant lui le procureur du Roi du bailliage de Rouen et autres officiers dudit siége, aux fins de juger par provision l'instance, pendante à l'échiquier de Normandie, entre le chapitre et le procureur du Roi, au sujet de la juridiction temporelle dans l'église et le circuit de l'église, 23 juin 1484. — Sceaux de Jean de Chevreuse, sergent à cheval, 1406 ; de Guillaume Toustain, lieutenant du vicomte de Rouen, 1477 ; petit sceau du bailliage de Rouen, 1434. — Fragments du sceau royal, 1406 ; du chapitre de Rouen et

de quelques curés de cette ville (Saint-Éloi, Saint-Maclou, Saint-Denis).

G. 3654. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 21 pièces, papier (1 imprimé); 1 plan.

XIIe siècle-XVIIe siècle. — Charte de Richard Cœur-de-Lion : *Noverit universitas vestra compositionem factam esse inter dominum W., Rothomagensem archiepiscopum, et canonicos ejusdem ecclesie et cives Rothomagenses in hunc modum : quod murus et sope atrii ecclesie infra proximum natale Domini per eosdem cives reficientur... in eo statu quo erant, quando contentio mota fuit... Apud Argent., IX die novembris anno VI regni nostri.* — Lettres de Jehan Du Quesnay, lieutenant général de Robin Raoulin, bailli du chapitre : adjudication de la coutume de l'aître pour 83 livres, 30 octobre 1425. — Arrêt du parlement de Paris entre Raoul Roussel, trésorier de la cathédrale de Rouen, demandeur, et les chanoines, défendeurs, « voulant empescher ledit trésorier d'établir aucunes échoppes en l'aître ou parvis de l'église, par lequel arrest la recréance et provision est accordée audit trésorier; ce faisant, permis à lui de faire ledit établissement dans les alignements portés audit arrêt », 7 septembre 1430. — Autre arrêt rendu au parlement de Paris, entre les bourgeois de Rouen, demandeurs, plusieurs merciers, défendeurs, et M. Raoul Roussel, trésorier de Notre-Dame, intervenant au procès, « au sujet des boutiques et échoppes portatives que lesdits bourgeois vouloient empescher dans l'aistre et parvis de ladite église, par lequel il est dit qu'il sera fait information sur les faits respectifs des parties, et cependant, par provision, ordonné que lesdites échoppes seront continuées d'être établies audit parvis pour y vendre merceries et autres denrées sans payer aucuns louages, et au moyen seulement de la sujétion desdits marchands de sonner les cloches de la cathédrale, toutes les fois qu'ils seront pour ce mandés par ledit trésorier ou ses gens, » 8 avril 1432. — Procès-verbal dressé par le lieutenant du bailli de Rouen, en vertu de l'arrêt du parlement, contenant le mesurage du terrain devant le portail Saint-Jean de ladite église, pour y mettre, par le trésorier, des étaux, 3 juillet 1433. — Arrêt de l'échiquier, donnant congé de cour au cardinal d'Estouteville et au chapitre des procès qu'ils avaient entre eux, notamment au sujet de la juridiction dans l'aître et circuit de l'église, 1455 (copie). — « Raisons et moyens, tirez des pièces que produisent les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Roüen, comme directeurs purs et simples et administrateurs du revenu de la fabrique de ladite église contre les prétentions de M. le Porquier, fermier du domaine du Roy » (imprimé). — Sentences du bailliage, arrêts du parlement concernant le pavage autour de l'église et du cimetière, sans date. — Plan du pavage de la rue des Changes, XVIIIe siècle.

G. 3655. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier (16 imprimés).

1549-1751. — Arrêts du parlement, sentences données en la haute justice du chapitre contre ceux qui commettaient des irrévérences ou des profanations dans l'église cathédrale, le cimetière, la place de la Cathédrale. — « Arrêt du parlement, portant défense à toutes personnes, de quelque état ou condition qu'elles fussent, de se pourmener dedans l'église cathédrale durant le temps de la célébration du divin service, et aux ouvriers de eulx y assembler et illec louer leurs œuvres, 1549. » — « Autre arrêt faisant défense à toutes personnes d'aller aux tavernes, cabarets, jeux de paulme, salles d'escrime, jardins ou autres lieux publics pour y jouer à la paulme, cartes, dez, quilles, chevilles ou autres jeux, aux jours de dimanche ou autres festes pendant que l'on célébrera le divin service du matin, 4 avril 1607 » (Imprimé). — Défense à tous vendeurs de noix et eau-de-vie de s'arrêter dans le cimetière de la cathédrale pour leur trafic, 1643.

G. 3656. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1536-1787. — Provisions à des offices dépendants du chapitre : baillis, lieutenants, greffiers, tabellions, huissiers et messagers; — cautionnements. — Pierre Bediou, licencié ès-lois, avocat en cour laye, nommé vicomte de Martin-Église, en remplacement de Jean de Caulmont, destitué, pénultième d'octobre 1563. — Jacques Jugan, nommé procureur fiscal au même lieu, en remplacement d'Antoine Le Prieur, destitué, même date. — Charles De la Haye, écuyer, licencié ès-lois, avocat juré au parlement, nommé sénéchal de Roumare, en remplacement de Pierre Houel, avocat, destitué, 6 octobre 1565. — Certificat de catholicité délivré à Guillaume Delamare, sieur de Braquemont, avocat, par ci-devant l'un des élus de l'Élection d'Arques, par Jacques Bras-de-Fer, curé d'Arques, et par Guillaume Bignon, lieutenant, en la vicomté dudit lieu, de M. le bailli de Caux, 5 janvier 1569. — Jean Du Bosc, ancien praticien en la cour du parlement, procureur aux hauts-jours de l'archevêché et à ceux du chapitre, nommé greffier des hauts-jours du chapitre; — information sur sa personne, 1592.

— Information sur Antoine Troches, qui demandait l'état de sergent à Londinières; Abraham Mallot, curé de Clais, l'a vu aux charités et confréries de Clais, Bayollet et Fréauville, et a été avec lui au jubilé de Pontoise, 1603. —Demande, par Mathieu Poullain, sieur du Boisguillaume, avocat au parlement, de l'office de bailli vicomtal en la juridiction du chapitre, et de sénéchal de la basse justice de Roumare, en remplacement de Charles De la Haye, 1604. — Laurent Martel, avocat en la cour, nommé lieutenant du bailli de la haute-justice du chapitre, 7 janvier 1644. — Perchel, avocat en la cour et syndic des avocats, nommé bailli de la même haute-justice, donne sa démission de l'office de procureur fiscal qu'il y remplissait, 5 mars 1749.

G. 3657. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 87 pièces, papier; (2 imprimés).

1665-1756. — Sentence de la haute-justice du chapitre servant à établir le droit de juridiction des chanoines, notamment une sentence qui ordonne que toutes les causes et affaires réelles et personnelles, civiles et criminelles, pour les maisons qui sont autour et dans l'enceinte de la cathédrale jusqu'au pavé du Roi, et pour les personnes qui les habitent, seront portées en première instance en ladite haute-justice à l'exception des cas royaux, 27 janvier 1756 (placard imprimé). — Procès instruit en la haute-justice du chapitre contre les auteurs d'un vol avec effraction, commis dans la petite sacristie de la cathédrale, 1709.

G. 3658. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 63 sceaux, 5 fragments de sceaux.

1245-1640. — Acte du chapitre par lequel il s'oppose à l'établissement des Frères-mineurs, à Rouen, au lieu dit la Basse-Vieille-Tour, 1245. — Chartes, mandements de l'archevêque, de l'official, du chapitre, au sujet de débats entre eux et les Frères-mineurs pour fait de juridiction : Nicolas Houel *alias* de Basqueville et Michel de Nonant, frères prêcheurs, avaient voulu, de leur autorité, faire construire une chapelle et un couvent dans la ville de Dieppe. Le chapitre, usant du privilége à lui concédé par le pape Martin IV, les avait excommuniés, ainsi que leurs complices qui étaient, à Dieppe : Agnès Miffant, Jean Caletot, Jeanne, sa femme, Pétronille de Héricourt,...... le curé d'Appeville, Jean Moradas, le seigneur et la dame de Hautot, Geoffroy de Saane, curé de Saint-Aubin-sur-Sie. — Les religieux s'adressèrent à l'archevêque de Trèves et à l'évêque de Metz, leurs conservateurs, lesquels donnèrent commission à l'abbé de Saint-Apre de Tulle, et à Werri de Longueville, chanoine et official dudit lieu; ceux-ci donnèrent monition aux chanoines pour lever l'excommunication, et, sur leur refus, rendirent contre eux des sentences de suspense et d'excommunication. — Lettres des chanoines de Rouen au chapitre de Cambray, contenant récit de l'affaire, et prière de s'intéresser en leur faveur et d'écrire pour eux à l'évêque de Metz, qui avait été chanoine de Cambray, et à l'archevêque de Trèves, comme voisin. — Charte de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, par laquelle il annonce qu'il a retiré aux Frères-mineurs la permission de faire des convocations de paroisses et de peuples dans le diocèse, de donner des indulgences et d'absoudre des cas réservés; la permission générale qui leur avait été donnée est révoquée; ils auront besoin, à l'avenir, d'une permission spéciale; il leur sera loisible, toutefois de prêcher, et de confesser, comme simples prêtres, après avoir fait apparoir de la mission à eux donnée à cet effet par leurs supérieurs, 1285. — Bulle du pape Honorius IV (10 des calendes de septembre an Ier du pontificat) à l'abbé de la Croix-Saint-Leuffroy et à Pierre *de Platano*, chanoine d'Évreux, sur la plainte du ministre de la province de France, pour faire lever l'excommunication lancée par le chapitre de Rouen contre Michel, gardien des Frères-mineurs de Normandie, et contre Nicolas de Basqueville. — *Expense facte per dominum decanum pro ipso et N. archidiaconum Augi, eundo ad decanum contra Fratres minores*, fin du XIIIe siècle. — *Vetus diploma ecclesiæ Gallicanæ depromptum ex archivis archiepiscopalis Palatii Rothomagensis* (Lettres de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, aux archevêques de Reims, de Sens et de Tours : il insiste sur la nécessité de réunir des conciles provinciaux pour aviser aux dangers qui résultent des pouvoirs donné par le souverain pontife aux Frères-mineurs et prêcheurs, 1282.—Placard imprimé par les soins de l'archevêque François de Harlay). — Arrêt du Conseil contre les religieux qui, dans leurs prédications, avaient détourné les fidèles de l'assistance à la messe paroissiale, 1640 (copie).—Sceau du pape Honorius IV, du gardien des Frères-Mineurs de Rouen, de Pierre *de Platano*, chanoine d'Évreux, de Nicolas de Saint-Georges, clerc du chœur de Rouen. — Sceaux des doyens de Baudemont, de Bray, de Foville, Gisors, etc., des curés de Basqueville, Gisors, Grainville, Meulan, Mortemer, Noyon, Quitry, etc., des prieurs d'Auffay, Basqueville, Beaulieu, Bolbec, Gasny, Neufmarché, Noyon, Quitry; — fragments des sceaux de dlusieurs doyens, curés et prieurs.

G. 3659. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 sceau.

1320 (copie)-**1530**. — Charte du roi Philippe de Valois accordant au chapitre de Rouen le droit de prendre, chaque année, pour la fête des Rameaux, une charretée à 2 chevaux de buis en la forêt du Rouvray, Paris, octobre 1320. — Lettres royaux obtenues par messieurs du chapitre pour évoquer, au parlement de Paris, le procès résultant des lettres de doléance prises par Renaut Cousin pour les empêcher, le jour de la procession de Pâques fleuries, « de faire monter en sa maison, étant sur certaine porte de la ville, les prêtres qui devaient chanter le *Gloria laus*, pendant que le corps de Notre-Seigneur reposait sous ladite porte, » 1er mai 1394. — Procès du chapitre avec la ville et le sieur Alorge, à l'occasion de cette servitude : Alorge avait vendu cette maison de la porte Grand Pont à la ville pour cause d'agrandissement de voirie, 1530. — Extrait collationné d'un livre écrit en 1000, contenant les observances de l'office divin pour la procession du dimanche des Rameaux (copie par extrait de 1394).

G. 3660. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier (8 imprimés) ; 1 cachet.

1554-1776. — Honneurs et préséances. — Arrêt du Conseil privé du Roi, en faveur du cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen : le parlement, par arrêts du 20 janvier 1549, 1er août, 12, 13, 14, 16, 19 octobre 1554, avait entrepris sur la juridiction de l'église, en donnant ordres aux processions et prédications générales, il avait même fait publier ces arrêts, à son de trompe, par les carrefours de la ville, avec défenses au cardinal de désigner prédicateurs et de pourvoir sur le tour des processions générales, lesquelles se feraient par ordonnances de la cour, cassation de ces arrêts, 1554. — [illegible] pour les séances au chœur de la cathédrale, entre le chapitre et les cours souveraines ; — arrêts du Conseil d'État, du parlement, avis, correspondances avec les autres chapitres du royaume auxquels on demande avis ; — mémoire, composé vers 1666, faisant connaître qu'aux cérémonies générales et publiques qui se faisaient en l'église de Rouen, le chapitre se réservait [illegible] [illegible] le grand autel [illegible] [illegible] l'autre, abandonnant [illegible] les chaires [illegible] au parlement, la chapelle Notre-Dame [illegible] [illegible] la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul [illegible] des aides, celle de Saint-Romain [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] autel. — Lettre de M. le premier président de Montholon, au sujet des préséances, 1710. — Contestations entre le chapitre et les hauts doyens au sujet des honneurs et de l'encens auxquels ces derniers prétendaient. — Ordonnances du chapitre sur chaque article des propositions du doyen Claude Bretel, afin d'avoir temps de 3 mois pour relever l'appel par lui interjeté en cour de Rome des ordonnances du chapitre concernant les honneurs contestés, 13 mars 1648 (copie). — Bref de Rome en faveur dudit Bretel, 11 des calendes de mai 1648. — Appel par le procureur général du parlement, comme d'abus, dudit bref, 4 août 1648. — Mémoires du doyen et du chapitre. — Nouvelles contestations pour l'encens entre le chapitre et M. Raoul Bretel de Grémonville, autre doyen, 1654. — Prétention à l'encens, élevée par le premier président. — Extraits du plumitif et autres registres du chapitre au sujet de l'encens pour ce magistrat, [illegible]. — Lettres de plusieurs chapitres de France au sujet de cette prétention, 1717. — Lettre de [illegible], chanoine de Paris, prévôt de Normandie en l'église de Chartres, au chapitre de Rouen, à propos d'un procès contre M. Vigor qui contestait à l'église le droit d'encens et le retenait pour lui, et qui, battu sur ce point au parlement, espérait obtenir la cassation de l'arrêt rendu contre lui, « disant que l'église avait trop de biens et qu'il lui en fallait bien retrancher, » [illegible] (imprimé). — Lettre des chanoines de [illegible] [illegible] avec l'église collégiale de Notre-Dame, au sujet de la [illegible] de leurs processions, demandant avis, [illegible] (imprimé). — Lettre des mêmes, annonçant le gain de leur procès, [illegible] (imprimé). — Arrêt du parlement de Toulouse pour le syndic du chapitre de l'église de Toulouse contre les [illegible] de la même église, au sujet de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] (imprimé). — Cachet de l'église Saint-André de Bordeaux.

G. 3661. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier ; 2 fragments de sceaux.

[illegible]-1700. — [illegible]

et que M. le chantre avait voulu donner la bénédiction au prédicateur, 1671. — Assignation aux requêtes du palais, instance du chapitre, au sieur curé de Saint-Herbland, pour le faire condamner à faire tendre devant sa porte et à donner l'encens, lors des processions qui se font de la cathédrale en autres églises, aux jours ordinaires, 1692. — Requête du curé J. Tholle et des trésoriers de l'église Saint-Godard : ils remontrent « qu'en mémoire et recongnoissance de ce que le corps glorieux de mons^r. Saint-Roumain avoit esté enlevé de la dite église et transporté en l'église cathédrale de Notre-Dame, Messieurs les doyen et chanoines avoient accoustumé, de toute antiquité, de faire transporter par chacun an, à l'heure de minuit, de la dite église Notre-Dame en la dite église Saint-Godard, le précieux corps de Notre Sauveur Jésus-Christ, le jour de Pasques fleuries. Depuis 25 ou 30 ans que l'hérésie avoit commencé à s'allumer en France, les dits sieurs avoient changé la dite heure de minuit à 4 heures de matin, ce qui a toujours esté saintement observé, réservé depuis 2 ou 3 ans, à l'occasion de quoy la dite église, n'ayant peu percevoir les dévotions accoustumées, n'a moyen d'entretenir le dit service et faire réparer les grandes ruines advenues à la couverture d'ardoise et vitres. Ils demandent que le précieux corps de Notre-Seigneur soit doresnavant transporté à Saint-Godard, soit en la dite heure de minuit ou 4 heures du matin, » 1598. — Extrait des plumitifs du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, au sujet de la procession de saint Ouen, 1452-1701. — Accord entre le chapitre et les religieux, touchant l'office et cérémonie de la fête de saint Ouen, 25 octobre 1645. — Lettres de Robbe, prieur de Saint-Ouen, 1765, consultation, mémoire au sujet de la séance des reliques dans le chœur de la cathédrale aux processions générales, 1764, 1765. — Lettre de Mgr. de la Rochefoucauld au chapitre, pour lui faire part d'une lettre de M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, et d'un mémoire de M. de Beaumanoir, seigneur d'Écouis, pour justifier la conduite des chanoines d'Écouis, relativement à l'habit violet qu'ils avaient pris de leur autorité privée, 1769. — Réponse du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen au mémoire presenté à Mgr. Bertin par le chapitre de l'église collégiale d'Écouis (de l'écriture de l'abbé Terrisse) : « L'usage des soutanes violettes (dans le chapitre), après avoir été interrompu pendant quelque temps, a été rétabli, en 1735, par Mgr. de Tavannes dans un chapitre solennel, le jour du jeudi saint, et auquel il présida lui-même. » — Procès entre le chapitre, Guillaume Mésart, et plus tard, Robert de Coquebourgne, doyen curé de Notre-Dame de la Ronde, au sujet de l'aumusse et camail de gris et menu ver, 1484-1499. — Lettre du cardinal d'Amboise, aux chanoines de Rouen en faveur du doyen de la Ronde, Gaillon, 7 avril (1499) : « Votre frère G. cardinal d'Amboise. » — Nouveau procès pour l'aumusse, 1637. — 2 fragments du sceau de Pierre de Breszé, grand sénéchal de Normandie.

G. 3662. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1677-1789. — Tarif et baux des chaises de la cathédrale. — Bail à Pierre Le Carpentier, pour 9 années, à raison de 1,950 livres par an : « Place destinée dans l'église pour y mettre les chaises pendant la prédication et service ; gardera 2 rangées de bancs pour MM. du chapitre et le reste du clergé pendant la prédication ; placera la chaire du prédicateur aux lieux où il lui sera indiqué par le clerc du chœur ; le clerc de l'œuvre sera tenu de tenir la porte de l'église ouverte aux heures compétentes au dit preneur pour y placer lesdites chaises, » 1698. — Requête de Henry Barabé, huissier messager du chapitre, locataire des chaises moyennant 3,700 livres par an ; il demande une diminution du prix de location, alléguant que la reconstruction du jubé le privait de la location des chaises du jubé, qu'il était à craindre que, contrairement à l'usage immémorial, les prédicateurs de l'avent et du carême, comme l'avait fait déjà M. Fossard, curé de Bretteville, au carême dernier, ne se bornassent à 3 sermons par semaine, 17 août 1773.

G. 3663. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1510-1628. — « Extraits d'un registre en parchemin de la cour des Aides en Normandie, relatifs au rang des archevêques, gouverneurs, lieutenants de Roi, membres du parlement dans les cérémonies publiques, notamment aux obsèques du cardinal d'Amboise, et à celles de M. de Villebon. »

G. 3664. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1534-1727. — Participation du chapitre de Rouen à l'entretien et à l'administration de l'Hôtel-Dieu et du Bureau des pauvres valides de Rouen. — Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État et du parlement, ordonnances de la chambre ordonnée sur le fait de la police des pauvres, règlements, délibérations, requêtes, quittances, etc. — Arrêt du parlement, établissant une cotisation pour les pauvres de Rouen sur l'archevêque, les abbés, abbesses, prieurs, chapitre, à raison de leurs maisons de Rouen, 1534 : coti-

sation de l'archevêque à 500 livres; — de l'abbé de Saint-Ouen à pareille somme; — du chapitre à 200 livres; — de l'abbaye de Sainte-Catherine à pareille somme; — de l'abbaye de Saint-Amand à 100 livres; — de l'abbaye de Fécamp et prieuré de Saint-Gervais à pareille somme; — du prieur de Bonne-Nouvelle à 50 livres. — Arrêt du parlement portant établissement à Rouen, à l'imitation de ce qui se pratiquait à Paris, à Lyon et à Châlons, d'un Bureau qui se tiendra chaque dimanche, au matin, en l'hôtel-Dieu de la Madeleine. — Lettres de Henri II pour l'établissement de commissaires à gouverner et administrer l'Hôtel-Dieu, 27 avril 1553 (copie). — Arrêt du parlement entre le procureur général du Roi requérant l'entérinement desdites lettres, et le frère Jean Le Tellier, prieur, défendeur audit entérinement. — Arrêt du Conseil privé contenant transaction entre ledit prieur et les gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, 15 décembre 1553.

G. 3665. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 164 pièces, papier.

1485 (copie) -**1765**. — Préséance réclamée par les délégués du chapitre au Bureau des pauvres valides, contestée par la Chambre des comptes, par la cour des Aides et par le Bureau des finances de Rouen. — Requêtes, mémoires, inventaires de pièces, contredits, arrêts du Conseil et du parlement, correspondance relatifs à ces contestations. — « Forme d'assemblée générale en l'hôtel commun de la ville de Rouen, appelés les députés des compagnies souveraines, en la présence de Mre Claude Pellot, premier président au parlement de Normandie, lequel y a présidé, présence aussy de M. Le Blanc, commissaire departy pour l'exécution des ordres de S. M. en en la province de Normandie et Généralité de Rouen, pour délibérer et aviser aux moyens de faire subsister l'hôpital général des pauvres valides, 1679. » — « Rang et séance des officiers de la Chambre au Bureau des pauvres valides. » — Ordre et séance des députés du chapitre aux bureaux de l'administration : « Le chapitre de l'église primatiale et métropolitaine de Rouen est la première compagnie ecclésiastique de la province; c'est le sénat et le conseil de l'archevêque, qui ne fait qu'un même corps avec lui, et qui exerce l'autorité archiépiscopale entière dans la vacance du siége; c'est pour cela que, dans toutes les assemblées publiques de la province ou de la ville de Rouen, où sa présence est jugée nécessaire, il a toujours un des premiers rangs et principalement dans celles qui se font pour la subsistance des pauvres. » — Lettres du chanoine Cuquemelle à Couet de Montbayeux, avocat au Conseil : « M. l'abbé Grésil nous a addressé le mémoire que vous aviez pris la peine de dresser contre la Chambre des contes; nous l'avons lu capitulairement, et tout le monde en a esté très-content. A Paris la Chambre des contes anoblit au premier degré, et juge ses membres pour malversations dans leurs fonctions; à Rouen, elle n'anoblit qu'au 3e degré, et ses membres sont jugés par le parlement, 1727. » — Lettre du chanoine Louis au même : — après avoir parlé de l'affaire de la préséance, il vante incidemment l'évêque de Senez et le plaint des rigueurs dont sont l'objet les appelants : « Vous n'ignorez pas la dure manœuvre que l'on exerce contre les Bénéditins appelans, tant à Saint-Germain-des-Prez que ailleurs, pour les obliger à se retracter; les uns sont exilés, les autres succombent. Il y en a 16 à Saint-Ouen de Rouen qui ont suivy ce dernier party, les supérieurs, pour conserver leur poste, les malades, de peur de l'exil, et plusieurs enfans que l'ignorance a fait recevoir la bulle, sans en avoir jamais entendu parler. Dieu veuille nous préserver de pareille chute! Nous savons ce que nous devrons faire en pareil cas, mais nous ne sçavons pas ce que nous ferions. Nous avons devant les yeux des choses qui nous confirment dans notre sentiment : ce sont les miracles qui s'opèrent à Paris et à Reims. » Suit le récit de ces prétendus miracles, 1726. — « Mémoire au Roy pour le privilége de la fierte » (imprimé).

G. 3666. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier (2 imprimés).

1086 (copie) -**1777**. — « Ensuyvent les mises faictes par moy Jehan de Quintanadoynes, chanoyne de Rouen, pour la conservation des reliques, chappes et ornemens et joyaux dedens la sacristie de N. D. de Rouen, 1562. » — « Extraict de la conclusion arrestée au conseil estably par le peuple en l'hostel commun de la ville de Rouen le 1er jour de juin 1562 : — En deslibérant ce jour d'huy pour la garde et deffense de la ville assiégée par l'armée et camp du sieur duc d'Aumalle, ayant suscité la guerre contre les habitants d'icelle ville, subjects et fidelles serviteurs du Roy durant sa minorité..... arresté que, pour la fuitte et absence des plus riches de la ville et pour éviter qu'elle ne soit pillée et saccagée.... et pour subvenir aux frais de la garde et deffense des dits habitants et pour iceulx rédimer de captivité, seront prins les vases, vaisselles, statues et images d'or et d'argent..... des églises... » — Extrait de papiers trouvés en la possession du président d'Emandreville, constatant le poids des objets d'or et d'argent de la cathédrale portés à la Monnaie. — Décharge donnée à Jean (Nagerel), chanoine, par Gabriel de Montgommery, des clefs du *grand temple* de Rouen; signé

G. de Mongoumery, s'intitulant gouverneur..... lieutenant pour le Roy, en l'absence de M. le prince (de Condé) en cette ville de Rouen, 24 septembre 1562. — « *Reliquiæ positæ in feretro omnium sanctorum, anno Domini* 1366 » (copie). — Acte de la remise faite au roi Louis XIII, par les chanoines de Rouen, des reliques de saint Sever et de saint Senier, avec quelques renseignements sur le culte dont ces reliques étaient l'objet dans l'église de Rouen et et sur la vie des dits saints, 4 des ides de juin 1639. — Procès-verbal de visite des reliquaires où se conservaient le suaire de saint Just et celui de saint Senier, et du dépôt de ces reliques dans d'autres reliquaires, 1761 ; suaire de saint Sever trouvé « dans une caisse de bois de chêne couverte d'un vieux maroquin avec un dessin en clous de cuivre jadis dorés et de petites plaques de cuivre émaillées sur lesquelles était représenté un dragon. » — Procès-verbal de visite des reliques contenues dans l'ancienne châsse de saint Romain constatant que le corps de saint Romain fut visité, en 1036, par Gradulfe, abbé de Fontenelle, en 1124, par Jean, cardinal de Creme; qu'en 1179, l'archevêque Rotrou fit transférer dans une nouvelle châsse, ornée de pierreries, le corps de saint Romain dont l'antique châsse avait été dépouillée de ses ornements précieux dans un temps de famine et pour venir au secours du peuple, ladite translation faite en présence d'Arnoul, évêque de Lisieux. — Mandement de Mgr l'évêque d'Amiens sur l'ouverture de la châsse de saint Firmin, confesseur, 3e évêque d'Amiens, 1715. — Lettre circulaire du chapitre d'Amiens à l'occasion de ce mandement (imprimés). — Acte de la réconciliation, faite par Claude Bretel, doyen du chapitre, commis par l'archevêque, de l'église de Saint-Ouen qui avait été pollue par effusion de sang, le 21 août, dans une *émotion populaire*, 23 août 1639. — Notification par Mgr. de Harlay de la défense par lui faite au général des Capucins de souffrir auprès de sa personne aucun concours de peuple, d'imposer les mains, de donner aucunes bénédictions publiques ou particulières en faisant des croix au front, ni de publier des indulgences, Gaillon, 12 février 1648 (copie). — Manière de remettre un cordon à la suspension en cas d'accident.

G. 3667. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

XVe siècle-1693. — *Responsiones capituli Rothomagensis ad articulos et rationes decani* (incomplet.) — Extraits des plumitifs du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, concernant les droits et obligations de M. le haut doyen. — Articles et propositions faites par M. Guillaume Péricard, haut doyen et chanoine, touchant les prééminences et honneurs, par lui prétendus à cause de sa dignité décanale (de l'écriture dudit Péricard.) — Arrêt du Conseil touchant la présidence de la chambre des comptes du chapitre, 1688 (copie). — Arrêt du parlement pour l'élévation du *Te Deum*, verset et oraison dans les cérémonies publiques, 1692. — Écrit du chapitre contre MM. le doyen et le chantre. — Sentence arbitrale de M. le premier président de Montholon, en forme de règlement, sur les contestations entre le chapitre et le doyen au sujet de la cérémonie du *Te Deum*.

G. 3668. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier (1 imprimé).

1438-1740. — Documents concernant l'élection du haut doyen par le chapitre. — Déclaration passée devant notaire apostolique, pour être envoyée au pape, par les chanoines de Rouen, à l'effet de demander la confirmation de l'élection de Guillaume Erard comme doyen; ils déclarent qu'aucun d'eux ne peut se rendre à Rome, *obstantibus guerris pestiferis*, *quæ*, *proh dolor! in partibus Francie*, *Normannie et circumquaque viguerunt et vigent et itinerum discriminibus;* parmi les procureurs, Martin Pinard, Jean Lohier, Jean de Lenizoles ; parmi les témoins, Geoffroy Du Crotay, Hector de Coquerel; marques des notaires Robert Gueroult et *Socius* Votes (Compaignon), et d'un autre Robert Guerould, 16 décembre 1438. — Délibération du chapitre portant préfixion de jour pour l'élection d'un doyen en remplacement de Michel Petit, décédé avant qu'on eût obtenu confirmation de son élection, 25 juillet 1500. — Trois lettres du roi François Ier au chapitre : il lui annonce qu'il a présenté son libraire ordinaire, Claude Chappuis, à notre Saint-Père le pape; — il lui annonce, par une autre lettre, que le pape avait, suivant ladite nomination et les indults, concédé les bulles et provisions au dit Chappuis; il lui enjoint de le recevoir en cette dignité, sous peine d'encourir son indignation, Amiens 17 mars 1536; — autre lettre du même au chapitre : défense de procéder à aucune élection, mais d'avoir agréable et de recevoir au doyenné Jean de Marillac, fils aîné du 1er président du parlement, qu'il avait présenté au pape, Paris, 27 janvier 1541 (V. S.). — Bulle du pape Paul, pour faire recevoir au doyenné M. Claude de Rosel, noble des deux côtés, du diocèse de Bayeux, conseiller au parlement de Normandie, chanoine de Rouen, sur la permutation faite entre le dit du Rosel et M. Henri Boyvin, évêque de Tarse, du dit doyenné contre le prieuré de Notre-Dame du Rocher, au diocèse d'Avran-

ches, 1618. — Acte de réception du dit du Rosel. — Lettre de M. de la Vrillière : Le Roi désire que l'élection du doyen soit différée jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné ; — ordres du Roi joints à cette lettre, 11 février 1715. — Deux autres lettres de la Vrillière : « Sa Majesté a esté surprise qu'après vous avoir mandé, de sa part, qu'elle désiroit que vous me marquassiez les sujets qui peuvent convenir pour ce poste (de doyen), vous n'en désigniez qu'un seul, comme, en quelque manière, pour la restraindre. Vous ne pouvés ignorer que ces sortes de procédez ne conviennent point avec son maistre, et je suis obligé de vous avertir que, si vous ne me proposez incessamment trois sujets, Sa Majesté en pourra bien nommer quelqu'un de son autorité. Ce n'est point que M. l'abbé de la Roque-Hue ne puisse convenir par son mérite et sa doctrine, mais encore une fois Sa Majesté ne veut pas être bornée à seul sujet, Marly, 25 mai 1715. » — Récit fait par MM. Duhamel et de la Villette, commissaires du dit chapitre, députés à Paris auprès de M. de la Vrillière pour l'élection du doyen : il s'agissait de remontrer que le droit d'élection appartenait au chapitre incontestablement et de temps immémorial, et que la présentation de 3 noms au Roi y porterait atteinte. — Lettres de M. Duhamel à cette occasion. — Protestation de 14 chanoines contre la nomination faite par le chapitre de M. de la Roque-Hue ; leur avis est de déférer aux ordres de la cour. — Louis XIV étant mort, lettre du roi Louis XV, de l'avis du duc d'Orléans, régent du royaume, pour permettre au chapitre de procéder incessamment à l'élection de leur doyen avec toute la liberté de leurs suffrages, suivant l'usage ordinaire, 11 octobre 1715. — Démission par M. de la Roque-Hue, des fonctions de grand vicaire général et d'official diocésain et métropolitain, 11 janvier 1717. — Mémoire pour l'économe du vénérable chapitre de l'église métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix, et M. André-Bernard-Constance de Forbin d'Oppède, contre messire François Magnan, sacristain de l'église cathédrale de Senez (imprimé.) — Pièces signées par François Ier, Louis XIV, Louis XV, la Vrillière.

G. 3669. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier (1 imprimé).

1488-1788. — Notes et documents concernant l'élection du haut doyen de la cathédrale. — Consultation de Me Hubert, avocat, sur la question de savoir si le pape, en cas de mort, peut prévenir à l'égard des bénéfices électifs après les arrêts qui ont jugé cette matière, 1694. — Permutation entre MM. Raoul Bretel de Grémonville, conseiller au parlement, haut doyen du chapitre, et messire Hardouin Rouxel de Médavy, docteur de Sorbonne, grand archidiacre, 23 octobre 1686. — Procuration dudit Hardouin de Médavy de Grancey, 1er aumônier de S. A. R. Monsieur, duc d'Orléans, haut doyen et chanoine de l'église de Rouen, demeurant au Palais-Royal, paroisse Saint-Eustache, et messire Simon-François Mouret, licencié ès-droits, abbé commendataire de Preuilly, aux fins de résignation et de permutation de leurs bénéfices, 25 août 1691. — Procuration donnée par M. Mouret (Versailles, rue du Vieil-Versailles), pour résigner son doyenné en faveur de Claude Champagne de Séricourt, du diocèse de Troyes, 19 septembre 1694. — Avertissement donné aux chanoines, *per juramentum et domos*, par l'huissier aux juridictions du chapitre, pour qu'ils eussent à assister à l'élection du doyen, 20 mars 1750, 15 avril 1785. — *Forma juramenti* de Gilles Dufour, doyen du chapitre, au souverain pontife, 1695. — Procès entre les héritiers de Louis Blosset, doyen, décédé, et Jean Masselin, nouveau doyen, au sujet des réparations du manoir décanal, du manoir et de l'église de Saint-Vast d'Équiqueville, 1488-1491. — Inventaire et adjudication des biens de Louis Blosset, 1489 : *Liber decretorum, papireus, ex impressione*, 9 *libras*. — *liber decretalium, ex impressione, in papiro*, 4 *libras* 2 *solidos* 6 *denarios* ; — *Sextus decretalium, papireus, ex impressione*, 40 *solidos* ; — *Liber Clementinorum, papireus, ex impressione*, 25 *solidos* ; — *Lectura Panormitani super decretales, in quinque voluminibus papiri, ex impressione*, 12 *libras* ; — *Repertorium Panormitani, papireum, ex impressione*, 27 *solidos* 6 *denarios* ; — *Aliud Repertorium Panormitani, papireum, ex impressione*, 27 *solidos* 6 *denarios* ; — *Prima pars Dominici de Sancto-Geminiano super Sexto Decretalium*, 40 *solidos* ; — *Repertorium Brixiense, papireum, in duobus voluminibus*, 105 *solidos* ; — *Consilia Bartholi, ex impressione, in papiro*, 35 *solidos* ; — *Liber Egidii de Roma, papireus, ex impressione*, 12 *solidos* 6 *denarios* ; — *Augustinus de Civitate Dei, papireus, in commento, ex impressione*, 100 *solidos* ; — *Titus Livius, in pargameno*, 4 *libras* 5 *solidos* ; — *Alter Titus Livius, papireus, ex impressione*, 70 *solidos* ; — *Secunda secunde Sancti Thome, pargamenea*, 77 *solidos* 6 *denarios* ; — *Epistole familiares M. Tullii, papireus, ex impressione*, 22 *solidos* 6 *denarios* ; – *Consilia Oldradi, papirea, ex impressione*, 25 *solidos* ; — *Virgilius commentatus, in papiro, ex impressione, magistro Johanni Masselin, decano*, 42 *solidos* 6 *denarios* ; — *Parvum repertorium juris, papireum, ex impressione*, 12 *solidos* 6 *denarios* ; — *Textus Sententiarum in pergameno*, 42 *solidos* 6 *denarios* ; — *Textus Terentii, papireus, ex impressione*, 12 *solidos* 6 *denarios* ;

— *Breviarium doctorum, in papiro, ex impressione*, 18 *solidos; — Repertorium de Lira super Bibliam, in papiro, ex impressione, predicto Masselin*, 17 *solidos* 6 *denarios ; — Rhetorica Aristotelis, in pargameno*, 5 *solidos; — Rhetorica Tardivi, papirea, ex impressione*, 5 *solidos ; — Casus breves seu Notabilia decretalium cum aliis, in pargameno, prelibato Masselin*, 8 *solidos*. — Opposition sur ladite vente par des fournisseurs, domestiques et autres, notamment par Jean Roussel, prêtre, âgé de 63 ans, chanoine de Rouen, Jean Landigoy, prêtre, âgé de 54 ans, Guillaume de Blacarville, prêtre, de 63 ans, serviteurs et commensaux de Blosset, ayant demeuré avec lui à Paris, au presbytère de S. Paul (occupé par le dit Roussel), à Bayeux où demeurait le doyen ; n'ont point été payés de leurs gages ni de leurs frais. — Enquête sur les réparations à faire à Saint-Vast d'Équiqueville : « Eu dessus dit manoir de Saint-Vast, souloit anciennement avoir une grande et sumptueuse maison en laquelle avoit salle, chambres et autres plusieurs édifices, laquelle, par le rapport des anceans, estoit de 36 piés de long et 48 piés de large, laquelle est du tout adnichilée et ruée jus, et fut, ainsi que l'on dit, resequée au temps que feu maistre Nicole du Boys vint à être doyen, la réparation de laquelle maison avoit esté et fut lors taxée à 493 livres. » — « C'est le compte et estat sommerement et de plain de toute la recepte et mise que a faictes M. Noel Ruel, presbtre, procureur et recepveur de deffunct vénérable et discrette personne mons[r] maistre Loys Blosset, en son vivant, haut doyen et chanoine de Notre-Dame de Rouen, seigneur temporel et espirituel de Saint-Vast, à cause de son doyenné, 1485-1488 ; — Jean du Boys, écuyer, bailli de Saint-Vast ; — Jean Gosselin, vicomte de Saint-Vast ; — official de Saint-Vast; — Jean Talbot, procureur et substitut du doyen ; — *Ozière* plantée au bout de bas du jardin du *harouel ;* fossé à vive plante au bout de hault du dit *harouel ;* — à mons[r] feu M[e] Nicolas Dubois, pour une année de la pension qui lui avoit esté réservée par le Saint-Siége apostolique sur les fruits du doyenné, lorsqu'il le résigna en faveur de Blosset, 100 escus d'or; » — voyage à Nancy où l'on disait qu'était le doyen ; à Angers où était Georges Blosset, son frère ; — frais de procès à l'occasion de la cure de Saint-Sulpice de la Pierre, dépendant de l'exemption de Saint-Vast, entre le doyen, l'abbé de Saint-Victor et une nommée Katherine Baril, soi-disant dame de la Pierre, « pour despense faicte par le vicaire, recepveur, leurs gens et chevaulx, le sabmedi XXII[e] jour de décembre que le curé trespassa, mesmes de 20 ou 30 hommes de pais que le dit vicaire et receveur prindrent et menèrent avec eulx pour cuider résister à la force et violence que fist ung nommé messire Jean Le Roux, que présenta à la dite cure la dite Katherine Baril, lequel le Roux, à force de gens d'armes, tint le presbitaire et l'église jusques au lundi ensuivant, et ne peult le présenté de par mon dit s[r] prendre sa possession sinon par dehors ; fraié pour toute la dite despence, 106 sous. » — Bail de la ferme de Saint-Vast, appelée la ferme du doyenné, 1788. — Lettre circulaire du doyen d'Auxerre ; arrêt du Conseil privé du Roi, suivi de lettres-patentes en faveur du dit doyen et des dignités de la dite église, qui les maintient dans le droit de présider au chapitre et même de l'assembler extraordinairement, quand besoin sera, 1643 (imprimé).

G. 3670. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 12 pièces, papier (1 imprimé).

1464-1790. — Chancellerie de l'église de Rouen. — « Mémoire pour le chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen contre maistre Robert Morelet, chancelier d'icelle esglise, touchant certains gaige-plège et lettres-royaulx pris et obtenus par le dit chancelier contre le dit chappitre à l'occasion de certaine amende par luy faicte et gaigée au dit chappitre : — Le chancelier est subget et tenu à faire ou faire faire les tables d'icelle esglise par lui ou ses commis, c'est assavoir la table du cierge benoist, que l'en renouvelle chascun an ; la table du revestiaire, où sont escripts toutes les dignités et chanoinies d'icelle esglise, qui est ordonnée pour ceulx qui font le service divin en icelle esglise et en laquelle sont escripts ceulx qui sont chascune sepmaine *ad beneficia conferenda*, selon l'ordre de la dicte table du revestiaire... Est bien à noter et peser en cette matière que les personnes ayant dignitez en la dite esglise, incontinent que sont receues à icelles dignitez et mis en possession d'icelles, sont et doibvent estre escriptes en la dicte table du revestiaire, supposé qu'ils n'aient aucune chanoinie ou prébende en la dicte esglise ; et toutes fois ils ne sont jamais escripts en la table qui est derrière le grand autel pour officier et faire le divin service *nec ad beneficia conferenda*. » — Procès entre Étienne Goupillon, nommé par l'archevêque à la chancellerie vacante par le décès de Robert Morelet, et Robert Le Goupil, docteur en l'un et l'autre droit, nommé en vertu du droit de régale, 1474. — Protestation de nullité passée devant notaire, 19 avril 1727, de la part de M. Jacques Routier, chancelier, d'une délibération du chapitre par laquelle on lui avait refusé l'honneur de l'encens et du livre des Évangiles à baiser, un jour de grande fête. — Procès-verbaux de visite des bâtiments, terres et fermes appartenant à M. le chancelier, 2 juin 1757. — Brevet de pension de 1,500 livres, sur l'abbaye de Ligny, en faveur de Jean-Fran-

çois Cornet, du diocèse de Lyon, 23 janvier 1757. — État estimatif des revenus ecclésiastiques dont jouissait le sieur abbé Cornet, chancelier de la cathédrale, 1790. — « Réponse des curez de Paris au 3e factum de messire Claude Joly, chantre et chanoine de Notre-Dame de Paris, intitulé Éclaircissements... », présentée à Mgr. l'archevêque (au sujet du droit du chancelier sur les maîtres et les maîtresses d'école de charité) (imprimé).

G. 3671. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau.

1176-1663. — Chantrerie de la cathédrale. — Charte de l'archevêque Rotrou, sur une difficulté qui s'était élevée entre Pierre, chantre de l'église de Rouen, et Robert, prieur de Saint-Lô, au sujet de l'école de chant de ce monastère : Cette école ne sera que pour les frères de Saint-Lô, auxquels le chapitre de Rouen payera une pension annuelle de 20 sous. — Procès entre Adam et Claude Sequart, chanoines de Rouen, d'une part, et le chapitre et Guillaume Cossart, d'autre part, au sujet de la prébende et de la grande chantrerie résignées par M. Mallet, 1573. — Procuration donnée par plusieurs chanoines à deux de leurs confrères pour poursuivre la cassation d'une ordonnance du chapitre, au sujet de la réduction de l'office de chantre et sous-chantre, 1663; — mémoire sur les prérogatives et fonctions du grand-chantre (sans date). — Défense par le Roi, au bailli de Caux, de connaître de l'affaire d'entre M. le cardinal de Trévoux, évêque d'Évreux, et Guillaume Romé, chanoine de Bayeux, d'une part, et Henry Lefebvre, gradué, nommé par l'université de Caen à la dignité de sous-chantre de l'église de Bayeux, d'autre part, 1536. — Arrêt du parlement de Rouen qui maintient Me François de Lautrec, chantre de l'église de Coutances, en possession de sa dignité, au préjudice de Jean Duval, 1541. — Sceau de l'archevêque Rotrou.

G. 3672. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 19 pièces, papier (3 imprimés); 1 sceau.

1266 (copie) - **1789.** — Trésorerie de la cathédrale. — Accord entre le chapitre et le trésorier de la cathédrale, 1266 (copie). — *Tractatus seu concordia facta inter dominos de capitulo, ex una parte, et thesaurarium hujus ecclesie (Guillelmum de Chalenconio), ex altera*, penultième de mai 1382. — Union des revenus de la Trésorerie à la fabrique de la cathédrale : le trésorier conservera le fief de Carville près Rouen; il sera maintenu dans ses honneurs et prérogatives au chœur et dans le droit de disposer des deux chapelles de Saint-Jean et de Saint-Eustache; il restera sujet au service du chœur et à l'antienne : *O Clavis David;* la fabrique lui paiera une pension annuelle de 160 écus d'or, 1469. — Bulle du pape sur cette union, 1470. — Autre bulle portant union d'une prébende à la Trésorerie, à charge de réduction, à 120 écus, de la pension de 160 écus due par la fabrique, 22 juin 1472. — Accord entre le chapitre et le trésorier, pour la contribution aux réparations des chancels dépendant de la Trésorerie; le trésorier aura 222 livres de pension, au lieu de 120 écus, 6 novembre 1618. — Remise faite, par le chapitre, à Jacques Masquerel, petit chanoine en la cathédrale et curé de Saint-Herbland, de 2 années d'une rente appartenant audit chapitre à cause de l'annate de la Trésorerie, même année. — Procès entre Charles Dufour, abbé d'Aulnay, trésorier de la cathédrale, et Nicolas Le Brun, curé d'Igoville, pour les dîmes des chardons, dont la culture s'était introduite dans cette paroisse depuis 13 ans environ, 1668, 1669. — Baux faits par le trésorier. — État des revenus dont il jouissait. — « Consultation de maîtres Deghewiet, T. Patou, Le Cocq et C. Delisle sur les dignités de l'église de Cambray. » — Autre consultation de MM. Nouet, Capon et Guillet de Blaru. — Mémoire du chapitre de Cambray, contre les prévot, archidiacres et doyen de la même église, vers 1739 (imprimés). — Sceau du pape Sixte IV.

G. 3673. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1577-1780. — Tableaux de l'état et condition des officiers, chapelains de chœur et musiciens de la cathédrale. — Ordonnance du chapitre pour maître Esmond Lemelle, admis à l'office de porte-Dieu aux malades, 1577. — Requêtes présentées au chapitre par plusieurs officiers de l'église pour paiement et augmentation de leurs gages.

G. 3674. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1258-1781. — Lettres de l'official de Rouen : Vente par Richard Du Bos, de la paroisse de Notre-Dame de la Ronde, à Jean Bordet, sous-chantre de Rouen, achetant des deniers de H. de Pise, archevêque de *Nicolle,* ancien doyen de Rouen, pour l'œuvre des petits clercs servant à la grand'messe, moyennant 17 livres tournois, d'un tènement en la rue Dordonne, mars 1258 (V. S.). — Lettres de l'archevêque Louis de Harcourt : *Animadvertentes quod in nostra ecclesia pueri altaris in numero quaternario dumtaxat existant, propter cujus numeri paucitatem di-*

vinum servicium interdum minus devote minusque reverenter adimpletur, le prélat décide qu'il y aura, à l'avenir, 6 enfants d'autel; il supprime, en conséquence, 2 des clercs dits de Darnétal et affecte leur rétribution aux deux enfants d'autel de nouvelle création. Jusqu'alors, il y avait eu seize clercs de Darnétal, huit à la nomination de l'archevêque, prenant chaque jour à la manse archiépiscopale 8 deniers, huit à la nomination du chapitre et prenant chaque jour la même somme sur la bourse du chapitre, 29 décembre 1413. — Bulle du pape Sixte IV, accordée au cardinal d'Estouteville : il affecte 100 écus à prendre tous les ans sur la cure de Saint-Maclou pour l'entretien de 2 enfants de cœur, qui seront ajoutés aux six servant actuellement à l'église; cure évaluée à 400 écus d'or du coin du Roi, 14 des calendes de juillet 1472. — Procès entre le chapitre, d'une part, et les curés de Saint-Maclou, d'autre part, Jean Le Sueur, Pierre Sequart, Claude Sequart, au sujet du paiement de la pension des enfants de chœur. — Mémoire contre François Le Febvre, autre curé de Saint-Maclou; revenus de la cure; perception des dîmes de l'Ile Amette devant la porte Guillaume-Lion évaluée à 60 livres; 10 livres sur le couvent des Augustins; 50 livres pour les droits de mariage; 500 pour les droits d'inhumation; 300 pour les droits de baptême; 500 pour les cires des mortuaires, et cire de la Chandeleur; 200 pour les distributions des fondations; 200 pour la *cueulte* que le curé fait le jour de Pâques; 600 pour les oblations et offertes, 1604. — « Pappier pour la recepte des enfants de cœur commyse à moy René de Clinchamps, presbtre, chanoine de Rouen, par MM. de chappitre, 1555-1557. » — Inventaire des objets mobiliers de la maîtrise. — Sceau du pape Sixte IV.

G. 3675. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 44 pièces, papier (1 imprimé).

1289-1785. — Lettres de l'official de Rouen, contenant un extrait du testament de Philippe de *Umblevilla*, doyen de Rouen, en ce qui concerne les livres légués par lui à la bibliothèque du chapitre, 1289. — Contrat de donation faite au chapitre par Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, de sa bibliothèque de Gaillon et de 600 livres de rente à perpétuité pour les gages du bibliothécaire et pour acheter des livres tous les ans, 13 janvier 1634 (original et imprimé). — Confirmation de ce don par la Reine, Fontainebleau, 27 juillet 1646; signé : le cardinal Mazarini. — Lettres-patentes de ratification de ce même don par Louis XIV, septembre 1646; signé : Louis. — Arrêt d'enregistrement de ces lettres par le parlement de Normandie, 10 novembre 1646. — Lettre écrite par le chapitre au pape Innocent X pour le prier d'approuver cette même donation, 1646. — Donations faites à la bibliothèque du chapitre par MM. Louis, Pierre Robin Des-Bouillons, Cotton Deshoussayes. — Catalogue, achats de livres, ventes de doubles, règlements. — Lettre de l'abbé Terrisse pour proposer au chapitre, comme bibliothécaire, le sieur Duval, « prestre et titulaire à la cathédrale, homme de bonnes mœurs, qui aime la lecture et l'étude, » 22 septembre 1743.

G. 3676. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 88 pièces, papier (7 imprimés).

1249 (copie)-**1786.** — Collége de Justice : Lettres du garde de la prévoté de Paris (9 novembre 1462), contenant vidimus d'un accord entre saint Louis et Drocon de *Melloto*, au sujet des châteaux de Loches et de Châtillon; 600 livres données audit Drocon, à percevoir chaque année à Paris, décembre 1249. — Donation par ledit Drocon desdites 600 livres à sa sœur Isabelle, en mariage, juin 1265. — Échange entre Mauvoisin et Jean de Chambli, 1303. — Fondation faite par Me Étienne Haro, chanoine et pénitencier de l'église de Rouen et proviseur du collége de Justice, en faveur de deux enfants de chœur de ladite église qui seront nommés par MM. du chapitre après le décès du fondateur, 12 décembre 1510. — Arrêt du parlement de Rouen portant confirmation d'une sentence des requêtes du palais, donnée entre les maîtres boursiers et écoliers du collége maître Gervais Chrétien à Paris, et Robert Aupoix, curé de Croisille, au diocèse de Bayeux, au sujet des 2 tiers des dîmes de ladite paroisse, par laquelle sentence les boursiers sont maintenus en possession des dits deux tiers des dîmes de ladite paroisse, 19 juin 1546. — Réunion en une de 2 bourses fondées de 5 sous par semaine, 1647. — Collations de bourses. — Modèle de provisions. — Réunion du collége de Justice au collége Louis-le-Grand. — Nomination d'un représentant du chapitre au bureau d'administration du collége Louis-le-Grand. — Copies de délibérations du bureau du collége Louis-le-Grand. — Comptes et états du collége de Justice. — Difficultés entre le chapitre de Rouen et l'évêque de Bayeux au sujet de la nomination du proviseur, lesdites difficultés terminées par une transaction du 15 décembre 1769. — Lettres de Miroménil, garde des sceaux, en faveur du sieur Lamy, de Dieppe, pour lui faire obtenir une bourse au collége de Justice. — Autres lettres de l'abbé Terrisse, Benière, ancien chanoine de Rouen; — Lebel, recteur de l'université (collége Mazarin, 24 août 1765); — Fourneau, grand maître temporaire du collége Louis-le-

Grand, 1769; — Poignard, docteur de Sorbonne, principal du collége Louis-le-Grand, 1772; — Maupeou, Saint-Florentin. — « Compte rendu aux chambres assemblées par M. le président Rolland de ce qui a esté fait par MM. les commissaires, nommés par les arrêts des 6 août et 7 septembre 1762. » — « Précis des observations de M. l'archevêque et du chapitre de Rouen sur le mémoire de MM. les administrateurs du collége Louis-le-Grand au sujet de la place de proviseur du collége de Justice : Mᵉ Laget Bardelin, avocat, 1765. » — « Observations pour M. l'archevêque et le chapitre de Rouen, au sujet de la place de proviseur du collége de Justice, actuellement vacante, 1765. » — Mémoire adressé au Roi et à nos seigneurs de son Conseil par le chapitre de Rouen, relativement à la même question, 1766. — Arrêt de la cour du parlement de Paris, du 17 mai 1768. — Lettres patentes du Roi, confirmatives de différentes délibérations prises par le bureau d'administration du collége, données à Versailles le 19 mars 1780 (imprimés).

G. 3677. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier (1 imprimé).

1433-1724. — Colléges du Trésorier, Lemoine, Bourse de Pavie. — Statuts arrêtés entre le principal et les boursiers du collége du Trésorier, touchant la discipline et l'administration des biens dudit collége dont étaient proviseurs les chanoines et archidiacres de Rouen, 1724. — Ordonnance du cardinal de Richelieu, protecteur et père spirituel de l'ordre de la Trinité : les frères Nicolas Barbelevée et Mathieu Calippe, religieux profès de la Charité de Paris, chassés de leur maison par le frère *Gralerius*, prieur de l'hôpital de Milan, se retireront dans le collége des Trésoriers de Paris, Ruel, 2 juin 1638 (copie). — « Mémoire présenté au Roy et à nos seigneurs de son Conseil par les procureurs, doyen et suppôts de la nation de Picardie, en l'université de Paris; il demande que les prieur et boursiers de la maison de théologie du cardinal Lemoine soient maintenus dans la possession de nommer un principal » (imprimé). — Lettres de Branda, cardinal du Saint-Siége, appelé le cardinal de Plaisance, par lesquelles il donne au chapitre de Rouen, dont il avait été membre, le droit d'envoyer un étudiant de Rouen ou du diocèse de Rouen au collége de Pavie, pour y étudier, l'espace de 6 ans, en théologie, droit canon, médecine ou arts; l'étudiant sera nourri au collége, 28 mai 1433. — Présentations à la bourse de Pavie.

G. 3678. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 2 sceaux pendants, 2 sceaux plaqués, 1 fragment de sceau plaqué.

1194-1728. — Charte de Jean, archevêque de Cambray, portant association et confraternité entre les archevêques de Cambray et de Rouen : *Si quando nos aut quemcumque sedis Cameracensis antistitem ex quacumque causa Rothomagensem adire contingat ecclesiam, dominus Rothomagensis nos in domo sua secum colligere et honeste vice versa de bonis episcopalibus, pro suo et capituli arbitrio tenebitur exhibere, ita quod post archiepiscopum primum in ecclesia locum habebimus..... etc....* » — Lettre du chapitre de Cambray au chapitre de Rouen, pour renouveler la confraternité des deux églises : le chapitre de Cambray envoie à Rouen J., archidiacre, G., chantre, et d'autres chanoines (sans date). — Lettre du même chapitre au même chapitre : demande de prières pour des chanoines décédés : *Dodonem majorem archidiaconum, diaconum, Radulfum, cantorem, magistrum Henricum de Colonia, Nicolaum de Landrechies et Danielem, presbyteros*, 1233. — Lettre du même chapitre : Il s'excuse de de n'avoir point donné à *Ernaldus Mancipi*, chanoine de Rouen, pendant le temps qu'il a passé à Cambray, les distributions canoniales ordinaires (papier, reste d'un sceau plaqué au dos de la pièce, vers 1330). — Renouvellement de l'association entre les deux églises, 1728 (copie). — Recommandations de chanoines décédés. — Minute d'une lettre du chapitre de Rouen à celui de Cambray à l'accasion de la nomination de Mgr. Colbert comme coadjuteur : *Si quantum ecclesiæ Rothomagensi accedit gloriæ, tantum Cameracensi debet esse lætitia, nusquam erit vobis occasio collætandi acceptior, cum nulla unquam se obtulerit nobis gloriandi illustrior. Quid enim honorificentius oculis vestris exponere possumus, quam ecclesiam Rothomagensem ornatam Jacobo-Nicolao Colbert, quem sincera pietas, eximia virtus et expertæ maturitas prudentiæ ita commandabilem fecerunt ut Rex, archiepiscopus, ipse etiam summus pontifex, communi assensu, nulla habita juventutis et nundum adeptæ ætatis ratione, ipsum non modo coadjutorem sed co-archiepiscopum primatiali ecclesiæ præfecerint ac instituerint? Tanta enim fuit in ipsum sanctæ sedis beneficentia, ut ipsi non modo omnes dispensationes et expeditiones gratis et sponte indulserit, sed sanctissimus D. D. papa ipsum novis et insolitis honoribus et muneribus cumulavit ac decoravit.* — Autre lettre du même chapitre au même chapitre : *Vidimus vestram urbem opulentissimam, vidimus arcem vestram munitissimam ab invictissimo Rege nostro Ludovico Magno tam*

fortiter quam feliciter expugnatas, nec fas fuit in tanto discrimine vota emittere nec etiam minimo compassionis affectu vobis condolere, ne pietas et vota nostra non modo intempestiva sed etiam flagitiosa fuissent. Quis enim tunc alius nisi summæ letitiæ potuisset esse locus, cum tota Europa in admiratione, tota Gallia esset in exultatione? Exultavimus igitur, sed quæ præcipua tunc fuit et semper erit gaudii nostri causa, quod Rex optimus et piissimus ecclesiam vestram incolumem, non modo servaverit, sed quod omnia jura et immunitates vestras confirmaverit, vosque omnes cum summa hummitate et singulari personarum vertram existimatione in sui gratiam et amicitiam receperit. — Sceau de Guillaume Gautier, notaire apostolique du chapitre de Rouen, 1414; cachets du chapitre de Cambray.

G. 3679. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1729-1787. — Lettres du chapitre de Cambray à celui de Rouen, du chapitre de Rouen à celui de Cambray, à l'occasion du décès de leurs confrères de l'un et de l'autre chapitre. — Chanoines de Cambray : Pierre Steivenard, licencié en Sorbonne, 1735; — Jean-Joseph Guillerin de Querdu, docteur en théologie, 1743 ; — messire Henri-Denis Matte, doyen ; — Pierre-François Lamorald de Jacquerie, conseiller vétéran au parlement de Flandre, 10 février 1760 ; — Antoine-François Estays de Bollogne, prédicateur, 16 janvier 1767; — l'archevêque de Cambray, décédé à Moulins en Bourbonnois, 11 septembre 1774; — Jean-Baptiste-Joseph de Wallers, 1780; — Mgr. Fleury, archevêque, 1781. — Chanoines de Rouen : Saas, 26 avril 1774; — André de Marescot, 1780; — André-Albert Huet d'Amoinville, 1782; — Pierre-René Le Frère des Maisons, 1782; — Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes, docteur de Sorbonne, 1783; — Jean-Baptiste-Pierre Bordier, vicaire général, 15 février 1787.

G. 3680. — (Pancarte en 5 peaux, de 0m53 de largeur sur 0m43 de hauteur, réunies par la marge du bas au moyen d'une bande de parchemin où avait été mis le sceau du bailli de Rouen.)

Vers **860-1422.**— Lettres de Jean Salvain, bailli de Rouen (19 octobre 1422), contenant vidimus de lettres du roi Henri V (château de Rouen, 15 août, an 10 du règne), où sont rapportés et confirmés divers diplômes et chartes en faveur du chapitre de Rouen, à savoir : — Diplôme de Charles-le-Chauve portant confirmation des biens de l'église de Rouen : *Quia Riculfus, venerabilis Rothomagensis archiepiscopus, detulit serenitati nostre preceptum avi nostri dive memorie Domni Imperatoris Karoli, in quo continebatur quod, ad petitionem quondam sancte recordationis domini archiepiscopi Remigii, predecessoris sui, quasdam villas viris sancte sue metropolis ecclesie Rothomagensis canonicis, in aula sancte Marie Domino deservientibus... delegasset... Postulans ut, tum ea que prefatus quondam presul Remigius fratribus donaverat, quamque ea que successores ipsius memoratis fratribus contulerant, sed ea que, per consilium et consensum et voluntatem nostram, sepefatis fratribus addiderat denuo, propter rei firmitatem, precepto nostre auctoritatis, confirmaremus... In pago scilicet Rothomaiensi in Vuarinna quam Sequana cingit illos mansellos in Talamone et illum mansum in Uuarinna cum ipsis pratis et in Muro (?) cincto quicquid ad ipsum beneficiolum aspicit, necnon et in Cloviale fagidum cum vineis et pratis vel mancipiis et illam vineam quam Evus, vice dominus quondam Remigii archiepiscopi, eisdem in sua elemosina dedit, et in alio loco, in ipso pago, illum vicum Nialfam et quicquid ad ipsum aspicit et Rosciolum, quem ipsis canonicis bone memorie Helpingus dedit, sed et illum mansum in Geminieto cum omni sua integritate, quem Hardricus partibus prefate ecclesie confirmavit, sed et hoc quod Siefredus Alonus et Coride femina per strumenta... partibus prefate ecclesie tradiderunt, nec non et illum mansum in Miserimis cum ipsa vinea vel campello et una discapo, in ipsa quoque civitate illos mansos quos boni homines prefatis fratribus dederunt, illosque mansos tam infra murum quam foras murum, quos Siefredus et Corida per sua strumenta partibus ejusdem ecclesie tradiderunt, et in Queurico portu mansum unum et illos mansos in Vitlina et Adelecta cum vineis et curticulis, unum videlicet ad Longum pedanum et alium subter eorum vineam situm, in ipso pago Vernum, cum omni sua integritate... In pago quoque Talavo et Vinmavo Brantimeias cum omnibus adjacentiis et appendiciis et silvam que de quodam homine nomine Latrano recepta est, Fontanas quoque super fluvium Fiscannum cum omni sua integritate, Bolari campum similiter cum omni sua integritate, Bodardi villam cum omni sua integritate, Martini ecclesiam cum appendiciis suis, Settem molas similiter, Nundinarias cum appendiciis suis; et in alio loco in ipso pago Uuahardicampum cum omnibus appendiciis, et in Merovilla Cavensi vicum, Uuagregium et quidquid ibi aspicit, Vintolium similiter... In pago etiam Tellauo Vuarinnam monasteriolum cum adjacentiis suis, Morimontem cum adjacentiis suis et Scalicurtem et mansos duos in Mala, sed et in pago Cultis Scaldinnum cum adjacentiis suis, Gressum cum adjacentiis suis, in Signeio monte mansum unum... Addidit quoque... prefatus pre-*

sul Riculfus... in pago Vilcassino Clevilla que dicitur Nielfa, in Genelclivilla juxta pontem Hilboudi mansum unum... In pago Vilcassino, in villa que diutur Gaugeias... — Charte de Robert, archevêque de Rouen, et de son neveu Robert, prince *Northmannie;* confirmation, restitution et donations de biens à l'église de Rouen : « *Principale totius Northmanie monasterium, in honore sanctæ Mariæ Dei et hominis matris Virginis dedicatum... Volumnus prius seorsum ponere quæ illic congregata reperivimus, et postea quæ, aliorsim dispersa, illuc aliunde congregavimus; hec quæ secuntur ibi pertinentia illic invenimus reservata. In comitatu Rothomagensi partem ville cujus nomen est Petrevallis, in pago qui dicitur Talou, partem ville unius que Grun villa vocatur et aecclesiam ville Brachemontis vocate et VI ospites apud Lundinarias et totidem apud Cleidas aliasque ex integro villas sic vulgariter nominatas Ausgeri villam, Spinetum, Buxetum, Durandi villam, Baillulетum, S. Vedastum cum ecclesia et molendinis et has totas cum omnibus quæ pertinent ad eas, tam in aquis quam in terris. In Vilcassino Francico unam villam Vi vocatam. Hec, ut est superius prelibatum, reperivimus. Ista vero quæ subnotantur ibi, Deo auxiliante, restituimus : in Vilcassino Northmanico, duas villas, unam nomine Nielfam, alteram Hilbot curt dictam, cum ecclesiis et molendinis et Anfridi villam cum cunctis tam in aqua quam in terra earum appendiciis, in ipso eodemque pago medietatem ville unius quam Teillet nominant cum ecclesia tota et ecclesiam d'Escoz et villam quam Macerias nuncupant et rursus villam quæ Panilliosa dicitur necnon villa quæ Travailliacus vocatur, dimidiam partem in Baschit villa et III capitales hospites in Marculfi villa et duos dimidium centum et V acras in Hulvilla et in Cutverti villa XII hospites cum tota æcclesia. Adhuc autem in ipso eodemque pago super fluvium qui vocatur Andella quatuor partes ville que dicitur Dot villa et super eandem villam aquam Bodeleti partem mediam et quidquid pertinere debet ad ipsam; extra hec in villa que dicitur Colnella partem quam ibi habuit quædam mulier que vocata fuit Vuabulga et ad hunc locum dedit volente simul et donante sorore sua. In comitatu Rothomagensi medietatem ville Ernolt nunc dicte et duas partes cum ecclesia alterius ville Francke villule vocate, et aliam villam dimidiam Put bou nuncupatam. In comitatu Talou, super fluvium qui vocatur Era, Culverti villam cum universis que pertinendo pendent ad ipsam. In comitatu eodem alteram villam Brachemunt dictam cum cunctis quæ constat pertinere ad illam; adhuc autem et in ipso eodem pago tres villas scilicet Seiberti villam, Cleidas, Lundinarias cum ecclesiis et molendinis omnibus, que tam in aqua quam eorum appendiciis. In Calciaco pago Brittam villam cum ecclesia quam Bernardus dedit et dimidiam partem alterius Britte ville et duo molendina juxta murum que dedit Ricardus secundus. De Dourent citeriorem partem cum Ansgerivilla et aecclesiam quae in ulteriori aque ripa sita est.* — Deux chartes de Robert, duc de Normandie, fils de Guillaume-le-Conquérant, la 1re, de 1195, contenant donation *Sancte Marie Rothomagensi* du bernage de Pierreval (*de Petrevalle*); — la 2e, de 1196, portant confirmation de biens situés *in Nielfa*, ayant appartenu à Osbert, prêtre, et à ses fils. — Charte de Richard-Cœur-de-Lion : Donation de 300 muids de vin de rente sur la mueson de Rouen, an 6 du règne. — Deux chartes de Saint-Louis, la 1re (de Vincennes, mars 1269), portant vidimus et confirmation de la vente faite au chapitre, par Amaury de Meulan, de 10 livres de rente sur la vicomté de l'Eau moyennant neuf-vingts livres tournois; — la seconde (de Pont-de-l'Arche, septembre 1259), attribuant au chapitre 15 livres de rente à payer par le bailli de Rouen, en compensation des pertes éprouvées par le chapitre, en maisons, places et jardins, à raison de la construction des halles de Rouen. — Charte de Hugues de Gournay : donation de 40 sous angevins sur la prévôté de Gournay pour un anniversaire. — Charte de l'archevêque Gautier de Coutances : donation au chapitre du dixième de Dieppe. — Charte de Thibaut, archevêque de Rouen : confirmation de transaction entre le chapitre et les héritiers de Guillaume de Longchamp (Jean de Mansegny et Godefroy de Blarru, chevaliers, à cause de leurs femmes), au sujet d'une rente de 100 sous sur le travers de Cailli, donnée au chapitre par ledit de Longchamp; — acte rédigé par Mathieu Le Fèvre, notaire de la cour de l'archevêque, invention de la Sainte-Croix 1225. — Charte de Jourdain, évêque de Lisieux : donation de 100 sous de rente à prendre sur son moulin d'Auppegard pour un anniversaire, 8 des calendes de mai 1218. — Chartes de Guillaume de Gisors et de Jeanne, sa femme : vente à Guiard *de Solario*, bourgeois de Senlis et à Emmeline, sa femme, de 13 muids de blé d'hivernage sur les moulins de Gisors, juin 1233. — Charte de Gervais de Gaillon, chevalier, et du doyen de Gisors, concernant la même rente. Dans la reconnaissance passée devant le doyen, Guiard *de Solario* prend le titre de bailli de Gisors, 1239. — Lettres de l'official de Paris : vente, moyennant 520 livres, desdits 13 muids de blé, à révérend père en Dieu l'archevêque de Rouen par Jean *de Solario*, de Senlis, et Marguerite, sa femme, juin 1233. — Donation de ces 13 muids au chapitre par ledit archevêque, après permission obtenue du pape Innocent IV. — Injonction adressée par le même prélat aux meuniers et fermiers des moulins d'avoir à payer cette rente au chapitre, Déville, 3e férie devant l'Épiphanie 1255. — Vente au chapitre par Robert, abbé, et par le couvent de Royaumont de

biens situés à la Neuville-Chant-d'Oisel et à Romilly, et d'un pré entre Douville et Pont-Saint-Pierre, octobre 1263. — Mandement de Richard Cœur-de-Lion à son châtelain et à ses baillis de Drincourt de laisser les chanoines de Rouen jouir de leurs biens, spécialement de leur pâture *de Londineriis*, qui leur avait été adjugée dans l'assise de Rouen, 2 janvier an 1er du règne. — Donation par Guillaume, archevêque d'Auch, de rentes au Grand-Quevilly pour un anniversaire, Paris, pénultième d'août 1325. — Sentence de Pierre de Hangest, bailli de Rouen, contre les fermiers de la vicomté de l'Eau, en faveur du chapitre de Rouen, jeudi après la fête Saint-Martin d'hiver 1314.

G. 3681. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

Vers **960-1444.** — Rouleau intitulé : *Confirmatio cartarum fundacionis ecclesie Rotomagensis* (double de la pancarte analysée sous le n° précédent). — Mandement de Jean, aîné fils du roi de France, duc de Normandie, au bailli de Gisors, pour qu'il ait à empêcher le prévôt fermier d'Andely, lequel voulait contraindre les chanoines ou leurs gens à payer coutume, *treu* ou *thonnelieu* des choses qu'ils faisaient amener à Rouen d'Andely pour leur usage : « à la dite église appartenoit, de son fondement, la ville « et la chastellenie du dit lieu d'Andely », Paris, 13 juin 1334. — Lettres-patentes du roi Henri V, accordant aux ecclésiastiques de Normandie exemption des aides sur les blés et boissons destinés à leur provision ; château de Rouen, 20 janvier, an 7e du règne. — Publication de cette exemption à l'officialité de Rouen, *silencio imposito cum sono virge publice*, et portant excommunication contre ceux qui contreviendraient à cette exemption, 13 février 1419 (V. S.). — Confirmation de ce privilége par Henri VI, château de Berchamstede, 11 mai 1444. — Fragment du sceau de Jean, duc de Normandie.

G. 3682. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 69 pièces, papier (7 imprimés).

1544-1757. — Exemptions des droits d'aides sur les boissons. — Exemption pour le chapitre de contribuer à la solde de 50,000 hommes de pied imposée sur les villes closes, 1544, 1547. — Exemption, pour le même chapitre, du subside de 15 sous pour muid de vin outre les 5 sous, 1552. — Lettres-patentes, déclarations, arrêts relatifs à cette exemption. — Factum pour les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen contre les fermiers des 15 sous pour muid de vin, sans date (imprimé). — Adjudication, en la cohue du bailliage de Rouen, par le lieutenant général du bailli, en présence des échevins, de la ferme de l'aide de 30 sous pour queue de vin vendu en détail en la ville de Rouen, à prendre sur les taverniers *tribalans* vin en cette ville, à Paul Perier, huissier, pour le prix de 8,500 livres par an, 1613. — Lettres-patentes portant établissement de la maison hospitalière des pauvres filles orphelines de la congrégation de Saint-Joseph de la ville de Rouen, 1693 (imprimé). — États de ce qui est dû pour l'entrée du vin des chanoines. — Mémoire présenté par le chapitre au contrôleur général, au sujet de l'exemption du nouvel octroi demandé pour la quantité de 170 muids, 18e siècle. — Extrait des comptes des grandes entrées, 1720. — Parmi ces papiers, une lettre de Chanvelin aux chanoines de Rouen, Versailles, 12 février 1737 : « Sur les représentations, messieurs, que vous avez faites et dont j'ay rendu compte au Roi, qu'il n'y a plus, d'un ancien tombeau, construit dans votre église auprès du sanctuaire, et qui renfermoit le cœur du roy Charles cinq, que les restes informes et en ruine, auxquels vous souhaiteriés substituer un monument plus convenable et plus décent, Sa Majesté veut bien vous permettre de démolir cet ancien tombeau, à condition que vous ferés mettre, dans la même place, comme vous l'offrés, une tombe de marbre noir avec une inscription en lettres d'or à la perpétuelle mémoire de Charles cinq. »

G. 3683. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 99 pièces, papier (10 imprimés).

1657-1698. — Exemption des aides sur les boissons. — Mémoires, factums, arrêts du Conseil d'État et de la cour des Aides en faveur du chapitre. — « Déclarations du Roy en faveur des ecclésiastiques avec les arrêts de vérification en la cour des Aydes de Rouen, 1657 » (imprimé). — — « Bail fait par le Roi à M. Claude Revol, bourgeois de Paris, de la ferme générale des Aydes de France et autres fermes y jointes, pour 9 années commençant au 1er janvier 1660 et qui finiront au dernier décembre 1668 » (imprimé). — Arrêt du Conseil d'État du 1er février 1662, rendu sur la requête dudit Revol, fermier général des Aides : Il s'était plaint des ecclésiastiques, nobles et officiers des cours souveraines de Rouen qui abusaient de leur exemption ; il arrivait souvent des contestations entre les commis aux portes et les domestiques des officiers qui s'attroupaient et à main forte faisaient passer les vins et boissons sans en payer les droits, et le fermier n'en pouvait avoir raison, à la cour des Aides, à

cause de l'autorité des redevables. « Il n'y a point, ajoutait-il, d'artifice, que ceux-ci n'emploient contre la vigilance des commis ; car encor qu'ils donnent aux autres des certificats de leurs vins et boissons et qu'ils n'en consomment que la moindre partie, ils les encavent en divers endroits pour en oster la connoissanee aux commis. » — Extrait des registres du Conseil d'État : approbation par le Roi des déclarations prises en l'assemblée du conseil et des notables bourgeois de la ville de Rouen, les 21 mars et 9 avril derniers, par lesquelles, en considération des grandes dépenses que Sa Majesté était obligée de faire dans la conjoncture de la guerre, ils avaient supplié Sa Majesté d'accepter la somme de 300,000 livres, laquelle devait être empruntée, versée et payée au garde du trésor royal ; et, pour le remboursement de ceux qui en feraient l'avance, et pour le paiement des intérêts, il devait leur être permis de lever, par forme d'octroi, sur chaque muid de vin entrant à Rouen, 3 livres; sur muid de cidre, 20 sous; sur muid de poiré, 10 sous, et sur barrique d'eau-de-vie, 10 livres, 12 août 1689. — Prolongation dudit octroi, dont l'archevêque et le chapitre se prétendaient exempts. — Factum pour messire Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, primat de Normandie, et les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Rouen, défendeurs, contre maître Jean Joublet, fermier du nouvel octroi » (imprimé).

G. 3684. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 212 pièces, papier (73 imprimés).

1551-1727. — Exemptions des droits d'aides sur les boissons. — Mémoires pour messieurs du chapitre, au sujet de l'exemption de leurs vins de privilége, arrêts du Conseil d'État, décisions concernant la faculté qui leur était reconnue d'acheter leurs vins sur les étapes et dans les foires ; — procédures, extraits des États du Roi contenant la fixation des vins de privilége de l'archevêque et du chapitre. — Procuration donnée par diverses communautés de Rouen à M. Couet de Montbayeux, avocat au Conseil d'État, pour présenter requête, en leur nom, à l'effet d'être maintenus en possession de leurs exemptions des droits d'aides et d'entrée, 21 avril 1721. — Bail fait par le Roi en son Conseil, le 1er avril 1651, à Me Louis Fauveau, de la ferme des..... trois écus pour tonneau de vin, 40 sous pour tonneau de cidre et 20 sous pour tonneau de poiré, entrant, yssant et passant par les villes, fauxbourgs et banlieues de Rouen, Dieppe et le Hâvre-de-Grâce, des 20 sous pour muid de vin de la ville de Rouen, etc... A Paris, 1651 (imprimé). — « Arrêt de la cour des Aydes de Normandie, portant que les contracts faits entre le Roy et le clergé de France touchant les immunités et priviléges des ecclésiastiques seront registrés ès registres d'icelle pour en jouir conformément aux dits contrats et lettres-patentes adressées à la dite cour. A Rouen, imprimerie de l'archevêché, par Louis Maurry MDC. LII. » — « Déclaration du Roi en faveur des ecclésiastiques avec les arrests de vérification en la cour des Aydes, Rouen, même imprimerie, 1657. » — « Arrest du Conseil d'Estat qui décharge les bénéficiers des taxes faites sur eux par les maires et échevins des villes pour raison des francs-fiefs, 9 septembre 1675. » — « Mémoires de messieurs les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen pour faire connaître qu'il est nécessaire de remettre au dit hôtel-Dieu l'octroy des 5 sous pour ponçon de vin et 2 sous 6 deniers de cidre et poiré, aux termes de la déclaration du Roy de 1650, afin de faire subsister les pauvres malades qui sont en grand nombre (vers 1682) » (imprimés). — « Arrest du Conseil rendu contre Charles Bombé, sous-fermier des aides de la ville et élection de Rouen, en faveur du chapitre et autres communautés de la ville pour l'exemption des droits d'aides sur les vins, 4 novembre 1698 » (imprimé ; — nombreux exemplaires). — Sentence de l'élection de Rouen, du 18 février 1721, contre le fermier des Aides (affaire intéressant M. Mouret d'Anneville). — « Arrêt de la cour des Aides qui décharge les communautés religieuses du paiement des 2 sous pour livre des droits dont elles sont exemptes, 8 février 1707 » (imprimé). — « Lettres-patentes données à Versailles, le 11 février 1723, qui confirment les priviléges et exemptions accordez aux RR. PP. Jésuites de la maison professe de Saint-Louis » (imprimé). — Lettres adressées au chanoine Boyvinet, chargé des affaires du chapitre, en ce qui concernait l'exemption des aides, par Mgr. de Médavy, 10 décembre 1669; — par l'abbé Gaudon, Paris, 21 novembre 1689 : « On a fait mort M. l'évêque de Chaalons-sur-Marne ; il est hors de danger. Les Vénitiens ont fait une chose d'esprit qui doit pleire au pape : de huit ou dix ambassadeurs qui luy envoient, il n'y en a point qui ne soit plus agé que luy ; M. de Lausun fait un équipage extraordinaire pour son voyage d'Irlande. Vous aurés appris la capture de quatre chanoines de Beauvais. Leur évesque les soutient innocents, qu'on s'est mespris, et sollicite pour eux. Qu'il est bon, comme dit le proverbe, de ne se mesler pas des affaires des grands? » — « par M. Mascranny, 1691 : « J'ai du chagrin de voir que M. Pellot exécute si mal les dernières volontés de feu son père. Je crois que le meilleur party, puisque vous voulés bien vous en mesler, seroit que vous prissiez la peine, comme un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen, d'écrire sur ce sujet à M. Richard de la Barollière, doien du grand Conseil, qui est notre parent et exécuteur du testament de feu

M. le PP., afin qu'il emploie son ministère pour l'exécution de ses legs pieux. »

G. 3685. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1726-1789. — Exemption de l'aide sur les vins. — Déclarations faites par les secrétaires du chapitre, Lombard et Dupuys, de la quantité de vin exempt de tous droits accordée à chaque chanoine; — certificats des chanoines, 1726-1788. — États de ceux de Messieurs du chapitre qui ont pu faire entrer, chacun 4 muids de vin, pour remplir le privilége de la quantité de 170 muids de vin, pour laquelle le chapitre est employé dans les États du Roi; — en regard des noms, signatures des chanoines prenants, 1734-1789.

G. 3686. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1270-1296. — Amortissements. — Charte de saint Louis portant permission, par motif de piété, à tous laïques de se dessaisir, en faveur des églises, des dîmes qu'ils possédaient dans sa terre et dans les fiefs relevant médiatement ou immédiatement de lui, Paris, mars 1269 (V. S.) — Lettres d'amortissement, moyennant finance, délivrées par le bailli de Rouen, aux chanoines et aux chapelains de la cathédrale pour acquisitions faites depuis 40 ans; — ratification de ces lettres par le Roi. — Amortissement pour le chapelain de Notre-Dame de Moigneville au Vexin-Français, à raison de dîmes à Hélocourt et à Joyel, moyennant paiement de finance par Regnaud d'Ivri, clerc, décembre 1292. — Quittance de finances délivrée au chapitre par Renier Renaut, procureur, à Rouen, pour les receveurs du Roi, Biche et Mouchel, 1294. — Mention de Étienne de Montargis, vicomte de Rouen, jeudi après la Sainte-Luce 1283; — de Pierre de Lattilly, chanoine de Soissons, commis à recevoir les finances des acquits des églises dans les bailliages de Senlis et de Gisors, 1292; — de Regnaud Barbou le jeune, bailli à Rouen, 1294.— Sceau de Philippe le Bel et de Renier Renaut.

G. 3687. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1303-1377. — Amortissements. — Vidimus par Jehans Reboulez, garde du seel de la prévôté de Meaux (1320), de lettres du roi Philippe le Bel, adressées à l'évêque de Meaux, pour lui ordonner de faire lever, dans son diocèse, la demi-décime qui lui avait été accordée par les prélats du royaume, afin de lui fournir le moyen de s'opposer aux ravages des Flamands, en récompense duquel octroi il avait accordé amortissement aux églises; à Longchamp, mercredi après l'Assomption 1303 : *quia Flamingorum rebellium nostrorum nefanda perversitas magis ac magis cotidie invalescit ad subversionem, destructionem, et excidium regni nostri asperius sue malignitatis conatus exposcit, adeo quod ipsi nuper ad civitatem Morinensem et nonnullas alias villas et loca Morinensis, Attrebatensis et Tornacensis diocesum, cum multitudine satellitum, hostiliter accedentes, Beate Marie Morinensis et aliarum villarum et locorum predictorum ecclesias ipsius Virginis et aliorum sanctorum ymagines existentes in eis..... nefandis ensibus et, temeritate sacrilega, ignis incendio concremarunt, ac civitatem, villas, et loca predicta per depopulationem et cedes..... totaliter destruxerunt.* — Amortissement pour tous les biens, acquis depuis 30 ans, accordé au chapitre de Rouen, sur la demande du chanoine Michel Mauconduit, par le roi Philippe de Valois, à charge d'une messe du Saint Esprit, à son intention, pendant sa vie, et d'un obit pour son âme, après son décès, Villers-Cotterets, novembre 1326. — Confirmation et ratification, par le même Roi (Paris, juillet 1336), de la vente faite au chapitre de Rouen, par Philippe, roi de Navarre, comte d'Évreux, pour 2,000 livres tournois, forte monnaie, de 100 livres de rente sur l'évêque de Beauvais, 5 juillet 1336. — Vidimus par Guillaume Gormont, garde de la prévôté de Paris (15 décembre 1347), de lettres du même Roi (Villeneuve-lès-Avignon, 1344), portant amortissement de 320 livres de rente données au chapitre par le pape Clément VI.— Amortissement, par Charles, duc de Normandie et dauphin de Viennois, de 50 livres tournois de rente achetées par Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay et chanoine de Rouen, pour la fondation de l'*Inviolata*, Paris, mai 1362. — Lettres de Simon de Baignox, vicomte de Rouen, contenant vidimus de plusieurs titres concernant cette fondation, notamment de lettres du roi Charles de Valois, en faveur de Pierre de Tournebu, chevalier, par lesquelles il était autorisé à vendre et engager à des personnes séculières ou ecclésiastiques et à des églises jusqu'à concurrence de 200 livres parisis de rente sur le fief de la baronnie du Bec-Thomas, afin de payer les dettes dont il était accablé; — pour la délivrance du château et de la forteresse de Domfront et de plusieurs autres places, alors occupées par les Anglais et autres ennemis du royaume, il s'était engagé envers Thomas Doudalle, chevalier, en d'*immenses* sommes d'argent; il devait encore 2,800 francs d'or du coin du Roi et 2,000 livres de *mulcte*, Paris, avril 1368. — Ratification par le Roi (château de Vincennes, août 1372) de la vente faite par noble et puissant homme Jean de Blainville, dit Mouton, seigneur de

Blainville, maréchal de France, au pape Grégoire XI, stipulant, par Bernard Carit, chanoine de Paris, collecteur du pape aux provinces de Sens et de Rouen, moyennant 3,500 francs d'or du coing du Roi, d'une rente de 349 livres 13 sous affectée à une fondation en l'église de Rouen, 14 juillet 1372. — Autorisation accordée par le Roi aux exécuteurs testamentaires de Barthélemy Regnault d'aliéner, comme chose non amortie, bien qu'elle l'eût été, le fief d'Esmentreville qui avait été affecté à la fondation de ce chanoine, et que le sire de Préaux, Jacques de Bourbon, avait fait saisir comme relevant de lui et comme indûment amorti; lesdits exécuteurs pourront faire assiette d'une autre rente jusqu'à concurrence de six-vingts-dix livres, Senlis, avril 1377.

G. 3688. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 8 sceaux plaqués; 2 sceaux pendants; 1 fragment de sceau.

1363-1414. — « Ce sont les parties des rentes et possessions que doyen et chapitre de l'église de Notre-Dame de Rouen ont acquis sur la somme de trois cens livres de rente en fieu et en justice dont mencion est faicte en blanc de ces présentes, lesquelles ils ont requis estre emploiées ès dictes III^c livres à eulz admorties et expédiées par la chambre des comptes, si comme contenu est au dit blanc. Premièrement ils ont acquis du sire de Beausault le fieu de Loumesnil, estant en la vicomté du Neuf-Chastel ou ressort d'icelle, sur l'estimation de cent livres tournois de rente ou environ ; item ont acquis, sur la somme de soixante livres tournois à eulz admorties, sanz fieu et justice, dont mention est faite au blanc, les parties qui s'ensuivent, lesquelles ils ont requis estre leur emploiées ès dictes LX livres tournois : Premièrement, des hoirs feu Jehan Dorbec, sur certains héritages assis à Rouen, en la rue de Corvoiserie, près des Changes, devant l'église Saint-Erblant, XX livres tournois de rente; — item, de feu messire Robert Sauvalle, jadiz chanoine en la dicte église, sur deux maisons assises à Rouen, en la rue de la Vicomtée, jouxte le cimetière Saint-Vincent de Rouen, XX livres tournois de rente; — item, de feu maistre Guillaume Paon, jadis chanoine en la dite église, lesquieuls icellui feu maistre Guillaume avoit acquis, c'est assavoir VI livres tournois sur une maison jouxte le presbitaire de l'église Saint-Candre le jeune, et VII livres tournois en Corvoiserie, jouxte les héritages sires Eudes Clément, d'un costé et d'un bout au pavement, pour tout XIII livres de rente ou environ pour le treble Saint-Julien. Escript en la chambre des comptes, le XXVIe jour de septembre l'an MCCCLXXIV ; signé par *Petrus de Castro* » — Amortissement, en faveur de l'église de Rouen, par Charles, duc de Normandie, à charge de services religieux à son intention, de 300 livres de rente (Rouen, août 1363); — de 60 livres de rente (*ibidem*, septembre même année); — de 10 livres de rente, pour la fondation que voulait faire Jean de Pontoise, chanoine (Rouen, octobre 1359), ledit amortissement ratifié par le même prince, lorsqu'il fut devenu roi, Louvre-lès-Paris, janvier 1364; — par le même, de 16 livres de rente pour la fondation de feu maître Martin Evrard, son conseiller, chanoine de Rouen (Rouen, juin 1364) ; — de 50 livres pour la fondation de Vincent Buffet, autre chanoine, Paris, 2 juillet 1365; — de 40 livres de rente pour la fondation d'Avisse, veuve de Guillaume de la Monteure, Paris, 20 décembre 1377 et septembre 1385. — Mémoire pour l'église de Rouen indiquant l'emploi des rentes amorties : « Cy après s'ensuivent les rentes et revenus que tiennent les dits doyen et chapitre à cause des deux fiefz nobles appellez les fiefs de Caillot et de Hastingues, assis en la paroisse de Bermonville. » — Mandements de la chambre des comptes. — Sceaux plaqués de maîtres de ladite chambre. — Sceau de la prévôté de Paris; — fragment du même sceau.

G. 3689. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1429-1727. — Amortissements. — Lettres-patentes, déclarations de biens sujets au droit d'amortissement, arrêts du Conseil, quittances, consultations... — Permission donnée au chapitre par Henri VI (manoir de Shere, 15 janvier 1443), de faire amortir jusqu'à la valeur de 60 nobles d'or de la monnaie d'Angleterre, « au regard à ce que les rentes et possessions valoient ou ont valu selon commune estimation en l'année 1410 ». — Lettres royaux pour le paiement des amortissements, 1er mai 1522. — Lettres royaux portant amortissement pour tout le clergé de Normandie, moyennant 80,000 livres, Rouen, août 1522. — Lettres royaux portant amortissement du temporel des églises de Normandie, Écouen, 8 mars 1547. — Autres lettres royaux pour l'amortissement général des biens ecclésiastiques de la même province, Chinon, mai 1551 ; signé : Henry. — Difficultés à raison des droits d'amortissement réclamés pour les fondations de MM. de la Roque-Hue et de Mascranny (rente sur les États de Bretagne). — Requêtes à l'intendant de Rouen, au Conseil du Roi, au contrôleur général, au duc d'Orléans. — Lettres de M. Louis, chanoine, à M. Couet de Montbayeux, avocat au Conseil (Rouen 29 août 1718) : « Nous sommes icy tous consternez de ce qui se passa à Paris vendredy dernier; et ce qui m'estonne le plus c'est que les Jésuites de toute espèce et

de tout sexe le paraissent infiniment. Il faut que M. le duc du Maine soit bien de leurs amis; » — Rouen, 30 novembre 1719 : « Nous attendons tousjours avec impatience monseigneur notre archevêque, pour rendre la parole aux muets et l'ouye aux sourds en un instant, ce que je n'ay pu faire depuis sept mois ; » — Rouen, 22 novembre : « Il semble que les actions sur Mississipi occupent tellement tout Paris que les affaires sont demeurées. On nous apprit hyer que on devoit supprimer le parlement de Rouen, qu'il y auroit, comme à Lyon, un présidial, un prévost des marchands, qu'on voulait faire de Rouen la ville du monde la plus commerçante. M. Las achète en Normandie pour des sommes immenses de belles terres ; il a acheté depuis peu la terre de Néville, qui vaut 11,000 livres de rente, 460,000 livres. Je l'ay sçeu du vendeur, auquel on en offrit, quelques jours après le marché fait, 600,000 livres. On dispose icy quelques endroits pour y faire trois casernes capables chacune de loger 800 soldats. M. Las a acheté dans le fauxbourg de Saint-Sever plusieurs grandes maisons pour faire des manufactures. Le tonnerre tomba, il y eust hyer 8 jours, en l'abbaye de Fescamp. Il y a eu une femme marquée à la cuisse de la figure d'une étrille et d'un croissant. Le volume de feu étoit plus gros qu'un homme. Cet accident arriva à 6 heures un quart du matin. L'office cessa. Il n'y a eu personne de tué. J'ay reçu cette nouvelle du curé d'Ocqueville qui y fust le lendemain ; » — octobre 1719 : « Je suis très-réjouy de l'arrivée des bulles : elles me font espérer que Mgr notre archevesque viendra bientost. Il est venu à Gaillon. Je crois qu'il y est encore. J'eus l'honneur de l'y saluer lundy dernier. Il me receut d'une manière toute gracieuse. Nous avons tout lieu d'espérer qu'il réparera bien des fautes de son prédécesseur ; » — 25 novembre 1718 : « Le second avertissement de Mgr de Soissons n'ayant pu parvenir jusques à nous, un ardent constitutionnaire en a fait un extrait qu'il a fait imprimer et distribuer. Ce livre n'ayant pas eu le bonheur de plaire, on l'a dénoncé au parlement. MM. les substituts l'ont examiné, en ont demandé la condamnation, et hyer, à 10 heures du matin, il y eust arrest qui le condamna au feu, et à 3 heures d'après midy le bourreau tenant d'une main un flambeau ardent, et de l'autre le livret, y mit le feu et demeura expectant jusques à ce que tout fust en cendres. Ce livre ne se vendoit pas, mais il se donnoit. On doit imprimer l'arrest. Je vous l'envoiray. Cela ne doit pas faire plaisir à M. de Soissons ny à M. notre archevêque. Comme on se doutoit de quelque chose, on en a escrit à M. le premier président et à S. G. pour les engager à venir empescher cette expédition (suivant le bruit courant) ; mais ce qui est vray, c'est qu'ils arrivèrent tous deux hyer icy assez tost pour apprendre l'arrest donné et exécuté... Je voy quelques-uns de nos messieurs, mais en petit nombre, qui prennent leurs mesures pour faire leur appel. Je suis chargé d'en faire connoistre les raisons à Mgr notre archevesque par une lettre ample et raisonnée. Je l'ay commencée, mais comme je ne veux pas qu'elle soit réputée mauvaise, quand je l'aurai achevée, je vous prieray d'en prendre la lecture, de n'en pas épargner les endroits qui méritent correction, parce que, ne m'érigeant pas en autheur, je ne me soucie pas par qui le bien se fasse, pourveu qu'il soit bien fait pour engager les autres à le recevoir. Je suis très-persuadé que cela ne fera pas de plaisir à S. G. ; mais il n'importe : il faut s'acquitter de son devoir quand on le connoit. — En *post scriptum* : J'aprends à l'instant que le Roy vous a donné une pension de 2,000 livres sur l'Estat ; vous voudrez bien me permettre de vous en féliciter ; » — Rouen 5 octobre 1718 : « Je suis très fasché de la suppression du Conseil de conscience et à cause de moy, car si vous perdez des appointements considérables, je mi trouve fort embarrassé de mon costé : mon quatrième paiement de 611 livres qui a esté retardé jusques à la fin de ce mois me paroit en risque. Je viens d'apprendre que Mgr notre archevêque fait un mandement nouveau qui est imprimé, qu'il doit envoyer chercher 5 à 6 chanoines des meilleures testes, comme M. l'abbé Gueroult, pour conférer avec eux à Gaillon sur la jonction que S. G. doit demander en son chapitre pour la Constitution. Jugez, je vous prie, quel tapage cela va produire dans notre chapitre ; car si nous avons été paisibles quand le tonnerre a grondé, il ne s'en suit pas qu'on le soit tousjours, particulièrement lorsque on demandera des choses que nous ne croyons pas devoir accorder. Je ne parle que du plus petit nombre, car la plus grande quantité de nos confrères aiment la Constitution sans l'avoir jamais connue, nonobstant ce beau principe *Ignoti nulla cupido ;* » — Rouen, 8 septembre 1718 : « Dans le temps que j'eus l'honneur de vous escrire, M. Dulot, chanoine, escrivit de son costé à M. l'abbé Bridelle, précepteur de M. l'abbé Desmarest, sur notre même affaire. » — Procuration des États de Bretagne pour emprunter 1,400,000 livres en rente au denier 14, 30 novembre 1711.

G. 3690. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1342-1699. — Droit de Committimus en faveur de l'église de Rouen. — Lettres-patentes (copies), arrêts du Conseil et autres pièces concernant ce droit. — Lettres du roi Philippe au bailli de Rouen : les chanoines avaient acheté de Guillaume Delaporte, au nom du pape, 110 livres

de rentes pour estre converties en augmentation du service divin ; — « un procès pouvant yssir par voye d'action ou de execucion entre eux et le vendeur, dont partie principal ou des appartenances ou deppendences pourroit estre en plusieurs juridiccions et souz divers juges en Normandie, le Roi, afin que la besoigne ne fust trop délayée et l'ordenance du saint pere empeschée, attribue la connaissance de tous les contens et descors au bailli de Rouen », Moncel lez Pons Sainte Maixence, 28 mars 1342 ; sceau du secret. — Lettres de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen (23 novembre 1451), contenant vidimus de lettres du roi Charles VI, octroyant au chapitre de Rouen « que ils en toutes leurs causes par devant tous juges du royaume soient reçus par procureur ou attourné loyalement établi par lettres de procuration », Paris, 5 octobre 1451. — Lettres de Committimus accordées par le roi Henri II au chapitre de Rouen, novembre 1551 (copie); — par le roi Charles IX, avril 1571 (copie). — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy qui ordonne que, pendant le reste de la présente année et la prochaine 1700, les églises, chapitres, abbayes, prieurez, corps et communautez, et autres prétendans droit de Committimus seront tenus de rapporter ès mains de monsieur le chancelier les lettres de concession dudit droit de Committimus, ou les actes de possession de cent années avant l'édit du mois d'aoust 1669 pour être ordonné ce que de raison, » 3 octobre 1699 (placard imprimé). — Lettres de Committimus accordées par le roi François Ier au chapitre de Paris, Saint-Germain-en-Laye, mai 1544 (copie).

G. 3691. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1619-1691. — Procès entre l'archevêque de Rouen, seigneur de Dieppe, et le duc de Longueville, baron de Berneval, au sujet des droits d'exemption des vassaux de ladite baronnie ; — entre le chapitre, et les Carmes déchaussés de Dieppe, au sujet d'une rente de 125 livres ; — entre l'archevêque et le chapitre, d'une part, et les pères de l'Oratoire, d'autre part. — Mgr de Joyeuse avait donné à ces derniers, en la ville de Dieppe, un fonds pour leur établissement. Plus tard, Mgr de Harlay, d'accord en cela avec le chapitre, essaya de revenir sur cette donation et d'en obtenir la révocation. — Opposition de l'archevêque et du chapitre à l'établissement d'un siége présidial à Dieppe, suivant l'édit du mois de novembre 1639.

G. 3692. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau, 4 fragments de sceaux.

1315-1547. — *Charte aux Normands*, concédée à la province de Normandie par Louis X, dit le Hutin, *apud Cressiacum*, dimanche avant la fête de la Madeleine 1315 (original et copie donnée sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen, 7 août 1337); — par Philippe de Valois, Poissy, mars 1339 (original et copie sur rouleau de parchemin); — par Jean, fils aîné du duc de Normandie, Poissy, mars 1339 ; — par Charles VI, bois de Vincennes, 25 janvier 1380 (original scellé et vidimus sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen dont il ne reste qu'un fragment); — par Charles VII, Tours, avril 1458 (original et vidimus de Guillaume Cousinot, bailli de Rouen, 24 juin 1458). — Confirmation des privilèges de la ville de Rouen par Charles VII, Rouen, novembre 1449 (original, sceau brisé, et copie) ; — par Henri II, octobre 1547 (copie).

G. 3693. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1585-1787. — Droit de franche moute, moulins, four de la boulangerie du chapitre. — Baux du four du chapitre à Jean Le Maréchal, 29 juillet 1587 : « Seray tenu et me submets recepvoir les bledz deubz aux sieurs de chapitre par leurs fermiers et autres bleds qui seront par eux achaptez pour leur provision, mettre iceux bledz en leurs greniers, prendre garde aux dits blés, les faire tourner de temps en temps, cribler et vanner; tenu rendre aux dits sieurs de chapitre, pour chacune myne de blé moulue, 32 livres et demie de pain, poisant chacune livrée cuites 3 livres 1 quarteron, sçavoir est le grand pain blanc ou 2 pains longs blancs, pour le grand pain, 2 livres, chacun des desdits pains longs, 1 livre, et 1 pain biset long, 5 quarterons, le tout cuit ; seray tenu de garder le pain desdits sieurs de chapitre, chacun jour, jusqu'à 10 heures de matin, après laquelle heure passée seray tenu en faire mon profit, et demeureray néantmoins subject et obligé à fournir le pain à ceux de messieurs qui ne l'auroient eu, les jours ensuyvans, m'advertissant le soir de devant ; seray tenu bailler aus dits sieurs de chapitre, leur grand recepveur, et enfants de chœur, vigille des Roys, chascun an, un gasteau à chacun du poix de 10 livres bien assaisonné et affeté, et au distributeur du chœur, tabellion et messager, à chascun un gasteau de 4 livres pièce, aussi affeté et assaisonné, mesme bailler aus sieurs recepveurs, chacun d'eux, au jour de Pasques, 2 nourolles d'une livre

pièce assaisonnées ; seray tenu, au commencement de bled, bailler et livrer aus dits sieurs le recepveur, distributeur, tabellion et messager, 2 petits pains de blé nouveau par chacun an; le boulanger aura une sallette et seule avec la 1re et la 3e des échoppes ; il fera son profit de tout le son; — aura, pour la cuiture de pain, 10 sous tournois par jour, qui est, à la raison de 6 sous 8 deniers par mine de blé, avec la somme de 24 livres pour la moute des blés par chacun an. » — Dispositions analogues dans le bail fait à Regnoult et Jacques Brebion, 1647 : « Seront tenus chacun jour, à 4 heures du matin, mettre devant le four le pain et le rendre prest de l'en retirer à 5 heures et demie, affin qu'il puisse estre froid et rassis pour en faire la livraison à 7 heures et demie. » — « Marché fait avec Robert Le Tellier, boulanger du chapitre, pour la fourniture et livraison de 20 muids de blé à faire le pain de chapitre au prix de 8 livres 8 sous 9 deniers la mine, qui seroit pour muid 202 livres 10 sous, et pour les dits 20 muids la somme de 4,000 livres, » 8 novembre 1630. — Autre marché avec le même pour la fourniture de 15 muids : 8 livres 12 sous 6 deniers la mine, 207 livres le muid, 3,105 livres les 15 muids, 24 novembre 1632 ; — avec Jean Paulmier, boulanger du chapitre, pour la fourniture de 18 muids; 8 livres la mine, 192 livres le muid, 3,456 livres les 18 muids, 14 novembre 1633 ; — avec le même pour la fourniture de 20 muids ; 7 livres la mine, 168 livres le muid, 3,360 livres les 20 muids, 21 septembre 1635 ; lesdits boulangers obligés de recevoir, en outre, les blés que le chapitre faisait venir de Villers et de Guiseniers. — Sentence des requêtes, 24 juillet 1647, qui ordonne la délivrance de 3 muids de blé mis par les Ursulines dans le grenier du chapitre, lesquels avaient été saisis par les chanoines pour insolvabilité de leur fermier : suivant les Ursulines, leurs blés étaient faciles à distinguer de ceux du chapitre ; les uns étaient des blés des Andelys, les autres des blés de la Beauce. — Décrets des biens de Disy et de Houssaye, boulangers du chapitre, 1592, 1647. — Baux, par le chapitre, à Louis-Honoré Le Peinteur, maître boulanger, tenant le four du chapitre, du droit de franche moute que ledit chapitre, a droit d'avoir et prendre sur les moulins de Rouen, consistant en 24 muids de blé de franche moute par an, pour 400 livres par an, 1766. — Réponse au mémoire de la fabrique de la cathédrale au sujet de la maison appelée le *four du chapitre*.

G. 3694. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1469-1734. — Lettres du Conseil étant en l'Echiquier de Normandie au bailli de Rouen, déclarant que le chapitre de Rouen est exempt de contribuer à l'imposition de 2 sous 6 deniers pour pied d'héritage sur rue affectée à l'achèvement de l'église Saint-Maclou, 24 novembre 1469. — Mandement du bailli au premier sergent sur ce requis pour faire signifier aux trésoriers de Saint-Maclou les lettres précédentes, 7 décembre 1469. — Dispense du même genre accordée par Charles VIII au même chapitre que l'on voulait faire contribuer à l'achèvement de l'église Saint-Lô, 1485. — Rôle de répartition d'une contribution pour le presbytère de Saint-André-hors-ville, 1721. — Signification de la part du chapitre et des religieux de Saint-Ouen qu'ils n'entendent contribuer en rien à la réédification du clocher de Saint-Maclou, 1734. — Sceau de l'échiquier.

G. 3695. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 49 pièces, papier (4 imprimés); 3 sceaux; 1 fragment de sceau.

1281-1692. — Lettres royaux, déclarations du Roi, arrêts, sentences, mémoires, quittances et autres pièces concernant les francs-fiefs et nouveaux acquêts du chapitre. — Lettres du roi Philippe, autorisant J..., archidiacre en l'église de Rouen, cardinal prêtre du Saint-Siége apostolique, à acquérir, *in terra nostra circa Rothomagum*, jusqu'à concurrence de 30 livres de rente à assigner aux églises et établissements pieux, *in hiis que non tenentur per membrum lorice, per francas vavassorias, ant francas serjanterias vel etiam de ducatu Normannie, non cadentibus in garda nec in minutis censibus ant capitalibus*, août 1281. — Lettres du même Roi en faveur du clergé de la province de Rouen, qui venait de lui accorder une décime, 1295. — Charte de Louis XI, pour décharge des francs-fiefs et nouveaux acquêts, novembre 1470. — Sentence donnée par les commissaires du Roi, sur le différend survenu entre les gens d'église et le procureur général pour les États de Normandie, touchant les francs fiefs et autres biens acquis par les gens de mainmorte au territoire du Roi, par laquelle est dit qu'il appartient au Roi contraindre les gens de mainmorte qui ont acquis depuis 30 ans, et les nobles et roturiers, depuis 40 ans, de vider leurs mains dans l'an ou d'en payer la finance pour l'indemnité, 1er mars 1518. — Procuration donnée par les curés, vicaires ou trésoriers des églises paroissiales du doyenné de Brachy pour comparoir, en leur nom, le 12 décembre, à l'assemblée du clergé, pour le fait des francs-fiefs, 10 décembre 1548. — Procuration donnée par l'assemblée du clergé du diocèse de Rouen, 12 décembre 1548. — Sceaux d'un commissaire ordonné

en la vicomté de Rouen, sur le fait des nouveaux acquêts, 1404; — de deux autres commissaires du Roi, 1391; fragment du sceau des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 3696. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 171 pièces, papier; 2 cachets.

1507-1774. — Pièces concernant l'exemption du chapitre pour l'entrée des vins et le droit de franc-salé consistant en une rente de 2 muids de sel par an, à prendre, en ne payant que le prix du marchand, en vertu de la charte de Louis XII. — Charte de Louis XII, portant donation de 2 muids de sel au chapitre pour la fondation d'un obit solennel, janvier 1506. — Lettres patentes de confirmation, mémoires, correspondance; inventaires de pièces. — Lettres de Mgr Colbert et de l'abbé de Lespine; — Pièces signées par Louis XII, François Ier, Henri II, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV. — Cachets de l'abbé de Lespine et de l'abbé Terrisse.

G. 3697. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1427-1779. — Droit de franche moute au profit du chapitre de Rouen, autrement droit de faire moudre chaque année 34 muids de blé aux moulins appartenant à la ville, en payant seulement 10 deniers pour la mouture de chaque muid, aux termes d'une sentence des Requêtes du 28 mai 1626. — Procès avec la ville et avec les fermiers de la ville au sujet de ce droit. — Mémoires pour et contre le chapitre. — Baux du droit de franche moute. — Extraits des comptes des fermiers du moulin à ban. — Sentence du bailliage de Rouen contre un boulanger qui avait fait moudre du blé ailleurs qu'aux moulins à ban de la ville de Rouen, 1634. — Autre sentence du bailliage de Rouen portant règlement pour le curage de la rivière de Robec, 12 juin 1586 (copie).

G. 3698. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 4 sceaux.

1302-1577. — Lettres du roi Philippe le Bel, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de ses amis les chanoines de Rouen, à titre de prêt, 500 livres de petits tournois, Vincennes, jeudi avant la Madeleine 1302. — Nicolas Barbes, clerc du Roi et collecteur, pour le diocèse de Rouen, de la décime biennale accordée au Roi par le pape, reconnait avoir reçu des chanoines : 1° une cédule du trésor du Roi à Paris constatant que le Roi leur devait 400 livres qu'ils lui avaient prêtées, le 15 octobre 1339, en 266 pavillons d'or, chaque pavillon pour 24 sous parisis, et en deux sous de denier d'argent à la couronne; 2° un mandement du Roi pour faire déduction de cette somme sur la décime, 30 mai 1342. — Quittances de décimes accordées par le pape au Roi pour la défense du royaume, 1384; — de 100 francs d'or payés au pape par le chapitre pour les dépenses occasionnées par le schisme, 23 avril 1390. — Quittance donnée, par Macé De Launoy, receveur général des finances de Normandie, de la somme de 4,000 livres donnée au Roi par le clergé du diocèse de Rouen pour chasser de la ville d'Harfleur les Anglais qui l'occupaient, 2 et 24 décembre 1449. — Prêts et dons faits par le clergé aux rois François Ier, François II, Charles IX, Henri III. — Quittances de décimes. — Sceaux de Nicolas Barbes, 1342; de Guillaume Benest, sous-collecteur, et de Hue le Renvoisie, doyen de Rouen, commissaire sur le fait du dixième octroyé au Roi par le clergé du diocèse de Rouen, de Jean des Wys, receveur des aides des feux de la vicomté de Rouen, 1383.

G. 3699. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 4 sceaux, 6 fragments de sceaux.

1207 (copie) **-1629.** — Extrait de la charte de Philippe-Auguste confirmant les franchises des bourgeois de Rouen, 1207 (copie collationnée, 1359). — Lettres du roi Jean au bailli de Rouen pour faire contraindre aux travaux des fortifications de Rouen plusieurs de la ville qui, soubz prétexte de privilèges, refusaient d'y contribuer : *ad presens magna et evidens necessitas imminet ut villa Rothomagensis claudatur ac portis et muris fortificetur ad resistendum inimicis regni nostri*, Pont-de-l'Arche, 11 avril 1345. — Lettres de Robert Garin, lieutenant du bailli de Rouen, contenant vidimus de lettres du roi Philippe adressées au bailli : le maire et les pairs de la ville ne lèveront aucune taille sur les gens du chapitre « jusques à ce que le bailli ait regardé que chascun des habitans ait contribué aux fortifications selon la faculté des possessions qu'il a en la dite ville et banlieue et aultant chascun soi comme chascun des complaignans du chapitre a fait pour soi, » Bois de Vincennes, 18 février 1346; — ordre au sergent du duc à Rouen de défendre au maire de contraindre les chanoines à contribuer à la taille contre l'ordonnance de la composition précédemment approuvée par Sauvage d'Aubigny, chevalier, et Jean Dufour, adonques capitaine de la ville, mercredi avant la Saint-Barnabé 1347. — Accord entre le maire de la ville de Rouen, d'une part, et le clergé de la ville, d'autre part, au sujet des

fortifications, « sur ce que le maire et la ville de Rouen avoient parlé et requis le clergé de la dite ville comme il preissent la VIme partie à faire de la closture que eulx avoient encommenchiée à faire entre la rivière d'Aubette et le pont, aussi comme de l'autre muraille de la ville les dis du clergié avoient fait faire par leur main la VIe partie, et que sur ycelle requeste avoit été débatu par le dit clergé, disant que, combien que eulx avoient été trop grevés et carchiés,... les gens du clergié demandoient attemprance... finalement, pour ce que l'œuvre ne cessast, accordèrent à faire faire du leur, par manière de prest, quant est de présent, une tourelle et 2 perques de mur, qui estoient alouéez à faire la somme de VII^{c} escus. » — Lettres de Jean Dorliens, maire de Rouen, portant acceptation de l'offre sus-énoncée des chanoines, sans préjudice desdroits de la ville et du clergé: la tourelle et les 2 perches de mur à faire sur le quai de la Madeleine; dernier août 1359. — Lettres de Charles, régent du royaume, duc de Normandie, à Simon Bauldri, maître en la chambre des comptes à Paris, Olivier Le Fèvre, Vincent du Valricher, maître des requêtes des hostieux, Jean Du Bois et Jean d'Orbec, trésoriers de Monseigneur (le Roi) et du régent : il leur est enjoint de procéder à une enquête sur l'importance de certain *assis* (imposition) sur les vins vendus en gros ou en détail, octroyé aux habitants pour les travaux de fortification de la ville ; dans le cas où cet *assis* serait suffisant, les gens du clergé seraient dispensés de contribution; dans le cas contraire, les commissaires du régent s'emploieraient à conclure entre les parties un accord par voie amiable, Rouen, 29 septembre 1359. — Lettres d'Audouin Chauveron, garde de la prévoté de Paris, contenant vidimus d'un mandement de Charles VI aux gens des comptes et à tous les justiciers : « Les archevesques, abbez, chapitres, prieurs, doyens et autres gens d'église de de son royaume, à qui en a esté fait commandement de par nous, enverront chariolz, charettes, sommiers et chevaux pour iceux servir en l'armée qui se levoit alors ; » il n'y aura d'exception que pour ceux dont les noms ne figureront pas sur les registres de la Chambre des comptes de Paris, Paris, 10 août 1388. — Attestation donnée par les gens des comptes de Paris au bailli de Rouen et au maître de l'écurie du Roi, constatant que ni l'archevêque ni le chapitre de Rouen ne figurent sur les dits registres, 12 août 1388. — Extrait des lettres de sauvegarde accordées par le Roi au chapitre de Rouen, 21 décembre 1401. —Lettres du Roi aux bailli et vicomte de Rouen portant exemption, pour l'archevêque et le chapitre, de fournirpersonnes pour son armée, montées et armées, ou de composer à certaines sommes, 11 septembre 1410. — Accord entre Louis de Prun, au nom du chapitre, et Jean Le Tavernier, procureur général de la ville, au sujet de la contribution pour les fortifications, 28 mars 1411. — Mandement du Roi aux gens des comptes à Paris et au bailli de Rouen pour ne point comprendre le chapitre de Rouen dans la contribution de charriots pour l'armée levée à l'encontre de plusieurs du sang et lignage royal, Paris, 3 mai 1412. — Copie sous le sceau de Raoul de Gournay, sergent à masse du Roi à Rouen : mandement, par Robert, sire de Hellande, bailli de Rouen, au sergent, de faire livrer à Bureau de Dicy, 1er écuyer du corps du Roi, certaine quantité de chariots attelés de chevaux pour la guerre, par les religieux de Saint-Ouen, de Sainte-Catherine, par les religieuses de Saint-Amand et par le chapitre, Rouen, 11 avril 1414. — Consentement donné par le chapitre à une contribution pour l'approvisionnement de la ville de Rouen : « Comme les bourgeois conseillers de la ville de Rouen et Pierre Poolin, procureur général d'icelle, soient venus devers nous et nous aient monstré et déclairié la grant nécessité qu'il estoit de pourveoir au fait de la fortification et emparement de la dite ville et de pourchasser et avoir hastivement grans provisions de vivres de plusieurs espesses et aussi de plusieurs abillemens de guerre pour la deffense et garde de la dite ville et pour résister à l'encontre des Anglois adversaires de ce royaulme, que l'en doubtoit que en brief temps ne dussent venir et descendre en ces parties à grant puissance, » 21 mai 1417. — Lettres du garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : mandement au bailli de Rouen de donner mainlevée au clergé de Rouen de leurs biens saisis; ils avaient offert 2,000 livres pour la réparation des fossés de la ville de Rouen menacée par les Anglais; Puiseaux, 1er septembre 1474. — Lettres-patentes de Louis XII adressées à l'Échiquier de Normandie, portant confirmation des priviléges de l'église de Rouen, février 1501. — Lettres du roi François Ier : le chapitre sera cotisé, par corps et en général et non par les paroisses, par le bailli de Caux, aux fortifications et munitions de guerre en la ville de Rouen, Paris 1er juillet 1544. — Le conseil général de l'Union en Normandie, établi à Rouen, ordonne que le chapitre sera contraint par toutes voies à payer à Martin Regnard, commis à faire la recette des deniers délivrés pour les affaires de l'Union, 500 écus sol, 20 septembre 1589. — Lettres d'exemption de ban et arrière ban. — Sceau du bailliage de Rouen, de Jean Légier, lieutenant général du bailli Hue de Donquerre; de Raoul de Gournay, sergent à masse de Rouen. — Fragments du sceau de Charles VI et du bailliage de Rouen.

G. 3700. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 24 pièces, papier (3 imprimés).

1390-1654.— Exemptions de la solde de 50,000 hommes en faveur de Messieurs du chapitre et du clergé, — de contributions et emprunts pour les gens de guerre, subsides, etc. — Sauvegarde accordée au chapitre par Charles VI, Paris, 1er mars 1389 (V. S.); — gardiens désignés au chapitre, Jacques Borel, vicomte de l'Eau, Robert Chaurre, Étienne Lefebvre, Guillaume Narcot, Jean le Baut, et Gautier le Séneschal, huissier du parlement; Jean Turbot, sergent à masse à Rouen, Robert Dabin, Guillaume Dandebourc, Guillaume Le Cullerier et Colin Dudoit, sergents du Roi. — Autres sauvegardes accordées au chapitre par Charles IX (mandement adressé au duc de Bouillon), Rouen, 11 novembre 1562; — par le gouverneur de Normandie, duc de Joyeuse, Rouen, 23 avril 1583; — par Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon, 6 mai 1588; — par le duc de Montpensier, Rouen, 15 juin 1592; — par Charles de Bourbon, comte de Soissons, Rouen, 16 décembre 1610 ; — par Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, gouverneur de Paris, Ile-de-France et Picardie, Rouen, 26 août 1589; — par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de la couronne de France, Rouen, 13 juillet 1591. — Lettre du Roi aux bailli et conseillers de la ville de Rouen, pour leur enjoindre de ne point comprendre les chanoines dans la contribution pour la solde des gens de pied pour le regard de leurs maisons canoniales et biens ecclésiastiques, Falaise, 19 juin 1545. — Pièces signées par François Ier, Henri IV, Mayenne, le duc d'Aumale, Villarts. — Fragment du sceau d'Henri IV, petit sceau du bailliage de Rouen, cachets de Mayenne et du duc d'Aumale.

G. 3701. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 49 pièces, papier (1 imprimé).

1522-1726. — Droit appartenant au chapitre de Rouen, en vertu de lettres-patentes du roi Louis XII (du 12 janvier 1506 et du mois d'octobre 1508) de percevoir, par chacun an, à perpétuité, au grenier à sel de Rouen ou dans les navires chargés de sel arrivant au port de cette ville, 2 muids de sel exempts de gabelle, à charge d'un obit (le 12 août) pour l'âme du Roi. — Lettres-patentes de François Ier (copie); — arrêts de la cour des Aides de Normandie, requêtes du chapitre à ladite cour, procédures, mémoires. — État du prix auquel revient chacun muid de sel chargé en Brouage. — « Estat du prix du muy de sel à quoi il revient à M. Claude Josse, adjudicataire du grenier à sel de France, rendu dans les greniers de Rouen, baillé par Claude de Revol, son commis audit Rouen, suivant l'ordonnance de MM. de la cour des Aides. » — Mémoire pour le chapitre : « pour entretenir le chant par cœur, on choisit des prestres qui ont bonne voix et du talent pour apprendre par mémoire, non-seulement le psautier tout entier, mais encore généralement tout ce qui se chante en plain-chant pendant toute l'année dans tout l'office canonial, en sorte que, sans jamais se servir ny de livre ny de lumière, on peut dire que l'office est mieux chanté dans cette église, à 4 heures du matin, dans le fond de l'hiver, que dans les autres églises du royaume dans les plus beaux jours de l'esté. — Pour engager ces prestres à se captiver à apprendre par mémoire le psautier et tous les offices en plain-chant, ce qui est d'autant plus difficile qu'il faut toujours étudier ce qu'il faut chanter, l'office estant toujours nouveau, on est obligé d'augmenter leurs gages, ce qui se monte à une somme considérable, que lesdits chanoines ont tousjours continué de payer en considération de cette fondation (celle de Louis XII). Lesdits sieurs sont aussi obligez d'apprendre par cœur tout ce qu'ils doivent chanter sans qu'ils puissent se décharger de cette peine sur des chantres, » sans date, XVIIIe siècle. — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui décharge le chapitre de Saint-Paul de Narbonne du paiement de la somme à laquelle il avoit été taxé pour la confirmation du franc-salé, à cause de l'avènement de Sa Majesté à la couronne, 27 août 1726 » (imprimé).

G. 3702. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

1400-1494. — Lettres-patentes, arrêts, sentences, mémoires concernant l'exemption, pour les manants et habitants des villes et paroisses de Martin-Église, Grèges, le Polet, Braquemont, Angerville et Saint-Quentin, hôtes et sujets du chapitre de Rouen, de toute servitude et redevance de motage au château d'Arques; — pour les autres sujets du chapitre, de faire guets, gardes, arrière-guets et charriage au château de Neufchatel de Lincourt.— Lettres de Charles, aîné fils du roi de France, régent le royaume, duc de Normandie, aux bailli de Caux et vicomte d'Arques, pour leur enjoindre « de mettre fin aux entreprises des gens et officiers de la reine Blanche, à cause du chastel et chastellenie de Neufchastel de Lincourt, qui baillé et assis li avoit esté en douaire, lesquels contraignent à contribuer, avec les hommes et habitans et demourans ès-fiefs de la dite dame, et paier certaine somme d'argent, à cause d'une

composition faite pieça par elle avec le captal de Buch, sans autorité et conseil de Monseigneur et de nous; Boulongne sur la mer, sous le scel de notre secret en l'absence du grant, le 18 septembre 1360 » (compris dans un vidimus de Robin Le Verdier, lieutenant commis de Gui de la Villecte, vicomte de Rouen). — Information faite à Neufchatel, le 15 mars 1451, par Gilles du Fay, chevalier, capitaine de la dite ville, pour le fait du guet qu'il prétendait avoir droit de prendre sur les habitants de Londinières, Clais et Baillolet. — Sceau de Clément Bourse, lieutenant général de Jean de Montgommery, bailli de Caux (1435); — fragments des sceaux de Pierre Giel, lieutenant commis de Colard de Mouy, bailli de Rouen; — de Robin Le Verdier, lieutenant commis de Guy de la Villecte, vicomte de Rouen.

G. 3703. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 13 pièces, papier (9 imprimés).

1582-1786. — Déclarations du Roi, arrêts du Conseil et du parlement, sentences et autres pièces concernant les exemptions des chanoines : — exemption de tailles, de contraintes par corps, de taxes et d'impositions royales au profit de leurs biens et de leurs fermiers; — de la taxe des aumônes pour les pauvres; — des charges de receveur et trésorier des pauvres. — « Lettres de déclaration du Roy par lesquelles est défendu de n'emprisonner aucunes personnes ecclésiastiques constituées ès ordres sacrez pour condemnation et ordonnance de justice, à faulte du payement de leurs debtes, et pour le payement des décimes et autres subventions ordinaires et extraordinaires.— A Paris, par Frédéric Morel, imprimeur ordinaire du Roi, 1577. »— Déclaration du Roi concernant le remboursement des quittances de finance provenant de la liquidation des offices du parlement de Rouen, de la cour des comptes, aides, domaines et finances de Normandie et des siéges généraux de l'amirauté des eaux et forêts, de la table de marbre établie près ledit parlement et autres supprimés, 22 août 1773. — Tableau des officiers avec leurs noms et qualités, les dates de leur réception et le montant de la liquidation de leurs offices.

G. 3704. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

Vers **1450-1692.** — Aveux et dénombrements des biens et revenus appartenant au chapitre de Rouen et aux divers colléges de chapelains de la cathédrale. — « Déclaration sommaire du bien et revenu en quoy consistent et sont fondez les sieurs doyen, dignités et archidiacres de l'église de Rouen. » — Pièces informes pour la plupart.

G. 3705. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 8 sceaux; 4 fragments de sceaux.

1309-1380. — Mandements des archevêques à leurs receveurs, sénéchaux et baillis, arrêts pour le paiement du dixième de Dieppe aux chanoines de Rouen. — Engagement pris par B., archevêque de Rouen, de payer aux chanoines 500 livres en bons et forts tournois, lundi après la Saint-André 1309. — Engagement de l'archevêque Gilles Aiscelin pour pareille somme, Gaillon, 14 décembre 1317. — Estimation faite par le bailli de Dieppe, d'après l'ordre de l'archevêque (Paris, 16 octobre 1350), de la dixième partie de toutes les rentes, émolumens et revenus de la ville de Dieppe et de Bouteilles, de la Nativité Saint-Jean-Baptiste 1350 à la même fête 1351 : experts, quatre bourgeois, Jean Loutrel, Rogier de Ronchey, Raoul de Viteby et Guillaume Philippe; rentes évaluées à 2,306 livres, penultième de juillet 1351. — « Réponses aux contredits que font les doïen et le chapitre de Rouen sur le fait des comptes de la revenue de Dieppe (vers 1369) : — Item au fait des autres mises ès portes de la ville et ou manoir de Dieppe, dont chapitre dit que riens ne doit paier, etc., responsse telles choses honnourables, et ne deussent point estre debatues, mais par espécial celles des portes sont nécessaires, et que les armes du pape, du Roy et de l'église y estoient et sont mises pour demonstrer qu'ils sont en l'obéissance du Roy et ses bien vueillans, et aussi que par moyen la ville appartiengne et soit l'éritage et patrimoine de l'église de Rouen. » — Procès entre le chapitre de Rouen et l'archevêque Philippe d'Alençon et ses successeurs; — arrêts du parlement de Paris, lettres royaux, citations. — Extrait du compte de la régale de l'archevêché de Rouen, vacant par le décès de l'archevêque Jean de Marigny, à partir du 27 décembre 1351; — Jean Lesage, prêtre, *régaliateur*. — Bulle du pape Innocent VI : *Commissio quam habet episcopus Ambianensis in archiepiscopo Rothomagensi, ut compellatur solverę decimam fructuum Deppe et de Boutelles capitulo Rothomagensi*, Avignon, ides de mars an 2 du pontificat. — Mention de la présence de l'archevêque Guillaume « à Gaillon, son chastel, le merquredi ès octaves de l'Apparition de Notre-Seigneur 1321 : — de Guillaume Tiesse, bailli de Dieppe, 1347; — de Pierre de Neufville, sénéchal de l'archevêque, 16 octobre 1350; — de la présence de l'archevêque de Rouen à Paris, « en son ostel au derrière de l'ostel de Madame la duchesse d'Orliens, » 25 mars 1380. — Sceaux de la vi-

comté de Rouen, de Aymeri Guenaut, archevêque de Rouen (1340); — de Jean de Pacy, conseiller du Roi, 1380; — de Jean Waure, huissier du parlement de Paris, 1380; — de Jean Amaurry, sous-sergent à masse à Rouen. — Fragments des sceaux du chapitre, de Gilles, archevêque de Rouen, de Guillaume de Flavacourt, 1319.

G. 3706. (Liasse). — 9 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1198-1378. — Charte de Gautier, archevêque de Rouen, par laquelle il donne aux chanoines la dixième partie du revenu de Dieppe et de Bouteilles, en récompense de la part qu'ils avaient prise à la défense du patrimoine de l'église de Rouen, *contra reges et presides*, 1198 (original, sceau perdu). — Bulle du pape Innocent III, portant confirmation de cette donation, 2 des calendes de mai an 5 du pontificat. — Charte de Robert, archevêque de Rouen, portant confirmation de cette donation et concession au chapitre d'une pension annuelle de 20 livres tournois, novembre 1211. — Vidimus, par l'official de Rouen, de la charte de l'archevêque Gautier, 1308. — Lettre d'Arnaud de Corbie, chevalier, premier président au parlement de Paris, et de Jacques Saquespée, conseiller du Roi en la même cour, contenant vidimus des chartes des archevêques Gautier et Robert, 1211, 1378. — Vente, par Mathieu Le Breton, au chapitre, de 40 sous tournois de rente, moyennant 29 livres payées des deniers laissés par l'archevêque Eudes Rigaud, la dite rente à prendre sur le bateau passeur de Dieppe au Pollet, 1277. — Sceaux d'Arnaud de Corbie et de Saquespée.

G. 3707. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1407-1550. — Dixième de Dieppe. — Procuration donnée par le chapitre à Arnaud Des Bœufs, Guy Rabachier, Jean de la Porte, Jean Alespée, Robert de Livet, pour recevoir de Guillaume Le Tieullier, prêtre, receveur à Dieppe, la dîme du revenu de Dieppe, 25 février 1406 (V. S.). — Compte de la recette de Dieppe, 1547. — Baux du dixième de Dieppe, du 11 octobre 1589 au 17 octobre 1591. — Accords entre le chapitre et les archevêques pour le domaine de Dieppe, 1548-1631.

G. 3708. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1548-1625. — Dixième de Dieppe. — Baux du dixième, par le chapitre. — Correspondance, procédures, notes relatives à ce revenu. — Plan de la reconstruction à faire du bâtiment du poids et de la vicomté de Dieppe. — Lettre du chanoine Behotte au chapitre relativement à des contestations avec l'archevêque, 1631.

G. 3709. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1594-1600. — Dixième de Dieppe. — Procès, aux requêtes du palais à Rouen, entre le chapitre et Guillaume de Bury, receveur général de l'archevêché, au sujet du décret du dixième de Dieppe. — Lettres adressés par ledit de Bury à M. Regnard, receveur général du chapitre : « De votre maison de Dieppe, ce 5 d'octobre 1597. » — Bail fait par Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, à Nicolas de Bury, pour 9 années, de tout le revenu de la vicomté de Dieppe, Bouteilles, le Pollet, Alihermont, Déville, Fresnes-l'archevêque, etc., 9 janvier 1595.

G. 3710. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1560-1619. — Dixième de Dieppe. — Procès, aux requêtes du palais à Rouen, entre le chapitre et le cardinal de Joyeuse et ses fermiers, pour le paiement du dixième. — « Inventaire des lettres, titres, chartes et enseignements concernant le droit de dixme que ont à prendre les doyen, chanoines et chapitre sur la seigneurie de Dieppe. » — « Copie du compte et estat du provenu de la recepte de la vicomté de Dieppe, Saint-Nicolas d'Allihermont, Douvrend et dépendances pour l'année finie le dernier jour de décembre 1604. »

G. 3711. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1259-1599. — Charte de saint Louis : *In recompensationem dampnorum que capitulum Rothom. sustinuit, tam in domibus, plateis, jardinis... ratione halarun nostrarum Rothomagi de novo constructarum*, il donne au dit chapitre 15 livres tournois de revenu, à percevoir à Rouen par les mains du bailli ; Pont-de-l'Arche, septembre 1259. — Acte passé devant le tabellion-juré des lettres obligatoires de la vicomté de Rouen, par lequel le doyen (Nicolas Oresme) et les chanoines de Rouen délaissent en pur et perpétuel échange, au Roi et à ses hoirs, 60 livres tournois de rente amortie, en récompensation de 60 livres tournois de rente que le Roi leur a baillées, assises sur les halles et moulins de Rouen, de la rente que le Roi a de nouveau acheté à Mgr Mouton de Blainville, maréchal de

France, 16 juin 1367. — Mandement des gens des comptes et trésoriers du Roi étant à l'Échiquier de Pâques tenu à Rouen l'an 1395 (15 mai 1395) au vicomte de Rouen, pour faire jouir le chapitre de Rouen des deux rentes, l'une de six-vingts livres, l'autre de 20 livres sur les halles et moulins de Rouen; requête du chapitre annexée audit mandement. — Lettres de Jean Almaury, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, portant vidimus de ladite requête du chapitre et dudit mandement des gens des comptes : « Comme feu monsieur Mouton de Blainville eust et prist 349 livres 13 sous de rente sur les halles et moulins de la ville de Rouen, moitié à Pâques et moitié à la Saint-Michel, laquelle rente se souloit paier par le viconte de Rouen au chapitre, de fieux et osmosnes ordinaires, et de présent se paie, par les mains des habitants de ladite ville, par certaine ordonnance, lors faite par le Roy notre Sire, laquelle rente icellui de Blainville vendit et transporta à nostre Saint Père le pape Grégoire XIe, et lequel feu notre Saint Père le pape les fist ordonner par l'évesque de Carpentras, commis ad ce à paier pour ledit Grégoire notre Saint Père, et en ont lesdits supplians VII^{xx} livres, c'est assavoir XX livres pour chappitre et VI^{xx} livres pour les Clémentins chappelains en ladicte église, et le chapitre de Paris le demourant. » — Autre mandement des gens des comptes et trésoriers du Roi à Paris pour le paiement de la rente de VII^{xx} livres, 8 juillet 1395. — Mandement du Roi au vicomte de Rouen « pour faire payer au chapitre, par les habitants de Rouen, la rente de 558 livres 15 sous tournois acquise par le Roi de feu le mareschal de Blainville, à cause de laquelle rente les chanoines font dire et célébrer, par chacun un, bien et deuement, 754 messes avec autres charges, » Paris 8 janvier 1415. — Lettres de Gaultier Beauchamp, chevalier, bailli de Rouen, pour faire payer aux chanoines les arrérages des rentes qui leur étaient dues sur les halles et moulins de Rouen, Rouen 23 août 1419. — Quittances des rentes dues au chapitre. — Fragment du sceau aux obligations de la vicomté de Rouen.

G. 3712. (Rouleau.) — 2^{m}45 de longueur sur 0^{m}60 de largeur.

1391. — Ratification par le roi Charles VI, d'un accord passé entre le chapitre de Rouen et les bourgeois et habitants de Rouen, au sujet de la rente donnée audit chapitre par Charles V, sur les halles et moulins de Rouen. — Les lettres de concession du Roi avaient été déchirées dans l'émeute de 1382, et l'on avait contraint les chanoines à renoncer à cette rente : « Par le fait de la commotion qui avoit esté à Rouen, l'an 1381, avoient esté les gens de ladite église tellement contrains par paroles et menaces que ils avoient baillé la charte de ladite rente, lesquels la dépecièrent, et encores par lesdictes menaces leur avoit esté fait quictance que jamais pour l'église ne seroit rien demandé de ladite rente. » — On a inséré dans cet accord les lettres de Charles V (Paris, juillet 1367) ; — une procuration des chanoines; — et une information faite par le bailli Jehan de la Tuille, à laquelle furent appelés les notables de chaque paroisse, dont les noms sont cités (incomplet) février 1390.

G. 3713. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 6 sceaux, 1 fragment de sceau.

1196-1400. — Droit de mueson ou de modiation (*modiatio*) de l'archevêque et du chapitre de Rouen. — Charte de Richard Cœur-de-Lion, par laquelle il donne à l'église de Notre-Dame de Rouen, «*pro anniversario nostro et pro restauratione amissorum et dampnorum que dominus noster Philippus rex Francie fecit archiepiscopo et ecclesie Rothomagensi, tempore guerre inter nos et prefatum regem*, une rente de 300 muids à prendre sur la mueson de Rouen, Rouen, an 6 du règne. — Confirmation de cette charte par Jean, fils aîné du Roi de France, duc de Normandie, Bonport, février 1349. — Mandements des rois Philippe de Valois (Villers-Cotterets, 1er juin 1340) ; — de Jean, duc de Normandie (Caen, 2 et 24 octobre 1349) ; — des gens des comptes et trésoriers du Roi à Paris, des gens de l'échiquier de Normandie aux bailli, vicomte, vicomte de l'Eau, sergents et sous-sergents à masse à Rouen, au sujet de contestations pour ce droit de mueson. — Arrêts de l'échiquier et du parlement de Paris. — Information, par Nicolas Le Meteer, vicomte de Rouen, en vertu d'un mandement de la chambre des comptes, sur le droit de mueson du chapitre, octobre 1339. — Mandement des gens des comptes le Roy notre sire à Paris au bailli de Caux pour lui enjoindre de payer au chapitre 47 livres 5 sous tournois fors, qu'il leur devoit pour le résidu de leur moison de vin, du temps qu'il était vicomte de Rouen, « en telle manière que il ne doient plus retourner plaintifs par devers vous, car vreement il nous en despleroit, » 4 février 1343. — Mandement de Jean, duc de Normandie, au bailli, pour lui enjoindre d'informer au sujet de certaines fraudes commises par des marchands, lesquels, afin de se soustraire au paiement du droit de mueson (le 19e tonneau de vin de tous vins amenés à Rouen), faisaient mettre leurs vins au nom de plusieurs personnes, Caen, 20 octobre 1349 : — « Par le conseil estant en l'eschiquier des comptes où vous estiez » ; signé : Marueil. — Sentence du

bailli de Rouen, Nicolas Du Bois, constatant la remise faite par Vincent du Valricher, bourgeois de Rouen, à Guillaume Jacob, chanoine de Rouen, distributeur du chapitre, d'un denier injustement perçu, ledit denier cloué au bas de la sentence, 6 mars 1366. — Mandement des requêtes de l'hôtel, adressé au sergent ou sous-sergent à masse de Rouen, pour faire ajourner à l'échiquier Rogier Ravin, lieutenant du bailli de Caux, sur la plainte de Jean Picot, boucher, et de Robert Picot : ils alléguaient « qu'il les avoit grevez et fait tort en leur assignant jour d'asisse, en assises hors de la chastellenie où ils demeuroient, en plusieurs et divers siéges, à l'instance du procureur du Roi au bailliage de Caux, contre raison et la coutume du pays de Normandie... De ces griefs il ne leur loist à appeler, sans avoir recours au Roi par voie de douléance... Le Roi mandait au sergent que, « caution reçue souffisante des dessus dis de poursuir leur douléance et de paier le juge et amende, il ajournast Ravin et fist savoir au procureur du Roi d'estre à l'eschiquier, se il cuidoit que il lui touchast », 17 novembre 1372. — Mandement de l'échiquier à Jean de la Tuile, bailli de Rouen, pour faire vendre aux enchères des vins saisis, 18 juin 1398. — Sceaux de Jean, duc de Normandie, 1349 (fragment). — Sceau de Philippe de Hangest, bailli de Rouen; de Blancbaston, lieutenant du bailli de Rouen et de Gisors, 1396; de Colin Tirel, lieutenant du vicomte de l'Eau; de Guillaume Saquespée, sergent à masse du Roi, 1400.

G. 3714. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 8 sceaux pendants, 10 sceaux plaqués, 13 fragments de sceaux.

XII

XIIe siècle-1499. — Mueson de Rouen. — Arrêts du parlement de Paris, de l'échiquier, mandements des gens des comptes, mémoires et autres pièces de procédures, de 1400 à 1500. — Confirmation par Henri VI, roi d'Angleterre (Westminster, août 1445) des privilèges accordés à la ville de Rouen par Henri II, Richard Cœur de Lion, Jean-sans-Terre, saint Louis (copie). — Bulle du pape Innocent IV, portant confirmation de la charte de Richard Cœur de Lion, Latran, 2 des calendes de mai, an 5 du pontificat (copie). — Autre bulle du pape Nicolas V, contre certains marchands qui, par leur fraude, privaient l'église de Rouen de son droit de mueson, 1453. — Requête à très-haut et puissant prince et notre très-redoubté seigneur Monsieur le duc de Sommerset, lieutenant-général et gouverneur de France et Normandie pour le Roi, notre souverain seigneur, contre les marchands qui essayaient de se soustraire au payement de la mueson. — Procès entre le chapitre et Robin Alorge et autres marchands, devant Jehan Acart, conseiller du Roi, en vertu d'une commission spéciale, 1402; — entre le chapitre et les bouteillers de la vicomté de l'Eau, 1482; — en la chambre des comptes, entre les gens d'église prenant fiefs et aumônes sur la vicomté de l'Eau et la ferme des quatre-pieds et le fermier Michel Du Busc, 1466-1471 : « 5 membres à la ferme des quatre-pieds : le 1er, l'estallage des bouchers des halles du vieil marché, à cause duquel membre, le samedi après dîner, on percevait, de chacun boucher, pour chacun étal, 2 sous 6 deniers; le 2e, le barrage, qui se cueilloit par les portes; le 3e, le droit sur les paniers de poisson de mer; le 4e, le pesage de toutes les laines et denrées et le poix appelé crochet qui est le poix du lin, du fille de chanvre. » — Fragments du sceau royal de Charles VI, de la prévôté de Paris, de Jean Legier, lieutenant-général du bailli de Rouen, Hue de Donquerre. — Sceaux du pape Nicolas V, de la justice de Normandie (grand sceau); — de la vicomté de Rouen, 1425; — grand sceau aux causes de la vicomté de l'Eau, 1410; — sceaux de Jean Acart, 1402; — de Jean Verel, sergent à masse, 1409; — de Raoul Le Noir, huissier du parlement, 1401. — Sceaux de plusieurs maîtres de la chambre des comptes.

G. 3715. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

1500-1789. — Mueson. — Lettres-patentes, arrêts du conseil et du parlement, mémoires, pièces de procédures concernant ce droit. — Écrit fourni en la cour de parlement par les habitants de Rouen contre les prétentions de l'archevêque et du chapitre de prendre en essence le droit de modiation, 1520. — Lettres du roi François Ier, portant évocation, en son grand conseil, de toutes les instances pendantes, tant au parlement qu'autres juridictions de la ville de Rouen, entre les archevêques et chanoines, au sujet de leur mueson, et plusieurs conseillers en ladite cour du parlement, prétendant faire entrer des vins en exemption dudit droit, 16 mai 1532 (copie). — Arrêt du parlement de Rouen, du 20 juillet 1553, portant publication et exécution de l'arrêt du privé Conseil, du pénultième de mai 1553, concernant la réduction des 300 muids de vin de la modiation à la somme de 600 livres par an. — Lettres-patentes de Henri II accordées à M. le cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, et à MM. les chanoines, par lesquelles ordre est donné au trésorier-général de Rouen de payer, sur la recette du Domaine, tant pour le passé que pour l'avenir, aux dits archevêque et chanoines, 40 sous par chacun des 300 muids de vin, 13 décembre 1553, signé : Henri. — Requête du chapitre à Messieurs les trésoriers-généraux de France établis à Rouen pour faire con-

traindre Nicolas Dassier, commis à la recette du Domaine, à leur payer les arrérages de leur droit de mueson, à 40 sous par muid de vin, 1593 : « pour ce que les supplians sont en nécessités, pressez et chargez d'affaires auxquelles ils ne peuvent subvenir, pour leur estre tout leur revenu prins, saisi et occupé par les ennemys. » — Arrêt du Conseil concernant la rente due au chapitre sur le Domaine, en compensation de la mueson en essence, à savoir 200 livres à l'archevêque, 400 livres au chapitre, 10 juin 1732 (copie.) — Pièce signée par Henri II. — Fragment du sceau du grand Conseil au bas d'un arrêt daté de Châteaubriant, 16 mai 1532.

G. 3716. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 3 sceaux pendants, 2 fragments de sceaux pendants ; 3 sceaux plaqués.

1365-1638. — Lettres et documents relatifs à des faits historiques. — Lettres du roi Charles V : conformément au traité et accord de paix nouvellement conclu entre lui et le Roi de Navarre, il accorde rémission à maître Michel Durand, chanoine de Rouen, lequel tenait le parti dudit roi de Navarre pour toutes offenses crimes et maléfices qu'il aurait pu commettre depuis la Toussaint 1357 jusqu'à la date desdites lettres, Paris, 20 juin 1365. — Lettres de Jean Almaurry, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : décharge donnée au chapitre de Rouen, par Michel de Homblay, d'une somme de 4,000 francs d'or en écus, de trois chapeaux d'or garnis de pierreries, estimés à la valeur de 4,000 francs, renfermés dans un coffre et mis en dépôt au trésor de l'église cathédrale de Rouen, par très-noble et excellente dame Madame Blanche, reine de France, naguères allée de vie à trespassement, ledit de Homblay agissant comme procureur des exécuteurs testamentaires de ladite Reine, qui étaient Amand de Corbie, chancelier de France ; Jean Dieudonné, évêque de Senlis ; Jean Cauvart, évêque d'Arras ; Pierre de Pacy, doyen de Paris ; frère Pierre Basin, confesseur de la défunte ; Guillaume Ferret, Etienne Gieuffroy, Thiébaut Roussel, 4 novembre 1398. — Lettre circulaire, en forme de requête, adressée au Roi, par les ducs de Berry, d'Orléans, le comte d'Alençon, le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac, pour la réformation du royaume, Tours, 2 septembre 1410. — Acte de saisie, faite au nom du Roi et en vertu de ses lettres de commission, par Bureau Bousdrac, secrétaire du Roi, Jacques Cardon, examinateur au Châtelet de Paris, et Jean Narjo, varlet de chambre du Roi, d'une somme mise en dépôt au trésor de la cathédrale de Rouen, pour et au nom de Mademoiselle de Dreux, par MM. le Galois de Pierrecourt, chevalier, et Gilles Havé (18,162 écus en or, 37 nobles d'Angleterre, 1 franc d'or, 91 francs 6 sous en blancs de 8 deniers) ; le tout dut être transporté à la Bastide de Saint-Antoine, 29 janvier 1411 (V. S.). — Lettres d'abolition accordée par Louis XI (Pont-Audemer, 26 janvier 1465 (V. S.) à ceux qui avaient adhéré au parti de son frère Charles (copie donnée sous le scel des obligations de la vicomté de Rouen). — Vidimus par Antoine du Prat, garde de la prévôté de Paris, de trois lettres-patentes des rois Henri II, François II, Charles IX en faveur du chapitre de Saint-Quentin en Vermandois, ruiné par la guerre : enjoint aux chanoines de toutes les églises cathédrales et collégiales de lui venir en aide au moyen d'une aumône ou secours *caritatif* d'un écu par tête pour chaque chanoine cathédral, de 2 écus par tête pour chaque chanoine collégial. — Mandement donné au chapitre, par le lieutenant-général au bailliage de Rouen, pour faire arrêter, inventorier et mettre en sûre garde les biens, joyaux et écritures appartenant au chapitre, « pillés depuis Pâques dernier et le désastre advenu en la ville de Rouen », 6 février 1562. — Approbation par Louis de Bourbon, prince de Condé, lieutenant-général pour Sa Majesté en Picardie, du compte rendu par Michel de Bauquemare, marchand de la ville de Rouen, préposé par le conseil établi en ladite ville, en mai 1562, année des troubles, à faire la recette et dépense des deniers mis en ses mains pour le service du Roi sous la charge dudit prince de Condé, pour subvenir au paiement de la gendarmerie, fortifications, réparations et subventions des pauvres valides jusques et y compris le 26e jour d'octobre, jour de la prise de Rouen par Charles IX, Condé, 23 juin 1564 (copie). — Lettre de Gosselin, procureur syndic de la ville de Rouen aux chanoines pour leur demander d'envoyer chaque semaine, à l'hôtel commun, « le paiement de trois hommes fortz, roides et puissants pour commencer à faire la démolition du fort Sainte-Catherine », 16 septembre 1564. — Lettre du chanoine Marian de Martinbos au sujet de la manière dont doit être reçu en l'église de Rouen le nonce du pape, 15 mai 1584. — Lettre adressée au chapitre par les maieur, prévôt et échevins d'Amiens pour l'exciter à se prononcer contre Henri III, « à embrasser la vengeance du massacre si inhumainement commis à Blois » ; ils lui annoncent qu'ils se sont unis avec MM. de Paris et autres villes catholiques ; qu'ils ont fait lever le siége de devant Orléans et qu'ils comptent dans leur parti plusieurs bonnes villes en grand nombre et toutes les villes de Picardie, sauf Boulogne et Saint-Quentin, Amiens, 4 février 1589. — Réponse du chapitre de Rouen à Messieurs d'Amiens (en minute). — Lettres-patentes de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant-général de l'État royal et couronne de France, par lesquelles il accorde au

chapître de Rouen, à titre d'indemnité, 300 écus à prendre sur les biens des hérétiques, Paris, 15 novembre 1589. — Ensuivent, par déclaration et articles, les pertes et ravages soufferts par Georges Désert, vicaire d'Angerville-la-Martel, et par les fermiers dudit Angerville : « le jour de la foire Saint-Mathieu, séante à Angerville, MM. de la Sablonnière et de Laast, capitaines des gens de pied et de cheval sous le régiment de monsieur de Grillon, avoient logié leurs corps de garde au dit presbytère ; depuis MM. de Borozey, Sablières et Marcelles, aussi capitaines du même régiment, y avoient logé leurs corps de garde; le jour des Innocents, arrivèrent à Angerville plusieurs troupes de l'armée du maréchal de Biron, reistres et souisses, qui pillèrent et ravagèrent tous les grains et mirent le feu au hangard », 23 juin 1591. — Quatre lettres du légat, le cardinal de Plaisance, aux chanoines pour les prémunir contre le découragement, les dissuader d'entrer en négociation (sans en avoir référé à lui, légat, et au pape) avec Charles II, cardinal de Bourbon, Paris, 25 mai 1592, 18 avril, 28 novembre et 22 décembre 1593. — Réponses du chapitre aux dites lettres (en minute). — Articles de MM. du chapitre pour parvenir à une bonne réconciliation avec M. l'archevêque touchant la juridiction du chapitre pendant la vacance du siége, 29 avril 1594. — Minute d'une lettre du chapitre au pape en faveur de Charles de Bourbon, nommé par le Roi à l'archevêché de Rouen, 1594. — Prise de possession par procuration, pour Charles de Bourbon, 24 décembre 1594. — Serment de fidélité, prêté au roi Henri IV par le chapitre de Rouen, janvier 1594. — Lettre de Mgr François de Harlay à M. de Chaumont, bibliothécaire du Roi, qu'il traite de son très-honoré diocésain, au sujet de l'envoi de reliques pour le roi Louis XIII, envoi fait par le chapitre de Rouen; en *post-scriptum*, il prie M. de Chaumont « de faire savoir au Roi qu'il a ordonné, par mandements synodaux, que désormais l'on preschera par tout l'octave de l'Assomption, en mémoire du vœu de Sa Majesté », de Gaillon, 27 décembre 1638 (copie). — Sceaux du duc d'Orléans, du comte d'Alençon, du duc de Bourbon; — fragments des sceaux du duc de Berry et du comte d'Armagnac; — sceaux plaqués du bailliage de Rouen (petit sceau) et du cardinal de Plaisance.

G. 3717. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1588-1671. — Lettres adressées aux chanoines de Rouen : par Charles de Lorraine : il les prie de surseoir l'affaire des prairies de Petiville, dans laquelle il se trouvait intéressé ainsi que les héritiers de feu monsieur de Laval, Harcourt, 25 février 1588, — de Henry d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie, en faveur du sieur du Buisson, son aumônier, chanoine, Dieppe, 4 août 1628, Paris, 11 juillet 1642 ; — en faveur des Pères de l'oratoire de Dieppe, Paris, 3 mars 1645 ; — il remercie les chanoines du service du bout de l'an qu'ils ont fait célébrer pour sa femme, camp de Loisy, 24 septembre; — il leur annonce qu'il s'est employé à obtenir de M. Mallet, député de l'archevêque, et de leurs députés, la promesse de surseoir toutes choses jusqu'à sa prochaine arrivée à Rouen, où il espérait se rendre bientôt, dans la passion qu'il avait de rétablir l'union entre l'archevêque et le chapitre, Fontainebleau, 26 août 1661 ; — de Montausier, autre gouverneur de Normandie ; il les remercie de s'être intéressés à la douleur qu'il a eue en perdant madame de Montausier, et d'avoir fait célébrer un service solennel à la cathédrale pour le repos de son âme, Saint-Germain, 20 décembre 1671.

G. 3718. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1482-1702. — Lettres de Rois et de Reines aux chanoines de Rouen, à savoir : de Louis XI : défense de procéder à aucune élection de futur pasteur, en remplacement du cardinal d'Estouteville, sans avoir sur ce les exprès congé, licence et permission du Roi, Plesseys-du-Parc, 27 janvier 1482 (V.S.); — de Charles VIII : il les prie de s'employer, comme pour le Roi, en faveur de maître Jean Simon, évêque de Paris, lequel avait besoin de faire examiner certains témoins touchant le fait de son évêché, Paris, 7 juillet ; — de Catherine de Médicis, en faveur de Jean Bout, chantre de sa chapelle de musique et chapelain du collége du Saint-Esprit, fondé en l'église de Rouen, Lyon, 10 juin 1571 ; — de la même : elle exprime son mécontentement de la manière dont la garde se faisait à Rouen : tous les officiers du Roi s'en exemptaient ; les artisans et autres personnes de basse condition se plaignaient, disant n'être obligés à garder ceux qui avaient sans comparaison plus de moyens qu'eulx ; « En ceste ville de Paris, qui doibt estre l'exemple et la lumière des autres villes du royaulme, nul ne prétend s'en exempter jusques à ceulx du Conseil du Roy et des premiers de la cour du parlement; » la Reine avait écrit au sieur de Carrouges de tenir la main à l'exécution des ordres du Roi et d'envoyer tous les mois au Conseil un rôle de tous les officiers et autres principaux habitants de Rouen « qui deffaudroient à la dite garde, quoiqu'ils fussent, et sans aucune exception, afin de congnoistre ceulx qui vouldroient mespriser ce qui est de leur conservation conjointe avec le service du Roy et le bien et repos de leur

patrie », Paris, 27 novembre 1587. — Lettre de Henri III aux échevins de Rouen, pour leur annoncer la nomination du duc de Joyeuse, amiral de France, comme lieutenant-général de Normandie, Paris, 8 mars 1583 (copie); — du même, aux chanoines : ordre de faire célébrer un service pour ledit duc, tué à Coutras, Paris, 21 février 1588; — du même : il annonce qu'il a envoyé à Rouen le sieur de Moy, maître des requêtes, « qui s'expliquera sur les choses qui estoient depuis peu de temps arrivées en la ville de Paris » (les barricades qui obligèrent Henri III de sortir de la capitale), Chartres, 26 mai 1588; — du même : ordre de faire des recherches au sujet du rapt dont était accusé Charles de la Roque, conseiller au parlement, Blois, 10 décembre 1588; — de Marie de Médicis, en faveur de Charles Robaches, l'un de ses chapelains ordinaires, chanoine de Rouen, Paris, 24 juillet 1609; — de Louis XIII, en faveur du sieur Martin, chanoine, qu'il avait mandé près de sa personne, Paris, 12 avril 1633; — du même en faveur d'un chanoine, fils de Romain de Moy, maréchal de ses logis, Paris, 14 novembre 1645; — de Louis XIV : ordre au chapitre de députer, suivant l'usage, vers l'archevêque, à son retour dans son diocèse, Fontainebleau, 8 août 1661; — du même en faveur du sieur de Molony, évêque de Laon, en Irlande, chanoine de Rouen, et qui retournait dans son pays pour y continuer son ministère épiscopal, Saint-Germain en-Laye, 2 avril 1672; — ordre à la compagnie de la Poterie, du régiment d'infanterie de Reniencourt, de partir de Neufchâtel et de s'acheminer à Abbeville, Versailles, 19 janvier 1703.

G. 3719. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 4 cachets.

XVe siècle-1755. — Lettres diverses adressées au chapitre ou à des chanoines de Rouen : — par G. de Clugny : il offre la continuation de ses bons soins aux chanoines et les remercie du beau drap qu'ils lui ont envoyé, comme témoignage de reconnaissance de ce qu'il avait fait pour eux, Tours, 21 décembre (sans date, en latin); — par M. de Mouchy : il demande d'être dispensé de se trouver à Rouen jusqu'à la Pentecôte, Paris, 25 mars 1588; — par *Mutius Vitellescus*, général des Jésuites : il les remercie du témoignage de bienveillance qu'ils ont donné au collége de Rouen et à toute la compagnie en honorant de leur présence la cérémonie des fêtes de la canonisation qui avaient eu lieu à Rouen, Rome, 18 juillet 1622; — par Lefebvre, prévôt et garde de la ville de Gisors : il répond aux plaintes du chanoine Hersan et de ceux qui voulaient lui faire perdre la fonction de sénéchal du chapitre, juillet 1668; — par M. Le Grain, chapelain de la cathédrale de Rouen : il s'excuse de n'avoir pu se rendre au chapitre général de Rouen, étant retenu, comme organiste, à la cathédrale de Boulogne, le 15 août, jour de la fête patronale, 17 août 1704; — par Jean, évêque d'Evreux, au sujet d'une affaire portée devant l'official de son diocèse, 15 juillet 1728; — par Fontenelle : il leur envoie un exemplaire de la dernière édition de ses œuvres, en souvenir de son frère le chanoine, et tout en regrettant « qu'elles ne soient guères dignes pour la plupart d'entrer dans une bibliothèque telle que celle du chapitre », Paris, 26 février 1763; — par le chanoine Le Rat : nouvelles de la santé de l'archevêque : « M. le comte de Saulx, son neveu, vient d'être nommé chevalier d'honneur de la Reine, place très-distinguée, qui a été occupée précédemment par deux maréchaux de France », Paris, 6 novembre 1755; — par l'abbé de Boismont : envoi de son discours, Paris, 9 septembre 1750; — lettres au sujet des réparations de sa maison canoniale, louée par lui à M. Delaisement, 18 octobre 1754, 24 mai 1755. — Cachets du général des Jésuites, de MM. de Courvaudon, de La Ferté et Boismont.

G. 3720. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 cachet.

1608-1682. — Lettre du Père Gontery, jésuite, au chapitre : il demande le prêt d'une mitre et d'une crosse avec un rochet « pour un des plus signalés prélats de France en mérite, qualifié seigneur et curé de Archanville en ce païs et diocèse et qui, des eaux de Forges où il était venu réparer sa santé, sur la demande du dit Gontery, s'était rendu à Dieppe, lieu plein d'infidélité », 28 septembre 1608. — Attestation du chapitre en faveur de François Suarez, évêque de Memphis, qui avait rempli les fonctions archiépiscopales pour Mgr de Harlay, empêché, dans le diocèse de Rouen, 5 des ides d'octobre 1651. — Demande d'avis du chapitre de Beauvais sur le refus fait par l'official de Beauvais, à raison de sa qualité d'official, de souscrire le formulaire contre les 5 propositions de Jansénius, 28 mai 1662. — Trois lettres de l'évêque Molony, chanoine de Rouen, se qualifiant évêque de Laon : l'une, à M. Bizet, secrétaire du chapitre, pour le prévenir qu'il n'osera signer, comme il a fait, sur les registres du chapitre, « s'il arrivoit une persécution dans ce pays (l'Angleterre), comme il se peut faire sans miracle », 4 juin 1672; — l'autre, au chapitre, pour réclamer le paiement de sa pension entre les mains de son ami M. Hacquett : « La vie errante que je mesne, allant toujours de lieu en lieu, tant pour éviter le danger de la persécution dont nous sommes accablés que pour instruire le peuple et encourager les pasteurs, est cause que je ne vous escris pas plus sou-

vent », — « je n'ai aucun moyen d'existence ; les catholiques sont si pauvres qu'ils ne peuvent rien nous donner ; le zèle et la prudence nous empêchent de leur estre à charge et nous retirer chez eux », 13 septembre 1674 ; — la troisième, au même chapitre, pour lui annoncer qu'il est arrivé à Londres, sain et sauf et qu'il prétend en partir dans deux jours pour passer plus outre ; il prie ses confrères les chanoines de remettre à mademoiselle Hacquett, à Rouen, les 430 livres auxquelles il a droit, 24 septembre 1677. — Remerciements adressés aux chanoines par Pellot, président au parlement, à l'occasion du service qu'ils avaient fait célébrer pour son père, Paris, 17 août 1683. — Cachet du père Gontery.

G. 3721. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 3 cachets.

1470-1709. — Lettres d'archevêques de Rouen : du cardinal d'Estouteville, au sujet de l'union projetée de la trésorerie à la fabrique de la cathédrale, Rome, 8 mai 1470 ; signé : *archiepiscopus vester cardinalis d'Estoutevilla, propria ;* contre-signé : *Jo. Baptista ;* — du même, au sujet de l'union des revenus de Saint-Maclou à la fabrique, en faveur des enfants de chœur dont on voulait augmenter le nombre ; il est aussi question, dans cette lettre, de la fête de Notre-Dame-des-Neiges, d'ornements d'église envoyés par le cardinal, et de l'annonce de son retour après les fêtes de Pâques ; *ex urbe,* 6 décembre 1480 ; signé : *archiepiscopus vester G. cardinalis d'Estoutevilla domini domini nostri pape et sancte Romane ecclesie camerarius, propria ;* contre signé : *Johannes* Le Marquetel ; — du cardinal de Bourbon : il annonce l'arrivée à Rouen d'un homme qui avait sa confiance, envoyé pour parachever le collége des Jésuites, « qui est, dit-il, la chose que je désire le plus du monde », Gaillon, 11 juillet 1570 ; — du même : « Il ne peut aller à Rouen faire sa feste de Noël avec les chanoines, ce qu'il espère récompenser à la feste de Chandeleur et là passer le contrat de ses fondations et des dîmes de Lyons qu'il leur a promises », Paris, 19 décembre 1577. — Passeport pour 3 mois, délivré par Charles, cardinal de Bourbon (neveu du précédent), aux sieurs Péricard, Tibermesnil, Sequart, Guernier, chanoines, qui devaient se rendre à Gaillon pour traiter des affaires de l'archevêché, Gaillon, 25 octobre 1593. — Lettre de Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, pour prier les chanoines de gratifier M. Le Roy de quelque dispense de résider, « attendu qu'il n'y a presque archevesque en ce royaume qui n'aye près de soy un ou deux de ses chanoines », Gaillon, 14 août 1599 ; signé : « votre confrère et meilleur amy à vous faire plaisir, Ch. de Bourbon, archevesque. » — Lettre du bailli d'Arques à Mgr François de Harlay, au sujet des propositions faites par le Père Morin, au nom des Oratoriens de Dieppe, en contestation avec l'archevêque et le chapitre pour leur maison de Dieppe ; apostilles du prélat : « Très-bien, plus que très-bien... Je suis empesché de bastir (l'hôtel pour la vicomté de Dieppe). Au cas qu'il en faille venir là, voyez au juste où peut aller l'entreprise et conduisez la la clef à la main, et ne m'y embarquez pas que vous n'y alliez vous-mesme, pour en mesme temps triompher d'Arques, qu'il faut vistement conclurre à quelque prix que ce soit », sans date. — Lettre de Mgr de Médavy : il remercie le chapitre de la part qu'il a prise à la perte d'une personne qui lui était chère, Gaillon, 25 novembre 1676 ; — du même pour prier les chanoines d'accorder tout ce qui est convenable à la dignité de Mgr de Carthage (Colbert), nommé coadjuteur de Rouen, 22 juillet 1680 ; — de Mgr Colbert à l'occasion de sa nomination de coadjuteur ; il annonce aux chanoines que la cérémonie de son sacre aura lieu en l'église de la Sorbonne le dimanche 4 août, Paris, 31 juillet 1680 ; — du même en faveur de M. De Lan, son théologal, dont la doctrine avait donné prise à quelques soupçons, sans date ; — de Mgr d'Aubigné : il promet d'écrire à M. Desmarets pour une affaire qui intéressait le chapitre, Gaillon, 16 octobre 1709. — Cachets du cardinal d'Estouteville, du cardinal de Bourbon.

G. 3722. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

XIIe siècle (copie)-**1772.** — Quittances, pièces de procédures, sommations, procurations, mémoires concernant les rentes appartenant au chapitre de Rouen sur la vicomté et la vicomté de l'Eau de Rouen, les vicomtés d'Auge et de Pont-de-l'Arche et le droit d'ensaisinement. — Lettres de Philippe de Magneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus de la charte de Jean, fils aîné du Roi, duc de Normandie, (abbaye de Bonport, février 1349), où se trouve rapportée la donation, faite au chapitre par Richard Cœur de Lion, de 300 muids de vin sur la vicomté de Rouen. — Mémoire présenté au Conseil par MM. les agents généraux contre le receveur général des domaines de la généralité de Tours touchant les droits d'ensaisinement et de rachat, 1745. — Mémoire pour servir d'instruction sur la manière dont les benéficiers et communautés ecclésiastiques de la ville de Rouen doivent entendre et exécuter l'arrêt du Conseil du 17 mars 1750, concernant l'ensaisinement et contrôle des titres de leurs biens. — Quittance de 3,000 livres prêtées au Roi, aux mains de Guillaume Lat, receveur-général des finances, par MM. du chapitre ; 7 écus sol à 50 sous pièce,

17 écus pistolets à 48 sous pièce, testons, reales, douzains et dizains, 22 et 26 octobre 1560.

G. 3723. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier, 1 sceau.

1412-1759. — Matières diverses. — Procuration donnée par les prêtres de la Calende pour poursuivre un procès contre les religieux de Saint-Ouen de Rouen et le prieur du Mont-Saint-Michel au Mont-Sainte-Catherine-lès-Rouen, 1er mars 1435. — Délibérations capitulaires de 1628, 1648, 1688, 1693, 1698, 1702, 1759. — Privilége accordé aux archevêques et évêques de Normandie d'évoquer au grand Conseil les contestations survenues entre eux et les curés relativement au droit de déport, 1526-1549. — Sentence des requêtes du palais rendue au profit du chapitre contre David Pradon : celui-ci est condamné à bailler par déclaration les deniers qu'il avait reçus des déports pendant la vacance du siége, 1594 ; joint à cette sentence : commissions de receveur données par le cardinal de Bourbon, audit Pradon, Louviers, 21 février 1592 ; — à Nicolas de Chaillou, Saint-Denis en France, dernier juillet 1593 ; — révocation de ces commissions, Gaillon, 5 novembre 1593. — Lettres de Rogier Martin, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus d'un acte passé devant le garde de la prévôté de Paris (Pierre des Essars, seigneur de Villerval et de la Motte de Tilly), par lequel Marie de Sainte-Maure, dame de Tocé et de Rivarennes, veuve de feu Pierre de la Rocherousse, jadis écuyer du Roi, châtelain de Longueville, donne procuration à ses frères Jean et Ector de Sainte-Maure pour réclamer ce qui peut lui revenir de la succession de son mari, 21 janvier 1411 (V. S.). — Lettres d'Aleaume Cachemarée, huissier de parlement, attestant qu'en sa présence les chanoines de Rouen ont fait remise, aux exécuteurs testamentaires dudit Pierre de la Rocherousse (Olivier Fromentin, doyen de Saint-Brio des Vaulx et Jean de la Rocherousse, écuyer) et au procureur de sa veuve, de 3 coffres, l'un en façon d'arche de mer, les deux autres couverts de cuir, qui avaient été mis en garde dans le trésor de la cathédrale de Rouen ; présents à la remise et à la quittance qui fut donnée au chapitre : Jean de Carrouges, avocat en cour laye, et Étienne Le Gros, chantre et chanoine de Sauqueville, 7 février 1411 (V. S.). — Ordonnance touchant le devoir du distributeur du chapitre, 1621, 1622 :.... « Il doibt savoir que tout chanoine promeu aux sainctz ordres, ayant fait sa résidence rigoureuse, peult prendre, par chacun an, 20 jours, ensemble ou séparément, ainsy qu'il advisera bien estre, pendant lesquels il gaigne toutes les distributions, plus 12 seignées qui durent chascunes 3 jours entiers, et 12 récréations, chacune récréation durant 3 jours entiers et une matinée;.... que tout chanoine qui désire prendre jour, seignée ou récréation luy doibt dire déterminéement qu'il prend un jour ou une seignée ou une récréation et non pas, selon l'abus qui court à présent, luy dire : Si je ne viens, en une telle heure, mettés moy en gain ». — Sceau d'Aleaume Cachemarée.

G. 3724. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 2 sceaux.

1347-1682. — Matières diverses. — Lettre de Claude de Sainctes, évêque d'Évreux : il promet de payer au chapitre 100 livres pour le past, Paris, 10 février 1580. — Lettre de Du Molinet, évêque de Séez, au chanoine Marian de Martinbos : c'est trop exiger de lui que de lui demander 100 livres pour le past, son évêché ne valant pas la 4e partie de celui de Mr de Lisieux qui en a été quitte pour 40 écus, 18 août 1582. — Lettres de Marian de Martimbos au chapitre : « Passant par Bayeux, il a entendu au certain la mort de monsieur l'evesque dudit lieu pour l'âme duquel son église feist samedi ung service et hyer procession généralle pour obtenir de Dieu ung bon successeur ; il a parlé au recepveur du défunt du past dont celui-ci était resté redevable », 23 juillet 1582. — Sentence de Antoine Lemercier, lieutenant du bailli de Caen en la vicomté de Bayeux : permission de faire arrêt sur le revenu de l'évêché pour le paiement de 200 livres dues pour le past du dernier évêque, 11 août 1582. — Lettre de Martimbos, au sujet de cette affaire : « J'ai toujours entendu que, lorsque Mgr le cardinal feist son entrée d'archevesque, l'évesque de Bayeux, qui estoit pour lors nommé de Humières, paya 108 escus », 14 août 1582. — Sentence du même lieutenant : « L'argent dû pour la past de l'évesque sera consigné au greffe jusqu'à ce que la cour ait ordonné sur l'appel interjeté en icelle », 3 décembre 1583. — Délibération du chapitre touchant le past offert par Mgr. de Médavy, 31 janvier 1682 : l'archevêque offre de traiter le lendemain les chanoines ; une distribution d'argent devait être remise aux chapelains, enfants de chœur et officiers. — Ajournement, en vertu d'un mandement du parlement (17 mai 1389), aux jours du bailliage de Senlis, par Roland de Bais, sergent à cheval, de l'évêque de Beauvais nommé à l'archevêché de Rouen, à l'occasion d'un procès de ce prélat avec le chapitre de Beauvais. L'évêque de Beauvais, quand il fut ajourné, se trouvait à l'hôtel des Loges, près de Lisieux, 1er novembre 1389. — Acte de l'élection faite de Raoul Roussel, comme évêque d'Évreux, par les chanoines de cette ville, 22 octobre 1439. — Jean de Marigny, archevêque de Rouen, déclare le chapitre

exempt du subside que le pape l'avait autorisé à lever sur les personnes ecclésiastiques pour le paiement de ses dettes, 26 mars 1347. — Les vicaires généraux de l'archevêché déclarent le même chapitre exempt du subside que l'archevêque, en vertu d'une concession du souverain pontife, faisait lever sur les villes et cures du diocèse, 8 novembre 1389. — Délibération du chapitre portant qu'il ne pouvait consentir à l'insinuation de la donation de 2,000 livres faite par le cardinal de Bourbon aux Jésuites, avant que le clergé du diocèse n'eût été assemblé, 15 avril 1570. — Requête présentée par le chapitre à M. Piperey, général provincial des monnaies en Normandie, pour qu'il lui fût permis de faire faire 6,000 méreaux de cuivre à la monnaie de Rouen, sans date. — Information au sujet de Jean de Canville, qui demandait l'office de messager du chapitre. — Sceau de Jean de Marigny. — Contresceau de la cour de Rouen.

G. 3725. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 1 sceau, 3 cachets; plusieurs fragments de sceaux.

1290-1785. — Matières diverses : Demande de gratification par M. Toustain, prêtre, secrétaire du chapitre, pour sa peine d'avoir fait la table des registres capitulaires, 30 septembre 1760; — demande de la place de secrétaire par M. César Robin. — 20 août 1785, « au sieur Broche, organiste, la gratification ordinaire de 100 livres, et sur ce qu'il a été représenté qu'il se faisoit souvent suppléer par des élèves peu instruits, même dans les fêtes principales et aux *Inviolata*, M. le doyen a esté prié de lui donner des avis à ce sujet. — Sur ce qu'il a été représenté qu'il seroit peut-estre convenable de donner d'autres attitudes aux statues de la Sainte Vierge et de Saint Jean, que celles qu'elles ont dans le modèle présenté par le sieur Clodion, délibéré, il a été dit que la compagnie s'en rapporte entièrement au goût de MM. les commissaires et de l'artiste pour faire les changements qui seront à propos. » — — Lettres de politesse adressées au chapitre par des prédicateurs de l'avent et du carême : Tatou, prêtre de l'Oratoire, 6 novembre (sans indication d'année), O'Haillouran, théatin, 13 mai 1722, De la Tour, 16 octobre 1722, Le Prévost, chanoine de Chartres, 24 octobre 1733. — Acte sous seing par lequel le comte et la comtesse de Rochefort (A. de Silly et M. d'Annebault) reconnaissent que sur les 6,000 écus d'or dus au chapitre par feu M. d'Annebault, héritier du cardinal d'Amboise, le chapitre n'a encore reçu que 14,700 livres, Hébécourt, 9 septembre 1565. — Testament de Marguerite Petit, veuve de défunt Alonce de Civille, bourgeois de Rouen : « Veut être enterrée en l'église de Saint-Herbland, près de son mari et d'Isabeau Le Prestre, sa mère; lègue 50 livres à la fille de François Sagon, pour aider à la marier; mention de Jean Durand, son gendre, et d'Alonce de Civille, son fils, 15 mars 1527. — Délibération du chapitre portant qu'on s'opposera énergiquement aux entreprises du maire et de la commune de Rouen et que les chanoines absents, à leur retour à Rouen, seront invités à adhérer par serment à ladite délibération, sous peine d'être privés de la commune de l'église, mercredi avant la conversion de Saint-Paul, 1290. — Sentence d'excommunication portée par le chapitre contre le maire, les pairs et les sergents du maire, lundi après *Lætare*, 1290. — Acte du chapitre en réponse à un mandement du Roi pour faire lever l'excommunication dont avait été frappé le maire de Rouen Jean Naguet, laquelle empêchait de donner à son corps la sépulture ecclésiastique : le maire a été excommunié, non par l'official, mais par le chapitre, en vertu de l'autorité apostolique; l'absolution lui a été offerte à lui et à ses adhérents; ses amis, avant la réception des lettres du Roi, l'avaient fait inhumer dans l'église Saint-Gervais; jeudi après *Lætare*, 1290. — *Hec sunt domus seu loca super quibus major Rothomagi dedit seu levavit minus juste brevia de feodo contra decanum et capitulum Rothomagense.* — Lettres de Simon, évêque de Paris, constatant la renonciation faite par les pairs et les sergents de la commune de Rouen à l'appel qu'ils avaient interjeté au Saint-Siége contre le chapitre; à Rouen, *sedente scacario*, mardi après *Cantate*, 1291 (en double exemplaire). — Confirmation par Louis XII des foires franches de Rouen, la foire du Pardon Saint-Romain, deux autres foires de 15 jours sans interruption, non compris les dimanches et fêtes, l'une commençant le lendemain de la Purification, l'autre commençant le 1er mercredi après la Pentecôte, Rouen, février 1498 (V. S.) (copie). — Mandement du Roi Henri III, aux échevins de Rouen, pour qu'ils eussent à faire rehausser et relever les murailles qui séparaient leur maison commune d'avec les autres particulières, Paris, 20 juillet 1585 (copie). — Sceau de Simon, évêque de Paris, et de plusieurs chanoines de Rouen. — Cachets d'A. de Silly, de M. d'Annebault, 1565, de l'évêque de Chartres, 1738.

G. 3726 (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1609-1786. — Procès-verbaux des visites des églises de Assigny, Martinéglise, Sainte-Madeleine de Grèges, 1609; — Assigny, Bailly-en-Campagne, Saint-Sauveur de Fresneauval, Saint-Aubin de Hambures, Notre-Dame de Glaie, Saint-Remy de Bailbolet, Notre-Dame de Londiniè-

res, Grèges, Saint-Martin d'Amfreville-les-Champs, Notre-Dame de Douville, 1624; — Londinières, Baillolet, Hambures, Fresnoy, Clais, Grèges, 1660; — Baillolet, Clais, Fresnoy, Hambures, Londinières, Martinéglise, prieuré de Saint-Étienne, Bailly-en-Campagne, 1662; — Baillolet, Clais, Londinières, Bailly-en-Campagne, Martinéglise, 1720, — Londinières, Baillolet, Clais, Martinéglise, Grèges, Londinières, 1736.

G. 3727. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1491-1683. — « Titres des terres, seigneuries et baronnies de Londinières, Clais et Baillolet, circonstances et dépendances appartenant à Messieurs du chapitre de Notre-Dame de Rouen ». — Contrat d'acquisition de la terre des Fosses, 1683; — de la grande ferme de Bailly-en-Campagne, de la seconde et troisième ferme dudit Bailly-en-Campagne, 1661. — Lettres de Charles VIII, portant établissement d'un marché à Londinières et de 2 foires par an, 1491. — Ordonnance du bailli de Caux pour le marché de Londinières, 1491 (copie du 18e siècle).

G. 3728. (Registre.) — 7 pièces, parchemin; 169 pièces, papier.

1566-1747. — Sentences de la haute-justice de Londinières. — Lettre écrite au tabellion du chapitre par Jacques De la Couldre, lieutenant-particulier au bailliage de Londinières, pour le prier de s'employer à lui faire obtenir la charge de lieutenant-général du dit bailliage vacante par le décès d'Antoine Picard, 1591. — Certificat de Michel Ragot, curé de Saint-Jacques de Dieppe; — de Jean Fournier, vicaire de la dite église, en faveur de Vincent Lemoyne, avocat et greffier au bailliage de Dieppe, « vray chrestien et catholique, nullement fauteur d'hérésie, » 6 octobre 1594. — Requête présentée au chapitre par Geuffroy de la Place, commis à l'office de procureur fiscal à la haute-justice de Londinières, pour se justifier de certains cas qui lui étaient faussement imposés : « 2 escots d'ormes, abattus à Clais, qu'on lui reprochait de s'être appropriés ont été employés à payer le grand-voieur du Roi, lequel avait fait une chaussée au dit lieu de Clais, au lieu des planches qui avaient été emportées par le vent. » — Requête d'Antoine Troches et de Pierre Lefevre, sergents de la baronnie de Londinières, inquiétés dans la possession de leurs offices par Jean Banquet, sieur de Creully, ayant le parti de la réunion et remboursement des sergenteries. — Sentence de Nicolas Le clerc, avocat du Roi en la vicomté de Neufchâtel, bailli-vicomtal de Londinières, ordonnant que le prétoire du dit lieu serait réparé, 1620. — « Estat des mises, journées, voyages et vacations qu'il a convenu faire à Charles de Carcuit, receveur de la haute-justice de Londinières, pour le procès criminel fait à l'encontre de Symonet Des Croix, pour larcins, lequel Des Croix, par sentence donnée du bailli de Londinières, fut condamné à estre battu de verges jusques à effusion de sang par un jour de marché, banni, ses biens et héritages confisqués », 1566. — Procès contre une fille qui avait fait périr son fruit, 1572; — contre un autre qui avait enfoui son enfant dans une pièce de terre, 1597.

3729. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1560-1644. — Procès, en 1644, entre le chapitre et Antoine de Creny, écuyer, sieur de Linemare, et François Colombel, son serviteur, pour outrages faits aux fermiers du chapitre : « ayant fait venir en sa maison quelques soldats qu'il fit couvrir de carapoux pour estre deguisés, les envoia de sa maison de Linemare où il demeuroit en la paroisse de Bailly pour outrer les fermiers et dîmeurs des dits sieurs du chapitre et tuer leurs cavales ». — Interrogatoire de Creny; noms et surnoms des témoins. — « Articles de plaintes que baille le chapitre, impétrant de commission obtenue de Sa Majesté et nos seigneurs de son Conseil, contre le dit de Creny à cause de ses alliances avec des Conseillers du parlement de Normandie : Marc-Antoine de Brèvedent, neveu de sa femme, le sieur de Gremonville, Jacques Roque de Varengeville, Henry Danviray, François Auber de la Haye, Adrien Secart sieur d'Auzouville, Pierre de Roussel sieur de Saint-Gilles, Charles et François Anzeray de Courvaudon, Robert de Franquetot, Jean-Baptiste Le Brun, François Voisin sieur de la Haye, Guillaume Gueroult, Pierre Costé du Mesnil, Louis Paulmier sieur de la Bucaille, Charles Labbé sieur de la Motte, Charles Ribault sieur du Mesnil, Antoine de Caradas sieur du Héron, Pierre De la Place sieur de Fumechon, Claude Le Roux sieur de Tilly, Alexandre Bigot, François de Vigneral. — Commission adressée par le Roi au premier de ses conseillers maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel pour faire droit sur l'évocation du chapitre, 10 juin 1644.

G. 3730. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, 8 sceaux; 2 fragments de sceaux.

1226-1289. — *Ordinacio, de consensu capituli et magistri Johannis de Sarqueus, archidiaconi tunc temporis in ecclesia Rothomagensi A ugi, per reverendum patrem magistrum Petrum Colomede, archiepiscopum, de eccle-*

sia de Cleies et de capellis de Hambures et de Fresneio et de ecclesiis de Balloleto et de Londenariis... super jure archidiaconatus, 1226 (copie tirée, en 1335, d'un missel de l'église de Braquemont). — Accord, entre le même Jean de Sarqueus et le chapitre, au sujet du droit archidiaconal à Cloies, Baillolet, Grèges, Londinières et Braquemont, 1280. — Ventes par Mathieu Mignot à Martin De Dun, bourgeois de Dieppe, pour 65 sous tournois, de 7 sous de rente sur une pièce de terre à Martinéglise près de la masure de Nicolas Palecheul, janvier 1242 (V. S.); — par Martin *de Boevilla, armiger*, au chapitre, pour 100 livres tournois, de 7 livres 4 sous en deniers et en chapons, chaque chapon estimé à 6 deniers, juillet 1248; — par Martin Serjant, *de Berengervilla*, du consentement de sa femme Emmeline, pour 25 livres tournois, de 4 acres de terre à Martinéglise *prope Keminum de Calceia apud Valetam*, 1250; — par Robert Le Machon, clerc de Martinéglise, du consentement de sa femme Emmeline, pour 15 livres tournois, d'une pièce de terre près de la rivière *d'Alna*, 1249; — par Martin Serjant, du consentement de sa femme Emmeline, pour 30 livres tournois, de 60 sous de rente sur les biens situés entre la rivière *d'Alna et terram leprosorum de Monte furcarum*, avril 1252; — par *Petrus de Fonte*, du consentement de sa femme Agnès, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente, 1256; — par Jeanne Gouel et Guillaume Varin, pour 19 livres tournois, d'une masure et de 2 pièces de terre à Martinéglise, « entre Guillebert à le Pilée près Albin de le Turaigne et le chemin d'Arques », 1274 (témoin *Dominus Daniel*, prêtre de Grèges); — par Emmeline Franquet, du consentement de son mari, à Robert Canu, pour 7 livres tournois, de rentes à Martinéglise, 1276. — Prise à fieffe par Raoul *de Atrio* et Regnaud Piquet, du chapitre, d'une acre de pré entre le pré du Hoc, le pré de la Chaussée et le pré de la Ferté, 1276. — Ventes au chapitre par Thomas Bernard, pour 4 livres 19 sous tournois, de 9 sous 11 deniers de rente, 1281; — par Michel De Dun, de Dieppe, clerc, à Robert Canu, fils de Guillaume Canu, pour 15 sous tournois, de 7 sous et de 3 gélines, 1280. — Autres ventes au chapitre par Robert Haulenc, pour 40 sous tournois, de 4 sous tournois de rente, 1281; — par Guillaume Symon, pour 10 livres tournois, de 20 sous; — par Hugues *de Brequegniaco*, du consentement de Richard, son fils aîné, pour 45 sous, de 4 sous 6 deniers, 1283; — par Guillaume *de Aencuria*, pour 4 livres, de 8 sous que lui devait *Emmelina Canis*, 1283. — Vente par Andrieu de Cumont, écuyer, à Guillaume Varin, clerc de Martinéglise, d'un tènement à Martinéglise, tenu du chapitre : — Sceaux de l'officialité de Rouen, de Guillaume de Ancourt, de Michel De Dun, de Thomas Bernard, d'Emmeline Franquet; sceau de l'église de Braquemont, 1335. — Fragments du sceau de l'officialité et de Hugues de Bréquigny.

G. 3731. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 17 sceaux, 3 fragments de sceaux.

1250-1408. — Chartes relatives à Londinières. — Arrêt de l'Échiquier de Normandie, de Pâques 1289, portant reconnaissance et confirmation du droit de justice et et du plaid de l'épée appartenant au chapitre de Rouen à Londinières, Boisseel, Espinay et autres terres du bailliage de Caux (copie sous le sceau de la vicomté de Rouen; l'original est à la bibliothèque de Rouen). — Ventes par Guillaume de Fresneel, à Jacques, archidiacre de Rouen, de 20 sous de rente, pour 8 livres tournois, avril 1250; — par Robert li Sauvages et *Aubereda*, se femme, au chapitre de 2 acres de terre, 1253; — par Richard Le Brument, fils de Gautier Le Brument, au chapitre, pour 109 livres tournois, de 24 acres de terre en 3 pièces relevant de maître Laurent de Ricarville, chanoine, par un service de roncin et 20 sous de rente; présent à l'acte Guillaume de Saane, trésorier du chapitre, décembre 1260; — par Jean Le Petit au chapitre, de 30 sous de rente, pour l'obit de Regnaud de Bulles, novembre 1260; — par Raoul Mabille à Raoul Capeval, clerc, de 5 vergées de terre, 1264; — par Béatrice Moy à Guillaume de *Saane*, trésorier du chapitre, de 12 sous de rente pour l'obit du dit Regnaud de Bulles, 1270; — par Raoul d'Aulage, au chapitre, pour 100 sous tournois, d'une rente de 10 sous affectée à l'obit de Jean de Gamaches, chanoine, 1289; — par le même au chapitre, pour 4 livres tournois, de 3 vergées de terre, et d'une rente de 50 sous tournois, 1290. — Approbation par *Droco* de Coubart, chanoine de Rouen, de la vente faite au chapitre par le dit d'Aulage, 1290. — Vente par *Ingerramus* Theroude, au chapitre, de 22 sous de rente affectés à l'obit du chanoine Pierre Germain, 1291. — Renonciation par Jeanne à tous droits qu'elle eût pu prétendre, à titre de douaire, sur une pièce de terre vendue au chapitre par son mari Guillaume de Durantville, pour l'obit du chanoine Robert d'Asnières, 1295. — Vente au chapitre, par Guillaume Le Chandelier et Agnès sa femme, pour 20 livres tournois, d'un tènement à Londinières, 1296; — par Mathieu de Saint-Paer et Jeanne, sa femme, à Jean de Bellebeuf, chanoine de Rouen et archidiacre du Petit-Caux, de 20 sous de rente, 1296. — Reconnaissance par Pierre des Loges, chanoine de Rouen, d'une rente due au chapitre sur la prébende de Londinières, 1290. — Lettres de Robert de Eauvys, clerc établi adonc pour passer les lettres le Roy u conté d'Eu contenant la reconnaissance faite, par Pierre Le Mire, d'une dette envers Messire Robert de

Saint-Pierre, chevalier, savoir : « wit vins dis livres de tournois pour le meitié des bles qui suntu manoir au dit chevalier a le Jonquière et pour le meitié de tout le blé, le veche et l'aveine qui sunt en le granche Raoul Boistel a Semermesnil ove le meitie des estrains des pailles des fourrages des ablais dessus dis », 1300. — Vente par le dit Pierre Le Mire, se qualifiant cette fois écuyer, « à honorable colliège le dean et le chapitre de Rouen, de 20 sous de rente à Londinières pour l'obit maistre Lorens Diextaist de Roume, frère messire Pol, jadis nostre chanoine » ; — par le même à Monseigneur Robert de Saint-Pierre, pour XVII^{xx} tournois, de 27 acres à Fresnel, 1302 ; — par Anestese, femme de Jehan Le Mercher, au chapitre, pour 12 livres de tournois de forte monnaie, d'une rente de 22 sous affectée à l'obit de maître Jean d'Osqueville, ancien mestre de l'hôpital du Trésorier à Rouen ; et dont était exécuteur testamentaire Michel d'Osberville maître du même hôpital, 1308. — « Instrument de l'amende que Pierre Lemire fist à chappitre de Rouen et comment les diz de chappitre ordonnèrent commissaires pour faire et accepter l'assiette de cent livres tournois de rente que ycellui Pierre avoit venduz au dit chappitre, » 8 juillet 1308 ; au bas de l'acte le signe et la marque de Raoul Amand *alias* Estrigales, notaire apostolique. — « Lettre de 16 livres de rente vendues à chapitre de Rouen par Jehan Guerrier, de la paroisse de Londinières, pour faire l'obit maistre Wystasse de Touli, jadis chanoine de Rouen » 1320. — Vente par Guillaume Le Mercher, à Barthelémy Regnaud, de 12 livres de rente, 1368. — Lettres de Ricart Henry, tabellion pour le Roi en la vicomté d'Arques, contenant extrait d'un registre des causes des plés et assises tenus pour messieurs de chapitre par Guillaume Beaurain, leur bailli, de 1400 à 1403 : procès entre le chapitre et Jean de Bethencourt dit de Cymencourt, écuyer, d'une part, et Jean Montereul, chanoine de Rouen, prébendé à Londinières. — Sceaux de l'officialité de Rouen, de la vicomté de Neufchâtel, du tabellionage d'Arques, du bailli du chapitre en la rivière d'Eaune, de Pierre Le Mire, de Raoul d'Aulage, de Richard Gautier, de Guillaume Le Brument, de Jean Le Petit, de Mathieu de Saint-Paer. — Fragments des sceaux de Le Mire, Raoul Mabille, *Droco* de Coubart.

G. 3732. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier (2 pièces imprimées).

1565-1759. — Documents concernant la cure, l'église et le presbytère de Londinières. — Procès de Jean Le Jemble, curé de Londinières, avec les chanoines au sujet de la pension de 150 livres par an qui lui était due sur les dîmes de la paroisse, 1565. — Nomination de Pierre Guérard, par simple dévolut en cour de Rome, à la cure de Londinières, considérée comme vacante par l'incapacité et l'irrégularité de Le Jemble, 1572 ; — procès à ce sujet entre Le Jemble et Guérard. — Lettres de Charles IX au parlement en faveur de Le Jemble. — Certificat du décès de Le Jemble, arrivé le 14 janvier 1579, le dit certificat délivré sur la demande de Guérard. — Assignation au sieur Hubert Le Seneschal, écuyer, pour qu'il fît disparaître une ceinture qu'il s'était permis de faire peindre en l'église de Londinières et pour qu'il cessât de prendre la qualité de seigneur de Villeneuve, 1629. — Requête des curés voisins du bourg de Londinières pour que le curé de Londinières fît dire, le dimanche, la première messe à 7 heures en été et à 8 heures en hiver, et non à 10 heures, ainsi que cela avait lieu depuis quelque temps, ce qui avait pour effet l'abandon des messes paroissiales, 1742. — Procès pour un droit d'amortissement réclamé à l'occasion de la fondation d'une maîtresse d'école par suite d'une donation de la dame veuve du sieur de Dranville, 1715. — Devis et marchés pour les réparations du presbytère et de l'église de Londinières ; travaux adjugés à Pierre Jarry, architecte de Rouen, 1728, 1731. — Autres marchés pour la grange dîmeresse.

G. 3733. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier (1 imprimé).

1556-1787. — Devis, marchés pour la réparation de l'église de Londinières, 1613 ; du clocher de cette même église, 1755 ; de l'église de Clais, 1673, 1709 ; de la grange dîmeresse de Londinières, 1670 ; de celle de Bailly-en-Campagne, 1685 ; des halles de Londinières, 1556, 1664 ; du moulin du même lieu, 1649, 1712 ; du moulin de Clais, 1627, 1666 ; d'un pont de pierre au même lieu, 1585. — Copie d'un arrêt du conseil d'État rendu, conformément à l'avis du sieur de Gasville, intendant, portant confirmation de l'adjudication au rabais faite par le sieur Le Bon à Jacques Feuillet, moyennant 3,400 livres, des réparations et réédifications à faire à la nef, clocher et chapelle de Londinières. Ladite somme sera imposée, en 3 années, sur les habitants et propriétaires de maisons, biens et héritages exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, à proportion de ce que chacun y possède, 15 septembre 1728. On vise, dans cet arrêt, celui du 16 décembre 1684 réglant la forme suivant laquelle il devait être pourvu au rétablissement des nefs et presbytères. — État des fondations anciennes et nouvelles faites en l'église de Londinières. — Copie du contrat de fondation de Marie Le Seigneur, veuve de François Le Porc, chevalier, sieur de Dranville, 1er août 1712. — Requête adressée

au chapitre par Isaac de Lombelon, sieur de la Ferté, au sujet d'une tombe posée par lui dans l'église de Baillolet, haute de trois doigts; il prend l'engagement de la faire aplanir, 1628. — Procès entre le chapitre et le sieur Étienne Panissel, chirurgien, appelant de sentence rendue en la maîtrise d'Arques au siège de Neufchâtel, au sujet d'un batardeau établi par lui dans la rivière de Londinières, 1773. — Autre procès au bailliage de Neufchâtel entre Doublet, fermier des dîmes appartenant au chapitre à Londinières, et le sieur Creton, curé de Croixdalle, pour une pièce de terre située aux confins des dîmages de Londinières et de Croixdalle, 1787. — Lettres concernant la commune de Duranville.

G. 3734. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 43 pièces, papier (13 imprimés), 1 plan.

1346-1786. — « Lettres du bailli au doien et chapitre de Roen en la riviere d'Yaugne : Hervieu de S. Pierre, Alinor, sa femme, et Ernoul Carbonel, de la paroisse de Notre-Dame de Londinières, prennent à rente, à fin de héritage à tous jours mès, pour euls et pour leurs hoirs, du chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois de rente, la foire de Londinières qui est le jour de le Notre-Dame mi-aoust, amende, se il esquient etc... mercredi après la Saint-Denis, 1346. — Lettres patentes de Charles VIII, portant établissement d'un marché le jeudi de chaque semaine et de deux foires par an, le 29 juin et le 28 octobre, à Londinières; Montils-les-Tours, juin 1491 : « le lieu de Londinières est assis en ung beau païs, circuit et environné de rivière, praerie et d'autres belles terres habondantes en biens, et y ont les supplians justice haulte, moyenne et basse. Aussi souventes foys plusieurs bons marchans y vont, fréquentent, reppairent et font faict de leurs marchandises; » — sur le repli : par le Roy, le comte de Ligney, les sires de Graville, amyral de France, et Myolans et autres, présens; signé : Parent. — Droits de coutume et de hallage audit lieu. — « Extrait de la pancarte et coutume Royale de Normandie en tant que les villes et bourgades où il y aura foires et marchez » (Imprimé). — « Arrest définitif du parlement de Normandie concernant les droits de coutume, de hallage, pesage, mesurage, étalage et autres du bourg de Londinières, 23 may 1749 » (Imprimé). — Pancarte des mêmes droits, même date (Imprimé). — « Arrest de la cour de parlement de Rouen contenant la pancarte des droits du marché d'Envermeu, 28 février 1749 » (Imprimé). — Baux des droits de hallage, mesurage etc... 1689-1786. — Devis et procès-verbaux des réparations à faire aux halles. — « Plan à vue de la majeure partie du bourg de Londinières pour établir à messieurs du chapitre, seigneurs hauts-justiciers de cet endroit, que la place demandée à fieffer par le sieur Dujardin ne les peut préjudicier ny boucher aucunes des yssues des deux halles », fin du XVIIIe siècle.

G. 3735. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 40 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

1212-1752. — Charte de l'archevêque de Rouen portant concession aux hommes du chapitre de droits d'usage en la forêt d'Alihermont, 1212 (charte presque complétement effacée et dont le sceau est en morceaux, retenus seulement par le papier qui les enveloppe). — Lettres de Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, contenant vidimus de lettres du Roi (août 1371, 7 avril 1383), d'un mandement du lieutenant-général de Guiffroy de Charny, bailli de Caux (2 juin 1383), de relations de sergents concernant les droits d'usage des vassaux de la seigneurie de Londinières en la forêt d'Alihermont, à propos de contestations entre l'archevêque et le chapitre, lesdites lettres de vidimus du 15 avril 1384. — Procès-verbal de visite du moulin de Londinières et de la ruine qui y est arrivée. — Devis des travaux à faire pour la réédification du moulin, 1619. — Mémoire sur le droit de banalité du chapitre dans l'étendue de la seigneurie de Londinières. — Baux de la ferme des Fosses. — État par nouveaux bouts et côtés d'une ferme appartenant au chapitre au Mont des Fosses. — Réunion des fermes de Villeneuve et de Boissolet, 1752.

G. 3736. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 74 pièces, papier; 3 plans.

1539-1790. — Déclaration faite aux assises de Neufchâtel, devant Nicolas Le Porc, écuyer, lieutenant en la vicomté dudit lieu du bailli de Caux, par Mellon Preudhomme, chanoine de Rouen, énonçant que le chapitre ne possédait, dans l'étendue du bailliage, aucunes terres, seigneuries, fiefs ou arrière-fiefs qui n'eussent été amortis, 1er mars 1539. — Baux des dîmes de Londinières, Hambures, Épinay, Fresnoy-en-Val, etc., et brevets de caution. — Baux des revenus des prébendes à Londinières : dans les derniers temps, 8 chanoines prébendés : Joseph Prevost de la Croix, Louis-François Perchel, Boisville, de Longchamp, Outrequin, Le Baillif Mesnager, Carrel de Maisonval et Quievremont. — Baux de la recette du chapitre; brevets de cautionnement. — Mémoires et notes relatives à la seigneurie de Londinières. — Ordonnance de M. de Brou, intendant de la généralité de Rouen, qui déclare exempt du droit de visite et de consommation le

pressoir établi sur l'herbage du chapitre, 1760. — 3 plans informes.

G. 3737. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1617-1786. — Ventes diverses, faites au chapitre de Rouen, de biens situés à Londinières, notamment, en 1641, par le curé et les paroissiens du lieu, de la commune en prairie et herbage. — Adjudication au même chapitre de biens situés au même lieu, qui avaient appartenu au nommé Troches et qui furent décrétés sur Adrien Doullé sieur du Hamel, 1656.

G. 3738. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1522-1777. — Baux par le chapitre des dîmes, du manoir, de la ferme, de la grange dîmeresse et des herbages de Londinières, 1522-1777. — Acquisition par le chapitre, en 1683, de la ferme des Fosses, décrétée sur Antoine du Héron sieur de Béthencourt, ladite ferme ayant appartenu précédemment à Henry de Crény, sieur de Linemare. — Baux de la ferme des Fosses, 1690-1776.

G. 3739. (Liasse.) — 204 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1412-1578. — Aveux rendus aux chanoines de la cathédrale de Rouen, prébendés à Londinières : Nicole le Conte, Jean Favé, Pierre De la Place, Richard Tourmente, Jean Romé, Robert Nagerel, Philippe Carré, Jean de Quintanadoine, Denis de Brèvedent, Jacques de la Houssaie, etc.; — par leurs vassaux de Londinières, notamment par Adrien de Crenin, écuyer, 1552, par David Godard, écuyer, 1555. — Aveux reçus par Gaston de Grouchi, licencié ès-lois, écuyer, vicomte de Londinières, 1529-1533 ; — Jean de Grouchi, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant général du vicomte, 1543 ; — le même, vicomte à son tour, 1552-1554; — Christophe Dumesnil, licencié ès-lois, vicomte, 1541, 1542 ; — Jacques Dumesnil, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant-général, 1555, 1556. — Lieux dits : Blancmont, 1533, hameau de Boisseel, 1412, de Bouesseel, 1535, Camp Moucel, 1533, Camp Mouchel, 1559, le Carrel, 1540, terres de la chapelle Saint-Mathurin, 1541, 1556, chemin Arquois, 1553, chemin de la Justice, 1555, hameau de la Croix, 1542, moulin d'Espinay, 1544, froc de la ville, 1412, hameau de Grainville, 1552, le Grandmont, 1553, la Haye Illaine, 1552, le hameau de la Hehane, 1529, le mont de Londinières, 1412, le Tieullay, 1542, les Tremblays, 1552, le Val d'Avignon, 1552, le Valmaineret, 1552. — Dans un aveu de 1412, patois picard : le masure, fro de *le* ville.

G. 3740. (Liasse.) — 214 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1498-1599. — Aveux rendus aux chanoines de la cathédrale de Rouen, prébendés à Londinières Jean De-Laistre, Guieffroy de Manneville, Jean Le Pelletier, Guillaume Cossart, Robert de Rouvres, Nicolle Mérille, Lengelé, Guillaume Lefebvre, Charles Becquet, Laurent Ballue, Regnaud Vigor, Jacques Royer, notamment par Philippe de Crenin, écuyer, 1551, etc. — Aveux reçus par Robert De la Couldre, bailli de Londinières, 1566, 1575. — Lieux dits : l'Aubespine, 1551, le ruissel et le fossé de Bascon, 1575, les Cateliers, 1552, 1567, la Champagne, 1556, les préaux nommés le champ de la Saulx, 1567, le champ d'Oisel, 1575, la chapelle Saint-Mathurin, 1575, la Charuette, 1569, le grand chemin de Dieppe, 1565, la Corberette, 1551, la Croix de la Maladrerie, 1575, la rue de Dernestal, 1581, le camp de l'Érable, 1566, le chemin d'Esgrefoin, 1567, la Fausse eau, 1572, les Fosses, 1567, le hameau de Fresnel, 1552, Gauffosse, 1567, les grandes halles de Londinières, 1575, Guyse, 1551, la Jonquière, 1567, le Merigcret, 1566, les Préaux, 1569, le royon Hennequin, 1569, le royon Vaudières, 1566, Roupiel, 1575, les Saulx-Fortin, 1572, la Torte-espine, 1567. — Mention de « masure amasée, plantée et édifiée », 1565.

G. 3741. (Liasse.) — 167 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1600-1625. — Aveux baillés aux chanoines de la cathédrale prébendés à Londinières, Thierry Huet, Jean De la Place, Ballue, Guillaume Labbé, Nicolas Brice, Charles Robaches, Pierre Marc, Jean de Hauterive, etc..., à Thomas Marc, chapelain de la chapelle Saint Jean-Baptiste en la cathédrale, pour biens situés à Londinières. — Lieux indiqués : le camp du Sur, 1623, le chemin de la Justice, 1606, la terre de la chapelle Saint-Martin, 1604, le grand chemin de Mortemer à Dieppe, 1606, la ruelle tendant d'Épinay à la forêt des coutumes, 1606, le chemin de la Croix, 1605, le lieu nommé Dernestal, 1605, la rue de Dernestal, 1606, le hameau de Follemprise, 1623, la froide rue, 1606, le fond de Rouge, à Grainville, 1604, le terroir de la haye Guillaume, *ibidem*, 1619, le hameau et le ruisseau de la Hehenne, 1606, le Montaval, 1606, le Rayon Bloquetel au terroir d'Espinay, 1606, le roion Sadet, 1623, la Rouprée, 1606, le lieu nommé les Tremblois, 1623, — le Valmainerès, 1605.

G. 3742. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1404 (copie)-**1750.** — Mémoire du domaine non fieffé du hameau d'Épinay à Londinières. — État et dénombrement de la ferme située à Épinay appartenant au chapitre de Rouen. — Ventes faites au chapitre de terres situées au dit hameau par Hubert Hassassin, 1630 ; — Antoine Troches, 1638, 1659 ; — Nicole Le Bon, veuve de Pierre Cobert et Hubert Le Seneschal, écuyer, soy-disant sieur de Villeneuve, 1644.

G. 3743. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1671-1762. — Plaids de gage-plège pour la seigneurie de Londinières et dépendances, tenus par les baillis de la haute-justice Robert Mouchard, Antoine-Simon Le Touc, etc., pour les chanoines de Rouen. — En 1672, plaids proclamés par G. Maussieu, prêtre, vicaire perpétuel de Londinières ; déclarations de François Le Porc, écuyer, sieur de Dranville, Aymar Le Sénéchal, Adrien de Dampierre, Étienne le Vasseur, écuyers ; — en 1724, de Louis de Malleville, écuyer, sieur de la Fosse, ayant épousé Geneviève Le Porc, l'une des filles et héritières de François Le Porc, chevalier, sieur de Dranville et de Parfondeval ; d'Adrien de Boulainvilliers, chevalier, ayant épousé Marie-Philippe Le Porc, fille puînée dudit sieur ; de François de Banastre, sieur de Saint-Sulpice-le-Verger, ayant épousé une autre fille du même seigneur ; de Pierre le Blond, représentant Alexandre Le Sénéchal ; de Louis de Dampierre, Adrien le Gros sieur de Belval, Antoine Le Blanc, curé de Hodeng-en-Bray.

G. 3744. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 140 pièces, papier.

1458 (copie)-**1755.** — Plaids de gage-plège de Londinières et sentences de réunion faute d'aveux, etc. Extraits des actes translatifs de propriété relevés sur le registre du centième du bureau de Neufchâtel pour avoir connaissance des treizièmes dûs dans les paroisses de Londinières, Clais et Baillolet. — Blâmes du chapitre sur l'aveu du sieur Anne-Bruno-François de Dampierre, sieur de Grainville, 1527 ; — sur celui de François Langlois, pour une vavassorie prétendue noble à Fresnoy-en-Val, 1745. — Liste des vassaux.

G. 3745. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 13 sceaux, 7 fragments de sceaux.

1266-1399. — Chartes relatives à Clais. — Ventes au chapitre, par *Albereda de Baasli*, pour l'obit du chanoine Remi du Tréport ; — par Mathilde du Hamel, 1283 ; — par Robert de Fréauville, Laurent de Fréauville, 1274, 1294, 1306 ; — par Raoul de Hambures, 1293 ; — par Raoul de Duranville, Guillaume de Duranville, pour l'obit du cardinal Jean Cholet, 1294, 1295, — par Robert Le Buef, 1308. — Engagement pris par Jean Langlois, de Clais, envers Pierre Le Porc, écuyer, de vendre pour celui-ci, à esseau, 2 tonneaux de vin au prix de 70 sous, 1321. — Cession faite au chapitre par le dit Langlois, 1333. — Lettres de Richard, curé de Clais, aux chanoines de Rouen, en réponse à la demande qu'ils lui avaient adressée. Il résulte de l'enquête faite par Richard, à Clais et à Baillolet, que chaque chanoine prébendé en ces paroisses avait droit de haute-justice jusqu'à effusion de sang dans l'étendue des prébendes, sauf appel à la haute-justice du chapitre ; que le roi de France avait droit de percevoir dans les mêmes paroisses le droit de fouage, de trois ans en trois ans, que ce droit pouvait valoir 12 livres, que le sergent du Roi ne devait pas citer le dit fouage pour le roi de France, mais pouvait être présent quand il était cité par le sergent du chapitre, que par la coutume le Roi n'exerçait aucun droit de justice dans les dites prébendes, jeudi après la fête de Saint-Pierre ès-Liens 1287. — Lettres adressées par Pierre Osmont, commis d'honorable homme et sage Guillaume de Castres, vicomte d'Arques, à honorables hommes et discrets maître Symon Baudri, Olivier Lefevre, maître des hostiés du Roy et de monsieur le Régent duc de Normandie et dauphin de Viennois, et monsieur Pierres de Nuefville, bailli de Rouen, commissaires en cette partie de noble et puissant monseigneur Louis de Harcourt, lieutenant général ès-parties de Normandie du Régent : relation de citation faite, en vertu de leur commission, à Pierre de Saint-Remy, fils de Pierre de Saint-Remy, 9 avril 1360. — Mention des chanoines Robert *de Theovilla*, 1295-1308, Robert d'Anières, 1292-1295, Rolland, 1294, Robert *de Puteolis*, chantre de l'église de Rouen, 1295 ; — de Guillaume des Essarts, chancelier de l'église de Bayeux, 1316 ; — de Mathieu de *Brueria*, chevalier, 1292 ; — de Colard Le Monnier, sieur de Touffroicalles, 1306 ; — de Fresneuval, 1308, du chemin de Mortemer à Dieppe, de Hambures, Duranville, 1292, 1295, de Doles haies, 1284 ; du Val Boutellier, 1354. — Sceaux de l'officialité de Rouen, du bailli au chapitre de Rouen en la rivière d'Eaune, de Guillaume de Duranville, de Robert de Freauville, de *Felicia*, sa femme, de Laurent de Freauville. — Fragments de sceaux de l'officialité, de chanoine Rolland, de Robert de Freauville ; de la vicomté de Londinières.

G. 3746. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 92 pièces, papier ; 3 petits plans.

1595-1774. — Notes et documents concernant l'église Notre-Dame de Clais, les chapelles de Fresnoy-en-Val et de Hambures. — Nomination d'un trésorier pour la paroisse de Clais, 1742 ; — permission de faire construire une petite maison à usage du clerc ou du vicaire de Clais ; — procès-verbal des réparations à faire au presbytère de Clais, 1663. — Reconstruction du même presbytère au siècle suivant ; — répartition de la somme de 1,600 livres sur les propriétaires de la dite paroisse, conformément à l'arrêt du conseil d'État du 17 juillet 1755, et à l'ordonnance de l'intendant, du 26 du même mois, pour être employée à partie des travaux. — Plan du presbytère. — Contestations pour les bancs de Fresnoy-en-Val et pour le titre de seigneur de ce lieu, prétendu par le sieur de Monchy.

G. 3747. (Liasse.) — 81 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1588-1788. — Baux des dîmes de Clais, brevets de cautionnement. — Mémoire des novales que les dîmeurs ont perçues en l'année 1660. — Procès, au sujet de certaines dîmes, entre le chapitre et Carpentier, vicaire perpétuel de Clais, 1666 ; — entre le même chapitre et Adrien-André-Augustin Blondel, vicaire perpétuel de la même paroisse, au sujet de la dîme des trèfles, culture introduite depuis quelques années seulement en la paroisse, 1783, 1784. — Reprise d'instance pour le même sujet contre le sieur de Hoitteville de Magnitot, autre curé de Clais, 1787. — Autre procès pour la dîme entre le chapitre et Jacques-Armand de Boulainvilliers sieur de Moreuil, 1720.

G. 3748. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier (5 imprimés).

1574-1757. — Procès pour les dîmes novales entre le chapitre, d'une part, et, de l'autre, les vicaires perpétuels de Clais : Jean Berthin, 1574, Abraham Mallot, 1621 ; ce dernier rappelle que lui et ses prédécesseurs étaient gardes des sceaux de la juridiction et seigneurie de Clais, avaient droit de pêcherie en la rivière et étaient en possession de percevoir les novales. — Procès relatif à des rentes seigneuriales, porté devant le parlement. — « Griefs et moyens d'appel que proposent en la cour les sieurs doyen et chanoines et chapitre de l'Église cathédrale et métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, Primatiale de Normandie, appelans de sentence rendue au bailliage de Neufchâtel, le 4 août 1742, contre les sieurs Guillaume-Joseph de Trevet, écuyer, co-héritier en la succession d'Etienne de Trevet, écuyer, sieur du Val-Maurice et de dame Madeleine de l'Estendart, ses père et mère, tant pour lui que pour Nicolas-Constance de Trevet, écuyer, sieur de Fontaineval et Etienne de Trevet, écuyer, sieur d'Aumoy, intimez, et le sieur Etienne Patry, lieutenant général audit bailliage, héritier du sieur Etienne Patry et dame Françoise de Bouges. » M. de Menneval, conseiller rapporteur, Me Langlois de Louvres, avocat, Me Le Tendre, procureur (Imprimé). — Quatre autres mémoires imprimés concernant la même affaire. — Inféodation par le chapitre, à Pierre Hamel, de Dieppe, d'un petit terrain à Hambures, à usage de marc, moyennant un chapon de rente, 1757.

G. 3749. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 1 fragment de sceau.

1385-1499. — Contrats de fieffe, par le chapitre, de biens situés à Clais. — Permission, moyennant une rente, à un particulier de Londinières, « d'avoir un avant-sollier portant sur deux potiaux de 50 piez sur rue et de la largeur de la maison pour y mettre un travail idoisne à son mestier de mareschal », 1468. — Mention de : Guillaume Busquet, bailli des chanoines, 1396, Estienne Houé, leur vicomte en leur haute-justice de la rivière d'Aune, 1459-1466, Guillaume de Beaurain, leur bailli, fin du 15e siècle, Guillaume Le Sor, curé de Baillolet, garde du scel des obligations de la vicomté de Londinières, 1478-1488, Simon Crevon, curé de Clais, garde du même scel, 1499, Robert de Launoy, curé d'Hermanville, procureur des chanoines, même année, Pierre Martin, prêtre, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, 1409, Jean de Blemont, chanoine de Rouen, 1385. — Lieux dits : le quemin du Chastel, 1385 ; la Fosse eaue, 1468, les cotières du Mont de Clais, 1499. — Trois sceaux des obligations de la vicomté de Londinières (au sceau et au contre-sceau la Vierge tenant l'enfant Jésus). — Fragment du sceau de la vicomté de Londinières.

G. 3750. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier (5 imprimés).

1555-1757. — Titres de propriété de biens situés à Clais, appartenant au chapitre de Rouen ; — notamment de biens vendus par Nicolas Fautereau sieur de Villiers,

1616 ; par Jacques Fournier; par le sieur Mitton. — Baux de terre. — Sentence des Requêtes en faveur du chapitre contre plusieurs particuliers qui avaient abattu des arbres à Hambures, 1741. — Autorisation donnée par le chapitre d'abattre des arbres sur la ferme de Bonnerue. — Défense au sieur et à la dame de Reneval de chasser sur la terre de Clais, 1751. — Mémoires imprimés relatifs à un procès en parlement au sujet d'un droit de pêcherie en la rivière d'Eaulne entre le chapitre et Jacques-Alphonse Le Bon, prêtre habitué en l'église paroissiale de Notre-Dame de Neufchâtel, ce dernier appelant de sentence rendue en la haute-justice de Londinières, le 5 août 1756.

G. 3751. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1584-1776. — Baux du moulin de Clais, et brevets de cautionnement. — Devis des réparations à faire au dit moulin. — Plan du village de Clais et de l'emplacement du moulin, XVIIIe siècle. — Attestation donnée, aux assises de Londinières, tenues par François De la Couldre : Blanche, femme de Jaspar Crappart, fermier du moulin, « est venue déclarer que le serviteur, chargé de la conduite du moulin, avait été frappé de la contagion, qu'il était mort, à cause de quoi tous les subjets du chapitre, baonniers, avaient délaissé à venir ou envoyer mouldre leurs grains, tellement que le dit moulin était devenu inutile et abandonné, » 5 novembre 1582. — Transaction pour le radier du moulin entre les chanoines et Charles-François Desombres, 1733. — Nicolas Hedde reconnaît avoir reçu du chapitre un 16e de boisseau en cuivre gravé aux armes du chapitre, 1750.

G. 3752. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1749-1752. — Procès entre le chapitre de Rouen et Joseph-Samuel Bruhier, écuyer, sieur de Reneval, pour fait de chasse par celui-ci en la seigneurie de Clais appartenant au dit chapitre, le dit procès porté en la maîtrise des eaux et forêts d'Arques, siégeant à Dieppe, 1749. — Assignations, mémoires, inventaires de pièces, informations. — Sentence contre le sieur de Reneval. — Mention de Jean-Antoine-Sanson Desmarquets, maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts à Dieppe, demeurant rue d'Ecosse, paroisse de Saint-Remy.

G. 3753. (Liasse.) — 1 cahier, 61 feuillets, parchemin ; 33 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1481-1789. — Prébendes de la chantrerie, de la sous-chantrerie et autres prébendes à Clais. — « Ensuit par déclaration les terres, rentes et revenues appartenantes à monsieur le chantre de Notre-Dame de Rouen, à cause de sa prébende unie à la dite chantrerie, située ès paroisses de Clais et Balollet et parties d'environ, la dicte déclaration faicte jouxte les anciens enseignements, adveux et papiers de la dicte terre et seigneurie, et par espécial jouxte les adveux baillés par les hommes au temps de monsieur maistre Robert LeGoupil, docteur en lois et décret, chantre et chanoine de la dicte église de Rouen, lequel fut reçu et mis en possession de la dicte chantrerie par messieurs de chapitre l'an 1477, le 23e jour d'avril après Pasques, et auparavant estoit chancellier et chanoine de ladicte église; la dicte déclaration faite l'an 1481. » — Table des tenans de la chantrerie. — Bref du pape Paul III, qui unit une prébende à la sous-chantrerie, 1542 (copie). — Nomination de Pierre Le Bourgeois de Belleville, curé de Belleville, au canonicat et à la prébende de la sous-chantrerie, vacante par la résignation de Pierre Duperroy de Marchaumont, 17 juin 1726. — Aveux, inventaires d'aveux. — Aveu baillé à Antoine de Masquarel, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de la ville et du château de Neufchâtel, 1584. — Difficultés entre Pierre-Louis-Maxime Flavigny, sous-chantre, et M. de Dampierre-Grammont, capitaine au régiment-Royal d'infanterie au sujet d'une prairie à Clais, 1754-1756. — Lettres à cette occasion de M. Le Touc et Dampierre. — Plan de la place vague de Duranville. — Adjudication pour 15,500 livres au sieur Bezuel de la terre de Dieugrâce, décrétée sur le sieur Néel de Gaugeville, 1761. — Notes sur les revenus des prébendes de Clais.

G. 3754. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 41 pièces, papier (2 imprimés).

1751-1778. — Information faite à Clais par François De la Couldre, bailli de Londinières, au sujet des communes de Duranville dont la propriété était réclamée par le chapitre; déposition de Jean Berthin, curé de Clais, 1571. — Ordonnance de Christophe de Thou, sieur de Saint-Germain la Grande-Paroisse, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, portant que provisoirement il serait sursis à la fieffe et aliénation des communes de Clais et du Marais, Rouen, 18 mars 1577. — Arrêt du Conseil qui maintient le chapitre dans la propriété de la commune de Duranville située à Baillolet, 1761. — Plan de cette commune. — Procès au parlement (1760, 1761) au sujet du droit de pêcherie dans la rivière d'Eaune, entre le chapitre et Jacques-Alphonse Le Bon, prêtre habitué en l'église de Neufchâtel, appelant de sentence rendue au siége de la haute-justice de Londinières, le 3 août 1756; deux mé-

moires imprimés contre ledit Le Bon. — Plan des deux rivières vis-à-vis la masure dudit Le Bon. — Procès pour usurpation de terrain, entre le chapitre et le sieur Charles de France, 1731 ; entre le chapitre et le sieur Havet, 1756. — Arpentage et plantation de bornes ; — arpentage des prairies de Londinières en 1778.

G. 3755. (Liasse.) — 170 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1456-1599. — Aveux rendus aux chanoines de Rouen pour biens situés à Clais. — Mention de Geoffroy de la Houssaye, chanoine de Rouen, curé de Beaufîcel, 1520. — Lieux dits : le fro de la Ville, le Val-Ricart, 1485, le fief du Cierge, 1484, le Val Abelin, l'ourmelet de Neufville, pièce de terre nommée Long-bouel, 1489, les Busquets-Corbehen, le champ du Commun, la fausse eau du moulin, les fiefs du Val-Ricart, le Mont de Clais, le Teurtre, le Val au coulomb, vers 1500, le moulin de Blignon, le camp de Queminet, le camp Picard, la chapelle du Fresnay, le Doüet, les Puchos, le Val-Héron, le Val-Tesson, 1527, Tournecul, 1529, Roupienbec, 1579.

G. 3756. (Liasse.) — 134 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1602-1760. — Aveux rendus au chapitre de Rouen pour biens situés à Clais, notamment par François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, fils de François de Saint-Ouen et héritier d'Elisabeth Brion, 1684 ; — par Jacques-François Dumesniel, comte de Sommery, sieur d'Hémies, capitaine de dragons au régiment de la Suse, 1734 ; — par Charles-Armand de Boulainvilliers, héritier de son frère César-Auguste, 1749 ; — par Louis-Toussaint Langlois, écuyer, sieur de Beaumesnil, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois, fils aîné de Louis-François Langlois, sieur d'Escalles, président en l'élection d'Eu, 1760.

G. 3757. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1579-1762. — Plaids de gage-plège de Clais pour les chanoines de Rouen. — Déclarations des rentes dues au chapitre par Adrien Le Bon, bailli de Londinières ; Jean de Croutelle, écuyer, sieur de Hautcourt, 1673 ; Antoine Duval, écuyer, sieur d'Amonville, 1730 ; Jacques-Armand de Boulainvilliers, 1750 ; Mine-d'orge, curé de Villers-sur-Foucarmont ; Jean-Philippe de Dampierre, sieur de Grandmont, 1755 ; du Landel des Carreaux, écuyer, sieur de Glatigny, 1760.

G. 3758. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1542-1746. — Procès pour rentes seigneuriales avec les sieurs Langlois de Duranville, Langlois d'Escalles, Langlois sieur de Mezicourt, Jean-Armand de Boulainvilliers, sieur de Noreuil, Marie Duval, tutrice des enfants mineurs du sieur de Bonnerue, son frère. — Aveu d'Antoinette de Héron, veuve de Louis Duval, 1655, de Pierre Langlois, 1659, de Nicolas de Mouchy sieur d'Auberville, 1661, de Louis-François Langlois sieur d'Escalles, officier chez le Roi, 1708. — Certificat des habitants de Bosgeffroy, Clais, etc... Ils ont vu à Fresnoy-en-Val, paroisse de Clais, une maison à 3 étages dépendant de la chapelle de Fresnoy, savoir : chambre, cuisine et école, dans laquelle avaient demeuré et étaient morts MM. Lefebvre et Le Blanc, prêtres, chapelains de la dite chapelle de Fresnoy, 1746.

G. 3759. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

1542-1770. — Sentence de réunion à la seigneurie de Clais de biens situés audit lieu. — Décret des héritages de Jean Voquet. — Achat par le chapitre, stipulant par M. Le Clercq, chanoine théologal, d'une rente de 70 livres comprise dans la succession d'Adrien Le Touc. — Notes et quittances concernant les dîmes et les rentes seigneuriales. — Lettres royaux contenant forme de relief en cas d'appel d'abus, obtenues par Guillaume Mahieu, curé de Clais, contre le chapitre, pour torts et griefs à lui faits par l'official à l'instance dudit chapitre, 23 décembre 1512.

G. 3760. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

Vers 1510-1790. — Titres de propriété de la ferme de Hambures à Clais appartenant à la famille de Saint-Ouen, notamment par Nicolas de Saint-Ouen, sieur de Folleny, antérieurement à 1631 ; — par Jacques de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, 1631 ; — par François de Saint-Ouen, 1672. — Contrat de mariage entre Charles-François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, fils de François de Saint-Ouen et de Marie-Marguerite de Biencourt, d'une part, et Michel Regnault, fille majeure de défunt Jean-Baptiste Regnault, écuyer, sieur de Grandchamp, et dame Edmée Navarre, 1720. — Vente par le dit de Saint-Ouen, au chapitre de Rouen, de la ferme de Hambures, 1er juillet 1746. — Quittance donnée au chapitre (d'une somme de 11,000 livres restant du prix de la vente) par

Jacques-Jean-Baptiste Potherat de Belly, conseiller au présidial d'Auxerre, tant en son nom qu'en celui de sa femme Marie Regnault, nièce et unique héritière de Michelle Regnault, épouse de Charles-François de Saint-Ouen, 1747. — Procès-verbal de l'état des bâtiments de la ferme de Hambures, même année. — Baux, procès pour rentes seigneuriales. — Ordonnance de M. Feydeau de Brou, intendant de la généralité de Rouen, portant que le hameau de Hambures continuera de faire le service pour les troupes qui passeront par Londinières et qu'il ne sera point sujet à contribuer au paiement de la Romaine établie à Neufchâtel, 25 avril 1761. — Mention de Jean de Larest, écuyer, sieur de Saint-Remy, capitaine de 400 hommes de pied, demeurant en la terre de Hambures, 1559-1568 ; de feue damoiselle Françoise de Larcy, veuve de Jacques Martel, écuyer, vivant, gouverneur de Couches, de Judith de Malderrée à qui elle avait donné la terre de Hambures et qui était épouse de Jean de Brihon, sieur de Houpeville, valet de chambre et médecin renoueur ordinaire du Roi, 1622.

G. 3761. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier; 10 sceaux, 1 cachet.

XIIe siècle-1788. — Chartes relatives à Baillolet. « *Conventio inter canonicos Sancte Marie Rothomagensis ecclesie et Walterum de Baillolet, hominem suum.* » Wautier et ses fils abandonnent au chapitre la terre qui fut à *Goisfredus* Le Noir; de son côté, le chapitre leur donne 7 livres de roumois; présent à l'acte, Geoffroi, archevêque de Rouen. — Vente par Robert Doisnel, du consentement d'Alise, sa femme, à Richard *de Sevenna*, bourgeois de Neufchâtel, d'une pièce de terre aux Fontaines de Bailleulet, 1249. — Vente par maître Richard de Sâane, de Neufchâtel, au chapitre de Rouen, d'une pièce de terre aux Sores-Terres, 1253. — Bail à fiefferme par Robert Doisnel à Jean du Marais d'une pièce de terre moyennant 70 sous et une rente annuelle de 6 sous, 1253. — Ventes au chapitre par ledit Doisnel, 1257, par Mathieu de de Baillolet, 1268; — par Jean de Fréauville (rentes à Doles-haies), 1280. — Vente par Jean Quesney et Mathilde, sa femme, à Robert d'Anières, chanoine, exécuteur testamentaire du cardinal Cholet, pour 11 livres, d'une rente de 22 sous pour l'anniversaire dudit cardinal, 1295. — Bail en emphytéose par le chapitre à Jean Quentin d'une masure à Baillolet, 1294. — Lettres de provision de Simon Crevon à l'église de Baillolet, vacante par le décès de Jean de la Voe, 1468. — Copie de la loy apparente prise par Guillaume Cappel, chanoine de Rouen, curé d'Auppegard, contre le chapitre, pour le droit de présenter à l'église de Baillolet, 1488.—Acte par lequel Jacques Le Roy, pourvu de la vicairerie perpétuelle de Baillolet, par la résignation de Nicolas Picard, reconnaît que c'est par erreur que, dans la signature de la provision, le mot de curé a été substitué à celui de vicaire perpétuel, 8 juin 1628. — Démission dudit Jacques Le Roy, 1637. — Lettre de Terrisse, chanoine de Rouen, à son confrère l'abbé Rose pour le prier de présenter en son nom, pour le bénéfice de Baillolet, Nicolas Allan, vicaire de Saint-Gilles de Répainville, 2 mai 1756. — Nomination de Nicolas Bouchard en remplacement dudit Allan, 21 août 1781. — Certificat des paroissiens de Saint-Remy de Baillolet, constatant l'état de ruine du presbytère, 1635. — Requête adressée au chapitre par Marie Duval, afin qu'il lui fût permis de faire mettre une tombe sur le corps d'Isaac de Lombelon, son mari, inhumé au bas du chœur de Baillolet, 1641. — Autre requête adressée au chapitre par Thomas Desfontaines et par les principaux habitants de Baillolet afin d'obtenir l'érection d'une confrérie en l'honneur de saint Hubert « pour lequel la paroisse a toujours eu une dévotion particulière, veu que, par l'intercession dudit saint, plusieurs personnes, qui journellement visitent ladite église où est la chapelle de saint Hubert, sont guéries de la rage, ou morsure des bestes folles et enragées, » 1661. — Don de 24 livres de rente pour fondation pieuse au trésor de Baillolet par Antoine et Catherine de Héron, 1648 (copie). — Déclaration faite, conformément aux ordres du Roi, par le curé et les trésorier et syndic de Baillolet, du poids des vases sacrés en argent de l'église dudit lieu, 23 mars 1690. — Procès-verbal de visite faite par les commissaires du chapitre de l'église de Baillolet : — pas de maîtresse d'école, ni de sage-femme; écoles pour les garçons tenues par le vicaire qui fait aussi le catéchisme; confrérie de saint Hubert ; 212 communiants ayant tous satisfait au devoir pascal, à l'exception de 4 ou 5, 1776. — Sceaux de l'officialité de Rouen, de Robert Doisnel, de Jean Quentin, de Colin De la Mare, sergent, 1488 ; cachet de Terrisse.

G. 3762. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1505-1784. — « Extrait de l'estat des deniers, deubz par les fermiers, recepveurs et amodiateurs des biens des ligueurs rebelles au Roy et de la qualité portée par ses édictz en la vicomté et ressort de Neufchatel, à recouvrer pour l'année 1590, saisis en la main du Roy, par nous Christofle Bougler, licencié ès-lois, lieutenant, en la vicomté et ressort du dit Neufchâtel, de M. le bailly de Caux. » — « Etat des terres qui sont sur l'arrondissement de la dîme de messieurs du chapitre avec leur

nombre, bouts et côtés et les noms de chaque propriétaire, 1753. — Baux des dîmes de Baillolet à Abraham Saillot, curé, 1693. — Procès pour les dîmes entre Jean Benard, installé au bénéfice de Baillolet, et Pierre Troche, receveur du chapitre, lequel l'inquiétait dans la perception des novales, 1615 ; — entre le chapitre et le curé Nicolas Lefevre, fermier des dîmes pour le grand chantre de la cathédrale, 1741 ; — entre le chapitre et le curé Nicolas Bouchard, au sujet de la dîme du trèfle : « Le trèfle est une récolte nouvelle dans la paroisse de Baillolet ; il n'y a pas 40 ans qu'on la cultive dans la paroisse. Cet objet est de si peu de conséquence qu'il se perçoit à peine 5 oboles de dîme de trèfle dans la paroisse », 1783.

G. 3763. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1518. — Aveux baillés au chanoine prébendé en la paroisse de Baillolet (Guillaume Tulles) par les vassaux de la dite prébende, notamment par Jean Theroulde, curé du dit lieu, Jean Crevon, curé de Clais, Jean Le Bîcheur, vicaire de Lucy.

G. 3764. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1549-1764. — Réunion d'héritages sis à Baillolet faute d'hommes, pour aveux non baillés, et devoirs seigneuriaux non remplis à l'égard des chanoines seigneurs de Baillolet. — Fieffe par le chapitre à Pierre Le Marchand, d'une pièce de terre située à Baillolet, 1742. — Bail de prairie à Duranville, dépendant de la prébende de la sous-chantrerie, 1549. — Retrait lignages de 2 acres de terre par Gallien Bourgoise, 1618. — Marchés pour la réparation de la grange dîmeresse de Baillolet, 1616, 1716. — Nouveaux bouts et côtés des terres, masures et prairies de la ferme de Duranville appartenant à Madame de Fontenay, héritière au paternel de Charles-Claude Langlois, vicomte de Mezicourt, seigneur de Beaufresne.

G. 3765. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1555-1763. — Plaids de gage-plège de la seigneurie de Baillolet, pour le chapitre de Rouen, 1724-1763. — Aveux rendus au chapitre, au chantre et au sous-chantre, pour biens dépendant de cette seigneurie, 1555-1611 ; — Aveu de Charles de Mercastel, sieur de la Haye, pour le fief du Cierge, 1724.

G. 3766. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1515-1769. — Titres de fondation de la chapelle de Bailly-en-Campagne. — Nomination par les habitants de procureurs pour obtenir l'établissement d'une église, 3 mars 1531 ; engagement pris par les habitants de pourvoir à son entretien, 13 novembre 1532. — Donation faite à la chapelle de Bailly, pour la confrérie du Rosaire, par Marie de Creny, 23 juillet 1658. — Baux de la petite ferme de Bailly-en-Campagne et des dîmes du même lieu. — Acquisition, par le chapitre, de Henri de Creny, sieur de Lignemare, de la grande ferme de Bailly-en-Campagne, en 1661. — Titres de propriété concernant la dite ferme, et pièces de procédures au sujet du droit de colombier prétendu par le dit de Creny. — Aveux de Philippe de Creny, 1552, de Louis de Creny, homme d'armes de la compagnie du sieur de Senarpont, 1559, de Philippe de Creny, 1575. — Lettre d'André de Bourbon, seigneur de Rubempré, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, aux chanoines de Rouen, en faveur de Robert de Creny, sieur de Roupiers, tuteur des enfants sousage de Louis de Creny, enseigne du dit André de Bourbon ; Rieux, 9 septembre 1577. — Certificat de Charles de Clercy, chevalier, sieur du lieu et de Flainville, capitaine des nobles du bailliage de Caux : « par le commandement de M. le grand Sénéchal, lieutenant du Roy en Normandie, montre termée, le 10 août, à Montivilliers, pour les officiers du Roy : Adrien Le Vasseur s'y est présenté en ordre et en acoustrement d'archer, suffisamment monté et armé pour servir le Roy, tant pour lui que pour Philippe de Creny qui lui a été baillé pour aide », 13 août 1523. — Autre certificat de Nicolas Le Porc, écuyer, lieutenant en la vicomté de Neufchâtel, du bailli de Caux : « En procédant à tenir la montre du ban et arrière-ban des nobles tenans de la vicomté pour marcher dimanche prochain, s'est présenté Philippe Le Vasseur, écuyer, sieur de Parfondeval ; taxe à lui accordée sur les hoirs Adrien d'Esmalleville, Charles Landry, Jehan Le Lasnier, Nicolas de la Perreuse et Philippe de Creny, 25 janvier 1542. — Procès-verbaux des dégâts causés à Bailly-en-Campagne et à la Jonquière par la grêle et l'inondation le 25 mai 1638 : — « blés, grains et fruits perdus et gastés, mesmes les terre emportées et dégradées par les eaux jusques au tuf. » — Lettre du curé de Bailly à l'abbé Le Clerc, intendant du chapitre, au sujet d'une fille de la paroisse qui demandait à être relevée du vœu qu'elle avait fait, étant malade, de ne se point marier, 1745.

G. 3767. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1646-1789. — Plaids de gage-plège de la seigneurie de Bailly-en-Campagne tenus au prétoire ordinaire dudit lieu pour le chapitre de Rouen. — Déclarations des biens relevant de cette seigneurie. — États de ceux qui y furent réunis. — Aveu de Pierre Crevier, vicaire de Bailly, et des habitants dudit lieu, pour la chapelle dudit Bailly, 14 octobre 1672. — « Déclaration au vrai de la consistance et revenu des fermes sises en la paroisse de Bailly-en-Campagne, appartenant à messire Antoine de Creny, seigneur de Bonnemare, la Leuqueue, les Fosses, etc., 1646.

G. 3767. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, parchemin.

XVe siècle. — Fragment d'un terrier de Martinéglise. — « Robert Charles, fils Toustain Charles, demie acre de terre à Bruise-carue ; — Raoul Le Denier, une vergée de terre à la voie de Quoqueriamnont;— Toustain de Palecheul tient deux masures dont la première est jouxte les hoirs Roger Martin. »

G. 3769. (Rouleau.) — 3 m 39 de hauteur, sur 0 m 26 c de largeur, parchemin.

COMMENCEMENT DU XVI[e] SIÈCLE. — « C'est le Roule des rentes de Martinéglise. — Les rentes appartenantes à Mes seigneurs doyen et chapitre Notre-Dame de Rouen en leur haute-justice à Martinéglise : Eliot Orel, 3 sols 10 deniers ; — Billart Charles, 4 sous ; — Messire Joseph Dauten, prestre, 18 deniers ;— le prieur de Saint-Estienne, 4 sous ; — Monsieur de la Mote, 7 sous. »

G. 3770. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 5 sceaux, 4 fragments de sceaux.

1290-1452. — Charte de Raoul, prêtre *de Bellavilla*, garde du sceau de la cour de Martinéglise : Eustache de Briquegni, femme d'André de Cumont, cède aux chanoines de Rouen tous les droits auxquels elle pouvait prétendre sur les biens et revenus à eux vendus par son mari, 1290.— Ventes au chapitre par Guillaume Le Neveu, pour 6 livres tournois, de 12 sous de rente, 1291 ; —par Ricart Caletot, chevalier, à Henri Martel, chanoine de Rouen, de 5 sous 10 deniers, « por 60 sous de tornois que il m'en a paié et le dangier cuitier » ; — par Guillaume Dupont, au dit Martel, pour 8 livres tournois, de 16 sous de rente, 1294 ; — par Miles Desportes, de Braquemont, à homme honorable et discret mestre Jehan du Bos-normant, chanoyne de Rouen, pour 63 sous de tournois, de 6 sous de rente ;—par Jean *de Briquegniaco*, au chapitre, pour 40 sous de tournois, de 4 sous de rente, 1298 ; — par Jean dit *Talliator*, pour 12 livres tournois, de 19 sous de rente, affectés à l'obit de Jean *de Elboto*, chanoine et archidiacre du Petit-Caux, 1300 ; — par Gautier Coulon et Ameline, sa femme, pour 30 livres tournois, de 60 sous de rente, 1308 ; — par Jean Lieure, de Notre-Dame d'Envermeu, au chapitre, pour 6 livres 10 sous tournois, de 13 sous de rente, « près la vielz rue et terreor de Martinéglise as pastiz de Belymont »; — par Jehan Cangepoutre et Perronnelle, sa femme, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente, 1325. — Jean Raoul reconnait devoir au chapitre une rente annuelle de 50 sous ; — par un autre acte, il reconnait, devant l'official, son sceau apposé à l'acte précédent, 1325. — Lettres passées devant Garnier Haquet, prêtre, adonc garde du scel de la baillie de Martinéglise : Vente par Guillaume Canu à Pierre le Prevost, pour 7 livres 10 sous, de 10 sous de rente ; « sunt tenus garantir, délivrer, escheusser, et escanger value à value en leurs propres héritages », 1329. — Lettres du même : Vente par Jeanne Poitevin à Robert Du Bosc d'une pièce de pré, 1329. — Lettres du même : Vente par Guieffroy Bersan au chapitre, pour 16 livres tournois, de 52 sous de rente qui seront affectés à l'obit de Guieffroy Duplessis, 1331. — Vente par Gautier de Buyville au chapitre, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente, 1334. — Divers contrats de fieffe, de 1451, 1452. — Sceaux de la baillie de Martinéglise, de Gautier Coulon, Laurent Lieure, Jean de Bréquigny, Guillaume Le Neveu ; fragments des sceaux de l'officialité, de la baillie de Martinéglise, de Jean *Talliator*.

G. 3771. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1625-1768. — Délibérations capitulaires, informations, lettres relatives à la juridiction gracieuse et spirituelle des chanoines à Martinéglise. — Information faite, en 1679, contre le vicaire perpétuel de Martinéglise. — Lettre du fermier du moulin de Martinéglise : il prie les chanoines, conformément à la sentence du bailli de la haute-justice de Martinéglise de fulminer un monitoire contre ceux qui nuitamment avaient abattu les grands et petits relais du moulin, 1625. — Assignation de François Hardy, vicaire perpétuel de Martinéglise, à comparoir au chapitre pour répondre aux conclusions que le promoteur entendait prendre contre lui pour avoir, sans le consentement du curé de Saint-Jacques de Dieppe, célébré le mariage de deux personnes de cette dernière paroisse, 1626.

— Requête des habitants pour obtenir du chapitre la prompte réconciliation du cimetière pollu par des ivrognes qui s'y étaient battus à coups d'épée, avec grande effusion de sang; les fièvres règnent dans la paroisse; les enterrements qui sont fréquents ne se font plus que dans l'église, ce qui mécontente les habitants parce que les inhumations dans l'église coûtent plus cher que les inhumations dans le cimetière, 1646. — Les mêmes habitants demandent au chapitre de leur donner un curé qui fasse sa demeure actuelle dans la paroisse; depuis 15 mois le curé était décédé de la maladie contagieuse, et depuis son décès le service divin n'avait été continué, sinon par un simple prêtre dédié pour vicaire de la charité et qui se bornait à célébrer une messe en bas les jours de dimanche, 1646. —Information par Aymar de Couvain, sieur de Radiolles, lieutenant au bailliage de Caux, à l'occasion d'une rixe entre le sieur d'Aulage, Charles et Louis de la Follye, 1649.—Lettres du sieur Delamare, curé de Grèges, contre son vicaire, 1722 ;—de Musnier, curé de Martinéglise : il demande la permission d'exorciser les chevaux maléficiés du fermier de Palecheul, 1721 ; — de Grouard, curé de Martinéglise : il demande l'approbation du chapitre pour publier l'indulgence accordée par le pape à ses paroissiens pour le jour de saint Martin, leur patron, laquelle indulgence le Père Blaise, carme déchaussé du couvent de Dieppe, avait apportée de Rome, 1734 ; — du même : il demande pour vicaire M. Biloquet, qui avait desservi la paroisse de Derchigny, 1748 ; — du même : pour se dispenser d'assister au synode du chapitre, 1768.

G. 3772. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier (2 imprimés).

1329-1688. — Sentence de Jean Gale, bailli de Caux, aux assises d'Arques, du mardi avant la Saint-Mathieu 1329, ordonnant la restitution au bailli et chapitre de Martinéglise, du corps de Robert Charles, détenu prisonnier pour soupçon du meurtre d'un sergent du Roi en la forêt d'Arques ; innocence du prévenu reconnue en jugement, devant 5 chevaliers jurés (Jean Recuchon, Michel de Berneval, Guillaume Louvel, Raoul Sausse); il avait été, de plus, reconnu que le meurtre avait été commis, sur le sergent, en dehors de ses fonctions ; restitution faite au bailli du chapitre, « par ainsi que le prisonnier sera mis au délivre. » — Arrêts de l'échiquier ordonnant le renvoi à l'échiquier suivant de causes entre le chapitre et les officiers du Roi, 1374, 1376, 1386, 1390. — Saisie des juridictions subalternes suivant l'édit du Roi pour la réunion générale du Domaine, 1561. — Mainlevée de la saisie de la juridiction de Martinéglise, laquelle avait été comprise dans la saisie générale des juridictions subalternes de la vicomté d'Arques, 10 juillet 1566. — Débats entre le chapitre et les officiers du Roi en la juridiction d'Arques, lesquels prétendaient assujettir les officiers du chapitre à la comparence aux assises et connaître par appel de leurs sentences, au préjudice des hauts-jours du chapitre. — Arrêt du parlement qui relève le bailli de Martinéglise de l'interdiction, contre lui jugée par sentence du 7 octobre, et fait défense au juge d'Arques de prononcer à l'avenir pareille interdiction, 19 octobre 1688.

G. 3773. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1496-1662. — Provisions d'officiers en la haute-justice de Martinéglise : Baillis, lieutenants, greffiers, sergents. — Serment de fidélité prêté en chapitre par Vincent de Saint-Martin, nommé au bailliage de Martinéglise, 30 janvier 1608. — Provision de Charles Le Caron à l'office de bailli, vacant par la démission du dit de Saint-Martin, 1er décembre 1611. — Serment de fidélité prêté en chapitre par le dit Le Caron. — Provision de Charles Le Caron au même office, vacant par la démission de son père Charles Le Caron, 1633. — Informations *de vita et moribus* de Guillaume Morisse, prétendant à la sergenterie ; — de Jacques d'Yvetot, prétendant à l'état de lieutenant-général, 1584 ; — de Guillaume Pachou, écuyer, avocat fiscal du cardinal de Bourbon en la ville de Dieppe, prétendant à l'office de bailli, vacant depuis 3 ans par le décès de Louis Colle ; déposition en sa faveur de Jean Fournier, vicaire de Saint-Jacques de Dieppe, 1593. — Certificat de frère Bernard Allart, à présent vicaire au monastère de Notre-Dame de Bonport fondé en la ville de Dieppe, et de Pierre Regnault, religieux minime audit monastère, en faveur de Vincent Le Moyne, avocat en cour laye, greffier du bailliage de Dieppe, 1594. — Informations *de vita et moribus* de Nicolas Potier, avocat, prétendant au même office ; avait fait ses études chez les Jésuites d'Eu et de Rouen, s'était ensuite rendu aux Universités de Caen et de Paris, 1600. — Information *de vita et moribus*, de Vincent de Saint-Martin, prétendant au même office ; déposition des avocats Jean Le Moyne, sieur des Flesches, et David Maynet ; de Saint-Martin, avocat au parlement de Rouen, avait fait ses études à Orléans et à Paris ; avait hanté le barreau, plaidé et donné son avis dans des procès criminels et civils, 1608. — Information *de vita et moribus* de Charles Le Caron ; avait d'abord étudié à Rouen chez M. l'archidiacre Sanson, paroisse de Saint-Laurent ; était allé aux Universités de Paris, d'Orléans et de Bourges ; était âgé de

35 ans; était reçu depuis 10 ans avocat au parlement; depuis 8 ans, bailli d'Alihermont et Douvrend pour l'archevêque.

G. 3774. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1588-1748. — Procès et sentences de la haute-justice de Martinéglise entre divers particuliers. — Taxes pour procès criminels, notamment pour le gîte, garde, visite, transfèrement à la conciergerie de Rouen de bergers accusés de sortilège, 1627. — Lettre de Laignel de Bordeville à M. de Belleville, chanoine, pour le remercier de lui avoir annoncé sa nomination à l'office de bailli de Martinéglise et pour lui recommander M. Manneville, gendre de M. de la Grave, pour la place de procureur fiscal, 1729.

G. 3775. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1578-1756. — Pièces diverses relatives à la seigneurie de Martinéglise : aveux, reconnaissances de rentes, « déclaration de ce que tient l'église de Rouen ès-mettes des bailliages de Rouen et de Caux », 1738, — Sentences relatives à la police, notamment une sentence de Pierre Crucifix, licencié ès-lois, bailli-vicomtal de la haute-justice de Martinéglise, contre quelques particuliers qui s'ingéraient à donner les premières danses, les fêtes des patrons de ce bailliage, ce qui causait des contestations. — Il faudra à l'avenir obtenir une permission de Messieurs ou de leurs préposés, laquelle sera lue et affichée à l'issue des messes paroissiales, 12 juillet 1686. — Devis d'une petite prison de 7 pieds en carré et de 10 pieds de hauteur, 1624. — Réceptions de gardes-chasses, de greffiers, de tabellions. — Lettre de Ribault, avocat à Dieppe, en faveur d'une pauvre femme, à l'occasion de son aveu, 24 novembre 1624. — Sentences relatives au port des meules, à la pêche, aux moulins, etc. — État des personnes sujettes au port des meules. — Résignation du bénéfice de Martinéglise.

G. 3776. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 55 pièces, papier (1 imprimé).

1504-1767. — Résignation de la cure de Martinéglise par Jean Boucquetot, 1584. — Requête de Jacques Theroude, vicaire perpétuel de cette paroisse, pour être payé de sa pension de 60 livres par le chapitre. — Demande d'augmentation de pension par un autre vicaire perpétuel, François Hardy, 1633.—Arrêt du Conseil qui ordonne de lever la somme de 910 livres sur les habitants ou possédants biens à Martinéglise pour les arrérages de l'église, 14 novembre 1690. — « Devis des réparations et réédifications à faire à l'église de Martinéglise près la ville de Dieppe, 1690 » (Imprimé). — « Ce que doivent contribuer au marc la livre, 7,147 livres, qui est le montant du revenu de Martinéglise pour payer 910 livres pour la réédification de l'église et 104 livres qu'on est convenu de débourser pour les frais,.... chacune livre doit payer 2 sous 10 deniers et demi, 1690. » — Mise du prince Stuart en possession du prieuré de Saint-Étienne par Noel Gires, 15 mars 1660. — Permission accordé par le chapitre à Gabriel Sineret, hermite du diocèse de Paris, de s'établir au prieuré de Saint-Étienne. — Procès-verbaux de visite de la dite chapelle, appartenant, au 18e siècle, aux Jésuites de la résidence de Dieppe : « On chantoit seulement tous les ans dans la dite chapelle une messe solennelle avec l'office le jour et feste Saint-Estienne dans le mois d'aoust, auquel on invitoit MM. les curés voisins. Ce jour-là on décoroit la dite chapelle de tapisseries fort propres. » — Requête adressée au chapitre par les paroissiens de Martinéglise : « Depuis deux ans sont demeurés sans pasteur, et il ne leur a été fait aucune prédication de la parole de Dieu, ni administration des saints sacrements, ni célébration de messes ; si quelqu'un vient à mourir, il est inhumé comme une beste brutte, chose indigne entre les chrétiens. Ils s'en sont plaints au bailli de Caux ou son lieutenant, à l'instance duquel arrest a été fait entre les mains des fermiers du chapitre sur tous les deniers qui leur estoient dûs jusques à ce qu'ils fussent pourvus de curé, suivant lequel arrest messire Jehan Le Pel se dit pourvu depuis la Toussaint, mais Le Pel ne réside pas et s'est retiré à Rouen, et de plus il avoit mené une vie scandaleuse quand il estoit vicaire d'Etren ; on est en carême ; ils demandent comme curé Jean Bauldry, natif de Martinéglise et qui ne craint les menaces de ceux de la Religion. » — Lettre de Desmay, chanoine, à M. Cavelier, son collègue, pour le prier de nommer, en son nom, à la cure de Martinéglise, François Prévost, curé de Saint-Riquier, 1er novembre 1624.

G. 3777. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1502-1778. — Baux des dîmes de Martinéglise et de Grèges. — Bail des grosses dîmes de Martinéglise au curé Louis Grouard, pour 3 ans, moyennant 1,200 livres par an, et 120 livres de vin, 1773. — Sentence du lieutenant-général du bailliage de Caux, qui ordonne que tous les paroissiens de Martinéglise et de Grèges « feront leurs

dizeaux unzains, pour en estre prins une gerbe pour la dixme par le curé ou proposé à recevoir icelle, à tel bout et costé du dizeau qu'ils adviseront bien, saouf aux laboureurs à paier leurs aousteurs des grains restant du dizeau ou en argent », 1660. — « Arrêt de la cour entre Jean de Cuverville, sieur de Sainte-Colombe, appelant de sentence rendue par le bailli de Caux ou son lieutenant au siège d'Arques, l'unzieme jour d'aoust 1653 et Philippe Dehors, curé de Basqueville, au sujet de la dîme ; gain de cause donné au sieur de Cuverville, 1654. » — Mentions de Raoul Le Roy, clerc de la paroisse de Martinéglise, 1502, de Roger Gaignon, chapelain de Martinéglise ; — de Regnauld Orel, procureur du chapitre, 1507 ; — de François Le Marmier, écuyer, sieur du Mesnil, vicomte de Martinéglise, 1517. — Obligation prise par le fermier « de tenir la maison du manoir seigneurial ouverte et d'y mettre homme que l'on y puisse tenir la jurisdiction, mesme de tenir nectement la tour et chambre du lieu pour Messieurs, mesmes la prison », 1517.

G. 3778. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1527-1780. — Baux généraux du manoir et de la recette du domaine de Martinéglise et de Grèges. — Procès avec les fermiers. — Baux, par le chapitre, de terres situées à Martinéglise, notamment du pré dit la Ferté. — Bail à M. Quiévremont de la Motte, receveur de Martinéglise, de la seigneurie, greffe, tabellionage, moulin, dîmes de Martinéglise, Grèges et Assigny, 1746. — Bail à Regnauld Orel, prêtre, pour 6 ans, du fief, terre et seigneurie de Martinéglise et Grèges, y compris le gauge, revendage, tabellionage, à charge de conduire les procès, de fournir un chartrier, au commencement et à la fin de son bail, contenant bouts et côtés des héritages dépendant du dit fief, vérifiés devant le sénéchal ou vicomte, et de payer les gages des officiers jusqu'à concurrence de la somme de 12 livres par an, moyennant en outre 200 livres de fermage, 1er octobre 1527.

G. 3779. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier, 3 plans (1 imprimé).

1411-1778. — Titres de propriété et pièces de procédures concernant les biens communaux de Martinéglise et d'Etran. — Procès avec Jean de Montpellé, écuyer, sieur de Bréquigny, et M. Le Chevallier, sieur de Grèges, 1620, 1778. — Ordonnance du chapitre, rendue sur le rapport des chanoines Robert d'Estouteville et Arnault des Beufs, et conformément aux dépositions de quinze hommes des villes d'Etran, Grèges et Martinéglise, portant « qu'il y aurait un chemin commun et public pour repasser, conduire, mener ou ramener chareites, chevaulx à charge ou aultrement et toutes manières de betcaux... Sera l'erbe qui croistra en icellui chemin commune pour paistre aux bestes du dit lieu, sans que aucun singulier puisse ou doit dire en ce avoir auctorité, l'un plus que l'autre », 1411. — Les habitants de Martinéglise réclament contre l'aliénation faite par le chapitre de paturages appelés les Carreaux, Sang-marests, Mothes, et Islees, 1571. — Ordonnance de Christophe de Thou, grand maître des eaux et forêts, portant que, «, quant à présent, il ne seroit point procédé à la fieffe et aliénation de l'Isle Estren, nommée le Homme, comprise dans les carreaux Sancsmarests, Mottes et Isles, et située entre la rivière et le grand chemin», 1577. — « Estat de réformation des taxes ordonnées par le Roy estre payées par les détempteurs et propriétaires des parts et portions et fieffes de son Domaine pour estre déchargés et dispensés de prendre lettres de ratification sur leurs dits contracts, suivant les arrests du Conseil des 14 décembre 1633, 22 avril et 26 juillet et 27 février 1634 (Imprimé.).

G. 3780. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1563-1762. — Arrêt du parlement rendu sur les conclusions de Bigot, parlant pour le procureur général : « L'édit de pacification est mal observé, et n'en faisoient leur devoir les juges et officiers. Un nommé Guillaume Josel, verdier d'Arques, à Martinéglise, fait ordinairement toutes les semaines presches en sa maison, et, au lieu de tenir les plès et juridiction de la verderie qu'il fait termer, il fait faire aux dits jours les dits presches, et empesche que le curé ou vicaire du dit lieu exerce le divin service. Les juges d'Arques, intimidés, n'osent faire poursuite, bien que les faits soient à leur connaissance. — A Saint-Saëns plusieurs personnes empeschent que l'on ne fasse lé divin service. Si aucun homme d'église s'en ingère, il est grandement outragé par eux la nuit qui suit. L'on avoit tué grand nombre de prestres dont n'avoit esté faite aucune poursuite. A Bréauté, dont les religieux de Saint-Lô sont seigneurs, lors des troubles et saccagements des églises du pays, plusieurs personnes avoient pris les clefs de l'église, emporté les vases sacrés et joyaux ; les prêtres n'osoient plus faire acte de culte catholique. » La cour ordonne la punition de ces abus et enjoint aux juges de faire garder et observer les édits, 7 janvier 1563. — Assignations à Guillaume Josel, qualifié de

capitaine de la marine; poursuivi au bailliage de Rouen pour avoir construit, sans permission du chapitre, un colombier sur sa propriété de Martinéglise, fait exercice de la religion prétendue réformée dans sa terre, qui n'était fief noble, enlevé dans le cimetière de Martinéglise, pour son usage personnel, « les pierres de taille qui jà y avoient été apportées pour la reconstruction du clocher, que lui-même peu de temps avant il avait fait démolir; arrêt du parlement sur l'appel de Josel et contre lui, 1564. — Procès-verbaux, poursuites à la maîtrise contre des personnes qui avaient été trouvées chassant indûment à Martinéglise, 1688, 1748. — Quittances de travaux faits à Martinéglise en 1735.

G. 3781. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1368-1722. — Aveux, contrats de vente et de fieffe de biens situés à Martinéglise et à Grèges. » — Fieffe faite par le chapitre à Regnault Orel, prêtre, demeurant à Martinéglise, « de 2 petites masures tenant ensemble wides et vagans, assis au dit lieu, bornées par le dit Orel, par la rivière du petit pont et par le froc de la ville, » 13 mars 1453 (V. S.). — Donation au trésor de Saint-Remi de Gourel, par Raoul Le Charon, seigneur de Palecheul et de Béthencourt, d'une rente de 30 sous tournois à Saint-Pierre le Viger, 4 juillet 1500. — Vente à M. Bonaventure de Guillebert, seigneur de Rouville, de 3 vergées de terre en masure et pré, à charge de donner, à tout jour et à toute heure, un passage libre le long de tous ses héritages pour la pêche, 16 juillet 1704. — Mention de Guillaume Crénin, écuyer, 1453; Guillaume Gouel, Jourdain Le Conte, écuyers, 1500; Jean Crenin, écuyer, 1594; honorable homme Jehan Huard, bourgeois de Dieppe, 1616; Nicolas Aux-Coulombs, écuyer, bailli de Martinéglise, 1368; Pierre Beaurain, vicomte de Martinéglise, 1410; Regnault Orel, prêtre, tabellion de Martinéglise, 24 novembre 1453; Guillaume Terrien, procureur du chapitre, 1451; Nicolas Le Mercier, vicomte de Martinéglise; Roger Faé, écuyer, son lieutenant général, 1503.

G. 3782. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1384-1666. — Lettres de Charles VI, du Conseil du Roi d'Angleterre Henri VI, du Conseil du Roi étant en l'Échiquier de Normandie, sous Louis XI, en faveur des vassaux du chapitre de Rouen à Martinéglise, lesquels sont reconnus exempts de services pour le reparage ou motage du château d'Arques, 1384, 1445, 1462. — Appointement entre MM. du chapitre et les habitants de Martinéglise pour le droit de rivage de la rive de Martinéglise: « Pour chacun charriot chargé de lengue ou de billette que ilz ont amené en la dite rive, par chacune sepmaine, 4 deniers; pour chacune carete, 2 deniers; pour chacun cheval, 1 denier, et pour une asne, maille; — pour le temps avenir, quand il avendra qu'ils feront mener lengue ou billette à la dite rive, (seront tenus) à paier le dit rivage celui ou ceulx qui seront marchans ou qui auront acheté les derrées dessus dictes, dont le marché aura cousté plus de 25 livres tournois; et ou cas que le dit marché n'aura cousté que 25 livres tournois, ils n'en paieront ne seront tenus de paier rivage en aucune manière ». — Mention de Jean, sire de Saint-Sauflieu et d'Erquery, chevalier, bailli de Caux, 17 avril 1702; de Jean Pengton, écuyer, lieutenant à Arques pour le capitaine, 2 février 1448 (V. S.); de Jacques Ruault, chevalier, chambellan du Roi, son bailli de Caux et capitaine d'Arques, 21 juin 1462 (V. S.); de Henri Garin, vicomte d'Arques, et de son lieutenant-général Guillaume Étienne, même date; de Caigneux, secrétaire du Conseil étant en l'Échiquier de Normandie, 14 juin 1462.

G. 3783. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

1567-1785. — Procès-verbaux des réparations à faire au moulin, aux ponts et chaussées, au manoir de Martinéglise. — États des réparations, quittances. — Procès, pour les dites réparations, avec les fermiers. — *Saons* baillés par le chapitre et leur meunier à l'encontre des témoins produits par Jacques Houllon et Mariette Harnoys, veuve de défunt Jean Bichot: « La dite enquête est fort suspecte, comme ayant esté faite par M[e] Guillaume Bignon, lieutenant du bailli de Caux en la vicomté d'Arques, les officiers duquel lieu sont, en la plus grand part, parens et amis des dits Houllon et veuve Bichot, qui les favorisent grandement. Car la dicte veufve Bichot est niepce de M[e] Guillaume De la mare, sieur de Braquemont, elleu audit Arques, l'un des plus riches et oppulents du pays, qui gouverne tous les dits juges à sa dévotion ». — Visite des chaussées et des églises de Martinéglise et de Grèges, 1631. — Procès-verbal du dommage causé au fermier des dîmes par le débordement des eaux, 1657.

G. 3784. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1518-1771. — Baux du moulin banal de Martinéglise, des terres et des prairies qui en dépendaient. —

Procès-verbaux de visite du moulin, des meules et des poids. — Procès avec des vassaux pour divertissement de moûte et pour la banalité. — Sentence du bailli de Martinéglise qui condamne le nommé Le Pelletier, fermier du sieur de Bruchault, à payer double moûte au meûnier de Martinéglise pour avoir été saisi revenant de moudre son grain au moulin d'Ancourt, ladite sentence rendue aux plaids de la baronnie tenus en la maison d'un tavernier, parce que le prétoire avait été envahi par les eaux, 15 décembre 1651. — Autre procès avec les vassaux, pour le port des meules de Rouen à Martinéglise. — « Mémoire des personnes subjectz au droict de cottage ». — « Le sieur de Rouville, lieutenant-général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, voulant s'exempter de la banalité du moulin et autres sujétions, imposa au meusnier de Martinéglise qu'il avait de fausses mesures, et pour cet effet se transporta lui-même au moulin, dans lequel il saisit lesdites prétendues fausses mesures, dont il dressa procès-verbal le 7 décembre 1693. Le 12 décembre même année, il donna une sentence par laquelle il décretta ledit meusnier en prise de corps. Le procureur fiscal de Martinéglise ayant demandé son renvoy, ledit sieur de Rouville donna une deuxième sentence qui décretta le meusnier derechef en prise de corps le 19 décembre 1693. » — « Arrest du 15 décembre 1693, qui casse et annule lesdites sentences du sieur de Rouville et renvoie la cause devant le bailli de Martinéglise. »

G. 3785. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1493-1763. — États et déclarations des rentes seigneuriales, des prés, masures, terres labourables et des dîmes de la paroisse de Martinéglise. — Listes des vassaux qui ont rendu aveu. — Marché avec le sieur Pernet, arpenteur, pour lever le plan de Martinéglise et de Grèges; récépissés dudit Pernet, 1759, 1763. — Extrait d'un compte des cens, rentes et redevances appartenant à MM. du chapitre, à Roumare et à Martinéglise, 1493. — Extrait d'un papier terrier. — Sentences de réunion.

G. 3786. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1604-1757. — Décrets d'héritages sis en la seigneurie de Martinéglise. — Sentences de réunion; — saisies, proclamations, ventes de meubles faites par le sergent de la haute-justice. — Grosse de l'inventaire des meubles et effets de Jean Dubois, 10 août 1733. — Débats de tenure entre le chapitre et Claude Miffant sieur de Fonteuil, 1633; — entre le chapitre et Thomas Girard, référendaire en la chancellerie du Roi, 1649; — entre le chapitre et les sieurs de Coppeauville et Le Canchois, sieur de Tibermont, 1604. — Duplique contre ces derniers : « Le sieur de Coppeauville chante le triomphe devant la victoire, ou, à mieux dire, se chatouille pour se faire rire; il se persuade qu'il a mis les défendeurs en vanderoute et qu'il les a tellement bouchés que force leur est de se taire ».

G. 3787. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier, 1 plan.

1566-1664. — Procès entre le chapitre et Robert de Roquigny, sieur de Pallecheul et d'Imbleval, pour un moulin construit par ce dernier sur la rivière dans le territoire de Martinéglise. — Requêtes, mémoires, arrêts. — Aveu rendu à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, par Charles de la Montaigne, écuyer, sieur de Saane, fils et héritier de Barbe de Clamorgan, sœur de défunt noble homme Jean de Clamorgan, protonotaire du Saint-Siége et en son vivant sieur de Saane, pour le fief de Saane, plein-fief de haubert partagé par moitié entre Antoinette de Clamorgan et ledit de la Montaigne; arrière fiefs : Reuville à Zanon de Héris, sieur de Rouelles, quart de fief; — Pallecheul et Imbleval, à Martinéglise et à Etran, demi-fief de haubert aux hoirs de Lenfant et feu noble homme Guillaume de Roquigny; — Tocqueville aux hoirs de feu noble homme Jean de Saint-Ouen, quart de fief; — une vavassorie noble à Berville et Tocqueville, à Marie Le Prévost, dame de Biville-la-Rivière, 1573. — Clameur féodale faite par le chapitre sur le sieur de Roquigny pour la moitié d'une maison et masure à lui vendues par Guillaume Allain en 1650.

G. 3788. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier, 1 plan.

1640-1782. — Baux de la pêche de Martinéglise par le chapitre de Rouen. — Notes, lettres, pièces de procédure concernant la pêche. — Bail de la pêche pour 30 livres à Jacques Aubert, huissier, 1640; — pour 300 livres à Jacques Delamare, en 1782 (prairies jointes à la pêche dans le dernier bail). — Lettre de M. de Ménibus à MM. du chapitre pour les remercier de s'être défaits de la conservation de leur chasse en sa faveur; il promet de n'user de l'autorité qui lui est confiée que pour procurer des amusements convenables à ceux qu'ils jugeront à propos. — Il présente pour garde son domestique; — il lui donnera la bandoulière aux armes du chapitre, laissée chez Paturon. — Il fait observer que la plupart des habitants, petits bourgeois de Dieppe, et même des paysans, tant de la paroisse de Martinéglise que des environs, se

disent tous avoir des permis de MM. du chapitre, 1759. » — Arrêt du Conseil d'État sur la requête des propriétaires des droits de pêche dans les rivières de Saane, d'Eaune, de Neufchâtel, d'Arques, de Scie, contre les cinq seigneurs haut-justiciers de ces 5 rivières, les plus voisines de la mer, lesquels barraient les rivières dans les mois de décembre et de janvier et empêchaient ainsi la fraye de la truite dans les parties supérieures des rivières; — ces derniers alléguaient les termes de l'ordonnance des Eaux et forêts, au titre *de la pêche*, article 6; — les plaignants faisaient observer que, nonobstant les termes de cette ordonnance, les religieux de Fécamp, propriétaires de l'embouchure de la rivière de Paluel, avaient été condamnés à tenir leurs pêcheries ouvertes du 15 décembre au 15 avril : « Dans les cinq petites rivières d'Eaune, de Neufchâtel, d'Arques, de Scie, de Saane et en général dans toutes celles qui arrosent le pays de Caux et qui ont leur embouchure dans la Manche, le fait que la truite y abonde dès le mois de décembre et qu'elle y fraye jusqu'à la mi-mars est si constant et notoire qu'il ne peut être révoqué en doute »; le Conseil d'État, avant faire droit sur la requête, en ordonne la communication aux cinq seigneurs justiciers, 4 juillet 1769.

G. 3789. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 69 pièces, papier; 5 plans.

1472-1763. — Procès pour la pêche en la rivière de Martinéglise entre le chapitre et les archevêques (Mgr d'Estouteville 1472, Georges d'Amboise vers 1500; — Jacques Aubert, 1625; — François-Paul de Rassent. — Lettres de M. de Rassent, 1729-1732. — Plan représentant l'église et le presbytère de Martinéglise avec leurs environs, sans date, du commencement du XVIIe siècle. — Plan de la rivière représentant Saint-Étienne sur un côteau, vers 1634. — Mention de la huche ou du hequage de la pêcherie, 1495-1497.

G. 3790. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 191 pièces, papier.

1715-1717. — Procès entre le chapitre et M. François-Paul de Rassent, marquis de Laulne, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur d'Arques, grand-bailli de Caux, pour la propriété de la rivière et la pêche à Martinéglise; — ledit procès porté en la maîtrise d'Arques et devant la chambre ordonnée par le Roi pour la réformation des Eaux et forêts de Normandie; mémoires, enquête, procès-verbal d'accession de lieu, sentences, 1715, 1716, 1718. — Mémoire des dépens adjugés au chapitre; un témoin, en 1716, affirme « avoir vu une hucherie, aux pieux, à l'embouchure de la rivière de Martinéglise; on l'avait replacée, à cause que la force de l'eau l'ébouloit et la renversoit; il a toujours vu dans la haute mer les gabariers du Pollet aller et venir pour voiturer les foins des habitans de Martinéglise, lesquelles gabares venaient jusques aux haies du sieur de Rouville, à la planche Boudon ». « Une hucherie, suivant ce témoin, était un ouvrage composé de planches et autres bois de charpente, placé à demeure tout le travers d'une rivière, et qui y tenait par le moyen de pilotis, ouvrage barrant et fermant entièrement la rivière. »

G. 3791. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 156 pièces, papier.

1480 (copie)-**1761.** — Requêtes, mémoires, notes concernant les procès du chapitre avec M. de Rassent, l'amiral de France et le procureur général du Parlement pour la pêche, sous le point de vue de la compétence, de la propriété et des droits maritimes. — Ordonnance touchant le fait et juridiction de l'amirauté, 1480 (copie). — Procès contre l'archevêque de Rouen devant Robert de Pommereul, seigneur d'Amfreville-sur-Iton, capitaine de Pont-de-l'Arche, maître enquêteur et général réformateur des Eaux et forêts de Normandie et Picardie, et devant son lieutenant général Jean de la Motte, seigneur de Vymont et de Quièvrecourt, 1541-1542. — Adjudication, par les commissaires du Roi, de la pêche en la rivière d'Arques à Pierre Maynet, conseiller au Parlement, Étienne Dumont et Pierre Maurice, 1594. — Baux de la pêche de la sayne par l'archevêque de Rouen, 1630, 1631. — Autorisation accordée par Mgr de Saulx-Tavannes à Nicolas Boislay, bourgeois de Dieppe, de faire établir sur un fonds à lui appartenant à Dieppe, un moulin tournant avec chevaux pour y moudre blé, 1741.

G. 3792. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 103 pièces, papier (5 imprimés.)

1722-1775. — Procès pour la pêche entre le chapitre de Rouen, M. de Rassent et l'amirauté. — « Mémoire sommaire pour messire Joseph-Alexandre de Rassent, chevalier, seigneur d'Archelles, intimé en appel et deffendeur en requête, contre les sieurs doyen et chanoines de l'église cathédrale Métropolitaine de Rouen... appelans de sentence rendue en la maîtrise particulière d'Arques et du Neufchâtel le 9 novembre 1746 et demandeurs en requête du 1er mars 1747. » — « Mémoire pour les sieur doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Notre-Dame de Rouen... contre le sieur de Rassent, sur la question pendante au Conseil de Sa

Majesté qui des deux siéges, ou celui de l'Amirauté, ou celui des Eaux et forêts, doit connoître des contestations que les parties ont entr'elles, au sujet de la pêche en la rivière de Bethune. » — « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de Rouen, contre M. le duc de Penthiévre, amiral de France, et le sieur de Rassent, en présence du procureur du Roy de la maitrise de Dieppe. » — « Mémoire signifié pour Joseph-Alexandre de Rassent.... contre le chapitre de l'église de Rouen et M. l'archevêque de la même ville, 1765. » — Lettres de M. Benière, chanoine, Cousin, Desmarquest, etc.... à M. Le Clercq, intendant des affaires du chapitre au sujet de ces procès. — Lettre de Desmarquest, datée de Cote-Cote, 18 décembre 1757 : il donne son sentiment sur le nom de la rivière au-dessous et au-dessus de Martinéglise et indique au chapitre un moyen de défense emprunté aux procédures de l'amirauté avec la maîtrise : « Jusqu'en 1690 on n'avait jamais vu de carcasse de bateau maritime, au delà du pont du Pollet. — Ce ne fut qu'en cette année qu'ayant esté fait quelque changement dans les jetées du port, les vagues et les flots les tourmentant beaucoup dans le port, les maîtres des bateaux pêcheurs s'avisèrent après la pêche du hareng de démater et désarmer leurs bateaux pour les faire passer dessous le pont du Pollet et les placer au quay des Capucins, échouage des gabares à bois, pour y rester tranquillement pendant les 6 mois qui se trouvent depuis la saison du hareng jusqu'à la saison du maquereau. Cette innovation déplut à la maîtrise qui ne voulut point voir de bateaux maritimes sur son territoire. » — Consultation de l'avocat Roger au bas d'un mémoire de Desmarquest, Rouen, 18 décembre 1757. — Lettre de Cousin : « Les gabares dans les grandes marées apportent 4 cordes de bois et dans les autres 3 cordes et demie ; la corde des chantiers a 7 pieds de long, 3 pieds et demi de haut, et les bûches ont 3 pieds et demi ou 42 pouces de long. Les gabares qui vont au bois ont 32 pieds de long, 15 pieds de large, 8 pieds de haut, du dessous au dessus. » Il annonce incidemment que son fils, qui d'abord avait voulu se faire architecte, allait étudier le droit à cause de sa mauvaise vue, et qu'il s'efforcerait de se rendre digne de la place de procureur-fiscal du chapitre à Martinéglise, 14 mars 1758.

G. 3793. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 93 pièces, papier.

1573-1788. — Pièces diverses concernant les seigneuries de Martinéglise et de Grèges. — Accord entre le chapitre et Claude Gaignon, bourgeois de Dieppe, au sujet d'une volière à pingeons, ou vollée à coulons à Martinéglise, 1573. — Permission accordée par le chapitre, sous certaines conditions, à Nicolas Dandasne, écuyer, sieur de Champaigne, de construire une volière sur sa propriété à Grèges, 1646. — Droit de propriété à titre de déshérence, revendiqué par le chapitre sur la succession de Jacques Aubert, 1666. — Arpentage du manoir seigneurial, des prairies et des communes de Martinéglise par Blondel, 1692. — Devis des ouvrages à faire aux deux ponts de Martinéglise, par suite des dégats qu'avait occasionnés le débordement des eaux, les 6 et 7 février 1715. — Ordonnance du Bureau des finances disposant que les possédants fonds à Martinéglise seraient obligés à contribuer au rétablissement des deux ponts de Martinéglise servant de communication entre Dieppe et le pays de Bray, 1776. — Inventaire des lettres et écritures concernant la seigneurie de Martinéglise et Grèges, 1704. — Procédures, baux, ventes.

G. 3794. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1336 (copie)-**1499.** — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise et à Grèges. — Bail à fief par le chapitre à Jean de Grèges, écuyer, de 45 acres de terre à Martinéglise, 1336. — Aveu baillé par James de Grèges, 1406; — par Baudouin Le Roy, 1453 : « fieu de cotage ; terre sujette à aider à fener la Ferte, à gaitier le prisonnier, nectier la granche de chapitre et amener la meule du moulin au blé, du lieu de Rouen à Martinéglise; maintenir une écluse de 24 pieds de long; de plus sujecte au motage. » — Mention de biens appartenant aux écoliers de Torcy; des lieux dits Bellimont, Montelleres, 1459; — d'une droiture de vollée de coulons, xve siècle; — d'une pièce de terre dite la Blanquetaque à Martinéglise.

G. 3795. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1505-1599. — Aveux rendus au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise et à Grèges ; — notamment par Catherine Lermette, veuve de Raoul Blancbaston, seigneur du Boscregnoult, fille de feu Jean Lermette, bourgeois de Dieppe, 1533; — Vincent de Saint-Martin, contrôleur pour le Roi en la marine à Dieppe, 1566; — Jean Orel, Marthe Orel, 1567 ; — Jacques Blancbaston, tuteur de Simon et de Pierre Blancbaston, fils et héritiers du sieur du Boscregnout, 1575.

G. 3796. (Liasse.) — 84 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1601-1649. — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise et à Grèges, par François

Bonaventure Guillebert, écuyer, sieur de Rouville, 1600; — Georges-Charles Josel, sieur d'Aulage, 1602; — Michel Estancelin, bourgeois de Dieppe, 1608; — Jacques Lenglois, écuyer, sieur de Ramfort, 1610; — Charles Meldron, capitaine de navire, 1611; —les habitants, paroissiens et propriétaires d'Étran, pour un pré dit les Mottais, 1612; — François Josel, écuyer, sieur d'Aulage, fils de François Josel et de Jacqueline Lefournier, 1629; — Charles de Roquigny, bourgeois de Dieppe, ayant épousé Marguerite Bichot, 1629; — David de Creny, écuyer, sieur de Roupiers, 1647; — Jacques de Blancbaston, écuyer, sieur de Grèges, 1648.

G. 3797. (Liasse.) — 119 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1700-1732. — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise, et à Grèges, par maître Louis Munier, vicaire perpétuel de Martinéglise, au nom du trésor, comme homme vivant, mourant et confisquant, 1700, 1703, 1711; — par le trésor d'Archelles, 1700; — Louis Godard, premier huissier-audiencier en la maîtrise d'Arques et Neufchâtel, 1700; — Gabriel Le Tellier, bachelier en théologie, curé de Saint-Jacques de Dieppe, prieur de Saint-Étienne d'Arques, 1700; — Jean Avisse, écuyer, procureur du Roi au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1703; — dame Claude Glachant, femme de Charles de Clercy, sieur de Gonneville et, au précédent, veuve de Nicolas Dandasne, écuyer, sieur de Neufvillette, 1704; — Barbe de Creny, veuve de Claude Olery de Lorieule, écuyer, 1705; — Élisabeth du Buc, veuve de Jacob de Bruchaut, écuyer, sieur de Plainneville, 1711; — Catherine de Grimouville, veuve d'Antoine de la Rivière, 1711; — Robert Blondel, curé d'Étran, 1711; — David Bauldry, président en l'Élection d'Arques, 1712; — David, Daniel et Claude de Miffant, écuyers, sieurs de Crèvecœur, 1714; — Jacques Chappellier, sieur de Boisguillaume, 1719; — Pierre-Charles Estancelin, bourgeois de Dieppe, 1721; — Simon Duval, comme époux de Marie-Anne Grenon, fille de Jacques Grenon, écuyer, garde de la porte du Roi, 1723; — Laurent Croisé, procureur du Roi au siége royal de l'amirauté de Dieppe, au droit de sa femme, fille de feu Jean Avisse, écuyer, ancien procureur de Sa Majesté en la vicomté d'Arques et d'Anne Guillebert de Villette, 1724; — Nicolas de Roquigny, écuyer, sieur de Pelvert, capitaine d'infanterie, lieutenant, par commission du Roi, de la capitainerie générale garde-côte de Berneval, 1730; — Nicolas Blotin, trésorier de la paroisse de Grèges, 1730; — Louise de Guillebert de Rouville, veuve en premières noces de M. de Villers-Mahommet, et, en secondes, de messire Alexandre de Nollent, capitaine d'infanterie au régiment de Vendôme, 1732; — Guillaume Audren, supérieur de la résidence des Jésuites à Dieppe, prieur du prieuré de Saint-Étienne d'Arques, 1736 (ledit prieuré uni par le Roi à la résidence de Dieppe, après le décès de Gabriel Le Tellier, curé de Saint-Jacques de Dieppe); — Joseph-Thomas Rimbert, curé de Saint-Pierre-le-Vieux, 1737; — Françoise de Miffant de Crèvecœur, héritière de Daniel de Miffant, 1738.

G. 3798. (Liasse.) — 127 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1740-1780. — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Grèges et à Martinéglise, par Charles de Lestoille, trésorier de l'église de Martinéglise, 1745; — le trésor de Grèges, 1745; — Claude Estancelin, écuyer, fourrier ordinaire des logis du Roi, 1756; — Abraham-David Bauldry, ingénieur ordinaire du Roi, capitaine au régiment de Normandie, 1748; — Pierre Roussel, curé de Grèges, 1749, — Jean Parent, écuyer, sieur d'Alençon, Henry Parent, écuyer, sieur de Lannoy, et François Parent, aussi écuyer, fils de feu M. Jean-Henry Parent, 1751; — Jean-Richard Gérard, receveur des grandes entrées à la porte de la Barre de Dieppe, 1752; — Nicolas-André de Monsures, écuyer, demeurant à Saint-Laurent-en-Caux, 1752; — Guillaume-Robert Le Chevallier, sieur de Grèges, 1763; — Pierre-Nicolas-Jacques Paris, sculpteur de Dieppe, 1771; — Jacques-François Dépotaine, ancien officier de cavalerie, au droit de sa femme, Marguerite Estancelin, 1774; — Thomas-Robert Dandasne, écuyer, sieur de Lincourt, chevalier de Saint-Louis, 1774; — Charles-François de Creny, sieur des Essarts, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, fils d'Adrien de Creny et d'Élisabeth de Bruchault, 1777; — Charles-Nicolas Hellouin, chevalier de Ménibus, seigneur d'Alaincourt, de Saint-Aubin de la Coudre, de Lemery, chevalier de Saint-Louis, commandant en chef d'un bataillon de milice garde-côtes, 1778; — Louis Grouard, curé de Martinéglise, 1778; — Jean-Baptiste-Thomas Roussel, curé de Grèges, 1778; — les filles de Louis-Ferdinand d'Abancourt, écuyer, et de Suzanne-Cécile de Blancbaston, 1780; — Jeanne-Angélique Juvin, fille de Charles-Guillaume Juvin, capitaine de marine, 1780; — Jean-Baptiste de Fouquesolle, chevalier, vicomte de Doullens, au droit de sa femme Marie-Rose de Blancbaston, 1780; — Pierre Roüet, officier au régiment de Flandre, au droit de sa femme Julie-Modeste Émar Gally, 1780; — Louis-César de Rassent, seigneur d'Archelles, capitaine au régiment de Champagne, 1780.

G. 3799. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1410-1788. — Aveux baillés au chapitre, pour biens situés à Grèges et à Martinéglise. — Inventaires d'aveux. — Aveux baillés par Jeanne Dupont, veuve d'Alexandre Bigot, conseiller au Parlement, 1630; — Nicolas Dandasne, écuyer, sieur de Champagne, 1651; — Jacques de Blancbaston, écuyer, sieur de Grèges, 1657; — François Feret, écuyer, sieur de Bracquemont, 1657; — Catherine Le Pigny, tutrice des enfants de Jacques de Blancbaston, 1660; — Catherine de Blancbaston, tutrice des enfants de Jean de Rocquigny, sieur de Saint-Gire, 1660; — Jean de Bruchault, écuyer, sieur de Plainneville, 1667; — Louis Severy, trésorier de Grèges, 1700; — Adrien de Creny, 1731.

G. 3800. (Liasse.) — 128 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1651-1699. — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise et à Grèges : — par Thomas Gérard, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie de Normandie, 1651; — Marguerite Gérard, sa fille, veuve de noble homme Richard Corneille, avocat au Parlement, 1654; — très-haut et très-puissant prince du sang royal d'Écosse, maître Ludovic Stuart, sieur d'Aubigny, pour son prieuré de Saint-Étienne d'Arques, 4 décembre 1655 (ledit prince domicilié alors à Paris au cloître Notre-Dame); — Jean de Rocquigny, écuyer, sieur de Saint-Gire, héritier de Marguerite Bichot, sa mère, 1657; — Henri Parent, sieur de Lannoy, grènetier au magasin à sel de Dieppe, chambre de Saint-Valery-en-Caux, ayant épousé Marie Allain, fille du greffier Nicolas Allain, 1657; — Catherine Le Pigny, veuve de Jacques de Blancbaston, écuyer, sieur de Grèges, 1660; — Pierre de Guillebert, écuyer, sieur de Villette, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1663; — les héritiers de feu Aymar Pachou, sieur d'Imbleval, 1644; — Charles de Montpelé, écuyer, sieur de Martigny, 1666; — Catherine Mollard, veuve de Jean Avisse, capitaine pour le Roi en la marine, 1667; — Gabriel Josel, sieur d'Aulage, 1678; — les Ursulines de Dieppe, 1687; — Pierre Malaine dit Lusignan, habitant en l'île de la Martinique, ayant épousé Jeanne Michel, sœur et héritière de feu Adrien Michel, 1687; — François de Bosguérard, officier de feu S. A. Mgr le prince, 1695; — François L'Hermitte, capitaine de navire, 1697.

G. 3801. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1612-1660. — Cahiers de plaids de gage-plège tenus en la baronnie et haute justice de Martinéglise, Grèges et dépendances, sur la réquisition de MM. les chanoines députés du chapitre, par les baillis de la haute justice, en présence du procureur fiscal et du greffier. — Plaids tenus en la maison de l'un des tenants : M. le Caron, bailli et Nicolas Pottier, avocat, procureur d'office, 1612, 1613. — Autres baillis : Pierre Crucifix, licencié ès-lois, s'intitulant bailli seul juge opté au siége de Martinéglise, 1694-1703; — Robert Mouchart, licencié ès-lois, bailli, seul juge opté en la haute justice de Londinières et Clais, sénéchal choisi pour la tenue des plaids de Martinéglise, 1704-1710; — Jacques Le Vasseur, avocat au Parlement, sénéchal de Martinéglise, 1711-1712; — Adrien Cotterel, conseiller du Roi, bailli, juge civil et criminel en la haute justice de Martinéglise, 1713-1717. — Autres baillis : Jean-Baptiste de la Grave, 1723-1729, Marc-François Laignel de Bordeville, 1730-1736, Pierre Gosse, 1737-1745, Pierre Blondel, 1746-1760.

G. 3802. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1388 (copie)-**1740.** — Pièces de procédures relatives à l'église de Grèges et concernant des contestations entre les sieurs de Blancbaston, seigneurs de Grèges, et le chapitre de Rouen, pour mouvances de terres et droits honorifiques. — Relation adressée à l'official de Rouen, par le vice-gérant du doyen d'Envermeu, de l'information faite par ce dernier sur la question de savoir si l'église de Grèges était assujettie au droit de déport; procès engagé à ce sujet entre Michel Guérard, diacre, curé de Grèges, et Guy Rabaschier, trésorier de l'archevêché, 1387. — Vente faite par le collége de Torchy dit de Lisieux à Paris (Pierre Thierry, docteur régent en la faculté de théologie, principal, Jean Sabost, antique recteur, Geuffin de la Roche, principal des artiens bacheliers formés en ladite faculté, etc...) à noble homme Pierre de Blancbaston, sieur du Boscregnoult, du fief de Grèges acheté par ledit collége, en 1408, de Jean de Cayeu, chambellan du Roi (4 novembre 1563). — État des revenus et des charges dudit collége, 1550. — Arrêt du Parlement confirmant une transaction par laquelle le sieur Jacques de Blancbaston reconnaissait n'avoir pas droit à un banc dans le chœur de l'église de Grèges, 26 août 1632. — « Articles et faits pertinents concernant les parentelles et

aliances dudit Blancbaston avec certains conseillers du parlement de Normandie. » — Aveux rendus au fief de Grèges par les curés : Jean Asseline, 1501, Michel Bichot, 1565, Jean Guiche, 1569, Guillaume Auvray, 1614 ; — par les trésoriers de la même paroisse.

G. 3803. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1562-1759. — Procès, pour les dîmes, entre le chapitre et divers particuliers, d'une part, et les curés de Martinéglise et de Grèges, d'autre part. — Déclaration des biens appartenant au trésor de Grèges. — Mémoire sur le patronage et les droits honorifiques de Martinéglise et de Grèges. — Procurations données pour résigner la cure de Grèges par les curés Robert Bourdon, 12 août 1584, Jean Boult, 26 septembre 1585. — Charles Auvré, prêtre, pourvu de la vicairie perpétuelle de Grèges par la résignation de son frère Guillaume Auvré, reconnaît que c'est par erreur que, dans la signature de sa provision, le mot *curé* été substitué à celui de *vicaire perpétuel*, le chapitre ne reconnaissant point de curé dans l'église de Grèges, mais simplement un vicaire perpétuel, 3 juin 1628. — Certificat du vicaire L. Dehornay, constatant qu'Antoine Blanpain, curé de Grèges, était décédé le 16 février 1686. — Requête adressée au chapitre par les paroissiens de Grèges, pour être autorisés à faire construire à leurs frais, à côté du chœur, une chapelle afin d'agrandir l'église, devenue trop petite (du temps du curé Charles Auvré). — Sentence de la haute justice de Martinéglise, qui condamne messieurs du chapitre au payement de 18 livres pour le raccommodage des vitres de l'église de Grèges, décembre 1595.

G. 3804. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1482-1762. — Aveux, baux de terres ou de dîmes à Grèges. — Décrets d'héritages, fieffes, etc. Fieffe faite par le chapitre à Guillaume Martin, prêtre, demeurant à Grèges, de 2 masures pour 34 sous, 2 gélines et 2 chapons de rente à héritage par an ; le preneur emploiera sur les 2 masures 10 livres tournois en réparations dans l'espace des trois premières années, 22 mai 1482. — Bail de 5 acres et 1 vergée de pré nommé le pré de la Frecte, 2 mai 1497 (aux plès de la vicomté de Martinéglise tenus par Guillaume Terrien, vicomte du lieu pour le chapitre). — Bail des dîmes de Grèges à Jacques Forgée, laboureur, pour neuf ans, moyennant 125 livres par an et 82 livres 10 sous pour le vin du bail ; fournira, la dernière année du bail, un état certifié par nouveaux bouts et cotés des terres sujettes à la perception de la dîme, poursuivra jusqu'à la cour tous procès pour dîmes, sans pouvoir transiger sur aucun, sans le consentement par écrit des bailleurs, entretiendra le chancel, fournira chaque année, lors des plaids, 2 canards et 2 paires de poulets, 3 mai 1762.

G. 3805. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux.

1252-1779. — Acte passé devant l'official de Rouen, par lequel plusieurs paroissiens de Grèges se portent pléges pour Nicolas de Grèges, accusé d'homicide : dans un délai de 15 jours, il partira pour la Terre Sainte, ne séjournera pas plus de deux jours en chaque lieu, à moins de maladie, passera sept ans en Terre Sainte, mars 1252 (V. S.). — Forjuration dudit Nicolas de Grèges et de sa femme Alice : abandon de leurs propriétés ; promesses faites par eux au chapitre, juillet 1255. — Mandement de l'archevêque Guillaume de Flavacourt au doyen d'Envermeu, pour qu'il mette en possession de la cure de Sainte-Marie-Madeleine de Grèges Martin Triquet (prieuré du Mont-des-Deux-Amants, dimanche avant la Madeleine 1295) ; à la suite l'acte de serment dudit Martin. — Prise à fieffe par Jean de Grèges, écuyer, de la paroisse de Grèges, de 48 acres et demie 23 perches de terre pour 47 livres 18 sous 6 deniers de rente, 1336. — Lettres de Jean de Saint-Pierre, « bailli au deen et chapitre de Rouen » : Prise à fieffe par Nichole le Fourquier « d'une place à asseoir trois pos pour faire un avant-solier, sur le fro de la ville de Martinéglise, » 1358. — Autres contrats de fieffe. — « Cy suyvent les statuts et ordonnances de la charité instituée soubs le bon plaisir de vénérables et scientifiques personnes les doien et chanoines du chapitre de Rouen, en l'église et vicairie perpétuelle de Grèges, en l'honneur de la benoiste Marie-Magdeleine, associés les festes de la Purification, Notre-Dame, saint Nicolas en may, saint Serain et sainte Barbe. Sy aucun des frères va en pélerinage comme à Romme, Saint-Jacques, Jhérusalem ou autres lieux, loingtains pélerinages, il sera convoyé... jusques à une lieue loing et aura sa messe aux dépens de la charité... Se aucun frère ou seur décédoit, estant en sentence d'excomunication, et luy ou ses amis n'avoient de quoy le faire absouldre, la dicte charité paiera la somme de 5 sols tournois pour obtenir son absoulte..., » XVI[e] siècle. — Baux et aveux. — Fragments du sceau des obligations de la vicomté et de l'officialité de Rouen.

G. 3806. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1682-1765. — Procédures à l'occasion de mouvances et de treizièmes en la paroisse de Grèges, entre le chapitre, M. de Fouquesolles, 1737, Guillaume-Robert Le Chevallier, seigneur de Grèges, Thibermont et autres lieux, président de la chambre des comptes de Normandie, 1760-1765. — Lettres d'avocats et d'hommes d'affaires, relatives à ces contestations. — Lettre du président de Grèges à M. Le Clerc, intendant des affaires du chapitre : il se plaint de ce qu'on ait planté un poteau avec les armes du chapitre sur un fonds de la seigneurie de Grèges, 19 juin 1758. — Vente faite par Pierre Audran, docteur de Sorbonne, principal du collége de Torcy, Claude de Rouen, procureur, Germain Auger et Pierre Odienne, boursiers théologiens dudit collége, à Adrien et François Blancbaston, du fief de Grèges, que le collége avait retiré, en vertu de l'arrêt du grand Conseil du 2 août 1683; prix, 150 livres de rente racquittable par 3,000 livres, 25 juillet 1689.

G. 3807. (Pièce.) — 0m 15 de largeur, sur 0m 15 de hauteur.

Milieu du XIIe siècle. — Charte de Guillaume de Romare, comte de Lincoln, par laquelle il annonce à Hugues, archevêque de Rouen, qu'il a donné à l'église Notre-Dame *in capite Haihe mee de Romara totam decimam redditus mei... qui pertinet ad honorem haihe Romare, scilicet totam decimam de regardis et totam decimam mense mee et in omnibus tam in pane quam in cibis et potu et in omnibus aliis quibus sustentus fuero et sufficialiter ligna ad comburendum et clausturam ad locum claudendum.*

G. 3808. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1265-1328. — Charte d'Alphonse, fils de Jean, roi de Jérusalem, comte d'Eu et camérier de France; il approuve le legs fait par sa femme défunte, Marie, au chapitre de Rouen, d'une rente annuelle de 40 sous tournois et assigne cette rente sur sa vicomté de Roumare; *apud Chisiacum*, lundi après la saint Marc évangéliste, 1265. — Donation faite par Raoul, comte d'Eu, à son amé Raoul du Sauchei, écuyer, pour son bon service, de 60 livrées de rente sur la terre de Roumare, dimanche après la feste Saint Johan-Bauptiste, 1326 : « Voulun et otrion que, se le dit escuier avoit her de sa fame, que li et ses hers cuillet, aient et rechevet ladite rente... et puisset feire lor plainne volenté comme de lor propre héritage. » — Donation faite par le même, à Robert de Houdetot, de tous les proufiz, issues et émolumens de toute la terre appartenant audit comte d'Eu, en la ville de Roumare, à condition de payer à Raoul du Sauchoy la rente de 60 livres : « considéré les curialités et services que, ou temps passé, nons a faiz nôtre bien amé chevalier mons^r^ Robert de Houtetot, non veullans entrer le vice de ingratuité, mès à yceluy mons^r^ Robert veullans remunier yceuz services... par le conseil de nos très-chiers seigneurs mons^r^ Philippe comte de Valois et d'Anjo, regent les royaumes de France et de Navarre, de mons^r^ Jehan, roy de Bahaingne, de mons^r^ Philippe, conte d'Évreux, de mons^r^ Robert d'Artois, comte de Beaumont et de notre très-amé cousin mons^r^ Mile sire de Noiers, etc. » Paris, 14 février 1327, (V. S.).

G. 3809. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 sceaux, 4 fragments de sceaux.

1337-1338. — Renonciation par Jeanne, comtesse d'Eu, à la rente vendue par son mari, le connétable, au chapitre de Rouen, 4 mai 1337 (acte passé devant Pierre Belagent, garde de la prévôté de Paris). — Lettres du bailli d'Eu et de Roumare : Reconnaissance devant Jehan Rousselin, tabellion établi pour passer les actes de la baillie dudit lieu de Roumare, par plusieurs vassaux de la baronnie de Roumare, des rentes dues par eux à ladite baronnie et qui devaient faire l'objet de la vente que le comte d'Eu projetait de faire au chapitre de Rouen, 3 mai 1337. — Vente par Raoul, comte d'Eu et de Guynes, sieur de Roumare, connétable de France, à honorables hommes le doyen Pierre et le chapitre de Rouen, au prix de treize-vingts dix livres 16 sous 3 deniers, du marché de Roumare avec les *halles*, estals, mesures... un mollin sur la rivière de Barentin, les prés jouxte ladicte rivière, la mote environnée des fossés et tous les fossés et la granche estant en icelle mote, les maisons du bourc jusques au moustier Richart Cousin, moyennant 6,499 livres en florins royaux du prix de 16 sous 3 deniers pièce, florins à l'aignel de 15 sous pièce, florins de Florence de 13 sous 3 deniers pièce; Gisors, 5 mai 1337. — Approbation de ces lettres de vente par Jean, duc de Normandie; Gisors, mai 1337; par le Roi, devant les mêmes conseillers et dans les mêmes termes; Gisors, mai 1337 : « Par mons^r^ le Duc, du commandement le Roy, presens mons^r^ de Noyers et mons^r^ le mareschal de Trie et faite par l'ordenance de vous et de mons^r^ de Noyers. J. Verberie... Par le Roy présent, etc. » —Commission donnée par Raoul, comte d'Eu et de Guynes, connétable de France, à ses féaux clercs

Pierre Daunoy et Colart Des Eavys, pour recevoir ladite somme et en donner quittance, Bergerac, 2 juillet 1337. — Ratification de la vente par Raoul d'Eu, « ainsnez fils du connétable, sires de Choisic; » la Ryole, 18 juingnet 1337. — Commission donnée par le connétable à Pierre Motelin, son bailli d'Eu, et à Jean Jacob, son vicomte d'Eu et de Roumare, pour bailler au chapitre saisine corporelle de la seigneurie de Roumare; « donné en nos tentes devant le chastiau de Pommiers en Gascoingne, » 25 août 1337. — Quittance donnée au chapitre d'une somme de 1,359 livres 10 sous, par Pierre Daunoy, clerc de notre sire le Roy, commis de par noble et puissant prince le comte d'Eu (devant Pierre de la Marlière, bailli de Rouen, jour de la Tiphaigne, 1337). — Autre quittance du même, 16 octobre de la même année. — Lettres du même bailli : Vente au chapitre, moyennant 600 livres tournois, de la rente de 60 livres, donnée à Raoul de Sauchey, ladite vente faite par Raoulet de Sauchey, fils et hoir dudit Raoul, âgé de 12 ans, « assisté de ses meneurs et conducteurs haus hommes et puissans mons[r] Pierres, sire de Bailleul, mons[r] Collart de Hotot, sire de Englesqueville, chevalier, Rogier Malemains, escuier, mons[r] Robert de Houdetot et mons[r] Enguemer de Sainte-Beuve; » mercredi avant la saint Clément, 1337. — Dispense accordée par Jean, duc de Normandie, sur la demande des meneurs de Raoulet de Sauchey (Pierre, sire de Bailleul, Colart de Hotot, Rogier Malemains), de la disposition de la Coutume de Normandie, portant « que quiconquez choze que les meneurs d'aage dient ou facent en court laye ne doit avoir fermeté ne mais en tant seulement que par la loy et la coutume de Normandie sera jugié en jugement; » Bois de Vincennes, 10 décembre 1337 : « Par le duc au commandement du Roy, à la relation de messieurs le doyen de Beauvez, et G. de Villiers; signé sur le repli : P. Daunoy. » — Quittance de Pierre de Bailleul et de Nicholas ou Collart de Hotot, seigneur d'Anglesqueville-la-Mauconduit, 5 mars 1337, 4 septembre 1338. — Lettres d'amortissement accordées au chapitre de Rouen par Charles V, Paris, décembre 1374. — Vidimus de ces lettres par Symon de Baignex, vicomte de Rouen, 1380. — Vidimus par Michel Durant, vicomte de Rouen, des lettres du duc de Normandie, précitées, de 1337. — Sceau de Nicolas de Hotot, de la vicomté de Rouen; — fragments des sceaux de Jean, duc de Normandie, de Nicolas de Hotot, du bailliage de Rouen.

G. 3810. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1337-1767. — Vente par Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, au chapitre de Rouen, de la seigneurie de Roumare, avec le marché, les halles, étaux, forfaitures, à l'exception de la haute justice, 1337 (copie). — Confirmation du marché de Roumare (samedi de chaque semaine), 1500. — Mémoires, pièces de procédures sur la question de savoir si le dénombrement de la seigneurie de Roumare devait être présenté par le chapitre devant le bailli du comte d'Eu ou devant le vicomte de la haute justice de Roumare. — Aveux présentés par le chapitre à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes; à Louis-Charles de Bourbon. — Protestation des gentilshommes de Roumare à propos de la rédaction projetée de la Coutume du comté d'Eu, 8 septembre 1675. — Vente par Charles d'Herbouville, seigneur de Saint-Jean du Cardonnay, à Sanson le Vaignon, seigneur du Parc-d'Esneval et du grand Mortemer, du fief du Châtel à Roumare, 24 janvier 1667 (copie). — Arpentage du domaine non fieffé de la seigneurie de Roumare, 1753.

G. 3811. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 120 pièces, papier, 1 plan.

1456-1769. — « Inventaire des chartres, lettres et enseignemens de la terre et seigneurie de Roumare, de la vendition d'icelle faite en l'an 1337 par Raoul, comte d'Eu, par le prix de 6,499 livres. » — Noms des vassaux avec indication des redevances. — Extraits des registres du greffe de la haute-justice de Rouen; pièces de procédures. — Sentences de réunion. — Quittances de treizièmes. — Ventes de récoltes saisies sur les fermiers. — Plan d'un chemin de Roumare, dressé à l'occasion d'empiètement commis sur ce chemin, XVIII[e] siècle. — Lettre de Carville, agent du chapitre, au curé de Roumare : « Mons[r] le curé, je vous prie, au nom de messieurs de chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, de publier demain au prone de la grand messe de votre église que, s'il y a aucunes personnes qui veillent prendre à ferme et à louage, etc... — M'asseurant que n'y ferez faulte, je clorray la présente par mes bien humbles recommandations à votre bonne grace, et prie Dieu, monsieur, qu'il vous doint en santé longue et heureuse vie. De Rouen, ce 26[e] jour de novembre 1583. Votre obéissant pour jamais. »

G. 3812. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1411-1769. — Procès, au bailliage de Rouen, devant le bailli Karados Desquesnes, entre le chapitre et Marguerite d'Esneval, dame dudit lieu et de Pavilly (1411); devant le vicomte de Rouen, entre le chapitre et Louis de Breszé, sénéchal de Normandie, vidame d'Esneval, au droit

de Catherine de Dreux, sa femme (1500, 1501); devant Jean d'Esquetot, lieutenant du bailli en la vicomté de Roumare, entre le chapitre et Robert de Croismare, seigneur de Saint-Jean du Cardonnay (1501); entre le chapitre et Guillaume Mauviel, seigneur de Puchay et du Parc-d'Esneval (1506), au sujet du droit de *détourner* l'eau de la rivière de Barentin, pour la réparation du moulin de Roumare, de la garenne de la rivière, de la banalité et du chemin du moulin, ledit moulin situé à Villers en la vallée de Barentin. — Requête adressée au chapitre par Noël Le Riche, fermier: il expose que durant le siége de Rouen, des gens de guerre avaient brûlé tous les ustensiles du moulin à eau des chanoines, situé sur la rivière de Barentin, à 3 quarts de lieue de Roumare. — Procès entre le chapitre et les fermiers pour les réparations du moulin de la seigneurie de Roumare, des halles et autres bâtiments. — Information relative aux communes de Roumare, bornées par les terres labourables de Campeaux, les pâtures du sieur de Clères, appelées les communes de Candos, et le Boschue, 1518. — Procès au sujet des mêmes communes entre le chapitre et Jean de Bresmes, seigneur de Villers : « Dist icelluy escuier que à luy, à cause de la succession de son deffunct père, compecte et appartient le fief, terre et chastellenie et sieurie de Villers, qui est ung noble fief de haubert entier, tenu neuement de haut et puissant seigneur monseigneur le comte de Dunoys, à cause de sa comté de Tancarville et baronnie de Mouville, lequel fief s'estent par toutes les paroisses dudit lieu de Villiers et aussi ès paroisses des Wys, Escalles, Blacqueville, les Ifs, Espinay, Carville, Fréville, Saint-Paër, Bretteville, euquel fief il y a *droit* de chastellenie, place de château ancien, droit de foire par chacun an le jour de Saint-Nicolas, le patronage de l'église, duquel fief sont tenus le fief des Wys et les fiefs nobles de Monthihart et de Saint-Paër, »

G. 3813. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 74 pièces, papier, 1 plan.

1316 (copie)-**1741.** — Plan d'une partie de Roumare comprenant le jardinage du Bosc-Hue, les masures et maisons du chapitre; dessin représentant un paysan qui dirige une charrue traînée par deux chevaux, fin du XVI[e] siècle. — Terrier de Roumare, XVIII[e] siècle; mémoires, devis des réparations faites, à diverses époques, aux bâtiments de Roumare; quittances d'ouvriers. — Procès pour les bois de Griperel et pour le tiers-et-danger. — Extrait du folio 824 du registre des *Olim* de Paris, 1316-1318.

G. 3814. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1387-1522. — Lettres royaux, mandements des maîtres des eaux-et-forêts, informations, sentences de mainlevée, au sujet des droits appartenant au chapitre de Rouen en la forêt de Roumare : — « Ont droit de prendre et avoir en ladite forêt boys de chesne et de hestre, toutes fois qu'ils en ont mestier, pour faire et réparer leurs maisons, halles et moullins de leur fieu de Roumare, par livrée du verdier ou de son lieutenant, hors deffens. *Item* ont pasturage pour leurs bestes gesans en leur hostel et bois pour le chauffer des demourans audit hostel, hors deffens, livré par ledit verdier, pour lesquelles franchises dessus dictes lesdis doyen et chapitre doivent faire prières et oroysons pour le Roy », 1402. — Sceaux de Jean Braque et de Robert Assire, maîtres enquêteurs des eaux-et-forêts; fragments des sceaux de Jean, seigneur de Mesnil et de Pierrecourt (1407), et de Robert, sieur de Pelletot (1412), autres maîtres des eaux-et-forêts.

G. 3815. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 102 pièces, papier, 8 plans.

1577-1782. — Procès du chapitre de Rouen avec ses fermiers de Roumare, Daoust et Brunet, 1720, 1782; — du chapitre et de son fermier, Jean Lalos, avec messire Robert Vaignon, sieur de Mortemer et du Parc-d'Esneval, au sujet d'un terrain dont le chapitre et ledit Vaignon se disputaient la propriété; — plans des lieux contentieux, 1761. — Mainlevée de la saisie féodale de la seigneurie de Roumare, 1577, 1652. — Requête présentée par le chapitre, comme patron de Roumare, au Bureau des finances de Rouen, aux fins de faire arpenter et poser des bornes dans toutes les rues de Roumare. — Ordonnance du bailli vicomtal de Roumare, portant que défenses seront faites au chapitre de prendre le titre de baron de Roumare, et de faire poser des bornes dans les rues dudit lieu, et que, dans le cas où il persisterait dans son usurpation, procès-verbal serait envoyé au Conseil du prince, seul seigneur et haut justicier de Roumare, 1756.

G. 3816. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1578-1782. — Procès du chapitre de Rouen avec M. Vaignon de Mortemer, pour anticipations sur les terres des chanoines; avec les fermiers de la seigneurie de Roumare, Pierre de Caux, Jean-Thomas Brunet. — Mémoires présentés au Conseil de S. A. S. le duc du Maine, comte

d'Eu, en faveur du chapitre, à l'occasion d'un procès avec les officiers dudit comte d'Eu, pour question de compétence. — Lettres adressées au théologal de l'église de Rouen, par les chanoines Des Bouillons et De Lan; — autres lettres, des avocats Guilloreau et Brillon; — de M. Vaignon de Mortemer.

G. 3817. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1484-1715. — Procès entre le chapitre de Rouen et les religieuses de Saint-Amand de Rouen, au sujet d'une rente de 4 mines d'orge sur la grange de Roumare; — des dîmes de la paroisse. — Accords à ce sujet, 1492, 1583. — Assignations, mémoires; — copie du dénombrement de l'abbaye de Saint-Amand, baillé au Roi par Madame de Souvré. — Consultation de De Jort, avocat, 1715. — Mention de Robert Lemonnier, curé de Roumare; de Pierre Raoulin, lieutenant-général de Colart de Moy, bailli de Rouen, 1485; de Philippe Duval, vicomte de Roumare; de Jean Goupil, écuyer, seigneur du Parquet, 1485.

G. 3818. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1496-1772. — Baux faits par le chapitre de Rouen de la terre et seigneurie et des rentes seigneuriales de Roumare; — du moulin banal de Roumare, situé en la vallée de Barentin, paroisse de Villers et appelé, en 1573, le moulin de Quevaville; — de la ferme et du manoir seigneurial, pour 9 ans, à Jean-Thomas Brunet, 1772. — Procès entre le chapitre et le sieur Le Riche, fermier, au sujet de *dégradements et méliorations* faits par lui sur la ferme, 1609.

G. 3819. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1517-1766. — Décrets d'héritages de biens situés à Roumare et aux environs et ayant appartenu à Jean et à Colin Le Bas, 1517, 1518; — à Ancelot Lemonnier, 1517; — à Guillaume Le Chandelier, 1586; — à Noël Le Riche, 1603; — à Jean Pestel, 1604; — à Guillaume Bigot, sieur de la Turgère, conseiller au parlement, 1683; — à Pierre Desmeliers, 1766.

G. 3820. (Liasse.) — 119 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, 1 sceau.

1343-1599. — Fieffes et aveux de terres à Roumare, relevant des chanoines de Rouen, à cause de leur seigneurie dudit lieu : prévôté de Roumare, grand fief du Hamel, petit fief du Hamel, etc... — Aveu baillé par les religieuses de Bondeville pour la terre qui leur avait été donnée par Alice, comtesse d'Eu. — Mention du vicomte de Roumare, 1343; du bourgage de Roumare, 1423; du chemin herbu menant de la rue de Roumare à la Cauchie Saint-Thomas, 1447; des communes et maillières de Roumare. — Sceau aux obligations de la vicomté de Rouen.

G. 3821. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1414-1745. — Ventes et fieffes de biens situés à Roumare. — Lettres de Robert La Vache, vicomte de Roumare pour haut et puissant seigneur mons[r] le comte d'Eu et garde du scel des obligations dudit lieu : Vente par Jehan Des Vaux à honorable homme et discrète personne mestre Ernoul Auxbeufs, chanoine de Rouen et curé d'Auffay, d'un manoir à Roumare, 1414; — par Marie-Élisabeth de Bihorel, fille de Louis-Nicolas-Joseph de Bihorel, sieur de Bellemare, d'une ferme à Roumare, 1720; — par Hervé Bernard, sieur de la Porte, procureur du Roi à Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Pierre Irrebert, marchand à Rouen; — par Jean-René de Turgis, sieur de Bullé, maître ordinaire en la Cour des Comptes, aides et finances, à Pierre Henry, marchand à Rouen, 1745. — Baux de terres sises à Roumare.

G. 3822. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin.

1505-1608. — Contrats de vente de biens situés à Roumare; d'acquisition, de transport et de racquit de rentes. — Vente par Marguerite de Quincarnon, veuve de Robert Le Gras, avocat au parlement, de 8 livres de rente à noble homme M[e] Pierre Le Gras, avocat au siége présidial du bailliage de Rouen, 1572; — par Catherine Bouglier, de 12 livres de rente à maître Guiffroy Hallé, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Vigor, plus tard qualifié principal du collége des Bons-Enfants de Rouen, dernier mars 1572. — Racquit fait aux Célestins de Rouen, dont était prieur Étienne Chauffart, d'une rente de 25 livres, par Robert Mautallen, 17 décembre 1580. — Racquit fait par le chapitre d'une rente de 31 livres au sieur Hector Le Guerchois, lieutenant-général en la vicomté de Rouen, ayant épousé Alix de Pellefresne, 1584.

G. 3823. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 116 pièces, papier.

1580-1584. — Vente par Vincent Deschamps au sieur Robert Mautalent de 43 acres en masures et terres à Rou-

mare, 1580. — Procès au bailliage de Rouen et au parlement, au sujet du droit de clameur féodale exercé par le chapitre contre ledit Mautalent; mémoires d'avocats, assignations, sentences. arrêts, et autres pièces de procédures. — Dans le mémoire de l'avocat Poullain : « De dire que les ecclésiastiques acquerroient tant que les aides et tailles du Roy en seroient diminuez et les taillables apauvris, c'est une maigre considération et sans subject. Les contracts d'emption et de vendition sont de bonne foy et permys égallement aux trois Estats. Si l'un décroît, l'autre s'augmente, et n'est la subvention des ecclésiastiques, soit envers le Roy ou envers le publicq, moindre que des nobles et roturiers. Des exemples de notre temps en rendent ample tesmoignage, soit au paiement des décimes, dons caritatifs et autres aides, soit de l'aliénation du propre bien desdits ecclésiastiques et jusques aux principalles pièces du temporel. »

G. 3824. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

1520-1769. — Aveux rendus au chapitre pour biens relevant de la seigneurie de Roumare. — Inventaire d'aveux. — Minute d'une requête du chapitre de Rouen à nos seigneurs de la chambre des vacations pour qu'il fût interdit aux habitants de Rouen, soi-disant de la Religion prétendue réformée, de s'assembler à Roumare pour y faire prêches. — Arrêt du parlement interdisant, conformément aux volontés du Roi, le prêche établi indûment à Roumare par le prince de Portia; 3 lettres du Roi et de Catherine de Médicis (Saint-Maur-des-Fossés, 21 et 22 novembre 1566), adressées aux gens du parlement pour les inviter à tenir la main à ce que le prêche de Roumare n'ait plus lieu; les habitants de Rouen, de la Religion prétendue réformée, auxquels il était trop pénible de porter leurs enfants à baptiser au Pontaudemer, pourront les porter à Rouville, à condition de s'y rendre au nombre porté par l'ordonnance; l'usage du prêche de Rouville sera libre au seigneur, qui l'avait fait établir dans sa maison, pour lui, pour sa famille et sujets. — « Attestation de Mathieu Poullain, avocat en la cour et sénéchal de Roumare, comme l'appel des sentences par lui données en la sénéchaussée de Roumare a été décidé au bailliage de Rouen, 15 octobre 1643. » — Requête au bailli du comté d'Eu par le procureur général dudit comté pour faire assigner les abbés, prieurs, curés et autres ecclésiastiques du comté pour nommer 3 députés pour la rédaction de la Coutume locale du comté d'Eu. — Exploit donné à messieurs du chapitre d'assister à la rédaction de la Coutume. — Protestation des chanoines. — Procédures pour rentes seigneuriales à Roumare. — Exploits de saisies pour rentes seigneuriales.

G. 3825. (Liasse.) — 185 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1600-1697. — Aveux rendus au chapitre de Rouen pour biens situés à Roumare, relevant de lui à cause de la seigneurie dudit lieu, notamment : par Nicolas Vaignon, procureur au bailliage de Rouen, 1610; — Jacques Le Gras, écuyer, sieur de Bardouville, 1611; — Pierre Mauger, papetier au Houlme, 1621; — Martin Saver, sieur de la Houssaye, 1623; — Pierre Cavelier, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, 1642; — Sanson Vaignon, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, greffier en chef du parlement de Normandie, 1646; — Jacques Le Preux, curé de Notre-Dame de Roumare, 1697.

G. 3826. (Liasse.) — 143 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1700-1789. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen pour biens situés à Roumare, relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Roumare, notamment : par Marie-Geneviève Le Bas, épouse d'Antoine-Jean-Baptiste-Robert Vaignon, chevalier, seigneur, haut-justicier d'Houvile, Mortemer, le Coudray, Parc-d'Esneval, Pissy, Feugueray, le Châtel, Montroty, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Rouen, rue Saint-Patrice, et par messire Charles-David Vaignon, ancien officier de carabiniers, fils unique du précédent, 1786; — par Pierre-François-Victor Gaillard, trésorier général de France au Bureau des finances à Rouen, vers 1780; — par Marin-Henry Duval de Calende, curé de Notre-Dame de Roumare, 1780; — par Pierre et Jean-Baptiste Détancourt, négociants, rue de la Grosse-Horloge, 1780; — par Paul Le Jaulne, avocat en la cour, fils aîné de Paul Le Jaulne, substitut du procureur général à la Cour des Comptes, aides et finances, 1720.

G. 3827. (Liasse.) — 222 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1487-1787. — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, à cause de la seigneurie du Bout-du-Bosc, extension de la seigneurie de Roumare, par Hervé Bernard, sieur de la Porte, procureur du Roi à Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1700; — par Guillaume Faucon, sieur du Matré, 1701; — par François-Claude du Tot-Frontin, écuyer, sieur du Bout-du-Bosc, 1726; — par Anne Faucon du Matré, 1742; — par Joseph Torel, écuyer, sieur de Nollette, demeurant à Émanville, 1744; — par Charles-Guillaume-Benjamin Carré, avocat au parlement, 1776; — par Jean-Laurent Irrebert, ancien officier des

côtes, 1780; — par François-Nicolas Ruellon, écuyer, trésorier général de France, 1787.

G. 3828. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 93 pièces, papier.

1492-1778. — Sentences, réunions, saisies, débats de tenures, blâmes d'aveux, reconnaissance de rentes seigneuriales, promesses de rendre aveu et autres pièces féodales relatives à la seigneurie de Roumare. — Mention de Jean Garin, lieutenant en la vicomté de Roumare; de Nicolas Aux Coullons, bailli d'Eu et de Roumare, et de Guillaume Le Cordier, écuyer, verdier de Roumare, 1492.

G. 3829. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1664-1779. — Plaids de gage-plège du fief, terre et seigneurie de Roumare et du Bout-du-Bosc, appartenant au chapitre de Rouen, tenus par Robert Basire, avocat en la cour, sénéchal desdites seigneuries, 1664, 1668; par d'autres avocats en la Cour : Charles d'Angerville Anger, 1669-1670; — Noël Germain, 1671-1672; — Agabus Maurry, 1673-1686; — Edme Hardouin, conseiller aux hauts-jours de l'archevêché, 1679-1684; — Nicolas Le Chandelier, conseiller aux hauts-jours de l'archevêché, 1687; — François-Augustin d'Angerville, 1690, 1693; — Lambert Anfrye, ancien procureur au parlement, 1695-1710; — Augustin Le Bourgeois, sieur de Belleville, conseiller à la table de marbre, 1711-1761; — Alexis Le Bourgeois, 1736;—Pierre Le Marchand, 1744;—Joseph-Nicolas Theroude, 1748; — Jacques-Pierre Lambert, 1766; Pierre-Louis Le Marquier, 1762-1770; — André-Nicolas-Victorien Sacquespée, 1771-1776;—Pierre Le Touc, 1779.

G. 3830. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1370 (copie)-**1768.** — Extraits des comptes du chapitre. — Registres de recette et états des rentes seigneuriales dues au chapitre à Roumare. — Tables des vassaux.—Terrier de Roumare, XVIII[e] siècle.—« Rentes dues à Monsieur le comte d'Eu en sa vicomté de Roumare. » — « Recepte des Aides de la nouvelle venue à terre de Mons[r] Engelbert, conte de Nevers, d'Eu, de Rethel et d'Auxerre, baron de Roumare, per de France, en l'an 1492. » — « Cy ensuict la déclaracion des arrérages de rentes deubz par les hommes et tenants de la terre et seigneurie de Roumare deubz à noble et discrette personne monsieur le prothonotaire de Sandouville, seigneur dudit lieu, à cause de la terre et seigneurie dudit Roumare, qu'il tient de MM. les doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, 1525 ».

G. 3831. (Registre.) — In-4°, 14 feuillets, parchemin.

1377. — « Chi dessous ensieuent les rentes deues à monss[r] Guillaume de Chalençon, trésorier et chanoine de la grant église de Rouen, en la paroisse de Douville et illeques environ, à cause de sa prébende, et les personnes qui les doivent selon les escroecs et cédules que il en ont baillies, jurées et vérifiés estre vraies, à la poine qui y appartient, par la contrainte de Nicolas Le Conte, bailli dudit lieu, etc... et fu fait le moys de fevrier et le moys de may l'an de grace mil CCC. LXXVII. » — Lieux dits : Fosse du Bequet, la Caynete, Mont-de-Tillart, la Broche Baudri, le Courtil as Crasses, la Voie monneresse, les Aveines et Coustures, les Longues-rees, le Camp as Leus, le Chemin errant de la ville, la Mailliere en Bosqueron, la Crois as Bercheux, le Fossé-Aumont, le Pomeret. — Au v° du 1[er] feuillet : « Messire Guillaume de Chalençon, trésorier, prébendé à Douville, m[e] Bertran de *Thiherno* succède après. maistre Robert du Quesnay, après; maistre Jehan de Hautteville, après; maistre Jehan Le Boursier, après; maistre Jehan Le Roy, après Le Boursier; Et puis est succédé maistre Jehan Blondel, chanoine et possesseur d'icelle prébende à Douville l'an LIX, le XXVIII de janvier. — Monsieur le cardinal de Saint-Vital, chanoine de Rouen, prebenday de Douville; maistre Clement le Petit succéda audit cardinal, *receptus anno* 1388; maistre Jehan Lengloys succéda audit Petit, 1395; maistre Pierres Amyot succéda audit Engloys, 1402; maistre Andrieu Marguerie succéda audit Amyot, 1489; maistre Jehan Gouel est succédé après ledit Marguerie. »

G. 3832. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

Fin du XV[e] siècle et commencement du XVI[e]. — « Les masurages de Douville, tant des deux prébendes que de Calleville, qui a à Douville la quinte portion, et les deux prébendes ont le demourant. » — Au commencement du registre, plusieurs feuillets d'une écriture du temps du chanoine Jean Blondel.

G. 3833. (Registre.) — Petit in-folio oblong, papier, 34 feuillets écrits.

1498-1510. — Cueilloir de la seigneurie de Roumare dressé par un chanoine prébendé. — Mention du bois de la Quesnete. — Au dernier feuillet verso : « Les ustensils

de ma maison de Douville, deux lits, 3 couches de aez, IIII plas, IIII escueles d'estain, des trenchoueurs, II tables, IIII trestez, II bancs, une scabelle, II formes, II andiers à plat, I palete, II chandeliers de cuivre, I chandelier de bans à croq, I ciel dorsier, III pendans et IIII pièces tout d'une sorte de tapisserie, I tapis sur la table, I ciel et des pendans de toille painte, I verrier et des verres, ung coffre, I martel, I cruche, I autel de noyer à la chapelle, I autel benest portatif, I oreiller de drap, II biaux draps de toille painte de Salomon, ung de tapisserie vieille, II autres de toelle, I drap à morisque vieil, ung mireur. »

G. 3834. (Liasse.) — 5 cahiers, papier, formant 40 feuillets.

XVe siècle-1757. — Cueilloirs, inventaires d'aveux, liste des vassaux, terrier de la seigneurie de Douville. — « Papier terrier fait pour la baronnie de Douville, contenant la déclaration par nouveaux tenants, cotés, bouts et continence, de tous et un chacun les biens, droits et revenus en domaine fieffé, appartenant à ladite baronnie... par les ordres et à la requête de noble et discrette personne messire Nicolas-Michel d'Osmond, prestre, docteur de Sorbonne, et de messire Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, de la Faculté de Paris, archidiacre du Petit-Caux, tous deux, au droit de leurs prébendes, seigneurs, hauts-justiciers de la baronnie de Douville, devant nous Jean-François Dieupart, sieur de Fermelonde, avocat au siége présidial d'Andely, bailly, haut-justicier de ladite baronnie. »

G. 3835. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1221-1733.— Accord conclu entre Baudri *de Longo campo*, chevalier, et les chanoines de Rouen, *super nemoribus, pratis et aqua et quibusdam juribus et rebus aliis ad prebendas de Douvilla et ad capitulum pertinentibus. — Ego habebo quintam portionem in nemoribus pertinentibus ad prebendas... Capitulum poterit libere et quiete... mundare bedum aque sue ubicumque et quandocunque voluerit... Tota aqua cum piscariis et usagio piscandi que currit ad molendinum canonicorum a loco qui dicitur Petra lata usque ad locum illum ubi cadit aqua in aquam sub molendino canonicorum remanebit libera capitulo... Via ad castellum meum*, etc.; arbitres : maîtres Thomas de Fréauville, archidiacre de Baïeux, et G. de Malleis, chanoine de Rouen, pour le chapitre ; W. de Mortemer et Wistein de Trubleville, chevaliers, pour Baudri de Longchamp; Henri de Gamaches, clerc choisi par les deux parties ; — pour d'autres points en litige, les parties s'en rapportent au jugement des arbitres, 1221. — Lettres de Th., archevêque de Rouen, constatant la renonciation faite par Guillaume *de Longo campo*, frère dudit Baudri, à certains droits qu'il prétendait sur les prébendes de Douville, droits contestés par le chanoine Drogon de Trubleville, 1223, jour de la Madeleine. — Procès au sujet du moulin de Douville, entre le chapitre et Louise de Longchamp, femme de Louis Chauvin, chevalier, au droit de sa femme, seigneur de Douville, et Pierre Le Roy, écuyer, seigneur de Basqueville en Vexin, 1498; — entre le chapitre et M. d'Anneuil, maître des requêtes, seigneur de la même seigneurie de Basqueville, 1733. — Baux du moulin de Douville ; — cautionnements. — Mention de Jean Godefroy, lieutenant-général de noble homme pourvu et sage Guillaume Gouel, écuyer, vicomte de Douville, pour Guillaume Le Gras, chanoine prébendé, 1495 ; — de Jean de Cormeilles, lieutenant de monsieur le bailli de Douville, 1498.

G. 3836. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 62 pièces, papier, 6 fragments de sceaux.

1281-1759. — Mandement du chapitre de Rouen au chapelain Richard *de Vesto* pour qu'il mette en possession de la cure de Douville Jean Le Berruier, à qui elle avait été conférée; lundi, fête des reliques de la cathédrale, 1290.—Procuration donnée par Marguerin Hervieu, diacre, pour résigner la cure de Douville, pénultième de septembre 1606. — Autre procuration donnée, pour le même objet, par Me Martin Gueroult, 3 juillet 1637. — Lettres du prêtre de Douville aux chanoines pour leur annoncer qu'il s'était acquitté de leur commission, 1281. — Lettres de Symon *de Bosco-Garneri*, chanoine et sous-chantre de Rouen ; il reconnaît qu'il devra payer à l'avenir au chapitre, au terme de la Toussaint, 15 sous tournois, jusqu'à ce qu'il leur ait fourni l'assiette de cette rente en sa prébende de Douville, 1293. — Jeanne de Ponthieu, comtesse de Vendôme et de Castres, reconnaît que c'est « de la grace et humble volonté des chanoines, et sans préjudice pour l'avenir, que ceux-ci ont octroyé que, une chascune nuit, un de leurs hommes de Douville lui aide à faire gait en son chastel de Douville ; donné en notre dit chastel, le 18 juillet 1362. » — Contrats constitutifs de rentes à Douville. — Copies de pièces concernant Douville. — Mention des hers sire Jehan Filleul ; — de monseigneur Jehan Erquembourt, prêtre, 1381 ; — de Philippe de Calleville, chevalier, 1382-1387 ; — du quemin qui cache à Noion-sur-Andelle (à Douville), 1387 ; — de Mathieu Tourgis, bailli de Douville, pour Robert du Quesnay, chanoine, docteur en décret, 1405 ; — de Laurent de Lymare, bailli de Douville, pour Pierre Myotte, autre chanoine, même

année. — Fragment des sceaux de Jeanne de Ponthieu ; — de Robin Mauclerc, de la paroisse de Douville ; — du bailliage de Douville, des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 3837. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 1 plan.

1632-1749. — Engagement pris par Martin Gueroult, curé de Douville, de payer, à maître Jacques Damien, 60 livres tournois, « pour par ledit Damien faire le service divin, comme dire messes fêtes et dimanches, premières et dernières vêpres aux festes doubles, matines suivant la coustume. » Damien se soumet « décharger ledit curé *apud Deum et homines*, ensemble faire tous les baptêmes, mariages, relevailles, funérailles et inhumations, faire sonner le service en général, quand temps sera, et tous les jours, le salut à l'heure ordinaire. Se submet tenir escolles et moustrer aux enfants et les instruire selon la coustume. » A ce présent Martin Gueroult, laboureur, qui s'engage bailler une maison audit Damien pour sa demeure, et ce pour l'instruction de son fils, 1632. — Assignation, sur la requête du promoteur, à Mᵉ Guillaume Courteilles, vicaire perpétuel de Douville, pour qu'il ait à faire résidence et remplir les fonctions curiales, 1642. — Engagement pris par Le Brun Duquesnoy, curé de Douville, de rembourser son frère, avocat au parlement, de tout ce qu'il aura avancé pour lui ; celui-ci devait « convenir et aviser avec tel prêtre qu'il souhaiteroit pour desservir le bénéfice de Douville, » 12 décembre 1749. — Legris, vicaire perpétuel, cité à comparaître au chapitre, 1744. — Engagement pris par Charles Le Gay, laboureur, fermier du gros de la prébende de Douville, de payer au chapitre 400 livres pour l'annate de la première portion de ladite prébende, 1741. — Procès contre les héritiers de plusieurs curés de Douville, pour les réparations de l'église et du presbytère. — Plan du presbytère de Douville, vers 1717. — Procès-verbal de visite dudit lieu par Charles-Michel Boivinet, chanoine de la cathédrale de Rouen, assisté de Philippe Boudin, chapelain titulaire de ladite église, pris pour greffier ; — André Dommey, vicaire perpétuel ; — Louis De la Place, syndic de la paroisse, 1704. — Lettre du curé Sennegon ; il consent à se charger de réparer le côté gauche du chancel, si Messieurs du chapitre veulent se charger de réparer le côté droit, 1742. — Acquisition d'une petite île par le trésor de l'église de Douville, 1642.

G. 3838. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1267-1772. — Sentence arbitrale portée par maîtres Richard du Sap, chancelier de l'église de Rouen, et Jean de Gamaches, chanoine, sur un procès entre le chapitre et Geoffroy, curé de Douville, pour les dîmes de la garance de ladite paroisse, le chapitre prétendant qu'elles faisaient partie des grosses dîmes (*majores decimæ*), et Geoffroy, prétendant qu'elles faisaient partie des petites dîmes et qu'elles appartenaient *ad altalagium* ; sentence en faveur du chapitre, 1267, samedi avant la fête Saint-Nicolas d'hiver. — Procès pour les dîmes entre le chapitre, le curé de Douville et les fermiers des dîmes. — Accord entre le chapitre et Jacques Terrien, curé de Douville. — Information sur certains articles baillés par le chapitre et ledit curé sur le différend des dîmes novales, 1528. — Baux des dîmes.

G. 3839. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier.

1223 (copie)-**1775.** — Adjudications des bois de Douville et d'Amfreville-les-Champs ; procès-verbaux d'arpentage de coupes. — Lettres de l'official de Rouen, de l'année 1402, contenant vidimus d'une charte de Thomas, archevêque de Rouen, concernant la renonciation faite par Guillaume de Longchamp, chevalier, en faveur du chapitre de Rouen, 1223. — « Engagement pris par Lucas Le Fevre d'Amfreville-ès-chans de payer au chapitre, 16 livres tournois, pour la tonsure et despouille, pour une fois coupper seulement, de 4 acres de bois rempli et marchant, par demie acre et 12 perques pour bois foré et gasté, wides places et chemins passans, desbuquage, mesurage et paines d'ouvriers, à prendre lesdictes 4 acres et demie et 12 perques ès bois du chapitre entre la voie Aussel et le grand chemin du Bosc-Ellart, » 1464. — Autres adjudications, 1508, 1509 ; marteau fourni aux adjudicataires, portant l'image de Notre-Dame. — Mention de Platemare 1497, du chemin du Feste, 1508, du Val de la Tuilerie et du bois des Ormes, 1509 ; — de Guillaume Desportes, curé du Mesnil-Esnard, 1508. — Juridiction exercée à Douville, pour les chanoines prébendés, par Alexandre Planterose, avocat à la cour (pour l'absence du bailli), 16 juillet 1613 ; — Adam Betille, avocat à la cour, 13 juin 1619 ; — Jean Laisné, licencié ès-lois, bailli, vicomte de la haute-justice de Douville, 19 mai 1620, 12 février 1622, 24 avril 1623, 18 juillet 1624 ; — le même qualifié de conseiller assesseur au bailliage et vicomté du Pont-de-l'Arche, 1ᵉʳ juillet 1625, 4 juin 1626, 30 juillet 1627, 30 mars 1628, 17 juin 1631, 5 août 1632, 18 novembre 1643 ; — Nicolas Advenant, licencié ès-lois, bailli vicomtal des hautes-justices de Douville, 9 avril 1658, 18 mai 1670. — Arpentage des bois par Charles Le François, architecte ingénieur, arpenteur et toiseur juré à la

cour et bailliage de Rouen, y demeurant, place de la Rougemaré, paroisse de Saint-Godard, 1721.

G. 3840. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 142 pièces, papier, (3 imprimés).

1346-1778. — Procès relatifs aux bois de Douville. — Contestation avec la maîtrise des eaux et forêts de Vernon et Andely (Nicolas Alorge, sieur du Mesnil Hesbert, maître particulier, Drouet, procureur du Roi), 1688; — avec Jean-Baptiste Le Mettaer, sieur de la Rive et de l'Essart, 1715, 1716. — Plan du bois taillis de ce particulier. — Lettres de Charles Mallet, chanoine de Rouen, à ses confrères : Il explique l'usage légitime auquel ont été affectés quelques arbres abattus, se justifie des reproches qui lui avaient été adressés, et, par occasion, demande à être dispensé, *ad effectum residentiæ* du jour de Pâques, parce qu'il était obligé de se rendre à Paris pour ses affaires, 4 avril 1658. — Information tendant à établir que les sieurs de chapitre n'ont payé aucun droit de tiers et danger pour leur bois de Douville, 10 juillet 1451 (copie). — « Arrêt du Conseil d'État du Roy, du 13 août 1670, portant que tous les particuliers de la province de Normandie prétendant exemption des droits de tiers et danger et les engagistes desdits droits représenteront leurs titres par devant les sieurs commissaires de Sa Majesté, départis ès Généralités de Rouen, Caen et Allençon et le sieur de Mascranny, grand maître des eaues et forêts de ladite province; — suivi d'une ordonnance de M. de Creil, intendant, et de M. de Mascranny, portant que tous les particuliers prétendant exemption desdits droits de tiers danger ou les réclamant à leur profit de leurs vassaux, même les engagistes du Domaine, représenteroient leurs titres au greffe de l'Intendance, dans le délai d'un mois à partir de la signification de l'arrêt, 10 mai 1672. » — Compte des deniers provenant de la vente des bois du quart en réserve faite le 26 octobre 1770, dont les fonds ont été employés aux réparations et réédifications des maisons du chapitre; devis, mémoires, quittances à l'appui dudit compte, 1774. — Adjudications des bois de Douville; — cautionnements. — Lettres d'Étienne Mansel, prêtre, garde du scel de la châtellenie d'Andely : « Jean-Nicolas, Hue Roisnart, Jean Lespicier et Guillaume Lespicier, son fils, de la paroisse d'Anfreville-ès-cheans se reconnaissent obligés envers les chanoines en une somme de onze-vingts douze livres dix sous pour la tonture et despueille de 31 acres de bois à Douville, appelé le Bos Notre-Dame, » 8 janvier 1345 (S. V.). — Plainte contre M. Le Gris, curé de Douville, pour voies de fait sur la personne du garde du chapitre, 1er septembre 1745.

G. 3841. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1495-1746. — Procédures sur des procès-verbaux dressés par le garde du Pont-Saint-Pierre, contre Louis Delaplace, fermier du chapitre, au sujet de la pêche de la rivière de Douville; marchés faits pour le curage de ladite rivière. — Sentence des requêtes du palais condamnant le garde de la seigneurie du Pont-Saint-Pierre à rendre un épervier, mal pris au fermier du chapitre, et à payer à celui-ci... 100 livres d'intérêts pour les maltraitements qu'il lui avait faits, avec défense de le troubler à l'avenir en la pêche de la rivière de Douville, 23 février 1702. — Bail par Charles Le Clercq, docteur de Sorbonne, intendant des affaires du chapitre, à Louis Delaplace, du moulin de Douville avec l'île du moulin et le droit de pêche sur la rivière d'Andelle, 13 octobre 1746. — Mention de Guillaume Houel, écuyer, vicomte de Douville, pour Guillaume Le Gras, chanoine prébendé audit lieu, ayant pour lieutenant général Jean Godefroy, 1495.

G. 3842. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1569-1768. — Procès pour la banalité du moulin de Douville. — « Sentence rendue ès vicomtez d'Amfreville-les-Champs, tenues en communicté en la paroisse de Basqueville en une masure appartenant à Guillaume Lefebvre, l'un des archers de la garde du Roi, par Romain Godetz, bailli vicomtal dudit lieu pour M. de Viallar, et exerçant la juridiction de M. le bailli vicomtal dudit lieu, pour M. de la Clarte, pour l'absence du sieur bailli et de ses lieutenants, contre deux particuliers qui avaient fait moudre leurs grains ailleurs qu'au moulin du chapitre, dernier mai 1575. — Consultation pour le chapitre de Rouen, concernant la banalité du moulin de Douville et d'Amfreville, avec une sentence de règlement rendue à ce sujet et signifiée aux habitants des deux paroisses à l'issue de la messe paroissiale, 28 août 1759. — Procès en 1760 : Procès-verbal de Louis Le Gay, garde des chasses et banalité de Douville, contre Adrien Carlier, garçon meunier du moulin de Basqueville, appartenant à M. le marquis de Charleval, trouvé dans la grande rue d'Amfreville, conduisant un cheval et un mulet chargé de 3 pouches de grain, pour M. Mouchard, curé de Douville. — Transaction entre le curé et le chapitre : « On n'exigera pas du curé qu'il envoye sa *monnée* au moulin banal, sur l'exposé qu'il a fait qu'il avait eu à se plaindre du musnier toutes les fois qu'il avoit envoyé moudre son blé; il payera comme dédommagement 3 livres par an au chapitre; cette rente cessera par le seul fait

qu'il enverra son blé au moulin, comme il le faisoit avant les contestations; » — lettres du marquis de Charleval, 1760-1762.

G. 3843. (Liasse.) — 1 plan, 11 pièces, parchemin; 117 pièces, papier.

1589-1770. — Procès au sujet du paiement des fermages du moulin de Douville et au sujet des réparations. — Marché fait avec Raoulin Duvetz, charpentier, demeurant à Rouen, rue de l'Épée, pour les réparations du moulin de Douville, 1589. — Lettre du chanoine prébendé au receveur du chapitre pour le prier de payer les ouvrages de réparation exécutés : « Monsieur le recepveur, il me semble qu'il n'est point besoing de vous escripre, car le marché a esté faict par l'auctorité de chappitre, et sy a esté dict que vous seryés pryé de bailler de l'argent aux massons. Je say fort bien que ne recepvez aulcune chose, mais aussy sy lesd. massons n'estoient aydez d'argent, il conviendroit qu'ils quittassent leur marché... me recommandant à vos bonnes graces, De votre maison le huictiesme jour d'apvril. Votre à jamais Mathieu de Bethencourt. » — Autre lettre : « Pierres Forestier, monsieur de Douville m'a commandé de vous escripre la présente pour vous prier de bailler à Pierres Chohet et Isambart Chohet, massons, soyt en blé ou en argent, jusques à la somme de 6 escuz sol, d'autant qu'ils n'en ont peu avoir de notre recepveur de chapitre. Votre humble et obéissant serviteur et amy Charon, serviteur dudit sieur de Douville. » — Extrait des procès-verbaux des manouvriers, maçons et charpentiers qui ont visité le moulin de Douville, 1624.

G. 3844. (Liasse.) — 156 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1494-1782. — Aveux rendus aux chanoines prébendés de la première prébende de Douville : noble et scientifique personne maître Richard Dabaro, protonotaire du Saint-Siége, 1572; — mons[r] maître Alexandre Gallifer, protonotaire du Saint-Siége, 1588; — Mathieu de Bethencourt, autre protonotaire du Saint-Siége, même année; — Charles de Hacqueville, conseiller et grand aumônier ordinaire du Roi, prieur de Saint-Thomas, archidiacre de Rouen, 1605; — Charles-Antoine d'Osmond, archidiacre, 1714; — Nicolas-Michel d'Osmond, licencié en la faculté de théologie, promoteur, syndic général du clergé de Normandie, vicaire général du diocèse de Lisieux, abbé de Clairefontaine, 1783; — par les abbesses de Fontaine-Guérard, Marie de Roncherolles, 1606; Élisabeth de Bigars, 1649; Marie-Madeleine de Beaunay, 1739, 1752; Marie-Madeleine-Léonor Du Bosc de Radepont, 1782; — par les curés de Douville, Jean-Baptiste-Nicolas Mouchard, Pierre-Louis-Romain Cartier, 1760; — par Esther-Françoise Coignard, fille et héritière d'Abraham Coignard, vivant noblement, ministre de la Religion prétendue réformée, 1712; — par Jacques-Paul Guesdon, avocat au parlement et monnayeur pour le Roi en la monnaie de Rouen, fils de ladite Esther, 1739; — par Louis Bigot, écuyer, ayant épousé Angélique de Godefroy, et demeurant à la Neuville-Chant-d'Oisel, 1712; — par Charles-Nicolas-Henry Langlois, lieutenant général civil et criminel et de police du bailliage et siége présidial de Gisors, séant à Andely, et président audit présidial, et par son fils Charles-François, écuyer, lieutenant au corps royal de l'artillerie, 1760.

G. 3845. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 35 pièces, papier, 2 plans.

1287-1790. — Réponse adressée par le curé d'Amfreville au chapitre, sur le sujet de la justice et du fouage en cette paroisse : « *Canonici predicti loci plenariam justiciam habent in suis prebendis. Tamen Rex percipit focagium, et valet omni tercio anno IIII[or] libras cum dimidia vel circiter. Citantur homines ad jurandum focagium de mandato domini Regis per firmarios prebendarum*, 1287. — Procès entre le chapitre et les habitants d'Amfreville, d'une part, et les capitaines du Château-Gaillard, d'autre part, au sujet du guet audit château : Acte par lequel les habitants constituent des procureurs « en toutes leurs causes et besongnes touchant le pourchas de l'affranchissement de faire guet; pourront prendre en prest argent, vendre rentes, obligier les habitants, les contraindre à faire assiette de deniers, » 1459. — Information faite au sujet de l'exemption du guet, 1459. — Guillaume Abrcuecte, écuyer, lieutenant du capitaine de Gaillart, assigné en l'hôtel de Patrix Le Roy, à l'hôtel où pend pour enseigne *l'Écu d'Écosse*, paroisse Saint-Vincent de Rouen, 1489. — Collation à Jean Le Vilain, acolyte, *de gremio chori Rothomagensis ecclesie*, de l'église paroissiale Saint-Martin *de Anffrevilla in campis*, vacante par la nomination de Guillaume Malcomble à l'église de Saint-Germain-en-Campagne, au diocèse de Lisieux, 18 mars 1421 (v. s.). — Résignation de la même cure par Guillaume Malcomble, même date. — Procuration *ad resignandum*, permutation entre Pierre-Simon Foubert, possesseur du bénéfice, curé de Saint-Pierre du port de Villés, et Gilles Le Sage, possesseur du bénéfice de Saint-Martin d'Amfreville-les-Champs, 1768. — Tableau des fondations de l'église d'Amfreville-les-Champs. — Mémoire pour parvenir à retrouver les terres qui appartiennent à ladite église. — Pièces concer-

nant les travaux faits au clocher et au chœur de cette église, de 1588 à 1757, avec 2 plans. — Demande de secours pour les pauvres par le curé, 1790. — Sentence du 12 novembre 1635, condamnant M. Simon Gueroult, vicaire perpétuel d'Amfreville, en 25 livres d'amende pour avoir abattu quelques arbres sur le terrain de son presbytère.

G. 3846. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

1543-1788. — Procès pour les dîmes de Notre-Dame d'Amfreville-les-Champs entre le chapitre de Rouen et le chapitre de Notre-Dame de la Ronde, de la même ville; — entre le même chapitre et le curé de Houville; — entre le même chapitre et les curés de la paroisse. — Transaction entre les chanoines et Martin Bréant, recteur et vicaire perpétuel d'Amfreville-les-Champs, au sujet des dîmes grosses, vertes et menues et même des novales; — Bréant y renonce moyennant 15 livres tournois de pension congrue et canonique pour lui et pour ses successeurs, 27 avril 1543. — Même pension accordée, en 1574, au vicaire perpétuel Massin Martin, plus tard chapelain de la cathédrale.

G. 3847. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 148 pièces, papier.

1389-1759. — Procès entre le chapitre de Rouen et les fermiers des dîmes d'Amfreville-les-Champs. — Saisie de meubles. — Déclaration des dîmes recueillies par Claude Gasteleau, porteur de procuration du chapitre, en 1709 : 100 gerbes de gerbillons, tant blé, seigle que méteil ; 530 gerbes d'orge, dont une partie est mêlée d'avoine ; 500 et quelques gerbes d'avoine ; 350 gerbes de poix ; 560 gerbes de vesce ; mention de la culture du sarrasin.

G. 3848. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 54 pièces, papier (21 imprimés), 1 sceau.

1781. — Baux de terres à Amfreville-les-Champs. — Fieffe faite par Pierre de Saldaigne, chanoine de Rouen, prébendé d'Amfreville, à Robert Le Roux, écuyer, sieur de Tilly, d'un terrain et de bâtiments situés sur la paroisse Saint-Amand de Rouen, 1588. — « Inventaire des lettres, enseignements des terres, rentes et dîmes d'Amfreville », XVIe siècle. — Lettres de l'official de Rouen, contenant un contrat par lequel Gautier et Guillaume Baratte prennent à fieffe du chapitre, pour 16 sous 6 deniers de rente, 2 acres, 1 vergée et 15 perches de bois, 1295. — Lettres de Guillaume Biaufrère le vieux, garde du scel de la châtellenie d'Andely : vente d'un masage à Amfreville par Richart Lenfant et Tiphaine, sa sœur, à Benoet Le Peletier, 1314. — Lettre de Jean Saince, bailli de Madame la Royne Blanche : du consentement de Robert de la Cuisine, procureur de la reine Blanche, ledit bailli « rappelle, casse et annulle un exploit fait par le sergent Jehan de Brunville sur un hôtel et granche dépendant de la prouvende de Thomas d'Estouteville, chanoine de Rouen ; il reconnoit que sur ledit hôtel le chapitre avoit toute justice, haute, moienne et basse, » Andely, dimanche 24 mai 1383. — Lettres de Robert Lemaistre, bailli de Gisors, (7 juillet 1407), contenant vidimus de lettres royaux en faveur de la haute justice du chapitre contre Nicolas Julienne, prêtre, pour l'obliger à rétablir, dans l'église d'Amfreville, un banc qu'il en avait enlevé, 1649. — Georges Alorge, seigneur de Sainneville, demande au chapitre de lui permettre de faire publier à Amfreville un monitoire par lui obtenu de l'official de Rouen, 1631. — État des revenus du canonicat d'Amfreville : ferme louée, en 1788, 1,440 livres ; droits seigneuriaux, 200 livres ; maison rue de la Chaîne, 1,500 livres ; rente rue de la Chaîne, 18 livres ; rente à Amfreville, 12 livres. Total, 3,170 livres. — Dernier prébendé, Joseph-Noël-Antoine Gondouin des Moulins ; il évalue les revenus de sa prébende, y compris ses distributions, à 4,580 livres. — Sceau de l'official de Rouen.

G. 3849. (Liassse.) — 37 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1505-1753. — Baux des dîmes d'Amfreville-les-Champs. — Reconnaissance passée devant Jean Godeffroy, vicomte d'Amfreville-ès-Champs, pour Jacques de Croismare, chanoine de Rouen, chanoine prébendé audit lieu. — Les paroissiens se reconnaissent tenus et sujets envers le chapitre « paier la disme à la dixième guerbe de tous leurs ablez et grains, assis et croissans sur leurs héritages, mesmes des fruits croissans aux arbres, » 1510 ; — les deux synodes pris comme terme des paiements à faire par les fermiers, lesquels sont habituellement chargés d'entretenir le chancel, de mener et conduire les procès. — Prix du bail en 1505, 94 livres par an ; en 1550, 230 ; en 1574, 365 ; en 1577, 430 ; en 1580 et 1583, 500 ; en 1586, 603 ; en 1595, 420 ; en 1601, 250 ; en 1613, 460 ; en 1640 et 1652, 560 ; en 1676, 850 ; en 1684, 850 ; en 1700, 800 ; en 1719, 700 ; en 1753, 1,015.

G. 3850. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier (3 imprimés.)

1571-1692. — Vente faite par messieurs du chapitre à noble homme Herculletz de Sebouville, sieur du Mesnillet, et à Jeanne du Buisson, sa femme, de 50 pièces de terre contenant 20 acres, à Amfreville, 1571. — Procès-verbal des augmentations et améliorations faites par M. Bertout sur lesdites pièces de terre par lui remises à MM. du chapitre, 7 avril 1631 (Jacques Gravois, maître maçon, juré visiteur des ouvrages de maçonnerie du domaine et des fortifications de la ville de Rouen). — Bref mémoire de l'estimation des ouvrages de maçonnerie. — Poursuites au Conseil, en 1671, en vertu de la déclaration du Roi, contre le sieur Toustain, héritier de M. Bertout. — Arrêt du Conseil accordant aux chanoines l'envoi en possession des héritages dudit Toustain, sauf à eux à se pourvoir, pour une moitié des héritages provenant de l'aliénation de 1571, contre les particuliers qui les détenaient.

G. 3851. (Liasse.) — 116 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 4 sceaux.

1339-1761. — Fieffes de biens situés à Amfreville-les-Champs. — Titres de rentes appartenant au chapitre de Rouen. — Bail à fieffe par le chapitre à Pierre Le Riche, d'une masure à Amfreville, pour 20 sous tournois, 17 octobre 1341. — Vente au chapitre de Rouen, par Auberi d'Archeles, de rentes à Amfreville, moyennant 250 florins de Florence, 1381. — Bail à fieffe par Guillaume Regnault à Robin et à Pierre Fosse, demeurant à Amfreville, du manoir du Bosc-Elart, précédemment fieffé par Jacques de Martainville, moyennant une rente de 20 livres, 1394. — Vente de cette rente à noble homme Jean de Manseigni, écuyer, sieur de Cantelou, par Guillaume de Martainville, prêtre, curé de Pitres, moyennant 200 écus, chaque pièce de 22 sous 6 deniers, valant 225 livres tournois, qui présentement furent payés en écus d'or et en blancs, de 10 deniers tournois pièce, avec 6 écus pour le vin, 1410.—Assiette de rentes au chapitre par Pierre Le Metaer, maître ès arts, licencié en lois, chanoine de Rouen, sieur de la Pierre, frère de Guillaume Le Metaer, et neveu de Jean Le Metaer, chancelier, chanoine de Rouen, lequel par testament avait donné 48 livres de rente à héritage à l'église de Rouen pour certains services, 1453. — Fieffe par le chapitre à Robert Genneaux, moyennant 8 livres tournois de rente, du manoir et vavassorie du Bosc-Elart, 19 mai 1427. — Mention de Jean Guignon, prêtre, prieur de la maison Dieu d'Andely, garde du scel des obligations de la châtellenie d'Andely, 1394; — d'assises de Rouen, tenues par Jean Davy, bailli de Rouen, le 17 novembre continué du 5 novembre 1408, le 22 mars continué du 1er mars 1408 (V. S.); par Karados des Quesnes, bailli de Rouen, le 24 juillet 1411; par son lieutenant-commis, Andrieu Beaucompère, les 18, 20 août, 17 septembre 1411; — d'assise à Amfreville-les-Champs, tenue par Perrin Frezel, à ce commis par honorable homme et sage Jehan Bosquet, bailli du lieu, le 20 mai 1412. — 2 sceaux des obligations de la vicomté de Rouen; 2 sceaux de Beaucompère.

G. 3852. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1522-1559. — Décrets d'héritages situés à Amfreville-les-Champs ayant appartenu à Pierre Bréant, fermier des dîmes, 1559, et à Jacques Bourel, 1536-1537.

G. 3853. (Liasse.) — 148 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1567-1766. — Aveux rendus par les vassaux d'Amfreville-les-Champs aux chanoines prébendés dudit lieu (François de la Vernade, protonotaire du Saint-Siége, abbé commendataire de Montebourg, 1567; — Jean-Baptiste Du Bosc; — Jacques Le Baillif-Mesnager, 1732; — Joseph-Noel-Antoine Gondouin des Moulins 1781); — par Noël Jean, maître d'école à Amfreville, 1781; — par Gilles-Louis Hallé, comte de Rouville, 2e président à mortier au parlement de Normandie, 1766.

G. 3854. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 4 sceaux, 1 fragment de sceau.

1239-1474. — Chartes, sentences, arrêts concernant la rente des moulins de Gisors. — Charte de Guillaume *de Gisorcio*, chevalier, et de Jeanne, sa femme, par laquelle ils vendent à Guiard *de Solio*, bourgeois de Senlis, et à Emmeline, femme dudit Guiard, pour 400 livres parisis, 13 muids de blé de rente sur les moulins de Gisors, juin 1239. — Lettres de l'official de Paris : vente par Jean dit *de Solario*, de Senlis, et Marguerite, sa femme, à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, pour 520 livres parisis, de 13 muids de blé de rente, 1253. — Donation par ledit Eudes Rigaud, au chapitre, desdits 13 muids de blé; Rouen, 5e férie avant la fête Saint-Barnabé 1255. — Lettres du roi Philippe VI (Paris, mardi avant la fête Saint-Jean-Baptiste 1311), contenant vidimus de lettres de Henri II (Guldeford, 26 septembre an II du règne), vidimant et confirmant des lettres de Henri 1er (datées de Radinges) par lesquelles ce roi donnait à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, la moitié du manoir de Kyllum don

il avait donné l'autre moitié au chapitre; parmi les témoins présents à la confirmation de Henri II, Raoul et Henri de Trubleville. — Lettres de l'official de Rouen : Henri de Ferrières, chevalier, et sa femme renonçent à inquiéter, dans la jouissance de la rente sur les moulins, Jean de Ganaches, chanoine de Rouen, fermier pour le chapitre, et consentent à payer une amende à ce chanoine, 1281 (copie). — Droit du chapitre reconnu par Richart de Merbury, chevalier, seigneur de Gisors, 15 octobre 1425. — Procès à propos de cette rente avec Jean Recusson, écuyer, ayant acquis le fief de Lisle de la dame d'Auvilliers, et plus tard avec le baron de Ferrières. — Conflit de juridiction entre le bailliage de Rouen, la prévôté vicomtale et et le bailliage de Gisors. — Lettres du Roi, mandements des gens du Conseil du Roi en Normandie, attribuant la connaissance de la cause au bailliage de Rouen, par ces considérations qu'il s'y trouvait plus de conseillers qu'à Gisors, et qu'il y avait plus de garantie pour les chanoines, Richard Le Lanternier, prévôt vicomtal de Gisors, étant le frère de Pierre Le Lanternier, avocat, sénéchal, pensionnaire et principal conseil du baron de Ferrières; — à Gisors plaids de la vicomté tenus de quinzaine en quinzaine; — siége des assises de six semaines en six semaines. — Mention de Gilles de Neuville, licencié en ars, prévôt vicomtal de Gisors pour très-excellente princesse madame Katherine, reine d'Angleterre, 9 février 1426 (V. S.); — de Jean Dupré, autre prévôt vicomtal du même lieu, 1459; — de Hugues de Bodil, vicomte de Gisors, 1474; — de son lieutenant Richart Maignart. — Sceau de Pierre Daron, 1459; de Michel Le Flamenc et de Robinet des Essarts, sergents du Roi à Rouen, 1460. — Fragment du sceau de Jean Dupré, prévôt vicomtal de Gisors, 1459.

G. 3855. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1460-1598. — Pièces de procédures (assignations, exploits, sentences du bailliage de Gisors, arrêts du sénéchal de Normandie, du parlement, mémoires, etc.), concernant plusieurs procès pour la rente des moulins de Gisors, à l'ancienne et à la nouvelle mesure, soutenues par le chapitre contre Pierre, seigneur de Ferrières, le cardinal de Pellevé, seigneur du fief de Lisle, Dehors, fermier de ladite rente, etc. — Délibérations capitulaires. — « Attainte de XIII muys de blé par an pour chapitre de Rouen sur les moulins de Gisors et avec ce de l'amende, pour chascun jour de delacion, de 11 sous, à l'encontre de M. de Ferrières » (sentence du bailliage de Rouen, dernier février (V. S.). — Relation faite au bailli de Rouen par Gilles Brunecte, sergent du Roi au bourgage de Gisors, de l'assignation donnée au baron de Ferrières, en vertu des lettres du bailli et attaintes données à Rouen le vendredi dernier jour de février 1459 (v. s.). — Mandement de Pierre de Breszé, grand sénéchal de Normandie, au premier sergent royal, pour faire ajourner à la sénéchaussée ledit baron de Ferrières, condamné au bailliage de Rouen, lequel avait, pour échapper à l'exécution de la sentence portée contre lui, pris doléance sur le lieutenant du bailli sortissant juridiction en l'Echiquier : « Pour ce que icelui Eschiquier n'est pas en termes d'estre tenu en brief, vous mandons que ledit seigneur vous adjournez à estre et comparoir à certain et compétent jour par devant nous ou notre lieutenant en notre siége et aulditoire de Rouen pour veoir donner et adjuger aus opposans (les chanoines) provision en la matière, se par raison faire se doit, » Rouen, 26 avril 1460. — Relation faite au sénéchal par Thomas Bellet, sergent du Roi en la banlieue de Rouen, de l'assignation donnée au baron de Ferrières, 28 avril 1460. — Bail de la rente des moulins de Gisors fait par quelques membres du chapitre au sieur Dehors. — Procès des chanoines avec ce fermier, sous prétexte que le bail n'avait pas été régulier, n'ayant pas été conclu *servatis servandis*, mais fait en chapitre bissonnier; avocats qui parurent dans cette affaire, Turgot, Le Page et Porée. — Mémoire pour les chanoines : « Les sieurs de chapitre remontrent que par chascun jour, à la fin de prime, se dict audit chapitre le *Pretiosa*, où chacun chanoine qui assiste perçoit de distribution 3 deniers, qui se payent à vespres sur la somme de 11 deniers que l'on distribue pour la journée, et combien que l'on die ledit *Pretiosa* audit chapitre, si n'est-il permis ny loisible faire séance ny assemblée ès jours de festes treples, *nisi necessitatis gratia.* » — Bordereaux des espèces payées pour les blés des moulins, en or, 200 écus, quarts d'écu, demi-quarts d'écus; — testons, demy-testons, pièces de 20 sous, gros de nobles, demi-gros de nobles, douzains, dizains, carolus, 1590. — Assises de Gisors tenues par Richart Maignart, lieutenant du vicomte dudit lieu, 1474; — par Hector Du Vyeu, licencié ès lois, lieutenant-général de M. le bailli et capitaine dudit Gisors et des anciens ressorts du bailliage, 1536; — par Étienne Dupont, licencié en chacun droit, lieutenant, en la ville et châtellenie de Gisors, du bailli, 1566; — par Pierre Berthault, licencié ès lois, lieutenant civil et criminel du bailliage de Gisors, 1562-1588; — par Achille Frontin, lieutenant général civil et criminel au même bailliage, 1588-1598.

G. 3856. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1280 (copie)-**1599.** — Procédures concernant la contestation entre le cardinal de Pellevé, seigneur du fief

de Lisle, et le chapitre pour la rente des moulins. — Copie des chartes de Guillaume de Gisors et d'Eudes Rigaud. — Sentences du bailliage de Gisors; — sentence des Requêtes du palais à Rouen. —Avertissement pour les chanoines contre Mgr. de Pellevé : Nicole de Thou, conseiller du Roi en la cour de parlement, commissaire député par icelle : « Dès l'an 1239, l'archevesque de Rouen, qui lors estoit, auroit donné aulx demandeurs 13 muidz, de blé, et ce pour la fondation des petites heures de Notre-Dame que le dict seigneur archevesque auroit fondées en la dicte église de Rouen. — Depuis se sont les petites heures dictes et dient chaque jour après les heures ordinaires, et ce en considéracion du don et ausmosne qui faict a esté au chapitre de la dicte église. » — Lettres du cardinal Pellevé au chapitre : « Il y a fort longtemps que je n'ay rien receu des moulins et vous en sçavez la cause. Il faut prendre en patience les incommoditez que nous produict le misérable temps où nous sommes. Je veux croire que n'y ferez difficulté, mesme en ma considération et de l'amitié que je vous ay tousjours portée en général et en particulier, que je continueray en tout ce que me voudrez employer et de mesme affection, Messieurs, que je me recommanderay affectueusement à voz bonnes graces et supplieray le créateur vous donner bonne vie et longue. A Paris, le XXVII septembre. » — De la main du cardinal : « Messieurs, faictes estat de moey en toutes occasions comme de milleur amy et frere que seriés avoer. Vostre milleur frère et entier amy le cardinal de Pelleue. » — Arrêt du parlement de Paris qui déclare la rente en blé appartenant au chapitre sur les moulins de Gisors non rachetable et non réductible, 15 janvier 1563.

G. 3857. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 63 pièces, papier (4 imprimés.)

1566-XVIIe siècle. — Procès entre le chapitre, les boulangers et les échevins et habitants de Gisors, au sujet de la banalité du four et des moulins de cette ville; adjudications du four banal. — Factum pour les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine Notre-Dame de Rouen, demandeurs suivant le mandement de la cour du 16 de mars 1654, contre Monsieur Me Noel Bruslard sieur de Vaux, conseiller au grand Conseil, et Louis Hermier, meusnier du moulin de Hainval, appartenant audit sieur Bruslard, deffendeur et adjourné. Julien Barbe, mégissier à Gisors, propriétaire du moulin de Moiscourt, assis proche de Gisors, pareillement adjourné et deffendeur » (Imprimé). — « Mémoire pour le chapitre de l'église métropolitaine de Rouen en réponse à celuy distribué par les échevins de la ville de Gisors : — Le fief de Lisle de Gisors dont jouit le chapitre de Rouen n'est pas restreint, comme l'avancent faussement les échevins, à ne compter dans sa mouvance que 30 ou 40 maisons sujettes à la banalité des moulins et du four scitués dans la ville. Il est, au contraire, évident que ce fief embrasse une partie considérable de la ville, qu'environ 200 maisons sont dans sa directe, que non seulement ses vassaux sont obligés de suivre la banalité des moulins et du four, mais même que tous les bourgeois et habitans de la cité sont sujets à cette banalité, » XVIIIe siècle. —Devis de réparations. — Extrait des registres du Conseil d'Etat : Ordonnance portant que les engagistes, possesseurs et détenteurs des domaines, greffes, aydes et tous autres jouissants de droits domaniaux héréditaires, distraits des fermes ou de création nouvelle, payeront entre les mains de Me François Morice, trésorier général des domaines de France, une année du revenu desdits domaines, 14 octobre 1634, (Imprimé). — « Factum pour les chanoines, seigneurs du fief de l'Isle de Gisors, contre monsieur le procureur général, et les eschevins du dit Gisors, renvoyés en la cour par ordonnance de monsieur de Marillac. »

G. 3858. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1709-1782. — Procès pour la banalité des moulins de Gisors entre le chapitre de Rouen et les meûniers, les boulangers et autres particuliers de cette ville. — Procès-verbaux de contravention. — « Arrest de la cour du parlement de Rouen qui ordonne que l'arrest de la cour, du dix décembre 1709, sera exécuté selon sa forme et teneur; fait défenses au nommé Barthélemy et à tous autres boulangers de la campagne d'apporter du pain pour le vendre dans la ville de Gisors, à peine de confiscation, à moins qu'ils n'en ayent fait moudre le bled aux moulins de la dicte ville, 12 décembre 1755. » (Imprimé). — Lettres concernant un attroupement séditieux qui avait eu lieu à Gisors; voies de fait contre Pollet, meûnier, Dubus, son garde-juré, et le nommé Legris, sergent du bailliage. — Deux lettres de M. de Belbeuf, procureur général au parlement, adressées au chapitre à cette occasion. — Lettre de Pollet, 1779 : « Comme aucun des procès faits à ceux qui contreviennent à la banalité ne finissent, je me trouve dans l'état le plus triste. Car tout le public donne la main à la contravention et à me faire mille pièces. Mon huissier est au lit malade, et je n'en trouve point d'autre qui veuille le remplacer. Enfin à présent la farine et le pain se débitent plus que jamais. Je suis seul avec le garde-moulin à veiller et avec le garçon meunier; l'on nous joue et bafoue avec ignominie, de sorte que mon garde-moulin et garçon meûnier refusent même de m'accompagner à cause de ces affronts, » 1779.

G. 3859. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 147 pièces, papier (1 imprimé.)

1611-1788. — Procès pour contravention à la banalité des moulins entre le chapitre et Robert Dary, lieutenant général au bailliage de Beauvais, prenant le fait et cause de François Laisné, fermier du moulin de la porte de Capiville; — M. des Vaux, propriétaire du moulin d'Hainval, et les sieurs Ricard et Chevalier, meûniers du dit moulin.

G. 3860. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1446-1759. — Baux de 13 muids de blé de rente dûs au chapitre sur les moulins de Gisors, réduits à 8 muids 16 mines, 1446-1649. — Baux des moulins de Gisors, 1586-1739. — Bail, en 1586, par Robert Le Paige, sénéchal du fief de Lisle et Gisors pour le révérendissime Nicolas cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, 1586; — par François Le Goist, secrétaire de Roberte de Pellevé, dame de Saumont-la-Poterie et de Beauficel, veuve de feu haut et puissant seigneur Nicolas de Moy, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Verynes, Ellebeuf-en-Bray et Riberpré, héritière par bénéfice d'inventaire du cardinal de Pellevé, 1596; — par le chapitre, 1607. — Baux du four banal, 1607-1663.

G. 3861. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 640 pièces, papier (3 imprimés.)

1553-1776. — Quittances de rentes dues, sur les moulins de Gisors, aux Récollets de Gisors, au prieuré de Gisors, et, à partir du XVII[e] siècle, aux Jésuites de Rouen, auxquels ce prieuré avait été réuni; — aux religieux de Saint-Martin de Pontoise; — aux religieuses de Fontaine-Guérard (abbesses : Elisabeth de Bigards, 1623-1631; Marie Le Cordier du Troncq, 1677-1714; de Beaunay du Tot, 1727-1755; de Chateaumorand, 1761-1773); — au trésor de l'église de Gisors; — à Madeleine Du Pré, veuve de Robert Huet, à Antoinette de Mornay, à Madeleine Houel, à Thomas de Saint-André, etc... — Consentement donné par les habitants de Gisors à l'établissement des Récollets, 18 juin 1610; lettres patentes pour leur établissement, 4 juin 1616 (copies). — Requête de Charles Rapine, ministre provincial des Récollets de la province de Saint-Denis, et frère Jacques Du Boys, gardien du couvent de Gisors, au chapitre de Rouen, pour qu'il lui plût leur quitter les rentes annuelles et arrérages dont ils pouvaient lui être redevables, 1631. — Transactions, procédures pour les rentes. — Extrait des registres du tabellionage de Rouen : Vente par le chapitre aux Carmélites de Gisors, représentées par François Sublet, sieur de Noyers, contrôleur général des finances, de présent à Rouen, d'un lieu et héritage bâti de maison, clos de murs, vulgairement nommé le *manoir du fief de Lisle*, acquis par adjudication faite par décret passé au parlement de Paris pour les dettes du cardinal de Pellevé, 29 avril 1633 (copie).

G. 3862. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 390 pièces, papier.

1588-1782. — Procès entre le chapitre et les chapelains de Dangu au sujet de la redevance en blé à eux due sur les moulins de Gisors. — « Pour le chapitre de Rouen. Introduction de procez contre le sieur Dangu et ses fermiers pour le blé que lesdits de chappitre ont droit de prendre sur les moullins de Gisors. » — « Copie de la fondation des chapelains d'Angu faite en l'église paroissiale de Saint-Jean-d'Angu par Pierre de Ferrières, sire et baron d'Angu et seigneur de Gisors et Bezu-le-Long, 1516. » — Appréciation des blés : — 1684, bon blé, 33 sous le boisseau; le blanc méteil, 28 sous; le bis blé, 23 sous. — 1687, bon blé, 28 sous; blanc méteil, 24 sous; bis blé, 20 sous. — 1688, bon blé, 25 sous; blanc méteil, 22 sous. — 1693, bon blé, 3 livres 10 sous; blanc méteil, 3 livres 6 sous. — 1698, bon blé, 3 livres; blanc méteil, 55 sous; bis blé, 45 sous. — Mémoire sommaire touchant les prétentions des curé, chapelains et trésoriers de Dangu sur les moulins de Gisors. — Lettres de M. Deschamps, curé de Dangu, au sujet de contestations avec le chapitre. — Quittances des trésoriers de la paroisse de Dangu pour la rente due à la fabrique dudit lieu.

G. 3863. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 181 pièces, papier; 3 plans.

1567-1767. — Devis de réparations à faire aux moulins et au four banal de Gisors; mémoires, quittances concernant lesdites réparations. — Procès-verbaux de visite. — « Mémoire des meubles qui ont été baillez et délaissez à Nicolas Fortier, lorsqu'il est entré aux moulins de Gisors, 1633. » — Plan des fossés de la ville de Gisors par où on détourne la rivière, et du pont et porte de Cappeville.

G. 3864. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 2 plans, papier (1 imprimé.)

1570-1765. — Adjudications de la pêche à Gisors. — Arrêt du parlement de Rouen, rendu en faveur de

Mgr Robert de Pellevé et Roberte de Pellevé, seigneur et dame de Lisle de Gisors, qui les autorise à jouir par provision de toutes les droitures attachées à leur fief, contre les habitants dudit Gisors et Renée de France, duchesse douairière de Ferrare, comtesse de Gisors, 7 février 1570. — Extrait des registres du Conseil d'État : Bail à maître François Euldes des domaines de Navarre et Béarn et de tous les domaines et droits non aliénés qui faisaient partie du royaume et principauté de Navarre et Béarn et de la feue reine Marguerite, 1666. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne le retrait de plusieurs domaines aliénés en remboursant les engagistes, 1666 (copie). — Droit de planche sur la rivière, concédé à Nicolas-Thomas de Saint-André, curé de Gisors, dernier août 1677. — Permission à Simon Regnault, marchand poulailler, demeurant à Gisors, d'établir un gor ou boutique à poisson en la rivière d'Epte : « Il remontre que dès longtemps précédent d'huy il y avoit plusieurs boutiques de bois construites dans la ryvière d'Ebte proche du pont de l'Orloge tirant vers la porte des Aizillieres, dans lesquelles boutiques fermant à clef l'on pouvait réserver et nourrir carpes, brochets, truites et autre poisson d'eau doulce pour la nécessité et commodité publique... A succession de temps lesdits réservoirs s'estoient pouris et ruinez », 1617. — Contestations entre le chapitre et M. de Bouville pour les limites de la pêcherie. — Aveu rendu au Roi par François-Henry de Montmorency, duc de Luxembourg, baron de Dangu, pour la franche-vavassorie de Dangu relevant de la châtellenie de Gisors, 1672 (copie).

G. 3865. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1530-1760. — Procès pour le curage de la rivière d'Epte, entre le chapitre de Notre-Dame de Rouen, d'une part, les tanneurs de l'hôtel de ville de Gisors et divers particuliers, d'autre part. — Procès-verbaux de visite des chaussées; marchés pour le curage de la rivière. — Enquête au sujet de l'usage observé pour le curage par François Auber, conseiller du Roi au parlement. — Déposition de Christophe Lambert, receveur du domaine de Gisors : — « auroit veu curer ladite rivière par plusieurs et diverses fois, et, pour faire ledit curage, a veu que l'on proclamoit à son de trompe, sur les deux ponts de ladite rivière, l'un appellé le Pont-Doré et l'autre le pont de l'Horloge, pour advertir les habitants des rues, tant du bourg que des Patissiers, lesquels habitants s'y trouvoient avec piqs, houes et pelles. » — Reproches fournis par le chapitre contre plusieurs témoins produits à la requête des tanneurs, 1623. — Mesurage de la rivière depuis le moulin jusqu'aux arches des murailles, 1691.

G. 3866. (Liasse.) — 55 pièces, papier (13 imprimés.)

1599-1754. — Procès entre le chapitre de Rouen et M. de Belle-Isle, comte de Gisors, au sujet du droit de pêche en la rivière d'Epte. — Inventaire de pièces produites, mémoires : État des mouvances de Mgr le maréchal de Belle-Isle et du chapitre de Rouen sur les rives de la rivière d'Epte. — Réflexions intéressantes sur une évocation au Conseil, sollicitée par Monsieur le maréchal de Belle-Isle, pour dépouiller le parlement de Rouen de la connaissance d'une affaire qu'il y avait lui-même introduite. » — Forme à suivre par les seigneurs des fiefs amortis pour les déclarations et dénombrements qu'ils ont à fournir au domaine du duché de Gisors (Imprimés). — Aveu rendu à Mgr de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, baron de Fresnes-en-Vexin, par le chapitre de Rouen, pour le fief de Lisle de Gisors; on y indique « le droit de pourvoir d'un précepteur d'Ecolle, idoine et suffisant audit Gisors pour y instruire les enfants, » 1754.

G. 3867. (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, papier.

1530-1642. — Registre de copies d'aveux baillés aux chanoines de Rouen par leurs vassaux du fief de Lisle à Gisors. — Table au commencement. — Aveux de Pierre Le Tellier, élu en l'Élection de Gisors et Pontoise; — Raoul Dupont, chapelain de la confrérie Notre-Dame de l'Assomption ; — Jean Josset, élu en l'Élection de Gisors ; — Marie Bougler, veuve de Jean Rouvray, président en l'Élection dudit lieu; — Jean Le Cousturier, écuyer, fils de feu Robert Le Cousturier, écuyer, trésorier des Suisses ; — Jean Advyne, lieutenant en la prévôté vicomtale de Gisors ; — Marguerite Guillot, veuve de Jean de Ladvernot, docteur en médecine ; — Julien Lebret, sieur du Mesnil Guillebert, vicomte de Gisors, 1629 ; — Nicolas Thomas, écuyer, sieur de Latainville, 1631 ; — Renée de Hacqueville, supérieure de l'Annonciade, 1633; — Étienne Thomas, écuyer, sieur de Montroger, 1639 ; — Jean de la Boissière, sieur de Chambon, 1621 ; — Nicole Dehors, receveur des deniers communs patrimoniaux et d'octroi de Gisors, 1616; — Pierre de Dampierre, écuyer, sieur de Dampierre et de Boismègue, 1642 ; — Isabeau Ogier, veuve de défunt Louis Poisson, vivant maître peintre à Rouen, 1621. — Aveux à révérend père en Dieu Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, et à Roberte de Pellevé, sa sœur, 1565 ; — à mons[r] de Ferrières, seigneur et baron de Thury et Dangu, à cause du fief de Lisle, 1530 ; — à Philebert de Chassenage, baron du lieu, et à noble dame

Jeanne Dumont, baronne de la Roche, Bezu, et du fief de Lisle, 1553. — Mention de Gabriel Le Page, procureur général en la cour des Aides de Normandie, sieur de Pinterville, 1615; — de Guillaume de Prestreval, sieur de Saint-Paer, chevalier de l'ordre du Roi, 1596. — Permission à Jean Corneille, docteur en la faculté de médecine, de faire construire une planche sur la rivière d'Epte pour aller de sa maison à son jardin, 1607.

G. 3868. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1492-1599. — Aveux baillés à noble homme Georges Geoffrey, seigneur du fief de Lisle à Gisors, aux us et coustumes de bourgage, 1492; — à noble dame Madame Françoise de Ferrières, fille de haut et puissant seigneur Guillaume de Ferrières, chevalier, baron de Thury, dame de Bezu et de Gisors, 1693; — à Pierre de Ferrières, sieur de Thury, Dangu, Lisle et Bezu, 1508, 1517 et 1530; — par la confrérie de Notre-Dame de l'Assomption, 1530; — par Denis Thomas, avocat en cour laye, bourgeois de Gisors, 1530; — par Antoine Poussin, au droit de sa femme, fille de Guillaume Le Clerc, 1552.

G. 3869. (Liasse.) — 125 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1606-1672. — Aveux rendus au fief de Lisle de Gisors, par Isabeau Ogier, veuve de Louis Poisson, peintre à Rouen (maison dite la ferme Courault, aux faubourgs de la porte de Cappeville), 1621; — par les Carmélites (maison vulgairement nommée le fief de Lisle, enclos dans leur couvent, à elles vendu par le chapitre en 1633), 1654; — par les Récollets de Gisors, 1654; — par Nicolas Lesueur, horloger, 1656; — par Marie Le Mareschal, sa veuve, 1671; — par Jean Huet, curé de Hadencourt, nommé homme mourant, vivant et confisquant pour les Carmélites, 1665; — par Marie de la Vergne, veuve d'Achilles de Guersent, sieur d'Esgremont, 1666; — par François de Bachelier, sieur de Boissel, 1671.

G. 3870. (Liasse.) — 123 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1672-1698. — Aveux rendus au fief de Lisle de Gisors, par Étienne Thomas, sieur du Montroger; — Nicolas Lefevre, curé de Neaufle; — Charles Crotté, garde de la porte de la maison du Roi; — François Le Cousturier, sieur d'Armenouville, contrôleur général de la vènerie et fauconnerie de France, demeurant à Gisors; — Michel Briquet, marchand dentelier, demeurant au faubourg de la porte de Cappeville; — Louis de Noyon, sieur de Hérouval; — par la fabrique et par l'Hôtel-Dieu de Gisors, 1672; — par la léproserie de Saint-Lazare, 1673; — par les Mathurins, 1696; — par les Carmélites, 1698.

G. 3871. (Liasse.) — 136 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1700-1775. — Aveux rendus au fief de Lisle de Gisors, par Nicolas Brossard, sieur de Saint-Brice, ayant épousé Antoine du Castel, fille du sieur de Neufville, 1706; — Nicolas Brisset, sieur de Faucon, garde de la porte de Sa Majesté, fils de défunt Nicolas Brisset, garde-scel et premier échevin de Gisors, 1712; — Françoise de Marette, veuve de Henry Lempereur, sieur de Cantiers; — Jean-Baptiste Pohier, ayant épousé Marie Dehors, héritière de François Mesnager, avocat au grand Conseil du Roi, vérificateur des défauts au siége de la prévôté vicomtale de Gisors; — Pierre de Gardel, brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, 1716; — François Vigreux, directeur des Carmélites, 1725; — Gérard Renault, organiste de Saint-Jean de Chaumont, 1747. — Copies d'aveux.

G. 3872. (Registre.) — In-folio, 379 feuillets, papier.

1608-1654. — Plaids du fief de Lisle à Gisors, tenus par MM. de Ladvernot et Guersent, sénéchaux, pour MM. du chapitre. — Mention, en 1639, de Robert Denyau, écuyer, prêtre et curé de Gisors; — de Nicolas Lefevre, conseiller du Roi, prévôt vicomtal de Gisors, administrateur et receveur des Récollets; — du faubourg de la porte de Neaufle, de la rue de Cappeville, du fossé aux Tanneurs, de la rue de Paris.

G. 3873. (Liasse.) — 45 cahiers, papier.

1618-1774. — Plaids de gage-plèges du fief de Gisors, tenus par M. Guersent, sieur d'Esgremont, 1618-1646; — François de Ladvernot, 1654; — Louis Lefebvre 1666; — Robert Berée, président en l'Élection de Gisors, 1670; — Robert Berée, président, 1676, 1688, 1698, 1703; — Marc-Antoine de Villeneuve, subdélégué de l'Intendant, 1711, 1715; — Denis-Eustache Fourmont, avocat en parlement au bailliage de Gisors, 1726; — Marc-Antoine de Villeneuve, déjà cité, lieutenant en l'Élection de Gisors, 1733, 1738, 1739, 1741; — Denis-Eustache Fourmont, déjà cité, 1774. — Mention, en 1666 de M. de Fouilleuse, chevalier, sieur d'Espaubourg et de l'Auberye, et de demoiselle Denyau, héritière de Robert Denyau, curé de Gisors.

G. 3874. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1735-1773. — Cahiers de plaids de gage-plèges du fief et seigneurie de Lisle de Gisors, tenus, pour le chapitre, par les sénéchaux dudit fief, Marc-Antoine de Villeneuve, licencié-ès-lois, avocat en parlement, conseiller du Roi, lieutenant au siége de l'Élection de Gisors, 1742-1753; — Denis-Eustache Fourmont, conseiller, avocat et procureur du Roi au siége de police du bailliage de ladite ville, 1755-1773. — Lettres d'affaires dudit Villeneuve.

G. 3875. (Liasse.) — 87 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Feuilles d'un terrier informe du fief de Lisle à Gisors. — Tables. — « Vallée de Mézière, les révérends pères prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Germer de Fly, pour un arpent de terre ou environ, paroisse d'Éragny ; — l'Hôtel-Dieu royal de Saint-Louis, pour un jardin au faubourg de Cappeville ; — l'Hôpital des pauvres renfermés de Gisors, pour la pièce des Ormeteaux au faubourg de la porte de Neaufle. »

G. 3876. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1336-1477. — Hommage baillé « à Révérent père en Jésus-Christ Mgr P., par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, par Jean de Ferrières, sire de celuy lieu, pour tout ce qu'il avoit en la ville de Gisors, de la porte de Neafle; » mention des écoles de cette ville, 1336. — Autre hommage baillé à l'archevêque, en la personne de Jean du Mesnil, son vicaire général, par Jean baron de Ferrières, pour le fief et seigneurie de Gisors, tenus nûment et sans moyen de l'archevêché, 1461. — Complainte formée devant le bailli de Gisors par Isembart Cauvel, procureur général de l'archevêque de Rouen, de ce que Jean de Ferrières avait employé, dans l'aveu par lui rendu au Roi, le fief de Gisors ou de Lisle, bien que relevant de l'archevêché; reconnaissance, par le procureur dudit de Ferrières, que ce fief était tenu de l'archevêque, 1476. — Lettres royaux par lesquelles le sieur de Ferrières est relevé et dispensé d'avoir, par inadvertance, fait foi et hommage au Roi du fief et seigneurie de Gisors nommé le fief de Lisle, lequel était tenu de l'archevêque, à cause de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque, 1476. — Acte de foi et hommage fait à l'archevêque, en la personne de Jean de Gouvys, son vicaire en spirituel et temporel, par Jean baron de Ferrière; tiers de fief de haubert, 1477 (copies.)

G. 3877. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1416-1457. — Réception par Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, de l'hommage fait, au nom de Jean baron de Ferrières, par son fils aîné Jean seigneur de Fontenai. — Appointement entre ce prélat et Richard de Tournebus, chevalier, seigneur d'Auvillers, pour l'hommage et tenure du fief de Gisors appartenant audit chevalier à cause de sa femme, fille de feu messire Henri de Ferrières, et tenu par parage du baron de Ferrières; Louviers, 17 janvier 1415 (V. S.). — Vente faite par Alice de Tournebu, dame d'Auvillers, et Guillemette, sa sœur, filles de Richard de Tournebu et de Marguerite de Ferrières, à Jean de Recuchon, seigneur du Quesnay, et Jeanne Brunet, sa femme, des fiefs de Bezu-le-Long, Gisors, 1457 (copies).

G. 3878. (Cahiers.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1607-1612. — Décret, au parlement de Paris, de la seigneurie de Gisors appartenant à Roberde de Pellevé, veuve de Nicolas de Mouy, héritière du feu cardinal de Pellevé. — Opposition à la distribution des deniers provenant dudit décret, 1612.

G. 3879. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1482-1756. — Fieffe par Philippe de Foulleuse, sieur de Flavacourt et de Basincourt, à un marchand de Gisors, d'une pièce de terre hors la porte de Cappeville auprès du Périer Martelet, borné par la sente qui mène au Val de Mesières, 1482. — Autre fieffe faite par noble homme Jean Duplessis, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et damoiselle Claude de Poupaincourt, sa femme, dame de Fercelles, de la terre qui fut à la dame de la Granche, 1488. — Aveux baillés à Charles Duplessis, chevalier des ordres du Roi, conseiller en son Conseil d'Etat, premier écuyer de son écurie, comte de Beaumont, et à Esme Duplessis, son frère, l'un et l'autre propriétaires par indivis du fief de la Grange à Gisors, 1601; — à Guillaume de la Boissière, chevalier, seigneur de Chambors, la Grange, Cercelle, etc... 1660; — à Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière, chevalier, comte de Chambors-en-Vexin, seigneur de la Grange, Cercelle, le Mont-de-l'Aigle, la Croix-Blanche, ci-devant capitaine au régiment de Bretagne et écuyer ordinaire du Roi, 1756. — Acquisitions faites par le chapitre de biens sis à Gisors; contrats de remboursement de rentes. — Baux du manoir seigneurial du fief de Lisle, des prairies et des re-

devances en grain appartenant au chapitre sur la terre de Bourris.

G. 3880. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1511-1615. — Procès, à l'occasion des moulins et du four banal de Gisors, entre le chapitre et ses fermiers — Clameur de gage-plège, au bailliage de Gisors, de la part de M. Pierre de Ferrières, baron de Thury, sieur de Dangu, Gisors, Lisle et Bezu, contre 16 boulangers de Gisors qui prétendaient cuire pain bis en leurs maisons pour leurs familles et ménages, « ce qu'ils ne pevent faire, mez eulx et leurs semblables et tous les habitants de ladite ville indifféremment sont subgetz à aller fournyer leur pain bis au four à ban dudit sieur, sur paine de forfaiture, » 8 juillet 1511. — Sentence du bailliage de Gisors au sujet des prétentions du sieur de Lisle d'avoir « droit de four à ban où les habitans de ladite ville et boullengiers, demourans hors le fief Saint-Ouen, sont subgectz aller cuire leurs pains bis, aussi droicture de petis fours sur les boullengiers pour cuire leur pain blanc seulement à 2 deniers et 4 deniers pièce pour certaine redevance à lui deue, » 1 mars 1512. — « Déclaration des dépens, fraictz, mises, journées et vaccacions que a faitz et fraiez honnorable homme Guillaume Jollys, grand recepveur de MM. les chanoynes et chappitre... en la despendence de certaine exécucion par eulx faict faire, en mars 1550, des biens de Jehan Lermerye, bourgeois de Gisors, pour la ferme du blé des moulins. » — Appréciation de grains : 26 février 1590, à la halle de Gisors, boisseau de bon blé, 44 sous ; le moyen, 36 sous ; le petit, 32 sous ; — 9 avril 1590, boisseau de bon blé, 55 sous ; le moyen, 50 sous ; le petit, 38 sous 6 deniers ; — 24 septembre 1590, boisseau de bon blé, 40 sous ; le moyen, 30 sous ; le petit, 30 sous ; — Acte par lequel Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, primat de Normandie, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Mgr le cardinal de Bourbon, son oncle, donne procuration à François Raoul pour recevoir ce qui lui était dû par Jean Advyne et Buffect, fermiers du fief de Lisle, dépendant de son archevesché, pour les contraindre et saisir ce qui se trouvera appartenir au chapitre pour le droit de représailles qu'il avait sur ledit chapitre ; Mantes, 29 juillet 1591 ; — le cardinal était porteur de lettres patentes du Roi en forme de représailles. — Procès à ce sujet : le cardinal contredit la fourniture de 1,000 pains faite, d'après l'ordre du duc de Mayenne, comme ayant été faite au parti des rebelles, vu que la ville de Rouen avait commencé la rébellion dès le mois de février 1589 ; — le même cardinal contredit la fourniture de 24 mines de blé faite, par ordonnance du sieur de Flavacourt, pour lors gouverneur de Gisors. — Sentence, sur cette affaire, de Jehan Le Sergent, écuyer, vicomte de Pont-de-l'Arche, exerçant la juridiction de M. le bailli de Rouen, suivant l'arrêt du parlement de Rouen, pour lors séant à Caen, 20 mai 1593. — Procès contre Le Heurteur et Cercilly, fermiers des moulins banaux ; condamnés à mort pour leurs malversations par sentence du 6 mai 1633, font appel au parlement, s'évadent des prisons ; — arrêt du parlement qui adjuge aux chanoines les blés en essence de ces fermiers. — Mention de Jean de la Porte, écuyer, lieutenant général au bailliage de Gisors, 1551 ; — de Pierre Le Pelletier, son lieutenant ; — de Jean Mahault, prévôt vicomtal ; — de Toussaint Le Gras, son lieutenant général, même année ; — de Louis Le Paige, autre prévôt vicomtal, 1594.

G. 3881. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier (1 imprimé.)

1605-1687. — Procès, à l'occasion des moulins et du four banal de Gisors, entre le chapitre et ses fermiers. — Certificat des vicaire, échevins, bourgeois et principaux habitants de Gisors : « Au commencement du mois de juin dernier, la maladie contagieuse seroit arrivée furieusement avec grande promptitude et viollence aux faulxbourgs et ville du dit Gisors, en telle sorte que est par toutes les rues et endroitz d'icelle, et l'air sy infecté que cela a donné subject à la plus grande partie des dits habitants, leurs femmes et enfans, de fuir et habiter, comme ils font à présent, ès villes et villages circonvoisins pour la conservation de leurs vies. En ceste considéracion, il ne se faict aucun commerce de quelques marchandises que ce soit, aians les marchands des dites villes et villages circonvoisins discontinué à venir aux marchés ordinaires du dit Gisors jusque-là qu'il ne s'y en trouve pas un seul, ce qui aporte notable perte et ruine aux marchans, taverniers, boulangers et autres, notamment à Nicolas Forestier, adjudicataire des moulins à bled... Ville déserte et inhabitée d'aucuns des champs, estans contrains ceulx qui y sont, pour avoir quelque vivre pour leur nourriture, aller 6 lieues loing pour en recouvrer, et ce avec grande paine et désadveu de leur demeure ; et sy Dieu, par sa grâce, n'y met la main, ladite maladie augmentant comme elle fait de jour à autre par tous les quartiers, la ville sera entièrement perdue et ruinée, » 27 août 1633 ; signé : Ridel, Corneille, Le Bret, prêtres, Frontin, lieutenant général, Jumel, commissaire en l'Election, Guersent, sénéchal du fief de Lisle. — Procès verbal dressé, à la requête du chapitre, par un sergent royal, des personnes faisant leur résidence à Gisors :

« la dite maladie contagieuse ayant commencé le dernier jour de juillet 1633 et continué jusques au mois de décembre ensuivant, dans lequel mois les autres habitans qui s'estoient refugiez aux vilages circonvoisins estoient revenus en leurs maisons de temps en temps, et entièrement de retour le jour des Rois derniers (1634), comme il ensuit : » 210 personnes citées ; dans le nombre, un maitre apothicaire, 2 colaisiers, Claude Aubriot, organiste, Jacques Foucault, maître chirurgien, Nicolas Crotté, hôtelier et échevin de la ville, Jean Rassine, conseiller, Michel Bouté, docteur en médecine, Guillaume Dehors, receveur du taillon, Noël Audry, sculpteur, Nicolas Lefevre, prévôt de Gisors, Maurice Le Roux et Henry Le Cousteur, maçons, une sage femme, 10 ecclésiastiques ; « les dames religieuses de l'Anonciade n'ont sorty ny désemparé, qui se consistent en 70 personnes. — Les dames Ursulines qui ont désemparé et l'oultre plus, de 15, qui ont resté et demeuré et seroient revenus le 5 de janvier dernier. » — Compte baillé par Nicolas Le Forestier, fermier des moulins à blé : « pour les frais des esventeurs d'avoir purgé et esventé les moulins par 2 fois, 100 livres. » — Contredictz que baillent les chanoines au compte de Le Forestier : « Il y a toujours eu plus de 200 maisons et familles qui ont resté, sans comprendre le couvent des religieuses de l'Annunciation et le couvent des Ursulines. » — Mention de la condamnation à mort, en 1633, des deux meuniers Jean Le Heurteur et Jacques Cercilly. — Compte de la régie des moulins de Gisors rendu par Guillaume Fouet, commis par justice pour la fuite de Jean de Boos, fermier, 1616. — Procès entre le chapitre et Nicolas de Mouy, chevalier, seigneur de Richebourg, 1645.

G. 3882. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1381-1675. — Décret des biens de Jacques Dollé et de Jean Here, fermiers des moulins banaux de Gisors ; — adjudication de ces biens au chapitre. — Bail fait, par les chanoines, à Dollé, des moulins de Gisors pour 6 années moyennant 1,510 livres par an, 1643. — Lettres d'Etienne Marie, « vicomte de Gisors et garde du scel des obligations de la chastellenie d'iceli lieu » : Vente par Michellet Le Grant dit Danquiner à Colin Le Fournier d'un arpent de terre au terroir de Gisors, borné d'un côté par le Vacherot, 1387. — Fieffe faite par les chanoines à Michel de Gaillarbois, curé de Saint-Denis-le-Ferment, de 2 masures avec 8 acres de terre en la dite paroisse, 1675.

G. 3883. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1600-1784. — Titres, notes, correspondance, consultations d'avocats, pièces de procédures relatives à la banalité des moulins de Gisors. — Consultations de l'avocat Thouret pour le chapitre contre Pollet, réclamant résiliation de son bail, 24 septembre 1779, 6 mai 1780, 3 mars 1781 : « Si ce fermier est troublé, ce n'est pas par le fait du chapitre, » 1 octobre 1782. — Minute d'une requête du chapitre au parlement, à l'occasion des voies de fait commises à Gisors, contre M Le Gris, sergent royal, qui s'était rendu en cette ville pour dresser procès-verbal des contraventions à la banalité.

G. 3884. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1501-1765. — Arrêt du parlement de Rouen portant que Messire Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, et Roberde, sa sœur, sont maintenus par provision dans le droit de rivière et pêcherie depuis le Praslet jusqu'à la chaussée du moulin d'Hainval, 1520. — Titres concernant quelques héritages contestés. — Procès au parlement au sujet d'un égoût proche le manoir seigneurial de Gisors. — Etats des rentes dues au fief de Lisle. — Requête adressée au chapitre par les filles religieuses du Mont Carmel établies à Gisors, stipulant par Jacques Le Maistre, écuyer, sieur de Saint-Crespin, lieutenant général criminel et civil au bailliage de Gisors, pour obtenir du chapitre la cession de la maison de Lisle, 27 mai 1632. — Requête du chapitre au parlement pour que la dite cour, avant d'entériner les lettres d'établissement des dits religieux, les obligeât à bailler au chapitre un fonds assuré comme garantie des rentes qui lui étaient dues à raison du terrain relevant du fief de Gisors, sur lequel ces religieux étaient venus s'établir, 1er juillet 1647.

G. 3885. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier (1 imprimé.)

1501 (copie)-**1749.** — Procès au parlement, pour la pêche en la rivière d'Epte entre le chapitre de Rouen et le seigneur de Belle-Isle, 1734-1749. — « Mémoire pour les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen.., seigneurs propriétaires du fief de Lislê de Gisors et de la rivière d'Epte, depuis la *Croix du Dieu Mallet* jusqu'à la chaussée du moulin d'Hainval, assignés par exploit du 12 octobre 1733... contre messire Charles-

Louis-Auguste Fouquet de Bellisle comte de Gisors etc. » (Imprimé). — Procès-verbaux de l'état des chaussées; — baux de terres; — aveux baillés au chapitre. — Vente du manoir ou fief de Lisle par le chapitre aux religieuses Carmélites, stipulant par François Sublet, seigneur de Noyers, Intendant et Contrôleur général des finances, pour lors à Rouen, 29 avril 1633 (copie). — Transport et cession du fief de Lauberye, demi-fief tenu du fief de Lisle, à Françoise de Suzanne, veuve de Charles de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt, Montagny et Bazincourt, demeurant à Montagny, par messire Charles de Fouilleuse, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, 1581.

G. 3886. (Plan.) — Papier, 1 m 12 c de largeur, sur 22c de hauteur.

1762. — Plan du cours de la rivière d'Epte depuis le mur de la ville jusqu'au moulin d'Inval, levé par Pierre Louvet, arpenteur royal et géomètre.

G. 3887. (Liasse.) — 28 pièces; papier, 6 plans.

1736-1766. — Notes, copies de titres, correspondance, consultations d'avocats, plans informes concernant la propriété de la rivière contestée par M. de Bellisle, comte de Gisors, la banalité des moulins et des fours. Notes de M. Langlois de Louvres, avocat : « Le comté de Gisors est un fief de dignité érigé par François 1er en 1528 pour Renée de France, duchesse de Ferrare. Il n'en a pas plus de vassaux. La Glèbe est le château que Henri II prit, en 1110, sur Thibault le Payen, châtelain de Gisors qui possédoit le fief de Lisle, et le château est un démembrement du fief. » — Lettre de M. d'Outremont à un chanoine de Rouen : « La discussion que vous avez au sujet de la rivière de Gisors regarde aujourd'huy principalement le Roy, attendu la vente que M. le maréchal de Bellisle a fait de son duché à Sa Majesté avec réserve d'usufruit. Comme j'ay eu l'honneur d'être nommé directeur du duché pour le Roy quant à la propriété nue, je dois, tant à ce titre que comme conseil de M. le maréchal, prévenir tout ce qui pourroit donner lieu à des contestations, » 1 octobre 1760.

G. 3888. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1524-1757. — Diverses pièces de procédure relatives à la banalité des moulins de Gisors, aux réparations des dits moulins et aux fermages dus au chapitre. — Lettres du chanoine Ridel à M. Huet pour l'acquit des rentes assignées sur les moulins, 1635. — Mention d'Emmanuel de Pellevé, chevalier, marquis de Bourris, enseigne des gens d'armes du Roi sous le titre de la Reine, 9 février 1664.

G. 3889. (Pièce.) — 0m 11c de hauteur sur 0m 22c de largeur, parchemin.

1261. — Charte par laquelle l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud, à la suite de l'achat par lui fait des religieux de Saint-Taurin d'Evreux, d'une maison sise à Louviers au Martré, *in Martreio*, se déclare obligé à payer aux chanoines de Rouen, à la décharge des dits religieux, une rente annuelle de 8 livres tournois, décembre 1260. Sceau à-peu-près complétement perdu.

G. 3890. (Liasse.) — 2 pièces, l'une de parchemin, et l'autre de papier.

1334-1335. — Charte de Pierre Roger, archevêque de Rouen, portant fondation, *in capella Beate Marie in capite ecclesie*, de 2 chapellenies perpétuelles qui seront conférées par l'archevêque et ses successeurs à deux chapelains, auxquels on donnera le nom de chapelains de l'archevêque Pierre Roger. — Il rappelle qu'il fut élevé à la dignité pontificale le jour Saint-Grégoire, et qu'il fut appelé au gouvernement de l'église de Rouen, le 14 décembre. — « Ce sont les rentes qui sont nouvellement achetées et acquises, à la ville de Loviers et de Pinterville, pour révérent père en Dieu Monsieur Pierre Rogier... comme singulière personne et de son propre argent, lesquelles rentes il a octroiées, données et transportées au doien et au chapitre de l'église de Rouen pour la fondation de 2 chapelles et 2 anniversaires en la dite église. » — Ces rentes sont constituées, sur 62 personnes, héritages ou maisons. — Charte de l'archevêque datée de Paris, 26 décembre 1334. — Approbation de cette fondation par Pierre, doyen, et par le chapitre de Rouen, vendredi après les octaves de l'Epiphanie, 20 janvier 1334 (V. S.). — Publié par M. Th. Bonnin, *Cartulaire de Louviers*, t. 2, p. 44-56. — Sceaux perdus. — Double exemplaire.

G. 3891. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin ; 8 sceaux, 11 fragments de sceaux.

1300-1538. — Transports faits à l'archevêque Pierre Roger de plusieurs parties de rentes à Louviers. — Sentences pour lesdites rentes. — Titres constitutifs des rentes. Lettres du roi Jean, autorisant le chapitre, en l'absence du doyen, à fonder procureur, par lettres patentes sous le

sceau capitulaire, en toutes leurs affaires, en demandant ou en défendant, en toutes les cours du royaume; *Datum Remis, sub sigillo nostro quo ante regni nostri susceptum regimen utebamur, die XXVII septembris anno Domini* 1350. — Procuration donnée par le chapitre, en conséquence de ces lettres, à Monsieur Jehan Le Brument, 15 mars 1350 (V. S.). — Mandement des Requêtes de l'hôtel obtenu par les chanoines, établis en la sauvegarde du Roi, pour obtenir paiement, par les mains des trésoriers de l'archevêché, de la rente de 25 livres pour les chapelles fondées par Pierre Roger, pape sous le nom de Clément VI, 1er août 1371 (V. S.). — Baillis de Louviers : Pierre de la Palu, 1333 — 1348; Guillaume des Mouchaux, 1351, (Raoul de Tanville, son lieutenant); Richard de Belleeue, 1367-1369; Richart Bacheller (bailli de Louviers et de Gaillon), 1452. — Frère Robert de Paris, garde de par le Roi du scel des obligations de la vicomté de Beaumont, 1342. — Jean de Valrichier le jeune, clerc tabellion juré des lettres obligatoires de Rouen, 1345. — Lieux dits indiqués à Louviers : Bas Moncel, 1333; Cauchée de Folleville, 1267; rue Mortuaire, 1346; rue Pelot, 1334; la Poterie, 1348; rue aux Vaches, 1333, 1351. — Sceaux de la baillie de Louviers (2 types), des obligations de la vicomté de Pont-de-l'Arche, de Geoffroi Palluel, 1300, de Jean Ibert, 1303.

G. 3892. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1240-1666. — Vente par Guillebert *de Plancheio* à Pierre de la Montre, archevêque de Rouen, pour dix-huit vingts quinze livres, de 26 livres de rente à héritage sur des tènements à Louviers ; — mention, dans cette charte, du manoir de Mr. Almauri de Meulan à Louviers, de *aqua de Eure*, du pré Saint-Taurin, de Pierre Bersellou, et, parmi les témoins, de maître Guillaume Landri, pour lors bailli ; de messieurs Jourdain du Mesnil, et Barthélemy, prêtre, décembre 1240 (copie sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen). — Acte passé devant l'official de Rouen par lequel Raoul deu Planchier, fils de Guillebert deu Planchier, reconnaît devoir au chapitre 26 livres de rente, 1248. — Vente par Adam Rihaut et Aalis, sa femme, à Monsr Jehan Bataille, prêtre, de 8 sous de rente sur 50 perches de terre et de vigne à Saint-Aubin de Gaillon pour 70 sous parisis, 1325. — Acceptation par Guillaume, archevêque de Rouen, de l'assignation faite par Jehan Bataille, qualifié de chanoine de Saint-Antoine de Gaillon, de 3 sous 6 deniers parisis; *datum in manerio nostro de Gallone*, 3 mai 1326. — Reconnaissance par Jacques Laugier, de Pinterville, des arrérages d'une rente due par lui au chapitre, 1404. — Accord, information au sujet de rentes à Louviers. — Mention de Jean Oynnel, bailli de Louviers, 1325; de Jehan de Mondreville, prêtre, « garde de Gaillon, establi à passer lettres de la baillie de Gaillon, » même date; de Jehan de Marbeuf, lieutenant en la vicomté de Pont-de-l'Arche ès ressorts du bailli de Rouen, 1481. — Petit sceau du bailliage de Louviers.

G. 3893. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1399-1481. — Vente par Jean De Vaulx à l'archevêque Guillaume de Vienne, pour le prix de 60 livres tournois, d'une rente annuelle de 100 sous tournois sur la halle aux draps de la ville de Louviers, 1399. — Traité de mariage de noble et puissant seigneur Mgr Georges, seigneur de Clères, avec noble dame Madame Marguerite de Nant, veuve de feu Mgr Robert de Sainte-Beufve, chevalier, nièce de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, et sœur de Léon de Nant, archevêque de Vienne ; ces deux prélats s'engagent à donner à ladite Marguerite 2,000 livres de rente annuelle, dernier août 1406 (copie). — Adjudication par décret à Georges de Clères, créancier, à raison de l'acte précédent, de feu Mgr de Vienne, de 15 livres de rente sur la maison de Simon Allain à Louviers, nonobstant l'opposition du procureur du Roi pendant la régale, lequel prétendait que ladite rente faisait partie du temporel de l'archevêché, nonobstant aussi l'opposition du chapitre, ladite adjudication faite, le 6 septembre 1408, par Jean Davy, seigneur de Saint-Père-Avi, bailli de Rouen, tenant les assises de Louviers pendant la régale. — « Mémoire pour Mgr l'archevesque de Rouen (Louis de Harcourt) à l'encontre de Mgr Jorges sieur de Clere, chevalier, et de MM. les doyen et chapitre, pour cause de certaines rentes... que acquist et acheta feu Mgr Guillaume de Vienne à Loviers. » L'archevêque soutenait que son prédécesseur avait acheté ces rentes comme archevêque et avec les fonds de l'archevêché : « Premièrement il est voir que ledit feu Mgr Guillaume de Vienne, archevesque de Rouen, fu moingne et religieux longtemps avant qu'il fust archevesque, et quand il fu archevesque, si fu-il moingne et religieux. Item que icellui Mgr Guillaume de Vienne n'avoit ne n'oult onques ne recueilli aucuns héritages ou revenus de ses ancesseurs, ne il ne l'eust pu, attendu qu'il fu et estoit moingne (abbé de Saint-Martin d'Autun). » — Contrat en forme de transaction par laquelle Georges de Clères, neveu et héritier de Georges de Clères, précité, abandonne au cardinal d'Estouteville, moyennant 230 livres, le droit qu'il pouvait avoir aux rentes acquises à Louviers par Guillaume de Vienne ; ledit contrat passé le 21 septembre 1454, le cardinal contractant en personne en pré-

sence de Legier Arnoul, secrétaire du Roi, contrôleur de Normandie, et de Joachim Le Veloux, écuyer, serviteur du comte de Dunois. — Adjudication au cardinal des fonds sujets aux rentes, faute de paiement effectué, 1472. — Nomination par le cardinal de procureurs à l'effet de passer les lettres d'abandon des rentes de Louviers au chapitre de Rouen, pour la fondation de la fête Notre-Dame de la Neige : maître Jean du Mesnil, vicaire général de l'archevêque à Rouen, maître Guiffroy Caroli, son trésorier, Guillaume Mesard, son secrétaire, Rogier Gouel, son sénéchal, Robert de Villeneuve, bourgeois de Rouen ; « à Romme, en notre chambre de notre maison apprès Saint-Appolinaire, en présence de Conrad, évêque de Digne, d'Antoine Rivoric, prieur de l'église cathédrale du Bellay, de maître Jean Chauvaux, trésorier d'Angers, de maître Robert Marguier, chanoine de Rouen et archidiacre du Vexin le Normand, 11 mars 1472. » — Acte de cession des dites rentes au chapitre ; « à Romme, en nostre hostel près Saint-Appolinaire, en présence du trésorier d'Angers, de Hugues Jacques, vidame de Reims, et de l'archidiacre du Vexin le Normand, » 25 janvier 1474. — Bulle d'indulgences accordées par le pape Sixte IV pour la fête Notre-Dame des Neiges, 17 février 1476. — Nouvelle donation de rentes au chapitre par le cardinal d'Estouteville, Rome, 27 octobre 1480. — Sceau de Sixte IV. — 2 capsules de bois vides de sceaux.

G. 3894. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

XIVe siècle — 1716. — États des rentes assises à Louviers, Pinterville et aux parties d'environ, dues au chapitre de Rouen. — Inventaire des titres qui les concernent. — Comptes relatifs à leur perception. — Mention, dans un compte de 1452, d'une maison sur la chaussée de Folleville, qui avait été démolie lors du siége mis devant la ville de Louviers par les Anglais en 1418 ; — dans un autre état, d'une sergenterie, le fief au Bicaulf, tenue de Mgr de Rouen en fief noble. « L'on ne pouvoit mettre les namps en autre garde, fors sur le fieu, mesmes jusques à quinzaine, et puis sont vendus selon la coustume de la ville. » — Lettre de Thomas De la Rue, procureur du chapitre de Rouen, au chanoine Pierre Le François (vers 1452), au sujet des rentes dues audit chapitre ; diminution par suite des guerres : « En la rue de Lisle souloit avoir de beaux et notables ediffices, qui, à l'occasion des guerres, ont esté abattues, et n'y a de présent que les places wides, qui ne valent que peu ou néant ; foulerie qui fu Jehan Benoist, pleine de fiens et ordures, qui cousteroient grands deniers a oster et nestoier ; ne valent pas la dixième partie qu'ilz souloient valoir. » — Sur un feuillet de papier du XVe siècle, qui est un fragment de compte du chapitre : « *De magistris Johanne Bridoul et Johanne Tiesse, petentibus quod scolis grammaticalibus provideatur, de mundacione loci et de reduccione scolarum infra festum sancti Michaelis, alias dimictent locum.* »

G. 3895. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1384-1574. — Vente faite par Jean Benoist, écuyer, à Jean Langlois, chanoine en l'église Notre-Dame d'Evreux, de 10 livres tournois de rente sur une foulerie à Louviers près l'eau de l'Eure, 10 septembre 1393. — Donation par le même, chanoine en l'église Notre-Dame de Rouen, desdites rentes au chapitre de cette église « pour estre accueilli et participant ès bienffais, omosnes, prières et autres biens espiritueulx qui y seront fais, » 1 février 1402. — Fieffe faite à Robin d'Ivery par messire Pierre de Chauny, prêtre, d'une maison en la paroisse Saint-Jean de Louviers en la rue aux Prêtres, 1451. — Ventes de rentes, fieffes d'héritages moyennant rentes, décrets en la vicomté de Louviers tenue par les baillis dudit lieu : Colin Delacroix, 1402, 1405 ; Richart Bacheler, 1452 ; Jean Faroul 1455 ; Binot Briselet, 1483, 1492.

G. 3896. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1336-1700. — Contrats, sentences relatifs aux rentes du chapitre de Rouen à Louviers ; fieffes, révalidations. — Lettres de Pierre de la Palu, bailli de Louviers ; aux assises qui furent à Louviers, 1336, messire Richart de Tierreville, prêtre, receveur à Louviers et procureur de l'archevêque, se fait céder par Guillaume Le Roy un étal en la paroisse Notre-Dame de Louviers. — Réquisitoire du procureur fiscal de Louviers « contre plusieurs filles qui, étant tombées dans le désordre et devenues enceintes, par un crime aussi abominable devant Dieu que condamnable devant les hommes, avoient, dans l'espérance de mettre leur honneur à couvert, fait périr le fruit provenu de leur grossesse, les unes en se faisant saigner du pied, les autres en prenant des remèdes violents. » — Mention des assises tenues à Louviers par Roger Gouel, sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché, 6 septembre 1482 ; de Jehan Challenge, écuyer, son lieutenant général aux bailliages de Louviers et Gaillon, 1483, 1484 ; de Guillaume Langlois, autre lieutenant général du sénéchal, 1526, 1527. — Appels portés devant eux des sentences du bailliage de Louviers. — Mention des baillis vicomtaux de Louviers, Pierre du Val-Vendrin, ayant pour lieutenant général Robert

du Val-Vendrin, 1382; Jean Faroul, écuyer, 1455; Binot Briselet, 1483-1492; Jean Challenge, 1503-1522; Simon Langlois, écuyer, 1536; Simon Behotte, 1564; Jean Le Sergeant, 1571-1588; Louis Le Sergeant, 1596-1598. — François Mallet, sieur de Mailly, maire et bailli de Louviers, 1700.

G. 3897. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1540-1648. — Baux faits par les chanoines de Rouen de leurs rentes à Louviers et à Pinterville. — Fermiers : en 1540, André des Rotieux; en 1564, Michel Le Maistre; en 1568, 1574, 1595, Claude Frigard; en 1626, Pierre Frigard, sergent royal au magasin à sel de Louviers. — Le bail des rentes fait pour 21 livres en 1626. — Procès avec les fermiers.

G. 3898. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1451-1704. — Procès au bailliage de Louviers, en la vicomté de Pont-de-l'arche et au parlement, à l'occasion des rentes de Louviers, notamment de 1451 à 1493, pour 20 livres de rente sur la foulerie à draps de la rue du Quai, qui fut à Jean Benest, depuis à Guillaume Challenge le jeune et à sa femme, fille du dit Benest, décrétée sur le dit Challenge, et adjugée à Jean Challenge, écuyer, sieur de la Liègue. — Sentence du bailli de Rouen contre le cardinal de Bourbon, qui le condamne à continuer au chapitre de Rouen le payement d'une rente de 14 livres, à prendre sur les halles de Louviers, 1564.

G. 3899. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1288-1300. — Vente par Jean *de Portis*, de la paroisse de Braquemont, à maitre Philippe de Umblainville, doyen de l'église de Rouen, pour 15 livres tournois, de 30 sous de rente assis sur un masage et sur 13 acres de terre en 8 pièces au Traversain, *apud Longum Boudellum*, *apud Caput ville;* mention de Robert de Nimbac, *armiger*, et d'Adam, recteur de l'église de Folainville, veille de la Toussaint 1288. — Reconnaissance, par le même Jean *de Portis,* devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent, même date. — Lettres du vicomte d'*Arches;* devant « Jehan Sarrasin, clerc établi pour les lettres notre sire le Roi de l'escriptoire des lettres le Roy en la vicomté d'Arches, Pierre de Derrière-le-mostier, escuier, de la paroisse de Basli, » reconnaît qu'il devait à Nicholas de Mauteville, bourgeois de Dieppe, « 43 livres de tournois de vente de vins, pour un louage que le dit Nicholas tenoit du dit Pierres, lequel il lia delaissié; » — le même reconnaît qu'il devait au même 9 livres 10 sous tournois de vente de vin, 1298. — Le même vend au même Nicolas de Mauteville 68 sous de rente, 4 chapons 2 gélines à Braquemont, pour 50 livres tournois, 1299 (chartes françaises). — Délaissement fait par Nicolas de Mauteville au chapitre de Rouen, des rentes qu'il avait achetées de Pierre Derrière-le-mostier, écuyer, lesquelles les chanoines de Rouen prétendaient avoir le droit de ratraire par bourse, comme étant assises dans leur fief; témoins « mestre Nicole de Torchy, clerc advocat de la court de Roem, M. Osmont de la Chapelle, seeleur de Roem, Jehan Le Courchie, Mathieu de Saint-Vaast, clerc notaire d'icelle court; » — les 50 livres qui servirent au retrait, prises sur les biens légués « par mestre Jehan de Eullebuef, jadis archidiacre du petit Cauz, » pour faire son obit; lundi devant Rouvoisons 1300. — Copies des dites chartes. — Sceaux de l'officialité et de Jean *de Portis* (fragments.)

G. 3900. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 75 pièces, papier (1 imprimé).

1549-1772. — Baux des revenus de la prébende de Braquemont; en 1587, 123 écus 2 tiers d'écu; en 1638, 600 livres; en 1747, 1,100 livres de fermages. — Aveu rendu au chanoine Jacques Canterel, par Jean Langlois, pour biens situés à Braquemont, 1549. — Affiche imprimée pour l'adjudication des dîmes de Braquemont, 1760. — Assignation aux héritiers de M. Coustey, chanoine, pour les réparations du chancel de Braquemont, 1748. — Procuration donnée par M. Mathieu Sehier, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin-Normand, à M. Langlois, curé de Saint-Jacques de Dieppe, pour régir la prébende de Braquemont, 1759. — Lettre non signée à un chanoine prébendé : « La misère nous occupe prodigieusement... Voilà nos petits bateaux équipés pour la pêche du hareng. Malgré la grande levée des gens de mer faite pour le service du Roi, il y aura suffisamment de matelots pour la pêche, plus même que l'an passé, parce qu'il en est revenu d'Angleterre et de Louisbourg et que les ouvriers, faute de travail, prennent le parti d'aller à la mer, » 10 octobre 1758. — Lettres de M. Dubois, curé de Saint-Remi, relatives à la prébende, 1766. — Lettres de M. Pichon, curé de Braquemont, au chanoine M. Sehier; il recommande à sa charité les pauvres de sa paroisse : « Le grand froid de cet hiver et sa longueur ont causé quantité de maladies et épuisé bon nombre de familles, » 15 mai 1756; — il le remercie du don de 22 boisseaux de bon blé qui avaient été distribués par le fermier, dans les appartements de la prébende :

« La semaine sainte, il s'est élevé une espèce de soulèvement sourd. On m'a déclaré qu'il ne seroit allumé aucun cierge, si au préalable je ne faisois raccommoder les vitres du chœur. Il m'en a couté 10 livres... De tout ceci ne concluës pas, M. l'abbé, que les habitans de Braquemont sont mauvais. Je vous proteste que le gros des paroissiens sont de très-honnêtes gens, aimant Dieu et le service divin, » 12 mai 1766. — Liste des familles pauvres de Braquemont; 27 ménages; « la plupart des enfants ou filent ou vont à l'école, autrefois plusieurs gardoient les vaches. Aujourd'hui presque tous ont vendu leurs vaches pour vivre et payer leur fermage. » — Vente des effets saisis sur Mathieu Berthe, absent depuis 12 ans. — Lettre de l'arpenteur Pernet, à M. Marescot, chanoine prebendé de Braquemont : « Vous avez 434 acres de terre 2 vergées et 35 perches de terre à dîmer, depuis le Camp de César jusqu'à Belleville... Le total du terrain de Braquemont, non compris les terres nouvellement labourées dans la Cité de Lime ou Camp de César, est de 503 acres 1 vergée 11 perches, » 15 juin 1773.

G. 3901. (Registre.)— In-folio, 44 feuillets, papier.

1552-1557. — « C'est la déclaration des héritages de la seigneurie de Braquemont, jouxte les escroes bayllez par les hommes et tenans de ladicte seigneurie, appartenant à vénérable et scientifique personne Mgr maistre Pierre Lambert, presbtre, docteur en théologie, chanoyne et pénitencier en l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, seigneur prébendé, à cause d'icelle chanoynerie, du dit lieu de Braquemont. » Lieux dits, : L'Amont, l'Avesne, le Bout des masures, la voie du Bosc, Val de Byval, voie de la porte du Chastel, les Fondreaux du Castel, le Carrel ou le Perron, le Cocheul, le Clos Marteau, le Croysil, le Val vers Coqueriaumont, chemin tendant à la Cyté de Lymes, les petites Corvées, les Estocs ou Escoqs, l'Espine, Entre les royons, voye de l'Esquay, Feuguerel, le haut et le bas Festel, la Falaise, le Fro de la ville, Foucqueval, les Fosses, le Four-chemin, les Fourquevoyes, Grymare, les Guerrous, le Haucquet, le Moulin à vent, Val sous le moustier, Parfondval, Voye du port, les Regnardières, le Renel, les Renouvelets, les Tournailles, le Val à la voie d'Arques, les Venteuses. — Jean de Baudouyn, lieutenant général du vicomte de la prébende. — Ajouté au commencement du registre, la table alphabétique des avouants.

G. 3902. (Cahier.) — Petit in-4°, 44 feuillets, papier.

1677-1719. — Mémoire des aveux rendus à M. de Manneville, chanoine de l'église de Rouen, seigneur et patron de Bracquemont, Neufville et le Pollet en partie. — On y voit mentionné « l'hopital général du Pollet, par le sieur Jean des Isles, receveur du dit hôpital, comme homme mourant et confiscant pour tout l'hôpital général, consistant en une église, maisons, court et jardin... scizes au Pollet, paroisse de Neuville, borné d'un costé par la bastille et le moulin... d'autre coté le fro de la rue du Val aux connins, d'autre bout le fro de la grande rue nommée la rue du Bras-d'or, qui va au havre du Pollet. »

G. 3903. (2 cahiers.) — In-folio, 42 feuillets, papier

1716-1773. — « Etat et inventaire des titres et aveux concernant la propriété, possession et jouissance de la prébende de Braquemont, possédée à présent (en 1716) par M. l'abbé Robert-Léonard Coustey, chanoine de Notre-Dame de Rouen. — Etat et inventaire des contrats, aveux, cueilloirs et autres titres, notes et renseignements de la seigneurie et haute justice de Braquemont et du Pollet en partie, appartenant à messire André Marescot, chanoine de Notre-Dame de Rouen, à cause de sa prébende de Braquemont, 2e portion, » 1773.

G. 3904. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1687-1772. — Aveux rendus à la prébende de Braquemont (première portion), notamment par Robert, François-Emard et Adrien Delamare, écuyers, enfants et héritiers de feu Nicolas Delamare, écuyer, sieur de Hauquelu, 1689 ; — par Charles Voutremer, capitaine de navire, 1709 ; — par Louis-Alexandre de la Houssaye, sieur de Saint-Victor, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel en l'amirauté de Dieppe, fils aîné de feu Jacques de la Houssaye, 1716. — Chanoines prébendés, Adrien Behotte, grand archidiacre de Rouen, 1610 ; — Toussaint Le Febvre, théologal et pénitencier, 1614 ; — Jean Auvré, grand pénitencier ; — Raoul Bretel, sieur d'Estalleville, 1698,1700 ; — François-Hyacinthe Delan, docteur de la maison de Sorbonne, 1714,1718 ; — Laurent de Guimard, docteur de Sorbonne, grand archidiacre, chapelain de feue Madame la Dauphine, 1717-1730. — Inventaire de pièces relatives à la prébende.

G. 3905. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1474-1756. — Aveux rendus à la prébende de Braquemont (2e portion), pour biens situés à Braquemont et à Neuville, notamment par l'hôpital du Pollet, pour ce qui fut à Fabien Dujardin, à Nicolas Druaut, au sieur Godeheut, à Jean Lefrançois etc; — par François Langlois, écuyer, sieur de la Bastille, 1626.

G. 3906. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1495-1757. — Aveux rendus à la prébende de Braquemont (2e portion), pour biens situés à Braquemont et à Neuville, notamment par David Chauvel, avocat, demeurant à Dieppe, 1687 ;—par Jacques Bruzen, 1626. —Mention du terroir de Caumont, 1495; du pâtis vulgairement appelé la Bastille au Pollet, 1635.

G. 3907. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1577-1756. — Aveux rendus à la deuxième portion de la prébende de Braquemont, notamment par David Miffant, écuyer, fils de Charles Miffant, 1586; — par Marie Allain, veuve de Simon-François Le Bouteiller sieur de la Hallière, 1704, — par David Frechon et Jacques Le Carpentier, curés de Braquemont, 1709, 1721.

G. 3908. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1563-1757.— Aveux rendus à la seconde prébende de Braquemont, notamment par François-Bonaventure Guillebert sieur de Ronville, lieutenant général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1691; — par Isaac Le Dentu, lieutenant civil et particulier en la vicomté du Havre et Montivilliers, bailli de Graville, époux de Marie Gouye, 1711.

G. 3909. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1700-1774. — Nouveaux aveux rendus à la seigneurie de Braquemont, dépendant du doyenné de la cathédrale de Rouen dont était titulaire François-Christophe Terrisse, docteur de la maison de Sorbonne, comme haut-doyen de Rouen, baron haut justicier de Saint-Vast-sur-Equiqueville et de Braquemont en partie, les dits aveux baillés par M. Rigout de Fenemare, conseiller à la cour des Aides de Normandie, fils de Marie Collet, sœur de Nicolas Collet, prêtre de l'Oratoire; — par Louis-Alexandre de la Houssaye, sieur de Saint-Victor, lieutenant général en l'amirauté de Dieppe; — par Laurent-Antoine Le Clerc, écuyer, sieur du Tot, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi (pour le fief de Braquemont); — par Pierre Bourdon, procureur du Roi au bailliage royal d'Arques; — par Philippe-Denis Deseroisilles; — par Pierre Suzanne, écuyer, sieur du Clariel, avocat au parlement, bailli de Saint-Vast. — Mention des lieux dits : la Pierre, les Renouvelets, le Dix huit, Resnel ou Trou d'enfer, le Moulin à vent, Fourqueval, les Essarts, les Rayons.

G. 3910. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1699-1774. — Aveux rendus à Pierre Féret, écuyer, seigneur en partie de Braquemont, du Plessis et autres terres, pour biens situés à Braquemont, 1699. — Fondation par François-Hyacinthe Delan, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, ancien professeur royal, demeurant à Paris dans l'enceinte de la communauté de Sainte-Pélagie, d'une école pour les garçons du hameau du Puis et des villages de Braquemont et de Neuville : l'instituteur à la nomination du fondateur, de ceux qu'il désignera, ou de ses héritiers; 2 heures réglées de classe chaque jour; un seul jour de congé par semaine ou 2 l'après-midi; — défense de recevoir aucunes distributions ni aucuns présents des enfants; — le maître enseignera l'écriture, l'orthographe les 4 règles de l'arithmétique et, s'il se peut, la règle de trois et une fois la semaine, le catéchisme; fera réciter, chaque jour, à chacun de ses écoliers une leçon tirée du catéchisme, du Nouveau Testament, surtout du sermon de Jésus-Christ sur la montagne; sera tenu d'avoir une table d'orthographe afin de faire appeler à ses écoliers les mots sans les voir; aura un exemplaire du Catéchisme de M. l'abbé Fleury et quelque autre livre de piété pour s'instruire lui-même et faire mieux entendre le Catéchisme du diocèse, s'il s'y trouve quelque endroit que les enfants ne comprennent pas; — rente de 162 livres 10 sous affectée au traitement du maître; — premier maître nommé, Nicolas Gilles, vicaire de Braquemont, 1749. — Procuration générale donnée à M. Le Cordier, professeur en hydrographie de Dieppe, par M. Delan, pour percevoir les revenus de la prébende de Braquemont, 1753. — Lettre du dit Le Cordier. — Inventaire des aveux de la seigneurie de Braquemont, remis à M. Deseroisilles par feu M. Heusey, curé de Neuville, en vertu de la procuration de M. Delan. — Actes par lesquels les porteurs de procuration des représentants de M. Delan approuvent la trans-

lation de l'école, du hameau du Puis, « traversé par un torrent considérable, dans un endroit plus commode, » et s'associent, pour la nomination du maître, les curés de Neuville et de Braquemont. — Mémoire de M. Marescot, prébendé de Braquemont (2e portion) et, en cette qualité, gros décimateur et patron de la paroisse, contre Nicolas Gilles, vicaire de Braquemont, qui s'opposait à l'exécution des dits actes. — Bail par Charles-César de Grosourdy de Saint-Pierre du Châtel, prébendé de Braquemont, à Michel-Mathurin Bruno, curé de Saint-Aubin de Neuville, du gros de la prébende de Braquemont (3e portion), moyennant 650 livres par an, 1756. — Lettres de M. Bruno à M. de Grosourdy. — Autres lettres à M. le chanoine Le Clerc, autre prébendé de Braquemont. — Bail de l'annate de Braquemont. — Contestations pour un droit de 13e avec M. de Grèges, auquel les religieux de Longueville avaient vendu leur fief de Neuville. — Mention, dans une lettre d'un nommé Voutremer, des pâtis de la Cité de Lime, 1768. — Cachets de M. de Grèges.

G. 3911. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1585-1723. — Plaids de gage-plège des seigneuries dépendantes des deux prébendes de Braquemont (à Braquemont et à Neuville-le-Pollet) et de la prébende du haut-doyen à Saint-Vast (fief des harengs sors et argent), tenus par Antoine Lemoine d'Aubermesnil, vicomte de la haute-justice, 1585 ; — par les sénéchaux, Nicolas Pottier, 1621,1623; François Pougnant, 1640; Jacques Laignel, avocat à Arques, 1665 ; Jean Godin, 1665-1672 ; Renaut Godebit, 1685-1704 ; Jean-Baptiste de la Grave, 1705-1723. — Sentences de réunion.

G. 3912. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 68 pièces, papier; 1 plan; 6 cachets.

1615-1790. — Copie de la signature de la pension retenue par Mgr. François Péricard, évêque d'Evreux, sur la prébende de Malletot, conférée à Henri Boyvin, 1615. — Dénombrement des aveux rendus à la seigneurie de Malletot, dont était prébendé M. de Bigards de la Londe, haut-doyen de la cathédrale, 1737. — Contestations au sujet d'une pièce de terre, dite improprement la commune de Malletot, contenant de 12 à 13 acres, entre M. Louis-François Rimbert, prieur de Rumilly-le-Comte, chanoine prébendé de Malletot, et Marie-Catherine Pavyot de Hauteville, épouse séparée de messire Nicolas de Frémont d'Auneuil, président honoraire de la 1re chambre des enquêtes au parlement de Paris, 1769. — Lettres de M. d'Auneuil, de M. Dornay et de M. Rimbert; transaction, 1774. — Débat de tenure entre M. Rimbert et l'abbé de Saint-Wandrille, Armand-Jérome Bignon, de l'Académie française, bibliothécaire de S. M., seigneur des fiefs le Roi dit Brunville et Chambellan, à M. François Varin, seigneur de Bretteville, Bauregard, Saint-Vimer, Saint-Ouen du Breuil, etc, .. conseiller du Roi en la Cour des Comptes, 1769. — Bail des terres de la prébende par M. Bourgeaux, chanoine prébendé, 1787. — Détail des produits de la prébende ; — Estimation de ses revenus. — Cachets de MM. d'Auneuil et Dornay.

G. 3913. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier (1 imprimé.)

1428 (copie)-**1675.** — Inventaires d'aveux rendus à la seigneurie de Malletot ; — blâmes d'aveux, réunions d'héritages. — Extrait du dénombrement du chapitre, de 1501 : « A l'usage de la prébende de Malletot, en la paroisse Saint-Ouen du Breuil, avons un noble fief à haute justice, moyenne et basse, qui soulloit valoir 40 à 50 livres de rente ou viron et pour le commun chapitre, 13 livres 17 sous. » — « Factum pour maistre Jean-Baptiste de Heudebert, chanoine en l'église cathédralle Notre-Dame de Rouen et aumônier de Son Altesse le duc de Longueville, seigneur haut-justicier de la baronnie de Maltot, prenant le fait de Vincent Savary, son receveur, apelant de sentence rendue aux Requestes du Pallais le 30 janvier dernier 1655 et autrement intimé, contre maistre Romain Varin, conseiller du Roy et auditeur en la Chambre des Comptes,... et Pierre Martel fils Alexandre, partie intervenante, » au sujet d'une rente d'avoine et du droit d'envoyer paître sur la *commune*. (Imprimé). — Transaction pour la tenure des héritages de M. Louis Martel, avocat au parlement de Paris, entre M. Charles de Heudebert, curé de Braquetuit, procureur de M. Jean-Baptiste de Heudebert du Buisson, chanoine prébendé de Malletot, M. Jean de Hugleville et M. Jacques Du Tot, sieur de Varneville, 5 juillet 1646. — Plaids tenus à Malletot par Richard De Cormeilles, lieutenant général du vicomte, 1483; par Robert Lermette, écuyer, avocat au parlement, bailli de la haute-justice, 1623-1627; par Nicolas Lermette, avocat au parlement, pour l'absence du bailli, 1660.

G. 3914. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1504-1790. — Nominations de sergents en la haute-justice de Malletot. — Plaids de gage-plège de cette seigneurie, tenus par des avocats en la cour de Parlement,

Simon Le Villain, vicomte, 1504; René Martel, bailli, 1567; Yvon Vautier, pour l'absence du bailli, 1610; Robert Lermette, bailli, 1628-1647; Marin Guéret, bailli, 1647; Charles Le Signerre, pour l'absence du bailli, 1648; Nicolas Lermette, 1651-1653; David Tesson, bailli, 1670-1672; Pierre Langlois, bailli, 1681-1687; François Faulcon, bailli, 1688-1700.

G. 3915. (Registre.) — 44 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1459-1581. — Copies d'aveux rendus à la seigneurie de Malletot. — Mention des plaids de la sieurie de Malletot tenus par Simon Le Villain, 1504; par René Martel, bailli vicomtal du dit lieu, 1576; par Etienne Aubourg, lieutenant général du vicomte de Malletot, 1541.

G. 3916. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1451-1595. — Aveux rendus par les vassaux de la seigneurie de Malletot située à Saint-Ouen du Breuil, aux chanoines prébendés de Malletot, notamment à maître Etienne Yver, archidiacre du Grand Caux, seigneur en parlement, 1459; — à Jean Masselin, haut doyen de la cathédrale, 1480; — à Philippe de Montmorency, protonotaire du Saint-Siège, archidiacre du Vexin français, 1516; — par les vassaux de la dite seigneurie, notamment par Pollet Doré, 1476; — par Robert Martel, avocat en cour laie, demeurant à Rouen, rue Saint-Patrice, 1559 etc... — Lieux dits indiqués : Bosc Flamel, le carrel de la prison ou de la Cohue de Malletot, le hameau de la Chaussée, la Commune de Malletot, l'Espinette, le Valmartin. — Aveux à Michel Du Tot, écuyer, sieur de Varneville-aux-Grès, 1453; — à Jacques Du Tot, seigneur et patron du dit lieu, Saint-Ouen du Breuil, Bautot, Gueuteville, Bertheville, 1595.

G. 3917. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1603-1650. — Aveux baillés à la seigneurie de Malletot, par les vassaux : — aux chanoines prébendés, Guillaume Péricard, abbé de Saint-Taurin d'Evreux, conseiller au parlement de Normandie, 1603; — François Péricard, protonotaire du Saint-Siège, haut doyen, 1611; — Henry Boyvin, haut doyen, 1614 etc; — Jean Heudebert, sieur du Buisson, aumônier du duc de Longueville, prieur de Notre-Dame d'Airene et prévôt de la sainte chapelle de Dunois, 1628-1638; — par Pierre Martel, fils aîné de Robert Martel, 1603; — par noble homme Jean Martel, avocat en l'Election et magasin à sel de Rouen, 1615; — par Alexandre Martel, ci-devant Élu en l'Election d'Evreux, 1615; — par David Tesson, greffier en la Chambre des Comptes, 1617; — par Artus Tesson, avocat en la cour, 1643; — par Jacques Martel, Elu en l'Election de Rouen et contrôleur des aides et tailles, 1647. — Mention de Jean Varin, avocat au parlement, principal commis au greffe civil de cette cour, tenant une aînesse relevant de la seigneurie de Malletot, 1610; — de Claude Marie, damoiselle, veuve de feu noble homme Mᵉ Romain Varin, avocat en la cour et principal commis au greffe du parlement, tuteur de ses enfants, 1638.

G. 3918. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1651-1697. — Aveux baillés à la seigneurie de Malletot par les vassaux : — aux chanoines prébendés, Jean-Baptiste Heudebert, précité; — Nicolas-Alexandre Le Cordier du Tronc, prieur de Saint-Etienne; — Barthélemy Le Cordier de Bigards; — par François Varin, gentilhomme servant chez le Roi, 1653; — par Romain Varin, écuyer, auditeur de la Chambre des Comptes, 1657-1665; — par Guillaume Grébauval, greffier des insinuations ecclésiastiques de l'archevêché, ayant épousé damoiselle Marie Le Brument, fille de Nicolas Le Brument écuyer, sieur de Boisflamel, 1685. — Mention de Nicolas de Heudebert du Buisson, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, héritier de son frère Jean-Baptiste Heudebert, 1686.

G. 3919. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

Fin du XVᵉ siècle-1766. — Décrets d'héritages relevant de la seigneurie de Malletot. — Décret des héritages d'Etienne Mauger, 1568. — Vente par Marie Berthoult, veuve de Gédéon Du Moustier, sieur de la Chapelle, à Hector Le Guerchoys, vicomte de Rouen, de quelques biens à Butot, 1609; — par Guillaume Morisset à Pierre Le Villain, prêtre habitué à Saint-Vincent de Rouen, de plusieurs rentes, 1627-1634; — à Vincent Auvray, curé de Saint-Georges du Valmartin, de 32 livres de rente, 1639; — à Pierre Puchot, sieur du Plessis, trésorier général des finances en la généralité de Rouen, de 282 livres de rente, 1641.

G. 3920. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 43 pièces, papier 2 (imprimés.)

1426-1636. — Permission accordée par les chanoines de Rouen, aux manants et habitants de Nécy, d'envoyer leurs bêtes en 50 acres de terre en pâture, du domaine des

dits seigneurs à charge de payer « par chacun an, pour le temps avenir qu'ilz envoyront leurs bestes ès dits herbages, pour chascune des dites bestes, 3 deniers tournois, et pour chascune beste à laine, 1 denier, » 19 mai 1490. — Arrêts du parlement qui déchargent les habitants de Nécy et les chanoines de la taxe qui avait été exigée par les receveurs des francs-fiefs et nouveaux acquêts, 1606. — Procédures pour les dîmes de Nécy et de la Hoguette. — Lettres-patentes de Louis XI (Montils-lès-Tours, 10 novembre 1470), portant exemption des droits d'amortissement pour les biens que les ecclésiastiques de Normandie pourront acquérir dans un an du jour des dites lettres. — « Arrest du Conseil d'estat du Roy, du 3 de juin 1636, portant descharge de la commission des francs-fiefs et nouveaux-acquêts, avec mainlevée des saisies qui auroient esté cy-devant faites : pour raison des bénéfices payans et non payans décimes, mesmes les fabriques, hospitaux, Prestemonies, monastères, maladreries, chapelles, obits, et fondations pies et autres », le dit arrêt rendu sur la requête de Pierre Acarie, official de Rouen, syndic du clergé de Normandie, à propos des saisies opérées par maître Charles de la Mairie, traitant, sur les biens de la fabrique de l'église d'Aumale (Imprimé). — Assiette de la taille de Nécy montant à 317 livres, par Hilaire Le Tellier et Jehan Flain, choisis et élus par les autres paroissiens, 1529. — Acceptation de procuration du chapitre par Nicolas Vauquelin, écuyer, avocat pour le Roi en la vicomté de Falaise, 21 novembre 1524. — Mention de la Noe de Libete, de la voie des Vetz, des Orgeries, de la Riqueudière, des Mortes terres à Nécy, 1437; — de Guillaume Le Verrier, écuyer, licencié ès lois, lieutenant en la vicomté de Falaise du bailli de Caen, 1535; — de Guillaume Mallet, curé de Coquainvilliers, 1532.

G. 3921. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1502-1783. — Collations de la cure de Nécy; pouvoirs donnés à des chapelains; dimissoire. — Nomination par les trois chanoines prébendés de Nécy (Guillaume de Sandouville, Pierre Mesenge, et Mᵉ Antoine de Langeac, celui-ci représenté par Mesenge), de Mᵉ Jacques Mesenge, du diocèse de Séez, à la cure de Nécy en l'exemption de Nécy, vacante par le décès de Mᵉ Robert Gaultier, 1ᵉʳ septembre 1502. — Mise du dit Mesenge en possession de ce bénéfice par l'official. — Pierre Mesenge le jeune nommé, en 1515, en remplacement de Jacques Mesenge, décédé. — Salzard Mesenge nommé, en 1521, en remplacement de Pierre Mesenge qui avait résigné. — Richard Prudhomme nommé le 14 janvier 1650. — Jacques Le Roux, chanoine des 15 marcs, nommé en remplacement d'André Bourdon, 30 août 1705. — Prise de possession de la cure de Nécy par Nicolas Guyon, 28 mars 1706. — Nomination à la même cure, vacante par la résignation de Jean-Philippe, de Mᵉ Pierre-Gaspar Chauvin, 19 mai 1734; — comme chapelain à Nécy, de Charles Mallet, 26 août 1749. — Dimissoire accordé par les prébendés à Louis Dubois, de Nécy; ils prennent le titre dans cet acte de *In spiritualibus et temporalibus ecclesiæ parrochialis seu loci de Neceyo domini ac superiores et ordinarii*, 10 juillet 1660. — Difficulté entre le chapitre et l'évêque de Séez à l'occasion de la nomination du curé Guyon (collation et déport); — procès pour dîme prétendue sur les bois Moreaux appartenant au comte de Monteclair. — Lettres d'affaires, notamment des curés, Guyon des Diguerres et Paton. — Lettres de Guyon : « Nétant pas en état de requérir l'insinuation de ma collation, mon père alla à Séez jeudi dernier, et ayant informé l'insinuateur au sujet de son voyage, il lui fit réponse qu'il ne pouvoit insinuer une collation faite par un autre que par Mgr de Séez, » 21 février 1706. — « Je vous dirai que je ne rencontrai personne en mon chemin pour m'empescher de faire l'eau bénite de Pasques. Je ne doute pas que la considération que notre seigneur évêque a pour vous tous, Messieurs, n'ait produit ce bon effet-là. Je souhaite pour le bien de la paix qu'elle se fortifie en lui pour détourner aussi sa troisième menace touchant sa nomination prétendue à vostre bénéfice, » 7 avril 1706. — « Je suis allé immédiatement après la feste du Saint-Sacrement voir le R. P. prieur de Saint-Jean de Falaise au sujet de la mission que vous m'avez ordonnée. Il me remist à dimanche dernier, auquel jour ayant reçu un billet de M. le doyen de la Trinité de Falaise pour me trouver à la calende de Mgr de Séez dans cette semaine-cy, je retourné trouver le R. P. prieur, qui ne jugea pas à propos, non plus que moy, de me trouver si près du seigneur ces jours-là... de peur de blesser vos droits, » 16 juillet 1706.

G. 3922. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1531-1784. — Baux de la seigneurie de Nécy, de 1594 à 1772. — Par le dernier bail, les 4 chanoines prébendés, Jean Saas, Abraham Sevaistre, Nicolas-François Le Clerc de Beauberon et Guillaume-Joseph Clemence, baillent à ferme, pour 9 ans, à Jacques Chauvin et à son fils Louis-Noel Chauvin de la Normandière, avocat à Falaise, les grosses et menues dîmes, les terres et rentes seigneuriales, le droit de pêche et le quart des treizièmes, moyennant 2,700 livres par an, plus 16 poulardes grasses au temps des Rois et 12 boisseaux de blé. — Procès-verbaux de visite de l'église de Saint-Brice de Nécy par les chanoines pré-

bendés, 1531-1784 : en 1531, poursuites contre 3 particuliers qui avaient cueilli des herbes *ad mulieres decipiendas;* — en 1534, Salesard Mesenge, vicaire perpétuel de Nécy; Noël Gaultier, son chapelain; — parmi les paroissiens, noble homme Nicolas Vauquelin; poursuite contre 4 ecclésiastiques pour inconduite; — en 1536, Noel Gaultier à l'amende pour avoir rempli concuremment, en l'exemption de Nécy, les fonctions d'official et celles de promoteur pour le chapitre, et n'avoir point tenu registre des causes et des expéditions; Mesnard, curé de Linières, nommé official; — en 1703, André Bourdon, curé; le chanoine visiteur enjoint au curé de tenir la main à ce que les parents envoient les enfants à l'école, à dresser la liste des enfants, et à veiller à ce qu'il ne soit pas manqué à un devoir aussi essentiel; — en 1717, 1718, Jean Paton, curé; le chanoine visiteur fait comparaître en sa présence une femme débauchée; — en 1751, Chauvin, curé; — en 1765, 1784, Tabouret, curé. — Relation de la visite et du voyage de M. Le Clerc de Beauberon en 1765; il engage les paroissiens à donner au vicaire 50 livres et le loyer d'un appartement proche l'église, le chapitre donnant de son côté 150 livres et 12 boisseaux de blé; le curé remettra au sieur Perone, sculpteur à Rouen, le devis d'un autel dont la construction était approuvée; parmi les livres liturgiques, 2 missels, 2 processionnaires et 1 rituel romains.

G. 3923. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 91 pièces, papier (1 imprimé.)

1527-1744. — Quittances des curés de Nécy pour leur pension. — « Compte et estat des receptes, rentes et revenus de la terre et seigneurie de Nepcy au diocèse de Séez, appartenant à MM. maistre Guillaume Le Parmentier, Nicole Restout, Jehan Busquet et Jehan de la Baratte, presbtres, chanoines de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen... rendu par Clément Gaultier, naguaires recepveur de la dite terre, pour ung an commenchant au jour et terme de Saint-Jehan-Baptiste, 1531. » — Déclaration des cultures de Nécy, 1535. — Contestation pour les novales entre les curés et les prébendés. — Procès intenté par les prébendés au sieur Poisson de Grand Pré, propriétaire de la ferme la Cour de Nécy; sentence des Requêtes du palais qui leur fait défense de se qualifier seigneurs de Nécy (Nepcy ou Ennecy), sauf à eux à prendre la dénomination de la *Cour d'Ennecy*, de publier et faire tenir des plaids et gage-plèges dans l'étendue de la dite seigneurie, 1743. — « Déclaration du Roy concernant les portions congrues, du trentième jour de juin 1690. A Rouen, par Eustache Viret. » (Imprimé.)

G. 3924. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1507-1780. — Décrets d'héritages, fieffe, extraits d'aveux constatant l'obligation, pour certains vassaux, de curer les bieux du moulin, baux, extraits de baux. — Contrat établissant que le lieu dit les *Chambrettes* est de la paroisse de Nécy et non de celle de la Hoguette, 1581. — Comptes des recettes de la terre de Nécy. — Procès pour les dîmes entre les chanoines prébendés et Salezart Mesenge. — Dénombrement des novales. — « Catalogue de ceux qui possèdent des terres à Nécy; sous le titre de personnes qualifiées : les vénérables chanoines, 400 livres de revenu; M. le comte de Monteclair, 900; M. des Yvetcaux, escuier, 300; les héritiers de feu M. de Nécy, escuier, 350; le marquis de la Goupilière, 350; Madame de Vauquelin, 450; M. de Tilly, escuier, 450; M. des Logettes et le sieur Varin, escuier, 250. » — Extrait du contrat de la vente faite par François-Gabriel de Vauquelin, écuyer, sieur d'Ennecy, à Jacques et Julien Thomas des fermes de la Bernardière et de la Bergerie à Nécy, 1729. — Registre des treizièmes perçus par les chanoines prébendés sur le prix des ventes; extraits des contrats *treizeimés.*

G. 3925. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1486 (Copie)-**1780.** — Notes, correspondance, pièces de procédure relatives à la seigneurie de Nécy et spécialement au vicariat de cette paroisse, et à des bois abattus sur la commune de Champeaux et autres fonds appartenant aux chanoines. — Difficultés entre les chanoines et le curé Nicolas Tabouret en 1772; nécessité d'un vicaire reconnue par tous, mais sa condition rendue impossible; — plaintes du curé, des paroissiens et des chanoines. — Requête adressée au Roi par les habitants en général de la paroisse de Nécy : « Cette paroisse est très-étendue; elle contient plus de 30 villages ou métairies et renferme plus de 700 communiants. Le bénéfice du curé ne consiste qu'en une simple portion congrue, de la somme de 500 livres, à peine suffisante pour le faire vivre. Il n'a point d'autre revenu; ainsi il se trouve hors d'état de donner à ses pauvres, dont le nombre est considérable, le soulagement que son zèle et la charité chrétienne peuvent lui inspirer. Ce sont quatre chanoines prébendés du chapitre de Notre-Dame de Rouen qui sont les seuls seigneurs spirituels et temporels de la paroisse; ils y exercent une juridiction co-épiscopale et en possèdent toutes les dixmes sans aucune exception; mais quoiqu'ils réunissent tous ces avantages, ils n'en sont

ni plus généreux envers les pauvres, ni plus attentifs au maintien de l'administration spirituelle. » — Lettre du curé à M. Sevestre, chanoine : Messieurs ses patrons possèdent toutes dîmes, et cependant ils refusent d'accorder des pouvoirs au vicaire et même de continuer de lui payer 200 livres et 12 boisseaux de blé par an, sous prétexte qu'il ne réside pas. Le curé, étant à portion congrue, ne peut améliorer la condition du vicaire de manière à prétendre à ce qu'il réside; plus de 300 personnes n'ont pas fait leurs pâques; il y a 40 enfants qui sont en âge de faire leur première communion et plus de 20 personnes malades; le curé annonce l'intention de s'adresser aux tribunaux pour se faire rendre justice; — les 30 villages de Nécy : les Moulins; le Montaubert, la Paillerie, le Moulin neuf, la Bricette, l'Islette, le Fossé-Frenil, le Fourneau, la Cour de Nécy, le Bourg, les Vallées, les Champeaux, la Normandière, le Goullet, le Mesnil-Guerard, le Rocher, les Cours Mordouë, la Riqueudière, les Pendants, le bas et le haut Vey, le Belveder, Maisons rouges, le bas de Nécy, le hameau de la Ville, les Menillets, la Bergerie, le haut de Nécy et la Besnardière, 1772. — Etats des revenus des prébendes des 4 derniers chanoines prébendés de Nécy, Sevestre, François Le Clerc de Beauberon, Guillaume-Joseph Clemence, François-Joseph Le Ber.

G. 3926. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1544. — « Plès et gaige-plège de la terre et seigneurie de Nepcey eu diocèse de Seez pour messieurs maistres Guillaume Le Parmentier, Nicolle Restoult, Jehan Busquet et Jehan de la Baratte, presbtres, chanoines de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen et seigneurs, à cause de leurs prébendes, de la dicte seigneurie de Nepcey, tenus par moy Nicolas Grésille, escuier, séneschal de la dicte seigneurie, le 17e jour de juing l'an 1544, présence de vénérable et noble personne Mr Jehan Busquet, dessus nommé, et de Me Philippe Hamel, escuier, avocat, prins pour adjoint. » — Vassaux : Nicolas Vauquelin, écuyer, Sainctin Gaultier, Bricet Potier, Jacquin Fretey etc.... *hébergement* ou *hebergaigement*, jardins, jardinets, courtillages, coutures; acres, vergées, quartiers. — Lieux dits : Réages des Chanevières, de la cour du Val, de la Douyette, des Jardinets, de la Maladerie, des Mesnillets, de la Pierre, de la Voie des voies; — la crière des Chênes, la Vieille crière, les Blanches crières; — le Chemin Estrier, la Brèche du Busquet; — les Buissons au Roi, de la Roe, Cochet, Raoul de Ronnay, dame Jouenne; — la Cabotière, les Carreaux, la commune des Champeaux, le Champ Porion, la Courbette; le Douet de la Couldre, la Douytée; les Ésclos; — la fontaine de Vason, la fontaine Hue; la Fontenelle, les Forges; — les Fosses à la Dame, aux Fayez, des Érables, Picquet, les Fosses Brunes; — les Fourches, le bois de Fouyllet, la grande ville de Nepcy, le Hasterel, l'Islette, le Jonquay, La Londe Billeheust, le Longbouel, Mellet, les Orgerils, l'Ourmelet, la Pasquierre, les Perrelles, Perrefite, le Presterel, la Riqueudière, Rougetcurtre, le Tronquay; Val au chevalier, Val de la maire, Val de la Fontenille, Val Sommiere; les Vaudis du Val-Morin, le fief du Vason, le bois du Vey, le mont de la Vignette.

G. 3927. (Registre.) — 74 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

Vers **1544.** — Terrier de la seigneurie de Nécy, commençant par ces mots : « Ensuit le tenement de la vavassorie qui fut à Bigot, dont est à présent aisné et tenant Jehan Besnard, pour lui et ses puisnés. »

G. 3928. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1596-1776. — Plaids et gage-plèges de la baronnie de Nécy tenus pour les chanoines prébendés, par les sénéchaux de ladite seigneurie, généralement avocats à Falaise et licenciés-aux-lois : Mathieu Le Rond, écuyer, sieur de Viéville, 1596-1624; — Mathieu Enguerran, sieur de la Couture, 1626-1628; — Julien Ozenne, sieur de la Blanchardière, 1631-1637; — Alexandre-Marie, sieur des Acres, 1682; — Guillaume de Bellenger, sieur des Fresneaux, conseiller du Roi en l'hôtel-de-ville de Falaise, 1687; — Charles Foucher, 1718; — Jacques Foucher, 1724; — François Gaudin, avocat au parlement de Paris, postulant au bailliage de Falaise, 1736; — Jacques de Benjamin, même année; — François-Gabriel Blanchard, avocat au parlement de Paris, exerçant au bailliage de Falaise, 1776. — Mandements lus et publiés à l'issue et sortie des messes paroissiales. — Plaids tenus près de l'église et du cimetière.

G. 3929. (Liasse.) — 80 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1520-1500. — Aveux baillés aux chanoines prébendés de Nécy, pour biens relevant d'eux à cause de leur baronnie de Nécy et sis audit lieu, notamment par Guillaume Vauquelin, sieur de Sacy, 1572; — par Thomas Le Hongre, homme et vassal : « Une pièce de terre en la grand ville de Nepcy, tant en hébergement, court que jardin; — 5 quartiers de terre au réage de dessus les jardins Fouquet, jouxte Guillaume Vauquelin, escuier, sieur de Meheudin;

service de provoté en son lieu; regard de mariage; baonnier au moulin à bled; subget aux pasturages, à 3 deniers par beste, 1 denier par beste à laine, » 1574.

G. 3930. (Liasse.) — 146 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1610-1670. — Aveux baillés aux chanoines prébendés de Nécy par leurs vassaux dudit lieu, notamment par Jacques de Collibeuf, sieur du Val, représentant le droit de défunt noble homme Julien de Beaurepaire, sieur de Jort et de Pierrefitte, 1622; — par Nicolas de Vauquelin, chevalier, sieur de Nécy et de Habloville, même année; — par damoiselle Élisabeth Sanson, veuve de feu noble homme Gilles Dauvet, sieur de la Normandière, pour le manoir du dit lieu de la Normandière, 1626.

G. 3931. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1736-1762. — Aveux baillés aux chanoines prébendés par leurs vassaux dudit lieu, notamment par Michel-Antoine-François Poisson, écuyer, sieur de Grandpray, « pour la terre nommée la Cour de Nepcy, consistant en un manoir de maisons, cour et issue d'alentour, avec droit de fuys, place à chennivières, chasse en avenue, » 1762.

G. 3932. (Rouleau.) — 2m 16c de hauteur sur 0m 30c de largeur, parchemin.

1316-1399. — Copies de pièces concernant une rente de 300 livres affectée sur la fiefferme de Roger de Mortemer située à Saint-Victor en Caux. — Lettres de Pierre Belagent, garde de la prévoté de Paris (10 juillet 1336), contenant copie de lettres du roi Philippe, lesquelles vidimaient (3 juillet 1336) des lettres de son fils Jehan de France, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, lesquelles vidimaient (1 juillet 1336) des lettres de son cousin Philippe, roi de France, lesquelles vidimaient (février 1320) ses propres lettres, lesquelles vidimaient (octobre 1320) les lettres de Philippe, fils du roi de France, régent les royaumes de France et de Navarre, par lesquelles, sur l'avis du bailli de Rouen, le régent affecte sur le fief tenu par l'abbaye de Saint-Victor, dit vulgairement la ferme de Roger de Mortemer, ferme consistant en 400 livres et 59 sous tournois de rente dus au Roi, 300 livres de rente qui seront payées à Guillaume de Villiers, écuyer, et à Gilles, sa femme, juillet 1316. — Postérieurement cette rente de 300 livres passa à Jean de Villiers, fils dudit Guillaume, et fut donnée par celui-ci à Jeanne, sa sœur, en partage avec Regnaut du Faiel, son mari, lesquels obtinrent l'autorisation de la vendre au chapitre de Rouen. — Lettres de Charles VI, au bailli de Rouen : l'abbé et le couvent de Saint-Victor avaient fait exposer que, « tant par les guerres et gens d'armes qui ont esté, par les mortalités, pestilences, sterilitez de fruis, la dite abbaye, en chief et en membres, étoit en très-grant désolation, ruyne et destruction. » Sur leur demande, le Roi prend en sa main le temporel, et « pour icellui gouverner aux moindres frais, » commet le bailli de Rouen qui fera trois parts des revenus, la première pour les réfections de l'abbaye et des bâtiments en dépendant, la deuxième pour les besoins des religieux, la troisième pour le paiement des dettes, 13 juillet 1398. — Commission du Roi au bailli pour qu'il ne souffre pas que les religieux soient contraints par exécutions sur la poursuite des rentiers, 5 octobre 1398. — Certificat de Jean Mercator, constatant que Hugues, abbé de Saint-Victor, était vrai et continuel écolier de Paris en la faculté de théologie sous maître Jean Luquet, novembre 1398. — Mandement du prévôt de Paris. — Injonction, en vertu de ce mandement, par un sergent du Roi, à Hue de Donquerre, bailli de Rouen, les 16 et 17 janvier 1398 (V. S.), en la grand'cohue du château de Rouen où il tenoit l'assise, à ce qu'il eût à cesser de prendre connaissance des débats intervenus entre l'abbé et le chapitre de Rouen; relation faite par le sergent de la réponse du bailli. (Incomplet.)

G. 3933. (Charte.) — En 3 peaux de parchemin; 1m 65 de hauteur, sur 0m 65 de largeur.

1475. — « Sentence diffinitive donnée par les conseillers du Roi ou trésor à Paris entre messeigneurs les doyen et chapitre de l'église de Notre-Dame de Rouen et autres, d'une part, et les religieux abbé et couvent de Saint-Victor en Caux, d'autre part, touchant la fiefferme de Mortemer. » — On rappelle que, par sentence du prévôt de Paris, en mai 1407, à la suite des faits relatés dans l'acte précédent, avait été dit que la saisie opérée par les chanoines de Rouen sur la fiefferme Roger de Mortemer tiendrait, mais que, pour celle opérée par les mêmes, sur les biens d'aumône de l'abbaye, l'opposition des religieux était fondée et que la main du Roi mise sur ces biens serait levée; — que les chanoines firent appel au parlement de Paris; — qu'un arrêt de cette cour, de l'année 1426, confirma la sentence du prévôt; — que pendant longtemps la fiefferme fut régie sous la main du Roi et baillée à loyer par les vicomtes de Rouen et de Neufchatel qui payaient les charges. — De nouvelles difficultés s'étant élevées entre les chanoines et les religieux, la chambre du trésor au palais à Paris dé-

clara les religieux recevables « à renoncer à la fiefferme de Roger de Mortemer, en renonçant toutes voies préalablement par eux à tout et tel droit de rente hypothèque qu'ils ont sur ladite fiefferme, » et les déchargea de tout ce qu'on pouvait leur demander, 6 septembre 1475. — « Dès pieça et dès l'an 1259, l'abbé de Saint-Victor, sans le gré des religieux ne de leur souverain, avoit prins à fiefferme du roy Loys la fiefferme de Roger de Mortemer pour le prix de 399 livres 10 sous tournois, payables à la vicomté de Neufchastel de Lincourt... Depuis, à l'occasion des guerres et divisions, par diverses invasions du roi Édouard, du prince de Galles, du roi de Navarre... de Henri de Lenclastre, le pais de Normandie et mesmement le pais de Caux avoit esté destruit, tourné en grant ruine et comme du tout inhabité.... — Au regard de maistre Robert de Montmiral, estoit vray que à ung chevalier nommé messire Mathieu de Varennes avoit compecté et apartenu une belle terre nommée Guynes, assise près Boulongne sur la mer, et pour ce que, l'an 1311 ou environ, le roy Philippe, qui lors estoit, ot devotion de faire une fondation en l'église de Notre-Dame de Boulongne, il voult avoir, pour faire la dicte fondacion, la dicte terre de Guynes, et pour recompense d'icelle terre avoit baillé au dit messire Mathieu de Varennes une terre nommée Meneval... en la vicomté d'Orbec en toute justice,... et à l'occasion de ce que la dicte terre de Meneval n'estoit souffisante en revenu, pour récompense de la dicte terre de Guynes, le roy Philippe lui avoit baillé 55 livres 4 sous 2 deniers de rente sur la revenue de la vicomté de Rouen... Auquel Mathieu avoit succédé messire Roger de Breaulté, à cause de sa femme, fille du dit de Varenne. — Desquels estoit yssue une fille qui avoit esté conjoincte par mariage à Guillaume Fretel, sieur d'Espouville, au contrat duquel avoit esté baillé la dicte rente... desquels estoit yssue une fille Marguerite, conjointe à Mathelin Brachet, lesquels l'avoient cédée à Robert de Montmiral. »

G. 3934. (Charte.) — En 3 peaux de parchemin ; 1m 63 de longueur, sur 0m 56 de largeur.

1475. — Copie de l'arrêt analysé sous le numéro précédent, délivrée par Jean de Hotot, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, le 11 juillet 1532.

G. 3935. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier (4 imprimés.)

1459-1749. — Charte du Roi Louis XI, par laquelle il baille aux chanoines de Rouen, en échange du revenu de la vicomté de l'Eau dont ils jouissaient deux jours entiers, le dernier septembre et le premier octobre, tout le droit qui pouvait lui appartenir en la fiefferme de Mortemer, Plessis-du-Parc lès-Tours, octobre 1478, signé : Loys. — Sentence de Jacques de Croismare, lieutenant général du bailli de Rouen : « Après avoir eu consultation avec le procureur du Roi et ses conseulx et du consentement d'icellui, il consent, en tant que à l'office du bailli appartient, le dit eschange et expédition d'icellui par les fourmes, condicions et moyens contenus ès dictes lettres et expedition de nos seigneurs des comptes, c'est assavoir que jamais iceulx doien et chappitre ne pourront, au moyen du dit eschange, ne soubz umbre d'icellui, ne de la dicte rente de 300 livres, riens quereller, demander ne prétendre sur les autres membres et porcions de la dicte fiefferme Roger de Mortemer ne aucuns d'iceulx, et pourveu qu'ilz satisferont à Robert de Montmirel et autres, se aucuns y a.... et que pour recongnoissance d'icelui seigneur, ilz en feront et paieront désormais, chacun an perpétuellement, la somme de 40 sous tournois à la recepte du domaine de la vicomté de Rouen, 28 septembre 1481 ; signé Cayet. » — Transaction entre les religieux de Saint-Victor et les chanoines de Rouen ; échange fait entre eux de diverses parties de terre, 22 février 1484. — Lieux dits : Camp des Fourques, chemin nommé la Cauchée du Piré, bois de la Fontelaye, petit gardin lès l'abbaye dit le petit Hangard ; grant Hangard et mote, chef mois de la baronnie, d'une contenance de 11 vergées. — Quittances et rentes payées au Domaine par le chapitre.

G. 3936. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier; 1 plan.

1498-1746. — Echanges conclus par le chapitre de Rouen avec les religieux de Saint-Victor. — Cession faite par le chapitre aux religieux, stipulés par Louis Bretel, sieur d'Auberbosc, abbé commendataire, conseiller au parlement, et par Dom Charles Coiffier, prieur claustral, d'une motte de terre, contenant 16 perches et demie ou environ, en plate forme, et en sa totalité, compris la dite plate forme et les fossés et circonférence d'icelle motte, contenant 3 vergées 8 perches ou environ, la dite motte appelée le Hangard, bornée par le cimetière, 14 mai 1619. — Arpentage de cette terre. — Ratification de l'échange par le chapitre de l'abbaye de Saint-Victor, 1619. — Autre échange entre le chapitre et l'abbé Terrisse ; — arpentage et plan, représentant l'église, l'hôtel abbatial, les jardins de l'abbaye, la ferme du Hangard etc., 1746.

G. 3937. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 119 pièces, papier (1 imprimé.)

1466 (copie)-**1678.** — Mémoires, factums, requêtes, copies d'arrêts et autres pièces de procédure concernant le marché de Saint-Victor, que le chapitre de la cathédrale prétendait rétablir, malgré l'opposition du duc de Longueville, de M. Dyel des Hameaux et des habitants d'Auffay. — Inventaires de pièces. — Information au sujet du marché, 1586 : « A toujours ouy tenir aux anciens que les sieurs de chapitre avoient droit de marché au dit lieu de Saint-Victor au jour de samedy, lequel avoit esté discontinué et perdu pour la pestillence advenue au bourg; et de son temps a mémoire qu'il y a 40 ans, que un nommé messire Pierre Carbonnel, recepveur des dits sieurs de chappitre, fist tenir le dit marché au dit lieu de Saint-Victor... Dit que le marché qui tient aujourd'huy à Auffy est le marché qui solloit tenir au dit Saint-Victor... Le revendage des namps se fait aujourd'huy de jeudy au dit lieu d'Auffy, lequel jour de jeudy est le jour du dit marché d'Auffy... Les halles sont encores de présent en estat au dit Saint-Victor, et la cohue estant tombée, (deux) ou 3 ans, n'a veu tenir la juridiction au dit lieu de Saint-Victor au jour de samedy, mais a ouy dire aux anciens qu'elle s'y tenoit... Les proclamations se font, tant pour le Roy que autres, au jour de samedy, mesme le revendage des namps et biens par exécution. Il y a deux foires au dit Saint-Victor qui appartiennent aux dits sieurs de chapitre, et se tiennent aux jours de Saint-Mor et Saint-Victor. Les sergeants de la sergeanterie de Saint-Victor sont les premiers appelés aux plés et assises de Rouen, et les a veu assister aux foires, ne sçait si c'est par subjection ou autrement. » — Articles des parentés et alliances proposés contre les chanoines de Rouen par le duc de Longueville et par M. Jean Dyel sieur des Hameaux. — Factum pour messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen contre monsieur des Hameaux, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé : « Ce procès a commencé au parlement de Normandie, dès l'an 1502, et jusqu'à présent ce n'a esté que procédures par évocation au Conseil, lettres d'estat, intervention de diverses parties, enfin en diverses surprises que la plus fine chicane, jointe à l'authorité des parties, ont pu pratiquer pour en empescher le jugement. » (Imprimé.)

G. 3938. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1556-1756. — Baux par le chapitre de la recette de la baronnie de Saint-Victor; — réserve faite, dans le bail de 1568, « des droits de réversion par faute d'hoirs et confiscations, si aucuns en enchéent; obligation au preneur d'entretenir le moulin à blé, halles et maisons de Saint-Victor, de payer les gages du sénéchal et de faire un papier déclaratif par bouts et côtés nouveaux, qui sera vérifié et approuvé par devant le dit sénéchal. » — Dans le bail de 1756, obligation au preneur de tenir à ses dépens, une fois l'an, les pleds et gage-plèges de la baronnie, avant la tenue desquels il sera tenu de venir, dans la semaine de la Trinité, demander et prendre la commodité des sieurs du chapitre pour s'y trouver, s'ils le jugent à propos, et à cet effet d'en recevoir le nombre de deux, et de leur fournir et à leurs préposés et domestiques et chevaux, ainsi qu'aux officiers (auxquels il paiera leurs gages), les logemens et nourriture, » prix du bail, 220 livres par an. — Baux de la ferme des Pâtis, consistant en quarante acres de terre.

G. 3939. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 102 pièces, papier (1 imprimé.)

1446-1775. — Tables alphabétiques des vassaux de la baronnie de Saint-Victor. — Etat de la banalité du moulin. — Titres de propriété, pièces de procédure et de comptabilité. — « *Dominus abbas Sancti-Victoris in Caleto, in presentia domini thesaurarii et magistri Johannis Pajot, interrogatus, deposuit quod in decimatu monasterii sui capit decimas in modum qui sequitur* (dans les paroisses de Saint-Remy-en-Rivière, Saint-Riquier-en-Rivière, Preuseville, Dancourt, Wanchy). *In parrochia sancti Remigii in ripparia de Fulcardimonte capit omnes majores decimas, etiam rabetarum; curatus habet certam quantitatem grani in pensionem et minutas decimas, ut credit, sed nichil in rabetis*, 1446. — « C'est la déclaration des héritages qui furent et appartindrent à Jehan Valles, assis ès paroisses... pour faire adjourner en cas de délaiz de fieu pour chapitre de Rouen pour 60 sols tournois de rente. » — Devis pour la réparation des halles et maison du Hangart de Saint-Victor, 1581. — Sentence des Requêtes sur un procès entre Charles de Gaillarbois et Marconville, commandeur de Villedieu et Sainte-Vaubourg, François de Circassis, abbé de Saint-Victor, le chapitre de Rouen et les seigneurs de Clères et d'Hectot-l'Auber, au sujet du droit de treizième pour l'acquisition faite par François Jehan, receveur des traites foraines de Normandie, de certains héritages à Saint-Victor, aliénés par Robert Thorel, sieur de la Haye-Gonnor, 1607. — Sentence du bailliage de Rouen, au sujet du moulin banal de la baronnie de Saint-Victor, 1775. (Imprimé.)

G. 3940. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1401-1707. — Fieffe faite par Robert Dehors à Jean Valles, de plusieurs héritages situés à Hugleville, Frettemeule et Saint-Victor, pour 6 livres de rente dont 60 sous à faculté de rachat, 1401. — Mandement du vicomte de Rouen pour le paiement des arrérages de la dite rente, 1448. — Décret des héritages du dit Valles; — adjudication au chapitre, 1457. — Saisies pour non-paiement de rentes seigneuriales. — Ajournements donnés aux vassaux pour comparoir aux plaids. — Appréciation pour l'estimation des rentes : En 1702, à Pâques, mine d'avoine la meilleure, 4 livres 10 sous ; la mine d'orge, 70 sous.

G. 3941. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1469-1710. — Procès pour mouvances ou rentes seigneuriales entre le chapitre de Rouen, d'une part, et, d'autre part, Louis de Giffard, seigneur de la Pierre et Saint-Maclou de Folleville, 1706-1707 ; — messire Jacques De Tot, chevalier, sieur de Varneville, conseiller au parlement de Normandie, 1710 ; — Nicolas Deshours, sergent, 1671.

G. 3942. (Liasse.) — 177 pièces, papier (1 imprimé.)

XVIe siècle-1708. — Procédures pour rentes seigneuriales sur les biens situés en la baronnie de Saint-Victor, états des rentes, projets d'aveux, pièces de comptabilité, lettres d'affaires etc. — Lettre adressée à M. Racine, receveur de la baronnie, par M. Delamare d'Ausseville, au sujet d'une prise de fief sur sa ferme du Piere ; — datée de « Votre maison du Piere, » 16 juillet 1650. — Lettre de M. Lucas, avocat, au même receveur, au sujet de la nomination de M. de Setz à la sénéchaussée de Saint-Victor, 1661. — Lettre de M. Ridel, chanoine, au même pour l'inviter à donner ordre au fermier de faire termer les plaids et lui annoncer qu'il s'y rendra avec le promoteur, 1664. — Inventaire des biens meubles de Médard Fournier, garde de la chapelle de derrière le chœur en la cathédrale de Rouen, 1610.

G. 3943. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1540-1577. — Décret des héritages d'un nommé Carbonnel, bourgeois de Rouen, relevant de la baronnie de Saint-Victor. — Contrats d'acquisition, oppositions au décret, état et distribution des deniers.

G. 3944. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1529-1785. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur baronnie de Saint-Victor, situés à Augeville, notamment par Gabriel de Limoges, écuyer, tuteur de Péronne de Limoges, 1630 ; — par David de Brossard, seigneur d'Augeville, Huscourt, 1706 ; — par Jean de Brossard, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie de carabiniers, seigneur de Grosmesnil, 1735. — Transaction entre M. Louis Bretel, abbé de Saint-Victor, et Michel Peigné, écuyer, sieur de Grosmesnil et Augeville, au sujet de mouvances, 1627.

G. 3945. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1555-1775. — Aveux rendus aux chanoines de Rouen pour biens situés à Beaumont-le-Hareng, relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Charles Remoussin, curé de Crosville sous Longueville, 1657 ; — par Michel de Groisille, avocat au parlement de Rouen, 1736. — Sentences de réunion.

G. 3946. (Liasse.) — 84 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1521-1785. — Aveux baillés au chapitre de Rouen pour biens situés à Braquetuit, relevant de la baronnie de Saint-Victor-en-Caux ; notamment par Jacques de Saint-Ouen, sieur d'Ernemont, 1606 ; — par Artur Ygou, sieur de Beaumont et de Louvetot, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, 1615 ; — par David Thomson, écuyer, sieur du Quesné-Doublet, capitaine et premier exempt des gardes du corps du Roi et d'une compagnie dans son régiment de Normandie, fils unique de Thomas Thomson, chevalier, colonel d'un régiment d'infanterie, 1668 ; — par Jean-Baptiste Cousin, avocat en la cour, Jérémie-Louis Cousin et Pierre Cousin, prêtre, frères, fils et héritiers de Marie Behotte, veuve de Jean Cousin, sieur de Martot, lieutenant général civil au Pont-de-l'Arche et héritière de son frère Nicolas Behotte, avocat au grand Conseil, 1678. — Réunion d'héritages.

G. 3947. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1501-1767. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen pour biens situés à Fresnay, relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par noble homme Geoffroy Ga-

vyon, avocat au parlement de Rouen, 1629; — par Marie Guenet, veuve de noble homme Nicolas Coquerel, lieutenant général en la vicomté de Rouen, et Jacques Coquerel, son frère puîné, fils de Nicolas Coquerel, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1632; — par Paul Langlois, avocat au parlement, 1657; — par les trésoriers des églises de Monville et de Fontaine-le-Bourg, 1686 et 1737; — par Estienne Larcher sieur de la Londe et Marie Langlois, sa femme, 1693. — Sentences de réunion.

G. 3948. (Registre.) — 131 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1462-1695.— Aveux rendus aux chanoines de Rouen, comme barons de la baronnie qui fut Roger de Mortemer ou Saint-Victor, pour biens dépendant de ladite baronnie, à cause de la prévôté de Leuilly, et sis à Leuilly, notamment par Robert Thorel, écuyer, sieur de la Haye-Gonnor, Cremonville et Cormeilles, 1603; — Cavelier de Villequier, conseiller à la Chambre des Comptes de Normandie, tuteur de Nicolas et de François Jan, écuyers, enfants de feu noble homme Pierre Jan, sieur de Bretteville, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et héritiers de feu François Jan, leur cousin, lequel était fils et héritier de feu François Jan, sieur de Humesnil, leur oncle, 1621; — Nicolas Jan, sieur de Bretteville et Bauville, conseiller du Roi en tous ses Conseils, 1653, 1657; — Geoffroi Gavyon, écuyer, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, 1662; — Jean Guillebert, écuyer, sieur de la Chesnaye, l'un des gardes de Sa Majesté, ayant épousé Marguerite Feron, même année; — Nicolas Le Seigneur, écuyer, sieur de Bautot, Pimont et Vibeuf, 1677; — Geoffroi Gavyon, écuyer, trésorier de France et général des finances en la généralité de Rouen; — Pierre Guelle, curé de Leuilly, 1693.

G. 3949. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1671-1775. — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, pour biens sis à Leuilly et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Louis Boullon, curé du lieu, 1705; — Anne Le Conte, veuve de maître Nicolas de Rouen, Elu en l'Election de Rouen, 1713; — Judic Lardant, veuve de Jacques Le Seigneur, seigneur de Bautot, 1713; — Alexandre Pavyot, sieur de la Hauteville, conseiller honoraire au parlement de Normandie, 1733; — Pierre Mesgard, curé de Leuilly, 1733; — Pierre de Grouchet, chevalier, seigneur de Soquence, 1742; — Adrien-Isaac Crevel Des Mottes, curé de Leuilly, 1752. — Sentences de réunion.

G. 3950. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1576-1769. — Aveux rendus au chapitre de Rouen, pour biens situés à Montreuil et relevant de la baronnie de Saint-Victor. — Vavassorie des Burettes à Montreuil. — Aveux rendus par les chanoines à Pierre Doullé, seigneur de la Heuse, les Autieux, Saint-Martin, Rosay, Montreuil, et à Jacques Doullé, 1632; — à Pierre Guillaumé, seigneur de la Villette et Montreuil, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, 1654; — à Dominique de Guillaumé, chevalier, seigneur de Montreuil et Beauvais, 1700, 1711; — à Louis-David de Caqueray, sieur de Fossencourt, haut justicier de Montreuil, 1769. — Décret d'héritages.

G. 3951. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1597-1775. — Aveux rendus, pour biens situés à Saint-Maclou de Folleville et relevant de la baronnie de Saint-Victor, par le chapitre de Rouen, à Louis de Giffart, sieur de la Pierre, Saint-Maclou de Folleville et Lorrey, capitaine du château de Longueville et enseigne des gens d'armes de la compagnie du comte de Saint-Paul, 1597; — à Louis de Giffart, 1655; — à Louis de Giffart, 1699; — à Louis-François-Marie de Giffart, capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, 1775.

G. 3952. (Liasse.) — 88 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1499-1599. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Saint-Victor et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Robert Thorel, sieur de la Haye-Gonnor, avocat au parlement de Normandie, 1597. — Dans l'aveu de Marin et de Catherine Le Potier, pour 5 masures près la place des étaux, mention du droit « d'avoir avant-soliers sur la rue du bourgage, » 1541.—Aveux reçus par Nicolas Dufour, lieutenant général en la baronnie pour le sénéchal, 1525, 1535; — par Raoul Dufour, sénéchal, 1564, 1572; — par Martin De la Planque, sous-sénéchal, 1547. — Nicole Cousin, curé de Fresnay, 1525; — Ouldart Leesse, prêtre, procureur et receveur de la baronnie, 1547; — Raoul Le Cauchois, écuyer, 1535. — Lieux dits : la Cauchie, 1520, la Chaussée, 1572; — moulin de l'Erbalestre, 1568; — les bois de la Fontelaye, 1525; — le hameau de Fourques, 1541; — chemin *harengard*, de Dieppe à Clères, 1560; — manoir du Chemin, 1525; — Mesnillet, 1525; — hameau des Menus boscs, 1577; — les Nouyers, 1525; — chemin des Peterons, 1548; — sente

Marguerite, 1520; sente Sainte-Marguerite, 1574; — le Tripot, 1593; — la Vastinelle de Humesnil, 1525; — le hameau de la Folie, à Braquetuit, 1547; — le Couldray et le petit Couldray à Leuilly, 1568.

G. 3953. (Liasse.) — 134 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1600-1699. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Saint-Victor-en-Caux et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Jean Roussel, écuyer, sieur de Saint-Gilles de la Neuville et des Mares, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes, 1601; — Marguerite de Vivefay, veuve de Louis de Pelletot, sieur de Saint-Martin de la Poterie, 1602; — Jean-Baptiste Le Brun, écuyer, sieur de Boisguillaume, Auberbosc, Saint-Pierre l'Avis, Sainte-Marguerite et de Montreuil en partie, conseiller au parlement de Normandie, 1623; — François Racine, fils puîné de Jacques Racine, domestique de la duchesse d'Angoulême, 1624; — Nicolas de Vallongnes, commissaire ordinaire de la marine, et Jacques de Vallongnes, avocat au parlement de Rouen, son père, 1673; — Daniel Thompson, écuyer, sieur du Grand-Quesné, maître en la Chambre des Comptes de Normandie, 1677.

G. 3954. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1622-1783. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, comme barons de la baronnie qui fut Roger de Mortemer, pour biens relevant de la dite baronnie et situés en la paroisse de Saint-Victor, notamment par François Lemoyne, sieur de Humesnil, seigneur patron de Bauville, gendarme de la compagnie de la Reine, 1702; — Jacques-François de Baudouin, écuyer, seigneur d'Escalles, 1717; — le trésor de Saint-Victor, représenté par Joseph Boyard, homme vivant, mourant et confiscant, 1736; — Messire Thomas de Thompson, chevalier, seigneur de Saint-Gilles de la Neuville et de Calmesnil, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, 1736; — le trésor de Braquetuit, représenté par Laurent Testelin, homme vivant, mourant et confiscant, 1736; — Elisabeth Trevet, veuve de Bonaventure de Varengue, ancien vice-bailli de Caux, et Charles Bonaventure de Varengue, son fils, avocat au parlement de Normandie, 1738; — Guy Lemercier, seigneur du fief de Humesnil, 1751; — François Acheray, seigneur du même fief, 1752. — Procès pour le paiement des rentes seigneuriales. — Déclarations d'héritages. — Sentences de réunion.

G. 3955. (Liasse.) — 148 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1513-1624. — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Vassonville et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Pierre Verdier, curé de Vassonville, 1580; — Anne Prin, veuve de Thomas Mustel, maître en la Chambre des Comptes, comme aînée en la succession de Maximilien Prin, seigneur de Vassonville, avocat au parlement de Rouen, et pour les nobles enfants sous-âge de Jacques Du Tot, seigneur de Varneville, et de Geneviève Prin, 1620; — Isaac Dumont, écuyer, avocat au parlement de Normandie, même année. — Lieux dits indiqués : Bois du Fy ou du Fay, 1514, 1535; — hameau d'Escrepigny, 1514; — chemin Mouturen, 1514.

G. 3956. (Liasse.) — 101 pièces, parchemin.

1624-1676. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Vassonville et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Barbe Nagerel, veuve de Jérémie Baudouin, auditeur en la Chambre des Comptes, 1631; — Thomas Mustel, écuyer, sieur de Fresnes, et Pierre Du Tot, sieur de Varneville, héritiers, à cause de leurs mères, de Maximilien Prin, sieur de Vassonville, avocat au parlement, 1631; — Louis Baudouin, sieur de Beuville, 1636; — Alexandre Maintru, avocat au Conseil à Paris, ayant épousé Madeleine de la Ruelle, fille de feu Me Louis de la Ruelle, avocat au parlement de Rouen, 1663; — maître Pierre de Caumont, interprète pour le Roi des langues étrangères et archer à la marine de France, 1672.

G. 3957. (Liasse.) — 125 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 1 plan.

1618-1786. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Vassonville et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par messire Charles Du Tot, chevalier, sieur de Varneville, Saint-Ouen-du-Breuil, Vassonville et Bertrimont, 1682; — Maurice Lemaistre, chirurgien à Caudebec, ayant épousé feu Cécile Maintru, fille d'Alexandre Maintru, 1696; — François Le Prévost, écuyer, représentant Isaac Chef d'hostel, sieur de Gouberville, 1698; — Jacques Du Tot, chevalier, seigneur de Varneville... et du fief de Mansigny, conseiller au parlement de Normandie, 1710; par les religieuses du prieuré royal de Saint-Louis à Rouen, 1744; — Gabriel Laurent de Cavelande, trésorier de France et garde des sceaux au Bureau des finances de Rouen, 1735; — Henri du Tot,

marquis de Varneville, 1735 ; — Charles-Nicolas Baudouin, chevalier, sieur de Beuville et des Autieux-sur-Bellencombre, conseiller au parlement de Rouen, 1749; — François-Athanase Le Portier, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, agrégé en la faculté de médecine de l'Université de Caen, fils aîné de Jean-François Le Portier, trésorier des ponts-et-chaussées de la généralité de Caen, 1750; — Jean-Eustache de Lys, seigneur de Lezireux, 1759; — Marie-Jeanne Vaultier, veuve de François-Henri de Saint-Aubin, échevin de la ville de Rouen, dame de Varneville-aux-Grès, Bautot, Boisdroullin, même année; — François-Joseph-Toussaint Le Prévost, seigneur de la Londe, officier d'infanterie, 1786.

G. 3958. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 plan.

1584 (copie) **-1775.** — Aveux et copies d'aveux baillés à la baronnie de Saint-Victor. — Plan de terres appartenant au président de Bailleul, bornées par le chemin de Buchefol et la grande rue du Fresnay. — Nomination, par l'abbé Terrisse, d'un garde pour la banalité du moulin de l'Arbaleste, 1775. — Permission accordée au chapitre, par le Conseil d'Etat de couper les arbres des *pâtis* près Saint-Victor, 1755.

G. 3959. (Cahier.) — 5 feuillets, papier.

1492. — « Inventaire des lettres, chartres et autres enseignements des terres et seigneuries de Moustelles en Beauvoisin et de Villers-en-Weulguessin, appartenant au chappitre de Rouen, par transport et délais faiz par l'evesque de Beauvais, par eschange et à cause de 80 livres parisis, que devoit le dit evesque annuellement aus dits de chappitre... Aussi les lettres du Roi du travers du Neufmarchié. »

G. 3960. (Pièce.) — 0m70c de longueur sur 0m30c de largeur, parchemin.

1496. — « Ensuit par déclaration les terres de Mess[rs] les doyen et chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen, assis en la parroisse de Villers-en-Weuguessin le Normant, contenant LXI acres et plus en XVIII pièces » aux trièges vers la Quiese, des Autieux et du Petit-Noyer, du Bois-Raoul, de la Cauchie, de la Croix-Noblet, de l'Ourmetel, de la Forge. — Mention de Martin de Rodes, écuyer, de messire Edine le Barbier, prêtre, de Perrin Tournebuc.

G. 3961. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1557-1755. — Baux par le chapitre de Rouen de ses terres de Villers-en-Vexin. — En 1557, bail à Robert Ernoult, prêtre, chanoine d'Andely, pour 9 années, moyen-6 muids et demi de blé, mesure de Rouen, payables en 2 termes égaux, la Toussaint et Noel. — En 1755, bail à Jacques Blin, laboureur, moyennant 700 livres par an; fera ou fera faire le service de prévôté à son tour et à ses frais, amendera les chemins, comparaîtra aux pleds de gageplège des seigneuries.

G. 3962. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1502-1650. — Baux par les religieux de l'abbaye de Mortemer de terres à Villers-en-Vexin, 1502 (copie), 1545. — Aliénation faite par la dite abbaye, pour fournir à la taxe de 700 écus, à laquelle elle avait été imposée, de 40 acres de terre à Villers, 1588.— Adjudication au chapitre Rouen. — Déclaration faite par le dit chapitre de biens relevant de Charles d'O et de Pierre de Roncherolles, chevaliers de l'ordre du Roi, gentilhommes de sa chambre, seigneurs de Villers, les dits biens acquis de l'abbaye de Mortemer, 1633. — Procès entre le même chapitre et la dite abbaye au sujet de 3 acres et demie 16 perches, dont elle faisait la revendication, 1648-1650. — Abbés de Mortemer : en 1545, Jean de Roncherolles ; en 1588, Jean du Bec, évêque de Saint-Malo ; en 1650, Philippe de la Fontaine, conseiller du Roi, maître ordinaire de son oratoire, abbé de Saint-Léger, Forêts, Montier et Marsillac. — Mention de biens situés à Villers, possédés par les Chartreux de Paris, en 1545.

G. 3963. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1537 (copie) **-1758.** — Procès en la haute justice d'Etrépagny et, par appel, au parlement, au sujet de la propriété de 3 acres et demie de terre à Villers, entre Jacques Blin, laboureur, fermier du chapitre, et François-Eléonor Guesnier, receveur de la seigneurie de Villers, d'une part, et le sieur Eloi Le Mercier et maître André-Cosme-Eloi Le Mercier, avocat, son fils, fermiers de la terre de Tilliers, 1753. — Enquêtes, mémoires, exploits, sentences. — Autre procès entre le chapitre et M. Nicolas Le Febvre de Dampierre, avocat au parlement de Paris, seigneur de Tilliers pour droit de champart, 1755-1756. — Extraits d'aveux rendus à Philippe de Roncherolles, 1537 (copie) ; — à

Claude de Créqui, 1552, 1555 ; — à Marguerite de Guisencourt, sa veuve, 1561, 1584 ; —à Henri de Lévi, 1628 ; — à Guillaume Sublet, 1650 ; — à François-Henri de Montmorency-Luxembourg, 1691.

G. 3964. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1565-1633. — « Estat du décret des terres sises à Villers-en-Vexin qui furent à Louis Chevalier, laboureur, demeurant à Cahaignes, à l'instance du trésorier de la paroisse de Saint-Jean de Dangu ; » — le dit décret poursuivi en la vicomté de Gisors, tenue par Charles Thomas, écuyer, sieur de Latainville et du Bus, vicomte de Gisors pour le Roi et pour la comtesse de Nemours, 1586, 1600 ; — par Julien Le Bret, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaire de l'hôtel de la reine Marguerite, vicomte de Gisors pour le Roi et pour le duc de Nemours, comte de Gisors, 1608-1613. — Procès, par suite de ce décret, au parlement de Rouen. — « Despence faicte au voiage de Gisors par les députéz du chapitre : jeudi 13 janvier 1600, Couchée à Escouys, 4 l ; vendredi, 14, au mareschal, 10 sous ; au sellyer, 6 sous ; samedi 15, pour la despence de 3 chevaux, à raison de 12 sous par jour pour chacun, pour le boys, poisson du vendredy, 10 livres 5 sous ; dimanche 16, à l'homme pour ramener le cheval de louage et retourner à Gisors, 30 sous ; à Estrepagny, disner, 25 sous ; au mareschal et sellier, 12 sous ; couchée, 30 sous ; lundi 17, viande à disner, 10 sous ; refaçon de souliers et bottes, 15 sous ; mardi, 18, chapon à disner, 14 sous 6 deniers ; 5 fers de cheval, 20 sous. » — En 1565, Henry Le Peletier, vicomte de Gisors.

G. 3965. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1623-1624. — Décret devant Achille Frontin, sieur de la Conté, lieutenant général civil du bailli de Gisors, pour le Roi et le duc de Nemours, comte de Gisors, des biens ayant appartenu à Thibault Le Roux, sieur de la Sablonnière. — « Déclaration par le menu du fief et sieurie de Rocquemont, sis à Villers-en-Vexin, qui fut au dit Thibault Le Roux : Premièrement le dit fief, anciennement nommé Matignon, est un fief de pleines armes... dont le chef-mois est scitué au dit Villers, auquel fief il n'y a aucun domayne non fieffé, sinon le chef-mois ... lequel fief est tenu du fief de la Bucaille ». — Parmi les vassaux, le sieur de Fleury, grand-maître des eaux et forêts de France, pour 4 acres au triège de la sente de Sainte-Marie-des-Champs ; — Jean Hallé, sieur de Mouflaines, conseiller du Roi en son Conseil d'État, pour 7 vergées ; — Nicolas Pouchet, bourgeois de Rouen, pour 7 vergées ; — Guillaume Blier, curé de Villers, pour une vergée.

G. 3966. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1364-1755. — Pièces de procédure relatives à Villers-en-Vexin. — Lettre du contrôleur des actes à Etrépagny, relative au droit d'amortissement dû par le chapitre pour une acquisition à Villers, 1755. — Pièces de comptabilité relatives à des travaux de réparation sur les fermes de Villers. — Charte de Charles V, portant confirmation des lettres de Jean, évêque de Beauvais, par lesquelles, pour demeurer quitte envers les doyen et chapitre de Rouen de 80 livres parisis de rente sur son château *de Recella*, il leur cède tout ce qui lui appartenait *in villa de Villaribus in Vulganisno Normannie et in villa de Montalles, juxta Novum Marcatum*, 1363, 1364 (copie). — « Ensuivent les reliefs et treizièmes et ventes de boys que a receus messire Robert Berrier, durant le temps qu'il a esté receveur de messieurs de chapitre de Rouen en leur terre de Montelles, 1463 ». — Mémoire sur la terre de Montelles : « En l'an 1318, en juin, le roy Philippes bailla et transporta à Ancel, sieur de Grainville, chevalier, 100 livres tournois de annuelle rente, à prendre sur le revenu annuel de l'évesque de Beauvoys, en laquelle rente le dit evesque estoit tenu au Roy pour un giste. Le dit transport faict pour demeurer quicte de 200 l. de rente annuelle que le dit chevalier prenoit par chacun an au Trésor du Roy... En ce dit an, 23 du mois de juin, le dit Ancel transporta les dictes 100 livres à Louys comte d'Evreux, oncle du dit Roy... En l'an 1336, le roy Philippe, héritier du dit conte, vendit la dicte rente au doyen et chappitre de l'église de Rouen par le dit prix de 2,000 livres... En dit an 1336, en juillet, amortissement fut faict des dictes 100 livres... En l'an 1363, le 5 de febvrier, eschange faict de la terre de Moustelles par le dit evesque et chapitre de Beauvoys à l'encontre de la dicte rente transportée au chapitre de Rouen. » — Baux de la terre de Montelles située à Saint-Pierre-ès-champs ou Saint-Pierre-des-Champs, 1600, 1648 ; prix du bail fait cette derniére année, 405 livres par an. — Brevets de fermiers, 1487-1586. — Fragment d'une enquête faite par Jean Ausoult, licencié ès-lois, bailli et garde de la haute justice de Montelles pour les chanoines : déposition de Toussaint Mallet, curé de Corval ; connait Caperon, sur lequel se faisait l'information ; dès son jeune age celui-ci a fréquenté les écoles ; « est bien escripvant et hantant la pratique du greffe de la Ferté, » 1588.

G. 3967. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1447-1640. — Contrats et sentences relatifs à Connelle ; — procès entre le chapitre et le chanoine Raoul Bourdon, curé de Saint-Maclou, prébendé de Connelle, au sujet d'une rente que le chapitre réclamait de lui à raison de cette prébende. — Relation de l'assignation donnée par Guillaume Bérart, clerc messager du chapitre, conformément aux ordres du chapitre, à quelques chanoines, pour comparaître, comme témoins, en la vicomté du *Veulguessin d'Andely*, devant Antheaumet de Saveneaumare, lieutenant d'honorable homme et sage Guy Rabaschier, vicomte de Gisors, 1447. — Procuration donnée par le chapitre à Thomas de Saveneaumare. — Sentence arbitrale rendue par Martin, évêque d'Avranches, sur le procès entre le chapitre et le dit Bourdon ; eu égard à la diminution de la prébende, par suite de la guerre, la rente est réduite de 56 sous à 44 sous, et Bourdon est déchargé des arrérages ; à Rouen en la maison du dit évêque et d'André Marguerie, 13 février 1450 (S. V.). — Mention de Jean Duquesnay, bailli du doyen et du chapitre de Rouen, 1448 ; — de Robert Alorge, vicomte de Connelle, 1480 ; — de David Treffeville et Regnaut Le Coq, licenciés ès-lois, baillis vicomtaux de Connelle et gardes du scel aux obligations de la vicomté du dit lieu, le premier en 1556, le second en 1593. — Sceau du chapitre de Rouen.

G. 3968. (Liasse.) — 115 pièces, parchemin.

1450-1638. — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, prébendés haut-justiciers de Connelle, Cuverville, Marcouville, Houville, Fretteville : Raoul Bourdon, 1450 ; — Jean Valleren, trésorier d'Avranches, en même temps que chanoine de Rouen, 1458-1464 ; — Jean de Poilly, 1475-1478 ; — Robert Fortin, 1483, 1498 ; — Jean Godard, 1525 ; — Jessé Godet, conseiller au parlement en même temps que chanoine, 1527 ; — Jean Girard, 1529 ; — Richard Du Fay, 1538, 1570 ; — Damian de Piscart, 1575 ; — Nicole Grenon, 1580 ; — Marian de Martimbos, 1597 ; — Henri Cavelier, 1618 ; — Pierre De la Mare, 1633, 1638. — Vignes à Connelle. — Trièges, lieux dits : la Carrière au Fay, 1599 ; — les champs Saint-Vast, 1475 ; — le Clos sur les Ruelles, 1597 ; — la côte Maloisel, 1538, 1552 ; — la Fontenelle, 1637 ; — la Fosse du Cornouillier, 1483 ; — les Grands-Camps, 1485 ; — Ile de Connelle ; 1475 ; — la Mautaille, 1638 ; — les Mesnillets, 1571, 1597 ; — le Mur Gaillon, 1483-1527 ; — Port-pinché, 1475 ; — Portpinsay, 1486 ; — le triège du Port-pinché et l'île de Connelle, 1545 ; — les Tournailles, 1483 ; — les Vallots, 1581 ; — la Vigne Coffette, 1571, 1575. — Aveux reçus aux plaids de la seigneurie par les vicomtes ou baillis vicomtaux, Robert Alorge, 1475 ; — David Treffeville, 1538, 1553 ; — Antoine Vaguel, 1570, 1575 ; — Robert Dieupart, 1596 ; — Claude Berthoult, 1618 ; — Hector Viel, 1633, 1638. — Aveu rendu à noble homme Pierre de Bensseradde, seigneur de la Motte d'Argoulle et Auron, maître enquêteur des eaux-et-forêts au bailliage de Gisors et seigneur des terres de Connelle, Foutipou et Houville, à cause de sa femme Katherine Tiercelin, héritière par bénéfice d'inventaire de feu haut et puissant seigneur messire Anne Tiercelin, chevalier de l'ordre du Roi, châtelain de Possé, Daubeuf, Connelle et le Busc-pain, 18 juin 1603. — Mention de Charles de Gatellet, écuyer, 1527 ; — de Roger de Longchamp, chevalier, 1483.

G. 3969. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1467-1670. — Aveux baillés aux mêmes par divers vassaux, notamment par Pierre Bernaudine, ancien capitaine lieutenant de la compagnie de la cinquantaine à Rouen, sans date. — Trièges de dessus les Caustieux aux Tonneliers, 1578 ; — de Frileuze, 1614. — Adjudication de biens qui furent à défunt Jacques de Gastelet, écuyer, demeurant à Daubeuf, 1614.

G. 3970. (Liasse.) — 93 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1458-1657. — Aveux rendus aux chanoines de Rouen prébendés de Connelle, pour biens relevant de leur dite seigneurie, par Nicolas Lempereur, chirurgien de Madame sœur du Roi, 1598 ; — damoiselle Louise de Malvandre, femme de Charles Lambert, écuyer, sieur du Londel, 1637. — Décret d'héritages à la requête de Jean-Paul Le Conte, sieur de Draqueville, avocat en la cour de parlement, 1612. — Biens situés au hameau de Fretteville, paroisse de Daubeuf. — Mention de Guillaume Godeffroy, vicomte de Connelle, 1458.

G. 3971. (Liasse.) — 126 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1467-1782. — Aveux baillés aux chanoines prébendés hauts-justiciers de Connelle, pour biens relevant de la dite seigneurie, notamment par René de Genne, écuyer, sieur du Montmartin, porte-manteau ordinaire du Roi, 1643 ; — François Le Marchand, écuyer, sieur de Bardouville, maître ordinaire en la Cham 650 ;

— Tranquille Alorge, écuyer, sieur de Saineville, 1661. — États des aveux. — Plaids de gage-plège de l'année 1732. — Plan d'une partie de la paroisse de Connelle, représentant le chemin de la Ravine, la terre de M. de Monville, le triège des Cotieux. — Mention, en 1643, des trièges des Étables aux Tibourgs, du Camp Saint, du Port aux Francs, de la Rive aux Telliers, du Motillon, du Port aux moines; en 1650, des trièges des Vallots, sous le Haut bosc, et des Frileuses.

G. 3972. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1446-1785. — Procès, pour mouvance d'héritages, entre Henri Cavelier, chanoine de Rouen, prébendé de Connelle, d'une part, et Jean Le Vavasseur, et le sieur de Roncherolles, d'autre part, les dits héritages situés à Cuverville; ce procès porté à Andely au siège présidial et aux Requêtes du palais. Parmi les pièces formant le dossier de cette affaire, un aveu rendu à maître Raoul Bourdon, chanoine de Rouen, prébendé à Connelle, par un nommé Raoul Babin, le dit aveu reçu par Polet Bernard, vicomte du dit lieu, juillet 1446; — un autre aveu baillé à Jean Valeren, bachelier en décret, autre chanoine de Rouen, 1457. — Baux par François Ruellon, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, prébendé de Connelle, à Michel-Tranquille Arson, curé de Saint-Vast de Connelle, plus tard à Jean-François Blanchard, des dîmes de la dite paroisse, 1785, 1788. — État du revenu de la prébende de Connelle appartenant, en dernier lieu, à M. Pierre-François Harel, chanoine, 1,800 livres. — Mention de Guillaume Alorge, écuyer, sieur d'Auvillers, lieutenant général ancien, civil et criminel au bailliage de Gisors et président présidial au dit bailliage, 1618; — de maître Pierre-Guillaume Le Febvre, prêtre, desservant la chapelle de Cléry, demeurant à Andely, 1785.

G. 3973. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

Fin du XIVe siècle. — « Inventaire des chartes, lettres et enseignemens de la terre et seigneurie de Longmesnil appartenant à chappitre, c'est assavoir de l'acquisition faite par chappitre de la dite terre et seigneurie, du seigneur de Beaussault en l'an mil III^c LXIIII. »

G. 3974. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1652. — « Déclaration de la terre, seigneurie et baronnie de Lomesnil, contenant tant en domaine fieffé que non fieffé, que baille et présente à nos seigneurs les hault doien et chanoinnes, chapitre de la grand église de la cathédrale Notre-Dame de Rouën, faitte et rendue par Guillaume et Marin Langloys, père et fils,... cy-devant fermiers... suivant le bail à eux fait,... 1652. »

G. 3975. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1479-1728. — Plaids de gage-plèges de la baronnie de Longmesnil et de la seigneurie du Fossé, tenus par Louis Dallonne, sénéchal, 1551; — Adrien Le Bon, bailli de Londinières, 1664; — Charles Engren, avocat en la juridiction de Neufchâtel, pour l'absence du sénéchal, 1671; — Michel Bradechal, avocat en la cour, postulant au siège de Gaillefontaine pour l'absence du sénéchal, 1685. — Quittance de Robert Le Gouppil, chantre de Rouen, d'une somme de 9 livres payée par noble homme Tassin de Cuysi par les mains de l'abbé de Saint-Germer de Fly pour le 13e d'un fief assis à Montelles, 1479. — Criée des prises de fiefs relevant de la baronnie de Longmesnil : « Or ouez, or ouez, l'en faict assavoir à tous que l'en prent et mect en la main de MM. les doien, chanoines et chappitre de la grant église N.-D. de Rouen, à cause de leur baronnerie de Longmesnil, les fyez, vassouries, tenemens et héritages cy-aprez déclarez, en deffault d'homme et treizièmes non payés et aultres droictz et debvoirs sieuriaulx non fais, » 1552.

G. 3976. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1324-1485. — Prise à fieffe, par Guillaume d'Abancourt, écuyer, demeurant à Abancourt, de Simon Le Porchier de Fremeville, écuyer, de ce que ce dernier possédait en la paroisse de la Bellière, avec la *mote* et le *plesseis*, et les dépendances en la paroisse d'Eregny, de Pommereus, de Gaillefontaines, de Nouiers et de Loncmesnil, 1324. — Prise à fieffe, par Jean Warin, de Jean de Montmorency, seigneur de Beaussault et de Bretheuil, de 3 acres de terre « à Lonc mainill, » 1333. — Autorisation accordée par Charles, duc de Normandie (Charles V), au chapitre de Rouen, sous condition de services religieux, d'acquérir en fief jusqu'à 300 livres de rente, Rouen, août 1363 (copies). — Acquisition par le chapitre, en conséquence de la dicte autorisation, de la seigneurie de Longmesnil : Jean de Montmorency, chevalier, sire de Beaussault et de Longmesnil, vend au chapitre, achetant avec les deniers que lui avait donnés, R. P. en Dieu Monsr Gaillart de la Mote, jadis cardinal de Rome, moyennant 1,300 florins d'or appelés francs, le fief, terres et héritages

qu'il avoit ès parroisses et villes de Lonc Mesnil, du Fossé, de Huppegnies, de Doudiauville, de Pommeureus, de Saint-Michel de Hallecourt, avec les gardes de tous les francs fiefs tenus noblement de la dite seigneurie, à savoir un 8e de fief au Fossé, tenu par Etienne Le Porcher, un 8e de fief possédé par Jacobin du Quesnoy, deux 8es de fief à Jean de Honcourt, le fief du Bec Eschart, plusieurs franches vavassories, les patronages des églises du Fossé et de Longmesnil ; — présents à l'acte : Jean de Helotière, Mahieu Le Porchier et Marquet De Dun, procureurs de Madame Isabelle de Néelle, femme du vendeur, 17 novembre 1364. — Procuration donnée par Jean de Montmorency et par sa femme. — Renonciation par la dite Isabelle aux droits qu'elle pouvait prétendre sur la seigneurie de Longmesnil. — Quittance donnée par Pierre Osmont, vicomte et receveur du *Noefchastel*, d'une somme de 100 francs d'or payée à Blanche, reine de France, dame de la vicomté de *Noefchatel* pour les ventes du fief de Lommesnil, 28 décembre 1364. — Approbation de la vente de Longmesnil par la dite reine, la dite approbation nécessaire parce que cette terre était assise sous sa seigneurie et dans sa vicomté de Neufchatel; chateau de Neaufle près Gisors, janvier 1365; « présents au Conseil de la Reine, maistre Symon Descorchy, le dean de Pontoise, maistre Guillaume Richier. » — Sentence rendue aux jours des eaux-et-forêts tenus à Neufchatel par Raoul Le Potier, lieutenant de noble homme Monsr Jean sire du Mesnil et de Pierrecourt, chevalier, maître enquêteur des eaux-et-forêts de Normandie et Picardie : Congé de cour donné à Martin Manant, Cardot Manant, Henry Varin, Estienne de Néelle, et Jehan Coqueel, « hommes du chapitre qui avoient esté aprouchez en ces jours pour avoir prins un cherf en la terre de Lommesnil. » Le chapitre avait droit de garenne; et, d'autre part, il n'était pas prouvé que « le dit cherf eust esté esmeuty et fait partir des forests du Roy, de la forest de Bray ne de la forest de Gaillefontaine, » 6 juillet 1412. — Vente par Robin de Roquemont, écuyer, sieur de Roquemont, à Jean Garin, prêtre, curé de Pierrement, précédemment curé de Beaumont-lès-Buchy, des fiefs de la Bellière et du Fossé-en-Bray, le 1er qualifié de quart de fief relevant du Roi, le second de quart de fief relevant du chapitre ; cette vente nécessitée parce que Roquemont se trouvait hors d'état de payer à Jean Garin les arrérages de 44 livres de rente viagère qu'il lui devait et à son fils Perrin et au survivant, en vertu d'un contrat du mois de novembre 1423; 17 décembre 1426 (copie). — « Plés tenus au Fossé-en-Bray, en la seigneurie appartenant à noble homme Yvon de Cangriu, escuyer, par moy Toussaint Bouteilles, seneschal, présents Ricard Le Bassac, prestre, Jehan Floquet, escuier, » 1480 ; lieux dits : les Aunoys du Fossé, le ruissel des Burectes, le Camp au Coq, le chemin Saint-Denis, Clenet, la Communecte, le ruissel du Doit (à la Bellière), le ruissel de Longuetrayme; — Jean de Montlouvet, écuyer. — Contrats de fieffes relatifs aux paroisses de Longmesnil, du Fossé, et de Til-en-Bray; mention de la Mare Maheult, paroisse du Til-en-Bray.

G. 3977. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1389-1464. — Baux faits par le chapitre de la seigneurie et de la ferme de Longmesnil et de l'herbage dit l'herbage du Fort-en-Bray en la paroisse du Fossé. — Bail par le chapitre à Gaspard Carit, pour tout le temps qu'il sera chanoine à Rouen, de la terre *de Longomesnillo cum ejusdem terre honore et onere*, à la réserve de la présentation aux églises de Longmesnil et du Fossé ; prix, 90 francs d'or par an ; tiendra peuplée la garenne de connins, mettra des poissons dans le vivier, pourra, pour veiller aux réparations, employer 15 jours chaque année sans être privé des distributions de l'église *que veniunt ad cedulas*, 18 janvier 1389 (V. S.). — Bail fait devant l'official : Guillaume Roumain, chanoine de Rouen, prend à ferme, du chapitre, pour 9 ans, « le fief de Lonmesnil en la chastellenie de Gaillefontaines, à l'exception des patronages d'églises, du fief des Noyers, » pour 40 livres tournois à payer à 2 sennes ; peuplera les viviers de la Motte et de dessous de carpes et de brochets, 1464.

G. 3978. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1412-1753. — Pièces diverses relatives à Longmesnil. — Bail par le chapitre à Toussaint Lenglés, du moulin de Longmesnil, 1412. — Aveu de terre relevant du chapitre, 1552. — Compromission au sujet d'une difficulté pour une pièce de terre à Gaillefontaine, entre le chapitre et Jacques de Gosselin, écuyer, sieur de Martigny et de Compainville. — Opposition du chapitre au décret des héritages qui furent à Jean Le Normand, pour avoir recouvrement d'une rente de 6 livres sur les dits héritages, 1599. — Information *de vita et moribus* de Jean Cœuillet, lieutenant général en la haute justice de Villedieu, lequel demandait à être reçu à la charge de sénéchal de Longmesnil, vacante par le décès de son père; déposition d'Artur Fourgon, curé du Fossé-en-Bray, 1618. — Procès au Conseil entre le chapitre et Nicolas Lucas, au sujet d'une clameur féodale dont le chapitre avait été évincé par arrêt du parlement, pour 3 acres de terre en herbage vendues à Lucas par Louis Bourlé, 1652. — Plainte adressée au chapitre par Jean Guerould, curé de Longmesnil, contre des *quidents* dont il signale les violences et les sacrilèges publics, 1655. — Procès entre le chapitre et M. Le Gendre de Collande récla-

mant la réunion de la baronnie de Longmesnil à la châtellenie de Gaillefontaine, 1733. — Requête de Jean-Baptiste Joas, curé de Saint-Martin de Longmesnil, à l'Intendant de la généralité de Rouen : la nef de l'église est inhabitable ; on y descend par 4 ou 5 marches ; le toit est en ruine ; on propose la démolition de la chapelle de Saint-Côme et la réparation de l'église ; les habitants délibèrent sur les travaux proposés. — Etat des revenus et des charges de l'église, 1750-1753. — Notes, pièces de procédure concernant Longmesnil.

G. 3979. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier (10 imprimés) ; 2 plans.

1387 (copie.)-**1756.** — Procès entre le chapitre et M. Augustin Thomas du Fossé, sur la double question de savoir si le sieur Thomas était patron de l'église du Fossé, s'il était seigneur de la paroisse (1722-1732). — « Mémoire pour les sieurs doyen, Chanoines et Chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen, Primatiale de Normandie, demandeurs en ajournement, Evoquants et deffendeurs. Contre Augustin Thomas, Escuyer, adjourné, Evoqué, Deffendeur et de son chef incidamment Demandeur en Requête, pour faire dire et juger sous le bon plaisir de la Cour, qu'il sera dit à bonne cause l'action des sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre contre le sieur Thomas ; ce faisant, le condamner de faire retirer, du chœur de l'Eglise paroissiale du Fossé-en-Bray, le banc qu'il y a faict placer, luy faire deffenses de faire faire à l'avenir pour lui par le sieur Curé du Fossé les prières nominales. — Réponse de Augustin Thomas, Ecuyer, seigneur du Fossé Adjourné, Evoqué et Defendeur aussi en Requête du 12 May 1717, contre les sieurs Doyen, Chanoines etc.. » — Exemplaire de la même Réponse avec notes marginales écrites à la main. — « Réplique pour les sieurs Doien, Chanoines et Chapitre de l'église cathédrale et Métropolitaine de Roüen, de mandeurs en Adjournement, évoquans et défendeurs à la Réponse d'Augustin Thomas, Ecuïer, ajourné, évoqué, défendeur et incidemment demandeur en Requête » (en double exemplaire). — Autre Réponse de M. Augustin Thomas avec une consultation de Me Nouet. — Autre mémoire pour le chapitre (en triple exemplaire). — « Mémoire servant et de réponses à Griefs et de Griefs que fournit devant vous, Nosseigneurs de Parlement, Me Augustin Thomas, Ecuyer, Seigneur et Patron Honoraire de la Paroisse du Fossé, Intimé et Appellant de sentence rendue aux Requêtes du Palais à Roüen le 22 Mai 1730, contre les sieurs Doïen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathédrale et Métropolitaine de Roüen Appellans et Intimés. Conclusions. Qu'il plaira à la Cour, sur l'Appel interjetté par les sieurs du Chapitre mettre l'Appellation au néant, et sur l'Appel du sieur du Fossé mettre l'Appellation et au néant corrigeant et réformant, déclarer les sieurs du Chapitre non recevables à le troubler dans la possession constante, suivie et immémoriale de jouir seul, à l'exclusion de tous autres, des Droits Honorifiques en l'Eglise Paroissiale du Fossé ». — Mémoires manuscrits ; dans l'un, le Fossé appelé le Creux ; Rouen, Veron ; Thomas, Matois ; Montmorency, Montmency. — Deux plans informes des terres avoisinant l'église du *Fossé* ou le *Creux* représentant l'église : le cimetière, le presbytère, le manoir seigneurial, l'herbage de Castelier, le vicariat, l'école et le jardin de l'école. — Transaction entre MM. du chapitre et M. Thomas du Fossé, conseiller au parlement, par laquelle, pour terminer le procès mû entre eux et pendant au dit parlement, au sujet des tenures et mouvances de leurs seigneuries et fiefs respectifs, le chapitre cède au dit sieur du Fossé tous droits honorifiques, rentes seigneuriales qu'il possédait et percevait, ainsi que le domaine fieffé qu'il avait dans la terre et baronnie de Longmesnil et du Fossé ; réserve faite par M. du Fossé au sujet de certaines clauses de ce contrat, 5 avril 1747. — Procès-verbal d'arpentage du domaine non fieffé que possédait le chapitre dans la seigneurie de Longmesnil et du Fossé, 7 octobre 1748. — Etats des pièces remises à M. du Fossé, 1750. — Pièces et copies de pièces concernant la transmission et les droits de la terre du Fossé. — Vente d'un fief au Fossé-en-Bray par Colinet du Quesnel dit Jacquin, écuyer, à Martin de Rocquemont, écuyer, 1387 (copie). — Lots de la succession de Guillaume Floquet, prêtre, sieur du Fossé, fils de défunt Jean Floquet, écuyer, sieur du dit lieu, la dite succession échue à Jean Durand, à cause de sa mère Madeleine Floquet, 1540. — Vente de la seigneurie du Fossé par Claude Masier à Jacques de Moy, 1561, et de la même terre par Jacques de Moy à François Desportes, marchand, demeurant à Forges, 1562 ; — par Nicolas Desportes à Gentian Thomas, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, 20 octobre 1599. — Aveux rendus pour le fief du Fossé, qualifié de huitième de fief de haubert relevant de la châtellenie de Gaillefontaine, par François Desportes, à Léonor d'Orléans duc de Longueville, 1562 ; — par Gentian Thomas à Timoléon d'Espinay, sieur de Saint-Luc, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général au Brouage et pays de Saintonge, seigneur de Beaussault... 13 novembre 1603 ; — par Gentian Thomas à Timoléon d'Espinay, maréchal de France, lieutenant pour le Roi en Guyenne, haut justicier de Beaussault, baron des Baons-le-Comte, Norville, Roquefort, 1643 ; — par Pierre Thomas à François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, 1675 ; — par Antoine-Augustin Thomas à Thomas Le Gendre, écuyer, sieur de Collande, brigadier des armées du Roi,

colonel du régiment royal des vaisseaux, 1714. — Aveux et copies d'aveux rendus aux seigneurs du Fossé, par Jean Manant, curé de la paroisse, pour le manoir presbytéral, 1633 ; — par Pierre Bizault, autre curé, pour l'herbage du Castelier, 1709. — Provisions à la cure. — Dispense de bailler aveu pour le manoir presbytéral accordée, dans un but de piété, par Gentian Thomas, 18 février 1642. — Cahiers de plaids. — Inventaire des meubles, titres et papiers de la succession d'Augustin Thomas, sieur du Fossé, du Bosroger et autres lieux, dressé à la requête de sa veuve, Catherine-Agnès Le Maistre, 1701.

G. 3980. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier, (3 imprimés.)

1395-1722. — Pièces diverses relatives au Fossé. — Prise à rente par Pierre de Lespine, de noble homme messire Jean de Fay, dit le Villain, chevalier, sieur de Trossi, et de Blanche, sa femme, d'une pièce de pré nommée Rosière, bordée par la rivière *d'Ecte*, novembre 1395. — « Ensuit la déclaration de la terre et seigneurie du Fossé-en-Bray appartenant à noble homme Charles de Stenelay, » fin du xve siècle ; mention dans cette pièce du pâtis Bourdin, du ruisseau de Longuetraime. — Procès aux plès de la châtellenie de Gaillefontaine tenus par Jean Bellet, écuyer, vicomte de la dite châtellenie, 1526. — Sentences au sujet de la mesure de l'avoine : 4 quartiers de Beaussault font la mine de Gaillefontaine ; le prix du quartier d'avoine est de 7 sous 6 deniers ; celui de la mine, de 30 sous, 1561. — Procès en la haute-justice d'Ecouis : Jean Hallé sieur de Mouflaines, conseiller du Roi en ses Conseils, est envoyé en possession d'une pièce de terre qui lui était contestée par le chapitre, la dite pièce située au triège des Buissons à Longmesnil, 1623. — Procès aux plaids d'héritage de la châtellenie de Gaillefontaine, entre Pierre Manant et Charles Behais, écuyer, sieur de Rosiers, l'un des gardes du corps du Roi sous la charge du maréchal d'Aumont, 1639. — Quittances de M. Bizault, de l'Oratoire, pensionnaire sur la cure du Fossé ; — de M. De la Mulle, curé du Fossé, 1722. — État de la ferme du sieur Jean Duhamel. — Plan informe. — Procès-verbal de visite de l'herbage nommé le Fort-au-Fossé. — Aveux.

G. 3981. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 1 plan informe.

1488-1692. — Donation par Henri Riquier, prêtre, bénéficié en la cathédrale de Rouen, au chapitre de cette église, de 5 acres de pré en la paroisse du Fossé, 1488. — Le même Riquier qualifié de serviteur domestique de de M. de Rouville, seigneur du Fossé, même année. — Ventes de rentes à Charles de la Champaigne, conseiller au parlement, par Claude et Charles Delestre, frères, avocats au parlement, demeurant à Gournay, enfants et héritiers de défunt maître Claude Delestre, sieur du Puis, lieutenant du bailli de Longueville en la châtellenie de la Ferté, 29 mai 1596 ; — à noble homme Jean Le Villain, sieur de Bierville, par Nicolas Dehors, général en la Cour des Aides, 31 décembre 1599 ; — à Thomas Du Val, sieur de Bonneval, conseiller au parlement, par Claude Delestre, écuyer, vicomte de Gisors, sieur de Hodenger, ayant épousé Marthe Thomas, veuve de Pierre Quesnon, sieur du Mont de l'Aigle, 1624. — Vente par le même Delestre au chapitre de l'herbage appelé le Fort-au-Fossé, 5 septembre 1626. — Décret des biens ayant appartenu à Nicolas Manant, 1626. — Déclaration de la ferme de Longmesnil en tout son contenu par le sieur Langlois, ci-devant receveur, 1692. — Plan informe de terres au Fossé.

G. 3982. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 129 pièces, papier.

1573-1718. — Procès du chapitre de Rouen avec les fermiers et receveurs des seigneuries de Longmesnil et du Fossé, notamment avec demoiselle Louise d'Ouville, veuve du sieur Louis Bougler, sieur du Casier ; pièces de procédure et de comptabilité. — Transaction entre le chapitre et le fermier Martin Le Roy ; rabais eu égard aux pertes que le fermier avait subies et à ce que les terres étaient encore de présent en friche, 1596.

G. 3983. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; (1 imprimé.)

1524-1708. — Débats de tenure, pour plusieurs pièces de terre sises en la paroisse du Fossé, entre le chapitre et Abraham d'Abancourt, seigneur du fief de la Bellière et de Maucomble. — Aveu rendu à Pierre de Baudreul, seigneur de la Motte, et à damoiselle Adrienne d'Abancourt par Jean et Nicolas Blondel, 1524. — Décret des héritages de Nicolas Manant ; adjudicataire, Claude Delestre, seigneur de Hodenger, vicomte de Gournay. — Plaids de gage-plège de la terre et seigneurie de la Bellière, 1634. — Mention de Claude Delestre, écuyer, sieur de Hodenger, vicomte de Gournay, 1615 ; — de Nicolas de Bethencourt, sieur de Toupré, licencié ès-lois, lieutenant général du bailli du duché de Longueville en la châtellenie de Gaillefontaine, 1618-1622 ; — des avocats Centurion de Cahaignes et Jacques Cocquerel, 1625.

G. 3984. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1459-1602. — Débat de tenure pour biens situés à Gaillefontaine. — Procès en la châtellenie de Gaillefontaine, et par appel en l'Echiquier et en la grande sénéchaussée de Normandie, pour la propriété de 14 acres de terre au dit lieu, entre le chapitre, d'une part, Jacques de Bethencourt, Andrieu d'Abancourt et autres, d'autre part, 1488-1499. — Sentence de Jean Le Carpentier, bailli de la dite châtellenie étant pour lors en la main du Roi, 1489. — Mandement du Conseil aux vicomtes de Neufchatel, Arques, Caudebec, Montivilliers ou à leurs lieutenants, pour faire ajourner à l'échiquier ledit Jean Le Carpentier, à la requête du chapitre, 20 octobre 1489. — Mandement de Jacques de Breszé, comte de Maulévrier, grand sénéchal et réformateur général de Normandie, à Guillaume Ausoult, huissier de la cour de la sénéchaussée : « Pour ce que à nous et à notre dicte court appartient à congnoistre en provision des matières pendantes au dit eschiquier et en actendant la décision d'icellui en icelles, commectons que vous adjournez bien et deuement les dits Betencourt, d'Abencourt... et autres, dont requis serez par les exposants, à estre et comparoir à certain brief et compétent jour à notre cour et auditoire à Rouen... Donné à Rouen, le samedi 28e jour de novembre 1489. Par Monsr le conte grant seneschal et réformateur général de Normandie, signé Gueroud. » — Autres mandements de Louis de Breszé, grand sénéchal et réformateur général de Normandie, relatifs à la même affaire, 16 avril et 6 septembre 1499; signé : Petremol et Hamelin. — Vente de rentes à Gaillefontaine par Jean de Flavacourt, écuyer, demeurant en la paroisse de Bussy, à Pierre Lucien, prêtre, demeurant à Paris; — par celui-ci à Raoul Le Potier, avocat et conseiller du Roi au bailliage de Caux, 1452. — Robert Mallehcue, lieutenant général de noble homme Pierre de Herbannes, écuyer, sieur de Boves, bailli de Gournay et la Ferté en Bray pour le Roi, 5 juillet 1489. — Mention de la Cauchée Brunehault, du grand chemin de Rouen à Amiens par Gaillefontaine, à Gaillefontaine, 1489; — des Bétoires au dit lieu, 1578; — de Mgr de Saint-Luc, châtelain de Gaillefontaine, 1602. — Sceau de Jacques de Breszé.

G. 3985. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 174 pièces, papier.

1544-1586. — Procès à Lillebonne, au bailliage de Caudebec, au parlement, pour la seigneurie du Tot ou Petiville et pour les alluvions, entre le chapitre de Rouen, et les comtes de Harcourt ou leurs représentants : René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, François de Coligny, marquis d'Andelot, et leurs femmes, sœurs et héritières en la succession du sieur de Rieux, comte de Harcourt, Susanne de Bourbon, dame de Rieux, de Douges, du Val-Hainfray, comtesse de Harcourt et usufruitière des vicomtés et châtellenies de Gravenchon et Lillebonne, pour elle et pour son fils Claude de Rieux, sieur de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis. — Mémoires, répliques, articles sur lesquels il fallait interroger les témoins, exploits, etc... — Mémoire de 1544 : « Les sieurs de chapitre produisent un ancien chartrier... faict par Pierre de Grasquesne, sieur du lieu, seneschal de la seigneurie de Petitville, lequel estoit advocat et homme grave et de grands biens, et sire du Val-Hainfray et dont le prédécesseur Jehan de Grasquesne estoit procureur et gouverneur de la chastellenie de Lillebonne. » — Autre mémoire du milieu du XVIe siècle : « Voullant prouver les dits sieurs de chappitre qu'ils ont joy, à droict propriétaire, de tout le revenu seigneurial... du fief du Thot, lieu et paroisse de Petiville... s'aident de la coppie d'unes lettres et chartre en latin, soubz le scel d'armes de Jehan *de Rouneyo*, sieur de Grainville-la-Droueuse, chevalier, et de dame Alexis de Moret, sa femme, icelle Alexis, seur de dame Marguerite de Moret, vefve de Galleran *de Ivryaco*, chevalier, en laquelle chartre est incéré la lettre de la vendue faicte par la dicte Marguerite de Moret, pour sa nécessité, à M. Jehan *de Bullis*, chanoine de l'église N. D. de Rouen en nom... de très-révérend père en Dieu M. Jehan, par la grâce de Dieu, cardinal du Saint-Siége apostolique et archevesque de Rouen, *de totam terram quam habebam in mariscis in parrochia de Petiville supra Secanam prope Gravenchon in Caleto*, de l'an 1285, *die mercurii post festum sancti Gregorii*,... lesquelles droictures... et marests furent donnez par le dit sieur archevesque aux doien et chappitre... S'aident d'une ancienne charte du roy Philippe... 1292... contenant vidimus et approbacion d'autre chartre du dit Philippe, le tiers fils de saint Loys, de la chartre de Mathieu de Trie et de dame de Moret, sa femme;... d'une autre chartre, donnée soubz le sceau d'armes de hault et puissant sieur Jehan, sieur de Harcourt, vicomte de Chasteleraut, en date du dimenche d'après la Saint-Andrieu 1313, contenant narration que le dit sieur de Harcourt, son séneschal, et officiers avoient fait prendre le fief et ses appartenances que les dits sieurs doyen et chanoines avoient acquis en ses fiefz de Gravenchon en la paroisse de Petiville... Transaction par laquelle le dit sieur de Harcourt, par le moyen de 200 livres à luy paiez, s'estoit départy de la dicte saisie, et avoit esté accordé que les dits de chappitre tiendroient et releveroient d'ores en avant le fief de Petiville du dit sieur de Harcourt et feroient l'hommage seulement

par l'un de leur chappitre à chacune fois que l'un des seigneurs de Harcourt décéderoit. » — « Déclaration des mises et vacacions faites pour Messieurs les doyen, chanoines... par Messire Jehan Gohorel, presbtre, en leur procès de Lislebonne, » 1553. — Bail par le receveur général de la vicomté de Lillebonne des Plastonnets et Nouettes et de la ferme des Marais sis à Petiville, 1581. — Mandement du duc d'Elbeuf, pair et grand écuyer de France, à Eustache Trevache, receveur de son comté de Lislebonne, pour qu'il eût à payer, des deniers de sa recette, au chanoines de Rouen, ce qui leur était du, à cause des alluvions de Petiville, suivant l'arrêt du parlement; « donné en notre bourg d'Elbeuf, le 27e jour de septembre 1588, » signé : Charles de Lorraine; et plus bas, de Sainct-père. — Mention des « armaries du chapitre encore plantées en leur église de Petitville, » XVIe siècle; — d'officiers de Lillebonne révoqués « *ad nutum* des comtes de Lillebonne, s'ils ne faisoient à la posté des seigneurs », 1545; — de Thomas duc d'Excestre, comte de Dorset et de Harcourt, 1419; — du duc de Lorraine et de Vaudemont, comte de Harcourt, 1479; — de Jean Langlois, lieutenant général du vicomte de Lillebonne, 18 février 1300; — de Thomas Pougnant, bailli de Harcourt, tenant les assises de Lillebonne, 7 juillet 1400; — de Jouen Le Gay, prévôt du chapitre, 27 janvier 1410; — de Guillaume Marguerie, sieur de Penneville, lieutenant général du vicomte de Caudebec, 1467; — du sieur Le Mareschal, sénéchal de Petitville, plus tard, procureur du Roi au bailliage de Caux, 1469; — de Roger Gouel, bailli de Harcourt, 1er juillet 1479; — de Pierre de Grasquesne, seigneur de Grasquesne, Tregarville, Val-Hainfray, sénéchal de Petitville, 1485; — de Jean Baillart, lieutenant général du vicomte de Lillebonne, 1486; — de Pierre Doulcet, élu de Caudebec, lieutenant du bailli de Harcourt à Lillebonne, 21 décembre 1529; — de Jean Chapelle, licencié ès-lois, lieutenant général, en la vicomté de Lillebonne, de M. le bailli de Harcourt, 1546; — de Jean Du Jardin, naguères procureur d'office en la châtellenie de Lillebonne, même époque; — de Pierre Desmares, sous-sénéchal de Petitville en 1459, « lequel estoit notable personnage, lieutenant du vicomte de Caudebec et depuis lieutenant du bailli de Caux au dit siége; » — d'Adam Desmares, avocat du Roi en la vicomté de Caudebec, bailli de Harcourt ou son lieutenant au siége de Lillebonne en 1468, etc... — Lieux dits : Le fief du Val-Hainfray, 1544; — la prairie d'Estellenc nommée les Noectes de Harcourt, vers 1550; — « le grand et ancien chemin de Lillebonne et du pays de Caux, séparant les fiefs de Harcourt et de Petitville et s'arrêtant en chaussée de chemin ferme près des marais, un peu en deça de la rivière de Seine, vis-à-vis de Courtval, appelé le chemin de Courtval. »

G. 3986. (Liasse.) — 158 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1406-1599. — Aveux rendus au chapitre de Rouen, pour biens relevant de leur seigneurie de Saint-Martin de Petitville, notamment par Martin Ladoube, Colin Le Seigneur dit Tuby, 1467; — Pierre Benart dit Malo, Guillaume Benart dit Jouennaux, 1468; — Toustain Benart dit Le Thyon, Guillaume Benart dit Lomme, Toustain Benart dit Friant, 1474; — Jean De la Rue dit Jendre, Robinet Le Fevre dit de Long, 1486; — Gabriel Benard dit Malo, Jean Gouel dit Fouquet, prêtre, 1543. — Aveux reçus aux plaids tenus par Adam Desmares, licencié ès-lois, sénéchal de la seigneurie, ayant pour commis Jean Lemareschal, 1469; — Guillaume Desmares, autre sénéchal, 1544; — Pierre Desmares, sous-sénéchal, 1555. — Prise à fieffe par Jean Beignart, dit Le Machon, demeurant à Petitville, du chapitre de Rouen, de 2 pièces de terres « ès marès du Tot... aux champs d'icelle ville de Petitville, » 14 décembre 1406. — Contrat passé au tabellionage de Rouen, le dimanche 10 octobre 1493, par lequel Nicole Canterel, curé de Longueil, neveu et héritier de Guillaume Canterel, chanoine de Rouen, curé de Longueville la Giffard, assigne au chapitre de Rouen, conformément aux volontés de son oncle, et pour une fondation pieuse, une rente de 20 sous par au sur les biens relevant de la seigneurie de Petitville. — Lieux dits : Voie aux Pellerais, 1406; — aux Pererays, 1467, aux Perrerais, 1485; — chemin menant de la grange au mont, 1467; — vivier de Grasquesne, 1543. — Mention de Jean de Grasquesne, écuyer, 1425; — de Pierre de Buillon, écuyer, vicomte de Caudebec, 1529; — de Pierre Le Clerc, licencié ès-lois, sieur du Tuit, bailli vicomtal de Lillebonne, garde du scel des obligations de la vicomté du dit lieu, 22 juillet 1599.

G. 3987. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 142 pièces, papier.

1575-1778. — Etat des pièces de terre qui composent la ferme tenue par Pierre Dufour des héritiers de M. Jacques Votte, prêtre, héritier de Jacques Votte, son père, représentant par fieffe le sieur Yvelin de Béville. — Affaire de deshérence par suite de l'absence du sieur Alleaume; élection de curateur au dit Alleaume. — Fieffe faite par François-Henri Yvelin, sieur de Béville, avocat au siége présidial de Caudebec, fils aîné et principal héritier de M. Pierre-Armand Yvelin, sieur de Béville, premier et ancien président en l'élection de Caudebec au dit Alleaume, 1719. — Arpentage du plan général de la seigneurie de de Petitville. — Nomination de prévôt du comte de Lille-

bonne. — Etat des aveux ; table alphabétique des vassaux de la seigneurie de Petitville qui ont baillé aveux. — Copies d'aveux. — Réunion d'héritages. — Mention de Louis His, grènetier au grenier et magasin à sel de Caudebec, bailli vicomte du comté et haute-justice de Lillebonne et Bolbec, 26 novembre 1738; — de Louis-François Aubouin, bailli vicomtal du même comté, 1766.

G. 3988. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1252-1476. — Copie de 53 titres concernant les rentes du chapitre de Rouen à Saint-Vast, remis, en 1476, au doyen Nicolas Du Bosc, la dite copie collationnée, pièce par pièce, par le notaire du dit chapitre, Belengues. — Donation faite au chapitre par Philippe de Boissy, curé de Hotot *juxta Dieppam*. pour faire son anniversaire, de son manoir de Beaurepere qu'il avait acheté de Richard de Groussy, neveu de Monsr Richard Le Porc, 1252. — Vente au chapitre, achetant des deniers de feu Robert de la Porte, en son vivant, chantre de la cathédrale, par Philippe Catel, clerc, et Jeanne, sa femme, pour 30 livres et 10 sous tournois, de 43 sous de rente sur 2 pièces en la paroisse de Saint-Vast, 1297. — Vente au chapitre, achetant des deniers de feu Jean *de Velleboto*, en son vivant, archidiacre du petit Caux, par Jean de Bertreville, chevalier, de rentes à Saint-Vast, 1299. — Vente par Philippe de la Saline, écuyer, au doyen Philippe de Ambleinville ; — et confirmation de cette vente par Nichole de la Saline, femme du dit Philippe ; 61 sous de rente pour 30 livres 10 sous, 1288, 1289. — Vente par Thomas Cacheleu à maître Robert de Tycuville, chanoine de Rouen, 1309. — Accord entre le chapitre et Jean de la Saline, 1330. — Achat de rentes à Saint-Vast par Pierre Arquier, haut doyen de Rouen, 1337 ; — donations faites au chapitre par le dit Arquier, se qualifiant de docteur ès-lois, de chanoine de Narbonne et de chapelain du pape, 1339. — Achat de rentes pour l'obit de maître Pierre Germain, chanoine décédé, 8 mai 1350. — Achat de rentes par Girard de Branthomme, doyen de Rouen, comme exécuteur testamentaire de maître Etienne De Marc, chanoine de Rouen, 1356. — Achat de rentes et donation de ces rentes au chapitre, par Nicolas Oresme, doyen de Rouen, 1377. — Achat de rentes et donation de ces rentes au chapitre par Hugues Lenvoisie ou le Renvoisie, autre doyen, 1385, 1390. — Lettre adressée à un bailli du chapitre, vers la fin du 14e siècle : « Très chier sire et parfait amy, toute recommandacion premise, plaise vous sçavoir..... Aultre chose ne vous sçay que rescripre. Dieu vous ait en sa sainte garde. Le tout votre petit serviteur Jehan Dujardin, clerc de Saint-Vaast. » — Mention des baillis du chapitre en la rivière d'Eaune, Jean Amable, 1289 ; Jean de Saint-Pierre, 1353; — des baillis de Saint-Vast, Jean de Saint-Pierre, 1356, 1358 ; — Colart Le Riant, 1385, 1386 ; — Guillaume de Beaurain, 1402 ; — Guillaume Estienne, vicomte de Saint-Vast, 1460 ; — Simon De Lectre, vicomte de Bures, 1407 ; — de clercs établis pour passer les lettres en la baillie de Saint Vast, 1330-1337. — Cet office rempli, en 1358, par Monsr Jean le Brument, prêtre. — Mention de Monsr Nichole d'Imoville, Monsr Willaume de Bellou, maître Jean Menart, 1309 ; — de Monsr Jehan Doublel, chevalier, 1337 ; — de Regnault de Monteigni écuyer, 1386.

G. 3989. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

XVIe siècle. — « Papier des rentes et revenus appartenant à messieurs du chapitre de Rouen en la paroisse et seigneurie de Saint-Vast. » C'est un inventaire des pièces contenues dans le cartulaire analysé sous le n° précédent, notamment de celles qui concernent les fondations de Hugues de Renvoisie, *Gaude* et messe de l'Annonciation à dire le 3 mars.

G. 3990. (Liasse.) — 7 feuillets, parchemin ; 24 pièces, papier.

1476-1560. — Mémoire des rentes et revenus appartenant au chapitre en la seigneurie de Saint-Vast. — *Articuli descordabiles inter dominum decanum ecclesie Rothomagensis et capitulum ejusdem ecclesie.— Sequuntur ea que domini de capitulo ecclesie Rothomagensis dicunt, proponunt et allegant contra dominum decanum ejusdem ecclesie quoad jurisdictionem altam, bassam. Rei veritas est.., quod rex Francie vendidit altam justiciam ipisis de capitulo, precio appreciato in omnibus terris ecclesie in tota baillivia de Caleto et nominatim in terra Sancti-Vedasti; nec potest negare decanus quin in ultimo resorto teneantur ejus homines respondere in altis diebus ipsius capituli, et ita tenet idem dominus decanus ipsam altam justiciam ab ipso capitulo, et temporibus suorum predecessorum visum est quod, si injustitia aliqua fiebat alicui de terra, sive per baillivum, sive per officialem in spiritualibus in terra illa, conquerebantur homines in capitulo, et ibidem eis fiebat justicia.* — Transaction entre le chapitre et le doyen Nicolas Dubois ; arbitres choisis : Jean de Gouvis pour le chapitre, Jacques de Rouville pour le doyen Nicolas Du Bosc. — Sentence arbitrale du 8 mai 1476. — Ratification par le chapitre de cette sentence, 17 mai 1476. — Assignation, à la requête du chapitre, au fermier du doyen,

pour avoir paiement de la rente de 22 livres due par le doyen au chapitre, en vertu de la dite transaction, en échange de rentes contestées.

G. 3991. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 15 cachets.

1718-1750. — Provisions données par M.M. de la Roque Hue et Terrisse, hauts doyens du chapitre, aux offices de la haute justice de Saint-Vast. — Il résulte de ces provisions que le haut doyen était seigneur temporel de la baronnie de Saint-Vast, qu'il y possédait haute, moyenne et basse justice, laquelle s'étendait aux paroisses de Saint-Vast et de la Pierre, et à celle de Bracquemont en partie; qu'il y possédait aussi une exemption avec juridiction quasi-épiscopale. — Vicaires généraux, Pierre-Alexandre Mangeard, licencié en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Nicolas d'Alihermont, 23 décembre 1718; — Pierre Guérin, chanoine de Rouen, 5 mai 1750. — Officiaux, Denis Scourjon, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Pierre de Manéhouville, 10 juin 1718; — le même Guérin, 5 mai 1750. — Promoteurs, Joseph Gringore, licencié ès-droits, 21 décembre 1718; — Charles-Robert Mouquet, 6 mai 1750. — Greffier de l'officialité, Jean Millard, 5 mai 1750. — Baillis, Joseph Gringore, avocat aux juridictions royales d'Arques, 21 décembre 1718; — M. Suzenne du Clariel, licencié aux lois, avocat au parlement, 12 mai 1750. — Procureurs fiscaux : Henri Boullard, procureur aux juridictions royales d'Arques, 21 décembre 1718; — Jacques Mayeu, procureur aux juridictions de Dieppe, 13 mai 1750. — Greffier, Claude Pernet, notaire, demeurant à Bures, 6 mai 1750. — Notaire ou tabellion, Etienne Le Villain, notaire royal au siége d'Arques, 21 décembre 1718; notaire et sergent, Jacques Le Boulenger, 10 avril 1750; sergent, Nicolas Le Villain, sergent royal au siége d'Arques, 21 décembre 1718. — Curé de Saint-Sulpice de la Pierre, Pierre Labsolue, en remplacement de Paul Deshayes qui avait résigné, 13 novembre 1721. — Cachets de MM. de la Roque-Hue et Terrisse.

G. 3992. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

Milieu du XVIIe siècle. — Terrier de la baronnie de Saint-Vast. — « Noble homme Charles Bigot, conseiller au parlement de Normandie, au droit de damoiselle Jehanne Duparc, sa femme, tient de Mons[r] le haut doyen une pièce de terre au triège de Herchinval. » — François de Ricarville, écuyer. — Incomplet du commencement et de la fin. — Manquent plusieurs feuillets.

G. 3993. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier, relié en parchemin.

1764. — Cueilloir des rentes seigneuriales dues à la baronnie de Saint-Vast, par M. de Sommery, capitaine de dragons, Charles Maillet, curé de Saint-Vast, Guillaume Benoit, curé de la Pierre, le marquis de Romé, les mineurs de M. de Waincourt, Pierre Cauchy, etc. — Fief de Bruncosté tenu par foi et par hommage de la dite seigneurie. — Terroirs indiqués : Archinval, les Aunois, Brisecharue, les Carreaux, Cocaignes, les Coudrais, la Fosse-Villeuse, les Grands fourneaux, la Gatte, les Gattes-Vasseur, le Grasmardy, Hennetreu, Houllegate, la Justice, la Langue-Lambert, la Marlière, Nonieval, les Petites Houlettes, Ponval, Rayon Coquet, Rayon des Chandelles, terroir de Rome, Rue du Bosc, Val à leux, Val au doyen, Val Belluche, Val Martin Matte, la Valette.

G. 3994. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1673-1731. — Aveux et déclarations du fief de Bruncosté, sis à Saint-Vast, relevant de la baronnie du dit lieu, possédé, en 1673, par damoiselle Madeleine, Anne-Catherine et Elisabeth de Sarevilliers, sœurs, cohéritières en la succession de feu Messire Pierre de Sarevilliers, chevalier; — en 1719, par Gabriel de La Louel, comme héritier sous bénéfice d'inventaire de Catherine de Sarevilliers, sa tante, veuve de Gédéon Gosselin, sieur de Compainville; — en 1730, par Anne de Sarevilliers, veuve de Messire Louis de Selles, chevalier, seigneur de Létanville, héritière sous bénéfice d'inventaire d'Anne-Louise de La Louel, fille de Gabriel de La Louel; — en 1731, par Messire Pierre-François Dumesniel, chevalier, seigneur de Sommery, par suite d'achat fait le 22 juillet de cette année. — Ce fief qualifié de huitième de haubert.

G. 3995. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1547-1746. — Aveux baillés au doyen du chapitre de Rouen, comme seigneur de la baronnie de Saint-Vast, pour biens situés en ladite baronnie, par Pierre de Dampierre, écuyer, sieur de Saint-Agathe, 1613; — Sarra d'Imbleval, fille de défunt Antoine d'Imbleval, sieur de Bretel, 1614; — Guillaume Le Canu, sieur de la Chilardière, 1676; — Pierre Le Vigner, écuyer, sieur de Dampierre, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, fils aîné de Jean-Baptiste Le Vigner, correcteur en la même Chambre, 1718. — Aveux reçus, en 1618, par Jacques

Blocquel licencié ès-lois, bailli vicomtal de Saint-Vast. — Mention des lieux dits : Herchyval, 1547 ; — Hennetreu, de Dieppe à Neufchatel, passant par Saint-Vast, 1613 ; — chemin Val Belluche, les Couldrais, Petit-mont, 1628.

G. 3996. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1612-1764. — Aveux rendus au doyen de la cathédrale de Rouen, comme seigneur haut justicier de la baronnie de Saint-Vast d'Equiqueville et Braquemont, par les vassaux de cette baronnie, notamment par noble homme Nicolas Duplys, sieur du Boscmesnil, 1616 ; — Adrien Le Carruyer, écuyer, sieur de Bruquedalle, 1629 ; — Alexandre de Saint-Ouen, sieur de la Haye-le-Comte, 1673 ; — Jacques Dumesniel, écuyer, gentilhomme garde de la manche du Roi, ayant épousé Marie-Gabrielle Le Carruyer, fille aînée de Gabriel Le Carruyer, en son vivant, écuyer, sieur de Sainte-Marie, maître particulier des eaux-et-forêts du bailliage de Caux en la vicomté d'Arques, 1718 ;— Antoine-Nicolas Dumesniel, chevalier, marquis de Sommery, colonel du régiment de Sommery, 1719. — Lieux dits indiqués : Camp du Navier, chemin de Hennetreu, chemin de Herchival, terroir de Houlegate, terroir des Houllectes, Petit-mont, vavassorie de la Saline, Vocadare, 1070.

G. 3997. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1616-1764. — Aveux rendus au doyen de la cathédrale de Rouen, comme seigneur haut justicier de la baronnie de Saint-Vast-d'Equiqueville, par Jean-Paul de Bures, écuyer, sieur de la Pierre et d'Epinay, 1614 ; — René Le Seigneur, écuyer, sieur du Chevalier, héritier de Marguerite Le Seigneur de Gueuteville, 1724 ; — Laurent Dumesniel, écuyer, sieur de Hattevillette, fils aîné et héritier de Catherine Vandart, 1730 ; — Marie-Gabrielle Le Caruyer, fille aînée de Gabriel Le Caruyer, écuyer, sieur de Sainte-Marie, maître particulier des eaux-et-forêts en la vicomté d'Arques, 1733. — Lieux dits indiqués : les Aulnoys, 1664 ; — le Pont de Grez, 1717 ; — le terroir du Mont-de-Notre-Dame, 1730.

G. 3998. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1639-1686. — Minutes du greffe de la haute justice de Saint-Vast-d'Equiqueville. — Baux judiciaires, acceptations de successions, adjudications d'héritages, nominations de tuteurs.— Baillis : Nicolas Hardy, licencié ès-lois, avocat, 1671, 1672 ; — Pierre Blocquel, 1663-1671 ; — Lormier, avocat, exerçant la justice pendant l'absence du bailli en 1670. — 24 octobre 1686, Robert Ansel, receveur, demeurant à Lestanville, se présente comme procureur de son frère, Guillaume Ansel, chapelain de S. M., titulaire de la chapelle royale de Sainte-Austreberte.

G. 3999. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1453-1769. — Pièces diverses concernant la baronnie de Saint-Vast. — Inventaires des titres et papiers de cette seigneurie, dressés par les soins de Messire François-Christophe Terrisse, haut doyen, 1752-1766. — Reconnaissance d'une rente annuelle de 5 livres, due au doyenné par les curés de la Pierre. — Procès pour les dîmes et pour les pâturages. — Aveux. — Lots des biens de la succession de feu maître Jean de Catelier, en son vivant, curé de Bouteilles, 1729. — Contrat de mariage entre François Vatel, chirurgien, et Marie Plesse, fille de maître François Plesse, avocat, contrôleur du domaine de la vicomté d'Arques, 1641. — Curés de la Pierre : Paul Deshayes, oncle de M. Deshayes (chanoine d'Evreux en 1727), 1718 ; — Labsolue, 1735 ; — Benoist, 1766.

G. 4000. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1764-1770. — Aveux baillés à François-Christophe Terrisse, doyen du chapitre de Rouen, comme seigneur haut justicier de la baronnie de Saint-Vast d'Equiqueville, par Thomas Routier, sieur d'Archimont ; — Madeleine-Angélique Gringore, veuve de messire François de Fontaine, écuyer, sieur de Woincourt, 1763 ; — Claude-Pierre Le Roux, chevalier, sieur de Laval, seigneur d'Epinay, représentant par acquisition (1738) le sieur Bourbel de Montpinçon, lequel représentait Madeleine Le Seigneur de Quetteville, cohéritière en la succession du sieur d'Epinay, lequel représentait, à son tour, Jean-Paul de Bures, écuyer, sieur de la Pierre ; — Guillaume le Vaillant, écuyer, sieur du Hamel, ayant épousé Anne-Charlotte de Saint-Ouen, fille d'Aymar de Saint-Ouen ;—Nicolas-Laurent Dumesniel, écuyer, fils de Laurent Dumesniel, sieur de Hattevillette, fils de Catherine Vandart ; — Pierre-Eustache Le Vigner, baron de Dampierre, conseiller au parlement ; — Charles Maillet, curé de Saint-Vast, 1764 ; — Nicolas-Joseph Gruel, major de la ville de Narbonne, 1766 ; — les trésoriers de la fabrique de Saint-Vast, 1770 ; — Nicolas-André Le Vaillant, écuyer, sieur du Buisson, 1771. — Aveux reçus par Pierre Buisson, 1771. — Aveux reçus par Pierre Suzenne, écuyer, sieur du Clariel, avocat en par-

lement, sénéchal de la baronnie. — Lieu dit indiqué, la Fosse Villeuse, 1786.

G. 4001. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1664-1787. — Plaids de gage-plège de la baronnie de Saint-Vast, tenus au manoir seigneurial par Pierre Blocquel, licencié ès-lois, bailli, 1664-1669 ; — Nicolas Hardy, procureur fiscal de la dite baronnie, 1672 ; — Marc Laignel, bailli, 1677-1680 ; — Robert Signol, bailli, 1689-1693 ; — Thomas Plé, lieutenant général du bailli, 1703 ; — François Le Nepveu, sénéchal, 1716 ; — Pierre Gosse, lieutenant général de la baronnie, 1722 ; — Jacques Becu, lieutenant général, 1731-1733 ; — Joseph Gringore, licencié ès-lois, curé de Saint-Vast et bailli, 1750 ; — Pierre Suzenne du Clariel, avocat en parlement, bailli, 1755-1774 ; — Pierre-Jacques-Nicolas Bourdon, avocat au bailliage d'Arques, sénéchal de la dite baronnie pour l'absence de M. Pierre Godefroy, avocat en parlement, bailli, 1780 ; — le dit Godefroy, bailli, 1787.

G. 4002. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1546-1693. — Contrats passés au tabellionage de Saint-Vast. — Fragment d'un cahier de ce tabellionage ; — Contrat par lequel maître Louis Machon, prêtre, pour lors habitué en la paroisse d'Equiqueville, et auparavant habitué en celle de Saint-Vast, donne à l'église de Saint-Vast, 400 livres à prendre sur son neveu François Le Prévost, 1659.

C. 4003. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1609-1769.—Sentences rendues en la haute-justice de Saint-Vast. — A l'instance de Guillaume Le Canu, sieur de la Chilardière, veuf de Marguerite de Saint-Ouen et héritier, quant aux meubles, de ladite femme, ajournement de Louis Fredin « pour confesser aux faits de défunte Perrette de Saint-Ouen, grand mère dudit Fredin, apposés au pied des obligations dont ledit Le Canu était porteur, » 1662. — Sentence sur un procès entre les habitants de Saint-Vast et Jean Le Coffre, fermier de la dame de la Villette, pour la liberté du passage des bestiaux pour aller aux pâturages des communes dudit lieu, 1736. — Lettre du greffier de la haute-justice de Saint-Vast, au greffier de la juridiction du chapitre, pour savoir quelle est l'intention des chanoines au sujet des appels de la haute-justice de Saint-Vast. Ces appels doivent-ils être relevés au bailliage d'Arques, à la juridiction du chapitre ou bien au parlement? — Sommation à des particuliers d'avoir à procéder au bailliage d'Arques sur les appels des sentences de Saint-Vast, 1690.

G. 4004. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1703-1781. — Minutes du greffe de la haute-justice de Saint-Vast. — Provisions de Joseph Gringore, avocat, à l'office de bailli ; nommé par Mgr de la Roque-Hue, haut-doyen ; reçu par les hauts-jours du chapitre, 1718. — Nomination de Pierre le François, comme tabellion, 1er août 1737 ; — de Jacques Le Boullenger, comme sergent, en remplacement de Nicolas Le Villain destitué ; — réception de ces deux nouveaux officiers, à la requête de Joseph Gringore, licencié ès-lois, curé de Saint-Vast, agissant au au nom du haut doyen, 1er août 1737. — Nomination de Jacques Mabieu, comme procureur fiscal ; — de Claude Pernet, notaire, comme greffier, 1750 ; — de Jean Hardy (admis, le 23 juin 1761, avocat conseil postulant en la haute-justice), comme tabellion et sergent priseur vendeur, 21 septembre 1761 ; — de Pierre Suzenne du Clariel comme bailli, 1745-1769 ; — de Pierre Godefroy, autre bailli, 1781. — Nomination de tuteurs principaux et consulaires. — Nomination de tuteurs aux enfants mineurs de feu Nicolas-François de Fontaine, écuyer, sieur de Woincourt, demeurant à Saint-Vast ; parmi les parents des mineurs appelés au conseil de famille, Charles-Louis de Fontaine, chevalier, sieur de Cerisy, chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des gardes du corps, Pierre-Nicolas de Fontaine, chevalier, sieur d'Imbleval, major d'Abbeville, Pierre-Hubert de Fontaine, sieur de Tully, chevalier de Saint-Louis, Nicolas-Armand de Fontaine, chevalier de Saint-Louis, brigadier des chevau-légers du Roi, 23 juillet 1751. — Actes d'acceptation de succession et de renonciation à succession. — 17 août 1718, femmes condamnées pour insolences commises à la procession du Saint Sacrement. — 16 juillet 1739, défense, conformément aux arrêts de la cour, de tirer des coups de fusil spécialement vers la minuit. — 17 décembre 1764, déclaration de grossesse avec indication du père ; enjoint à la femme de veiller à la conservation de son fruit, sous peine de la vie. — 16 décembre 1765, 19 septembre 1768, autres déclarations de grossesse; une servante se déclare enceinte des œuvres de son maître ; sa déclaration est trouvé calomnieuse ; cette fille est condamnée à 100 livres d'intérêts; le maître est autorisé à faire publier et afficher la sentence dans toute l'étendue de la haute-justice, aux frais de la fille.— Mai 1781, sur la requête des habitants, réception de Pierre Du Croq, comme garde messier. — 14 avril 1765,

sentence pour l'élagage des haies et des arbres le long des chemins vicinaux, conformément aux arrêts du parlement, des 17 août 1751, 3 mai 1752, 18 janvier 1759.

G. 4005. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1717-1789. — « Déclaration des fiefs, vavassories et héritages dont messire Jean de la Roque-Hue, presbtre, chanoine et haut-doyen de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen, seigneur spirituel et temporel de la baronnie et haute justice de Saint-Vast-sur-Equiqueville et de Bracquemont, en partie, et président du clergé, prétend faire réunion en son domaine non fieffé de sa dite seigneurie... à faute d'hommes, adveux, desnombrements et déclarations non baillés, rentes non payées, et autres droits et debvoirs seigneuriaux non faits suivant la coutume, 1717. » — Autres déclarations d'héritages; — procédures pour leur réunion à la seigneurie de Saint-Vast.

G. 4006. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 173 pièces, papier.

1567-1777. — Déclaration par bouts et côtés, baillée au baron de Clères-Panilleuse, par Jean Bigues, chanoine prébendé de Panilleuse, des biens appartenant à ladite prébende, relevant de ladite baronnie, 1567. — Autres déclarations par le chanoine Charles Levesque; — par le chanoine Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle (à haut et puissant seigneur messire Louis Jubert de Bouville, baron de Dangu, marquis de Clères-Panilleuse, seigneur de Saint-Martin-aux-Buneaux, conseiller d'Etat ordinaire), 1737. — Déclaration, fournie par le même, du revenu de ladite prébende, consistant en un canton de dîmes, et en 13 acres de terre labourable affermées 950 livres; avec charge pour le prébendé d'entretenir seul le chancel de la paroisse qui est grand, la grange des dîmes et en partie la porte charretière du presbytère où était ladite grange, 1730. — Baux de la prébende, 1669, 1756. — Procès entre René de Presteval, marquis de Clères-Panilleuse, et Jacques Le Sage, curé de Panilleuse, pour une *trie à pigeons* que ce dernier avait indûment établie et qui faisait tort au colombier dudit marquis, 1671. — Procès pour les dîmes entre Jean Caresmel, chanoine prébendé de Panilleuse, et Robert Goulé, vicaire perpétuel de Panilleuse, fermier des dîmes; — entre Charles Levesque, autre chanoine prébendé, et le même Goulé, prétendant au tiers des dîmes; — entre Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle et Pierre Voisin, autre curé de Panilleuse, pour les dîmes 1729. — Devis des réparations à faire au chancel et à la grange dîmeresse de Panilleuse, XVIIIe siècle — Lettre de Belhoste, curé de Panilleuse, au chanoine prébendé de Panilleuse : « Le temps, toujours très-dur, et les malades de notre paroisse, quoiqu'ils soient à présent en plus petit nombre, me retiennent à Panilleuse... La maîtresse d'école étoit sur le point de nous quitter. La maladie, la disette de nos paroissiens et la sienne l'avoient jetée dans ce propos, que je lui ay fait rompre en lui donnant 9 livres de votre part pour assister ses pauvres. M. de Bonnemare et sa famille n'ont point osé depuis deux mois entrer dans notre église et dans Panilleuse, de peur d'être attaqués de la petite vérolle. Voilà 3 semaines que cette maladie est dans le hameau et qu'elle y fait beaucoup de progrès, » 23 février 1740. — Procès au bailliage de Vernon entre M. Alexandre-Nicolas de Bonissent, chanoine de Rouen, docteur de Sorbonne, conseiller de grand'chambre au parlement, et Jean-Charles Cavelier, vicaire perpétuel de Panilleuse; — entre le même Bonissent et Jean Chauvet, laboureur, fermier des dîmes, au sujet de la dîme sur 3 pièces de terre; — arpentage et plan desdites pièces, 1775-1777. — Mention d'André Jubert de Bouville, marquis de Clères-Panilleuse, Intendant de la généralité d'Orléans, 1705; — des curés de Panilleuse, George Caillouet, 1650; — Pierre de Quièvrecourt, 1694. — Lieux dits : trièges du Petit Tronquet, de la Fosse-Noblet, de la Haute-Borne, de Lecallé, du Cimetière à l'Abbesse, de la Mare de la Ville, du Poirier, 1673; triège de la Louve, 1737.

G. 4007. (Registre.) — In-4°, papier, 2 feuillets.

Fin du XVe siècle. — Biens aliénés et retraits. « Inventaire des chartres et lettres d'acquisitions et de don de la terre de Bermonville, avec XX sous de rente à Hasteville, par messire Bernard Carit, evesque d'Évreux, enparavant archidiacre de Eu, de l'admortissement de la dite acquisition et don eu chappitre de Rouen, comme la terre est tenue nuement du Roy notre Sire, la fondation du dit evesque pour la dicte terre, etc. »

G. 4008. (Pièce.) — In-folio, 2 feuillets, parchemin.

Fin du XIVe siècle. — « Affin que messieurs doien et chappitre puissent plainement estre informés des terres et appartenances de Bermonville données par monsieur Bernart Carit, lors archediacre d'Eu et après evesque d'Evreux, vailent pour mémoire, cy ensient les informations qui furent faites, quant il acheta la dicte terre. — Demandes de la valeur de la terre et les responses. » — « *Centum ova valent xx d.* — Combien peuvent valoir X mines d'orge à pris de terre? *quelibet, de presenti,* VI S., *et, in alio tem-*

pore sine caristia, VIII s. — Pour combien l'en peut mectre XII journées d'un homme en août? *Quelibet valet, communibus annis,* II s., *licet de presenti valeat* III s., — Pour combien peut l'en mectre le court et usage des fiez? *Valet pro satisfaciendo senescallo feodorum.* — Item de savoir quantes corvées, communes années, peut avoir ès dis fiés, taut de charue comme de hercer, et pour combien l'en peut mectre chacune corvée à pris de terre? *Secundum quod habitatores dictorum feodorum, qui sunt* XV, *habent carrugas, que de presenti sunt* IX *carruge, et solebant esse* XX *habitatores et* X *vel* XII *carruge, et quelibet carruga debet duas dimidias dietarum in anno, et valet quelibet dimidia dieta de presenti* II s., *et antiquitus tantumdem, et quelibet debet habere* II d., *pro dimidia dieta hercie* 1 d., *et dicta hercia valet de presenti* XII d. *pro dimidia dieta.* — Combien pevent valoir à assiette XXVIII chapons et 1 gueline de rente? *Quilibet capo extimatur, secundum extimacionem Regis, ad* XII d., *et galina ad.* VIII d., *licet de presenti domini temporales recipiant, pro capone,* II. s., *et pro galina,* XII d. — *Dicta feoda debent sequi Regem in gerra per unum diem dumtaxat.* — *Dicta feoda fuerunt Johannis Postel de Medunta, qui vendidit domino Johanni Valiquet de Valliquierville, militi, que feoda fuerunt retracta per Nicolaum de Servavilla, nouricum Johanne sororis dicti Postelli, presentis venditricis.* — *Robinus Juvenis, parrochie predicte, etatis* IIII [xx] *annorum et dudum firmarius dictorum feodorum dictarum acrarum* XXXV, *ante magnam mortalitatem: quelibet valebat* XXX s. *et* XXV; *et post dictam mortalitatem, per* X *annos et secundum estimationem, quelibet acra poterat valere, una cum alia compensata,* XV s., *et de presenti sunt tradite prout sequitur.* — Réponse d'un clerc à une lettre que lui avait adressée Bernart Carit, Mon revérent seigneur, au sujet de la valeur de la terre de Bermonville : « Notre sire vous ait en sa garde et vous doint bonne vie et longue, Vostre petit chappelain et recommandé Johan Prevel, prestre. » — Noms des terres de Bermonville.

G. 4009. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1216 (copie)-**1536.**— Lettres de Guillaume Gormont, chevalier le Roi, garde de la prévôté de Paris (15 novembre 1346), contenant vidimus de lettres du roi Philippe Auguste, par lesquelles il donnait à Jean Luce, de Rouen, et à ses enfants en légitime mariage une terre sise à Bermonville, qui fut à Guillaume de Hastingues, Pont-de-l'arche 1216. — Vente par Jeanne Postel, déguerpie de feu Nicole de Servaville, aux exécuteurs testamentaires du chanoine Barthélemy Reynaud (achetant pour faire les fonds des fondations pieuses du dit défunt, 3 chapelles perpétuelles en la cathédrale, une de la Sainte-Vierge, l'autre de Saint-Martin confesseur, la troisième de Saint-Barthélemy, et obits), moyennant 223 livres tournois, 1 florin d'or nommé franc pour 20 s., qui furent payées par le changeur Pierre de Weules dit Poutrel, de 2 nobles fiefs séans en la paroisse de Bermonville en Caux, dont l'un était nommé le fieu Taillot, l'autre le fieu de Hastinges, 15 février 1372. (V. S.) Un usufruit devait être payé à Jean de Pontoise, chancelier de la cathédrale, et à Philippe de Pontoise, dit de Saint-Hilaire, chanoine de la Ronde. Au dos de cette pièce : « L'an de grace 1372, le diemenche, tiers jours du moys d'avril, fu cheste lettre leue à l'oie de la parroice de Bermonville, en la présence de discret et honorable homme M. Johan Langevin, curé de la dessus dite paroisse, et de M. Jehan Pevrel, prestres, Amy Huet, Guillaume de la Porte, clerc et plusieurs autres. » — Les exécuteurs testamentaires qui n'avaient pu, ainsi qu'ils l'espéraient, racheter leur usufruit à Jean et à Philippe de Pontoise, ayant résolu de revendre les fiefs de Caillot et de Hastingues, le chapitre de Rouen leur en accorde l'autorisation, 13 juin 1374. — Vente faite à Bernard Carit, archidiacre d'Eu, des deux fiefs de Caillot et Hastingues, par les exécuteurs testamentaires de Barthélemy Reynaud (maître Bertrand de la Roche, chanoine de Rouen, messire Hélies Fouache, doyen de Notre-Dame de la Ronde, Roger de Sept-Périers, prêtre), 13 septembre 1374. — Autre acte capitulaire constatant que les deux fiefs de Bermonville, donnés au chapitre par Bernard Carit et évalués à 60 livres, sont compris dans l'amortissement de 300 livres obtenu du Roi, 6 octobre 1375. — Lettres de Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, contenant donation faite par Bernard Carit, évêque d'Evreux, ci-devant chanoine de Rouen et archidiacre d'Eu, au chapitre de Rouen, des deux fiefs de Caillot et Hastingues, moyennant services religieux, 2 août 1379. — Fieffes de terres sises à Bermonville. — Plaids de la seigneurie de Bermonville. — Bail des fiefs de Caillot et Hastingues, 1536. — État du comté de Maulévrier : « Le compté de Maulévrier est ung très-antien compté, relevant nuement du Roy à cause de sa duchée de Normandie, dont il doibt foy et hommage seullement, avec service d'ost et ung esprevier sor pour le droit de fouage qu'il a à prendre sur ses subjects de 3 ans en 3 ans. Il consiste en une vuide place de chasteau, estant à présent en ruyne et antiennement basty de fortes murailles, avec ung donjon et de grandz et larges fossez, estant sur une motte où il y a quelques douze ou quinze acres de boys en fustaye et à présent en taillis. » On cite, dans le domaine fieffé de ce comté, la fieffermc de Bermonville, celle de Presbtreval, nommée anciennement la baronnie du Bec-

aux-Cauchois, baillée par an pour VI^{xx} l. t, sans date, 17e siècle. — État de la terre de Bermonville vers 1379 : Lieux dits indiqués : la Brisque Morice, Fosses Rou, le Faudeis, le Genestoi de Hastingues, le champ de Rusquemare, les Marleis devers Rusquemare, Flesmare, Le Longscevel, la Londe, Fossedale, Ricartmare, Val de Clamare, la Hale Morice, Espelonc, la Putoisière, le grand Busquet. — Sceaux des obligations de la vicomté de Montivilliers; des obligations de la vicomté de Rouen; fragment du sceau des notaires du Châtelet de Paris.

G. 4010. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1571-1655. — Acte par lequel le chapitre vend, afin de payer les 350 livres de rente en quoi il s'était obligé pour subvenir aux affaires du Roi, à noble homme Nicolas Le Mongnier, sieur de Bermonville, le fief de Caillot et Hastingues, moyennant 3,150 livres, 10 mai 1571. — Retrait de la dite terre, opéré en vertu des édits concernant les biens ecclésiastiques aliénés, 1635. — Transaction à ce sujet entre les chanoines et Michel Le Mongnier, curé de Bermonville, seigneur de la paroisse, frère et héritier d'Abraham Le Mongnier, 27 novembre 1649.— Aveux aux chanoines de Rouen, seigneurs du fief de Caillot et Hastingues. — Bail des terres du chapitre. — « Cuilibet de la somme de 1,900 livres provenant des arrérages de la jouissance des terres de Bermonville depuis le jour de Saint-Jean 1635 jusques au jour de Sainct-Michel 1649, pour estre distribuée à messieurs ayant gaigné leurs grandes résidences de Pasques et Saint-Michel 1649 au nombre de 38, à un chacun la somme de 50 livres. » — Quittance de François de Metel, sieur de Boisrobert, chanoine de Rouen, de la somme de 50 livres pour son cuilibet, Paris, 29 janvier 1650, signé : de Metel. — Mention de Bugard, écuyer, sénéchal de la dite seigneurie, 1607.

G. 4011. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1629-1665. — Biens aliénés et retraits. — Procès au parlement de Normandie et au Conseil d'Etat, entre le chapitre de Rouen et Claude Bertout, fils et héritier de défunt maître Claude Bertout, avocat au présidial d'Andely, au sujet de biens situés à Amfreville-les-Champs, que le dit défunt possédait au droit d'Hercule de Sebouville, sieur du Mesnillet, ayant épousé en secondes noces Jeanne du Buisson, mère du dit Bertout. — Ces biens aliénés par le chapitre en 1571 avaient été *clamés* par lui, en vertu de l'édit de décembre 1606. — Mémoires, consultations d'avocats, arrêts. — Acte exercé par devant le vicomte de Caudebec, contenant les délais et vente faite par M. Gaulde, chantre et chanoine, au nom de MM. du chapitre, des terres et héritages assis en la paroisse de la Folletière et de Betheville, acquis de Marie Larchevesque, femme de Jean Cotton, sieur d'Espreville, 1650.

G. 4012. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1288-1628. — Biens aliénés et retraits. — Copie d'une bulle du pape Boniface VIII adressée au roi de France Philippe le Bel, rappelant que les princes temporels ne peuvent exiger de dons ou de prêts des prélats sans autorisation du souverain pontife, si ce n'est pour la défense de l'état; *Datum apud Urbem veterem*, 11 *kl. augusti, pontificatus anno* 3° (copie du 15e siècle). — « Articles sur lesquels est besoing sçavoyr la volunté du Roy pour plus promptement procedder à l'aliénation du domayne des bénéficiers du diocèse du Mans, avec les réponses du Roi en marge des articles, » 18 novembre 1563 (copie). — Pièces concernant l'aliénation et le retrait d'une maison sise à Rouen, rue Beauvoisine devant la chapelle Sainte-Barbe de l'hôpital du Roi; — d'une maison sise devant le cimetière de Saint-Amand; — d'une maison sise rue de l'Epicerie près la Calende. — Traité de mariage entre Jean Michel, fils de Jean Michel, l'un et l'autre peintres, demeurant en la paroisse Saint-Martin du Pont, et Barbe Martel, fille de Guillaume Martel, éperonnier, et de Marguerite Le Faulcheur; — on donne à la future 50 livres en argent, avec 3 robes, l'une à point de satin, neuve, une autre fourrée de penne noire, et une autre simple, à queue, avec 2 cottes et 3 chaperons, 1554. – Bail fait par le chapitre à Jean Osbert et à Clarice, sa femme, pour le temps de leur vie, d'un manoir en la paroisse Saint-Etienne la grande église, entre le tènement de l'hôpital de la Madeleine et la rue de la Vieux tour, moyennant 28 livres par an, 1288.

G. 4013. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; (1 imprimé.)

1436 (copie)-**1644.** — Biens aliénés et retraits. — Pièces concernant l'aliénation et le retrait de maisons sises à Rouen, rue Ganterie près la Crosse, rue du Figuier, rue Martainville, rue des Chinchers, rue Notre-Dame et devant l'aître Saint-Vivien. — Donation de 34 sous de rente, faite par Vincent du Vauricher, bourgeois de Rouen, à la confrérie de Saint-Nicolas, fondée en l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Rouen, la dite rente à prendre sur Robin Deudemare, à cause d'une maison sise en la paroisse Saint-Laurent, sur le Fossé aux Gantiers, 1436 (copie). — « Édict

du Roy par lequel les ecclésiastiques de France peuvent retirer le temporel aliéné de leurs bénéfices, encores qu'il n'y eust lésion. Avec l'arrest de vérification du Parlement de Rouen. — A Rouen, de l'imprimerie de Martin Le Mesgissier MDC. IX. »

G. 4014. (Charte.) — 0m 18c de hauteur, sur 0m 25c de largeur, parchemin.

De 1110 à 1128.—Biens aliénés.—Charte, en forme de chirographe, de Geoffroi, archevêque de Rouen, par laquelle il donne *canonicis sancte Marie* (N. D. de Rouen), *servicium et censum terre de Esseleia cum appendiciis ejus quam, ex concessu Henrici regis, Machario, dapifero meo, hereditario jure dederam pro servicio suo, et censum molendini quod ex proprio sumptu meo feci juxta Matronam, quod eidem Machario dederam.* — Témoins, *Gaufridus, decanus, Osmundus, archidiaconus, Rogerus, secretarius, Ricardus, archidiaconus, Fulbertus, archidiaconus, Waleranus, archidiaconus, Robertus archidiaconus, et totus canonicorum conventus.*

G 4015. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

1262-1504. — Biens aliénés. — Lettres de l'official de Rouen : acte par lequel *Robertus Roullandi, armiger*, neveu et héritier de feu Guillaume Roulland, son aieul, chevalier, reconnaît que le dit Guillaume avait abandonné aux chanoines de Rouen le droit qu'il pouvait prétendre au patronage de Saint-Martin d'Oissel, mercredi après la Saint-Gervais 1262. — Accord, en l'Echiquier de la Saint-Michel 1317, sauf l'assentiment du Roi, entre le chapitre de Rouen et damoiselle Aalis, femme jadis Jehan Faucon, pour raison du patronage d'Oissel : « Est l'acort tel, se il plest au Roy, que la dite damoiselle ou ses hoirs présenteront une fois, et le dit deen et chapitre et leur successours l'autre, et aura la dite damoiselle cest premier présent... Les parties pristrent à main Monsr Hugues de Chalençon, chantre de Clermont et chanoine de Roen, mestre Johan de Floury, mestre Pierre de Saus et mestre Johan du Buisson, chanoines de Roen. » — Lettres du Roi données à Léri, décembre 1317, approuvant cet accord. — Vidimus des lettres du Roi par les vicaires de l'archevêque, mercredi après la Circoncision 1317 (V. S.). — Présentations à la cure d'Oissel. — Débat entre le chapitre et Guillaume Abaro, seigneur du fief Faucon, pour le patronage, le dit débat terminé par un accord conclu à l'Echiquier entre les parties, 1504. — Fragment du sceau de l'Echiquier, 1317.

G. 4016. (Cahier.) — Petit in folio, 32 feuillets, papier.

Vers 1550. — « Pappier terrier contenant les rentes, tant en deniers, grains, œulx, oysseaulx, droictz, droictures... qui appartiennent à messieurs les doyen, chappitre et chanoynes de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen à cause de leur fief, terre et seigneurie d'Oyssel... qui s'estent ès parroisses de Tourville la Ryvière, Saint-Estienne-jouxte-Rouveray, Petit-Couronne. » Trièges à Oissel : le Buisson à la Reine, le Buisson Corbillon, le Buisson Montarde, le Clos au Bouffy, le clos aux Estappes, les Déserts, le Diguet, le Fourquet des Hayes, le Fourquet des Voyes, la Hayette du clos Mallue, la Houpelande, l'Ile de la Hache, l'Ile Saint-Martin, l'Ile aux bœufs dite alors l'Ile du chapitre, le chemin des Londeaux, la Maladerie, la Plante au Leu, le Nettelet, le Quesne Henry, la rue Grix, Sainte-Niquette, le Traversain, la vallée des Cottes ou des Crottes; — à Tourville-la-rivière, la Mare Bourdin ; — à Saint-Etienne du Rouvray, les Quatremares au Longbouel. — A Tourville-la-rivière, pièce de terre « subjecte à passer et rapasser messieurs de chapitre, chacun jour, eulx, leurs gens, serviteurs, domestiques et leurs officiers » ; le port et passage d'Oyssel à Tourville ; dans le domaine non fieffé, « le franc basteau et la droicture de pescher en la rivière de Seine, une pièce d'isle nommée l'isle aux bœufs, de présent l'isle de chapitre. » Mention de Nicostra Defeau, de Guillaume Margas, notaire en cour d'église, du sieur de Montpoignant, de Pierre de Contes, sieur de la Chapelle, de Clément Gontren, sieur du Castelier, de feu Jehan le Lieur, sieur de Bedenne.

G. 4017. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin; 5 pièces, papier, 3 sceaux, 2 fragments de sceaux.

1470-1497. — Décret, en la vicomté de Rouen, aux plaids de la sergenterie de Couronne, d'une île de 13 acres, sise en la rivière de Seine, paroisse d'Oissel, dite anciennement l'Ile aux bœufs, et alors l'Ile Godefroy, le dit décret fait sur un bourgeois de Saint-Maclou de Rouen, Vincent Godefroy, à la poursuite de Guillaume d'Epinay. — Oppositions au décret. — Appointements entre les chanoines et les fils de Vincent Godefroy. — Acte par lequel Guillemin Godefroy reconnait avoir reçu de son père VIIIxx XII livres d'étain en vaisselle de plats, écuelles, sauciers, gallons, pots, pintes, chopines, demyons et demyarts marqués, à la marque et écrits au nom de Vincent Godefroy ; le fils rendra cette vaisselle ou 25 livres 10 sous

représentant sa valeur dans un délai de six semaines, 28 août 1470. — Testament de Vincent Godefroy, contenant quelques legs pieux, le dit testament passé devant Martin Cauvet, prêtre, à ce commis par messire Clément de la Mote, vicaire de Saint-Maclou, annoncé comme scellé du sceau de la dite église, 22 mai 1481. — Sceau de Guillaume Toustain, lieutenant du vicomte de Rouen, 1479-1480; — de la vicomté de Rouen, 1480; — 2 fragments du sceau des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4018. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1563-1577. — Aliénation, par le chapitre, du fief d'Oissel, d'abord adjugé, par les commissaires ordonnés par le Roi pour l'aliénation des domaines de l'église, à Pierre de Contes, sieur du Castelier. Il fut retrait par le chapitre et aliéné définitivement, en 1579, à Clément Gontren, sieur du Castelier, notaire et secrétaire du Roi, contrôleur en sa chancellerie à Rouen. — Déclaration du fief d'Oissel: « Les quatre acres de terre estantz en l'Isle aux bœufs sont en la pointe d'aval de la dite isle, tellement qu'à raison de la violence du flot et marée estoient quasi toutes mangées, de sorte qu'elles ne servoient pour la pluspart qu'à faire paistre les bestiaux, et pour ce subject l'on l'appeloit l'Isle aux bœufs, à raison de quoi il fut nécessaire, pour éviter la ruine, relever les terrières tout au tour... Puis après l'on planta grande quantité d'oziers et au dedans grande quantité de haute vigne, de pommiers, periers, cerisiers. »

G. 4019. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1457-1783. — Aveux rendus à la seigneurie d'Oissel, et au fief Faucon. — Bail de la seigneurie d'Oissel par le chanoine Guillaume le Vendenger à Jean Nervet, 1574. — Commission donnée par Alain, cardinal de Sainte Praxède, dit le cardinal d'Avignon, aux évêques de Lisieux et d'Evreux, pour connaître sans appel d'une contestation entre le chapitre de Rouen et les chapelains de la commune, 1457. — Transaction au sujet d'une rente due aux dits chapelains par le dit chapitre, la dite transaction faite en présence des notaires ecclésiastiques Robert Guerould et Jacques Cochon, dont les marques sont au bas de l'acte, 1471. — Contrat par lequel le chapitre s'oblige à payer aux chapelains des collèges de la Commune et des Clémentins une rente irraquitable de 70 livres pour l'aliénation faite du fief d'Oissel, dont le tiers appartenait aux chapelains pour les 24 obits du cardinal de la Mote, 1577. — Requête adressée aux commissaires députés pour la revente des domaines du Roi par les habitants d'Oissel au sujet de leurs droits d'usage en la forêt et de la commune des Londeaux, 18e siècle.

G. 4020. (Registre.) — Grand in-folio, 90 feuillets, papier.

1524. — Biens aliénés. — « Papier terrier *alias* chartrier de la seigneurie et haute-justice de la Neufville Chandoysel appartenante à vénérables et discrètes personnes MM. les doyen, chanoynes et chappitre de la grand église cathédrale Notre-Dame de Rouen, ouquel pappier terrier sont contenuz les noms et surnoms des hommes et tenans de la dicte sieurie subgectz, à cause de leurs héritages, bournez et déclairez eu dit chartrier par boultz et costez, les trièges et lieux où sont scituez et assis lesdictes terres, dont sont redevables ès rentes et chappons y contenuz à mesdits seigneurs, à raison de leurs dits héritages, aulx jours et termes de Saint-Michel et Pasques par moytié, et les chappons au jour de Noël, ce présent chartrier commençant au jour et terme de Saint-Michel 1524; faict ce présent chartrier par moy Loys De Lestre, presbtre, curé de Eragny et beneficié en ladicte église, comme procureur et recepveur pour nos dits seigneurs de la dicte terre. » — Noms des trièges: Beau Repère, le Creux des masures, le Fro-Besoingne, le Surel-Dignaut, le Val-froment, la Mare-des-monts, la Mare à corps saints, les Cours-camps, le Clos des tantes près le fief de la Cousture, le Maresc près les Buleteaux, la Fustaye et Camp-Cornu, le parquet des Caillettes, Reel Saint-Jehan, Val-Thibaud, la Mare aux ruisseaux, le Mont-des-Aires, Longuemare, la Mare au Peel, les Boulleaux, le Pré, la Mare de l'Espine, la Coste à l'asne, la Lonchière, Befval, le dessous la Chaussée du Roy, la Coste Richard de la Pie autrement les vallées de Reneville, le Clos du Périer, la Mare Groult, le Cable, les Friches du Cable, le Val de la Loue, l'Essart mons^r de Lestre, les vallées de Hugo, la Quevette des Vieilles ventes près le Parcquet, les Cavées près la Fosse carrel, le fief d'Escorchebeuf tenu du sieur de Heucqueville, le Buisson lhérosmet, le Clos de la Salle. — Le Trésor de la Neuville indiqué pour une vergée et demie de terre au Parquet, donnée par Guillaume Cousin, du Pont-de-l'Arche. — « Le lieu et chamois, maison et masure apellée la maison du chapitre, combien que à présent n'y a nulle édifice construit sur icelle, et souloit estre édifiée et logée, et auquel lieu y avoit maison, prison, chept et chambre à cohue à tenir la juridiction, mais à présent ledit lieu est démoly, et n'est à présent que masure et non plantée. » — Le tabellionage du lit lieu se baille à ferme. — Journal des rentes dues à la seigneurie de la Neuville, composé par le

même De Lestre. — Noms des vassaux classés suivant l'ordre alphabétique des prénoms.

G. 4021. (Charte.) — 0m 30c de hauteur, sur 0m 25c de largeur, parchemin.

1249. — Lettres de Jean, évêque d'Evreux, contenant vidimus d'une charte de saint Louis (Paris, décembre 1246), par laquelle, ce roi pour le salut de son âme, de l'âme de son père Louis et de sa très-chère dame et mère Blanche, donne à son abbaye de Royaumont, de l'ordre de Citeaux, en perpétuelle aumône, les revenus des terres qui par son ordre avaient été données à des colons, en diverses parties de la Normandie, savoir en la forêt d'Eavy (*de Aquosis*), 770 acres accensées pour 5 sous l'acre; — à Braquetuit (*apud Braqueteuth*), 110 acres pour 6 sous l'acre, 78 acres pour 5 sous l'acre, 80 acres pour 4 sous l'acre, 63 acres pour 3 sous l'acre; — en la paroisse de Louvetot (*in parrochia de Lovethot*), 66 acres pour 6 sous 6 deniers l'acre; — en la paroisse des Innocents, 93 acres, données à 2 colons pour 15 livres 5 sous; — en la forêt de Longbouel (*de Loncboel*), 320 acres accensées pour 5 sous l'acre; — en la forêt de Maulevrier (*de Malo leporario*), 274 acres pour 5 sous l'acre; — en la forêt de Bort, 40 acres pour 4 sous l'acre, 85 acres pour 6 sous l'acre, 8 acres pour 40 sous, 8 autres acres pour le même prix, 20 acres pour 100 sous, 20 acres pour le même prix, 20 acres pour 4 livres, 2 acres pour 8 sous, 10 acres pour 40 sous. Somme de toutes les acres, 2,067 acres. — Somme des deniers, 500 livres tournois moins 110 sous. — Le Roi ne retient que la justice *corporum hominum et membrorum*. — Il veut que tous les hommes et leurs héritiers qui possèdent ou posséderont les dites terres en payent les revenus aux moines de Royaumont, chaque année à 2 termes, aux octaves de Pâques et à celles de la Saint-Remy. — Avril 1249. Sceau perdu.

G. 4022. (Charte.) — 0m 25c de hauteur, sur 0m 33c de largeur, parchemin.

1263. — Lettres du roi saint Louis portant confirmation de la vente faite, par les religieux de Royaumont, aux chanoines de Rouen des terres qu'il leur avait données dans la paroisse *Nove ville de Cantu avis*, de leurs droits de coutume en la forêt de Longbouel, d'un pré à Douville, d'une île à Roumilly, cette vente faite moyennant des cens annuels de 50 sous, de 25 sous, de 5 sous. Il retient *solam justiciam hominum et membrorum*. Saint-Denis en France, novembre 1263. Sceau perdu.

G. 4023. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier

1263 (copie)-**1297.** — Copie de la charte de saint Louis approuvant la vente faite au chapitre par l'abbaye de Royaumont, 1263. — Vente par *Mainfredus dictus* Forment à maître Robert Malet, chanoine de Rouen, moyennant 70 livres tournois, de 14 acres de terre et du manoir de Beaurepaire (*Bellus reditus in parrochia Beate Marie de Cantu avis*), novembre 1267. — Reconnaissance par ledit *Mainfredus* de son sceau par devant l'official de Rouen. — Vente par Garin le Travellie, *de parrochia de Cantu avis*, au chapitre de Rouen, pour 22 livres et demie de tournois d'un tènement, avec une maison nouvellement construite en la dite paroisse, septembre 1287. — Reconnaissance par ledit Garin de son sceau par devant l'official de Rouen. — Acte passé devant l'official, par lequel *Sybiria*, femme du dit Garin, renonce à ses droits sur le dit tènement, 1282. — Fieffe faite par les chanoines au même Garin et à ses héritiers du manoir du chapitre, avec le jardin adjacent, les chapons, la sèche moute et la basse justice : « *Ipse Garinus domos dicti manerii reficiet et reparabit et ponet in bonum statum... et manutenebit... In dictis domibus recipiet et recipere tenebitur de die et de nocte canonicum vel canonicos Rothomagenses, si quem vel quos ad dictum manerium contigerit declinare, causa prandendi, cenandi, pernoctandi vel alias quiescendi, tanquam dominis, et providebit eis, ad sumptus suos, de lectis fornitis, mapis, et manutergiis, de lignis ad comburendum, de stramine et forragiis, tam pro se quam pro equis eorumdem. Recipiet etiam clericum vel clericos eorum, quem vel quos ad dictam villam de Cantu avis, pro redditibus quos habent inibi colligendis vel aliis negociis suis, duxerint destinandum seu destinandos... Recipiet etiam et custodiet malefactorem seu malefactores, si quem vel quos in dicta villa in justicia eorum capi contigerit, tanquam serviens et propositus eorumdem. — Tenebit eciam placita et justiciam, quam dicti domini habent in dicta villa, suis propriis sumptibus, ita quod medietas emolumenti provenientis ex bassa justicia reddetur eisdem, medietas autem alia sua erit. De emolumento autem proveniente ex alta justicia nihil omnino recipiet vel habebit, quam quidem altam justiciam iidem venerabiles viri sibi prorsus... retinuerunt. Habebit insuper dictus Garinus vendas, saisignas et bournagia de domibus et terris...* Paiera en plus 100 sous par an; prête serment; ses héritiers prêteront serment, à leur tour, devant le chapitre, 1287 vendredi après *Cantate*. — Vente par le même au chapitre, pour 9 livres 10 sous tournois, de 18 sous tour-

nois de rente, mars 1295 (V.S.). — Reconnaissance par lui de son sceau, par devant l'official. — Vente par Thomas Le Clerc et Mathilde, sa femme, au chapitre de Rouen achetant avec l'argent et pour l'anniversaire de feu, de bonne mémoire, M. Robert *de Puteolis*, chanoine et chantre de Rouen, pour 12 livres, d'une masure avec édifice, en la parroisse *Beate Marie de Cantu avis*, 1297.

G. 4024. (Pièce.)—0m 10c de hauteur, sur 0m 20c de largeur, parchemin.

Vers 1263. — Lettre du prêtre, curé de l'église *de Cantu avis*, au chapitre de Rouen : *Noveritis vos habere in feodo vestro de Cantu avis plenam justiciam de omnibus casibus que ibi eveniunt, in modo quod dominus Rex habet in terra sua usque ad hoc quod, quum latro vel homicida in curia vestra judicatus est ad mortem, universis bonis judicio vobis retentis, servientes domini Regis corpus condemnati spoliatum et nudum, per liberationem vestri servientis extra elemosinam vestram in vico recipiunt et ducunt ad supplicium. De foagio dico vobis quod nonquam Rex ab hominibus vestris residentibus in feodo vestro seu in elemosina vestra in villa predicta habuit nec recepit foagium, nec vos similiter habuistis seu recepistis, nec aliquam justiciam habent servientes domini Regis nec alterius domini supra homines vestros; et ubi volunt molunt, et in mercatis domini Regis et aliorum dominorum sunt quieti et liberi ab omnibus costumis et exactionibus et plenissimam cognicionem de omnibus querelis, causis et rebus aliis, tam de mobilibus quam de immobilibus et de casibus quibuscumque habetis in vestro feodo ibidem existente. — Hec vidi et scivi à viginti quinque annis et intellexi sic fuisse usitatum à tempore à quo non extat memoria. In domino bene et diu valete, viri discreti.*

G. 4025. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1391-1463. — Procès au bailliage de Rouen (1391-1400), entre le chapitre et les aumôniers, tenant de lui à la Neuville-Chant-d'Oisel, et les capitaines du Pont-de-l'Arche, prétendant assujettir les dits aumôniers au guet du dit château. Le Roi avait octroyé à son amé et féal chevalier et chambellan Aubert de Hangest, sire de Heugneville, qu'il fît faire, par ses hommes et sujets, les guets et gardes à son château de la Malmaison qui avait été démoli, et qu'il faisait reconstruire. Colart d'Estouteville, sire d'Auzebosc, capitaine du Pont-de-l'Arche avait donné à entendre au Roi qu'en ce faisant le château du Pont-de-l'Arche demeurerait diminué de guets et de gardes. Il obtint, sur cet exposé, des lettres adressées au bailli de Rouen et de Gisors, par lesquelles il était mandé à ce fonctionnaire « de récompenser le dit château, en guets et gardes, d'autant de gens et personnes autres et d'autres lieux, soit que ilz feissent guet ou garde ou non, en quelconque forteresse que ce fût, du Roi ou d'autres, soit aumôniers ou autres, comme detrait et osté en estoit par l'octroi dessus dit, fait à icellui de Hangest. » — Le Roi mande au bailli de Rouen, dans le cas où il lui apparaîtra des franchises du chapitre de Rouen, de le faire tenir paisible du guet et garde réclamés, Paris 7 juin 1391. — Mandement de Jean de la Tuille, bailli de Rouen et de Gisors, au sergent et sous-sergent à masse à Rouen, aux sergents et sous-sergents du Pont-Saint-Pierre et à tous autres, sur la requête du chapitre et des hommes et aumôniers du chapitre à la Neuville-Chant-d'Oisel et de Jean Le Diacre, procureur du Roi au bailliage de Rouen, adjoint avec les sus dits, « pour contraindre le dit capitaine à estre et comparoir de samedi prochain en 8 jours en la cohue du chastel de Rouen pour respondre sur les cas dont mention estoit faite dans les lettres royaux impétrées par les plaignants, » 12 décembre 1393. — Mandement du bailli de Rouen pour assigner Aubert de Valliquerville, qui prétendait exiger certains droits des hommes du fief de la Neuville-Chant-d'Oisel pour prise de loups, 1453. — Quittances données aux chanoines par Guillaume, abbé de Lire, d'une rente due à la dite abbaye par les dits chanoines pour droit de dîme et redîme, 1463.

G. 4026. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1471-1600. — Prise à fieffe, du chapitre de Rouen, par Jacques et Jean Sanson, de l'hôtel et maison du chapitre moyennant 40 sous tournois par an; les preneurs tenus de trouver prison, geôle et parcage, fourrage pour les chevaux du chapitre, feu, lit, draps et chandelle, lieu pour tenir les pleds, 27 avril 1471. — Appréciation des arrérages des rentes dues par les ayants cause de ces *tenanciers*, à raison de 20 sous par an pour droit de geôle et de parcage, 24 sous pour feu et chandelle, 5 sous pour lit et draps, 6 juillet 1503. — Procès entre le chapitre et Guillaume du Bosc-le-Borgne, chevalier, sieur du lieu et de Compainville, et les fermiers du dit seigneur et de son fils à la Neuville, pour aveux non baillés et prétendus à raison de terres relevant du chapitre; baux faits par les seigneurs du Bosc-le-Borgne, Guillaume et Jean, 1513-1527. — Quittance donnée à un fermier, signée G. de Boz le Borgne, 2 mars 1500. — Décret des héritages qui furent à Gautier Cotton, écuyer, sieur de Berthonville, fils et héritier de Noël Cotton, secrétaire du Roi, 1566. — Cha-

meurs d'héritages. — Acte par lequel le chapitre donne procuration à quelques-uns de ses membres pour comparoir par devant les commissaires établis par le Roi en Normandie pour le fait de la vente et aliénation du temporel de l'église, à l'effet de demander et requérir vente à Pierre de Roncherolles, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes de S. M., sieur de Bouchevillier, du fief et seigneurie du chapitre sis à la Neuville-Chant-d'Oisel, 9 février 1570. — Adjudication de ce fief au dit de Roncherolles, 20 février même année. — Arrêt du parlement entre Pierre de Roncherolles, opposant au décret des biens qui furent à Mᵉ Pierre Pilate, contrôleur des finances en la généralité de Rouen, à ce que les dits héritages, assis en la paroisse de la Neuville, tenus et mouvant de la baronnie du Pont-Saint-Pierre, fussent déclarés sujets au guet du château, au baon des moulins et au paiement de la verte moute, qui est la 16ᵉ gerbe des grains excroissant sur les dits héritages, avant que de les enlever et transporter hors de la dite paroisse, et que les héritages tenus du fief du chapitre fussent aussi déclarés obligés au dit droit de verte moute, — et Guy Damiens, bourgeois de Rouen, enchérisseur et adjudicataire et Robert Le Bourg, décrétant. La cour de parlement déclare les héritages, tenus de la baronnie, sujets au ban des moulins, et à la verte moute, donne acte aux défendeurs du désistement du dit sieur de Roncherolles, de ses prétentions en ce qui concernait le droit de guet; à l'égard du fief du chapitre, la cour, par le même arrêt, convertit l'opposition du sieur de Roncherolles en protestation, sur laquelle il devait être fait droit après qu'il serait apparu d'un moulin à eau bâti sur le dit fief du chapitre, 22 février 1600. — Mention de plaids de la vicomté de la Neuville-Chant-d'Oisel, tenus par Robert Bridon, lieutenant commis de honorable homme et sage Jean de Cormeilles, vicomte, 1503; — par Raoul Maunoury, vicomte, 1506-1507. — Sceau de Raoul Maunoury.

G. 4027. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1416-1561. — Plaids, sentences, actes de tutelle et autres actes judiciaires exercés en la haute-justice du fief du chapitre à la Neuville-Chant-d'Oisel. — Plaids tenus par Nicolas Le Noble, lieutenant de Jean Garin, vicomte de la Neuville-Chant-d'Oisel; — par son lieutenant Robert Bridon, 1486; — par Robert Maunoury, Pierre Godefroy, autres vicomtes de la Neuville, 1529, 1560. — Vente des meubles d'un paysan, par un sergent, en 1560 : huchette, 15 deniers ; unes *ausmeres*, 40 sous; casaquin de couleur du Roi, 8 sous; casaquin de drap gris, 22 sous 6 deniers; livre d'étain, 4 sous; draps à lit, 22 sous et 13 sous; nappe de 3 aunes, 24 sous; cheval de poil rouge, aveugle, enharnaché, 4 livres 5 sous; cheval de poil rouge, 10 livres 12 sous; petits cochons à 20, 21 et 22 sous 6 deniers; charrette montée de roues, 45 sous 6 deniers; *cartil* sans roues, 15 sous; charrue, 30 sous; herse, 3 sous 10 deniers; 1 faulx, 4 sous 7 deniers; boisseau de pommes, 2 sous 1 denier; 4 bottes de lin, 12 deniers; froment à 3 sous la gerbe; méteil à 2 sous 10 deniers la gerbe ; gros poix à 15 deniers la gerbe ; 3 oisons, 12 sous. — Vente de pommes de bois et de pommes franches.

G. 4028. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1391-1574. — Contrats de vente faites à divers particuliers de biens relevant du fief du chapitre à la Neuville-Chant-d'Oisel. — Michaut Pousset, fils de feu Rogier Pouchet, de la Neuville-Chaut-d'Oisel, donne au chapitre de Rouen une rente de 22 sous en échange d'une autre rente de même valeur, 1391. — Guillaume de Bouelles vend à fin d'héritage, à Jean Du Boys, 10 perches et demie de terre dans un carrel de 17 perches, au triège de la Mare des Monts, pour 31 sous tournois et 7 sous 6 deniers tournois de vin, 2 mai 1503.

G. 4029. (Liasse.) — 198 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 sceau.

1379-1499. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen pour biens situés à la Neuville-Chant-d'Oisel, relevant du fief du chapitre. — Quelques contrats de fieffe. — Lieux dits indiqués : la Cauchie, le Fourc des deux quemins, 1395; le fié de la Cousture, le Fro Besoigne, Beaurepaire, le Croys des masures, la Mare aux corps sains, le chemin de Longuemare, les Courts champs, le chemin des Cavées, le fié d'Écorchebeuf, le Buisson au Prévôt, 1424; — les terres de Saint-Autin ou Saint-Augtin, 1427; — la Côte à l'âne, 1446; — la Fosse Quevrel, la Mare des monts, le Fro aux moignes, 1447; — le fief Rohan et le Mont des aires, 1468; — le Fro Bolleville, 1499. — Aveux reçus par Isambard ou Bardin de Limare, lieutenant du vicomte, puis vicomte de la Neuville, 1424, 1447; — Guillaume Huillart, vicomte, 1453, 1468; — Jean Le Coq, lieutenant du vicomte, 1483 ; — Robert Bridon, vicomte, 1489. — Sceau d'Isambard de Limare, 1447.

G. 4030. (Liasse.) — 176 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1500-1568. — Aveux baillés aux chanoines de Rouen pour biens situés à la Neuville-Chant-d'Oisel, relevant du

fief du chapitre, notamment par Bertrand Cavé, avocat au parlement, 1524; — Romphare Dupuis, 1548; — Guillaume Druel, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1553; — par le trésor et fabrique de l'église de la Neuville, 1543. — Aveux reçus par Robert Maunoury, vicomte de la Neuville, 1554; — Étienne Tabourel, licencié ès-lois, commis du vicomte, 1557; — Robert Martel, licencié ès-lois, vicomte, 1558; — Romain Godet, bailli vicomtal, 1568. — Lieux dits, le Parquet des Caillottes, 1543, 1553; — le Grand et le Petit Beaurepaire, 1551, 1553; — Le Fro aux moines, Longuemare, 1553; — la Vente Pouchet, 1549. — Mention de Denis Picard, lieutenant général du vicomte de Heugueville en la baronnie du Pont-Saint-Pierre, 1551.

G. 4031. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1373-1535. — Fieffes et aveux concernant la Neuville Chant-d'Oisel. — « Contrat par lequel sages et discrètes personnes le doyen et chapitre de la grant église N. D. de Rouen, donnent à droite rente, à tousjours, à héritage, à Guillaume Taon et à Jeanne, sa femme, et à Robert Mignot, fils de ladite Jeanne, un manoir et jardin, borné par le chemin du Roi..., pour 6 livres de rente par an, par ainsi toutes voies que les dits preneurs seront tenus de mettre le dit manoir en bon estat et suffisant, ouquel manoir eux et leurs hoirs recevront les chanoines de la dicte église et leurs gens, toutes fois que il yront en la dicte ville et passeront par icelle, et leur trouveront, pour eulx, pour leurs gens, blancs doubliers et touailles, lis bons et convenables selon leur estat, et sel délié, blanche litière et fourrages pour leurs chevaux, garderont la prison de la dicte ville et prisonniers et malfaicteurs qui y seront mis à cause de la juridiction dudit lieu, auront le profit qui istra à cause du geolage, » 4 octobre 1373. — Fieffes du même manoir : 1425, rente réduite à 45 sous; — 1447, rente réduite à 20 sous; — 1459, rente portée à 50 sous.

G. 4032. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

Fin du XVe siècle-1612. — « Inventaire des chartres, lettres et autres enseignements de la terre et seigneurie de la Neuville chant-d'Oisel, » fin du XVe siècle. — Vente du fief de la Neuville en 1570. — Arrêt par expédient entre messire Pierre de Roncherolles et le chapitre de Rouen, au sujet de l'action intentée par le chapitre pour rentrer en possession du fief dit le fief du chapitre à la Neuville, par lequel arrêt ledit seigneur est maintenu en la propriété de ce fief, à condition de payer 1,500 livres de supplément, 1612. — Quittance de cette somme, même année.

G. 4033. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1343-1636. — Biens aliénés et retraits. — Lettres de Rogier Mustel, maire de Rouen. — « Vente faite au chapitre, moyennant 3,000 livres tournois payées en bons florins nommés anglez d'or, du prix de 4 livres 5 sous tournois pièce, par Guieffroy du Val-Richier, fils de feu Jehan du Val-Richier, citeyen de Roen, d'un tènement aveuc le Kay et le fons d'iceli, assis en la paroisse Saint-Etienne de la rue aus Tonneliers de Roen, entre l'éritage Jehan de la Magdelaine, d'une part, et l'éritage aus hoirs Guillaume Dureaume, d'autre part, si comme tout se pourporte du pavement... juquez à l'eaue de Saine par derrière, » jeudi avant Noel 1343. — Aliénation de ce tènement, contenant 2 corps de logis dits les *Seulles*, pour 2,500 livres en 1571. — Lots entre acquéreurs. — Arrêt du Conseil qui condamne Guillaume Le Breton à se désister des dites maisons et à en laisser la possession au chapitre, 20 août 1635. — Contrats de remise au chapitre des corps de logis en question par les sieurs Le Nud et Le Breton, 1635-1636.

G. 4034. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 1 plan.

1577-1671. — Biens aliénés et retraits. — Vente faite à Pierre Delamare d'une maison sise à Rouen, au coin de la rue Notre-Dame, et d'un corps de maison devant le cimetière Saint-Maclou, 1577. — Remise faite au chapitre de ces maisons, 1634. — Procès-verbal de visite des mêmes maisons par Michel Daust et Noel Divetot, maçons de Rouen, même année. — Vente faite au sieur Gueroult, de maisons en la rue des Savetiers, 1586. — Retrait fait par le chapitre desdites maisons en 1638. — Procès-verbal de visite par Jacques Gravois, maître maçon de la ville, et le même Noel Divetot, 1638. — Plan des maisons, même année.

G. 4035. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1560-1576. — Biens aliénés et retraits. — Ventes faites par le chapitre de rentes de 100 livres tournois, chaque année, moyennant 1,000 livres, à Isabeau Le Bon, veuve de Michel Perron, avocat au parlement de Rouen; — à Marie Deschamps, veuve de Pierre de Saldaigne; — à Etienne Bigot, écuyer, 24 et 25 octobre 1560. — Lettres patentes de Charles IX pour la cotisation du rachat du

temporel de l'église; le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, chargé de cette opération, 3 mars 1563 (copie collationnée). — Subdélégués nommés par les délégués du diocèse de Rouen à la cotisation de 136,375 livres sur les bénéficiers du diocèse pour le rachat du domaine ecclésiastique aliéné; parmi les délégués, Jacques de Giffart, abbé de Saint-Victor-en-Caux, Robert Le Grand, commandeur de Villedieu la Montagne, Nicolas de Braban, doyen de Notre-Dame d'Andely, et Georges d'Orbec, prieur de Saint-Martin-sous-Bellencombre, 12 avril 1564. — Consentement donné par le Chapitre à l'aliénation de l'hôtel archiépiscopal sis à Paris, octobre 1564. — Procuration du Chapitre pour l'aliénation de son temporel. — Affiches et proclamations. — « Mémoires et instructions suivant lesquelles les commissaires subdéléguez en chacun diocèse par nous Charles cardinal de Bourbon, Louys cardinal de Guyse, etc... procéderont à l'adjudication des choses mises et exposées en vente par chacun bénéficié, pour satisfaire à la taxe de son bénéfice, » Paris, 11 septembre 1576 (copie).

G. 4036. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1563-1680. — Biens aliénés et retraits. — Commission adressée par le roi Charles IX au cardinal de Bourbon (3 mars 1563), pour réunir une assemblée du clergé et faire répartir sur les bénéficiers une imposition, à l'effet de parvenir au retrait de leurs biens aliénés en vertu de l'édit du mois de mai 1562. — Copie d'une bulle du pape Grégoire, en faveur de Henri III, autorisant une nouvelle aliénation des biens du clergé, 15 des calendes d'août 1576. — Quittances des receveurs des décimes et subventions (Pierre Ygou, Jheronimo Salvago) pour les sommes payées par le Chapitre à cause de l'aliénation du temporel de l'église, 1574, 1577.

G. 4037. (Charte.) — 0m36c de hauteur sur 0m23c de largeur ; parchemin.

Vers 1189. — Biens aliénés. — Charte de Jean comte de Mortain, par laquelle, pour le salut de l'âme de roi Henri, son père, du roi Henri, son frère, ce dernier enterré en la cathédrale de Rouen, de l'âme d'Eléonore, sa mère, il donne à Gautier, archevêque, et au chapitre de ladite cathédrale *cappellaniam de Blya cum omnibus pertinentiis suis, videlicet ecclesiam de Harewurthe cum capellis de Serlebi et de Martonne... ecclesiam de Watelay... ecclesiam de Westmarcham cum capellis de Kyrketonne, Walesby, Hoctonne, Beuertote, Draytonne, Camelestonne et Eggemontonne, ecclesiam de Estmarcham... ecclesiam de Brigeford... Ecclesiam de Ludeham cum omnibus pertinenciis suis, videlicet capella de Gonnetorp, ecclesiam de Gonnolfestonne, terram de Falda etc... Hiis testibus Stephano Ridell, cancellario meo, Hugone de Radinges, Willelmo sancti Nicholai Andegavensis et H. de Croylanda abbatibus, comite Rogero Bigoto, comite Ricardo de Clara, comite Willelmo de Rummara, Galfrido filio Petri, comite Essey, Hugone Bardulfo, Willelmo Briwerre, magistro Benedicto, sigillario meo, Alberico de Ver, Roberto filio Rogeri, Rogero filio Remfredi, Roberto de Wittefl., Othone filio Willelmi, Waltero de Dunstanvilla, Gileberto Basset, Hamone de Valoniis, Theoball. Gualteri, magistro Thoma de Husseburn., Hugone Peverell., Villelmo filio Ricardi, Henrico de Wicheton., Willelmo de Brueria, Alano de Hertilanda, clerico.* — Sceau perdu; les lacs, en soie violette, subsistent.

G. 4038. (Charte). — 0m31c de hauteur sur 0m34c de largeur; parchemin.

1189. — Biens aliénés. — Charte de Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, portant confirmation de la donation faite, à l'archevêque et au Chapitre de Rouen, par son frère Jean comte de Mortain, de la chapellenie de *Blia. — Datum apud Westmon., per manum Willelmi, cancellarii nostri, Elyensis electi, XII° die novembris, regni nostri anno primo.* — Première ligne en capitale, ainsi que quelques mots dans le corps de la charte : *Marie, Blia, Johannes comes Moretonii.* — On voit par cette charte que la donation de Jean, comte de Mortain, avait eu lieu à la prière de Richard et de la reine Eléonore. — Sceau perdu ; une partie des lacs, en cire violette, subsistent.

G. 4039. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m30c de largeur; parchemin.

1200. — Biens aliénés. — Charte de Jean sans terre, roi d'Angleterre, duc de Normandie, par laquelle il confirme à Gautier, archevêque de Rouen, et aux chanoines de l'église de Rouen, *capellariam de Blya cum omnibus pertinenciis suis... sicut carta nostra quam eis inde fecimus, dum essemus comes Moretonii, et carta regis Ricardi fratris nostri rationabiliter testantur. Hiis testibus Radulfo Tesson, Petro de Pratellis, Roberto de Turneham, Roberto de Tresgoz, Roberto de Mortuomari. Datum per manum Symonis, archidiaconi Wellensis, apud Cesaris burgum, XXV die septembris, regni nostri anno secundo.* — Sceau perdu; les lacs subsistent.

G. 4040. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m15c de largeur; parchemin.

Vers 1200. — Biens aliénés. — Charte de Geoffroi, élu archevêque d'York, portant confirmation de la donation faite par son frère Jean, comte de Mortain, à la prière de Richard, roi d'Angleterre, son autre frère, et de la reine d'Angleterre Eléonore, de la chapellenie de Blie, à Gautier, archevêque de Rouen, et à l'église de Rouen. *Testibus hiis magistro Simone de Apulia, cancellario Eboracensi, G. de Muscamp, archidiacono de Cliveland., magistro Roberto de Buketorp, magistro Willelmo Norman., Rad. capellano, Petro filio Radulfi.* — Sceau perdu; les lacs, en soie violette, subsistent.

G. 4041. (Charte.) — 0m11c de hauteur sur 0m16c de largeur; parchemin.

Vers 1200. — Biens aliénés. — Charte de Jean d'Anagni, cardinal prêtre du titre de Saint-Marc, légat du saint-siége, portant confirmation de la donation de la chapellenie de Blie, conformément aux chartes du roi Richard, de Jean, comte de Mortain, et de Geoffroy, élu archevêque d'York. — Sceau perdu.

G. 4042. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m17c de largeur: parchemin.

1207. — Biens aliénés. — Confirmation par Geoffroi, archevêque d'York, primat d'Angleterre, de la donation faite à l'église de Rouen de la chapellenie de Blie. En vertu de l'autorité métropolitaine qui lui appartient, le prélat attribue à l'église de Rouen le droit que Gautier, archevêque de Rouen, de pieuse mémoire, avait en ladite chapellenie. *Testibus hiis Morgano preposito Beverl., Reginaldo et Radulfo capellanis, fratre Guidone de Grandimonte, Ricardo presbytero, Villelmo de Sancto Audoeno, Johanne Lenveise, Osb. de Clera et Rad. de Sancto Macuto, clericis Rothom., et multis aliis. Actum apud domum Grandimontis juxta Rothom., anno incarnationis dominice M° CC° septimo et die festivitatis sanctorum Innocentium.* — Sceau perdu; les lacs subsistent.

G. 4043. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m16c de largeur; parchemin.

[illegible]. — Biens aliénés. — Prise à ferme par Eustache de Lodehan, clerc, de R., doyen, et du Chapitre de Rouen, ce qui leur appartenait *in ecclesiis de Westmarcham et de Estmarcham* pour 50 marcs de sterlings à payer au prieur de *Blie*. — Sceau; intaille antique.

G. 4044. (Charte.) — 0m04c de hauteur sur 0m17c de largeur; parchemin.

1225. — Biens aliénés. — Charte par laquelle Gillebert de Kirketon, clerc, neveu d'Eustache de Lodehan, se reconnaît obligé d'acquitter les chanoines de 2 marcs d'argent par an, qu'ils avaient promis à Geoffroi, clerc, neveu dudit Eustache de Lodehan, novembre 1225. — Sceau; intaille antique.

G. 4045. (Charte.) — 0m29c de hauteur sur 0m35c de largeur; parchemin.

XII° siècle. — 1224. — Biens aliénés. — Lettres de l'official de Rouen, portant vidimus de 3 chartes, de Henri 1er, de Simon, archevêque de Cantorbéry, et de Henri II, concernant la donation de la terre de *Clera* à l'église de Rouen. — Pièce en fort mauvais état, mutilée et illisible en partie. — Sceau perdu.

G. 4046. (Charte.) — 0m37c de hauteur sur 0m38c de largeur; parchemin.

1270-1273. — Biens aliénés. — Lettres de l'official de Rouen (samedi après la Saint-Luc 1273), portant vidimus d'une charte de noble homme Guillaume de Wintrehelle, chevalier, par laquelle ce seigneur prend à ferme, pour 9 ans, à commencer de la saint Michel 1271, des chanoines de Rouen, leur manoir de *Clera* en Angleterre, moyennant 60 marcs de sterlings par an, payables à Rouen; ne pourra rien vendre ni essarter, sans permission, dans les bois de Holt et de Hellee; « *Tractabo homines manerii secundum usus et legitimas consuetudines patrie, nec sine assensu dictorum decani et capituli eos aliquatenus potero tailliare... Teneor eos justiciare secundum quod eis predicti decanus vel capitulum vel eorum mandatum duxerit injungendum. Item si religionem intravero vel longam peregrinationem, utpote in terram Jerosolimitanam vel Constantinopolim, profectus fuero vel etiam viam universe carnis fuero ingressus, dictum manerium ad dictos decanum et capitulum cum omni melioratione libere revertetur.* — De 3 ans en 3 ans le preneur visitera l'église de Rouen, personnellement, pour rendre compte de l'état du manoir. Westminster, février 1270. — Sceau perdu.

G. 4047. (Charte.) — 0m07c de hauteur sur 0m16c de largeur; parchemin.

Entre 1154-1164. — Biens aliénés. — Charte de Henri II, roi d'Angleterre, adressée à R., archevêque d'York, et à tous les barons, justices, vicomtes d'Yorkshire, par laquelle il les informe qu'il a concédé à H. (Hugues), archevêque de Rouen, en compensation de son revenu de Gisors, tout ce qui appartint au roi Henri, aïeul dudit roi, au manoir de *Kilum. Testibus Arnulfo, episcopo Lexoviensi, Philippo, episcopo Baiocensi, Reg., comite Corn. Apud Lond.* — Original; sceau perdu.

G. 4048. (Charte.) — 0m11c de hauteur sur 0m24c de largeur; parchemin.

Vers 1230. — Biens aliénés. — Etat adressé à Th., archevêque du Rouen, et au chapitre, par leurs hommes, constatant l'état dans lequel Richard Hayrun, fermier de l'église de Rouen, avait laissé le manoir de Killon à la fin de son bail. Aux dernières lignes : *Hoc est instauramentum domus : Una tabula cum duabus trestis, due cuve veteres, tres mensure ad bladum, unus tripes et uncus tanailles, una tina, tres furkesfires à fiens, una trubla, tres sacci veteres, tres veteres quadrige, duo murilegi, tres veteres terres de baste, unum vetus plumbum, duodecim scultelle, duo platelle, duo cifi et nulla mappa.* — 11 sceaux des hommes de l'église de Rouen. — Publié par M. Léopold Delisle, mais d'après le cartulaire de la cathédrale. *Etudes sur la condition de la classe agriole*, etc., p. 303, 304.

G. 4049. (Charte.) — 0m06c de hauteur sur 0m14c de largeur; parchemin.

Vers 1230. — Biens aliénés. — Lettre adressée à Th., doyen, et au chapitre de Rouen, par Richard Hayrun, leur fermier de Killon, relativement aux difficultés qu'il éprouvait de la part des officiers du Roi, de Guillaume *de Brueria* et de leurs vassaux. — *Viris venerabilibus et dominis karissimis Th., decano, et capitulo Rothomagensi suus Ric. Hayrun, salutem et omnimodam reverenciam. Die mercurii prima ante festum sancti Cuthberti, venit mandatum domini Regis, vicecomes Eboraci, quod citaret omnes archiepiscopos, episcopos, abbates, priores, Templarios, Hospit. et omnes ecclesiasticas personas qui libertates sibi vendicant in terris quas tenent, quod coram Rege campareant a die Pasche in XV dies, ostensuri libertates suas et gratiam Regis quesituri, et jam profecti sunt ad gratiam Regis impetrandam duo archidiaconi Eboracensis ecclesie et multi alii Eboracensis provincie; et quia nullum habemus adjutorem in partibus illis, nescio quid mihi expediat facere. — Willelmus de Brueria adversatur nobis in omnibus pro decimis feni et molendini quas ei detinemus. Necessaria esset presencia decani quia nichil possumus impetrare a curia Regis. Homines vestri ita superbi sunt et rebelles quod nichil pro nobis facere volunt nisi redditus assisos reddere et servicia... Valete.* — Sur une bande en parchemin, cousue à cette lettre : *Mittete mihi aliquem mercatorem qui recipiat denarios vestros. Timeo enim multum eos deferre vel mittere propter terrarum et maris pericula.* — Sceau.

G. 4050. (Charte.) — 0m15c de hauteur sur 0m20 de largeur; parchemin.

1232. — Biens aliénés. — Chirographe. Prise à ferme par *Walterus* de Taney, archidiacre *Estridig.*, de Guillaume de la Porte, chanoine de Rouen, du manoir de Killum, conformément aux instructions données audit Chanoine, par Maurice, archevêque de Rouen, et par le chapitre dudit lieu, portant que le bail serait fait pour 10 ans, à commencer à la saint Michel 1231, moyennant, pour la première année, 80 marcs sterlings pour le moins jour de la fête saint Marc évangeliste 1232. — Sceau dudit archidiacre; intaille antique.

G. 4051. (Charte.) — 0m06c de hauteur sur 0m23c de largeur; parchemin.

1264. — Biens aliénés. — Acte par lequel Geoffroi, abbé de Humberstain, Jean, prieur de Spalding, *Walterus* de Ludeham, et Jean Beke, chevaliers, Simon de Lourtorp, seigneur de Lourtorp, Raoul, son frère, Richard de Tornei, *Armiger*, et autres, se portent cautions pour Guillaume Gulaff, fermier du manoir de Killum, février 1261. — 10 sceaux.

G. 4052. (Charte.) — 0m19c de hauteur sur 0m27c de largeur; parchemin.

1262. — Biens aliénés. — Prise à ferme, par Guillaume Gulaff, personne de l'église de Hautonne au diocèse de Lincoln, d'Etienne du Pont-Saint-Pierre, clerc du collége d'Albane en l'église de Rouen, procureur général du Chapitre de Rouen, pour 7 ans à commencer à la Sainte-Marguerite 1261, du manoir de *Killum sub vallibus*, avec 7 chevaux de charrue, appréciés chacun à 12 sous ster-

lings, 4 bœufs, appréciés à 40 sous sterlings, 168 brebis appréciées chacune à 12 deniers, etc., pour 100 marcs sterlings par an payables à Rouen, février 1261. — Sceau perdu.

G. 4053. (Charte.) — 0m35c de hauteur sur 0m24c de largeur; parchemin.

XII° siècle-1275. — Biens aliénés. — Lettres de l'official de Rouen, *sede vacante*, (jeudi après la Saint-Martin d'hiver 1275), portant vidimus d'une charte de Henri II, roi d'Angleterre, concernant la donation de Killon à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en échange du revenu de Gisors; — 2° d'une charte de Robert, évêque d'Excester, attestant qu'il a été présent à la donation de la moitié du manoir de Killon aux chanoines de Rouen et à la tradition qui en a été faite entre les mains de Gildon, archidiacre de Rouen; — 3° d'une charte de Th. (Thomas Becket), primat d'Angleterre et légat du saint siége, confirmant la donation faite par le Roi de la moitié du manoir de Kilun à l'église *Beatissime Dei genitricis et Virginis Marie Rothomagensis*;—4° d'une charte de R., archevêque d'York, confirmant la donation d'une moitié du manoir de Kilon à Hugues, archevêque de Rouen; — 5° et 6° de deux autres chartes de Henri II, relatives à la même donation; — 7° d'une charte de Richard Cœur-de-Lion, par laquelle il donne à l'église Sainte-Marie de Rouen, *ad opus canonicorum suorum, totum manerium de Clara*, Chinon 2 mars an 1er du règne. — Quelques unes de ces chartes sont rapportées par extrait. — Sceau perdu.

G. 4054. (Pièce.) — 0m25 de hauteur sur 0m27 de largeur; parchemin.

1312. — Biens aliénés. — Procuration passée devant Pierre Lambert *de Quevrone* (Crevon), notaire apostolique de Rouen, par les chanoines de l'église de la dite ville. Pouvoir donné par eux à Pierre de Saint-Paul, sergent d'armes d'Isabelle, reine d'Angleterre, de réclamer et recevoir, pour eux et en leur nom, 40 marcs sterlings qui leur étaient dus par Olivier Farsi, prêtre, à raison de la recette de leurs revenus d'Angleterre. Fait en l'église de Rouen, en présence de Guillaume le Blond et de Raoul Postel, prêtres bénéficiés en la cathédrale. — Marque dudit Pierre Lambert.

G. 4055. (Charte.) — 0m15c de hauteur sur 0m21c de largeur; parchemin.

XII° siècle. — Biens aliénés. — Chirographe. Hugues, archevêque de Rouen, Waleran, doyen, et tout le chapitre de l'église de Rouen, donnent à ferme leur manoir d'Otri, à leurs vassaux d'Otri, pour 40 livres sterlings 6 marcs 8 sous 10 deniers par an; *ea vero condicione hoc factum est quod duos canonicos, qui modo ibunt ad manerium, euntes et revertentes ex toto procurabunt. Huic autem conventioni interfuerunt, ex parte capituli, Juhellus, Turoldus filius Radulfi, Bertrannus de Bailluel, Willelmus filius Alberedi, Willelmus de Spineto, Girardus de Fovea, Willelmus filius Ansfridi.* — Au dos de la pièce 8 lignes écrites : *Hi sunt plegii Walteri de Bosco, de decanatu d'Anfrevilla. Hi sunt plegii omnium catallorum que G. Burnel habet erga magistrum Petrum Blesensem. Hi sunt qui debebant ad opera capituli construenda.*

G. 4056. (Charte.) — 0m14c de hauteur sur 0m20c de largeur; parchemin.

1267. — Biens aliénés. — Acte par lequel *Oliverus de Kebriaco, miles, Felicia, uxor nobilis viri Willelmi de Chaeny, militis, Johannes de Colotonne, civis Exoniensis, Willelmus de Chaeny, rector ecclesie de Pontinglonne*, se portent cautions pour Guillaume de Chaeny, chevalier, lequel avait pris à ferme, d'Etienne du Pont-Saint-Pierre, clerc, procureur du Chapitre de Rouen en Angleterre, pour 10 années, le manoir *de Oteri Sancte Marie*, à l'exception du droit de présenter à l'église d'Otery, droit que s'était réservé le chapitre. Prix du bail, 110 livres sterlinge à payer chaque année à Londres au nouveau Temple, à la fête Saint-Edouard. — 5 sceaux.

G. 4057. (Rouleau.) — 1m20 de hauteur sur 0m23c de largeur; parchemin.

1279. — Biens aliénés. — *Recepta Johannis Marcal, prepositi de Otry Sancte Marie, a dominica proxima ante festum sancti Michaelis, anno regni regis E. sexto, usque ad dominicam proximam ante festum Exaltationis Sancte Crucis, anno E. septimo. Arresta, redditus, fines et perquisitiones, venditio bladi, expense. — Compotus Johannis Markal redditus et auditus coram magistro Johanne Alauda, canonico Rothomagensi, de anno regis E. septimo, usque ad festum Beati Kalixti ejusdem anni.*

G. 4058. (Charte.) — 0m11c de hauteur sur 0m26c de largeur; parchemin.

1298. — Biens aliénés. — Charte d'Edouard, roi d'Angleterre. — En conséquence de la trêve conclue entre lui et le roi de France, il promet d'indemniser le doyen et

les chanoines de Rouen ou ceux qui à leur instance se seront portés caution pour les sujets du roi d'Angleterre, prisonniers des Français. Gand, 21 février, 26e année du règne. — Beau sceau à peu près entier.

G. 4059. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 sceau; 1 fragment de sceau.

1225-1664. — Procès aux assises du bailliage de Rouen, au sujet d'une rente appartenant au Chapitre de Rouen, sur le travers de Cailly, par suite d'une donation de Guillaume de Longchamp; ladite rente, de 100 sous à l'origine, avait été réduite à 50 sous dès 1225. — Chartes de Guillaume de Blarru et de Jean de *Magsineio* (Mansigny), héritiers, à cause de leurs femmes, de Guillaume de Longchamp, par lesquelles chacun d'eux s'engage à payer 25 sous de rente sur le travers de Cailly, le chapitre renonçant à en demander davantage, 1225. — Lettres de Thibaud, archevêque de Rouen, contenant vidimus et approbation dudit accord, 1223 (copie). — Aveu au Roi, pour le quart de la baronnie de Cailly, par Katherine de Vendôme, comtesse de la Marche, de Vendôme, et de Castres; mention, dans cet aveu, d'une rente de 100 sous due à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, à cause de Jean Masquerel; d'une autre rente de 25 sous due au chapitre; — des fiefs relevant de Cailly : un quart de fief en la paroisse de Biennais, un quart de fief à *Saint-Audry* (Saint-André-sur-Cailly), deux huitièmes à Montérollier; — du moulin du Busquet en la ville de Cailly, 1396. — Procuration donnée par Bernard d'Arminac, comte de la Marche et de Perdriac, vicomte de Carlac et de Murat, seigneur de Leuse, de Cailly, Bois-Normand et Quiquebeuf, 1451. — Sceau de Jean de Mansigny, 1225; — fragment du sceau de Pierre Daron, lieutenant général du bailli de Rouen.

G. 4060. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1633-1778. — Vente par Raoulin de la Noe au Chapitre de Rouen, de 2 acres une vergée de terre à Carville-sur-Héricourt, pour 326 livres 10 sous, 1647. — Baux de cette terre. — Nomination d'homme vivant et mourant pour le chapitre. — Aveux aux Chartreux de Bourbon lès-Gaillon, et aux seigneurs de Carville-sur-Héricourt. (Gabriel Doré, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur, en 1774, de Carville, du Baillet et de Bariville).

G. 4061. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

1366-1551. — Contrats de vente et d'échange de fonds situés en la paroisse de Douvrend; — procédures au sujet de rentes appartenant au Chapitre. — Mémoires, répliques et dupliques. — « Inventaire des lettres et enseignements des terres et rentes à Boessay, à Douvrend, tant des anciennes rentes que Chapitre a audit lieu de Douvrend que de celles de la fondation de monsr maistre Richard Perchard, chanoine de Rouen, pour le *Missus*, aussi les lettres de la fondation que a faicte le dit Perchard pour la fondacion du service de Pasques fleuries. » — Plaids de Douvrend tenus par Nicolas de Martainville, écuyer, bailli du lieu, 24 février 1507; — par Abraham Bellebarbe, son lieutenant général, 1507-1510; — par Roger Fae, écuyer, lieutenant général du bailli du dit lieu, 1515; — par Georges Eulde, autre lieutenant général, 1549. — Sceau des obligations des seigneuries d'Aliherınont et Douvrend 1467; — fragment du sceau des obligations de la vicomté de Longueville, 1490.

G. 4062. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1545-1625. — Décret des héritages ayant appartenu à Jean Prévost, sis à Étrépagny, ledit décret passé en la vicomté d'Etrépagny tenue par Antoine Damyens, licencié ès-lois, vicomte du lieu, 1545. — Baux par le chapitre des dîmes d'Etrépagny appartenant audit Chapitre et à l'abbé de Cerisy (grosses dîmes, lins, chanvres et rabettes), 1582. — Autre bail par le Chapitre des dîmes des fieffes proches de la paroisse d'Etrépagny, pour 4 livres par an, à Henry Fleury demeurant à Bezu-le-long, au hameau de Marquebeuf, 1625.

G. 4063. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 4 sceaux, 2 fragments de sceaux.

1368-1412. — Lettres de Charles V, par lesquelles il autorise Pierre de Tournebu, chevalier, à aliéner 200 livres de rente sur son fief et baronnie de Tournebu et du Bec-Thomas afin de se mettre en mesure d'acquitter les dettes qu'il avait contractées pendant les guerres contre les Anglais. Pour délivrer le château et la forteresse de Domfront, ainsi que plusieurs autres places occupées par les Anglais en Normandie, ce seigneur s'était obligé envers Thomas d'Oudalle, chevalier anglais, à lui payer 2,800 francs d'or du coin du roi Jean; cette somme s'était grossie des *moûtes* dues par suite de retard dans le paiement, moûtes

qui déjà s'élevaient à 2,000 livres. Ne pouvant se libérer, il avait demandé l'autorisation d'aliéner une partie de ses biens; Paris, avril 1368. — Amortissement par le Roi des 200 livres de rente vendues par ledit Pierre de Tournebu, avec ratification de son fils Gérard, seigneur d'Auvilliers, les dites rentes assises *in villis de Oyssel, Tourvilla, Parva corona, Magnevilla, Fouquevilla, Landemara, Lymara, Lymbeuf et de Sancto Stephano*; — prix de vente, 2,600 livres tournois, le franc d'or du coing, poids et aloy du Roi pour 20 sous tournois pièce; Bois de Vincennes, mai 1369. — Mandement du Roi aux gens des comptes de Paris, accordant mainlevée au chapitre de 40 livres de rente données audit chapitre par l'archevêque de Lestranges, lesdites 40 livres assises sur les terres que tenait pour lors Pierre, seigneur de Tournebu et du Bec-Thomas, septembre 1405. — Procès au bailliage de Rouen, aux assises du Pont-de-l'Arche, à l'Echiquier, pour justice et droits seigneuriaux, entre le chapitre de Rouen, seigneur de Fouqueville, par suite de la vente de Pierre de Tournebu, et ses fermiers et vassaux, et Thomas Pougnant, avocat du Roi au bailliage de Rouen, « soi-disant tenir aucun fieu ou terre sous le fieu et seigneurie du Bec-Thomas qui appartient à Jehan de Tournebu, escuier, qui a espousé la fille dudit Pougnant. » — Dans un mandement du bailli, Hue de Donquerre, on lit que le procureur du chapitre « avoit donné à entendre en complaignant que au Roy, ses gens ou officiers appartient, par la coustume et usage du pays de Normandie et au droit de sa seigneurie, la court, congnoissance et juridicion de toutes causes et quereles héréditaux en son pays de Normandie, dont descort ou débat est entre personnes privées qui contendent d'aucuns héritages ou droictures, donc le seigneur qui en veult congnoistre n'est l'une des parties à cause des droictures de son fieu, et encores n'en peut-il congnoistre, fors entre luy et son homme, et que nul bas justicier en Normandie ne peut congnoistre de cas hérédital entre deux parties, et se aucun bas justicier à simple court et usage, supposé que il tiengne par baronnie, en prent de ce la congnoissance, il actempte contre le Roy et sa seigneurie et abuse de sa justice, le doit amender au Roy et en estre puny, » 9 décembre 1405. — Ce procès fut continué aux assises du Pont-de-l'Arche entre le chapitre de Rouen et Thomas Pongnant, s'intitulant baron de Tournebu, 1406, et renvoyé en l'Echiquier par lettres du Roi du 12 février 1408. — Dans une sentence de Jean de Villeneuve, lieutenant général de Jean Davy, seigneur de Saint-Père Avy, bailli de Rouen, du 26 mars 1408, allégations ou dits des seigneurs de Tournebu et du Bec-Thomas : « Jà pieça le seigneur de Tournebu et du Bec-Thomas avoit esté lieutenant du Roy en la Basse-Normandie où la guerre estoit lors moult forte, et y avoit lors grant foison de chasteaux et forteresses en la main des Englois, dont le païs estoit en péril d'estre gasté et destruit et tout le royaulme en grant dangier; mais par la poissance, sens, dilligence et vaillance d'icelui chevalier et des siens et des bons loyaux subgés du Roy, et par la bonne guerre qu'il faisoit et fist aux dis Englois, yceulx chasteaulx et forteresses furent et vindrent en la bonne obéissance du Roy et tout le païs aussi, et toutes voies, pour ce que il falut, pour soustenir la dicte guerre, paier les soudaiers que avoit lors le dit seigneur de Tournebu et faire les frais et missions d'icelle guerre..... le dit feu seigneur se obliga, pour le bien du Roy et de son royaulme. » — Sceaux du bailliage de Rouen, de Jean de Villeneuve, de Jean Verel, sergent à masse de Rouen.

G. 4064. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 63 pièces, papier, (1 imprimé.)

1705-1773. — Baux de la terre et seigneurie de Fouqueville et Mandeville appartenant au chapitre de Rouen. — Bail de ladite seigneurie pour 6 ans en 1505; prix du bail, 120 livres par an. — Bail de la même seigneurie en 1755; prix du bail, 960 livres. — Autre bail en 1773; prix du bail, 1000 livres. — Cautionnements des fermiers. — Procurations données par le chapitre pour gérer ladite terre. — Pièces relatives à la recette. — Blâmes d'aveux. — Inventaires de pièces concernant Fouqueville et Mandeville.

G. 4065. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1688-1744. — Aveux aux seigneurs de Gamaches (Georges Jubert, trésorier de France en la Généralité de Rouen, Michel de Mauviel), par les chanoines de Rouen, pour biens relevant de la seigneurie de Gamaches. — Lieux dits : les Follies, la terre de Sainte Catherine de Velly, triège du Périer de la Coudre, triège de la Vallée des Cornouilliers.

G. 4066. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1671-1678. — Procès entre le Chapitre et le sieur Louis Pinchon, au sujet d'une pièce de terre usurpée par celui-ci, en la paroisse de Hacqueville, au triège sous la Motte, ledit procès porté aux assises de Charleval tenues par Guyon de Nolleval, bailli, vicomte dudit lieu pour le Roi, et Mgr de Ris, premier président du parlement.

G. 4067. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1584-1598. — Décret des héritages qui furent à feu noble homme Charles de la Fontaine sieur de Selletot, fils et héritier de feu noble homme Charles de la Fontaine, seigneur de Hautot-Saint-Supplix. — Procès à ce sujet entre le chapitre et Nicolas Hellot, fermier de quelques terres pour Charles de la Fontaine, sieur dudit Hautot. — Lettre adressée à M. Regnard, receveur du chapitre, par Hellot, relativement aux fermages réclamés : « Vous baisant humblement les mains, priant Dieu, monsieur le recepveur, vous donner bonne vye et longue. De votre maison de Hotot-Saint-Sulpice, ce dixième novembre mil V^{c} IIII^{xx} XVIII. Votre humble serviteur à vous obir. Hellot. J'ay baillé XX sous au porteur. »

G. 4068. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 13 pièces, parchemin, papier.

1549-1587. — Procès entre le chapitre de Rouen et M. Alonce Le Seigneur, maître des ouvrages de ladite ville, au sujet de prétendues anticipations commises par ce dernier sur les bois du Grippel ou du Gripperel à Maromme. — Mémoires et autres pièces de procédures. — Vente par Pierre de Croismare, doyen d'Andely, chanoine de Rouen, et par Jacques de Croismare, son frère, sieur des Alleurs, secrétaire du Roi, à Alonce Le Seigneur, marchand de Rouen, de quelques pièces de terre au hameau du Bout-du-Bosc, paroisse de Maromme, tenues des religieux de Fécamp et de la seigneurie de Bondeville, 29 novembre 1549.

G. 4069. (Pièce.) — 1 0^{m} 47^{c} de hauteur sur 0^{m} 10^{c} de largeur; parchemin.

1096. — Charte de *Rodbertus, Normanorum Comes, filius Willelmi regis Anglorum.* Pour le salut de l'âme de ses ancêtres, de lui et de ses successeurs, il donne *in prebendam perpetuo jure Sancte Marie Rothomagensi atque Uuillelmo filio Ogeri, ejusdem ecclesie canonico, omnibus que successoribus suis, canonicis, quicquid Osbertus, presbiter, vel filii ejus habuerunt... in Nielfa et in adjacentibus ejusdem Nielfe. Et ut hoc ratum et stabile perpetualiter habeatur, cartulam hanc, pro testimonio, crucis inpressione firmo et sigilli mei privilegio munio et omnibus obtimatibus meis, tam presentibus quam absentibus, ut, pro testimonio suo, cruces hic faciant mando et precipio. Hec autem donatio facta est anno ab incarnatione Domini M° XC° VI°, in nomine Domini nostri Jhesu XPI et in honore genitricis ejus semper Virginis Marie, que cum eodem filio suo regnans assidue interpellat pro dilectoribus et reparatoribus ecclesie sue.* — *Signa Roberti, comitis ; Willelmi, archiepiscopi Rothomagensis ; Odonis, Baiocensis ; Stephani de Albamarla, Willelmi de Archis, Gerentonis, Divionensis abbatis ; Roberti filii Aluuardi, Radulphi, cancellarii ; Hugonis de Revers, Helgoti, abbatis Sancti Audoeni.*

G. 4070. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 45 pièces, papier, (1 imprimé.)

1293-1789. Lettres de Drevet Pelerin, bailli de Gisors : Vente par messire Guillaume Crespin, sire de Dangu, connétable de Normandie ; il baille en fief et héritage et par hommage, à messire Pierre de Chambly, sire de Neaufle-le-Chastel, chevalier, chambellan du roi de France, tout ce qui lui appartient au dîmage de la ville de Neaufle et du moulin Beuzelin, le four de la ville de Neaufle, les prés de Haynval, les exploits de la basse justice de IX^{xx} feux, le travers et le trou du moulin, le travers de Saint-Denis-le-Ferment, la pêcherie de la rivière de Neaufle depuis la ville de Saint-Éloi jusqu'à la rivière d'Epte, pour VIII^{xx} VIII livres de rente annuelle à payer audit Crespin ; « et est ledit monsieur Pierre entré en la foy et hommaige dudit monsieur Guillaume, et ledit monsieur Guillaume l'a receu à hommaige des choses dessus dictes. Ce fut fait en l'an de grâce 1293, le jeudy après l'Assomption de Nostre-Dame en aoust » (copie). — État des réparations à faire au chancel et à la grange dîmeresse de Neaufle, 1722. — Bail par Joseph de Gouyon, chanoine prébendé de Neaufle, à Ambroise Guesnier, de la moitié de la dîme de Neaufle, 1786. — Procès aux Requêtes du palais à Rouen entre messire François-Christophe Terrisse, haut doyen du chapitre, titulaire de la prébende de Neaufle, défendeur d'action du 23 juin 1767 et évoquant, en vertu de son committimus, par exploit du 31 octobre suivant, et Pierre-Simon Teterel, curé de ladite paroisse de Neaufle, demandeur en action par exploit du 30 mai 1766, évoqué, en présence des sieurs Guilmin et Fleury, laboureurs fermiers de la dîme appartenant à ladite prébende de Neaufle, défendeurs audit exploit du 30 mai, demandeurs en celui du 23 juin, aussi évoqués, au sujet de la dîme, 1767. — Mémoires, enquêtes, consultations d'avocats et autres pièces de procédure. — Mémoire pour M. l'abbé Terrisse : « J'ay été pourveu en l'année 1751 de la prébende de Neaufles en Vexin, dont le revenu consiste dans la moitié de la dixme de cette paroisse, l'autre moitié appartenant au curé. Cette dixme qui fait le gros de ma prébende était entre les mains des curés depuis l'année 1735. Le premier bail qui en a été fait au sieur Pierre

Le Gentil, curé (depuis chanoine de la collégiale d'Andely), par M. Rose le jeune, porte la moitié de la dixme de ladite paroisse en toutes ses circonstances et dépendances. M. Cornet, successeur de M. Rose, en 1740, donna ces dixmes sous la mesme dénomination au sieur Desmeliers, successeur du sieur Le Gentil en ladite cure. En l'année 1762, j'en ay passé bail dans les mêmes termes audit sieur Desmeliers; un autre bail, encore dans les mêmes termes, en 1760, au sieur Téterel, curé. Enfin, en 1765, je n'ay pas continué le bail du curé, parce qu'il vouloit m'engager dans plusieurs procès qu'il avoit avec les habitants, et que d'ailleurs je sçavois qu'il pensoit à résigner sa cure avec pension... Le sieur Téterel, piqué de n'avoir plus ma dixme, a fait des difficultés à mes fermiers sur plusieurs articles, (usage de la grange dixmeresse, prétentions sur toutes les vertes dixmes, lusernes, bourgognes, fèves, haricots, et réclamations, comme novales, des dîmes de 48 arpents.) Pour réussir dans toutes ses prétentions, le sieur curé avoit une fois plus de dixmerons qu'il n'en avoit besoin, presque tous gens étrangers et inconnus, lesquels couroient les champs nuit et jour, tous armés, enlevant tout ce qui leur convenoit. Cette conduite a intimidé mes fermiers qui prétendent qu'on leur a fait un tort considérable. » — Transaction homologuée par les gens tenant les Requêtes du palais à Rouen, 9 avril 1769; la prébende réduite à la moitié des grosses dîmes sur le froment, seigle, avoine, orge, pois gris, vesce et vin. — « Les dragées qui sont un mélange de grains sujets à grosse et verte dixme seront dixmées, quel que soit le mélange, savoir les trois quarts comme grosse dixme et l'autre quart comme verte dixme. » — Mention des triéges de la Tuilerie, du Bois Bullotin, de la Fosse Jaille, de la Briqueterie, de la Vallée ou du Gouffre, du Mesnil Randoin, de la Chevrue, des Ruisseaux, des Vignes d'Arches, de la Justice, de la Folie, du Gourgoureau, du Bouillon, de Pleauville, du Cul-de-Sac ou de la Rivière. — Revenu de la prébende, d'après une note de 1789, 2,400 livres.

G. 4071. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1286-1787. — Prise à fieffe, par Eustache de Cléry, *armiger*, du chapitre de Rouen, d'un manoir et d'une pièce de vigne sis en la paroisse de Bouaffle près Andely, bornés par la forêt de la haie de Gaillart, 1290. — Vente au chapitre de 7 sous de rente à Connelle par Pierre Lemonnier et Perronnelle, sa femme, 1294. — Prise à fieffe, par Colin Le Prévost, du chapitre de Rouen, d'une partie de l'Ile de Connelle, bornée par Pierre de Courcelles, chevalier, 1469. — Vente par Jeanne, femme de Pierre Herbert, *de Cuvertivilla*, à maître Jean de *Aubeigniaco*, chanoine de Rouen, pour 30 livres tournois, de 60 sous de rente sur une terre bornée par celle de Richard de Blaru, chevalier, vendredi après la Saint-Denis 1286. — Bail par le chapitre de biens et de dîmes à Cuverville, 1787. — Prise à fieffe, par un habitant de Saint-Martin de la Fontaine, du chapitre de Rouen, du manoir de la Plane en la dite paroisse, moyennant 6 livres par an, 1378. — Vente par Guillaume Fouques au chapitre, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente sur tout son héritage en quelque lieu qu'il soit, tant à camp comme à ville, 1316. — Procès au sujet des rentes du chapitre, aux assises d'Andely tenues par Guillaume Jubert, lieutenant général de Jean de la Viefville, chevalier, sieur de Westrehen, bailli et capitaine de Gisors et des anciens ressorts d'icellui baillage, 1493.

G. 4072. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

1219-1553. — Anciens contrats de rentes dues au chapitre. — Vente par Raoul Caperon à Nicolas Le Mercier d'un tènement à Rouen en la rue Potart; acte passé devant Geoffroy Trentegerons, maire de Rouen; fragment du sceau de Caperon, 1219. — Vente par *Basiria* de Montfort, veuve de Robert Piage, de Saint-Cande-le-Vieux, à Pierre *de Pomeria*, prêtre, pour 80 livres tournois d'un tènement sis en la dite paroisse; mention de la rue de Malconseil et de la terre des moines du Val-Notre-Dame, 1258. — Guillaume Bonnechose, pour lui et pour Clémence, sa femme, prend en fieffe, du Chapitre, 2 maisons comprises dans les appartenances du manoir du doyen; cette fieffe sera annulée, si le chapitre se décide à faire construire un cloître commun pour les chanoines *inclaustrum canonicis inhabitandum*, 1303. — Vente de rentes au chapitre par Guillaume de Cases, écuyer; mention des enseignes de la Pelle et de la Corne de bœuf sur la place du Vieux marché; de la rue et du Clos Potart, 1365. — Bail en emphytéose, par le chapitre, à Guillaume Boillemont, demeurant à Boscgouet, d'une pièce de terre en gardins et en camps nommée la *Chesnerie* en la dite paroisse; — mention des heirs Caradas, 1403. — Lettres du vicomte de Rouen (Roam): Vente par Michel Le Forestier, du Grant Coronne, à mestre Giles d'Eu, chanoine et sous-chantre de la grant église Notre-Dame de Rouen, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente annuelle, 1284 (Charte en français, avec le sceau de Michel le Forestier.) — Vente par Guillaume Le Duc, de la même paroisse, au même chanoine, de 2 sous de rente, pour 20 sous, 1287. — Bail en fieffe, par le chapitre, à Jean Rydel, *armiger*, de trois acres de terre à Houville, en Vexin, 1302. — Bail à ferme, par les chanoines, à Jean Lemonnier, pour tout le

temps de sa vie, de leurs biens à Saint-Saire. — Autre bail des mêmes biens à Guillaume Lemonnier, 1322.

G. 4073. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1510-1674. — Anciens contrats de rentes appartenant au chapitre. — Vente par Jean Saulmon, curé d'Esquetot-sur-les-Bans, aux chanoines de Rouen de 15 livres de rente, 23 décembre 1510. — Vente, par Jean de Vieupont, aux mêmes, de 100 livres de rente, 18 février 1511. — Vente par Grégoire Viel à maître Guillaume Le Comte, chanoine, d'une demi-acre de terre en la paroisse Saint-Hilaire, 1523. — Vente par Pierre Ticquet, sieur de Compainville, aux chanoines, de 80 livres de rente à prendre sur tous ses biens, 26 août 1524. — Vente par Marie Le Cordier, veuve de Nicolas Hamelin, conseiller des Généraux en Normandie, de 20 livres de rente à prendre sur tous ses biens, 8 juillet 1531. — Vente par Robert Deshayes, sieur de Saint-Lux près Evreux, aux chanoines, de 30 livres de rente, 13 novembre 1542. — Vente par Pierre Martin, écuyer, sieur de Braquetuit, aux chanoines, de 50 livres de rente, 3 août 1446. — Contrat de constitution de 300 livres de rente sur Jean de Raveton, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Chauvigny en Yray et de Chauvigny, en Crullay, et dame Anne de Mailloc, sa femme, demeurant au manoir de Saint-Aubin-sur-Yton, 30 mars 1581.

G. 4074. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 1 plan, 2 fragments de sceau.

1285-1758. — Lettres de l'official de Rouen : Vente par Eumeline Ferman, veuve, *de parrochia de Marroma*, à Nicolas *de Ansguiervilla*, d'un pré au Grand-Quevilly près de ceux de Martin de la Heuse, chevalier, 1285. — Vente par Nicolas *de Ansguiervilla*, de la paroisse de Saint-Nicolas le Peinteur de Rouen, son curateur, à maître Guillaume *de Blesis*, chanoine de Rouen, pour 18 livres tournois, de 2 acres de pré, *in parrochia de Grandi-Quevilliaco*, janvier 1285 (V. S.). — Lettres du vicomte de *Roam* : Vente par Andrieu Bouvet à mestre Guillaume de Blais, chanoine adonc en l'église N.D. de Roam, pour 25 livres tournois, d'un tènement assis en la dite paroisse, entre la terre Simon Goobost et la terre Robert Flabmel, lundi devant Pasques fleuries 1285. — Vente par Jean *de Ansguiervilla et Aelicia de Marroma*, sa femme, à Guillaume de Bleiz, pour 100 sous tournois, d'un pré au Grand-Quevilly, 1286. — Vente par Lucas Belet, aux chanoines de Rouen, achetant des deniers de Clémence la Gaagneresse, pour faire son obit, d'un pré au grand Quevilly, entre le pré des Cardinaux et celui des héritiers de Robert Panche-de-Kevre, juin 1287. — Reconnaissance de cette vente par le dit Lucas et Mathilde, sa femme, devant l'official de Rouen.—Simon Le Cras et Jeanne, sa femme, de la paroisse *Sancti-Petri de Magno-Quevillyaco*, prennent en emphytéose et perpétuel héritage, de maître Guillaume *de Blesis*, une masure en la dite paroisse, entre la terre de Pierre Pochon et la terre de Guillaume Goobout, moyennant une rente annuelle de 25 sous ; emploieront 10 livres à l'amélioration des édifices, mardi avant les Cendres 1295. — Acte par lequel maître Herbert *de Vallibus*, archidiacre du Vexin Français, Grimer de Archelles, chanoine de Rouen, et Jean *de Monvilla, apotecarius*, citoyen de Rouen, exécuteurs du testament de maître Guillaume *de Blesis*, chanoine de Rouen donnent au chapitre, pour l'augmentation de l'obit du dit Guillaume, les terres, rentes, revenus, prés et possessions appartenant au dit chanoine sis au grand-Quevilly, mars 1298. — Vente par Simon du Vaurichier, bourgeois de Rouen, à messire Guy De Lange, prêtre, d'une rente sur le clos Sainte Marie, 1390. — Aveux à Guillaume Doubin, écuyer, seigneur, à cause de sa femme, du Grand-Quevilly, 1432 ; — à noble homme Jacques Garoul et à sa femme, seigneurs du même fief en partie, 1447. — Baux des prairies du Grand-Quevilly. — Arpentage et plan de ces prairies, 1742. — Fragments du sceau de l'officialité de Rouen, XIIIe siècle.

G. 4075. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1313-1479. — Titres de propriété du manoir de la Plane ou la Plaigne, sis en la paroisse de Saint-Martin de la Fontaine près Andely. — Lettres de frère Guillaume de Croisset, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : Guillaume Bertin et Jehan Dorney, de la paroisse de Houville, et Pierre Bertin, de la paroisse de Heugueville, prennent en fief et en perpétuel héritage, du chapitre de Rouen, « un manoir assis en la paroisse de la Fonteine enprès Andely, en terres, en bos, en vignes, pour 31 livres tournois d'annuel rente (60 sous aux chapeleins que l'archevesque Guillaume Flavacourt fonda en l'église de N. D. de Rouen et 28 livres au chapitre), 1313. » — Fieffes par le chapitre du même manoir, appelé le manoir de la Plaigne, sis en la paroisse de la Fontaine, à Jehan de l'Espiney, écuyer, pour 16 livres tournois de rente annuelle, 1324; — à Remond Hivart et à Jean Bosquet, de la paroisse de Saint-Martin de la Fontaine, pour 6 livres tournois de rente annuelle, 1378 ; — à Jean Chevalier le jeune, pour 8 livres tour-

nois de rente annuelle, 1400 ; — à Jean Marie, de Foutipou (aujourd'hui Flippou) pour 15 livres de rente annuelle, 1454. — Décret de ce manoir, 1459. — Fieffe du même manoir, appelé le fief de Plasne, ratrait par le chapitre à titre de décret, à Jean de Saint-Léger, écuyer, seigneur de Bernières près Tosny, pour 100 sous par an. — Autre décret du dit fief, aux assises d'Andely ; visite et appréciation de ce fief par les nobles, ouvriers et voisins dont les noms ensuivent : Henri de Gaillarbos, Pierre de Monfreville, écuyers ; Robert Derye, Gieuffroi Le Coq, maçons, 1471. — Fieffe du même fief à Guillaume Roger pour 5 livres de rente, 1473. — Remise du dit fief par le dit Poget, au chapitre, 1479. — Bail de 3 acres de terre en la paroisse de la Roquette, pour 3 ans, moyennant 15 sous par an, 1446.

G. 4076. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 2 sceaux.

1266-Fin du XVe Siècle. — Titres de rentes appartenant au chapitre de Rouen dans les paroisses de Saint-Gilles de Répainville, Saint-Hilaire, Longpaon. — Vente par *Antelmus* de Tendos à Richard Osmont, prêtre, de deux pièces de terre en la paroisse *Sancti-Egidii de Respevilla*, pour 45 livres tournois de rente annuelle, 1266. — Vente par Jean Commin, chevalier, pour 62 florins d'or à l'écu, de bon poids, de plusieurs rentes sur des biens situés à Saint-Gilles de Répainville. Le dit chevalier avait d'abord engagé ces rentes, moyennant la dite somme, à Henri Lalemant, bourgeois de Rouen, en se réservant la faculté, moyennant remboursement dans un délai d'un an, de rentrer en possession de ces rentes. Ne pouvant obtenir de Lalemant une prolongation, il les vendit aux religieux de Saint-Georges de Boscherville, qui, du reste, auraient eu le droit, en cas de vente à d'autres, de les clamer, comme seigneurs du fief, 1er mars 1347 (V.S.). — Sentences aux plaids d'héritage de la ville de Rouen, tenus par Rogier Louvet, maire de Rouen, pour rentes dues au chapitre par Guerry de Mailly, sergent en la mairie de Rouen, et par les hoirs de feu Pierre Du Moustier ; plaids tenus le lundi 27 novembre 1374, continués du lundi 20 du dit mois. — Accord entre le chapitre de Rouen et l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, 1406. — Lettres de Vinchent Du Chastel l'aîné, maire de Rouen : — « Vente devant lui par Pierre de Jumièges, prêtre, à honnourable homme et discret mestre Jehan de Flavacourt, chanoine de l'église de Notre-Dame de Rouen, d'un tènement, si comme il se pourporte en lonc et en lé, ovecques les édifices dessus estans, assis en la paroisse Saint-Ilair jouxte Rouen, entre le tènement Jehan d'Orbec, d'un côté, et le tènement à l'abbé et au couvent de Saint-Ouen de Rouen, d'autre, aboutant au quemin dessus l'eaue de Roobec, d'un bout, et au pré de la ville et au doit d'Enfer par derrière, d'autre bout, pour 60 livres tournois et par 14 livres tournois de rente pour toutes rentes qui sont deuz as chiers seigneurs du fieu, merquedi aprez la Saint Gilles 1325. » — Lettres du bailli de Rouen : Vente devant Symon Lalemant, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, par Raoul de la Capele et Aalis, sa femme, au même chanoine, pour 70 livres tournois, de 7 livres qu'il leur devait sur un manoir appelé la Mote, en la paroisse Saint-Hilaire, entre le manoir aux religieux de Saint-Ouen et le manoir Jehan d'Orbec, vendredi après la Saint-Martin d'hiver, 1325. — Décret d'héritages, 1433 : lieux dits à Saint-Hilaire : les Plains champs, le Quien pendu, le Val Aubery, chemin menant à Beau-Repaire, le Camp-au-Verrier. — Inventaires et états des rentes dues au chapitre, XVIe siècle ; lieux dits indiqués dans ces états : à Saint-Hilaire de Rouen, la Broche du chapitre ou de Notre-Dame du coté de Boisguillaume, la côte nommée Caumont ou de Saint-Joire (Saint-Georges de Boscherville), le coupeau de la Montagne, la Fosse-Pierreuse, la Vallée dame Jehanne aux Chartreux de Rouen, nouvellement réduite en labour. — Sceaux aux obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4077. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1407-1764. — Arrêt du grand Conseil sur un procès pour la cure de Saint-Ouen du Breuil, entre le cardinal de Bourbon et Jean Bigues, nommé par lui à la dite cure, et Jacques Austin qui prétendait au même bénéfice, comme ayant été nommé par Michel Le Bret, archidiacre du Vexin, vicaire général du même prélat, sur la présentation du sieur Louis Du Tot de Varneville ; gain de cause obtenu par Jean Bigues, 3 juillet 1559. Le patronage était alternatif entre les sieurs de Varneville et l'archevêque. Avaient été curés de Saint-Ouen-du-Breuil, antérieurement à 1559, Louis de Fromenteau, décédé en 1532 ; — Roger de Heugleville, qui résigna en 1533 ; — Dom Jacques du Tot, qui fut pourvu en cour de Rome et qui décéda en 1557 ; — le procès avait été porté au grand Conseil par suite de l'évocation générale obtenue par le cardinal de Bourbon. — Noble homme Guillaume Fresnel, écuyer, sieur de la Rivière lès-Saint-Victor, donne en fieffe à Ricart de Langryme, pour 33 sous tournois, 2 pièces de terre à Saint-Ouen du Breuil, 1407. — Robert Du Gal dit Percheval, écuyer, procureur général de noble homme Mgr Raoul Du Gal et de sa femme Mme Jeanne Fresnel, donne à fieffe 15 acres de terre en la même paroisse à Robert

Le Fort, prêtre; mentionné dans l'acte, Jean du Moullandry, écuyer, 1424. — Lettres de Pierre Minée, vicomte de Malletot : Andrieu Marguerie. chanoine de Rouen, lequel, en 1429, avait donné au chapitre, en vue de services religieux, les biens qu'il avait à Malletot, fieffe, pour 11 livres de rente annuelle et à charge au preneur de remplir l'office de la sergenterie, un manoir et 30 acres de terre au dit lieu, 1435. — Approbation de cette fieffe par le chapitre, même date. — Accord entre le chapitre et Jean Masselin, docteur ès-lois et en décret, prébendé de Malletot, au sujet des biens qui avaient appartenu à Raoul Du Gal et à Jeanne Fresnel, 18 février 1488. — Aveux au chapitre pour biens dépendant de l'aînesse Fresnel. — Réunion d'héritages faute d'aveux. — Baux des dîmes de Saint-Ouen du Breuil, 1521, 1554, 1589. — Révalidation d'une rente de 5 livres sur Robert et Thomas Le Roux, laboureurs. — Lettres et notes concernant la dite rente.

G. 4078. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 158 pièces, papier.

1586-1605. — Procès pour les dîmes de Saint-Ouen du Breuil. — « C'est la déclaration, boutz et costez de plusieurs pièces de terre assises en la paroisse de Saint-Ouen du Breuil, tenuz des sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, que de leur prébende de Malletot, que baillent les dits sieurs du chapitre à Me Guillaume Le Vendenger, soy-disant curé de la dite paroisse de Saint-Ouen du Breuil, Richard Labbé et Nicolas Dumarc, ses vicaires, et à noble homme Pierre Du Tot, sieur de Varneville, patron alternatif dudit bénéfice de Saint-Ouen du Breuil, joincts suivant l'ordonnance de justice. » — Grosse de l'information faite par Louis Le Masson, commissaire à ce nommé par M.M. des Requêtes du Palais, aux fins d'instruire le procès mû entre le chapitre et Guillaume Le Vendenger, curé de Saint-Ouen du Breuil, pour les dîmes, 10 septembre 1586 ; parmi les témoins, Nicolas Martel, ancien procureur commun au bailliage de Rouen, Jacques Le Roux, chapelain de la chapelle de Grosfy, Jean Bigues, chanoine, archidiacre, grand vicaire, agé de 78 ans, lequel déclare avoir été curé de Saint-Ouen du Breuil l'espace de 14 ou 15 ans (à partir de 1559) et avoir résigné à maître Denis Guerard, promoteur du diocèse ; — le chapitre est maintenu en pleine possession des deux parts des grosses dîmes excroissantes sur les terres qui dépendaient des fiefs du chapitre et de la prébende de Malletot. — Autres procès contre Robert Verdier, autre curé de Saint-Ouen du Breuil, 1591 — 1605, et contre Pierre Du Tot, sieur de Varneville, patron alternatif.

G. 4079. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau.

1211-1435. — Accord entre le chapitre de Rouen et le chapitre de Beaubec. — Celui-ci reçoit du premier en ferme perpétuelle toutes les dîmes *Sancti-Salvii in Braio*, moyennant une rente de 55 mines de froment par an, *ad consuetudinem pistrini capituli Rothomagensis*, *nisi terra communi guerra vel tempestate fuerit devastata*, 1211. — Procès pendant l'occupation anglaise, entre les religieux de Beaubec et le chapitre, au sujet du paiement de cette rente ; — mandements du roi Henri VI, ajournements, arrêts. — Sceau de Henri Le Cat, lieutenant en la vicomté de Neufchâtel, pour Jean de Montgommery, bailli de Caux, 1435.

G. 4080. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier, relié en parchemin.

1776-1778. — Terrier de la prébende de Saint-Saire, formé de la collection de 35 aveux baillés à Bernard Batailler d'Osmonville, chanoine, seigneur haut-justicier de Saint-Saire, notamment par Charles-Amédée de Brossard, capitaine au régiment de la Reine, écuyer de main de la Reine, chevalier, seigneur patron de Saint-Martin-au-Bosc, demeurant au château de Folny, 1778 ; — par Jacques-Charles de Grouchet, chevalier, sieur du Mesnil-Saint-Germain, ayant épousé dame Catherine de Boulainvilliers, fille cohéritière pour moitié de Samuel de Boulainvillers, chevalier de Saint-Saire, fils et cohéritier de François de Boulainvilliers, 1778 ; — par Jean-Jacques Horcholle, sieur d'Ambec, élu en l'élection de Neufchâtel, 1778 ; — par Etienne Le Mareschal, écuyer, sieur du Manoir et des Aunais, seigneur en partie de Ricarville et de Folleville en Caux, 1777 ; — par Claude-François de Sesmaisons, marquis de Sesmaisons, comte et patron de Saint-Saire, Nesles, Mesnil-Mauger, seigneur et patron honoraire de Beaubec la ville, fief de Léon, d'Anglesqueville, la Vallée, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées de S. M., demeurant ordinairement en son château de Saint-Saire, 1776 ; — par Milady Marie-Madeleine-Sophie Talbot de Tyrconnell, ci-devant dame de Madame Clotilde de France, princesse de Piémont, épouse de Charles-François-Gaspard Fidèle, marquis de Vintimille, des comtes de Marseille, brigadier des armées du Roi, Chevalier d'honneur de Madame la comtesse d'Artois, 1776. — Plaids tenus par Charles-François Bodin, avocat au parlement, sénéchal de la haute justice.

G. 4081. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1661-1680. — Aveux rendus aux chanoines prébendés de Saint-Saire, pour biens relevant d'eux à cause de la haute justice du dit lieu, notamment par Jean Horcholle, sieur d'Ambec, officier en la grand'fauconnerie ; — par Georges Favier, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 1688 ; — par Charles Le Mareschal, écuyer, sieur du Manoir et des Aunais, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Gisors établi à Andely, 1661.

G. 4082. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 79 pièces, papier ; 1 plan.

1748-1782. — Baux et quittances des fermages des terres dépendant de la prébende de Saint-Saire. — Accord entre M. Batailler d'Osmonville, chanoine prébendé, et Nicolas Gallemand, feudiste, pour la rénovation des titres de la prébende, 1773. — Gage-plèges de la seigneurie de Saint-Saire ; plaids tenus pour le prébendé, par François Patris, 1722 ; — par Claude-François Bodin, avocat au parlement, bailli de la haute justice, 1737, 1747 ; — par Antoine-Simon Le Touc, autre bailli, 1753 ; — par Simon-Adam Godefroy de Goville, avocat au parlement, procureur aux juridictions royales de Neufchâtel, sénéchal de Saint-Saire, 1780. — Notes diverses, lettres d'affaires, pour la plupart, de M. De la Coudre, avocat à Neufchâtel.

G. 4083. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Vers **1500-1772.** — Mémoire adressé par le chapitre au cardinal d'Amboise, légat, pour lui demander sa protection dans plusieurs affaires concernant l'église de Rouen, notamment dans l'affaire de Notre-Dame de Beaubequet ou des Ventes d'Eavy ; — la vicairie de Saint-Etienne-la-Grande-Église, etc. — « *Cum die mercurii jejuniorum quatuor temporum post festum Sancte Lucie, in mense decembris, qua in ecclesia Rothomagensi pro evangelio cantatur : Missus est Gabriel angelus a Deo ad Mariam Virginem, cum expositione a Venerabili Beda, presbytero, edita, quod quidem evangelium precipuum humane Redemptionis exordium esse dignoscitur, et die Vigilie Nativitatis Domini nostri Jhesu Christi, qua in eadem ecclesia legitur pro textu evangelii : Cum esset desponsata mater Jhesu Maria Joseph... matutine et majores misse celebri devotione, decoro apparatu, ingenti cereorum lumine et venusto ceremoniarum ordine decantentur, et propterea populi copiosa multitudo, devotionis gratia, dictis diebus ad ipsam ecclesiam confluat, supplicant* (sic) *humiliter decanus et capitulum... ut prefatus dominus cardinalis legatus, auctoritate apostolica, concedat ut perpetuis futuris temporibus omnes civitatis et diocesis Rothomagensis incole, vere penitentes, dictam ecclesiam dictis diebus visitantes... plenissinam omnium peccatorum suorum remissionem consequi valeant.* » — « Annate ou gros de la prébende de Saint-Saire, que souloit tenir mons M[e] Jehan Fabry, chanoine, mise à prix, croisée adjugée à 50 livres, » 26 novembre 1552. — Lettre de Léguillon, curé de Saint-Saire, aux chanoines, pour leur annoncer qu'il leur envoie 20 écus et pour les prier de ne point oublier les pauvres, 22 juillet 1744. — Quittance donnée par le receveur général du chapitre à Laindet, curé de Saint-Saire, de 30 livres pour 2 années de de 15 livres de rente foncière dues au chapitre sur la cure de Saint-Saire, 2 juin 1772.

G. 4084. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1259 (copie) **-1597.** — Accord entre Nicolas, curé de Saint-Saire (*Sancti-Salvii de decanatu Novi Castri*), et les religieux de Beaubec. En échange des dîmes que ceux-ci lui abandonnent, le curé renonce à une rente de 20 mines de blé et de 10 mines d'avoine sur le clos du Rouge Moulin, et s'engage à leur payer une pension de 15 livres sur sa cure, 1259 (copie). — Autre accord entre les mêmes religieux et le chapitre de Rouen : En échange de 55 mines de froment de rente annuelle qu'ils lui devaient, ils lui abandonnent la pension de 15 livres qui leur appartenait sur la cure de Saint-Saire, ainsi que le patronage de la cure de Notre-Dame de Beaubequet *alias* des Ventes d'Eavy, en se réservant pourtant le droit de faire crier par leurs sergents leurs plaids et assises dans le cimetière de la dite église. On voit par cet accord que la rente de 55 mines avait été constituée lors du bail à ferme perpétuelle des dîmes de Saint-Saire fait par le chapitre aux religieux de Beaubec en 1211 ; 26 mars 1486 avant Pâques (copie). Procès entre le chapitre et Pasquet de Bully, présenté à la cure de Saint-Saire par François de Boulainvilliers, au sujet de la pension de 15 livres réclamée par le chapitre ; le dit procès porté aux Requêtes du palais à Rouen ; les religieux de Beaubec appelés en garantie ; — le 2 avril 1576, le curé s'excuse de ne pouvoir comparaître au palais, parce que sa maison était occupée par les gens d'armes ; — le dit curé condamné à payer la pension par sentence du 28 août 1576. — Assignation, à l'officialité de Rouen, d'Antoine Goust faisant office de curé, par commission, à Saint-Saire, pour avoir à payer la pension de 15 livres, 1597. — « S'ensuit ce qui est trouvé en la paroisse de Saint-Saire appartenant aux religieux de Beaubec ; lieux dits : ostel de Cantecoq,

Rouge-Moulin, Mesnil-Cigot, Oupillières, Bois-Sauvage, le Boc de la Quenotée, le fieu de Braquemont, la fiefferme d'Antifer, relevant du Roi, à cause de la vicomté de Neufchâtel, fin du xve siècle. — Déclaration des fieffes des terres vagues et bois abroutis en la forêt d'Eavy et d'Arques en 1575; lieux dits : Val de Bures, Côte aux Gens d'armes, triège du Goullet, le Grand Val, La Torque, la Coste Cherfault, la garde de Lesnape, les trièges de la Lourie, du Vauroger, du Val de Quefval, du chemin Bigot, du Croq sur les pendants de Torchy, de Frémare et du Val aux Femmes, 1575.

G. 4085. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 7 sceaux, 2 fragments de sceau.

1486-1504. — Appointement entre le chapitre et Pierre, abbé, et les religieux de Beaubec, par lequel ceux-ci cèdent au chapitre le patronage de la cure de Notre-Dame de Beaubequet autrement des Ventes d'Eavy et 15 livres de pension sur la cure de Saint-Saire, en échange de 55 mines de froment de rente annuelle qu'ils devaient au même chapitre pour la fiefferme qui leur avait été faite des dîmes de Saint-Saire, 26 mars 1446. — Vidimus de ces lettres par le chapitre, 1489. — Approbation de cet accord par Jean, abbé de Citeaux, Rouen 4 juillet 1490. — Lettres de l'archevêque Robert de Croismare, portant confirmation de la transaction conclue entre l'abbaye de Beaubec et le chapitre de Rouen : En échange de la pension de 55 mines de froment pour les dîmes de Saint-Saire, le chapitre devait avoir le patronage de Notre-Dame de Beaubequet *alias* des Ventes d'Eavy et une pension de 30 livres sur la cure; le curé d'alors, Jean Bense, y avait consenti; précédemment, en vertu d'un accord contre lequel le chapitre avait réclamé parce qu'il s'était trouvé trop en perte, cette pension n'avait été portée qu'à 15 livres; *actum et datum in nostro prioratu Grandimontensi prope Rothomagum, sub sigillo camere nostre, die quarta mensis augusti* 1491. — Approbation de cet accord par le pape Innocent VIII, 8 avril 1492. — Procès au sujet de cette pension entre le chapitre et Jacques Le Sergent, curé des Ventes d'Eavy, le dit procès porté aux assises d'Arques, à l'officialité, en cour de Rome, et renvoyé par plusieurs fois, en vertu de commissions du cardinal d'Amboise, légat, à des juges délégués. — Mémoires, sentences, extraits de délibérations capitulaires et autres pièces. — Sentence contre le dit Le Sergent, par Jacques Le Sénéchal, licencié en droit canon, et Nicolas Payen, licencié en droit civil, avocats en cour d'église à Rouen, juges délégués par l'official, 24 mars 1499. — Commission adressée par Georges d'Amboise, légat du pape Alexandre VI, à l'abbé de Saint-Ouen et au vicaire général *in spiritualibus* de l'archevêché de Rouen, Rouen, 5 des ides de février 1500; — au bas : *Gratis, de mandato reverendi domini legati, B. Morini, A. Flores pro abbate Sancti-Ebrulfi, A. Castellimaris, Regens.* — Autre commission adressée par le même à l'abbé de Sainte-Catherine, à Guillaume de Perrieres, chanoine de Bayeux, et à Guillaume Adoubart, chanoine de Lisieux, Lyon, 10 des calendes d'avril 1502. — Autre commission adressée par le même à l'abbé de Saint-Etienne de Caen, au prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen et à Jean Le Hericy, chanoine de Bayeux, Lyon, 10 des calendes de mars 1503. — Engagement pris par Le Sergent de payer la rente de 30 livres, 27 mars 1504. — Sceaux de Robert de Croismare, de Pierre, abbé de Beaubec, 1486; de Georges d'Amboise, dans une capsule de fer blanc (fragments); du bailliage de Caux, de Pierre Auber, prieur de Saint-Lo de Rouen, de Guillaume de Perrieres, de Simon Godefroy, sergent du Roi à Neufchâtel. — Marques de Martin Mesnart, notaire apostolique à Paris; de Philippe Le Porc, et de Michel de Belengues, notaires apostoliques à Rouen.

G. 4086. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1552-1784. — Arrêt du parlement de Rouen, donné entre Me Philippe Du Moustier, prêtre, chanoine et chantre de la cathédrale de Rouen, pourvu à la cure des Ventes d'Eavy, et Pierre de Maromme, prétendant aussi à cette cure, lequel arrêt condamne ledit de Maromme à l'amende et adjuge la possession du bénéfice au sieur Du Moustier, dernier février 1552. On voit par cet arrêt que Maromme avait obtenu ce bénéfice par forme de dévolut et qu'il avait été chargé des bénéfices de Saint-Martin de Courcelles, de Saint-Jean de Bouafles, de Saint-Arnoult de Beaumont et de Notre-Dame de Roquemont. Du Moustier se disait pourvu au bénéfice par la résignation de Me Nicolle Restoult à la présentation du chapitre; il était chargé des bénéfices de Monville et de Pommereux, et avait tenu les bénéfices de Saint-Maclou de Valognes et de Saint-Maurice-sur-Malaunay. — Du Moustier contestait la noblesse de son rival; « n'estoient raisons valables d'alléguer que aux banquets et aux nopces, le père et ayeul dudict de Maromme estoient tenus et reputez personnes nobles; ceste raison n'estoit concludente d'estre tenu tel *apud vulgares et plebeios, maxime* en ceste ville de Rouen où apparoissoit à l'œuil que plusieurs enfants, artisans et marchans, se tiltroient nobles, *etiam* du vivant de leurs pères, tenans eschoppes et boutiques de marchandise. » — Acte par lequel Michel Caquelard, vicegérant du doyen de Neufchâtel, met Jean De la Place

chanoine de Rouen, en possession de la cure des Ventes d'Eavy, 24 février 1593.— Davesne, curé des Autieux-sur-Bellencombre et doyen d'Envermeu, écrit que, sur l'avis qu'il avait reçu que le feu était à l'église des Ventes d'Eavy, il s'était transporté, assisté du doyen de Cailly, et avait appris que c'était par le fait d'un couvreur en ardoise ; il évalue la ruine à plus de 10,000 livres, « attendu que la tour, cloches, vitres et la pluspart de la nef étaient brûlées, » 21 mai 1621. — Requête présentée au chapitre par Jacques Dyel, sieur du lieu et du Rouveray, pour demander que le patronage de Notre-Dame des Ventes lui fût concédé plutôt qu'au président du Troncq. — Mémoire sur la nécessité de placer un vicaire à la succursale des Ventes-Saint-Remy où une chapelle avait été construite en 1667; auparavant l'office se faisait par le vicaire des Grandes Ventes à la chapelle du Camp Souverain, comme chapelle empruntée. — Engagement pris par Dallet, curé des Ventes d'Eavy, de payer dans 6 mois les arrérages de sa pension, 3 mars 1746. — Titre de révalidation par Robert Roussel, curé des Grandes Ventes, au profit du chapitre, de la pension annuelle de 30 livres, conformément à l'acte du 23 juillet 1494, 25 mai 1784.

G. 4087. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1574-1584. — Procès entre le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, et le chapitre de Rouen, d'une part, et les religieuses de Saint-Amand, d'autre part, au sujet des dîmes des Ventes d'Eavy ; le titre allégué par les religieuses était une charte de Guillaume le conquérant contenant cette clause de donation : *Dono sancto Amando, ad victum ancillarum ibidem congregatarum, decimas quas habeo in forestis de Aleriomonte et de Alwit, tam in essartis quam in denariis.* — Mémoires et réponses. — Inventaires des lettres et écritures produites. — Extraits des comptes de la vicomté d'Arques, constatant les paiements faits à l'abbaye de Saint-Amand sur le produit des ventes de la forêt d'Eavy. — Lettre du chanoine Mérille à ses confrères, au sujet de ce procès qui avait été porté au Conseil. Mérille avait été envoyé à Paris pour impétrer requête civile en faveur du chapitre et s'entendre avec l'avocat Navières : « Navières a plaidé le lundi et mardy près de 2 heures à chaque audience, présence de la dame abbesse de Saint-Amand accompagnée de ses dames et des sieurs Dalconat (d'Arcona), ses nepveux. » Mérille parle ensuite « d'une nouvelle pièce dont l'avocat s'escrima vertueusement. Les gens du Roi conclurent à ce que les chanoines fussent déboutés de la requeste civille et condamnez à l'amende, ce que voiant ledit Navières supplia le Conseil luy donner deux mots, qui en valoient bien trois de réplique, où il rembarra si bien lesdits gens du Roy que le Conseil se contenta, et vindrent aux opinions, où, par les actions il estoit aisé à juger qu'il y avoit de la meslée. Enfin, sans avoir esgard aux conclusions des gens du Roy, feust dict à juste occasion l'impétration des dictes lettres royaulx en forme de requeste civile, arrest inespéré à la dicte dame, d'aultant qu'elle s'asseuroit de ses juges qui luy ont failly au besoing. Je vous laisseré à penser, ajoute Mérille, si elle s'est partie de l'audience avec mal contentement, et votre paoure soliciteur et confrère, qui portoit en précédent visage d'appellant, quelle consolation il peult avoir receue... Priant Notre Seigneur, messieurs, vous donner en très-bonne santé accomplissement de vos saints désirs. De Paris, ce XXIII[e] mars 1583. Votre très humble confrère et serviteur bien affectionné. » — Reconnaissance de Pierre de Bedes, curé de Bully, de Nicolas Le Maistre, curé de Maucomble, relatives à la perception des dîmes des nouvelles fieffes de la forêt d'Eavy, 1578.

G. 4088. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1200-1775. — Confirmation par Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, de la donation faite à l'église de Rouen, par Lucas de *Teouvilla*, *miles*, *du jus advocationis* qu'il avait en l'église de *Teouvilla.* L'acte de donation est rapporté dans cette confirmation. On y lit : *Ipsum jus... tactis sacrosanctis evangeliis super altare Beate Marie Rothomagensis... abjuravi. Testibus magistro Willelmo de Verdun, magistro Ric. Grin, magistro Symone Eustachio, presbytero... Luca, majore communie Rothomagensis.* — Acte du chapitre constatant que maître Jean de Normanville, curé de Saint-Pierre à la Viz, s'en était rapporté au chanoine Henri Martel, pour le jugement à porter dans une contestation, entre lui curé et le chapitre, au sujet de quelques dîmes à *Thyovilla*, 1294. — Vidimus de cet acte par l'official, même année. — Sentence rendue par Jehan Recuchon, chevalier, tenant les assises de Cany, l'an 1316, le *joesdi* après la Saint-Hilaire pour le bailli de Caux : « Jugié fut et dit de justice, par jugement de chevaliers et autres sages à ce présens, que la possession de présenter à l'église de Saint-Vaast de Tyeuville demourroit au chapitre, nonobstant l'opposition du sénéchal et du prévost de Guillaume de Tanquerville. » — Autre sentence de Michel de la Fonteine, tenant les assises de Cany, l'an 1316, mardi après la Saint-Nicolas d'hiver : Robert de Tyouville, personne de Bosguillaume, confirme la renonciation qu'il avait faite de son opposition au patronage de l'église de Saint-Vast de Tyouville. — Sentence

de Roger Ravin, lieutenant du bailli de Caux, 2 juillet 1375, sur un procès entre Robert Estienne, procureur du Roi, et les chanoines, au sujet de quelques maisons à Thiouville, que ceux-ci prétendaient leur appartenir à titre d'aumône; le procureur du Roi se désiste de sa clameur et bref. — Noble et puissant seigneur Robert de Herbouville, clerc et écuyer, de Thiouville, seigneur temporel de Thiouville, reconnaît avoir reçu des chanoines, décimateurs des deux parts des grosses dîmes de cette paroisse, 100 sous pour la réparation du chancel, 1410. — Renonciation par Charles de Herbouville, écuyer, seigneur de Thiouville, à ses prétentions au patronage de cette paroisse, 21 mai 1527; présents, Jacques de Herbouville, son frère, seigneur du Haguet, et Guillaume de Franqueville. — Requête présentée au chapitre par Anne Du Sart, écuyer, sieur de Thiouville; il demande une copie de l'acte de donation du patronage de Thiouville pour s'en servir dans un procès contre le sieur de Normanville : « Les figures en bosse placées au costé droit du chœur de la paroisse, avec les inscriptions et épitaphes sur les tombes et armoiries aux vitres, tesmoigneroient assez ledit patronage, » 1633. — Mémoire informe contre le curé Jean-Charles Taude pour les dîmes, vers 1775.

G. 4089. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 90 pièces, papier (6 imprimés.)

1577-1780. — Procès du chapitre de Rouen avec les curés de Thiouville pour les dîmes de la paroisse, avec le curé Gilles de Gruchet, 1577; — avec le curé Robert Gaude (pour les dîmes des rabettes), 1674; — avec le curé De la Houssaye de Beauchamp (pour les novales), vers 1750; — avec le curé Jean-Charles Taude (pour les dîmes des pois, des vesces et des lentilles), 1776. — Lettre du chanoine Le Royer, écrite en hâte de Basqueville, vers 1577. — Consultations des avocats Roger et Thouret, 1780.

G. 4090. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1501-1772. — Baux par le chapitre des dîmes de Thionville; le premier bail, celui du 27 janvier 1501, (V. S.), fait à Jehan Hamedart, sacriste de la cathédrale en même temps que curé de Thionville, et à Thomas Le Mire, son chapelain, moyennant 60 livres par an; — le dernier fait, pour 9 ans commençant en 1772, à François de La Lande, laboureur, moyennant 2,000 livres par an. — Parmi les fermiers, Louis Duchesne, avocat à Caudebec, 1598; — Etienne Margue, curé de Thionville, 1700, 1721; — Jacques-Louis de Ruppierre-Mortemer, curé de Thionville, 1732; — Paul-Alexandre De la Houssaye de Beauchamp, autre curé de Thionville, 1738, 1758. — Prix stipulés dans les baux : 190 livres en 1540; 200 en 1549, 1553; 220 en 1565; 250 en 1567; 300 en 1577; 220 en 1599; 280 en 1608; 425 en 1614; 600 en 1647; 650 en 1687; 450 en 1700; 700 en 1732; 600 en 1758.

G. 4091. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1226-1261. — Charte de *Johannes de Ibelont, miles*, par laquelle il donne à Thomas Le Maufe, prêtre, l'église de Saint-Léger de *Ibelont*, dont le patronage lui appartenait, *salvo jure pontificali*, novembre 1226; témoins, Robert, prieur de Sainte Marie-Madeleine de Rouen, Jourdan de *Walikervilla, Will. Talebot, Galter. de Kareclif, milites, Galter. de Ivetot.* — Même charte, de la même date, passée devant les mêmes témoins, ne différant de la précédente qu'en ce que la forme *Eblelont*, remplace celle de *Ibelont*, et que le donateur mentionne le consentement de son fils aîné Guillaume. — Charte du même Jean de Ibelont, par laquelle il donne au chapitre le droit de patronage du personat de Ibelont, 1230. — Vidimus de cette donation par l'official de Rouen. — Autres lettres de l'official, contenant abandon par Guillaume de Ebelon, *scutifer*, en faveur du chapitre, et devant H. de Pise, doyen dudit chapitre, de son droit de patronage de Ebelon, dimanche après l'Assomption, 1246. — Autres lettres de l'official, 1259, contenant l'acte de vente faite, en août 1248, au chapitre par Guillaume de Ibelont, *armiger*, et par Isabelle, sa femme, moyennant 14 livres, d'une rente de 20 sous sur 2 manoirs leur appartenant, l'un à *Renervilla*, en la paroisse de Rouville, l'autre à Ibelont, devant le *monasterium* (le moûtier) *ejusdem ville.* — Autres lettres de l'official contenant engagement pris par Guillaume *de Renierville*, *armiger*, de la paroisse de Rouville, de payer aux chanoines la rente de 20 sous qu'ils avaient achetée de son père Guillaume de Ibelon, lundi après les octaves de l'Epiphanie, 1261.

G. 4092. (Charte.) — 0m22c de hauteur sur 0m23c de largeur; parchemin.

1240. — Lettres de J., archidiacre de Rouen, contenant vidimus de l'engagement pris par Richard Soffot, prêtre, vicaire (*vicarius*) de l'église d'Yébleron (*de Ibelont*), de ratifier l'appointement fait entre lui et Hugues de Mandestour, chanoine de Noyon, et de se conformer à la sentence arbitrale du prieur de la Madeleine, de Geoffroy de *Maeto*, chanoine, de Gilebert, prêtre, et du curé de Saint-

Vivien de Rouen. Il s'agissait d'une rente de 13 livres, non compris les arrérages, réclamée par le dit Hugues, à raison de la vicairie, conformément à l'accord fait à l'amiable entre Th., archevêque de Rouen, et Thomas de Beusemoncel, chevalier, pour le patronage d'Yébleron. Les arbitres avaient été d'abord Robert de la Heuse, Geoffroi de *Maeto*, et Gui de Vi; mais Robert était mort, et Guy s'était récusé; il avait fallu prendre d'autres arbitres, ceux qui sont ci-dessus nommés. Il est entendu que le vicaire paiera les 13 livres en 4 termes; il percevra les 2 gerbes (2 gerbes sur 3, c'est-à-dire les 2 tiers des dîmes faisant, avec cette rente de 13 livres, le revenu du personat) pendant tout le temps de la vie du dit Hugues, moyennant 72 livres par an, à payer à ce dernier, lequel contribuera à la fourniture des livres d'église et au paiement des subsides que le pape ou le légat pourrait imposer sur les églises du diocèse. — Date de la ratification et du vidimus, jeudi après les octaves de la Pentecôte 1240.

G. 4093. (Charte.) — 0m21c de hauteur sur 0m32c de largeur; parchemin.

1246. — Eudes Clément, archevêque de Rouen, affecte au service de l'autel de la Sainte Vierge et d'un autre autel en la cathédrale, les revenus du personat d'Yébleron... *Personatum sive redditus ad personatum ecclesie de Ebelon pertinentes, cujus patronatus ad Rothomagensem ecclesiam noscitur pertinere deputamus servicio altaris Beate Virginis Rothomagensis et alterius ubi, in eadem ecclesia, canonici ad missam conveniunt, et per canonicos ministratur, salva in omnibus ordinatione quam fecit reverendus pater dominus Albanensis, tunc archiepiscopus Rothomagensis, super eodem servicio,* 5 des ides de novembre 1246. — Sceaux perdus.

G. 4094. (Charte.) — 0m27c de hauteur sur 0m22c de largeur; parchemin.

1247. — Règlement fait par H. (Hugues) de Pise, doyen, et par le chapitre, conformément aux ordonnances de P., évêque d'Albano (Pierre de Colmieu, d'abord archevêque de Rouen) et de O. (Eudes Clément), son successeur à l'archevêché ; « *Ne tantorum patrum tam provida deliberatio fine debito defraudetur, consentimus jam dictis patribus in predictis, et volumus quod, licet pecunia que de ecclesia de Ebelon de cetero percipietur illis canonicis qui altari servierint, ut dictum est, diebus singulis fuerit distributa, per decanum, tamen, vel ballivum nostros, contra eos qui non resident vel marranciam fecerint sic procedatur, ut de bonis eorum tantum annis singulis capiatur quod commode, si necesse fuerit, pro eis possint solvi deffectus, ut quicunque canonicus post missam noluerit pro absente servisse denarios percipiat contra illum quot illa die communiter fuerint deputati; si vero pro eo voluerit laborasse, nichil occasione illius servicii percipiat illo die...* 4 des ides d'avril 1247.

G. 4095. (Charte.) — 0m16c de hauteur sur 0m22c de largeur; parchemin.

1247. — Acte passé devant l'official de Rouen, à la suite de procès à l'officialité et aux assises du Roi à Foville, par lequel le chapitre et Robert, chevalier de Bucsemoncel, s'en rapportent à la décision de deux arbitres, Guillaume de Saane, archidiacre du Vexin français, et Guilaume Talebot, chevalier. — Le dit chevalier, en pleine assise du Roi à Foville, avait proposé publiquement que l'archevêque et le chapitre, en achetant le droit de patronage d'*Eblont* de Guillaume d'*Eblont*, *scutifer*, qui le tenait du dit chevalier, s'étaient rendus coupables de simonie, parce que ce droit était une chose spirituelle ou annexée à une chose spirituelle. Le chapitre réclamait, pour cet outrage si public, proféré en lieu si solennel et devant de si grands personnages, une amende de 40 marcs d'argent; le chevalier de Bucsemoncel voulait retraire par bourse le dit patronage; il contestait de plus au chapitre le personat d'Yébleron et les deux tiers des dîmes. — Lendemain de l'Assomption de la sainte Vierge 1247.

G. 4096. (Charte.) — 0m12c de hauteur sur 0m21c de largeur; parchemin.

1259. —Lettres de l'official vidimant (samedi après *Oculi mei* 1258), d'autres lettres de l'official contenant la reconnaissance passée devant lui par Richard, prêtre et vicaire de l'église d'Yébleron, de la prise à ferme par lui de *duas garbas decimales*, que percevaient les chanoines à Yébleron moyennant 80 livres tournois. Il s'était de plus engagé à acheter une pièce de terre pour la construction d'une grange, laquelle après son décès deviendrait la propriété du chapitre, jeudi après la Trinité, 1258.

G. 4097. (Charte.) — 0m18c de hauteur sur 0m23c de largeur; parchemin.

1260. — Autre règlement fait par Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen, en vue de remédier à la répartition inégale qui se faisait des revenus d'Yébleron

entre les serviteurs de l'autel ; — le dit règlement fait par Guillaume de Saane, en vertu de l'autorité de l'archevêque et comme le seul exécuteur survivant des volontés de Pierre, évêque d'Albano, lequel avait donné 500 livres pour le service de l'autel. — « *Volo et ordino quod quilibet presbyter ebdomadarius ad quem spectat cura et sollicitudo tocius servicii ecclesie habeat duodecim denarios qualibet die cum aliis duodecim denariis quos habebat per ordinationem de Ybelonc, dyaconus vero sex, et subdyaconus totidem, omnibus diebus dominicis et sollempnibus et aliis omnibus in quibus non est nisi una missa in die. Item quia ebdomadarius diebus dominicis et sollempnibus debet vocare ad prandium pauperes clericos qui sibi serviunt in altari, volo et ordino quod qualibet die dominica et sollempni, scilicet in omni triplici festo et duplici, si bona sufficiant, habeat duodecim denarios cum duobus solidis ante dictis. Hic autem appellatur ebdomadarius non solum cujus est septimana, sed qui facit servicium ipsa die... Item ad honorem Dei et decorem servicii, volo et ordino quod duo de minoribus clericis eligantur per capitulum vel per cantorem et succentorem, qui semper in majori altari assistant presbytero et, cantato Sanctus misse, teneantur cum duobus thuribulis incensare altare usque ad communionem propter reverenciam sacramenti... Qui marranciam fecerit denario suo careat, illa die*, décembre 1260.

G. 4098. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m21c de largeur, parchemin ; 1 fragment de sceau.

1274. — Accord, à la suite de procès porté devant le bailli de Caux, aux assises du Roi à Maulévrier, entre Jean de Buesemonchel, chevalier, et le chapitre au sujet du patronage de la vicairie d'Yébleron, *Sancti-Leodegarii de Yblelont*. — Le patronage appartiendra au dit chevalier et à ses héritiers. Le vicaire reçu et institué paiera 13 livres conformément à ce qui avait été entendu entre l'archevêque Thibaud et Thomas de Buesemonchel, chevalier, oncle de Jean de Buesemonchel, soit pour la chapelle de l'archevêque à Déville, soit pour tout autre établissement que ce prélat désignera, moitié au synode de la Toussaint, moitié au synode de la Pentecôte ; les vicaires paieront, pour les 2 parts des dîmes, 10 livres au chapitre conformément à l'accord conclu entre le chapitre et Robert de Buesemonchel, père de Jean, janvier 1272 (V. S.). — Fragment du sceau de Jean de Buesemonchel.

G. 4099. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1347-1348. — Lettres de Jean, sire de Bauchien, et de Jean, son fils, chevaliers : « Comme de l'église de Ybleront, de laquelle nous sommes patrons, division ait été faite en trois parties, c'est assavoir en un personnage, une curé et une chapelerie pour le vicaire du dit personnage... che ne fu onques notre entente ne n'est que la division qui faite est porte aucun préjudice à honorables segneurs et de grant discrétion le capitre de l'église de Notre-Dame de Rouen, » 25 décembre 1347. — Messire Jean, sire de Bauchien, chevalier, reconnaît par devant Jehan de Caiart, vicomte de Rouen, son sceau appendu à l'acte précédent, lundi 13 jours en mai 1348.

G. 4100. (Pièce.) — 0m21c de hauteur sur 0m33 de longueur, parchemin, fragment de sceau.

1389. — Mandement des requêtes de l'hôtel, obtenu par les chanoines de Rouen pour faire assigner devant le bailli de Caux le curé ou personne de l'église d'Yébleron pour cause du refus par lui fait de leur payer les 70 livres de rente ou pension annuelle qu'ils avaient droit de prendre sur les revenus de la cure et personnage, lequel refus avait pour cause les défenses de Jean de Bellengues, chevalier, prétendant au patronage de ce bénéfice, 1er juin 1389. — Fragment de sceau.

G. 4101. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1240 (copie)-**1479.** — Procès, à l'échiquier et en la sénéchaussée de Normandie, entre le chapitre de Rouen et Guillaume Roussel, chanoine de Rouen, personnagier d'Yébleron, au sujet des dîmes. — Mémoires, réponses, répliques, extraits de comptes, inventaires et copies de titres ; conclusions de Guillaume Picart, procureur du Roi, à l'encontre de Guillaume Roussel. — Nomination, par le vicaire général de l'archevêché, de Guillaume Tarent au personnat d'Yébleron, sur la présentation de Jeanne, femme de Jean de Graville, sieur de Montagu, à cause de sa seigneurie de Beuzemouchel, 1418 (copie). — Extrait de la visite de l'archidiacre de Caux, 1461 : *Ecclesia d'Yebleron fondata in honore sancti Leodegarii fuit visitata. Dominus Guillelmus Le Breton, presbyter, capellanus et firmarius. Ejus presentatio spectat Domino de Moy, ad causam feodi de Beusemoncel. Percipit magister Guillelmus medietatem (decimarum), et curatus residuum*. — Mises faites par Guillaume Roussel au grand Conseil : « 40 chapeaux

de roses aux seigneurs du grand Conseil pour le saon par eux déclaré nul, chaque chapeau, 22 deniers. »

G. 4102. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1418 (copie)-**1479.** — Mémoires concernant le procès entre le chapitre et Guillaume Roussel pour la pension de la cure d'Yébleron; le dit procès commencé devant le bailli de Caux, dévolu par doléance prise par le chapitre en l'échiquier, porté, en matière de provision, en la cour de la sénéchaussée. — Parties mises hors de cour par Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, président de la cour souveraine de l'échiquier (Lire, 16 septembre 1479), en vertu de lettres données à Larchant, le 14 juillet précédent. — Mention de Pierre Cambier, vicaire de l'archidiacre du Grand Caux; — de Thomas de Morant, personnager d'Yébleron sous maître Guillaume Roussel, 1466.

G. 4103. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1430-1745.—Procès, au bailliage de Caux, et par provision, en la cour de la grande sénéchaussée de Normandie (sénéchaux Jacques de Breszé et Pierre Blosset), entre Guillaume Roussel, chanoine de Rouen, personataire ou personagier d'Yébleron, d'une part, et le chapitre de Rouen, d'autre part, au sujet des dîmes; requêtes, assignations, arrêts du Conseil, sentences de la cour de la sénéchaussée. — Sentence au profit du chapitre, contre un nommé Barate. — Acte par lequel le chapitre donne pouvoir à quelques uns de ses membres « de soy mettre, condescendre, et compromettre en l'appointement de mons[r] le patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, de Guillaume Mesard, doyen de N.-D. de la Ronde, vicaire général de l'archevêque de Rouen, de Jean Du Vergier, licencié en lois et en décret, président de la cour des Généraux sur le fait de la justice des Aides en Normandie, et de Jacques de Croismare, écuyer, lieutenant général du bailli de Rouen, sur les descords, procès et questions meus entre le dit chapitre et Guillaume Roussel, » 29 décembre 1478. — Lettres du Roi (14 juillet 1479) et du patriarche de Jérusalem, président de l'échiquier, autorisant le chapitre et Roussel à s'en aller de cour, sans amende. — Compromis entre Roussel et le chapitre: Jean Masselin chanoine, Guillaume Prevosteau, seigneur de Tourny, avocat du Roi en cour ecclésiastique, pris pour arbitres, 12 mars 1478 (V. S.).— Sentence arbitrale prononcée par Laurent Surreau, chanoine de Rouen, et par le dit Prevosteau. Roussel percevra le tiers des dîmes d'Yébleron, et paiera au chapitre une pension de 35 livres par an, 2 septembre 1479. — Ra cation par Jacques de Moy, baron du lieu, châtelain Bellencombre, seigneur patron de Beuzemouchel et d' bleron, pour et au nom de son fils Charles, personna d'Yébleron, de la sentence arbitrale précédente, 22 vrier 1506 (V. S.); signature du dit de Moy.— Délibéra capitulaire portant que Charles de Moy ne paiera au c pitre que 25 livres au lieu de 35, 23 février 1506 (V. — Autres pièces concernant Yébleron : remise faite les chanoines à Guillaume de Crepicul, curé d'Yébleron, la pension due par lui au chapitre, 1430; — procès e les chanoines et Hector de Harbouville, seigneur de V guetot, au sujet de rentes, 1584, 1586; — reconnaissa de M. Gagu, curé d'Yébleron, relative aux dîmes nova 1745. — Fragment du sceau royal, 1478. — Sceaux Guillaume Desmares, lieutenant commis du bailli de Ca de Guillaume Le Rat, sergent de Couronne, 1474, 14 — Marques des notaires apostoliques Jean Estrelin et chel de Belengues.

G. 4104. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1587-1740. — Procès pour les dîmes entre le c pitre et le curé d'Yébleron, M. Demiannay.— Procès-ver d'arpentage des terres décimables, dont les deux t appartiennent au chapitre et l'autre tiers au curé; for tion de 3 lots dont l'un est choisi par le curé. — État terres labourables de la paroisse : 1[er] lot, en blé, 90 ac 1 vergée; en avoine, 86 acres une vergée; en pois, 23 ac 1 vergée; — 2[e] lot, en blé 94 acres 2 vergées; en avoi 68 acres 2 vergées; en pois, 5 acres; — 3[e] lot, en b 93 acres 2 vergées; en avoine, 64 acres 2 vergées; en po 19 acres. — Mémoire sur le droit de dîmes, 1738, 17 — Requête présentée par les paroissiens d'Yébleron chapitre afin qu'il lui plût ordonner qu'une partie d revenus qu'il tirait de cette paroisse fût employée à nourriture des pauvres qui y étaient nombreux, conform ment à l'ordonnance du bailli de Caux ou de son lieutena officiers du Roi et personnes établies au Bureau des pauv de Caudebec, 1587. — Mention de Louis-Robert de Rom curé de Rouville, procureur de Messire Thomas-Guillau Lucas de Beaucourt, intendant du chapitre.

G. 4105. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1462-1771. — Baux des dîmes d'Yébleron appart nant au chapitre de Rouen. — Bail à Pierre Harel, cu d'Yébleron, pour tout le temps qu'il sera curé, de la moi des deux tiers des grosses dîmes moyennant 35 livres to

nois par an, 1518. — Procès au bailliage de Caudebec, entre Claude Corvée, fermier des grosses dîmes du chapitre, et Louis Demiannay, curé d'Yébleron, au sujet de la dîme d'une acre et demie de terre d'aumône appartenant à la cure et que le curé prétendait être exempte de dîmes. — Lettres du chanoine Le Clerc relatives à cette contestation, 1743. — Mention des curés d'Yébleron, Robert Couilleren, 1473; Roger Payen, chanoine de Rouen, official, 1518; — de Charles Le Roux, bailli de Caux, héritier d'Anne de Verguetot, sa grand'mère, 1573.

G. 4106. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 sceaux, 2 fragments de sceaux.

1210-1375. — Accord conclu entre le chapitre de Rouen, d'une part, Nicolas de Monteigni et Robert d'Auteuil, chevaliers, d'autre part, au sujet du patronage des églises de Brachy et de Manneville-la-Gopille : *Capitulum percipiet de eisdem ecclesiis duas partes omnium decimarum bladi et wesdorum, exceptis cortillagiis antiquis.* Les susdits Nicolas et Robert, et leurs héritiers, présenteront au chapitre des vicaires idoines pour la vicairie des mêmes églises, lesquels vicaires percevront la tierce partie des dîmes du blé (*cum altalagiis*) et auront la terre d'aumône et les hôtes, *salva decima 2 garbarum, de quibus reddet unusquisque vicariorum predicto capitulo annuatim 20 solidos usualis monete, nomine pensionis, in duabus synodis.* Présents à l'acte M. Jean de Rouvrei, Ric. de Willekir; lendemain de la Saint Jean Baptiste 1210. — Accord entre le chapitre de Rouen, d'une part, et Nicolas *de Monteigneio*, chevalier, du consentement de sa femme Isabelle et de ses héritiers, d'autre part, au sujet du droit de patronage des églises de *Magna villa* la Gopille et de Brachy. Après avoir reproduit à peu près textuellement les articles de l'accord précédent, Nicolas donne au chapitre *illud masuagium totum quod Walterus de Canteleu, clericus, solebat possidere apud Brachi, ad facienda ibidem edificia que dicti canonici sibi viderint expedire. Decanus et capitulum fecerunt scribi nomina patris et matris et fratrum predicti Nicolai in libro capituli, in quo nomina illorum scripta sunt, quorum anniversaria fiunt in ecclesia Rothomagensi. Post obitus dicti Nicolai et Isabelle, uxoris sue, mittentur nomina eorum cum nominibus parentum suorum in scriptura,* jeudi après la Saint Romain 1217. — Chirographe : Lettres du chapitre pour faire connaître qu'il a donné à H. de Andeli, chantre et chanoine de Rouen, 6 livres de rente sur l'église de Brachy, à savoir : 4 livres à distribuer aux chanoines qui assisteront à l'obit du dit H.; 20 sous à donner aux pauvres; 10 sous à donner à l'église de Sainte-Marie-Madeleine, et 10 sous à celle de Saint-Thomas du Mont-aux-Malades; 7 des calendes de juin 1218; fragment des sceaux de l'église de Rouen et de H. d'Andely. (Charte en double exemplaire). — Présentation par Guillaume Crespin, chevalier, seigneur de Dangu, à l'église de Brachy, vacante par la mort de maître Nicolas d'Auffay le patronage lui appartenait à cause de son mariage avec Agnès de Trie, au droit de son premier mari Guillaume Martel de Basqueville; présenté Monsieur Jean Martel *alias* de Ansereville, prêtre, Dangu, 8 mai 1334; sceau de Crespin. — Vers le même temps, présentation à la même cure, par Philippe, roi de Navarre, à raison de la garde noble de Martel de Basqueville; présenté Jean de Paris, chapelain du comte (Paris, 3 juin 1334). — Autres présentations à la même cure, par Guillaume Martel; présenté Pierre Fourmentin, 1344; par Guillaume Martel; présenté Guillaume Languet, en remplacement de Regnault de Betencourt, qui venait d'entrer en religion, 2 octobre 1375; 2 sceaux. — Présentation à la cure de Manneville-la-Goupil par Guillaume Martel; présenté Guillebert du Valvillier, sous-diacre, chanoine de Saint-Quentin, en remplacement de Monseigneur Guillaume d'Estouteville, nommé évêque d'Évreux, 9 octobre 1375; deux sceaux, du dit Guillaume Martel. Les présentations sont faites aux doyen et chapitre de Rouen.

G. 4107. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1210 (copie)-**1771.** — Accord entre le chapitre de Rouen et Nicolas de Monteigni et Robert de Autueil, 1210 (copie). — Accord entre le chapitre et Nicolas de Monteigni, 1217 (copie). — Sentence de l'official de Rouen, contenant la renonciation faite par Guillaume dit le Velleus, *armiger*, à ses prétentions sur les dîmes de Manneville, 1255. — Enquête faite à la requête du chapitre et du curé de *Magnavilla* la Goupil, par Jean Mouton, clerc sergent du chapitre, au sujet des dîmes de cette paroisse, de la manière dont elles doivent être portées à la grange et à quel lieu, *maxime de 2 pechiis terre, quarum una dicitur de feodo Aelicie de Bretevilla et vocatur campus de la Braerie, altera vocatur campus Regine;* parmi les témoins, Roger de Clerci, fermier du chapitre, il y avait 25 ans : *Vidit quod Dominus Robertus de Autolio, rector dicte ecclesie, fecit portari quandam quadrigatam in cimiterio ecclesie, dicendo quod erat jus suum, et quod ibidem debebant partiri garbœ.* Autres témoins, *Guillelmus Gaufridus, Guillelmus de Clara; Henricus Magister, Jourdanus de Haiis, Durandus de Melle, Johannes d'Estrutat, Johannes Acart, Simon*

Olearius, Ricardus Le Sesne, 1300. — Mémoire des *ellages* et novales qui sont en la paroisse de Manneville-la-Goupil *dégradés* depuis 40 ans. — Déclarations des terres qui doivent dîme au chapitre, 1753. — Procès pour les dîmes entre le chapitre et les curés. — Baux des terres et de la grange appartenant au chapitre. — Baux des dîmes, de 1507 à 1754. Prix des baux : 55 livres en 1507; 200 en 1535 ; 240 en 1530; 301 en 1542; 190 en 1565, 1569; 220 en 1572 ; 250 en 1574, 1578, 1580; 200 et 12 mines de blé en 1587; 240 en 1598, 1603; 280 en 1609; 300 en 1612; 340 en 1615; 350 en 1618, 1624; 602 en 1630; 700 en 1636, 1643, 1645, 1649, 1651, 1663; 650 en 1671; 600 en 1684; 750 en 1700; 920 en 1719, 1727; 1250 en 1737. — Procès pour les réparations du chancel, 1563 et autres années. — Procès-verbal des réparations à faire à l'église de Manneville-la-Goupil, dressé par Pierre Hérouard, maçon, 1737. — Mention des curés de Manneville, Delaistre, 1670; Jacques Malandin, 1754.

G. 4108. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1531-1752. — Difficultés entre le chapitre et les paroissiens de Brachy, relativement aux réparations et réédifications de l'église et du chancel du dit lieu, 1566, 1677; entre le chapitre, les curés et les paroissiens de Brachy, au sujet des grosses dîmes de la paroisse, 1679, 1752. — Lots que présentent les gros décimateurs de la paroisse de Brachy à M. le curé de la paroisse, aux fins par lui de percevoir la dîme sur un des trois lots qu'il sera à sa liberté de choisir. — Titres de rente due au chapitre sur la cure de Brachy. — Procès, au sujet de cette rente, avec le curé Nicolle de Dampierre, 1537 et années suivantes. — Sceau de Simon Dyel, lieutenant en la vicomté d'Arques du bailli de Caux, 1541.

G. 4109. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1541-1754. — Baux des dîmes de la paroisse de Brachy. — Prix des baux : en 1541, 190 livres; en 1561, 210; en 1568, 1571, 160; en 1574, 190; en 1576, 224; en 1579, 240; en 1594, 200; en 1601, 330; en 1607, 250; en 1610, 280; en 1616, 1622, 1625, 200; en 1631, 300; en 1637, 350; en 1643, 410; en 1649, 480; en 1659, 535; en 1677, 535; en 1693, 480; en 1700, 440; en 1711, 800; en 1727, 510; en 1738, 600; en 1754, 800. — Robert Sergent, vicaire de Brachy, fermier de la dîme, en 1641. — Curés de Brachy fermiers de la dîme : Étienne Belamy 1568; Étienne Blondel, 1700, 1711; Joachim Crespin, 1727; Charles Linard, 1754.

G. 4110. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1535-1539. — Procès entre le chapitre et Pierre de Gueuteville, prêtre, fermier des dîmes de Brachy. — Ce fermier, n'ayant point payé le prix du bail, avait été excommunié par l'official *pro judicato* de la somme de 36 livres 9 sous; il avait interjeté appel comme d'abus au parlement, où le procès avait été porté et suivi contre ses héritiers. Gueuteville prétendait avoir droit à un rabais, à cause des mauvaises récoltes, principalement en l'année 1534, où la plupart des blés, par suite des pluies et des grandes inondations, avaient esté « mesliez, germez et pourris. » — Mémoires, délibérations du chapitre, sentences de l'official, exploits, arrêts du parlement, état des frais et vacations. — Lettre de Baoult à monsieur maistre Mellon Preudhomme, chanoine, grand distributeur, procureur et receveur de l'église cathédrale de Rouen : « Autre chose pour le présent synon, après m'estre à vous *iterum* recommandé de très bon cueur, prieray notre Rédempteur vous donner ce que plus desirez. De Dieppe, en votre maison, le XVIII[e] jour de juin (1536). Votre très humble serviteur et petit clerc. » — Inventaire des meubles de Gueuteville : « Un bonnet rond de rouge escarlate; 2 chaises de bois à dos, etc. »

G. 4111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1265-1647. — Accord entre Adam de Saint-Laurent, chevalier, et le chapitre de Rouen, au sujet du patronage et des dîmes de Saint-Martin-aux-Arbres : — choix d'arbitres (le trésorier et le pénitencier de l'église de Rouen), dimanche fête de Saint-Luc 1265; — acceptation d'une prolongation de délai pour juger l'affaire. — Enquête, déposition de Louis Auvré, d'Yerville, octogénaire : *Dicta ecclesia sita est in illa baronia, que dicitur baronia Sancti Victoris, et illa baronia data fuit in maritagium, sed nescit a quo, quondam Simoni de Sancto Laurentio, domino dicti loci, cui successit..... Guillelmus de Sancto Laurentio, pater ipsius Ade, de quo agitur, cui Guillelmus succedit Adam predictus. Dicit etiam quod vidit, per XL annos et plus, ut recolit, Gillebertum clericum, rectorem et personam dicte ecclesie Sancti Martini ad Arbores, avunculum patris ipsius qui loquitur, quo tempore vidit et scivit quod idem rector percipiebiat guerbas et fructus decimales dicte parrochie usque dum promoveri fecit ad sacros ordines Radulphum filium dicti Guilberti, cui con-*

tulit certam partem dictorum fructuum et guerbarum, cui Guilberto dictus Simon contulit dictam ecclesiam, tanquam patronus, et post decessum ipsius Guilberti et dicti Rodulphi vidit et scivit quod ipsum capitulum contulit ipsam ecclesiam Guillelmo (de Boscomaugeri), nuper rectori dicte ecclesie, et postmodum Roberto, modo rectori dicte ecclesie; mention du séjour de Simon de Saint-Laurent en terre sainte, comme croisé. Un des témoins rappelle qu'il s'était émerveillé que le dit Guilbert eût pu être recteur de Saint-Martin-aux-Arbres tout en étant marié; sans date, mais certainement de l'année 1265. (Copies, l'une du 15e siècle, délivrée avec l'attestation de Guillaume Lambert, notaire apostolique, et une copie en français de cette information.) — Sentence de G. (Guillaume de Saane), trésorier, et de G. *de Sanavilla*, pénitencier et chanoine de Rouen : *Ordinamus jus patronatus ecclesie Sancti Martini ad capitulum et fructus decimales parrochie ad usus proprios capituli pertinere, prefato militi et ejus heredibus super premissis perpetuum silencium imponentes*, le dimanche *d'Invocavit me* 1265. — Charte d'Adam de Saint-Laurent par laquelle il renonce à ses prétentions sur l'église de Saint-Martin-aux-Arbres, février 1265 (originaux et copies). — Sceau d'Adam de Saint-Laurent.

G. 4112. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 47 pièces, papier; fragment de sceau.

1281-1711. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Benjamin et Agnès, sa femme, vendent au chapitre de Rouen, achetant des deniers de Guillaume de Noion, afin de faire son obit, pour 10 livres tournois, 20 sous tournois de rente sur 2 pièces de terre, *tam in valle de Annevilla, inter terram Johannis dicti de Busco Rabel et terram Guillelmi de Tatemanvilla, civis Rothomagensis;* l'autre, entre la terre du seigneur *de Saucheio*, chevalier, et celle de Robert Le Roy, mars 1280. — Vente par les mêmes au chapitre, pour 50 sous, de 3 sous 10 deniers et de 2 chapons de rente, 1297. — Reconnaissance par lui de son sceau devant l'official, même année. — Prise à fieffe par Jean *de Bosco*, clerc, d'une pièce de terre (1 acre, 14 perches) à Saint-Martin-aux-Arbres; pour 32 sous 11 deniers de rente; le preneur fera construire sur le fief un édifice d'une valeur de 110 sous tournois; il ne pourra vendre ni aliéner, ni charger le fonds d'un autre cens annuel sans la permission du chapitre, lequel y fera exercer sa justice, et auquel d'ailleurs, il paie une somme de 100 sous, 1299. — Reconnaissance, par Jean *de Bosco*, de son sceau devant l'official, même année. — Jugement entre Robert Choisi, procureur du Roi, et Jehan Segeneut, attourné du chapitre, au sujet d'une saisie opérée sur le fief du chapitre ; « plaidié en l'assise du Roy devant Oudart d'Attinville, bailli de Rouen ; jugié et rendu pour le procureur du Roi contre le procureur du chapitre que il estoit mal diligent d'avoir fait faire la veue, et ne se deffendoit pas que il ne fust tenu à faire amende, lequel ne le voult amender, ains mist les pleges à l'eschiquier, par quoy jour fu assis aux dictes parties au prochain eschiquier, et leur (fu) commandé à baillier leur raisons par escript. » Attestation d'Oudart d'Atainville, bailli de Mascon, sénéchal de Lyon : « Le 24 mai 1377, se retray par devers nous, à Paris, Denis Le Vilain, chanoine de Rouen, qui nous présenta une escroe d'un jugement qui avoit été plaidoié devant nous au temps que nous estions bailli de Rouen et de Gisors, et requist de la recevoir pour accorder, selon la coustume de Normandie, et pour ce que ce touchoit partie, pour laquelle le jugement a esté donné, nous ne volmes pas recevoir et respondimes au dit chanoine que il feist appeler partie par devant le bailli de Rouen pour veoir recevoir la dicte escroe, et, icelle receue et à nous envoyée par le bailli avec celle de partie, se aucune en vouloit bailler, nous estions prests de procéder en l'acort des dictes escroes. » Donné sous le sceau du bailliage de Mâcon, dernier mai 1377. — Clameur féodale d'Ozias de Boniface, sieur d'Esquetot l'Auber et de Saint-Martin-aux-Arbres, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, gouverneur d'Arques, 1606. — Dénombrement des terres relevant du fief de Saint-Martin-aux-Arbres appartenant à Jean Thorel, écuyer, seigneur et patron de Maisons et Nolette, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, en qualité d'héritier bénéficiaire de Guillaume Thorel (sans date). — Vente par le chapitre, au sieur Rouzée, de 24 acres de terre, pour 6,400 livres, 1643. — Défense au curé, par le chapitre, d'inhumer aucun corps dans le chœur de l'église, au préjudice des droits de patronage du chapitre, 18 décembre 1660. — Engagement pris par M. Thorel, envers le chapitre, « de faire réparer et entretenir à toujours, même faire rebâtir, si besoin est, le chancel de Saint-Martin-aux-Arbres, en sorte que jamais rien ne sera demandé aux chanoines, en cas que le procès, qui est pendant entre le sieur Rosée et lui au parlement de Paris, soit jugé au bénéfice du dit Thorel et qu'il soit maintenu aux honneurs de l'église, et ce en considération de ce que les dits chanoines l'ont aidé de pièces pour le faire maintenir aux dits honneurs, » 1681. — Acte par lequel Jean-Baptiste Thorel, haut justicier de Maisons, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, y demeurant, reconnaît que MM. du chapitre sont patrons présentateurs et honoraires de la cure de Saint-Martin-aux-Arbres, 1681. — Défenses par le chapitre, à Léonard Du-

Olearius, Ricardus Le Sesne, 1300. — Mémoire des *ellages* et novales qui sont en la paroisse de Manneville-la-Goupil *dégradés* depuis 40 ans. — Déclarations des terres qui doivent dîme au chapitre, 1753. — Procès pour les dîmes entre le chapitre et les curés. — Baux des terres et de la grange appartenant au chapitre. — Baux des dîmes, de 1507 à 1754. Prix des baux : 55 livres en 1507; 200 en 1535 ; 240 en 1530 ; 301 en 1542 ; 190 en 1565, 1569 ; 220 en 1572 ; 250 en 1574, 1578, 1580 ; 200 et 12 mines de blé en 1587 ; 240 en 1598, 1603 ; 280 en 1609 ; 300 en 1612 ; 340 en 1615 ; 350 en 1618, 1624 ; 602 en 1630 ; 700 en 1636, 1643, 1645, 1649, 1651, 1663 ; 650 en 1671 ; 600 en 1684 ; 750 en 1700 ; 920 en 1719, 1727 ; 1250 en 1737. — Procès pour les réparations du chancel, 1563 et autres années. — Procès-verbal des réparations à faire à l'église de Manneville-la-Goupil, dressé par Pierre Hérouard, maçon, 1737. — Mention des curés de Manneville, Delaistre, 1670 ; Jacques Malandin, 1754.

G. 4108. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1531-1752. — Difficultés entre le chapitre et les paroissiens de Brachy, relativement aux réparations et réédifications de l'église et du chancel du dit lieu, 1566, 1677 ; entre le chapitre, les curés et les paroissiens de Brachy, au sujet des grosses dîmes de la paroisse, 1679, 1752. — Lots que présentent les gros décimateurs de la paroisse de Brachy à M. le curé de la paroisse, aux fins par lui de percevoir la dîme sur un des trois lots qu'il sera à sa liberté de choisir. — Titres de rente due au chapitre sur la cure de Brachy. — Procès, au sujet de cette rente, avec le curé Nicolle de Dampierre, 1537 et années suivantes. — Sceau de Simon Dyel, lieutenant en la vicomté d'Arques du bailli de Caux, 1541.

G. 4109. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1541-1754. — Baux des dîmes de la paroisse de Brachy. — Prix des baux : en 1541, 190 livres; en 1561, 210 ; en 1568, 1571, 160 ; en 1574, 190 ; en 1576, 224 ; en 1579, 240 ; en 1594, 200 ; en 1601, 330 ; en 1607, 250 ; en 1610, 280 ; en 1616, 1622, 1625, 200 ; en 1631, 300 ; en 1637, 350 ; en 1643, 410 ; en 1649, 480 ; en 1659, 535 ; en 1677, 535 ; en 1693, 480 ; en 1700, 440 ; en 1711, 800 ; en 1727, 510 ; en 1738, 600 ; en 1754, 800. — Robert Sergent, vicaire de Brachy, fermier de la dîme, en 1641. — Curés de Brachy fermiers de la dîme : Étienne Belamy 1568 ; Étienne Blondel, 1700, 1711 ; Joachim Crespin, 1727 ; Charles Linard, 1754.

G. 4110. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1535-1539. — Procès entre le chapitre et Pierre de Gueuteville, prêtre, fermier des dîmes de Brachy. — Ce fermier, n'ayant point payé le prix du bail, avait été excommunié par l'official *pro judicato* de la somme de 36 livres 9 sous ; il avait interjeté appel comme d'abus au parlement, où le procès avait été porté et suivi contre ses héritiers. Gueuteville prétendait avoir droit à un rabais, à cause des mauvaises récoltes, principalement en l'année 1534, où la plupart des blés, par suite des pluies et des grandes inondations, avaient esté « mesliez, germez et pourris. » — Mémoires, délibérations du chapitre, sentences de l'official, exploits, arrêts du parlement, état des frais et vacations. — Lettre de Baoult à monsieur maistre Mellon Preudhomme, chanoine, grand distributeur, procureur et receveur de l'église cathédrale de Rouen : « Autre chose pour le présent synon, après m'estre à vous *iterum* recommandé de très bon cueur, prieray notre Rédempteur vous donner ce que plus desirez. De Dieppe, en votre maison, le XVIII[e] jour de juin (1536). Votre très humble serviteur et petit clerc. » — Inventaire des meubles de Gueuteville : « Un bonnet rond de rouge escarlate ; 2 chaises de bois à dos, etc. »

G. 4111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1265-1641. — Accord entre Adam de Saint-Laurent, chevalier, et le chapitre de Rouen, au sujet du patronage et des dîmes de Saint-Martin-aux-Arbres : — choix d'arbitres (le trésorier et le pénitencier de l'église de Rouen), dimanche fête de Saint-Luc 1265 ; — acceptation d'une prolongation de délai pour juger l'affaire. — Enquête, déposition de Louis Auvré, d'Yerville, octogénaire : *Dicta ecclesia sita est in illa baronia, que dicitur baronia Sancti Victoris, et illa baronia data fuit in maritagium, sed nescit a quo, quondam Simoni de Sancto Laurentio, domino dicti loci, cui successit..... Guillelmus de Sancto Laurentio, pater ipsius Ade, de quo agitur, cui Guillelmus succedit Adam predictus. Dicit etiam quod vidit, per XL annos et plus, ut recolit, Gillebertum clericum, rectorem et personam dicte ecclesie Sancti Martini ad Arbores, avunculum patris ipsius qui loquitur, quo tempore vidit et scivit quod idem rector percipiebat guerbas et fructus decimales dicte parrochie usque dum promoveri fecit ad sacros ordines Radulphum filium dicti Guilberti, cui con-*

tulit certam partem dictorum fructuum et guerbarum, cui Guilberto dictus Simon contulit dictam ecclesiam, tanquam patronus, et post decessum ipsius Guilberti et dicti Rodulphi vidit et scivit quod ipsum capitulum contulit ipsam ecclesiam Guillelmo (*de Boscomaugeri*), *nuper rectori dicte ecclesie, et postmodum Roberto, modo rectori dicte ecclesie;* mention du séjour de Simon de Saint-Laurent en terre sainte, comme croisé. Un des témoins rappelle qu'il s'était émerveillé que le dit Guilbert eût pu être recteur de Saint-Martin-aux-Arbres tout en étant marié; sans date, mais certainement de l'année 1265. (Copies, l'une du 15e siècle, délivrée avec l'attestation de Guillaume Lambert, notaire apostolique, et une copie en français de cette information.) — Sentence de G. (Guillaume de Saane), trésorier, et de G. *de Sanavilla*, pénitencier et chanoine de Rouen : *Ordinamus jus patronatus ecclesie Sancti Martini ad capitulum et fructus decimales parrochie ad usus proprios capituli pertinere, prefato militi et ejus heredibus super premissis perpetuum silencium imponentes*, le dimanche *d'Invocavit me* 1265. — Charte d'Adam de Saint-Laurent par laquelle il renonce à ses prétentions sur l'église de Saint-Martin-aux-Arbres, février 1265 (originaux et copies). — Sceau d'Adam de Saint-Laurent.

G. 4112. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 47 pièces, papier; fragment de sceau.

1281-1711. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Benjamin et Agnès, sa femme, vendent au chapitre de Rouen, achetant des deniers de Guillaume de Noion, afin de faire son obit, pour 10 livres tournois, 20 sous tournois de rente sur 2 pièces de terre, *tam in valle de Annevilla, inter terram Johannis dicti de Busco Rabel et terram Guillelmi de Tatemanvilla, civis Rothomagensis;* l'autre, entre la terre du seigneur *de Saucheio*, chevalier, et celle de Robert Le Roy, mars 1280. — Vente par les mêmes au chapitre, pour 50 sous, de 3 sous 10 deniers et de 2 chapons de rente, 1297. — Reconnaissance par lui de son sceau devant l'official, même année. — Prise à fieffe par Jean *de Bosco*, clerc, d'une pièce de terre (1 acre, 14 perches) à Saint-Martin-aux-Arbres; pour 32 sous 11 deniers de rente; le preneur fera construire sur le fief un édifice d'une valeur de 110 sous tournois; il ne pourra vendre ni aliéner, ni charger le fonds d'un autre cens annuel sans la permission du chapitre, lequel y fera exercer sa justice, et auquel d'ailleurs, il paie une somme de 100 sous, 1299. — Reconnaissance, par Jean *de Bosco*, de son sceau devant l'official, même année. — Jugement entre Robert Choisi, procureur du Roi, et Jehan Segeneut, attourné du chapitre, au sujet d'une saisie opérée sur le fief du chapitre ; « plaidié en l'assise du Roy devant Oudart d'Attinville, bailli de Rouen; jugié et rendu pour le procureur du Roi contre le procureur du chapitre que il estoit mal diligent d'avoir fait faire la veue, et ne se deffendoit pas que il ne fust tenu à faire amende, lequel ne le voult amender, ains mist les pleges à l'eschiquier, par quoy jour fu assis aux dictes parties au prochain eschiquier, et leur (fu) commandé à baillier leur raisons par escript. » Attestation d'Oudart d'Atainville, bailli de Mascon, sénéchal de Lyon : « Le 24 mai 1377, se retray par devers nous, à Paris, Denis Le Vilain, chanoine de Rouen, qui nous présenta une escroe d'un jugement qui avoit été plaidoié devant nous au temps que nous estions bailli de Rouen et de Gisors, et requist de la recevoir pour accorder, selon la coustume de Normandie, et pour ce que ce touchoit partie, pour laquelle le jugement a esté donné, nous ne volmes pas recevoir et respondimes au dit chanoine que il feist appeler partie par devant le bailli de Rouen pour veoir recevoir la dicte escroe, et, icelle receue et à nous envoyée par le bailli avec celle de partie, se aucune en vouloit bailler, nous estions prests de procéder en l'acort des dictes escroes. » Donné sous le sceau du bailliage de Mâcon, dernier mai 1377. — Clameur féodale d'Ozias de Boniface, sieur d'Esquetot l'Auber et de Saint-Martin-aux-Arbres, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, gouverneur d'Arques, 1606. — Dénombrement des terres relevant du fief de Saint-Martin-aux-Arbres appartenant à Jean Thorel, écuyer, seigneur et patron de Maisons et Nolette, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, en qualité d'héritier bénéficiaire de Guillaume Thorel (sans date). — Vente par le chapitre, au sieur Rouzée, de 24 acres de terre, pour 6,400 livres, 1643. — Défense au curé, par le chapitre, d'inhumer aucun corps dans le chœur de l'église, au préjudice des droits de patronage du chapitre, 18 décembre 1660. — Engagement pris par M. Thorel, envers le chapitre, « de faire réparer et entretenir à toujours, même faire rebâtir, si besoin est, le chancel de Saint-Martin-aux-Arbres, en sorte que jamais rien ne sera demandé aux chanoines, en cas que le procès, qui est pendant entre le sieur Rosée et lui au parlement de Paris, soit jugé au bénéfice du dit Thorel et qu'il soit maintenu aux honneurs de l'église, et ce en considération de ce que les dits chanoines l'ont aidé de pièces pour le faire maintenir aux dits honneurs, » 1681. — Acte par lequel Jean-Baptiste Thorel, haut justicier de Maisons, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, y demeurant, reconnaît que MM. du chapitre sont patrons présentateurs et honoraires de la cure de Saint-Martin-aux-Arbres, 1681. — Défenses par le chapitre, à Léonard Du-

Olearius, *Ricardus Le Sesne*, 1300. — Mémoire des *ellages* et novales qui sont en la paroisse de Manneville-la-Goupil *dégradés* depuis 40 ans. — Déclarations des terres qui doivent dîme au chapitre, 1753. — Procès pour les dîmes entre le chapitre et les curés. — Baux des terres et de la grange appartenant au chapitre. — Baux des dîmes, de 1507 à 1754. Prix des baux : 55 livres en 1507; 200 en 1535 ; 240 en 1530 ; 301 en 1542 ; 190 en 1565, 1569 ; 220 en 1572 ; 250 en 1574, 1578, 1580 ; 200 et 12 mines de blé en 1587 ; 240 en 1598, 1603 ; 280 en 1609 ; 300 en 1612 ; 340 en 1615 ; 350 en 1618, 1624 ; 602 en 1630 ; 700 en 1636, 1643, 1645, 1649, 1651, 1663 ; 650 en 1671 ; 600 en 1684 ; 750 en 1700 ; 920 en 1719, 1727 ; 1250 en 1737. — Procès pour les réparations du chancel, 1563 et autres années. — Procès-verbal des réparations à faire à l'église de Manneville-la-Goupil, dressé par Pierre Hérouard, maçon, 1737. — Mention des curés de Manneville, Delaistre, 1670 ; Jacques Malandin, 1754.

G. 4108. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1531-1752. — Difficultés entre le chapitre et les paroissiens de Brachy, relativement aux réparations et réédifications de l'église et du chancel du dit lieu, 1566, 1677 ; entre le chapitre, les curés et les paroissiens de Brachy, au sujet des grosses dîmes de la paroisse, 1679, 1752. — Lots que présentent les gros décimateurs de la paroisse de Brachy à M. le curé de la paroisse, aux fins par lui de percevoir la dîme sur un des trois lots qu'il sera à sa liberté de choisir. — Titres de rente due au chapitre sur la cure de Brachy. — Procès, au sujet de cette rente, avec le curé Nicolle de Dampierre, 1537 et années suivantes. — Sceau de Simon Dyel, lieutenant en la vicomté d'Arques du bailli de Caux, 1541.

G. 4109. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1541-1754. — Baux des dîmes de la paroisse de Brachy. — Prix des baux : en 1541, 190 livres; en 1561, 210; en 1568, 1571, 160 ; en 1574, 190 ; en 1576, 224 ; en 1579, 240 ; en 1594, 200 ; en 1601, 330 ; en 1607, 250 ; en 1610, 280 ; en 1616, 1622, 1625, 200 ; en 1631, 300 ; en 1637, 350 ; en 1643, 410 ; en 1649, 480 ; en 1659, 535 ; en 1677, 535 ; en 1693, 480 ; en 1700, 440 ; en 1711, 800 ; en 1727, 510 ; en 1738, 600 ; en 1754, 800. — Robert Sergent, vicaire de Brachy, fermier de la dîme, en 1641. — Curés de Brachy fermiers de la dîme : Étienne Belamy 1568 ; Étienne Blondel, 1700, 1711 ; Joachim Crespin, 1727 ; Charles Linard, 1754.

G. 4110. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1535-1539. — Procès entre le chapitre et Pierre de Gueuteville, prêtre, fermier des dîmes de Brachy. — Ce fermier, n'ayant point payé le prix du bail, avait été excommunié par l'official *pro judicato* de la somme de 36 livres 9 sous ; il avait interjeté appel comme d'abus au parlement, où le procès avait été porté et suivi contre ses héritiers. Gueuteville prétendait avoir droit à un rabais, à cause des mauvaises récoltes, principalement en l'année 1534, où la plupart des blés, par suite des pluies et des grandes inondations, avaient esté « mesliez, germez et pourris. » — Mémoires, délibérations du chapitre, sentences de l'official, exploits, arrêts du parlement, état des frais et vacations. — Lettre de Baoult à monsieur maistre Mellon Preudhomme, chanoine, grand distributeur, procureur et receveur de l'église cathédrale de Rouen : « Autre chose pour le présent synon, après m'estre à vous *iterum* recommandé de très bon cueur, prieray notre Rédempteur vous donner ce que plus desirez. De Dieppe, en votre maison, le XVIII[e] jour de juin (1536). Votre très humble serviteur et petit clerc. » — Inventaire des meubles de Gueuteville : « Un bonnet rond de rouge escarlate ; 2 chaises de bois à dos, etc. »

G. 4111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1265-1647. — Accord entre Adam de Saint-Laurent, chevalier, et le chapitre de Rouen, au sujet du patronage et des dîmes de Saint-Martin-aux-Arbres : — choix d'arbitres (le trésorier et le pénitencier de l'église de Rouen), dimanche fête de Saint-Luc 1265 ; — acceptation d'une prolongation de délai pour juger l'affaire. — Enquête, déposition de Louis Auvré, d'Yerville, octogénaire : *Dicta ecclesia sita est in illa baronia, que dicitur baronia Sancti Victoris, et illa baronia data fuit in maritagium, sed nescit a quo, quondam Simoni de Sancto Laurentio, domino dicti loci, cui successit..... Guillelmus de Sancto Laurentio, pater ipsius Ade, de quo agitur, cui Guillelmus succedit Adam predictus. Dicit etiam quod vidit, per XL annos et plus, ut recolit, Gillebertum clericum, rectorem et personam dicte ecclesie Sancti Martini ad Arbores, avunculum patris ipsius qui loquitur, quo tempore vidit et scivit quod idem rector percipiebiat guerbas et fructus decimales dicte parrochie usque dum promoveri fecit ad sacros ordines Radulphum filium dicti Guilberti, cui con-*

tulit certam partem dictorum fructuum et guerbarum, cui Guilberto dictus Simon contulit dictam ecclesiam, tanquam patronus, et post decessum ipsius Guilberti et dicti Rodulphi vidit et scivit quod ipsum capitulum contulit ipsam ecclesiam Guillelmo (de Boscomaugeri), nuper rectori dicte ecclesie, et postmodum Roberto, modo rectori dicte ecclesie; mention du séjour de Simon de Saint-Laurent en terre sainte, comme croisé. Un des témoins rappelle qu'il s'était émerveillé que le dit Guilbert eût pu être recteur de Saint-Martin-aux-Arbres tout en étant marié; sans date, mais certainement de l'année 1265. (Copies, l'une du 15e siècle, délivrée avec l'attestation de Guillaume Lambert, notaire apostolique, et une copie en français de cette information.) — Sentence de G. (Guillaume de Saane), trésorier, et de G. *de Sanavilla*, pénitencier et chanoine de Rouen : *Ordinamus jus patronatus ecclesie Sancti Martini ad capitulum et fructus decimales parrochie ad usus proprios capituli pertinere, prefato militi et ejus heredibus super premissis perpetuum silencium imponentes*, le dimanche *d'Invocavit me* 1265. — Charte d'Adam de Saint-Laurent par laquelle il renonce à ses prétentions sur l'église de Saint-Martin-aux-Arbres, février 1265 (originaux et copies). — Sceau d'Adam de Saint-Laurent.

G. 4112. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 47 pièces, papier; fragment de sceau.

1281-1711. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Benjamin et Agnès, sa femme, vendent au chapitre de Rouen, achetant des deniers de Guillaume de Noion, afin de faire son obit, pour 10 livres tournois, 20 sous tournois de rente sur 2 pièces de terre, *tam in valle de Annevilla, inter terram Johannis dicti de Busco Rabel et terram Guillelmi de Tatemanvilla, civis Rothomagensis;* l'autre, entre la terre du seigneur *de Saucheio*, chevalier, et celle de Robert Le Roy, mars 1280. — Vente par les mêmes au chapitre, pour 30 sous, de 3 sous 10 deniers et de 2 chapons de rente, 1297. — Reconnaissance par lui de son sceau devant l'official, même année. — Prise à fieffe par Jean *de Bosco*, clerc, d'une pièce de terre (1 acre, 14 perches) à Saint-Martin-aux-Arbres; pour 32 sous 11 deniers de rente; le preneur fera construire sur le fief un édifice d'une valeur de 110 sous tournois; il ne pourra vendre ni aliéner, ni charger le fonds d'un autre cens annuel sans la permission du chapitre, lequel y fera exercer sa justice, et auquel d'ailleurs, il paie une somme de 100 sous, 1299. — Reconnaissance, par Jean *de Bosco*, de son sceau devant l'official, même année. — Jugement entre Robert Choisi, procureur du Roi, et Jehan Segeneut, attourné du chapitre, au sujet d'une saisie opérée sur le fief du chapitre ; « plaidié en l'assise du Roy devant Oudart d'Attinville, bailli de Rouen; jugié et rendu pour le procureur du Roi contre le procureur du chapitre que il estoit mal diligent d'avoir fait faire la veue, et ne se deffendoit pas que il ne fust tenu à faire amende, lequel ne le voult amender, ains mist les pleges à l'eschiquier, par quoy jour fu assis aux dictes parties au prochain eschiquier, et leur (fu) commandé à baillier leur raisons par escript. » Attestation d'Oudart d'Atainville, bailli de Mascon, sénéchal de Lyon : « Le 24 mai 1377, se retray par devers nous, à Paris, Denis Le Vilain, chanoine de Rouen, qui nous présenta une escroe d'un jugement qui avoit été plaidoié devant nous au temps que nous estions bailli de Rouen et de Gisors, et requist de la recevoir pour accorder, selon la coustume de Normandie, et pour ce que ce touchoit partie, pour laquelle le jugement a esté donné, nous ne volmes pas recevoir et respondimes au dit chanoine que il feist appeler partie par devant le bailli de Rouen pour veoir recevoir la dicte escroe, et, icelle receue et à nous envoyée par le bailli avec celle de partie, se aucune en vouloit bailler, nous estions prests de procéder en l'acort des dictes escroes. » Donné sous le sceau du bailliage de Mâcon, dernier mai 1377. — Clameur féodale d'Ozias de Boniface, sieur d'Esquetot l'Auber et de Saint-Martin-aux-Arbres, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, gouverneur d'Arques, 1606. — Dénombrement des terres relevant du fief de Saint-Martin-aux-Arbres appartenant à Jean Thorel, écuyer, seigneur et patron de Maisons et Nolette, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, en qualité d'héritier bénéficiaire de Guillaume Thorel (sans date). — Vente par le chapitre, au sieur Rouzée, de 24 acres de terre, pour 6,400 livres, 1643. — Défense au curé, par le chapitre, d'inhumer aucun corps dans le chœur de l'église, au préjudice des droits de patronage du chapitre, 18 décembre 1660. — Engagement pris par M. Thorel, envers le chapitre, « de faire réparer et entretenir à toujours, même faire rebâtir, si besoin est, le chancel de Saint-Martin-aux-Arbres, en sorte que jamais rien ne sera demandé aux chanoines, en cas que le procès, qui est pendant entre le sieur Rosée et lui au parlement de Paris, soit jugé au bénéfice du dit Thorel et qu'il soit maintenu aux honneurs de l'église, et ce en considération de ce que les dits chanoines l'ont aidé de pièces pour le faire maintenir aux dits honneurs, » 1681. — Acte par lequel Jean-Baptiste Thorel, haut justicier de Maisons, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, y demeurant, reconnaît que MM. du chapitre sont patrons présentateurs et honoraires de la cure de Saint-Martin-aux-Arbres, 1681. — Défenses par le chapitre, à Léonard Du-

puis, curé de Saint-Martin-aux-Arbres, et aux trésoriers, syndics et à tous habitants de la dite paroisse, « de permettre qu'aucune personne que ce soit prenne la qualité de patron de la paroisse dans l'inscription qui se fera sur les cloches de l'église que l'on doit fondre et refaire de neuf, » 1711. — Titres de rentes, acquisition par le chapitre de 30 acres de terre appartenant au nommé Vaultier, procureur en la cour des Aides. — Procès avec le dit Vaultier. — Fragment du sceau du bailliage de Mâcon.

G. 4113. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 fragment de sceau.

1320-1321. — Documents relatifs au patronage de Saint-Martin-aux-Arbres. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume des Essarts, chanoine de Rouen, a présenté à cette église Nicolas Gobout *alias* de Blinquetuit; il nomme Jean Lenlumineur, *alias* Milhommes, son prêtre, comme procureur, pour requérir que le dit Nicolas fût présenté à l'archevêque, vendredi avant la Chaire de Saint Pierre 1320. — Mandement adressé aux vicaires de l'archevêque de Rouen par Robert Recuchon, chevalier, bailli de Rouen : un débat s'était élevé entre les gens du Roi, d'une part (Michel Pinchart, procureur du Roi), et le chapitre, d'autre part, sur le droit de patronage de l'église de Saint-Martin-aux-Arbres; l'église était vacante par le décès de Pierre Dumont; vue avait été termée entre les parties au jour de la Trinité, au matin, en la dite église. Cette vue ne pouvait être faite sans prêtres. C'est pour quoi le bailli prie les vicaires de l'archevêque, « en aide de droit, de faire semondre, de leurs prestres des plus procheins, si grant foison à la dite veue qu'il en puisse demourer 4 sans saon, à la fin que la dite veue puisse estre faite et la cause déterminée, et que as dis prestres... ils fassent enjoindre que eulz soient à l'assise du Pontaudemer le vendredi après la feste de la Trinité où le retour de la veue ira, et qu'il y ait telle personne pour les vicaires qui ait povoir de les faire jurer, comme il appartient, lundi après l'Ascension. » — Mandement des vicaires au doyen de Pavilly pour citer à la vue autant de prêtres qu'il en faudra, 4 juin 1321. — Mandement en latin, adressé par le même bailli à l'archevêque ou à ses vicaires au spirituel; les assises ont eu lieu à Pont-Audemer, le vendredi après la Trinité 1321, continuées du lundi précédent; l'attourné des chanoines a obtenu gain de cause par le jugement des chevaliers; le bailli en donne avis à l'archevêque ou à ses vicaires et lui demande de faire mettre Nicolas Gobout, le présenté du chapitre, en possession du bénéfice; vendredi après la Trinité 1321. — Sentence rendue en faveur du chapitre : on y rappelle que la vue fut faite par 4 chevaliers et par 4 prêtres, mons[r] Raaul de Limésy, mons[r] Jehan du Mesnil Dur escu, mons[r] Jehan de Mesnemares et mons[r] Jehan de Buyville, chevaliers; par mons[r] Guillaume, personne de Hyerville, mons[r] Jehan, personne d'Esquetot, mons[r] Guillaume, personne de Sauchey, mons[r] Gillebert, personne de Mauteville, prestres passez sans saon, présent mons[r] Nicholas Quesnel, deen de Pavellie, » même date. — Nomination par l'archevêque de Nicolas Gobout *alias* de Blinquetuit à la cure de Saint-Martin-aux-Arbres, Paris 11 juillet 1321. — Fragment du sceau de l'archevêque.

G. 4114. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1519-1788. — Baux des dîmes de Saint-Martin-aux-Arbres. — Prix des baux : en 1519, 60 livres; en 1548, 125; en 1559, 140; en 1586, 26 écus; en 1658, 215 livres; en 1676, 220; en 1720, 240; en 1735, 340; en 1744, 380; en 1753, 505. — « Déclaration des pertes que Jehan Vaultier, curé de Saint-Martin-aux-Arbres, a souffertes, depuis 1588 qu'il a commencé à jouir des dixmes (20 écus par an, prix du bail), pour raison des guerres : En l'an 1589, feust pris et pillé au dit Vaultier, tost après la levée du siège de Dieppe, 2 chevaulx de la valeur de 35 écus sol. Luy feust pillé tous ses accoustrements et linge, 20 escus. — Tost après la levée du camp de Dieppe, deffunct le sieur d'Auzebosc, venant à Lymesy, en la maison du sieur de Fontaines-Martel, logea en la dicte paroisse de Saint-Martin-aux-Arbres, estant accompagné de 3,000 hommes en la maison et presbytère, duquel voyage ils auroient consommé tant en bled, avoine, poix, vesche, plus de 4 à 500 gerbes de blé, 25 escus. En l'an 1590, les gens du mareschal de Biron, revenant de Fescamp, logèrent en la paroisse de Saint-Martin-aux-Arbres en grande confusion, 35 écus. Composa, pour sauver le reste de ses biens, à la somme de 15 écus. Les gens de guerre du chasteau de Lymésy, en l'an 1591, prindrent et enlevèrent 2 poussons de sildre de valeur de 21 escus. — Lorsque les gens de guerre vindrent pour prendre la maison de Thiboutot où il y avoit gens en garnison, il feust fait depense 10 escus. — En 1591, il fut mené prisonnier à Etaimpuis, et se rachata pour 30 écus. — Le siège levé de devant Rouen, le roy de Navarre alla à Caudebec, où son camp avoit passé et rapassé par 3 fois par dedans le lieu de Saint-Martin-aux-Arbres et y avoient logé. Tous les grains furent perdus pour le passage des gens du roy de Navarre qui alloient à Yvetot. » — Déclaration de M. Le Clercq, chanoine de Rouen : « Cette paroisse consiste en 800 acres. De ces 800 acres, 200 sont en masures.

Reste 600 acres sujettes à la grosse dîme, qui se partage par tiers entre le chapitre, l'abbé de Fécamp et le curé. L'abbé est tenu de faire les lots, le curé choisit, ensuite le chapitre, » 1743. — Requête de Martin Yon, vicaire perpétuel de Saint-Martin-aux-Arbres : le bénéfice ne consiste qu'à la 6e gerbe, et il n'a été baillé en vicariat que 60 livres aux plus chères années; il demande que les dîmes lui soient baillées pour 80 livres par an, 1616. — Saisie, vente et adjudication des dîmes, 1783. — Procès-verbal de visite de l'église de Saint-Martin-aux-Arbres par Charles Thibault, architecte, entrepreneur à Rouen, 1739.

G. 4115. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

Commencement du XIIIe siècle — 1320. — Donation par Henri de Boelles, à Henri, clerc, de l'église d'Ernemont (*de Ernoldimonte*), à tenir en pure et perpétuelle aumône, sauf le droit épiscopal. Témoins : Raoul Gornon, *Roberto de Mellevilla, Hug. de Neella, Osb. scementario, Marco carpentario, Rob. de Boellis.* Sans date, fragment de sceau. — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen : sur la présentation de Robert Osmond, chanoine de Rouen, il donne à Guillaume Osmond, clerc, la viciarie *ecclesie Sancte Trinitatis de Ernoumont ;* présents les chanoines de Rouen, Raoul fils de Geroud et maître Guillaume de Marleiz; les clercs de l'archevêque, maître Jean Le Breton, maître Alain, Laurent de Coutances et Raoul de Saint-Maclou. *Datum per manum Roberti de Sancto Nicholao, capellani et canonici nostri, apud domum Grandimontis juxta Rothomagum, in crastino sancti Andree apostoli*, 1205. — Charte de Guillaume de Boeles, chevalier : il annonce qu'il a résigné en la main de Gautier, archevêque de Rouen, et qu'il a donné à l'église de Notre-Dame de Rouen et à Robert Osmond, chanoine et à ses successeurs, le droit qu'il prétendait avoir en l'église d'Ernemont (*de Ernoldimonte*) et au patronage de la dite église ; la dite charte déposée sur le grand autel de la cathédrale. Présents à l'acte *Ric. decano Rothom., Radulfo filio Geroldi, magistro Gilberto de Marleiz, magistro Johanne Britone, Anzello de Augo, Laurentio notario, Willelmo de Sancto Audoeno, Rog. Peregrino, Johanne Lenvili, Osberto de Clera, Martino de Sancto Audoeno, Roberto Blampain, clericis*, nones d'octobre 1286. — Lettres de Simon, cardinal prêtre du titre de Sainte Cécile, légat, à l'archidiacre de Rouen, contenant vidimus de lettres adressées à ce prélat par Jordan, chapelain du Saint-Siége et chanoine de Rouen, pour le prier de nommer, sur sa présentation, à l'église *Sancte Trinitatis de Arnulphi monte*, qui dépendait de la prébende du dit Jordan, Jean Mordant, porteur des dites lettres ; la cure était vacante depuis plus de 6 mois par le décès de Gui ; l'archevêque Eudes Rigaud, au lieu de nommer à la cure, s'était contenté de désigner, pour l'administration provisoire des sacrements, Jean Mordant ; ce dernier remplissait les conditions nécessaires, *bene scit legere et cantare ;* Viterbe, nones de mai an 1er du pontificat de Jean XXI. Le légat, après avoir transcrit ces lettres, mande à l'archidiacre de Rouen de le renseigner de *vita, conversatione et moribus* du dit Mordant, natif de son archidiaconé, Paris, 3 des nones de juillet 1277, *apostolica sede vacante.* — Présentation à Guillaume, archevêque de Rouen, par *Guallyardus*, cardinal diacre du titre de Sainte Lucie *in Silice*, chanoine prébendé en l'église de Rouen, de Pierre Adam, son clerc et familier, pour la cure *de Arnulphi monte*, vacante par la mort de Jean Ouen, Avignon, 1er décembre 1320 ; fragment de sceau.

G. 4116. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1563-1790. — Documents concernant la prébende d'Ernemont. — Requête présentée aux commissaires ordinaires pour la réformation des forêts par Michel de Monchy, conseiller au parlement, chanoine prébendé, seigneur d'Ernemont et du Boullay, aux fins d'obtenir délivrance de son droit de chauffage en la forêt de Lyons, la dite requête signée Terrien, 1563. — Procès pour la réédification du moulin et pour la réparation du chancel. — Bail de l'annate de la prébende d'Ernemont, 1568. — Baux des biens dépendant de la prébende. — Échange entre le chapitre et Barthélemy de Saint-Ouen, maître ordinaire en la Chambre des comptes, 1664. — États des revenus de cette prébende, possédée, vers la fin du 18e siècle, par Jean-François Cornet et, après lui, par François-Félix de Paul de Marbeuf, dernier titulaire : les bénéfices et profits de ce dernier évalués par lui à un revenu annuel de 5,242 livres, en y comprenant la chapelle du Tilleul à Basqueville, laquelle valait 692 livres, et, déduction des charges, à 4,492 livres. — Curés d'Ernemont : Nicolas Raul, décédé vers 1564 ; Jean le Vaquer, 1598, 1600 ; Denis le Vaquer, 1623 ; Jean Amours, 1624. Guillaume Bussevestre, doyen de Ry en 1564.

G. 4117. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1531-1771. — Baux des dîmes d'Ernemont. — Prix des baux : en 1531, 69 livres ; en 1543, 91 ; en 1581, 100 ; en 1590, 140 ; en 1596, 100 ; en 1598, 36 ; en 1611, 10 ;

en 1614, 160 ; en 1620, 225 ; en 1626, 201 ; en 1635, 250 ; en 1665, 300 ; en 1694, 275 ; en 1720, 280 ; en 1729, 400 ; en 1741, 380 ; en 1754, 1764, 665 ; en 1771, 800. — Curés de la paroisse, fermiers des dîmes : Adrien le Vignier, doyen de Ry, 1590, 1596 ; Pierre Feuquerre, 1694 ; Henri Lemaire, 1720. — Procès entre le chapitre et ce dernier curé au sujet des novales. — Mémoire des novales. — Autre procès entre le chapitre et Nicolas Lemercier, écuyer, curé du Chef-de-l'eau au sujet des limites des deux paroisses, 1675. — Lieux dits indiqués : triège de la Fourche au pendu, chemin de Dieppe, chemin du Lesmont au Londel, 1612 ; hameaux du Bus, du Lemont, ravine de la Fourche, 1729.

G. 4118. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1381-1779. — « Lettre comment damoiselle Regnaulde, femme de Laurens de Normanville, dit de Hardenville, escuier, vendit à maître Michel Durant, chanoine de Rouen, pour huit-vingts florins nommés francs d'or, le droit au patronage de l'église Saint-Jehan de Tragarville et les dîmes de la dite paroisse, » 26 avril 1381. Dans cet acte passé devant le tabellion de Foville est inséré le pouvoir donné à la dite dame Regnaulde par son mari Laurent de Hardenville. — Procès au bailliage de Caux, entre le chapitre de Rouen et maître Gilles Duval, curé de Saint-Jehan de Traguerville, relativement à la perception des dîmes sur 27 pièces de terre que le curé prétendait être novales, 1539-1544. — Information dans laquelle on reçoit les dépositions de 10 témoins. — Concordat aux assises de Caudebec, tenues par Michel Vaguel, écuyer, lieutenant général du bailli. Les dîmes sur ces 27 pièces de terre sont partagées également entre le chapitre, l'abbaye du Valasse et le curé, 19 septembre 1544. — Baux des dîmes de Triquerville par le chapitre, 1509-1779. — Mention des curés de Triquerville : Jean d'Yvemesnil, 1511 ; Robert Gosselin, 1639, 1650 ; Pierre de la Brière, 1746 ; Jean Bottois, 1761, 1779, ce dernier curé de Sainte-Gertrude en 1571 ; de Jean Alexandre, écuyer, seigneur de Traguerville, 1544. — Lieux dits indiqués : la commune de Carmont, la commune pâture Brevetière, le chemin de Lillebonne et d'Estellen à Foville, le chemin du Douf, la Course au lièvre, les Hautes mares, les Planchons, 1544.

G. 4119. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1286-1583. — Lettres de Philippe-le-Bel (Paris, janvier 1288), par lesquelles, conformément à l'ordonnance du roi Louis, son ayeul, concernant les dîmes, il permet à l'archevêque (Guillaume de Flavacourt), de posséder les deux parties des dîmes de l'église de Bousquerville que ce prélat avait récemment acquises, dîmes qui avaient été tenues du seigneur de Ferrières, et qui pour lors l'étaient du Roi, les dites dîmes valant environ 28 livres de rente. — Vente par Osber de Fresneuse, écuyer, de la paroisse de Fresneuse, à Guillaume, « par la grâce de Dieu, adonc archevesque de Roan », de la dîme qu'il percevait à Boscherville, moyennant neuf-vingts livres tournois, cette vente faite devant le vicomte de Rouen, vendredi après les Cendres 1284. — Donation faite par l'archevêque au chapitre, à charge de services religieux, des dîmes de *Mara Yvelent* près des paroisses de Roquemont et de Beaumont et des deux parts des dîmes de la paroisse de Boscherville ; Gaillon, fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste, 1293 (deux exemplaires de cette donation). — Vente par Nicocolas Dupré, de Notre-Dame de Boscherville, à maître Robert *de Anieriis*, chanoine de Rouen, moyennant 11 livres, d'une pièce de terre, près de la terre du presbytère, septembre 1294. — Lettres de l'official de Rouen : — Vente par Pierre, recteur de l'église de Boscherville, au chapitre de Rouen, d'une rente de 2 sous, 1 chapon, 1 denier, 10 œufs moyennant 20 sous tournois, 1291. — Vente par Guillaume Norri, au même curé, d'une pièce de terre et d'une rente, 1286. — Vente par le curé à Nicolas Desprès, 1287. — Fieffes faites par le chapitre, 1334-1339. — Lettres de Robillart Dubusc, écuyer : il avait présenté à l'église de Boscherville Jean Navet, prêtre, au préjudice de Louis Delaunay qui avait pris possession du même bénéfice en vertu de bulles du pape ; les *criées et subhastes* au sujet de ce conflit avaient été commencées ; le chapitre y fit opposition. Robillart Dubusc, pour cette fois, renonça à sa présentation ; présents Robert d'Estouteville, chanoine de Rouen, archidiacre du Neufbourg, et Guillaume d'Anfreville, écuyer, 8 juin 1390 ; en *greigneur* confirmation, Dubusc fit sceller son acte de renonciation du sceau de la vicomté de Rouen. — Provision de la cure de Notre-Dame de Boscherville, donnée par Martin de Martinbosc, vicaire général, à Guillaume Le Roy, chapelain de la cathédrale, curé de Notre-Dame d'Alihermont, en faveur duquel Charles Caron avait résigné cette cure, par permutation, 1583. — Sceau de Guillaume Norri.

G. 4120. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1504-1778. — Baux par le chapitre des dîmes de Boscherville en Roumois (les deux tiers des grosses dîmes). — Prix des baux : en 1504, 50 livres ; 1507, 62 ; en 1519, 76 ; en 1538, 90 ; en 1540, 120 ; en 1541, 1544,

105 ; en 1549, 1556, 1558, 120 ; en 1568, 205 ; en 1584, 240 ; en 1595, 120 ; en 1597, 75 ; en 1798, 120 ; en 1604, 1607, 150 ; en 1616, 205 ; en 1619, 1626, 210 ; en 1631, 250 ; en 1640, 1643, 310 ; en 1652, 200 ; en 1663, 1677, 330 ; en 1682, 350 ; en 1693, 360 ; en 1720, en 370 ; en 1730, 450 ; en 1735, 1742, 420 ; en 1751, 400 ; en 1758, 570 ; en 1768, 760 ; 1778, 1,020. — Cautionnement d'un fermier par Raoul Le Bret, sieur de Gruchet, homme d'armes de la compagnie de M. de la Mailleraye, demeurant à Plasnes, 1585. — Curés de Boscherville : en 1720, Jean Fouquet ; en 1735, Jacques Duval ; en 1778, Gabriel Véron.

G. 4121. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier ; 6 plans.

1551-1778. — Procès au sujet des dîmes de Boscherville en Roumois entre le chapitre, les fermiers des dîmes et les curés, notamment les curés Jacques Duval et Véron. — Etats des novales. — Mémoire du curé Duval, dans lequel il se vante d'avoir, depuis 20 ans qu'il jouissait de son bénéfice, obtenu plus de 50 sentences en sa faveur contre le chapitre et les fermiers du chapitre, 1744.

G. 4122. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 149 pièces, papier.

1564-1643. — Décret, devant le vicomte de Pont-Audemer et Pont-Autou, d'héritages situés à Boscherville, au doyenné du Bourgtheroude, le dit décret poursuivi à la requête du chapitre, pour avoir paiement d'une rente de 270 livres due par Mathieu Carité. — Adjudication des dits héritages au chapitre en 1643. — Transport fait de cette rente au chapitre par Marie Belis, fille de Jean Belis, receveur du Domaine en la vicomté de Rouen, ayant épousé Isaac Antheaulme, greffier hérédital des eaux-et-forêts en la même vicomté, 1638. — Aliénation, par le monastère de Sainte-Catherine-du-Mont, de biens situés au Grand-Couronne (trièges du Clos Sevestre, du Moulin à vent, du Carabasset, du Fossé Blondel) et au Petit-Couronne (trièges du Grand-Essart et des Blanches épines), 1564.

G. 4123. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1313-1759. — « Inventaire des lettres et enseignements des terres et rentes d'Assegny et aussi des dîmes des rabettes, » fin du XVe siècle. — Mandement du roi Philippe au bailli de Caux : Il y avait débat entre le Roi, à cause de garde-noble, et le chapitre, au sujet du patronage d'Assigny ; le chapitre prétendait avoir titre et contestait la légitimité de la procédure par enquête. Dans le cas où cette prétention serait exacte et où la coutume du pays serait conforme à l'allégation du chapitre, le bailli devra s'abstenir de faire une enquête. Si le titre prêtait au doute, l'interprétation du titre appartenant au Roi seul, le titre devrait être renvoyé au parlement où le chapitre serait assigné pour entendre l'interprétation du Roi, Paris, 14 juillet 1313. — Mandement itératif du même Roi au même bailli, conçu dans les mêmes termes, Paris, 4 mai 1314. — Sentence de Jean De la Porte, bailli de Caux : « Descort avoit été meu ès assises de Eu entre le Roi et le chapitre sur le droit de patronage de l'église Notre-Dame de Essegny, lequel patronage le Roi disoit que à lui appartenoit à cause de la garde de Robert de Essegny, sous-âge, duquel la garde appartenoit au Roi notre sire, pour ce que Raol de Eu, duquel le dit Robert tenoit le fié, estoit en la garde du Roi à cause de sous-âge. — Robert de Essegny proposa aux assises de Eu que il estoit aagié et que sa terre lui estoit rendue piecha du Roi comme à aagié, requérant que la cause lui fust baillée à maintenir et parsuir, et que il fust carchié des erremens tels comme le Roi les avoit envers le chapitre. — Regardé avoit esté par le conseil de l'assise que le fez de la cause devoit estre delessié au dit Robert ; jour de conseil lui fut donné à l'assise de Neufchâtel suivante. » — Aux assises de Neufchâtel 1314, mardi après la Sainte-Catherine, le dit Robert reconnut « que il avoit veu les fez du prince, les lettres, les privilléges constatant que le patronage appartenoit aux chanoines ; il reconnut aussi qu'ils en avoient toujours eu la possession. » Il renonça à ses prétentions. Il fut jugé par les chevaliers et autres sages de l'assise que le chapitre avait *attaint* la propriété et possession du patronage. Cependant les chanoines, « par le conseil de bonnes gens et pour esparnier lour peines et lour travalx, » donnèrent au dit Robert VII^xx livres tournois. — Collation par le chapitre de la cure d'Assigny à Mondin Paviot, sur la présentation du chanoine André Marguerie, inscrit *ad beneficia conferenda*, 1449. — Lettres patentes, pour plaider contre Colinet de Pardieu, écuyer, touchant Assigny, devant le bailli de Caux : débat de tenure entre ce seigneur, vassal du comte d'Eu, et les chanoines, 1er septembre 1470. — « Che sont les héritages que entendent à délaissier à nos seigneurs deen et capistre Nicole, Climence et Agnès, enfans sous âge et filles de Jehan Barondieu, 1366. » — Décret d'héritages. — Mémoire des obits fondés en la paroisse de Saint-Médard d'Assigny, dressé par Jean Gervais, curé d'Avremesnil, d'après l'ordre de l'abbé Longuet, grand vicaire (250 obits et de plus 2 messes chaque semaine), 1696. — Requête de Jean-Baptiste Chéron, vicaire perpétuel d'Assigny, pour demander une réduction des fonda-

tions. Le même curé expose au chapitre la prétention de M. de Mailly : « Ce seigneur voulait que le curé le recommandât le premier au prône, comme seigneur spirituel et patron. Il soutenait qu'il n'y avait d'autre fief que le sien en la paroisse, que seul il était seigneur, que les chanoines n'avaient place qu'au lectrin, comme curés primitifs. Il voulait de plus faire mettre ses armoiries aux deux bancs qui tenaient au sanctuaire, avoir une clef pour entrer, quand il lui plairait, par la petite porte, chasser les hommes et les enfants qui aidaient à chanter. » Le curé annonce qu'il ne veut pas plaider; il croit que c'est au chapitre à soutenir ses droits, 30 juillet 1706. — M. Mathon demande au chapitre la place de vicaire d'Assigny, 1647. — M. Daubeuf, curé, demande que le chapitre lui donne un vicaire, 1659. — « Compte que rend Michel Le Dieppois, presbtre, de la recepte et mise qu'il a receue pour faire la recoeutte de la disme d'Assigny pour l'année 1639; frais des aousteurs, en beurre, vin, viande, poisson, goudes de bière. » — Consultation de M. de Héricourt sur un procès entre le curé d'Assigny et le chapitre, au sujet des dîmes, Paris, 4 avril 1751; signé : Dehéricourt.

G. 4124 (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1522-1772. — Baux des 2 tiers des grosses dîmes de Saint-Médard d'Assigny, l'autre tiers appartenant aux religieux du Tréport. — Prix des baux : en 1522, 100 livres; en 1571, 1573, 1575, 1582, 320; en 1587, 300 livres et 6 mines de blé; en 1600, 330 livres; en 1606, 382; en 1608, 330; en 1615, 300; en 1621, 480; en 1627, 505; en 1633, 910; en 1643, 800; en 1650, 700; en 1656, 800; en 1668, 500; en 1671, 600; en 1676, 700; en 1692, 600; en 1693, 625; en 1702, 720; en 1755, 1,300; en 1772, 1,500. — États des terres du dîmage d'Assigny. — Procès avec les fermiers des dîmes. — Curés d'Assigny : Michel Caron, 1544; Michel Le Caron (peut-être le même que le précédent), 1573-1587; Antoine Roberge, 1647; Jean-Baptiste Daubeuf, 1755; Toussaint Lequien, 1765-1772. — Le curé Roberge demande au chapitre d'augmenter sa pension; il touchait 80 livres du chapitre, 40 livres des religieux du Tréport et percevait les vertes dîmes, qui étaient de peu de considération depuis les guerres, à cause des incursions des gens d'armes. — La paroisse contenait de 5 à 600 communiants et de 100 à six-vingts mendiants, 21 août 1647; au dos : « A esté dit néant. »

G. 4125. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 35 pièces, papier; 2 imprimés, 1 plan.

Commencement du XIIIe siècle — 1783. —Donation, par *Walterus de Sancto-Martino*, au chapitre de Rouen, des deux tiers des dîmes de l'église de Cailleville (*de Carlevilla*); il retient le droit de présenter un vicaire au chapitre et à l'archevêque, lequel vicaire aura l'*altalagium* et l'autre tiers des dîmes avec la terre d'aumône; présents Gautier, archevêque de Rouen; Robert de Mortemer, Geoffroy *de Foresta*, Guillaume du Vivier, Roger de Dun, Robert de Peletot, sans date. — Donation par *Roesia de Osbervilla*, veuve de Widon de Rokeford, au chapitre de Rouen, de son droit d'*advocatio* en l'église de Saint-Aubin *de Carlevilla;* elle renonce à ses prétentions, sur l'autel de la cathédrale, en touchant les évangiles. *Testibus magistro Willelmo de Verdun, Magistro Ricardo Grun, magistro Simone Eustachio, capellano; Willelmo de Brueria, Luca majore communie Rothomagi, Rogero de Bellomonte, Gaufrido Cambiatore, Nicolao Grunet, Bartholomeo Batalle, Johanne de Sancto-Candido, Roberto de Menil Clac.* — Lettres de l'official de Rouen : maître Thomas de Putot, curé de Saint-Valery, reconnaît, en présence de maître Robert de Saint-Denis, clerc, notaire de la cour d'église, que c'est injustement qu'il a dépouillé le chapitre des deux tiers des dîmes de 12 acres de terre situées à Cailleville et dites *Moumilias*, 1298. — Procès, aux bailliages de Caux et de Rouen, et aux requêtes du palais à Rouen (16e, 17e et 18e siècles), entre le chapitre, les curés de Cailleville et le seigneur de la paroisse, au sujet de la dîme des rabettes. — Plan des terres en novales de la paroisse de Cailleville, vers 1780. — Lettre de Quesnel, curé de Cailleville, à M. Rondel, chanoine de Rouen; il lui apprend que le chœur de son église vient d'être couvert entièrement en ardoise, il demande à être déchargé de toute contribution à cette réparation. Comme jeune curé, il n'a point encore récolté et n'a fait que des dépenses; il recommande ses pauvres à la générosité du chapitre et demande la préférence, lors du bail des dîmes de la paroisse, 8 novembre 1783. — Mention de Macé Delamare et de Pierre Simon, vicaires de Cailleville, le premier en 1565, le second en 1579; — de Jean Hébert, curé de Pleine-Sève, en 1596; — de Jean Thioudet, lieutenant au siége de Cany pour le bailli de Caux, 1565.

G. 4126. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1507-1777. — États et baux des dîmes de Cailleville. — Prix des baux : en 1507, 60 livres; en 1519, 72 livres;

en 1522, 102 livres; en 1551, 220; en 1560, 200; en 1563, 210; en 1565, 266; en 1569, 240; en 1572, 282; en 1574, 320; en 1579, 1591, 220; en 1589, 300; en 1612, 325; en 1615, 340; en 1618, 350; en 1621, 250; en 1624, 290; en 1629, 370; en 1635, 570; en 1647, 600; en 1659, 665; en 1692, 450; en 1708, 320; en 1719, 420; en 1728, 480; en 1754, 470; en 1764, 500. Curés fermiers de la dîme : Jean Lefrançois, 1507, 1509; Nicolas Burel, 1541, 1557, 1560; François Heurtematte, 1738, 1754; Jean-Charles Ruelle, 1764-1777. — Le curé devait entretenir le chancel de l'église; recevoir, deux fois par an, 2 des sieurs du chapitre et leur fournir, ainsi qu'à leurs hommes et chevaux, le logement et la nourriture et les autres choses nécessaires à la vie. — État des dîmes : les curés choisissaient un des lots; ils avaient trois jours pour faire ce choix. Ils dîmaient seuls les novales en toutes sortes de grains, les trèfles, les lins, les chanvres, les rabettes, les fruits, les laines, les agneaux, le bois, les fèves et les joncs marins. — Lieux dits indiqués : Bois Roger, la chapelle et la croix de Clemencé, Clermont, le Clos-Hermite, la Commune, la Côte-Madame, les Côtes des Criquets, le Moulin du bois, le Moulin Honguier, Pierreuses-Vallées, la Vieille-Rue.

G. 4127. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1270-1529. — Contrats de rentes appartenant au chapitre en la paroisse d'Angreville. — Confirmation d'une masure, à Guillaume Gondouin *de Angervilla*, par Guillaume Alein, fils et héritier d'Alein du Bosrobert, 1270. — Confirmation d'une masure, au même Guillaume Gondouin, par *Helias de Berengevilla*, fils et héritier *domini Johannis de Berengervilla*, 1279. — Vente par Guillaume Gondouin et *Aelicia*, sa femme, *de Angrevilla subtus Douvren*, à Jean Vavasseur, de Pucheus, et à *Masilia*, pour 14 livres, d'une masure entre celle de Guillaume Gondouin le Jongleor et celle de Raoul Pluingon; novembre 1284. — Vente de rentes en la paroisse d'Angreville, à Gremer d'Archeles, par Guillaume Alein et Emeline sa femme, de la paroisse du Boscrobert. — Vente par *Aelicia dicta Gardin*, femme de Guillaume Le Bourt, du consentement de son mari, à Grimer d'Archelles, chanoine de Rouen, moyennant 40 sous tournois, d'une rente de 4 sous sur un masage *in parrochia de Anguiervilla*, février 1298. — Reconnaissance par eux, devant l'official, de leur sceau appendu à l'acte précédent. — Vente au même chanoine, pour 28 livres tournois, d'une rente de 40 sous, par *Ansellus Wyart* et Jeanne, sa femme, de la paroisse *de Anguiervilla supra Douvrent*, 1304. — Reconnaissance par eux, devant l'official, de leur sceau appendu à l'acte précédent. — Vente par les mêmes au même chanoine, qualifié homme enourable et discret mon seigneur Grimer, chanoine de Rouen et seigneur d'Angreville, « d'un tiers d'une masure et de 2 pièces de terre assises à Angreville, entre le masure Jehan du Gardin et le masure Guillaume Fouques; » la femme jure « sur les saintes évangilles que jamés el tiers de le dite masure nule chose ne reclamera, » 1308. — Vente par Guillaume Le Merchier, d'Angreville, à monseignieur Grimer de Archelles, de 21 sous de rente, 1309. — *Albericus de Arcellis*, frère, héritier et exécuteur du testament de Grimer *de Arcellis*, transporte au chapitre les quelques rentes achetées par le dit défunt; il avait laissé au chapitre 14 livres tournois pour son obit; lundi avant le dimanche *Invocavit me* 1318. — Achat de rente pour l'obit de défunt Guiffroi Du Pleseis, jadis archidiacre d'Eu, jour de Saint-Denis en *otembre* 1331. — Acte passé par Guillaume Intrant, haut doyen de Rouen, pénultième d'octobre 1434. — Abandon fait par le chapitre à Roger Le Véel, chanoine prébendé d'Angreville, de rente à Angreville, sa vie durant, 1488. — Mention de Baudri du Moulin, maitre de l'hôpital de *Basly* (Bailly en rivière), 1284; — de messire Simon de Palecheul, *adonques prestre* d'Angreville, 1308, garde des sceaux de la baillie d'Angreville, 1310, qualifié *Symo, rector ecclesie de Angrevilla*, 1311; — d'Aussout Du Croc, clerc, « tenant à ferme l'escriptoire des lettres le Roi en la vicomté d'Arches, » 1294; — de Jean Verdier, clerc, « tenant à ferme l'escriptoire des lettres le Roy en la vicomté d'Arches, » 1330; — de Denis Libert, bailli de la seigneurie d'Angreville, 1308; — de Jean Loiseleur, garde ou bailli de la même seigneurie, 1330, 1331; — de Guillaume Beaurain, autre bailli, 1434; — de Jean de Saint-Pierre, bailli du chapitre en la rivière d'Eaune, 1351; — de Renaud de Baly, écuyer, 1329; — de Jean de Kaieu, écuyer, 1329. — Lieux dits indiqués : Antheaumeval, 1331; Cachemont, 1310; camp du Genestoy, 1294; Blanquevoie, 1294; Fauquemont, 1293; *iter per quod itur a* Homme, 1293; Hynedalle, 1281, 1294, Pucheus (*Putei*), 1294; Vatieumont, 1281. — Terme Saint-Remi usité à Angreville. — Sceaux du bailliage de Rouen, de Loiseleur, bailli d'Angreville, de Guillaume Beaurain, autre bailli, d'*Albericus de Bosco Bordelli*, 1293, de Marguerie Baudri, 1308.

G. 4128. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

Commencement du XIVe siècle — 1784. — Aveux rendus par des vassaux d'Angreville aux chanoines de Rouen, prébendés dudit lieu, notamment par Françoise

de Maleville, veuve de Jacques de Creny, écuyer, sieur de Frémontier, et par Marguerite-Louise-Marie-Françoise de Creny, vers 1680; — par Claude Fortin, prêtre, demeurant à Dieppe, 1625; — par Pierre de Malvende, chevalier, seigneur de Puisenval, 1681; — par Pierre Mollart, lieutenant du Roi au siége de la vicomté d'Arques, comme tuteur du noble enfant mineur de feu M. le chevalier de Guiran, seigneur de Pierrepont, et de Catherine-Élisabeth des Authieux, 1733; — par les trésoriers d'Angreville, 1733; — par Charles-François de Caqueray, sieur de Folleville, ayant épousé Marguerite de Malvende, 1733; — par Charles de Vauborel, écuyer, sieur d'Auvillers, ayant épousé Louise de Saint-Gilles, héritière de Charles-François de Beaupré, 1737; — par dame Françoise Maugeard, veuve de François d'Avasnes, écuyer, sieur de Vieux Roy, 1750; — par Louis-Nicolas de Guiran, écuyer, 1751; 1754; — par Pierre-Jacques-Jean Lefrançois, capitaine d'infanterie, pensionnaire du Roi, chevalier de Saint-Louis, 1784. — Déclaration du domaine fieffé et non fieffé du fief, terre et haute justice d'Angreville, appartenant à messire Louis de Nozereau, chanoine de Rouen, 1690. — *Redditus domini Grimerii de Arcellis ex acquisitione sua et prebenda sua apud Auguiervillam*; rentes dues par Jean Sevrain, Jean *Vavasorius*, de Pucheus, *Radulfus* Baudri, *Albericus de Boscobordelli*, Jean Moisnel, commencement du XIV[e] siècle. — Lieux dits indiqués : Pucheus, Sevel, commencement du XIV[e] siècle, la Caffosse, 1676, le chemin des Cornillos, 1723, les Petits Cornillots, 1681, les Coustures, 1690, 1737, la Croix à Notre-Dame, 1681, les Gastes, 1681, le Guidallet, 1681, ou les Gindalles, 1733, la Longue-Raye, 1681, la Maladerie, 1733, les Mousteriaux, 1690, le Petit Val, 1625, 1733, Pierreval, 1681, 1723, le petit et le grand Pierreval, 1733, le Val du Moustier, 1690, Vatimont, 1737, le Vieux Abreuvoir, 1733.

G. 4129. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1498-1532. — Procès en clameur de loi apparente entre le chapitre et Guillaume Postel, docteur en médecine, chanoine de Rouen, prébendé d'Angreville, au sujet de quelques pièces de terre, le Val Roullant et le Camp Genetoy, que celui-ci prétendait faire partie de sa prébende et qui avaient été fieffés, par le chapitre, à Robin Barbin. — Extrait des faits affirmés par ledit Postel. — Informations, sentences d'Antoine Delamare, bailli du temporel et de la haute-justice d'Angreville, rendues l'une au manoir seigneurial d'Angreville, heures des causes en extraordinaire, ordinaire, comme en demeurant d'assises, les autres en la cohue du Roi à Rouen, lieu emprunté pour ledit procès, 1526. — Autre procès entre Bertrand de Marcillac, doyen du chapitre, prébendé d'Angreville, et Mathieu Postel, prieur du Héron, héritier dudit Guillaume Postel, au sujet des réparations à faire au manoir d'Angreville. — Sentences de Nicolas du Quesnay, sieur du Thuit, bailli d'Angreville, 1532. —Jacques Barbin, curé d'Angreville en 1526.

G. 4130. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1563-1791. — Lettre de Mainteternes aux chanoines de Rouen au sujet de l'aliénation projetée du gros de la prébende d'Angreville, Paris, 12 décembre 1563. — Marché fait pour les réparations des moulins d'Angreville et d'Alibermont, appartenant au cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, 8 janvier 1570. — Ventes ou échanges de terres ou de rentes à Angreville par Robert Le Ber, chapelain de la paroisse Saint-Martin-du-Pont à Rouen, 1645; — par Jacques Gallie, écuyer (à Antoine Duquesne, sieur du Val, demeurant à Rouen, rue du Petit-Salut), 1672; — par le même à Pierre de Malvende, sieur de Puisenval, même année; — par Françoise d'Esmalleville, veuve de Jacques de Creny, sieur de Frémontier, même année. — Bail de la prébende d'Angreville par le chanoine prébendé Robert Richer, 1601. — État du revenu de la prébende d'Angreville appartenant, en dernier lieu, au chanoine Louis Rondel, évalué par lui à 700 livres, ce qui, joint à ses droits d'assistance au chœur, à sa maison canoniale de la rue Saint-Denis, lui faisait un revenu de 4,100 livres.

G. 4131. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 28 pièces, papier

1311-1779. — Baux des dîmes d'Angreville, (les 2 tiers des grosses dîmes). — Prix des baux : en 1509, 30 livres; en 1550, 76; en 1568, 1571, 1574, 80; en 1578, 50; en 1720, 1725, 25; en 1728, 1744, 50; en 1753, 125; en 1753, 400; en 1760, 300; en 1768, 240; en 1778, 250. —Curés d'Angreville, fermiers des dîmes : Jacques Barbin, 1500; Laurent De France, 1578; Henri Périer, 1720; Jean Simon, 1723; Jacques Lemonnier, 1729; François Varengo, 1744; Louis Hardy, 1760, 1778. — Procès pour les dîmes novales de la paroisse entre le chapitre et les curés Simon, 1311; Jean Le Ber, 1567; Olivier de Roquiny, 1569; Jacques Lemonnier, 1738, Louis Hardy, 1755, 1779. — Déclaration du revenu total des années communes du bénéfice d'Angreville : le curé prend le tiers des grosses dîmes, 36 livres 5 sous; la totalité des lins et chanvres, 30 sous; en foin, 52 sous; 4 acres de terre à 30 sous par acre, 6 livres; en laines et agneaux, 100 sous; en pommes

et poires, 30 sous; total, 52 livres 17 sous, sur quoi il paye au Roi, pour les 4 décimes, 13 livres 17 sous; pour les comparences des sennes et kalendes et pour la visitation de l'archidiacre, 10 livres; pour la réparation du manoir presbytéral et de la tierce part du chancel, 10 livres, 7 février 1567. — État du revenu du bénéfice cure d'Angreville, évalué à 592 livres, en 1758; la dîme du charnage, qui consiste en un cochon de lait et quelquefois deux, avec 2 bottes de lin et autant de chanvre, évaluée à 6 livres. — État des réparations à faire au chœur d'Angreville, vers 1763.

G. 4132. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 53 pièces, papier; 4 plans.

1698-1721. — Procès, à l'instance de M. François Lieurey, chanoine prébendé d'Angreville, contre les héritiers et légataires de Louis de Nozereau, son prédécesseur, pour les réparations et réédifications qui étaient à faire aux maisons et bâtiments dépendant de ladite prébende, 1717-1721. — Devis de travaux, mémoires de défenses. L'abbé de Nozereau avait légué ses meubles aux deux hôpitaux de Rouen; il laissait pour héritier son frère Michel, marchand à Tours. — Visite des lieux par Étienne Delamotte, maître maçon et entrepreneur des ouvrages en la ville de Dieppe; Jean Capel, Claude Chavagneux dit le Bijois, maîtres charpentiers, 1718; par Jacques Bachelier et Jacques Jüe de la Verte-Rue, entrepreneurs des travaux du Roi à Dieppe, experts désignés par M. de Clieu, sieur de Neuvillette, lieutenant général au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1719. — Pièce signée par Millet Desruisseaux, architecte à Rouen.

G. 4133. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

XVIe siècle-1781. — Plumitifs des plaids et gage-plèges de la seigneurie d'Angreville, tenus au manoir seigneurial du dit lieu par les avocats, sénéchaux et baillis des chanoines prébendés : Jacques Blocquet, 1627, 1630; — Pierre Blocquet, 1633, 1635; — Nicolas Lormier, ci-devant avocat du Roi au grenier à sel de Dieppe, 1672, 1681; — Pierre Le Dain, doyen des avocats du bailliage de Longueville, 1704; — Joseph Gringore, 1723, 1749; — David Houard, 1750, 1754; — Charles-Nicolas-Vincent, avocat à Neufchâtel, 1756, 1760; — Jean-Pierre Susanne du Clariel, écuyer, 1765-1773. — « Extrait d'un registre auquel sont les escroes des noms et surnoms des personnes lesquelles en doibvent plusieurs rentes franches, à cause des masures, terres et héritages assis en la paroisse d'Angreville, au chapitre de Rouen, » sans date, XVIe siècle. — « Déclaration des maisons, masures, jardins, prairies, terres labourables assises en la paroisse et dîmage d'Angreville, baillée par messire Jean Duhamel, presbtre prébendé, seigneur patron et haulticier (*sic*) d'Angreville, stipulé par Mre Louis Le Bas, curé, 1676. »

G. 4134. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

Vers 1170-1616. — Charte de Rotrou, archevêque de Rouen, contenant donation au chapitre, *ad augmentum communie canonicorum* et à charge de faire son anniversaire après sa mort, de l'église *de Becco Willelmi de Moritania, quam ab ipso et heredibus ejus perquisiverat. Presbyter qui ibi servierit terciam partem habeat decime, et canonici duas et 20 solidos in altari et presentationem presbyteri*; sans date. — Charte du Roi Henri II, duc de Normandie, portant concession, à la commune des chanoines de Rouen, de l'église *Sancti-Martini de Becco, quam Willelmus de Moritania dedit Rotroldo, archiepiscopo*, du consentement de Robert, son fils aîné, et du consentement du Roi; à Argentan, en présence des évêques de Bayeux, de Séez, de Coutances et d'Avranches et de Martin, abbé de Cerisy. — Bulle du pape Alexandre : à la prière de l'archidiacre Robert, il confirme au chapitre *Beccensem ecclesiam*, qui leur avait été donnée par l'archevêque Rotrou, *Tusculum* 12 des calendes de mai. — Accord, en présence de l'archevêque Gautier de Coutances, entre le chapitre et Henri d'Estouteville, précédemment excommunié par contumace pour les droits qu'il s'était arrogés sur l'église du Bec-de-Mortagne au préjudice des chanoines : *Nec per manum Hugonis, sacerdotis, nec alicujus, nomine ipsius, in ecclesia illa ministrabitur, sed per alium presbyterum quemcunque capitulum voluerit. Capitulum vero firmiter eidem Henrico promisit quod, pro amore suo, operam dabit diligentem et pro suo posse, sine suo nimis mittendo, ut Hugo, presbyter, ab illa ecclesia removeatur, et, cum justis modis amotus fuerit, ad preces ipsius et ad presentacionem capituli aliquem de clericis ejusdem Henrici idoneis, excepto Ricardo de Fiscanno et suis, ecclesiam illam sub annua firma 40 librarum concedet, ita tamen quod ipse Henricus jurabit quod nichil amplius deinceps in ecclesia illa clamabit..... Debet etiam capitulum, si pax plenaria facta fuerit inter eos, singulis annis dare pro anima Roberti de Stotevilla, patris ipsius Henrici, in die anniversarii, panem unius summe frumenti pauperibus vel 20 solidatas panis, et faciet ipsius anniversarium in ecclesia, sicut de comite Othone. Ipso vero Henrico defuncto, in die obitus sui, singulis annis similiter pro ipso dabunt panem unius summe frumenti vel 20 solidatas pa-*

nis, et similiter ejus anniversarium in ecclesia facient; 8 des ides d'avril 1202. — Charte du même Henri d'Estouteville, par laquelle il renonce à ses prétentions sur l'église *de Becco Moretanie;* témoins Gautier, archevêque de Rouen, *Waltero de Sancto-Walerico, Rothomagensi archidiacono, Nicholao de Estoutevilla, Godardo Mauconduit, Roberto Panchevout.* — Charte de Gautier, archevêque de Rouen, par laquelle il donne au chapitre l'église de Saint-Martin *de Becco Moretanie cum capella de Bennevilla,* que Rotrou avait donnée aux chanoines et que ceux-ci avaient revendiquée *post multos labores et expensas contra Henricum de Stotevilla.* Témoins maître Simon, chancelier de Rouen, Robert de Saint-Nicolas, chapelain, maître Jean Le Breton, maître Robert *Balbus*, Guillaume de Pise, Richard Hayron, Laurent de Coutances, clercs. — Robert sire d'Estoutteville renonce à l'opposition qu'il avait formée contre la présentation faite à l'église, du Bec-de-Mortagne, de Renaut Le Veautre, clerc, « par ommes henourables le deen et le chapitre de Rouen; » la cure vaquait par le décès de Pierre de Bruières, prêtre; samedi après la Saint-Denis, 1300. — Nomination par Guillaume, archevêque de Rouen, sur la présentation du chapitre, de Raoul Le Nourrichier à la cure de Saint-Martin du Bec-de-Mortagne, vacante par le décès de Roger Le Cauchois; manoir de Déville, 21 avril 1400. — Lettres du doyen de Valmont pour annoncer qu'il a mis ledit Raoul en possession de son bénéfice. — Acte de résignation de la cure du Bec-de-Mortagne par Adrien Vyon. — Procuration donnée par le chanoine Charles de la Roche pour présenter, en son nom, à la cure du Bec-de-Mortagne, 1616.

G. 4135. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1481-1708. — Procès entre le chapitre et différents fermiers des dîmes du Bec-de-Mortagne. — Inventaire des lettres produites par le chapitre, en la sénéchaussée de Normandie, contre Jean Oursel; le distributeur du chapitre, Delestre, de sa propre autorité, sans le consentement des chanoines qui étaient présents et au très-grand dommage d'iceux, contre la teneur de sa procuration, avait fait bail des dîmes du Bec-de-Mortagne, 1485.

G. 4136. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 1 plan; 1 sceau.

1491-1759. — Procès entre les chanoines, d'une part, les fermiers des grosses dîmes et les paroissiens du Bec-de-Mortagne, d'autre part, relativement aux réparations du chancel. — Commission adressée aux vicomtes de Caudebec, le Neufchâtel et d'Arques; après avoir reçu la requête des chanoines complaignants de Robert Hellart, lieutenant général du bailli de Caux, pour torts et griefs qu'il leur avait faits, ils ajourneront le dit lieutenant général au prochain échiquier, 14 mai 1491. — Sommation, de la part du chapitre, aux paroissiens de faire refaire la tour de l'église, qui menaçait ruine, 1605. — Accession de lieu et procès-verbal, par Robert Dyel, conseiller au parlement, en présence de Renault Lefondeur, maçon, demeurant à Fécamp; « église contenant par dedans 104 pieds sur 21 pieds de largeur; le chancel, depuis le bout de haut derrière le maître autel jusques à une arche contre le hault de laquelle est pozé l'image du cruchefils, laquelle sépare le dit chancel d'avec la nef, a 29 pieds de longueur, estant voulté par arcades faictes de pierre de Carville, et les pendants de pierre de tuf recouverte à la pluspart de plastre, sur laquelle voulte est assise la tour de la dicte église, et depuis le dit arche du cruchefilz, à chacun costé de laquelle il y a ung autel, jusques au pied du carrey d'une tour de pierre de taille encommencée à faire dès longtemps au bout de bas de la dicte église, y a 57 pieds de long, laquelle nouvelle tour par bas a de longueur 18 pieds et de largeur 15 pieds, et sy a la dicte tour 48 pieds de haulteur de pierre de taille, estant demeurée imparfaite et sans comble. » La tour établie sur la voûte du chancel renfermait 2 cloches et était construite de bois en carré, 1607. — Chancel de l'église réédifié, en 1644, par Nicole Frebourg, charpentier. — Voûte de pierre du chancel en ruine vers 1673. — État de la paroisse du Bec-de-Mortagne, 1748, 1751; curé, M. Antoine Michel; vicaire, M. Robert Fribourg; « la paroisse a de 13 à 1,400 acres de terre. La grosse dîme appartient au chapitre, la verte au curé; on estime la cure à près de 14 à 1,500 livres parce qu'il y a un trait de dîmes vers Vilmenil. La contretable menace ruine et est fort indécente. Il faut beaucoup de vitres dans le chœur; la nef est bien. Le thrésor a environ 180 livres de rente. » — « Estat actuel du chœur de l'église du Bec-de-Mortagne avec l'ouvrage qu'il conviendra faire pour le remettre en bon et deu estat. » — Chancel reconstruit à neuf, en 1759, par Charles Le Play, maçon, et François Deshayes, charpentier. — Plan de la plate-forme du chœur de l'église du Bec-de-Mortagne, 1759. — Sceau de Colin Maheult, sergent en la vicomté de Caudebec au siège de Grainville, 1491.

G. 4137. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1501-1778. — Procès, au sujet des dîmes du Bec-de-Mortagne entre le chapitre et les curés, Robert Pezaut,

1501,1502; —Massé Guedier, 1582; —Théophile Happedé, 1693; — Clément Jourdain, 1727; — Jean Mousse, 1773. — Appointement, à la suite d'un procès porté devant Jean Le Carpentier, lieutenant général de Louis de Hédouville, capitaine d'Arques, bailli de Caux, 1er août 1502 : Le curé renonce aux grosses dîmes et à celles des rabettes, si ce n'est sur certaines pièces de terre; il aura les menues et vertes dîmes et les oblations, pour lesquelles il paiera aux chanoines une pension de 100 sous par an, 1er août 1502. — Information sur les dîmes novales par Louis le Masson, conseiller au parlement. Parmi les témoins assignés figure un tavernier du Bec-de-Mortagne, 1582. — Requête du curé Massé Guedier au chapitre; il demande qu'on lui accorde le droit de percevoir la tierce partie des dîmes; son bénéfice est de fort petite valeur, et pourtant la paroisse ne contient pas moins de 500 paroissiens et se compose de 8 ou 9 hameaux distants du manoir presbytéral de demi-lieue ou trois quarts de lieue. — Mémoires des novales réclamées par le curé, 1727. — Baux des dîmes par le chapitre, 1744, 1765. — Mention de Robert Arondel, avocat; — du manoir de Vertot appartenant à Vivian de Clercy, sieur de Silleron. — Lieux dits indiqués : le carrel Jehan Le Blanc, Caudecoste, le chemin aux Dames, le clos de la Bergerie, les Clos Sasses, la commune du Bec, Golleville, la rivière du Martinet, le moustier du Bec, la Quesnaye, 1502; — le chemin de Fécamp à Foville, le chemin de Valmont à Godarville, le Martinet, Picagny, les Sablonnières, 1582; — les hameaux d'Augeville, de Bultot, de la Campagne, de Coste-Coste, de l'Épine, du Bucquet, de Gonneville, de Picagny, 1727.

G. 4138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 69 pièces, papier.

1597-1774. — Procès entre le chapitre et le sieur Glasset, curé de Daubeuf, au sujet de 2 pièces de terre que le curé prétendait être de son dîmage. — Mémoires, transactions, lettres du curé Mousse et autres pièces relatives aux vertes dîmes et novales de la paroisse du Bec-de-Mortagne. — État des novales au hameau de Gonneville, d'Auffy, de Picagny, de Coste-Coste, en la cour du Busc, à Bultot. — Requêtes présentées au chapitre par les curés du Bec-de-Mortagne: François Fournier, Jacques Cléville (il expose sa pauvreté; quelques-uns des plus suffisants et apparents de la paroisse sont de l'opinion prétendue reformée, et le reste tellement refroidi en la religion catholique, apostolique et romaine qu'il ne lui reste aucun profit du creux de son église et des dévotions particulières. Il demande au chapitre de lui accorder 100 écus; la paroisse compte 500 communiants, 1597); Pierre Du Bosc, 1624; Pierre de Bailleul « depuis 10 ans les vertes dixmes qui estoient autrefois considérables et faisoient la plus grande partie du revenu de ses prédécesseurs, sont, par une trop grande diminution, réduites à la tierce parti de leur ancienne valeur, à raison des masures et maisons entièrement desplantées et désertes ou réduites en labour. La paroisse est des plus laborieuses, composée de 6 à 7 hameaux, situés sur autant de montagnes éloignées presque de demy-lieue l'une de l'autre et chargées de 8 à 900 paroissiens, et si mal scituée pour la santé, à raison des montagnes, que depuis peu d'années il y auroit eu plus de 6 à 7 curés, dont les uns auroient esté obligés d'abandonner le dit lieu, mesme qu'en 3 ans il avoit inhumé plus de 300 corps, morts de maladie causée par la vallée et administré les sacrements aux malades plus de trois cents fois; » Pierre Osmont, bachelier en théologie (il se plaint de la diminution des vertes dîmes; depuis 30 ans, des terres qui étaient en masures et couvertes de bâtiments et d'arbres ont été réduites en labour); Charles Jourdain, 1725.—Parmi les paroissiens, en 1624 : François Blain, écuyer, sieur de Quenouville; Jacques de Clercy, sieur du Coudray; Guillaume Morel, seigneur de Bulletot.

G. 4139 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1571-1575. — Procès, aux requêtes et à la cour du parlement, entre le chapitre et maitre Jean Davy, curé de Vinemesnil, au sujet de plusieurs pièces de terre que le curé prétendait être du dîmage de sa paroisse et que les chanoines soutenaient être de celui du Bec-de-Mortagne. — Mémoire et extrait des terres discordables; pièces de terre chargées en avoine et dragée; 1 acre chargé en blé sarrasin. — Pièces de terre *étiboquées* par un sergent. — Information par Nicolas Quemin, licencié ès droits, lieutenant pourvu par le Roi au siége de la ville françoise du Hâvre-de-Grâce, commissaire nommé par les gens tenant les Requêtes du palais, 1575.

G. 4140. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1500-1758. — Baux des dîmes de la paroisse du Bec-de-Mortagne. — Prix des baux : en 1500, 1503, 100 livres; en 1507, 300; en 1543, 385; en 1549, 240; en 1550, 450; en 1558, 240; en 1563, 320; en 1570, 450; en 1573, 700; en 1582, 1587, 500; en 1606, 1611, 600; en 1618, 1624, 710; en 1630, 765; en 1636, 810; en 1642, 700; en 1657, 820; en 1663, 850; en 1669, 800; en 1672, 700; en 1692, 550; en 1703, 800; en 1720, 840; en 1728, 1737, 1,000; en 1744, 1,250; en 1753, 1,850; en 1771,

2,600. — Fermiers des dîmes, curés du Bec-de-Mortagne : Severin David, 1663 ; Pierre Bailleul, 1669, 1672 ; Fortin, 1700. — En 1500, le fermier était Jacques Barbin, curé d'Angreville.

G. 4141. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier ; 1 sceau.

1275-1687. — « Lettres du vicaire de Pontoise et du Vexin français pendant la vacance du siège : Vente par Jean Harpin et *Aelicia*, sa femme, de la paroisse d'Osmerville, à Ansel *de Insula*, chevalier, pour 55 livres parisis, de 44 mines, moitié blé, moitié avoine, à la mesure de Magny, à percevoir sur la grande dîme de Bouriz, vendredi après les octaves de la Saint-Martin 1275. — Donation faite au chapitre de Rouen, par Guillaume *de Insula*, seigneur *de Bellencuria*, chancelier de l'église de Rouen, d'un muid de de blé et d'un muid d'avoine à percevoir sur la grosse dîme de Bourris, lequel grain devait être réduit en argent et servir à des fondations pieuses : « *Distribuentur inter canonicos presentes per quinque dies diem Pasche sequentes, qualibet die 25 solidi turonenses, videlicet illis qui interunt misse decem solidi, ita tamen quod canonici regentes chorum et cantantes Alleluia in duplo quam alii percipient et in vesperis 15 solidi turonenses, ita tamen quod canonici cantantes Salve festa dies et cantantes primum Alleluia in choro et cantantes Alleluia in pulpito, in regressu processionis, et presbiter canonicus cantans vesperas cum dyacono et subdyacono revestitis in processione, ac eciam canonicus die lune officium Dei faciens et officium Marie-Magdalene in duplo percipient, et duo peregrini, qui non sunt canonici, percipient sicut unus canonicus qui non facit predicta officia.* — Il sera dit chaque année *Placebo* et *Dirige* et une messe *de Requiem* pour les parents du fondateur le jour de leur décès ; pour Ansel *de Insula*, chevalier, seigneur de Bellencour, père du fondateur, le 13 octobre ; pour *Sedilia de Tourote*, mère du fondateur, le 24 juin, etc... Samedi après Pâques, 10 avril 1344 ; sceau avec contre sceau du dit Guillaume *de Insula*. — Procès, au sujet de cette rente, entre le chapitre et les seigneurs de Bourris : Jean de Fontaines, chevalier, 1486 ; — son fils, Jean de Fontaines, 1502 ; — Marguerite de Ronchérolles, veuve de Jean du Bec, chevalier, sieur de Cany et de Bourris, ayant la garde-noble de ses enfants mineurs, 1504 ; — Charles du Bec, vice-amiral de France, 1529 ; — Georges du Bec, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 1580 ; — Catherine Belloteau, veuve de Georges de Pellevé, chevalier de l'ordre du Roi, sieur de Bourris, et Louise Poucher, veuve de Louis de Pellevé, marquis de Bourris, 1647 ; — Emmanuel de Pellevé, marquis de Bourris, 1680. — Sentence des Requêtes du palais à Par[is] autorisant l'adjudication de la terre de Bourris, saisie po[ur] dettes, à charge de payer au chapitre de Rouen, par chaq[ue] année, un muid de blé, un muid d'avoine et une re[nte] de 60 sous, 24 octobre 1680. — Baux des redevances d[ues] au chapitre en la seigneurie de Bourris, 1550-1687. Mention de Robert de Marchevelle, sieur de Vaulx, et Robert Destin, sieur du Taillis, 1486 ; — de Nicolas Roux, chanoine honoraire de Rouen, curé de Saint-Ma[u]rice de Vesly, 1665 ; — du fief de la Cavalerie appartena[nt] à Jean de Fontaines, 1502.

G. 4142. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1246 (copie)-**1495.** — Lettres du doyen d'Avreme[s]nil (Evrartmesnil), 1246, contenant vidimus d'une sen[]tence portée par Guillaume de Saane et Jean de Saint-L[], chanoines de Rouen, commissaires nommés par l'arche[]vêque, sur un procès entre Étienne, recteur de l'égli[se] d'Hermanville, et le chapitre, au sujet des dîmes : « *Re[c]tor percipiet 30 minas bladi, cum aliis 36 minis bladi, qu[as] in grangia capituli percipere consueverat, et ita per totu[m] 66 minas bladi, scilicet 22 minas mestellionis, et 22 or[dei] et 22 avene, cum forragine etiam 100 gerbarum mestelli[o]nis et centum gerbarum ordei et centum gerbarum avene [in] dicta grangia percipiet annuatim. Percipiet integre dec[i]mas bladi quod crescit in antiquis inclusis dicte parrochie. Altalagio et dicta portione forraginis et decimarum co[n]tentus erit*, février 1249 (copie collationnée, de 1495). — Acte par lequel Guillaume, archevêque de Rouen, et [le] chapitre, consentent à ce que la permutation de bénéfice[s] faite entre Thomas de la Houssaye, recteur de l'église p[a]roissiale d'Hermanville, et Jean de Sarceaux, chapela[in] perpétuel des chapelles de Saint-Léonard, en la cathédral[e] et de Sainte-Catherine, à Saint-Herbland, ait son effet, so[us] toutes réserves du droit que lesdits archevêque et chapit[re] prétendaient au patronage de l'église d'Hermanville, [] août 1324. — Nomination par Philippe d'Alençon, arch[e]vêque de Rouen, de Guillaume Le Parquier, prêtre, à [la] cure d'Hermanville, vacante par la résignation faite, po[ur] cause de permutation, contre la cure d'Épineville, p[ar] Guillaume Leureux ; ledit Guillaume Le Parquier, présen[té] par le chapitre, Rouen 2 janvier 1360 ; signé *Theb. Oge[r]*. — Présentation, par le chapitre, de Robert Sauvale, ch[a]noine de Rouen, à la cure d'Hermanville, vacante par décès du dernier curé ; Sauvale avait été désigné par ma[î]tre Pierre Ascelin, autre chanoine, inscrit sur la table [de] *beneficia conferenda* ; samedi après la Saint-Martin d'hiv[er] 1369. — Présentation, par le chapitre, de maître Nicol[as]

Couppequesne, chanoine, à la même cure, 8 août 1408. — « Jugement entre Pierre Burnel, attourné et procureur de révéreut père enDieu mon seigneur l'archevesque de Rouen, d'une part, et Guillaume Osmont, attourné et procureur du chapitre, d'autre, sur ce que le dit Osmont, etc... Dist : Nagaires messire Guillaume Le Paquier, curé de l'église parroissiale de Hermanville, alla de vie à trespassement ; et tantost après son décès, monseigneur l'archevesque, votre mestre, donna la dicte église à certaine personne, si avant que le seigneur de Clere, qui se disoit avoir y droiture, prist et leva, à cause de ce, un bref de patronage de l'église à l'encontre de vostre mestre ; et semblablement, pour ce que messeigneurs doyen et chappitre dessus dis estoient et sont vrais patrons... je pris semblablement brief à l'encontre de votre dit mestre. » — L'attourné de l'archevêque soutenait « que le chapitre avait été mal diligent de prendre et lever son bref en temps que faire le pouvoit. Sait tout le pays que la présentation de ladite église appartient à monseigneur l'archevesque. Se aucun se dit patron de aucune église, et sa présentation luy est empeschée, se il la veult recouvrer par bref de patronnage, comme vous voulez faire, il convient que il prengne son dit brief dedens les 6 mois accomplis, après ce que la mort du derrain recteur ara esté noctorement sceue au lieu de son bénéfice, ou sinon, le dyossésain du lieu, à qui appartient la provision des églises, la peut donner, comme de son plain droit, à qui que il lui plaist, jouxte ce que, par le tieuste du registre de Normandie et eu chapistre de bref de patronage d'église, peut plus à plain apparoir, ainsi qu'avoit este jugé à l'échiquier pour les églises de Igneauville et la Roquette... Vous levâtes le saizième jour de juillet 1370, et ledit curé d'Hermanville qui faisoit continuelle résidence sur son bénéfice mourut illec le 1[er] merquedi de novembre, l'an 1369, qui fut le 6[e] du dit mois de novembre, et notoirement à grant solemnité fu enterré en son moustier de Hermanville le vendredi subséquent. Pleidié ès assises d'Arques devant Rogier Ravin, lieutenant de monseigneur le bailli de Caux 1370. » — Au dos de la pièce sont transcrits les deux arrêts relatifs à Isneauville et à la Roquette, de 1328 et 1306, cités dans le jugement qui précéde. — Fragment du sceau de Guillaume de Flavacourt.

G. 4143. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1617-1626. — Contestation, portée au Conseil, entre Nicolas Le Jeune et Macé Le Parmentier, tous deux pourvus du bénéfice-cure d'Hermanville, le premier sur la présentation d'Antoine de Mascarel, baron d'Hermanville, le second sur la présentation d'Antoine Le Marinier, seigneur d'Auppegard, 1618 ; Le Parmentier obtient gain de cause. — Procès entre les chanoines et le même Le Parmentier, au sujet de la pension qui lui était due par le chapitre, 1623-1626. — Mémoire de l'estimation du blé demandé par le curé : mine de froment, 6 livres ; de méteil, 4 livres 16 sous ; d'orge, 4 livres 8 sous ; d'avoine, 4 livres 8 sous, en 1625 ; — de froment, 6 livres ; de méteil, 4 livres ; d'orge, 65 sous ; d'avoine, 60 sous ; cent de feurre, 7 livres 10 sous, en 1616 ; mine de froment, 7 livres 10 sous ; de méteil, 100 sous ; d'orge, 60 sous ; d'avoine 60 sous ; cent de feurre, 5 livres, en 1617 ; — mine de froment, 6 livres 5 sous ; de méteil, 4 livres 10 sous ; d'orge, 65 sous ; d'avoine, 64 sous ; cent de feurre, 6 livres, 1618.

G. 4144. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1454-1678. — Procès entre le chapitre, les paroissiens d'Hermanville et les religieux de Longueville, relativement aux réparations du chancel de l'église d'Hermanville. — Lettres de Pierre Galopin, secrétaire du Roi, lieutenant général de Jean Havart, sieur d'Orgueil, et de Fresnay-le-Sanson, bailli de Caux, contenant nomination de procureurs pour plaider et transiger, au nom des paroissiens d'Hermanville, par Jean Macquerel, chevalier, sieur d'Hermanville, etc., 24 juillet 1454. — Procès avec les religieux de Longueville, possesseurs de dîmes au trait de Hastingues ; sentences des Requêtes du palais, qui oblige les religieux à contribuer aux dites réparations, 1614. — Marché fait pour la réparation du chancel, entre le curé d'Osmonville, fondé de procuration, et Pierre Le Leureux, charpentier, 1675.

G. 4145. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier ; 4 plans, papier (1 imprimé.)

1741-1749. — Procès entre le chapitre, d'une part, les religieux de Longueville, M. de Thiboutot, et les paroissiens d'Hermanville, d'autre part, au sujet de la réédification du chœur de l'église de cette paroisse. — Devis, procès-verbaux de visite des architectes Thibault et De France, plans de l'église et du clocher, adjudication de travaux, mémoires, requêtes et autres pièces de procédure. — « Le clocher de cette paroisse, qui est entre le chancel et la nef, menaçant ruine et le chancel étant en péril, le chapitre fit sommer les habitants de le remettre en état, et les habitants ayant fait les démarches nécessaires auprès de M. l'Intendant et du Conseil, on a ordonné les réparations et réédifications convenables, tant au clocher qu'à la nef, et, en conséquence, on a

fait un rôle de répartition que M. l'Intendant a déclaré exécutoire. Quoique le chapitre ne possède aucun fonds dans cette paroisse, il a été employé dans le rôle pour la somme de 1,200 livres, payables en deux moitiés, sur le prétexte que les 2 piliers qui soutiennent le clocher vers l'orient sont communs au chœur, et que par cette raison les gros décimateurs doivent payer la moitié de la réédification du clocher. » — Requêtes du chapitre à l'Intendant, procès porté devant le subdélégué, aux Requêtes du palais à Rouen, aux Requêtes du palais à Paris, au bailliage d'Arques où il reçut enfin une solution favorable au chapitre. Une note d'un ancien archiviste du chapitre analyse ainsi ce procès : « MM. du chapitre furent obligés par provision de payer la moitié des 1,200 livres sur une saisie des meubles et effets de leur fermier, ce qui les obligea de se pourvoir aux Requêtes du palais à Rouen pour en obtenir la répétition et pour être déchargez du surplus. M. le marquis de Thiboutot se pourveut pour le contraire, tant pour lui que pour les autres habitants, aux Requêtes du palais à Paris, sur quoy MM. du chapitre obtinrent des lettres en règlement de juges et assignèrent au Conseil ledit sieur marquis de Thiboutot et les paroissiens en assistance de cause, où les parties ayant procédé, on ne voit point quelle fut la décision du Conseil ; mais il est vraisemblable qu'on renvoya les parties procéder devant le juge royal des lieux, puisque MM. du chapitre se pourvurent et obtinrent leur décharge devant le juge du bailliage d'Arques, où, après avoir approché en la cause les religieux de Longueville, possédant le trait de dîme nommé Hastingues en ladite paroisse, et les dits religieux leur ayant donné adjonction et ayant ensuite obéi payer leur part des travaux faits au clocher, procès-verbal ayant été dressé par experts de la situation d'icelui clocher, MM. du chapitre furent déchargés d'y contribuer et récompense leur fut accordée des 600 livres par eux précédemment payées aux dits paroissiens, avec dépens, suivant qu'il est contenu en la sentence du bailliage d'Arques du 30 janvier 1747, depuis laquelle on voit les diligences et saisies faites sur quelques principaux paroissiens, de la part du chapitre, jusqu'en 1749, aux fins de la répétition desdites 600 livres en principal et les dépens. »

G. 4146. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1519-1781. — Baux des dîmes d'Hermanville appartenant au chapitre de Rouen. — Prix des baux : en 1519 ; 79 livres ; en 1541, 1549, 1564, 140 ; en 1567, 266 ; en 1573, 1579, 280 ; en 1598, 205 ; en 1613, 1616, 200 ; en 1620, 120 ; en 1622, 1626, 150 ; en 1635, 265 ; en 1641, 240 ; en 1647, 200 ; en 1680, 320 ; en 1684, 1691, 300 ; en 1693, 350 ; en 1719, 335 ; en 1729, 435 ; en 1737, 435 ; en 1765, 800 ; en 1774, 1,150 ; en 1781, 1,000. — Curés, fermiers de la dîme : Nicole Cousin, 1541 ; Jean Blancbaston, 1680, 1684 ; Laurent Langlois, 1691, 1693 ; Charles Thoué, 1619 ; Claude Deshayes, 1754, 1765. — Autres fermiers, dame Catherine Pottier, veuve de M. de Paul de Bollaville, et le sieur Louis-Georges de Paul sieur de Greny, son fils aîné, 1737 ; Nicolas Engrand, maître en chirurgie, demeurant en la paroisse du Thil en Caux, 1781.

G. 4147. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 119 pièces, papier.

1573 (copie)-**1621.** — Procès aux Requêtes du palais, entre le chapitre et les fermiers des grosses dîmes d'Hermanville, au sujet du paiement des fermages. — Procès contre Antoine de Masquarel, baron d'Hermanville ; — contre Macé Le Parmentier, curé du dit lieu. — Exploits, arrêts, mémoires de frais.—Requête des chanoines au parlement : ils ont droit de percevoir les dîmes, à charge de 66 mines de grains et de 300 gerbes de pension due au curé ou vicaire perpétuel. — « Encore que lesdites dixmes soient de valeur jusques à 400 livres et plus par an, l'authorité d'Antoine Mascarel, escuier, sieur d'Hermanville, est sy grande non-seulement en ladite paroisse, mais encore à 3 ou 4 lieues aux environs, qu'aucunes personnes n'ozent prendre à ferme lesdites dixmes, synon par sa permission et commandement et d'Octavian Mascarel, escuier, sieur de Neuville, son frère, tellement que lesdits sieurs de chapitre ont été, à chaque nouveau bail, obligez de bailler lesdites dixmes à tel prix qu'ils ont voullu leur offrir ceulx qui estoient envoiez pour cest effect par ledit sieur d'Hermanville, desquels il intervenoit pleige, suivant les brevets de caution, qui montrent l'intérest particulier qu'a ledit sieur d'Hermanville aux baulx desdites dixmes... ce qui est directement contre les ordonnances, qui deffendent aux gentilshommes et autres personnes d'authorité de prendre à ferme aucunes dixmes ni les faire prendre sous noms empruntez, à peine d'estre déclarez roturiers. De plus lui et son frère, par menaces et intimidations, ont détourné tous les laboureurs de prendre à bail les dixmes, et les chanoines ont été forcés de les bailler à ferme, pour un an seulement, à Georges Du Clos pour six-vingts livres. Leurs violences ont été telles que le vicaire perpétuel, qui désiroit prendre les fermes à bail, a été contraint d'abandonner la paroisse, et depuis six semaines il n'y a point eu de grande messe paroissiale, » 1621.

G. 4148. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier (1 imprimé.)

1622-1775. — Procès au bailliage d'Arques, aux Requêtes du palais, au parlement et au grand Conseil, entre le chapitre, Antoine de Mascarel, baron d'Hermanville, et le sieur Macé Le Parmentier, curé d'Hermanville, au sujet des dîmes. — Arrêt du grand Conseil contre le sieur Mascarel. — Requête de Guillaume Lamer, fermier des dîmes, au parlement : « Quand il faisoit entrer, par ses serviteurs, les gerbes des dîmes de la paroisse, estoient venus 6 cavaliers, montés à l'advantage, en habits déguisés, pour empescher la récolte par blasphèmes et menaces de leur couper bras et jambes, mesmes de les tuer, en cas qu'ils voulussent persister à ladite récolte, de quoy ils auroient esté tellement intimidés que la pluspart ont abandonné le lieu ; ce qui paroit estre un effect et une suite des mauvais desseins du sieur du Castelier, ayant auparavant envoyé chés tous les laboureurs de son village, ès paroisses circonvoisines, leur faire défense de louer des granges audit suppliant à peine de mort et de bruslement, et, contre les ordonnances, faisant lier de nuit, pour empescher la perception de ladite dixme. Mais passant des menaces aux effects, il en a excédé un de coups de baston et traîné l'autre par les cheveux pour avoir loué des granges audit suppliant, et, non encore content de toutes ces violences, il a fait abattre si grande quantité d'arbres pour boucher les chemins et advenues, mesme faict barricader les granges louées par ledit fermier, qu'il ne peut faire charrier ni engranger lesdictes dixmes », 1653. — Autre requête d'un fermier des dîmes : « Un jour Nicolas Frullet avait tiré sur lui 2 coups d'armes à feu ; quelques jours après, assisté de sa femme et d'un particulier, il l'avait battu et avait voulu l'étrangler avec son manteau, 1655. — État du revenu de la paroisse d'Hermanville, 1728. — Mention de Jeanne Du Crottay, fille de feu Pierre Du Crottay, président au siége présidial de Caux, femme d'Antoine de Mascarel, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur d'Hermanville et Padeville, 1628.

G. 4149 (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1711-1774. — Procès, aux Requêtes du palais à Rouen, entre le chapitre, prenant fait et cause pour François Laurent, son fermier [illegible] dîmes d'Hermanville, et [illegible] fait et cause po[illegible] et de la dîme des rabettes, 1729-1731. — Mémoires des novales, transaction. — Autre procès entre le chapitre et le même curé, au sujet de la dîme sur plusieurs pièces de terre, au trait d'Hastingues, 1732, 1733. — Copies d'aveux rendus par Nicolas Dupont, écuyer, seigneur de Monceaux, à la seigneurie d'Hermanville. — Extraits d'aveux rendus aux religieux de Longueville pour le trait d'Hastingues, 1711. — Lettres du curé Thoué. — Plans informes. — Accord entre le chapitre et les religieux de Longueville pour terminer un différend au sujet des dîmes, 9 juillet 1737. — Dénombrement des terres sur lesquelles M. Deshayes, curé d'Hermanville, a perçu la dîme pour et au nom de MM. du chapitre dans la paroisse d'Hermanville, 1774. — Procès-verbal des terres relevant du fief d'Hastingues, même année.

G. 4150. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 96 pièces, papier.

1617-1749. — Procès, aux Requêtes du palais, entre le chapitre et Guillaume Fontaine, curé d'Auppegard, au sujet d'une pièce de terre à Hermanville, 1668-1669. — Lettres, notes, copies d'actes et pièces de procédures diverses concernant Hermanville.

G. 4151. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1206-1673. — Chartes relatives à Saint-Ouen de Prend-en-Bourse. — Résignation par Guillaume de Saint-Ouen de Bren-en-Borse, entre les mains de Gautier, archevêque de Rouen, en faveur du chapitre, des droits qu'il prétendait avoir au patronage et à *l'advocatio* de cette paroisse. Témoins *Drogone de Trublevilla, Roberto de Sancto-Nicholao, Ricardo Hairon, Nigasio et Drogone de Trublevilla juniore, canonicis, Johanne Britone, clerico, Reginaldo de Aupegart, Willelmo Le Mesnier, et Radulfo, fratre ejus, Waltero Haket, Johanne Martin de Diepa, Willelmo Colres, Roberto Daniel*, 8 des ides de mai 1206. — Lettres de Gautier, archevêque de Rouen, notifiant la résignation faite par ledit Guillaume de Saint-Ouen de Bren-en-Borse devant lui archevêque ; Grandmont, près Rouen, le 8 des ides de mai 1206 ; présents *Willelmo de Sancto-Paulo, et Radulfo de Daubue, presbyteris, magistro Johanne Britone, Willelmo Urselino de Constanciis et Radulfo de Sancto-Macuto, clericis. Datum per manum Roberti de Sancto-Nicholao, capellani nostri et canonici Rothomagensis*, Rouen 17 des calendes de juin 1206. — Confirmation, par Guillaume de Saint-Ouen, au chapitre, du patronage de Saint-Ouen de Bren-en-Borse, *ita scili-*

cet quod Gaufridus, filius meus, clericus, unum modium ordei, quandiu vixerit, possidebit per manum illius qui ecclesiam Sancti Audoeni de Bren-en-Borse, nomine capituli, possidebit; témoins *Reginaldo de Petrevilla, Gilberto de Tilliolo, Roberto de Belnayo, Johanne de Bertrevilla, militibus, Matheo Silvano, Radulfo Vendrin, Bartholomeo Caisnel, Radulfo tunc capellano apud Sanctum-Honoratum;* fait à l'assise d'Arques, calendes de juin 1218. — Concession au chapitre de Rouen, par Pierre de Saint-Ouen, clerc de la paroisse de Saint-Ouen-de-Brenenborse, d'une pièce de 60 pieds sur 40, pour y bâtir une grange, 1252. — Vente par Pierre de Saint-Ouen, clerc, et par Nichole, sa femme, au chapitre de Rouen, achetant avec les deniers de Pierre d'Eu, chanoine d'Amiens, neveu de feu, de bonne mémoire, Geoffroi, évêque d'Amiens, pour fondation d'anniversaires aux intentions desdits chanoine et évêque, pour 30 livres tournois, d'une rente annuelle de 60 sous tournois assignée à Saint-Ouen de Brenemborse, mai 1268. — Mandement de B. (Bernard de Fargis), archevêque de Rouen, au doyen de Basqueville, pour qu'il eût à procéder à une information au sujet du patronage de Saint-Ouen de Prend-en-Bourse. — Sentence aux assises de Neufchâtel contre l'*hoir* du sieur de Basqueville, en la garde du Roi, lequel contestait au chapitre le patronage de Saint-Ouen de Prend-en-Bourse, 1308. — Procédures pour rentes.—Débat de tenure, en 1564, 1580, entre le chapitre et Nicole Martel, sieur de Basqueville, et Jacques de Lindebeuf, écuyer, demeurant à Saint-Ouen de Prend-en-Bourse. — Copies de pièces. — Les chartes sont pour la plupart en très-mauvais état.

G. 4152. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

Fin du XVe siècle-1776. — Pièces diverses concernant la paroisse de Saint-Ouen Prend-en-Bourse.— Inventaire des lettres et enseignements relatifs à cette paroisse, fin du xve siècle. — Engagement pris par Antoine Eulde, écuyer, sieur de Catteville, de payer au chapitre de Rouen la somme de 106 livres, pour les réparations faites au chancel de Saint-Ouen, 1609. — Requête des paroissiens au chapitre : les images de la contrétable sont rompues et brisées ; un peintre du bourg de Basqueville s'était chargé des travaux de restauration du chœur moyennant une somme de 88 livres; en tout le diocèse, il n'y a chœur si mal entretenu, 1622. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire au chœur de Saint-Ouen, contenant en sa longueur 21 pieds sur 17 pieds 6 pouces de largeur. — Sentence de Guillaume de Sanson, lieutenant du bailli de Longueville, pour la cotisation du chapitre en faveur des pauvres : « Il y a, dans la paroisse de 60 à 100 pauvres, la plupart malades; la paroisse est petite et pourvue de peu de gens qui aient puissance de subvenir aux nécessiteux, » 3 juin 1557. — Quittances des receveurs Pierre de Lestre, écuyer, sieur de Saint-Ouen; taxes payées par le chapitre conformément à la sentence du bailli de Longueville, 1557. — Sentence de Guillaume Bignon, lieutenant du bailli de Caux en la vicomté d'Arques, contre les fermiers des dîmes du chapitre pour les obliger à contribuer à la nourriture des pauvres; ceux-ci étaient en grand nombre « pour raison de la grand charté et stérilité du temps présent, » 21 janvier 1565. — Requête des paroissiens de Saint-Ouen Prend-en-Bourse aux chanoines de Rouen : « Leur église a été ruinée par les hérétiques, le chœur est défourni de tous ornements et livres. Il y a de cent à six-vingts pauvres, dont plusieurs malades par la grande disette de l'année passée, plusieurs sexagénaires, plusieurs impotents et privés de la vue. Il ne se trouve dans le village que deux maisons qui ayent le moyen de donner l'aumône aux pauvres. Ceux qui vont mendier dans les autres paroisses sont renvoyés suivant l'ordonnance de l'année passée. On demande au chapitre de réparer le chœur d'images, table et vitres et de se cotiser pour subvenir à la nourriture des indigents, » 1588. — Dénombrement des terres en labour. — Déclaration des novales, 1738. — Copies de titres. — Lettres d'affaires.

G. 4153. (Liasse.) — 74 pièces, papier (4 imprimés.)

1288 (copie)-**1775.** — Procès entre le chapitre et M. Deschamps du Mesnil-Varin, prétendant aux droits honorifiques en l'église de Saint-Ouen Prend-en-Bourse. — Déclaration que baille Robert Doynel, tenant sous la vavassorie Franqueville, dont était aîné Jean de Lestre, fils et héritier de Robert de Lestre, écuyer. — Aveu rendu à Antoine Martel, sieur de Basqueville, Lindebeuf, la Vaupalière, Pormor, par Louis Chaulvyn, chevalier, seigneur de Posse, au droit de dame Louise de Longchamp, sa femme, pour un tiers de fief noble de haubert, nommé le fief d'Auzouville, qui fut M. Jean de Longchamp, dit Brunet, chevalier, père de ladite femme; chef-mois en la paroisse Saint-Ouen de Prend-en-Bourse au hameau d'Auzouville, 1506. — Autre aveu rendu à François d'Orléans, duc de Longueville, ayant la garde-noble de Claude de Lorraine, duc de Guise, par Charles de Martel, pour le fief de Basqueville, aveu dans lequel se trouve mentionné un quart de fief messire Simon d'Auzouville, assis à Auzouville et Saint-Ouen de Prend-en-Bourse, 1541. — « Mémoire pour les chanoines, patrons présentateurs au

bénéfice cure de Saint-Ouen Prend-en-Bourse, appelans d'ordonnance sur requête donnée par le bailli de Longueville, le 10 aoust 1728, ajournez sur ledit appel, vertu d'arrêt de la cour, du 4 décembre audit an 1728, reçus parties intervenantes sur l'appel interjeté par le sieur abbé de Miromesnil, de la sentence rendue audit bailliage de Longueville le 28 juillet 1730, lesdites appellations et interventions jointes par arrest du 22 février 1732 et de leur chef incidemment appelans de ladite sentence du 28 juillet 1780 par lettres relevées en la chancellerie le..... juillet 1741, au chef seulement qui maintient le sieur Deschamps du Mesnil-Varin en possession des droits honorifiques de la dite église de Saint-Ouen-Prend-en-Bourse. — Contre messire Pierre Deschamps, chevalier, seigneur du Mesnil-Varin et de Franqueville, se qualifiant seigneur de Saint-Ouen et se prétendant patron honoraire de l'église paroissiale de Saint-Ouen Prend-en-Bourse, en la présence de messire Claude de Valins, capitaine au régiment du Maine, ayant épousé noble dame Marie-Anne-Angélique Hue de Miromesnil, ayant repris le procès en l'état que l'avoit laissé messire Thomas Hue de Miromesnil, abbé, vicomte de Saint-Urbain, tuteur et gardien noble de la dite dame » (Imprimé en triple exemplaire) : « Vers l'année 1637, les propriétaires d'une roture nouvellement érigée en fief sous le nom de Franqueville-Mallet, située dans la paroisse de Saint-Ouen, commencèrent à usurper les droits honorifiques, de concert avec le curé de ce temps-là, et posèrent dans le sanctuaire de l'église un monument par lequel il paroissoit que le patronage avoit été donné au chapitre par un précédent possesseur de cette roture. — Cette roture, de 72 acres, avait été inféodée par les seigneurs de Basqueville à Alexis de Franqueville, dont elle tira son nom. De là elle passa à Guillaume De la Londe, à Pierre de Lestre, à Jacques de Lindebeuf, à sa fille Perrette, qui épousa Nicolas Mallet, sieur de Cramesnil, qui la donna à son frère Jean Mallet, en faveur duquel, en 1602, elle fut érigée en huitième de fief. De ce Mallet elle passa à Jehanne Mallet, qui épousa Adrien de Bailleul, à François de Bailleul, leur fils, à Yolande de Bailleul, sœur et héritière de celui-ci, qui avait épousé Denis Barbé, sieur d'Orival, secrétaire du Roi, d'où elle est venue au frère du sieur du Mesnil-Varin, héritier en partie d'Yolande de Bailleul... François de Bailleul est le premier qui ait pris la qualité de patron honoraire. A peu près dans le même temps il fit poser dans le sanctuaire de l'église un monument dont il fit le titre de sa nouvelle prétention, accompagné d'une épitaphe à la mémoire de Jean Mallet et de Marie Le Poigneur, ses ayeul et ayeule; d'Adrien de Bailleul et d'Yolande Mallet, ses père et mère. » — Les chanoines contestent l'exactitude de l'épitaphe et de l'inscription en lettres d'or sur marbre noir qui constatait qu'un nommé Guillaume de Lestre, seigneur de Saint-Ouen Prend-en-Borse, avait donné au chapitre le patronage et les dîmes de la paroisse, le 17 des calendes de juin 1369, entre les mains de l'archevêque Gautier. Ils font observer qu'à la date indiquée, le siége archiépiscopal était vacant, que l'archevêque Gautier, le seul de ce nom, était mort en 1207; ils donnent le tableau des familles qui possédèrent successivement la vavassorie de Franqueville Mallet. Ce mémoire est de l'avocat Langlois de Louvres. — « Manifeste qui démontre l'injustice des prétentions des héritiers de la dame Barbé, et qui détruit l'usurpation qu'ils prétendent faire des honneurs de l'église de Saint-Ouen, qu'ils ont fait litrer contre tout droit. Il accuse de faux le sieur Sarrazin, curé scandaleux, connu pour ses crimes, qui ne laissa pas, après la mort du sieur de Bailleul, lequel fut tué l'épée à la main, d'être condamné par le juge d'Arques, à être pendu et brûlé, peine qui fut commuée en celle de la privation de son bénéfice. — Réponse à prétendus griefs du sieur Pierre Deschamps ; l'erreur de date dans l'inscription est imputée au secrétaire du chapitre. Cette réponse, imprimée, est de l'avocat Roger. — Mémoires, notes sur les droits honorifiques et les prières nominales. On voit par ces pièces que le chapitre dut abandonner au moins une partie de ses prétentions. Le 9 mai 1753, Jacques-François Compoint du Boulhard, sieur du Tilleul, « vu le désistement du chapitre, en présence de l'archevêque, de faire des appellations au sujet des prières et des droits honorifiques, dans lesquels le sieurs Deschamps, son beau-père, aurait été maintenu, déclare renoncer, tant en son nom qu'au nom dudit Deschamps, à exiger du chapitre aucun paiement des dépens qui seraient prononcés par l'arrêt de la grand'chambre pour accorder acte du désistement en mettant l'appellation au néant avec dépens. »

G. 4154. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1561-1771. — Baux des dîmes de Saint-Ouen Prend-en-Bourse. — Prix des baux : en 1561, 320 livres; en 1570, 1573, 1577, 410 ; en 1579, 470 ; en 1584, 300 ; en 1593, 480 ; en 1599, 450 ; en 1608, 400 ; en 1636, 840 ; en 1642, 850 ; en 1651, 1657, 1,000 ; en 1670, 850 ; en 1672, 800 ; en 1696, 420 ; en 1702, 840 ; en 1720, 860 ; en 1729, 900 ; en 1738, 950 ; en 1746, 1,000 ; en 1755, 1,325 ; en 1771, 1,650. — Curés fermiers des dîmes : Michel Castel, 1593 ; Denis Sarrazin, 1642 ; Adrien Marette, 1720, 1729 ; Jean-Baptiste Fleury, 1746, 1755. — Pierre-Henry Béate, seigneur du fief d'Ausseville, lieutenant civil

et criminel en l'élection d'Arques, fermier des dîmes en 1771.

G. 4155. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

Fin du XIIe siècle (copie)-**1728.** — Procès entre le chapitre et les religieux du prieuré de Longueville-la-Giffart au sujet de la dîme sur un trait de dîmes d'Auzouville, donné dans le XIIe siècle audit prieuré. — Confirmation, par l'archevêque Rotrou, de la donation faite à l'aumône de la maison de Longueville, par *Sawalo* de Osouville, de la dîme de son tènement d'Osouville; — à la suite texte de ladite donation faite en présence d'*Andulfus de Guerres, Hebertus de Guerres, Gilbertus Vendrin, Guillelmus Nimis audax, Gaufridus filius ejusdem, Frangardus de Guerres.* — Procès entre le chapitre et le prieuré; conflit, à ce sujet, entre l'official et le bailli de Caux; mandement de l'official, nomination d'arbitres, qui furent deux chanoines de Rouen, Jean d'Aubigny et Pierre Germain; sentence arbitrale, 1288. — Parmi les pièces du procès : *Rationes pro capitulo Rothomagensi contra priorem de Longavilla. — Ecce recepta contentionis Sancti Audoeni de Prenembourse : XL mine et IIII boisselli mestellionis de precio octo solidorum. Item IX mine et demie de revane, IIII solidos. XIII mine ordei, IIII solidos VI denarios. XII mine avene, VI solidos. VIII mine et demie de vesches, de precio III solidorum et octo denariorum. V mine, unus boissellus de pisis, VI solidos VI denarios la mine. VIII boisselli de ruffis, IIII solidos la mine. Demie mine fabarum, II solidos VI denarios,* 1288. — Nouveaux procès pour ce trait de dîmes, aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles. — Mémoire instructif touchant ce trait de dîmes, arpentages, transactions. — Lettre d'un fermier des dîmes ; Jean Castel, qualifié de ligueur, mot odieux dans le village : « Un chacun l'appelle ainsi. Ce n'est sans subject parce que c'étoit l'un des disciples de la Champengne, n'aiant eu jamais autres cappitaine que luy. Si ce n'estoient les édits du Roy, plusieurs l'ataqueroient, » 1599. — Mention de messire Jehan de Ganseville, en son vivant, chevalier; — de Nicolas Taquel, curé de la grande portion de l'église de Basqueville, 1467; — des curés de Saint-Ouen Prend-en-Bourse : Georges Guérard, 1551; — Guillaume Potier, 1588; — Jean Damanne, 1600, 1609; — Denis Sarrazin, 1628; — Michel Fontainier, 1662; — Antoine Marette, 1722, 1725. — Lettres de ce dernier : dans l'une il est question d'un paysan qui se prétendait possédé du démon. — Lieux dits indiqués : le Montauban, la sente aux Moines, le chemin de la Croix-Houard, 1725.

G. 4156. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1501-1780. — Procès entre le chapitre et le curé de Saint-Ouen Prend-en-Bourse, Nicolas-Marie Deschamps, titulaire du maître-autel de l'abbaye royale de Saint-Amand, à raison de la dîme des novales et de la dragée. — Baux des dîmes, annexés au dossier, notamment le bail fait, en 1755, au curé Jean-Baptiste Fleury. — Accord entre le chapitre et le curé de Bertreville, en forme d'échange, portant que, durant le cours de 5 années, les parties dîmeront chacune sur les pièces de terre y spécifiées, 1614. — Sentence rendue, au bailliage d'Arques, au profit du fermier des dîmes de Saint-Ouen Prend-en-Bourse, contre Nicolas Raulin, laboureur, et M. Sarrazin, curé de cette paroisse; le curé condamné à l'amende pour avoir emporté 10 boisseaux de rabette sur le champ dudit Raullin, 1634. — Lettre de M. Lemoyne, au sujet de la dragée : « C'est un mélange de vesce et d'avoine. L'un et l'autre de ces deux grains isolé est incontestablement sujet à la grosse dîme. Il paroîtroit fort singulier que, les semant confusément, ils fussent pour cela dénaturés, et que la dixme n'en appartint plus aux gros décimateurs. Ce mélange se fait ordinairement pour donner à manger en vert aux chevaux pendant le temps de la récolte, » 1776.

G. 4157. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1207 (copie)-**1557.** — Charte de Gautier, archevêque de Rouen, par laquelle il donne au chapitre de Rouen l'église *de Saxetot, ad opus cujusdam cerei perpetuo die nocteque ardentis ante Corpus Domini et ante majus altare. Testibus Rogerio, cantore, magistro Simone, cancellario, Henrico de Andel., et magistro Columbo de Mascon., canonicis Rothom.*, fête Saint-Mathieu, apôtre 1207 (copie). — Procès à l'officialité entre le chapitre et Jean Lefèvre, curé de Sassetot, au sujet des dîmes; Robert Le Gouppil et Robert Le Serrurier, prêtres, avocats de la cour d'église, juges délégués par l'official; information; déposition de Jean Doulchet, prêtre, fermier de Saint-Laurent-en-Caux; — de Charles Dumarest, prêtre, chapelain, fermier de l'église de Ribeuf; — de Robert Doulchet, prêtre, fermier de l'église de Sassetot; gain de cause obtenu par le chapitre, 1507. — Nouveau procès pour les dîmes avec le curé Antoine Corne, 1557. — Mention d'Abraham Delaplace, curé immédiatement avant le dit Lefèvre.

G. 4158. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1569-1757. — Contrats d'acquisitions faites par le chapitre d'une grange, d'une masure, d'un acre de terre labourable à Sassetot-le-Malgardé, 1620-1624. — Aveux rendus par le chapitre à messire Dambray, seigneur de Grainville-la-Renard ; — Adrien Quesnel, chevalier, seigneur d'Iclon, de Saenne et de Saint-Just, 1675 ; — Émar Quesnel, 1717; — Marie Duhamel, veuve de Joseph Richomme, maître ordinaire en la Chambre des comptes, 1753;—Armand-Thomas Hue, marquis de Miroménil, 1757. — Procédures pour les réparations du chancel, fait de neuf en 1569. — Requête adressée au chapitre par le curé et les paroissiens de Sassetot-le-Malgardé pour la restauration de leur église : « Il y a 40 ans ou environ, et lorsque les premiers troubles régnaient en ce royaume de France, la pluspart des églises furent pillez, desmolliz et saccagez par ceulx de la R. P. R., et entre autres celle de ladite paroisse, si bien qu'il n'y demeura ung seul image, vitres, anthieux, ni autre chose qui servoit pour la décoration de ladicte église, ne laissèrent un seul carreau du pavé d'icelle, tant au chancel qu'à la nef... L'église est restée depuis sans aucun pavement ni vitres. » Signé : W. Corne. — Marché avec Pierre Benoist, vitrier, demeurant à Saint-Pierre-le-Viger, pour le rétablissement des vitres : mettra à la grande verrière, au-dessus du maître autel, 2 écussons, l'un où sera l'image du patron, qui est saint Vast, évêque; en la verrière, vis-à-vis du lutrin, sera mis un écusson où sera la figure du soleil; à l'autre verrière il y aura du verre blanc; prix, 18 livres tournois, 1602. — Quittance dudit Pierre Benoist. — Procès-verbaux des réparations à faire au chœur et à la grange dîmeresse de Sassetot-le-Malgardé, 22 juillet 1722.

G. 4159. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1564-1754. — Autres procès, pour les dîmes de Sassetot-le-Malgardé, entre le chapitre et le curé ou les curés Wandrille Corne, 1564, 1596, 1614. — Arrêt qui fixe la portion congrue, à payer par le chapitre au curé de Sassetot, à la somme de 40 écus exempte de décimes, 4 août 1598. — Sentence des Requêtes qui maintient le chapitre dans la possession de la dîme des lins et chanvres, ainsi que des autres vertes dîmes dans la paroisse de Sassetot-le-Malgardé, 14 août 1614. — Requête présentée au chapitre par le curé Antoine Marsille : la paroisse contient environ 200 communiants, le curé a pour toute pension six-vingts livres par an sans dîme ni verdage. Depuis 1598, la grosse dîme a augmenté du double ; la pension n'a pas augmenté d'un sou; il demande qu'elle soit portée à 300 livres, 1653. — Procès avec les sieurs Raoul de Lozier de Bauville, homme d'armes de la compagnie du sieur d'Estrée, et Lemoine, pour violences commises par eux sur les personnes des fermiers des grosses dîmes du chapitre, 1585. — Sommaires conclusions du chapitre, contre Lozier: « Sy le curé de Bosville le veult advouer, la faulte de l'un et l'autre n'en est moindre. Ains de cette part le droict dudict curé, sy aulcun en avoit, s'en va avant le vent pour l'effort et viollence dont luy et ses complices avoient uzé. Son père, avec sa robe, sa plume et sa langue, pouvoit bien en justice prendre sa cause en main pour le curé. Mais les loix deffendent au filz de prendre les armes et en uzer sans auctorité et mandement du magistrat pour tollir et ravir à l'un et bailler à l'autre. L'espée, la rondache et autres battons invasifs, apportez, serrez, cachez sur le lieu, font congnoistre qu'il ny avoit rien que prémédité, délibéré. — » Amand Faustin Cousture, vicaire de Bertreville, demande au chapitre, comme gradué, à être nommé au bénéfice de Sassetot, 1754.

G. 4160. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1500-1781. — Baux par le chapitre des dîmes de Sassetot-le-Malgardé. — Prix des baux : en 1500, 66 livres; en 1518, 115; en 1538, 206; en 1541, 219; en 1565, 200; en 1574, 1577, 240; en 1584, 240 et 2 mines de blé; en 1586, 210, et 12 mines de blé; en 1593, 100 livres; en 1594, 150; en 1595, 100; en 1598, 1600, 200; en 1604, 1607, 300; en 1613, 370; en 1619, 1621, 300; en 1628, 1635, 1640, 360; en 1646, 400; en 1652, 450; en 1658, 410; en 1670, 400; en 1754, 700; en 1764, 1781, 1,200. — Promesses de baux, transactions avec les curés de Sassetot. — Curés : Wandrille Corne, 1574, 1600, 1607, 1613, 1619, 1621, 1625, 1628; Antoine Marsille, 1646, 1658; Guillaume Dieppedalle, 1671, 1693; Guillaume Brunel, 1718; Jean Le Roux, 1728; Jean-Baptiste Barbe, 1764.

G. 4161. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 64 pièces, papier.

1544-1765. — Donation de la dîme du personat de Bretteville au chapitre de Rouen, pour la fondation de 2 obits solennels à l'intention de feu messire Louis de Breszé, grand sénéchal de Normandie, ladite fondation

faite à Mauny, par devant 2 tabellions de Rouen, par haute et puissante dame madame Diane de Poitiers, sa veuve, 21 août 1544. — Lettre adressée au receveur du chapitre par le fermier des dîmes, au sujet des poursuites faites par le vicaire de Bretteville contre le chapitre, les religieux de Saint-Ouen, et Nicolas Le Pelletier, curé de la paroisse. Le curé renonce aux dîmes novales, ellages, closages, mais il jouira de la verte dîme, à savoir des lins, chanvres, fruits, rabettes et foins, avec sa dîme personnelle, comme dîme de laine, bestiaux, volaille et bois qui pourront être vendus en la paroisse. MM. du chapitre et les religieux paieront annuellement au curé 90 livres, 1594. — Lettre adressée au chanoine Hersent et au chapitre par M. Le Cervot, curé de Notre-Dame de Bretteville, au sujet de ses prétentions aux novales : « Les curés jouissent des novales par droit commun; la paroisse de Bretteville est une des plus onéreuses et des plus remplies de pauvres qu'il y ait dans tout le pays; le revenu de la cure, tout petit qu'il est, diminue tous les jours par l'usurpation que les fermiers ne cessent de faire des novales. Ce n'est point icy un mystère difficile à comprendre : l'on défriche des cours plantées d'arbres fruitiers; l'on démolit tous les jours des fossés chargés de bois dont les curés percevoient la dîme; l'on sème aujourd'hui des grains en la place de ces cours défrichées et de ces fossés abattus, et les fermiers des grosses dîmes en ravissent les dîmes novales. Le revenu de la cure, ne consistant qu'au seul verdage, est un revenu fort incertain et souvent si modique qu'il ne vaut pas la portion congrue de 300 livres, » 1699. — Le même renonce à ses prétentions aux novales, moyennant une augmentation de 20 livres par an sur sa pension, 1711. — Arpentage, à la requête du curé Jean Gaquerel, de plusieurs pièces de terre réduites en labour depuis 22 ans, 1722. — Requête adressée au chapitre par le curé Gaquerel; il demande qu'on lui accorde un petit canton de terre à dîmer à sa bienséance, pour le prix et sur le pied qu'on le donne aux fermiers, au lieu de la pension qui lui est faite. « La paroisse est composée de plus de 2,000 à 2,200 acres de terre, habitée de 700 communiants et de près de 1,500 âmes dont il s'en est trouvé dans certaines années plus de 500 dans le plus pressant besoin à cause de leur pauvreté. L'église n'a aucun fonds pour faire la condition d'un vicaire. Toute la grosse dîme généralement est partagée entre Messieurs et MM. de Saint-Ouen et viron 300 acres possédées par quelques autres, » 1722. — Accord entre le curé, les chanoines et les religieux de Saint-Ouen; le curé renonce à ses prétentions sur les novales; on lui paiera chaque année 15 livres par forme de nouvelle pension, 1722. — Accord entre le curé Gaquerel et les fermiers, 1738, 1746, 1754, 1756. — Lettre du curé Dessillons à maître Jean Buquet, laboureur, fermier des dîmes. Il refuse la somme de 72 livres qui lui a été offerte, et annonce qu'il dîmera les novales : « Il m'importe fort peu qu'on vous les ait affermées, personne que je sache n'ayant droit de vous passer bail des novales ou de ce qui m'en doit tenir lieu, » 1764. — Accord, en 1765, entre le curé et le fermier. — État des terres dont Buquet a cédé la dîme à M. le curé de Bretteville pour lui tenir lieu de la pension de 72 livres 10 sous.

G. 4162. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1566-1774. — Lettres et notes concernant les réparations du chancel de Bretteville. — Mandement du lieutenant général du bailli de Caux au premier sergent, à la requête des paroissiens, pour faire arrêt sur les deniers dûs au chapitre et aux religieux de Saint-Ouen, afin de pourvoir aux réparations de l'église de Bretteville, dont le chancel menaçait ruine, 1566 (copie). — Marché fait avec Jean Faucques, vitrier du bourg de Fécamp, pour la restauration en verre blanc de 6 grandes vitres du chancel de Bretteville, 1568. — Mémoire et devis de l'état des vitres du même chancel en 1750. — Lettre du curé Dessillons à un chanoine pour l'informer que, le 6 août 1767, le tonnerre était tombé sur l'église de Bretteville à 6 heures du soir. Le clocher, situé entre le chœur et la nef, prit feu. Tandis que le curé ôtoit le Saint Sacrement, les registres et papiers, tant des actes publics que du trésor, les domestiques du curé sonnoient et appeloient du secours de toutes leurs forces; mais avant qu'on eût assemblé du monde, l'embrasement devint si considérable à la flèche qu'il n'y eut pas moyen d'en approcher. Cependant un charpentier de la paroisse, homme d'adresse, de courage et de religion, osa monter au clocher. Le pauvre garçon risqua mille fois sa vie, et plus de 1,200 spectateurs ne conçoivent pas comment il n'est pas péri. Il étoit armé d'un croq de fer amanché au bout d'une perche, avec lequel il renversoit du haut du toit où il étoit monté les bois enflammés, à proportion qu'ils s'attachoient sur la couverture. On lui approchoit de l'eau qu'il jettoit sur les chevrons et la latte à proportion qu'ils prenoient en feu. Il s'en arrosoit lui-même parce que le peu d'habits qu'il avoit sur le corps étoit à chaque instant prest à s'enflammer. Ce généreux garçon a travaillé avec tant d'intrépidité et de succès que l'on a conservé le chœur; mais le clocher a été entièrement détruit, les cloches cassées et environ la moitié de la nef détruite en couverture. » Le curé estime la perte à 10,000 livres. Il recommande au chapitre et aux religieux de Saint-Ouen « le plus honneste et le plus

généreux de tous les charpentiers », 11 août 1767.—Lettre du même curé aux chanoines pour les remercier d'avoir accordé 5 loüis de récompense au charpentier qui s'était signalé dans l'incendie de l'église ; il profite de cette occasion pour les avertir que les paroissiens les ont compris dans un rôle d'imposition pour les réparations de la nef, 1767. — État des terres labourables, masures, clos et closages de la paroisse de Bretteville, situés dans toute l'étendue où MM. du chapitre et de l'abbaye de Saint-Ouen jouissent des grosses dîmes par portion indivise. Total des terres en labour, 1,314 acres; des terres non labourées, 325 acres, 1774. — Quittances, lettres, et autres pièces concernant le déport de Bretteville, donné, en 1725, au sieur Du Vauchel. Dans une lettre écrite à M. Pellevé, receveur des déports, pour demander le déport de ce bénéfice, Du Vauchel lui fait observer « qu'il serait plus à propos que les cures qui sont en déport tombassent ès mains des ecclésiastiques qu'en celles des paysans, grossiers et rustiques, qui pendant leur régie les détruisent et les bouleversent; il faut laisser tailler la vigne au vigneron, et conséquemment un chacun doit s'employer dans son état, » 5 octobre 1725. — Dans une autre lettre, du 29 décembre 1726, il parle de la petite vérole qui règnait dans la paroisse.

G. 4163. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1547-1771. — Baux des dîmes de Bretteville appartenant au chapitre de Rouen. — Prix des baux : en 1547, 120 livres; en 1568, 170; en 1569, 230; en 1573, 330; en 1576, 340; en 1579, 330; en 1589, 270; en 1593, 180; en 1595, 285; en 1602, 255; en 1608, 270; en 1620, 1626, 300; en 1632, 330; en 1638, 530; en 1644, 650; en 1653, 1659, 665; en 1665, 700; en 1671, 600; en 1677, 1692, 650; en 1702, 700; en 1720, 750; en 1729, 900; en 1738, 1,127; en 1747, 1,100; en 1754, 1,300; en 1755, 1,422; en 1771, 2,000. — Curés fermiers des dîmes : Jean Pierre, 1659 ; Michel Dessillons, 1765, 1771. — D'après le dernier bail, le curé fermier était obligé de conserver l'usage, avec les fermiers de l'abbaye de Saint-Ouen, de faire des lots et de les changer tous les 3 ans ; « de fournir dans 6 mois un état des terres et masures défrichées depuis le temps de droit, dont la dîme pourrait lui appartenir, comme novales, sauf au chapitre à le contredire; de donner, 6 mois avant l'expiration du bail, un état des terres qui auraient été défrichées et qu'il prétendrait être novales; le curé était obligé, de plus, à supporter les frais de réparation du chancel, et à recevoir, deux fois par an, deux de Messieurs du chapitre et à leur fournir, et à leurs hommes et chevaux, le logement, nourriture et autres choses nécessaires à la vie. »

G. 4164. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier; 2 sceaux; 3 fragments de sceaux.

1470-1667. — Bulle de Paul II, adressée à l'évêque d'Hippone, qui permet à noble femme Jeanne du Bec-Crespin, dame de Mauny et de Plasnes, veuve de Pierre de Breszé, chevalier, comte de Maulévrier, et à Jacques de Breszé, leur fils, de donner au chapitre de Rouen la grande dîme faisant partie des biens de la chapelle fondée sous le titre d'hermitage en l'église paroissiale de Plasnes, ladite donation faite pour fondation de messes et d'obits à l'intention dudit Pierre de Breszé, inhumé en la cathédrale de Rouen; Saint-Pierre de Rome, 1470, veille des nones d'avril; sceau du pape. On rappelle, dans cette bulle, que Pierre de Breszé, *pro defensione rei publice et regni Francorum, in durissimo bello, carrissimo in Christo filio nostro, Ludovico Francorum regi illustri, fideliter assistendo, infortunio cecidit diemque suum clausit extremum.* — Autre bulle du même pape, par laquelle, expliquant la précédente, il autorise de nouveau la donation à faire par Jeanne du Bec-Crespin au chapitre du tiers de la grande dîme de Plasnes, lequel tiers appartenait à la chapelle de l'hermitage, et d'environ 15 acres de terre qui dépendaient de cette chapelle; Saint-Pierre de Rome, 1470, 6 des ides de décembre; sceau. — Donation, par Jeanne Crespin, dame du Bec-Crespin, de Mauny et de Plasnes, et par son fils Jacques de Breszé, comte de Maulévrier, au chapitre de Rouen, « du principal et grant revenu des fruictz de l'ermitage de Plennes. Seront tenus iceulx sieurs de chapitre, pour mémoire perpétuel, souffrir asseoir aulx despens de nous, conte de Maulévrier, dedens le mur ou paroy de la chapelle Notre-Dame de Rouen, à l'endroit de la sépulture d'icellui deffunct, ung épitaphe de la fondacion, sans ce que à cette cause ne aussi de la sépulture ou représentation dudit feu monsieur le comte, qui sera faite selon les délibérations et conclusions de mesdits sieurs de chapitre, ilz ne leurs successeurs puissent aucune chose demander à nous, Jeanne et à Jaques, ne à nos hoirs ou ayans cause, sinon de noz bon vouloir et plaisir; et y aura en l'épitaphe ou représentation de notre dit seigneur pié et demy de saillie, hors la paroy de ladicte chapelle de Notre-Dame, et eslevé en pinacle; et, avec ce que dit est, nous Jehanne serons inhumée, se il nous plaist, jouxte mon dit seigneur comte, quant il plaira à Dieu faire son commandement de nous, sans faire sépulture nouvelle, autre que celle de mon dit seigneur, » 26 avril 1471; fragments des sceaux. — Acte par lequel Jeanne du Bec [illegible]
de Breszé, comte de M[illegible]
mandie, déclarent

être inquiétés ni pour l'acquit des trois messes qui devaient être acquittées par le chapelain de la chapelle de l'hermitage, ni pour les réparations et entretien de cette chapelle et des bâtiments qui en dépendaient, 26 août 1471. — Sentence de Jean Le Maistre, lieutenant général de Germain Le Maistre, commis par Jeanne du Bec-Crespin à l'exercice de la haute justice de Plasnes et Eschauffray, qui autorise Messieurs du chapitre à prendre possession de 14 ou 15 acres de terre, en conséquence de la donation du 26 août 1471 ; 26 novembre 1471. — Acte rédigé par Guillaume Dombreville, notaire apostolique de Rouen, contenant prise de possession par le chapitre de la tierce partie de la grande dîme de Plasnes, 27 novembre 1471; présents Martin Le Goux, l'un des curés de Plasnes, et Henri Dirlande, conseiller en cour laie. — Procès, en la grande sénéchaussée de Normandie et en l'échiquier, entre Jean Le Chevalier, prêtre, hermite de Plasnes, d'une part, et Jean de Courcy, personnager de Plasnes, et le chapitre, d'autre part, 1498, 1500. — Déclaration des terres sur lesquelles le chapitre percevait la dîme. — Mention de Jean Pillon, lieutenant général du bailli d'Évreux; — de Jean Postel, lieutenant général du vicomte d'Orbec, 1498; — des lieux dits : les campagnes des Tuileries, de Gasqueré, du Chesne-au-Loup, des Vallots, de la Boulaye, à Plasnes; du triège du Verderé, à Roste, XVII[e] siècle.

G. 4165. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1492-1778. — Sentence arbitrale de Robert Tiessé, docteur en lois, official de Lisieux, sur un procès entre le chapitre de Lisieux, l'abbaye du Bec-Hellouin, le chapitre de Rouen, Martin Le Gox, curé de la grande portion de Plasnes, Jean de Coursi, personataire dudit lieu, relativement à la délimitation des dîmages de Plasnes et de Bertouville, lesdits dîmages bornés par le grand chemin ferré *magnum iter ferratum;* mention, dans cette sentence, d'une délibération des chanoines de Lisieux, réunis *supra fontes baptismales* de la cathédrale ; — des fiefs d'Anières, Recusson et Maneval ; — de Jean Petit, curé de Monnay, août 1492. — Sentence de Thomas Bellenger, sénéchal de Plasnes, sur un procès entre Gaston de Breszé, vicomte et baron de Fauguernon, seigneur de Plasnes, et les habitants de la paroisse de Plasnes, au sujet de la réparation des fossés du manoir et *chastel* dudit lieu et des herbages des Tuileries; appointement entre les parties; mention des lieux dits Miserues et le Genestay, 1576. — Procès entre Françoise de Breszé, dame de Bouillon et de Plasnes, et le chapitre, pour devoirs féodaux non remplis et prétendus à raison d'héritages relevant de ladite dame, 1576. — Sentence de Simon Foucques, lieutenant en la vicomté de Plasnes du bailli de Mauny : les paroissiens lui avaient remontré qu'il était de l'intérêt du bien public d'instruire et enseigner aux lettres divines et humaines les jeunes enfants des villes, bourgs et villages pour éviter au grand dommage qui, à faute de ce, pourrait advenir; ils invoquaient le 9[e] article des Ordonnances d'Orléans, au titre des *Ecclésiastiques*, portant qu'il serait, en chaque ville et bourg, institué un précepteur pour instruire gratuitement les enfants des lieux, aux dépens de la prébende ou du bénéfice auxquels étaient attribuées les dîmes. — A Plasnes, grand nombre de pauvres enfants avaient bon vouloir d'apprendre et il ne s'y trouvait pas de précepteur. Le lieutenant, d'autorité de justice, ordonne que le personataire et le chapitre payeront, chacun 100 sous par an, et chacun des deux curés 50 sous, pour l'entrètenement du précepteur, lequel touchera, en outre, un loyer et salaire raisonnable des parents des enfants, et que logement sera fourni audit précepteur dans le manoir du personat; Jean Deschesnes, prêtre, est nommé précepteur par la même sentence, 19 novembre 1577. — Procès à ce sujet au Parlement : le chapitre contestait la compétence du lieutenant en pareille matière. — Arrêt du Parlement, du 14 avril 1587, qui impose le chapitre à 15 écus par an pour la subvention des pauvres. — Procès entre le chapitre et les paroissiens de Plasnes, au sujet des réparations des chaussées de la rivière ; le chapitre, par sentence des Requêtes, du 28 juin 1632, est déclaré exempt d'y contribuer, comme ne possédant à Plasnes que des biens de mainmorte. — Acquisitions par le chapitre de quelques pièces de terre, à lui vendues, en 1663, par Robert Morin, au triège de la Venguerie ; en 1711, par Anne Hauvel, veuve de Jean-Bernard Morin, sieur de la Vastine, lieutenant en l'élection de Bernay, héritière de feu Pierre Hauvel, curé de la 1[re] portion de Plasnes. — Aveu baillé par le chapitre, à raison de ces biens, à Louis marquis de Prie, lieutenant général en la province de Languedoc, gouverneur de Bourbon-Lancy, marquis de Plasnes, Courbespine, Coquainville, etc..... 1729, 1732. — Marché fait par Mathieu Barrey de Montfort, ci-devant curé de Plasnes, par Jacques Mathieu du Catelier, curé de Saint-Léger, au nom de M. Declan, personataire, et par Marin-Michel Lécacher, avocat au Parlement, au nom du chapitre, avec un entrepreneur, François Fromage, pour la réparation du chancel de Plasnes, suivant le plan dressé par le sieur de la Varenne, architecte, 28 mai 1751. — Copie du devis des réparations du chœur ou chancel de Plasnes tombant à la charge des gros décimateurs et anciens curés de la paroisse, fait par les sieurs François Le Roy, demeurant à Pont-Audemer, et Louis Boulet, de la paroisse d'Aclon, en-

trepreneurs : chœur de 33 pieds sur 23 1/2 ; signé Viel, curé de Plasnes, 11 mai 1768. — Quelques pièces de procédures concernant, pour la plupart, des contestations à l'occasion du paiement des fermages des dîmes.

G. 4166. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 158 pièces, papier (5 imprimés.)

1658-1767. — Procès entre le chapitre et Noël Declan, ancien curé de Maulévrier, prêtre, personataire de Plasnes, d'une part, et Isaïe Puchot de Champré, curé des deux portions de l'église de Plasnes, au sujet des dîmes novales. Declan reprenait le procès en l'état où l'avait laissé le sieur Morin Du Bosc, personataire, décédé en 1716 ; le curé, de son côté, procédait au lieu des sieurs Claude Regnaud, curé de la première portion ; André Thuret, et Secard, curés de la seconde portion, ses prédécesseurs, demandeurs en signification d'une déclaration de prétendues novales, du 16 novembre 1709. — Mémoires, liste de témoins, discussion des titres, requêtes, etc.....— Déclarations des novales, 1666, 1709, 1742.— Mémoire de l'avocat Langlois de Louvres sur la dîme des novales et sur la question particulière de savoir si le défrichement des fossés et des haies qui servent de clôture à une terre sujette-à la grosse dîme peut produire aux curés une dîme novale, à l'exclusion des gros décimateurs. — Contredits pour les chanoines, reçus parties intervenantes, et pour messire Noël Declan, ... gros décimateurs. — « Analyse du procès pendant en la cour, appointé en la seconde chambre des Enquêtes entre le chapitre et le personataire de Plasnes contre le curé. » — « Éclaircissement sommaire de quelques difficultés qui restent au procès d'entre le curé de Planes et les gros décimateurs » (imprimés.) Ces mémoires sont de l'avocat Langlois de Louvres. — Lieux dits cités : le village de la Racinière, 1629 ; la rue Chouque, 1637 ; les villages de la Boulaye, du chemin Chaussé, le clos de la Chapelle et de la Hersonnière, la rue Frileuse et le Froc, 1666 ; le village du Moutier, 1671 ; les Friches et les Caillouets, 1684 ; le Bocage, les Buts, le Géneté, Gruchet, la Milatrie, 1742.

G. 4167. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 139 pièces, papier.

1666-1780. — Pièces diverses relatives au même procès. —« Mémoire servant à prétendus griefs que fournit à nos seigneurs de la cour le curé de Plasnes. » — Requête aux mêmes seigneurs par le même curé (imprimé). Ces mémoires sont de l'avocat Richomme. — Mémoires de dépens. — Extrait des registres du Parlement : transaction, en forme de concordat, entre le chapitre et l'abbé Louis Desmares de Grainville, personataire de Plasnes, et le curé Léonor Viel, relativement aux dîmes de la paroisse, 13 juin 1780. — Lettres d'affaires, notamment du sieur Lécacher. — Lieux dits indiqués : les Buts, les Hayes, les Trois-Cornets, les Tuileries, la vallée Commare, la commanderie de Campigny ; on conteste le nom de chemin à *une sente d'adresse de paroisse à autre.*

G. 4168. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1494-1773. — Baux, par le chapitre, des dîmes, de la grange et de terres à Plasnes.—Prix des baux : en 1494, 95 livres ; en 1503, 80 ; en 1531, 150 ; en 1543, 200 ; en 1563, 280 ; en 1578, 413 ; en 1581, 450 ; en 1591, 1597, 1606, 350 ; en 1612, 450 ; en 1621, 560 ; en 1630, 635 ; en 1639, 640 ; en 1648, 815 ; en 1653, 700 ; en 1668, 770 ; en 1710, 750 ; en 1714, 780 ; en 1720, 1729, 800 ; en 1736, 1744, 910 ; en 1752, 1,200 ; en 1768, 1,400 ; en 1773, 2,000. — Fermiers, en 1630, Pierre Hardy, procureur du Roi en la vicomté de Montreuil et Bernay ; — en 1739, 1742, Robert Pilache, sieur de la Boulaye ; — en 1648, Guillaume Vastine, curé de Plasnes. — État des terres sur lesquelles le chapitre prétendait la dîme. — Lieux dits indiqués dans le bail de 1494, comme situés à Plasnes et à Boisnay : la Bretonnière, le Chemin Cauchié, le chemin de Paris, le Clos Morin, le Clos Picache, la Fosse Touley, la Haie des Monts, Gasqueray, les Hys, la Mare du Mesnil, les Marnières.

G. 4169. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1542-1563. — Procès, au sujet des dîmes de Ricarville, entre le chapitre et Jean Philippes, curé de la paroisse. — « Examen de témoins faict à Arques devant nous Hucgues Estienne, à la requeste et instance des doyen, chanoines et chappitre Notre-Dame de Rouen, à l'encontre de maître Jehan Philippes, curé de Ricarville, 1544. » — Prise à ferme par Jean Le Pel, prêtre, du dit curé, du bénéfice de Ricarville ; 3 ans, moyennant 90 livres la première année, 95 livres les deux autres ; Le Pel paiera les lettres d'approbation et de non-résidence et les visitations ; il comparaîtra aux calendes et déchargera le curé « envers Dieu et les parroissiens, » 1547. — Appointement, homologué au Parlement, entre le chapitre et le successeur du curé Philippes, Pierre Du Busc, 1554. — Nouveau procès pour les dîmes entre le chapitre, d'une part, et Guy de Ricarville, écuyer, seigneur du lieu, et Noël Le Sellier, curé de Ricarville, 1562, 1563. — Requête du curé Jean

Hubert, au chapitre : il fait valoir que la paroisse est très-pauvre, et demande aux chanoines de lui adjuger les dîmes sa vie durant, 1625. — Requête adressée au bailli de Caux par Jacques de Farouil, autre curé : il demande que, suivant les édits, il lui soit permis de faire venir les gros décimateurs pour être payé de sa portion congrue, 1589. — Mention de Jacques de Quincarnon, écuyer, sieur d'Azeville, garde du scel aux obligations en la duché de Longueville, 1543 ; — de Julien Le Tellier, écuyer, lieutenant commis de la vicomté de Longueville, 1548 ; — de Guillaume Le Cauchois, curé de Ricarville en 1485 ; — de Jacques Canterel, curé de *Guisenis*, 1554 ; — de Nicolas de Ricarville, écuyer, sieur du lieu, 1544 ; — d'Antoine du Mesnil, sieur du Tot, 1544. — Lieux dits indiqués en 1554 : le chemin du Festier de Baudemont, le chemin de Paris, le chemin de Blancmont, la Commune des habitants, le Camp du Tilleul.

G. 4170. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, 44 pièces, papier.

1509-1781. — Baux des dîmes de Ricarville appartenant au chapitre. — Prix des baux : en 1509, 32 livres ; en 1540, 95 ; en 1543, 90 ; en 1569, 122 ; en 1570, 1573, 80 ; en 1573, 100 ; en 1581, 1587, 110 ; en 1610, 80 ; en 1613, 90 ; en 1619, 80 ; en 1625, 1634, 1642, 1648, 1663, 80 ; en 1657, 90 ; en 1676, 1684, 1692, 100 ; en 1693, 1720, 1730, 80 ; en 1717, 96 ; en 1741, 100 ; en 1751, 100 ; en 1760, 130 ; en 1766, 1775, 1778, 1781, 160. — Curés de la paroisse, fermiers des dîmes (les 2/3 des grosses dîmes) : Guillaume Maillard, 1569, 1575 ; Thomas Guillevaille, 1587 ; Jean Hubert, 1642, 1648 ; Jacques Farouil, 1651, 1684 ; Jean Gelée, 1693, 1730 ; Louis Le Roy, 1737 ; Laurent Houel, 1751, 1751 ; Louis Ango, 1760, 1768 ; Charles-Adrien Vincent, 1778, 1781.

G. 4171. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1293-1619. — Donation faite par Monseigneur Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, au chapitre de Rouen, de toutes les dîmes *tocius parci de Mara Yvelent siti prope parrochias de Roquemonte et de Bellomonte*, Gaillon 1293, original et copie (pièces analysées précédemment). — Procès entre le chapitre et les trésoriers de Beaumont, au sujet des arrérages d'une rente de 30 sous due pour l'entretien de la lampe, 1553, 1578, 1600. — Procès avec les fermiers des dîmes pour non-paiement de leurs fermages, 1550-1600. — Déclaration des terres novales de la paroisse de Beaumont au dîmage du Parc Marie Yvolant, XVIe siècle. — Mention de Jacques Manière, curé de Beaumont, 1798 ; — du décret de la seigneurie de Beaumont, qui fut à noble homme Jean de Vimont, sieur du lieu, ancien échevin de Rouen, et à ses enfants, sur l'instance de Nicolas Vaignon, procureur commun au bailliage de Rouen, 1600. — Lieu dit indiqué : les Fossés de la Chapelle, XVIe siècle.

G. 4172. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier, 2 plans.

1340 (copie) **-1766.** — Procès, au sujet des dîmes du Parc Mariolant (Marie Vollant, Mary Volant, Marin Volant) entre le chapitre, d'une part, et plusieurs curés de la paroisse de Beaumont (Beaumont près Buchy, Beaumont autrement dit Beaumoncel) : Pierre de Marommе, 1540, 1550 ; Michel Doublet, et son successeur, Joachim Liguel, 1646, 1647. — Mémoires, sentences du bailliage de Rouen, arrêts du Parlement. — Dans un mémoire, du milieu du XVIe siècle, pour le chapitre : « Fault entendre que le triège (le parc Marin-Vollant) ou dixmage estoit, de ancienneté, ung lieu en boys et buissons, contenant 200 acres ou envyron, lequel lieu apartenoit à une dame qui faisoit sa résidence audit lieu et fist clore toutes les dictes terres de grans fossés, et avoit là une chapelle en son manoir où elle faisoit célébrer messe, et estoit lors ledit lieu tout en bois, en chesne, boulleaulx, et a, par succession de temps, depuis esté fieffé par 5 sous l'acre. Sera prouvé, par les anciens de ladite paroisse et des paroisses circonvoisines, comment Roquemont, Saint-Martin-le-Blanc, que ladicte parroisse de Beaumont, n'estoit, y a cent cinquante ans, parroisse et estoient les habitants en icelle de la paroisse de Saint-Martin-le-Blanc. » — Extraits des comptes du chapitre, notamment de celui de Jean de Nonancourt, archidiacre du Vexin français, distributeur, 1339-1340. — Nouvelles difficultés entre le chapitre et les curés Pierre-Michel Quesnel, 1756-1863 ; Desportes, 1766, au sujet de la dîme sur quelques pièces de terre dépendant du Parc Mariolant. — 2 plans informes. — Mention d'un fermier des dîmes qui fut condamné à mort en 1571.

G. 4173. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1504-1779. — Baux par le chapitre des dîmes du grand et du petit Parc Mariollant, situés à Beaumont-Beaumoncel. — Prix des baux : en 1504, 42 livres ; en 1542, 100 ; en 1557, 90 ; en 1576, 1584, 130 ; en 1606, 70 ; en 1614, 1618, 130 ; en 1624, 100 ; en 1630, 1636, 200 ; en 1645, 260 ; en 1651, 1654, 250 ; en 1677, 180, en 1691, 190 ; en 1693, 175 ; en 1701, 200 ; en 1706, 1710, 1719,

180; en 1728, 1737, 190; en 1748, 260; en 1757, 370; en 1766, 380; en 1772, 500. — Curés de Beaumont, fermiers des dîmes : Michel Doublet, 1636; Joachim Linel, 1651, 1660. — Bail fait, en 1504, à Jean Godescar, prêtre, de la paroisse de Saint-Martin le Blanc, et à Thomas Godescar, clerc de la paroisse de Montérollier.

G. 4174. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1223-1786. — Charte de Roger Torel, seigneur *de Buscalla*, par laquelle, au chapitre de Rouen, en présence des frères et des chanoines dudit lieu, la main sur les évangiles, il promet avec serment, pour lui et pour ses héritiers, de ne rien réclamer desdits chanoines ou de leurs fermiers à la Bucaille et à Guiseniers, *apud Buscallam et Gysenies. Teste universitate capituli Rothomagensis et hiis precipue Domino R. de Sancto-Nicholao, cantore, domino B. Crasso, magistro Herberto, domino S. de Droseio, domino M. filio Nicholai, domino R. de Vi, domino J. de Sancto-Ermelando, canonicis Rothomagensibus et sacerdotibus, magistro G. de Malleis, W. fabro, R. succentore, R. de Sancto-Macuto, magistro S. de Bolon, R. de Gynges, magistro Fulcone, magistro Adam de Augo, Johanne Viperel, canonicis Rothomagensibus*, 1223.— Lettres de Jean Lotin, prêtre, garde du scel des obligations de la châtellenie d'Andely : vente de rentes situées à Guisegnies, par Michel Roussel, à Gieffroy Ytasse, 1382. — Lettres de Jehan Guignon, prêtre, garde du scel des obligations du même lieu : vente de rentes, par Guillaume Le Prevost, à Colin Avouret, 1418. — Donation faite par Jean Roussel, de Guisegnis, aux chanoines de Rouen, de rentes audit lieu, pour célébration d'obit, 1426. — Procès entre les paroissiens de Guiseniers et les gros décimateurs pour les répations du chancel, 1551-1554; pour celles du clocher, 1778-1786. —Lettres du chanoine Romé à un homme d'affaires, Le Prevost: « Maître Martin, toultes recommandacions premises, la présente est pour vous avertir... Et n'y faictes faulte. Ce faisant nous fairés plaisir. Que Dieu vous garde. A Rouen, ce IX[e] jour de février l'an mil cinq cens cinquante quatre. Votre bon amy à jamais. »—Lettre des chanoines au même : « Maistre Martin Prevost.... Priant Dieu qu'il vous doint ce que desirez. De Rouen, en notre chapitre, ce dernier jour de janvier mil V[e] LIIII. Vos bons amys de chapitre, Bauldouyn.» —Avis de M. Vauquelin, architecte : « Il résulte de la visite du clocher de l'église de Guiseniers que les 4 piliers qui servent à porter le clocher annoncent par leur construction avoir été élevés, autant pour cet objet que pour recevoir les retombées des voûtes des chapelles et celles des arcs de la nef;—que ces piliers ne font pas partie du chœur, qui se trouve d'une construction différente. » Il estime que les 4 piliers sont entièrement à la charge des possédants fonds dans la parroisse, 2 décembre 1785. — Procès-verbal de visite du même clocher (dont la reconstruction avait été décidée par les paroissiens en 1778) par Charles Thibault, demeurant à Rouen, rue des Filles Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, et par Jean-Baptiste Le Brument, demeurant audit Rouen, rue Bourg-l'Abbé, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, architectes experts jurés du Roi : « Dans le principe, cette église était composée d'une nef, de deux chapelles et du chœur, ce qui lui donnait la forme d'une croix latine dans son plan; depuis ont été ajoutées les sous-ailes, et, à différentes époques. La chapelle de la Vierge doit être considérée comme une augmentation; elle se trouve au midi du chœur. » Liot, curé, présent à la visite, 3 mai 1786.— Mention de Jourdain du Bec, vicomte d'Étrépagny, 1409; — de Roulant Tisserent, lieutenant particulier du bailli de Gisors au présidial d'Andely. — Sceau de la vicomté d'Étrépagny, 1780. — Pièces de procédure relatives aux mêmes contestations pour les novales entre le personnataire Noël Declan, ancien curé de Maulévier, et le chapitre, d'une part, et le curé Isaïe Puchot de Champré. — Mémoire servant à prétendus griefs que fournit à nosseigneurs de la Cour le curé de Plasnes. — Requête à nos seigneurs du Parlement par le même curé, ayant pour avocat M. Richomme. — Lieux dits indiqués : Campigny, la Vallée Commère, Gruchet, les villages des Hayes, de Boisnay, de la Boulaye, des Tuileries, des Busts, des Trois-cornets.

G. 4175. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1544-1782. — Procès, au présidial d'Andely et au Parlement, entre le chapitre de Rouen et les religieux de Jumièges, au sujet de certaines parties de dîmes. — Aveux rendus aux dits religieux par Gabriel Prévost, fils et héritier de Gabriel Prévost, archer des gardes du Roi, 1613; — par Pierre Maignart, écuyer, au droit de sa femme, Geneviève Dessus-les-Ponts, 1625. — Déclaration fournie par Nicolas Seffrie, receveur des sieurs de Jumièges en leur seigneurie de Guiseniers, soi-disant fermier du chapitre de certains héritages, sur lesquels Noël Chapelle, précédent fermier du dit chapitre, avait perçu la dîme, 1626. — Autres déclarations des pièces de terre en contestation. — Arpentage fait par Louis de Pavée, 18 mai 1649. — Deux déclarations, en forme de plans, des dîmes appartenant au chapitre sur les dîmages de Pavée et de la Bucaille, 1782. — Lieux dits indiqués: la Freche de la

Coustume, la Fosse Burel, les Margas, Vauvion, 1581 ; les trièges des Bissonnets, des Broches, de la Fosse, de l'Ormelet, du Poirier, des Saulx-Gavelle, du Vauchel, 1613 ; — du Bois-Breton, de la Fossette, de Frileusse, du Pommier du Chastel, 1634 ; — le Bellenguel, le Bout de Bailly, le Bout de Pavée, Bullehart, le Condos, les Couardes, le fief du Chatel, le Fouret, les Gros-Chênes, les haies Marie, le Varenglier, 1649 ; — le Boisbreton, les Buissonnets, Freulleuse, des Broches les Longues-Rayes, Margas, Querqueleu, Vauvion, 1672. — Pierre Dailly, médecin, propriétaire à Guiseniers en 1634.

G. 4176. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1505-1771. — Baux par le chapitre des dîmes de Guiseniers. — Prix des baux : en 1505, 76 livres ; en 1545, 1551, 220 ; en 1570, 230 ; en 1577, 175, en 1563, 1600, 84 mines ; en 1624, 150 livres et 50 mines ; en 1630, 1636, 85 mines ; en 1642, 96 mines ; en 1648, 600 livres ; en 1661, 1667, 550 ; en 1700, 680 ; en 1520, 650 ; en 1725, 900 ; en 1737, 1747, 800 ; en 1752, 890 ; en 1763, 1,250 ; en 1771, 1,400. — Curé de Guiseniers, fermier des dîmes : Pierre Duval, 1505. — Pièces relatives à un procès avec le fermier Charles Le Tellier, 1674. — Accord fait entre le dit Le Tellier et Pierre Seffrie, curé de Guiseniers et doyen de Baudemont, 1673.

G. 4177. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier (1 imprimé.)

1425 (copie) — **1779.** — Transport fait par le duc de Bedford aux chanoines de Rouen, des dîmes de Sierville (copie). — Procès au sujet de ces dîmes, notamment avec les curés de Butot et de Sierville. — Adjudication des dîmes de Sierville, pour 325 livres, à Guillaume Baudry, 1557. — État des terres novales de la paroisse de Sierville, 1749. — Affiche pour l'adjudication à faire au rabais des réédifications et réparations du chœur de l'église, de la tour et du presbytère de Sierville, 1734 (imprimé). — Marché avec le sieur Pollier, maître menuisier à Rouen, moyennant 1,200, pour la confection de la contretable de Siervile, 1779. — État des sommes dues à Lemercier pour les ouvrages qu'il a faits à la réédification du nouveau chœur de l'église de Sierville, vers 1767. — Curés de Sierville : Dallet, 1735, 1749 ; Amaury, 1779.

G. 4178. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier (2 imprimés.)

1488-1754. — Procès à l'officialité, pour les dîmes de Sierville, entre le chapitre, l'abbé de Saint-Wandrille et les religieuses de Bondeville. — « Déclaracion des terres ès quelles les dames religieuses prendront doresnavant à toujours les deux pars des dîmes en la parroisse de Sierville,... ainsi qu'il a esté advisé par 12 tesmoings pour la pacification du descort d'entre MM. du chapitre et les dites dames, » les dites dîmes situées aux traits des Huenières, de la Jonquaye et de la Cauchée et au triège du Hamel, 1488. — Sentence du bailliage de Rouen sur un procès entre les paroissiens de Sierville et de Butot et les religieux de Saint-Wandrille, barons de Sierville, d'une part, et MM. du chapitre et le curé de Sierville, d'autre part, 12 novembre 1502. — Arrêt du Parlement sur un nouveau procès entre MM. du chapitre et les religieux de Saint-Wandrille, fixant la dîme due par les habitants à la 11ᵉ gerbe, 12 juillet 1754. — Procès avec les religieuses de Bondeville, au sujet de la dîme sur certaines pièces de terre. — Arrêt du Parlement contre ces religieuses, 23 mars 1685. — Factum pour dame Françoise Le Normand de Beaumont, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bondeville, intimée en appel et anticipante, contre Pierre Le Fèvre, laboureur, fermier des dîmes des sieurs doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen, appelant de sentence rendue par le bailli de Rouen ou son lieutenant au dit lieu le 20 février 1680. En la présence des dits sieurs doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen, parties intervenantes au procès et prenant le fait du dit Le Fèvre, leur fermier. — Autre factum pour le chapitre, 1680. — Mention de Thomas Ozenne, curé de Butot, 1504 ; — de Robert de Franqueville, écuyer ; — de la terre de Saint-Philebert.

G. 4179. (Rouleau.) — formé de 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1499. — Enquête faite, au sujet de la dîme de plusieurs pièces de terre appartenant à un nommé Jean Le Fèvre : *Annis communibus quelibet acra terre, maxime in dicta parrochia, bonis seminibus onerata, potest fructum afferre, et in tempore messis recolligi et haberi, si videlicet blado*, 200 *guerbæ ; si vero avena*, 250 ; *et si pisis griseis vel orobo seu veschia*, 400 *garbæ ;* 12 témoins entendus (3 laïques, 2 *bigami*, 7 clercs), de la paroisse de Sierville, dont le plus âgé avait 70 ans.

— Mention des *traits* dits le Petit-Trait, la Jonquaye, la Cauchée, les Huennières, le chemin de Sierville à la Meilleraye ; — des dîmes appartenant en la même paroisse aux religieux de Saint-Wandrille et aux religieuses de Bondeville. — Commission de l'official à Guillaume Behier, notaire de la cour d'église. — Quelques actes de l'officialité de Rouen annexés à l'enquête, notamment une déclaration des pièces de terre en litige.

G. 4180. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1496-1769. — Baux des dîmes de Sierville. — Prix des baux : en 1496, 90 livres; en 1548, 300; en 1554, 322 ; en 1557, 325 ; en 1575, 380 ; en 1587, 60 mines de blé ; en 1593, 50 livres ; en 1595, 120 ; en 1598, 240 ; en 1601, 1604, 1607, 270; en 1613, 400; en 1606, 440 ; en 1622, 450 ; en 1628, 515 ; en 1634, 620 ; en 1646, 725; en 1659, 1,060 ; en 1670, 1,050 ; en 1684, 950 ; en 1691, 1720; 700 ; en 1749, 780 ; en 1755, 1,000 ; en 1769, 1,200. — Fermiers: Raoul Jehan, prêtre de Sierville, 1496 ; — Pierre Dallet, curé, 1749, 1755.

G. 4181. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 77 pièces, papier; 1 plan; 1 fragment de sceau.

1364-1799. — Lettres de Jean, évêque de Beauvais, contenant échange fait entre lui et les chanoines de Rouen ; li leur abandonne les droits de propriété, de seigneurie et de justice qui lui appartenaient, en qualité d'évêque de Beauvais, *in villa de Villaribus in Wilgassino Normannie et in villa de Montallis juxta Novum Mercatum*, pour être déchargé d'une rente de 80 livres parisis sur son château de *Becella*, laquelle rente était échue au chapitre, et avait été due primitivement au roi de France, à cause de son gîte ; cet échange est approuvé par le chapitre, 5 février 1363 ; sceau du chapitre, perdu ; fragment du sceau de l'évêque. — Approbation de cet échange par le roi Charles V, Paris juillet 1364 (copies). — Mémoire sur les droits de mort et de vif-herbage, appartenant aux seigneurs qui avaient droit de haute et moyenne justice, XVIe siècle. — Bail de terres à Villers, par Jean du Bec, abbé de Notre-dame de Mortemer, 1579. — Vente faite au chapitre de Rouen, par Jean du Bec, évêque de Saint-Malo et abbé de Mortemer, et par les religieux du dit lieu, en vue d'acquitter leur cotisation, de 17 acres, à Villers, moyennant 787 écus sol, 12 mars 1601. — Note sur la mesure de Villers : « la mesure de l'acre de terre de la paroisse de Villers-en-Vexin est de 11 pouces pour pied, 22 pieds pour perche, huit-vingts perches pour acre. La mesure de l'abbaye de Mortemer est de tout temps de 12 pouces pour pied, 24 pieds pour perche et huit-vingts perches pour acre, qui est l'ancienne mesure du Roi, » vers 1601. — Vente au chapitre d'une pièce de terre par Philippe Belier, archer du prévôt général de Normandie, demeurant au Tilly, paroisse de Villers, 1636. — Divers arpentages des terres appartenant au chapitre. — Lettre de Nicolas le Roux aux chanoines, au sujet de leurs affaires à Villers, 1643. — Aveux fournis par le chapitre au propriétaire du fief de Roquemont, Thibault le Roux, écuyer, 1605 ; — aux seigneurs de Villers et Bazemont, Charles Do et Pierre de Roncherolles, chevaliers de l'ordre du Roi, gentilshommes ordinaires de sa chambre, 1633 ; — Marie de Perriers, veuve de Gabriel Do, chevalier, 1664 ; — Gabriel-Claude Do, 1699. — Procès avec les fermiers, pour fermages et réparations sur la ferme du chapitre ; — avec les religieux de Mortemer pour anticipation. — Plan de terres à Villers. — Lieux dits indiqués en 1528 : les Authieux, le Bois Raux ou Raoul, la Cauchie, le champ du Mont, le chemin de Bray, la Croix-Noblet, la Haute-Voye, l'Ormetel de la Forge, l'Ormelet, la Queze ou la Quieze, le Tellier ou les Telliers ; — en 1597, le champ du Mont, la Chaussée, la Pelle à Four, les Ronces, le Tillers ; — en 1605, le Pommier du Gras ; — en 1633, le Bois-Raoul, le champ du Mont, le chemin de Bray, les Erronces, le Pommier Gras, la Quaize, le Sur ; — en 1664, le Bois Rodes, la Croix de Villiers. — Mention de la vallée des Cournouilliers à Gamaches, XVIIe siècle.

G. 4182. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1291-1299. — Lettres passées devant le vicomte de Gisors : ventes de rentes sises à Lyons : par Isabelle la Berchière à messire Jehan Martin; — par Robert Bersegay et Perronnelle, sa femme, « à maître Jehan, chapelain du castel lou Roy (probablement le même personnage que celui qui est nommé dans les deux articles suivants, Jean de Lyons, qui fut *personne* de Gisors, physicien, clerc du Roi, chanoine de Rouen et de Châlons) et à messire Jehan, son frère » ; — par Jehan Lofficial et Jehanne, sa femme, aux mêmes, 1291 ; — par Henry Peleryn et Jehanne, sa femme, et par Pierre Pelleryn à Jehan Vastepein, 1295 ; — par les mêmes à maître Jehan, chapelain du castel de Lyons, et à Jehan, son frère, 1295; — par Hue Masse et Hoedeline, sa femme, à maître Jehan Martin, clerc, 1296 ; — par Jehan de Rosei et Adeline, sa sœur ; — par Jehan le Candelier ; — par Henri Lourtier et Laubert le Caron, au même, 1297. — Appréciation, en 1297, par Gautier de Henaut, sergent le Roi, de biens saisis sur Garnier Blondel, pour paiement d'une somme de 11 livres 8 sous, due par

lui en vertu d'un contrat de 1296, pour achat de tonneaux de vin et d'un cheval. — Vente de rentes par Lorens Tyait et Emmeline, sa femme, à Lorens Desous-le-moutier, 1298. — Lieux dits indiqués : Bersegaý, la Fontaine Raesse, la ruelle Saint-Martin, 1291 ; la fontaine du Roy, 1295.

G. 4183. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1305-1319. — Lettres du garde du scel de la châtellenie de Lyons contenant ventes de rentes ou de biens, en la paroisse de Lyons, à un ecclésiastique qualifié « mestre Jehan, personne de l'église de Lyons, 1305 ; — mestre Jehan de Lyons, fuisician ou fisician, 1305, 1306, 1309, 1312 ; fuisicien nostre sire le Roy, chanoine de Rouen, 1315, 1317; chanoine de Rouen et Chaalons, » 1316, 1319; — par Jehanne Bele Suer, par Macieu de Villeines et Agnès, sa femme, 1305 ; — par Miquiel le Grevrier, 1306 ; — par Robert Arnoul, clerc, et Denise, sa femme, 1309, 1312 ; — par Lorens Oede, clerc, et Jehanne, sa femme, 1312 ; — par Jehan Poussemaussois et Marguerie, sa femme ; — par Lorens le Bouchier ; — par Emmeline Alain et Richart, son *fiex* ; par Robert le Duc et Perronnelle, sa femme, 1315; — par Hue Roussel et Mabire, sa femme, 1316 ; — par Guillaume de la Lande et Nichole, sa femme, de la paroisse du Tronquay, 1317 ; — par Henri le Picart et Jehanne, sa femme ; par Hue Roussel et Mabire, sa femme ; par Emmelet Foubert, par Pierre de Blainville et Jehanne, sa femme, 1319. — Lieux dits indiqués : l'Angle-Aufrey, 1319 ; le Deffens, 1305 ; les Deffens le Roy, 1309 ; le Val des Tesnieres, 1305 ; le Courtilg, 1306 ; Villeines, 1305. — Mention de Jehan Gastepain, garde du scel de la châtellenie de Lyons en la main du Roi, 1306-1309. — Sceau de la châtellenie de Lyons, 1315.

G. 4184. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1321-1331. — Lettres du garde du scel de la châtellenie de Lyons : ventes de rentes et de biens sis à Lyons, à maître « Jehan de Lyons, clerc nostre segneur le Roy, chanoine de Rouen et de Chaalons : 2 sous tournois de rente pour 18 sous, par Martine déguerpie Symon le Barbier et Beneet, son fiex ; — 1 courtil, par Jean de Saint-Aubin, — 2 sous de rentes pour 18 sous, par Jaquet Le Sage et Ennes, sa femme ; — 3 sous de rente, pour 27 sous, par Marguerite Alain, de Saint-Engnen sus Ry, 1321 ; — 1 acre de terre ès Viès Landes par Bertaut Roussel et Perronnelle, sa femme, 1322 ; — 13 sous 6 deniers de rente pour 6 livres 13 sous par Guillaume Le Merchier, clerc, et Emmeline, sa femme, 1323 ; — 5 sous de rente pour 5 sous, par Laubert de Gaugy et Jeanne, sa femme, 1324 ; — 1 pièce de terre au terroir de la Champagne à Rosoi, par frère Jehen Corbin, prieur de Noyon-sur-Andelle, 1324 ; — 4 sous 6 deniers de rente, pour 40 sous 6 deniers, par les susdits Le Merchier et Emmeline, 1325 ; — 5 boisseaux d'avoine sur les terres des Landes, et 12 deniers de rente, pour 7 livres 5 sous, par Heudouin Le Merchier et Jouenne, sa femme, 1329, — 3 sous de rentes pour 25 sous, par Simon Gosse, dit de Baveloy, » 1331. — Fieffe faite par Jean de Lyons à Lorens Deschamps et à Galienne, sa femme, d'un masage à Lyons, 1326.

G. 4185. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 2 sceaux.

1273 (copie)-**1648** — Transaction conclue entre Laurent, abbé, et les religieux de Saint-Vigor de Cerisy, au diocèse de Bayeux, d'une part, et Pierre, abbé, et les religieux de Notre-Dame de Lilledieu, au diocèse de Rouen, d'autre part, touchant l'ancien territoire de la paroisse du Tronquay, avril 1273 (copie). — Lettres de Robert, abbé de Cerisy, des religieux du dit lieu, 24 novembre 1340, portant vidimus et ratification des lettres d'Aymeri, archevêque de Rouen, 11 novembre même année, les dites lettres contenant accord entre l'archevêque, les chanoines et les religieux au sujet des dîmes ecclésiastiques et spirituelles à percevoir, à raison des novales et en dehors de toute paroisse, en la forêt de Lyons. Les 3 quarts appartiendront à l'archevêque ; l'autre quart aux religieux. N'est point comprise dans cet accord la dîme de 20 acres de terres défrichées dans la lande des Entreprestures s'étendant du deffens de Beauveys (Beauvoir-en-Lyons), de la paroisse *de Frayaco, usque ad vallem vocatam Grantval et usque ad terras domini de Monteignyaco*, laquelle dîme appartient aux religieux de Saint-Paul de Lyons. N'y sont pas non plus comprises les dîmes novales des paroisses, celles de Bellelande, de Bellefouache et de Martigny, dont jouissaient les chanoines de Notre-Dame d'Écouis, lesquelles avaient été données à ceux-ci par l'archevêque Bernard, leur avaient été confirmées par le pape, et pour lesquelles il y avait eu accord entre eux et les religieux de Cerisy, entre eux et l'archevêque Aymeri. — Donation par l'archevêque Aymeri, au chapitre de Rouen, de la moitié des trois quarts des dîmes novales des terres défrichées et qui le seraient dans la suite en la forêt de Lyons, à condition de services religieux : « *Ceterum quia ad egregium et excellentissimum confessorem beatissimum Martinum, Turonice provincie, unde originem traximus, specialem patronum, devotionem peculiarem habemus et semper a primevis cu-*

nabulis habuimus ab antiquo, sperantes, in hujus mundi naufragio, ipsius sancti confessoris intercessionibus adjuvari, et ipsum ante tribunal eterni judicis devocius confidentes reperire patronum et benignissimum advocatum, et propterea ipsum sacratissimum confessorem in dicta nostra Rothomagensi ecclesia desiderantes, juxta id paululum quod possumus, solennius venerari, festum yemale ipsius sancti, tam in ipsa nostra Rothomagensi quam in omnibus et singulis aliis ecclesiis et monasteriis nostrarum civitatis et diocesis, perpetuis futuris temporibus, singulis annis, statuimus et ordinamus, de ipsorum decani et capituli beneplacito et consensu, sub triplici officio solenniter celebrari, et fiet in dicta nostra ecclesia, more solennis triplicis, cum apertione tabularum altaris, luminari et pulsatione solenni. Présents à l'acte : frère Guy Guenent, prieur *de Luxaco* au diocèse de Poitiers, Jean Potage, Guillaume Aubert, curé de Bleneau et *de Interrannis* au diocèse d'Auxerre; acte passé au château de Gaillon et rédigé par Étienne Burgaud, de Tho au diocèse d'Auxerre, notaire apostolique. — Bulle du pape Clément VI approuvant la dite donation, Avignon, 2 des ides d'octobre an 2 du pontificat; copies de la dite bulle. — « Donation d'Aimeric Guenent, etc... Imprimé à Rouen chez Jacques-Joseph le Boullenger, MDCCLVIII, » exemplaire sur parchemin. — Donation faite par le cardinal de Bourbon au chapitre de Rouen de la dîme de toutes les terres essartées ou à essarter ès forêts et bois dont la dîme lui appartenait dans le diocèse, à raison de sa dignité archiépiscopale, autres toutefois que les terres de la forêt de Lyons, 26 janvier 1577 (copie). — Autre donation par le même prélat à l'église de Rouen, pour la fondation de quatre enfants de chœur, de toutes les dîmes des terres essartées ou à essarter en la forêt de Lyons, 31 mars 1578. — Requêtes du chapitre au Parlement et arrêt de la Cour, du 2 août 1648, pour assujettir les habitants des paroisses y dénommées, en la forêt de Lyons, à approfiter par compte et nombre les dîmes qui appartenaient au chapitre sur leurs terres et que le chapitre ne pouvait percevoir, notamment à cause des incursions et des violences des gens de guerre. — Sceaux de l'archevêque Aimeric et du pape Clément VI.

G. 4186. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 67 pièces, papier (7 imprimés.)

1335 (copie) -**1775.** — Donation d'Aimeric Guenent; deux exemplaires de l'imprimé indiqué à l'article précédent, l'un sur parchemin, l'autre sur papier. — Mémoires et états concernant les dîmes de la forêt de Lyons. — Procès avec les curés des paroisses limitrophes de cette forêt.—Consultation des avocats de Montholon et Mesnart. — Arrêt du Parlement sur un procès, pour les dîmes de la forêt de Préaux, entre les religieux de Beaulieu, les religieuses de Saint-Amand et Nicolas Boissel, curé d'Épinay, 18 février 1532. — Autre arrêt du Parlement, pour les dîmes de la même forêt, entre les mêmes religieux et religieuses et Bertrand Le Bergier, chanoine de la cathédrale de Poitiers, curé de Carville et de Saint-Ouen de Longpaon, 15 juillet 1563. — Arrêt qui maintient Thomas Gallot, docteur en théologie, chanoine théologal en l'église collégiale de Mortain, pourvu en la prébende de Gorron et possesseur des dîmes des levées excroissantes sur les terres fieffées dedans et au bordage de la forêt de la Lande pourrie, 4 décembre 1614; — mention de Christophe Duhamel, prieur-curé de Saint-Cormier des Billots; de Guillaume Laurent, curé de Notre-Dame de Tinchebray; de Guillaume Onffray, curé de Saint-Pierre de Tinchebray, 4 décembre 1614. — Arrêt du Conseil en faveur du chapitre de Coutances contre Joachim Le Vaufre, curé de Sottevast, au sujet des dîmes des novales de la forêt de Brie, 16 août 1745 (imprimé). On rapporte, à la suite de cet arrêt, la donation faite par Hugues de Morville, évêque de Coutances, au chapitre de Rouen, de *omnes decimas omnium novalium quæ sunt vel futura sunt in quacumque parte diœcesis nostræ, extra metas cujuslibet parochiæ ad opus communiæ Constantiensis in usus canonicorum.* — Transaction faite devant l'évêque entre le chapitre et Guillaume Le Cordier, curé de Sottevast, en la chapelle du manoir de l'évêque, à Valognes, samedi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1333. — « Arrêt du grand Conseil du Roy concernant la dixme des bois, du 27 août 1754, sur un procès entre les chanoines de Lisieux et le duc de Broglie, » (imprimé). — Arrêt du Conseil privé du Roi portant règlement pour la jouissance des fruits des cures jusqu'à la somme de 300 livres annuellement sans y comprendre le casuel et creux de l'église, 1670 (copie).

G. 4187. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 161 pièces, papier (2 imprimés.)

1341 (copie) -**1767.** — Notes et mémoires sur les dîmes de la forêt de Lyons. — Donation d'Aimeric, archevêque de Rouen (in-folio, imprimé). — « Adveu de l'abbaye de Cerisay contenant toult le revenu et droictures de la dicte abbaye baillé à la Chambre des Comptes et receu par le Roy Charles, le premier jour d'aoust 1450, et entre aultres de toulte la droicture de la forest de Lyons. » — Sentence des Requêtes du palais à Rouen au profit des religieuses de Saint-Sauveur d'Évreux contre le cardinal de Bourbon, archevêque, le chapitre de Rouen, et le curé de

Crétot, joints ensemble, au sujet des dîmes des terres nouvellement essartées et fieffées par le Roi dans les forêts du Trait, Gravenchon et Caudebec, 14 février 1582. — Consultations de l'avocat Langlois de Louvres. — Copie de l'enquête faite à Lyons, à la requête de l'abbé et des religieux de Cerisy, contre l'abbé de Lilledieu, 1737. — États de frais de procès.

G. 4188. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1522-1678. — Adjudication par Jean Le Sueur, conseiller du Roi en la cour du parlement de Normandie, commissaire du Roi en cette partie, de plusieurs terres vaines et vagues en la forêt de Lyons, 1522; adjudicataire, Antoine du Mesnil-Jourdain, écuyer, sieur de Rosay; tenu de faire à ses dépens, dans le délai d'un an et demi, entre la forêt et les fieffes, « des fosses de 3 pieds de profond à reez de terre et de 3 pieds de haut sur le condos et de 4 pieds de large à fleur de terre. » — Fieffe faite, par les Trésoriers de France, de 9 acres, à la Mare-au-Cerf en la paroisse de Lyons, 1543. — Aliénations, dans la forêt de Lyons, du lieu dit la garde Belleface, par la Chambre souveraine établie par le Roi pour la vente des forêts et bois de Normandie. — Extraits de déclarations fournies pour le terrier de la vicomté de Lyons en 1678. — Lieux dits indiqués vers Rosay : le défends de Touffreville, le Roulle, le Fray Benoist, le Vaumichon, le Gouffre, le Val-aux-Anes, le Vaubaignard, le hameau de la Villenaise, le Camp Courbet, le Camp Saillard, le Quesne Varin, les Gasquerettes, 1522; — vers Fleury, la Lande de Cerisay, la Mère Herbe, le Camp Jean, la Boullaye, la Vallée Godard, le Vau de la Coudraye, le Chêne Hulin, au Tronquay, la Mare au Quesne, 1570; — le Buisson des Saulx, le Clos Bocquet, le chemin de Dieppe à Paris, les Doublets, la Fiefferme, la Fieffe, les Fieffes, la Fontaine du Houx, la Fosse Liénard, la Haye, la Lande Vastel, les Landeaux, les Landes, la Maladerie, les Malières, Maurepas, le Moulin à vent, le Nouveau Monde, le Petit Clos, les Poules, la Penne, la Rocque, la Saussaye, la Sottinière, les Soulles, la Sablonnière, la Vallée Thomire, le Vau Roux, la Vieille Tour, le Viteneuil, à Bezu, 1678; — le Val Saint-Pierre, et le Val Vaudry à Croisy, 1678; — les Angles, les Beauregard, les Blanches Épines, le Bordel, Caillouettes, la Chenotière, la Claire Lande, le Clos Cauchois, le Clos Sonnet, les Cornets, les Cornets Gauquain, la Fieffe Hébert, le Four à Cendre, le Four du Saux, la Fosse Labbé, le Fresne, la ferme de la Garenne, le Grand Fray, les Landes, l'Anglet-Jacquet, la Lande Gouin, Languetuit, Langlet, la Mare Housset, la Mare de Boulay, la Mare Rouge, la Maréchale, la Motte aux Anglais, la Tremblaye, la Trouée de Noyon, le Val Saint-Pierre, le Val des Carrières, le Vallenger, 1679. — Mention d'Antoine Bouju, écuyer, sieur de Saint-Martin, lieutenant du maître des eaux-et-forêts de Lyons, 1522; — de François de Mony, sieur de Richebourg, 1570; — de noble homme Louis de Benseradde, maître des eaux-et-forêts au bailliage de Gisors, 1582; — de Philippe de Brossard, de Damien Le Vaillant, de Georges Le Tac, sieur de Hautecourt, de Louis de Courcelle, sieur de Belleface, du sieur de Bernartpré, de Nicolas Le Vaillant, sieur de Rougefosse, 1678; — de Philippe Godart, écuyer, sieur de Glatigny, procureur du Roi au bailliage vicomtal de Lyons, eaux-et-forêts et capitainerie des chasses de Lyons et Gisors, subdélégué de l'Intendant; — de Charles de Dampierre, sieur de Thiboutot, curateur de Paul de Dampierre, sieur de la Bardouillière; — de Jean de Limoges, sieur de Saint-Just, fils du sieur du Fayel et d'Élisabeth Le Diacre; — de Jean de la Varie, etc, 1679.

G. 4189. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

Fin du XVIII[e] siècle. — « État des dixmes que possèdent Messieurs les haut doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen dans la forest de Lions, divisé alphabétiquement par paroisses sous 3 colonnes, la 1[re] portant les numéros des plans, la 2[e] les noms des propriétaires; et la 3[e] subdivisée en 3, porte la contenance de chaque numéro par acres, vergées et perches. » — Les colonnes des contenances sont restées en blanc.

G. 4190. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 117 pièces, papier; 3 plans (2 imprimés.)

1454 (copie) **-1782.** — Pièces de procédures relatives à divers procès au sujet des dîmes de la forêt de Lyons. — Copies et extraits d'aveux de l'abbaye de Cerisy, 1454. — Procès entre Philippe Collecte, curé de Saint-Denis en Lyons, et les religieux de Notre-Dame de Mortemer pour les dîmes de la Lande Beauffichel et Besseguay sur Lyons, 1503. — Procès entre les chanoines de Rouen, ayant pris le fait et cause de Jean Renard, leur receveur, et Guillaume Bremontier, leur fermier, pour les dîmes, tant anciennes que novales, de la paroisse de Lyons, 1612. — Autre procès avec un nommé Jacques Durand, 1667. — Copie d'aveu rendu à Claude-Louis Fusée, chevalier, comte de Voisenon, sieur du plein fief de Montigny, s'étendant à Nolleval, fief de la Halotière, Sigy, Rouvray, Saint-Samson, Mauquenchy, Roncherolles-en-Bray, Saint-Martin-le-Blanc, le Mauray, seigneur patron honoraire de Mauquenchy, par

Nicolas Doulé, prieur curé de Boissay, demeurant au Montaimé, 1728 (copie). — Procès entre le chapitre et le sieur Duval, curé de Montagny, 1761. — Plan représentant une échelle de 200 toises pour tous les plans du domaine de Lyons appartenant au duc de Penthièvre en 1764. — Plan de la terre du Val-Aubourg, 1771.—Lettres du comte d'Auger : dans une lettre datée de Fleury-la-Forêt, 9 juillet 1774, il prie le chapitre de lui procurer un chapelain en état de tenir les petites écoles : « pourquoi il faut qu'il écrive passablement pour pouvoir apprendre aux enfants, et qu'il sache pour le moins les 4 premières règles de l'arithmétique et l'orthographe ; que d'ailleurs ce soit un homme de bonne vie et mœurs. » — Procès avec Louis Delaunay, curé de Lyons, lequel avait fait enlever 11 gerbes d'avoine récoltées par le fermier de M. Groult de la Chapelle, bailli vicomte de Lyons, au triège de la Bosse, ferme des Landes, 1778. — « Réponse pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen au mémoire imprimé sous le titre de Protestation de nullité, signifié le 20 février 1782 par les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Cerisy, appellants de sentence rendue au bailliage de Rouen, le 6 mai 1779, en la présence de M. le comte d'Auger. » — « Réponse à griefs et moyens d'appel que donnent, en la 1re chambre des enquêtes du parlement de Normandie, les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen intimés en appel contre M. Paul d'Albert de Luynes, cardinal archevêque de Sens et abbé de l'abbaye de Saint-Vigor de Cerisy, en la présence de M. le comte d'Auger, seigneur et patron de la paroisse de Fleury, 1779 (imprimés).

G. 4191. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1551-1781. — Procès entre le chapitre et les curés de Saint-Denis de Lyons : Jean Brémontier, fin du XVIe siècle ; Martin Bindel, 1614-1624 ; François-Simon Ozenne, 1724, au sujet des dîmes de la forêt de Lyons. — Procès entre le chapitre et les fermiers des dîmes et les cautions desdits fermiers. — Autre procès entre le chapitre, le cardinal de Luynes, abbé de Cerisy, et les religieux de cette abbaye, au sujet de la dîme des bois nouvellement plantés sur les essarts de la forêt de Lyons ; mémoires, consultations d'avocats, 1774-1777. — Baux des dîmes. — Extrait des déclarations fournies au papier terrier de la vicomté de Lyons, par les propriétaires des terres défrichées en ladite forêt, sur lesquelles MM. du chapitre ont droit de percevoir les trois quarts des dîmes, 1678. — Lieux dits indiqués : la lande de Beautil, le triège du Val Bérenger, 1579 ; — Bezegay, le Grand-Fray, le hameau des Livres ou Pré Brandon, les Hogues, la Bosse, le Mané Fourrai, la Côte du Montjoli, la Houssaye, les Landes Louvel, le hameau de la Villenaise, les Tesnières, 1678.

G. 4192. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1610-1624. — Procès au Conseil d'État entre le chapitre et l'abbé de Cerisy, d'une part, et Martin Bindel, curé de Lyons, d'autre part, au sujet des dîmes sur 14 pièces de terre en la paroisse de Lyons. — Mémoires, réponses, enquêtes par Robert Dyel, conseiller au parlement 1613, 1618. — Arrêt du Parlement en faveur du chapitre. — Trièges et lieux dits indiqués : Bezeguay, la Bonnetière, Chef-de-Ville, le Chesne Varin, le Clos Châtelain, le Cornouiller, Croixmesnil, le Destroit, l'Essart Mador, les Landes Louvel, la Maison Blanche, le Manoir Fourré, la Rouge Bortique, Rouge Brecque, Val Baignard, Vallée de Puchay, la Vallerie.

G. 4193. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier.

1720-1732. — Procès entre le chapitre et Simon-François Ozenne, curé de Lyons-la-Forêt, au sujet de certaines dîmes de la forêt de Lyons, sises en la paroisse de Lyons. — Sentence des Requêtes du palais qui accorde au chapitre la provision de ces dîmes ; arrêt de confirmation de cette sentence. — Mémoires, terriers, extrait d'arpentage. — Mémoire des grains enlevés de force par le curé en 1721. — Lieux dits : l'Essart Mador, la Bosse, les Boullots, la Villenaise, le Chesne Varin, la Mare Brocquet, Tesnières, la Vallerie, Hideuse, les Landes Louvel, Val Baignard, Beseguay, la Maison Blanche, la Vallée du Four, la Manoir Fourrel, la Chesnaye Gaffer, le Petit-Clos, Croix-Mesnil, les Fieffes Auger, la Bouffetière, le Détroit, le Clos d'Aragon.

G. 4194. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1606-1733. — Procès au bailliage de Lyons et aux Requêtes du palais, au sujet des dîmes de Lyons, entre le chapitre et les fermiers pour défaut de paiement des fermages ; — entre le chapitre et les curés pour la dîme des nouvelles fieffes. — Transaction avec le curé Germain Le Maçon, 1578. — Déclaration des terres fieffées en la forêt de Lyons, à Boché, à Bessegué, au Chesne Varin, au Clos Châtelain, à la Mare Broquet, au Petit-Clos, 1598. — Mention des curés de Lyons : Jean Bremontier, 1598, 1606 ; Michel Freslard, sieur de Beauvais, 1669, 1671 ;

Ozenne, 1722; — de Jean Cheramy, curé de Saint-Martin au Bosc, et de Nicolas de Doudeauville, sieur de la Gaudille, 1591; — de Marguerite de Fouilleuse, veuve de Jean-Jacques Delamare, écuyer, sieur du Chesne Varin, 1649; — des lieux dits la Villenaize, 1607; les Boullots, la Mare Broquet, 1649.

G. 4195. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1553-1566. — Pièces concernant le patronage de Beauficel, alternatif entre l'archevêque et le seigneur du lieu. — Mainlevée donnée par Jean De la Porte, écuyer, lieutenant général du bailli de Gisors, aux héritiers de défunt maître Claude Guyon pour leur fief de Beauficel; il est reconnu, en la congrégation et assemblée des nobles et noblement tenant fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Gisors, suivant les lettres patentes du Roi du 20 juin précédent, que lesdits héritiers étaient exempts du ban et arrière-ban, comme bourgeois de Rouen, 10 juillet 1553; signé : J. De la Porte, De la Fontaine, La Vache, Ladvenant. — Acte passé en la sacristie de la cathédrale de Rouen, devant Jacques Dufour, notaire apostolique, par lequel Jacques de la Houssaye renonce à la résignation faite en sa faveur, par son oncle Denis de la Houssaye, de son canonicat et de la cure de Notre-Dame *de Bello-Fichello*, 1554. — A la vacance de cette cure par le décès dudit Denis de la Houssaye, François Guyot, notaire du Roi et seigneur de Beauficel, présente à l'archevêque, pour remplir ce bénéfice, maître Adrien Dubosc, 1555. — Procès à cette occasion entre ledit Guyot, soi-disant patron, Adrien Dubosc et l'archevêque, le cardinal de Vendôme. — Arrêt du Parlement en faveur dudit Dubosc; provisions qui lui sont délivrées par le vicaire général Michel Le Bret; prise de possession. — Sentence de Robert Grandin, lieutenant particulier du bailli de Gisors et Lyons; séquestre et adjudication des fruits de la cure de Beauficel par suite d'un procès entre Benoît Adrien, chanoine de Notre-Dame de Blainville, pourvu à la cure de Beauficel, le cardinal archevêque de Rouen et maître Georges Loys, 24 juillet 1566.

G. 4196 (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1482-1747. — Procès, entre le chapitre et les curés de Beauficel, au sujet des dîmes d'anciennes et nouvelles fieffes de la forêt de Lyons, limitrophes de ladite paroisse, 1555-1747. — Copie d'un contrat de cession faite, par Guillot Lhuillier, à Jean de la Chapelle, de 7 acres de terre, moyennant 62 deniers de rente par acre, ladite pièce située au hameau du Quesnay et ayant appartenu à messire Guillaume de Calletot, 19 novembre 1482. — Fieffe de 14 acres de terre au lieu nommé le clos des Belles-Épines par Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, 5 août 1488. — Déclaration par Thomas Maignard, général en la cour des Aides, des héritages qu'il tient du Roi en la châtellenie de Lyons, paroisse de Beauficel, 1541. — Extrait des registres du greffe du vicomte de Lyons : décret des biens ayant appartenu à Michel Follie, écuyer, à la requête de Pierre de Courcol, sieur de Fleury, 18 août 1561. — Déclaration par Nicolas Lefebvre, curé de Beauficel, des pièces de terre sur lesquelles il prétendait avoir droit de cueillir la dîme, 1583. — Sentence de Claude Ogier, lieutenant vicomtal, au siége de Lyons, de M. le bailli de Gisors, au profit dudit curé contre Robert Grandin, lieutenant du bailli et capitaine de Gisors, ayant épousé la demoiselle Marie de Ricarville, veuve de Pierre de Courcol, seigneur de Fleury, au sujet de la dîme sur 2 pièces de terre à Beauficel, au triège de Belle-Épine, 1586. — Procès entre ledit curé de Beauficel et Pierre Angren, curé de Fleury, au sujet de la dîme sur lesdites deux pièces de terre, 1593. — Procès entre le chapitre et plusieurs fermiers des dîmes, 1599-1613. — Mention de Richard Maignard, écuyer, vicomte de Lyons et garde des sceaux aux obligations de la châtellenie dudit lieu pour Antoine Postel, baron de Lyons pour le Roi, 1482; — de Pierre Freslard, lieutenant du bailli de Gisors à Lyons; — des curés de Beauficel : Louis Le Lieur, 1667; Philippe Folleville, 1722; François Ozenne, 1731; — de Charles de Caumont, écuyer, sieur du Bout-du-Bois, 1675.

G. 4197. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1754-1756. — Baux des dîmes de la paroisse de Beauficel en Lyons. — Prix des baux : en 1543, 16 livres; en 1549, 20; en 1552, 19; en 1570, 11; en 1582, 43; en 1596, 1603, 76; en 1609, 150; en 1612, 120; en 1618, 135; en 1626, 126; en 1630, 130; en 1636, 120; en 1642, 125; en 1655, 1658, 100; en 1673, 1678, 1691, 140; en 1693, 165 : en 1700, 195; en 1711, 200; en 1720, 205; en 1725, 235. — Fermier en 1570, 1573, Robert Dieupart, verdier et châtelain de Lyons. — Sentence des Requêtes du palais à Rouen, qui déclare converti et exécutoire le bail sous seing-privé fait par le sieur Toussaint Gallopin, curé de Beauficel, des dîmes des terres défrichées en sa paroisse, moyennant 125 livres par an pendant 6 ans, 3 décembre 1542. — Déclarations, mémoires relatifs à la quantité de terres sujettes à la dîme du chapitre, en la paroisse de Beauficel.

G. 4198. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1398-1723. — Procès pour les dîmes de Beauvoir-en-Lyons. — Relation par le sergent Robin Doyen, à son très-cher seigneur Mgr le bailli de Rouen et de Gisors (Jean de la Tuile) : conformément à son ordre il a assigné le prieur de Saint-Paul en Lyons, en la personne de Michel Hebert, son compagnon, pour avoir à procéder, sur un bref de nouvelle dessaisine pris contre ledit prieur par l'archevêque et le chapitre, au sujet de la dîme des avoines ès *landeaux* de la forêt de Lyons, 3 août 1398. — Procès, aux assises de Lyons, entre l'archevêque Georges d'Amboise et Jean Brunel, curé de Lyons, et le prieur de Saint-Paul de Lyons, pour les dîmes du Camp Caillot en la forêt de Lyons; mémoires et autres pièces de procédure; dans une de ces pièces on remarque cette phrase proverbiale : « Se plus avant il veult demander, il mect sa faucille en autruy blé, qui est chose de malle recommandation », et la mention du hameau des Monts et des Carreaux du Boshyon. — Autre procès, au sujet des dîmes des fieffes en la paroisse de Beauvoir-en-Lyons, entre le cardinal de Bourbon et le chapitre, d'une part, et Mathurin Robillard, curé d'autre part, 1555-1558; — entre les archevêques et le chapitre, les fermiers et sous-fermiers des dîmes et les curés, notamment Jacques Lherminier, 1609; Jean Potin, 1634. — Mention du sieur de Naynville, prieur de Saint-Paul en Lyons, 1634.

G. 4199. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1570 (copie)-**1782.** — Copie d'une sentence des Requêtes, sur un procès entre Guillaume Chauvette, chanoine prébendé en l'église de Tours, aumônier ordinaire du Roi, prieur de Saint-Paul de Lyons, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Vigor de Cerisy, et Jacques Lherminier, curé de Beauvoir-en-Lyons, d'une part, et le chapitre de Rouen, l'abbaye de Cerisy et Antoine Regnart, abbé commendataire de Notre-Dame de Bellozanne, décimateurs de la paroisse, d'autre part, au sujet de la contribution aux réparations du chancel de Beauvoir; ceux-ci sont condamnés à y contribuer en leur contingent, 8 novembre 1600. — Devis des ouvrages qu'il convient faire au chœur et chancel de l'église de Beauvoir-en-Lyons, tant aux maçonneries qu'aux charpentes et couvertures en tuiles; Jacques Hongnard, entrepreneur; devis signé par les décimateurs, le chapitre représenté par le chanoine Le Clercq; de Maupin, abbé de Saint-Laurent; de Belloy, prieur de Bellozanne; Demelle, prieur claustral de Saint-Laurent, et Corneillot, prieur de Beauvoir, 16 juin 1750. — Deux lettres de l'évêque de Bayeux, abbé de Cerisy, au chanoine Le Clercq, pour lui annoncer qu'il contribuera à la réparation du chancel de Beauvoir, 1748, et pour un quart aux charités que le chapitre fera dans les paroisses de la forêt de Lyons, 1752. — État des terres défrichées dans les paroisses de Beauvoir en Lyons et de Beaufîcel.— Copies des adjudications, faites par MM. de Bauquemare et de Thou, des terres fieffées en la paroisse de Beauvoir. — Déclaration des terres d'ancienne et nouvelle fieffe sur lesquelles le chapitre perçoit les trois quarts de la dîme. — Certificats au sujet des terres sur lesquelles le chapitre a droit de percevoir la dîme.

G. 4200. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1566-1763. — Baux par l'archevêque et par le chapitre de Rouen des dîmes de Beauvoir-en-Lyons, tant des anciennes dîmes que de celles à recueillir sur les terres fieffées, vers la fin du XVI[e] siècle.— Fermiers des dîmes : Denis Le Tonnelier, vicaire de Beauvoir, 1571, 1577; Dom Honoré Caussien, religieux, plus tard sous-prieur du prieuré de Saint-Laurent en Lyons, curé de Beauvoir, 1574-1582; — Adrien Le Vasseur et Adrien Arachequesne, vicaires de Beauvoir, 1594; — Dom Jean Potin, curé de la même paroisse, 1658; — Charles de Caqueray, écuyer sieur de la Crique, maître de la verrerie des Routieux, 1747. — Transaction entre l'archevêque et le chapitre, d'une part, et Dom Honoré Caussien, précité, au sujet des dîmes novales, grosses, vertes et menues des terres des fieffes puis naguères faites ès enclaves de la forêt de Lyons, contigues à la paroisse de Beauvoir, par Jacques de Bauquemare, premier président du parlement, et autres commissaires du Roi; ledit Caussien se départ de tous procès, et néanmoins, « en cas que les personnes qui auroient fieffé lesdites terres eussent basty et édiffié, bastissent ou édifiassent à l'advenir, et que les habitants d'icelles allassent recevoir leurs sacrements en l'église de Beauvais, ont lesdits archevêque, doien et chapitre remis et remettent audit curé les dixmes personnelles, mixtes et vertes desdites fieffes, réservé les dixmes des lins et chanvres et grosses dixmes, à titre de ferme, de toutes lesdites dixmes, y compris celles des lins et chanvres et les grosses dixmes, » 13 juillet 1574. — Autres transactions, 1576, 1578. — Lieux dits indiqués : l'Administraquerie, le triége du Cable, la vente des Carreaux, la carrière de Mortemer, Guinquet, le Hêtre Allain, la Mare Julien, le Pré Brandon, 1576; — les Acres, la Boullaye, les cheminages des Routieux, du Clos Grimouyn, de Beauvoir-le-Chouquet, la Croix-à-

Mallet, la Croix-des-Monts, la route qui mène de la Lande à la forêt, le grand chemin royal de Dieppe à Paris, les trièges des Estots, de la Guyenne, du Hasoy, le ruage des Livrais, la Maladerie de Beauvoir, la Mare aux Malades, le Mont-Cornet, le triège du Trou, Claque Oreille, la vente aux Saux, la vente Benoist, la vente Saint-Aubin, le triège des Wlloz, 1578; le triège de la Chienne, le bosquereau du sieur du Hazé, 1598. — Mention de Jessé Thorel, religieux, bailli de Saint-Ouen de Rouen, prieur de Saint-Laurent en Lyons, collateur de la cure de Beauvoir, 1576; — du capitaine de Saint-Ysmes, de Roulant Danjou, curé de la Feuillie, 1578.

G. 4201. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1528-1781. — Procès, au sujet des dîmes des anciennes et nouvelles fieffes de Bezancourt, entre le cardinal de Bourbon, abbé de Cerisy, et les chanoines de Rouen, d'une part, et les curés de cette paroisse et du Tronquay, et les religieux de Saint-Germer de Fly, d'autre part. — Mémoires, sentences, arrêts, lettres de committimus. — Inventaire des pièces produites contre le curé de Bezancourt, Pierre de Foville, abbé de Vauchrestien, 1540. — Mémoire pour le cardinal de Bourbon, 1573 : « Durant les guerres entre les François et les Anglois, qui occupoient lors la Normandie, quelques gens, s'estans retirés au fort de la forest pour la crainte des gens de guerre, auroient fait quelques petites loges. Aussi les rois, princes et seigneurs, qui chassoient souvent en la forest de Lyons, auroient fait faire des feuillées pour y boire et manger, se reposer et mettre à couvert. Par succession de temps, les feuillées et loges ont été faites des hameaux et bourgs, villages et villes. On y a basty des églises et faict des paroisses. La plus ancienne paroisse de ladicte forest est la Feuillie, ainsi appelée des premières feuillées faictes en ladicte forest pour la commodité de la chasse. » — Requêtes adressées au chapitre par les curés de Bezancourt : Jean Haye, 1595; il dit « que la pluspart de ses paroissiens se sont retirés sur les novales pour esviter aux dîmes ; » — Mathieu Payelle; il dit que les terres de sa paroisse sont demeurées en friche, à cause des passages des gens de guerre et de la pauvreté du pays. — Procès avec les fermiers pour le paiement des dîmes. — Mention du sieur du Vieu, lieutenant général d'Adrien Tiercelin, chevalier, sieur de Brosse, capitaine du château de Loches, l'un des gentilshommes de la chambre du Roi, bailli et capitaine de Gisors, 2 septembre 1540; — de François Grandin, lieutenant, en la châtellenie de Lyons, du bailli de Gisors, 12 janvier 1541 (V. S.); — de Guillaume Argnoult, curé de Bezancourt, 1528, signalé comme décédé, 1540; — d'Engran de Blainville, autre curé de Bezancourt, 1573; — de frère Jacques Le Cuillier, religieux de Lilledieu, curé du Tronquay, 1573. — Lieux dits indiqués : la Lande Pilavoine, le Landel de Bosquentin, actuellement le Landel Folliot, 1528, 1540 ; la vallée d'Olle, l'Aventure de Faulte d'argent, le Hamel le long du Bosc 1594 ; le triège de Faute d'argent, et la Lande Hédiart, 1651.

G. 4202. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1549-1763. — Baux des dîmes de la paroisse de Bezancourt. — Prix des baux : en 1549, 30 livres; en 1552, 31; en 1555, 27; en 1570, 35; en 1573, 50; en 1588, 190; en 1612, 204; en 1624, 250; en 1636, 350; en 1642, 350; en 1660, 1669, 370, etc. — Fermiers des dîmes : Enguerran de Blainville, 1574; Mathieu Payelle, 1651. — Bail fait, à Richard Robert et à Guillaume Prunier, de 195 acres de terre nouvellement fieffées par M. de Bauquemare, 1573; mention, dans ce bail, de Nicolas Le Bourracher, sieur de Saint-Pierre à Champs, d'Eustache d'Espinay, de Pierre du Bec, sieur de Vardes, de Pierre de Villers, de Damien de Cacqueray.

G. 4203. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier (2 imprimés.)

1488-1708. — Procès, à l'officialité de Rouen, entre l'archevêque et le chapitre, d'une part, Nicolas De la Rue, curé de Bezu-la-Forêt, et Nicolas Quiefdeville, prêtre, son fermier, d'autre part, au sujet de la perception de la dîme sur la lande de Martigny en la forêt de Lyons, 1488; enquêtes, dépositions de témoins, notamment de Raoul Le Berruyer, chapelain et fermier de l'église paroissiale de Morgny; de Pierre Le Cordier, curé de Lilly; de Jean Mabire, Jovenet Grandin et Thomas Le Duc, clercs de Fleury et de Lilly : *Vidit, quasi ad distanciam 3 tractuum arcus ab ecclesia de Besuto, quoddam vetus manerium ruinosum quod alias, ut apparebat et apparet, fuerat sumptuose edificatum et nuncupabatur* le manoir du Roy, *et sedet juxta locum fontis qui vulgo* la fontaine du Houx *appellatur, in quo manerio est quedam capella in honore Sancti Eutropii constructa et fundata, et, prout audivit dici loquens, Jametus Lesage accepit (dictum manerium) a domino nostro Rege... Est quedam capella Sancti Eutropii ubi fiebant peregrinagia et oblationes. Audivit dici a multis senibus quod, quando rex Francie conversabatur et residebat in dicto manerio, quod dicebatur Camera regia, curatus loci de Besuto percipiebat oblationes omnimodas*

que fiebant in eadem capella. Preterea dicit quod, de tempore sue juventutis, vidit plures arbores fructiferas juxta locum... Vidit, de pluribus annis quibus Johannes Langlois (le curé de Bezu) *instruebat loquentem et alios nonnullos juvenes in litteris et parvis libris, ante tempus treugarum,* (*quod*) *erant in loco dicti manerii aliqui residentes... De tempore Anglorum vidit loquens quod, dum Anglici faciebant piscari vivarium, solvebant eidem curato decimam piscium... Dictum manerium fuit olim mire compositionis, locus insignis et habitatio regalis ubi reges Francorum et principes solebant residere.* — Lieux dits indiqués : le Val Rose, l'Anglet du Roy, la lande de Bellefouache, les landeaux de Martigny, le Tremble au Feugneur, le Merisier Fosse. — Mention de lin livré par *fagots* (*lini tres aut quatuor fagotos*); d'un chene perforé ou coupé *pro signo bourne seu devisie*; du témoignage d'un homme mort, il y avait 6 ans, à l'âge d'environ 120 ans, 1488. — Procès entre le chapitre et les curés de Bezu et de Fleury, Innocent Badde; et Jean Engren; sentence portant que les fermiers des chanoines approfiteront par compte et nombre les dîmes des novales, 1588. — Transaction avec les curés de Bezu, Innocent Badde, 1591; H. Le Chevallier, 1682; François Duval, 1703. — Procès entre le chapitre et ses fermiers des dîmes à Bezu.

G. 4204. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1543-1763. — Baux des dîmes de Bezu-la-Forêt. — Prix des baux : en 1543, 100 livres; en 1566, 142; en 1573, 230; en 1693, 495; en 1700, 500; en 1746, 1310. — Arpentage de quelques terres en litige, 1621, aux triéges du Haut Chemin ou de la Trouée au Coq, et du Clos Benard. — Copie d'un aveu rendu au seigneur de Mainneville pour 3 acres de terre tenues du fief des Landes. — Lettres du marquis Dauvet, relatives à la mouvance des dites acres. — Cotisation de MM. du chapitre pour la nourriture des pauvres de Bezu, 1623.

G. 4205. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1571-1763. — Baux des dîmes de la paroisse de Saint-Martin du Coudray. — Procès au sujet des dîmes entre le cardinal de Bourbon, Jean Le Vallois et Eustache Osmont, le premier curé, le second vicaire du Coudray, 1571, 1599. — Accord entre le cardinal de Bourbon et le chapitre, et ledit curé, au sujet « des dîmes novales, vertes et menues des terres des fieffes puis naguères faites aux enclaves de la forêt de Lyons, par messire Jacques de Bauquemare, premier président du parlement, et autres commissaires députés »... Dans le cas où l'on bâtiroit sur les fieffes et où les nouveaux habitans iroient recevoir leurs sacrements en l'église de Couldray, l'archevesque et les chanoines remettroient au curé les dîmes personnelles, mixtes et vertes desdites fieffes, à la réserve des dîmes des lins, chanvres et grosses dîmes, » 1574. — « Déclaration que baille Michel Mauger, prestre, demeurant en la paroisse du Couldray, des antiennes que nouvelles fieffes, » 1599. — Autre procès avec le curé Charles Osmont, 1651. — Lieux dits indiqués : le Vau Rosier, le triège de Triboullay, la fieffe du sieur de Boisemont, 1599; la Caille de Puchay, le triège du Quesne au Leu, 1602.

G. 4206. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1573-1762. — Transactions, au sujet des dîmes des nouvelles fieffes de la paroisse de Croisy, entre le chapitre et les curés de la paroisse : Jean de Conches, 1574; Jean Nepveu, 1591. — Baux des dîmes de la paroisse de la Haye-en-Lyons, 1587. — Mention, en 1588, de la fieffe du sieur de la Salle, de la fieffe du sieur de Granterre, du cheminage de la Porquerie, du triège de la Houssaye.

G. 4207. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1573-1774. — Déclarations des terres novales de la paroisse de Doudeauville. — Procès, au sujet des dîmes, entre les chanoines et les curés de la paroisse : Robert de Malhortie, en même temps sous-prieur de Saint-Laurent en Lyons, 1573; Charles Le Moyne, 1588; Louis Potart, 1597; Trougard, 1650; Pierre-François Vallée, 1747. — Rapport fait au chapitre par Antoine Cauchois, chapelain de Doudeauville. Les pièces de terres sur lesquelles le chapitre percevait les dîmes, « ont esté battues d'une telle sorte, de l'orage de la gresle survenue le 16 juillet 1650, que toutes les levées n'ont point vallu l'approufitement, comme en estant esté la plus grande partie sur le champ, n'ayant peu trouver de manouvrier ni de syeurs qui les ayent voulu approffiter à la moitié des espèces..... arbres arrachés par la violence de la tempeste qui arriva le jour susdit environ sur les 9 à 10 heures du soir, » 1650. — Baux des dîmes. — Transaction avec le curé Robert de Malhortie, 1574. — Mention de Nicolas de la Gaudille, écuyer, sieur de la Grippière, de Jacques de la Gaudille, écuyer, sieur de Doudeauville, 1588. — Lieux dits indiqués, en 1597 : la Belle-Lande, le Boc l'Abbé, l'Essart, les Frières, le Grandval, le Hêtre, le Trésor; en 1650, le Bois l'Abbé, la Fieffe Neuve, le Four à chaux; en 1774, l'Acre d'Enfer, la Bellande, la chapelle Sainte-

Véronique, le Clos Jacobin, les Fieffes au Gasse, le Genestray.

G. 4208. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1488-1735. — Lettres de l'official de Rouen : consentement donné par le chapitre à un accord conclu pour l'érection d'un chancel en l'église de la Feuillie ; l'archevêque, le chapitre et les religieux de Cerisy abandonnent aux trésoriers et paroissiens, pour cette construction, la perception des dîmes pendant l'année 1490, sans préjudice de leurs droits pour l'avenir, 9 février 1487 (V. S.). — Quittance d'une somme de 20 livres payée par le chapitre pour sa part de contribution à la réparation du chancel, 1519. — Procès de la paroisse avec le chapitre de Rouen pour les réparations du chancel, 1691-1692. — Titres de propriété de la ferme du Vertfour, en la paroisse de la Feuillie. — Vente de ladite ferme au chapitre, pour 3,800 livres, par Pierre Bouju, chevalier, seigneur de Bosc le Borgne, 3 mai 1645. — Aveu rendu, pour cette ferme, par le chapitre à Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, comte de Gisors, 1735. — Pièces diverses de procédures relatives aux dimes.

G. 4209. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1522-1543. — Procès entre le chapitre et Jean Bouju, curé de la Feuillie, au sujet des dîmes. — État de quelques fieffes faites par M. Jean Le Sueur, conseiller au parlement de Rouen, comme commissaire du Roi, en la paroisse de la Feuillie, au triège de la Vallée de la Carrière de Mortemer, au Val des Mazis Bocquet, à la Grippe de Noleval, à la Plange, au hameau des Vieilles-Ventes, à la Vallée Dangereuse, 1522.— Information faite par François Dupré, seigneur de Cossigny, conseiller du Roi au grand Conseil, 1541 ; distance indiquée par jet de boule et trait d'arc. — Fragments de tuileries reconnus en la forêt ; le curé conteste le fait, prétendant qu'il était défendu d'en établir par les ordonnances ; — chaussée menant aux restes d'un ancien château près de l'église ; le curé dit qu'il s'y trouvait autrefois deux tours et que ce château s'appelait Mathebrune ; on trouva, en effet, à un demi-pied de profondeur, du pavé de carreau comme pavé de salle et des carreaux de grès pris dans les racines d'un vieux chêne. — Mention du chemin appelé la rue de Richebourg menant à Fleury-la-Forêt. — Autre information faite, en février 1543, par Jean de Bogis, commissaire du Conseil d'État, au sujet des mêmes contestations. D'après les dires du curé, « la paroisse de la Feuillie s'estendoit, d'un bout, jusques au chemin de Rouen tendant à Gournay, qui passe parmi les Grands Genêts, faisant séparation de la paroisse de Beauvoys et de la Feuillie, d'autre bout, la forest eu triage de Richebourt, d'un boult icelle forest eu triage et de celle de Nolleval et Boulay et d'autre costé la forest et triage des Vieilles-Ventes et jusques au Val de la Couldre. »— Huit hameaux dans cette étendue : le Champ Jehan, le Pavillon, les Vieilles-Ventes, Entre deux Landes, le Haut Manoir, le Breuillet, les Teurtres, les Mazis Bocquet. Depuis 300 ans, il y avait en ces hameaux des terres labourables cultivées et plantées ; on y voyait encore « apparence de moulin à vent, caves, puits, maisons et édifices, ruinez et tombez par fortune des guerres, famines ou autrement », et des masures délaissées. Le curé prétendait avoir perçu la dîme dans ces hameaux, notamment au lieu dit Mathebrune, ancien château royal ; il prouvait que ces dits hameaux faisaient partie de sa paroisse par l'ancien usage d'y porter successivement le *Corpus Domini* aux processions du Saint-Sacrement le jeudi et le dimanche. Les chanoines prétendaient que ces lieux n'étaient d'aucune paroisse et que la dîme leur en appartenait aux termes de la donation de l'archevêque Aimeric ; qu'au temps de ce prélat, il n'y avait point encore à la Feuillie d'église paroissiale et baptismale. Le peu d'importance de cette nouvelle paroisse était prouvé, suivant eux, par le chiffre du déport qui n'était, pour la Feuillie, que de 5 sous en 1453, de 40 sous en 1460. On prit pour « peindre la figure et faire la pourtraicture » des lieux en contestation, Félix Barate, prêtre, curé des Authieux, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Patrice, « personnage expérimenté en telles affaires et qui par cy-devant avoit faict plusieurs figures par ordonnance de la cour de parlement. » — Arrêt du Conseil sur ces contestations, par lequel on reconnaît au chapitre le droit de percevoir la dîme sur plusieurs pièces de terre, 1543.

G. 4210. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1543-1614. — Procès au Parlement et au grand Conseil, au sujet des dîmes de la Feuillie, entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et Jean Bouju, curé de cette paroisse, d'autre part. — Mémoires, inventaires de pièces, arrêts, déclarations de frais de procédures. — Mention de la fieffe du Cable au terroir de Beauvois en la paroisse de la Feuillie, 1551. — Autre procès entre le chapitre et Louis de Bouju, chanoine de Rouen, curé de la Feuillie. — Arrêt de la cour de Parlement qui casse et annulle une adjudication faite par le chapitre des dîmes de la Feuillie et enjoint au chapitre d'observer les ordonnances et réglements dans leurs baux

et adjudications, ledit arrêt rendu à la requête d'Adrien Behotte, chanoine, grand archidiacre, appelant comme d'abus de ladite adjudication, 23 janvier 1614.

G. 4211. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1586-1602. — Procès au grand Conseil et aux Requêtes du palais à Rouen, pour les dîmes de la Feuillie, entre le chapitre de Rouen et l'abbaye de Cerisy, d'une part, et Pierre Brunel, curé de cette paroisse, d'autre part. Mémoires, inventaires de pièces, arrêts. — Dans l'inventaire servant d'avertissement, produit par le chapitre par devers le grand Conseil contre Brunel en 1602 : « il y avoit encore ung aultre procès pendant en la cour de parlement de Rouen entre le dit Pierre Brunel et autres partyes pour raison de la cure de la Feuillie. Ceste cure de la Feuillie avoit cy-devant appartenu à M. François de Moy, sieur de Richebourg, lequel la faisoit tenir par M. Rolland Danjou, prestre. Le dit Richebourg fist résigner ladite cure par ledit Danjou audict Pierre Brunel, à la charge que ledit Richebourg jouyroit des dixmes des terres de sa maison dépendant de ladite cure et à la charge aussy de 50 escus de pension pour ledit Danjou et 200 livres pour l'entretènement de deux de ses enfants; en outre, que ledit Brunel résigneroit ladite cure toutefois et quantes et à telle personne qui seroit par luy requis. » — Mention des lieux dits les Ecouflières et les Teurtres.

G. 4212. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1587-1635. — Procès entre le chapitre et les sieurs Pierre Brunel et René Poisson, curés de la Feuillie, au sujet des dîmes. — Transaction avec le curé Brunel, 13 novembre 1603. — Déclaration des terres dépendant des nouvelles fieffes de la forêt de Lyons, comprises dans cette paroisse, 1617. — Enquête faite par Robert Dyel, conseiller au parlement, commissaire aux Requêtes du palais, 1617. — Extrait d'une sentence des Requêtes qui adjuge au chapitre les grosses dîmes de la Feuillie, dans lesquelles sont comprises celles des rabettes, 7 février 1619. — Transaction entre le chapitre et le curé René Poisson, par laquelle le chapitre cède à celui-ci la dîme sur deux pièces de terre, l'une de 7 acres au Haut-Manoir, triège du Moulin de la Motte, l'autre de 16 acres au Champ Chastellain, 1623. — Arrêt du Parlement du 28 juin 1635, qui condamne les propriétaires et habitants de la paroisse de la Feuillie à approfiter par compte et nombre les dîmes appartenant au chapitre.

G. 4213. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 126 pièces, papier (1 imprimé.)

1545 (copie)-**1634.** — Procès au grand Conseil et aux Requêtes du palais entre le chapitre et René Poisson, chapelain de la cathédrale et curé de la Feuillie, au sujet des dîmes de la paroisse, 1614-1624. — Mémoires, inventaires de pièces, arrêts. — Déclaration des terres sujettes aux dîmes novales. — Écrit du chapitre contre le curé, 1617 : « Encore que l'escript de response qui leur a esté produict porte en son inscription le nom et le titre de M[e] Poisson, se disant curé de la Feuillie, néantmoings le temps, que l'on dit père de vérité, qui descouvre les choses les plus cachées, et ce qui s'est passé en ce procès fairont recongnoistre que ce n'est qu'un nom emprunté par M. Paoul Dorcemaine, curé de Saint-Patrix de ceste ville, lequel *arma aliena movet quæ forma precaria celat*, et duquel la passion extraordinaire, en la poursuite sy animeuse de cest affaire, donne subject aux sieurs de chapitre de luy dire que la considération de la personne pour laquelle il poursuit, qui est son parent et son domestique, ne le devroit tellement emporter que d'oublier ce qui est de son debvoir et laisser ce qui est de sa profession pour poursuivre avec tant d'ardeur des procès pour autruy, *ne districta mens per varias causarum curas deffluat et ad celebrandum opus consultum enervata torpescat.* Il doibt craindre ce que disoit un ancien de sa profession, *multi pro parentibus suis perdidere animas, dum in illis plus amant carnem quam spiritum.* » — « Factum pour M. René Poisson, prestre, curé de la paroisse de la Fueillée en Lyons, deffendeur et évocqué, contre Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, demandeurs et évoquans : le différent est pour sçavoir et juger à qui appartiennent les dîmes des terres et novalles de ladite paroisse de la Fueillée, ou au dit curé, ou aus dits sieurs de chapitre. » — « Déclaration des terres contiguës et adjacentes de la paroisse de la Feuillie, fieffées, tant d'ancienneté que de nouveau, dépendant de la forêt de Lyons, » 1615. On y voit mentionnés les hameaux et les trièges suivants : Breville, le Champ Chastelain, le Champ Lict, à présent le Champ Jehan, les Champs Bertault, le Clos-au-Bis, les Cornets, l'Ecouflière, les Fourraux, le chemin de la Gripe, la côte de la Gripe, la Gripe de Nolleval, le Haistroy, le Haut-Manoir, la Lande ou le Moulin, la Lande Cerisey, la Lande du Cocerf, le Landel, la Louvetière, le Lyon Chaud, la Mare à la Bourc, la Mare aux Aygneaux, les Mazis, la Mioherbe, la Petite-Lande, les Fosses et la Quette des Minières, la Plange, la Quette, la

Ruette ou le grand Ruage, la Teurtière, les Teurtres, le Val de la Coudre, le Vaudely, les Vieilles-Ventes.

G. 4214. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier (2 imprimés.)

1545-1782. — Déclaration des terres sujettes à dîmes en la paroisse de la Feuillie. — Procès entre le chapitre et plusieurs fermiers des dîmes. — Procès contre Charles Olivier, verdier de Beauvoir en Lyons, 1618-1620. — Arrêt de la cour du Parlement qui adjuge à Guillaume Barbe le possessoire de la cure de Saint-Eustache de la Feuillie, contre le curé Pierre Brunel, qui en avait été privé pour cause de simonie, 1600. — « Mise pour la despence faicte par M. Pierre de la Place, chanoyne de Rouen, pour aller au grand Conseil pour la wyde du procès de Mgr l'archevesque de Rouen et de MM. du chappitre dudit lieu, à l'encontre de Me Jean Bouju, curé de la Feuillie, pour le descord de la dixme des terres des vieilles et nouvelles fieffes de la forest de Lyons, » 1547. — Requête adressée au chapitre par François de Moy, sieur de Richebourg : « la paroisse de la Feuillie est de grande estendue, y ayant 18 ou 20 hameaux, dont les aucuns sont esloignez de l'église de trois quarts de lieue ou plus. A l'occasion des fieffes naguères faites audit lieu, plusieurs personnes s'y sont retirées et y ont fait bâtir des maisons, ce qui a augmenté les dîmes du chapitre et redoublé la charge du curé. Il lui faut entretenir deux vicaires, nourrir le prédicateur pendant Avent et Carême, payer décimes, calendes, visites, sans être aidé en sorte quelconque de MM. du chapitre. » Il demande pour le curé le tiers de toutes les grosses dîmes, et le bail des deux autres tiers, 1587.

G. 4215. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1549-1771. — Baux des dîmes de la paroisse de la Feuillie, appartenant au chapitre de Rouen. Fermier des dîmes : Nicolas Dieupart, verdier et châtelain de Beauvoir en Lyons, 1573. — Transaction avec Roulant Danjou, curé de la paroisse ; celui-ci renonce au droit qu'il prétendait sur la dîme des nouvelles fieffes ; mais au cas où ceux qui y avaient bâti ou y bâtiraient viendraient recevoir les sacrements en l'église de la Feuillie, le curé percevrait les dîmes personnelles, mixtes et vertes de leurs fiefs, à l'exception des dîmes des lins, chanvres et grosses dîmes. De plus, l'archevêque et le chapitre lui permettent de jouir, à titre de ferme, des trois quarts des grosses dîmes et des dîmes des lins et chanvres. — Triéges indiqués dans cette transaction : la Plange, le Chesne-Hutin, Richebourg, les Champs Regnault, la Cuette des Maignières, les Carrières de Mortemer, le Pavillon, la Louveterie, les Fourraux, les Cornets.

G. 4216. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1614-1645. — Procès intenté par le chapitre, en 1614, au sieur de Richebourg, pour excès et outrages commis par le sieur de Pondau, son frère et domestique, en la personne de l'un des fermiers des dîmes. Personnes assignées à cette occasion : Paul Dorcemaine, curé de Saint-Patrice ; Nicolas Cousin, curé de Saint-Étienne la Grande-Église, Sébastien De Caux, vicaire de Saint-Maclou. — Autre procès intenté par le chapitre, en 1644, contre Charles de Mouy, chevalier, sieur de Richebourg, et Nicolas de Mouy, son frère, pour voies de fait commises contre les préposés du chapitre à la perception des dîmes. — Évocation solicitée par le chapitre, à raison des alliances que les sieurs de Richebourg avaient avec plusieurs conseillers au parlement. — Procès-verbal dressé par Grégoire Laffecteur, huissier royal, contre le sieur de Richebourg, pour outrages et menaces proférées par ce dernier, en recevant l'exploit de signification : « Laffecteur, je vois bien que m'en voulez. J'aimerois mieux qu'un autre me feist cella que vous. Je ne suis homme de condicion à traiter de la sorte. Voilà le dernier exploit que vous me ferez, car je vous ferai briser les os. Et moy luy ayant respondu : Mr, qu'il ne vous chaille, quand je ne vous aurois faict l'exploict, un autre l'auroit faict ; je travaille d'ordinaire pour les sieurs du chapitre, au moyen de quoy je ne pourrois les esconduire et sy avez quelque chose contr'eux je désire vous servir en cas pareil ; néanmoins, continuant les mesmes blasphemes, attaqua le chapitre, où il se trouvoit un nombre de petits bourgeois, curés, comme Barbe et Briffault, auxquels il feroit bien souvenir de leurs chicanes. »

G. 4217. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1567-1760. — Baux par le chapitre des dîmes de Fleury-la-Forêt. — Procès au sujet des dîmes entre le chapitre et les curés de cette paroisse : Pierre Engren, 1567-1597 ; Jean Engren, 1593-1606 ; François Delafosse, 1686. — « Déclaration des masures desquelles le curé a emporté les dîmes de lins et chanvres, » année 1606. — Arrêt de la cour du Parlement qui condamne les habitants de Fleury à approfiter les dîmes appartenant au chapitre par compte et nombre, chacun en leur particulier, si mieux n'aiment lesdits habitants et fermiers payer la juste valeur desdites dîmes en argent, dont ils seront

crus par leur simple serment, 1638. — Diminution, sur le prix du bail des dîmes, réclamée par Adrien Engren, parce que, ainsi qu'il résultait de l'attestation des principaux habitants, il était demeuré dans la paroisse plus de 150 acres en friche, notamment six-vingts acres en une pièce appartenant au maréchal de Saint-Luc, 1640. — Mémoire à consulter sur la contribution aux frais de réparation du chancel de Fleury, fin du XVIII[e] siècle : le seigneur de Fleury, M. le comte d'Auger, percevait sur les terres de ses vassaux (227 acres) le champart des grains et fruits, qui équivalait à la 6[e] gerbe de grain et au 6[e] boisseaux des fruits, à rendre et porter par les vassaux dans la grange du seigneur avant de pouvoir rien enlever de dessus la pièce de terre. Sur le champart, le curé prenait, à la grange du seigneur, la 6[e] gerbe de ce qui y arrivait, ce qui lui produisait la 36[e] gerbe des champs ; 32 acres ne devaient au seigneur que la dîme à la 11[e] gerbe.....

G. 4218. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1543-1784. — Déclarations des novales de la paroisse de Lilly (Leuilly). — Transaction au sujet des dîmes entre l'archevêque et les chanoines, d'une part, et le curé de cette paroisse, Bardin Maillard, d'autre part, 13 juillet 1573. — Baux des dîmes par le chapitre, 1543-1753. — Lieux dits indiqués : en 1597, Bellefouache, la Charbonnière, les Desalondes (d'un nom d'homme), la terre de la Maladerie, le Parc, la Quesnaye ; — en 1692, les hameaux du Parc de Roume et du Plucot, les trièges du Beauroux, du Ceau du clos, du Clos Carré, de la Commanderie, des Desalondes, de l'Essart, de la Maillerée ; — en 1781, le hameau de l'Anglet, la commune de la Panne, les trièges de la Chevalerie, du Rouge Fossé, de la Vallée Thomas.

G. 4219. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1597-1789. — Baux des dîmes de la paroisse de Lizores. — Curé fermier de la dîme, Simon Pepin, 1610. — Procès entre le chapitre et ledit curé, 1599-1608. — Accord entre le chapitre, le même curé et celui du Coudray au sujet des dîmes des terres des anciennes et nouvelles fieffes contigues à la paroisse de Lizores, 30 octobre 1608. — Procès, en 1705, avec la dame de Boispréaux, pour paiement du fermage par elle dû au chapitre à raison des 3 quarts de la dîme du Coudray et de Lizores, qui lui avaient été rétrocédés par le sieur Olivier. — Mention de Jean de Feugueroles, écuyer, sieur de Cantelou, 1600. — Lieux dits : Beaurepaire, la Salle, le Coisel.

G. 4220. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1542-1789. — Baux des dîmes novales de la paroisse de Longchamp, appartenant au chapitre de Rouen. — Procès entre le chapitre et plusieurs curés de cette paroisse : Robert Grandin, doyen de Vernon, 1584 ; — Guillaume Cantel ; — Jacques Luce, 1666-1676 ; — D'Auberville, 1693 ; — Jean-Baptiste Desplanches, 1747-1756. — Mémoires, états des dîmes, lettres des curés, accords. — Autre procès entre les chanoines et le marquis de Heudicourt, qui se refusait au payement de la dîme, 1672. — Déclaration des terres de la paroisse de Longchamp, au XVIII[e] siècle, où sont indiqués le fief de Bouju, demi-fief de haubert, contenant 134 arpents, aliéné, par les commissaires du Roi, le 26 août 1657, à Pierre Bouvel ; — possédé, au XVIII[e] siècle, par Michel de Roncherolles, marquis de Manneville, suivant déclaration de Jean Grandin, écuyer, sieur de Gaillonnière, avocat au parlement, bailli de Manneville, procureur dudit de Roncherolles ; — le hameau de Biffauvel, les trièges de la Briqueterie, du Chêne-aux-Barbeaux, de la Feugue, d'Hamerottes, le hameau aux Poules. — Accord entre le chapitre et maître Louis Allain, curé de Longchamp, 1788. — Procès avec les fermiers du chapitre à raison du paiement de leurs fermages. — Extrait des registres du parlement : « La cour, les chambres assemblées, en délibérant sur les affaires de la santé publique de Rouen, et les moyens de pourvoir au grand et excessif nombre de pauvres qui y affluent de toutes parts, dont l'on a recogneu procéder principallement le mal contagieux, duquel cette ville est affligée, ordonne que les habitants de chaque paroisse de Normandie, tant des villes, bourgs que villages, nourriront les pauvres nécessiteux de leurs paroisses, auxquels à ceste fin est enjoint de s'y retirer pour en estre faict roolle et estat par les curez ou vicaires et trésoriers de chacune desdictes paroisses, et à l'yssue des messes parroissiales s'assembler par lesdicts curés, vicaires, trésoriers et habitans pour, par l'advis des principaulx d'iceulx habitans, faire les cotisations sur chacun d'eulx pour la nourriture et subvention desdits pauvres, selon qu'en leur conscience ils jugeront pouvoir porter et omosner chacune sepmaine. » — Taxes déclarées exécutoires sur les cotisés, y compris les ecclésiastiques et gentilshommes, 16 novembre 1622 (placard imprimé). — Sentence rendue en la vicomté de Longchamp, tenue à Maineville, par Pierre Foucault, licencié ès-lois, comme le plus ancien avocat, pour la récusation de M. le bailli-vicomte, 13 mai 1623, sur la requête des habitants de Longchamp, représentés par leur

procureur, lequel remontre que depuis la cherté ils ont nourri les pauvres du village au nombre de 40 et plus; il est ordonné que les fermiers des dîmes seront contraints au paiement de leurs taxes, sauf leur recours contre leurs maîtres.—Lieux dits indiqués: en 1582, la Bellande, le Bus Fauvel, la Chesnée aux Moines; — au XVIe siècle, le Clos Polart; — en 1598, le Bosc-l'Abbé, les Cornets Luce, les Cornets de la Neuve-Grange;—au XVIIe siècle, la Feugue. — Mention de Thibault Pennier, doyen de Gisors, et de Robert Caronnet, curé de Saint-Aubin près Rouen, 1552.

G. 4221. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 114 pièces, papier.

1591-1772. — Procès, au sujet des dîmes de la paroisse de Lorleau (Lourleau, Lorliau), entre le chapitre de Rouen et les curés de cette paroisse, Robert Le Halleur, 1596-1599; — Olivier Petit, 1633; — Desrues, 1722. — Déclaration des fieffes sujettes aux dîmes novales en ladite paroisse, 1599. — « État des terres sur lesquelles MM. du chapitre doivent percevoir la dixme en la paroisse de Lorleau, extrait du papier terrier de la vicomté de Lyons, 1742. » — Autre procès (1747-1749) entre l'abbaye de Cerisy et le chapitre de Rouen, d'une part, et, d'autre part, les chanoines réguliers du prieuré de Saint-Laurent en Lyons ayant pour prieur, en 1748, M. de Maupin, se qualifiant abbé de Saint-Laurent, pour la dîme de la plaine de Saint-Crespin en la paroisse de Lorleau, à laquelle lesdits chanoines réguliers prétendaient droit en vertu d'une charte de Henri II, roi d'Angleterre, qui leur avait aumôné *locum Sancti-Crispini, qui est in foresta de Leonibus, cum tota terra integre eidem loco pertinenti.* — Lieux dits indiqués: Bosc-Covyer ou Boscovier, Caillouette, les Champs de la Lande, le Clos Guérard, les Cornets Gaugain, la Croix de Beauchesne ou Beauquesne, la Croix de Lyons, l'Essart aux Moines, les Feuguettes ou Feugettes, les Hautes-Avesnes, la Houssaye ou Houchée, la Lande Acheline ou Asseline, les Landettes, Le Mont-au-Prêtre, les Tramesziaux, la Vallée de Vaux, le Val-Saint-Paul, 1596, 1599; — les Faudettes, 1633; — les hameaux de Caillouette, de la Lande Saint-Ouen, de la Mare des Saux, du Mont-au-Prêtre, 1742; — les trièges de Baucouyer, des Caudestres, de la côte de Lorleau, de la Grande Fieffe, de la Harengerie, des Hautes-Avesnes, de la Vente Legère, 1742. — Mention de Jean Du Tot, prieur commendataire de Saint-Laurent en Lyons.

G. 4222. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1543-1763. — Baux des dîmes de la paroisse de Saint-Martin de Lorleau, appartenant au chapitre de Rouen. — Fermiers des dîmes, les curés de la paroisse: Valérien de Biville, sieur des Noyers, 1573; — Louis Quenault, 1576; — Pierre De Caux, 1624. — Transaction entre le chapitre et le curé Laurent Le Halleur, 29 mai 1591: « Ledit Halleur s'est submis à l'advenir de administrer les saints sacrements aux habitans des nouvelles fieffes, tant à ceux qui sont de présent édifiées que aux habitans des bastiments qui pourront par cy-après estre édiffiez sur lesdictes nouvelles fieffes, en faveur et contemplacion duquel acquiescement lesdits sieurs ont accordé audit curé, par forme de pension annuelle, la somme de 40 sous tournois, à prendre sur le fermage de leurs dictes fermes, tant grosses que sur le verdage,... et oultre ont accordé audict curé les dixmes personnelles des habitants sur les nouvelles fieffes, » 1591. — Lieux dits indiqués: la Lande-Asseline, le Mont-aux-Prêtres, Saint-Paul, la Torquette, les Trois-Meseaux, 1576; — la Lande Saint-Ouen, la Houssaye, 1588. — Mention de Robert Cavelier, propriétaire à Lorleau, 1624.

G. 4223. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 1 plan.

1540-1782. — Baux des dîmes des novales de Montagny, appartenant au chapitre de Rouen.—Procès, au sujet des dîmes, entre le chapitre et les curés de Montagny, Jean Le Blanc, 1598; — Claude Besney ou Bené, 1600; — Nicolas Louvemont, 1679; — Charles Anquetin, 1699; — Jean Duval, 1758. — Déclaration des terres défrichées en la paroisse de Montagny, 1663. — Déclaration du fief de Mont-Aimé, appartenant à Nicolas Daverhoult, chevalier, 1680. — Copie des lettres d'érection de la terre de Mont-Aimé en quart de fief, en faveur de Nicolas Daverhoult, en considération des services par lui rendus dans le régiment de Menneville, aux batailles de Rocroy, de Lens et dans la guerre de Guyenne, février 1657. — Déclaration du revenu de la cure de Montagny, appartenant à Pierre-François Denise, 1729; cure évaluée par lui à 500 livres à peine, en 1749. — Aveu au comte de Gisors, par Cécile Doulay, veuve de François de Bertengles, procureur du Roi à Lyons, pour le manoir de Mont-Aimé à Montagny, 1763. — Arpentage des terres de Montagny, par Claude-François Barbaret, 1765, à l'effet de constater les terres relevant de la seigneurie de Montagny, dont la dîme appartenait au curé, et celles relevant du domaine du Roi, ou du Mont-Aimé, dont la dîme appartenait au chapitre et à l'abbaye de Cerisy.—Plan annexé.—Lieux dits: en 1540, le Mont-Cornet; — en 1590, les Terriers; — en 1680, le fief de Mont-Aimé, la fieffe du Puis; — en 1765, l'Herbagette du Mont-Aimé, les Gattes à Béguin, le hameau de la Grande-Lande, le hameau de la Petite-Lande, Courcelles,

la Côte de la Vigne, le fond de Serville et les Montsberts, Larbouvillère.

G. 4224. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 178 pièces, papier (2 imprimés.)

1487-1784. — Procès pour les dîmes entre les chanoines de Rouen et les curés de Morgny, Thomas Mariage, 1407; Jacques de la Poterie, 1539; Adrien de Moncuyt, doyen de Gisors, 1588; Jean Marc, 1613; Jean Dupuis, 1656, 1657; Romain Goullart, 1663; Philippe de Mauviel, 1693 ; Antoine Le Vasseur, 1721. Information par François Grandin, lieutenant, en la châtellenie de Lyons, du bailli et capitaine de Gisors, accompagné de Christophe Cavelier, avocat, pris pour adjoint, au sujet des droits prétendus par le curé Jacques de la Poterie, 1538; déposition d'Étienne de Beauvais, sieur de Beauficel; mention du voyage fait à Morgny par le trésorier de l'archevêque, accompagné de plusieurs gentilshommes, et notamment du sieur de Touffreville, bien montés, *embâtonnés*, qui vinrent enlever les dîmes. —Autre enquête par Jacques Daniel, conseiller au parlement, et maître Yon, avocat en la cour, pris pour adjoint, au sujet des dîmes, à l'occasion d'un procès avec Pierre Vasselin, avocat en la cour, curé de Morgny; déposition de Jean Le Leureur, faiseur de lanternes à Puchay; mention d'une verrière à la lande de Beautil, 1549. — « Arrêt du parlement qui confirme une sentence des Requêtes du palais, laquelle avait adjugé audit Vasselin la dîme de 7 pièces de terre y mentionées, 6 mai 1550.— Mémoire pour les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen, propriétaires des trois quarts des dîmes, qui se doivent percevoir sur les terres appartenantes au sieur chevalier du Til, défrichées en la forêt de Lyons, situées en la paroisse de Morgny-la-Forêt, et Jacques et Nicolas Rousselin frères, fermiers des dites dîmes, contre Me Antoine Le Vasseur, prêtre, curé de la dite paroisse de Morgny, originairement défendeur et évoqué par les dits sieurs du chapitre » (imprimé). Il s'agissait de la dîme d'un petit bois taillis nommé le Clos Denis, dont la coupe avait été faite pour la première fois en 1717. — Transaction entre le chapitre et le dit curé, 1725. — Transaction entre les religieux de Cerisy, le chapitre de Rouen et Pierre-Jacques Despierres, curé de Morgny, au sujet des dîmes, 12 octobre 1700, la dite transaction homologuée par arrêt du parlement, 15 juin 1784. —Lieux dits indiqués : l'Anglet au Roi, Bellefouache, les Orgerieux, 1487;— la chapelle Sainte-Catherine de Maurepas, les Bruslins, la Cryée, la Lande Harane ou Lande Perrin Harenc, la Lande de Vaux ou Veault, 1539; — la Lande d'Oultre Bos, la Lande de Beautil, vers 1550.

G. 4225. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1598-1781. — Procès entre le chapitre et les fermiers des dîmes de Morgny. — Extrait des déclarations données par les propriétaires des terres fieffées et défrichées dans cette paroisse (hameaux de la Lande Perrin Haren, Brouard, des Brulins, de l'Anglet, de la Curie, de Frilcuse, de Saint-Germain, de la Cuette; trièges de Porrier, des fieffes de l'Angle, du Vertbuisson, de Beautil, des Mallières, des Greniers, du Clos Denis, de la Folie, des Osieux, des Champs de l'Hermitage, du Petit Anglet, des Trembliers, de la Mare de Blé, de la Folie, des Feugueux, de la Fieffe, du chemin des Fuguieres, XVIIe siècle.—Mémoires et états des dîmes. — Requête du chapitre à l'Intendant aux fins d'être déclaré déchargé de toute contribution aux réparations du clocher; ordonnance conforme à la requête, 1717. —Titres de propriété d'une rente à Morgny. — Vente par Blaise Le Blicq au chapitre de 3 écus sols et un tiers d'écu de rente à héritage par an, laquelle rente était due par Baujois Lenfant, écuyer de cuisine de feu Mgr. le cardinal de Guise, demeurant au Vauroux, paroisse de Bezu en la Forêt, 1598.

G. 4226. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 26 pièces papier.

1537-1752. — Baux des dîmes de la paroisse de Morgny appartenant au chapitre de Rouen. — « Mémoire des terres relevantes de M. le marquis du Thil, à cause de son fief du Thil en Forêt, autrement relevantes du Roy à cause de sa vicomté de Lyons. » — Aveu rendu à Jacques Jubert, marquis du Thil, seigneur de Morgny, Aveny, Daumesnil, et des fiefs de Jubert, de Malterre et de Pitres, conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils d'État, par François de Rosny, pour biens situés au triège du Haut-Moncel : — « Doit au seigneur les deux parts de menues dîmes, comme de poulains, veaux, cochons, agneaux, chevreaux, et, après son décès, la meilleure grosse bête de son étable, après une choisie par les héritiers de l'avouant, et, dans le cas où il n'auroit grosse bête, 8 sous parisis qui seront gagés trois jours après son décès pour être payés dans un délai de 40 jours; pour chacun des porcs allant aux étoubles, 1 denier au jour Saint-Jean décolasse, foire d'Etrépagny, » 1671.

G. 4227. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1591-1756. — — « Déclaration que baille le sieur Flamant, fermier des dixmes novales du Neufmarché appartenant à Messieurs du chapitre de N. D. de Rouen, » 1686.

— Baux des dites dîmes par le chapitre, 1591-1746. — Rétrocession de bail fait, en 1756, par Charles-Adrien Le Vaillant, écuyer, maître de la Verrerie Neuve, 1756. — Mention de Thomas Le Manant, sieur du Plis, et d'Abraham d'Abancourt, sieur de Maucomble, 1591. — Lieux dits indiqués : en 1591, le chemin qui mène de Dieppe à Paris, les Camparts, la Coustume à la Veuve, les Flamets, la Maison du Bos, les Monts, les Neufbans; — en 1686, le Val Guizon; — en 1756, le chemin des Petrons, le Vauguison.

G. 4228. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1505-1781. — Procès, au sujet des dîmes de Nolleval, entre le chapitre et les curés de cette paroisse : Florent ou Ferrand Binet, 1618, 1621 ; Jean Le Long, 1663. — Baux des dîmes de Nolleval appartenant au chapitre de Rouen, 1505-1757. — Fermiers des dîmes de Nolleval et de Montagny : Pierre Le Nouvel, curé de Nolleval, 1505; Gilles Cacquerel, demeurant à la Haye-de-Bezu, 1549. — Lieux dits indiqués : en 1621, les trièges de Beaumont, de Beauvais, du Fourray.

G. 4229. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1582-1752. — Baux des dîmes de Boschyon et de Noyon-le-Sec appartenant au chapitre de Rouen. — Bail des dîmes de 194 acres de terre sises à Noyon-le-Sec et à la Neuve-Grange, moyennant 195 livres par an et 36 livres pour le vin à maître Pierre Levesque, notaire à Lyons, 1612. — Lieux dits indiqués : en 1582, la Caille de Noyon, le Bas de la Caille, le chemin de la Basse-Voie, le Cornet Raulin, la Rue de Frileuse, le Sault Buisson, la Vallée de Caillouette.

G. 4230. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier (1 imprimé.)

1571-1752. — Procès entre le chapitre et les curés de Puchay, au sujet des dîmes de la paroisse; états et déclarations des terres sur lesquelles le chapitre a droit de percevoir les dîmes. — Procès, au bailliage de Lyons, entre Catherine Verdure, veuve de Guillaume Pinel, et ses cohéritiers, fermiers des dîmes novales de la paroisse de Puchay, le curé de Puchay, André Le Viderel, et le chapitre, 1743. — Autre procès, pour la dîme des nouveaux essarts, entre le même curé et le sieur Le Baube, 1753. — Lieux dits indiqués : le Vaurose, le Clos-Gautier, 1595; — le hameau de Goupillières, les trièges des Cornets de la Neuve Grange, des Landeaux, du Grand Courtil, de Caillouette, XVIIe siècle. — Arrêt du Conseil entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et d'autre part, les curés des paroisses limitrophes de la forêt de Lyons : Martin Lemire, religieux de Lilledieu, curé du Tronquay; Martin Beverie, prieur de Mortemer, pour lui et pour les curés de Bosquentin et Montrosty; Jean Bresmontier, curé de Lyons; Innocent Badde, curé de Bezu; Laurent Le Halleur, curé de Lorleau; Pierre Quartier, curé du Neufmarché; Martin Moysy, curé de Périers; Michel Dieul, curé de Lilly; Jean Huet, curé de Bezancourt; Antoine Nollent, curé de Beauficel; Cardin Beuzelin, curé de Boschyon; Romain Guillard, curé du Mesnil-sous-Fry; Jean Angren, curé de Fleury; Guillaume Le Pelletier, curé de Longchamps; Charles Doulchin, curé de Doudeauville, et Eustache Martin, curé de Puché. Le chapitre, pour les trois quarts, les religieux de Cerisy, pour l'autre quart, jouiront des grosses dîmes sur les terres novales, fieffées d'ancienneté et de nouveau, dépendant de la forêt de Lyons, soit qu'elles soient assises dans les paroisses susdites ou hors d'icelles, de nulle paroisse; ils jouiront aussi des dîmes des lins et chanvres, sans préjudice des dîmes personnelles, mixtes et vertes (non compris les lins et chanvres), que les curés prendront sur les habitants des terres novales, qui vont recevoir leurs sacrements en leurs églises, 18 mars 1596.

G. 4231. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1549-1755. — Baux des dîmes de la paroisse de Puchay, appartenant au chapitre de Rouen. — Transaction entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et Pierre Dumoncel, curé de Puchay, d'autre part : celui-ci reconnaît que l'archevêque et le chapitre sont légitimement fondés aux droits qu'ils prétendent aux dîmes des fieffes; mais au cas où des personnes ayant fieffé, bâti et édifié, iraient recevoir les sacrements en l'église de Puchay, le curé aurait de ces personnes les dîmes personnelles, mixtes et vertes desdites fieffes, réservé les dîmes des lins et des chanvres et les grosses dîmes, 1574. — Lieux dits indiqués : le triège de la Mare Perrée, la Caille du Coudray, 1576; — le triège des Ricards, Verderie en Lions, le Clos Millet, le triège des Flesseaux, 1583.

G. 4232. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1557-1777. — Enquête faite, au sujet des dîmes de Rozay-en-Lyons, sur la requête de noble homme Nicolas de Benseradde, seigneur de la Motte. — Déclarations des terres sujettes à novales, 1557. — Procès avec les fermiers des dîmes et requête de ceux-ci pour obtenir une diminu-

tion sur le prix de leurs fermages ; — attestation du vicaire et des principaux habitants, constatant que plusieurs terres sont restées en friche, 1614.—Sentence rendue aux plaids de gage-plège du marquisat de Rosay, tenus au château dudit lieu pour messire Nicolas de Frémont, marquis de Rosay, seigneur d'Auneuil, conseiller du Roi en tous ses Conseils, grand audiencier de France, 1687. — Acquisition d'une acre de terre en masure et terre labourable au triège du Chesne-Varin, 1662. — Aveu rendu à Nicolas de Frémont, par le chapitre, 1681. — Lieux dits indiqués : le triège du Val Ozanne, la Villenoise, 1557 ; — les Entreprinses, le Gouffre, les Cailloux, le Cornet de Coutume, la Grand route, le Souillart, vers la même époque ; — le Chêne-Varin, la Gaquerette, 1688 ; — le hameau de la Champagne, 1621 ; — le Défends, le Hêtre à Dieu, le Val-aux-Anes, 1777. — Mention de Pierre de Benserade, sieur d'Argoule et de Rozay en partie, grand maître particulier des eaux-et-forêts au bailliage de Gisors ; — de Pierre Le Roy, écuyer, sieur d'Houville.

G. 4233. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1553-1777. — Baux des dîmes appartenant au chapitre de Rouen en la paroisse de Saint-Martin-au-Bosc. — Transaction avec messire Bon Delaunay, curé de cette paroisse, au sujet des dîmes novales des fieffes faites par Jacques de Bauquemare, sieur de Bourdeny, 1er président du Parlement ; le curé renonce à ses prétentions ; « mais au cas où les personnes, qui auroient fieffes, eussent basty et édifié, bastissent et édifiassent à l'avenir, et que les habitans d'icelles allassent recevoir leurs sacrements à l'église de Saint-Martin, les sieurs archevêque, doyen et chapitre lui remectent les dixmes personnelles, mixtes et vertes des fieffes, réservé les dixmes des lins, chanvres et grosses dixmes. D'abondant ils lui accordent qu'il joisse, à titre de ferme, de toutes les dixmes de 15 acres de terre, moictié de trente fieffées par le dit sieur de Bourdeny à noble homme de Fors, sieur de Quictry, par le prix de 20 sols de ferme. —Mention des Acres de Saint-Martin, 13 juillet 1574. — Déclaration des dîmes, par Robert Fournot, 1595. — Lieux dits : le Genestray, 1595 ; — les fieffes Perrot, les fieffes de Saint-Martin, 1753 ; — la Lande Vinay et la Folie Boudin, 1771.

G. 4234. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1572-1748. — Procès pour les dîmes avec les curés du Tronquay : frère Jacques Le Cuillier, 1574, 1576 ; frére Martin Lemyre, 1591. — Production du chapitre contre le dit Lemyre, 1596. —Arrêt du Parlement, ordonnant « que les habitants du Tronquay approfiteront la dîme pour les chanoines parce que ceux-ci ne pouvoient trouver aucunes personnes qui voulussent prendre à ferme les dîmes des fieffes de la Grand-Fray, » 1629. — Autre procès avec frère Nicolas de Caumont, chanoine de l'ordre de Prémontré, prieur curé du Tronquay, 1731, 1741. — Procès au grand Conseil pour les réparations du chœur et du chancel du Tronquay, 1747. — Transaction entre MM. les décimateurs du Tronquay (Pierre de la Rue, abbé de Lilledieu, vicaire général de l'évêque de Québec et des autres colonies de l'Amérique, demeurant à Paris, à la communauté des Missions Étrangères, le chapitre, Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, abbé de Cerisy, au sujet des limites de l'ancien et du nouveau territoire de la paroisse du Tronquay, 26 octobre 1746. — Procès-verbal d'arpentage avec plan, dressé par Jean Lécuyer, même année.

G. 4235. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier (7 imprimés.)

1574-1782. — Procès entre le chapitre de Rouen et M. Pierre De la Rue, abbé de Lilledieu. — « Extrait des pièces remises à monsieur l'avocat général » (imprimé, 2 exemplaires). — « Mémoire signifié pour messire Pierre De la Rue » imprimé avec notes marginales manuscrites. — Procès avec les curés du Tronquay et les fermiers des dîmes. — États, déclarations des dîmes. — Transaction entre les chanoines et frère Martin Lemyre, prêtre, profès religieux en l'abbaye de Lisledieu, et curé du Tronquay en Lyons : « Le dit curé s'est submis à l'advenir d'administrer les sacrements aux habitants des nouvelles fieffes, tant à ceux qui sont de présent édifiées que ceux habitants des bastimens qui pourront estre cy-après édifiés sur lesdictes nouvelles fieffes. Les chanoines lui accordent 4 écus de pension annuelle, ainsi que les dîmes personnelles des habitants des nouvelles fieffes, » 29 mai 1591. — Bail des dîmes à Robert Roucoullet, vicaire des Hogues, 1606. — Sentence des Requêtes qui permet au receveur général du chapitre d'obtenir des censures ecclésiastiques pour avoir révélation de ceux qui avaient enlevé nuitamment les grains saisis chez Denis Daniel dit Hautot, 1653. — Vente des meubles de Dom Antoine Le Danois, curé du Tronquay, pour avoir paiement des arrérages qu'il devait comme fermier des dîmes, 1672. — Lieux dits indiqués : les Molaises, 1624 ; — le Clos Cauchoix, la Fieffe aux Oiseaux, la Fieffe Levesque, Languelet, Lanquetuit, la Mare aux Grives, le Planitre, la Tremblaye, 1756.

G. 4236. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 88 pièces, papier (2 imprimés.)

1668 (copie)-**1732.** — Procès entre le chapitre de Rouen et M. Pierre De la Rue, abbé de Lilledieu, au sujet des dîmes sur quelques cantons en la paroisse du Tronquay. — Mémoires, factum, contredits. — « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, intervenants, prenant le fait et cause de Charles Damourette, leur fermier, intimés, demandeurs et défendeurs, contre messire Pierre De la Rue, abbé commendataire de l'abbaye de Lille-Dieu, ordre de Prémontré, prenant le fait et cause de Pierre Dumesnil, son fermier, appelant, défendeur et demandeur, 1732. » — Lettres patentes de confirmation des privilèges de l'ordre de Prémontré et d'évocation générale au grand Conseil, 1718 (imprimés).

G. 4237. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 86 pièces, papier (4 imprimés.)

1722-1737. — Procès au grand Conseil entre MM. du chapitre de Rouen, l'abbé (Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux), et les religieux de Saint-Vigor de Cerisy et M. Pierre De la Rue, abbé de l'Isledieu, au sujet des dîmes de la paroisse du Tronquay, dans les trois triéges ou cantons appelés les Champs du Moulin, les Champs de la Couture, et les Champs de la Grand-Fray. — Mémoires, enquêtes, arrêts. — « Mémoire signifié pour messire Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Vigor de Cerisy, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint Maur, et les prieur et religieux de ladite abbaye, demandeurs, contre messire Pierre De la Rue, abbé commendataire de l'abbaye de l'Isle-Dieu, défendeur. » — « Observations pour l'abbé de l'Isle-Dieu, défendeur, contre les abbé et religieux de Cerisy, demandeurs. » — « Addition de mémoire pour M. l'évêque de Bayeux, abbé de Cerisy, et les prieur et religieux de ladite abbaye, demandeurs, contre le sieur abbé de l'Isle-Dieu, deffendeur. » — « Mémoire pour messire Pierre De la Rue, abbé de l'abbaye de l'Isle-Dieu, curé primitif de la paroisse du Tronquay, défendeur, contre le chapitre de Rouen, demandeur en requête civile » (imprimés).

G. 4238. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1549-1756. — Baux des dîmes de la paroisse du Tronquay, appartenant au chapitre de Rouen, notamment des dîmes de la fieffe d'Olivier de Limoges, écuyer, 1549, 1552. — François Cellier, curé du Tronquay, fermier des dîmes, 1574. — Déclaration, dans un bail de 1584, des terres fieffées par le premier président de Bauquemare, aux triéges du Boullay, de la Grand-Fray, de la Croix de Vascueil, du Fresnay, du Valaubourg, des Hogues, de Sainte-Honorine. — Requête présentée au chapitre par Élie Delamare, prieur curé du Tronquay, pour obtenir la continuation, pendant 6 ans, du bail des dîmes, 1640. — Mention des triéges des Bruslins et de la Garenne, 1691; — du Val Saint-Pierre, 1693.

G. 4239. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1602-1777. — Baux des dîmes appartenant au chapitre en la paroisse des Hogues, succursale du Tronquay, à Sainte-Honorine et aux Molaises. — Procès avec le fermier des dîmes, 1660. — Requête adressée au chapitre par frère Jacques Tubœuf, religieux de l'abbaye de l'Isle-Dieu et curé des Hogues : depuis 6 ans il a administré les sacrements aux habitants de la terre des Molaises nouvellement défrichée ; il demande au chapitre quelque portion de dîmes ou une pension pour récompense de ses peines, 1660. — Procès entre le chapitre et Jacques-Augustin Le Tellier, religieux de l'abbaye de Lilledieu, prieur curé de la paroisse des Hogues, au sujet des dîmes, 1776, 1777.

G. 4240. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 1 plan (1 imprimé.)

1554-1781. — Déclaration des terres qui doivent dîmes au chapitre de Rouen en la paroisse du Mesnil-Lieubray. — Sentence du bailliage de Rouen en faveur de M[e] Le Cellier, curé du dit lieu, contre le fermier des dîmes, 1774. — Transaction entre le chapitre de Rouen et messire Pierre de Lory, curé du Mesnil-sous-Vienne, au sujet des dîmes au triége de derrière les jardins du Timbre, 1595. — Mémoire des terres sujettes à dimes, à Sainte-Honorine et à Beauvoir. — Baux des dîmes du hameau de Sainte-Honorine en la paroisse de Périers. — Baux des dîmes appartenant au chapitre en la paroisse de Transières. — Procès, au sujet des dîmes, avec maître Antoine Delassaux, curé de cette paroisse, 1697. — Mention des curés de Transières : François Roussel, 1513; Marie Regnouard, 1620, 1625. — Donnation d'Aymeric Guenent, exemplaire imprimé en 1758.

G. 4241. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1341 (copie)-**1782**. — Pièces diverses (baux et pièces de procédures) concernant les dîmes du chapitre dans les paroisses de Beauficel, Beauvoir, Bezancourt, Bezu, Boquentin, Doudeauville, Fleury, Lyons-la-forêt. — Copie de la donation d'Aymeri Guenent. — Assignation au sieur de Beauficel, devant le prévôt de Paris, conservateur des privilèges de l'université, à la requête de maître Michel Picot, prieur du prieuré de Saint-Paul de Lyons, écolier étudiant en la dite université, 1661. — Arrêt du parlement de Rouen en faveur de l'abbaye de Cerisy, concernant la dîme des bois excrus ou à excroître dans l'étendue de la vicomté de Lyons, 23 juillet 1782.

G. 4242. (Registre.) — Grand in-folio, 18 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Arpentage fait par le sieur Delavigne des terres défrichées dans la forêt de Lyons et faisant alors partie des paroisses riveraines : Beauvais-en-Lyons, Bezancourt, Montrôty, Neufmarché, etc. — Paroisse de Heudicourt, lieu dit le Buisson de Hannecroulte ; paroisse de Longchamp, Bifauvel.

G. 4243. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1186-1337. — Charte de *Walterus de Bordinvilla, miles :* Du consentement de Matilde, sa femme, de Geoffroi, son frère, de Guillaume, son fils, il résigne entre les mains de Gautier, archevêque de Rouen, le droit de présentation à l'église de Saint-Pierre de *Bordinvilla* (Bourdainville), la dite donation faite le jour des octaves de Saint-André, à Grandmont, et renouvelée, le jour de la Conception de Notre-Dame, en l'église de Rouen, avec offrande de la charte sur le grand autel, en présence de Jean Fessart, pour lors maire de Rouen, etc. — Charte de Gautier, archevêque de Rouen, portant confirmation au chapitre de Rouen de l'église de *Bordinvilla, quam post multos labores et expensas contra Walterum de Bordinvilla, militem, evicimus, salvo jure pontificali, salva etiam honesta sustentatione sacerdotis in ea ministrantis.* L'archevêque assigne, avec le consentement du chapitre, sur cette église, une rente de 100 sous pour l'anniversaire de sa mère, la moitié du reste des revenus pour l'anniversaire du roi Henri, fils de l'Impératrice, l'autre moitié pour l'anniversaire de Richard, archidiacre, neveu du dit archevêque ; témoins : Robert de Saint-Nicolas, maître Gillebert *de Marl.*, chanoines de Rouen, maîtres Everard *de Calvincuria*, Jean Le Breton, Guillaume de Saint-Paul et Raoul de Daubue, prêtres. — Charte de G. (Guillaume) de Saane, trésorier de Rouen, arbitre choisi pour régler le différend survenu entre le chapitre et Jean de *Bordainvilla, armigerum*, au sujet du patronage de *Bordainvilla* ; — après information, et conformément à l'avis de personnes prudentes, le trésorier prononce *jus patronatus dicte ecclesie necnon possessionem... ad capitulum ecclesie Rothomagensis de jure pertinere debere*, 1264. — Lettres de l'official de Rouen, constatant le désistement de Jean de Bourdainville-la-Cauchie, *armiger*, de l'opposition qu'il avait mise au droit de patronage prétendu par le chapitre sur l'église de Bourdainville, 1315. — Lettres adressées à l'archevêque de Rouen par P. de Hangest, bailli de Rouen, pour l'informer que le vicomte de Rouen, lequel avait fait, au nom du Roi, opposition au même droit de patronage, s'en était désisté, *salva tamen questione proprietatis*, 1314 (les dites lettres données en copie, sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen). — Lettres de Jean Recuchon, chevalier, seigneur de la Londe et de Bourdainville : il reconnaît qu'il n'a aucun droit à l'église paroissiale de Saint-Pierre de Bourdainville. Il avait d'abord réclamé le droit de patronage, en voyant, ainsi qu'il le disait, « comme la dite église sieche en mon mancr de Bourd. et soit enclose en mes gardingz et terres de toutes parties et douée des dismes de mon fieu, jadis fondées des ancheseurz de Bourdeiville, de qui gay la cause, » 1337. — Lettres du vicomte de Caudebec attestant que le dit Recuchon avait reconnu son sceau appendu aux lettres précédentes.

G. 4244. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier, (1 imprimé.)

XIIIe siècle (copie)-**1784.** — Procès au sujet des droits honorifiques et des droits de patronage de l'église de Bourdainville. — Extraits des pouillés et des registres de collations de bénéfices, autrement dit collationnaires, de l'archevêché. — Vente devant le garde de la prévôté de Paris par haute et puissante dame Jeanne Daunou, veuve de haut et puissant seigneur messire Philippe de Soissonage, premier baron de Dauphiné, dame et baronne de la Roche Millay en Nivernois, à honorable homme Guillaume Le Roy, laboureur et marchand, demeurant en la paroisse de Bourdainville-la-Chaussée, du fief, terre et seigneurie du dit Bourdainville, consistant en un quart de fief de haubert, à elle échu par le décès de Pierre de Ferrières, baron de Dangu, la dite vente faite moyennant le prix de 9,000 livres tournois, 1561. — Plainte adressée au chapitre de Rouen par deux anciens paroissiens de Bourdainville, contre Guillaume Le Roy, garde du corps

du Roi, seigneur temporel en partie de la paroisse. Le dit Le Roy avait fait placer dans le chœur de l'église paroissiale un vaste banc pour lui et pour les siens; le long des murs, une ceinture de noir avec ses armoiries; un cercueil haut élevé, sur la sépulture de son père, aussi avec ses armoiries; il n'y avait plus moyen pour les prêtres de porter chapes ni d'aller et venir dans le chœur, 1581. — Visite de l'église par Jacques Cavelier, lieutenant général au bailliage de Rouen, et par Louis Du Bosc, conseiller au présidial du dit lieu : Le Roy essaye de justifier ses prétentions : « La représentation de la sépulture n'est pas mise là pour y demeurer à jamais. C'est ung honneur qui se faict aux corps des défunts seigneurs, pour y demeurer an et jour seulement, et sitost que l'anniversaire du bout de l'an est fait, on tire ceste représentation, et on couvre le lieu de quelque tombe honneste. » — Contredits donnés à Le Roy : « Son père Guillaume n'estoit pas descendu des seigneurs de Bourdainville, avoit toujours été roturier et homme du tiers estat, payant taille jusques à 2 ans ou environ précédent son décès, qu'il avoit achapté unes lettres d'anoblissement, lequel anoblissement ne puist transir en la personne du dict Guillaume Le Roy, son fils, comme le Roy l'a voullu et déclaré par son édit, à l'instance des Estats généraulx du pays de Normandie; avoit voulu depuis 14 ou 15 ans usurper la plus part du chœur par un grand banc pour y asseoir sa femme, sa mère et chambrières; et encore, par une plus grande arrogance, avoit faict faire un autre grand siége à l'entrée du dit chœur, au devant du pupitre pour premièrement y faire une station et de là aller prendre siége dedans le dit banc, comme de l'évesque diocésain. Le chœur avoit 14 pieds et demy de largeur; le banc avoit 5 pieds de largeur sur 6 de longueur et 4 pieds et demi de hauteur, tellement que tous les paroissiens étoient contraints de se tenir debout pour voir la sainte hostie à l'élévation. Le cercueil avoit 3 pieds et plus de largeur sur 9 pieds de longueur. Autrefois il n'y avoit aucun banc, siège ny séance pour les femmes des seigneurs. Il n'y avoit d'autres sièges que ceux qui étoient le long des parois pour la séance des hommes. » — Pièces produites à l'appui de l'opposition faite par les paroissiens : un placard imprimé d'un édit de Henri III, portant que « ceux du duché de Normandie qui souloyent estre imposez à la taille et qui, depuys le trespas du feu Roy Henry, avoient impétré annoblissements et affranchissements, moiennant finance payée, en joiroient pour le temps de leur vie seullement, sans qu'ils passassent à leur postérité, » 18 avril 1579; — un arrêt du parlement de Normandie, sur un procès pour les droits honorifiques en l'église de Croay, entre Christophe Suhart, seigneur de Croay, et Antoine d'Apchon, abbé de Cerisy, avril 1559; — un autre arrêt du même parlement, sur un procès au sujet d'un banc en l'église de Bures en Basse-Normandie, entre Gilles de Bures, patron de Bures, et Jean Guernon, seigneur de Lespine, 16 mars 1582. — Lettre de M. Auber, sieur du fief de Chaumont et Bourdainville, à Cavelier, son receveur au dit lieu, pour le prier de défendre ses droits, 1584. — Révalidation d'un titre de rente de 16 livres à Bourdainville, 1784.

G. 4245. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1316-1677. — Lettres du doyen de Valmont : Il annonce que, lorsque d'après l'ordre des vicaires de l'archevêque, il avait procédé à la 3e subhastation au sujet du patronage de l'église de Benneville, sise dans son doyenné, Pierre Maquerel, *armiger*, sergent de Robert d'Estouteville, *scutifer*, et Guillaume Jean, prévôt du dit seigneur, avaient formé opposition à la présentation faite par le chapitre de Guillaume Vasselin, ancien curé de Neuville, au diocèse de Sens, en faveur duquel Jean *de Conceyo* avait résigné, pour cause de permutation, la dite cure de Benneville, mais que le dimanche avant la fête Saint-Laurent, au moment où il y avait le plus de monde à l'église pour entendre la messe, les dits Pierre Maquerel et Guillaume Jean avaient renoncé à leur opposition, 1316. — Acte par lequel Henri d'Estouteville, chanoine de Lisieux, garde de la terre de son cher seigneur et frère Mr Robert d'Estouteville, sire de Valmont, donne procuration pour requérir bref du patronage de l'église de Banneville contre le chapitre, 1332. — Procès à Montivilliers, aux assises tournantes de patronage et aux assises communes devant le bailli de Caux, Jehan Gale et ses lieutenants (Guillaume Dugart, 1333, Richart Du Bois, prêtre, Jean Lullier ou Lurier), entre Robert d'Estouteville et Robert d'Estouteville, son fils, qui décédèrent l'un et l'autre dans le cours du procès, et Colard d'Estouteville, sous-âge, au sujet du droit de patronage de Baigneville. — Constitution et révocation de procureurs. — Procuration pour présenter à la cure de Baigneville, 1677.

G. 4246. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1260-1301. — Achats, par le chapitre de Rouen, de rentes à Houville en Vexin pour les obits de Nicolas *de Pressorio*, archidiacre du Vexin-Normand, et de Jean *de Eulleboto*, archidiacre du Petit-Caux. — Ventes par Jean Bouguenel et Mathilde, sa femme : — par Geoffroi Evrouin et Béatrice, sa femme. — Mention de Robert Le Roy, prêtre de Hanesies; — de Raoul *Drocomis*, prêtre,

juré et délégué par l'official ; — de Pierre de Limoges, prévôt d'Andely, et de Guillaume Biaufrere, tabellion juré du dit lieu.

G. 4247. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1459-1602. — « Ce sont les faits et articles sur lesquels vénérables et discrètes personnes les doyen et chappitre de la grant église N. D. de Rouen requièrent plusieurs tesmoings estre ouyz, jurez et examinez par vertu de certaines lectres royaulx par eulx obtenues, données à Paris le XXII[e] jour de février l'an mil CCCC. cinquante neuf, pour leur valoir et servir à futur ce qu'il appartiendra en certaines causes meues ou esperées à mouvoir entre iceulx doyen et chappitre, d'une part, et Denis Le Prevost et sa femme, au sujet d'une rente de 14 livres sur un fieu ou vavasseurie à Noyers qui fu à Jehan le Monnier dit Huet. » — Information faite à Beauvais par Simon Courtois, prévôt d'Augy, et Thibaut Despaulz, auditeur du Roi au bailliage de Senlis ; témoin, damoiselle Perronnelle la Nourrichiere, femme de noble homme Guillaume Fardeau, écuyer, seigneur de Thère-lès-Beauvais, 1459.

G. 4248. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1260-1496. — Vente par Jean dit Sautel, clerc, au chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente à Pitres, 1260. — Fieffes faites par le chapitre de maisons et masures sises à Pitres, à Guillaume de Cuverville, 1399 ; — à Guillaume Augnier, 1410 ; — à Pierre Burnel (maison, masure, guardin et terre en la paroisse de Pitres, bornés par messire Pierre de Gencourt, chevalier, et la rue du Tailleis), 1417 ; — à Guillaume Gossent, 1489 ; — à Jean Dufay, 1496. — Quelques pièces de procédures relatives aux dites ventes.

G. 4249. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 sceau.

1294-1545. — Vente par Mahieu Serart à monsieur Robert de la Porte, chantre de l'église de Rouen, pour 8 livres tournois, de 25 sous de rente à Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre. — Même vente devant l'official ; le même acheteur paraît sous un nom un peu différent *Robertus de Puteolis, cantor Rothomagensis*, 1294. — Autres contrats de rentes appartenant au chapitre en la même paroisse et en celle de Romilly. — Mention, dans un contrat de 1445, « d'un fossé fait de nouvel, venant de la basse court de Logempré en la rivière d'Andelle. » — Lieux dits indiqués à Romilly : la Fustaye, 1492 ; la Rue Bellingue, 1510 ; la seigneurie des Mynières et une pièce de terre entre Bec et Andelle, 1527 ; la rue du Bêquet, la fosse de l'Esseau, le triège de la Petite Vallée, 1539 ; les trièges d'entre Bec et Andelle, 1544 ; le Reposeur, 1542, 1545. — Sceau de Mahieu Serart ; forme hexagonale, fleur de lis.

G. 4250. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1562-1785. — Inventaires des titres concernant la prébende de Saint-Quentin sur Envermeu. — Baux des biens dépendant de ladite prébende, dont furent titulaires MM. Claude Sequart, 1565 ; — Charles le Clercq, docteur de Sorbonne, 1735-1746 ; — Charles Delanney, 1785. — Échange entre le dit abbé Le Clercq et messire Nicolas de Cacqueray, chevalier, seigneur de Saint-Quentin et Prieuré. — L'abbé Le Clerc donne au dit sieur de Cacqueray le fief et vicomté de Saint-Quentin, faisant le gros de sa prébende, relevant du Roi, en échange de 10 acres de terre, 1735. — Estimation des dites terres.

G. 4251. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 4 sceaux.

1266-1790. — Charte de Robert de Mansegny, *armiger*, de la paroisse de *Tylia*, portant donation à maître Adam *de Vernello*, chanoine de Rouen, pour son usage et celui de ses successeurs chanoines, d'une acre de terre en la dite paroisse, entre le tènement de ce chanoine et celui *presbyteratus ecclesie de Tylia*, juillet 1266 ; présents au contrat : maître Guillaume de Flavacourt, archidiacre du Petit-Caux, Robert de Fresquiennes, vicomte de Rouen, et frère Adam Rigaut, de l'ordre des Frères mineurs. — Lettres de l'official, constatant la reconnaissance faite par ledit Robert de Mansegny de son sceau appendu à l'acte précédent. — Lettre adressée au chapitre de Rouen par le prêtre du Til : suivant le mandement du chapitre il s'est enquis, en présence du fermier d'Adam *de Vernello*, des droits de justice appartenant au dit chanoine sur les hommes du Til : *Inveni par inquisitionem quod dominus Rex nullam juridicionem habet in hominibus dicte prebende nisi solummodo focagium, quod valet de triennio in triennium quinque solidos turonensium ; totam aliam justiciam habet dictus canonicus supra ipsos*, 1287. — Prise à fieffe par Guillaume de Cantelou, clerc, de la paroisse de Til en Vueguesin, de monsieur Tybaut de la Haie, chanoine de Rouen, d'une masure en la dite paroisse, 1349. — Baux de la prébende du Thil appartenant aux chanoines Nicolas Paris, 1679 ; Gilles-Marc-Antoine Denis, cha-

seiller au parlement, 1742; — Isaac Papillault, 1785, 1790. — Curé, René Vallot, 1679; fermier, en 1785-1790, Jean-Baptiste Guesnier. — Prix du bail, en 1790, 3,000 livres, avec obligation de fournir au curé 96 boisseaux de blé et sept-vingts quatre boisseaux d'avoine, rez en coupe, mesure de Gisors, au terme de la Chandeleur. — Sceaux de Robert de Mansegny; — de l'officialité de Rouen, 1266; — des obligations de la châtellenie de Gisors, 1340.

G. 4252. (Plan.) — 1m de hauteur sur 1m 64c de largeur.

Fin du XVIIe siècle. — « Plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen. » — Au haut du plan, un écusson colorié, écartelé des armes de Rouen et de celles de Normandie, posé sur 2 bâtons de chantre en sautoir, surmonté de la croix archiépiscopale et de la mitre, avec cette devise *Cum leonibus lusit quasi cum agnis. Eccles.* 21 v. 93. — On voit représentées sur ce plan les églises de Saint-Ouen, Saint-Maclou, Saint-Amand, la cathédrale, la Madeleine, Saint-Denis, Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Martin, Saint-Cande-le-Jeune, Notre-Dame de la Ronde, Saint-Herbland, Saint-Martin sur Renelle, Saint-Patrice, Saint-Laurent, Saint-Godard, Saint-Lo, les Carmes, l'Oratoire, les filles du Saint-Sacrement, le Palais de Justice, la Cour des Aides, le bailliage, la porte Bouvreuil; 5 tours, la tour du Donjon, la tour neuve et la tour aux fous, etc. — Porte le n° 13 de la collection des plans et terriers.

G. 4253. (Plan.) — 2m02c de hauteur sur 1m22c de largeur.

Vers **1710.** — Plan représentant le cour de la fontaine Notre-Dame, de la source Gaalor à la porte Bouvreuil. — Ce plan paraît avoir été levé par le chanoine Delaisement. — Porte le n° 32 de la collection des plans et terriers.

G. 4254. (Plan.) — 0m62c de hauteur sur 1m32c de largeur.

Vers **1710.** — Plan représentant le cours de la fontaine Notre-Dame, du château à l'abbaye de Saint-Amand, en passant par les jardins de MM. Lemarié, conseiller au bailliage, de Buron, de Varneville. — Ce plan paraît avoir été levé par le chanoine Delaisement. — Porte le n° 32 *bis* de la collection des plans.

G. 4255. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 plan.

1362 — XVIIIe siècle. — Fontaine de Notre-Dame. — Titres de propriété d'une rente de 20 sous due à la fabrique de la cathédrale sur un tènement d'abord qualifié de « garding et fonds de terre, avec arbres dessus croissants », plus tard bâti, situé en la paroisse Saint-Godard, « borné d'un bout par les anciens murs de la ville, de l'autre bout, le chemin qui meine de la porte de Bouvreuil à la rue d'Aubevoye, » 1362; « borné d'un bout par la rue au Cordier, et, d'autre bout, par les vieux murs de la ville, » 1480; désigné sous le nom d'hôtel à l'enseigne du Faucon, du Beffray, 1483; borné par la rue au Cordier, tendant de la rue Beauvoisine aux murs de la ville, 1493. — Ce tènement, vendu en 1362 par Colin Le Prevost et par Maheut, sa femme; fieffé par le chapitre, en 1369, à Thomas Andrieu, en 1390, à Jehannet Goulle, appartenait, en 1455, à Étienne Lambert; vers 1540, à noble homme Pierre Le Vassor, receveur général des finances de Normandie et à dame Marguerite de la Place; après eux, en 1545, par droit de succession, à Jeanne Le Vassor; au commencement du XVIIe siècle, à Vincent Le Seigneur; en 1617, à Nicolas Tesson, ayant épousé une des héritières dudit Le Seigneur; plus tard à MM. de Nogent et Herambourg. — Par le contrat de fieffe de 1369, Thomas Andrieu reconnaissait au chapitre un droit d'« alée et venue parmi le gardin pour aler à la caudiere de la fontaine. » Le contrat de 1390 reconnaissait au même chapitre « le droit d'aler et venir à la fontaine avec défense au preneur d'édifier entour la maçonnerie de ladite fontaine. » — Mention, dans un arrêt de l'échiquier de 1455, « d'un petit huis au jardin dudit Lambert, lequel yst en la rue des Petits-Camps, que demandoit le chapitre pour aller faire visitation en la cave où descend l'eau de la fontaine Notre-Dame. »

G. 4256. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 34 pièces, papier, (1 imprimé.)

1319-1708. — Fontaine de Notre-Dame. — Mandement de l'official de Rouen à tous prêtres et chapelains de la cité et des faubourgs contre certains fils d'iniquité qui s'étaient permis d'empêcher et de détourner *aquam seu cursum aque fontis in cimiterio ecclesie Rothomagensis stabiliti ad deserviendum presbyteris et capellanis in dicta ecclesia divina celebrantibus ac eciam ad communem utilitatem civium civitatis, hospitalis Beate Marie Magdalene ac omnium per dictam civitatem transeuntium*, 1319. — Monitoire imprimé « contre ceux qui malicieusement, en

la fonteine ancienne de ceste ville de Rouen, située devant le grand portail de la cathédrale, avoient mis des immondices, » 1554. — On voit par des arrêts du parlement que Pierre Toustain avait visité le cours d'eau, cette année-là; qu'une nouvelle visite fut faite, en 1567, par Jacques Chanevière, maître juré des ouvrages de maçonnerie de la ville, et par Jehan Guiffard, maître maçon juré pour la police de la même ville, et par Pierre Luce, maître juré du métier de *plommyer*. — Visite par Pierre Hurey, maître maçon pour l'hôtel commun de Rouen, Martin Joachim, maître charpentier audit hôtel commun, d'après l'ordre d'Alonce Leseigneur, maître des ouvrages et fortifications, « de la citerne et département des eaux provenantes des eaux des fontaines qui viennent de la source de Carville et conduites à cette ville, tant pour la commodité de l'archevêché que pour les nécessités de la ville, » 20 août 1591 : « Avons trouvé la voulte procédante de ladite citerne en grand ruine et preste à tomber, d'aultant que le boullevert du fort de la Croys est construit sur ladicte voulte, laquelle n'est accueillie du costé de devers la riviere de Robec. » — Procès au sujet des fontaines, avec Heuzé, entrepreneur des réparations, les religieuses de Saint-Amand et l'hôtel Dieu. — Visite des conduits de la fontaine Notre-Dame depuis le parvis jusqu'à l'hôtel-Dieu par Guillaume Doulcet, maître maçon de l'hôtel commun, Jacques Chanevière, Guillaume Chrétien et Jehan Guiffart, maîtres maçons, 17 juin 1566. — Visite par Guillaume Tourmente et Mathurin Carrey, maîtres maçons à Rouen, et par Hugues Adans, clerc de l'œuvre de la fabrique, des fontaines du chapitre, 11 février 1610. — Mention de la maison où demeuraient les sieurs de Canonville, Boyvin et Francisque, où se trouvait de présent le manége à piquer leurs chevaux, assise en la rue Saint-Godart, dans le jardin de laquelle maison il y avoit une descente d'un degrey pour aller, tant aux voultes et courtz des fontaines de ladite église que de l'abbaye de Saint-Amand, » même année.

G. 4257. (Liasse.) — 49 pièces, papier; 1 plan.

1576-1755. — Extrait du registre de la ville, « auquel est fait description des origines et sources de toutes les fontaines de la ville. » — Procès-verbaux dressés, en 1576, par Robert Marguerie, maître fontenier; en 1590, par Jacques Tourmente, maître maçon de la cathédrale, et par Pierre Luce, plombier de la dite église. — État des conduits et canaux de la fontaine Notre-Dame, par Louis Roussel, clerc de l'œuvre, et par Denis Capelet, maçon. — « Extrait de différents mémoires informes, trouvés après la mort de M. Delaisement, chanoine de Rouen, prébendé de Bracquemont, par lui dressés, dans la visite des fontaines du chapitre en 1709 et 1710, lesquels ont été fournis par M. Delaisement, son jeune frère, lorsqu'on a fait faire un plan de ces fontaines le 1er septembre 1716. » — Observations de M. Le Cloustier, ingénieur ordinaire du Roy, et de frère J.-B. Barbier, religieux bénédictin, sur les eaux du chapitre de la cathédrale de Rouen, 1755. — Grosseurs et diamètres des tuyaux des fontaines de l'hôtel du Bec, de la sacristie de Notre-Dame et de la fontaine de l'aître. — Quittances des ouvriers employés aux réparations des fontaines en 1540. — Sucre (112 sous 6 deniers) donné aux maçons Robin Delahaye, Nicolas Quoniam, Nicolas Berrier, Nicolas Morel et à Aymon, serviteur de Simon Vitecoq. — Bière, vin et pain offerts aux charpentiers Robert Becquet, Toussaint Becquet, Collin Gemmes, Roger du Busc. — Procès contre Pierre Luce, entrepreneur des canaux de plomb. — Autre procès contre Louis Heuzey, maître maçon, adjudicataire des travaux à faire à la fontaine Notre-Dame, 1699-1620. — Procès verbal dressé par Noël Retour, autre maître maçon à Rouen, 1629. — Procès-verbal dressé par Paquet le Genevois et Noël Pochon, maîtres maçons à Rouen, à la suite de la visite faite par eux d'un cours d'eau passant dans la casemate de la porte d'Arras, traversant le fossé d'entre la porte Cauchoise et la porte Bouvreuil, vers la rue Étoupée; ils constatent que ce cours d'eau était trop faible pour être employé aux fontaines de la ville, 1606.

G. 4258. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 1 plan.

1640-1733. — Fontaines de Notre-Dame. — Transaction entre le chapitre de Rouen et MM. les conseillers, maire et échevins de l'hôtel de ville de Rouen, au sujet de la fontaine construite au bas de la rue de la Seille, alimentée par un aqueduc provenant de la source de Gaalor, 8 août 1733. — Permission accordée par MM. du chapitre à Lanfranc de Moges, écuyer, sieur de Saint-Georges, conseiller au parlement, de faire percer dans le jardin de sa maison, sise en la paroisse Saint-Godard, un puits pour puiser de l'eau par seau ou par pompe, tout proche et joignant le regard des aqueducs des fontaines de la cathédrale, 22 février 1638. — A la dite permission est jointe la requête du dit Lanfranc de Moges, dans laquelle on trouve énoncé qu'il y avait un puits ou regard construit d'ancienneté dans son jardin, tant pour servir d'évent aux fontaines que de puits pour la commodité de sa maison, et que sa maison était celle des seigneurs le patriarche d'Harcourt, d'Auzebosc et de Buron. — Permission accordée par le même chapitre à Jacques Du Tot, sieur de

Varneville, conseiller du Roi au parlement, de faire poser et mettre un petit tuyau de communication attaché et soudé sur le côté du gros tuyau des conduites des fontaines de Notre-Dame, à l'endroit où la voûte qui renferme ce même tuyau de conduite passe dans un coin de la cave de la maison du dit sieur de Varneville, sise rue et paroisse Saint-Godard, vis-à-vis de la rue de l'Ecole, 1er octobre 1710. — Procès-verbal dressé par Henry Delaisement, chanoine, du canal de la fontaine du parvis de Notre-Dame, depuis le jardin de M. du Tot de Varneville jusqu'à Bouvreuil. — Plan de la pompe de M. de Varneville. — Delaisement observe dans le jardin de M. de Varneville, « une muraille de traverse qui descend jusque dessus la banquette du canal de pierre. Cette muraille commence environ 2 toises au delà du talus de l'escarpe de la porte Bouvreuil sous le fossé et continue jusque sous le parapet d'une fausse braye qui estoit construite et où est présentement bastie la caserne ou maison d'un chapelier nommé Pellerin. L'épaisseur de cette muraille est de 40 pieds. Comme elle est fort ancienne, il y a apparence qu'elle a été construite pour empescher que les ennemis ne puissent surprendre les habitants de la ville en y entrant par l'aqueduc comme a fait le prince Eugène à Crémone. » — M. de Buron expose l'origine de la maison qu'il occupait : « Elle venait anciennement du patriarche d'Harcourt, évêque de Bayeux, dont on voit encore les armoiries taillées en relief sur la pierre dans la cour de cette maison. On voit pareillement les mêmes armoiries taillées dans la pierre dans la maison voisine qu'occupe présentement M. de Langrie. Elles sont adossées contre le gros mur du côté de M. de Varneville ; on voit aussi ces mêmes armoiries sur une vitre de Saint-Godard près la petite porte qui regarde la maison de M. de Buron où on voit le patriarche avec sa croix qui tient sur sa poitrine un écusson de gueule à 2 fasces d'or. M. de Buron nous a fait observer que son jardin, aussi bien que les autres jardins voisins, étaient les anciens fossés de la ville et que sa maison est bâtie dans la massonnerie d'une tour. En effet la muraille de cette maison porte plus de 7 pieds d'épaisseur du côté du jardin. Le patriarche d'Harcourt faisait sa résidence dans cette maison et dans la maison voisine, lorsqu'il présidait le clergé dans les assemblées des États de Normandie, du temps de l'Échiquier, et parce qu'alors, l'archevesque de Rouen était brouillé avec la cour de France, ce fut pour cette raison que l'évesque de Bayeux, de la maison d'Harcourt, fut fait patriarche de Jérusalem, afin qu'il eust droit de présider au préjudice de l'archevesque de Rouen. » — Procès, en 1614 et 1665, entre le chapitre et M. François de Quintanadoine, sieur de Brétigny, maître des comptes, propriétaire d'une maison dite les *Armes de François Ier*, sise rue Ganterie, vis-à-vis de la rue de l'Écureuil, sous laquelle passait le canal de la fontaine Notre-Dame. — Procès-verbaux dressés par Gilles de Fermanel, conseiller au parlement, et par Henri Gosset, maître maçon ordinaire de l'hôtel commun, et par Guillaume Gravois, autre maître maçon. — Autres procès, en 1648, 1649, 1669, entre le chapitre et les religieux de Saint-Lo.

G. 4259. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1571-1677. — Procès, au sujet des fontaines, entre le chapitre de Rouen, les abbés du Bec, pour l'hôtel du Bec, l'abbesse de Saint-Amand, pour l'abbaye de Saint-Amand, et les propriétaires de l'hôtel d'Estellan en la rue aux Oues (Georges Pillavoine de Boisemont et du Couldray, héritier du sieur de Sallemanque, 1596; Cavelier de Villequier, 1620; Claude Hébert, conseiller de la ville, 1676.) — Vente par haut et puissant seigneur messire Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, seigneur de Carrouges, l'un des lieutenants généraux du Roi en Normandie, pour l'absence du duc de Bouillon, et haute et puissante dame Madelaine de Ponpadon, sa femme, à noble homme André de Salmanque, sieur de Lormaye, d'un tènement de plusieurs corps de maisons, cours, fontaines, assis en la paroisse Saint-Cande le Jeune, dit la *maison d'Estellent*, entre la veuve de feu Vincent Puchot, et Jean Le Prévost, sieur de Cocherel, conseiller au parlement, à eux échu de la succession d'Isabeau Le Picart, mère de la dite Madeleine, cette vente faite pour 5,000 livres tournois, 14 juillet 1571; présents, Pierre Carré, secrétaire du sieur de Carrouges; François Gauthier, homme de chambre du dit seigneur. — Procès-verbaux des maçons Jean Petit et Laurent De la Croix, 1596. — Quittance des maçons Énoch Gellouys et Michel Duhen ; signatures et *mercs*.

G. 4260. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1490-1742. — Fontaine du chapitre. — Procès entre le chapitre et l'abbé du Bec, au sujet de la fontaine du Bec et des réparations à faire aux tuyaux. — Procès-verbal dressé, en 1490, par Pierre Daré, lieutenant général du bailli, à la suite de visite et d'information faites au sujet de la fontaine du Bec. Le tuyau de l'abbé du Bec soudé sur le gros tuyau de la fontaine Notre-Dame en l'hôtel du Bec, en la ruelle tendant de la Courvoiserie à la rue aux Juifs, avait été coupé et étoupé par ordre du chapitre, 1490. — « Autre procès-verbal, dressé par experts (Noël d'Yvetot, Henri Gosset, maçons à Rouen, pour l'hôtel commun) contradictoirement, entre M. de Vicq, abbé du

Bec et MM. du chapitre, de la grosseur des tuyaux de la fontaine qui vient du Mont-aux-Malades par la porte Bouvreuil en la cuve de la rue Saint-Godard, d'où elle descend par la rue de l'Aumône et la rue du Bec, au parvis et sacristie de Notre-Dame, le dit procès-verbal dressé en exécution d'un arrêt du parlement, du 11 février 1651, pour servir à régler la part contributive du dit abbé aux travaux que nécessitaient les dites cuves et fontaines. — Procès relatif à la dite fontaine du Bec, transactions et projets de transaction entre le chapitre, l'abbé du Bec, Claude Hébert, propriétaire de l'hôtel d'Ételan, rue aux Oues, et les religieuses de Saint-Amand pour leurs parts contributives dans les frais de réparation des fontaines.

G. 4261. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1270-1281; — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Aignan près Rouen. — Vente par Robert Le Carbonnier à Laurent *Camerarius*, pour 22 livres tournois, de 40 sous de rente sur le fief qu'il tenait du dit Laurent *in parrochia Sancti-Agniani*, mars 1270 (V. S.). — Vente au même *Laurentius Cambellanus, miles*, par Guillaume Tostain et par Jeanne, sa femme, pour 4 livres tournois, de 7 sous 6 deniers et d'un demi chapon de rente, janvier 1280 (V. S.), acte passé devant Durand Filleul, maire de Rouen.

G. 4262. (Charte.) — 0m15c de hauteur sur 0m27c de largeur.

1199. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand de Rouen. — Charte de *Robertus, filius Radulfi de Bosco Roaharth*, par laquelle il donne à Dieu et la bienheureuse Marie, en aumône, 3 sous de rente qui lui étaient dûs par Richard de Malpalud, chanoine, pour une terre en la rue Saint-Amand près du mur qu'avait fait construire Raoul fils d'Étienne. Mention de l'offrande de cette donation sur le grand autel de la cathédrale, *supra majus altare matricis ecclesie Rothomagi*, avec touchement des saints évangiles ; 40 sous angevins donnés par le dit Richard au dit Robert. *Actum est hoc anno Dominice Incarnationis M°. C°. IC°. IX°. coram magistro Rogero Normanno tunc decano. Testibus hiis Roberto capell., Helia, Henrico, Luca, Nicholao, sacerdotibus ; Roberto Osmundi, Waltero de Casteneio, Nicholao de Mala palude, Guidone, Drogone de Trublevilla, Henrico de Andeleio, diaconis ; Hugone de Vilereio, Gilleberto filio Willelmi, Petro de Richespat, Petro de Isnelvilla, Willelmo de Brueria, magistro Johanne Cornubiense subdiaconis, Ada de Watnevil., Roberto de Meisniclac, Girollo Hastelou, Matheo Magno et multis aliis, tam clericis quam laicis.*

G. 4263. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m17c de largeur.

Vers 1180. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Vente par Durand... et Ooldis, sa femme, à Richard, *clerico de Malapalude*, d'un héritage situé en la rue Saint-Amand dépendant du fief de Robert, fils de Clarenboud, à tenir de celui-ci par 36 sous-monnaie de Rouen, de rente annuelle. De plus, *pro concessu emptionis hujus hereditagii, dedit idem Ricardus ipsi Roberto unum bisancium de recognitione et Willelmo primogenito suo unum anulum aureum. Actum est hoc publice in communia Rothomagi coram Barth. Fergant, tunc majore, et coram paribus communie. Testibus Willelmo de Malapalude, Waltero filio Ger.; Bartholomeo Bataille, Nicholao Groignet, Roberto de insula, Rogero Dorgueil, Rogero de Bello monte, Stephano filio Tehardi, Dur. mercero, Symone Naguet, Ricardo le traveillie, Willelmo Comin, Petro Archiepiscopo, Gisleberto Rufo, Johanne Noel, Willelmo Groscoer, Drogone rufo, Willelmo Boic, Roll. nepote Walteri filii Ger., Rad. de Vinea, Rob. filio Drogonis, Malgero de Sancto Laudo et multis aliis, tam clericis quam secularis.* — La partie supérieure de cette charte a été fort endommagée par l'humidité. Sceaux perdus ; les lacs de soie subsistent.

G. 4264. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

Premières années du XIIIe Siècle. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Robert, *prior de Monteleprosorum super Rothomagum ejusdemque loci conventualis universitas* concèdent à Gui, chanoine de Rouen, une terre située devant le mur de Saint-Amand près du tènement qui fut à Aeliz Rabot, à tenir dudit convent par 7 sous de rente annuelle ; permission à l'acquéreur d'édifier cette terre de bois ou de pierre, de l'aliéner et engager à qui il lui plaira, même à un couvent régulier ou à un chapitre séculier, sauf la rente susdite *et jure dominico*. Les vendeurs, après avoir annoncé qu'ils avaient mis leur sceau à cet acte, annoncent qu'ils y ont aussi fait mettre celui du chapitre de Saint-Lo, *concedentibus Ada, tunc priore, et conventu ejusdem loci, quibus de prefata terra annuatim reddere tenemur duos solidos. Actum fuit hoc coram Johanne Luc., tunc majore Rothomagi, et sigillo communie Rothomagi confirmatum. Testibus Johanne Fessart, Nicholao de Deppa, Radulfo Judeo et aliis multis.* Lacs de sceau en fil. — Chirographe : charte de Roger, doyen de l'église de Rouen, et du chapitre ; à la prière de Gui, chanoine de la même église, ils concèdent à Tierri, fils d'Isabelle, et à la dite Isabelle, pour en jouir, leur vic

durant, une terre située en la rue Saint-Amand, près de la maison de pierre du chapitre *a fine muri juxta puteum usque ad vicum versus Rodobeccum et usque ad vicum juxta murum Sancti Amandi*, moyennant 2 sous de rente. Le chapitre paiera ce qui est dû au seigneur du fief. — Après le décès des preneurs, la terre reviendra au chapitre et servira, avec un autre terre donnée par le susdit Gui, à l'anniversaire de ce chanoine. Lacs de sceau en fil. (Double exemplaire). — Autre charte de R. (Roger), doyen de l'église de Rouen, et du chapitre du dit lieu : Gilbert, fils d'Audieve Bordel, avait vendu à Guillaume Le Caman un tènement tenu du fief du chapitre en la rue de la Porte de Robec et avait juré, en présence du chapitre, la main sur les évangiles, de n'y plus rien réclamer, la dite vente faite sauf le droit du chapitre consistant en une rente de 3 deniers ; la dite charte annoncée comme ayant été revêtue du sceau du chapitre, et, bien que rédigée au nom du doyen, passée devant Robert du Châtel, maire de Rouen, et confirmée du sceau de la commune. *Testibus Odone Lemarchaant, Thoma Dostel. Gill, de Till, Willelmo capellano, Baldoin. filio Gondoin., Rad., Judeo, Nicholao filio Mathei, Matheo filio suo, Bertin., Morin.* Lacs de soie. —

G. 4265. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau.

1222-1280. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Vente par Raoul Amiot, au chapitre de Rouen, de tout le tènement qu'il avait acheté de Roger de Gaugi, en la paroisse de Saint-Amand, entre la terre qui fut *Bertranni cancellarii* et celle de Pierre de Godarville, comme elle s'étend de la rue jusqu'à la terre du chanoine Gilebert de Marleiz, à tenir dudit Raoul et de ses héritiers par une rente de 10 sous tournois. *Pro hujus igitur hereditatis concessione dederunt michi dicti decanus et capitulum 23 libras turon. de recognitione*, 1222; lacs de sceau en fil. — Vente par Thomas Frankelin, du consentement de *Mabiria*, sa femme, à Geoffroi, *bolengario*, et à Ade, sa femme, pour 4 livres tournois, de 10 sous de rente sur 2 tènements sur le Petit-Robec depuis la rue jusqu'au mur de la cité, février 1234; acte passé devant Raoul Amiot, maire de Rouen. — Lettres du chapitre de Rouen, contenant donation à maître Guillaume de Saint-Quentin, chanoine de Rouen, pour en jouir sa vie durant, du tènement précédemment occupé par Isabelle et par son fils *Tierricus*, chanoine de Sausseuse, sis en la rue de Saint-Amand, 1248. — Lettres de l'official de Rouen : Laurent Desy, de la paroisse de Saint-Maclou, reconnaît avoir vendu au chapitre, achetant avec les fonds de feu, de bonne mémoire, maître Robert de Sens, archidiacre du Vexin-Normand, et pour son anniversaire, moyennant 22 livres tournois, 40 sous de rente sur le tènement de maître Girard de Corion, en la paroisse de Saint-Amand, près des murs du Roi, septembre 1259. — Vente par Jean d'Orbec, fils de Nigaise d'Orbec, à maître Jean de Surchon, chanoine de Rouen, pour 10 livres tournois, de 21 sous de rente sur un tènement au bout *vici Sacerdotissarum Rothomagi*, ledit acte passé devant Nicolas Naguet, maire de Rouen, février 1279. — Sceau de Thomas Frankelin.

G. 4266. (Charte.) — 0m24c de hauteur sur 0m21c de largeur.

1211. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Charte de Richard, d'*Aelicia*, sa femme, de Guillaume, frère de ladite *Aelicia*. Ils concèdent et confirment, moyennant une rente, à Gui, chanoine *Sancte Marie Rothomagi, matris ecclesie, terram que est in vico retro murum Sancti Amandi, de feodo leprosorum Rothomagi, qui est inter terram quam predictus Guido tenet de prenominatis leprosis et terram que fuit Nicholai Gregorii, et sicut illa se proportat a terra prenominati Guidonis usque ad vicum qui ducit a muro Sancti Amandi usque ad portam Rodobecci*. Guy leur donne 6 livres tournois *de recognitione. Coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi*, 1211, *testibus Nigasio, canonico Rothomagi*, etc. — Charte lacérée sur un des côtés; 3 lacs de soie.

G. 4267. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1295-1321. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Vente par *Yseudis*, veuve de Regnaud Ridel, femme pour lors de Vincent *de Houssaia*, à mons^r Osmond *de Capella*, prêtre, pour 200 livres tournois, d'un tènement, paroisse de Saint-Amand, *a pavimento domini Regis per ante usque ad tenementum Andree de Haiis, presbyteri;* acte passé devant Pierre *de Carevilla*, maire de Rouen, janvier 1294 (V. S.); lacs de sceau en fil. — Reconnaissance de cette vente, devant l'official, jeudi après la Purification, 1294 (V. S.).—Prise en emphytéose et en perpétuel héritage, du chapitre de Rouen, par ledit Osmond, d'une pièce de terre avec l'édifice qui y était construit, en la paroisse Saint-Amand, d'une longueur de 94 pieds *ad pedem pertice*, 1295. — Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus de lettres du chapitre de Rouen, par lesquelles les chanoines donnent en emphytéose *domino Osmundo de Capella, presbytero, tunc sigillifero curie Rothomagensis, quoddam tenementum* dépendant d'eux en pure et perpétuelle aumône, situé entre le tènement tenu d'eux pa Raoul *de Hericuria*, archidiacre d'Eu, et celui où était

décédé récemment le chanoine Paul Romain, 1298. — Fieffe faite par les chanoines à Jean de Arondel, citoyen de Rouen, d'une maison *per bassum cum primo stagio desuper existenti*, 1303. — Lettres de Jean Cabot, maire de Rouen : Les exécuteurs testamentaires de maître Osmont de la Chapelle délaissent, à maître Pierre Giraut, 2 tènements de maisons en la paroisse Saint-Amand, à charge à l'acquéreur de payer les rentes, et moyennant 400 livres tournois payés en florins à la *mache*, samedi après la Saint-Clément en novembre 1313; « présents ces pairs c'est assavoir Jacques et Robert du Chastel, frères, Vincent du Val-Richier et plusieurs autres. » — Lettres de l'official de Rouen : Jean Dehors reconnaît avoir pris en perpétuel héritage, des chanoines, une masure avec les édifices y étant, dépendant de leur pure aumône, située en la paroisse Saint-Amand, entre la porte du manoir desdits chanoines, tenu par Raoul *de Haricuria*, archidiacre d'Eu, et le tènement du même chapitre, tenu par Jean Coton, 1295. — Acte par lequel *Petrus Geraldi*, *canonicus Rothomagensis*, reconnaît devoir, comme prêt, *discreto viro* Jean Sauvale, citoyen de Rouen, la somme de huit-vingts florins, 1316. — Lettres de l'official de Rouen : Reconnaissance par Jean de Lescalier, prêtre, par *Ernaudus dictus Giraldi* (Gyrault), clerc, neveu, héritier et exécuteur du testament de Pierre *Giraldi*, du sceau dudit Pierre, décédé, mardi après l'Épiphanie 1318. — Sentence de Vincent du Chastel le jeune, maire de Rouen, qui adjuge à Jean Sauvale, changeur de Rouen, 13 livres de rente sur les maisons de Pierre Gyrault, en paiement des huit-vingts florins empruntés par celui-ci en 1316, ladite adjudication faite à la suite de *criées* et subhastations en pleine paroisse et à heure de messe, conformément à la coutume et à *l'espéciauté* de la ville, à la suite aussi de l'estimation faite de la valeur des immeubles par les charpentiers jurés de la ville, maîtres Guillebert de Couronne, Robert d'Aumalle, Colin Walleran, et Guillaume Lartois, 1319. — Délais fait par Jean Sauvale et par Perronnelle, sa femme, à vénérable homme et discret maître Bernard *de Casis*, pour sept-vingts et dix-huit florins d'or de Florence, d'un droit de propriété qu'ils avaient sur les maisons du dit Pierre *Giraldi*, ledit délais fait devant Gueroud *de Marromma*, maire de Rouen, 1er mai 1321. — Petit sceau de la commune de Rouen, à l'agneau pascal, 1319.

G. 4268. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier, (1 imprimé.)

1349-1781. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Amand de Rouen. — Guillaume Viel, de la paroisse du Mesnil-Esnart, prend à rente et perpétuel héritage « du chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, le doyen absent, un manoir oveuc le fons de l'éritage, assis en la rue de la Caene, en la parroice Saint-Amant, entre le tènement du dit capitre, d'un bout, là où demoure à présent honorable homme messire Gillez de Maldestour, et d'un costé ensement le tènement d'iceluy chapitre, pour 60 soulz tournois, » 1349. — Lettres de Richard Ravin, lieutenant pour le vicomte de Rouen en la juridiction de la dite ville et banlieue : Aux plès d'héritage de la dite juridiction, adjudication au chapitre d'un tènement contenant plusieurs maisons et édiffices, en la rue de la Cayne, près d'un tènement autrefois occupé par le chanoine maître Rogier Mustel, actuellement occupé par le chanoine maître Henri de Fécamp, pour non-paiement de la rente due sur ce tènement au dit chapitre par Jean De la Haye dit Jentil et par Jean Viel, 2 septembre 1392. — Prise à fieffe du même tènement, moyennant 60 sous de rente, par le dit Jehan De la Haie, 22 décembre 1392. — Mandement de Guillaume Roulant, bailli de la Madeleine de Rouen, au sergent de Lescure, pour mettre à exécution des lettres obligatoires, penultième de mai 1396. — Sentences du vicomte de Rouen et contrats de vente et de révalidation concernant une rente de 6 livres sur une maison rue de la Chaîne. La dite maison, située entre le presbytère de Saint-Amand et le collège du Pape, appartenait, en 1781, à Marie-Anne Thomas Daussy, veuve de Laurent-Louis Desmarets, seigneur de Saint-Aubin, conseiller en la chambre du parlement de Normandie, sœur et héritière du chanoine Jacques Thomas Daussy.

G. 4269. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1335-1588. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Amand. — Lettres de Robert du Chastel, maire de Rouen : Délais par Raoul Le Cordonnier, à discret homme et honorable maître Arnault Mancipy, chanoine de Rouen, d'un tènement auprès de la fontaine Saint-Amand, à charge de payer 51 sous de rente au chapitre et 5 sous aux religieux du Mont-aux-Malades, vendredi après la Saint-Hilaire 1336. — Délais fait du dit tènement au chapitre par Ernaut Mancipy, 1337. — Vente par Nicolas Naguet à Arnault Mancipy, pour 40 livres tournois, de 4 livres de rente sur un tènement devant le *tuel* de la fontaine et sur un autre sis en la paroisse Saint-Étienne la grande Église, 1335. — Abandon de cette rente au chapitre par Mancipy, 1336. — Fieffe faite par le chapitre à Jean Vassal d'un tènement en la rue de la Chaîne, entre celui de Roger Le Masurier, prêtre, décédé, et celui de Richart Lasne, près de l'héritage où demeurait vénérable homme *dominus Egidius de Malo-*

Diversorio, chanoine, pour 50 sous tournois, mercredi après la Saint-Denis 1350. —Vente par Guillaume Le Cauf, de la paroisse Saint-Herbland, au chapitre, pour 5 florins d'or de l'écu du coin du Roi, de 10 sous de rente rue Saint-Nicolas, 1359. — Mahieu Le Sueur, comme procureur de sa femme, héritière de feu Pierre Bon-ami, jadis son oncle, vend à Perronnelle, déguerpie du dit Pierre, la moitié de deux maisons en la paroisse Saint-Amand, 1370. — Accord au sujet des arrérages d'une rente due sur une maison qui avait été précédemment vendue à Paul Le Sergent, 1588. — Obligation prise par Arnoult Le Prévost de ne point faire bâtir dans une cour qui lui appartenait proche d'une maison de MM. du chapitre, 1501. — Vente par MM. du chapitre d'une maison devant le cimetière de Saint-Amand à maître Jean Le Manicher, clerc de Saint-Herbland, 1577.

G. 4270. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1334-1684. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Amand de Rouen. — Contrats de vente, de fieffe, et pièces de procédures concernant des rentes appartenant au chapitre sur des maisons rues de la Chaîne et des Bonnetiers, et sur une autre maison rue des Savetiers, à l'enseigne du Cornet. — Vente faite par Jacques de Croisset à maître Arnault Mancipy, chanoine, achetant pour l'annuel de Philippe de Flavencourt, jadis archidiacre de Rouen, de 20 sous de rente sur un tènement rue de la Caene, 1334. — Délais fait au chapitre de Rouen par le dit Mancipy de la dite rente, 1336. — Procès entre le chapitre de Rouen et François Mahault de Tierceville, d'abord chanoine, plus tard official de Rouen, au sujet de la maison qu'il occupait, 1665. — Mémoires et quittances d'ouvriers pour réparations faites à la dite maison.

G. 4271. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1448-1541. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-André en ville. — Procès au sujet des arrérages d'une rente due au chapitre sur une maison et tènement à l'enseigne de la Hache, qui fut Jehannet de Baudribosc, assis en la paroisse Saint-Andrieu de la Porte aux Fèvres, 1448-1541.—Vente par Jean de Saint-Maurice, agissant au nom de Richard, son père, à Raullin Autel, de 6 livres 10 sous de rente sur une maison en la paroisse Saint-Andrieu de la Porte aux Fèvres, au coin de la rue Saint-Andrieu et de la rue de la Vicomté, où pendait pour enseigne l'image de Notre-Dame, et sur une autre maison en la paroisse de Saint-Denis, 1453.

G. 4272. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin

Vers **1200-1208.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Jeune. — *Jacobus qui fuit filius Luce Parvi*, du consentement d'*Aelina*, sa femme, concède à Enard *de Ripa* tout le tènement qu'il avait *in vico Waltrariorum, sicut illud se proportat inter terram ipsus Enardi et viculum qui descendit a vico Sancti Candidi ante masagium Ricardi Parvi usque in vicum retro, versus vicum Tonnellariorum*, moyennant une rente de 20 sous. Enard paye audit Jacques 70 livres d'angevins *de recognicione* ; à Aelina, sa femme, *unam robam viridis et cunicularum* ; à Nicolas, son fils, *unam tunicam et unum sorcotum. Factum fuit hoc coram Radulfo Grognet, tunc majore Rothomagi. — Aelina que fuit uxor Willelmi filii Enardi et Enardus*, son fils, concèdent en pure aumône aux chanoines de Rouen 20 sous de rente *in quodam tenemento retro vicum Tallatorum* ; annonce du sceau de la commune mis à ladite donation, Enard, donateur et fils de la donatrice, étant alors maire de Rouen. — Hugues Grognet, du consentement de *Gencia*, sa femme, et de ses enfants Roger, Nicolas, Guy, Tiphaigne, concède à Robert Lavenier un tènement devant l'aître *Beate Marie, matris ecclesie Rothomagi, situm inter tenementum quod fuit Gardini Corrigiatoris et tenementum quod fuit Roberti de Maisnilclac*, moyennant 15 sous de rente. Robert Lavenier paye, de *recognitione*, à Hugues Grognet, 35 livres tournois ; à *Gencia*, sa femme, 10 sous, et à chacun de ses enfants 2 sous. *Actum fuit hoc coram Nicolas de Depa, tunc majore Rothomagi*, décembre 1208.

G. 4273. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1230-1487. — Clerc de ville.—Paroisse Saint-Cande le Jeune. — Guillaume, fils *Enardi de super ripam*, concède au chapitre 16 sous de rente sur un tènement *in vico Weaustrariorum*, entre le tènement de Raoul Planteparisi et la ruelle de Richard le Petit, à charge de payer audit Guillaume et à ses héritiers *quasdam cerothecas de 3 denariis* à la Saint-Michel ; 30 livres données par le chapitre *de recognitione*, février 1230. — Lettres de Th., doyen, et du chapitre relatives à la même concession, même date. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Enart, de la paroisse Saint-Herbland, vend au chapitre, pour 10 sous tournois, une rente de gants à lui due sur 2 tènements situés en la paroisse Saint-Cande le Jeune, entre le tènement des hoirs Planteparisi, et la ruelle de Barbaste, juin 1267. — Lettres d'Eudes Clément, maire de Rouen :

« Messeigneurs doyen et chappitre de Notre-Dame de Rouen avoient fait adjourner par Guillon Sarra, sergent en la mairie, les hoirs ou ayans cause de feu Robert de Bondeville pour « gaigié à tenir d'eulx chartains héritages, c'est assavoir une maison et le fons de la terre assis en la paroisse Saint-Cande le Jeune, entre la maison as Boursetes et la rue Barbastre, pour 60 soulx de rente par an ; » à la suite d'une enquête où parurent 12 bourgeois qui furent saonnés par justice, passés et jurés à dire vérité en la cause, les biens en question furent adjugés au chapitre par le conseil des sages assistant aux plés (plés d'héritages qui furent l'an de grâce 1370, le jeudi 20e jour de juin, continué du lundi précédent 10e jour dudit mois). — Lettres du bailli de Rouen : Devant frère Guillaume de Croisset, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, Jean Morice et Nicole, sa femme, de la paroisse de Saint-Andrieu de la Porte aux Fèvres, reconnaissent avoir vendu au chapitre 50 sous de rente sur la maison et sur le fonds de la terre Raoul Catel en la paroisse Saint-Cande le Jeune pour 20 sous tournois, lundi devant la Saint-Martin d'hiver 1316. — Lettres de Jean Tavel, vicomte de l'Eau de Rouen : Maître Nicole Le Couete, chanoine de Rouen, confesse, pour lui, ses héritiers et ayant cause, devoir à Robinet Alorge, sous-âge, fils de Robert Alorge, bourgeois de Rouen, héritier de Robert Capellet à sa femme, et à ses hoirs, 50 sous tournois sur un tènement où soulait pendre l'enseigne des *Trencheurs*, assis en la paroisse Saint-Cande le Jeune en la rue aux Tailleurs, jouxte les hoirs sire Eudes Clément et Ricart Du Busc, d'autre côté les religieux du Mont-aux-Malades, 2 février 1403. — Autres pièces concernant les rentes dues au chapitre. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen, 1381 ; — sceau de Laurent de Limare, lieutenant général de Michel Durant, vicomte de Rouen, 1432.

G. 4274. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1356-1781. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Jeune. — Contrats et pièces de procédure concernant une rente appartenant au chapitre sur un tènement de maisons en la paroisse Saint-Cande, près de l'église et du presbytère, ayant issue sur la rue aux Oues et sur la rue aux Tailleurs. — Vente de ce tènement, devant Jean Mustel, maire de Rouen, par Regnaud Le Loquetier, demeurant à Paris, à monseigneur Guillaume Paon, prêtre, chanoine du Mans et de Rouen, moyennant 200 florins d'or à l'écu du Roi ; ledit tènement indiqué comme borné par l'héritage Jacques du Chastel, samedi avant la Saint-Thomas, apôtre, 1356. — Ce tènement de maisons appartenait, en 1524, à Louis Du Bosc, sieur d'Emandreville ; — il fut vendu, le 18 février 1550, par Catherine Du Bosc, femme de Pierre Du Bosc, sieur de Grainville, lieutenant particulier du vicomte de Rouen, par Marie Du Bosc, femme de Jacques Morin, sieur de Benyville, demeurant à Caen, par Jeanne Du Bosc, affidée à Pierre Duquesne, sieur de Caillouet, sœurs et héritières de Pierre Du Bosc, à Étienne Deshayes, bourgeois de Rouen, (dans le contrat ce tènement de maisons est indiqué comme borné par Alonce de Civille, vicomte de Rouen) ; — décrété sur ledit Deshayes ; — vendu à Noël Boyvin, président en la Chambre des comptes ; — il échut à son fils Daniel Boyvin, sieur de Canouville, conseiller du Roi, trésorier général de ses finances à Rouen, dont la veuve, Marie Voysin, eut à soutenir un procès avec le chapitre, 1608 ; — appartenait plus tard à Louis Le Cordier, chevalier, sieur du Tronq, président en la Chambre des comptes ; — fut vendu par le fils de ce dernier, Louis Le Cordier, sieur de la Pille à Pierre de Ferrare, sieur de la Harelle, 1652 ; — vendu par M. de Ferrare à Antoine Asselin, banquier à Paris, marié à Anne-Guillaume de la Bergerie, qui lui survécut et le possédait en 1734 ; — appartenait plus tard à Jean-David Chauvin, chevalier, sieur d'Offranville, maréchal des camps et armées du Roi, ayant épousé Anne Asselin, fille et héritière du précédent ; — vendu par lui, au nom de sa femme, et pour ses cohéritiers, à Nicolas Gaillard, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, audiencier en la chancellerie de Normandie ; — possédé, en 1781, par Étienne Gaillard, écuyer, demeurant à Paris.

G. 4275. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 sceau.

Vers 1187-1209. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Vieux. — Charte d'Étienne *Marescallus* : Concession *Gocelino Coquo* et à Marie, sa femme, d'une terre en la paroisse *Sancti Candidi super ripam, juxta ruellam de Potart de feodo episcopi Lexoviensis*, moyennant 12 sous angevins de rente ; 11 livres d'angevins *de recognitione. Actum coram Luca de Donjon, tunc majore Rothomagi.* — Charte de Raoul, évêque de Lisieux : Confirmation de la concession précédente. — Charte d'Étienne Le Mareschal : Du consentement de Thomas, son fils aîné, et de Robert, son autre fils, il vend à Durand, chanoine de Saint-Cande sur Rive, pour 4 livres tournois, 7 sous de rente sur son tènement *in vico sancti Candidi juxta ruellam de* Potart. *Actum coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi. — Isabella, uxor Reginaudi de Offreville*, et le dit Regnaud, du consentement de Richeude, leur fille, vendent au même Durand une partie de terre et de maison

en la rue *Sancti Candidi de Ripa*, pour 14 livres d'angevins et pour un anneau d'or *de recognitione*, donné à ladite Richeude. *Actum coram Matheo Grosso, tunc majore Rothomagi.* — Isabelle, femme *Reginaldi de Anfrevilla*, et Richeude, sa fille, vendent à Durand, clerc, la partie de terre et de maison qui leur était échue de Marie, femme de Gocelin *Coquus*, sœur de ladite Isabelle, *in vico Sancti Candidi de Ripa*, pour 14 livres d'angevins et un anneau d'or à Richeude. *Actum coram Matheo Grosso, tunc majore Rothomagi.* — *Matillis Grossa*, Amauri et Roger, ses fils, concèdent à Durand, clerc, une terre en la rue Saint-Cande sur Rive. *Actum coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — Lettres de Robert, archevêque de Rouen : *Geroldus* de Cotevrart et Richeude, sa femme, avaient fait un procès à Durand, clerc, au sujet d'une terre et d'une maison en la rue Saint-Cande sur Rive, entre la ruelle *de Portardo et terram que fuit Johannis* Noël. Durand représenta qu'antérieurement à son mariage avec *Geroldus*, Richeude avait, devant le maire et la commune de Rouen, renoncé à tout droit sur la dite maison. Accord fut fait entre les parties dans la cour de l'archevêque : *Geroldus et Richeldis, uxor ejus, predictam terram cum domo, prenominato Durando, clerico, tactis sacrosanctis evangeliis in eadem curia nostra... abjurarunt... et propter hanc abjurationem... dedit predictus Durandus, clericus, prefatis Geroldo et Richeldi, uxori sue, centum solidos turonensium de gratia sua. Et quia curia nostra recordationem habet, presenti scripto, ad hujus rei testimonium, sigillum nostrum, cum sigillo curie nostre, duximus apponendum. Testibus Willelmo de Sancto Paulo, canonico Rothom., magistris Arnulfo de Verli, tunc officiali, et Johanne Britone, Petro de Buhat, presbytero, Gerardo de Tokevilla et Willelmo filio Ascii, clericis et multis aliis. Datum anno gratie M° CC° octavo, in vigilia Annunciationis Beate Marie.* Sceau de la cour archiépiscopale. — *Geroldus* de Cotevrat et Richeude, sa femme, reconnaissent le droit de propriété de Durand, clerc, sur un tènement en la rue Saint-Cande sur Rive, entre la ruelle de Potart et la terre qui fut à Jean Noël. Pour cette reconnaissance, Durand leur donne 100 sous tournois. *Actum fuit hoc coram Nicholao Pigache, tunc majore Rothomagi*, 1208. — *Acardus Karafin et Matillis*, sa femme, du consentement de Julienne, mère de la dite *Matillis*, concèdent à Durand, clerc, chanoine de Saint-Cande de Rouen, toute leur terre de la ruelle Potart, pour 5 sous tournois de rente ; 13 livres tournois et 1 anneau d'or à Julienne *de recognitione. Actum fuit hoc coram Roberto de Castello, tunc majore Rothomagi.* — *Durandus de Livei, presbyter Sancti Candidi*, donne à Robert de Cambremer, son neveu, pour son bon service, tout le tènement de pierre et de bois qu'il avait en la paroisse Saint-Cande, moyennant une rente annuelle de gants, de 3 deniers ; 40 livres tournois de *recognitione. Actum fuit hoc coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — Vente par *Albereda de Gaugeio* à Robert de Liveice, pour 13 livres tournois, d'un tènement en la rue *Sancti Candidi super Rippam* qu'elle tenait d'Étienne Blundel ; 5 sous tournois *de recognitione*, octobre 1221. *Actum coram Roberto de Castro, tunc majore Rothomagi.*

G. 4276. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1225-1246. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Vieux. — Guillaume Trenchant, du consentement de Heudeborge, sa femme, donne à Gautier, trésorier de Rouen, et à ses successeurs, 20 sous de rente, à Rouen, *ad portam Magni pontis*, en échange des eaux appartenant à la trésorerie, à Carville, que ledit Trenchant fera venir à son moulin, *scilicet aquam que venit de manerio suo per pratum suum et aliam aquam que exit de aqua que dicitur Aubete. Coram Alano Britone, tunc officiali Rothom.*, 1225, *mense* (le nom du mois laissé en blanc). — Jeanne *de Altaribus*, veuve, et *Lieiardis* de Cambremer, sa sœur, du consentement de Renaut Belot, mari de ladite *Lieiardis*, et de Robert Belot, son fils, concèdent à Richard de Livaie leur droit sur le tènement qui fut à Robert de Livaie et à Guillaume Le Baube, prêtre, défunt, sis en la paroisse *Sancti Candidi senioris*, moyennant une rente annuelle de 2 onces de cumin et la rente due aux chefs seigneurs ; 20 livres tournois et 8 sous *de recognitione*, janvier 1234. *Actum coram Radulfo Amiot, tunc majore Rothomagi.* — Robert, dit *Faber*, et Guillaume *Hardoini*, son tuteur, concèdent à Richard de Livaie, pour son service et en remboursement de 50 livres qu'il avait prêtées audit Robert, la moitié de l'héritage de défunt Guillaume *Balbus*, en la paroisse Saint-Cande sur Rive, entre la rue de Potart et les jardins d'Amaury le Gros, avril 1234. — Parmi les témoins, mons' Simon, prêtre de Saint-Patrice. — *Egidia*, femme de Jean *de Carevilla*, du consentement de son mari, vend à Laurent *dicto Crasso*, pour 13 livres et demi de tournois, 25 sous de rente à Rouen sur un tènement en Grand-Pont, avril 1238. *Coram Nigasio de Carevilla, tunc majore Rothomagi.* — Jeanne, prieure de Bondeville, et tout le couvent du dit lieu concèdent à maître Robert *Plastrierio* un tènement en la paroisse et en la rue *Sancti Candidi senioris*, moyennant une rente et 8 livres *de recognitione*, novembre 1246. Parmi les témoins, Guillaume de Saane, archidiacre du Vexin, Richard, prêtre de Sainte-Croix. Lacs de fil.

G. 4277. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1450-1454. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Vieux. — Délais fait par Jean Alorge, écuyer, pour être quitte des rentes qui y étaient assignées, d'une maison située en la rue Potart, 1450. — Procès devant le vicomte de Rouen, au sujet des rentes appartenant au chapitre de Rouen, à l'abbaye de Sainte-Catherine du Mont, à la chapelle Saint-Nicolas, fondée en la cathédrale et dont était titulaire Nicole Davy. — Transaction entre le chapitre, les religieux de Sainte-Catherine et le chapelain.

G. 4278. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

Vers 1180-1195. — *Tustanus* le Maçon et *Bona*, sa femme, vendent à Roger de Warwic, chapelain du Roi, leur *mansura* en la rue Saint-Denis, qu'ils tenaient du fief de l'archevêque d'York, laquelle était entre la *mansura* de Richard Le Moine et le domaine dudit archevêque, *a vico usque ad murum castelli,... sicut se proportat a turre ejusdem muri usque ad antiquum murum civitatis versus Rodobecam*, pour 7 livres d'angevins, à charge de payer au dit archevêque une rente annuelle de 2 sous 6 deniers pour tout service; 5 sous *de recognitione. Factum fuit hoc in plena communia, coram Bartholomeo Fergant, tunc majore Rothomagi.... Testibus his Gaufrido, decano Rothomagi, Radulfo de Wanevilla, sacrista, Jeremia, Rad. filio Tehardi, Willelmo de Ripa, canonicis Rothom.*, etc. — Roger, archevêque d'York, confirme ladite vente. Le bien vendu est ainsi désigné : *mansuram apud Rothomagum de feodo nostro in vico Sancti Dionisii cum gardino et tota terra de retro supra fossatum a dextris et a sinistris, sicut terra se extendit a turrenula muri castelli usque ad antiquum murum civitatis versus Rodobeccam.* Il confirme, par la même charte, l'aliénation faite audit Roger de Warwic par le prieur du Pré, bailli dudit archevêque, d'une autre masure, relevant du même fief. Témoins *Gaufridus, Rothomagensis decanus; Radulfus de Wannevill., thesaurarius Eboracensis; Jeremias, archid., magister Vacarius, magister Ausgotus, Radulfus, prior de Gloescestria,.... Bartholomeus Fergant, tunc major communie Rothomagi....* — Roger de Warwic, chanoine de l'église de Rouen, concède à Elye de Warwic, son neveu, pour son service, toutes les terres et toutes les maisons avec les jardins qu'ils avaient à Rouen, *in vico Sancti Dionisii, que sunt de feodo Thome de Ponte-Episcopi, cum masura Nicholai de Monte et omnes terras et domos de feodo Beate Marie, que sunt a predicta masura Nicholai usque ad parvum molendinum Beate Marie cum terra etiam quam emi de tenemento Osberti de Sornet et caio super Secanam... et terras et domos apud Pontem Hunfridi... Actum fuit hoc coram Matheo Grosso, tunc temporis majore Rothomagi. Testibus hiis Waltero de Sancto-Walerico, Rothomagensis ecclesie archidiacono, Roberto de Sancto Ermerlando, ejusdem ecclesie canonico... Gaufrido vicecomite.*

G. 4279. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau.

1214-1266. — Raoul Grognet, citoyen de Rouen, assigne sur son tènement de pierre et de bois, situé en la terre *Bertranni cancellarii et terram Rogeri* Bras-de-fer, la rente de 40 sous léguée au chapitre de Rouen par son père Benoît Grognet, chanoine, 1214, *coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — Étienne fils de Geroud, vend pour 9 livres 10 sous tournois, à maître Robert Blancpain, son tènement sis en la paroisse de Saint-Denis, à lui échu de son frère Hugues, prêtre, 1220. *Actum coram Nicholas Pigache, tunc majore Rothomagi.* Sceau dudit Étienne. — Robert Godebort et *Tecia*, sa femme, vendent *Gaufrido Anglico de Fonte, bolengario*, pour 20 livres tournois, 40 sous de rente sur un tènement, ruelle Saint-Denis, décembre 1235. *Actum coram Radulfo Amiot, tunc majore Rothomagi.* — André Le Chinchier, du consentement d'Émeline, sa femme, concède *Jordano Condemoslle* et à Aufrie, sa femme, leur part d'un tènement en la paroisse Saint-Denis pour une rente annuelle d'une once de cumin à Pâques, et à charge de payer au seigneur de la terre *avenantum redditus qui de toto tenemento debetur;* 113 sous *de recognitione*; terre à Malpalu (*apud Malam Paludem*) donnée en contre-plège, août 1226. *Actum coram Johanne de Caudebec, tunc majore Rothomagi.* — Vente par Jean Petit à Robert Delamare, pour 50 sous tournois, de 5 sous de rente, paroisse Saint-Denis, entre le cimetière de l'église Saint-Denis et la terre *Roberti de Campania*, juillet 1266. *Actum coram Guillelmo de Crosseto, tunc majore Rothomagi.*

G. 4280. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau.

Fin du XIIe siècle-1300. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Jean, évêque d'Évreux, donne au chapitre une rente de 40 sous angevins à prendre sur le revenu de ses maisons devant Saint-Denis. — Richard de Willequier, *miles*, concède au chapitre de Notre-Dame de Rouen le tènement tenu du fief du dit chevalier en la rue Saint-Denis, *sicut se proportat inter viam Regis et*

murum veteris turris a tenemento prefati capituli de super Rodob. usque ad tenementum Hugonis Parvi bursarii, pour 11 sous 6 deniers de rente, *salvo prefato reddilu et jure dominico;* 20 livres tournois *de recognitione.* — Nicolas *Rufus, qui fuit filius Johannis filii Estacii*, concède au chapitre 35 sous de rente sur un tènement *in Veteri Lormeria*, à charge de payer par an une demi-livre de poivre; 17 sous tournois *de recognitione.* — *Drogo de Trublevilla*, chanoine de Rouen, donne au chapitre sa maison de pierre de la rue Saint-Denis, avec la terre et les maisons qui y étaient construites, *a terra que fuit Waleranni, canonici Rothomagensis, usque ad terram que fuit Petri Boic, precentoris, domum scilicet quam ego emi a Thoma, thesaurario Ebroicensi, in qua prefatum capitulum percipit quadraginta solidos and. annuatim de dono, bone memorie, Johannis filii Luce, quondam episcopi Ebroicensis, in die obitus sui solvendos.* — Lettres de R., doyen, et du chapitre de Rouen : Permission à *Drogo* de Trubleville, tant qu'il vivra, *ordinare de nepote suo Drogone, clerico, filio Willelmi de Trublevilla vel de qualibet alia persona, de corpore capituli, ut primo loco post ipsum maneat in eadem domo, salva pensione centum solidorum andeg. annuatim solvenda capitulo ad obitum suum.* — André Le Chinchier, et sa femme, Pierre Le Dengié et *Rikeudis*, sa femme, etc... concèdent au chapitre de Notre-Dame de Rouen le tènement qui leur était échu de Robert *de Kayo*, en la paroisse Saint-Denis. Ils reçoivent du chapitre 20 livres tournois, 1226. 1 sceau (Charte mutilée). — Fragment d'une charte d'Eustache de Tostes par laquelle il vend à *Drogo* de Trubleville, chanoine de Rouen, certains biens auprès de l'aître de Saint-Denis et à Boisguillaume, 1221. — Lettres de l'official de Rouen : Nicholas Luillier, de la paroisse de Saint-Nicolas du Pont Saint-Pierre, renonce aux droits qu'il avait sur trois maisons sises en la rue Saint-Denis dans le fief du chapitre ; H. de Pise, pour lors doyen du chapitre, 1245. — Lettres de l'official : Maurice de Saint-Lo, clerc, comme curateur de sa sœur Thomasse de Saint-Lo, renonce aux droits qu'elle pouvait avoir sur les maisons ayant appartenu à maître Jean de Saint-Lo, chanoine, dont maître Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen était l'exécuteur testamentaire, 1259. — Autres lettres de l'official : Adam *de Homma* donne au chapitre ses droits sur un tènement tenu par Pierre de Vire, entre *Rodebeccam et vicum Sancti Dionisii*, 1300.

G. 4281. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

Commencement du XIII[e] siècle — 1270. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — S., abbé, et le couvent de Saint-Étienne de Caen, à la requête de W., archevêque de Rouen, et de R., évêque de Bayeux, donnent au chapitre de Rouen, une maison et une masure tenues autrefois par *Guihennocus*, chanoine de Rouen, des dits abbé et couvent moyennant 10 sous de rente, à condition que maître *R. Balbus*, tiendra cette maison et masure sa vie durant, moyennant ledit cens ; après la mort de *R. Balbus*, le chapitre en disposera à sa volonté. — Confirmation par Robert, évêque de Bayeux, de la concession faite au chapitre de la maison que tenait autrefois Guihanou. —Lettres de Th., archevêque : André Le Chenchier et Chrétienne, sa femme, Pierre Le Denge et Rikeude, sa femme, Thomas Le Talleor et *Aelicia*, sa femme, Jourdain *Famulus* et Anfrie, sa femme, ont fait don au chapitre du tènement qui leur était échu de Robert *de Kayo* et d'*Aubereda*, sa femme, en la paroisse Saint-Denis, entre la terre de Roger de Biville et la terre de *Basiria* la Changeresse; le chapitre leur avait donné pour cette concession 20 livres tournois, 1226. — Eustache *de Tostis*, et Mathieu, du consentement d'*Albereda* et d'*Avitia*, leurs femmes, vendent au chapitre, pour 100 sous, 10 sous de rente sur un tènement, entre la maison de Richard *de Bosco-Willelmi* et l'aître Saint-Denis, 1230. — Le chapitre abandonne au prieur et aux frères de l'hôpital de la Madeleine de Rouen une rente de 10 sous à Autretot, et de 2 sous sur une maison en la rue Cauchoise, en échange d'une rente de la même valeur qu'ils prétendaient pouvoir prendre sur une maison sise en la paroisse Saint-Denis, provenant du don de Richard Héron, ancien chanoine, 1254. — Lettres de l'official de Rouen : Robert De la Chambre, bourgeois de Rouen, vend au chapitre, pour 65 livres tournois, 4 livres de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Denis *ante veterem turrim*, 1260. — Vente par Guillaume de Normare, chevalier, à maître Nicolas de Savigny, chanoine de Rouen, et à Jean de Cent-Puits, clerc, exécuteurs testamentaires de maître Roger de Dargies, ancien chanoine, achetant avec les fonds dudit Roger, pour l'augmentation de l'obit de défunt maître Richard de Fornival, chancelier d'Amiens, pour 55 sous tournois, de 6 sous tournois sur deux tènements, l'un pour lors occupé par Jean de Morgnival, chanoine de Rouen, l'autre par Jean de Cateville, chevalier, 1270. Sceau de l'officialité.

G. 4282. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1272-1304. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Nicole de Berville, veuve, prend en emphytéose, des chanoines de Rouen, un tènement en la paroisse Saint-Denis, qu'avait tenu d'eux maître Eustache de Mesy, cha-

noine, près de la terre que tenait d'eux Jacques de Corbie, autre chanoine, et d'une autre terre appartenant aux héritiers de mons[r] Jean de Lindebue, chevalier, moyennant 25 livres de rente. La dite Nicole employera 100 livres à l'amélioration de ce tènement. Elle ne pourra *feodare, vendere, distrahere seu allienare aut extra manum suam ponere in fortiorem personam seu aliam personam dictis decano et capitulo equipollentem, seu etiam Domino Regi aut communie Rothomagi, nec etiam edificare aliquid... per quod visiones tenementorum canonicorum valeant stupari,* janvier 1271 (V. S.). Témoins, mons[r] Jean de Ons, chapelain en l'église de Rouen ; Tierri, *apothecarius* ; Jean d'Orléans. — Lettres de l'official : Reconnaissance par la dite Nicole de son sceau appendu à l'acte précédent, mars 1271 (V. S.). — Vente par Robert *de Mara et Ascelina*, sa femme, à Jean de Morgnival, chanoine de Rouen, achetant au nom du chapitre, avec les fonds légués par feu maître Raoul d'Aubusson, chanoine de Rouen et doyen de l'église de Chartres, pour l'obit du dit d'Aubusson, de 5 sous de rente sur une maison près du cimetière de Saint-Denis, octobre 1275. — Lettres de l'official : Reconnaissance par les dits vendeurs de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. — Vente par Guillaume *de Bollebecco* et Marguerite, sa femme, aux chanoines de Rouen, achetant avec les fonds de défunt maître Isembard *de Placentia*, chanoine de Rouen, pour son obit, de 20 sous de rente sur un tènement ruelle de Malconseil, pour 18 livres tournois, janvier 1283. — Lettres de l'official : Reconnaissance par les dits vendeurs de leurs sceaux appendus à l'acte précédent, vendredi après la conversion de Saint-Paul 1283. — Vente par les mêmes aux mêmes, mai 1283. — Vente par Adam, dit de Synos, et Marguerite, sa femme, aux mêmes, achetant avec les fonds du dit Isembart, de 10 sous de rente près du tènement de Jean Le Changeour, mai 1285. — Autres ventes par le dit de Synos, 1285, 1286. — Engagement pris par Gautier de Bollebec de payer, à l'avenir, au chapitre, 40 sous de rente sur une maison, paroisse Saint-Denis, qui fut à Guillaume de Bollebec, 1304

G. 4283. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1302-1463. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Fieffe faite par le chapitre à Philippe Barbe, à sa femme et à leurs héritiers, d'une maison comprise dans les dépendances de celle qu'occupait, pour tout le temps de sa vie, maître A. Rigaud, doyen, jeudi après *Oculi mei*, 1302. — Autre fieffe faite par le chapitre à Jean Laoment et à Nicole, sa femme, de 3 *stagia*, sis en la paroisse Saint-Denis, *in Moncello Sancti Dyonisii*, mercredi veille de la Toussaint, 1302. — Bail fait par le chapitre à Richard Le Nouvel d'un manoir qu'occupait pendant sa vie maître Jean de Morgnival, chanoine, 1310. — Autres titres de rente.

G. 4284. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1293-1608. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Lettres de l'official de Rouen, 1293, contenant vidimus de lettres du doyen et du chapitre par lesquelles ils baillaient en perpétuelle emphytéose, à Nicole *de Bervilla*, veuve, un tènement en la paroisse Saint-Denis, près des maisons de maître Eustache de Mesy, chanoine, de Jacques de Corbie et des hoirs de Jourdain de Lindebue, chevalier, *ita quod dicta Nicola a seu ejus heredes de cetero dictum tenementum cum pertinentiis ejusdem, in cujus melioratione debent ex nunc ponere centum libras turon., non poterunt in parte seu in toto feodare, vendere, distrahere seu alienare aut extra manum suam ponere in fortiorem personam seu aliam personam nobis equipollentem seu etiam domino Regi aut communie Rothomagensi,* janvier 1271. — Extraits du compte du clerc de ville justifiant le paiement des rentes dues au chapitre pour ce tènement, 1526-1592. — Vente par Louis de Petremol, président au parlement, à Louise De la Fosse, d'une maison en deux corps de logis, ayant appartenu à Richard Le Pelletier de Martainville, correcteur en la Chambre des comptes, rue Saint-Denis, sujette à deux rentes, l'une de 18 livres, l'autre de 40 sous envers le chapitre, 25 février 1558. — Autres contrats relatifs à cette maison.

G. 4285. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1354-1667. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Donation faite au chapitre par Romain Le Roussel et Cécile, sa femme, d'un tènement qu'ils avaient acquis d'Osmont Le Bouteiller, aboutissant au pavement du Mouchau Saint-Denis, 1354. — Vente faite au chapitre par Tybaut Le Comte et par Jeanne, sa femme, pour 112 francs d'or payés par la main de Vincent Buffet, chanoine, comme exécuteur testamentaire de feu maître Étienne Larmeurier, jadis chanoine, de 12 livres de rente sur une maison rue de la Caucheterie, lundi après la Saint-Grégoire en mars 1361. — Acte capitulaire : Vincent Buffet, au nom que dessus, ordonne que sur la somme de 12 livres de rente par lui achetées de Thibaud Le Conte, le chapitre prendra 4 livres 10 sous en compensation de 4 livres tournois assignées pour le premier obit du dit Larmeurier, sur une maison de feu

Richard Le Tailleur, *ultra pontem Rothomagi, que siquidem quatuor libre redditus in nichilo vel quasi vertuntur, ratione fortaliciorum ville Rothomagensis*, et que les chapelains et autres serviteurs des trois maisons des Clémentins, de Darnétal et d'Albane percevront les 7 livres 10 sous restant, *interessendo quatuor obitibus sive commemorationibus dicti magistri Stephani in obitario factis... annotatis*, 2 mai 1363. — Vente par Jean Courel au chapitre, « pour 30 francs d'or, de la monnaie du lés du testament de feu maître Estienne Larmeurier, par la main de mons[r] Vincent Buffet, » de 60 sous de rente sur une maison en la ruelle de Putumuche, paroisse Saint-Denis, jeudi après Saint-Grégoire en mars 1360. — Vente faite par Roger Dars et ses enfants, à Jean Bouchard, d'une maison située en la rue Saint-Denis, près du cimetière de la paroisse, à charge d'une rente au chapitre ; la dite maison abattue plus tard et son emplacement enclavé, en 1513, dans l'enceinte de la nouvelle église. — Mention des rues de la Fourrerie et de la Feverie, paroisse Saint-Étienne la grande-Église, 1388 ; — de la rue qui mène de la Madeleine à Saint-Denis ; — du pavement de Chauchetterie, 1391 ; — des étuves des moulins, de la maison du coin du monceau Saint-Denis, 1460 ; — de la maison faisant le coin des rues de l'Épicerie et de la Huchette, 1565; — des enseignes de la Selle, 1396, du Rouge-Lion, 1460, des Trois Saussiers, 1637 ; — de la porte du pont Honfroi, 1388 ; — de la halle aux merciers, 1396 ; — de Remond de Saintes, ayant épousé Denise, veuve de Jacques Roussel, propriétaire, domicilié sur la paroisse Saint-Denis, 1396.

G. 4286 (Liasse.) — 29 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 1 sceau

1374-1644. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Titres concernant plusieurs rentes appartenant au chapitre. — Vente par Michault Simon et par Collecte, sa femme, à maître Guillaume Lefèvre, chanoine de Rouen, curé de Saint-Denis, d'une maison en la rue du Monchau Saint-Denis, 1441. — Acte passé au tabellionnage de Saint-Gervais de Rouen, par lequel le dit Guillaume Lefèvre donne au chapitre, pour son obit, un tènement à 2 louages en la dite rue, 12 novembre 1437 (Nicole Durescu, prêtre, garde du scel des obligations de la terre de Saint-Gervais de Rouen pour l'abbé de Fécamp). — Acte par lequel Jacob de Gournay, dit Le Heru, se désiste, en faveur de Colin Lefèvre, du droit de jouissance viagère qu'il avait aux biens de Thassin Lefèvre, en vertu de lettres de don, données à Rouen le 12 septembre, à la relation de M. le comte de Warwick, lieutenant et gouverneur général de France et de Normandie, 18 mai 1439. — Vidimus d'un contrat, du 4 septembre 1409, portant vente par maître Guillaume Carrel, chanoine de Rouen, à Jehan Collombel dit Petit, d'une maison à l'enseigne du Fer-du-Moulin, à charge de payer la rente de 6 livres 18 sous au chapitre, 17 octobre 1419. — Extraits des comptes du clerc de ville. — Sceau de Guillaume Lemelle, lieutenant général de Jean Lemoine, vicomte de Rouen.

G. 4287. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin

1228-1289. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Éloi. — Lettres de Th., archevêque de Rouen. *Levota, mulier anglica et vidua*, du consentement d'Odeline, sa fille, donne en fieffe et héritage, pour 20 livres tournois de *recognitione* à Pierre de Ginges, clerc, la moitié d'un tènement qui fut à *Gocius Le Gallier in vico Herbario*, mai 1228. Annonce du sceau de la cour de l'archevêque. *Per manum Mathei Fabri, clerici.* — Lettre de Th., doyen, et du chapitre de Rouen : Pierre de Gingues, moyennant 10 livres tournois qui lui sont payées par son frère Simon, jure, *tactis sacrosanctis evangeliis*, qu'il ne réclamera rien à l'avenir, sinon une paire de gants blancs de 3 deniers chaque année, sur une terre et les maisons qui y étaient édifiées, *in vico Herberio;* annonce du sceau de la cour de Rouen; *actum, sede Rothom. vacante*, juillet 1230. — Lettres des mêmes : *Goscius Galliator et Haisia*, sa femme, moyennant 60 sous tournois et un anneau de 5 sous *de recognitione* qui leur sont payés par Pierre de Gingues, clerc, jurent, *tactis sacrosantis evangeliis*, qu'ils ne réclameront rien, sinon une once de poivre chaque année, sur la moitié d'un ténement sis *in vico Herbario;* annonce du sceau de la cour de Rouen, avril 1230, *sede Rothomagi vacante. Valete.* — Lettre de l'official de Paris : *Ydra*, femme de Simon Le Moutardier, ratifie la vente faite par Simon, son mari, de deux maisons en la rue *Herbarie in censiva Sancti Laudi*, à Raoul de Gingues, chanoine de Rouen, avril 1234. — Vente par Pierre *Anglicus*, de la paroisse Saint-Éloi de Rouen, aux chanoines de Rouen, achetant avec les fonds de défunt maître Jean de Gamaches, chanoine de Rouen, pour son obit, moyennant 6 livres 10 sous, de 10 sous de rente sur un tènement *in vico Herboso*, juin 1289 ; présents, Richard de Duclair, Firmin Le Fèvre, et Nicolas de Torchy, clercs. — Lettres de l'official de Rouen : En présence de Nicolas de Torchi, clerc, notaire juré de la cour du dit official, Pierre *Anglicus* et *Emelina*, sa femme, reconnaissent leurs sceaux apprendus à l'acte précédent, jeudi après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, 1289.

G. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

[illegible]. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Éloi. — Prise à fieffe par Johanne, femme de feu [illegible] Le Tail-leur, dit Cochorel, du chapitre de Rouen, d'un jardin avec les arbres y étant, paroisse Saint-Éloi, près des Filles-Dieu, moyennant 10 sous de rente, 22 juillet 1379. — Procuration donnée, devant le lieutenant commis du vicomte de l'Eau, par messire Jean Chrétien, chevalier, 3 janvier [illegible]. — Reconnaissance faite, au nom du dit chevalier, d'une rente de 30 sous due par lui sur une maison, rue des Béguines, 9 mars 1423. — Mention de la vente faite, en 1442, par Guillaume Chrétien et par sa femme, de 4 livres de rente sur une maison, rue des Béguines. — Requête des chanoines à Nos seigneurs de la Chambre des comptes du Roi à Rouen : Pour l'accroissement de la basse cour du palais royal, le roi d'Angleterre avait fait démolir des édifices sur lesquels il percevaient une rente de 30 sous tournois; ils demandent à être déchargés d'une rente équivalente qu'ils devaient à la vicomté de Rouen pour un *alleur* qui fut à Jean du Change et pour une vide place, rue Vatier-Blondel, 1439. — Mandement des gens des comptes du Roi à Rouen, à Guy de la Villecte, commis à faire la recette et dépense des deniers ordonnés être employés ès oeuvres du palais royal, le dit mandement conforme à la requête, 1442. — Transport fait par Jean Duclos à maître Guillaume Morel, chanoine de Rouen, pour 100 livres tournois, d'une rente de 4 livres 15 sous due par maître Raoul Martin, avocat en la cour de l'official de Rouen, 1356. — Sentence de Jacques Le Lyeur, maire de Rouen, relative à la dite rente, 25 avril 1358.

G. [illegible] (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

Commencement du XIIIe siècle-1614. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers. — Vente par Richard Petit aux chanoines de Rouen de 20 sous de rente sur un tènement dépendant de leur fief, en la rue des Tonneliers. *Actum coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — Concession par Richard Tardif et par Agnès, sa femme, aux chanoines, d'une rente de 20 sous sur un tènement *super ripam*; 70 livres tournois *de recognitione*. *Actum coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi*; lacs de fil. — Concession par Laurent de Doujon, du consentement d'*Aelicia*, sa femme, aux chanoines, de 28 sous de rente en la rue des Tonneliers, moyennant une once de cumin chaque année à Noël; 21 livres *de recognitione*, mai 1227. — Lettres de l'official de Rouen : H., doyen, et le chapitre de Rouen fieffent à Jean [illegible] et à [illegible], sa femme, de la paroisse Saint-[illegible] aux Tonneliers, une maison à tour d'eau, [illegible] pour 30 sous de rente, avril 1247. — Vente par [illegible] Guillaume [illegible], par [illegible] Guillaume et Geoffroy dits [illegible], ses fils et hoirs dudit Guillaume [illegible], mort, à maître Geoffroy de [illegible] et à maître Pierre de la Porte, chanoines, pour 30 livres tournois, de 40 sous de rente sur un ténement à Saint-Étienne de la rue aux Tonneliers, [illegible]. — Attestation donnée par Johan [illegible], maire de Rouen, lundi après la Saint Martin d'été [illegible], que personne ne s'était opposé aux lettres de baillie ci-dessus analysées. — Contrat par lequel Thomas [illegible], sieur de [illegible] près Lisieux, à la caution de Henri Le Vavasseur, s'oblige en 30 sous de rente envers MM. du chapitre, moyennant 300 livres à lui payées, 1534. — Décret d'une maison ayant appartenu à [illegible] Le Clerc, et depuis à Guillaume de [illegible], son petit-fils, située en la paroisse Saint-Étienne, à l'enseigne de la Tête Sarrasine, 3 novembre [illegible]. — Vente par Robert Deschamps et [illegible], sa femme, à Étienne Morel, bourgeois de Rouen, d'un ténement de maison en la paroisse Saint-Étienne de la rue aux Tonneliers, entre les maisons où pendaient les enseignes du Chapeau Rouge, des Quatre fils Aimond, et l'image de Saint-Martin, 30 novembre 14[illegible].

G. [illegible] (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

Commencement du XIIIe siècle-1[illegible]. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Vente par Robert Laventer à Robert du Châtel, citoyen de Rouen, de 8 livres de rente sur un ténement en pierre et en bois près de l'aître de Notre-Dame de Rouen, vers la rue Saint-Martin; 80 livres tournois de recognitione. *Actum fuit hoc dum idem Robertus erat major Rothomagi.* — Geoffroi Groignet renonce, en faveur des exécuteurs testamentaires de l'archidiacre de Rouen (Jean de *Salomonis villa*, Th., doyen de Rouen, Jean de [illegible], G. de *Capravilla*, chanoines de Rouen), à ses prétentions sur une rente de 10 livres qu'il leur avait vendue, à percevoir sur une maison de pierre et de bois située en la rue Saint-Romain, *juxta vicum qui ducit a vico predicto ad Sanctum-Nicholaum*; il reçut 12 livres pour cette renonciation, juillet 12[illegible]. — Lettres de l'official de Rouen : Durand du Pont-Audemer, frère de Guillaume du Pont-Audemer, donne en pure aumône à l'église de Notre-Dame de Rouen une rente d'une paire de gants, de la valeur de 3 deniers, sur une maison située devant la porte

de l'archevêque, maison donnée au chapitre par ledit Guillaume du Pont-Audemer, 1236.

G. 4291. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1308-1549. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Transaction entre le chapitre et Jean de la Houssaye, comme tuteur de sa fille Eustache, au sujet d'un tènement en la paroisse *Sancti-Stephani majoris ecclesie, situm ante plateam in qua venduntur ova et casei*, 1308. — Fieffe faite par le chapitre à Guillaume Du Tot, d'un tènement qui fut à Jean de la Houssaye, devant la Fourmagerie, pour 33 livres de rente, 1346. — Procuration pour plaider donnée par Philippe, prieur de la Chartreuse de la Rose de Rouen, 10 janvier 1431. — Décret de ce tènement en 1439. — Fieffe faite par le chapitre à Raoul Le Sauvage, moyennant 60 livres de rente, « d'un manoir, tel que le tenoit honorable homme et discret mestre Jeh. de Crasmesnil, jadis archidiacre de Rouen, d'un tènement au dessous de la salle dudit manoir, aboutissant au pavement du Duc, lequel tint jadis Martin de Tourny, » vendredi avant la Purification Notre-Dame, 1349. — Autre acte par lequel ledit Le Sauvage donne au chapitre, en contre-plége de ladite rente, une rente de 20 livres sur plusieurs maisons, 1355. — Reconnaissance de ces rentes par Raoul Le Sauvage, bachelier en théologie : il reconnait que son père avait donné à fieffe plusieurs portions de maisons à Richard Le Sauvage, représenté pour lors par Étiennot du Tot, à Roger du Tot et à Robert Sachin, 1424. — Fieffe faite par le chapitre à Guillaume Le Pegnie, d'un tènement contenant deux étages, entre le manoir du chapitre et l'héritage du chapitre, moyennant 7 livres de rente, mercredi après la Saint Denis, 1341. — Sceau de Jean Gresille, lieutenant général de Guy de la Villette, vicomte de Rouen, 1437.

G. 4292. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier, (1 imprimé.)

1343-1769. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Fieffe faite par le chapitre à Simon Le Brument, d'une chambre basse et du premier solier qui est par dessus en un tènement près de celui de Bertelemieu Regnaut, septembre 1343. — Fieffe faite par le chapitre à Guillaume du Broq, d'un manoir tenu naguère par Alips de Mangneville, déguerpie de Jehan Nenouin le jeune, sis en la paroisse Saint-Étienne la Grande-Église, entre l'héritage du chapitre où demeurait maître Guillaume de Flavaucourt, archidiacre du Petit-Caux, et la taverne du Soleil; d'autre bout, entre l'héritage qui fut à noble homme Robert de Houdetot, chevalier, et le pavement devant la cour de l'official, 1352. — Opposition au décret de l'hôtel où pendait l'enseigne de la Coupe, 1455. — Donation par Jean Douchin et par sa femme, au trésor de Saint-Maclou, de l'hôtel de la Coupe pour fondation pieuse en ladite église, 20 février 1477 (V. S.). — Décret de cet hôtel, sur Noël Guerould, sieur du Manoir; — opposition au décret dudit hôtel, lequel fut adjugé à Fernand de Palme, tuteur des enfants mineurs de Pierre de Chalon, 1631. — Vente de l'hôtel de la Coupe par MM. de Chalon, l'un chevalier et l'autre baron de Crétot, au sieur Guillaume-Prosper Petit, de deux maisons situées en la rue Saint-Romain, paroisse Saint-Étienne la Grande-Église : l'acquéreur se soumet de faire payer, à l'acquit des vendeurs, 10 livres par an et une pinte ou 3 demions de vin vermeil, bon et pur, chaque jour de l'année, le tout de rente foncière perpétuelle et irraquitable au trésor de Saint-Maclou, et de faire porter ledit vin chaque jour en l'église dudit Saint-Maclou, à 6 heures du matin, pour aider à célébrer les messes qui se disent en ladite église, 14 novembre 1732. — Note au sujet de la vente faite par M. de Crétot, à la communauté de Saint-Yon, d'une maison sur laquelle était affectée une rente de 30 livres pour le chapitre et de 15 livres pour la fabrique. — Autorisation donnée par la communauté de Saint-Yon au frère Aphrodise pour reconnaître la rente que leur maison de la rue Saint-Romain devait au chapitre, 1769. — Sceau de Jacques Garoul, lieutenant général de Guillaume Gombaut, vicomte de Rouen, 1455.

G. 4293. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier (1 imprimé.)

1486(copie)-1747. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Titres d'une rente de 4 livres sur le presbytère de ladite église, rue des Bonnetiers. — Sentence rendue aux assises du bailliage de Rouen, qui renvoie à la huitaine la complainte en gage-plège de maître Pierre Caron, curé de Saint-Étienne : « Pour cause de sa cure, il prétendait avoir droit de prendre et percevoir les deniers et oblations qui étaient offerts en l'honneur et révérence du corps Notre-Seigneur, estans dedens le mur de la chappelle mons[r] Saint Jacques en ladite église Notre-Dame, et mesmement autres oblacions faictes et offertes à cause des funérailles et autres droits parrochiaulx des personnes inhumées en sa dicte cure, » 16 septembre 1486. — Information faite (6 avril 1551) par Jehan Cleriel, enquêteur

et examinateur pour le Roi, au sujet de la rente due par le curé de Saint-Étienne la Grande-Église, dépositions de Jean Le Doux, prétendant aux ordres, de Jacques Bunel, curé de Saint-Vigor, distributeur du chœur de la cathédrale, de Jean de Croismare, chanoine de la cathédrale, ancien curé de Saint-Étienne; il l'avait été pendant 5 ans, finis à la Saint Jean-Baptiste 1530. — Procès aux Requêtes du palais, en 1546, entre MM. du chapitre et les paroissiens de Saint-Étienne, au sujet des réparations du presbytère. — Mémoire de l'avocat Langlois de Louvres. — Copie de sentence du chapitre qui approuve le testament du sieur Rosse et l'acquisition d'une maison pour servir de logement au curé de Saint-Étienne la Grande-Église, 1430 (Imprimé).

G. 4294. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1303 (copie)-**1674.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Fieffe faite par le chapitre, à Simon Cayet, secrétaire du Roi, et à Raouline, sa femme, d'un hôtel et tènement en la rue aux Barbiers auquel pendait l'enseigne de l'Aigle-d'Or, aboutissant par derrière au chemin sur Robec; on excepte de cette fieffe l'étage de bas d'un louage enclavé dans ledit tènement et le petit jardin du bout qui joignait à l'héritage du sire de Scales, lequel louage était occupé par Jean de Mainneville, hucher, pour le temps de sa vie; mais on y comprend le dessus dudit étage « depuis le planchié ou sollier premier, » 14 juin 1440. — Mention, en 1458, de Perrenot Cayet, sous-âge, fils et héritier par bénéfice d'inventaire dudit Cayet. — Engagement pris par mons[r] Hugues du Chastegnier, chanoine de Rouen, de payer au chapitre une rente annuelle de 12 livres 10 sous, pour une maison qui lui avait été vendue par Jean de La Roche, 16 juin 1363. — Mention d'une maison sur la paroisse de Saint-Étienne la Grande-Église que tenait l'évêque d'Avranches, même date. — Relief d'appel des prieur et religieux de Longueville contre Jean Clerel, chanoine de Rouen, Jean Cotton, Nicolas Arnoult, Alain de Malmaison. — Ceux-ci s'étaient fait adjuger, le 17 mai 1577, par les commissaires des cotisations sur le clergé, une maison et un héritage situés en la paroisse Saint-Étienne, rue des Bonnetiers, destinés pour la commodité desdits religieux, « lorsque eulx ou aulcun d'eulx faisoit voyage et séjour audit Rouen », 1600.

G. 4295. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 sceaux, 1 fragment de sceau.

1228-1271. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Godard. — *Margareta* Cabert, veuve, concède à Guillaume d'Isneauville et à Emeline, sa femme, un tènement à Rouen *in Alba via, inter terram Acardi Lepareur et terram Roberti Lebateor... a vico per ante usque ad viam Pentoriorum per retro*, février 1228 (V. S.). — Vente par Jean Revel et par Agnès, sa femme, à Jean de Monteigni et à Guillaume de Monteigni, frères, de 5 sous de rente sur un tènement paroisse Saint-Godard, *inter terram Johannis de Fonte et terram Ricardi de Monte Judeorum, a vico ante usque ad terram Pardonis*, juin 1246. — Concession par Guillaume d'Isneauville, à Gueroud de Mauteville, d'un tènement *in Alba via*, aboutissant par derrière *ad terram Pentoriorum*, à charge de payer audit Guillaume une rente d'une once de cumin à Noël; aux seigneurs du tènement (*dominis tenementi*) une rente de 34 sous et de 2 chapons; 100 sous *de recognitione. Actum coram Gaufrido Gigan, tunc majore Rothomagi*, mai 1253. Sceau de Guillaume d'Isneauville; fragment du sceau de la commune de Rouen. — Concession par Nicolas *de Communia*, à Pierre Le Capelier, d'un tènement *in vico Sancti-Nicholai de Bellovidere... Coram Joanne Pigache, tunc majore Rothomagi*, octobre 1256 (Deux chartes chirographaires). — Vente par *Gillebertus* Le Marié à Hugues Le Pele, anglais, et à *Hellvisia*, sa femme, pour six-vingts livres tournois, d'un tènement, paroisse Saint-Godard, *in Gourneto*, allant de la rue *ad murum ville. Actum coram Bertino de Castro, tunc majore Rothomagi*, avril 1266. — Vente par Guillaume dit Blondel et par Laurence, sa femme, au chapitre de Rouen, achetant des deniers de feu maître Raoul *de Albussone*, doyen de Chartres et chanoine de Rouen, pour l'obit du dit d'Aubusson et de ses père et mère, pour 60 sous tournois, de 6 sous de rente sur une pièce de terre à Saint-Godard et sur un tènement à Saint-Amand, janvier 1270. (V. S.) Sceaux de Guillaume Blondel et de sa femme. — Lettres de l'official : Reconnaissance par lesdits vendeurs de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. Sceau de l'officialité.

G. 4296. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

Commencement du XIII[e] siècle-1268. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Godard. — Confirmation par Robert Louvel, au chapitre, de toute la rente qui leur avait été donnée dans son fief, *in Alba via, extra portam Bel-*

vacensem Rothomagi, par Roger, *precentor* de la cathédrale, à charge de payer chaque année 2 sous 6 deniers audit Robert; 1 marc d'argent *de recognitione. Factum coram Matheo Grosso, tunc temporis majore Rothomagi.* — Lettres de Th., archevêque de Rouen : *Constituti in jure in curia nostra coram nobis*, Jacques Petit et *Aelina*, sa femme, reconnaissent avoir concédé au chapitre 20 sous de rente sur un tènement tenu par *Renoudus* Claron, *in Alba via*, s'étendant de la rue jusqu'aux tènements de la rue Bouverol, mars 1226. — Jacques Petit, du consentement d'Aeline, sa femme, concède à l'église de Rouen 28 sous de rente, à savoir 20 sous au chapitre, et 8 sous au clerc de chœur, sur le tènement de *Renoudus Clarum in Alba via*, mars 1228. — Lettres de l'official de Rouen : Raoul du Vivier et *Aziria*, sa femme, vendent au chapitre 11 sous de rente, moins la valeur d'une demi-once de poivre, *in Alba via*, octobre 1241. — Lettres de l'official : *Aelicia de Donjone*, veuve, reconnaît avoir laissé au chapitre, pour 45 sous tournois, une rente de 100 poires sur une maison de la rue Guifart, près de la maison qui fut à Vautier, l'archidiacre, devant le manoir de l'évêque de Séez, et une rente de 6 onces de poivre sur une place dite *Lecie* de Pavely, en la paroisse *Sancti-Gildardi prope castrum domini Regis*, août 1248. — Lettres de l'official : *Ingerannus* et Pierre Boissel renoncent, en faveur du chapitre, au droit qu'ils prétendaient en une rente de 100 sous tournois sur un tènement en la paroisse Saint-Godard, avril 1268. — Autres lettres de l'official : Jean de Saint-Amand, de la paroisse de Saint-Aubin en Campagne, vend au chapitre, pour 55 sous tournois, 5 sous 6 deniers de rente sur un tènement qui avait appartenu à feu, de bonne mémoire, Guillaume de la Porte, chanoine de Rouen, *in vico Bouvereul*, le dit acte daté par mégarde 2 octobre 1208. — Lettres de Th., archevêque de Rouen : *Constituti in jure in curia nostra*, Laurent du Donjon *et Aelicia*, sa femme, vendent au chapitre 20 sous 6 deniers de rente sur certains tènements en la paroisse Saint-Godard, et *in veteri vico Scutario*, moyennant une once de poivre à Noël; 10 livres *de recognitione*, juin 1226.

G. 4297. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1232-1390. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Godard. — Fieffe faite par *Nigasius, clericus*, *filius quondam Rogeri Grossi*, à Ansquetil, *de vico Bouvereul*, et à Aelice, sa femme, d'une masure de terre *apud Maiete, in campo Pardonis, inter terram Roberti Chincherii et terram Walteri Sutoris*, septembre 1232. — Prise à fieffe, par Guillaume Ricouart, du chapitre de Rouen, de 2 places vides en la paroisse Saint-Godard, près du champ du Pardon, 1294. — Reconnaissance par lui, de son sceau, devant l'official. — Prise à fieffe, par Guillaume Amouretes, du chapitre de Rouen, d'un tènement en la rue Bouverel, s'étendant du pavement jusqu'au Champ du Pardon, juillet 1296. — Reconnaissance par lui, de son sceau, devant l'official. — Vente par Lorent le Vaasseur et par Jeanne, sa femme, à Gieffroy de Brienchon, chanoine, pour 20 livres tournois, de 40 sous de rente sur un tènement devant la porte du Châtel, 1320. — Abandon fait par ce chanoine au chapitre, moyennant livres 20 tournois, de la rente spécifiée dans l'acte précédent, 1321. — Fieffe faite par le chapitre, à Guillaume Dumoustier, d'une maison en la rue d'Aubevoie, près de la maison appelée la Ferache, 1354. — Autres fieffes faites par le chapitre d'une vide place en la même rue, 1382; — d'une masure, maison et jardin près des murs de la ville, des Peronnez et de Jacquette de la Ferache, 1390.

G. 4298. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1242-1596. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Godard. — Lettres de l'official de Rouen : *Emelina, quondam filia Galteri Sutoris, dum erat sine marito*, reconnaît avoir vendu au chapitre de Rouen, *sede decani vacante*, pour 40 sous tournois, 5 sous de rente sur un tènement proche du *Campum Pardonis, in vico de Maiete*, février 1241. — Lettres de l'official : *Hugo Sutor et Aelicia*, sa femme, reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 40 sous tournois, 5 sous de rente sur un tènement, même rue, 1241, samedi après la Saint-Barnabé. — Lettres de l'official : Geoffroi Le Bateor, du consentement de Mathilde, sa femme, reconnaît avoir vendu au chapitre, achetant des deniers de feu Robert de Sens, archidiacre du Vexin-Normand, afin de faire son anniversaire, pour 10 livres 15 sous tournois, 20 sous de rente sur un tènement à Saint-Godard, *inter terram Gilleberti dicti Bele oncle et terram Guillelmi Ermenfrei*, juillet 1259. — Vente par Jean, dit Escorneveron, et Agnès Acart, sa femme, au chapitre de Rouen, achetant des deniers de défunt Raoul d'Aubusson, afin de faire son obit, pour 50 sous tournois, de 5 sous de rente sur un tènement à Saint-Godard, près de la terre de l'abbé et du couvent de Mortemer, novembre 1283. — Lettres de l'official : Reconnaissance par les vendeurs de leurs sceaux apposés à l'acte précédent. — Délais fait au chapitre par Taisecte de Cressi, femme de Jehan de Cressi, absent, d'une maison en la paroisse Saint-Godard, pour être déchargée de la rente, 25 octobre 1391. — Autre délais fait, par Robert Labbé, d'une maison *as Pentheurs de Saint-*

Godart, 4 juillet 1392. — Fieffe faite par le chapitre aux trésoriers de Saint-Godard (Jean As Rousses, Guillaume Claron, Richard de Duclair, clercs, et Nicolas Le Roux), d'une place vide près du cimetière aboutissant à la terre du prieur et du couvent du Mont-aux-Malades, septembre 1276. — Pièces de procédures relatives à des rentes dues au chapitre en la paroisse Saint-Godard.

G. 4299. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 2 pièces, papier (1 imprimé.)

1231-1776. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Herbland. — Lettres de Th., doyen, et du chapitre de Rouen : *Constituti in jure in curia nostra, Awardus Anglicus* et Mathilde, sa femme, reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 20 livres 13 sous tournois, une rente de 40 sous sur un tènement *in bolengeria Rothom., ante atrium Beate Marie*, 1231. — Prise à fieffe du chapitre, par Jehan, dit Thomas, d'un tènement à Saint-Herbland, rue Grand-pont, 1304. — Vente par Guillaume de Beaunay, *armiger, domino Radulfo dicto Souris*, chapelain perpétuel en l'église de Rouen, pour 50 livres de bons tournois ou sept-vingts et dix livres de faible monnaie, de 100 sous de rente sur un tènement à Saint-Herbland, près de celui que tenait du prieur du Mont-aux-Malades Jean Bonenfant. *Actum coram Roberto de Castro, tunc majore Rothomagi*, mars 1306. — Lettres de l'official de Rouen : Le dit Souris, exécuteur testamentaire de feu maître Hébert de Vaux, archidiacre du Vexin-Normand, cède au chapitre cette rente de 100 sous, jeudi après la Nativité de la Sainte-Vierge 1313. — Fieffe faite par Jean d'Orbec, bourgeois de Rouen, à Pierre Leclerc, d'une maison paroisse Saint-Herbland, 1355. — Titres de rentes sur la maison à l'enseigne de la *Lamproie*.

G. 4300. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1300-1722. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Hilaire. — Guillaume Duhamel prend en emphytéose, du chapitre de Rouen, un acre de terre avec masage, en la paroisse *Sancti-Hilarii de Carevilla*, que dame Patrice de Fécamp leur avait donnée en aumône. — Lieux dits indiqués dans l'acte : les champs Traversain, Corbillon, Bucquelont, *Magna fovea, Dumi, Tropicus*, Eschambelet, le Mont de Carville, mars 1299 (V.S.). — Lettres de l'official de Rouen : Le vendeur reconnaît son sceau appendu à l'acte précédent, mercredi après *Invocavit me*, 1299 (V. S.). — Procès entre Charles-Michel Le Mennicier, curé de Saint-Hilaire de Rouen, fils et héritier de Charles Le Mennicier, seigneur de Martigny et de la Hezardière, lieutenant général au bailliage de Saint-Lô, et de dame Marie Hue, d'une part, et Jacques Le Mennicier, écuyer, sieur du Perron, son frère aîné, au sujet de la succession de leur père, 1705-1722.

G. 4301. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m24c de longueur.

Commencement du XIIIe siècle. — Vente par Jean *de Casten.*, à Gautier, chanoine de Rouen, son oncle, d'une partie de masage qui fut à son grand père Everard *de Casten. in Ganteria. Hanc conventionem tenendam contra omnes homines et feminas et in curia domini Regis et in curia communie Rothomagi juravit idem Johannes super sacrosancta predicto Galtero... Pro hujus autem venditionis concessione, habuit Erm., uxor ipsius Johannis, de recognitione, unum annulum aureum, et Evrardus, ejus filius, alium anulum aureum. Actum fuit hoc coram Galtero de Wannevilla, tunc domini Regis ballivo, et coram Luc. de Donjon, tunc majore Rothomagi et paribus.* — Parmi les témoins, *Willelmus Maskerel, miles.*

G. 4302. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

Commencement du XIIIe siècle — 1258. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Jean sur Renelle. — *Jacobus filius Luce Parvi* confirme à Enard de la Rive tout le tènement qu'il avait *in vico Waltrariorum.., inter Barbastre et terram et domum et feniculum*, moyennant une rente de 20 sous ; — 70 livres d'angevins *de recognitione. Factum coram Radulfo Grognet, tunc majore Rothomagi.* — Partage entre *Aubereda* de Baudessart, veuve, *Petronilla* Vaslet, sa sœur, avec le consentement de son mari Raoul Le Torneur, et *Renoldus* Fergant, leur neveu, de la succession de Roger Vastel et de Mathilde Vastel, sa femme. *Actum coram Rad. de Boes, tunc majore Rothomagi*, mars 1223 ; lieux indiqués : *super Renellam ; extra Portam Calcensem, in vico sancti Johannis.* — Lettres de Th., doyen, et du chapitre de Rouen : *Constitute in jure in curia nostra, Heremburga, Igerlent et Petronilla*, sa fille, promettent, avec serment sur les évangiles, de ne rien réclamer sur le tènement par elles vendu à Geoffroi *de Valle Richerii in Wanteria* ; les 20 sous tournois de rente qu'elles payaient au dit Geoffroi seront payés par elles au chapitre, à qui ils avaient été donnés par le dit Geoffroi pour le salut de l'âme de Jean De Rouen, son oncle, chanoine de Rouen, 1229. — Lettres de l'official de

Rouen : Agnès Wastel, *de parrochia Sancti-Johannis Rothomagi super Renellam*, du consentement de Guillaume Vastel, clerc, son mari, reconnaît avoir vendu à Gautier, trésorier, à Guillaume Delaporte et à maître Adam d'Eu, chanoines de Rouen, pour 90 livres tournois, un tènement en la dite paroisse ; les dites 90 livres provenant pour moitié des biens des maître Gautier de Petit-Pont, chancelier de Rouen, l'autre moitié des biens du dit maître Adam, octobre 1244. — Vente par *Ernaudus* Bordon à Guillaume le Gaagneor, pour neuf-vingts et 12 livres tournois, de 12 livres de rente sur un tènement *prope portam Macelli, inter terram heredum Roberti filii Alani et vicum de Dordonne. Actum coram Gaufrido de Valle Richerii, tunc majore Rothomagi*, mars 1256. — Fieffe par le chapitre, à Guillanme, dit Lami, d'un tènement *in Vanteria*, moyennant 8 livres de rente par an ; le preneur emploiera, dans un délai de 2 ans, 200 livres *in edificatione tenementi*, 1258.

G. 4303. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

Commencement du XIII[e] siècle — 1567. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Jean sur Renelle. — Concession par Adam *de Vasnevilla* à Robert Le Borne, et *Alberede de Caio*, sa femme, d'une masure à tenir de lui et de ses héritiers par 14 sous de rente ; *quedam carcaria de recognitione*. — Lettres de l'official de Rouen : Geoffroi de Wincestre et Béatrice, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Raoul, chapelain des religieuses de Saint-Amand, pour 7 livres tournois, une rente de 15 sous en la paroisse de Saint-Jean-sur Renelle, janvier 1233. — Lettres de l'official de Rouen : Jean, dit de *Frenellis*, et Nicole, sa femme, reconnaissent avoir pris en emphytéose, du chapitre de Rouen, un tènement en la rue de Wanterie, pour 10 livres 10 sous tournois ; les preneurs s'engagent à employer, dans un délai de 3 ans, 40 livres tournois à l'amélioration de ce tènement ; ne pourront *distrahere, vendere, vel alienare nec aliquo alio redditu onerare, nisi de ipsorum decani et capituli licencia speciali*, 1290. — Thomas, dit le Buef, prend en emphytéose, du même chapitre, une place ou cour en la paroisse Saint-Jean, mars 1295. — Reconnaissance devant l'official, par Thomas le Buef, de son sceau apposé à l'acte précédent. — Autres contrats de fieffe de maisons situées en la même paroisse. — Mention de la ruelle Escuiere, 1328 ; — de la rue Parchiere et de la haulle aux Cordouaniers sur la paroisse Saint-Jean sur Renelle, 1359.

G. 4304. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier (2 imprimés.)

1230-1785. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Jean sur Renelle. — Lettres de Thomas, doyen, et du chapitre de Rouen : *Constitutus in jure in curia nostra coram magistro Alano, tunc officiali, sede nostra vacante*, Guillaume Blanchard reconnaît avoir, du consentement de *Murieldis*, sa femme, donné au chapitre de Rouen 5 sous de rente sur son tènement rue Escuere, mai 1230. — Reconnaissance par Jean Millart, avocat, de rentes par lui dues au chapitre sur les héritages qu'il tenait en la rue Saint-Jean, 28 septembre 1417. — Transport fait par Michel Daniel, à MM. du chapitre, de 7 livres de rente sur une maison à l'enseigne du Pot d'étain, rue Vanterie, paroisse Saint-Jean, 11 mars 1390. — Transport fait par Roger Mustel, aux mêmes, de 35 sous de rente sur la même maison, 22 mars 1390. — Transaction entre Jean, prieur, et le couvent du Mont-aux-Malades, d'une part, et le chapitre de Rouen, d'autre part, au sujet de rentes sur la même maison. Les preneurs, « en considération à ce que les chanoines sont ainsnés rentiers, et que le dit héritage estoit ruyneulx et y failloient grans repparacions et aussi estoit chargié de plus de rente que il ne valloit, » quittent à ceux-ci 26 sous de leur rente de 56 sous et en déchargent le dit héritage pour toujours, 9 septembre 1391. — Fieffe faite par le chapitre, à Jean Auzout, du tènement du Pot d'étain, à charge de rentes au dit chapitre, aux religieux du Mont-aux-Malades et au chapelain de la chapelle Saint-Pierre en la cathédrale, 24 janvier 1402.

G. 4305. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1211-1514. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Laurent. — Donation par Guillaume, clerc, *de vico Sancti-Martini*, du consentement d'*Aelicia*, sa femme, à *Emmelina de Sancto-Nicholao*, d'une masure de 70 pieds de longueur, à tenir du dit Guillaume par 5 sous de rente ; 35 sous tournois *de recognitione*, 1211. — Robert *de Walliquiervilla*, clerc, *et Emelina*, sa femme, prennent en emphytéose, du chapitre, un tènement en la paroisse Saint-Laurent *supra fossetum Cyrothecariorum, inter vicum Scolarum gramaticarum et tenementum Gaufridi dicti Caillot*, moyennant 57 sous de rente, décembre 1289. — Vente par les mêmes Robert et sa femme, au chapitre, pour 40 sous, de 3 sous de rente sur le même tènement, décembre 1293. — Lettres de l'official : Reconnaissance par eux de leurs

sceaux appendus à l'acte précédent, jeudi avant Noël 1293. — Lettres de l'official : *Martinus Illuminator et Isabellis*, sa femme, reconnaissent devoir 60 sous de rente au chapitre pour le dit tènement qu'ils avaient acheté de Robert *de Walliquiervilla*, 1295. — Lettres de l'official : *Radulphus dictus Illuminator*, *clericus*, *et Petronilla*, sa femme, reconnaissent avoir pris en emphytéose, du chapitre de Rouen, pour 50 sous de rente, *duo stagia tenementi..... in vico qui dicitur vicus Scolarum*, contigus au tènement fieffé par Martin *Illuminator*, 1297. — Contrats de fieffe relatifs au même tènement. — Lettres de l'official de Rouen : *Albereda* la Petevine, du consentement de Guillaume Ad Noiaus, son mari, vend au chapitre, achetant avec les fonds de feu maître Jean Burnel, chanoine de Rouen, pour son obit, moyennant 10 livres tournois, de 20 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Laurent, avril 1250. — Lettres de l'official : André de Goy, du consentement d'Agnès, sa femme, vend au chapitre, pour 32 livres, 60 sous de rente sur deux tènements, 1258. — Maître Guillaume *Pictaviensis, clericus*, avocat en l'officialité, prend en emphytéose, du chapitre, une place vide, à Saint-Laurent, qui fut à Guillaume As Noiaus, entre la terre du même Guillaume, dite Coqueshale, et son tènement, 1292. — Lettre de l'official : Reconnaissance par Guillaume *Pictaviensis* de son sceau appendu à l'acte précédent. Sceau de l'officialité.

G. 4306. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier (1 imprimé.)

1221-1774. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Laurent. — Vente par Guillaume Collete et *Albereda*, sa femme, du consentement de leurs fils et de leurs filles, à Roger de Beaumont, pour 130 livres d'angevins, de leur maison *de Wanteria, de feodo Monete, que est inter domum que fuit Willelmi Merlenc et domum Laurentii filii Basirie;* de leurs maison sur *Rodobecc. de feodo Nicholai filii Haisie*, et de leur terre *de campis super Rothomagum, de feodo abbatis de Cerisi;* à chacun des fils et à chacune filles une tunique *de recognitione. Actum fuit hoc, concessione Roberti, abbatis de Cerisi, tunc domini terre camporum, qui inde habuit, de recognitione, XL solidos and. Actum fuit hoc coram Galtero de Wannevilla, tunc domini Regis baillivo, et coram Luc. de Donjon, tunc majore Rothomagi.* — Concession par Marie, veuve de Robert de Foville, à Roger, doyen de la cathédrale, de tout le tènement qui lui appartenait *in Wanteria*, à tenir d'elle et de ses héritiers par une rente d'une once de poivre ; 40 livres tournois *de recognitione. Actum fuit hoc, anno gratie* 1227, *coram Roberto de Castello, tunc majore Rothomagi... mense novembris.* — Agnès Wastel, épouse de Guillaume Wastel, vend à André Gibout, pour 67 livres, 10 livres de rente à Rouen, sur un tènement *in Wanteria* et sur un autre *in vico Caprario. Actum fuit hoc, anno Domini* 1239, *mense junio, coram Roberto filio Alani, tunc majore Rothom.* — Fieffe faite par Roger Mustel, écuyer, de la paroisse Saint-Patrice, fils de Roger Mustel, à Mahiet et à Jean Vastel, d'une masure et d'un jardin en la rue sur le Fossé aux Vantiers, près des héritages qui furent à monsieur de Heugueville, à cause de sa femme, et depuis aux religieux de Saint-Wandrille, 1434. — Accord entre MM. du chapitre et Gilles Anzeray de Courvaudon, président au parlement, au sujet d'un mur mitoyen entre la maison du dit président et la maison occupée par le chanoine Brice, rue Beauvoisine, 1615.

G. 4307. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 3 sceaux ; 5 fragments de sceaux.

1282-1500. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Laurent. — Lettres d'Étienne de Montargis, vicomte de Rouen : Adjudication par décret « à honnorable et discret mestre Estienne de Senz, adonc archdiacre du Grant-Cauz en l'église Nostre-Dame de Roem, pour 80 livres tournois, d'un tènement contenant huit estages, assis en la paroisse Saint-Lorenz de Rouem, entre la terre Geufroy Caillot et le pavement de la rue de l'Escole de gramaire, si comme il se pourporte de la rue dessus le foussé, d'un bout, dusques à la terre Jehan Papin, d'autre bout ; 1281, dimanche devant quaresme pernant. » — Lettres de l'official de Rouen : En présence de maître Robert *de Fraxinis*, clerc de la cour de Rouen, avocat juré,... Jeanne *de Pomereia*, femme de Clément *de Karevilla*, reconnaît avoir vendu à maître Étienne de Sens, archidiacre du Grand-Caux, pour 80 livres tournois, le tènement spécifié dans l'acte précédent, novembre 1282. — Vente du dit tènement, devant Pierre *de Karevilla*, alors maire de Rouen. — Lettres de l'official de Rouen : Jean Davoudet reconnaît avoir donné au chapitre tout ce qui lui appartenait sur certains tènements sis à Saint-Laurent en la rue des Écoles de Rouen, *in vico Scolarum Rothom.*, lesquels lui étaient échus de la succession de feu, de bonne mémoire, maître Étienne de Sens, vendredi après *Oculi mei* 1284. — Vente par le même, qualifié bourgeois de Sens, pour 10 livres tournois, de tout le droit qu'il avait en un tènement ou 8 maisons *in vico Scolarum grammaticalium, sicut se proportant de super fossatum per ante usque ad terram Johannis Papin per retro. Actum coram Johanne de Cambio, tunc majore Rothomagi*, mars 1284 ;

fragments du scéau de Davoudet. — Autres lettres de l'official : Maître Pierre de Sens, curé de l'église de Corny, exécuteur du testament de maître Étienne de Sens, reconnaît avoir donné, pour le repos de l'âme du dit Étienne, son oncle, tout le droit qu'il avait sur les tènements de la rue des Écoles, dimanche après l'Assomption 1285. — *Petronilla de Flagiaco, relicta Petri dicti de Flagiaco*, Richard, son fils, majeur de 14 ans, mineur de 25 ans, Jacques, Robert, Agnès, Romaine, Perronnelle, Odeline, Thiphaigne, autres enfants et héritiers du dit Pierre, mineurs de 14 ans, du consentement de Pierre de Saint-Saëns, leur cousin, curateur dudit Richard et tuteur des autres mineurs, reconnaissent n'avoir aucun droit sur le dit tènement, 1288. — Fieffe faite par Guillaume Alorge, à Guillaume Le Daneis, d'une maison rue de l'École de grammaire, 1390. — Délais de la dite maison au chapitre, 1403. — Donation faite aux chanoines, par Pierre Andelin, curé d'Auzouville-sur-Ry, prêtre, tabellion du chapitre, d'une maison et d'un jardin en la rue de l'École de grammaire, bornée par le tènement de la dite École et par la rue Beauvoisine, en face du portail de la chapelle de l'Hôpital du Roi, à charge de services religieux, 13 mai 1494 — Contrat par lequel MM. du chapitre transportent à Louis Du Bosc, écuyer, seigneur d'Esmentreville, une rente de 4 livres à prendre sur une maison située rue de l'École de grammaire, en échange d'une rente de 5 livres appartenant au dit Du Bosc sur une maison du chapitre située sur les paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Amand, 15 mars 1500. — Sceaux de l'officialité de Rouen, de Jeanne *de Pomereia*, de Jean Davoudet, (fragments), de Pierre de Flagy, de Jean Gresille, lieutenant général du vicomte de Rouen.

G. 4308. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau.

1426-1476. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Laurent. — Décrets de maisons situées rue Beauvoisine, adjugées à Colin De la Pierre et à Guillaume Roque, 1451, 1471. — Procès avec les héritiers de Guieffroy Carbonnier, pour une rente de 30 sous sur une maison, rue de Boutihart; adjudication de cette maisou au chapitre, 1426. — Acte par lequel Guillaume Ango renonce, en faveur du chapitre, à la rente qu'il pouvait réclamer sur ladite maison, 1437. — Acte par lequel Nicole Maulin, chapelain de la chapelle Saint-Honoré en l'église des Filles-Dieu, consent à une réduction de la rente qu'il percevait à raison de cette chapelle sur cette même maison, 1438. — Sceau de Pierre Lamy, lieutenant général du vicomte de Rouen.

G. 4309. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1238-1508. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Lo. — Lettres de l'official de Rouen : Jean *Marescallus* et Mathilde, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Nicolas *de Claustro*, clerc, pour 100 sous tournois, 10 sous de rente sur deux tènements en la paroisse Saint-Lo, *in Grandi ponte*, février 1237 (V. S). — Lettres de l'official : Laurent Le Cras se reconnaît obligé envers le chapitre, à 25 sous de rente, pour legs faits par Roger et Mathieu du Mesnilclac et par Raoul de Grandpré, 9 octobre 1238. — Lettres de l'official de Rouen : Nicolas *de Claustro* reconnaît avoir donné, des biens de Gautier du Pont-Audemer, prêtre, défunt, au chapitre de Rouen, en pure et perpétuelle aumône, 10 sous de rente sur deux tènements en Grand-Pont, 1240. — Lettres du vicomte de Rouen : « Jehanne Daubemalle, fame jadis de mestre Pierre Daubemalle, » reconnaît avoir vendu... « à homes sages et honestes le deen et le chapitre de l'iglise Nostre-Dame de Rouen, pour 22 livres tournois,.... 40 soulz de rente de monoye courante en Normendie... de chent deus soldz de rente que ladite Jehanne avoit sus une meson assise en la paroisse Saint-Lo de Rouen, entre la meson Mich. Le Pelletier et la meson mestre Philippe Lespicier, » lundi emprès la Saint-Andrieu 1291. — Vente faite par Robert Naguet l'aîné, bourgeois de Rouen, au chapitre, pour 70 livres tournois, de 8 livres 10 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Lo, 1341. Au dos, mention de la lecture et publication de ce contrat devant dix paroissiens de Saint-Lo, *in ingressu et cymicterio ecclesie dicti loci*. — Sentence de Jean Le Fèvre, maire de Rouen, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison située en la paroisse de Saint-Lo, appartenant à Guillaume de Pierreville, faute de paiement d'une rente de 7 livres 8 sous, mercredi avant la Saint Clément, 1344. — Sentence de Jean de Saint-Liénart, lieutenant de Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, en la juridiction de ladite ville et banlieue, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison appartenant aux hoirs Michel La Ratte, faute de paiement des arrérages d'une rente de 20 sous, 19 avril 1384. — Achats de rentes par Jean de Pontoise, chanoine de Rouen. — Donation faite à MM. du chapitre, par ledit Jean de Pontoise, de plusieurs parties de rentes, mercredi avant la fête Saint-Maur 1360.

G. 4310. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1343-1717. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Lo. — Fieffe faite par les chanoines à Ricart Malot, citoyen de Rouen, d'un manoir ou maison en Grand-Pont, pour 7 livres 10 sous de rente. « Le preneur ne ses hoirs ne pourra carchier ledit hostel ou tènement de greigneur rente, sans la licence espécial des dis seigneurs, et, se il avenoit que il le carchassent, la rente de quoi il l'aroient carchié seroit acquise franchement et plainement as diz seigneurs... et aussi ne pourront vendre ladicte maison ou tènement ne mectre hors de leurs mains sans l'espécial licence des devant diz seigneurs, » 1343. — Fieffe faite par les mêmes à Beneet Le Monnier et à Philippote, sa femme, « d'une maison avec les édifices, le jardin, les arbres dessus estans, en la rue de Grant-Pont, borné par le manoir appartenant au chapitre, où demeure à présent mestre Rogier Mustel, archidiacre du Grant-Caux. — Le preneur ne pourra carchier l'héritage de gregneur rente que celle due au chapitre, ne vendre ne amesnyer sans le congié des bailleurs, » 1380. — Sentence de Guillaume Druel, écuyer, lieutenant général du vicomte de Rouen, qui condamne les trésoriers de la paroisse Saint-Lo à payer au chapitre les arrérages d'une rente de 8 livres sur la maison où pendait l'enseigne du Bers, 18 février 1554. — Adjudication par décret à Guillaume Daguenet, conseiller en cour laie, de deux maisons en la paroisse Saint-Lo, qui furent à Jean Boniface, à charge de rente aux religieux de Saint-Lo et aux hoirs de Denis Gastinel, 16 mai 1418. — Sentence qui condamne maître Georges Nagerel, docteur en médecine, au paiement et continuation d'une rente de 10 sous envers les chanoines, à cause de sa maison située en la paroisse Saint-Lo, 9 avril 1565. — Vente par Martin Dieppedalle, chanoine de Rouen, à Jean Dumoustier, écuyer, seigneur de Houguemare, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, demeurant à Rouen, rue Ancrière, d'un tènement de maisons appliqué en deux corps de logis, derrière le palais à l'enseigne de Bacchus, 12 décembre 1689. — Vente du même tènement à la ville de Rouen, que représentait le maire Léonor du Bosc, seigneur de Radepont, par Jean-Baptiste Ango, marquis de Lezeau, conseiller du Roi au parlement de Normandie, ayant épousé Catherine Dumoustier, 10 mai 1717.

G. 4311. (Pièce.) — 0m,08 de hauteur sur 0m,14 de largeur.

Commencement du XIIIe siècle. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Lo. — Charte de Guillaume, archidiacre de Rouen, par laquelle il donne *Ricardo Anglico, servienti suo, pro suo servitio*, une maison et une terre en Grand-Pont, tenue du chapitre.

G. 4312. (Pièce.) — 0m,15 de hauteur sur 0m,20 de largeur.

Vers 1221. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Lo. — Charte de Roger Malasnon, par laquelle il concède à Richard de Cornoille une masure en la rue Saint-Lo, moyennant 10 sous de rente; 9 livres *de recognitione. Actum coram Roberto de Castello, tunc majore Rothomagi.* Sceau de la commune de Rouen, en deux fragments recollés, en mauvais état; sceau de Roger Malasnon.

G. 4313. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

Commencement du XIIe siècle-1305. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — *Robertus Anglicus, tinctor, et Matillis*, sa femme, concèdent au chapitre 20 sous de rente sur un tènement devant l'église *Sancti Macuti, inter tenementum Walteri Caliboche et tenementum Gaufridi de Bordeni*, à tenir desdits bailleurs, moyennant une rente de 2 onces de poivre; 9 livres tournois *de recognitione. Actum fuit hoc coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — *Robert Pilemen*, du consentement d'Hélissent, sa femme, vend à *Gaufrido Anglico de Fonte* et à *Ada*, sa femme, pour 4 livres tournois, 10 sous de rente sur des tènements sis *super parvum Rodobeccum*, avril 1234. *Actum coram Rad. Amiot, tunc majore Rothomagi.* Sceau de Pilemen; fragment du sceau du chapitre. — Hugues *de Novo mercato* vend à Nicolas Fauvel, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Rouen, pour 12 livres tournois, sa moitié d'un tènement à Saint-Maclou, mai 1172. *Actum coram Johanne Pigache, tunc majore Rothomagi.* — Raoul *de Bernayo, civis Rothomagensis*, vend à maître Philippe *de Flavencuria*, chanoine de Rouen, pour 6 livres et 10 sous tournois, 10 sous de rente sur un tènement rue *Gocii de Crieul*, août 1305. *Actum coram Vincencio Michaele, tunc majore Rothomagi.*

G. 4314. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 2 sceaux.

1389-1774. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. Clos Saint-Marc. — Vente de rentes au chapitre par Jean Lemonnier et Colette, sa femme, 29 août 1391. Au dos : « Ces lettres furent leues soubs le maistre portail de l'église Saint-Maclou de Rouen tout haut à l'iessue de la

messe, à òye de paroisse, le dymence XX° jour janvier l'an 1403, en la présence de Raoul Osmont, sergent, etc. » — Fieffe faite par MM. du chapitre à maître Guillaume Le Cras, prêtre, notaire en la cour archiépiscopale et auditeur de témoins en icelle, « d'une wyde place avec les parais autour d'icelle, en laquelle jà pieçà, comme en lieu saint, l'en souloit célébrer et dire messe. — Ledit Le Cras, meu de devocion en son courage, avoit conceu et proposé, à la louenge et gloire de notre Sauveur Jhesu-Crist,... de rétablir et douer chapelle; » le droit de patronage de cette chapelle demeurera au chanoine qui aura l'administration des chapelains Clémentins, 1er août 1431. — « Cy ensuit la déclaracion des héritages que l'éritier messire Guillaume Le Cras délessa aux notaires... par le traictté faict entre eulx. » — Donation faite par Jean Le Cras, neveu et héritier de Guillaume Le Cras, à la confrérie des notaires de Rouen, d'une vide place au clos Saint-Marc, à charge d'en faire 20 sous de rente à MM. du chapitre et d'y faire construire une chapelle. Présents à recevoir ledit contrat les notaires de la cour, messire Simon Davy, Robinet Gueroult, Baudouin Eude, prévots et gouverneurs de la confrérie Notre-Dame des notaires, messires Pierres Le Noble, Guillaume Colles, dit Boscguillaume, Nicole Le Vasseur, Guillaume Manchon, Jehan Guedon, dit Berthin, Pierres Cochon, Estienne Rondel, Martin Estienne, Jehan Mareschal, prêtres; Raoulin Le Normant, Perrin de Brametot, Robert de Passy, Perrin Boissel, Jehan Le Terrier, dit Gosset, maître Étienne Dumesnil, Compaignon Votes, Jehan Bolin, Guieffinet du Val, Jehan Bergaut, Pierre Abechire, Jehan Le Normant, Pierre Hebert, Pierre Lamy, Jehan Loysel, Nigaise Turgis, notaires de la cour, tous frères de la confrérie, 8 août 1433. — Acte par lequel Roger Mustel, vicomte de l'Eau, propriétaire d'une maison au Clos Saint-Marc, s'oblige à continuer au chapitre le paiement d'une rente réduite de 24 sous à 10 sous, 4 octobre 1429. — Sceaux de Guillaume Le Melle, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1442, et de Jean Gouel, autre lieutenant général du même vicomte, 1442.

G. 4315. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 2 sceaux.

1318-1786. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. Clos Saint-Marc. — *Robertus* Herout et Béatrice, sa femme, prennent en emphytéose du chapitre, pour 12 livres de rente, *quandam insulam, que dicitur Insula Sancti-Marci, sicut se proportat longe et late a Secana usque ad aquam que dicitur Aubete et usque ad fossetum inter insulam predictam et insulam que fuit Johannis de Torchiaco, cum ponte, duabus cameris bassis versus pontem et cum usu in via per quam itur de ponte ad Clausum Sancti-Marci*, 1318. — Sceau dudit Herout et de l'official. — Reconnaissance par lesdits preneurs, devant l'official, de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. — Fieffe faite par le chapitre, à Nicole Lasne, d'une portion de terrain en l'Ile Notre-Dame, aboutissant à l'eau d'Aubette et au chemin des Pentheurs, 1350; sceau des obligations de la vicomté de Rouen. — Vente faite par Pierre Dorgueuse, dit Cabot, du métier de charpentier, à la confrérie des Agonisants en l'église paroissiale de Saint-Pierre du Châtel, représentée par Jean Cheval, prêtre, maître en charge, d'une petite maison au Clos Saint-Marc, 1er août 1676. — Fieffe faite par Jeanne Daubepierre à messire Thomas Delamare, prêtre, natif de Saint-Éloi de Fourques, d'une maison sur la rivière d'Aubette, 1459. — Accord au sujet de la rente due sur cette maison, « en laquelle il y a une aire bas..... au premier estage de hault 2 chambres et en une d'icelles une cheminée... ouvreur où l'en fait la laverie avec une petite salecte, où il y a une cheminée... maison à 2 estages et plusieurs soliers garnis de lucarnes, » 1459. — Mention dans une sentence, du 3 février 1378, d'un décret de 3 maisons « au lieu nommé l'Ile Notre-Dame, joignant d'un coté la rivière d'Aubette, d'un bout la rue qui tend à ung pont par dessus lequel l'on passe pour aler au Clos Saint-Marc. » — 2 sceaux de Jean Gouel, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1473.

G. 4316. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 2 sceaux.

1396-1568. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Maclou. — Titres d'une rente de 3 livres 10 sous due au chapitre par les Augustins de la ville, à cause de plusieurs maisons situées rue des Crottes. Jacques-Joseph Léger, prieur, 1741; Nicolas de Martignac, docteur en théologie, autre prieur en 1786. — Autres lettres d'une rente de 56 sous sur une brasserie à l'enseigne du Gros Denier, rue Damiette, 1517. — Acte par lequel Guillaume Bourel, 17 novembre 1396, reconnaît devoir à MM. du chapitre une rente de 10 sous sur une vide place en la rue Robert-le-fils-Guy, achetée par lui, le 9 novembre 1396, de messire Robert d'Espreville, prêtre, curé d'Espreville et de damoiselle Katerine d'Espreville, déguerpie de feu Guillaume d'Espreville jadis écuyer, mère dudit messire Robert. — Sentence de Jean Auber, vicomte de Rouen, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison et jardin rue au Figuy (Fils-Gui), faute de paiement des arrérages d'une rente de 5 sous, 28 janvier 1407. — État et affinement du décret des héritages de Denis Hedou et de Nicolas Deschiens, rue

du Figuier, 1368. — Mention de la rue au Fils-Guy, du fossé du pré de Martainville, du pavement de la voie de Panpoul, 1437; — de défunt maître Arnault aux Bœufs, chanoine, défunt, 1437. — Sceau de Pierre Lamy, lieutenant général de Jean Le Roux, vicomte de Rouen, 1471; — petit sceau de la vicomté de Rouen.

G. 4317. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

1302-1646. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Maclou. — Titres de rentes appartenant au chapitre sur des maisons situées dans les rues de Malpalu et de Martainville. — Jean de Gamaches et Odeline, sa femme, prennent en emphytéose du chapitre un tènement *in vico de Malapalude*, près du tènement de maître Jean de Meulan, chanoine, 1302. — Transaction entre le chapitre et Guillaume Godefroy au sujet d'une rente « sur une maison rue Malpalu, près du manoir habité par mons[r] Hugues Le Renvoysie, à présent grant doyen et euquel manoir demoura piéçà maistre Jehan de Meulenc, chanoine de Rouen, » 24 février 1392. — Sentence de Jean Pitemen, lieutenant pour sire Godefroy Dureaume, maire de Rouen, qui autorise MM. du chapitre à prendre possession d'une maison sise en la paroisse Saint-Maclou, en la Boucherie, près du presbytère de cette paroisse, faute par les hoirs Eudet d'Osmonville d'en avoir payé la rente, 7 septembre 1369. — Acte par lequel Robert Alorge baille aux chanoines 30 sous de rente « sur la maison de feu Laurenche, jouxte le pavement du Roi nommé le Monchel Saint-Denis, pour demeurer quitte d'autres rentes assignées sur une maison, appartenant à Remon de Saintes, sise en la paroisse Saint-Martin, » 7 octobre 1389. — Fragment du sceau de l'officialité de Rouen, 1302; sceau de Richart Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen, 1393.

G. 4318. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 3 fragments de sceaux.

1381-1696. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — Titres de rentes appartenant au chapitre sur des maisons situées rue Notre-Dame. — Fieffe faite par MM. du chapitre à Ricarde, déguerpie de feu Pierre de la Pommeraye, « d'un gardin, du fons de terre et des arbres dessus croissans, » pour 10 sous tournois de rente, 1381. — Fieffe faite par Pierre de la Mote, écuyer, grènetier de Caudebec, à Pierre Pantouf, maçon, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, d'une maison et tènement contenant 2 louages en la rue Notre-Dame, dimanche 15 novembre 1461. — Fieffe faite par le chapitre, à Pierre Dubosc, d'une maison, d'un jardin et d'une vide pièce en la rue Notre-Dame, bornés par madame de Planes, 28 octobre 1392. — Autre fieffe par le chapitre, à Martin Baillart, « d'une maison et tènement, d'un côté près de la maison de la Lanche, d'autre côté près la rue Notre-Dame, d'un bout au pavement par où l'on va à Martainville, et d'autre bout à Jehan Lemoyne. » (Sans date.)

G. 4319. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 3 sceaux.

1395-1768. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — Titres de rentes dues au chapitre sur des maisons situées rues du Petit-Ruissel, de la Vérité, de la Vigne. — Donation faite au chapitre par Guillaume Deschamps, chanoine et chancelier de l'église de Rouen, de 30 sous de rente sur deux maisons, l'une à Saint-Vivien, et l'autre en la rue du Petit-Ruissel, « cest don fait pour et afin que, pour le temps avenir, ledit donneur, ses amis et bienfaicteurs, eu temps passé et avenir, soient et demeurent à tousjours perpétuellement ès biens fais, prieres et oroisons des enffans d'autel et que le maistre ou maistres desdits enffans de autel de l'église de Rouen soient tenus quérir, trouver, bailler et livrer auxdis enffans, qui sont six en nombre, par chacun an, à la feste de Toussains, à chascun d'iceulx, ung bonnet de drap de laine à oreilles, bon et suffisant, de couleur vermeille, pour eschiver aux froidures du temps d'yver et obvier aux inconvéniens d'ycelles, qui peuvent avenir souventes fois aux enffans dessus dis, pour le jeune age en quoy ilz ont accoutumé servir en ladicte église de jour et de nuit, lesquelz bonnez lesdits enffans pourront porter aux heures et par le temps qu'ilz ne officieront point en ladicte église, toutes foys que il plaira auxdis maistre ou maistres leur faire porter, » 16 janvier 1427; « présent messire Renault Larcevesque, prestre, curé de Saint-Patris. » — Fieffe faite par le chapitre, à Paul Le Breton, d'une vide place, rue de la Vigne, 1395. — Lettres de Henri Le Cauchois, lieutenant général de Jean Segueut, ayant le gouvernement de la justice et juridiction de la mairie de Rouen : cession faite à MM. du chapitre, par les héritiers de Paul Le Breton, d'une vide place en la rue de la Vigne pour demeurer quittes des 10 sous de rente dûs à cause de cette place, penultième d'octobre 1418. — Fieffe par le chapitre à Tassin Amyot d'un tènement contenant plusieurs louages, rue de la Vigne, près de la rue de la Gloe, 20 septembre 1426.

G. 4320. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 11 sceaux.

1294-1645. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — Titres de rentes appartenant au chapitre sur des maisons situées en la rue Vatier-Blondel, appellée plus tard rue de la Chèvre. — Charte de Robert le Cambellenc, par laquelle il prend en emphytéose du chapitre *primam domum tenementi sui quod habebant de sua elemosina in parrochia Sancti-Machuti, in vico Galteri Blondel, quod tenementum fuit quondam Petri dicti Anglici, quod continet quatuor stagia seu estages*, pour 24 sous tournois de rente, et à charge d'employer, dans un délai de 3 ans, 10 livres tournois à l'amélioration de ladite maison, août 1294. — Reconnaissance faite devant l'official, par ledit Robert Le Cambellenc, de son sceau appendu à l'acte précédent. — Maître Jacques Verchier, secrétaire de l'archevêque de Rouen, ratifie la vente faite par Colin Lavenu, son procureur, à Étienne Haquet, bourgeois de Rouen, de 30 sous de rente, 23 janvier 1402. — Maisons décretées sur Gauvain Mauviel, 1471; sur Jean de Limoges, 1513; — adjugées à Vincent de Gruchet, sieur de Soquence, 1554. — Vente par Jean Ogier à maître Berthelmieu Regnault, chanoine de Rouen, pour 45 francs d'or, de 100 sous de rente, sur 3 maisons rue Vatier-Blondel, 18 janvier 1369. — Plan informe d'un jeu de paume à l'enseigne du Chêne, situé rue Vatier-Blondel, en partie couvert, et en partie découvert, 1641. — Titres d'une rente de 6 sous sur une maison près des Augustins et de la halle aux Merciers, 1468-1545. — Sceaux de Jean de Saint-Liénart, lieutenant du vicomte de Rouen, 1384; — de Jean Cavelier, lieutenant commis de Pierre Lamy, autre lieutenant du vicomte de Rouen, 1462, 1468; — des obligations de la vicomté de Rouen, 1369, 1409.

G. 4321. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1241 (copie) **-1786.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — Titres de diverses rentes appartenant au chapitre. — Lettres du doyen et du chapitre de Rouen : *De assensu Reverendi patris, Dei gracia, Rothomagensis archiepiscopi, concessimus* (*Rogero*), *presbytero Sancti-Macuti, domum nostram quam habemus juxta predictam ecclesiam Sancti-Macuti et quam tenebat a nobis magister Johannes de Campis, canonicus Rothomagensis, pro annuo censu decem librarum.* État de la maison : *Domus undique clausa muris lapideis, ex omni parte tecta tegulis. Ibi est cellarium votivum; de super est aula, quatuor camere, garda-roba cum expensa, cum granariis superioribus. Item duo stabula et fenile cum solio et coquina, viridarium ante et retro et puteus*, janvier 1240. — Sentence de Jean Mustel, maire de Rouen, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison, faute par les propriétaires d'avoir payé la rente qu'ils en devaient, samedi après les octaves de la Chandeleur 1351. — Fieffe faite par le chapitre, à Jean Le Jeune, d'une vide place sur l'eau de Robec, bornée d'un côté par maître Robert de Croismare, 1422. — Donation faite au chapitre de 6 livres tournois de rente par maître Jean Roussel, chanoine de Rouen, conseiller du Roi, héritier de son oncle Raoul Roussel, archevêque de Rouen, et de son frère Guillaume Roussel, chanoine de Rouen, 3 janvier 1481. — Titres de propriété de ladite rente : Vente par Pierre Paon, bourgeois de Rouen, à Raoul Roussel, trésorier de l'église de Rouen, maître des Requêtes de l'hôtel du Roi, de 6 livres de rente, 22 janvier 1438. — Adjudication faite en l'officialité du déport de l'église de Saint-Maclou, vacante par la démission d'Adam Sequart, à Guillaume Flavigny, notaire apostolique, à charge de payer 100 livres de rente au chapitre pour l'entretien des enfants de chœur et 10 livres pour la fieffe du presbytère, 19 janvier 1564.

G. 4322. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

Commencement du XIIIe siècle-1293. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-du-Pont. — Guillaume Groignet donne à Guillaume, son filleul, fils de sa sœur Aelis *in engio*, 10 sous de rente *in vico Sancti Martini ante atrium*, qui lui avaient été donnés par Gautier du Châtel *pro servitio quod ei feci quando cum eo fui ultra mare...*, à tenir par une paire de gants blancs chaque année. Guillaume, clerc, père du donataire, donne au donateur un anneau d'or de *recognitione. Actum fuit hoc coram Radulfo de Cotevrart, tunc Rothomagi majore.* — Guillaume, archidiacre de Rouen, donne à Richard *Anglicus*, son sergent, pour son service, un masage, *in Magno ponte*, moyennant 12 deniers par an; acte antérieur au mois de mars 1212. — Lettres de l'official de Rouen : Pierre May et *Aelicia*, sa femme, vendent à Nicolas *de Claustro*, clerc, pour 4 livres et demie de tournois, 10 sous de rente, 1244. — Richard du Marché, *sutor*, et *Haisia*, sa femme, vendent au chapitre, pour 20 livres tournois, 20 sous de rente, avril 1260. — Michel Pelerin et *Aelicia*, sa femme, vendent au chapitre, pour 7 livres et demie de tournois, 20 sous de rente, 1293. — Sceau de l'officialité de Rouen, 1244.

G. 4323. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1322-1685. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-du-Pont. — Abandon fait par Nicole Naguet aux chanoines de Rouen de 75 sous de rente en 100 soudées qui lui appartenaient sur un tènement en la paroisse Saint-Martin jouxte le pont de Rouen, 1322. — Sentence de Jean de Caiac, vicomte de Rouen : il avait commandé à Jehan Dugrey, sous-sergent de Rouen, « de prendre en la main du duc un tènement qui fut Guillaume d'Angerville, en la paroisse Saint-Martin-du-Pont pour savoir se il seroit aucun qui le dit heritage vousist tenir dudit seignour par 50 soulz tournois de rente, qui deuz en estoient, lesquelx 50 soulz de rente avoient esté acoustumez à estre rendus audit seigneur par les comptes de la baillie de Rouen en la Cambre des Comptes. » Le 23 décembre, « aux plés viconteaux de la serjanterie de Coronne, » Gieffrey Lamy se présente et s'engage à payer au domaine du duc de Normandie 4 livres de rente sur cette maison qu'il avait achetée. — Vente par Guillaume de Servaville à Simon Baudry, chanoine de Rouen, chantre de *Liesiex*, pour 100 royaux d'or, de 10 livres de rente, ladite vente vidimée en 1387. — Sentence d'Eudes Clément, maire de Rouen, sur un procès entre messire Jehan Havart, prêtre, chapelain d'une chapelle fondée en l'église Saint-Martin-du-Pont et Jehan Morisse, dit Halle, 19 décembre 1370, signé : P. Douche; petit sceau de la mairie de Rouen à l'agneau pascal. — Jean Marguerie délaisse 45 sous de rente à Jehan Havart, prêtre, procureur de Jehannin de Montaubert, chapelain d'une chapelle fondée, pour l'âme de feu Raoul Le Tavernier, en l'église Saint-Martin jouxte le pont, 1366. — Approbation dudit délais par le vicaire de l'archevêque Philippe d'Alençon, 6 avril 1366; signé : *R. de Fonte*. — Lots entre Mᵉ Jean Tuvache, conseiller en cour laie, à cause de Catherine Heuzé, sa femme, et Pierre Heuzé, de la succession de Pierre Leclerc, 1517. — Sentence qui accorde à MM. du chapitre les arrérages d'une rente sur une maison à l'enseigne de la Pomme d'or, appartenant à Vincent de Gruchet, sieur de Soquence, 1514. — Accord, à la suite d'une opposition faite par MM. du chapitre pour 6 livres de rente sur une maison à l'enseigne du Fardel, rue et paroisse Saint-Martin-du-Pont, au coin de la rue des Barbastres, 1443; ladite rue désignée sous le nom de rue du Fardeau en 1541. — Mention d'un tènement à l'évêque d'Avranches, paroisse de Saint-Nicolas, 1322; d'un hôtel à l'enseigne des Quatre fils Aymon, rue Saint-Martin-du-Pont, 1463. — Sceaux des obligations de la vicomté de Rouen; — de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1467.

G. 4324. (Charte.) — 0ᵐ,20 de hauteur sur 0ᵐ,21 de largeur.

1201. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. — Guillaume de la Barre, orfèvre, et *Liescia*, sa femme, du consentement de Guillaume, leur fils, de *Benedicta*, leur fille, et de Guillaume d'Arondel, clerc, leur neveu, vendent aux chanoines *Sancte-Marie de Rothomago* 22 sous de rente sur les tènements que Robert *de Poncello* et Lambert d'Isneauville tenaient desdits Guillaume et *Liescia, super Renellam in parrochia Sancti-Martini*; ces tènements seront à l'avenir tenus du chapitre. *Factum fuit hoc in ecclesia Sancti-Ermelandi, anno Dominice Incarnationis* 1201, *concessione sacerdotum de Kalenda Rothomagi, salvo redditu suo..... Ad hujus igitur rei confirmationem factum fuit hoc coram Radulfo Grognet, tunc majore Rothomagi et sigillo communie confirmatum*. Mention, dans cet acte, des rues *Renelle Parcamenariorum* et d'une autre où se trouvait la maison de Nicolas *de Stoutevilla*. Lacs de soie.

G. 4325. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1224-1304. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. — Partage de la succession de Roger Vastel et de Mathilde Vastel, sa femme, entre *Aubereda* de Baudessart, veuve, Perronnelle Vastel, sa sœur, du consentement de Raoul Le Torneur, son mari, et Renoud Fergant, leur neveu, de rentes assignées sur des tènements situés *super Renellam. Actum anno Domini*, mars 1223, (V. S.) *coram Radulfo de Boes, tunc majore Rothomagi*. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par *Emelina* la Tardive, de la paroisse *Sancti-Martini super ripam*, de la vente faite par elle au chapitre, pour 10 livres tournois, de 10 sous de rente en ladite paroisse; lesdites 10 livres provenant des biens de Gautier de Pierrepont, janvier 1239 (V. S.). — Reconnaissance, par *Richeldis, dicta* Fouache, de la vente faite par elle au chapitre, pour 8 livres et demie de tournois, de 15 sous en la paroisse *Sancti-Martini supra Renellam*, avril 1260. — Vente par Guillaume Le Feron à maître Jean *de Albeniaco*, chanoine de Rouen, pour 30 livres tournois, d'un tènement en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. *Actum fuit hoc coram Jacobo dicto Gallico, tunc majore Rothomagi*, 1283. — Vente par Lucie, femme de Michel Leconte, au même chanoine, pour 14 livres tournois, d'un tènement entre la rue *de Burgo Gilleberti et tenementum Aelicie Michiel. Actum fuit hoc coram Guillelmo de Sancto-Leonardo, tunc majore Rothomagi*, février 1289 (V. S.). — Lettres du vicomte

de Rouen : vente par maître Robert de Faleise et Luce, sa femme, à maître Jehan Daubeigny, chanoine de Rouen, pour 16 livres tournois, de 30 sous de rente, *merquedi* après la Chandeleur 1286. — Donation faite au chapitre par Guillaume Blondel et Agnès Blondel, d'une pièce de terre en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 1296. — Fieffe faite par le chapitre à Jean Bouiart et à Roberge, sa femme, d'un tènement dit *Burgus Guilleberti*, en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, mardi après Noël 1303. — Reconnaissance par eux, devant l'official, de leurs sceaux appendus à l'acte précédent, mardi après l'Épiphanie 1303 (V. S.).

G. 4326. (Liasse. — 27 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1354-1665. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. — Prise à fieffe par Guillaume Vatier et Jeanne, sa femme, du chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois, d'une maison à Saint-Martin-sur-Renelle, mardi après la Conception Notre-Dame 1354 ; ledit acte délivré en vertu d'un mandement de Jean Deshayes, lieutenant général de Guillaume Le Dyacre, vicomte de Rouen, adressé à Jacques Pougnant ayant le droit et la garde des registres de feu Jean Le Caretier, piéçà tabellion de ladite vicomté. La *lettre* contenant la fieffe ci-dessus indiquée avait été, par mauvaise garde, perdue et adirée ; ordre à Jacques Pougnant « de la refaire des propres mots trouvez aux registres, de la signer de son signe manuel et de la bailler au chapitre, en faisant mencion en icelle que, se la premiere lettre faicte de ladicte prinse estoit trouvée, icelle et celle qui auroit esté refaicte ne vaudroit que une en effect et substance ; ordre aussi à Jehan Segouin, à présent garde des seaulx des obligations de la vicomté, de la sceller bien et deuement desdits seaulx, non obstant la mutacion d'iceulx faicte depuis ladicte prinse, » 11 mai 1406. — Titres de rente sur une maison au bas du petit cimetière, rue aux Seneschaulx, 1453. — Délais fait par Guillaume de Croismare, conseiller en cour laie, à Louis du Buc, de 2 louages près de la maison des Chapelets et de l'hôtel Saint-Wandrille en la rue du Fossé aux Gantiers, 27 mars 1440.

G. 4327. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 fragment de sceau.

1250-1768. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Michel. — Lettres de l'official : Michel Orselin et Valentin Orselin, frères, de la paroisse d'Écalles, du consentement de Julienne, femme dudit Michel, reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 56 livres 5 sous, un tènement en la paroisse Saint Michel, mars 1249 (V. S.). — Roger Le Cotonneor et *Maziria*, sa femme, locataires dudit tènement sis en la rue Orselin, renoncent à leurs droits en faveur du chapitre, moyennant 10 livres tournois, même date. — *Magister Galterus de Sancto-Hylario, cementarius, magister operis scilicet ecclesie Rothomagensis*, prend en fieffe du chapitre, pour 8 livres tournois par an, la maison de feu Guillaume Orselin, ancien chanoine de Rouen, sis en la paroisse Saint-Michel, qui paraît être la même que le tènement indiqué aux lettres précédentes, août 1251. — Lettres du vicomte de Rouen : Renaud, dit Fenier, clerc, délaisse en échange « à hommes honorables et discrès, le deen et le chapitre de Rouen, 40 sous tournois de rente en un tènement contenant 4 estages en la rue Escuière de Rouen, » janvier 1285 (V. S.). — Lettres de Robert du Chastel, le jeune, maire de Rouen : Guillaume du Chastel se reconnaît, lui et ses héritiers, obligé envers le chapitre au paiement d'une rente annuelle de 18 sous pour la maison de la Roche, samedi avant la Chaire Saint-Pierre 1334. — Lettres de Vincent du Chastel, maire de Rouen : Heude de Bondeville était tenu « envers très noble et puissante madame Blanche de Bretaigne, dame de Conches, en la somme de 709 livres par vertu de lettres de baillie. Guerart Coulomp, porteur desdites lettres, au nom de ladite dame, se présente devant le maire pour les faire entériner et faire saisir tous les biens meubles et héritages appartenant audit Heude ; manoir assis en Vanterie et 19 livres de rente sur le manoir Vatier de la Planque adjugés à Jean Rousselet, samedi devant la Nativité Notre-Seigneur 1319. — Jean Roussel et demoiselle Masse, sa femme, demeurant au Pont-de-l'Arche, donnent en pur don et perpétuel mariage à Fouques de Roues et à demoiselle Perronnelle de la Bouloie, sa femme, sœur de ladicte demoiselle Masse, 7 livres de rente sur la maison Gautier de la Planche, mercredi après les octaves de la Chandeleur 1327. — Les mêmes Fouques de Roues et Perronnelle de la Bouloie donnent « aux religieuses de Saint-Mahieu jouxte Rouen lesdites 7 livres de rente à la vie de seur Agnès et de seur Sezille dites de Roues, seurs dudit couvent, » 1328. — Cession de cette rente au chapitre « par la *prieuse* et le couvent des seurs de Saint-Mahieu, » 1340. — « Fouques, seignour de Rouez, écuyer, demeurant en la contée du Maine, donne à seur Ennes de Rouez » congé de vendre, comme elle l'entendra, les 7 livres de rente, 1339. — Mention de maires Rouen : Jean Filleul, 15 décembre 1341 ; Jean Le Fèvre, jeudi avant la Saint-Clément 1344 ; — Guillaumme de Lille, chancelier de la cathédrale, 15 décembre 1341 ; — de Pierre de l'Ospital, prêtre, garde du sceau des obligations de la vicomté de Pont-de-l'Arche, 1319 ; — de la rue de la Poterne, près de la rue

. .onneliers, à Rouen, 1285. — Fragment du sceau de la mairie de Rouen, 1344.

G. 4328. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 2 sceaux.

1308-1782. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Michel. — Fieffe faite par Jean du Bosc-Normant, chanoine, à Simon Andrieu, d'une maison, paroisse Saint-Michel, 1308. — Cession faite par Simon Andrieu et par Jeanne, sa femme, à Jean Rose, dit du Châtel, de la même maison, à charge de payer audit Simon la somme de 6 livres et de faire au chapitre une rente annuelle de pareille somme, 1314. — Sentence de Jean Le Fèvre, maire de Rouen, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison, faute de paiement de rente, par le sieur Jean de Laistre, propriétaire, jeudi après *Lætare* 1340. — Révalidation de 20 livres de rente due au chapitre sur une maison appartenant à la veuve et à la fille de Jacques-Charles Gravé, maître en chirurgie, située place du Marché-aux-Veaux, 1782. — Quittances de Jean Le Dyacre et de Raoulin de Guiffart, procureurs l'un de messire Étienne de la Granche, l'autre de madame de la Granche, auxquels il était dû, par Guiffin Le Tourneur, une rente de 10 livres sur une maison au Marché-aux-Veaux, 1383, 1400. — Sceau de Jean Le Dyacre. — Petit sceau de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1455.

G. 4329. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1331-1492. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicaise. — Vente par Nicole Le Vaasseur aux exécuteurs de noble dame madame Aelis de Marigny, jadis dame de Canteleu, pour 20 livres tournois, de 50 sous de rente sur un tènement contenant trois étages situé en la paroisse Saint-Nicaise, 1331. — Don par monseigneur Roger Carrel, prêtre, aux chanoines de Rouen, de 12 livres de rente qu'il avait achetées de Jeanne Darondel, dit Lalague, sur un héritage près des murs de Saint-Ouen, 1341. — Vente par Guieffroy Le Tourneur à Ricard du Mesnil, chanoine de Rouen, pour 6 livres tournois, de 10 sous de rente sur le tènement qui fut à Thomas Quesnel, assis en la paroisse Saint-Nicaise de Rouen, 1349. — Prise à fieffe, par Jean de Cauville, d'une vide place à Saint-Nicaise, entre l'héritage des Filles-Dieu et Simon du Broc, 1361 ; au dos de la pièce, au dessous de notes en plain-chant, *Corde mundo letabundo Christo demus preconia cujus dono sunt Mellono collata celi gaudia Venite.*—Prise à fieffe, par Pierre Tierry, pour 6 sous de rente, d'une vide place en ladite paroisse, en la rue Flameuville, entre ladite rue et les Filles-Dieu, 20 avril 1380. — Fieffe faite par Guillebert Erquembout, écuyer, demeurant en la paroisse Saint-Sauveur, à Guillaume de la Londe, de certains héritages entre les rues de Flandre et de Tirevit, 1491. — Mention, en 1437, de la maison où demeurait madame Marguerite de Léon, dame du Bec-aux-Cauchois, en la paroisse Saint-Nicaise.

G. 4330. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1430-1776. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicaise. — Vente par messire Jean Ogier, prêtre, à maître Martin Loison, son cousin, de 40 sous de rente à héritage que lui devaient Perrinet et Jehannin, dits les Villains, enfants et héritiers de feu Jehan Le Villain, sur un tènement édifié de maison avec jardin contenant 2 sièges de pentheur, en la rue aux Bureliers, et sur un autre tènement, rue Croismare, 1430. — Vente de ladite rente par Martin Loison à Roger Gouel, avocat et conseiller en cour laie, 1438. — Vente par Étienne Blanquet à Godefroy Dureaume, de 15 sous de rente sur un jardin, rue de Flandre, 1437. — Fieffe faite par les chanoines à Colin Lefranc, du métier de draperie, moyennant 6 livres, de 10 sous de rente sur un hôtel qui avait autrefois appartenu à messire Gaultier de Bouquelon, 1459. — Vente faite par Raoulin Queval à maître Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin français, de 4 livres de rente à héritage à prendre sur une maison en la paroisse Saint-Nicaise, 1482. — Procès avec Jacques de Civille, sieur de Saint-Martin-aux-Buniaux, au sujet des arrérages d'une rente due par lui pour une maison derrière le chœur de Saint-Nicaise, 1533 ; ladite maison indiquée comme appartenant à Alonce de Civille en 1541 ; — comme enclavée dans le monastère des religieuses Saint-Joseph, rue Poisson, en 1774.—Vente par Antoine Hellouin, écuyer, sieur de Langerie, fils aîné du baron du Mesnil-Bosc, président en la cour des Aides de Normandie, à M. Pierre Fauvel, écuyer, sieur de Touvens, conseiller en la grand' chambre du Parlement, d'une maison et jardin rue de l'Épée, précédemment habitée par maître Jean Delamare, secrétaire du duc d'Orléans, ayeul maternel du vendeur, 1678; ladite maison appartenant, en 1736 et 1776, à la communauté de la Providence.

G. 4331. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

Commencement du XIIIe siècle. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Concession par la chapitre, à Luc Lespicier, d'une masure en la rue Saint-Romain vers Robec, pour 40 sous de rente par an. — Donation par Gui, chanoine de Rouen, à ses frères du chapitre,

de terres édifiées avec un verger dans la rue qui longe le mur de Saint-Amand. — Donation par Robert, fils de Raoul *de Bosco Rohardi*, chevalier, à l'église Sainte-Marie de Rouen, de 3 sous de rente sur le tènement que Richard de Malpalu, doyen de Rouen, tenait de lui *in vico Sancti-Amandi juxta murum quem fecit Radulfus filius Stephani. Factum fuit hoc coram Radulfo Grognet, tunc temporis majore Rothomagi. — Willelmus qui fuit filius Ernaudi de Celario* et Aveline, sa sœur, du consentement d'Emmeline, leur mère, vendent au chapitre, pour 20 livres tournois, leur masage en la rue Saint-Romain entre le tènement de Henri d'Andeli, chantre de l'église de Rouen, et celui que le chapitre avait eu de Roger d'Andeli, chevalier; le tènement vendu était tenu des religieux du Mont-aux-Malades, auxquels était due une rente de 10 sous et d'un millier de pommes à la Toussaint. Robert, prieur du Mont-aux-Malades, et les religieux de cette maison interviennent au contrat pour le ratifier. *Actum fuit hoc coram Nicholao de Dieppa, tunc majore Rothomagi.*

G. 4332. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1226-1279. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Vente par Robert Crestien et par *Matillis*, sa femme, au chapitre de Rouen, moyennant 80 livres tournois, de la moitié de tout le masage qui fut à Roger *Buglarius*, en la rue Saint-Nicolas, entre la terre de Richard de Leenchestre et celle de Jean Le Blazunnier, 1226. — Lettres de l'official de Rouen : Thomas Freschet, de la paroisse Saint-Nicolas, et Guillaume de Houville, son frère, reconnaissent que feu leur frère Robert Freschet, prêtre de Houville, avait légué au chapitre 10 sous de rente sur un tènement sis à Rouen, octobre 1238; — Nicolas Cheval et Mathilde, sa sœur, reconnaissent avoir vendu à Roger de Saint-Silvestre, pour 60 livres tournois, leur moitié du tènement qui fut à Vincent Cheval, prêtre, en la Saint-Romain, juin 1239; — les mêmes reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 40 livres tournois, le droit qu'ils avaient sur le tènement qui fut au même prêtre, en la même rue, entre la terre du chapitre qui fut à Richard de Leecestre, ancien chanoine de Rouen, et celle de Guillaume Le Blond, juillet 1239. — Lettres de l'official de Rouen (*sede vacante*), jeudi après la Madeleine 1275, vidimant des lettres de l'official, lesquelles contenaient concession par les chanoines, pour tout le temps de sa vie, à leur clerc Jean Bordet, pour 60 livres tournois, du tènement de Vincent Cheval, prêtre de Saint-Nicolas, novembre 1239. — Autres lettres de l'official : accord entre Osbert Cheval et Mathilde, sa femme, de la paroisse Saint-Nicaise, d'une part, et le chapitre, d'autre part, au sujet du droit prétendu par les premiers sur ledit tènement, juillet 1246. — Perronnelle, femme d'Étienne Coye, de Brionne, vend à Richard Osmond, prêtre, pour 68 livres tournois et pour 7 livres tournois de *recognitione*, un tènement sis en la paroisse Saint-Nicolas, mai 1271 ; parmi les témoins *Michaele Vitrario.*— Reconnaissance de cette rente devant l'official. — Vente par Adam Balague à Nicolas Le Broudeeur, pour 20 livres tournois, de 30 sous de rente sur un tènement en la paroisse *Sancti-Nicholai* le peinteur. *Actum coram Johanne Pigache, majore Rothomagi*, juin 1272.

G. 4333. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1273-1286. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Lettres de l'official de Rouen : accord au sujet d'un tènement sis en la paroisse Saint-Nicolas, entre Richard Osmond, prêtre, d'une part, Guillaume *Ad ordeum*, Etienne *Vitriarium*, son frère, Guillaume *Tabernarium* et Isabelle, sa femme, avril 1273. — Chirographe : fieffe faite par Richard Osmond, chapelain en l'église de Rouen, à Mathieu de Couches dudit tènement pour 9 livres de rente. *Cyrographum... partitum coram Johanne de Cambio, tunc majore Rothomagensi*, juillet 1277.—Lettres de l'official de Rouen : Nicolas Le Brousdeeur, du consentement d'Aelice, sa femme, reconnaît avoir vendu aux chanoines achetant avec les fonds de feu Regnaud, archidiacre du Petit-Caux, pour son obit, moyennant 25 livres tournois, 30 sous de rente, mardi avant la Saint-Denis, 1279. — Vente par Jean de Montaigny, clerc, et par Nicolas, son frère, à maître Simon Maurice, chanoine de Rouen, pour 25 sous tournois, de 2 sous de rente sur un tènement rue Saint-Nicolas, près de celui que tenait Nicolas de Bethisy, archidiacre de Talou. *Actum coram Matheo de Ferrariis*, mars 1286. — Lettres de l'official : vente par les mêmes, mineurs de 25 ans, avec l'autorisation de Roger de Montaingny, leur curateur, au même chanoine, d'une rente de 2 sous sur le tènement qui fut autrefois au prieur de Longueville, en la paroisse Saint-Nicolas, vraisemblablement le même que celui qui est indiqué à l'acte précédent, samedi avant les Rameaux 1286.

G 4334. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1285-1644. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Fieffe faite par le chapitre à *Robergia* La Tanquerelle et à ses héritiers d'une maison rue Saint-Nicolas

le peinteur, bornée par celle des héritiers de maître Pierre Géraud, alors habitée par Mons[r] Bernard *de Casis*, trésorier de Rouen, et par le manoir de Mons[r] Guillaume de Lille, chancelier de Rouen, 3 mai 1335. — Fieffe faite par le chapitre à Henri Le Sage, clerc, d'un manoir sis sur les paroisses de Saint-Nicolas le peinteur et de Saint-Amand, « entre les tènements des diz segnours, il est asavoir entre la maison là où demouroit jadiz messire Pol Tartaro, canoine de ladicte église, et la maison là où demouroit ensement... messire Guillaume de Lille, » 1350. — Fieffe faite par le chapitre, à Gautier Héron, d'un tènement en la même paroisse, entre Pierre Gaalon, dit de Trachi et la ruelle du chapitre, et entre le pavement et le tènement où demeurait Mons[r] Ernaut Mancipi, au temps qu'il vivait, 1343. — Fieffe du même tènement à Guillaume Delamare, et à Jeanne, sa femme, 1352 ; la ruelle du chapitre est désignée sous le nom de « ruelete appartenant aux chanoines. » — Accord entre le chapitre et Nicolas Dufour, bourgeois de Rouen, marchand, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, au sujet de l'allée d'une maison canoniale tenue à louage par maître Jean Le Lieur, curé d'Auteville et chanoine de Rouen, 10 mai 1518. — Acte capitulaire, portant diminution de 20 livres par an sur le prix de louage d'une maison occupée par Charles du Ver, chanoine, 20 décembre 1581 ; signé : de Monchy, M. de Martinbos, Bigot, Tourmente, Péricard. — Procès entre le chapitre et Étienne Cheminel, au sujet d'une porte ouverte par celui-ci sur la petite rue des Chanoines, 21 février 1643. — Permission accordée par le chapitre, aux trésoriers de la paroisse Saint-Nicolas, de prendre, dans le cimetière de la paroisse, pour y construire des maisons et boutiques, 70 pieds de longueur sur 18 pieds de profondeur, « en sorte qu'il reste du cimetière 70 pieds de longueur sur 20 de profondeur, lequel espace sera clos et fermé de murailles pour y inhumer dorénavant les corps. Ils laisseront, du côté de la maison canoniale du sieur de Mathan, chanoine, 32 ou 33 pieds pour servir d'entrée tant à l'église qu'à ladite maison canoniale, et, à l'autre bout du cimetière, près du collége du chapitre, ils y conserveront une allée de 6 pieds de clair pour servir d'entrée et de sortie aux maisons canoniales des sieurs le Pigny, de Mathan, Blondel, De Caux. » Les trésoriers avaient exposé « que cette clôture était nécessaire pour esvitter aux insolences qui s'y commettoient au cimetière, qui apportoient scandalle et ruine aux vitres. » Les maisons canoniales, jusque-là, avaient droit de passage par ce cimetière. Gilles Dadré, curé, Thomas Duval, sieur de Bonneval, conseiller au parlement, Pierre Brice, auditeur des comptes, Jean Brice, sieur de Mezenguemare, trésoriers, janvier 1644. — Sentence d'Eudes Clément, maire de Rouen, 24 décembre 1370. — Mention d'une maison à l'enseigne de la Croix de fer, rue Saint-Nicolas, 1450.

G. 4335. (Charte.) — 0m,08 de hauteur sur 0,m18 de largeur, parchemin ; 1 sceau.

Commencement du XIII[e] siècle. — Charte de R., doyen, et de tout le chapitre de Rouen, par laquelle ils concèdent, moyennant 20 sous et 1 millier de pommes *marchaante* de rente, à Hugues Caval, prêtre, leur tènement de la rue Saint-Romain qui fut à *Ernaldus de Cellario*, entre le tènement qui fut à Yves de Vieupont, archidiacre, et celui de Gervais Richevilein. — Sceau du chapitre de Rouen, en bon état de conservation.

G. 4336. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1266-1767. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Concession en pure et perpétuelle aumône, pour le salut de son âme, par Perronnelle, veuve de Gilebert de Thaon, *Filiabus Dei Rothom.*, de 48 sous de rente en la paroisse Saint-Nicolas, septembre 1266. — Sentence des gens tenant le siége présidial ordonné au bailliage de Rouen contre Robert Jollys, curé de Saint-Nicolas ; on reconnaît que le chapitre avait droit à une rente foncière de 40 sous sur la maison presbytérale, 8 mai 1581. — Fieffe faite par les chanoines à Alexandre Le Court et à Maaline, sa femme, d'un tènement entre le cimetière de l'église Saint-Nicolas et le manoir « de capellains du vicaire, que notre saint père le pape qui est à présent a fondés et establis, » 1331. — Vente par Jean Le Prévost et par Maheut, sa femme, à Guillaume Havart et à Jeanne, sa femme, pour 52 florins royaux, de la moitié d'une maison, et des édifices dessus assis, en la paroisse Saint-Nicolas le peinteur, entre le cimetière, l'hôtel de notre saint père le pape, Gilles de Maudestour et le pavement, 27 janvier 1360 ; acte passé devant Guillaume Le Grant, maire de Rouen. — Sentence des gens tenant le siége présidial à Rouen, portant que l'arrêt fait par le receveur du chapitre entre les mains de Jacques Dubosc, locataire de la maison de l'Écu de verre, appartenant au vitrier Noël Tardif, aura son effet, jusqu'au paiement des rentes et des arrérages des rentes assignées sur ladite maison, 7 juin 1574. — Fieffe faite par les chanoines à Guillaume Boulefer, clerc, et à sa femme, d'une maison en la paroisse Saint-Nicolas, moyennant une rente annuelle de 24 livres et 20 florins d'or ou francs une fois payés, dernier juin 1361 ; ladite maison était à l'enseigne du Cornet d'argent et située devant la cour de l'official. — Fieffe faite par le chapitre à Jehan

Salvart, maçon, demeurant en la paroisse Saint-Lo, d'un tènement contenant plusieurs étages, sis en la paroisse Saint-Nicolas, rue Saint-Romain, derrière la cour à l'official, près de l'hôtel où pendait l'enseigne du Cornet d'argent, pour 16 livres de rente, 26 octobre 1408. — Titres concernant la rente due au chapitre sur la maison du Cornet d'argent. — Mention de Jean Redford, bailli de Rouen, 3 octobre 1449 ; — de Jean Le Roux, maçon de Rouen, 4 mai 1437, 29 janvier 1441 (V. S.) ; — de Simon Lenoir, autre maçon, 12 mars 1448. (V. S.). — Sceaux de Guillaume de la Fontaine, lieutenant général du bailli de Rouen; — de Pierre Daron, lieutenant général du bailli de Rouen, 1460 ; — de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1458 ; — des obligations de la vicomté de Rouen, 1460 ; — de Guillaume Godefroi, lieutenant général de Guillaume de Croismare, sénéchal de Saint-Gervais, 1442. Ce dernier sceau est entouré d'un bourrelet de lanières de parchemin.

G. 4337. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1449. — « S'ensuit mises faictes, de par messieurs de chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen, en l'ostel et tènement du Cornet d'argent, assis en la paroisse Saint-Nicolas le painteur de Rouen, commenchant le lundy XIIe jour du mois de mai 1449 et paiés par les mains de Lucas Langlois, clerc de ville de ladicte église. » Gages de maçons (Jean Malet, Guillaume Du Glen), de plâtriers, de charpentiers, de huchers, 5 sous par jour; gages de couvreurs, 4 sous 6 deniers et 3 sous 9 deniers par jour; demi-journée de maçon, 3 sous 4 deniers; gages d'apprentis de maçons (Robert Morgant, Guillaume Du Glen), 2 sous 6 deniers par jour; gages de valets de bras, 3 sous par jour. — Mont de plâtre, 24 sous; benelée de sablon, 3 sous; somme de chaux, 6 sous; livre de plomb, 12 deniers; millier de tuile, 45 sous; fil d'archal, pour lier les cheminées. « A un sieur d'ais, pour le siage d'une boisse, 15 deniers. A un hucher, pour 9 fenêtres coulliches neuves par lui faites, au prix de 5 sous pièce, 45 sous. — Pour 5 loquetières, à chacun un loquet, vendues à 3 sous pièce, 15 sous; pour 15 cliclettes à nilectes pour fenestres, 11 sous 3 deniers; pour 10 clicleltes à huis avec les tireux, 10 sous. — Pour une verge de fer, ung crampon et 2 bendes de fer mis à tenir la potence et le tableau de l'enseigne de l'hôtel, 5 sous. — A Jehan Soudain, pour avoir peint ung tableau auquel est figuré l'enseigne du Cornet d'argent, 6 sous. » — Somme toute, 314 livres 12 sous. — Il n'est point question de vitres pour les fenêtres. La feuille qui sert de converture au cahier est une sentence de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, juge délégué par le souverain pontife, au sujet de provision de bénéfice en faveur de Guillaume Le Breton, chanoine de Sens. (Incomplet.)

G. 4338. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, 1 fragment de sceau.

1380-1778. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas.— Vente faite par Noël Le Machon et par Jeanne, sa femme, de Saint-Nicolas le peinteur, à Étienne de Baudribosc, bourgeois de Rouen, pour 20 francs d'or, de 40 sous de rente sur une maison en ladite paroisse, 1380. — Donation faite au chapitre par maître Guillaume de Baudribosc, chanoine de Rouen, curé de Louvetot, de 4 livres de rente sur une maison près de l'héritage où pend l'enseigne de la Croix-de-fer, près de celui qui avait appartenu à un nommé Crasbouel, pâtissier, à charge de services religieux, 2 mai 1441. — Mention d'une maison assise rue Saint-Nicolas près du four du chapitre et où pendait l'enseigne du Croissant, 1578 ; — de Jean Le Cheron de Freneuse, sieur de la Salle des Bois et d'Épreville, 1738. — Fragment du sceau des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4339. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

Commencement du XIIIe siècle-1585. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Patrice. —Donation de *Gislebertus de Wanteria qui fuit filius Roberti filii Gilleberti de Wanteria*, du consentement d'Hélie, son frère, *canonicis Beate Marie matris ecclesie Rothomagensis*, de 20 soudées de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Patrice, entre le tènement de Guillaume As denz et celui qui fut à Guillaume de Saint-Patrice; 10 livres tournois de *recognitione*. — Lettres de l'official de Rouen : Roger de Saint-Wandrille et Mathilde, sa femme, du consentement de Jean de Romare et d'*Aelicia*, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Raoul, chapelain des religieuses de Saint-Amand, pour 100 sous tournois, 10 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Patrice, entre la terre de Guillaume de Chambremer et celui de Gillebert Le Chinchier, janvier 1233 (V. S.); — Richard Duval, Martin et *Ada*, sa femme, du consentement de Martin et De Nicolas, leurs fils, reconnaissent avoir vendu à Guillaume De la Porte, chanoine de Rouen, pour 50 sous tournois, 5 sous de rente sur un tènement entre la terre de Guillaume Le Gauverre et celle de Simon Le Torneor, samedi après l'Invention de

la Sainte Croix, 1238. — Pierre dit *de Aulagia* reconnaît avoir vendu au chapitre, *ad opus capellanie Johannis de Roia, quondam archidiaconi Rothomagensis in Wlcassino Normannie*, pour 100 livres tournois, 10 livres de rente sur 2 maisons, l'une en la paroisse Saint-Patrice, entre la rue aux Truies et la terre qui fut Geoffroi Langlois, l'autre en la rue de la Corveserie en la paroisse Notre-Dame de la Ronde, septembre 1249. — Fieffe faite par Guillaume Paix-de-cœur, conseiller en cour laie, domicilié sur la paroisse Saint-Laurent, à Guillaume Fortin, autre conseiller en cour laie, domicilié sur la paroisse Saint-Lo, d'une maison située en la rue aux Maillots, 13 avril 1504. — Mention de maisons aux enseignes de la Chièvre et du Chapon, rue aux Truies, 1488; — de la rue qui descend à la taverne des Maillots, 15 novembre 1518; — de Jacques Bordel, président du Roi à l'Échiquier, domicilié sur la paroisse Saint-Patrice, 17 décembre 1512; — d'Alonce de Civille, sieur de Bouville, conseiller au parlement, domicilié sur la même paroisse, 10 octobre 1585; — des avocats et conseillers en cour laie : Geuffray Goudart, 1488; Isembart Busquet et Robert Ango, 1527, 1536; Nicole Le Noble, 1541; — de Guillaume Ango, écuyer, sieur de Veules, 1488; — de Thomas Duval, hucher, *locatif* de Loys Deshayes, sieur du Bosc Gueroult, 1533, 1534; — de noble homme Martin de Lespine, sieur du Boscgueroud, 1585.

G. 4340. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin.

1362-1634. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Patrice. — Lettres du roi Charles V, portant amortissement de 6 livres de rente achetées de Jean Gaillart par Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay, chanoine de Rouen, lesdites rentes assises sur les maisons de la Grosse-tête et du Greil, 20 février 1362. — Dans ces lettres est vidimé l'acte de vente, passé devant le maire Simon Du Broc, le 23 janvier 1362. — Fieffe faite par le chapitre, à Guillaume Chabote, d'une maison en la paroisse Saint-Patrice, entre l'héritage des héritiers de Pierre Lalemant et André Desmares, 24 août 1389. — Vente par Guillaume Le Fèvre et par Jeanne, sa femme, à maître Jean de Pontoise, chanoine en l'église Notre-Dame de Rouen, à Godefroi Dureaume et à maître Jean Petit-Pontoise, exécuteurs du testament de feu maître Martin Evrart, jadis chanoine en ladite église, pour 60 royaux d'or, de 6 livres de rente, 1362. — Lettres de Simon Du Broc, maire de Rouen : vente par Jean Gaillart « à honorable homme et de grant discrétion maître Jean de Pontoise, chanoine de Rouen, excéquuteur de feu maître Martin Evrart, pour 20 royaux d'or, » de 40 sous de rente sur les maisons de la Grosse tête et du Greil, 24 janvier 1368; fragment du sceau de la commune de Rouen, grand sceau au léopard. — Donation au chapitre, par les exécuteurs testamentaires de Martin Evrart, des rentes indiquées aux actes précédents, 19 janvier 1363, — Lettres de Richart Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen : « Isabellot Davy, de l'aage de 5 ans ou environ, fille et héritière de feu Jehan Davy, conduicte, menée et conseilliée et aplegiée par Isabelle Segueut, son aelle, Guillotte Segueut, ante de sa mère, Michel Segueut et Jehan Segueut, ses oncles, et Jehan Roussel, son ami prochain, sur ce bien conseilliée par ses dis amis, quicte, cède et délaisse au chapitre de Rouen son droit sur 8 maisons sises à Rouen, » 24 septembre 1391.—Procès avec les héritiers de Roger Ango, sieur des Fontaines, frère et héritier de feu maître Jean Ango, avocat en la cour, l'un et l'autre enfants et héritiers de Guillaume Ango, pareillement avocat en la cour, — à l'instance d'Anne de Quintanadoines, damoiselle, veuve de David Ango, 19 avril 1597.

G. 4341. (Charte.) — 0m,12 de hauteur sur 0m,16 de largeur, parchemin.

Commencement du XIIIe siècle. — Donation en pure et perpétuelle aumône, faite par Mathieu Legros et par *Matillis*, sa femme, du consentement d'*Amarricus* et de Roger, leurs fils, au chapitre de Notre-Dame de Rouen, de 20 sous de rente, en partie sur le tènement que tenait d'eux *Philipus Legalis qui fuit filius Alberici Legalis* et qui avait été à Engelard de Maromme, en la paroisse Sainte-Marie la Petite, en partie sur un autre tènement en la paroisse Saint-Patrice. *Actum coram Enardo de Ripa, tunc majore Rothomagi : Testibus hiis Henrico de Hosa, Roberto de Freschenes, militibus...* Sceau de Mathieu Le Gros, qui fut maire de Rouen. Sceau commun à Amauri et à Roger, fils dudit Mathieu, ainsi qu'on le voit par la légende : *Sigillum Amaurici Grossi et Rogeri fratris sui.* M. Léopold Delisle a signalé, comme une particularité notable, la disposition de cette légende sur 2 lignes d'écriture.

G. 4342. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 sceau, 2 fragments de sceau.

1318-1378. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Paul. — Vente par Nicole le Pesteur à Monsr Jehan Du Hamel, prêtre, pour 40 livres tournois, d'une masure avec les édifices dessus mis, en la paroisse Saint-Paul, 1318. — « Délais fait par Monsr Nicole de Saint-Joire, prêtre, exé-

cuteur du testament de Mons[r] Jehan Du Hamel, prêtre, à Mons[r] Nicole Destenemare, prêtre, exécuteur du testament maistre Jehan de Flouri, jadis chanoine de Rouen, » pour 40 livres tournois, de tout le droit qu'il pouvait avoir sur l'héritage indiqué dans les lettres précédentes, « merquedi après la Saint-Barnabé, apostre, » 1325. — Délais fait du même droit au chapitre de Rouen par Mons[r] Nicole Destenemare, même date. — Fieffe faite par le chapitre, à Mons[r] Guillaume Pouchin, prêtre, d'un tènement en la paroisse Saint-Paul, 1323. — Sceau et fragment de sceau des obligations de la vicomté de Rouen. — Fieffe faite par le chapitre à André Durand d'une vide place en la paroisse Saint-Paul, bornée d'un côté par Jean Chantdoue, 28 mars 1378.

G. 4343. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 10 pièces, papier, 1 sceau.

Commencement du XIII[e] siècle-1684. — Clerc de ville. —Paroisse Saint-Pierre du Châtel. — Donation par Gautier Le Bende, clerc, aux chanoines de Rouen, de 10 sous de rente sur une maison de pierre et de bois *in vico Sancti-Petri de Castello... Actum fuit hoc coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi. Testibus hiis* (les noms sont restés en blanc). — Concession par Guillaume Le Bastart le jeune, *qui fuit filius Isenbardi de Ripa*, aux chanoines de Rouen, de 18 sous de rente qui lui étaient dus par *Matillis juvenis* la Sauniere, à savoir 5 sous *ad Veniam Sancti Romani*, pour un tènement qu'elle tenait de lui *in vico Fabrorum*, à tenir ladite rente du chapitre pour une paire de gants blancs (*quasdam cirotecas albas singulas*) à Pâques; 8 livres 10 sous *de recognitione*. — Lettres de l'official : Richard Cornoualle, pelletier, de la paroisse *Sancti Ermelaudi*, reconnaît avoir donné aux chanoines, pour le salut de l'âme d'*Anfrida*, sa mère, afin de célébrer un obit au jour anniversaire du décès de ladite femme, 40 sous de rente sur des tènements en la paroisse Saint-Pierre du Châtel et en la rue Wautriere, février 1272 (V.S.).—Lettres de Simon Du Broc, maire de Rouen : vente par Robin Dufay à Jacques Carmen et à sa femme, pour 36 florins nommés francs d'or, de 60 sous de rente sur une maison à Saint-Pierre du Châtel, rue de Balbastre, 12 novembre 1363. — Vente par Jacques Carmen, au chapitre, de ladite rente, pour 25 livres tournois, 22 décembre 1385. — Mention, au dos de la pièce, de la lecture de l'acte, le dimanche 2 décembre 1386, à Saint-Cande le jeune. — Sceau de Pierre Lamy, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1468.

G. 4344. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1231-1666. — Clerc de ville. — Paroisses Saint-Pierre le Portier et Saint-Pierre l'Honoré. — Accord entre le chapitre et Vincent de Grouchet, sieur de Soquence, au sujet des arrérages d'une rente due sur une maison située rue Cauchoise, joignant au presbytère de Saint-Pierre le Portier, 1543. — Lettres de l'official de Rouen : vente par *Renoudus* et *Richeudis*, sa femme, à maître Gillebert, pour 10 livres tournois, d'une rente sur une maison en la paroisse Saint-Pierre l'Honoré, *in veteri vico Escuiere*, juin 1231, *sede Rothomagensi vacante*. — Fieffe faite par le chapitre à Pierre Chauvin, fondeur en la monnaie, de 2 maisons avec cour, puits et jardins, situées en la paroisse Saint-Pierre l'Honoré, bornées par le pavement de la rue de Neuve rue, 4 décembre 1430. Une de ces maisons, ayant été décrétée sur Pierre Chauvin, est fieffée par le chapitre à Jean de Cherville, fondeur, moyennant une rente de 8 livres, 13 juin 1442.

G. 4345. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

Commencement du XIII[e] siècle — 1789. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Sauveur. — Vente par Guillaume de Saint-Contest aux chanoines de Notre-Dame de Rouen, pour 110 sous tournois, de 10 sous de rente qui lui étaient dus par Étienne Farsi, *de estagiis et terra que de me tenebat ad hereditagium..... in parrochia Sancti Salvatoris. Actum fuit hoc coram Johanne Fessart, tunc majore Rothomagi, et sigillo communie Rothomagi confirmatum. Testibus his Roberto Beaufiz, Rad. de Cailleio, Nicholao filio Mathei, Laurentio de Dunjun, Willelmo Le Munnir et pluribus aliis.* — Donation faite au chapitre par Pierre de Préaux, chevalier, de 20 soudées de rente sur le tènement d'Étienne de Vilers sis à Rouen *ante Piloricum;* sur celui de *Radulfus Anglicus, apud Ermentruvillam*, décembre 1233. — Lettres de l'official de Rouen : donation faite au chapitre par Jean Pigache, fils de Perronnelle Pigache, pour l'anniversaire de sa mère, de 20 sous de rente, novembre 1271; — vente par maître Arnoul de Gamaches, clerc, et par Perronnelle, sa femme, à G. de Saane, trésorier de l'église de Rouen, achetant avec les deniers de feu maître Laurent de Ricarville, chanoine de Rouen, pour l'anniversaire de celui-ci, moyennant 16 livres 10 sous tournois, de 30 sous de rente, mai 1274; — donation faite au chapitre par Martin Pigache, fils et héritier de Nicolas Pigache, pour l'obit de son père,

de 20 sous de rente, mars 1272 (V. S.). — Titres de rentes sur des maisons sises rue de la Pie, au Vieux marché, sur le presbytère de Saint-Sauveur rue du Vieux-Palais; maisons aux enseignes du *Pot d'Étain*, des *Petits Bas*, des *Trois Rois*. — Procès au sujet desdites rentes; sentences des maires de Rouen : Vincent du Chastel le jeune, jeudi après la Quasimodo, lundi après *Oculi mei*, 1318; Jean Le Fèvre, mercredi et jeudi avant la Saint-Clément, 1344; Jean Le Lyeur, ayant pour lieutenant Jean Le Barrier, dit Petit, 19 mars 1357; Guillaume de Siherville, ayant pour lieutetant Étienne Caillot, 29 avril 1357; Jean Dorliens, 19 juillet 1359. — Fragment du sceau de l'officialité de Rouen. Sceau de Laurent de Limare, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1431.

G. 4346. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1218-1741. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vigor. — Donation faite au chapitre par Jean Luce, *intuitu pietatis*, pour le salut de Nicole, sa femme, de 20 sous de rente sur un tènement situé en la rue Saint-Vigor et en la rue aux Fèvres. *Quod ut ad majorem transeat futurorum noticiam, sigillo meo cum sigillo communie, presentem cartam confirmavi*, octobre 1218. — Prise à fieffe par Guillaume Pynel, clerc, du chapitre de Rouen, d'une pièce de terre ou place vide sise en la paroisse Saint-Vigor, rue Cauchoise, allant du pavement de la rue Cauchoise à la rue Saint-Vigor, août 1296. — Lettres de l'official : reconnaissance par ledit Guillaume Pynel de son sceau appendu à l'acte précédent, mardi après *Reminiscere*, 1276. — Vente faite par Robert Loison le jeune et par Bietris, sa femme, aux exécuteurs de noble dame madame Aelis de Marregny, jadis dame de Canteleu, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente, 1331. — Procès entre le chapitre et Jean Le Roux, chevalier, sieur d'Ouville, pour arrérages de rentes, 1543-1557.

G. 4347. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1248-1691. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vincent. — Lettres de l'official de Rouen : assignation faite par *Adia* Hurtet, mère de Vincent urtet, sur Hune maison, rue Waque, paroisse Saint-Vincent, d'une rente de 50 sous leguée au chapitre par son fils, février 1247 (V. S.); — *Robertus dictus* Vilein et Mathilde, sa femme, reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 8 livres tournois, une rente de 20 sous sur un tènement en la rue Ancrière, mai 1250; — Jean *Rosselli, aluctarius*, reconnaît avoir vendu à Jean Lesleu et à Mathilde, sa femme, pour 40 sous tournois, un tènement en la même paroisse, à charge d'une rente de 6 deniers, octobre 1250; — *Galterus* Goute l'eyaue et *Helvidis* dite Poupart, sa femme, vendent au chapitre, achetant avec les deniers de feu, de bonne mémoire, maître Isembard de *Pleusencia*, chanoine de Rouen, pour son obit, moyennant 25 livres tournois, un tènement sis en la paroisse Saint-Vincent, rue Ancrière, vendredi avant Pâques, 1284; — Jean dit de Gisors, fils et héritier de feu Guillaume de Gisors, délaisse au chapitre le droit qui pouvait lui appartenir sur le tènement vendu par lesdits *Galterus* Goteleiaue et Helvide Poupart, sa femme, jeudi après la Conception Notre-Dame, 1284. — Jean dit Le Bourgois, de la paroisse Saint-Éloi, vend au chapitre, pour 17 livres tournois, 30 sous de rente sur 2 tènements rue Ancrière et rue des Écoles, avril 1290. — Lettres du vicomte de Rouen : vente par Simon Lavenier et par Jouane, sa femme, « à mestre Guillaume de Blois, chanoine en l'église Nostre Dame de Rouen, pour 80 livres de tournois,... de chent soubz de rente de monnoye courant en Normendie, rue Ancrière et ou Viez marchié de Rouen près de l'aître Saint-Michiel, » mercredi après la Saint-Vincent 1294. — Lettres de l'official : vidimus d'une clause du testament de maître Guillaume *de Blesis*, chanoine de Rouen, contenant donation aux chanoines et clercs du chœur de la cathédrale, qui assisteront à sa sépulture et à son service, tant aux vêpres qu'à la messe, à savoir aux chanoines, de 100 sous, aux clercs, de pareille somme; — aux chanoines de Rouen et aux clercs de la commune, d'une rente de 100 sous sur une maison, rue Ancrière, pour son anniversaire, mercredi, fête de Saint-Barnabé, 1298. — Sentence du bailliage de Rouen qui colloque MM. du chapitre sur les deniers provenant de la vente par décret de l'office de receveur du Domaine, ayant appartenu à maître Charles Belis, pour les arrérages de 2 rentes, l'une sur la cour des Aides, l'autre sur la vicomté de l'Eau, 27 juillet 1601.

G. 4348. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

1280-1585. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — Lettres de l'official de Rouen : Nicolas dit *de Kalliaco* et *Floria*, sa femme, vendent au chapitre, achetant avec les deniers de feu, de bonne mémoire, monsieur Berard *de Pileo* ou *de Pileio*, ancien chanoine de Rouen, 4 sous 2 deniers de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Vivien, mars 1280 (V. S.). — Vente par Jean dit Richevilein, au chapitre, achetant avec les deniers du même chanoine, pour 9 livres tournois, de 20 sous sur la maison de Jean Maillet près du Pont dame Renaude, mai 1280.

Testibus hiis Roberto de Nevilla, presbytero, Ricardo de Valle, Johanne Busquet, magistro Roberto de Falesia, clerico et multis aliis. — Reconnaissance par ledit vendeur, devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent. Sur le repli : *Falesia gratis pro capitulo.* Les deux actes sont de la même écriture, vraisemblablement de la main de Robert de Falaise, clerc de l'officialité. — Autres lettres de l'officialité : Raoul le Lonc reconnaît avoir vendu au chapitre, achetant pour l'obit de Jean du Val richier, moyennant 100 sous tournois, 10 sous tournois sur un tènement rue Bougerue, juillet 1281. — Vincent Le Herichié vend au chapitre, achetant avec les fonds de feu, de bonne mémoire, maître Jean de Gamaches, chanoine de Rouen, pour 8 livres tournois, de 12 sous de rente sur un tènement en la rue de la Fontaine-Saint-Ouen, paroisse Saint-Vivien, mercredi avant la fête Saint-Remi, 1289. — Reconnaissance par ledit vendeur et par Helissende, sa femme, devant Nicolas de Torchy, clerc notaire de l'officialité, de son sceau appendu à l'acte précédent, jeudi avant le Pardon Saint-Romain, 1289. Les deux actes sont de la même écriture. — Lettres de l'official : Jean *de Magdalena* se reconnaît obligé envers le chapitre à une rente annuelle de 17 sous 6 deniers, à raison de l'obligation de Gautier de Gans et d'Emmeline, sa femme, 1292. — Guillaume Boudin prend en emphytéose, du chapitre de Rouen, la moitié d'une place vide en la paroisse Saint-Vivien, octobre 1294. — Reconnaissance par ledit Boudin, devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent, vendredi après la Trinité, 1295. — Le même particulier prend en emphytéose, du chapitre, une place vide près de sa maison, mercredi après les octaves de la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1296. Sceau dudit Boudin. — Reconnaissance par lui, devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent, dimanche après la Translation de saint Benoît, 1296. — Fragment du sceau de l'officialité.

G. 4349. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; 4 sceaux, 3 fragments de sceaux.

1291 — XVIIe siècle. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — Acte passé devant Jehan Filleul, maire de Rouen, par lequel Guillaume Beauvallet, « cyteien de Roen, gage à Nicole de la Fontaine de mettre amendement jusqu'à la valeur de 40 livres en un héritage que ladite Nicole lui avait baillé en fieu, samedi emprès le diemenche des Brandons, » 1291 (petit sceau à l'agneau pascal). — Chirographe : Guillaume Beauvallet prend en fief et héritage, de Nicole de la Fontaine, pour 6 livres, 10 sous de rente sur un tènement situé en la rue de la Fontaine-Saint-Ouen, 1292. — Sentence de Jean Filleul, autre maire de Rouen, rendue « en la quemune » tenue par lui le 11 octobre 1367 (?) sur un procès pour arrérages de rente entre Robert Deschamps et Jean Le Barrier dit Petit. — Vente par Vincent Le Prévost et par Perronnelle, sa femme, à monsieur Barthélemy Regnaud, chanoine de Rouen, pour 65 francs d'or, de 7 livres de rente sur un tènement à Saint-Vivien, 1367. Au dos de ce contrat : « Ceste présente lettre de vente a esté leue devant l'église de Saint-Vivien, au portail du pavement, en l'an de grâce 1367, le dimenche avant la feste Saint-Ilaire, confesseur, 9e jour de janvier. Thémoins ces et à leur présence Pierres Challes, Pierre Rage, Guillemme de Bondeville, Guillaume Le Biauvallet, Johan Diville, monsieur Guillaume du Montdelif, Johan Cauchon, Colin Heleboc, Johan Duval, Pierres Lemonnier, clerc de Saint-Vivien de Rouen et autres plusieurs. » — Délais fait au chapitre par les chapelains de la commune de la cathédrale, « d'un gardin, rue de la Fontaine Saint-Ouen, où souloit estre une maison démolie à l'occasion des guerres et du siége mis devant Rouen ; » le chapitre les tient quittes d'une rente de 25 sous et des arrérages de cette rente, 21 juin 1420. — Donation faite au chapitre par Denis Gastinel, maître ès-arts, licencié en droit canon et civil, chanoine de Rouen, de 4 livres de rente, 1er décembre 1440. — Procédures au sujet de rentes. Sentences des maires de Rouen : Jean Le Fèvre, jeudi avant la saint Clément, 1344 ; Jean Mustel, 9 janvier 1355; Jacques Le Lyeur, ayant pour lieutenant Jean Le Barrier dit Petit, 19 mars 1357 ; Jean Dorliens, 3 et 19 juillet 1359. — Mention au dos d'un contrat, de lecture à la paroisse, le 2e dimanche après les octaves de la Tiphaigne, 1358 ; — de Regnault Le Gay, vicomte de l'hôtel-Dieu de la Madeleine, 1418. — Partie notable du grand sceau de la commune de Rouen au mouton, 19 juillet 1359; fragment du même sceau, même date ; petit sceau à l'agneau pascal, 1291, 1357 ; fragment notable du sceau de la Madeleine, 1418. — Sceaux de Richard Ravin, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1388 ; de Guillaume Du Fay, lieutenant général de Jean Le Sac, vicomte de Rouen, 1441.

G. 4350. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1387-1767. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — Contrats de rentes, rue de la Marèquerie à Saint-Hilaire et près de la sacristie et du presbytère de Saint-Vivien. — Colin Le Roux, de la paroisse Saint-Maclou, consent que les chanoines « fassent leur pure et pleine justice sur une maison contenant 2 étages, gardin et arbres

près de la Fontaine-Saint-Ouen, pour 15 sous tournois de rente; il emploiera 20 livres à l'amendement dudit héritage, » 17 mai 1401. Au dos de l'acte, mention de la lecture qui en avait été faite à l'église Saint-Vivien, devant le portail « à oye de paroisse, » un dimanche de juillet, 1402. — Accord entre les religieux de Saint-Ouen et les héritiers de Louis Segueut, avocat en cour laie, au sujet de rentes dues sur une maison, rue de l'Étal-aux-Chevaux, paroisse Saint-Vivien, 1466.

G. 435. (Rouleau.) — 0m,17 de hauteur sur 0m,21 de largeur; 1 sceau.

Commencement du XIIIe siècle. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — *Anketillus, filius Willelmi filii Anfridi,* et ses frères *Gillebertus, Anfridus et Hugo,* concèdent à Guillaume, chapelain, une masure en la rue des Penteurs, à tenir d'eux et de leurs héritiers *in libero feodo et hereditate,* moyennant une rente annuelle de 10 sous de monnaie courante à Rouen, *salvo jure dominico;* 20 sous angevins *de recognitione. Testibus Radulfo, Rogero, Roberto, presbyteris de Sancto-Audoeno.* Sceau dudit *Anketillus,* avec cette légende: *S. Aunchetilli clerici.*

G. 4352. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 sceaux.

Commencement du XIIIe siècle. — 1366. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — Lucas, *filius Johannis,* donne en perpétuelle aumône, à l'église Notre-Dame de Rouen, 40 sous angevins, et, à l'église Notre-Dame d'Évreux, 20 sous de la même monnaie, à percevoir chaque année pour l'anniversaire de son aïeul Lucas, fils de Jean, de son aïeule Perronnelle, de son père Jean, fils de Lucas, de son homme Wandrille, *in gardino Sancti Viviani.* Ledit Wandrille promet en présence de tout le chapitre de payer ladite rente. *Testibus hiis Rogero, tunc decano, Roberto Helya et Nicholao, capellanis.* — Roger Le Machun, du consentement d'*Ada,* sa femme, concède au chapitre 20 sous de rente à Rouen, en la paroisse Saint-Vivien; 9 livres 10 sous tournois *de recognitione,* 1220. — *Johannes clericus, qui fuit filius Johannis* Le Clootier, vend au chapitre 20 sous de rente en la paroisse Saint-Vivien, entre le chemin et la coûture de Saint-Ouen; il assigne en contre-plège son *capitale manerium. Ego igitur et Agnes, mater mea, et Maza, uxor mea, spontanea voluntate, juravimus in curia Rothomagensi, coram magistro Alano Britone, tunc officiali, quod nullo modo contra hoc in aliquo tempore veniemus, et propter hoc dederunt mihi ipsi decanus et capitulum decem libras turonensium de recognitione. In cujus rei testimonium ego procuravi sigillum curie Rothomagensis cum sigillo meo litteris istis apponi,* 1222, avril, sceau de l'officialité. — Charte du même, passée devant le même official et à la même date, mais ne mentionnant pas la *recognitio.* Sceau de l'officialité. — Lettres de l'official de Rouen : Nicolas d'Arras donne en pure et perpétuelle aumône, aux chanoines de Saint-Laurent en Lyons, 20 soudées de rente sur le tènement de Robert Le Faachier, de Mathieu Le Chartein et des hoirs de Guillaume *Textor,* avril 1235. — Vente au chapitre de Rouen par Symon Du Broc, héritier par inventaire de feu sire Symon Du Broc, son oncle, pour 300 florins de Florence, de bon or et de bon poids, de 30 livres 2 sous 1 denier de rente à Rouen, en la paroisse Saint-Vivien-sur-Robec, devant la maison qui fut Pormorant..., à la Foullerie, en la ruelle as Bouchiers, à la Crois de Pierre, en Quoquereaumont, en la rue des Camps, en Orberue, à Saint-Maclou, en la maison des Cappellés sur le Petit Ruissel, rue de la Vigne, rue Notre-Dame, rue des Crotes, outre le pont de Torchi; en la paroisse Saint-Nigaise, rue Flamenville; à Saint-Cande le Viel, sur la maison des Maillos, 18 avril 1366.

G. 4353. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1221-1767. — Clerc de ville. — Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Vente par *Wio* Belebarbe et Murrieut, sa femme, à Robert du Châtel, de 10 sous de rente, sur un tènement *ante ecclesiam Beati Audoeni apud Rothomagum. Actum... anno Domini* 1221, *dum idem Robertus esset major Rothomagi.* — Lettres de l'official de Rouen : Raoul *de Vivario* et *Aziria,* sa femme, reconnaissent avoir vendu aux chanoines, pour 4 livres et 15 sous tournois, 10 sous de rente *in Alba via,* 1241. Sceau de l'officialité. — Chirographe : partage entre Gillebert Goscelin et Nicolas Goscelin, son frère, d'un tènement en la paroisse Saint-Ouen, de Robec au pavement. *Coram Nicolao Fessart, tunc majore Rothomagi,* mars 1260. — Échange de rentes entre Jean du Valricher et le chapitre, juillet 1266. — Lettres de l'official : reconnaissance par ledit Jean du Valricher, de son sceau appendu au contrat précédent, même date. — Vente par Laurent Le Carpentier à Guillaume Dumesnil et à Gervais Dessaulx, exécuteurs testamentaires d'Avisse La Harenguière, pour convertir à la fondation d'une chapelle, de 12 livres de rente, 7 mars 1385.

G. 4354. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1225-1667. — Clerc de ville. — Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Vente par Adam de Gateville, du consentement de Jeanne, sa femme, aux chanoines de Rouen, de 25 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Ouen, en la rue Sainte-Croix, et outre le pont de Seine, *super calciatam*, mars 1225. — Lettres de Th., archevêque de Rouen : Jeanne, femme dudit Adam, présente en la cour de l'archevêque, devant Alain Le Breton, chanoine de Rouen et official, fait serment, *tactis sacrosanctis*, de ne rien prétendre sur ladite rente, 1225, vendredi après *Reminiscere ;* lesdites lettres, de la même écriture que le contrat précédent. — Autres ventes faites au chapitre par Guillaume Pitdoue et par Jacques de Croisset, *Actum coram Gueroudo de Marromme, tunc temporis majore Rothom.*, mardi avant la Chaire saint Pierre, 1320.— Accord entre le chapitre et Josset Thibout, au sujet d'une rente due sur une maison à l'enseigne des Barillés près de Jean Le Mestre dit Gallymart, au pavement de la Boucherie Saint-Ouen de Rouen, 1er mai 1428. — Vente faite aux chanoines, par Michel Le Barrier, de 100 sous de rente sur l'hôtel où pendait l'enseigne des Boulettes, 20 décembre 1444. — Mention, dans un contrat, du 18 mai 1380, d'une maison occupée par Guillaume de Bayex, rue Saint-Ouen de Rouen. — Sentence du bailliage de Rouen sur un procès entre les religieux de Saint-Ouen et les fermiers des moulins pour la conduite de l'oison, 20 juin 1637 : l'abbé de Saint-Ouen et son receveur condamnés à la prestation annuelle, aux échevins, « de 2 plats de pains de preude femme, et à la conduite d'un oyson ayant des lacs de soie au col, depuis la maison abbatiale jusques au grand moulin à ban de la ville, avec 2 hommes le tenant par le bout des ailes et deux autres jouant du violon, » 20 juin 1635.

G. 4355. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1396-1766. — Clerc de ville. — Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Vente faite par Jean et Jean Queval, frères, fils de Guillaume Queval, à maître Jean Gouel, chanoine de Rouen, de leur part en une maison à l'enseigne du Château rouge, en la rue de derrière le logis au boulanger de Saint-Ouen, 2 novembre 1473. — Vente par Jean Decamp à Matelin Lostelier et à sa femme d'une partie de la même maison, 2 septembre 1476. — Vente faite par ledit Matelin, de cette partie de maison, indiquée comme située en la rue tendant de l'aître Saint-Ouen à la Rouge mare, le long des murs de l'abbaye, 21 décembre 1477. — Cession faite par Roger Gouel, bailli d'Harcourt, à Guillaume Gouel, son fils aîné, d'une rente sur ladite maison, 13 février 1478, ladite maison appartenant, en 1709, aux Ursulines de Rouen, achetée d'elles en 1749, par M. De la Roche, doyen du collége des médecins de Rouen.

G. 4356. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1222-1291. — Clerc de ville. — Paroisse Notre-Dame la Ronde. — Lettres de Th., archevêque de Rouen : *Benedicta*, veuve de Richard *de Fonte*, présente en la cour de l'archevêque, fait serment, *tactis sacrosanctis*, de ne rien réclamer, sur une rente de 4 livres par elle vendue au chapitre de Rouen, ladite rente assise sur un tènement *in Corveiseria ab oppositis ecclesie Sancte Marie Rotunde*, samedi avant les Rogations, 1227. — *Bertinus Faber, filius quondam Oudardi Fabri*, du consentement de Margerie, sa femme, vend à Robert, fils Alain, pour 9 livres tournois, 20 sous de rente sur deux tènements, l'un *in parrochia Sancti Andree Fabrorum. Actum coram Gaufrido Gigante, tunc majore Rothomagi*. Sceau dudit vendeur. — Lettres de l'official de Rouen : *Tierricus Aurifaber et Basiria,* sa femme, donnent en fieffe à *Pierre de Allagio*, clerc, pour une rente de 20 livres tournois et pour 20 sous *ad opus dicte Basirie,* une pièce de terre avec édifice et deux fenêtres au-dessous dudit édifice en la rue de la Corveserie, septembre 1249 ; les mêmes reconnaissent avoir vendu, pour 9 livres tournois, les 20 sous de rente indiqués aux lettres précédentes, février 1249 (V. S.) ; — Jean et Mathieu, fils de Laurent, assignent à *Aelicia*, leur sœur, et à ses héritiers, sur le tènement de Roger Cordele, la rente de 60 sous qu'ils lui avaient donnée lors de son mariage avec Richard de Cornewaille. *Actum coram Gaufrido de Valle-Richerii, tunc majore Rothomagi*, février 1250 (V. S.), compris dans un vidimus de 12 94. — Nicolas Fessart reconnaît aux chanoines le droit de percevoir, en vertu d'un legs de *Rohesia*, sa mère, une rente de 20 sous sur la maison d'Ernaud Bordon, sise en la rue de Dordone, mars 1251 (V. S.).—Le même délègue et attourne ledit Ernaud pour payer ladite rente, affectée à l'anniversaire de ladite *Rohesia*, 1255 ; — le même Ernaud *Bordon et Aelicia*, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Bertin *de Calido monte*, pour sept-vingts dix livres, 12 livres de rente sur un tènement sis en la même paroisse, *ad portam de Machacre, in Vanteria, inter vicum de Dordone et terram que fuit Roberti filii Alani*, mai 1257. — *Galterus Bordon* et Emmeline, sa femme, vendent à maître Bordet, sous-chantre de Rouen,

achetant avec les deniers de vénérable père H. de Pise, archevêque *Nichotiensis,* ancien doyen de Rouen, *ad opus minorum clericorum in Rothomagensi ecclesia ad majorem missam servientium,* pour 9 livres 10 sous tournois, une rente de 20 sous *in vico* de Dordone, mars 1258. — Lettres du vicomte de Rouen : Gautier Lenglais, de la paroisse « Notre-Dame la Rouonde, » reconnaît devoir à Robert de Saint-Denis, clerc, 100 sous tournois à titre de prêt, vendredi après les Brandons, 1290. — Sentence de Thomas Naguet, maire de Rouen : envoi de maître Robert de Saint-Denis en saisine de la maison dudit Lenglais, pour non-paiement de son obligation ; ladite maison indiquée comme située « en la rue deu conte de Leincestre, aprésagée par les jurés de la ville, c'est assavoir par mestre Osber d'Arches, Robert de la rue Beauveisine, Guillebert le Carpentier, Jehen de Malauney, décembre 1291.

G. 4357 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1334-1643. — Clerc de ville. — Paroisse de Notre-Dame de la Ronde. — Vente par Robert Campion et Aelis, sa femme, aux chanoines de Rouen, pour 25 livres tournois, de 5 sous de rente, 1334. — Vente par Isabelle Blancbaston, déguerpie de feu Guillaume Blancbaston, aux exécuteurs testamentaires de maître Étienne Larmeurier, chanoine de Rouen, pour convertir au profit de l'église cathédrale, de 10 sous de rente en 3 parties, savoir 4 livres sur une maison située en Courvoiserie, 4 livres sur une autre maison en la rue de Richebourg, 2 livres en la paroisse de Saint-Lo, 1354. — Donation faite aux chanoines, par messire Vincent Buffet, chanoine de la grande église de Notre-Dame de Rouen, d'un hôtel, maison ou manoir sis en la paroisse Notre Dame la Ronde, « jouxte la porte de Machacre, aboutissant par derrière à la rue appelée la Porte-aux-Fèvres, en la paroisse Saint-Pierre du Chastel, » samedi après la Nativité Notre-Dame, 1362. — Mention, dans un titre du 9 mai 1407, d'un héritage près de la rue de Richebourg, à Saint-Martin du Pont, « par quoy étoit pour lors le chemin de l'entrée de la ville de Rouen, par ce que le droit chemin par où l'en vient de Saint-Sever à Rouen estoit estouppé emprès l'entrée de la porte du pont, tant de mur que de fossé. »

G. 4358. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin 33 pièces, papier.

1281-1786. — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Amand, Saint-André de la Porte-aux-Fèvres, Saint-Cande le Jeune, Saint-Denis, Saint-Étienne des Tonneliers, Saint-Étienne la grande église. — Vente par *Awardus Anglicus,* et par Mathilde, sa femme, au chapitre de Rouen, pour 20 livres et 13 sous, d'une rente de 40 sous sur un tènement *in Bolengeria Rothomagensi, ante atrium Beate Marie, inter terram Stephani de Cotevrart et terram Andree Boic,* 1231. — Vente par Colin Erchemer et par Raoulle Erchemer, sa fille, à Jacques Baudry, pour 25 livres tournois, de 50 sous de rente en la paroisse Saint-Denis, 1383. — Vente par Colin Delamote à Guillaume Ango, aux vies de lui et d'Agnès, sa femme, et du survivant, de 20 livres de rente sur la maison de Robert Baudry, paroisse Saint-Étienne la grande église, 1406. — Extrait du contrat relatif à la vente faite par Isabeau Deschamps, veuve de Salomon Dubois, à Charles Boulaye, lieutenant particulier au bailliage, d'une maison rue Grand-Pont, paroisse Saint-Cande le Jeune, 1651. — Mention, en 1410, de la rue dite le Mouchau de Saint-Denis. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen, 1410.

G. 4359. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 sceau ; 2 fragments de sceau.

Commencement du XIIIe siècle-1776. — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Godard, Saint-Herbland, Saint-Laurent. — Concession faite par Étienne Le Marescal, aux chanoines de Rouen, de 16 sous, sous la réserve de 8 deniers de rente, sur un tènement tenu de lui par Sylvestre de *Orguiell. in Corveseria* ; les chanoines donnent en plus, pour cette concession, audit Étienne, 7 livres tournois ; — 3 sous tournois *de recognitione* à Robert, fils du même Étienne, 2 sous à Richard, son autre fils. *Actum coram Johanne Luc., tunc majore Rothomagi.* — Lettres de l'official de Rouen : *Odelina,* femme d'André *Bursarius,* du consentement de son mari, reconnaît avoir concédé en fief et en héritage à Jeanne du Châtel et à Nicolas et Jean, ses fils, pour dix livres tournois, la moitié d'un tènement, près du champ du Pardon, septembre 1236. — Autres lettres de l'official : Gautier Malwyton et *Aelicia,* sa femme, reconnaissent avoir vendu à Simon Passe-avant et à *Aelicia,* sa femme, pour 9 livres 2 sous tournois, un tènement en la rue Bouveroel, mai 1245. — Donation par Robert du Bec, chapelain en la grande église de Rouen, à Notre-Dame et à saint Romain, pour le repos de l'âme de Jeanne Marie, de 5 sous de rente, *ad opus duorum presbyterorum qui portabunt Corpus Christi apud Sanctum Gildardum de nocte et reportabunt de die in Ramis Palmarum, item feretrum Beate Marie in festis ipsius et feretrum Beati Romani in festis ipsius,* samedi après l'Invention de la Sainte-Croix, 1297. —

Lettres de l'official : reconnaissance par ce chapelain de son sceau appendu à l'acte précédent, samedi après *Misericordia Domini*, 1297. — Titres d'une rente de 5 livres 11 sous sur une maison rue Ganterie, appartenant, en 1776, à Louis Le Boucher. — Vente par Guillaume de Fondimarc, prêtre, à Jean Secart, écuyer, sieur de Saint-Arnoult, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et à Adrien Secart, son fils unique, sieur d'Auzouville et conseiller du Roi au Parlement, d'une maison rue de l'École, à charge de payer une rente de 25 livres au chapitre, 28 décembre 1636. — Mention de la saisie faite, le 18 septembre 1480, sur les biens de Jean Soudain, peintre, dans une maison de la paroisse Saint-Laurent, au coin de la rue des Écoles-de-Grammaire; — de Jean Gambon, dit Gambonnet, hucher, 1453. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen ; 2 fragments du sceau de l'Officialité.

G. 4360. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1305-1783. — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Lo et de Saint-Maclou. — Lettres du vicomte de Rouen : devant Adam Dorliens, tenant à ferme les lettres de la vicomté de Rouen, vente par Guillaume Le Bourc à Monsr Michiel d'Osberville, garde de l'Hôpital au Trésorier en la rue Saint-Ouen de Rouen, pour 13 livres 10 sous tournois, de 20 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Lo, près la rue de Grand-Pont, veille de mi-août 1305. — Autre vente par le même au même, dimanche après la Saint-Gilles, 1305 ; au dos de la pièce : *anno M°CCC° quinto, die Innocentium, lecta fuit quarta, et fuerunt isti presentes Johannes Bourdon, Guillelmus Nepos, Petrus Le Verrier*, etc. ; — autre vente par le même au même, jeudi après la Toussaint 1305. — Cession de rente faite par Monsr Aubin Le Prevost, mestre de l'Ospital le Roy en la rue de Saint-Ouen, 1338. — Accord entre les chanoines et Robert Alorge l'aîné, bourgeois de Rouen ; les chanoines renoncent à leurs prétentions sur un héritage qui avait appartenu à un nommé Le Tailleur, au delà de la Seine, près de la barrière du Pont, et Robert Alorge leur baille en échange une rente de 24 sous sur deux maisons, l'une occupée par Tassin Ancel, boulanger, devant le moulin du chapitre, l'autre occupée par les hoirs de Remont de Saintes au long de la rue du Mouchel de Saint-Denis devant Robec, 3 mars 1409.

G. 4361. (Charte.) — 0^m28^c de hauteur sur 0^m20^c de largeur.

Vers 1180. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin du Pont. — *Bartholomeus qui fuit filius Benedicti de Orbec et Henricus, frater ejus*, concèdent *Ade, fratri Willelmi Speciarii, masuram que est in capite vici Sancti Martini et in capite vici Haustariorum ante atrium Beate Marie, cum terra et domo et toto porprisio*, à tenir par 13 livres 10 sous d'angevins de rente, payables en trois termes, Purification de la Sainte-Vierge, Pentecôte et Saint-Michel. Adam donne à Barthélemy 2 besants d'or *de recognitione* et à son frère Henri 1 besant d'or. *Actum fuit hoc coram Luca de Donjon, tunc majore Rothomagi.*

G. 4362. (Charte. — 0^m24^c de hauteur sur 0^m18^c de largeur.

Vers 1180. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin du Pont. — *Hawisa*, femme de Bernard Comin, Guillaume, son fils aîné, et ses autres enfants, du consentement dudit Bernard, vendent à maître Gautier de Coutances, trésorier de l'église de Rouen, une portion d'héritage qui avait appartenu à Raoul, fils d'Étienne, son frère, une maison qui avait appartenu à *Iboldus* de Grand-Pont avec le verger adjacent. Prix de vente indiqué, sept-vingts livres d'angevins et un palefroi. *Actum est hoc publice in plena communia Rothomagi, coram Bartholomeo Fergant, tunc majore Rotomagi. Testibus Hugone de Cressi, R., abbate Mortui maris, Willelmo de Malapalude, Willelmo de Brealte, Gultero filio Ger.*, etc. — Restes des lacs en soie de 3 sceaux.

G. 4333. (Charte.) — 0^m18^c de hauteur sur 0^m20^c de largeur

Vers 1180. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — *Hawisa*, femme de Bernard Comin, vend à maître Gautier de Coutances, trésorier de l'église de Rouen, une part de la maison qui fut à Robert, fils d'Étienne, et la maison qui fut à *Iboldus* de Grand-Pont. *Actum est publice coram Rotrodo, Rothomagi archiepiscopo, Roberto decano, Rad., cancellario, Petro cantore.* — Restes des lacs en soie de 3 sceaux.

G. 4364. (Charte.) — 0^m30^c de hauteur sur 0^m26^c de largeur.

Vers 1180. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — Charte de Henri II, roi d'Angleterre : sur la demande de Bernard Cumin et de *Hawisa*, sa femme, de Guillaume, leur fils aîné, et de leurs autres enfants, et de Raoul de Saint-Amand, héritiers de Raoul fils d'Étienne, il confirme à maître Gautier de Coutances, clerc du Roi, la maison qui fut à Raoul fils d'Étienne, sise à

Rouen *super Grandem-pontem*, que le roi Henri, père dudit Henri II, avait confirmée et que ledit Gautier avait achetée, en présence des justices du Roi, et en présence de la commune de Rouen. Il confirme au même Gautier de Coutances la maison d'*Iboldus de Grandiponte* qu'il avait achetée de Bernard Cumin. *Testibus Ricard., Winc. et Gaufrido, Elien, episcopis, Rogero Le Bigot, Rann. de Glanvilla, Willelmo Marascall, Gerard. Talebot, Roberto de Tregoz, Adam de Ikebo, Simone de Marisco, apud Westmonasterium.*

G. 4365. (Charte.) — 0m18c de hauteur sur 0m20c de largeur.

Fin du XIIe siècle. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — Gautier de Castellon donne et confirme à Guillaume Grognet, fils de Nicolas Grognet, une rente de 20 sous à Rouen, à savoir 10 sous d'angevins *que Claremboldus Rufus* rendait pour la terre qu'il tenait en la rue Saint-Martin, pour laquelle ledit *Claremboldus* était homme dudit Gautier, — et 10 sous dûs par les hoirs de Pierre de Bures, en la même rue Saint-Martin, pour une terre qui fut à la dame Aviegne, avec hommage. *Emma*, femme dudit Gautier, et Gillebert, son fils, consentent à cette donation. — Le même Gautier s'engage de plus à conduire Guillaume Grognet et sa compagnie à Jérusalem et à les ramener, *sicut legitimum hominem meum*; il lui promet la 5e partie du conquêt qu'il fera *in itinere Jerusalem*. Guillaume fait hommage et donne 50 livres d'angevins *de recognitione, et hoc mihi tenendum, sicut domino, juravit, et ego ei, sicut legitimo homini meo. Actum fuit hoc coram Luca de Donjon, tunc majore Rothom.*

G. 4366. (Charte.) — 0m27c de hauteur sur 0m18c de largeur.

Fin du XIIe siècle. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — Lettres de Raoul, chancelier du roi d'Angleterre, de Guillaume de Malpalu, justicier du Roi, de Barthélemy Fergant, maire de la commune de Rouen : Gautier *de Castellione* et *Hemma*, sa femme, fille de la vicomtesse, vendent à maître Gautier de Coutances, trésorier de l'église de Rouen, la dot de ladite *Hemma*, consistant en 10 marcs d'or sur la maison qui fut à Raoul fils d'Étienne, son mari. Présents, Hubert, chanoine de Lisieux, Thibaut, chanoine de Tours, etc... Restes de lacs en soie de 3 sceaux.

G. 4367. (Charte.) — 0m25c de hauteur sur 0m18c de largeur.

Fin du XIIe siècle. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — Double de la précédente charte. Quelques noms de témoins diffèrent.

G. 4368. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

Commencement du XIIIe siècle-1775. — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle et de Saint-Martin-du-Pont. — Concession par Robert du Chastel, à Guillaume Néel, d'un tènement sur le fossé, entre la terre de Richard Drubec et la terre qui fut à Robert de Grosparmi, moyennant une rente de 20 sous; 7 livres tournois *de recognitione. Actum fuit hoc coram me ipso, dum eram major Rothomagi, et sigillo communie confirmatum.* — Lettres de l'official de Rouen : Michel Tardif (avec Asceline, sa femme), Jacques et Alexandre, ses frères, de la paroisse de Saint-Martin-sur-Rive, reconnaissent avoir ratifié la vente faite par Emmeline la Tardive, leur mère, au chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente, sur un tènement sis en ladite paroisse, entre la terre de Gautier Blondel et celle de Tiphaigne la Grosse, avril 1242. — Jean Duquesnoy, fils de Clément Duquesnoy, chevalier, reconnaît que les chanoines ont droit de percevoir une rente de 20 sous sur un fonds de terre à Saint-Martin-du-Pont, entre la rue Saint-Martin et la rue de la Poterne, qui mène à *l'abevreure*; août 1341. — Autre acte de reconnaissance, relatif à la même rente, de Clément Duquesnoy, fils aîné de feu Clément Duquesnoy et de Perrinet Duquesnoy son frère, 9 juillet 1389 ; mention dans cet acte « de l'héritage qui fu mestre Jehan Julien, arbalestier. » — Mention de la rue de Trihorie, 18 juillet 1520.

G. 4369. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 sceau; 1 fragment de sceau.

Commencement du XIIIe siècle — 1707. — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Patrice. — Vente par Jehan Pillée, chainturier, et par Isabelle, sa femme, à Jean Dufour, de la paroisse Saint-Maclou, de 60 sous de rente sur une maison rue Écuyère, paroisse Saint-Michel, 14 novembre 1493. — Vente par Raoul Maslart, à *Anfrida Grossa* et à Mathieu, son fils, pour 6 livres d'angevins, du fief que *Tigerus de Casteneio* tenait dudit Raoul en la paroisse Saint-Patrice,

moyennant 8 sous de rente. *Actum fuit hoc in Rothomago, coram Luca de Donjon, tunc majore Rothomagi. Testibus hiis Johanne, presbitero Sancti Patricii, Rogero de Fossa* etc. — Vente par Robert *Mercator* et par Emeline, sa femme, à Robert fils d'Alain, bourgeois de Rouen, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente sur un tènement tenu de Geoffroi Salimen, *in vico Stoupato extra portam*. . *Actum fuit hoc ex assensu dicti Gaufridi Salimen, domini istius feodi, anno Domini* 1238, *mense Augusto, coram Nigasio de Carvilla, tunc majore Rothomagi.* — Sceau de Robert *Mercator* (fleur de lys); fragment du sceau de Geoffroy Salimen (une tête coiffée d'un bonnet).

G. 4370. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

Commencement du XIII[e] siècle — 1681. — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Paul, Saint-Pierre l'Honoré, Saint-Pierre-le-Portier. — Accord entre les religieux de Sainte-Trinité au mont de Sainte-Catherine (Dom Étienne Le Carpentier, bailli) et le chapitre de Rouen, au sujet de quelques héritages sis au Nid de chien, que lesdits religieux prétendaient relever de leur seigneurie, 1483. — Vente par Jean Saget aux chanoines de Rouen, pour 13 livres tournois, de 34 sous de rente dûs par Lucas, fils d'*Alveredus* le Boglier, par Jean de Daieville, serviteur de l'archevêque, par Simon *Aurifaber, in Novo vico et in alio vico*... 12 livres tournois *de recognitione* à Nicolas et à Julienne, enfants dudit Saget. *Sciendum est quod Adliz de Calli dedit viginti solidos hujus redditus ad obitum Radulf. de Calli, viri sui, et undecim solidos ad obitum Willelmi Caval, et tres solidos ad obitum suum proprium. Actum fuit hoc coram Joanne Luca, tunc majore Rothom... Testibus Enardus* (*sic*) *de Ripa, Willelmo Blundel, Hugone de Bosco Gir., presbitero, Clar. Dauborvill., Erkenb. de Watevill.* — Vente par Robert Saget aux chanoines de Rouen (*Beate Marie Rothomag. matris ecclesie*) de 20 sous de rente sur son masage, entre l'aître *Sancti Petri Lembœ* et le tènement de Guillaume Cornicle, *sicut se proportat a via usque ad atrium Sancte Crucis. Actum fuit hoc coram Nich. de Depa, tunc majore Rothomagi.* — Fieffe faite, moyennant 60 sous de rente, par *Matillis dicta Domina de Povilla*, du consentement de son mari, à Guillaume Le Cordier et à *Chechiria*, sa femme, d'une terre *extra muros Rothomagi, sicut se proportat integre a porta Calcensi usque ad calceiam de ante domum Huardi, cum omnibus pertinenciis, domibus, arboribus et erbagiis, exceptis vivariis. Actum anno Domini* 1238, *mense januarii, coram Roberto filio Alani, tunc majore Rothomagi.* — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Le Cordier, du consentement de Mathilde, sa femme, l'un et l'autre de la paroisse Saint-Éloi, reconnaît avoir vendu à Jean Crestien et à Perronnelle, sa femme, pour 24 livres tournois, le même tènement, mai 1246. — Autres lettres de l'official : *Aelicia*, veuve de Richard *Talliator*, du consentement de Simon de Maleville, son mari, reconnaît avoir quitté et délaissé à Gantier dit Vilain et à Haise, sa femme, le droit qui lui appartenait sur un tènement en la paroisse de Saint-Pierre-le-Portier, entre le cimetière de Saint-Pierre et la terre de Robert le Drapier, mars 1240.

G. 4371. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

1217-1760. — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Vigor, Saint-Vincent, Saint-Vivien, Sainte-Croix des Pelletiers, Carville. — Guillaume *Gasco*, du consentement de *Huelina*, sa mère, et de *Haisia*, sa femme, concède à Elye de Crandone un tènement en la paroisse Saint-Vigor, moyennant 6 deniers de rente et à charge en outre d'acquitter les rentes dues au seigneur du fief ; — 24 livres tournois *de recognitione* audit Guillaume *Gasco*, une tunique de 20 sous tournois, et 10 aunes de toile à *Haisia*, sa femme. *Factum fuit hoc coram Johanne Luca, tunc majore Rothomagi*, juin 1217. — Jean Roussel, harenger, (*aluctarius*), concède à Jean Lesleu et à Matilde, sa femme, un tènement en la paroisse Saint-Vincent, entre la terre de Simon de Costentin et celle de Nicaise fils James, pour 6 deniers de rente et à charge en outre de payer les rentes dues au seigneur; 40 sous tournois *de recognitione. Actum fuit hoc coram Gaufrido de Valle Richerii, tunc majore Rothomagi.* — Thomas James, vend à Gautier Gouteliaue, pour 17 livres tournois, une pièce de terre en ladite paroisse, entre la terre de Jean Lesleu et celle de feu Guillaume Le Saim(ier). *Actum fuit hoc coram Johanne Naguet, tunc majore Rothomagi,* décembre 1270. — Lettres de l'official de Rouen : Lambert dit Walegrin, du consentement d'*Albereda*, sa femme, reconnaît avoir vendu à Nicolas Fauvel, clerc, pour 15 sous et un *monile* d'argent *de recognitione*, une pièce de terre sise en la paroisse Saint-Vivien, entre la terre de Gillebert Loisel et la ruelle Saint-Ouen, *salvo jure dominico et redditu domini capitalis*, juillet 1260. — Autres lettres de l'official : le même Walegrin vend au même Fauvel, qualifié chapelain en l'église de Rouen, pour 40 sous tournois, un tènement à Saint-Vivien, janvier 1261. (V. S.) Sceau de l'officialité. — Laurence, fille de *Durande*, du consentement de Richard de Langetot, son mari, concède à Thomas Dupont, un tènement à Darnestal, entre la terre de Nicolas

Ermenrée, la rue et le chemin du Roi et la ruelle qui conduit à l'église de Carville. *Actum fuit hoc anno Domini* 1237, *mense januarii*, *coram Nigasio de Carvilla, tunc majore Rothomagi.*

G. 4372. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

Commencement du XIIIe siècle-1470. — Clerc de ville. — Contrats de rente : don au chapitre d'un tènement tenu de Robert Merlenc. *Factum fuit hoc coram Roberto Beaufiz, tunc majore Rothomagi.* Charte mutilée. — Lettres de l'official de Rouen : Maurice de Saint-Lo, clerc, et *Thomasia* de Saint-Lo, sa sœur, (ce clerc avait été donné par l'official comme curateur à ladite *Thomasia*, mineure) abandonnent à Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen, exécuteur du testament de maître Jean de Saint-Lo, chanoine, tout le droit qui pouvait appartenir à ladite *Thomasia* sur la succession dudit chanoine, 1259, *die martis post dominicam qua cantatur Cantate*. Sceau de l'officialité. — Accord, à la suite du décret d'une maison sise à Rouen, rue des Barbiers, laquelle avait appartenu à Jacques du Tot, 19 septembre 1470.

G. 4373. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

1531-1760. — Clerc de ville. — Cueilloirs et états des rentes dues au chapitre en la ville de Rouen. — Baux desdites rentes. — Procuration donnée par le chapitre à Jean Heudequin, prêtre, pour recueillir les cens et louages de maisons et les revenus dus à l'église de Rouen, « accoustumez estre coeulliz par le recepveur de l'église, appelé communément le Clerc de ville, » penultième d'octobre 1531. — Bail fait, au nom du chapitre, par Robert-Léonard Coustey, docteur de Sorbonne, intendant des affaires du chapitre, à maître François Dumontier, receveur général dudit chapitre, pour 750 livres par an, de toutes les rentes foncières, vulgairement nommés Clerc de ville, 1721. — Procès au sujet desdites rentes. — Notes diverses qui paraissent avoir accompagné autrefois les pièces.

G. 4374. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1554-1744. — Maisons canoniales. — Extrait des registres du chapitre de l'église primatiale de Normandie, 17 août 1670, 2e chapitre général : « Règlements faits, renouvelés et publiés, touchant les réparations des maisons dudit chapitre adjugées aux chanoines, le présent règlement fait après avoir veu les anciens registres et ordonnances dudit chapitre faites sur pareilles questions, tant ès années 1393, et 1394 qu'autres suivantes. » — « Projet de règlement sur l'assurance des baux des maisons canoniales, » de l'écriture de l'abbé Terrisse. — Copie d'une réponse du chapitre de Rouen au chapitre de Bordeaux, au sujet des maisons canoniales. — États des réparations à faire aux maisons canoniales, 1554-1594. — Procès-verbal de visite d'un mur bornant une maison canoniale de la rue du Bac, ledit procès-verbal dressé par Philippe Éloy, voyeur pour le Roi à Rouen, Jacques Chanevière, Jean Chalon, Pierre Chrestien, Pierre Delarue et Jacques Tourmente, maîtres maçons, 26 janvier 1554. — Estimation des réparations à faire à la maison précédemment occupée, rue aux *Hous*, paroisse de Saint-Cande-le-Jeune, par Claude Chapuis, haut chantre, 1560. — Visite d'une maison occupée par MM. de Martimbos, chancelier, et Clerel, chanoine, 1560 : « En la sallette, 4 chassis de voirre qui servent de fenestre en deulx croisez. — Deux huys de drap avecq leurs châssis, oultre les huis ordinaires. — En la grande salle ung tableau enclavé sur le manteau de la cheminée. — En la chambre sur ladite grande salle, 2 châssis de voirre auxquels sont enclavés les fenestres en 2 demyes croysées nouvellement faictes, regardant sur ledit jardin. Item des châssis de voirre en 2 autres croiseez que lesdits sieurs de Martimbos et Clerel ont dit avoir affection de changer et les rendre de la sorte que lesdictes deux demyes croiseéz, lesquels châssis desdictes deux croiseéz servent de fenestres. Item les nattes que lesdits sieurs ont dict estre prestes de attacher quand les peintres auront achevé en ladicte chambre. — Item ung huis de drap avecq les châssis, oultre l'huys ordinaire. — Item au manteau de la cheminée y a attente pour mectre ung tableau que lesdicts sieurs prétendent mectre, qu'ils accordent, y estant mis, demeurer en ladicte maison aussy bien que les ovalles de marbre qui sont audit manteau de cheminée. A une chambre demye croisée fournie de châssis de voirre, auquel les fenestres sont enclavez et icelles fournies de victres painctes. — En la chambre du sieur de Martimbos, ung tableau sur le manteau de la cheminée, deux huys verds oultre les ordinaires. — En ung oratoire où cabinet une vitre où est painct l'image du crucifix et du serpent d'arain avecq les devises, 13 petits tableaux enclavez au lambris dudit oratoire, ung huis de drap verd avec le châssis. En l'estude du sieur de Martimbos, y a 2 pipitres, de longueur de 9 à 10 espaces, à 3 estages, couverts de toile verde, 1 carthe de la généalogie des roys de France; 1 carthe cosmografique universelle; 1 carthe de la description de la Palestine; 1 huys

de drap vert aveq le châssis oultre l'huys de bois de chesne. — En l'estude du sieur Clerel, trois châssis de bois de chesne et volets comme les autres fenestres cy-dessus mentionnez aveq les vitres, ausquelz sont dépaintes les armoiries de monseigneur le Cardinal. » — Visite de la même maison en 1578. — Visite de la maison canoniale de feu M. Eulde, en son vivant, chanoine et official de Rouen, échue au tour de M. Richer. — Vente audit Richer des meubles, comme bancs, porches, huis, serrures, nattes, châssis, vitres... sur lesquels avaient droit les héritiers dudit Euide.

G. 4375. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1603-1619. — Maisons canoniales. Baux, adjudications; procès-verbaux de visite; états des réparations. — Adjudication à noble et discrète personne, maître Jean Le Roy, chanoine, pour son tour de maison canoniale, de la maison ci-devant occupée par maître Charles de Ver; la dite maison assise devant les murs de l'abbaye de Saint-Amand, 17 novembre 1604; signé : Le Roy. — Lettre du chanoine Vigor, au chanoine Martin, datée d'Évreux, 22 décembre 1608 : il lui annonce qu'étant à Rouen, il y avait 3 semaines, il avait remis entre les mains de MM. du chapitre, la maison canoniale qui lui avait été adjugée à son tour et ordre, d'autant qu'il avait résigné à son frère sa chanoinerie; « il estime que les adjudications à la vie d'un qui a résigné ostent et diminuent le bien d'un particulier. » — Adjudication à M. Langlois, chanoine, de la maison canoniale, rue du Bec, paroisse Saint-Lo, vacante par le décès de Guillaume Péricard, évêque d'Évreux, ci-devant haut doyen du chapitre, 1614. — Procès entre le chapitre, d'une part, et, d'autre part, François Péricard, évêque d'Avranches, et Romain de Boyvin, sieur du Vaurouy, trésorier général de France, ayant les droits cédés dudit évêque, au sujet de la maison canoniale de la rue du Bec qui avait été adjugée à ce prélat, 1629. — Devis de travaux à faire à la maison du chanoine Titelouze, 1629. — Procès entre le chapitre et les héritiers de défunt M. Louis Bretel, archevêque d'Aix, ancien haut-doyen du chapitre (Raoul Bretel, sieur de Gremonville, président au Parlement, Claude Bretel, sieur de Lanquetot), au sujet de la maison canoniale dudit archevêque en la paroisse Saint-Nicolas, 1645. — Procès-verbaux de la visite générale des maisons canoniales, faite par 2 chanoines, assistés de Noël Dyvetot, maître maçon, de Guillaume Boyvin, maître charpentier; maisons des chanoines : Grenier, rue des Parcheminiers; Mallet, rue des Bonnetiers; Le Pigny, Le Vendenger, rue de la Chaîne; Brice, rue de l'École; de Bretteville, official, et de Hauterive, rue Saint-Nicolas; Marc, Briffault, Secart, rue des Chinchers; Le Roy, Pavyot, rue des Chanoines; Dubuisson, de Mathan, rue de l'Archevêché; Deudemare, rue Saint-Denis (louait sa maison à un médecin portugais); de Tierceville, rue des Bonnetiers; Vigor, rue Saint-Amand (louait sa maison à M. du Vicquet). Une maison de la rue des Chinchers était occupée par M. de la Fontaine, conseiller au Parlement, 1624.

G. 4376. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1630-1699. — Maisons canoniales. Baux, adjudications, états des réparations. — « Devis des réparations, tant grosses que menues, qu'il convient de faire en la maison canoniale de M. de Boisrobert, abbé de Châtillon, située rue Malpalu, 1630; signé : de Metel. Cette maison resta à M. de Boisrobert, jusqu'à l'époque de son décès en 1663. — Adjudication à M. Charles Mallet, de la maison occupée par feu M. Alphonse de Bretteville; — procès, au sujet des réparations, avec la sœur du défunt, Charlotte de Bretteville, veuve du sieur Saver, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen, 1663. — Acte par lequel Jean de Molony, évêque de Laon en Irlande, et chanoine prébendé à Rouen, pour lors logé à Paris au séminaire Saint-Sulpice, renonce à son tour de maison canoniale, moyennant une pension de 700 livres par an, avec 80 livres en plus pour le gros de sa prébende; il constitue pour procureur à Rouen, à l'effet de toucher lesdites sommes, Georges Haquet, marchand, bourgeois de Rouen, 16 janvier 1676; signé : « Molony, évesque de Laon. » — Maison de M. de Caux, rue de la Chaîne, 1656; de M. Gaude, rue des Chanoines, 1661; de M. l'archidiacre Duhamel, rue Saint-Denis, 1670; la maison de M. Gaude, louée par lui à M. Boudard, correcteur en la Chambre des comptes. — Mention de Henry Gosset, maître maçon de l'hôtel-de-ville de Rouen, 1656-1673.

G. 4377. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1675-1699. — Maisons canoniales. Baux, adjudications de maisons, états des réparations. — Délibération capitulaire, du 1er juin 1676 : le promoteur du chapitre remontre que, par un statut du 22 août 1626, il a été ordonné que chacun de MM. les chanoines habitera sa maison canoniale, et que, en cas d'excuse légitime, nul des dits sieurs ne pourra faire bail de sa dite maison canoniale à aucune personne qu'au préalable, il ne l'ait fait agréer par le chapitre, parce qu'aussi lesdites maisons

canoniales ne pourront être louées à aucunes personnes de la religion contraire à la catholique, ny à des hosteliers, taverniers et sucriers. Le sieur de Moy a, ce nonobstant, loué sa maison à des maîtres de coches d'eau de Rouen à Paris pour en faire un lieu public de toute sorte de gens et de toute qualité qui pourront coucher, boire et manger dans ladite maison.... ce qui seroit un scandale pour l'église. » Le chapitre, convoqué *per juramentum et domos*, vu la non-comparence dudit de Moy, lui donne 8 jours pour répondre sur le réquisitoire du promoteur. — Antoine de Hincourt, chanoine depuis 21 ans, demande à être reçu chanoine honoraire, et à conserver sa maison canoniale pendant le reste de sa vie, considéré qu'il a employé plus de 1,500 livres en réparations, et qu'il a été intendant des affaires du chapitre pendant plus de 12 ans, 1676. — Procès, cette même année, au sujet du refus fait par un chanoine de poursuivre les héritiers de son prédécesseur pour réparations de maisons canoniales. — Travaux à la maison de M. de Séricourt en 1683. — Maison de M. Brice, chanoine et conseiller à la cour de parlement, rue de l'Archevêché, donnée à M. de la Roque, archidiacre de Rouen, 1693. — Maison de M. de Fieux, abbé de Bellozanne, même rue, donnée à M. Gueroult de Saint-Clair, 1694. — Maison de Nicolas Papavoine de Canappeville, archidiacre, petite rue des Chanoines, paroisse Saint-Nicolas, 1698. — Journée de maçon, 25 sous; de manœuvre, 14 sous. — Mention de Jacques Le Brun, commis par Sa Majesté à l'emploi d'expert, juré visiteur toiseur et arpenteur, en la ville et Généralité de Rouen, 1692-1693; — de Clément Lebreton, son successeur, 1694-1699; — de Christophe Le Forestier, greffier de l'écritoire, charge créée pour recevoir les rapports des experts, 1692-1699.

G. 4378. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1700-1725. — Maison canoniales. Baux, adjudications de maisons, états des réparations. — M. Henriqués de Reneville, conseiller au Parlement, locataire de la maison canoniale de M. Auvray, chanoine et pénitencier, 1701. — Maison de M. de Séricourt, près de Saint-Amand, échue à à M. de la Londe, plus tard doyen du chapitre, 1709. — Maison de M. de Vigneral, rue de la Chaîne, échue à M. Hacquet, 1710. — Maison de M. Guerout près de Saint-Nicolas, échue à M. de la Villette, 1721. — Maison de M. Hacquet le jeune, échue à M. Blain, 1721. — M. Reu, docteur en médecine, locataire de cette maison pour M. Blain, en 1724. — Maison canoniale de M. Charles, rue des Bonnetiers, échue à M. Francisque De Lan, et, après celui-ci, à M. Davoult, grand chantre. — Procès-verbal dressé par Millets Deruisseaux, architecte à Rouen, des réparations à faire à la maison de feu M. l'abbé Le Breton, pour lors occupée par M. Louis, chanoine, 15 janvier 1770.

G. 4379. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

1726-1749. — Maisons canoniales. Procès-verbaux de visite, états des réparations. — Représentation faite au chapitre par M. Cornet, à l'occasion du différend survenu touchant l'adjudication d'une maison canoniale accordée, à vie naturelle, à M. Davoult, grand chantre, 21 août 1745 : « Ont déclaré MM. les chanoines, par voix d'acclamation et unanimement, qu'ils se sont déterminés par la triste situation où se trouve M. le chantre, et qu'ils n'entendent point que cet exemple puisse autoriser pareille grâce avant 10 ans de logement à des chanoines qui se trouveraient, en des cas moins favorables. — En conséquence, tous M. M. opposants à la délibération du 17 mai ont déclaré qu'ils accédoient de tout leur cœur à cette délibération et se désistoient de leur opposition. » — Maison de M. de la Roque-Hue, rue Saint-Romain, échue à M. Dubos de Montbrison, 1730. — Maison de M. Gondouin des Moulins, échue à M. Le Bovyer de Fontenelle, 1734; après lui, à M. Le Clerc. — Maison de M. du Tot Frontin, échue à M. de Gouy, 1736. — Maison de M. de Canappeville, rue Saint-Romain, échue à M. de Marcouville, 1744. — Maison de M. Louis, rue des Cinq-Cerfs (anciennement Chinchers), échue à M. Terrisse, 1744. — Maison de M. de Captot échue à M. de Ménibus, 1748. — Mémoires des réparations faites à la maison de M. Dubos de Montbrison, en 1733 et 1734; journée de maçon, ces années-là, 25 sous; de manœuvre, 14 sous.

G. 4380. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

1751-1789. — Maisons canoniales. Baux, adjudications; procès-verbaux de visite, de la maison de M. l'abbé de Boismont, 25 juillet 1752; — de celle de M. Davoult, grand chantre, rue Saint-Romain, précédemment occupée par M. De Lan, 17 juin 1754; — de celle de M. l'archidiacre Schier, rue des Chanoines, précédemment occupée par M. de Gouy, 1758; — de celle de M. Cornet, rue Saint-Nicolas, précédemment occupée par M. Gosselin, 4 juillet 1761; — de celle de M. l'abbé Perchel, même rue, précédemment occupée par M. l'archidiacre Rose, 22 décembre 1762; — de celle de M. l'abbé Saas, rue des Chanoines, 1766; — de celle qui fut accordée, à

M. Fossard, à vie naturelle, rue du l'École, 1777 ; — de celle de M. l'abbé de Goyon de Saint-Loial, occupée précédemment par ledit Fossard, décédé chanoine honoraire, 23 janvier, 1784; — de celle M. Bridelle, archidiacre, près de Saint-Amand, précédemment occupée par M. Ruellon, 2 avril 1785. — Bail, par Bertrand-Joseph Boby, de sa maison canoniale, rue Saint-Nicolas, à M. Nicolas Midy du Perreux, négociant, ancien prieur de juridiction consulaire, lieutenant de la bourgeoisie de Rouen, 23 février 1752. — Bail par Nicolas Tyrel de Boismont, chanoine, demeurant à Paris, rue d'Enfer, hôtel de Chaulnes, paroisse Saint-Séverin, à M. Charles-Michel Delaisment, apothicaire, d'une grande maison rue de la Chaîne, moyennant 850 livres par an, 23 janvier 1754. — Bail par Nicolas-Alexandre de Bonissent, conseiller au Parlement, chanoine de Rouen, demeurant rue Croix-de-Fer, paroisse Saint-Nicolas, de la même maison de la rue de la Chaîne à Charles-Louis-Denis Ballière-Delaisment, apothicaire à Rouen, membre de l'Académie de cette ville, 17 mai 1784. — Bail par Louis-François Perchel, chanoine de Rouen, d'une grande maison canoniale, rue Saint-Nicolas, paroisse Saint-Amand, à Jean-Baptiste-Louis-Léonor du Hecquet, capitaine de cavalerie, écuyer de Monsieur frère du Roi, 4 juin 1785. — Messire de Lanney, prêtre, chanoine de Rouen, conseiller du Roi et son avocat général honoraire en la Cour des comptes, aides et finances, demeurant rue Saint-Romain, 1787. — Jacques Hongnard, maître maçon, entrepreneur des travaux du chapitre, 1753.

G. 4381. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 79 pièces, papier, (1 imprimé.)

1431-1788. — Baux des maisons appartenant au chapitre de Rouen situées rues Beauvoisine, des Carmes, de la Chaîne, de Martainville (au coin de la rue des Filles-Notre-Dame), de la Prison. — Pièces de comptabilité concernant les réparations faites, en 1615, à la maison de M. de la Rocque, trésorier de la cathédrale, située rue des Carmes. — Baux du grand et du petit moulin de la Tuerie sur Robec, appartenant au chapitre : prix du bail, 55 livres 11 sous en 1431 ; — 2,010 livres en 1747.

G. 4382. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

1492-1788. — Baux de maisons appartenant au chapitre en la ville de Rouen. — Appointement, entre MM. du chapitre et M. Guerout, de Maromme, au sujet d'une maison canoniale, occupée par Jean Estrelin, chanoine prébendé, située rue de la Chaîne, à la suite d'une visite d'experts, parmi lesquels était Jean Le Boucher, maître du métier de maçonnerie, commis sous le juré des œuvres dudit métier, 13 août 1492.

G. 4383. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1271-1775. — Maisons et rentes du chapitre de Rouen. — Lettres de l'official de Rouen : Raoul Blondel reconnaît avoir délaissé à Mathieu Blondel 30 sous 9 deniers de rente sur une pièce de terre à Saint-Gervais près Rouen, *inter viculum per quem itur ad fontem Seint Firieul* et la terre d'Estout d'Estouteville, chevalier, depuis la terre aux hoirs de Jean Blondel, jusqu'au chemin qui conduit *ad fontem Romaisierie*, avril 1271. — Autres lettres de l'official : Guillaume Bonnechose et Clémence, sa femme, reconnaissent avoir reçu de maître Adam Rigaud, doyen de Rouen, pour tout le temps de la vie dudit doyen, une maison dépendant du manoir dudit doyen, moyennant 8 livres tournois par an, 1302. — Monsieur Bertaut Brienchon, chevalier, reconnaît devoir à monsieur Mathieu Campion, chevalier, la somme de douze-vingts livres tournois pour vente d'un cheval, lundi après la Saint-Denis, 1343. — Sentence de Vinchent de Saint-Liénart, lieutenant pour Jacques Baré, maire de Rouen, sur un procès entre lesdits Mathieu Campion et Bertaut Brienchon, lundi après le dimanche que l'on chante *Oculi*, 1344; héritage saisi, sur la paroisse Saint-Lo, pour paiement de cette dette. — Acte par lequel noble homme mons[r]. Macy Campion transporte à fin d'héritage au chapitre de Ronen, pour 100 livres tournois, son droit en l'héritage saisi, 1346. — « Lettre comment Pierre de Lespine et Jehanne, sa femme, vendirent à chappitre de Rouen l'ostel de la Lanche en la paroisse Saint-Maclou l'an mil CCCC et dix-sept. » — — Titres de propriété d'une maison située devant l'église Saint-Amand, adjugée, en 1674, à MM. du chapitre, au décret des héritages de maître Nicolas Hébert, représentant les sieurs de Dampierre. — Titres de propriété d'une autre maison, rue et paroisse Saint-Denis, ladite maison vendue par Audoulet Genest à Jehan de Rougepont antérieurement à 1392. — Donation faite par maître Denis de la Houssaye, chanoine de Rouen, au chapitre, d'une maison et jardin sis en la paroisse Saint-Nicaise, rue de Maulévrier, à charge de payer 5 sous de rente dus aux religieux de Saint-Ouen et de distribuer annuellement le revenu de ladite maison aux chanoines qui assisteront, depuis l'octave des Rois jusqu'à la Septuagésime, aux vêpres du vendredi, aux matines, et à la messe du samedi, 20 janvier 1545.

G. 4384. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1413-1778. — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Fieffe faite par MM. du chapitre à Guillaume Lenfant et à Jeanne, sa femme, de la maison où pendait l'enseigne du Cornet d'argent, en la paroisse de Saint-Nicolas le painteur, devant la cour de l'official; mention, dans cet acte, d'un tènement « contenant 3 estages assis en la paroisse Saint-Nigaise, entre le pavement, d'un costé et d'un bout, et, d'autre costé, les Jacobins Martin et Isabel la Chanteresse, » 1413. — Les chanoines reconnaissent avoir reçu de noble homme Jacques de Brèvedent, sieur de Sahurs, conseiller du Roi et président au siège présidial de Rouen, la somme de 7 livres 10 sous tournois pour le racquit du principal de 10 sous de rente et de 60 sous d'arrérages sur une maison, rue de la Vicomté, paroisse Saint-Vincent, appartenant audit de Brèvedent, à cause de Marie Deschamps, sa femme, 1569. — Bail fait à Jean Decrétot, commis à la recette des décimes du diocèse, tant pour lui que pour Nicolas Toutain, bourgeois de Rouen, d'une maison, paroisse Saint-Maclou, rue Notre-Dame, moyennant 60 livres par an, janvier 1586. — Adjudication au chapitre, en 1526, d'une maison située devant l'abbaye de Saint-Amand, près de celle qui dépendait de la prébende d'Amfreville, ladite adjudication faite par décret sur maître Antoine Thorel, chanoine, pour différentes sommes dont il était redevable au chapitre. MM. du chapitre, ayant été dépossédés de cette maison par arrêt de la cour, à l'instance des religieuses de Saint-Amand, qui prouvèrent que la maison en question avait été fieffée aux auteurs de Thorel pour 100 années, Guillaume Le Danois, avocat, aux droits duquel était Thorel, s'oblige par transaction, du 24 janvier 1540, à payer et à rembourser MM. du chapitre de la somme de 3,000 livres, pour les indemniser de l'éviction qu'ils avaient subie.

G. 4385. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1434-1763. — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Baux, pièces de procédures. — Fieffe faite par les trésoriers de la paroisse Saint-Maclou à Robert Hersent du tènement où pend pour l'enseigne la Coupe, borné par les chanoines de Rouen, par l'hôtel à l'enseigne du Soleil. « Le preneur fournira 3 demions de vin vermeil bon pour chacun jour de l'an à perpétuité, pour aider à célébrer les messes de la paroisse, ledit vin à porter ou faire porter, chaque jour, à 6 heures du matin, » 21 septembre 1505. — Ordonnance du Conseil général des finances de l'Union de Normandie établi à Rouen, ordonnant le paiement à MM. du chapitre de 2 rentes sur les biens des enfants de Pierre Videcoq, hérétique absent, à cause de la succession de leur défunte mère, 9 août 1589; par ordonnance du Conseil, signé : Guerard. — Arrêt d'enregistrement fait en 1659, par évocation au parlement de Grenoble, d'un jugement rendu, en 1658, par l'archevêque de Rouen, sur un différend survenu entre les chanoines de l'église dudit lieu relativement à l'adjudication des maisons canoniales. — Titres concernant une maison rue des Cinq-Cerfs, occupée successivement par MM. Le Pigny, Louis Terrisse et de Quiefdeville de Belmesnil. — État des ouvrages à faire à la maison canoniale de M. l'abbé Boby, chanoine, 1751.

G. 4386. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 53 pièces, papier, (1 imprimé.)

1515-1751. — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Vente par MM. du chapitre, à Adam Sement, d'un tènement de maisons en la cour aux Clercs, rue Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, 1er mars 1577. — Arrêt du Conseil contre la veuve et les héritiers de Jacques Baudry, qui renvoie MM. du chapitre en possession dudit tènement de maisons, à charge de remboursement, 18 septembre 1634. — Décret d'une maison et d'un jardin sis rue de l'Épée, ayant appartenu à maître Guillaume Du Criel, receveur du chapitre, adjugée aux chanoines pour reliqua de compte, 1er décembre 1547. — Mémoire et estimation des *méliorations* faites à cette maison par Simon de Gouberville, notaire apostolique, depuis l'acquisition qui en avait été faite du chapitre par ses prédécesseurs, 1635. — Bail emphytéotique de cette maison pour 99 ans au sieur Hongnard, maître plâtrier, 1751. La rue de l'Epée, ainsi dénommée dans l'acte du 1er mars 1577, paraît indiquée comme lieu de situation du champ au Régent, dans une sentence du 18 janvier 1515.

G. 4387. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 168 pièces, papier.

1590-1779. — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Fieffes et baux de maisons construites rue des Changes sur l'emplacement de l'ancienne Loge aux maçons, depuis la tour de Beurre jusqu'aux degrés du portail de la Calende. — Douze maisons; manquent les titres relatifs aux maisons 7, 8 et 9. — Procès-verbal, dressé par Noël Divetot et autres ouvriers, des réédifications et réparations à faire aux maisons construites

près de la Tour de beurre, 26 juin 1629. — Pièces relatives à des procès avec la fabrique Saint-Étienne la grande église.

G. 4388. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1442-1746. — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Procès relatifs aux maisons du chapitre. — « Mémoire des meubles restés après l'inventaire faite par les Mercheurs croisseurs, lesquelles hardes enlevés par le concierge de l'Auney pour estre esventés suivant l'ordonnance de monsieur le lieutenant général civil et le reste des meubles restés en ladicte maison mis en mémoire par nous Jehan Barbé et Charles Lucet, esventeurs en ceste ville, à la requeste de messieurs les chanoines de Notre-Dame de Rouen ; » 18 livres pour avoir éventé ladite maison, mai 1626. — Mention de l'hôtel des Flagons appartenant aux paroissiens de Saint-Maclou, situé près de l'hôtel canonial dit l'hôtel du haut doyen, occupé par le cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, chancelier de France, ledit hôtel sis rue Malpalu, 12 mai 1442. — Mention de Charles-Guillaume-Michel de Fermanel, seigneur du Favril et du Houvet, locataire d'une maison du chapitre, paroisse Saint-Amand, 1745.

G. 4389. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 plans.

XVIIe siècle - 1789. — Maisons du chapitre à Rouen. — Plans divers ; plan de la reconstruction projetée d'une maison, située rue du Bec, servant aux messageries de la Basse-Normandie. — Autres plans d'une maison à reconstruire rue de l'Épée, de la maison canoniale de l'abbé Duval, rue Saint-Nicolas ; — d'une maison rue des Cinq-Cerfs, autrefois dite rue des Chinchers. — Extrait des règlements du chapitre de Rouen pour l'assurance des maisons canoniales, 1765.

G. 4390. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 2 fragments de sceau.

1289-1475. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Amand. — Lettres du vicomte de Rouen : « Riqueut Reingot, veive, et Jehan Reingot, son fils, confessent avoir vendu à monseigneur Pierre de Talemoustier, prestre, pour 80 livres de tournois, 2 tènements en la paroisse Saint-Amand de Roan, devant le mur de l'abéie de Saint-Amand, entre le tènement du chapitre de Roan, où monseigneur Andrieu Delahaie, prestre, manoit adonques, et un autre tènement du chapitre où mestre Mathieu de Crevecuer, chanoine de Roan, manoit adonques, jeudi après la Tiphaigne 1288 (V. S.). » — Contrat de vente de ces deux tènements par devant Robert du Châtel, maire de Rouen, janvier 1288 (V. S.) ; sceau de Jehan Reingot (agneau pascal) ; fragment de celui de Riqueut Reingot. — Donation faite au chapitre par Bernard *de Casis*, chanoine et trésorier de l'église de Rouen, exécuteur testamentaire principal de Pierre *Geraldus*, chanoine de Rouen, d'une maison en la paroisse Saint-Amand, à charge de services religieux pour lui et pour ledit *Geraldus* ; mention dans cet acte de maître Arnaud Mancipi, chanoine de Rouen ; de Thibaud Delahaye, autre chanoine ; de Guillaume *de Insula*, chancelier, 26 février 1339. — Donation par Roland Boniface, chanoine de Rouen, au chapitre, d'un tènement de maisons autrefois tenu à rente par Roberge la Tanquerelle, 2 janvier 1410. — Vente de rentes à Pierre Le Franchois, chanoine de Rouen, par Marie de Bréauté, abbesse de Saint-Amand (du consentement de l'archevêque), 3 juillet 1447 ; — par Guillemote Ducroq, autre abbesse de Saint-Amand, 15 septembre 1463. — Mention de Jean Duquesnay, sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché, 5 juillet 1449 ; — de Pierre Danescuit, curé de Critot, 22 mars 1352. — Sceau de Laurent de Lymare, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1427 ; — de Jacques Garoul, autre lieutenant général du même vicomte, 1457.

G. 4391. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier ; 1 sceau.

1430-1766. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Amand. — Lettres de Michel Durant, vicomte de Rouen ; adjudication par décret à MM. du chapitre d'une maison appartenant à Jacques Bourel, à l'enseigne du Mouton, rue aux Prêtresses, 20 décembre 1430 ; sceau de Durant ; mention *d'aprésagement* fait par Alexandre de Berneval, maçon. — Fieffe faite par le chapitre à honorable homme et sage maître Jean de Rinel, notaire et secrétaire du Roi, « d'un tènement de maisons contenant plusieurs louages où il avoit une ruelete séant environ le parmi, rue de la Cayne, près du collège des Clémentins, » 24 janvier 1447 (V. S.). — Acte par lequel Jean Charité et sa femme se constituent, envers le chanoine Jean Esterlin, débiteurs de 20 sous de rente. — Adjudication par décret audit Esterlin de la maison dudit Charité, 19 décembre 1487. — Donation au chapitre par le même chanoine de

la même maison à charge de célébrer un obit le 5 février de chaque année, 2 octobre 1492. — Adjudication par décret, au profit de la fabrique de la cathédrale, d'une maison ayant appartenu au chanoine Robert Busquet, rue de la Chaîne, 1615. — Baux de maisons situées rues de la Chaîne, de Saint-Amand et des Cinq-Cerfs, autrefois rue des Chinchers (1614) et plus anciennement (1515) rue des Prêtresses.

G. 4392. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; 5 sceaux.

1467-1503. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Paroisse Saint-André hors ville. — Vente à Guillaume Bosquet, écuyer, sieur du Mesnil-sur-Barentin, 10 janvier 1479 (V. S.). — Jean Enguerren dit Gault, *cordouennier*, baille à rente à Jean Legros, pelletier, un tènement de maisons et jeu de paume ayant pour enseigne le Regnart, sis en la paroisse Saint-Andrieu hors la porte Cauchoise, 19 juin 1487. — Vente de rentes sur ledit jeu de paume par le même Enguerran à Guillaume *Chappel* (Cappel), chanoine de Rouen, 17 septembre 1487. — État des deniers provenant du décret dudit jeu de paume, adjugé audit Guillaume Chappel, en la vicomté de Rouen, 17 mai 1496. — Donation faite au chapitre de Rouen par ce chanoine des maisons et jardin par lui acquis en la paroisse Saint-André de la porte Cauchoise, pour la fondation d'une chapelle de Saint-Guillaume en la cathédrale, 11 et 12 décembre 1503. — Mention de Robert Le Lieur, sénéchal de la terre de Saint-Gervais, 10 janvier 1479 ; — de frère Clément Hays, maître ès arts, religieux de Fécamp, garde des obligations de la terre de Saint-Gervais, 21 août 1478, 10 janvier 1479 (V. S.) ; — de Nicolas Du Costé, curé de Saint-Andrieu de la porte Cauchoise, 13 juillet 1487 ; — de la rue tendant de la porte Cauchoise à la croix d'Yonville, plus tard désignée sous le nom de rue du Renard, du nom du jeu de paume placé à l'entrée de cette rue, 1496. — Au dos des pièces attestation de lecture de contrats à l'issue des messes parroissiales, par Guillaume De la ville, clerc de Saint-Andrieu, près Rouen, 28 août 1478 ; — par Jean Delamote, prêtre, clerc de la paroisse Saint-Vigor, 22 avril, 23 septembre 1487 ; — par Robert Regnoult, clerc de la paroisse Saint-Andrieu de Rouen ; signé Robert R., 16 août 1495. — Sceau des obligations de la terre de Saint-Gervais (3 mitres et 1 crosse) ; — grand sceau de la vicomté de Rouen ; 3 petits sceaux de ladite vicomté.

G. 4393. (Registre. — In-folio, 20 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1563-1566. — « Ensuivent les mises faites par nous Jaques Canterel et Jehan Vymont, chanoines et super-intendants du coffre de la fabrique Notre-Dame de Rouen pour les maisons de la porte Cauchoise appartenant au chapitre de ladite église par commission dudit chapitre. — Nicolas Gelouys, maçon, demeurant rue du Vieux-Palais devant la maison de M. de Brévedent. » — On paye à « Pierre Laurent, maître maçon et voyer pour le Roi, pour lui et pour 3 autres voyers qui avaient visité la place où était assis le tripot du Regnard et autres places appartenant au chapitre hors la porte Cauchoise, pour avoir bourné, alligné et laysé lesdites places jouxte le pavé du Roi, 102 sous, » 7 mars 1565. Les travaux sont visités par Jacques Chanevyère, Pierre Laurent, Guillaume Chrétien, Jacques De la Croix, et Pierre Quesnel, maîtres maçons de la ville; on leur donne, pour leur peine, un écu sol ; on paye à Noël Le Tardif, vitrier, 22 livres 10 sous pour vitres par lui mises aux maisons le 18 octobre 1565. — Journée de platrier, 8 sous; de manœuvre, 5 sous.

G. 4394. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1515-1787. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-André hors ville. — Baux et fieffes par les chanoines.— Procès entre les chanoines et Jean Beaurepère dit Grosbois, jardinier; — mention de culture de raves et d'artichaux dans son jardin; — vente pour 20 sous de ces légumes, à la requête du chapitre, 20 juillet 1573. — Baux de l'auberge de la Petite-Notre-Dame. — Requête adressée par le chapitre à nos sieurs du Conseil général de l'Union en Normandie établi à Rouen; « ils ont été avertis d'une ordonnance du Conseil portant que certaines maisons, assises aux faubourgs de la porte Cauchoise, seraient abatues, notamment, celles du chapitre; ils demandent qu'estimation soit faite des bâtiments préalablement à toute démolition, à l'effet de se faire indemniser, soit sur les deniers communs de la ville soit sur les recettes générales, » 1er août 1589. — Procès-verbal dressé par Jean de la Faye, lieutenant criminel au bailliage de Rouen, commissaire député par messieurs du Conseil général de l'Union, 1er septembre 1589. — Estimations faites par Jacques Tourmente, maître maçon, par Mahiet Everard, maître vitrier.

G 4395. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1558-1780. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-André hors ville. — Baux de maisons, contrats de révalidation de rente. — Requête de Pierre Julien, fermier des maisons de Cauchoise; il demande qu'on les fasse clore et expose les grandes pertes et dommages qu'il a eues et encores avait de présent « tant à l'occasion qu'il ne peult avoir hostes pour y loger que pour les robemens de fustailles, bois et autres choses, » mars 1565. — Autre requête de Jean Gombault, pauvre homme, chargé d'enfants, ayant pris à louage une maison à l'enseigne de Notre-Dame; il rappelle qu'à cause des gens de guerre « qui ont tousjours été et séjourné aus faulxbourgs depuis le mois de juillet et de l'abattement prétendu faire d'icelle, il n'a pu en jouir ni en faire son profit, » 1590. — Fieffe faite par le chapitre à Pierre Vauquelin, moyennant une rente de 20 livres, d'une vide place où pendait l'enseigne de Notre-Dame hors la porte Cauchoise, 21 août 1596.

G. 4396. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1239-1780. — Fabrique de la cathédrale. Paroisses Saint-André de la Porte-aux-Fèvres, Sainte-Croix, Saint-Ouen, Saint-Denis, Saint-Cande-le-Jeune, Saint-Cande-le-Vieux. — Vente par Jean le Clouetier, de la paroisse Saint-Andrieu de la Porte-aux-Fèvres, « à honnourables hommes et discrès le doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen, pour convertir à la fabrique de ladite église, pour 10 francs d'or, de 20 sous de rente sur une maison en ladite paroisse, 1363. — Décret des héritages de défunt Jean de Gournay, 7 juin 1560; au dos de l'acte : « La somme de quatre livres tournois, contenue en l'autre part, a esté receue dudit de la Vespriere, enchérisseur, par moy Guillaume Moncuyt, commis à la recepte des deniers de la fabrique du grand temple de Notre-Dame de Rouen, par messieurs du Conseil estably par le peuple au gouvernement d'icelle, » 13 août 1562. — Donation faite à la fabrique de la cathédrale par Martin Le Bovyer et par Jeanne, sa femme, de 50 sous de rente sur une maison à l'enseigne de l'image Saint-Jacques, rue aux Oues, à charge de services religieux, 23 juin 1438. — Adjudication par décret à Martin Le Bovyer, d'une maison à l'image de Saint-Jacques, rue aux Oues, paroisse de Saint-Cande-le-Jeune, 1447. — Mention, dans cet acte, du paiement de 50 livres tournois en doubles, ayant cours les 3 pour 5 deniers, le 28 août 1424; — d'*apprésagement* de maison par Jean Roussel, maçon, 28 mars 1446 (V. S.). — Vente par le chapitre à Jean de Alava, gentilhomme espagnol, d'une maison canoniale située rue aux Oues, occupée, à sa vie naturelle, par noble homme maître Guillaume Péricard, conseiller en la cour et chanoine de Rouen, ladite vente faite afin de procurer à la fabrique les moyens « d'obvier aux apparentes ruines dont les voultes de la cathédrale estoient menacées, attendu que les couvertures de plomb se trouvoient fort endommagez et brisez, » 1591. — Lettres de l'official de la cour de Lisieux : Raoul Godart et Guillaume Godart ratifient l'accord fait entre le chapitre de Rouen et leur frère *Galfridum de Liveia*, clerc, au sujet du tènement qui fut à défunt Guillaume dit *Balbus*, chanoine de Rouen en la paroisse Saint-Cande-le-Vieux, rue Potart, février 1238 (V. S.). — Donation faite à la fabrique de la cathédrale par maître Nicole Sarrazin, archidiacre du Vexin français, de 8 livres de rente sur une maison, rue de l'Aumône, paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Amand, à charge de services religieux, 27 août 1501.

G. 4397. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 69 pièces, papier; 1 plan, (1 imprimé.)

1432 (copie) - 1765. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Étienne la grande église. — Information au sujet d'une place le long du mur du palais archiépiscopal, rue des Bonnetiers, 1587. — Bail fait par MM. de ville des halles et marchés parmi lesquels la Calende est indiquée : « Les vendeurs de petits souliers pourront estaller et vendre où il leur plaist à la Calende, » le 24 mai 1432 (copie). — Adjudication faite, en l'hôtel-de-ville, des deniers communs et d'octroi, dans laquelle on énonce l'obligation de faire nettoyer les places publiques et la Calende, vers 1540.— Arrêt du Conseil qui renvoie au parlement de Rouen la requête présentée par MM. du chapitre contre M. Claude Viallet ou ses préposés, pour être maintenus en possession de la place (ou cimetière) nommée la Calende, dans laquelle place ledit Viallet prétendait affermer le droit d'étaler, 5 mars 1671. — Arrêt du parlement qui maintient MM. du chapitre en possession de la place de la Calende, au préjudice dudit Viallet, 11 août 1673. — Avis du parlement qui, d'après les déclarations respectives du fermier du Domaine et de MM. du chapitre, accorde définitivement à ces derniers la place de la Calende pour en jouir à titre de cimetière, 1er mars 1675. — Plan de la place de la Calende. — Sentence du bailliage de Rouen, qui règle le remboursement des particuliers propriétaires d'ouvreurs ou échoppes dans la place appelée les Petits Changes, le long des murets du cimetière de Notre-Dame, depuis la Calende jusqu'à la

cour des Généraux, lesquels ouvreurs ou échoppes avoient été abattus par ordre du Roi, » 1508 (copie du XVIe siècle). — Fieffes faites par le chapitre de terrains le long de la cour dite la Loge aux maçons. — « Raisons et moyens tirés des pièces que produisent les sieurs Doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Rouen, comme Directeurs purs et simples et administrateurs du revenu de la fabrique de ladite église, contre les prétentions de Me le Porquier, fermier du domaine du Roy » (imprimé). — Baux de maisons et de boutiques le long de la Loge aux maçons.

G. 4398. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1409-1790. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Étienne la grande église. — Vente faite par Jean Guerin, chapelain de Notre-Dame de la Ronde, aux exécuteurs testamentaires de Jean Rosse, d'une maison sise rue des Barbiers devant la porte de Mgr l'archevêque pour servir de logement aux curés de Saint-Étienne la grande église, à charge aux curés de faire dire, tous les samedis, une messe de Notre-Dame à note dans l'église de Saint-Étienne, au retour de matines de la grande église, 18 février 1419 (V. S.). — Copie de 2 accords entre le chapitre et le curé de Saint-Étienne la grande église, 15 décembre 1486, dernier février 1496 (V. S.). — Fieffe faite par le chapitre à Jean Peppin, à sa vie et à celle de sa femme et du survivant, moyennant 10 sous par an, « d'une échoppe dedens le chimetiere de ladicte église devant la maison Cavé, d'un costé aux murs dudit chimetiere, d'autre costé et d'un bout audit chimetiere, » 8 janvier 1409 (V. S.); — « à Jean Rosse, et à Guillemeite, sa femme, à leurs vies et du survivant d'eux, de 2 échoppes en un tènement assises en l'eitre du chimetiere d'icelle eglise jouxte le portail as degrez, et avec ce auront iceulx preneurs en icellui chimetiere de la place suffisamment pour meictre leurs derrées devant icelles eschoppes, moyennant 6 livres 10 sous par an et à charge de payer chacun an 4 sous tournois pour étalage as fermiers de la coustume dudit chimetiere. » Il était interdit aux preneurs de demeurer de nuit auxdites échoppes, 8 février 1412 (V. S.); — à Jean Baillet, d'une autre échoppe « devers la rue de la Feurrerie, à l'endroit de 2 échoppes séantes sur le pavement du Roi et qui appartenoient à Huet Dumarest, orfèvre, ladite fieffe faite à la vie dudit Baillet et de sa femme, lesquels pourtant n'y pourroient gésir de nuit ni y faire queminée passante, » 1418; — à Jean de Manneville et à Jacquette, sa femme, d'une échoppe avec un passage devant l'uis Jehan Cavé, en l'eitre de l'église Notre-Dame ou costé devers les échoppes que avoient fait faire plusieurs orfèvres, » 9 avril 1421; — à Jean Wibert et à Thomasse, sa femme, à leurs vies et du survivant, « d'un tènement et édifices jouxte la maison de Erbanne près du manoir de maistre Jean de la Porte, chanoine, et le long des rues d'Erbane et de la Feronnerie, » 8 décembre 1412. — Fieffe faite par le chapitre à Nicolas Lescuyer, libraire, d'un emplacement « poury construire deux boutiques de bon bois qu'il devait couvrir d'ardoise au pied de la Tour de beurre, dans le cimetiere de ladite église, depuis le premier pilier près le sacraire de l'église Saint-Étienne jusques au bout de la marque pour ce faite au bout de ladite Tour vers la rue et barreire, » 23 février 1581. — Bail à Morin du Souillet, libraire, d'une échoppe; le preneur s'engage à fournir au chapitre, pour la chambre des comptes dudit chapitre, 4 mains de papier, marque de pot, 1 quarteron de plumes et de l'encre, 1592, 1598. — Contrat par lequel MM. les échevins de Rouen donnent à la fabrique « une petite maison affichée contre la tour des 4 cloches, avec une petite échoppe près de la porte d'Albane, à charge aux chanoines d'entretenir à perpétuité et de fournir l'huile de la lampe d'argent pendue devant l'autel de la Sainte-Vierge en la cathédrale suivant le vœu solennellement fait par la ville pour la cessation de la maladie contagieuse dont Rouen était affligé depuis de longues années, 2 juillet 1647. — Baux de maisons rue des Bonnetiers, des Chanoines, du Change, des Quatre-Vents, etc.

G. 4399. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1589-1777. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Étienne la grande église. — Baux des échoppes du portail des libraires; la plupart de ces baux sont faits à des gens de métiers, autres que des libraires, malgré l'ancienne désignation du portail qui fut maintenue. — Jean Petit, libraire, fils de Jean, 12 mai 1589. — Antoine Orange et Nicolas Lescuier, libraires, 1601. — François Courrier, maître facteur d'épinettes, 27 février 1604. — Adrien Violet, vendeur d'images, 1725. — François le Grand, maître fondeur doreur, 1772.

G. 4400. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1588-1775. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Étienne des Tonneliers. — Vente faite par Taurin Bournel, sieur de Villers, bourgeois de Rouen, et par Marie Le Cacheur, sa femme, fille et héritière en partie de feu Christophe Le Cacheur, sieur de Bellegarde, lieutenant gé-

néral aux eaux-et-forêts du bailliage de Rouen, à Jacques Des Hommets, d'un tènement de maison nommé les Terres-Neuves, près du cimetière de Saint-Étienne des Tonneliers et de Nicolas Langlois, sieur de Mauteville, premier président en la Chambre des comptes, 8 juillet 1584. — Mention de la rue Raquoy (26 mars 1759), plus tard rue des Iroquois; — d'une maison à l'enseigne de Notre-Dame, rue Bonnefoy, devant les murs des Cordeliers, 1672.

G. 4401. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1272-1790. — Fabrique de la cathédrale. Paroisses de Saint-Gervais, Saint-Godard, Saint-Laurent. — *Aelicia* del Croquet, veuve, Guillaume del Croquet, son fils et Jeanne, sa femme, de Saint-Gervais près Rouen, vendent *domino Roberto de Avicularia, presbytero, capellano in ecclesia Rothomagensi,* pour 6 livres tournois, 12 sous de rente *apud Ynovillam* (sic), sur un clos entre la terre de Thomas Naguet et celle de *Reginaldus* del Croquet, depuis le chemin du Roi jusqu'au jardin *de Mota*, janvier 1271 (V. S.). — Lettres de l'official : lesdits vendeurs reconnaissent leurs sceaux appendus à l'acte précédent, même date. — Remise faite par les nommés Pain à MM. du chapitre d'une pièce de terre en la paroisse Saint-Gervais lès Rouen, dite le Clos aux Barbiers, 16 avril 1635. — Donation faite au chapitre de Rouen, par Robert Estrigalles, clerc du Roi et de Mons[r] le duc de Normandie, d'une maison en la rue Beauvoisine, paroisse de Saint-Laurent, 11 février 1360 (V. S.). — Lettres d'amortissement de cette maison, avril 1361. — Sentence de révalidation d'une rente foncière de 100 sous, à prendre sur un tènement de maisons sis devant l'aître Saint-Laurent, et appartenant à Richard Corneille, 18 mai 1628. — Devis estimatif d'une partie de bâtiments à démolir et à reconstruire, à gauche, en entrant dans la maison canoniale de M. l'abbé Fossard, paroisse Saint-Laurent, rue de l'École, 1765.

G. 4402. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 111 pièces, papier, (2 imprimés.)

1426-1767. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Paroisse de Saint-Lo. — Lettres patentes par lesquelles Jean, roi de France, confirme la donation faite à la fabrique de la cathédrale par Jean de Nonancourt, archidiacre du Vexin français, de sa maison située en la paroisse Saint-Lo, entre les maisons de Jean et Jean dits les Vilains, et une partie du jardin du curé de Notre-Dame de la Ronde, Paris, septembre 1354. — Titres de propriété et baux, concernant des maisons situées rues du Bec et aux Juifs, entre l'héritage qui fut Mahiet de Gournay et la rue Baracte, 4 juin 1426. — Procès entre la fabrique de la cathédrale, d'une part, et, d'autre part, M. de la Roque, trésorier, Guillaume Péricard, chantre, Mgr François Péricard, son frère, évêque d'Avranches, au sujet de la grande maison de la rue du Bec. — « Déclaration des meubles, aggrémens et ornemens pris et frayez et accommodés, par M. Guillaume Péricard, aux maisons à luy par cy-devant adjugées, à sa vie naturelle, lesquelz il entend donner et délaisser au proffit de la fabrique, en considération de la réserve desdictes maisons qu'il prétend estre faicte par M[rs] du chapitre à maître François Péricard, son frère, aussy chanoine, » 26 juin 1586 : — « Porches dans les diverses chambres, des faux sommiers autour de la grande salle, un poêle de terre plombée, fort bien accommodé, en la sallette, des châssis de verre, des ais, armoires et pupitres tout autour de la bibliothèque, un cabinet portatif de lambris pour serrer des papiers et escritures, des tableaux placés aux cheminées, un voloir à double fil d'archal, des sièges aux galeries basses et un porche dans le jardin. » — Prisée et estimation des chevaux, coches, carrosses et autres équipages servant à l'exploitation des messageries de Paris à Rouen et autres, 1718 (Imprimé.).

G. 4403. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1347-1770. — Fabrique de Notre-Dame de Rouen. Paroisse de Saint-Lo.—Maisons rue aux Juifs et devant la fontaine Saint-Lo. — Fieffe faite, par maître Jean de Nonancourt, à Thomas de Berville et à Luce, sa femme, d'un jardin en la paroisse Saint-Lo, moyennant une rente de 70 sous aux religieux de Saint-Lo et de 50 sous audit bailleur, 26 décembre 1347. — Révalidation, devant le vicomte de Rouen, en faveur de la fabrique de la cathédrale, de cette rente de 50 sous, laquelle avait été donnée par ledit de Nonancourt, 8 août 1408. — Bail par le chapitre, pour 6 ans, à Louis et à Daniel Loudet, frères, libraires et imprimeurs, d'une maison, rue aux Juifs, près du palais, où pendait ci-devant pour enseigne le Bon Pasteur, 30 août 1633.

G. 4404. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1620-1690. — Fabrique de la cathédrale. Paroisses de Saint-Martin-du-Pont et de Notre-Dame-la-Ronde. —

Titres d'une rente de 50 livres sur une maison rue Grand-Pont. — Procès-verbal de la visite faite par Laurent De la Croix, maçon, etc... d'un tènement de maison vulgairement appelé l'hôpital Saint-Martin-du-Pont, dont était alors chapelain Adrien Bérenger, chanoine de Rouen, 1627. — Arrêt de la cour du Parlement qui autorise ce chapelain à prendre 700 livres par 50 livres de rente pour, avec 300 livres qu'il accordait, être employées aux réparations et réédification de cette maison, 24 janvier 1628. — Devis de travaux, quittances ; procès pour le payement de cette rente.

G. 4405. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1394-1783. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse de Saint-Maclou. — Donation par Robert Alorge, au chapitre de Notre-Dame de Rouen, pour convertir à la fabrique de cette église, de 30 sous de rente sur une maison près de Remond de Saintes, « pour faire sonner les veilles et jours des deux festes Saint Martin àcareillon, » ainsi que cela avait lieu aux fêtes solennelles de Notre-Dame, 15 décembre 1394. — Transaction au sujet d'une maison que Jean Le Sesne, dit Le Grand, drapier, faisait construire sur le talus de Robec, 29 juin 1428. — Fondation faite par Colin Le Roux, bourgeois de Rouen, demeurant paroisse de Saint-Maclou : « Meu de dévocion, en révérence de notre créateur, de sa benoîte mère et madame Sainte Anne, afin que la feste d'icelle madame Sainte Anne qui eschiet, chacun an, au mois de juillet, fust sonnée à careillon comme les fêtes de Notre-Dame, il donne au chapitre une rente de 20 sous à prendre sur 4 louages rue du Sac yssant du pont de Robec, » dernier avril 1444. — Approbation de cette fondation par le chapitre, 4 mai même année. — Copie de lettres d'appel et de doléance obtenues par Nicolas de la Chesnaye, au sujet de l'Ile Notre-Dame, en laquelle MM. du chapitre et les conseillers de la ville lui contestaient le droit de faire des constructions du côté de la Seine et de la rivière d'Aubette, 1530 : « Remonstroit que ledit héritage luy appartenoit jusques aus murailles d'icelle ville du costé d'icelles murailles et que la fieffe d'icelluy héritaige avoit esté premièrement faicte par lesdits de chappitre en l'an 1377, eu mois de juillet, à Jehan Le Gras, qui seroit temps précédent la creue et augmentation d'icelle ville, depuis lequel temps il n'avoit esté fait aucun don par le Roy, aus dits de la ville, des fossez et arrière-fossez, et avoient iceulx de la ville obtenu icelluy don en l'an 1224, qui seroit plus de 79 ans en précédent la creue de ladite ville... Du costé de la rivière de Sayne la dite ysle et héritage se borne eu canel. » — Baux de maisons rues de Notre-Dame et du Figuier. — Mention de Jean Le Boucher et de Michel Le Cignerre, maçons de Rouen, 8 juillet 1499 ; — des conseillers en cour laie, Guillaume Le Prévost, Nicolas Le Noble, Antoine Bigot, Nicolas Pongnon et maître Gervais Bonamy, même date ; — de Guillaume Dubosc, écuyer, sieur de Branville, et de Marie, sa femme, de noble homme Nicolas Mallet, sieur de la Vallée, 12 mai 1536 ; — de Lucas Allain, curé de Saint-Vivien, résorier du collège des notaires apostoliques, 7 juillet 1626 ; — des rues Trappetouppe, et Busquet, en la paroisse Saint-Maclou, 1538.

G. 4406. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 25 pièces, papier, 3 sceaux, (1 imprimé.)

1437-1762. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse de Saint-Nicaise. — Vente par Perrin Henry, taillandier, au chapitre de Rouen, pour l'obit de feu maître Guy de Besenchon, chanoine, d'une maison en Orberue, à l'enseigne de la Faucille, près de maître Gilles Deschamps ; exécuteurs testamentaires de Guy de Besenchon indiqués dans l'acte : Jean Le Roy, chanoine de Rouen, Guy Davoult, chanoine de Vernon, Richard La Buffe, chantre et chanoine d'Écouis, Pierre Pigache, bénéficié en la cathédrale, et Pierre de Rezes, clerc, 11 septembre 1437. — Procès, au sujet de cette rente, en la sénéchaussée de Normandie ; mandement à Louis de Breszé, comte de Maulévrier, grand sénéchal et réformateur général de Normandie ; mandements dudit grand sénéchal ; signés : Le Saonnyer, 16 mars et 7 avril 1496 ; Maignart, 17 juillet, 12 octobre 1498. — Achat de rentes, en la paroisse Saint-Nicaise, par le chanoine Guillaume Cappel, 1490-1493. — Baux de maisons rue de l'Épée et des Maîtresses. — Acquisition par le chapitre d'une maison rue de l'Épée, décrétée sur Guillaume Du Cryel, receveur de la fabrique, 1547. — Sceaux de la vicomté de Rouen et du grand sénéchal Breszé.

G. 4407. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1358-1558. Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Patrice. — Lettres de Jehan Martin, bailli du trésorier de l'église Notre-Dame de Rouen en sa juridiction et terre de Karville près de Rouen, jeudi après l'Assomption Notre-Dame 1359, portant vidimus de deux lettres obligatoires : 1° Donation par Raoul du Bouelay, bourgeois de Rouen, et par Maheut, sa femme, à l'église Notre-Dame

de Rouen, « pour faire le sonnage au carreillon en ladite église chascun an, à chascune des cinq festes de Notre-Dame, comme l'en fait ès festes des féries de Noel, de six livres de rente sur des maisons à Rouen et à Saint-Aignan, mercredi jour de la feste Saint-Jehan décollassé, » 1358; — samedi après la Saint-Aubin, en mars 1358 (V. S.). — Procès au sujet de cette rente. — Vente faite par Thomas Pascal, président aux enquêtes du parlement de Paris, à maître Arthur Daunoy, chanoine de la Sainte-Chapelle du palais à Paris, d'un jardin en la paroisse Saint-Patrice, 27 juillet 1519. Au dos de la pièce, mention de la lecture qui en avait été faite, à l'issue de la messe paroissiale, par Guillaume Yvelin, prêtre, clerc de ladite église. — Donation faite par ledit Daunoy, qualifié archidiacre du Vexin Normand, au chapitre de Rouen, d'un jardin et tènement situés en la paroisse Saint-Patrice *prope oratorium Sancti Mauri,* achetés par l'un des héritiers de feu maître Mathieu Pascal, 4 mai 1520.

G. 4408. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1238-1776. — Fabrique de la cathédrale. Maisons et rentes. Paroisses Saint-Nicolas et Saint-Pierre du Châtel. — Lettres de l'official : Martin de Boes, clerc, fils de Raoul de Boes, assigne au chapitre, pour l'obit de maître Richard, ancien pénitencier, 22 sous de rente sur une maison *in vico Sancti Romani, in parrochia Sancti Nicholai,* près du tènement de l'évêque d'Avranches, que tenait alors Robert de Saint-Silvestre, et de celui de Guillaume d'Eu; mention du fossé de la ville, mai 1238. — Autres lettres de l'official : assignation par le même au chapitre, pour l'obit de son père et de sa mère, de 20 sous de rente sur la maison de Robert de Saint-Silvestre, rue Saint-Romain, même date. — Lettres de Jean Cabot, maire de Rouen : vente par Jean de Carville, à maître Guillaume d'Albussac, chantre de Rouen, pour 200 livres tournois, d'une maison en la paroisse de Saint-Nicolas le painteur, entre la maison de maître Guillaume de Ry et celle des prêtres du Saint-Esprit, 18 février 1387 (V. S.). — Le même Guillaume (d'Erbulsac) achète de Jean de Saintes, pour 60 livres tournois, un tènement en la même paroisse, de Jean de Pygnolet, dit d'Arondel, et de Mons[r] Jehan Berenger, prêtre, lundi avant la Saint-Luc évangéliste, 1340. — Vente « par honorables hommes et discrets Mons[r] Étienne De Marc et maître Pierres de Limoges, procureurs de révérent père en Dieu Mons. Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque de Fréjus, à Ricart Delamote, peletier, pour 250 livres tournois, d'un tènement en la paroisse de Saint-Nicolas-le-painteur, » samedi avant la pentecôte, 1340. — Fieffe faite par le chapitre à Jean Image et à Jeanne, sa femme, d'un tènement en la paroisse Saint-Nicolas près d'Alexandre Campion, *alias* Le Merchier, moyennant une rente de 100 sous par an, 9 mars 1346 (V. S.). — Fieffe faite par le chapitre, à Guillaume Delarue et à Thomasseite Delarue, sa femme, d'une maison et des édifices assis en la paroisse Saint-Nicolas-le-painteur, que Jean Bavent avait tenus à viage, situés entre Jean Ducroq et Cardinet Ducroq, 2 juillet 1388. — « Lettre comme la forge estant en la maison où demeure Raulin Pinchon, emprès la maison canoniale où demeure maître Denis Le Villain, fu abattue par le commandement de justice », à cause du danger du feu. — Fieffe faite par le chapitre « à Jehànne, veuve de feu Henri Dubosc, d'une maison, estages, édiffices en la paroisse Saint-Pierre le Châtel près de maître Adam de Baudribosc, » 18 avril 1415. — Don par Jensson Salvart d'une rente de 10 livres, à sa fille Agnesot, au traité du mariage faisant entre elle et Colin Marc, fils de Binet Marc, 24 juin 1420. — Ladite Agnesot dite Agnès, veuve en secondes noces de Robin Delisle, orfévre, vend cette rente pour 150 livres à Jean Poly, marchand de draps, 24 septembre 1466. — Lots et partages entre Jean Delisle, maçon, et Robert Delisle, orfévre, de la succession de Guillaume Delisle, orfèvre, frère dudit Jean, oncle dudit Robert, 9 décembre 1503.

G. 4409. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau.

1356-1554. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Paroisses Saint-Paul et Saint-Pierre-le-Portier. — Titres de rentes sur la paroisse Saint-Paul. — Vente par Jacques Dehors et par Maheut, sa femme, à maître Martin Évrart, chanoine de Notre-Dame de Rouen, pour 200 livres tournois, de 20 livres de rentes sur un manoir en la paroisse Saint-Pol; mention dans cet acte de lieux dits : le Bosc de Sainte-Caterine, Doubles hayes, 1343. — Transport fait à l'église de Rouen, par les exécuteurs testamentaires dudit maître Martin Évrart (Jehan Pontoise, chanoine de Rouen, et maître Jean Évrart, dit Petit Pontoise), de 20 livres de rentes, 11 septembre 1361. — Décrets d'héritages, procédures. — Acte passé devant Jean Du Passeur, notaire apostolique de Rouen : Guillaume *de Verno,* chanoine de l'église de Ségovie, comme procureur de Bertrand Delamote, trésorier, chanoine de Rouen, loue, moyennant une pension anuuelle, à Guillaume Le Fèvre et à Marie, sa femme, de la paroisse Saint-Pierre-le-Portier, une place vide, sise rue aux Chevaux, en ladite paroisse. A Rouen, *in domo in qua*

inhabitant gentes dicti thesaurarii, presentibus discretis viris Guillermo de Verno, domicello, et Gaufridode Bosco, Uticensis et Rothomagensis dyocesis testibus, 14 septembre 1356. — Marque du notaire Jean Du Passeur. Sceau des obligations de la vicomté de Caen, 1431 (fruste).

G. 4410. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 32 pièces, papier; 2 sceaux.

1289-1760. — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Nicolas, rues Saint-Nicolas, des Chanoines, et Saint-Romain.—Jean du Val-Richer l'aîné, de la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers, vend au chapitre, achetant avec les fonds de feu, de bonne mémoire, maître Jean de Jumièges, archidiacre du Vexin-Normand, pour l'obit de ce chanoine, moyennant 48 livres tournois, une rente de 60 sous sur des tènements rue Saint-Romain en la paroisse Saint-Denis, juin 1289. — Approbation, par Mathieu du Val-Richer, de cette vente devant l'official, mars 1289 (V. S). La femme renonce au bénéfice du sénatus-consulte Velléien, à tout aide de droit introduit en faveur des femmes. — Reconnaissance par Jean du Val-Richer et par Alips, sa femme, du sceau dudit Jean appendu à l'acte précédent, samedi avant la Trinité 1289. — Fieffe faite, par le chapitre, « à Juliane de Vauchelles, déguerpie de Symon de Vauchelles, jadis son mari, citoyen de Rouen, d'un manoir en la paroisse de Saint-Nicolas-le-peinteur, entre la maison de Raoul Le Cordouanier et l'aleur d'un manoir tenu du chapitre par mons[r] Guillaume de Flavacourt, archidiacre du Petit-Caux, » 1343. — Ameline, déguerpie de feu Gautier Piedehuche reconnaît avoir pris en fief et perpétuel héritage, du chapitre, une maison en la paroisse Saint-Nicolas, près de la maison du chanoine maître Nicolas de Veires, 22 avril 1358. — Donation faite au chapitre par maître Jean du Bec, trésorier et chanoine de Rouen, d'un tènement de maisons sis aux paroisses Saint-Nicolas et Saint-Amand, lequel lui avait été adjugé au décret des biens de Jean Pillavoyne, ladite donation faite à charge de faire célébrer 4 obits chaque année, les 8 d'octobre, de janvier, d'avril et de juillet, 1[er] août 1495. — Donation au chapitre, par Pierre Delaplace, chanoine, de 10 livres de rente à prendre sur une maison où pend l'enseigne de l'Écu de France, vis-à-vis de la porte de l'Archevêché, à charge d'obits et d'une rente au profit de la cathédrale, 11 août 1565. — Bail d'une maison devant le portail aux Libraires à Michel Souillet, libraire et imprimeur, et à Catherine Maubert, veuve de feu Manassés de Préaux, 1641. — Sceau de Pierre Gyel, lieutenant commis du bailli de Rouen, 1490, de Nicole Alorge, écuyer, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1517.

G. 4411. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1482-1697. — Fabrique de la cathédrale. Rentes à Saint-Gervais, à Darnétal, à Monville, à Saint-Valery.—Bail judiciaire de la terre de la Motte en la vallée d'Yonville, à charge de payer 20 livres de rente au chapitre, ledit bail fait par Antoine Le Pelletier, sieur de Claville, tuteur de Marie Le Pelletier, fille de Pierre Le Pelletier, sieur de la Motte, 2 octobre 1593. — Contrats de fieffe d'une maison, à Saint-Pierre de Carville; mention, au dos de ces contrats, de la lecture qui en avait été faite, à l'issue des messes paroissiales, par Geuffroy Ticullier, clerc de la paroisse de Saint-Pierre de Carville, 5 septembre 1490, 15 septembre 1499; par Nicolas Le Metaer, clerc de la paroisse de *Lompain*, 20 janvier 1497. — Fieffe faite par Jean Le Gouppil à Jean Boullenger et à sa femme, à leur vie et à la vie du survivant, et après leur décès, aux hoirs dudit Boullenger, « d'une maison, cour, *roussables* assis au hable de Saint-Valery en Caux, » moyennant 8 livres de rente racquittable dans un délai de 10 ans, dernier septembre 1482. — Transport fait, par Jean Le Goupil, à Jean le Perdrix, de cette rente de 8 livres, 17 novembre 1487; mention, au dos de ce contrat, de la lecture qui en avait été faite à Saint-Valery, le dernier juillet 1491, en présence de messire Bertin de la Chambre, de messire Guillaume Porel et de maître Martin Lomme, prêtres, par Gilles Pietres, clerc matriculier de l'église dudit lieu. — Donation faite au chapitre par Laurent Le Perdrix de 4 livres de rente, à charge audit chapitre de fournir un cierge du poids de 30 livres en la chapelle de Notre-Dame derrière le chœur, au côté gauche de l'image Notre-Dame, lequel cierge sera allumé aux 5 fêtes de la Vierge et aux 4 grandes fêtes de l'année, 14 janvier 1506, (V. S.). — Mention de frère Clément Hays, maître ès arts, religieux de Fécamp, garde du scel des obligations de la terre de Saint-Gervais, 1487 ; — de Nicolas Le Noble, bailli et garde du scel des obligations de la seigneurie de Fontaine-Jacob pour les religieux de Sainte-Catherine du Mont, 1518 ; — de Jean Le Prévost, curé de Saint-Thomas-la-Chaussée, 1552.

G. 4412. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1268-1622. — Fabrique de la cathédrale. Rentes à Saint-Aignan près Rouen. — *Radulfus dictus de Sancto Aniano*, de la paroisse Saint-Aignan, du consentement de Jeanne, sa femme, donne, pour le salut de son âme, *Deo et fabrice Beate Marie Rothomagensis*, quelques rentes en

ladite paroisse, mai 1268; présents Richard Osmond, prêtre, maître *Acardus Latomus*, mai 1268. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par les dessus dits de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. — Autres lettres de l'official de Rouen : Guillaume Martel reconnaît avoir pris en fief et perpétuel héritage, des chanoines de Rouen, une partie de tènements de maisons et jardin en la paroisse Saint-Aignan, lesquels biens avaient été donnés au chapitre par Raoul Helène (le même qui est désigné, dans l'acte de 1268, sous le nom de Raoul dit de Saint-Aignan), 1279. — Copie de la donation faite à la fabrique de la cathédrale par Raoul du Bouelay et par Maheut, sa femme, 1358.— Pièces de procédures au sujet de rentes à Saint-Aignan. — Mention, dans un contrat de vente de 1612, de Laurent Mathias, commis par les marchands à faire et passer les polices d'assurances.

G. 4413. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1278-1489. Fabrique de la cathédrale. Biens à Sotteville près Rouen. — Vente par Raoul Le Moller, du consentement de Mathilde, sa femme, à Guillaume Richard et à Geoffroi de Saint-Paul, frères, pour 55 sous tournois, de 7 sous de rente *in parrochia de Sothevilla juxta Rothomagum de exemptione et jurisdictione... decani ecclesie Sancti Candidi Senioris*, août 1278; parmi les témoins Robert, *rector de Sottevilla*. — Lettres du doyen de Saint-Cande le Vieux : reconnaissance en sa présence, par lesdits vendeurs, de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. Ils renoncent *exceptioni non numerate pecunie, non solute, non tradite, exceptioni doli mali, exceptioni deceptionis ultra medietatem justi precii, omni juris auxilio canonici et civilis et omnibus aliis exceptionibus et allegationibus*, samedi après la fête Saint-Pierre ès liens, 1278. — Lettres de l'official d'Évreux : Guillaume Hellouin et Marie, sa femme, de la paroisse de Pacy, reconnaissent avoir vendu à maître Jean de Flavencourt, trésorier de l'église de Rouen, un *herbergamentum*, à Sotteville, 1296; la femme renonce au bénéfice du sénatus-consulte Velléien, *illique consuetudini Normannie per quam mulieres solent repetere dotes suas dotaliter aut maritagia impedita in foro seculari post mortem maritorum suorum*, 1296. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Lambert, de la paroisse *Beate Marie de Sotevilla juxta Rothomagum*, reconnaît avoir pris de Philippe *de Flavacuria*, trésorier de l'église de Rouen, en emphytéose et en perpétuel héritage, un tènement à Sotteville près du puits de ladite ville, jeudi après la conversion de Saint Paul, 1300. — Colin Héris prend à rente pour toujours de M[e] Raoul Roussel, trésorier de la cathédrale, une pièce de terre en masure à Sotteville, près du puit de la Montée, 1421.

G. 4414. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1490-1788. — Fabrique de la cathédrale. Rente de 2 muids de vin sur le bénéfice-cure de Saint-Martin de la Roquette en Vexin, remplacée plus tard par une rente de 13 livres. — Donation faite à la fabrique par maître Jean de Gouvys, docteur ès lois, chanoine de Rouen, de 60 perches de vigne à Saint-Martin de la Roquette, à charge de fournir le pain et le vin pour les messes qui seront dites en l'église de la cathédrale, 1490. Cette donation ayant été refusée, le même chanoine donna à Louis de Groussy, curé de Saint-Martin de la Roquette, les 60 perches, à charge, à lui et à ses successeurs, de fournir tous les ans au chapitre 3 demi-queues de vin du crû de la paroisse, en l'hôtel de la fabrique, pour les messes à dire en l'église cathédrale; les fûtailles devaient demeurer à la disposition de celui qui ferait la distribution du vin, 1491. — Procès au sujet de cette rente, en la grande sénéchaussée de Normandie, entre le chapitre, d'une part, et Geuffray de La Houssaye et Jean de Feugueroles, prétendant au bénéfice de Saint-Martin de la Roquette, d'autre part.—Arrêt de cette cour, 15 janvier 1494 (V. S.); signé : « par monseigneur le comte (Loys de Breszé), grant séneschal et réformateur général de Normandie, Le Saonnyer. » — Extraits de comptes. — Autres procès relatifs à cette rente.

G. 4415. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1397-1728. — Fabrique de la cathédrale. Constitutions de rentes et racquits. — Prêt fait par la fabrique, au receveur des nouveaux acquêts du chapitre, d'une somme de 200 livres tournois, dernier janvier 1536 (V. S.). — Acte par lequel les chanoines fournissent (13 mai 1397) assiette de rente jusqu'à concurence de 25 livres pour compléter la somme de 60 livres qu'ils avaient baillée au Roi, en échange de pareille rente sur les halles de Rouen, cette fourniture faite à la demande des religieux de Sainte-Catherine-du-Mont, auxquels le Roi avait fait don des rentes qu'il tenait du chapitre pour fondation d'une messe perpétuelle, à dire chaque jour en la chapelle Sainte-Catherine de leur monastère. — Acte par lequel Paul Autin, procureur et supérieur de la commanderie de Saint-Antoine de Rouen, en son nom et se portant fort pour Guillaume Autin, visiteur général de l'ordre, reconnaît avoir reçu du chapitre la somme de 4,000 livres pour le rachat

du principal de 200 livres de rente au denier 20, 24 octobre 1685. — Acte par lequel le père Joseph-Benjamin Brassin, recteur du collège de Rouen, et le père Louis Judde, procureur du même collège, reconnaissent avoir reçu des chanoines, 1,800 livres pour le rachat de 75 livres de rente (fondation de messire Marc Chalon de Maigremont), 25 mai 1728. — Joint à cet acte le contrat dudit Maigremont : « Désirant contribuer à l'avancement de la jeunesse et sachant qu'il n'y a point de motif plus capable de porter les jeunes gens à l'étude qu'une récompense proportionnée à leur age et à leur travail, pour récompenser la diligence des plus studieux et exciter les plus lâches à vaincre cette indifférence qui les empêche de profiter dans les sciences, il avoit donné un fonds assuré pour faire distribuer de petits prix deux fois l'année dans toutes les classes du collège archiépiscopal, de telle sorte qu'il n'y eût presque point de mois où l'on ne composât dans quelqu'une des classes, savoir pour la première fois, dans le mois de novembre, en rhétorique, en vers où l'on donnera 4 prix ; en décembre, en seconde, en prose, où l'on distribuera 4 prix ; en janvier, en troisième, en prose, où l'on distribuera 4 prix ; en février, en 4e, en prose, où l'on distribuera 4 prix ; en mars, en 5e, en prose, où l'on distribuera 4 prix ; en avril, en 6e, en prose, où l'on distribuera 4 prix. Pour la seconde fois on composera, dans le mois de may, en rhétorique, en amplification, etc... » Jean de Grieu, recteur, 24 septembre 1695.

G. 4416. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier ; 4 cachets.

1482-1748. — Fabrique de la cathédrale. Rentes en partie racquittées ; procès au sujet de ces rentes. — Donation par Guillaume Cheval, prêtre, demeurant à Maulévrier, à la fabrique de la cathédrale de Rouen, de 10 sous de rente sur 2 maisons en ladite paroisse et en celle de Rençon près du chemin du Roi, tendant de Sainte-Gertrude à Rençon, 25 octobre 1482. — Jean Auber, sieur de Gomerville, contrôleur du grenier à sel établi pour le Roi à Harfleur, procureur de noble homme Nicolas Raullin, sieur d'Aussetot, et de noble homme Nicolas d'Écretteville, marchand, demeurant à Harfleur, vend au chapitre de Rouen, pour la fabrique de l'église cathédrale, 100 livres tournois de rente à prendre sur les biens desdits d'Aussetot et d'Écretteville, moyennant la somme de 1,000 livres, 12 novembre 1536. — Titre d'une rente de 30 livres sur la recette générale de Rouen, moyennant 300 livres payées par le sieur Pierre Duflo ; signatures et cachets des commissaires du Roi, de Bauquemare, Leconte, Bonacorci, 13 février 1568. — Requête adressée par les chanoines à Mgr de Méliand, intendant en la Généralité de Rouen, pour faire ordonner au receveur de la ville de Rouen de leur payer 714 livres 5 sous de rente aumonés à leur église par le roi Charles V, 1683. — Louis-Alexandre de Savary, grand maître des eaux-et-forêts de Normandie, vend à la fabrique de l'église métropolitaine de Rouen 150 livres de rente, moyennant 3,000 livres, 1744.

G. 4417. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier, (9 imprimés.)

1324-1789. — Fabrique de la cathédrale. Maisons à Rouen, rentes à Rouen et ailleurs, rentes sur l'État, sur le clergé, sur la ville de Rouen, sur les moulins Caquerel appartenant à la ville, sur l'ordre de Malte. — Vente faite par Drieu de Cherens et par Jacqueline, sa femme, de la paroisse de Saint-Nicolas le painteur de Rouen, à maître Richart de Droitecourt et à maître Jean de Lyons, chanoines de Rouen, « mestres de la forge de la cathédrale », pour neuf-vingts dix livres, d'un tènement de maisons à Rouen, vendredi avant les Cendres, 1324. — Donation faite par Guillaume du Désert, bourgeois de Rouen, et par Alips, sa femme, à la fabrique de la cathédrale, de la moitié d'une maison à Saint-Pierre du Châtel, 18 juillet 1403. — Contrat par lequel nobles hommes Monsr Raoul Dugal, chevalier, seigneur du Gal et du Plessis, et Robert Dugal, dit Percheval, écuyer, son frère, vendent, chacun pour le tout, à noble dame madame Jehanne Daunou, veuve de feu monsr Jacques d'Aurrichier, chevalier, 20 livres tournois de rente sur un fief nommé le Bosc-Michiel, assis à Auffay, appartenant audit chevalier, ladite vente faite moyennant la somme de 100 livres tournois payées en 4 nobles, 46 écus et 30 petits moutons de bon or, pesant 1 marc 1 once, 2 estrelins et demi moins d'iceux marc et once, et en 5 sous tournois de monnaie. Cette rente pouvait être racquittée dans un délai de deux ans et n'était constituée que pour la vie de ladite dame, de Colin Dumont, fils de Michel Dumont, et du survivant, 4 mars 1422. — Contrat par lequel ladite dame Dumont transporte à maître Michel Dumont, avocat, conseiller en cour laie, cette rente de 20 livres, 26 avril 1427. — Transport de la même rente, par Michel Dumont, à maître Andrieu Marguerie, chanoine, 17 mai 1427. — Titres d'une rente de 10 sous sur la maison des Petits-Souliers, paroisse Saint-Maclou, 1421, 1422, etc. — Constitution de 1,150 livres de rente, au principal de 23,000 livres, par Mgr et madame Jubert de Bouville, solidairement, avec délégation sur le fermier de Nezay, paroisse de Mezières, au profit de la fabrique de la cathédrale de Rouen, 1734.

G. 4418. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1459-1696. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Anciennes rentes et maisons appartenant à la fabrique de Rouen à Déville, Honguemare, Hugleville, etc...—Opposition du chapitre au décret du fief du Mesnil-Pavyot, pour avoir paiement de 150 livres de rente de l'obligation de noble dame Louise de Saint-Mards, veuve de feu messire Jean des Essarts, chevalier et seigneur du lieu, 1525. — Procès avec noble homme Valeren d'Espinay dit Deshays, sieur de Saint-Lux, écuyer d'écurie ordinaire du Roi, pour une rente de 50 livres tournois, 1554-1556; Jean de Valliquierville, sieur du lieu, garant pour ledit d'Espinay. — Mention d'Adrien Deshayes dit d'Espinay, prieur de Saint-Nicolas d'Évreux, 1542.

G. 4419. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1492-1759. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Anciennes rentes et maisons appartenant à la fabrique à Rouen et ailleurs. — Donation faite au chapitre de Rouen par Richard Ango, chanoine, de 25 livres de rente à Déville, « à charge de faire ardoir les 12 cierges qui sont à l'entour du cueur de la cathédrale durant les obits dudit donneur, par lui fondez en ladite église, qui sont les 3ᵉ, 4ᵉ jours de janvier, aussi de faire mettre à tousjours ung chandelier et ung cierge de cire à l'endroit du cadren d'icelle église, où ledit donneur sera enterré et semblablement de faire sonner durant lesdits obits une cloche nommée Thibault, » 20 novembre 1499. — Vente faite par Pierre Courtois, demeurant à la Bouille, à messieurs du chapitre, de 60 livres de rente, à prendre sur les biens dudit vendeur, que cautionne Claude Delisle, verdier de la Londe, 1577 (copie collationnée). — Sentence des Requêtes par laquelle il est dit à bon droit la saisie faite, par le chapitre, du bateau de Bouille, appartenant à Jean Delisle, verdier de la Londe, pour avoir paiement de ladite rente, 4 décembre 1641; fermier dudit bateau, Jacques de la Métairie. — Procès entre le chapitre et Guillaume Le Bas, menuisier, au sujet d'une maison rue Ganterie, aliénée par le chapitre en 1586.

G. 4420 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 sceaux, 1 fragment de sceau.

Vers 1180. — Bulle du pape Alexandre III, adressée à Geoffroi, doyen du chapitre de Rouen. — Il confirme *institutionem super redditibus de Anglia et oblationibus pentecostes de auctoritate Hug., Rothomagensis archiepiscopi, et communi assensu totius capituli rationabiliter factam... Tours, 4 des Calendes de décembre.* — Vente par *Gaufridus dictus Lathomus* aux chanoines, achetant avec les deniers de feu, de bonne mémoire, *O. Rigaudi*, archevêque de Rouen, pour 7 livres et demie de tournois, de 15 sous de rente à Martinéglise, février 1277 (V. S.). — Lettres de l'official: le même vendeur reconnaît son sceau appendu à l'acte précédent, vendredi après la Purification de la Sainte Vierge, 1277 (V. S.).

G. 4421. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1397-1517. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Mandement du Roi aux généraux conseillers sur le fait des aides ordonnées pour la guerre : ordre de bailler aux chanoines de Rouen 300 francs d'or à employer « en une aigle de laton pour faire lestrin pareil à cellui de l'église de Notre-Dame de Paris, » Paris, 27 février 1396 (V. S.); « par le Roy, présens messire Jacques de Bourbon, l'evesque d'Aucerre et le Besgue de Villaines. » — Mandement du Roi à Michel des Sablons, receveur général des aides ordonnées pour la guerre, pour le paiement « de ladite aigle de laiton, à faire lectry, » Paris, 5 avril 1399. —Mandement des généraux conseillers sur le fait des aides à Alexandre le Boursier, receveur général sur ledit fait, pour l'accomplissement du mandement du Roi, 14 décembre 1400. — Troisième mandement aux généraux conseillers sur le fait des aides, pour le paiement de ce même lutrin, Paris, dernier février 1403. — Acte du chapitre par lequel il reconnaît avoir reçu, après vérification, de Godefroy Hale, orfévre de Paris, par les mains du chanoine Jean du Gué, une image de Notre-Dame de 207 marcs 6 onces et demie, conformément à un vœu fait par feu Louis, duc d'Aquitaine et dauphin de Viennois, le jour que ce prince était venu à la cathédrale de Rouen; le dauphin avait voulu que cette image pesât 200 marcs ; l'image dépassant le poids de quelques marcs, les chanoines avaient payé en plus à l'orfévre 292 livres; ils déchargent cet artiste, Jean du Gué et les exécuteurs testamentaires du dauphin, 1ᵉʳ août 1420. — Acte passé devant un notaire apostolique, Guillaume Canevote: Guillaume, cardinal d'Estouteville, donne aux chanoines *crochiam seu baculum pastoralem cum mitra sua pra ordinibus, consecrationibus, benedictionibus et aliis actis episcopalibus solemnibus in ecclesia Rothomagensi ac capella archiepiscopali fiendis.* A Rome, présents maîtres Robert Marnière, archidiacre du Vexin normand, Guillaume Auber, chanoine de Rouen,

et Hugues Jacques, doyen de la collégiale de Mezières, au diocèse de Reims et secrétaire dudit cardinal, 10 mai 1470. — Acceptation de cette donation par le chapitre, 11 juillet de la même année. — Lettres du roi François Ier aux généraux conseillers ordonnés sur le fait de ses finances : pour la réparation et restauration des tour, cloches, couverture, voûtes de la cathédrale de Rouen, Louis XII avait donné au chapitre 12,000 livres tournois, mais 2,000 livres seulement leur avaient été payées. Le roi François Ier ordonne que le restant, à savoir 10,000 livres, leur seraient payées, à charge de prières pour lui, pour la Reine, et de 2 mémoires, l'un de monsr saint Jean-Baptiste et l'autre de monsr saint Pol, qui étaient les patrons et *adjoints* de lui et de sa mère; Rouen, 18 août 1517, signé Françoys : par le Roy, le sire de Boisy et autres présens. — Vidimus du même don.

G. 4422. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 42 pièces, papier; 1 sceau; 5 dessins.

1361-1787. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Lettres de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen. Il reconnaît avoir reçu du chapitre, en compensation de 800 sous de Jean, auxquels il prétendait droit, les ornements suivants : *bonam capellam nigram, scilicet casulam albam, amictum, dalmaticam, tunicam,* 2 *cappas,* 2 *stolas,* 3 *manipulos,* 3 *colleria, frontellum dorsellum, toailliam nigram ponendam supra genua pontificis et faudestolium nigrum, sub precio* 80 *scudatarum, etc.,* 3 *acus aureos cum* 3 *bonis saphiris et satis bona quantite de balsamo... pulcrum librum Episcopale nuncupatum in* 3 *voluminibus,* 50 *scutorum;* 1 *magnum missale Euvangelistarum et epistolarum,* 50 *scutorum. Item* 2 *coffros capelle quorum unus depingitur cum angelis, et alter cum capitibus reginarum,* 4 *scutorum. Item bonam mictram dicti defuncti* (Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen) *de brouderia apreciata* 100 *scutorum,* 20 février 1361, signé : *Theb. Ogeri.* Sceau de l'archevêque. — « Visite de l'épi du comble de dessus le chœur et de la plate-forme du lieu pour mettre le Saint Georges, ensemble pour avoir visité la lanterne pour y mettre le Saint Georges. Par les maîtres maçons : Jehan Le Roux, Étienne Guiffart, Regnault Thyrouin, Jehan Boudin, Robert Touchet, Guillaume Dodemen, Delarue,... Lemasson, tailleur d'images, » 13 mars 1539. — Visite de 2 portes de bois près la tour Saint-Romain par Robert Becquet, 21 janvier 1544 (V. S.). — Visite de la tour et du beffroi de la lanterne par Simon Vitecoq, maçon, et par quelques autres ouvriers; ils constatent que le branlement de la tour procédait du branlement des cloches parce que ce branlement touchait au corps de ladite tour de la lanterne; qu'il fallait descendre les cloches à la 3e hauteur du franc épi, aux 2 côtés du degré, l'un vers la Calende, et l'autre vers les Libraires, 26 juin 1546. — Réponses du chapitre aux raisons de Nicolas Carrat, au sujet du bois de la pyramide, vers le milieu du XVIe siècle. — Quittances de l'année 1568, notamment de l'organiste François Josseline, de Pierre Yon, prêtre, garde du reliquaire de l'Angelot; à cette époque, prix de la journée d'un charpentier, 8 sous. — Fourniture de cire verte au scelleur de l'archevêché, 1592. — Requête d'Abraham Lévy, hébreu de nation, chrétien de religion, professeur du Roi en langue hébraïque; il demande à être employé à faire leçon et enseigner ladite langue; on lui accorde une gratification d'un écu sol, 24 janvier 1599.— Mémoire des dépenses faites pour fonte de cloches en 1687; on avait fait la cloche dite Victrice, en y employant le métal de la cloche dite le petit Ouinet, descendue de la tour Saint-Romain, et on l'avait montée dans la pyramide. — Demande de gratification par Toutain, prêtre, maître de musique, sans date. — État des réédifications de charpente qu'il convient faire aux combles de la cathédrale, 1722. — Mémoire et quittance de Le Prince : il avait gravé l'inscription du tombeau de Charles V, au milieu du chœur, peint le piédestal du cierge pascal et le piédestal en maçonnerie de la chaire archiépiscopale, 1738. — Mémoire pour l'autel de la cathédrale ; une somme de 40,000 livres suffirait pour l'achever, 1737. — Arrêt du Conseil d'État : approbation de la délibération de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, portant qu'il serait accordé, pendant 15 années consécutives, une remise annuelle de 10,000 livres sur les décimes des manses archiépiscopale et capitulaire et des bénéfices du chapitre, pour pourvoir aux réparations de la cathédrale, estimées à 200,000 livres, 15 mai 1759. — Autre arrêt du Conseil d'État, du 16 février 1773. — 5 dessins de projets pour l'autel du chœur de la cathédrale. — Quittance de C. Broche, 1787. — État des officiers, chapelains et musiciens de la cathédrale, XVIIIe siècle.

G. 4423. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1522. — Fabrique de la cathédrale. Nominations, procurations et cautionnements des clercs de l'œuvre, des sacristes et des receveurs de la fabrique, maître Pierre du Ruel, curé de Saint-Élyer, 1536; — Guillaume de Flavigny, notaire en la cour ecclésiastique de Rouen, etc... — « Inventoire faicte par Jehan Pinart, naguères clerc de l'euvre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen, par le

commandement de MM. les doyen et chappitre dudit lieu, 1528 : Un gros chable court avec les brachelés, servant à l'establie de l'engin pour les dalles d'entour le ceur. Ung autre petit chable, servant aux pilliers carrés d'entour le ceur. Ung moyen chable qui fut faict pour servir à la lanterne pour lorsque on y besongna. Ung autre long chable pour servir à housser à la lanterne. Une gye neufve pour servir à l'estoille qui se monte au ceur le jour de l'Anonciation, avec quatre autres gyes moyennes. Fons d'un benesquier de plom. Huit ou dix panneaux de verre. Six berseaulx à verrier. Un grant bancquet plat qui est appelé Saint Roumain, avecques les longues quaisnes qui ont servy à soutenir le cruchefilz ou temps passé. Un grant compas pour tiercer les très de l'église. » — État de ce que Mustel, clerc de l'œuvre, est obligé de payer sur ses appointements, pour les sonneries : « Obit d'Amboise, 32 hommes la veille, et 32 hommes le jour, à 4 sous ; 4 hommes, à 2 sous, pour le marteau ; 6 livres 16 sous, » 1740. — Charges du clerc de l'œuvre, 1740. — Obligations du clerc de l'œuvre, 1760. — Charges du suisse de l'église métropolitaine, 1740 : obligé « de placer la chaire à prêcher dans les endroits nécessaires pour certaines cérémonies ordinaires pendant l'année, sçavoir de la placer d'un pilier plus haut qu'elle n'est habituellement pour le sermon du dimanche de la Septuagésime, et de la mettre immédiatement au-dessous de la lanterne et dans le milieu de la nef pour les sermons du mercredi des Cendres, du Jeudi Saint et du Synode. Sera obligé d'assister le mercredi des Cendres à l'expulsion des pénitents, à 7 heures et demie du matin ainsi qu'à la messe. Il viendra le Jeudi Saint à 7 heures du matin pour la rentrée des pénitents et à la messe, ainsi qu'à 2 heures d'après midy pour la Cène, auquel il prendra garde que personne entre dans le parquet qui est dans la nef que ceux qui auront besoin, et à 3 heures yra chercher Mgr à l'archevesché pour le couduire à la sacristie et ensuite à la nef, et après que l'on aura lavé les pieds des pauvres, conduira Monseigneur au chapitre et du chapitre, après la Cesne, à l'Archevêché. Il viendra le Vendredi Saint, à 4 heures du matin, pour aider à garder les formes du sermon. Il conduira les pénitents le mercredi des Cendres de la chapelle de Saint-Pierre dans la nef, leur donnera à chacun une bougie, se tiendra au grand portail pour reprendre les bougies, lorsque les pénitents sortiront, et, le Jeudi Saint, il les conduira de la chapelle de Saint-Pierre le long de l'église, les fera sortir et les fera rentrer par la grande porte pour les faire paraître, une bougie à la main, devant Mgr l'archevesque ou M. l'official. » — Inventaire des meubles d'un maître des enfants de chœur (Eustache Picot) : « six livres de motets en musique des œuvres de Pevernage ; une couche de bois de nouyer, garnie d'un ciel de tapisserie, avec 3 pendants de camelot rouge, avec une toile peinte à la ruelle, » 1604. — État de ce que doit faire le balayeur, 1707.

G. 4424. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1630-1631. — Compte d'Adrien Bérenger, chanoine, receveur de la fabrique de Notre-Dame de Rouen, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1630. — Emphytéose, pour 25 ans, de l'échoppe près le portail de Saint-Mellon, à Romain de Beauvais, pour 20 livres par an ; — l'échoppe avait été construite aux frais du preneur, conformément à son bail du 6 septembre 1611. — « De Denis Gaillard, curé de la Roquette, 3 demi-queues de vin, à livrer par lui chaque année en la cave de la fabrique, à ses dépens, pour la célébration des messes de l'église. — De François Péricart, évêque d'Avranches, pour le louage de la grande maison et devantures d'icelle, rue du Bec, et de la maison sise rue aux Juifs, 600 livres. — De messieurs de la ville, pour les cierges et torches aux obits de Charles V, pour nettoyer la sépulture d'albâtre et images de Notre-Dame, 20 livres 15 sous. — Oblations aux reliquaires de l'Angelot, 6 livres 8 sous. — Offertoires de ceux qui ont communié à la Toussaint, 4 sous ; le jour de la Conception, 5 sous ; à Pâques, 5 sous ; à la Pentecôte, 4 sous ; à l'Assomption, 8 sous. — A M. Titelouze, chanoine, pour une année de ses gages d'avoir touché les orgues, 120 livres. — A Dumonstier, » pour avoir taillé une hune à Georges d'Amboise, estant à Montperreux, 13 livres 8 sous. »

G. 4425. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1631-1632. — Compte d'Adrien Bérenger, chanoine, receveur de la fabrique de Notre-Dame de Rouen, pour une année commençant à la Saint-Michel, 1631. — « De M. Hallé, archidiacre et chanoine, prince du puy de Sainte-Cécile, 60 sous. — Du distributeur pour l'ouverture de la terre lors de l'inhumation de M. Hallier, pénitencier, 30 sous. — Du même, pour l'offertoire et pour les toiles du service célébré en ladite église à l'intention de M. de Chanvalon, décedé, père de l'archevêque, 60 sous. — Pour charrier l'arbre donné par le président de Saint-Aubin et destiné à servir de hune à Georges d'Amboise, 38 livres 6 sous. — Au maçon Noël d'Yvetot, pour travaux à la maison de l'évêque d'Avranches, 24 livres. — A Michel Lallemand, libraire, pour avoir taillé des figures à mettre au haut des feuillets des pardons, 60 sous. — A Toussaint Le Tondeur pour avoir écrit quelques évangiles et fourni

le vélin, 8 livres 6 sous. — Au même pour avoir écrit sur la porte de l'église : *Grand Jubilé*, 12 sous. — Pour le pain et le vin présentés à M. l'official, qui avait prêché le jour de l'Assomption, 50 sous. »

G. 4426. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1632-1633. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1632. — « De Me Godart, chanoine et trésorier, prince de la confrérie de Sainte-Cécile, 60 sous. — De Nicolas Cucul, la somme de 16 livres pour ung benestier de pierre qu'il a faict proche le grand portail suivant l'ordonnance, 16 livres. — A Nicolas Quesnel, pour avoir ferré les armoires de la bibliothèque, 80 livres. — Fil d'archal employé à la bibliothèque, 54 livres. — A Laurent Le Sage, pour le bois de la bibliothèque, 230 livres. — A Nicolas Autin, orfévre, 61 livres 5 sous. — Aux sieurs Cavelier, merciers, la somme de 61 livres 16 sous, pour satin et taffetas qu'ils ont vendu pour faire des bannières. — A Jean Bernard, peintre, pour avoir peint les bannières, 18 livres. »

G. 4427. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1633-1634. — Compte d'Abel Bérenger, procureur au parlement, ayant été continué à faire la recette de la fabrique de Notre-Dame de Rouen, en remplacement de feu maître Adrien Bérenger, décédé, pour un an commencé à la Saint-Michel 1633. — « Du feu sieur Bérenger, chanoine, et prince de la confrérie de Sainte-Cécile, 60 sous. — Au couvent des cordeliers, pour un cordelier qui a touché les orgues, 240 livres. — A Blaise Brétel, légataire aux meubles de feu Titelouze, organiste, 40 livres, pour 4 mois de service fait par ledit Titelouze. — Continuation de travaux à la bibliothèque. — Frais de port de la bibliothèque de l'archevêque, 159 livres 9 sous. — A Jean Benard, peintre, 123 livres, pour avoir peint les 2 bannières. »

G. 4428. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1634-1635. — Compte de M. Brasdefer, chanoine et procureur de la fabrique de Notre-Dame, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1634. — « De M. de Caradas, grand vicaire de M. l'archevêque, la somme de 60 sous, pour mon dit sieur de l'archevêque, prince de la confrérie de Sainte-Cécile. — 3 livres à Jacques Lefèvre, organiste, pour une année de ses gages. »

G. 4429. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1635-1636. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1635. — « 60 sous pour M. Fremart, prince de la confrérie de Sainte-Cécile. — Aux Cavaliers, 28 livres pour 7 aunes de tafetas cramoisi. — A Catherine Maubert, pour 3 bréviaires destinés aux enfants de chœur, 7 livres 10 sous. — A Guill. Cornier, parcheminier, pour 9 cahiers de vélin, 5 livres. — A Toussaint Le Tondeur, pour avoir écrit et noté 8 cahiers de vélin et corrigé plusieurs livres, 18 livres. — A Pierre Henry, peintre, pour avoir repeint la vieille bannière, 5 livres. — A Jehan Duval, graveur, pour 3 figures, pour l'impression des feuilles des pardons, 15 livres. »

G. 4430. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1636-1637. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1636. — « Du distributeur, pour l'enterrement, toiles et offertoires de M. l'archidiacre Acarie, 4 livres 10 sous. — A Noel d'Yvetot, maçon, pour avoir fait une galerie à la croisée de l'église, 100 livres. — Au même, pour l'ouvrage des archives du chapitre, 483 livres. — A Simon Driet, pour la sonnerie du *Te Deum*, à cause de la réduction de Corbie, 8 livres. — Sonnerie d'une procession à Saint-Nicaise le 6 juillet, 30 sous ; d'une procession générale faite le 20 septembre, 9 livres 9 sous. »

G. 4431. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1637-1638. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1637. — « De MM. les intendans pour les oblations faites au jour des Rames devant le *Corpus Domini*, les serviteurs payés, 12 livres. — Pour l'offertoire de MM. qui ont communié le jour de Toussaint, 5 sous 4 deniers ; l'offertoire du jour des morts, 19 sous. — De M. le curé de Saint-Laurent, pour l'année de sa principauté de la confrérie de Sainte-Cécile, 60 sous. — Paiement fait à Noel d'Yvetot, pour avoir travaillé le long du cimetière de Saint-Étienne en la Loge aux maçons et au pulpitre pour placer la contretable et l'autel de la chapelle de la Vierge. — 72 colonnes de bois, 28 balustres taillées et tournées à la chapelle de la Vierge par Michel Desmarest et par Mathurin Doublet. — A Toussaint Le Tondeur, 20 livres, pour avoir noté et écrit à la main un

livre à chanter les respons au pulpitre. — A Jeanne de Pitres, pour 9 cahiers de parchemin, 4 livres. — Sonnerie du *Te Deum* et procession générale pour la naissance de M. le Dauphin, 18 livres 18 sous. »

G. 4432. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1638-1639. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1638. — « De M. l'archidiacre Le Pigny, pour l'année de sa principauté de la confrérie de Sainte-Cécile, 60 sous. — A Jean et Henry Cavelier, 37 livres 7 sous, pour 5 aunes 3 quarts de taffetas de Tours cramoisy, à 6 livres 10 sous l'aune. A Pierre Richard la somme de 8 livres, pour un petit coffre de velours garni d'or et d'argent pour porter les reliques à S. M. — A Jean Racine, sculpteur, pour avoir fait un bras à l'image de la Vierge et petit Jésus, un coussin, une main et 2 chapeaux, 34 livres. — A Jean Raulet, batelier, pour avoir apporté un arbre pour Georges d'Amboise, 13 livres. — Au charretier pour avoir apporté ledit arbre, 4 livres. — A Jean de Saint-Guy, peintre, 100 livres, à déduire sur son marché; au même 138 livres, pour reste de payement de l'ouvrage de peinture qu'il a fait à la chapelle de la Vierge. — A Symon Grevin, pour avoir doré l'encastillement de l'autel de la Vierge, 12 livres. »

G. 4433. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1639-1640. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1639. —« De messire François Péricard, pour demi-année du louage de sa maison rue du Bec, 325 livres. — De Guillaume Boyvin, conseiller au parlement, abbé de Montmorel, pour demi-année du loyer de ladite maison, suivant l'adjudication à lui faite après la mort de l'évêque d'Avranches, 415 livres. — Remises faites aux locataires de Darnétal, pour pertes par eux souffertes aux logements des gens de guerre. — Oblations faites aux reliques de l'Angelot dont était garde Nicolas Belesme, 104 sous.— A Jacques Lefèvre, organiste, pour une année de ses gages, 300 livres. — A Louis Louvet, menuisier, pour avoir travaillé 14 jours au confessionnal, 12 livres 12 sous. — A Jean Tassel, pour avoir sonné Rigault au couvrefeu pendant le séjour de M. l'archevesque, 7 livres 10 sous; pour avoir sonné au *Te Deum* pour Casal, Arras, la naissance du second fils de France, prières de 40 heures, procession de la mi-août, 23 livres 18 sous. — A Symon Grevin, pour avoir fait des bordeures à la robe et manteau de la Vierge et fait quelque moresque à un tableau, 13 livres. — A Simon Brière, pour être venu visiter la cloche de Georges d'Amboise, 11 livres 10 sous. »

G. 4434. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1709-1710. — Compte de M. Robert Gueroult de Saint-Clair, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — « A Dagincourt, organiste, 500 livres. — A René Le Vieil, vitrier, pour une année de ses gages, 100 livres. — A Me Gravois, maçon, 523 livres. — A Quibel, chapelain, pour avoir composé le directoire, 15 livres. »

G. 4435. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1710-1711. — Compte de M. Robert Gueroult de Saint-Clair, chanoine, receveur de la fabrique de Notre-Dame.— Dagincourt, organiste, 500 livres; — Clavier, orfévre; — Gravois, maître maçon; — Courieul, vitrier. — « Du sacriste de la petite sacristie, pour 43 pierres bénites, dont il y en a deux de données, 123 livres. »

G. 4436. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1711-1712.—« Compte que rend M. Robert Gueroult de Saint-Clair, chanoine, receveur de la fabrique de Notre-Dame.— Estat arresté au chapitre, le 23 août 1698, des charges auxquelles Louis Roussel, clerc de l'œuvre et coutre de cette église s'est obligé : il fera la visite de temps en temps des dehors et du dessus de l'église et particulièrement de la charpente de la pyramide et de celle des tours ; il sera présent en personne, lorsqu'on travaillera aux plombs de la pyramide et sur l'église sans que rien l'en puisse excuser... Estant revestu de sa robe longue, il viendra faire la révérence le samedi à M. le semainier qui fera la semaine en propre personne, aussitôt qu'il aura commencé les vespres. Il transportera la chaire du prédicateur aux lieux qu'il conviendra. Il mettra et en retirera le tapis. Il fournira le buis le dimanche des Rameaux et le raisin nécessaire pour la bénédiction du vin nouveau le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix. » — Dagincourt, organiste, 500 livres; Jacques Courieul, vitrier.

G. 4437. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1712-1713. — « Compte onzième de M. Robert Gueroult de Saint-Clair, presbtre, chanoine en l'église métro-

politaine de Rouen, receveur de la fabrique de Notre-Dame. » —Ausieur Vauldry, bibliothécaire de Notre-Dame, pour ses appointements, 200 livres. — Legs de M. de Moy pour la décoration de la chapelle des Rois, 300 livres. — De M. de Séricourt, pour l'agrandissement de la petite sacristie « où y a une décoration propre à exciter la dévotion des fidèles, 1,000 livres. » — Dagincourt, organiste, 500 livres; — Jean Gravois, maçon; — Jacques Courieult, vitrier; — Clavier, orfèvre. — Mises extraordinaires à la pyramide.

G. 4438. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1713-1714. — Compte de Louis-Pierre Louis, prêtre, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — Au sieur Vauldry, bibliothécaire de Notre-Dame, pour l'année de ses appointements, 200 livres. — Dagincourt, organiste, 500 livres. — A M. des Ruisseaux, architecte, par ordre de MM. de chapitre, 114 livres. — Au nommé Pierre Hardy, maçon, pour le four de Le Tellier, boulanger, 51 livres. — Jacques Courieul, vitrier.

G. 4439. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1714-1715. — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — Dagincourt, organiste; — M. Jacques Caplet, maître maçon; — Jacques Courieul, vitrier.

G. 4440. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1715-1716. — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — A Dagincourt, organiste, 500 livres. — Au sieur Le Roux, chapelain, pour avoir fait le directoire, 15 livres, l'obituaire, 10 livres. — Jacques Caplet, maître maçon. — Jacques Courieul, vitrier. — Travaux au vitrage de la chapelle de la commune. — 1 tige à la cloche Thibault, 60 livres; — un battant à la cloche nommée la Princesse, 305 livres; — contre-anneau à ladite cloche. — Visite des cloches par Pierre Buret, fondeur, 8 livres.

G. 4441. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1716-1717. — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — A Dagincourt, organiste, 500 livres. — Au sieur Le Roux, chapelain du chœur, pour avoir fait le directoire, 15 livres; l'obituaire, 10 livres. — A Jacques Caplet, maître maçon, pour les bornes de la Calende, 69 livres. — Courieul, vitrier; travaux à la chapelle de Notre-Dame de Pitié. — Au sieur Henry Canu, maître fondeur, pour avoir travaillé aux balustres de cuivre et y avoir fourni quelques petits agréments, 150 livres.

G. 4442. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1717-1718. — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — Dagincourt, organiste, 600 livres. — A Caplet, pour réparations des murs du parvis, 29 livres 13 sous. — Jacques Courieul, maître vitrier; travaux aux vitres de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, 94 livres; à la vitre de la rose de dessus le grand portail, 45 livres; à la chapelle de la petite Pitié, 91 livres.

G. 4443. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, relié en parchemin.

1718-1719. — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — A Dagincourt, organiste, 600 livres. — A maître Le Roux, chapelain, pour avoir fait le directoire, 15 livres; l'obituaire, 10 livres. — A Jacques Caplet, pour avoir accommodé 500 pavés de Caen à faire des pierres d'autel, 7 livres 10 sous le cent. — Achat de tuiles de Barneville. — A Louis Gréard, recteur des Jésuites, pour les prix des écoliers, 75 livres.

G. 4444. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, parchemin.

1440. — « *Compotus Johannis Le Cordier, presbyteri, in ecclesia Rothomagensi beneficiati, ex parte dominorum de capitulo dicte ecclesie commissi ad regimen capelle seu cappellanie Sancti Eustacii fundate in prefata ecclesia, pro anno incipienti in festo Omnium Sanctorum anno Domini 1440, quo tempore dicta capella vacabat; et vacaverat per mensem precedentem dictum festum Omnium Sanctorum vel circa, per assecutionem alterius beneficii incompatibilis in dicta ecclesia, obtenti per venerabilem et discretum virum magistrum Jacobum de Haiis, tunc capellanum dicte capelle et de presenti canonicum in ecclesia sepe dicta Rothomagensi.* »

G. 4445. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 112 pièces, papier. 1 plan.

1495-1788.—Quittances concernant la fabrique de la cathédrale;—pièces de comptabilité.—Cédule par laquelle Gilles Barbey donne quittance à son très honoré seigneur et oncle maître Jean Rouxel, prêtre, curé d'Orbec, d'une somme de 100 livres, 4 janvier 1494 (V. S.). — Mandat de paiement, sur le coffre du trésor du chapitre, à M. Le Tellier, chanoine de Rouen, « de 50 écus sol pour subvenir par lui à avoir une haquenée à faire la mise du voyage à luy commis d'aler à Paris solliciter les procès dudit chapitre, » pénultième de mai 1561. — Contrat de 25 livres de rente foncière par chacun an, à commencer du jour de Noël 1644, sur la maison canoniale de M. Barbey, chanoine, dépendant de la fabrique, « à cause d'une portion du jardin des enfants de chœur, à luy accordée par le chapitre pour faire un hangart ou remise de carrosse du coté des escuries de la dite maison canoniale, savoir 20 livres pour les dits enfants de chœur, et 100 sous pour le maistre, » 12 juillet 1649. — Procès-verbal de visite des orgues de la cathédrale, par Jacques Boyvin, après qu'elles eurent été réparées par Robert Clicquot, 14 juin 1689. — Autres attestations de Le Sueur, 14 et 17 juin, du sieur Hugo, des sieurs Clément et Germain Lefebvre, 18 juin même année. — Réponse du clerc-de-l'œuvre aux griefs du chapitre. — Demande de gratification adressée au chapitre par le sieur Desmazures qui voulait prendre sa retraite. — Poursuites contre quelques receveurs de la fabrique. — Procès avec Pierre Luce, pour travaux de plomberie en 1590. — Plan représentant l'élévation d'un étage sur la bibliothèque capitulaire, destiné à l'installation des archives, 1788.

G. 4446. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1515-1790. — Pièces justificatives de divers comptes du chapitre et de la fabrique de la cathédrale de Rouen. — Quittance de 20 sous pour avoir fait sonner la cloche de Marie d'Estouteville en la procession générale du 15 juin 1578. — Quittance de Jacques Tourmente, maître maçon, pour avoir abattu le reste de la voûte de la chapelle des Ordres à l'archevêché, 18 août 1591. — Quittance de Jean Boust, chantre ordinaire de la Reine-Mère, chapelain du Saint-Esprit, 1585. — Autre quittance pour avoir affiché avec des fiches de fer le grand tableau de la cour archiépiscopale et le grand calendrier d'icelle à la chapelle des Ordres où se tenait la dite juridiction, 1591. — Ordonnance pour faire payer à maître Hubert, prédicateur de l'avent et du carême derniers, 40 livres sur le déport de Saint-Patrice, 27 juillet 1592. — Acte par lequel Robert Goust, facteur d'orgues, fait amende honorable à Claude De Villars, autre facteur d'orgues, travaillant aux orgues de la cathédrale, pour l'avoir frappé et outragé sans raison, 15 juillet 1642. — Procuration donnée par Marie Égasse, veuve de Pierre Desenclos, pour toucher ce qui restait dû à son mari par le chapitre, 1669. — Quittance générale d'un autre facteur d'orgues, Robert Clicquot, de Paris, 1686. — Cédules pour les chapelains qui avaient assisté aux offices, 1759, 1762, etc. — Liste imprimée de chanoines avec indication de leurs domiciles, 1769. — Derniers baux des chaises : 4,000 chaises à 250 livres. — Mention de Jean Goujon, appariteur de la cour ecclésiastique, 1591 ; — de Morel, curé de Vy, 1755. — Quittance de Boisrobert, signée : de Metel, 29 septembre 1647.

G. 4447. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier, relié en parchemin.

1786-1787. — Comptes des messes acquittées par la fabrique de la cathédrale de Rouen, du 1er octobre 1786 au 30 septembre 1787, le dit compte présenté à la chambre par Me Diville, préposé à la sacristie. »— Total des messes acquittées pendant l'année, 3,841.

G. 4448. (Charte.) — 0m18c de hauteur sur 0m26c de largeur, parchemin.

1274. — Charte de Jean Bordet, chanoine de Rouen. Dépositaire de fonds provenant de legs destinés à la fondation d'obits, legs faits par Jean de Limoges, par Wermond, prêtre, et par Jean Lépicier, prêtre, pour l'obit de Gautier, trésorier, Bordet avait acheté d'*Aubereda* de Langle une terre sise *apud Joncariam*. Du consentement du chapitre, il la baille à cette femme et à ses héritiers, pour 70 sous de rente, 1274, mercredi après l'Épiphanie. Fragments des sceaux de ce chanoine et du chapitre.

G. 4449. (Charte.) — 0m42c de hauteur sur 0m30c de largeur, parchemin.

1409. — « Cy ensuit la désignacion de plusieurs rentes assises en la ville de Rouen et environ, lesquelles furent jadis achatées, tant par feu Berthelemy Regnault, jadis chanoine de Rouen, pour lors qu'il vivoit, que aussi par

aucuns des exécuteurs, après son trespassement, lesquelles ont esté, tant par le dit feu mestre Berthelemy, que par ses exécuteurs, cédées, transportées et baillées aux doyen et chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen, pour faire et célébrer chacun an, en la dicte église, plusieurs uuiversaires (*sic*) et autres commémoracions et anteines, lesquelles rentes.. yceulx doyen et chappitre ont autrefois supplié en la Chambre des Comptes et encores supplient et entendent poursuir où il appartiendra estre allouées et employées en la somme de cinquante livres de rente que le roy Charles quint, à qui Dieu face vray pardon! amorti hors fief et justice, pour acomplir l'ordonnance et fondacion dudit feu maistre Berthelemy Regnault, et lesquelles rentes ont esté acquises et conquestées par XL ans en ça. »

G. 4450. (Pièce. — 0m61c de hauteur sur 0m63c de largeur, parchemin.

1517. — Lettres patentes de François Ier, qui ordonne à ses Trésoriers et Généraux à Rouen de faire payer au chapitre, en 10 années, une moitié sur les revenus de son domaine, l'autre moitié sur les revenus de ses finances extraordinaires de Normandie, 10,000 livres restant des 12,000 livres données par le feu roi, pour la réparation et restauration des tours, cloches et couverture de la cathédrale, Rouen 1517; les dites lettres et les lettres des trésoriers de France, ainsi que celles des Généraux sur le fait de ses finances, expédiées en conséquence, vidimées par Jean de Hotot, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4451. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1595. — « Ordre tenu à l'inhumation du deffunct sieur amiral (Brancas de Villarts), depuys les Célestins jusques à Notre-Dame. Premièrement marchoit ung homme vestu en deuil, portant ung baston noir en sa main comme maistre des cérémonyes, suyvy de vingt hommes vestus de robes noires avec le babelou, portans chacun une clochette, et alloit tousjours sonnantz par les rues. » 5 septembre 1595. (Publié par Mr G. Bouteiller, pour la Société Rouennaise des Bibliophiles).

G. 4452. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1716-1717. — Contestation entre le chapitre de la cathédrale et Mgr d'Aubigné, au sujet de la construction de la chapelle de l'archevêché. — Certificat de l'architecte Millet des Ruisseaux, 15 mai 1716. — Procès-verbal de visite par Barthélemy Dodelin, maître plâtrier, 9 août 1716. — Consultation des avocats Dallet, Duval, Duhamel, Chevalier, Perrinelle, 13, 17 et 18 janvier 1717. — Mémoire à consulter pour MM. du chapitre : « Monsieur l'archevesque ayant démoly l'ancienne officialité parce qu'elle étoit si près des bastiments de l'archevesché qu'elle bouchoit une partie du jour de la grande salle appellée la *Salle des Etats*, a fait bastir, du costé du midy, une chapelle dont la partie destinée pour placer le sanctuaire joint la chapelle Saint-Pierre, qui est dans l'église cathédrale, et est appuyée sur les ars boutants de ladite église, de sorte qu'elle porte un très grand préjudice à cette église. » — Extraits de délibérations capitulaires. — Accord entre l'archevêque et le chapitre. — Lettres d'un avocat de Paris à M. de la Roque, doyen de la cathédrale : « Je me souviens que feu M. de Harlai, archevesque de Paris, aiant voulu forcer le chapitre de N.-D. de recevoir le P. Torrentier, de l'Oratoire, qu'il avoit fait grand pénitencier, sans qu'il renonçât à l'Oratoire, contre l'usage du chapitre de n'admettre aucune personne de communauté, d'autant plus qu'il faut être en état d'assister aux matines de minuit, tous ceux qui lui étoient dévoués lui déclarèrent qu'ils mangeroient plutôt jusqu'à leur aumusse que de souffrir cette nouveauté; et il aima mieux renoncer à cette entreprise que de perdre ainsi tant d'amis.... Le cardinal de Noailles a changé d'avis au sujet de son mandement contre les Jésuites. Il a compris qu'il falloit frapper et ne point parler, ce qu'il a fait. Il les a tous interdits absolument, ce qu'il leur fit signifier, il y eut hier 8 jours. Dès le même jour il rétablit les confesseurs de la reine d'Angleterre, de Madame et du Régent, qui le lui demandèrent, mais pour eux seulement. Les autres princes, à qui il ne refusera pas non plus une telle grâce, ne l'ont pas encore demandée. Le P. Tournemine aiant un beau panégyrique tout prest de saint Régis, qu'il devoit prononcer dimanche au collège, les supérieurs des 3 maisons allèrent le vendredy précédent à l'archevêché pour supplier S. E. de lui permettre de le prononcer, mais ils ne purent parvenir jusqu'à elle, et son secrétaire leur dit qu'ils étoient encore bien heureux qu'on ne leur fist pas fermer leurs églises. Ainsi il n'y eut point de sermon, mais seulement une grande musique. Il est vrai que le P. de la Ferté avait auparavant remercié le Régent pour l'avent, voiant bien, dit-il, que cela n'étoit point agréable à M. le cardinal de Noailles. Le cardinal de Rohan, qui a récrit, a marqué qu'il ne prendra pas de part à cela, et qu'il n'avoit accordé la chaire au père de la Ferté que supposé qu'il pût obtenir les pouvoirs de

M. de Paris. » — « Vous auriez eu assés de sujet de remercier votre archevêque, quand l'affaire du doienné fut commencée, en ayant usé d'une si mauvaise manière avec vous, et il est peu de vos amis qui ne souhaitassent que vous prissiez alors ce parti. Vous devez savoir l'entreprise du père de la Ferté, qui osa prêcher dimanche devant le Roy, sans en avoir le pouvoir du cardinal de Noailles, ce qui n'intrigue pas peu celui-ci. »

G. 4453. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1479-1790. — Pièces concernant des maisons ou des rentes appartenant au chapitre et à la fabrique de la cathédrale à l'intérieur de Rouen. — Nicole Le Fèvre, prêtre, reconnaît qu'une maison à 2 louages, située paroisse de Saint-Vivien, qui avait été décrétée à la requête de Jean Raoulin, pour 32 livres 10 sous, étoit pour et au nom des religieux de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine; mention dans cet acte de l'hôtel de la Chichefache et de la ruelle du même nom, 1479. — Sentence du bailliage de Rouen, qui accorde à MM. du chapitre les arrérages de 25 sous de rente sur une maison située en la paroisse Saint-Cande, où pendait l'enseigne des Pastureaux, appartenant à la veuve et aux héritiers de Vincent Puchot, au droit de Charles Le Pelletier, sieur d'Estouteville, 24 novembre 1567. — Information, en 1563, « au sujet des pilleries, saccagements, romptures, bruslemens et emport de bien, faits l'année précédente par aucuns séditieux, tenant le parti de la nouvelle religion, sur les maisons du chapitre hors Cauchoise. » Clerel, chapelier, l'un des anciens de la R. P. R., accusé d'être l'un des principaux auteurs de ces dégâts.

G. 4454. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1463-1788. — Comptes divers du chapitre. — « État de l'affinement des comptes de M. Jehan Fiquenel, recepveur du chapitre..., » 1464. — Mention de Léger de Saint-Laurent, receveur du domaine de la vicomté de Rouen en 1455, 1456; — d'une rente de 50 sous due sur le travers du Neufmarché, 1457, 1459; — de Robert Guerould et de Jean de Gisors, collecteurs du décime accordé par le clergé à Notre Saint Père le Pape, 1457 (Incomplet). — *Papirus magni cuilibeti ecclesie Rothomagensis, pro anno incipiente in festo Sancti Michaelis anno Domini M° quingentesimo quadragesimo primo summa,* 1540 l.; récépissés des chanoines, de Marcillac, Chappuys, etc. — « Compte fait entre Jacques Vaussier et Guillaume Moncuyt des rentes seigneuriales dues à Préaulx », 1554. — « Compte de Mathieu Bignon, l'un des chappellains du collège des Clémentins et distributeur du chœur de l'église N.-D. de Rouen, 1587-1588. » — « Registre sommier sur lequel tous les biens, cens, rentes et autres revenus appartenant en commun au chappitre de l'église métropolitaine de Rouen sont expliqués. » — Tableau des baux des années 1701, 1702. — États des revenus, des recettes et dépenses du chapitre. — État du bien et revenu de MM. du chapitre de Rouen en 1675; total, 32,016 l. — Bref état de la recette faite par MM. du chapitre : chaises de l'église, en 1741, 3,186 livres; en 1743, 2,142 livres. — État des rentes foncières nommées le Clerc de ville, 1759. — Les obits de la grande cédule. — États des aveux et des baux.

G. 4455. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1525-1784. — Procès en la vicomté, au bailliage, au parlement, aux années 1540, 1541, 1543, 1544, 1545, tant contre Jean Morel et Colette Du Criel, sa femme, se disant héritiers bénéficiaires de maître Guillaume Du Criel, prêtre, receveur de la fabrique aux années 1521-1524, pour le payement de reliquats de comptes, que contre maître Jean Le Blond, avocat en la cour, procureur dudit Morel, aux fins par MM. du chapitre d'avoir réparation des termes injurieux employés contre eux par ledit Le Blond, dans un écrit en forme de plaidoyer du 14 décembre 1540, désavoués par ledit Morel. — Information contre Guillaume Du Criel, procureur de la fabrique, au sujet de bois qu'il était accusé d'avoir pris aux chanoines pour une maison qu'il faisait bâtir à Répainville; déposition de Laurent Becquet, maître charpentier en la ville de Rouen, alors âgé de 30 ans ou environ, 10 novembre 1525; — des maçons de l'église, Nicolas De Caux, Pierre Vatier, Pierre Bellefin, Nicolas Lyégart, Robin Delahaye, 20 septembre 1525. — Autre procès contre Laurent de Maromme, l'un des capitaines de la ville, autre receveur du chapitre, 1514. On voit par une requête de ce comptable que, durant les premiers troubles de l'an 1562, les papiers des chanoines avaient été pillés, et que lui-même avait été détenu prisonnier, pendant 2 mois, dans la tour du Colombier. — Mémoires de frais et débours faits par les procureurs du chapitre au Grand Conseil contre André Mol de Lurieux, avocat aux Conseils, successeur aux pratiques de maître Couet de Montbayeux, 1741. — Procuration donnée par le chapitre aux demoiselles Le Febvre de Malortie, pour administrer tous les revenus du chapitre de Rouen, 1784.

G. 4456. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 94 pièces, papier (3 imprimées).

1527-1750. — Pièces de comptabilité du chapitre. — Affiche pour le bail de la recette générale du bien et revenu de l'église de Rouen, de Saint-Michel 1693 à 1702 (Imprimé). — États des reveuus et des charges; fragments de comptes, pièces relatives à des procès avec différents receveurs, Laurent de Maromme, fin du XVIe siècle, Martin Regnard, 1608, Charles De Laistre, 1655, Dumontier, 1724. — Mémoires des terres acquises par MM. du chapitre de Rouen depuis l'année 1555 jusqu'en l'année 1642, qu'ils ont payé les droits d'amortissement desdites terres. — Baux de la recette du Clerc de ville. — Lettre adressée à Dumontier, receveur général du chapitre, par M. Candau, curé d'Angerville-l'Orcher, en faveur de M. Tardif, prieur de Saint-Sauveur-la-Campagne, au sujet de la pension due au chapitre sur le bénéfice de cette dernière paroisse, 1724.

G. 4457. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 197 pièces, papier.

1668-1721. — Pièces de procédures concernant l'apurement du compte de Jean Prudhomme, receveur à forfait de MM. du chapitre, comme subrogé, par acte du 28 juillet 1688, aux droits des sieurs Autin et d'Orival, autres receveurs, ledit compte fait et arrêté avec les héritiers de M. de la Morlière, prenant fait et cause pour ledit Prudhomme. — « État du produit de la recepte générale du chapitre suivant les baux à ferme faits aux particuliers 1687. » — État de ce que les fermiers du chapitre doivent à la Pentecôte, Saint-Jean, et Saint-Michel 1689. — Compte que rend Jean Prudhomme, fermier du chapitre, 1694. — Mémoires, inventaires de pièces, quittances, etc.

G. 4458. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1606-(copie)**-1668.** — Procès au parlement, en 1668, entre Raoul Bretel de Gremonville, chanoine et doyen de Notre-Dame de Rouen, conseiller au parlement, d'une part, et Nicolas Paris, chanoine et archidiacre du Vexin-Normand en ladite église, et autres dignités, d'autre part, au sujet du pouvoir de présider en la rendition des comptes du receveur général. — Mémoires, assignations, extraits de délibérations capitulaires à ce sujet.

G. 4459. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1591-1593. — Pièces justificatives du compte de l'archevêché, le siège vacant.—Mandement pour faire payer 4 écus sol, « pour aider au bâtiment de l'église et monastère des Capuchins suyvant qu'il a esté cy-devant ordonné, et ce en considéracion et recongnaissance de plusieurs sermons faits par le P. gardien desdits Capuchins en l'église de céans depuis Pâques jusques au jour de Pentecôte aux jours de fêtes, aux 3 jours de Rogations, etc., » 3 août 1592. — « Déclaration du pain qui a esté baillé aux prisonniers étant aux prisons de la cour archiépiscopale, par Jehanne De Fresnes, veuve de défunt Jeh. Le Mareschal, boulanger du chapitre, du 10 mai 1591 à semblable jour 1592. » Parmi les prisonniers, frère Jacques Corneille. — Quittances de Jean, évêque de Rosse, évêque suffragant, 200 livres par an, 2 octobre 1591 ; — des grands vicaires, Péricard, 19 septembre et 18 décembre 1592, Sequart, 1er septembre et 19 novembre même année; de l'official Guernier, 22 mai 1592, 24 juin 1593 ; du scelleur Bigot, 15 septembre 1592 ; du promoteur Cossart, 5 mars 1593. — Quittance de maître Hubert, qui avait prêché l'avent de 1591 et le carême de 1592 en la cathédrale ; on lui avait attribué 40 livres à prendre sur le déport de la cure de Saint-Patrice qui avait été adjugé au curé de cette paroisse maître Dujardin, 27 juillet 1592, 8 janvier 1593.

G. 4460 (Liasse.) — 54 pièces, papier.

XVe siècle — 1789. — Divers inventaires partiels des documents conservés dans les archives du chapitre de Rouen. — Inventaires de pièces produites à l'occasion de procès. — Notice du XVe siècle : « Les lettres des chartres et autres enseignements de chappitre de Rouen sont en VIII^{xx}XI coffres. Desquelles celles des rentes et revenues dedens la ville de Rouen sont en XXIX coffres, lesquelz sont dedens les armaires en chappitre quotées Rouen, qui est pour la première partie de l'inventaire ». — Fragment d'un inventaire des titres de l'archevêché, XVe siècle : « Ung fardelet de lectres en papier et parchemin, logées ensemble, touchant le descord de la rivière et du moulin de Maromme. » Les pièces se trouvaient, comme celles du chapitre, classées dans des coffrets, marqués au bout en lettres et en lettres d'*algorisme*.

G. 4461. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 151 pièces, papier.

1570-1615. — Pièces de procédures concernant des procès entre le chapitre et Jean Le Blanc, curé de Montagny, 1601 ; — Philippe Goudot, curé de la 2e portion de Plasnes (dîmes et portion congrue) ; — Jean-Pierre Ballue, maître des Comptes, héritier de son frère, Adrien Ballue, chanoine (réparations d'une maison canoniale occupée par ledit Adrien) ; — Guillaume Hérambourg, 1er huissier en la Chambre des Comptes ; — Jean de Mouchy, curé de Smermesnil ; — Guillaume Auber, sieur de Montigny ; — Claude Caron, bailli de Martinéglise, 1603 ; — les religieux de Longueville, 1615. Les dites pièces ne concernent que des commencements d'instances et provenaient du cabinet d'Amboise Marc, procureur du chapitre.

G. 4462. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Vers 1400 — Fin du XVIIIe siècle. — Lettres diverses concernant le chapitre. — Lettres de Hue de Donquerre, bailli de Rouen, à une personne qu'il qualifie « de très chiers et amé frères. » Il l'informe « que maître Tristan Dubos, son cousin germain, était venu devers lui, ainsi qu'il dînait en son hôtel, en la compagnie de Raoul d'Anquetonville, et lui avait dit que Jean de Thimencourt était à Paris ». Il prie son correspondant « de se garder. Il n'a point de confiance, vu ses parolles, en tels geunes gens qui n'ont sens ne bien en eux, et aussi considéré qu'il est banny du royaume de France, et si est bien taillés de faire du mal » dont, ajoute-t-il, « je vouiroye qu'il fut noyés, car il n'a que perdre, et se a de très mauvès garçons en sa compaignie. Si veul bien et vous prie que vous en parles à Messeigneurs de cappitre, qui se gardent et especialement à maistre Robert D'Estouteville, s'il vous semble que bon soit. Je leur en eusse escript, mais maistre Robert de Lyvet me dist que ce n'étoient que menaces de picars... Escript à Paris le XXVIIe jour d'avril à XII heures. » — Lettre du cardinal de Bourbon à l'un de ses vicaires généraux, Jean Bigues ; il lui recommande M. Brouet, qui allait à Rouen prendre possession de sa prébende, et le prie de se rendre près de lui : « Je finiray en priant Dieu, Saint-Désir, qu'il vous continue ses saintes grâces. A Paris le VIe de juillet 1574, Votre bon maistre et amy C. Cardinal de Bourbon. — Copie d'une lettre adressée au commandeur de Grillon en faveur du pauvre curé de Montfort, doyen de Pont-Audemer, détenu prisonnier, ni signée, ni datée, mais certainement de 1593. — Requête du chapitre au Parlement contre Jean de Brèvedent, lieutenant général du bailli de Rouen, au sujet des poursuites faites criminellement par celui-ci postérieurement à l'insinuation du privilège saint Romain, contre un particulier qui avait voulu dérober les chevilles des artilleries sur les remparts de la ville. — Requête des maîtres et gardes du métier de cordonnerie à Rouen, au sujet d'un étal de cordonnier placé au long de la croix, dans le marché (de la Calende), « chose qui étoit contre les reigles, coustumes et ordonnances du métier, » fin du XVIe siècle. — Lettre de M. de Chaumont, garde de la Bibliothèque du Roi à Mgr de Harlay, archevêque de Rouen ; il demande des reliques pour le Roi : « Depuis que l'en a sceu que Sa Majesté vouloit avoir un reliquaire dans son oratoire, toutes personnes dévotes, et mesme quelques-uns de Messieurs les Prélats, lui ont donné des reliques les plus sainctes et les plus asseurées. » Le Roi en désire de saint Romain. M. de Chaumont prie l'archevêque de lui en procurer, Saint-Germain, 18 décembre 1638. — Supplique d'un pauvre homme de journée, du bourg de *Dernestal*, 1640 ; — de Georges Factumères, chapelain du chœur de la cathédrale, fin du XVIIIe siècle.

G. 4463. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1728-1756. — Lettres de divers musiciens, concernant, pour la plupart, la maîtrise de la cathédrale : Françoise-Antoine Fouet, maître de musique à la cathédrale de Lisieux, 21 février 1728 ; — Fouet, son frère, maître de musique de la cathédrale de Coutances, 29 février, même année ; — Montjoye, musicien de Saint-Germain-l'Auxerrois, 19 octobre 1741 ; — L. Homel, maître de musique de l'église de Paris ; il recommande M. Goulet, l'un de ses clercs ; il atteste que ce musicien a fait chanter, à Notre-Dame, un motet à grande symphonie avec un applaudissement unanime de tous Messieurs et des connaisseurs, 12 mai 1741. — Ayant appris que la maîtrise de Rouen était vacante par le départ de M. Madin, Lassus, prêtre, maître de musique de la cathédrale du Mans, demande à le remplacer, 15 mai 1741. — Lettre de Guillery, maître de musique de Saint-Germain-l'Auxerrois, en faveur de Lassus, 17 mai, même année. — La même place est sollicitée par Cavignon, prêtre, maître de musique de l'église de Mâcon, et par Lesueur. — Lettre de M. Fanton, maître de musique de la Sainte-Chapelle à Paris, à M. Toutain, maître de musique de la cathédrale de Rouen : « M. Stouet nous a fait icy un grand récit de votre motet de la Conception. Je prends beaucoup de part aux éloges que vous recevez dans votre patrie. Vous faites mentir le proverbe : *Nemo propheta*

in patria sua. En retenant M. Sionet, vous lui avés fait perdre 60 livres, qu'il auroit gagné par des processions qui se sont faites icy pour la Rédemption des captifs. C'est moi qui avois entrepris celle des pères de la Mercy, qui ont duré trois jours. Le 1er jour, j'ay donné mon *Te Deum* à tymbales et trompettes, qui a fait un effet merveilleux et a été très bien exécuté et très applaudi, « 16 décembre 1750. — Pélisson s'offre pour remplacer Toutain, qui s'était brouillé avec le chapitre, Clermont, 11 août 1753. — Autre demande de Trabouillet, maître de musique de l'Insigne église de Saint-Diez en Lorraine, 4 juillet 1753. — Attestation de M. Goullet, maître de musique de l'église de Paris, en faveur de M. Aubert qui demandait la maîtrise de Rouen, 22 mars 1756. — Ingrain, organiste de Saint-Etienne-du-Mont, et Olivier, organiste des Grands-Augustins, demandent à être admis au concours ouvert par le chapitre de Rouen (sans indication d'année). — Tenaille, chanoine de Saint-Jean-le-Rond, informe un des chanoines de Rouen du succès remporté par Fromental, maître de musique de la cathédrale de Rouen ; ce dernier avait fait chanter, à Notre-Dame de Paris, un motet à symphonie qui avait fait l'admiration de tous les connaisseurs.

G. 4464. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1720-1767. — Lettres adressées au chapitre de Rouen par des chanoines étudiants, pour être dispensés de comparaître aux chapitres généraux ou pour obtenir paiement de leurs pensions : Chaillou, 1721, Denis, 1727, Duguesclin, 1727, de la Bellonnière, 1723, Mergé, 1730, 1735, Le Clercq, 1726 et Le Clerc de Bauberon, 1767. — Autres lettres de Bridelle, chanoine, au sujet de la juridiction des testats et du franc-salé; — de M. Houel, doyen d'Andely, et de M. Fouquet de Belle-Isle (datée de Bisy, 20 mai 1723), au sujet des droits honorifiques prétendus par ce dernier en l'église collégiale d'Andely ; — de l'abbé Terrisse : il s'estime heureux que le chapitre ait pu obtenir pour l'église 4,000 livres, et ne serait point surpris si cette somme se trouvait réduite à 10,000 écus, malgré tous les soins que s'était donné l'archevêque, Versailles 15 décembre. — Dans une autre lettre, Bridelle annonce que l'évêque de Dol veut bien se charger de l'ordination pendant la vacance du siège, qu'il a pris toutes ses mesures pour son voyage et qu'il se servira de son équipage et de ses chevaux, 9 décembre 1722.

G. 4465. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

Commencement du XVIe siècle — 1787. — Lettres d'affaires adressées à divers chanoines et agents du chapitre, Benard, 1573, de Bouju, 1689 (relativement au décret de la terre de Blaise), Langlois, chantre de la cathédrale, 1613, Le Riche, 1637, Desjardins, sieur de la Chaussée, 1640-1650, Briffault, 1643, Caresmel, 1646, Barbé, 1652, Ridel, 1666-1680, de la Hogue, 1677, M. de Hincourt, promoteur général, Hercent, 1686, Coustey, intendant des affaires du chapitre, 1720, Hacquett, 1723, Grésil, 1730, Davoult, grand chantre, 1733, du Tot-Fronton, 1735, le Baillif-Mesnager, intendant des affaires du chapitre, 1735, de la Bellonnière, 1737, Lucas, 1739, Benard, 1753, de Saint-Aubin, 1768, Cornet, Toustain, Dumontier, receveur du chapitre, 1730-1734. — Lettre de M. de Honcourt : « Monsieur le distributeur Me Nicolle de la Chesnaye, je me recommande à vous tant comme je puis. Mon compère Toussaint de Bouteilles m'a dit aucune chose dont vous lui avés parlé... Et à Dieu soiés que vous doint ce que desirés. Escript à Honcourt, ce mercquedi XXIIIe jour d'octobre, le tout vostre, de Honcourt. » — Lettre adressée au procureur de la fabrique : « Monsieur le procureur, toulte humble recommandation premise, je vous assure que ce jourd'hui ay escript par messager à M. de Hagranville (le curé du lieu), qu'il ait à vous bailler la somme de 55 livres pour les pardons... Et à Dieu, monsieur le procureur..... De votre maison de Ponthoise près la Belle-Croix, le XIX de janvier 1559; votre très humble serviteur à jamais, Jehan Fallet, curé de Broville. » — Paisant, prêtre, demeurant à Colleville, expose à M. Le Riche, chanoine, la pauvreté de cette paroisse : « Le bénéfice souffre par suite de la misère du temps. Il y a 50 acres de terre qui ne se labourent pas par la pauvreté. » Il en offre 260 livres, 5 octobre 1638.—La Vallée écrit, de Caen, 28 août 1639, à M. de la Chaussée (Desjardins) : « Pour la graine que vous nommés colsac, vous me faictes trop d'honneur de m'en donner advis, puisqu'il y faut sy peu de labeurs comme vous m'escrivez. Sy vous avez agréable de m'en euvoyer ce qu'il vous plaira, je l'esprouveray sur les terres de M. le procureur général, et sy elles se portent bien par deça, nous en ferons peupler sur les votres selon les occurrences. Je croy que vous avés bien sceu que en ceste ville il s'est ellevé une sédition populaire contre le monopolier, qui de faict et de force ont ruyné 7 à 8 maisons, tant des droictz que de la gabelle, au particulier employé dans les partis, qui n'a peu estre appaizé que de ce

jour par la présence et travail que Mᵉ de Matignon y a apporté avec les mere, eschevins de la ville et la noblesse qui l'a assisté. » — L'abbé de Sauchay, nommé par le chapitre pour faire le sermon du prisonnier, prie les chanoines de le dispenser de cette charge, à cause du mauvais état de sa santé, 14 avril 1744. — Le Bel, prieur du Mont-Saint-Michel, informe le chapitre que le sieur Duval était arrivé au Mont-Saint-Michel le 28 août 1746. — Le chanoine Bonnel, occupé à prêcher un carême, s'excuse de ne pouvoir aller prendre part à l'élection du doyen, Paris, 9 mars 1750. — Lettre de l'abbé Dillon, datée de Paris, le 13 mars de la même année, pour annoncer qu'il va se rendre à Rouen pour cette élection. — Lettres relatives à la prébende de Nécy, appartenant, dans les derniers temps, à M. Leclerc de Bauberon.

G. 4466. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1572-1755. — Lettres diverses relatives aux affaires du chapitre. — M. Morel, curé de Montrigaud en Dauphiné. « Pourvu de cette cure sous le vocable de saint Romain, il n'a trouvé ni personne ni livre qui pût lui apprendre ce que ce saint avait été, en sorte qu'il se trouvait aussi digne de blâme que les Athéniens qui, du temps de saint Paul, adoraient un Dieu inconnu. On faisait la fête de ce patron aveuglément, le 18 novembre. » Il fait observer qu'il y avait un autre saint Romain qui n'avait pas été évêque, mais martyr, 1744. — Lettre du prieur et commandant pour le Roi au Mont-Saint-Michel. Il refuse de consentir à ce que la pension du sieur Duval ne soit que de 500 livres au lieu de 600, prix fixé par le Roi : « Cet exilé, d'un très mauvais caractère, donne plus d'embarras que tous les autres exilés, » 15 juillet 1750.

G. 4467. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

XVIIᵉ siècle — 1771. — Lettres de chanoines, de chapelains et autres concernant les affaires du chapitre. — Demande de secours au chapitre par L. Ballue, étudiant : *L. Balutius canonicis Rotomagens S. P. D... Bene Valete, et me in stadio legali currentem, juris vestri studiosissimmum, benigne adjuvate.* — Annonce au chapitre, par M. Rose, chanoine et chancelier, du décès de son frère, Louis Rose, décédé ce même jour à Paris, 17 décembre 1739. — Lettre de M. de Grimaldi, vicaire général, au sujet de sa nomination à l'archidiaconé du Petit-Caux Paris, 20 juin 1740. — M. Noël de Sainte-Marie remercie le chapitre de lui avoir donné avis du décès de l'abbé de la Londe, haut doyen, ainsi que du jour fixé pour l'élection de son successeur au doyenné; Sainte-Marie l'Aumont 1750. — Denize prie l'abbé Cornet de vérifier, dans le livre *Benedictus Dominus in donis*, si les fiefs de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque y sont relatés et si la directe y est désignée. Il s'agissait d'un procès avec MM. d'Auneuil, Lemonnier et les Chartreux, 13 janvier 1752. —M. Osmont, curé de Londinières, s'excuse de ne s'être pas rendu au chapitre de l'année dernière, sur le grand nombre des pauvres et une dépense fort honnête, dont il était à peine sorti, pour la réparation de son presbytère. Il prie le chapitre de le dispenser de comparaître le lendemain de la Saint-Michel prochaine, devant le chapitre; la récolte des fruits, qui est le seul bien qu'il ait dans la paroisse, plusieurs paroissiens malades et un vicaire qui n'a pu encore obtenir de pouvoirs, lui paraissent des motifs valables d'excuse, 16 septembre 1757. — Lefebvre annonce qu'il vient d'expédier de Paris, par le carrosse, à l'adresse des chanoines, pour la cathédrale, un bénîtier bien conditionné et conforme au plan et marché, le dit bénîtier pesant 12 marcs 6 onces et demi-gros; prix, 830 livres 15 sous, 27 mars 1758. — Lettre de Monnoye, prieur de Sausseuse.

G. 4468. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

XVᵉ siècle — 1698. — Lettres diverses adressées à MM. du chapitre de Rouen. — Requête de Mathieu Valen, maître ès-arts et conseiller en cour laye, demeurant à Dieppe. Il demande la place de bailli dans les terres de Martinéglise, en remplacement de feu Guillaume de Beauvais, décédé, pour le cas où Nicolas Auxcoullons, vicomte aux dites terres, ne serait pas nommé bailli, sans date, fin du XVᵉ siècle. — Requête des frères mineurs de Rouen *conspicuis et colendis dominis canonicis cathedralis ecclesie Rothomagensis.* Ils demandent un secours à l'occasion de leur chapitre général, qui devait se tenir à Rouen à la Pentecôte suivante, « *ad quod numerosam valde fratrum multitudinem diversis ac longinquis e nationibus pro religionis manutenentia convenire necesse est.* (Sans date.) — Lettre de Marin Guernier et de Marian de Martinbos pour rendre compte de ce qu'ils avaient fait, à Paris, auprès des syndics du clergé, 7 avril 1567. — Lettre adressée au chapitre par ses sujets de Londinières, Clais et autres terres de *par deça*, pour être renseignés sur la conduite à tenir avec un nommé Chaillou, qui avait fait lire et publier un mandement à l'issue des messes paroissiales desdits lieux : « Nous ne faisons estat de aller par devers monsieur Chaillou, que n'ayons de vos nouvelles, si ne nous envoye quérir prisonniers. Sans date, fin du XVIᵉ siècle.—

Lettre de Marian de Martinbos au sujet de la réconciliation à opérer entre le chapitre et le cardinal de Bourbon, Mantes, pénultième de mars 1594. — Guillaume Le Danoys « envoyé par le chapitre vers ledit Martinbos, lui porter lettres missives à Mantes, ayant été volé et robé sur le chemin avec grand danger de sa vie, » demande à être payé de son voyage; on lui donne 2 écus et demi, 25 avril 1594. — Lettre du chanoine Behotte au sujet des contestations entre le chapitre et la Chambre des Comptes pour les préséances, Paris, 13 avril 1618. — Certificat de Charles Des Marests, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, en faveur de François Delamare, sous-clerc de cette paroisse, 4 septembre 1652. — Lettre adressée à MM. du chapitre par Anne-Marie-Louise d'Orléans; elle a su qu'ils étaient dans le dessein d'agir contre le sieur de Bétancourt pour une affaire qui lui était arrivée depuis peu; elle savait que ce n'était qu'un *rencontre* et non un combat prémédité; elle les prie, en sa considération, de ne faire aucune poursuite, et les assure « qu'elle tiendra la main à ce qu'ils aient tout sujet d'estre satisfaicts de la conduite dudit sieur de Bétancourt », Vernon, 20 juillet 1663.

G. 4469. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1573-1763. — Lettres adressées au chapitre de Rouen. — De Montboyssier, délivré par le privilège Saint-Romain, en 1573, écrit au chapitre pour être défendu contre ceux qui prétendaient que ce privilège ne pouvait servir qu'à ceux du diocèse de Rouen, 3 septembre 1583. — Lettre de Charles de Lorraine pour engager les chanoines à se prêter à l'établissement que la maréchale de Joyeuse et quelques dévotes personnes voulaient faire d'un monastère de Carmélites à Rouen, Reims, 14 mai 1591. —Lettre de M. Joly, au sujet de la bulle relative à la suppression des fêtes : « La suppression de la solennité de la Conception de la Vierge étonne beaucoup de monde. » Il expose qu'il lui sera difficile de trouver des Suisses, à moins de 100 écus pour un homme, ou à 250 livres avec un habit. « Ils ont presque tous leurs femmes, et l'on ne choisit pas aisément, parce qu'ilz ayment mieux la guerre que d'avoir soing de chasser le monde, et qu'ilz voyent que leurs compagnons ont icy ou dans Notre-Dame de bons appointements, » Paris 19 mars 1643. — Lettre de remerciement de Mgr de Bezons, Paris, 17 octobre 1721. — Lettre de frère Denis de Saint-Clément, ministre provincial des religieux Pénitents, au sujet d'un religieux (le père Mathieu), auteur d'un libelle diffamatoire et très séditieux contre toute la Congrégation. Il refuse de renvoyer à Rouen ce confrère dangereux, auquel le chapitre et M. Delan, pendant la vacance du siège, paraissaient avoir pris intérêt, 21 janvier 1722. — Lettre de M. Delan, à la suite de la visite qu'il avait faite au père Mathieu; en Sorbonne, 20 janvier 1722. — Lettre de Croisé (de Dieppe) au sujet des persécutions que la supérieure et le chapelain de l'Hôtel-Dieu faisaient endurer à sa sœur, 18 décembre 1731. — « Un officier ingénieur de S. M. prétend avoir trouvé un procédé pour faire sonner facilement par deux personnes la cloche Georges d'Amboise, » 6 août 1735. — Lettre de Robinet, chanoine de Paris : il informe ses anciens confrères de Rouen de la nécessité où se trouve le chapitre de Paris de vendre une tapisserie donnée par l'abbé Des Roches, du temps de Richelieu, et qui représentait les principaux mystères de la religion. Cette tapisserie avait coûté 20,000 écus. On la donnera pour 18 ou 20,000 livres. Elle se composait de 16 pièces et avait 60 aunes de long, 29 juillet 1732. — Delan, détenu à Sainte-Pélagie, s'excuse de ne pouvoir prendre part à l'élection du haut doyen, 9 mars 1750. — Lettres des religieuses des deux monastères de la Visitation, relatives aux fêtes de la béatification de leur fondatrice, 1752. — Lettres de Le Clercq : nouvelles de la santé du Cardinal, 6 septembre 1757. — Lettre de Cotton des Houssayes, datée de Sorbonne, 25 novembre 1759, au sujet de l'affaire de M. de Bauberon. — Lettre de l'archevêque de Reims adressée à Mlle de Moy, au sujet du paiement des pensions, 19 janvier 1763. — Lettres, sans date, du chanoine Grésil, relatives au décès de M. l'abbé Chaussay; — de Terrisse, pour informer le chapitre de la nomination du cardinal de Tavannes à la place de proviseur de Sorbonne; — de Thomas du Fossé, au sujet de la réparation d'un chemin.

G. 4470. (Liasse.) 42 pièces, papier.

1719-1740.—Lettres adressées au chapitre de Rouen. — M. Gosselin prie les chanoines d'être favorables à la réception de son frère Bon-Charles Gosselin, en faveur duquel il avait résigné son canonicat, à charge d'une pension de 200 livres; il demande les draps de l'église, autrement dit le titre de chanoine honoraire, Vaudreuil, 11 juin 1719. — M. De la Tour, lieutenant général aux Andelys, demande que les pénitents de cette ville soient chargés de la station du carême, 1722. — M. de Marchantmont, chanoine honoraire, âgé de 67 ans, demande à être dispensé de comparaître, le 17 août, au chapitre général, Sainte-Croix-sur-Buchy, 14 août 1726. — M. Hacquett prie les chanoines de recevoir son petit neveu Jean-Georges Le Baillif-Mesnager à la prébende qu'il avait résignée en sa faveur, 7 décembre 1731. — M. de Marchantmont les prie

de mettre M. Pinchard, docteur en théologie, en possession de la chapelle Saint-Barthélemy, qu'il avait résignée en sa faveur, Sainte-Croix-sur-Buchy, 26 juillet 1732 — M. Bridelle demande à être dispensé de l'obit du sel; Amiens, 12 août 1733. — M. de Canappeville demande aux chanoines de recevoir son neveu à la prébende de Nécy qu'il avait résignée en sa faveur, 9 avril 1733. — Lettres du chanoine Grésil : « J'ay remis, suivant vos ordres, à M. Romieu, avocat au Conseil, les 8 louis qui avaient été confiés par M. le curé de Fallaise pour contribuer aux (frais des) lettres de grâce de Dubuisson et complices (délivrés en vertu du privilège Saint-Romain). Elles ont été adressées avant-hier à Mgr l'archevêque par Mme la comtesse de Chatelus. C'est notre prélat qui opère ces merveilles dans son diocèse. Que son règne soit long, etc., » 29 mai 1737. — Lettres du même : « On commencera mardy à charger dans le bateau les marbres de votre autel. Dans la même semaine, il partira, » 9 mai 1737. — « Le doreur me sollicite pour qu'on luy renvoye de Rouen l'agneau paschal et autres morceaux à dorer. Il ne m'a pas été possible depuis huit jours d'approcher des ministres agités des couches de la Reine qui devoient estre chaque jour, » 18 juillet 1737. — Godefroy, desservant à Hambures, est éloigné en vertu d'ordre du Roi, 1738.

G. 4471. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1741-1762. — Lettres adressées au chapitre de Rouen. — Anger, doyen de Mortain, prie les chanoines de l'informer s'il est d'usage que leurs maisons soient imposées pour les réparations à faire aux presbytères des paroisses où elles sont situées. Les habitants de Mortain s'étaient avisés de taxer les maisons canoniales, sises à Mortain, pour la construction d'un presbytère neuf, bien que la collégiale leur accordât un autel dans son église pour le desservice de leur paroisse, et qu'ils ne contribuassent en rien aux réparations de l'église, du clocher, des orgues, ni même de l'horloge, la seule de la ville, 18 novembre 1742. — M. Flavigny prie les chanoines de recevoir son neveu, Louis-Maxime Flavigny, au canonicat qu'il avait résigné en sa faveur, 14 octobre 1748. — Sœur Belard, supérieure de la Visitation, remercie les chanoines de la faveur qu'ils lui avaient faite de promettre de venir processionnellement, le mercredi 16 août, à la messe solennelle pour la béatification de la bienheureuse mère Jeanne-Françoise de Chantal, 10 août 1752. — Mouchard, curé de Douville, prie les chanoines de contribuer aux travaux de son église, notamment à la décoration du sanctuaire : « L'église, qui estoit sans chaire, presque sans autel, sans sacristie, sans contretable, est maintenant enrichie d'une chaire, d'un chœur réparé en tombes neuves, d'un sanctuaire élevé au-dessus du chœur de deux marches, d'un autel posé sur une 3e marche, d'une contretable qui était très jolie et faisait l'admiration d'un chacun, » 1753. — Le chanoine Desmoulins, infirme, vieux, retiré à Falaise, prie les chanoines de recevoir son neveu au canonicat qu'il avait résigné en sa faveur, 14 novembre 1756. — Le curé de la Feuillée (la Feuillie), Le Halleur, demande un vicaire pour sa paroisse, qui comptait alors plus de 2,000 âmes et de 16 à 1,800 communiants, 1758.

G. 4472. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1726-1752. — Lettres adressées à M. Cuquenelle, chanoine de Rouen, par Boutigny, curé de Beaumont, 18 juin 1726 : « Depuis le synode, que j'eus l'honneur de vous représenter la misère des pauvres habitants du Grand et Petit Parc, j'ay attendu avec impatience quelques secours de la part de MM. du chapitre. Jusqu'à présent je n'ay point encor reçu aucunes nouvelles, quoyque la misère augmente tous les jours. Est-il possible, monsieur, que je seray chargé tout seul du soulagement de ces misérables, sans que MM. les gros décimateurs entrent dans mes peines? *Clamant nudi, clamant famelici, conqueruntur et dicunt, etc.* Jamais il ne fut un temps plus favorable pour exercer la charité, » 18 juin 1726; — par M. Villeneuve, de Gisors; manque de fonds à Gisors pour le soulagement des pauvres, particulièrement des pauvres honteux, qui n'ont ni pain, ni habits, ni bois dans une saison aussi rigoureuse, 13 janvier 1729; — par le chanoine Grésil (datée de Paris, 27 janvier 1751); il parle de l'affaire du chapitre avec le duc de Penthièvre, il rend compte de ses démarches auprès du chancelier, en recommandant aux chanoines une grande discrétion : « Il seroit à propos de n'ouvrir ma lettre qu'au chapitre vendredy, parce qu'il y a toujours des oreilles étrangères et curieuses dans la sacristie, qui pourroient reporter dans le quartier Saint-Nicaise ce que j'ai mandé. »

G. 4473. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1727-1784. — Lettres adressées à M. Le Bourgeois de Belleville, chanoine, intendant des affaires du chapitre, au sujet des biens des chanoines, des réparations d'églises, etc... par des curés, des avocats et autres personnes : Boutigny, curé de Beaumont; — Le Gendre, curé de Saint-Pierre-l'Avis (réédification du chœur de Thiou-

ville); — Samson, curé de Douville; — Lepreux, curé de Roumare; — Julienne, curé d'Amfreville-les-Champs; — Ruppierre, curé de Thiouville; — Thoué, curé d'Hermanville; — Liégeard, curé d'Amfreville. — Lettre de M. Croisé, de Dieppe, 1731 : il disculpe sa sœur, religieuse, du reproche que la supérieure de son couvent lui faisait d'être endoctrinée et de parler trop hardiment des matières du temps. — Lettre de M. Robinet, 15 octobre 1730 : « Je désire, au moins autant que vous, le succès de la lotterie pour décorer l'église de Rouen. J'allai, il y a quinze jours, dîner chez M. le curé de Saint-Sulpice, à dessein de lever l'obstacle qu'il a mis à ce dessein. Je l'ai trouvé peu disposé à concourir à une bonne œuvre. Il compte que son église sera finie en cinq ans. C'est beaucoup éloigner notre décoration. »

G. 4474. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1757-1765. — Lettres adressées à M. Le Clercq, chanoine de Rouen, théologal et intendant des affaires du chapitre, par les religieuses du Saint-Sacrement, au sujet du rétablissement de leur maison. — Lettre de la sœur Saint-Louis : « C'est la reine Anne d'Autriche et Thérèse d'Autriche qui, l'une et l'autre, ont esté les premières protectrices de cet institut. » — Lettres des sœurs Le Bel, Le Clercq du Tilloy. — Lettre de M. Jehan de Beaumont, curé de Saint-Nicolas de Rouen, 1757-1760.

G. 4475. (Liasse.) — 61 pièces, papier;

1757-1766. — Lettres écrites à M. Le Clercq, chanoine de Rouen, intendant des affaires du chapitre, par son cousin Forcedebras, et par sœur Cécile Forcedebras, de la Visitation Sainte-Marie; — par Denis Eustache Fourmont, procureur du Roi de police à Gisors; — par Lemarchant de Tronville. — Forcedebras, clerc de procureur à Paris, exprime la crainte que ce titre ne le dispense pas du tirage au sort; il demande s'il ne serait pas plus sûr de s'engager par inscription à étudier en droit. On avait annoncé que le duc d'Orléans avait offert au Roi de commencer le tirage par ses domestiques. Forcedebras se plaint d'ailleurs de son procureur, Me Huguet : « Travailler sans relâche depuis le commencement de la semaine jusqu'à la fin, ne connaître ni fête ni dimanche que par une messe basse souvent entamée, se lever à 7 heures et n'être pas encore au lit à minuit, essuyer des brutalités lorsqu'on n'est pas au chantier à l'heure d'étude, du reste fort bien, » 27 décembre 1757. — Lettres de M. Lemarchant, chanoine d'Amiens : « Je souhaite que l'affaire du préfet des jésuites de Rouen (Mamachi) n'ait point de mauvaises suites pour lui. Elle aurait dû rendre ses confrères plus circonspects. Je crains cependant que ceux d'Amiens ne s'attirent aussi des désagréments par une version latine que le préfet en rhétorique vient de dicter ici à ses écoliers, et dont il a donné la traduction en français que vous trouverez ci-jointe, » 4 avril 1759. — « Il est arrivé ici des lettres-patentes, enregistrez au parlement pour la confirmation du collège; le nombre des régens est fixé au nombre de cinq pour les humanités, un professeur de rhétorique et deux pour la philosophie avec un principal. Le Roy veut que l'enseignement public de la théologie soit continué chez les Dominiquains, ainsi qu'il l'était ci-devant suivant la fondation. En conséquence les deux professeurs nommés par notre évêque (et qui enseignaient la théologie depuis Pâques au collège) sont congédiés. Je doute qu'il soit content de cette disposition. Il est actuellement dans le cours de ses visites. M. Houleau, chanoine de Saint-Nicolas, directeur des religieuses de la Visitation et maître des conférences de théologie, est mort hier au soir après une maladie assez longue, » 23 juin 1763. — Lettre de l'abbé Trouvain, d'Amiens : « Il se fait de grands mouvements sur nos côtes en bateaux plats. Nos gribannes d'Amiens et d'Abbeville ont eu ordre, la semaine dernière, de se rendre à Saint-Valery et s'y sont rendues. Mais que veut-on et que peut-on faire avec une pareille marine, propre tout au plus à faire la pêche des maquereaux? Tout ceci est un jeu, *ad populum phaleras.* »

G. 4476. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1445-1765. — Lettre de remerciement du cardinal de Saulx-Tavannes à M. Le Clercq, 30 juin 1757. — Autres lettres adressée au même par différentes personnes, A.-D. — Lettre de M. Bellot, curé de Saint-Cosme et Saint-Damien de Paris : « Vous savez l'exil de Mgr notre archevesque. Il est parti la nuit du 6 au 7, accompagné de deux de ses neveux. Il doit arriver aujourd'hui à Repaire, château appartenant à monsieur son frère, qui est à 4 lieues de Sarlat. Il a nommé quatre grands vicaires, qui sont MM. Renaud, Robinet, Lécluse, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et l'ancien évêque de Québec, » 12 janvier 1758. — M. de Brou, Intendant de Rouen, recommande le sieur Nepveu, ancien trésorier des gardes-côtes, lequel aspirait à la place d'agent et de receveur du chapitre, 5 janvier 1760. — L'abbé Cotton des Houssayes, se plaint de sa mauvaise santé, et annonce qu'il s'est mis, par une sorte de désespoir, entre les mains d'un fameux médecin, lettre datée de Sorbonne,

12 juin 1760. — Cousin, de Dieppe, entretient l'abbé Le Clercq de diverses affaires. — Daubeuf, curé d'Assigny, expose la misère de sa paroisse, affligée par *les véroles*, 1760. — Desmarquets (historien de Dieppe), se plaint du vicaire de Saint-Saens, dont étaient très mécontents les propriétaires et habitants et M. d'Oissel, le seigneur de la paroisse : « M. Marescot, vicaire général, veut, sous prétexte que le rituel dit que le prosne doit se faire *intra solemnia*, que le curé de Saint-Saens le fasse après l'évangile. Le curé de Saint-Saens, suplié par tous les habitants et propriétaires de continuer de le faire après la procession, a répondu à M. Marescot conformément aux désirs de ses paroissiens. A Saint-Saens, le prosne s'est fait de toute ancienneté après la procession, » de Cote-Cote, 5 novembre 1765. — M. Dormeau, curé de Gisors, prie le chapitre d'accorder des provisions pour la place de principal du collège, « à laquelle on croit que Mgr de Bellisle n'a pas droit de nommer, » 18 décembre 1746. — Paroisse de Bezu-la-Forêt accablée de pauvres en 1753. — A Gisors, en 1767, disette de vivres ; les deux tiers des habitants dans l'indigence; les journaliers sans ouvrage.

G. 4477. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1747-1763. — Lettres adressées à M. Le Clercq, par diverses personnes F.-N., notamment par M. Fossard (lettres datées d'Yvetot, 1763) ; — Lagneau, procureur du collège de Dainville, 1762 ; — Le Bel, recteur de l'Université. Ce dernier adresse à M. Le Clercq, son cousin, un Essai historique sur ses oncles, et le prie d'en faire hommage à l'archevêque, 25 octobre 1762; il lui annonce aussi la mort de M. Salmon, grand maître de Mazarin, son remplacement probable par M. Riballier, syndic de la Faculté. Il le prie d'appuyer son frère Le Bel, qui aspirait à la procure du collège Mazarin ; il avait fait présenter un traité de l'Incarnation, de M. Robbe, par M. de la Houssaye, à l'archevêque de Rouen, 24 novembre 1765 ; — il lui annonce que M. Riballier a été nommé à l'unanimité, 29 novembre 1762. — Lettre de M. de Miroménil : il recommande à M. Le Clercq, M. Cousture, curé de Sassetot, 18 février 1763.

G. 4478. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1748-1765. — Lettres écrites à M. Le Clercq par diverses personnes O.-V., notamment par Saint-Aulaire, Sencier, Tascher : « Vous avés un homme à Rouen qui s'est rendu très fameux par de nouvelles pompes qu'il a inventées et dont il a même fait à Paris des expériences qui ont supérieurement réussi. Il s'agiroit de vouloir bien vous aboucher avec l'homme (M. Le Rat) et de tirer de luy un manuscrit ou imprimé, contenant la qualité, les propriétés et le prix de ces pompes, tel en un mot que je puisse l'envoyer à une ville de province qui vient d'éprouver un incendie, » 23 mars 1758. — Lettre de Terrisse : « Je pars mardy pour Saint-Victor et j'y reçois mercredy M. l'archevêque, l'évêque de Rhodés, M. de Brou et une botte de grands vicaires. Toute cette compagnie restera chès moy jusqu'à samedy, et elle me causera un peu de tracas. Mille compliments à M. Sencier, notre ancien camarade cardinalitien. Est-il toujours bien gros ? » Rouen, 21 septembre 1760. — Lettre de M. Vallé : « J'ay été réveillé ce matin de bonne heure par la triple artillerie de la Grève, de la Bastille et des Invalides qui annonce le *Te Deum* qu'on doit chanter aujourd'hui à Notre-Dame en actions de grâce des exploits de M. de Broglie. Nous aurons vendredi prochain un service aux Invalides pour M. de Belle-Isle, où le père de la Neuville fera son oraison funèbre, » Paris, 3 avril 1761.

G. 4479. (Charte.) — 0m17c de hauteur sur 0m17c de largeur ; parchemin ; 1 sceau.

Vers 1160. — Bulle du pape Alexandre III, adressée à Rainier, chanoine et maître des écoles de Rouen. *Terram Sancti Romani cum capella a venerabili fratre nostro Hugone, Rothomagensi archiepiscopo, canonice tibi concessam, retenta sibi et successoribus suis annua pensione quinque solidorum Rothomagen, monete... confirmanus... Datum Senonis, VII Kl. julii.* — Sceau bien conservé.

G. 4480. (Charte.) — 0m17c de hauteur sur 0m27c de largeur ; fragment de sceau.

1128. — Charte de Henri Ier, roi d'Angleterre, adressée à P., première abbesse de Fontevraud, et au couvent dudit lieu. — « *Bonam vestram conversacionem considerans, peccatorum pondera meorum conspiciens, diemque extremum metuens*, il donne à ce monastère une rente de 100 livres de *rothomagensibus denariis*, à prendre sur sa monnaie de Rouen ; une autre rente de 30 marcs d'argent sur la ferme de Londres ; une autre de 20 marcs d'argent sur la ferme de Winchester. — Rouen 1228, *pontificatum romane sedis Onorio gubernante, Ludovico in Francia regnante*, etc. »

G. 4481. (Charte.) — 0m17c de hauteur sur 0m32c de largeur; parchemin.

XIIe siècle. — Charte de Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de Normandie, adressée aux archevêques de Cantorbéry et d'York, aux évêques de Londres et de Winchester, à tous les évêques, abbés, comtes, barons et à tous les fidèles, pour leur signifier la donation faite par lui, en 1130, à l'abbaye de Fontevraud, confirmée par l'autorité *domini et bone memorie Innocentii pape, summi pontificis*, approuvée par les évêques, barons et personnes du royaume et de Normandie. Il la confirme de nouveau, en annonçant l'apposition de son sceau. Présents Hugues, archevêque de Rouen... *Apud Carnotum, in octabis Epiphanie Domini peracta feliciter*. Rognée dans la partie inférieure. — Sceau perdu.

G. 4482. (Charte.) — 0m12c de hauteur sur 0m22c de largeur; beau sceau.

XIIe siècle. — Charte de Henri II, roi d'Angleterre, par laquelle il concède en perpétuelle aumône *Sancte Marie de Rothomago* et à Hugues, archevêque de Rouen, et à ses successeurs, *totum manerium de Bintheworda. Testibus Philippo, episcopo Baiocensi, Rotroldo, Ebroicensi episcopo, Thoma cancellario, Willelmo filio Ham., Guarino filio Geroldi, camerario, apud Northunt...* — Sceau bien conservé.

G. 4483. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m17c de largeur, parchemin ; sceau.

XIIe siècle. — Charte de C. (Constance), duchesse de Bretagne et comtesse de Richemont, portant confirmation de la donation que son mari G., duc de Bretagne et comte de Richemont, avait faite à l'église de Rouen, pour le repos de l'âme de son illustre frère, le roi Henri le jeune. — Sceau.

G. 4484. (Charte.) — 0m24c de hauteur sur 0m19c de largeur; parchemin ; sceau.

Fin du XIIe siècle.—Charte de Richard Cœur-de-Lion, portant confirmation, en faveur de l'archevêque, de l'église de Rouen, des évêques et des églises cathédrales de Normandie, *matricibus ecclesiss*, de dispositions relatives aux trêves : « *De occisoribus qui hominem in trewis et pace ecclesie occidunt et trewas infringunt, quod si si* (sic) *occisorem illum aliquis duello appellare voluerit, duellum illud in curia nostra tenebitur ; et si inde convictus fuerit, episcopus in cujus diocesi hoc factum est, emendam suam i novem libras de pecunia convicti, per manus justicie nostre, habebit. — T. B., archiepiscopo Turon., R., episcopo Andeg... Data per manum Johannis de Alencon, vicecancellarii nostri et Lexov. arch., prima die marcii, apud Chin., anno primo regni.*—Sceau très bien conservé.

G. 4485. (Charte.) — 0m30c de hauteur sur 0m22c de largeur ; parchemin ; sceau.

Fin du XIIe siècle. — Charte de Jean, comte de Mortain. Pour le salut de son âme et de l'âme du roi Henri, son frère, du roi Henri le jeune, son frère, qui a sa sépulture en l'église de Rouen, sur la demande de sa mère la reine Aliénor, il donne à l'église de Rouen, à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, et à leurs successeurs, la chapellerie *de Blya* avec ses appartenances, à savoir l'église de Hareverthe avec les chapelles de Serleby et de Marthon., l'église de Wathelay, celle de Westmarcham, avec les chapelles de Kirketon, Walesby, Hocton., etc... *Hiis testibus Stephano Ridell., cancellario meo, Hugone de Radingis, Willelmo Sancti Nicholai Andegavensis et de Croiland abbatibus.* — Sceau avec contre-sceau très bien conservé.

G. 4486. (Charte.) — 0m16c de hauteur sur 0m21c de largeur ; parchemin.

Fin du XIIe siècle. — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, portant donation de la chapellerie de *Blya* à ses quatre chanoines, *scilicet, Nicholao, Petro, magistro Eustachio et Roberto de Sancto-Nicholao. Hiis testibus magistro Simone, cancellario, magistro Garino, archidiacono, magistro Johanne Sagiensi, magistro Johanne de Villaribus, Roberto de Sancto-Ermelando, Nicholas de Mala palude, Roberto Osmundi, Ricardo de Malapalude, Willelmo de Brueria, canonicis Rothom.* — Sceau perdu.

G. 4487. (Charte.) — 0m14c de hauteur sur 0m41c de largeur ; parchemin.

Fin du XIIe siècle. — Charte de Jean, doyen de l'église de Rouen. Il fait connaître que, dans le temps où,

en l'absence *venerabilis patris et domini nostri Walteri, Rothomagensis archiepiscopi, curam tocius archiepiscopatus gereret, Ric. miles de Tuit* avait resigné la dîme et la terre que Robert *clericus*, avait *aput le Tuit Simer*, et que ce même *Ric.*, *miles*, possédait comme fief laïque. Cette dîme et cette terre avaient été données en perpétuelle aumône, par le dit doyen, à Guillaume, clerc, fils de Nicolas dit Le Sénéchal. Sans date. — Sceau perdu.

G. 4488. (Charte.) — $0^{m}10^{c}$ de hauteur sur $0^{m}16^{c}$ de largeur; parchemin.

Fin du XIIe siècle. — Charte de Hugues de Creissi, adressée *omnibus amicis et hominibus suis, Francis et Anglicis*.—Il annonce qu'il a donné à Guillaume Le Martre sa terre de *Depa, juxta domum Rad. de Bellevilla, in petreio super portum de Depa*, moyennant une rente de 20 milliers de *ruffo allectio*, et que, par l'effet de cette donation, le dit Guillaume est devenu son homme. Sans date. — Sceau perdu.

G. 4489. (Rouleau.) — $0^{m}95^{c}$ de hauteur, sur $0^{m}20^{c}$ de largeur; parchemin.

1198 (copie). — Lettres de W. (Gautier), archevêque de Rouen, et du chapitre, contenant approbation de l'échange fait avec Richard Cœur-de-Lion, 1198 ; — autres lettres du même archevêque, contenant donation faite par lui au chapitre de la dîme du revenu de Dieppe et de Bouteilles (copie de la fin du XIVe siècle.)

G. 4490. (Charte.) — $0^{m}10^{c}$ de hauteur, sur $0^{m}16^{c}$ de largeur, parchemin ; sceau.

1207. — Charte de Gautier, archevêque de Rouen. — Il donne à son clerc, maître Jean Le Breton, l'église *de Anglica villa* auprès de Criketot, *salvo jure pontificali*, sauf ainsi la rente en harengs que les archevêques avaient droit de percevoir chaque année en la dite église. *Testibus Willelmo, archidiacono, Roberto de Sancto-Nicholao et Willelmo de Sancto-Paulo, canonicis. Datum apud Sanctam Werburgam, per manum magistri Everardi de Calvincuria, clerici nostri, anno Incarnationis dominice* 1207, 4e *nonas julii*. — Sceau bien conservé.

G. 4491. (Charte.) — $0^{m}12^{c}$ de hauteur sur $0^{m}28^{c}$ de largeur; parchemin ; sceau.

1208. — Sentence arbitrale portée par l'archevêque de Rouen, Robert, sur une contestation entre les chanoines, d'une part, et Nicolas de Dieppe, *citoyen* de Rouen, d'autre part, au sujet de la maison de Laurence, sœur dudit Nicolas, que celle-ci avait donnée en perpétuelle aumône au chapitre. Annonce du sceau de l'archevêque et de celui de la commune. Rouen 1208, *infra octabas sancti Johannis-Baptiste*. —Beau sceau, avec contre-sceau, de l'archevêque.

G. 4492. (Charte.) — $0^{m}10^{c}$ de hauteur sur $0^{m}17^{c}$ de largeur ; parchemin ; 1 sceau.

1227. — Charte de Thibaud, archevêque de Rouen. Il avait vu la charte de feu, d'heureuse mémoire, Gautier, son prédéceseur, scellée de son sceau et de celui du chapitre, ladite charte contenant que le prélat avait donné en aumône, à l'abbé et au couvent de Cîteaux, dix mille harengs (*allectia*) par an, à prendre au port de Dieppe. Cette rente avait été rachetée, pour 100 livres tournois, par Thibaud. Du consentement du chapitre, celui-ci donne aux mêmes religieux une rente de 10 livres tournois sur la vicomté de Dieppe, 1227, veille de la Circoncision de notre Seigneur. — Sceau de l'archevêque, rompu à la partie supérieure. Le sceau du chapitre perdu.

G. 4493. (Charte.) — $0^{m}05^{c}$ de hauteur sur $0^{m}16^{c}$ de largeur, parchemin ; 1 sceau.

1227. — Passe-port délivré par Jean *de Porta*, châtelain de Rouen, conformément aux ordres du Roi et après prestation de serment de ne rien faire contre le Roi, ni contre le royaume, au doyen et à deux de ses chanoines qui se rendaient en Angleterre pour les affaires de l'église de Rouen, Rouen, avril 1227. — Sceau du dit Jean de la Porte, 3 fleurs de lys.

G. 4494. (Charte.) — $0^{m}20^{c}$ de hauteur sur $0^{m}39^{c}$ de largeur, parchemin ; 16 sceaux.

1236. — Acte constatant le résultat du scrutin qui eut lieu, le lundi après les octaves de la Sainte-Trinité, pour la désignation d'un évêque, en remplacement de l'évêque d'Évreux, Richard.— Quelques chanoines absents avaient

donné procuration à des confrères. La plus grande partie des voix favorable à l'archidiacre Raoul *de Cirreio*. Maître Jean de Caen, constitué procureur pour élire ledit Raoul, comme évêque et pasteur, ce qu'il fit. En foi de quoi tous souscrivirent et mirent leur sceau à l'acte, avec leurs noms et surnoms, et comme suscription, une marque particulière placée en général au-dessus du mot *subscripsi ;* entre les deux dernières lignes, en petite écriture, *Pax Dei nobiscum Amen*, mots qui paraissent être la suscription de *Ric. de Passorio*. Parmi les votants, Henri, abbé du Bec.—Sceaux de F., doyen, de Guillaume, chantre (représenté debout, tenant d'une main un bâton, l'autre main sur la poitrine) ; de Guillaume, archidiacre; de Jean, archidiacre (représentés debout tenant dans leurs mains un livre appuyé sur leur poitrine); de R., trésorier (salutation angélique ; au-dessous le trésorier à genoux) ; de l'abbé du Bec, etc.

G. 4495. (Charte). — $0^{m}13^{c}$ de hauteur sur $0^{m}21^{c}$ de largeur, parchemin; fragment de sceau.

1226. — Charte de *Obrea de Angulo, relicta Aleaumi de Joncaria, defuncti*, par laquelle elle vend à maître Jean Bordet, sous-chantre de Rouen, pour lors son seigneur, 8 acres et demie de terre et 60 perches et toutes les rentes qu'elle avait sur le tènement dudit sous-chantre, moyennant 55 livres et 10 sous de tournois, décembre 1226. — Fragment de sceau.

G. 4496. (Charte.) — $0^{m}31^{c}$ de hauteur sur $0^{m}26^{c}$ de largeur, parchemin ; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

1287. — Sentence arbitrale en français prononcée (par Jehen, sire de Harecourt, Nicolas Malesmeins, Jehen de Beaumont, chevaliers, et mestre Mahieu de Crievecuer, chanoine de Rouen), sur un procès entre honorable père monseigneur Guillaume, archevêque de Rouen, et monseigneur Nicholas de Hotot, chevalier, au sujet de la haute justice sur le fief de Espinoy et sur la banlieue de la ville de Rouen. Il est reconnu que la haute justice appartenait à l'archevêque, dimanche de *Misericordia Domini*, avril 1287. — Sceau de Jean de Beaumont (personnage à cheval et armoiries), petit fragment du sceau de l'archevêque; 4 sceaux manquent.

G. 4497. (Pièce.) — $0^{m}40^{c}$ de hauteur sur $0^{m}47^{c}$ de largeur ; parchemin.

1412. — Lettres de Jeh. Gehe, clerc notaire et secrétaire du Roi, et de Jacques Cardon, examinateur de par ledit seigneur au Châtelet de Paris, commissaires de par icellui seigneur en cette partie. — « Le Roi, pour pourvoir hastivement, ainsi que besoing estoit, aux grans périlz et inconvéniens qui estoient en aventure de briefvement avenir au royaulme, à cause des rébellions et désobéissances faictes par aucuns seigneurs de son sang et lignage et autres, leurs alliez et complices, avoit ordonné aux dits commissaires de prendre et faire apporter à Paris la somme de 12,000 livres t. de certaine grant finance qui avoit esté et estoit mise en garde en l'église de Rouen, montant à plus de 30,000 ou 40,000 livres. » Cette somme devait être versée à Alexandre le Boursier, receveur général, avec assignation, pour sa restitution, sur le fait des aides, 7 janvier 1411. — Procès-verbal de transport en la grande église de Rouen, en présence des chanoines, de Drouet Beaucompère, lieutenant, de Karados Desquesnes, bailli de Rouen, des avocats et du procureur du Roi, etc. : un grand coffre, en façon de coffre de mer, avait été déposé, il y avait 2 mois, au trésor de la cathédrale, au nom de mademoiselle de Dreux, par l'abbé d'Eu, par Le Galois de Pierrecourt, chevalier, et par Gilles Havé, mais sans que les chanoines eussent voulu en accepter la garde, ni prendre connaissance du contenu ; coffre enlevé et ouvert ; on en prend 12,000 livres; on le referme, sans faire inventaire du surplus, et on le rend au chapitre, dimanche 17 janvier 1411. (V. S.)

G. 4498. (Pièce.) — $0^{m}19^{c}$ de hauteur sur $0^{m}21^{c}$ de largeur; papier.

1471.—Mandement d'Edouard, prince de Galles.—Un de ses hommes-liges, natif du pays de Galles, était détenu aux prisons de Dieppe pour la mort d'un homme de cette ville, pour lequel cas d'autres avaient été exécutés. Il prie ses chers et bons amis les officiers du Roi de le remettre aux officiers de l'archevêque, qui le réclamaient comme clerc. « Car, ajoute-t-il, mons[r] le Roy de France nous a autorisez faire grâce en semblable cas que celui de notre dit subget, duquel désirons fort la délivrance. Escript à Rouen, le XI[e] jour de janvier (1471). Signé : Edouard. »

G. 4499. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 1 plan; fragment du sceau royal.

1175-1789. — Pièces diverses relatives au chapitre de Rouen.— Charte de W., évêque du Mans : il fait savoir que André, abbé de Saint-Pierre de la Coûture, avait reçu, des mains d'Eudes de Coutances, un besant que celui-ci lui devait, à titre de pension, *pro ecclesia de Nevilla*, sise

en l'évêché de Bayeux. Présents *Ivo, magister scolarum Cenom.* (*bajulus*) Freslon, prieur, Guillaume prévôt, Gautier, bailli de l'abbé, 1175. — Retrait féodal fait, par l'abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux, d'une masure en la paroisse d'Asnières, hameau du Moucel, 1642. — Aveu de Pierre Pesant, écuyer, sieur de la Beausse, pour une pièce de terre au Bout-du-Bosc, en la seigneurie de Roumare, 1646. — Adjudication des dîmes de la paroisse de Cailleville, 1708. — Mention de Pierre Dallet, curé de Sierville, depuis peu de temps décédé, 23 avril 1768; — de Jean Danten, curé d'Amfreville-les-Champs, 1649. — Transaction entre le curé d'Hermanville et le chapitre au sujet de la tierce des dîmes de ladite paroisse, 25 juin 1454 (copie). — Brevet du don fait par le roi Henri IV, étant au camp d'Arques, à Jean de Dampierre, écuyer, sieur de Malandrin, en considération des services faits à S. M. à Arques, du droit de dîmes que les chanoines de Rouen avaient en la baronnerie de Londinières, acquises à S. M. par la rébellion desdits chanoines tenant le parti des rebelles, 23 septembre 1589 (copie). — Don par le même roi, au sieur de Creny, des deux tiers des dîmes de la seigneurie de Bailly-en-Campagne, camp de Dieppe, 6 octobre 1589 (copie).— Don au même Jean de Dampierre, par le même roi, des deux tiers des dîmes de la baronnerie de Londinières, camp de Villepreux, 29 mai 1591 (copie).—Don au sieur du Mesnil, par le même roi, des deux des dîmes tiers de la terre de Clais, camp de Gisors, 23 juin 1591 (copie).—Lettres du roi Henri IV portant décharge, en faveur des chanoines, de la somme à laquelle ils avaient été cotisés pour la nourriture des pauvres valides de Rouen, Rouen, 4 février 1597, signé : Henry; fragment du sceau royal. — Analyse et extraits de pièces concernant des rentes à Londinières. — Plan d'une partie de la paroisse de Montroti. — Mention de maître Aubin Melhoste, naguère curé de Saint-Léger-du-Bourdeny; de Pierre Des Hais, curé moderne, 13 mai 1592. — Acte passé devant Guillaume Manchon, notaire apostolique de Rouen : accord entre les religieux de Saint-Georges de Boscherville, et le curé de Sainte-Hélène *de Aubervilla*, au doyenné de Valmont, au sujet des dîmes des *eslages*, 16 juillet 1433; pour lors curé de cette paroisse, maître Jean Rubé, maître ès arts; mention, dans cet acte, de la chapelle ou léproserie *de Cruce lapidea;* — de Isembard Fleurie, curé du Pont-Autou, témoin à l'acte. — Note sur les fiefferme et vavassorie noble de Méserville près d'Ivetot, vers 1780.—Plan informe d'une terre à Roumare. — Bail aux enchères de prairies au Grand-Quevilly, 1548.—Arrêts du parlement relatifs aux dîmes de Hattenville et Serville (1623); du Héron, 1573; de Saint-Laurent de Coudeel, 1564; de Saint-Aubin de Scellon, 1561; de Bébec, 1531. — Mention de Bernardin de Saint-François, évêque de Bayeux, en procès avec l'archevêque et le chapitre.— Mention de Jacques La Métairie, tenant à ferme le bateau de Bouille, appartenant au sieur de Lisle, 1639. — Bail de terre Rocquefort, vers 1789.

G. 4500. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 38 pièces, papier (2 imprimés.)

1266 (copie) — **1767.** — Extraits et copies de documents concernant les exemptions des maisons canoniales et les privilèges des commensaux des chanoines. — Lettre de Fervaques, gouverneur de Normandie, au cardinal de Joyeuse, pour lui annoncer l'envoi de lettres du Roi au sujet de l'heureux accouchement de la Reine; Fervaques, le XVIIIe avril 1608, signé : Fervaques. — Délibération du chapitre qui maintient M. Jolly, chanoine, dans la préséance sur d'autres chanoines, 1638.— Statut pour la jubilation de MM., 1581. — Règlement pour les dispenses, 1637. — Réunion de rentes seigneuriales de prébendes au corps du chapitre. — Mémoire contenant les raisons sur lesquelles se fonde M. Le Clerc de Bauberon, docteur et professeur en théologie en l'Université de Caen, pour avoir la préférence sur le sieur Le Frère des Maisons, conseiller au parlement de Normandie, archidiacre de Séez, tant au sujet de la préséance que du droit aux maisons canoniales. — Consultation des avocats Langlois de Louvres et Piéton, tendant à engager MM. du chapitre à intervenir comme parties dans un procès entre deux prétendants à la cure de Saint-Nicolas : l'un en vertu de la présentation de M. Le Clerc de Bauberon, l'autre en vertu de la présentation de M. Le Frère des Maisons, 1763. — Consultation de deux avocats de Paris, Mey et Piales, dans la même affaire, 1763. — « Arrest du parlement de Bretagne qui fait défenses, aux recteurs de la ville et faubourgs de Nantes, de porter l'étole, en présence du chapitre de l'église cathédrale de la même ville, à toutes les cérémonies où il se trouve, 17 août 1763. » (Imprimé). — Copie de lettres de Pierre Belagent, garde de la prévôté de Paris, contenant vidimus de lettres de non-préjudice accordées par saint Louis aux évêques et aux chapitres de Normandie, qui lui avaient exceptionnellement accordé un aide, *auxilium mediocre pro facto galearum ad munimen et tuitionem contra galiotas et piratas*, Paris, veille de S. Mathias 1266 (copie peu ancienne et incomplète). — Lettres de Robert Garin, lieutenant du bailli de Rouen, contenant vidimus de lettres du Roi, pour annoncer « qu'il avoit mis en souffrance ce qu'il avait demandé aux personnes de sainte église du bailliage pour cause des finances des acquès fais par eulx au temps passé, tant en ses fiefs

et arrière-fiefs, comme ès fiefs et arrière-fiefs de leurs églises; Saint-Germain-en-Laye, 5 mai 1345. — Commission donnée par Jean, évêque de Cambray, conservateur des privilèges accordés au chapitre de Rouen par l'autorité apostolique, aux prieurs de la Madeleine et de Saint-Ouen de Rouen. Il les autorise à délivrer, à l'instance du chapitre, des lettres citatoires contre tous violateurs de ces privilèges, que le chapitre de Rouen voudra poursuivre devant ledit archevêque de Cambray, 23 octobre 1414. — Rapport de MM. les commissaires députés par le chapitre pour aviser aux moyens d'empêcher les promenades en l'église cathédrale, 1622.—Quelques pièces concernant les droits de haute justice du chapitre, le droit de mueson et l'exemption de la pistole pour minot de sel. — Mémoire instructif pour la tenue des plaids, 1721. — Observations présentées par les commissaires à la suite de la tenue des plaids. — Etat des affaires du chapitre. — Extrait des visites des commissaires du chapitre : « 1720 : personnat d'Yébleron, dont est titulaire le sieur abbé Fossart : a les deux tiers des grosses et vertes dîmes, le chapitre les 2 tiers de l'autre tiers, et le curé le surplus. — Voûte du chancel menace ruine. — Le sieur Fossart paye 150 livres pour l'entretien du vicaire. — A Trouville, doyenné de Foville, chancel en bon état, contretable fort belle, que M. le curé a fait faire, 600 acres de terres labourables et 80 en masure; litre autour de l'église, en dedans et au dehors.—A Manneville-la-Goupil, nef entièrement ruinée; chœur couvert de paille; 1,450 acres de terres labourables ; chapitre seul gros décimateur ; loue les dîmes 920 livres. — 1721, au Fossé, banc où sont les armes des Thomas. Cependant il ne paraît aucunes armes ni litre autour de l'église. On a appris que le sieur Thomas s'était fait rendre un aveu, par les trésoriers, d'une chapelle ou sacristie tenante au chœur. »

G. 4501. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 78 pièces, papier (2 imprimés.)

1371-1789. —Pièces diverses relatives au chapitre de Rouen. — Attestation devant le bailli de Dieppe, Jean Lenglois, que Perrinet de Foumuchon pouvait être âgé de 22 ans ou environ, 19 novembre 1371. — Lettres de Philippe de Mangneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : approbation par Jeanne, veuve de Jean Mouton, sire de Blainville, chevalier, maréchal de France, de la vente faite par celui-ci à Me Benard Carit, chanoine de Paris, collecteur du pape ès diocèses de Sens et de Rouen, pour 3,500 francs d'or, de 349 livres 13 sous sur la ville de Rouen, 18 juillet 1372. — Procuration générale *ad lites*, donnée par le chapitre de Rouen, 2 octobre 1419. — Procuration donnée par Jean Boucard, évêque d'Avranches, et par Olivier David et Nicolas Le Prêtre, chanoines de la même ville, tous trois exécuteurs par bénéfice d'inventaire de Martin Pinard, évêque d'Avranches, pour agir auprès des conservateurs des privilèges de l'Université de Caen, à l'effet de contraindre Mathieu Du Fossé, écolier de ladite Université, receveur de la baronnie et du temporel dudit évêché, à rendre compte de sa recette, 17 juillet 1461, ledit acte passé devant Nicolas Martin, notaire apostolique; marque de ce notaire. — Acte par lequel André Le Roy et Marin Lorin, soldats sous la charge du capitaine Lyon, cèdent au chapitre, moyennant 6 écus d'or soleil, 24 pièces de tapisserie ayant appartenu au dit chapitre, pour lors déposées chez Lussault, l'un des capitaines de la ville de Paris, rue des Vieilles-Etuves, près de la Croix du Tirouer. Ces tapisseries étaient devenues leur propriété, « au droit du butin par eux fait durant la prinse par assault et sac de la ville de Rouen, » 11 janvier 1562 — Requête du fermier des moulins du chapitre : il priait les chanoines de lui accorder une remise sur ses fermages, « à cause qu'il avoit été affligé de la contagion dedans les dits moulins, et ce par 4 fois, la 1re le 18 septembre 1634, la seconde le 2 juin 1635, la 3e le 26 septembre 1637, la 4e le 1er août 1638 ; les moulins avaient été fermés chaque fois, comme il était du reste constaté par les rapports de l'enquêteur Harenc et des éventeurs, lesdits rapports joints à la requête. — Délibération du chapitre pour la réduction des gages des officiers, à cause de la diminution des rentes : « Le dernier (chanoine) logé fera le festin de l'Ascension, sans aucune superfluité, et défendu d'y employer plus de 300 livres, parce que les 400 livres que le chapitre donnoit seront abattues, » 15 novembre 1675. — Remontrances du clergé au Roi au sujet du vingtième, 1749. —Arrêt du Conseil d'État qui casse et annulle toutes les procédures des chanoines et du chapitre de Rouen et leur fait défense de troubler à l'avenir l'économe dans ses fonctions, 31 juillet 1762 (Imprimé). — Pièces concernant le droit de committimus, les emprunts, les droits de préséance, des rentes sur la recette générale, sur les Eaux et Forêts et sur le Clergé, les moulins, le four, et les fontaines du chapitre. — Assignation et saisies-arrêts de deniers, aux mains du receveur du chapitre, à la requête du receveur des économats, 1746-1761. — Fragments d'inventaires. — Mention de Guillaume Feré, maître de la confrérie de Notre-Dame, 1554.

G. 4502. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1460-1650. — **Provisions à des prébendes. — Nomination de Guillaume Auber, maître ès-arts et licencié ès-**

lois, originaire de Rouen, au canonicat et à la prébende de défunt Guill. Le Machecrier, 22 mai 1460. — Renonciation par Thomas Josselin, maître ès-arts et licencié en décret, à ses prétentions sur le canonicat et prébende au sujet desquels il était en procès avec ledit Guillaume Auber; marque du notaire apostolique, Jean de Gisors, même année. — Lettres de Guillaume de Bricquebec, licencié en droit civil, archidiacre du Baptois en l'église de Coutances, vicaire général de l'archevêque de Rouen : il nomme au canonicat de défunt Guillaume Auber, maître Robert Godeffroy, prêtre, maître ès-arts et en médecine, 26 août 1482. — Accord au sujet de ce même canonicat, entre ledit Godeffroy et Nicolas Loyset, prêtre, maître ès-arts ; ledit Loyset pourvu de la cure de Saint-Sanson de l'Aunay, au diocèse de Bayeux, que possédait ledit Godeffroy, 24 juillet 1484. — Mention de Jean de Bours, évêque de Laon, qui précédemment avait possédé la prébende de Braquemont, 21 août 1576. — Procuration donnée par Jean Touchart, prêtre du diocèse de Paris, pour prendre possession, en son nom, d'un canonicat et du grand archidiaconé auxquels il avait été nommé par le cardinal de Bourbon, 6 juin 1594. — Procuration donnée par Jean Le Roux, clerc, du diocèse de Rouen, étudiant d'humanités au collège de Navarre, à maître Jean Hallé, curé du Grand-Couronne, pour prendre possession, en son nom, des bénéfices qui lui seraient conférés, 25 août 1632. — Prise de possession par le dit Hallé, en vertu de cette procuration, du canonicat vacant par le décès de Nicolas de Haulteryve, 26 août 1632; signature dudit Hallé et de Pierre Acarie. — Procuration donnée par François Le Metel, clerc du diocèse de Bayeux, à Michel Defrance, prêtre habitué à Rouen, pour prendre possession, en son nom, d'un canonicat auquel il venait d'être nommé, par suite du décès d'Adrien Bérenger, 8 mai 1634. — Procuration donnée par *illuster juvenis* François de Harlay, étudiant au collège de Navarre, pour signifier le refus qu'il faisait d'accepter la nomination faite de sa personne, par Pierre Acarie, au canonicat vacant par le décès de Jean Le Vendanger, dernier mars 1635. — Autre procuration donnée à maître Charles Brasdefer, chanoine, par François Le Metel, *alias* de Boisrobert, abbé commendataire de Notre-Dame de Châtillon ; abbaye de Saint-Ouen, 2 octobre 1644. — Procuration donnée par François de Fortia, clerc, du diocèse de Paris, prieur de Notre-Dame de Boschet-en-Brie, Saint-Nicolas de Chasteau-Regnard et Notre-Dame de Busançois, pourvu par l'archevêque de Rouen du canonicat vacant par le décès de Glachant, 3 septembre 1650. — Fragment du sceau de Guillaume de Bricqueville; 3 marques de notaires apostoliques.

G. 4503. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1587-1588. — Procès au Conseil privé du Roi entre Adrien Ballue, chanoine de Rouen, et Charles de La Roque, autre chanoine, trésorier de la cathédrale, abbé de la Noe, conseiller au parlement, accusé de rapt. — Mémoires, inventaires, pièces de correspondance; supplique de Charles de La Rocque : il remontre qu'ayant été donné arrêt au parlement de Rouen en sa faveur, Adrien Ballue, chanoine, aurait présenté requête à S. M., sur laquelle ordre avait été donné d'appeler le suppliant au Conseil. De La Roque expose qu'il était question de l'exécution d'un arrêt de la cour, laquelle ne pouvait appartenir à autre juge qu'à ladite cour, suivant les édits et ordonnances, que déjà le principal de la cause avait été renvoyé vers icelle ; il demande que l'instance d'entre les parties pour l'exécution de l'arrêt y fût aussi renvoyée. — Lettres du cardinal de Bourbon, datées de Saint-Germain-des-Prés, 18 octobre 1587, qui nomme vicaire général, pour le diocèse de Rouen, ledit Charles de La Roque.— Lettre de révocation de ce vicaire général. — Lettre de Marian de Martimbos au chapitre, datée de Blois, 8 décembre 1588. Il s'étonne que les chanoines se soient engagés avec Ballue dans une affaire aussi fâcheuse, qui avait tourné contre eux « à ce point qu'ils avoient failli estre condampnez en une grosse amende et à de grands dommages et que, sans la présence de monseigneur le cardinal, qui aymoit leur compagnie, ils eussent eu cette maulvaise rencontre. » La cause d'ailleurs avait été plaidée à Rouen pendant que le Roi y était. Il rend témoignage « du déplaisir qu'il a de veoir une compaignie, sy célèbre et pleine de tant de gens d'honneur et de savoyr, succomber de cette façon. » « Je croy, ajoute-t-il, que le sieur Dadré n'est pas moings en collère que moy, ny monsieur Pigney aussy, qui part ung de ces jours pour s'en retourner, duquel vous sçaurez les autres particularités ». — Lettre du cardinal de Bourbon à Bigues de Saint-Désir, son vicaire général ; il lui annonce qu'il a écrit en général à ses vicaires, official et promoteur pour tenir la main à la recherche de ceux qui n'ont point fait l'abjuration et profession de foi selon la sainte intention du Roi ; il loue la diligence du premier président et du chapitre pour découvrir la vérité du scandale advenu, et annonce que M. Dinet, docteur de la Reine, lui avait fait « ce bien de prendre les prédications des Rogations. » — Lettre de l'avocat Serralier à Adrien Ballue. — Minutes de lettres adressées à un personnage que l'on qualifie Monseigneur, et qui contiennent des détails intéressants sur les États généraux de Blois. Ces dernières lettres ont été pu-

bliées dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie.*

G 4504. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 51 pièces, papier.

1615-1636. — Titre clérical, signification de grades, requêtes présentées au chapitre à l'effet d'obtenir monitoires. — Lettres de Jacques Le Doulx, évêque d'Ebron, vicaire général du cardinal de Bourbon, certifiant qu'il avait donné la confirmation et la tonsure à Jean Alexandre, fils de Cardin Alexandre, vendredi saint, 1er avril 1575. — Significations de grades : de maître Girard de Cottem, du diocèse de Gand, licencié; — des maîtres ès-arts, Vincent Hébert, 1624; Michel Nepveu, 1632; Charles Duval, 1635; Jacques Despériers, du diocèse de Lisieux, 1635; Jacques Prévost, du diocèse d'Évreux, 1636; Jean Racyne, de la paroisse de Neuville, au diocèse de Lisieux, 1636, etc.

G. 4505. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

Fin du XIIe siècle — 1763. — Pièces relatives aux paroisses de Rouen : Saint-Maclou, Saint-Nicolas, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Vigor. — Procès avec François Le Fèvre, curé de Saint-Maclou, au sujet de la pension due par lui, à raison de son bénéfice, 1604. — Charte de Henri, comte d'Eu. Il notifie que pour le salut de son père et de sa mère, de Henri, roi d'Angleterre, pour le salut de son âme et de Mathilde, sa femme, il avait donné, au chapitre de l'église de Rouen, *ecclesiam Sancti Nicholai de Rothomago, in perpetuum possidendam et in proprios usus convertendam.* Parmi les témoins, Hugues, abbé d'Eu, Geoffroy de Bérengerville, sénéchal d'Eu.— Copie de cette charte, de l'écriture de dom François Pommeraye, avec une lettre écrite, sur une bande de papier, par le même à un chanoine dont le nom n'est pas indiqué. — Extraits des obituaires de la cathédrale de Rouen, concernant Saint-Nicolas. — Procès entre le chapitre de Rouen et les trésoriers et paroissiens de l'église Saint-Nicolas, « à cause de plusieurs maisons, manoirs canoniaulx, » appartenant audit chapitre, notamment à cause de ceux qui étaient occupés par les chanoines Robert Perchart et Jean Esterlin, lesquels prétendaient avoir droit « de aler, venir, passer et repasser à pied et à cheval, pour eulx, leurs gens et serviteurs, demourans en iceulx manoirs, porter, faire porter à chevaulx, charretes et chariots leurs provisions de bois et bevraiges et aultres choses à eulx nécessaires et convenables... par dedans le cymetière de ladicte église Saint-Nicolas. » Les paroissiens avaient « de nouvel fait asseoir certaines pièces de bois près et joignant de l'uisserie de l'issue des manoirs, »... 1488. — Requête du curé et des trésoriers de la paroisse de Saint-Nicolas (signée : Noël Bynet, de Bourey), à l'effet d'être autorisés à faire construire des bâtiments au-devant du cimetière de leur église, 1602. — Accord conclu entre le chapitre et le curé et les trésoriers de Saint-Nicolas : le chapitre permet à ceux-ci de faire bâtir sur une portion de leur cimetière, à condition de laisser, du côté de la maison canoniale du sieur de Mathan, de 32 à 33 pieds de largeur, pour servir d'entrée tant à ladite église qu'à la dite maison canoniale; 2° à l'autre bout du cimetière joignant le collège du Pape, de garder et conserver une allée de 6 pieds de clair pour servir d'entrée et de sortie aux maisons canoniales des sieurs Le Pigny, de Mathan, Blondel et De Caux, 6 janvier 1664. — Certificat délivré par J. de Bosguerard, curé de Saint-Nicolas, en faveur de maître Potier, prêtre du diocèse de Lisieux, 25 avril 1674. — Procès entre le sieur Lattelays et le sieur Fils, l'un et l'autre nommés à la cure de Saint-Nicolas, le premier par M. Gondouin Desmoulins, chanoine, l'autre par M. Leclerc de Bauberon, autre chanoine, 1763. — Consultation de l'avocat Piales. — Mention de Guillaume Le Peley, curé de Saint-Pierre le Portier, vers 1614. — Requête adressée au chapitre par Robert Yve, curé de Saint-Sauveur, aux fins d'être autorisé à aliéner une portion du terrain de son presbytère à François Eschard, sieur du Gourrel, avocat en la cour, 1609. — Autre requête du curé et des paroissiens de la même église, à l'effet d'être autorisés à faire bâtir dans le cimetière quelques petites boutiques le long du mur, sur la longueur de six-vingts pieds de largeur par le bout vers la poissonnerie, 1621. — Note au sujet de la destruction de l'église Saint-Sauveur, destruction projetée par MM. de ville pour la construction du nouvel hôtel-de-ville de Rouen. — Procès entre le chapitre et Jacques Bunel, curé de Saint-Vigor, chapelain du collège de Darnétal, au sujet de la disparition des balances qui chaque jour servaient à la pesée de la pâte employée à la fabrication du pain du chapitre au four capitulaire; les balances avaient été, disait-on, portées chez ledit Bunel, lequel avait été précédemment distributeur du chœur de la cathédrale, 1557.

G. 4506. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

Commencement du XIIIe siècle — 1754. — Pièces relatives aux paroisses de Rouen : Saint-Amand, Saint-Eloi, Saint-Godard, Saint-Maclou, Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Nicaise, Saint-Patrice, Saint-Sauveur, Saint-Vigor. — Gage-plège pour le chapitre dans un procès

entre Guillaume Faroul, exécuteur testamentaire de Mᵉ Michel Faroul, chanoine, portant l'habit de chanoine de l'église de Rouen, et maître Guillaume Henaut, curé de Saint-Amand de Rouen, pour droit de sépulture, 1495. — Charte d'un nommé François de Montauberger, chevalier, portant donation, à l'église de Saint-Maclou, de 1,000 livres tournois, et à l'église de Saint-Eloi, de 200 écus, en mémoire de sa femme Ameline, enterrée dans une chapelle de Notre-Dame de Consolation et de Saint-Firmin, 1248. Cette charte, registrée au greffe des insinuations ecclésiastiques, présente tous les caractères de la plus insigne fausseté. A la suite, acte de la prise de possession, par maître Antoine Vincent, de la chapelle de Notre-Dame de Consolation et de Saint-Firmin, en l'église paroissiale de Saint-Eloi, 1754. — Acte de publication de bans par M. Pontrevé, curé de Saint-Godard, 11 avril 1736. — Accord entre le chapitre et Jean *de Aulagia*, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, au sujet du patronage de la chapelle fondée en ladite église pour le salut de l'âme de feu, de bonne mémoire, frère Eustache, jadis évêque de Coutances ; patronage reconnu alternatif, samedi après les octaves de l'Epiphanie 1209 (*sic*), pour 1289 ?— Requête adressée au chapitre par les curé, trésoriers et paroissiens de Saint-Martin-sur-Renelle, à l'effet d'être autorisés à employer certains fonds à construire, sur les deux bouts de leur cimetière, en réservant un espace ample et capable pour la sépulture des morts, 12 juillet 1635. — Procuration pour présenter à la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, vacante par le décès de Jacques Le Forestier, docteur en théologie, 27 juin 1693. — Lettres de Guillaume Marguerie, lieutenant-général du bailli de Rouen, à Ricart Viart, ouvrier du métier de laver draps en la grande draperie de Rouen, pour faire et ouvrer comme maître dudit métier en la ville de Rouen. Il s'était alloué à Hue Auberi, maître du même métier, « pour avoir la franchise dudit métier par le service d'un an, et avait fait *convenir* devant le maire les trésoriers de l'église paroissiale de Saint-Nigaise pour leur bailler un florin franc d'or ou la monnaie à la value, que chaque maître dudit métier avait accoutumé païer par certaine ordonnance et accord fait sur ce, quand ils sont maîtres et ont appris ledit métier de draperie en la ville de Rouen, » 25 juillet 1380. — Supplique adressée à la Cour des Comptes par Louis Deshayes, prêtre, chapelain titulaire de la chapelle Saint-Jacques fondée en la paroisse Saint-Herbland, en instance à l'encontre de François Le Mesle, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à raison de la cure de Saint-Patrice ; il demande extrait de l'aveu rendu par le chapitre, 1754. — Lettres d'Antheaume de Maromme, maire de Rouen : vente par Andrieu Falet et par Mabile, sa femme, à Raoul Raoul, pour 7 florins d'or au royal et demi royal, de 25 sous de rente sur une maison en la paroisse Saint-Paul, 25 mars 1359. — Sentence rendue aux plaids d'héritage de la vicomté de Rouen, 6 septembre 1391, au sujet d'une rente sur plusieurs maisons à l'enseigne du Caudron, rue de Martainville. — Vente faite par Robert Fallue, à Guillaume Ango, d'une maison à deux étages, paroisse Saint-Sauveur, 22 octobre 1400. — Chirographe : accord, en l'assise du Roi à Rouen, au sujet du patronage *ecclesie Sancti Salvatoris de foro Rothomagi*, entre le chapitre de Rouen et Guillaume Delamare ; patronage reconnu appartenir au chapitre. *Prefatum vero capitulum, pro anima prefati Willelmi et patris ejus et antecessorum suorum, in die crastina post Nativitatem beate Marie, diem anniversarium celebrare promisit, et in eadem die pro supradictis animabus unum sextarium frumenti, de bonis ecclesie, pauperibus erogare;* sans date ; *teste capitulo*. — Lettres du doyen et du chapitre de Rouen : *Basiria* de Saint-Léonard avait, par testament, ordonné que sur ses biens 16 livres de rente seraient affectées à la fondation d'une chapelle de Saint-Pierre en l'église de Saint-Sauveur ; les chanoines de Rouen accordent que Jean de Saint-Léonard, et, après lui, son fils aîné, présenteront à ladite chapelle. Après eux le patronage appartiendra au chapitre, janvier 1277 (V. S.). — Mention de Jaspar Bunel, curé de Saint-Vigor, 1543.

G. 4507. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1451 (copie)-**1738**. — Pièces diverses. — Requête adressée au chapitre par les curés, trésoriers et paroissiens de Saint-Maclou, afin que, par la permission dudit chapitre, leur patron saint Maclou fût inséré dans le nouveau missel, pour rendre ce saint plus célèbre et mieux connu par le diocèse... « La vie de saint Maclou est aussy bien approuvée, accomplie et remplie de grands myracles que pas une qui se lise dans les légendaires..... La parroesse a toujours esté estimée la première du dyocèse ; les saintes huyles y sont conservées et distribuées ; on s'est toujours servy de leur croix pour conduire les processions synodales et générales. » Signé : Le Febure, Simon Le Maistre, 1622. — État des paroisses du doyenné du Havre, 1720. — Copie de l'ordonnance du bailli de Rouen touchant la construction d'une grande salle commune, 11 mars 1493 (d'après l'original conservé aux Archives communales de Rouen). — Copie des lettres patentes du roi Louis XII, touchant l'établissement de la cour souveraine de l'Echiquier, 12 août 1499. — Sentence de Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, capitaine et bailli de Rouen, assisté de son lieutenant général Jehan de Brèvedent, « sur un différend meu, le

5 du mois d'octobre 1576, entre les ecclésiastiques, gentilshommes, ceux du tiers état de la vicomté de Rouen, d'une part, et les conseillers échevins de ladite ville, pour la forme de procéder à l'élection d'un de chaque ordre de ladite vicomté, pour la convocation des États généraux du royaume et pour la question de savoir ceux qui devoient avoir voix et suffrage à ladite élection, » 10 octobre 1576; signé, Carrouges.—Sommation à Robert Planchon, préposé à la recette des deniers provenant des indulgences et pardons, 7 juillet 1626. — Provisions de geôlier en l'officialité de Rouen, par Charles de Bourbon; Gaillon, 27 décembre 1600. — Procuration donnée par Jaquelyne du Boisriou, demeurant à Dinan en Bretagne, à Robert Guy-Hommais, pour se présenter, en son nom, à la procession générale du prisonnier, ledit acte portant donation de 20 écus d'or 10 sols pour l'augmentation de la confrérie Saint-Romain, 19 mai 1582. — « Inventaire des lettres, tiltres et enseignements, confirmacions des roys de France et arrests de la court de parlement, concernants le privillège de monsieur saint Romain », sans date. — Remarques sur la requête au sujet du privilège. — Lettre de François Dampierre, prisonnier au bailliage de Rouen : depuis 3 ans il est dans les fers; il prie le chapitre de le délivrer, 1738. — Copie d'un certificat de l'archevêque, relatif aux reliques données par le chapitre à Louis XIII. — « Moyen de bien conduire une pépinière. » — Certificat relatif aux fonctions du chantre de la cathédrale. — Extraits de délibérations capitulaires, 1652-1659.—Procès entre le chapitre et les héritiers de Jean Graffart, receveur général à Rouen, 1569. — Rapports des plaids, 1731, 1732. —Etat de vérification de la jouissance du bail des revenus du chapitre, fait pour 9 ans aux sieurs Autin et Dorival, 1688. — Permission accordée au doyen de faire bâtir une chapelle, en la place où était la porte nommée la Loge aux Maçons, 15 février 1608.— Note relative à la famille de La Porte, 1597-1605.

G. 4508. (Registre.) — Grand in-folio, 11 feuillets, papier; relié en parchemin.

1688. — « Inventaire des titres et écritures dont s'aydent Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen... pour justifier leur droit de Haute-Justice civille et criminelle dans leur église, tous les lieux adjacents et dépendants; confirmée par arrest contradictoire du 16 août 1667, pour servir de première production et de deffenses, contre messire Pierre Dumontier, conseiller du Roi, lieutenant général criminel et les sieurs juges et officiers du bailliage et siége présidial de Rouen, impétrants de mandement de la cour du XIe septembre 1687. Signifié le 28 juillet 1688. — Monsieur Costé de Saint-Supplix, conseiller rapporteur. Cerisey, procureur. »

G. 4509. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1449-1789.— Lettres d'amortissement accordées par le roi Henri VI, à la paroisse de Saint-Pierre-le-Portier, d'une rente de 100 sous donnée par un bourgeois Etienne de Baudribosc, pour fondations pieuses, ladite rente affectée sur la maison du Signot. — Pièces concernant des maisons et des rentes appartenant au chapitre et à la fabrique de Rouen à l'intérieur de Rouen. — Contrat de cession faite à la fabrique d'une maison à l'enseigne des Trois Trancheurs, sise en la paroisse de Saint-Nicaise, en la rue d'Orberue, suivant les intentions de maître Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin français, par Guillaume Cappel, son exécuteur testamentaire : « 2 ymages, l'une de Saint-Michel et l'autre de la Magdalene, posez et assis bien et bonnestement et agréez ainsy qu'ils sont de présent, establiz en 2 pilliers à l'encontre de la chapelle Notre-Dame d'icelle église, avec ung benesquier de cuyvre, assis soubz le dit ymage Saint-Michel, et aussy ung grant chandellier de cuyvre pendu et estably à l'entrée de la dite chappelle prez la sépulture dudit deffunt maistre Jehan Le Cornu, auquel chandelier sont 13 branches, » 11 décembre 1503. — Nicolas Choisy, sieur de la Viardière, locataire des maisons appelées les Seulles, en la rue aux Charettes, en procès avec le chapitre, au sujet des porches et vitres qu'il voulait enlever, 1578. — Sentence rendue par les commissaires nommés par le chapitre, entre le sieur Gosseaume, chapelain, et Me Etienne Sanson, au sujet de la somme de 100 livres de pension sur le bénéfice cure de Saint-Laurent de Rouen, 1586. — Marché fait avec Robert Le Tellier, boulanger du chapitre, 1625.

G. 4510. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 1 sceau, 2 plans.

Commencement du XVe siècle — 1789. — Titres de rentes et pièces relatives aux maisons canoniales. — Clameur de bourse d'Arnault Le Goupil, contre Martin Le Bouvyer, 1443.—« Vechi les rentes que Guillaume de la Porte baille par devers honorables hommes et discrés les seigneurs de capistre Nostre-Dame de Rouen, retenant ledit Guillaume que, se eulz ne valent la somme, de la parfaire ou de paier jusque à tant que faite soit, et obéissant à touz

jours à faire ce que raison sera, » commencement du XVe siècle. — Etats des réparations de vitrerie à faire à la maison de M. Tourmente. — Procès-verbal de visite de la maison de feu M. Jean Aubourg, janvier 1562 ; signé : Noël Le Tardif, maître vitrier à Rouen ;—autres procès-verbaux de Jean-Jacques Gravois, maçon ;—de Jean Ballier, menuisier, 1689. — Bail d'une maison rue de la Chaîne, à Pierre-Jacques-Thomas Subito l'aîné, marchand fabricant de papiers à Saint-Ouen de Longpaon, 1781. — Mention de l'enseigne de l'Épée, paroisse Saint-Vivien, 1408. — Sceau de Pierre Lamy, lieutenant général du vicomte de Rouen.

G. 4511. (Li isse.) — 26 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1377-1686. — Titres relatifs à d'anciennes rentes hypothèques appartenant au chapitre de Rouen. — Lettres de Richart Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen, contenant vidimus d'un bail fait par le Roi à Henri, Pierre et Gillet dits Patenostre, Richart Becart, Héliot Loisel, Jacques Lamy, pour 1,680 livres tournois, de l'imposition du blé et de tout grain vendus en la ville et banlieue de Rouen, pour un an, décembre 1377. — Vente par maître Denis Pilée, licencié en décret, au nom du chapitre de Rouen, à maître Jean Chèvre, doyen de l'église Saint-Jean des Vertus, d'une maison située au cloître Saint-Benoît le Bien-Tourné, ayant appartenu à Jacques Fouquet, chanoine de Rouen, décrétée sur ce chanoine pour défaut de paiement d'une rente de 15 livres tournois, 1472. — Fondation, par Jacques Le Fèvre, chanoine de Rouen, de services religieux en la cathédrale ; rentes à Sierville, 15 septembre 1587.

G. 4512. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1518-1757. — Titres relatifs à d'anciennes rentes hypothèques, ayant appartenu au chapitre, la plupart racquittées ou inconnues. — Ordonnances du chapitre pour le racquit des rentes. — Rente de 80 livres, au denier 25, faite par MM. du chapitre à l'abbé Brice, le 6 juin 691, transportée par les héritiers dudit Brice au président de Nogent, le 4 décembre 1717, racquittée, le 20 nombre 1719. — Quittance de remboursement d'une rente de 800 livres que le chapitre faisait à M. Le Guerchois, 9 mars 1720. — Mention de deux maisons rue Croix-de-Fer, ayant appartenu à défunts Olivier et Noël Tardif père et fils (verriers), 1580 ; — de Nicolas Régnier, laboureur à Esteville-sur-Cailly (rente de 200 livres à prendre sur ses biens), 7 août 1535 ; — de noble homme Robert d'Orival, sieur de Rosay, 1567 ; — de Guillebert de Lymoges, protonotaire de l'évêque d'Evreux, même date ; — de François Brossard, écuyer, sieur de Saint-Martin, ayant épousé Charlotte, fille du sieur de Frenelles, 1661.

G. 4513. (Registre.) — In-4° oblong, 251 feuillets, papier.

1698-1789. — Cueilloir des rentes appartenant au chapitre, dans la ville de Rouen, et dans diverses seigneuries. — Les 64 premières pages sont restées en blanc.

G. 4514. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1436-1632. — Prise à fieffe, par les notaires de la cour d'église de Rouen, d'une place sise au Clos Saint-Marc, autrefois affectée au culte divin, et où Guillaume Le Cras, leur confrère, depuis peu décédé, avait commencé la construction d'une chapelle à leur usage. Ils s'engagent envers le chapitre de Rouen, leur bailleur, à payer une rente annuelle de 30 sous au dit chapitre, *douer* la dite chapelle d'une autre rente de 20 livres ; ils payent, en plus, 10 livres au chapitre et 20 livres aux chapelains Clémentins ; au nombre des notaires qui figurent dans cet acte : Nicolas Taquel, avec le titre de prévôt de la confrérie, Guillaume Colles dit Boscguillaume, Guillaume Manchon, Pierre Cochon, 16 octobre 1436. — Présentations à cette chapelle, dont la collation appartenait au chapitre, par les prévôts de la confrérie, et, à partir de 1586, par le collège des notaires ; prévôts : Jean de Gisors, 1454, Roger Le Veel (*Vituli*), 1473, Jean Le Porchier, 1485, Jean Besnier, curé de Basqueville, 1491, Jacques Motin, 1503, Robert Goulle, 1506, Pierre Bouqueray, 1521 ; chapelains présentés : Jacques Cochon, 1472, Jean Le Terrier, *alias* Gosset, en remplacement du dit Jean de Gisors ; — Jean Feré, en remplacement du dit Le Terrier, 1474 ; — Guillaume Le Danois, en remplacement dudit Jean Feré, 1491 ; — Geoffroy Le Gallois, en remplacement dudit Le Danois, 1503 ; — Robert Le Nouvel, en remplacement de Pierre Du Gardin 1506 ; — Pierre Du Gardin, en remplacement de Geoffroi Le Gallois, 1521 ; — Etienne Haulteryve, en remplacement de Regnauld Lesueur, 1586 ;— Nicolas Le Pelletier, en remplacement du dit Haulteryve, 1586 ; — Mathieu Champion, en remplacement de Massin Martin, 1609 ; — Romain Du Fay, en remplacement du dit Champion, 1632. — Sceau de la confrérie des notaires, 1556. — Sceau plaqué du collège des notaires, 1632.

G. 4515. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 138 pièces, papier (16 imprimés); 5 sceaux plaqués.

1344-1766. — Lettres d'amortissement; arrêts du Conseil d'Etat. — Mémoires, quittances concernant les droits d'amortissement. — Lettres du roi Philippe, adressées aux commis et députés sur les finances des acquêts fait par les gens d'église et non nobles au bailliage de Rouen et au bailli de Rouen ou à son lieutenant, portant amortissement de VI^{xx} 111 livres de rente en faveur du chapitre de Rouen, Paris, 26 décembre 1344. — Lettres du roi Charles VI, portant amortissement de 80 livres parisis de rente, que Robert *de Bossayo*, chevalier, maître d'hôtel du Roi, pourra donner à des établissements pies, ledit amortissement accordé en considération des services rendus par ce chevalier au Roi et à ses prédécesseurs, 25 mai 1401. — Lettres d'amortissement accordées par Louis XI au chapitre de Rouen, jusqu'à concurence de 160 livres de rente annuelle, à condition, par le chapitre, de faire dire, à l'autel Saint-Pierre assis en la nef, près de l'entrée du chœur, une messe basse, chaque jour de l'année, à l'heure de tierce, pour le salut de l'âme du Roi, et de faire écrire, en tableau de pierre, contre le prochain pilier dudit autel, ladite fondation, août 1465. — Dépôt par Robert Goupil, chanoine de Rouen, aux archives de l'hôtel-de-ville, de la charte de Louis XI, du mois de novembre 1470, touchant l'amortissement général des héritages des fiefs acquis par les gens d'église de Normandie et de l'anoblissement des gens non nobles tenant fiefs nobles. Cette charte avait été accordée sur la demande des Etats de cette province. La remise de ce document motivée sur ce que la ville de Rouen était chef du pays, pénultième de septembre 1470. — Lettres patentes, données à Montils-lès-Tours, par lesquelles le même roi, rappelant les lettres précédentes, ajoute à l'amortissement général le pouvoir, pour les gens d'église de Normandie, de faire, pendant une année encore, de nouvelles acquisitions, sans être obligé de lui en payer finance, 10 novembre 1470; signé, Loys. — Lettres d'amortissement accordées par Louis XII, pour 500 livres de rente, Blois, septembre 1506. — 5 sceaux plaqués des gens des comptes.

G. 4516. (Liasse.) — 93 pièces, parchemin; 39 pièces, papier (imprimé); 4 sceaux pendants, 2 fragments de sceau; 48 sceaux plaqués.

1385-1780. — Aveux et dénombrements du temporel, du chapitre de Rouen, XVe siècle, 1501, 1520, 1642, 1663, 1578 (copies). — Requête du chapitre, lettres royaux, mandements des gens des comptes aux baillis. — Délais accordés pour bailler aveu, arrêts de mainlevée. — Déclaration des acquisitions faites en la vicomté de Neufchâtel, vers 1404. — Avertissement de ce qu'il faut faire pour la vérification du dénombrement, vers 1520 : « Pour le territoire de l'église avec le cimetière, l'atache du cierge benist, une attestation de l'an 1503 comme les ossements furent trouvez, en faisant la croix du Port Morant. » — État des ventes, fieffes et échanges faits depuis 1556 jusqu'en 1643. — État du revenu et des charges du chapitre. — Mandements royaux datés de Mantes, 7 juin 1387; — de Rouen, 6 juillet même année; — de Paris, 16 avril 1388 avant Pâques; — de Paris, 26 juillet 1389, 21 février 1389 (V. S.), 20 juin 1392, 16 février 1392 (V. S.), 24 janvier 1395 (V. S.), 26 janvier 1396 (V. S.), 1er février 1397 (V. S.), 15 janvier 1398 (V. S.), 9 janvier 1399 (V. S.), 30 janvier 1402 (V. S.), 14 février 1403 (V. S.), 10 février 1404 (V. S.), — de Tours, 22 septembre 1450; — de Paris, 9 décembre 1452; — de Rouen, 17 mai 1485 « par le Roi en son Conseil, présents les ducs d'Orléans et de Lorraine, les comtes de Clermont, de Bresse et de Périgord, Vous, les evesques de Saint-Papoul et de Rieux, le sire de Montereul, Me Gacien Favre, tiers président de Thoulouse, Me Pierre de Sacierges, maître des requestes »; — de Partenay, 5 avril 1486; — d'Amboise, 21 mai 1489; — de Tours, 20 juillet 1490; — d'Amboise, 4 mars 1490 (V. S.). — Entre autres, lettres de Charles VI, aux gens ordonnés sur le fait de son domaine, par lesquelles, pour le grand amour et affection que son seigneur et père avait à l'église de Rouen, en laquelle son cœur reposait, il leur mande de laisser, pendant deux ans, jouir les chanoines de leurs acquisitions faites depuis 40 ans, sans en bailler finance ni en bailler déclaration, Rouen, 6 juillet 1387. — Répit donné aux chanoines, pour amortir leurs rentes jusqu'à concurrence de 250 livres de revenu pendant 2 ans, par le Conseil du roi d'Angleterre, Rouen, 13 avril 1448 : « A l'occasion de la guerre, les rentes et revenues de ladite église sont presque toutes tournées en non valeur, obstant ce que la greigneur partie des dictes rentes sont assises en Caux et ailleurs, en pays dépopulé et inhabité. » — Fragment du sceau royal, sceau de la vicomté de Rouen (grand sceau aux causes), 1390; — de la vicomté de Caudebec, 1404 (lévrier surmonté d'une fleur de lys); — de Maignart, lieutenant du vicomte de Gisors; — de Richard Bacheler, lieutenant général de Pierre Bacheler, vicomte de Pont-de-l'Arche, 1464. — Sceau plaqué de Louis de Harcourt, archevêque de Narbonne, l'un des commissaires du Roi en Normandie, au bas d'une ordonnance datée de Carentan, 3 janvier 1452 (V. S.). — Nombreux sceaux plaqués des gens des comptes du Roi à Paris.

G. 4517. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1517. — Vérification du dénombrement des biens appartenant au chapitre de Rouen, avec justification des droits de propriété et des privilèges y spécifiés. Impossibilité de fournir les titres d'un certain nombre de seigneuries (Londinières, Clais, Baillolet, Grèges, Martinéglise, Saint-Vast, Angerville, Saint-Saire, Braquemont, Saint-Quentin). « Les chanoines treuvent, par leurs anciens chartriers et registres, que l'église de Rouen a esté bruslée et destruite par feu, par 2 ou 3 fois, depuis 7 ou 800 ans, et principalement depuis que lesdites terres et seigneuries leur appartiennent; et en l'une fois le feu fut mis par une mocion populaire ès maisons et chartriers de l'église et des chanoines, tellement que grant partie des d. escriptures furent bruslez, aucuns des chanoines tuez et meurdriz, leurs biens pillez, et exceps innumérables commis, dont plusieurs maulx s'ensuivirent.., dont advint que le Saint-Siège apostolique y mist la main et print congnoissance du dit affaire, en mectant toute la ville et les habitans en interdit et sentence d'excommunication, lesquelz exceps et oultrages ainsi faiz se moustrent et preuvent par ung très ancien registre, escript en parchemyn, de bien vieille et antique escripture, duquel ilz ont faict apparoir... Toutesfoys, pour entendre dont leur est premierement venu et procédé les dictes terres,.. nous ont remoustré qu'ils treuvent bien que anciennement, du temps que l'empereur et roy de France Charlemaigne vivoit, il y eust ung archevesque de Rouen, nommé *Remigius*, oncle dudit Charlemaigne et frère de Pepin, père d'icellui Charlemaigne, lequel estoit constitué en grant auctorité en France et Allemaigne, et avoit une singulière dévocion et affection d'augmenter la dicte église de Rouen et le service d'icelle en l'onneur de Dieu et de sa glorieuse mère. Voiant que lors la dicte eglise estoit bien povrement douée, et qu'il n'y avoit que 10 ou 12 ou autre petit nombre de chanoynes et quelque autre nombre de chappellains... délibéra... les augmenter de 40 chanoynes ou prébendes, et pour leur fondacion... leur bailla,.. du consentement dudit Charlemaine, plusieurs terres, rentes, revenus et seigneuries... Et treuvent en leurs Chroniques que le dit *Remigius* fut ung homme si dévot et de si bonne vie que l'on tient qu'il est canonisé en Allemaigne où a esté son trespas... De laquelle fondacion... lesdits de chappitre nous ont moustré une lettre en parchemyn, faicte en latin, de si grant ancienneté et escripte de si estrange escripture qu'il est comme impossible la savoir lnyre. » — Manque le premier feuillet.

G. 4518. (Cahier.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1712. — « Déclaration des dixmes, rentes, terres, moulins, maisons et autres biens apartenants à Messieurs du chapitre de l'église cathédrale de Rouen en commun, et à Messieurs les chanoines prébendez d'icelle en particulier, tant à cause de leurs maisons canoniales que de leurs prébendes, comme aussy des biens que possède la fabrique de ladite église, les collèges d'Albane, Dernétal, du Pape et Saint-Esprit, et ce que possèdent aussy les petits chanoines des Quinze marcs et Quinze livres, et les autres chapelains titulaires fondez en icelle église, le tout conformément aux déclaracions particulières par eux données audit chapitre, emploiées dans la présente déclaration pour satisfaire à l'arrest du Conseil du 22 décembre, 1711. »

G. 4519. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 1 plan.

XIIe siècle (copie) — **1776.** — Pièces concernant diverses paroisses ou localités : Alihermont, Baillolet, Bailly, Bautot-sur-Clères, Beauficel, Beaumont, Bourris, Boutencourt, Centacres, Chantelou, Crulây, Dieppe et Douville. — Fragment d'un mémoire contre les religieuses de Saint-Amand pour les dîmes de la forêt d'Alihermont, XVI[e] siècle. — Brevets de caution pour le fermage des dîmes de Baillolet et de Bailly-en-Campagne, 1548, 1640. — Toussaint Le Brument, curé de Saint-Maurice, nommé en cour de Rome à la léproserie de la Madeleine de Bautot-sur-Clères, XVII[e] siècle. — Assignation à Antoine de Nollent, curé de Beauficel, 1594. — Arpentage de pièces de terre novales, au Parc-Mariolan, paroisse de Beaumont, 1776; plan. — Procuration donnée à son frère Claude Le Prince, bourgeois de Rouen, par Jean Le Prince, prêtre, du diocèse de Rouen, chapelain titulaire de la chapelle ou chapellerie de Notre-Dame de Pitié à Saint-Germain de Bourris, maître ès-arts en l'Université de Paris et par icelle gradué, nommé et dûment insinué et qualifié sur l'archevêché et chapitre de Rouen, etc..., 3 mars 1725. — Réitération de grade par le même, à l'effet d'être nommé à la chapelle de Sainte-Colombe en la cathédrale, vacante par le décès de Michel Le Sade, curé de Connelle, janvier 1748. — Donation faite au chapitre, par l'archevêque Rotrou, de l'église *Sancti Quintini de Botencourt*, que l'archidiacre *Rainaldus* avait résignée entre les mains de l'archevêque, en le priant de faire cette donation; 2° d'une portion de dîme cédée par Isachar de Botencort, chevalier, et par Thibaud, son fils, sans date (copie du XVII[e] siècle). — Pro-

cès-verbal de l'église de Boutencourt au vicariat de Pontoise, par Étienne Sanson, chanoine, archidiacre en l'église de Rouen; 150 communiants, 1063. — Requête adressée au chapitre par Claude de Landes, écuyer, sieur de Beaurepaire, et par Jeanne Du Bosc, sa femme : il demande à échanger avec eux la présentation du bénéfice de Rebais contre celui de Boutencourt, près de Flavacourt, 1603. — Procès-verbal de visite de l'église de Rebais par Michel de Mouchy, conseiller au parlement, chanoine de Rouen, haut-justicier d'Ernemont et du Boulay : il avait trouvé « le cancel couvert en partie de tuille, en partie de sentes, et icelluy lambrissé de bois par dedans, comme aussi est la nef, auquel cancel y avoit une belle table d'autel, où il y avoit l'histoire de la passion de Notre-Seigneur, représentée par personnages, en bosse, paints en or... en laquelle église y avoit 5 autels, comprins le grand autel... fort beau portail basti de pierres... église fondée sous l'invocation de Mons[r]. saint Denis, enclose d'un cimetière fermé de muret de caillou... 50 feux et quelque huit-vingts communiants, » 1603. — Adjudication du déport de Centacres pour 250 livres, 1724. — « Ce sont les articles sur lesquels Pierre Séjourné, lieutenant général du prévost de Ponthoise et les habitans du village de Chantelou, paroisse de Triel, entendent faire examiner tesmoings en informacion, par vous, Mons[r]. le vicaire de Révérent Père en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen en son siège et vicariat dudit Ponthoise... afin que par mon dit sieur l'archevesque, ses vicaires généraulx, ou par vous, soit permis, aus dicts Séjourné et habitans, faire construyre et édiffier, à leurs despens, une chappelle au dict lieu de Chantelou, à l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de la court céleste et au salut des ditz. Séjourné et habitants. » — Procès au sujet d'une rente de 300 livres dues par M. François Le Goués, écuyer, prêtre, curé de Saint-Martin de Crulay, comme héritier de M. de Raveton, sieur de Chauvigny, 1666, 1667. — Donation, par Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, au chapitre, du dixième de Dieppe (copie). — Procès en dévolut, intenté, en 1575, par Mathieu de Béthencourt, chanoine de Rouen, contre Adrien de Courcy, chanoine de Bayeux, ci-devant titulaire de la prébende de Douville, 2[e] portion ; — autre procès entre le même Mathieu de Béthencourt et Nicolas Lemaistre, receveur de Douville.

G. 4520. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1200-(copie)**-1676.** — Pièces relatives à Dieppe. — Charte de Jean-Sans-Terre, au sujet des plaids de l'épée dans les terres cédées par Richard Cœur-de-Lion en échange de Dieppe; il les concède à l'archevêque de Rouen et à ses successeurs, *ita tamen quod justitia fiat per visum capitalis senescalli nostri Normannie, si presens fuerit, vel proximi nostri baillivi, cum ad hoc per archiepiscopum vocatus fuerit, nihil ibi facientis, nisi ut tantummodo videat justiciam fieri*, Argentan, 7 juin, an 2 du règne (copie du XVII[e] siècle). — A la suite, copie de lettres adressées aux chanoines par François de Harlay, archevêque de Rouen, pour les engager à recevoir, comme frère, Robert Le Roy, prêtre du diocèse, devenu d'avocat du siècle, client de l'église, Gaillon, 26 juillet 1640. — *Erenburgis, quondam uxor Gilleberti* Wasse, vend à Cécile, femme de Jean Morin le jeune, 10 sous de rente à Dieppe sur des biens situés entre la masure des hoirs Osbert Potin et celle d'*Emelina* de Sorham, fille de Guillaume Le Brun, janvier 1257; parmi les témoins Robert *de Andeleio*, pour lors bailli de Dieppe. — Mandement pour le payement des sergents de Dieppe et des frais de justice, 1543. — Sentence de Charles Maynet, lieutenant du bailli de Dieppe, qui permet aux chanoines d'établir un commis à Dieppe pour recevoir le dixième des droits de la vicomté dudit lieu, 15 juin 1575. — Réception de Jean-Baptiste Le Roux à l'office de courtier-auneur des marchandises de drap aux nouvelles halles de Dieppe, 13 décembre 1604. — Procès entre les pères de l'Oratoire, d'une part, et l'archevêque et le chapitre, d'autre part, au sujet de l'établissement de ces pères à Dieppe : ceux-ci appelaient comme d'abus, 1639. — Procès entre le sieur Du Bosc et le sieur Masquerel, ledit procès porté, par appel, aux hauts-jours du chapitre, 1676. — Mention de Daniel de Geutteville, lieutenant-général au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1630 ; — de Guillaume Gallye, licencié ès-lois, bailli de Dieppe, 1548 ; — de Louis Osmont, sieur de Bauquemare et du Petit-Rouen, autre bailli de Dieppe, 1604.

G. 4521. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier; 1 sceau.

Fin du XII[e] siècle — 1774. — Pièces relatives à la forêt d'Éavy, à Ernemont, Épinay, Étran, Fécamp, la Ferté-en-Bray, Flippou (autrefois Foutipou), Saint-Maclou-de-Folleville, la Fontaine-Bellenger, Fontenay, le Fossé, Fouqueville, Fréauville, Fresnes-l'Archevêque, Fresnes-le-Plan, Fretteville. — Mémoire du cardinal de Bourbon et des chanoines de Rouen contre les dames de Saint-Amand, au sujet des dîmes de la forêt d'Éavy. — Marie Bretel, veuve de messire Adrien de Mouchy, seigneur d'Ernemont, 1663. — Procès avec Louis Du Breuil, curé d'Épinay, pour la dîme de la Grand-Fray, 1659. — Procès pour le fermage d'une pièce de pré dite le Homme à Étran,

1598. — Lettres du Roi qui déclarent les biens de l'abbaye de Fécamp non soumis à l'édit du dernier jour de septembre 1543, pour la réunion au domaine des choses concédées, aliénées et transportées par lui ou par ses prédécesseurs, Fontainebleau, 22 décembre 1543. — Mention de Jean de Byville, écuyer, demeurant à la Ferté-en-Bray, 1543. — Opposition au décret des biens de Robert de la Chesnaye à Orgeville, Foutipou et Amfreville, 9 octobre 1597. — Procès avec le fermier de la terre de Fourques à Saint-Maclou de Folleville, 1706. — Procès entre Jacques Fretté, curé de Saint-Quentin de la Fontaine-Bellenger, et les religieux de Fécamp, gros décimateurs, 1712. — Loys Loys, curé de Fontenay, nommé par le cardinal de Bourbon son procureur pour la perception du déport de la cure de Fontenay, Mantes, 6 juillet 1591. — Plan informe d'une partie de la paroisse du Fossé-en-Bray, XVIII[e] siècle. — Procès entre le chapitre et le sieur Beaucousin, curé du Pontcheuil, pour arrérages de rentes seigneuriales à Fouqueville, 1738. — Lettres de l'official de Rouen : *Rogerus de Freauvilla, miles*, reconnaît avoir vendu, pour 100 sous tournois, 3 acres de terre en ladite paroisse, 1255 ; sceau de l'officialité. — Taxe de frais de justice aux assises de Fresnes-l'Archevêque, tenues par Nicolas de La Porte, lieutenant-général du sénéchal et garde du temporel, 19 septembre 1526. — Titres d'une rente de 5 livres au hameau du Mesnil-Clac à Fresnes-le-Plan, 1528-1774. — Charte de Henri *de Longo campo* : il donne au chapitre 20 soudées de rente *apud Fretevillam*, à percevoir de son homme Enguerran de Cognele, sans date ; sceau perdu.

G. 4522. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1785-1789. — Compte que rend à MM. du chapitre de Rouen M. Jacques-Adrien-Charles de Beaulieu, du revenu de leur seigneurie de Fouqueville et Mandeville, pour les années 1783, 1784, 1785. — Autre compte du même revenu, rendu par le sieur Pierre Maheult, pour les années 1786, 1787, 1788 et 1789. — Quelques pièces justificatives annexées auxdits comptes.

G. 4523. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier ; 2 plans ; 1 sceau.

1416-1783. — Documents relatifs au fief de Lisle à Gisors. — Lettres de Gaultier Le Petit, prêtre, commis par le Roi à la garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus de l'acte de réception, par Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, de l'hommage à lui rendu, au château de Louviers, 17 janvier 1415, par Jean de Ferrières, chevalier, sieur de Fontenay, au nom de son père, Jean, sire et baron de Ferrières, pour la terre de Gisors, 7 février 1415 (V. S.). — Vente faite par Alips de Tournebu, dame d'Auvilliers, et par demoiselle Guillemecte de Tournebu, sa sœur, filles et héritières de défunt noble homme mons. Richart de Tournebu, en son vivant chevalier, et de noble dame madame Marguerite de Ferrières (en leur vivant seigneurs, ledit chevalier, d'Auvilliers, de la Motte de Cesny et de Grimbosc, ladite dame, des seigneuries de Gisors et de Bezu-le-Long,) à noble homme Jean de Recuchon, écuyer, seigneur du Quesnay, et à damoiselle Jeanne Brunet, sa femme, desdits fiefs de Gisors et de Bezu, ledit fief de Bezu tenu du Roi, et le fief de Gisors tenu de révérend père en Dieu mons. l'archevêque de Rouen, 18 juin 1457. — Acte de l'hommage fait à l'archevêque par le baron de Ferrières, pour le fief de Lisle de Gisors, 1460, 1477. — Sentence relative aux droits de coutume, notamment au droit de havage, prétendu par l'exécuteur des sentences criminelles, 1557. — Cession du fief de Lauberye, situé aux faubourgs de Gisors, qualifié de demi-fief de haubert, par Charles de Fouilleuse, sieur de Flavacourt, lieutenant de 100 hommes d'armes sous la charge du marquis d'Elbeuf, à Françoise de Susanne, sa mère, veuve de messire Charles de Fouilleuse, 19 février 1581. — Vente par ladite Françoise de Susanne à Robert Le Bret, écuyer, sieur d'Ernemont, 13 mai même année. — Pièces diverses concernant le pré et le fief de Lauberye, relevant du fief de Lisle. — Baux des moulins et du four banal de Gisors. — Procès pour la banalité. — Sentence qui condamne Jean Daigneaux, régisseur du fief de Lisle, des moulins banniers et du four à ban de Gisors, à payer à Messieurs du chapitre la rente de blé à laquelle ils avaient droit, 4 août 1604. — Procès pour contravention aux droits de banalité. — Baux de la pêche. — Procès avec le maréchal de Belle-Isle, comte de Gisors, pour les mouvances. — « État des fiefs du chapitre de Rouen qui ne peuvent être mouvants du duché pairie de Gisors, ainsi que des principaux titres sur lesquels se fonde le chapitre. » — Noms de tous les habitants du faubourg de la porte Capeville de la ville de Gisors, avec les maisons qu'ils occupent dans ledit faubourg et des seigneurs dont elles sont mouvantes et relevantes. — Notes de l'avocat Langlois de Louvres. — État des rentes et redevances seigneuriales du fief de Lisle. — Arrêt du Conseil d'État relatif à l'échange conclu entre le Roi et le comte d'Eu, 14 mars 1762. — Sentence des Requêtes au sujet de la construction d'un mur entrepris par M. Lecousturier, procureur du Roi à Gisors, 16 juillet 1612. — Procès au sujet d'une rente de blé avec le curé, les marguilliers et les chapelains de Saint-Jean de Dangu, 1779. — Difficulté au

sujet de la concession faite (13 juin 1779) à Charles Hucher, tanneur, par Mgr le comte d'Eu, propriétaire du duché de Gisors, à l'effet de construire par ledit Hucher un moulin à tan sur la rivière d'Epte, 1779. — Sceau de la sénéchaussée du temporel et des aumônes de l'archevêché, 1477.

G. 4524. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1457-1768. — Pièces concernant Gaillon, Gaudreville, Gisors, Godarville, Gouy, Grand-Quevilly, Gravenchon, Grèges, Grézilles. — Bail d'une maison à Gaillon, par Nicolas Damonville, seigneur de Vigny et des Ifs, 1692. — Supplique adressée à l'archevêque de Rouen par Étienne Lambert, présenté à la cure de Saint-Léger de Gaudreville, et à qui l'évêque d'Évreux avait refusé l'institution canonique; il la sollicite de l'archevêque de Rouen, à la suite d'appel comme d'abus au parlement de Rouen, 1739. — Procès pour les moulins de Gisors. — Sentence rendue par Richart Le Lanternier, prévôt vicomtal de Gisors, dans un procès entre le chapitre et Jean de Recuchon, écuyer, soi-disant seigneur de Gisors, 15 juillet 1457 ; mine de blé appréciée à 9 sous parisis. — Certificat de saisie de 4 vaches par un sergent de Godarville, XVIe siècle. — Mention de maître André Daniel, curé de Gouy, receveur de la fabrique de Notre-Dame, 1600.—Bail, par le chapitre, de prés sis au Grand-Quevilly et au Petit-Couronne, 1742. — Dispense de parenté pour Robert Le Coq et Jeanne Varin, l'un de Saint-Georges de Gravenchon, l'autre de Notre-Dame de Gravenchon, 1579. — Lettre relative à des réparations à faire sur la seigneurie de Grèges, 1757. — Roussel, curé de Grèges, renonce à la portion congrue fixée à 500 livres par an par l'édit du mois de mai 1768, moyennant certains avantages qui lui seront faits par le chapitre, 25 octobre 1768. — Requête des paroissiens de Grèges au chapitre : ils demandent qu'on donne, comme vicaire à leur curé, M. Vain, prêtre habitué en leur paroisse, 1747. — Marthe Coton, fille de feu maître Noël Coton, sieur de Grézilles et de Berthouville, secrétaire du Roi, 1606.

G. 4525. (Liasse). — 7 pèces, parchemin; 34 pièces, papier (2 imprimés.

1375-1776. — Pièces relatives au fief de Hastingues, aux localités de Heuqueville, Lœuilly, Lisors, Londinières, Longmesnil, Mantes, Martinéglise, Montreuil, Ouville-l'Abbaye, Paris, Périers-sur-Andelle, Planes, Pontoise. — Le chapitre reconnaît avoir reçu de Bernard Carit, archidiacre d'Eu, collecteur du pape, par les mains de Guillaume Benoît, sous-collecteur, 70 francs d'or que ledit Bernard devait pour l'amortissement du fief de Caillot et Hastingues, 1375. — Adjudication du déport de Heuqueville, doyenné du Havre, au nouveau curé Guillaume Scelles, prêtre du diocèse de Bayeux, et à Daniel Scelles, ancien consul des marchands de Caen, 1723; revenu évalué de 15 à 1,800 livres; 250 communiants, 10 religionnaires; 2 acres de terre d'aumône ; 800 acres de terre labourable dans la paroisse ; le curé seul gros décimateur; le défunt curé, Ambroise de Mayel, écuyer, décédé le 19 juin 1723. — Plan d'une masure appartenant au sieur de Soquence, en la paroisse de Lœuilly. — Bail de la dîme de Lisors, 1710. — Bail d'une ferme à Épinay, paroisse de Londinières, 1740. — Présentation, par le chapitre, de Guillaume Le Gras, prêtre, licencié en droit, à la cure de Longmesnil, vacante par le décès de Jean Manant, 1533. — Lettres de l'évêque de Chartres, pour faire mettre en possession du prieuré de Saint-Georges de Mantes, Joachim Dreux, maître en théologie de la Faculté de Paris, 1710. — Réception de Charles Le Caron, avocat au parlement de Rouen, à l'office de bailli en la haute-justice de Martinéglise, 1633. — Adjudication du déport de l'église du Mesnil-Rury, 1723. — Aveu au chapitre, pour une pièce de terre à Montreuil, 1607. — Adjudication du déport de l'église d'Ouville-l'Abbaye, vacante par le décès d'Adrien Blondel, décédé le 24 juin 1725 ; bénéfice à la nomination des Feuillants d'Ouville, qui donnaient à leur curé 230 livres et la verte dîme. Ledit bénéfice pouvait valoir 600 livres d'après la déclaration du curé de Gonseville, doyen de Canville; adjugé au nouveau curé Nicolas Fisset, 1726. — Assignation d'un particulier, en l'hôtel du Saint-Esprit à Paris, 1416. — Bail de dîmes à Périers-sur-Andelle, 1753. — Accord pour les dîmes de Planes, 1776. — Permission donnée par Bordereau, vice-gérant de l'officialité de Pontoise, d'enterrer dans le cimetière de Notre-Dame de Pontoise, sans toutefois sonner les cloches, ni faire bruit, le corps d'un enfant que l'on supposait être venu au monde mort-né, et que le père, un meûnier d'Osny, avait exposé devant l'image de la Vierge, au portail de l'église de Notre-Dame de Pontoise, « afin d'impétrer d'icelle vierge qu'icellui eust vie, » 1635.

G. 4526. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

Commencement du XIIIe siècle-1780. — Pièces concernant les paroisses de Martainville, Martinéglise, Mesnières, Milleville, Mauquenchy, Montelles, Montivilliers, Moulineaux, Muids. — Sentence donnée à la vicomté de Rouen, sur un procès, pour arrérages de rente, entre le chapitre et Richard Le Pelletier, sieur de Martain-

ville, et Aliénor Langlois, veuve de feu noble homme Le Pelletier, seigneur d'Estouteville sur Buchy, 1554. — Lettres de Nicolas Auxcoullombz, écuyer d'écurie du Roi, bailli de Martinéglise et garde du scel des obligations dudit lieu : fieffe faite par Guillemin Orel, demeurant à Martinéglise, au hameau de Thibermont, à Lorens Langlois, prêtre, « d'une mote de terre contenant 3 vergées, bornée par Jean Cregnyn, écuyer, » 1493. — Déclaration baillée par Jean Huart, bourgeois de Dieppe, des héritages qui lui étaient échus par la mort de noble homme Guillaume Martin, ancien conseiller échevin de la ville de Dieppe, son frère utérin, à Martinéglise, 1616. — Requête de M. Lemarchand, curé de Martinéglise : Louis Grouard avait résigné en sa faveur cette cure et désirait pouvoir lui rétrocéder le bail de la grosse dîme. Le nouveau curé prie les chanoines de lui accorder cette nouvelle faveur. — Le même prie le chapitre d'ordonner que les fêtes de la translation de saint Martin et de saint Adrien, patrons de la charité de Martinéglise, soient désormais célébrées le dimanche le plus proche du jour qu'elles tomberont, avec injonction aux membres de ladite charité de s'y conformer, sous peine d'être exclus du corps, 20 septembre 1780. — Vente par Nicolas Le Maistre, curé de la 1re portion de Mesnières, 1er chapelain dudit lieu et curé de Maucomble, au chapitre de Rouen, d'une maison, masure, etc., sis à Mesnières, pour 450 écus sol, 4 septembre 1598. — Bail de ces biens par le chapitre, 1602. — Déclaration par bouts et côtés des mêmes biens. — Procès pour fermages. — Charte de *Helias* de Lindebuc, chevalier : il se porte caution pour Raoul de Lindebue, son neveu, et pour Alice, femme dudit Raoul, qu'ils se conformeront à la sentence portée par les juges délégués par le pape (Philippe, évêque de Beauvais, les abbés de Froidmont et de Saint-Lucien de Beauvais) sur un procès pour l'église de Saint-Quentin de Milleville, sans date. — Arpentage et plan de terre au hameau de Randillon, paroisse de Mauquenchy, 1755. — Baux de la terre de Montelles, 1550-1629. — Bail de terre à Moulineaux, 1664. — Déclaration de biens à Muids, 1632. — Mention de Nicolas Le Clerc, soi-disant curé ou vicaire de Lillebonne, 1550.

G. 4527. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1460-1754. — Seigneurie de Nécy, appartenant au chapitre de Rouen. — Sentences rendues aux plaids de cette seigneurie, du temps de Gérart Braz-de-Fer, qui en était sénéchal. — Aveux rendus à la vavassorie ou fief du Vason. — « Ci ensuit par déclaration les droits, franchises, libertés et usages, avecques les singulières parties de la valleur des quatre prébendes de Nécy : Droit de donner et faire avoir tonsure à clers leurs subgetz, manans et demourans en icelles prébendes; et, pour avoir ordrez, les subgez d'icelles ne les pourroient avoir, sans l'otroy et consentement d'iceulx chanoines, et d'avoir de eux *a quocumque*, et ne sont en riens subgectz à l'évesque de Séez, que il y peult de droict faire cemonse, citation ou escommiche. Le curé a le creux et le besemain à l'église, » sans date. — Baux et procédures. — Aveu baillé par Élisabeth de Sanson, veuve de feu noble Gilles Dauvet, pour le manoir de la Normandière, 1686.

G. 4528. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 58 pièces, papier ; fragment de sceau.

1252-1766. — Pièces relatives à Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-de-la-Fontaine, Saint-Médard, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Pierre-de-Franqueville, Saint-Sauveur-la-Campagne, Saint-Sulpice-de-la-Pierre, Saint-Thomas-la-Chaussée, Saint-Vigor, Salerne, Salmonville, Saumont-la-Poterie, le Saussay, Séez. — Déclaration de biens ayant appartenu au sieur Thomas Le Vavasseur, sis à Saint-Martin-de-Boscherville et à Duclair, 1709. — Copies et extraits de pièces concernant le fief de la Plasne en la paroisse de Saint-Martin-de-la-Fontaine, 1313-1479. — Procès avec maître Adrien Du Bosc, vicaire de Saint-Médard près Basqueville, au sujet de la pension donnée sur ce bénéfice au chapitre par François Resve, chanoine, 1605. — Vente de rente à Jacques Martel, avocat en-la-cour, demeurant paroisse Saint-Vigor, par un laboureur de Saint-Ouen-du-Breuil, 1636. — Procès pour les dîmes de cette paroisse. — Saisie de récolte, à Saint-Pierre-de-Franqueville, sur la poursuite du chanoine Louis de la Place, 1632. — Titres d'une pension annuelle de 10 livres, appartenant au chapitre, sur la cure de Saint-Sauveur-la-Campagne, 1603. — Remise sur son loyer sollicitée par un fermier des chanoines, Jean Crevon, de la paroisse de Saint-Sulpice-de-la-Pierre, 1366. — Bail d'une ferme de Saint-Thomas-la-Chaussée, par Jeanne Surreau, veuve de feu M. De la Haye, à Pierre Pigace, 1569. — Vente par Nicolas Garet, à Raoul Capendu et à Perronnelle, sa femme, pour 100 sous tournois, de 11 sous de rente, *in parrochia Sancti-Vigoris de Wimonvilla, de decanatu de Gomervilla*, janvier 1252 (V. S.); fragment de sceau ovale; fleur de lys. — Jehan Le Heurteur, sieur de Saint-Martin, trésorier de Saint-Vincent de Nogent, 1572. — Aveu pour biens situés à Salerne, relevant de la baronnie dudit lieu, 1687. — Fragment de lots de biens à Salmouville, XVIe siècle. — Procès entre Louis Folie, curé de Saumont-la-Poterie, et Balthasar Poitevin, abbé commendataire de

Saint-Ouen, pour une pension sur ce bénéfice, 1625. — Aveu de biens à Robertcamp, paroisse du Sauchay, commencement du XVI[e] siècle. — Sentence de l'officialité de Séez pour Galeran Laisné, contre Thomas Chauvin, curé de Saint-Hilaire; affaire de dîmes, 1639. — Extraits de titres concernant Sierville.

G. 4529. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

Fin du XV[e] siècle. — « Inventaire des chartres, lettres, droits, enseignemens et escriptures touchant les acquisitions et admortissemens de la fiefferme de Roger de Mortemer, par messieurs les doien et chapitre de Rouen, ensemble des adveux baillez par les hommes et subjectz d'icelle fiefferme, tant au devant de la dicte acquisition par iceulx de chappitre que depuis, aussi des fieffes faictes par les dits de chappitre des terres, prés, boys et autres choses de la dicte fiefferme, tant en la paroisse de Saint-Victor en Caux, à Vassonville, Braquemont, Estampuis et autres plusieurs paroisses et divers lieux. »

G. 4530. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier, sans couverture.

Fin du XVI[e] siècle. — « Advertissement des moyens par lesquels la baronnie de Saint-Victor ou fiefferme de de Roger de Mortemer est venue et escheue au chapitre de Rouen, — mesmes des revenues et appartenances à la dicte baronnie. » — « S'ensuivent donques les terres et redevances prinses par l'abbé *Acius* à ferme... *Pomerium Regis continet duas acras et tres virgatas... In campo des Perreys, qui est de baronia, sunt LXXX XVII. acre terre, et site sunt in Magna Vastina.*

G. 4531. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1517-1768. — Aveux rendus à la baronnie de Saint-Victor pour biens situés en la paroisse d'Étaimpuis, notamment par Adrien de Pelletot, sieur de Saint-Martin-de-la-Poterie, écuyer, 1552; — par Marie Duquesne, sa veuve, 1559; — par Antoine Drouet, avocat au parlement, fils ainé et principal héritier de feu maître Pierre Drouet, écuyer, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, 1621; — par Jacques de Clères, écuyer, sieur des Hacquets, fils de Marguerite Ouyn, 1622; — par Jossé Robert, conseiller au présidial de Rouen, héritier, au droit de sa femme, de feu noble homme Antoine Drouet, 1627; — par Adrien Robert, écuyer, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1657; — par Anne Vauclin, veuve de Jean David, sieur des Menusboscs, 1681; — par Marie de Varangues, veuve de Nicolas de Claire, garde du Roi, sieur des Hacquets, 1693. — Sentences de réunion.

G. 4532. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1577-1774. — Baux des droits seigneuriaux de la baronnie de Saint-Victor. — Baux de la ferme du Hangard. — Cahiers de recette, états des droits seigneuriaux, inventaires des aveux. — Terrisse, doyen de l'église de Rouen, et abbé de Saint-Victor, reconnait que ce n'est qu'à titre de pure tolérance, de la part du chapitre, qu'il a pu ouvrir une porte dans le mur du jardin de ladite abbaye pour entrer dans la cour de la ferme du Hangard, 1751.

G. 4533. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 94 pièces, papier (3 imprimés.)

1616-1776. — Procès entre le chapitre et Madeleine Le Moine, femme civilement séparée d'avec le sieur du Tremblay, au sujet de la banalité du moulin de Saint-Victor, 1710. — Autres procès avec François Le Masson et Dussaussoy. — Sentence du bailliage de Rouen qui condamne Jean Le Nouvel, fermier du moulin de la Pierre, à payer à François Le Masson, fermier du moulin banal de Saint-Victor en Caux, assis en la paroisse de Vassonville, la somme de 300 livres pour la valeur de la confiscation des objets sur lui saisis, et en 20 livres d'intérêts avec dépens; lui fait défenses, et à tous autres, de faire chasser eux-mêmes à l'avenir les *monnées* des vassaux des paroisses dépendantes dudit moulin banal, 4 juillet 1775 (Imprimé). — « Précis pour MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen... appellés et anticipans, contre le sieur Louis Du Saussoy, meûnier, appelant de sentence rendue en la maîtrise des eaux-et-forêts de Rouen, le 5 août 1775, et anticipé » (Imprimé). — Sentences de réunion, faute, par les vassaux de la paroisse de Vassonville, d'avoir rendu leurs aveux et de s'être acquittés des devoirs seigneuriaux, 1644-1758.

G. 4534. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1607. — « Papier journal de la terre et baronnie de Saint-Victor en Caulx, appartenant à messieurs les doyen, chantre et chanoynes de la grande église de Notre-Dame de Rouen, auquel est contenu les noms et surnoms des vassaulx, tenantz et rellevantz de la dicte baronnie, ensemble

les redebvances en quoy ilz sont tenus par les adveulx par eux présentés, cy-après dabtez, en la présence de Mᵉ Pierre Maillard, sous-sénéchal de la baronnie, et de François Leconte, greffier. »

G. 4535. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier; recouvert en parchemin.

1692-1703. — Registre pour servir à la recette des rentes et droits de la seigneurie de Saint-Victor. — Paraphé par François Faulcon, avocat, sénéchal de ladite seigneurie.

G. 4536. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

Commencement du XIIIᵉ siècle-1727. — Pièces concernant le paroisse de Saint-Martin-de-Tatemanville, Théméricourt, Thiédeville, Torcy, Tourville-la-Rivière, Veauville. — Guillaume *de Bosco Malgerii* et Gillebert, son frère, donnent en perpétuelle aumône au chapitre leur droit au patronage du personnat et de la vicairie de Saint-Martin *de Tatemanvilla*, commencement du XIIIᵉ siècle. — Mention de dom Roger Fautrel, curé de Théméricourt, 1471. — Bail du déport de Thiédeville, 1727. — Titres d'une rente de 300 livres due au chapitre par Jean Blosset, écuyer, sieur de Torcy, fils de Jean Blosset, chevalier, seigneur du Plessis Patey, pour le paiement de laquelle le chapitre avait fait opposition au décret de la terre de Torcy, 1524. — Déclaration de biens à Tourville-la-Rivière, 1563. — Accord pour fermages, entre Jean Le Cauchois, laboureur à Veauville, et Mathieu de Béthencourt, chanoine de Rouen, 1598.

G. 4537. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1411-1780. —Pièces relatives aux localités suivantes: Acquigny, Angiens, Ardenne, Auteverne, Auzouville, Barentin, le Bec-de-Mortagne, Belbeuf, la Bellière, Bénesville, Beuzeville, le Boulay, Bouquetot, Brachy, Brétigny, Bures. — Aveu rendu à haute et puissante dame Anne de Laval, baronne d'Acquigny, etc., par Olivier de Banastre, sieur de Hérouville, cohéritier, à cause de demoiselle Louise de Goulley, sa femme, en la succession de noble homme Guillaume de Goulley, 1618 (copie incomplète). — Partages entre Oyenne Le Bon, femme de Thomas Thindalle, gentilhomme anglais, et Espérance Le Bon, sa sœur, héritières de Claude Le Bon, sieur de Fourneaux, 1587 (copie incomplète). — Arrêt du parlement, entre frère Bonaventure Hardy, religieux profès de l'abbaye de Silly, prieur curé de Fougy, prieur claustral de l'abbaye de Bellozanne, pourvu de la chapelle de Saint-Thomas de Lyon sur la mer, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame d'Ardenne, et les religieux, prieur et couvent de l'abbaye d'Ardenne, au sujet de ladite chapelle de Saint-Thomas, 1637. — Lettres de M. Auvray, prêtre à Silleron, relatives au déport de Saint-Martin d'Angiens, 1724.—Aveu rendu à Claude Daniel, marquis de Boisdennemets, par Nicolas Michel d'Osmond, chanoine, pour biens sis à Auteverne, 1780. — Mention du fief Hasart à Auzouville, ayant appartenu à défunt Jean Le Prevost, 1549. — Décret, passé en 1452, d'une maison située à Barentin, où pendait l'enseigne de *l'Écu de France*, pour les arrérages d'une rente viagère de 6 livres, en laquelle Robin Langlois s'était engagé, en 1411, envers Jean de La Porte, chanoine de Rouen, et Guy de La Porte, écuyer, son fils. — État des terres défrichées à Beauvoir en Lyons et en diverses autres paroisses limitrophes de la forêt de Lyons. — Copie de documents concernant le Bec-de-Mortagne (les originaux existent), commencement du XIIIᵉ siècle, etc. — Procès entre le chapitre et Abraham d'Abancourt, écuyer, sieur de Maucomble, au sujet de pièces de terre à la Bellière, comprises au décret des biens de Nicolas Manant, 1622. —Déclaration de terres sises à Elbeuf, au hameau de la Poterie, XVIIᵉ siècle. — Procès avec Pierre Lefebvre, curé de Bénesville, 1653. — Saisie des biens du sieur Leclerc, à Beuzeville près Bosc-le-Hard, 1772. — Procès avec Guillaume Le Couriel, curé du Boulay, 1647. — Pierre Le Vicomte, seigneur de Saint-Hilaire, avait fondé une messe à célébrer chaque mois en la chapelle du manoir seigneurial de Fréville, paroisse de Bouquetot; cette fondation est augmentée par le fils de ce seigneur, Armand Le Vicomte, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, Fréville, Ruffault, La Luzerne, 6 septembre 1682. —Mention de Nicole de Dampierre, curé de Brachy, 1539. — Aveu de biens à Brétigny et à Salerne, 1687. — Procès entre le curé de Bures, François Le Grand, et le déportuaire, Jean Fournyer, prêtre, 1548.

G. 4538. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 71 pièces, papier (2 imprimés.)

1572-1778. — Pièces concernant les localités suivantes : Canouville, Chapelle-Saint-Ouen, Clais, Connelle, Croixdalle, Crullay. —Deux aveux de biens relevant de la seigneurie de Canouville, 1572, 1604. — Mention de M. Dumesnil, curé de la Chapelle-Saint-Ouen, 1770. — Traité de mariage entre Jacques Viel, officier en la maison du Roi, et Madeleine Dampierre, fille de Marc Dampierre, sieur de Molandrin, et de Françoise d'Imbleval; biens à Clais, 1681. — Sentences concernant la prébende et sei-

gneurie de Connelle, 1618. — Aveux rendus à M. de Mercastel, pour biens situés à Croixdalle, 1758-1778. — Mention du sieur Le Gouez, curé de Crulay, 1666. — Procès-verbal de visite d'une place vague, située à Dieppe, entre la muraille de l'auditoire et la maison de M. Chauvel ; Jacques Bouquet, architecte de la maison de monseigneur l'archevêque, 7 février 1650. — Décret de la maison du *Chariot d'or*, relevant du fief de Varangeville et située à Dieppe, 1659. — Affiches pour annoncer la tenue des plaids royaux du Domaine. — Opposition de la ville de Dieppe à la tenue des plaids, « lesquels d'après lesdites affiches devaient se tenir en l'hôtel commun de la ville, par devant M. de Radiolles, lieutenant au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, ou M. Duhamelet, aussi lieutenant général en la même vicomté, subdélégués de monseigneur de Creil, Intendant, attendu que c'était une nouveauté prétendue faire par lesdits subdélégués, sans faire apparoir d'aucun ordre du Roi, ni d'autorité du Conseil, et que de tout temps lesdits plaids avaient été tenus, par-devant le vicomte d'Arques ou son lieutenant, au prétoire royal de la porte de la Barre de cette ville, qui était le siège ordinaire de la juridiction royale pour le fait du domaine, » 25 juin 1675. — Procès pour le moulin de Douville. — Commission donnée par le chapitre, au vicaire perpétuel de cette paroisse, pour informer au sujet d'une demande adressée au chapitre à l'effet d'obtenir dispense du 3e au 3e degré de consanguinité, 1761.

G. 4539. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

Commencement du XIIIe siècle(copie)-**Fin du XVIIIe siècle.** — Pièces relatives au bourg de Darnétal et aux paroisses de Daubeuf et de Déville. — Lettres de l'official de Rouen : la veuve de Guillaume de Goy renonce, en faveur de Guillaume de Brienchon, chanoine, moyennant 53 sous tournois, à la succession de son mari, 1318, lundi après la Saint-Martin d'hiver. — Plan de terres situées le long de la sente tendante de Sainte-Marguerite à Blosseville-Bonsecours, dite la sente du Trésorier, XVIIIe siècle. — Lettres de l'official de Rouen, de 1259, contenant vidimus de lettres de R., doyen du chapitre de Rouen, attestant que Henri de Longchamp avait donné, pour le repos de l'âme de son père, de sa mère et de son frère le chancelier, au chapitre de Rouen, 20 sous de rente à Freteville sur Enguerran de Cognele, sans date. — Lettres de Hue, sire de Donquerre, bailli de Rouen : Jehan Guerres, de la paroisse de Daubeuf en Veuguesin, reconnaît qu'il est ainé d'une *ainsneeche* ou vavassorie assise en ladite paroisse, en la haute justice de Connelle, sur laquelle les doyen et chanoines de Rouen ont droit de prendre 20 sous tournois de rente. Cette rente était due par plusieurs tenants et puînés, 22 janvier 1405 (V. S.). — Saisie de biens à Déville. — Blâme d'aveu en la haute-justice de Déville : François Barate, écuyer, sieur des Tourelles, sénéchal et garde du scel des aumônes de l'archevêché, 1675.

G. 4540. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

XVe siècle-1788. — Pièces concernant les localités suivantes : Écaquelon, la Feuillie, Fleury-en-Lyons, Grand-Quevilly, Gravenchon (forêt), Grumesnil, la Haye de Routot, Hermanville, Honguemare, la Houssaye. — Procuration donnée pour comparoir aux plaids et gage-plèges des seigneuries d'Écaquelon, et Boishéroult, appartenant à messire Jacques Morin, sieur de la Rivière, 1754. — Procès relatifs aux dîmes de la Feuillie et de Fleury-en-Lyons. — Bail des dîmes des hautes fieffes sur les paroisses du Grand-Quevilly et du Petit-Couronne, 9 février 1788. — Procès avec l'abbesse Madeleine de Montenay et les religieuses de Saint-Sauveur d'Évreux, ainsi qu'avec les religieux de Saint-Wandrille, pour les dîmes des essarts faits dans les forêts de Gravenchon et du Trait, 1579. — Consultation à ce sujet : « Le cas est. Ung archevesque a donné à son chappitre, lequel a son revenu distinct et séparé d'avec celuy de l'archevesque, toutes les dixmes des terres qui ont esté de nouveau et seront à l'advenir essartées et réduictes en agriculture ès forestz de son dioceze, pour la fondacion de certain divin service mentionné en la dicte donation. *Queritur* sy, pour la validité de la donation des dictes dixmes, desquelles de droit commun la disposition appartient audit archevesque, est requys confirmacion du pappe. » — Aveu rendu à Jean de Fréville, seigneur de la Haye de Routot, par Samuel de Fréville, sieur du Désert, son frère, pour une aînesse appelée l'aînesse maître Regnault Turgard, 1657. — Lettres de relèvement adressées au bailli de Caux, relatives au manoir des Heaux, qui avait été précédemment vendu par Jean Justice à Thomas Gondouin, XVe siècle. — Mention d'Anne Serviat, veuve du sieur d'Hermanville, et de défunt Jehan Ducher, prieur de Saint-Saens, 1604 ; — de Jacques Hélise, religieux en l'abbaye du Bourgachard, curé de Honguemare, pourvu de la chapelle du prieuré de Notre-Dame du Bosc, 1653.

G. 4541. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

XVe siècle-1785. — Pièces relatives aux paroisses de Hacqueville, Harcanville, le Havre, Hennesis, Hugleville,

Incarville, Inerville. — Aveux baillés à Antoinette de Giffart, veuve de François de Noyon, écuyer, seigneur de Flumesnil, d'Arthie et de Cantiers en partie, ayant la garde de ses enfants, par Barthélemy Hallé, sieur de Barselou, conseiller sécrétaire du Roi, maison et couronne de France, chanoine, archidiacre d'Eu en l'église de Rouen, comme procureur du chapitre, 1633; — à Anne de Boulainvilliers, veuve de messire Charles de Rambures, gouverneur de Dourlans et du Crotoy, par le même, 1633; — à messire Fauvel, écuyer, sieur de Touvents, châtelain de Hacqueville et Richeville, conseiller du Roi en la grand' Chambre du parlement de Normandie, par Philippe Charles, chanoine, autre procureur du chapitre, 1683. — Donation par noble et discrète personne maître Antoine de Banastre, seigneur et patron de Harcanville et curé dudit lieu, au trésor de son église, stipulé par Pierre Duval, à présent trésorier, et du consentement de Robert Deshaies, prêtre, et de Jean Le Voyer, écuyer, sieur de Montagu, d'une pièce de terre à Carville-sur-Héricourt, à charge de services religieux, 1613. — Procès entre Raoul Le Voyer, écuyer, sieur de Montaigu, et Pierre Troques, écuyer, sieur de Varangeville, 1649. — Sentence de Thomas Postel, seigneur des Miguières, conseiller du Roi au parlement, commissaire et exécuteur de l'arrêt de cette cour « touchant la ville Françoise et Havre-de-Grâce. En procédant à l'arrêt du 13 mai rendu au profit de Louis de Vendôme, prince de Chabanois, vidame de Chartres et seigneur de Graville, touchant le territoire de ladite ville, à l'encontre du procureur général du Roi, de Guyon Le Roy, chevalier, sieur de Chillon, viceamiral de France, et des habitants d'Ingouville, il s'étoit trouvé plusieurs difficultés au fait des baux et fieffes faites de plusieurs places assises en ladite ville, tant par ledit de Chillou, avant l'arrêt de séquestre, que par le lieutenant général du bailli de Caux, après la déclaration dudit séquestre, à raison de ce que lesdits de Chillou et le lieutenant du bailli avoient, en faisant lesdites fieffes, donné faculté et pouvoir de racquitter, franchir et amortir grand portion d'icelles rentes seigneuriales, qui estoit alliénation de fief, et sans avoir fait réservation des droit féodaux et seigneuriaux, ainsi que avoit dit et disoit ledit sieur de Graville ou son procureur. » Guillaume du Fossé, pour lui et pour Jean Richard et Nicolas dit Le Porc, prend, de nouvelle fieffe, du sieur de Graville, une place en la ville Françoise-de-Grâce, aboutissant à la rue Sainte-Adresse, moyennant 4 livres de rente, et à charge de relief et d'aveu et de service de prévôté. — Mention de Hugues de Gaugnedor, écuyer, secrétaire du sieur de Graville, 6 septembre 1524. — Déclaration des dîmes de Hennesis, XVI[e] siècle. — Mention de Nicolas Cousin, curé de Hennesis, 1662. — Titre de rentes à Hugleville près Pavilly; mention, dans cette pièce, d'une maison à Rouen, rue Saint Étienne-des-Tonneliers, laquelle, après avoir appartenu à feu Robert Alorge, avait été donnée par le Roi à Emond de Harcourt; d'une autre qui, après avoir appartenu à Ricart Mictes, était devenue la propriété de messire Jean Salvaing, bailli de Rouen, vers 1440 (titre mutilé). — Aveux de biens à Incarville; procédures pour droits de treizièmes. — Procès avec les religieux de Jumièges, appelants du bailli de Gisors, 1582. — Procès avec Catherine Balluc, femme de Socrate Auber, pour biens situés à Isneauville, 1598.

G. 4542. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 1 sceau; 2 plans et 3 plans informes

1491-1784. — Pièces relatives aux localités suivantes : Jumièges, Laize, Londinières, Lyons, le Mesnil-Lieubray, le Mont-aux-Malades, la Neuville-Chant-d'Oisel, Neuville-Ferrières, Notre-Dame-de-Valliquerville, Noyon-le-Sec, Orival, Paris, Petiville, Puchay. — Sentences rendues aux plaids de la sergenterie de Saint-Joire, tenus à Rouen, au sujet d'une rente de 18 sous, vendue en 1439 à Adam Bachelier, bourgeois de Rouen, par Jean Boutart et par Pierre Duval, de Jumièges. — Aveux de biens dépendants de la prébende de Laize. — État de la recette de cette prébende. — Provisions de maître Anne du Buisson au canonicat et à la prébende de Laize, vacants par la résignation de Jérôme De la Place, pour cause de permutation dudit canonicat contre la prébende des Monts en l'église de Bayeux, dont jouissait ledit du Buisson, 9 octobre 1595 (incomplet). — Mention de Martin Brudel, curé de Lyons, 1623. — Sentence arbitrale, par provision, en faveur du curé de Lyons, Charles Guyot, au sujet de la dîme d'une pièce de terre nommée les Gaquerelles, possédée par le sieur du Chesne-Varin; cette dîme lui était contestée par François Davreville, prieur de Vilaines et de Sainte-Catherine-lès-Rouen, 1638. — Procès entre M. Seyer, curé du Mesnil-Lieubray, et le sous-fermier des dîmes appartenant au chapitre; — plans informes des pièces de terre donnant lieu à cette contestation, 1775. — Décret d'héritages situés au Mont-aux-Malades. — Plan d'une partie de bois, dite la Vente de Paris, sise à la Neuville-Chant-d'Oisel, 1768. — Requête à la chambre du clergé, concernant le manoir de la chapelle d'Houpillières-Quesnel, en la paroisse de Neuville-Ferrières, 1714. — Proclamation du déport de Notre-Dame-de-Valliquerville, 1593. — Accord au sujet de quelques dîmes à Noyon-le-Sec, 1595. — Bail du déport d'Orival au doyenné de Longueville, 1723. — Donation faite par Élisabeth Vulart à l'Hôtel-Dieu de Paris, 1676. — Mention de Thomas Lestivoudois, chapelain du collége du Saint-Esprit en la

cathédrale, curé de Petiville, 1526. — Mention du hameau des Arpens à Puchay, 1621. — Sceau de la vicomté de Rouen pour la sergenterie de Saint-Georges.

G. 4543. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1206(copie)-**1780.** — Pièces relatives aux localités suivantes : Rocquemont, Roncherolles-sur-le-Vivier, Roncheville, Roumare, Saint-Ouen-prend-en-Bourse, Saint-Remy, Saint-Victor-en-Caux, Saumont-la-Poterie, le Thil, Thiouville, Tourny, Velly, Vinemerville, Ymare. — Réunion, faute d'aveux, d'héritages relevant de la seigneurie de Rocquemont, dont était seigneur Charles d'Abancourt, sieur du Helloy, 1652. — Bail à fieffe du fief Quiefdeville, sis à Roumare, à Jehan Desvaux, 1428 (copie). — Bail à fieffe, du fief Beynier, sis en ladite paroisse, à Jean Lemonnier et à Pierre Deschamps, 1456. — Aveux rendus au chapitre, pour biens sis à Roumare, par Sanson Vaignon, greffier au bailliage de Rouen, fils de Nicolas Vaignon, procureur audit bailliage, 1623. — Blâme de l'aveu de Robert Vaignon, brigadier des armées du Roi, 1742. — Procès pour les halles de Roumare. — Vente d'une pièce de bois à Roncherolles-sur-le-Vivier, 1577. — Sentences rendues aux plaids de la vicomté de Roncheville, XV[e] siècle. — Copies de chartes de Guillaume de Saint-Ouen, relatives à Saint-Ouen de *Brenenborse*, 1206-1218 (copies). — Mention de Jean Lemaistre, curé de la 1[re] portion de Saint-Remy-en-Campagne, 1557. — Factum pour Adrien Descambres, fermier des grosses dîmes de Beuzeville-la-Grenier, appartenant à l'abbé de Saint-Victor, contre les fermiers des grosses dîmes de Cottévrard, appartenant aux religieux de Jumièges. — Transaction pour le déport de Saumont-la-Poterie, 1726. — Arpentage de terres à Thiouville, à la requête du curé, Paul-Alexandre De la Houssaye de Beauchamp, 1765. — Procès pour les dîmes de Tourny, 1604. — Mention de M. Le Roux, prêtre, chanoine de Rouen, curé de Velly, 1647. — État des tenures de Vinemerville, XVII[e] siècle. — Mention de Jean-Baptiste Le Seigneur, curé d'Ymare, 1722.

G. 4544. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; pièces, papier; 2 fragments de sceau.

1264-1669. — Pièces concernant les paroisses d'Acquigny, Alihermont, Alisay, Andely, Arques, Assigny, Aubevoie, Auppegard, Autretot. — Délais fait par Simon Baudouin, à Guillaume Goulley, écuyer, d'une vergée de terre située au Fauq, en la paroisse d'Assigny, 1518. (Acte passé devant Jeh. Challenge, vicomte d'Acquigny, pour le comte de Laval, baron de Crevecœur, etc...). — Déclaration de terres situées dans les paroisses du comté d'Alihermont, XVI[e] siècle. — Guillaume d'Alisy, *armiger*, concède à O., archevêque de Rouen, le droit qu'il pouvait avoir sur une masure vendue audit prélat sur son fief à Alisy, 1264, avril; témoins : Robert *de Puteolis*, chanoine de Rouen, etc. ; fragment du sceau dudit Guillaume. — Lettres de l'official de Rouen : *Littera de emenda prepositi* de Andely (Pierre de Lymoges), *pro eo quod levaverat coustumam de bladis ad usum venerabilium et discretorum virorum decani et capituli Rothom. deputatis, contra immunitatem eorumdem*, fin du XIII[e] siècle. — Procès au bailliage d'Andely et en la vicomté du Vexin d'Andely, entre le chapitre et le couvent de Sausseuse, au sujet de la dîme sur quelques pièces de terre, 1508, 1510; mention de Robert du Vieu, lieutenant général du bailli de Gisors; — de Robert La Vache, écuyer, lieutenant du vicomte de Gisors, à Andely. — Taxe accordée par Thomas Postel, conseiller au parlement, à Achille De la Mote, demeurant à Arques, pour frais de procédures, 1534. — Acte passé devant Jean Haulteryve, notaire apostolique, par lequel Guillaume Hellot, curé d'Assigny, donne procuration pour résigner cette cure, 29 janvier 1594. — Lettres de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, par lesquelles il autorise les chanoines à posséder des biens à eux donnés ou acquis *in parrochia de Albavia* et dans les paroisses voisines, 1298; fragment du sceau de ce prélat. — Notes extraites de quelques pièces de procédures touchant la dîme d'Auppegard, 1667. — Vente par Denis Lemperière et Nicolas Arnoult, marchands, demeurant à Buchy, à noble homme Jehan Tullon, sieur d'Autretot, de 50 livres de rente hypothèque, 1552. — Lettres de Guillaume, archevêque d'Auch, par lesquelles il donne au chapitre de Rouen 20 livres de rente amorties sur la vicomté d'Auge, que lui avait données le roi Charles, d'illustre mémoire, Paris, 20 août 1334. — Lettres du même archevêque à honorable homme et sage le bailli de Caux, relatives à ce don; mention, dans cet acte, d'Aalis de Flavacourt, sœur de ce prélat, jadis nonain de Saint-Amand de Rouen, 22 avril 1335. — Vidimus par Regnaut Machart, bailli de Caen, mercredi après Noël 1352, des lettres du roi Philippe, par lesquelles celui-ci permettait à Charles, comte de la Marche, son frère, de concéder jusqu'à 200 livres de rente sur la vicomté d'Auge, *exceptis castris et fortaliciis*, novembre 1319. — Amortissement de ladite rente accordé au chapitre par Thomas, fils du roi d'Angleterre et de France, duc de Clarence, comte d'Aumale, grand sénéchal d'Angleterre, *et capitalis capitaneus anterioris gardie et constabularius exercitus domini Regis*, Rouen, 15 janvier, an 7 du règne. — Mandement adressé au vicomte d'Auge

par Vaultier Inteberghe, écuyer, grand sénéchal ès vicomtés d'Auge, Orbec et Pont-Audemer pour le duc de Clarence, conformément aux lettres de ce prince, 24 octobre 1420.

G. 4545. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1457-1744. — Pièces relatives aux paroisses de Baillolet, Bailly-en-Campagne, Barentin, Bautot, Beaucamp, Berneval, Berville en la vicomté de Pontoise, Bierville, Blaqueville. — Plaids et gage-plèges de Baillolet; aveux rendus aux chanoines prébendés, notamment à Romain Saumouchart, par Jean Léger, de Dieugrace, pour une terre au terroir de Duranville, 1529. — Plaids et gage-plège de Bailly-en-Campagne, 1744. — Lettre de Renoult, desservant de Barentin, contre le sieur Vincent, adjudicataire du déport de cette paroisse, 1736. — Citation à maître Jacques Du Bois, curé de Bautot et chapelain de la cathédrale, 1587. — Correspondance et pièces de comptabilité concernant le déport de la cure de Beaucamp au doyenné de Saint-Romain. — Lettres du sieur Calhal de Bretteville, prêtre : il demande à M. Adam, receveur des déports, de lui faire avoir le déport de Beaucamp. « Là où il est (à Rogerville), quoiqu'en vivant très légèrement, il n'a pas son nécessaire pour se vêtir, ses paroissiens s'imaginant que l'on n'a pas besoin de prières quand on est mort, et n'en faisant dire aucunes. Il n'a eu, dit-il, que 35 messes depuis qu'il y est; encore en avait-il dit 26 pour le trésor. Tout le reste avait été à l'honneur des trois personnes de la Sainte-Trinité. Il donnerait volontiers tout son casuel pour 40 sous, » 28 août 1723. — Nomination de Thomas Delesque à la cure de Notre-Dame de Bruneval ou Berneval, 1736. — Absolution pour un curé de Bierville, au vicariat de Pontoise. — Élection de tuteur pour un mineur de la paroisse de Bierville, 1557. — Vidimus, par l'official de Rouen, du testament de Richard Goulle, « passé en la main de Mᵉ Pierre Vimont, son curé, en la paroisse Saint-Étienne la grande église, » 1457. — Vente par Jean Le Bouillier, écuyer, de la paroisse de Blaqueville, à Robert de Maignemare, chevalier, sieur de Bellegarde, de 12 livres de rente pour six-vingts livres tournois, 1ᵉʳ août 1499. — Vente par René de Maynemares, seigneur de Bellegarde, à Pierre Le Boucher, prêtre, seigneur de Bellenger, de biens sis à Blaqueville et aux Ifs, 1516.

G. 4546. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1453-1776. — Pièces concernant les paroisses de Boisguillaume, Boislevêque, Bourdessus près Beaumont-le-Roger, Bourgdun, Boutencourt, Braquemont, Bretot, Bretteville, Buchy, Bully. — Jacques Vyenot, doyen de la Chrétienté, annonce au trésorier de l'archevêché qu'il ne s'est pas présenté d'adjudicataire pour le déport de Boisguillaume, 26 mai 1538. — Procuration donnée à Jean Varin, curé de Boisguillaume, 1605. — État du décret des héritages de Raulin Malœuvre et de Marguerite Doubté, sa femme, situés au Boisguillaume, 1549. — Aveux rendus à Anne de Montmorency, grand maître de France, pour biens situés à Boislevêque, relevant de sa seigneurie de Préaux, 1542, 1545, etc. — Bail à louage du manoir du Jonquay en la paroisse d'Épreville en Roumois, 1515. — Opposition, par le curé de Bourdessus, à la publication d'un monitoire de l'évêque d'Évreux, obtenu par Laurent Féron, contre les auteurs d'un vol commis en la maison des Genestais, 1630. — Procuration donnée par Richard de Saint-Morice, bailli du Bourg de Dun, pour messire Andrieu, sieur de Rambures, d'Escouyes et du Bourg de Dun, 1453. — Dîme de Boutencourt, possédée par Bradechal, curé dudit lieu, 1656. — Baux de la prébende de Braquemont, dont, en 1789, la 1ʳᵉ portion, évaluée à 850 livres, appartenait au chanoine Marion; la 2ᵉ portion, avec les deux tiers des dîmes, évaluées à 3,340 livres, appartenait au chanoine Quiefdeville; la 3ᵉ, évaluée à 900 livres, appartenait au chanoine Adrien Osmont. — Lots de la succession de Nicolas de Corneville, à Bretot, 1676. — Bail des dîmes de Bretteville, 1747. — Procès contre maître Pierre de Bedes, curé de Bully, au sujet des dîmes de cette paroisse, 1577.

G. 4547. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1285-1780. — Pièces concernant les paroisses de Canappeville, Saint-Martin de Canteleu, Capeval, Saint-Pierre de Carville, Carville-Héricourt, Caudebec. — Présentation, par messire Gaspard de Champagne, comte de la Suze et Belfort, marquis de Normanville, mestre de camp d'un régiment français, à la cure de Canappeville, vacante par le décès de Charles Dufour; présenté Émery de Loubert, écuyer, clerc tonsuré, 1648. — Adam dit *Renerus*, *Petronilla*, sa femme, et maître Guillaume *Renerus*, prêtre, leur fils, vendent *domino Roberto de Puteolis*, archidiacre du Vexin français en l'église de Rouen, pour 53 livres tournois, 100 sous de rente *in parrochia de Cantulupi*, août 1285. — Lettres de l'official de Rouen : les mêmes reconnaissent leurs sceaux appendus à l'acte précédent, et la vente faite par eux au dit Robert de *Puteolis*, lundi avant l'Assomption 1285. — Lettres du vicomte de Rouen : le même Adam Renier reconnaît

avoir vendu « à homme honorable et discret messire Robert De la Porte, adonques arcediacre en l'église de Rouen, 100 sous tournois de rente à Saint-Martin de Canteleu, moyennant 53 livres tournois » ; mention du sceau de la vicomté de Rouen et du sceau du dit Adam, lundi après la Saint-Laurent 1285. — Robert *de Puteolis*, alors chantre à Rouen, et qui, malgré la diversité de nom, paraît être le même que Robert De la Porte, donne, à charge de services religieux, aux chanoines de Rouen, les rentes énoncées dans les documents précédents, dimanche avant la Saint-Simon et la Saint-Jude 1295. — Bail fait par Pierre-Louis Delaballe, prêtre, religieux de l'ordre de Malte, procureur de M. le bailli d'Argenteuil, receveur du dit ordre dans la langue française, aux sieurs Boissy, laboureurs, de la ferme de la Beguinière à Canteleu, 1780. — Transport fait par Robert Le Riche, chapelain de la cathédrale, à Guillaume Piédeliévre, receveur général du chapitre, d'une créance de 270 livres sur Mathieu Le Halleur, curé de Capeval, 1621. — Vente par Guillaume de Brametot, à Gervais Cavelier, d'une vide pièce de terre à Saint-Pierre de Carville, 1391. — Déclaration de biens à Carville-sur-Héricourt, 1774. — Procès pour le recouvrement des arrérages d'une rente sur Romain Petit-Seigneur, enquêteur pour le Roi en la vicomté de Caudebec, 1575-1578.

G. 4548. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1527-1784. — Pièces concernant les paroisses de Celloville, Clais, Claville, Colleville, Corny, Crétot, Crulay, Croixdalle et Croixmare. — Assignation, sur la requête de Nicolas Delérue, curé de Celloville, décimateur pour un tiers de la paroisse, à un nommé Mullot, fermier du reste des dîmes, 1777. — Adjudication du gros de la prébende de Clais, 1552. — « Déclaration des héritages que Jehan Labbé a eus et acquis de Jehan Le Parmentier, sis à Claville, » XVIe siècle. — Robert Le Riche, chapelain en la cathédrale et curé de Colleville, reconnaît devoir, à titre de prêt, à François Portier, 100 livres tournois. — 2 lettres adressées à ce curé par P. Paisant, prêtre, demeurant à Colleville, son chapelain et fermier, 14 juillet 1638, 5 juin 1639, l'une et l'autre commençant par ces mots : « Monsr, après vous avoir présenté mes humbles recommandations sans oublier madame votre seur et ses enfants » ; plaintes contre le magister ; en 1639, le doyen « bon ami du curé Le Riche avoit donné bien de la pratique au chapelain touchant la procession générale. » — Nomination de Robert Reboursel à la cure de Corny et prise de possession de ce bénéfice par procureur, 1527. — Bail à ferme, par le chapitre, à Jehan de Lourailles, des dîmes de Saint-Gilles de Crétot, 1577. — Procès entre le chapitre et François Le Gouez, curé de Crulay près Laigle, pour le paiement des arrérages d'une rente, 1668-1673. — Procès, au sujet des dîmes de Croixdalle, entre l'archevêque et le chapitre, 1648 ; — entre le curé de la paroisse et Pierre Doublet, fermier des dîmes pour le chapitre, 1784. — Lettre adressée au receveur du chapitre par François Gaillardon, fermier du moulin et des prairies de Croixmare, 1756. — Frais de poursuites contre M. de Fermanel à Crosville, 1746.

G. 4549. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1473-1789. — Pièces relatives à Dangu, Douville, Drucourt. — Assignation donnée à Noël Pichard, curé de Dangu, 1617. — Acte de visite, par les commissaires du chapitre, des églises de Douville et d'Amfreville *in campis ;* ordonné, aux paroissiens de Douville de faire réparer *gradus per quos itur ad sacrarium et reliquias sancti Lupi ;* Jacques de Cabengues, curé de Douville, 1473. — Nomination, par les deux chanoines prébendés de Douville, à l'office de sergent du plaid de l'épée à Douville, de Nicolas Juppin, en remplacement de Pierre Le Gay, décédé, 1578. — Amendes de la haute-justice de Douville, 1621. — Procès entre les chanoines, prenant le fait de leur fermier, Guillaume Faucon, et évoquant en vertu de leur droit de committimus, et Pierre Fouquet, curé de Douville, 1684. — État des novales réclamées par Robert-Fabien Edet, curé de Douville, et indûment dîmées par le fermier du chapitre, 1775. — Baux des prébendes ; états des revenus dont jouissaient les deux derniers chanoines prébendés, Nicolas-Michel d'Osmond, lequel possédait, outre sa prébende canoniale, l'abbaye de Clairefontaine, près de Vesoul, le prieuré de Saint-Côme du Mont, à Carentan, la chapelle de Saint-Martin en l'église d'Étrépagny, et 500 livres, comme syndic promoteur du clergé de Normandie ; Jacques Ravette l'aîné, lequel possédait, outre sa prébende canoniale formant la deuxième portion de celle de Douville, le prieuré de Saint-Simon de Bressieux qui lui valait une pension de 6,000 livres. — Procès entre Jacques Gueroult, vicaire de Douville, et Nicolas Desprets, avocat, XVIe siècle. — Frais de procès, quittances pour travaux faits au moulin de Douville, baux, etc. — Requête adressée par un curé aux chanoines, pour les prier d'obtenir de l'Intendant la permission de faire faire à corvée une tranchée à l'effet de dessécher le marais, forme plaisante donnée par le curé à sa requête, sérieuse pour le fond : « Supplie humblement Louis-Charles

Le Brun du Quesnoy, ayant épousé en secondes nopces noble et vénérable damoiselle Marie de Douville (N.-D. de Douville), fille aisnée de très illustre dame Marie (Notre-Dame de Rouen), métropolle de Rouen, et vous remontre qu'il luy paraît extrêmement surprenant que la dite dame son épouse, ayant toujours été, tant pour le temporel que pour le spirituel, sous la tutelle d'un corps aussi surveillant que respectable et généreux, elle soit ainsi dénuée et dépourvue de tout son nécessaire. » — Mention de Nicolas Ricquier, vicaire de Saint-Saturnin de Drucourt, 1678.

G. 4530. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 97 pièces, papier; 1 fragment de sceau, 2 cachets.

1464-1777. — Pièces concernant diverses paroisses : Écrainville, Elbeuf-sur-Andelle, Envermeu, Étainhus, Étouteville, la Fontaine-Bellenger, la ferme des Fossés, la Fresnaye, Gisors, Grand-Couronne, Hambures, Harfleur. — Sentence de Pierre de Marcelles, conseiller assesseur en la vicomté de Montivilliers, tenant la juridiction pour l'absence du vicomte du dit lieu, sur un procès entre les chanoines et Charles Martel, sieur de Montpinchon, au sujet de biens situés à Écrainville provenant de la succession de Jean Isnel, sieur de Biville et de Jourdemare, 1591. — Adjudication du déport de la cure d'Elbeuf-sur-Andelle à Robert Foloppe, chanoine de Blainville, 1724; — de celui de Notre-Dame d'Envermeu, à Nicolas Lemere, 1724; — de celui d'Étouteville, au doyenné de Cailly, à Louis Liot, marchand à Cailly, 1725. Ce bénéfice était vacant par suite de décès. Une lettre de Taine, curé de Braquetuit, annonce que le bénéfice valait de 17 à 1,800 livres, que la dîme avait été louée cette année 1,500 livres. — Requête du fermier du déport d'Étainhus : « A l'occasion de la guerre des Bourguegnons, qui avoit été en août 1472, les gens d'armes du Roy avoient prins et dégasté tous les foins et grant partie des labours du dit déport, mesme les gens du paiz avoient délaissé la plus grant partie de leurs labours ès champs ou ès granges et s'en estoient fuiz. » — Fragment d'une déclaration de biens situés à la Fontaine-Bellenger, XVe siècle. — Bail des terres des Fossés à Londinières, 1686. — Adjudication du déport de la Fresnaye à Marc-Antoine Auber d'Hénouville, prêtre, 1725. — Lettres d'affaires relatives à Gisors, 1777. — Procuration par Pierre de Melun, prêtre, chapelain de la chapelle de la Madeleine, appelée du Quesne-Chenu, au Grand-Couronne, pour résigner la dite chapelle. — Acte de la résignation faite, au nom dudit chapelain, par frère Jehan Mauduit, prieur de Notre-Dame de Grandmont, et par Robert Lesueur, chantre de l'église de Rouen, 1464. — Bail de la dîme de Hambures, 1711. — Robert Auvray, sieur de Boisyvon, prend à ferme de Mellon Preudhomme, curé de Corny, chanoine de Rouen, une pièce de terre, maison et masure sises à Harfleur, en la rue Saint-Martin, entre noble homme Jean Delamare, et un surnommé de Lisle, 1539. — Saisie faite, à la requête du dit Preudhomme sur les biens du dit Auvray et de sa femme, Françoise de Drozey, 1542. — Fragment du sceau de la prévôté de Paris, 1464. — Cachets de MM. De la Rue d'Épinay; — Chevron, procureur à Gisors; — Thierry, magistrat à Pont-de-l'Arche.

G. 4531. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1292-1743. — Pièces concernant diverses paroisses : Laize, Lillebonne, Limésy, Lindebeuf, Londinières, Louvigny, Marcouville. — Quittance pour le fermage de la prébende de Laize, 1636. — Mention de Jacques Yvelin, avocat, procureur fiscal au comté de Lillebonne, 1678. — Déclaration de terres affermées par Jean Le Prévost, curé de Saint-Thomas-la-Chaussée, en la paroisse de Limésy, vers 1556. — Catherine Du Fay, veuve de messire François de Nollent, baron de Lindebeuf, demeurant à Rouen, rue Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, du consentement de Pierre-François de Nollent, son fils, demeurant à Lindebeuf, reconnait avoir vendu à Me Nicolas Le François 300 livres de rente restant de sa dot, à prendre sur les héritiers de Pierre Du Fay, sieur de la Mezangère, père de ladite dame de Lindebeuf, et en quoi il s'était obligé par contrat de mariage du 7 novembre 1667, 1702. — Nomination, par le chapitre de Rouen, de Jean Titelouze, prêtre du diocèse de Saint-Omer, chanoine de Rouen, à la cure de Londinières, vacante par le décès de Louis Duval. — Plaids et gage-plèges de la seigneurie de Londinières. — Mention de Raoul Fillesac, receveur fermier des sieurs du chapitre en leur terre et seigneurie de Louvigny, 1625. — Vente par Jean *de Busco*, au chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente à Marcouville, février 1292. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance, par ledit Jean *de Busco*, de son sceau appendu à l'acte précédent, serment fait sur les évangiles d'observer ledit contrat, mardi avant les Cendres 1292. — Autres lettres de l'official : Cécile, femme dudit Jean Du Busc, renonce à tout droit sur le bien vendu, jeudi avant les Rameaux, 1293.

G. 4352. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1525-1771. — Pièces concernant diverses paroisses : la Neuville-Chant-d'Oisel, Neuville-le-Pollet, Notre-Dame de Boscherville, Saint-Remy d'Osmonville, Pavilly, Petit-Quevilly, Petit-Couronne, Perruel, Pôville. — Engagement pris, par le fermier des dîmes de la Neuville, de payer dans une huitaine le prix de son bail, 1593. — Aveux rendus pour biens à Neuville-le-Pollet, tenus de la prébende de Braquemont; mention de la rue de la Bastille, 1536-1628. — Procuration donnée par Ancelin Ygoult pour résigner, en son nom, la cure de Notre-Dame de Boscherville, 1592. — Permutation entre Charles-Henri Le Roy, chapelain de Saint-Julien de Reneville, curé de Saint-Remy d'Osmonville, et Charles-Denis Grenet, chapelain de Sainte-Catherine, seconde portion en la cathédrale, 1771. — Bail des dîmes du bourg et paroisse de Pavilly, par François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, abbé de Saint-Victor de Paris et de Saint-Georges de Boscherville, 1755. — Procès entre Thomas Fleury, chapelain de la cathédrale, curé de Perruel, appelant comme d'abus de sentence donnée au chapitre de Rouen, et les paroissiens de cette paroisse, 1634. — Procès entre Jean Bauldry, avocat en cour ecclésiastique, curé du Petit-Couronne, et le chapitre, 1578. — Insinuation de grades pour le bénéfice de Saint-Pierre du Petit-Quevilly, par Noël Lefez, vicaire de Saint-Ouen du Tuit-Simer, 1760. — Bail du pré dit le Fort en la paroisse du Fossé, 1746. — Mention de Guillaume De la Rue et de Charles Picot, fermiers de l'église de Petiville, 1525. — Vente par Jean Symon, laboureur, à Louis Bellouyn, drapier, d'une petite masure à Pôville, tenue du fief de la Pinelière, 1587.

G. 4353. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1339(copie)-**1780.** — Pièces concernant diverses paroisses : Raimbertot, Roncherolles-sur-le-Vivier, Roumare, Sainneville, Saint-Aubin de Pacy, Saint-Clair près Gournay, Saint-Cyr du Vaudreuil, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Jean-sur-Cailly, Saint-Jouin. — Fragment d'une information sur des dîmes à Raimbertot, 1558 (copie). — Procès avec maître Thomas Lestiboudois, curé de Roncherolles-sur-le-Vivier, receveur de la fabrique de la cathédrale, 1525. — Aveu pour une pièce de terre dépendant de la seigneurie de Roumare, à Saint-Jean-du-Cardonnay, 1698, 1780. — Bail de terres à Saineville par Pierre Le Petit, seigneur dudit lieu, conseiller au parlement, 1661. — Décret de 6 livres de rente sur certains héritages qui furent à Jehan Beneet, jadis vicomte de Rouen, assis à Saint-Aubin de Pacy, 1336. — Benoit, ou Beneet, était resté redevable de grandes sommes sur sa recette. Le Roi manda aux baillis de Rouen et de Gisors, Oudard Le Coq et Jehan Loncle, de le contraindre *vigoureusement* lui et ses pléges. — Demande du déport de Saint-Clair près Gournay, 1726. — Procuration pour régir les revenus du déport d'Écots, 1725. — Certificat de catholicité délivré par Simon Lescuier, curé de Saint-Cyr du Vaudreuil, en faveur de Jean-Maximilien de Graffart, 1613. — Robert Le Riche, chapelain de la cathédrale, curé de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg ; — Guillaume de Morchesne, sieur du lieu et de Martigny, conseiller au parlement, 1629. — Procès entre les chanoines et Paul Cécile, clerc de la paroisse Saint-Étienne-du-Rouvray, fermier de prairies sises à Quatremares pour l'archevêque de Rouen, 1614. — Bail fait par Robert Le Riche, curé de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg, à Nicolas de Longuemare, de la cure dudit lieu. — Georges Dupuis, curé de Saint-Jean-sur-Cailly, frère et seul héritier de maître Robert Dupuis, référendaire en la chancellerie de Normandie, 1689. — Bail du déport de l'église de Saint-Jouin à Guillaume Barentin, 1543.

G. 4354. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1528-1766. — Pièces concernant diverses paroisses : Roumare, Saint-Arnoult-sur-Ry, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Jouin, Saint-Martin-aux-Arbres, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Saire, Saint-Vast-d'Équiqueville, Sandouville. — Quittance pour une signification de sentence rendue en la justice de Roumare, 1766. — Vente par Jean Montcuit l'aîné, drapier de Ry, au trésor de la confrérie de Mons[r] Saint-Soupplis en l'église de Ry, de 10 sous de rente à héritage, à Saint-Arnoult, 1532. — Procès pour la dîme entre le chapitre et le curé de Saint-Jean-du-Cardonnay, 1571. — Procès entre Jurion Costentin, receveur des deniers de don gratuit ou décimes accordés au Roi, et Mathieu Regnauld, prêtre, qui avait été vicaire de la cure de Saint-Jouin, par bail à lui fait par le curé, maître Jacques d'Anneville, lequel avait ensuite permuté avec maître Jean Martel, 1545. — Bail par le chapitre, à Jacques Tourneroche, des dîmes de Saint-Martin-aux-Arbres, 1744. — Mention du tabellionage de Malletot, à Saint-Ouen-du-Breuil, 1608. — Bail du gros de la prébende de Saint-Saire, 1739. — Quittance de droits d'échange payés au garde du trésor par Terrisse, haut doyen de la cathédrale, seigneur de Saint-Vast-d'Équiqueville, 1766. — Jean

Pimont, curé de Sandouville, certifie que la commanderie de Sainte-Vaubourg a grand nombre de mouvances en cette paroisse, 1754. — Adjudication du déport de Sassetot, vacant par le décès du sieur Hubert, à Nicolas-Joseph Collos, vicaire, 1726. — Charles Le Bourgeois, vicaire de Varengeville-en-Caux depuis 7 ans, demande la place de préposé en la sacristie des messes de la cathédrale, 1762. — Lettres relatives au déport de Veauville-l'Échelle, estimé à 1,200 livres, accordé, au prix de 450 livres avec les charges, à M. Lemarinier de Cany, 1743. — Adjudication du déport de Saint-Nicolas-de-Veules à Jean-Baptiste Godard, nouveau curé, 1724. — Lettre au sujet du desservice de cette paroisse, du frère René de Saint-Pierre, religieux pénitent du couvent de Saint-Valery, 24 décembre 1727. — Requête de plusieurs paroissiens de Villers, au vicaire de Pontoise, à l'effet d'être autorisés à fonder une confrérie de Saint-Michel; ils avaient fait le voyage de Saint-Michel du Mont-Tombelaine dit le péril de la mer, 1753.

G. 4555. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1460-1786. — Pièces classées par noms d'archevêques ou de chanoines. — Amboise (Georges d'); quittances de sommes d'argent à valoir sur le legs fait à la fabrique de la cathédrale par le cardinal d'Amboise, 1555, 1563. — Auber (Guillaume); sentence du garde de la prévôté de Paris qui le maintient en possession de la prébende canoniale à laquelle il avait été nommé par le cardinal d'Estouteville, au préjudice de Thomas Josselin, étudiant en l'université de Paris, qui y avait été nommé par l'archevêque, comte de Lyon, comme souverain, 13 décembre 1460. — Aubourg chantre, ayant pour héritière Marie Aubourg, 1689. — Ballue (Adrien), 1598. — Balsac (Charles de), conseiller et aumônier du Roi, doyen de la cathédrale de Tours, abbé de Saint-Georges-de-Boscherville, résidant à Mantes, 5 avril 1594. — Barbey (Nicolas), intendant des affaires du chapitre, 1607, 1613, 1646. — Baroche, nommé au canonicat de Baillolet, en 1788, prieur du prieuré du Wast, en la sénéchaussée du Boulonnois, 1788. — Baudouin (Antoine), 1622. — Bauldry (Guillaume), licencié ès lois, bachelier en décret, 1440. — Bazot (Claude), 1613. — Bec (Jehan du), trésorier; donation faite par lui au chapitre d'un tènement de maisons sis aux paroisses Saint-Nicolas et Saint-Amand, à charge de 4 obits solennels, 1495 (copie de 1543). — Belbeuf (Pierre-Augustin Godard de), archidiacre de Pontoise, en faveur duquel avait été créé, par permission du pape, un canonicat en l'église de Rouen, 1770. — Behotte (Adrien), 1610-1613. — Bellenger, 1786. — Benard (Jean), 1589, 1594, 1602. — Béthencourt (Mathieu de), 1594, 1602. — Bérenger (Antoine), 1635. — Bénard (Jean), 1589. — Bertault (Marc-Antoine), 1727. — Briffault (Jean), intendant du chapitre, 1640. — Bezons (Mgr de); pièces relatives à sa succession, 1737.

G. 4556. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1312-1789. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de chanoines. — Bigues; mémoire des chanoines en réponse aux lettres impétrées par M. Jehan Bigues, grand archidiacre de Rouen, au sujet de sa cotisation dans la taxe de 16,000 livres de subvention sur le chapitre. « Sera dict que, si les archidiacres de ladite église n'ont temporel, ils prengnent 50 solz de chacune paroisse dépendante de leurs archidiaconés en faisant la visitacion, faisant le cours de laquelle, il ne leur couste pas ung sol pour leur despence. Ilz ont (comme le confesse ledit Bigues) la tierce partye des depportz et vaccacions des bénéfices deppendans de leurs dits archidiaconez. Ledit Bigues, combien que, communes années, sa dignité de grand archidiacre vaille 2,000 livres de revenu, ayant 4 à 500 paroisses dépendantes de sa dignité, ne paye pour les décymes que la somme de VII^{xx} l. t., par chacun an. » — Blancbaston; procès contre les héritiers de Guillaume de Blancbaston, grand vicaire de Pontoise, pour les deniers provenant des aumônes de la fabrique de la cathédrale, 1560. — Blandinière (l'abbé de la), 1742. — Blondel (Jacques), archidiacre, 1648. — De Bonissent (Nicolas-Alexandre), chanoine prébendé de Panilleuse, abbé commendataire de Boisaubry en Touraine; bail du revenu de ladite abbaye de Boisaubry et des biens dépendant de la terre de Panilleuse, 1785-1786. — Bouju (de), official, 1591. — Bourdigal (de), 1608. — Boyvinet (Charles-Michel), fils de Joachim Boyvinet et de Charlotte Boileau, ledit Joachim, greffier de la seconde chambre des requêtes au parlement de Paris, 1671. — Bras-de-Fer (Charles), 1642. — Bretel (Raoul), chanoine et doyen de Rouen, conseiller au parlement, 1603. — Bretteville (Alphonse de), chanoine, prieur de Saint-Blaise de l'Huy et de Saint-Martin de Crasville; contestation avec François Anzeray de Courvaudon pour ces bénéfices, 1630. — Brianchon (Geoffroi de), clerc du Roi, trésorier du Roi, chanoine de Rouen; procès avec Alis le Picart, à l'échiquier de Rouen, 1312-1322; sceau de l'échiquier (petit sceau rond, en cire rouge, fleur de lis surmontée d'une couronne), 1312; sceau de la vicomté d'Auge, 1312. — Brice (Barthélemy), chanoine et conseiller au parlement, 1637. — Brice (Nicolas), 1634. — Bridelle (Pierre-Charles-Honoré), docteur en théologie de la maison de Sorbonne, vicaire général de Rouen, abbé de

Notre-Dame du Val; acte de partage des biens et revenus de l'ancien domaine de cette abbaye, 1781. — Briffault (François), 1667. — Burnel (Robert), 1558. — Busquet (Robert), 1566.

G. 4557. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; (2 imprimés.)

1526-1789. — Pièces classées par noms de chanoines. — Cabar (François), conseiller au parlement et grand archidiacre de Rouen, 1590. — Canyvet (Jacques), trésorier de la cathédrale, 1617; remise faite à son neveu Jacques Canyvet, demeurant à Dieppe, des lettres d'anoblissement accordées à Nicolas Canyvet, de Dieppe, par Jacques, roi d'Écosse, 24 octobre 1529. — Caresmel (Jean), 1670. — Cavelier (Henri), 1620. — Challenge (Guillaume), chantre de Rouen, 1526. — Chalon Maigremont (Marc de), 1648. — Champagne de Séricourt (Claude), trésorier de la cathédrale, 1709. — Chappuys (Claude), libraire ordinaire du Roi; lettres du Roi, ordonnant de le faire mettre en possession de sa prébende canoniale, et, sur le refus des chanoines, de faire arrêt sur leurs biens, Paris, 29 mai 1563. — Clémence (Guillaume-Joseph), chanoine de Rouen, prieur de Saint-Martin-lès-Machecoult, au diocèse de Nantes, chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Jacques d'Écrouenne, au diocèse de Poitiers, de la chapelle Sainte-Catherine de Flavacourt, 1785-1789. — Cornet (Jean-François), chanoine, chapelain titulaire de Notre-Dame de Lortial et de Notre-Dame d'Halbout; de la chapelle de l'hôpital Saint-Martin à Rouen; de la chapelle Saint-Laurent de Monneville, 1780-1785; transanction entre lui et les religieux de Saint-Étienne de Caen. — Bail, au sieur Boieldieu (le père du célèbre musicien), d'une maison sise rue Grand-Pont, 1785.

G. 4558. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1336-1764. — Pièces classées par noms de chanoines. — Dabaro, 1579. — Decaux (Guillaume) 1629. — De la Hogue, 1676. — Delaplace (Pierre), chanoine, docteur en médecine, décédé vers 1539. — Delaplace (Jean), fils et héritier de défunte demoiselle Anne Lefevre, 1592; intendant des affaires du chapitre, 1603. — Delaplace (Charles), conseiller en la cour des Aides, 1639. — De la Roque (Charles), trésorier du chapitre, conseiller au parlement, 1581. — De la Rue (Jean-Baptiste), 1735. — De Lille (Guillaume), 1336; sentence, à sa requête, aux assises d'Arques tenues par Jean Leullier, lieutenant pour le bailli de Caux. — Deschamps (Jean), 1560. — Desjardins (Jean), sieur de la Chaussée, 1638-1639. — Dieppedalle (Martin), 1674. — Du Bos (Antoine), docteur de Sorbonne, syndic du clergé du diocèse de Rouen, prieur de Sainte-Cécile et de Saint-Vincent, son annexe, au diocèse de Luçon, 1725-1733; contestations entre lui et le sieur Gofury, curé de Montrouge, soi-disant pourvu du prieuré de Saint-Philbert de Pontcheraut et de Notre-Dame de Javersay, son annexe. — Duhamel, archidiacre, 1686. — Esmangard, 1769. — Feret (Hyppolyte), 1630. — Fieux (Étienne de), abbé de Bellosanne, exécuteur du testament de monseigneur de Médavy, 1692. — Fossard, archidiacre, 1774-1784.

G. 4559. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin 59 pièces, papier.

1471-1790. — Pièces classées par noms de chanoines. — Gallifet (Alexandre); condamné à une amende honorable envers M. Pigny, archidiacre, 1601. — Gaudon (Sylvain), 1679, 1688. — Gommé d'Angerval (Jean-Pierre), prieur de Sainte-Marguerite près Pont-Audemer et de Notre-Dame-des-Bois près Harfleur; taux des revenus dépendants de ces bénéfices, 1785-1787. —Goupil (Robert), docteur en lois et en décret; contestation avec Robert Morelet pour la chancellerie, 1471, 1474. — Goyon (Joseph de) déclaration des revenus attachés à sa prébende de Neaufle 1790. — Grenier (Marin), 1568. — Guérin (Pierre), pourvu d'un canonicat, comme ancien gradué en l'Université de Paris; procès entre lui et le chapitre, 1668-1673. — Guernier (François), official, 1600. — Guernier (Marin), 1576; — Gueroult, conseiller au parlement, 1722. — Guimard (Laurent), clerc de la chapelle de la duchesse de Bourgogne; procès entre lui et le chapitre, au sujet des privilèges des clercs des chapelles du Roi et des princes; consultation des avocats Couet de Montbayeux et Le Merre, 1708, 1710. — Hacquet, *senior*, 1704. — Hacqueville (Charles de), archidiacre du Vexin-Français, par suite de résignation faite en sa faveur, pour cause d'échange, par Geoffroi Danten, auquel il avait résigné le prieuré de Saint-Maur de Beaussault, 1602. — Hallé (Pierre), 1592. — Hélie (Louis), 1656, 1663. — Hincourt (Antoine de), intendant des affaires du chapitre, 1665.

G. 4560. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1460-1762. — Pièces classées par noms de chanoines. — Jacquart (Claude), trésorier, frais de procédures, 1624. — Jassy (Henri-Félix); son brevet de nomination à une chanoinerie, 1651. — Josselin (Thomas), maître ès arts, licencié en décret; en contestation pour une prébende avec

Guillaume Auber, 1460. — Joubert (Jean), archidiacre du Grand-Caux, 1564. — Lambert (Christophe), 1608. — Langlois (François), aumônier ordinaire du Roi, 1604. — Le Clercq (Charles), titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Pitié de Rubecourt, 1733, 1739. — Le Clercq (Jean-Baptiste-Amand-Fidèle), frère du précédent, comme lui fils de Jean Le Clercq et de Françoise Forcedebras, d'Amiens, ancien clerc du collège du cardinal Lemoine à Paris, archidiacre en l'église de Rouen, 1733, 1762; lettres adressées à ce chanoines par Lagneau, procureur du collège de Damville, 1762; — par un nommé de Villeneuve, de Gisors : « Voilà l'allure du célèbre carrosse de Gisors à Paris, jadis charette comme celui de Rouen. Il part d'ici tous les mercredis, 9 heures du matin, va dîner à Chars, coucher à Pontoise, et jeudi dîner à Paris ; le prix est de 7 livres, 10 sous d'aller, et autant à revenir. Pour ce il repart de Paris le vendredy, vers midi, comme en allant, et arrive icy (à Gisors) sur les 3 heures après midy. On s'en loue assez, sinon d'y estre quelquefois trop en presse, n'étant que de 12 et Me Hue en augmentant le nombre tant qu'elle peut. » — Procès-verbaux de visite des églises de l'archidiaconé d'Amiens en 1671, des mêmes églises par Jean Forcedebras, archidiacre, 1709. — Brouillon d'un sermon dudit Le Clercq. — Le Febvre (Toussaint), docteur en théologie en l'Université de Paris, demeurant au collège de Navarre, frère de Raulin Le Febvre, de Rouen, 1606. — Le Febvre (Jean), 1590. — Lemercier (Jean), 1640. — Le Metel de Boisrobert (François); copie de ses lettres de tonsure 1623, de ses lettres de sous-diaconat, 1634. — Lengelay (Guillaume), 1674. — Le Painteur, doyen de Notre-Dame de la Ronde, 1586, 1589. — Le Pigny (Martin), archidiacre; en procès avec son confrère, M. De la Place, qui avait tenu sur son compte des propos calomnieux, 1603-1611. — Le Prevost (Jean), 1635, 1648. — Le Prevost (Nicolas), secrétaire de l'archevêché. — Le Roux, curé de Velly, 1647. — Le Royer (Nicolas), 1643. — Le Vendanger (Adrien), 1627. — Le Vendanger (Guillaume), 1590. — Le Vendanger (Jean), 1620. — Le Tardivel (Michel, 1606. — Lesselye, évêque de Rosse, 1591.

G. 4561. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1590-1668. — Pièces classées par noms de chanoines. — Mancenet (Émile), XVIe siècle. — Marette (Anselme), 1617. — Martin (Charles), 1605. — Martin (Eustache), en procès pour une prébende qui lui avait été résignée par Me Robert Viart, lequel en avait été pourvu par le duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, ladite prébende étant devenue vacante par le décès de Christophe Thorel, 1593, 1605; lettres signées par le duc de Mayenne, Soissons, 5 octobre 1591. — Martinbos (de), fin XVIe siècle. — Mathan (Henri de), archidiacre, XVIIe siècle. — Morenne (Claude de), prédicateur et aumônier ordinaire du Roi, curé de Saint-Merry, à Paris, archidiacre du Vexin-Français, et vicaire de Pontoise, 1595. — Mouchy (Michel de), conseiller au parlement, 1590. — Morel (Nicolas) ; en contestation, pour une prébende, avec Regnaud Vigor, conseiller au parlement, 1590. — Moy (le sieur de). — Paris (Nicolas), docteur en théologie en l'Université de Paris, 1650-1668. — Péricard (Guillaume), 1591.

G. 4562. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier; 1 sceau.

1527-1544. — Pièces classées par noms de chanoines. — Mellon Prudhomme, licencié en droit civil, avocat au parlement de Rouen, chanoine de Rouen, curé de Saint-Martin de Cormeilles en Parisis (cure à la collation du chapitre de Paris) et de Corny, désigné souvent sous le nom de M. de Saint-Remy. Documents relatifs à sa cure de Cormeilles. Acte par lequel il nomme Jacques Laisné, prêtre, son procureur pour accepter, en son nom, la cure de Cormeilles et pour en prendre possession, 1er novembre 1527. — Baux faits de cette cure, pour 3 ans, à Robert Alynne, prêtre, vicaire de Cormeilles, natif de Saint-Aubin près Gaillon (bail passé devant Jean Thouroude, notaire apostolique à Paris), 1527. — pour 6 ans, à Guillaume Compagnon, et à Jean Lasnier, prêtres, 1532; — au même Compagnon, 1538, 1542. — Bail, à Jean Lasnier, d'une maison dépendant de ladite cure, 1542. — État des réparations faites à la maison de Cormeilles, 1541. — Sentence du vicaire général de l'évêque de Paris, par laquelle il lève les censures portées contre le curé de Cormeilles pour défaut de paiement de 8 livres tournois, représentant 2 parties des décimes accordées au Roi pour la rançon des enfants de France, 27 mai 1531 ; signé Blondeau ; sceau plaqué d'Étienne Léger. — Procès au sujet des dîmes entre les religieux de Saint-Denis, seigneurs châtelains de Cormeilles, et le curé, 1529, 1544. — Autre procès entre le curé et Allynne, fermier de la cure, 1529. — Quittances de Gabriel Pelourde, chanoine de Paris, assigné par le pape, pour une pension de 30 livres, sur le bénéfice de Cormeilles. — Requête adressée par Mellon Prudhomme à monseigneur le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis : « La cure de Cormeilles est à la collation de MM. de Paris ; on y compte plus de 400 feux, qui font de 8 à 900 personnes chefs d'hostel, à communier sous la charge du suppliant, non compris les enfants et serviteurs, qui sont en trop plus

grand nombre. La paroisse contient plus de 1,500 ou 2,000 arpentz de vignes, dont il y en a 4 ou 500 de novales, rédigées en agriculture et nature de vignes depuis 20 ou 30 ans, outre les terres portant grain, la dîme desquelles vignes et terres appartiendroit de droit commun au suppliant et par espécial celles des novales. Néanmoins l'abbé et les religieux ont toujours voulu enlever les dîmes des vins et grains, tant vieilles que novales, mesme les menues dîmes, comme agneaux, sans lui en faire part en plus avant que de 3 muids de vin par an et 16 setiers de grains, seigle et avoine, d'une valeur de 6 livres par an en la plus chère année. La portion est trop moindre que canonique, ores que ledit bénéfice ne fût que vicariat perpétuel. » Il demande, en conséquence, au cardinal « de lui faire la raison desdites dîmes, selon sa saine conscience, et en ayant esgard aux grandes charges du suppliant, et qu'il a ordinairement 2 chapelains sur le lieu *in subsidium*. » — Lettre, à ce sujet, de F. Pierre Pichonnat, religieux de Saint-Denis ; il se dit chargé par le cardinal et par le grand prieur « de faire voiage à Cormeilles de compaignée avec le curé sur le lieu pour s'informer de la vérité de la quantité certaine des novales », et il termine ainsi sa lettre : « Mons., après m'estre recommandé à votre bonne grace, prieray le Créateur vous donner bonne et longue vie. De Paris, au logis Saint-Denis à Paris, le premier jour d'aoust 1544. Le votre humble serviteur. » — Lettre d'Etienne Liger au sujet de la levée des censures dont il est question ci-dessus : « Monsieur, je me recommande à votre bonne grace... Monsr, je vous remercye de ce qu'il vous a pleu avoyr le curé de Sydeville pour recommandé. Aultre chose, mons^r, pour le présent, sinon que je prie Dieu vous donner ce que plus désirez. De Paris, ce XXVI may par le votre humble serviteur. » — Lettre pour annoncer la mort d'un vicaire : « Mons. de Sainct-Remy, je vous advise que il a pleu à Dieu de prendre notre vicaire, votre serviteur, que Dieu absoulle, dont mon frère et moy et tous vos parroissiens sont fort marrys d'avoir perdu ung sy homme de bien comme cestuy-là, car c'est celluy qui ne fust jamez noté ne repprins. » Ils le prient « de venir pour regarder le moyen de y boutter quelque homme de bien qui puisse faire acquict de la conscience de son curé... De Corny, ce dimenche XIIIIe jour de juin, Ceulx qui désirent d'estre à jamez vos paroissiens et bons amys, de Freville. » — Deux lettres du chapelain Guillaume Retout : « Monseigneur et maistre, humblement me recommande à votre bonne grace... » Il se félicite d'apprendre que le curé viendra « à cette pâques. » « Quant à vous parochiens, ajoute-t-il, il ne tient en moy qu'il ne facent leur debvouer, mays *durum est assueta relinquere*. Il y en a de si invétérés qu'il n'ont cure ne de Dieu ne de l'église. Toutesfoys je ne suys pas chien endormy, quar je crie souvent aprez eulx, par quoy ay la haine des mauvays, *sed laudabile est*. Entre les autres, Regnault Le Grant m'a toujours estey fort contraire, et s'est efforcé et efforce de jour en jour de me faire desplesir, *sed spes mea in Domino*. Faisant fin en priant le Créateur vous donner en santé longue vie. De par le tout votre petit chapellain et serviteur à jamays, Guillaume Retout, presbtre. »

G. 4563. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 3 sceaux.

1451-1565. — Pièces diverses classées par noms de chanoines : Mellon Preudhomme, chanoine de Rouen, conseiller au parlement de Normandie, d'abord distributeur du chapitre, curé de Saint-Martin d'Harfleur, etc. — Indult d'Etienne Gabriel, archevêque de Bari, évêque de Liège, légat en France, qui permet à Mellon Preudhomme de posséder plusieurs bénéfices incompatibles : à Poissy, au diocèse de Chartres, 3 des calendes de mai 1523. — Nomination, par Guillemette de la Platière, abbesse de Montivilliers, de Mellon Preudhomme à ladite cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par le décès de Sébastien Firelin ; la dite nomination faite devant Bénigne Chauvignot, notaire apostolique, au château *de Espiniis*, diocèse de Langres, 7 mai 1563. Sceau de cette abbesse. — Procuration donnée par Preudhomme pour prendre possession, en son nom, de la cure d'Harfleur, 17 mai 1563. — Lettres de Jean de Castignolles, chancelier, chanoine, official de Rouen, vicaire général du cardinal de Bourbon : Guillemette de la Platière, pendant les troubles derniers, avait été chassée de son abbaye, ainsi que les autres religieuses ; elle avait été contrainte de se refugier à 70 lieues de là, chez son frère, le sieur de Bordillon, maréchal de France. Informée de la vacance de la cure d'Harfleur, par suite du décès de Firelin, elle y avait nommé Preudhomme ; mais, privée de secrétaire, elle avait omis de notifier au doyen de Montivilliers et autres officiers ecclésiastiques de procéder à la mise en possession du nouveau titulaire. Preudhomme, empêché par là de jouir de son bénéfice, s'était adressé à l'official de Rouen qui donna le mandement pour procéder à la mise en possession, 17 mai 1563. — Ces lettres n'eurent point d'effet ; nouvelle nomination de Preudhomme audit bénéfice par Jean Du Fayet, prieur *de Cantonio* au diocèse de Rodez, vicaire général de Guillemette de la Platière : la cure est indiquée comme vacante par le décès de Michel Baillehache, 27 juillet 1563. Sceau dudit Du Fayet. — Titres de biens et de rentes, sis à Harfleur et aux environs, ayant appartenu aux familles Reboursel et Preudhomme. — Lettres du doyen de Montivilliers, attestant, la validité du titre clérical produit par Jean Preudhomme, le-

quel avait l'âge et les qualités requises pour aspirer légitimement aux ordres, 10 décembre 1463. — Aveu baillé par Jacques Preudhomme pour biens sis à Harfleur, 1518. — Acte passé devant un notaire apostolique, par lequel Marguerite, femme de Guillaume Preudhomme, demeurant à Harfleur, approuve la cession faite par son mari au frère de celui-ci, Mellon Preudhomme, chanoine de Rouen, curé de Corny, et prieur de Notre-Dame du Bois-lès-Harfleur, de ce qui lui revenait dans la succession de leur oncle Robert Reboursel, chanoine de Rouen, docteur en théologie, originaire d'Harfleur. Lesdits Guillaume et Mellon Preudhomme étaient fils de Guillaume Preudhomme et de Jeanne Reboursel, 1535. — Mention de Guillaume Le Roy, curé de Saint-Martin d'Harfleur, 10 décembre 1463 ; — de Louis Toustain, secrétaire du Roi, maître de ses comptes à Paris, 1472 ; — de Michel Doublet, lieutenant général de noble homme Louis Painbleu, écuyer, vicomte de Montivilliers, 18 mai 1465 ; — de Jean Le Carpentier, écuyer, tenant les assises de Montivilliers, comme lieutenant général de René de Cossé, sieur de Brissac, bailli de Caux, 27 janvier 1504 (V. S.), 22 avril 1505 ; — d'Etienne Le Roux, écuyer, lieutenant en la vicomté de Montivilliers du bailli de Caux, 20 juin 1505 ; — de noble homme Ector du Sel, chevalier, sieur de Longuesse, 1462 ; — d'Hector Pestel, chevalier, sieur de Saint-Sauveur en la Campagne, 1484 ; — de Louis Viennens, écuyer, sieur de Senytot, même année ; — de Robert Erquembourg, écuyer, sieur de Vitreville, héritier de Guillebert Erquembourg, sieur de Cantipou, 1497. — Sceau des obligations de la vicomté de Montivilliers, 1488.

G. 4564. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier (2 imprimés) ; 1 plan.

1563-1745. — Pièces classées par noms de chanoines : Quevillon (François), 1623 ; — Robert (Nicolas), bachelier en théologie, pourvu de l'archidiaconé d'Eu en l'église de Rouen et de la prébende théologale et pénitencerie, en procès avec Claude d'Ailly, se prétendant pourvu dudit archidiaconé ; avec Charles Philippe, se disant pourvu de la prébende théologale et de la pénitencerie, et avec Nicolas Paris, docteur en théologie, se prétendant pourvu dudit archidiaconé et de ladite prébende, 1639. — Restoult (Jacques), 1563 ; — Ridel, 1662 ; — Robaches (Charles), du diocèse d'Amiens, 1588-1601 ; — Roque (Jean), 1588 ; — Routier (Jacques), chancelier, en procès avec Antoine Du Bos de Montbrisson, autre chanoine, et avec Joseph-Jérôme du Cornet, seigneur d'Arteuille, au sujet d'une allée, 1730 (2 exemplaires) ; — Sanson (Etienne), archidiacre du Vexin-Normand, curé de Saint-Laurent ; procès au sujet de son testament et du don fait par lui, à son église paroissiale, d'une pièce de tapisserie représentant l'histoire de saint Laurent, 1592-1617. — Sequart (Adam et Claude), 1572 ; — Seglezo, vulgairement Seglize (Nicole M^{a}), aumônier de la Reine mère, abbé de Gastine, dont l'héritier fut Marc-Antoine Seglezo, écuyer tranchant de la même reine, sieur de Bouges, capitaine de Vernon, 1571 ; — Seraucourt (M^{r} de), fin du XVIIe siècle. — Brevet du Roi en faveur de Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, auquel il fait don des fruits et revenus de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, 30 novembre 1745.

G. 4565. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1511-1789. — Pièces classées par noms de chanoines. — Tardivel (Michel), grand distributeur, 1542 ; — Terrisse (l'abbé) ; pièces relatives à la prébende de Saint-Eloi. — Testu (Claude), clerc du diocèse de Tours, nommé à l'archidiaconé du Vexin-Normand, par Louis de Maintelernes, abbé commendataire de Notre-Dame de Chastes, vicaire général du cardinal de Bourbon, château de Gaillon, présents Pierre de Sabbateri, abbé de Calers, et Nicolas de Braban, abbé de Valmont, 24 juin 1570 ; — Thibaut (Toussaint) ; acte par lequel François Bourgoing, prêtre et supérieur général de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, approuve la prise de possession faite par le père Toussaint Thibaut, prêtre de la même congrégation, de la prébende théologale et pénitencerie de la cathédrale de Rouen ; il ne procurera ni consentira l'union de ladite prébende à la congrégation ; ledit père Thibaut se soumettra à la juridiction du chapitre et se conformera aux cérémonies, habits et usages de la cathédrale de Rouen, ladite congrégation étant instituée pour servir l'église dans les fonctions ecclésiastiques et lier ses membres au clergé hiérarchique et spécialement à celui des églises cathédrales et métropolitaines, Paris, 12 janvier 1646. — Trosnel (Nicolas), conseiller au parlement, 1595 ; — Tuvache de Verville (Louis-Théopompe) ; brevet du Roi par lequel il est fait don à cet ecclésiastique de 2,000 livres de pension sur les revenus de l'évêché de Blois, que le Roi venait d'accorder au sieur de Lauzières Themines, 4 août 1776, signé : Louis. — Ver (Louis de), 1604 ; — Vereuil (Isaac), 1591 ; — Vigor (Regnault), conseiller au parlement, 1604 ; — Vymont (Jean), 1593 ; — Vironceau (Philippe), 1675.

G. 4566. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 39 pièces papier.

1459-1768. — Pièces classées par noms d'hommes : Abancourt (Andrieu d'), 1489 ; — Albertas (Jean-Augus-

tin), 1599; — Alexandre (Robert), XVIe siècle; — Alexandre (Jacques), 1661; — Alexandre (Charles), sieur du Bourg, 1763; — Allix (Antoine), 1646; — Anquetil (François), 1627; — Anquetil (Symon), 1674; — Auber (André), prêtre, receveur de la fabrique de la cathédrale, 1544; — Auber (Jean et Thomas), sieurs de la Haye, Montigny, fin du XVIe siècle; — Aubert (Socrate), ayant épousé Catherine Ballue, 1598; — Aubourg (Charles), sieur de la Rommerie, 1704; — Aulage (Guillaume d'), 1458; — Ausoult (Colin), orfèvre, 1504; — Auvray (Nicolas), 1630. — Acte constatant le paiement effectué, lors d'un contrat de mariage, par Simon Anquetil, d'une somme de 700 livres : 12 doubles ducats à 2 têtes, 70 livres, 16 sous; un noble rose, 6 livres 15 sous; 8 doubles ducats, 16 livres; 40 écus, 104 livres; 10 pistolets, 26 livres; 4 écus d'alliance, 10 livres, 4 sous; 35 anges, sept-vingts dix livres 10 sous; un philippus, 34 sous; 2 obelles aux ferts (?), 4 livres 10 sous; 10 obelles à 14 sous pièce; 6 testons et demi, 15 livres 18 sous; 10 testons de Lorraine, 110 sous; 82 réales de 4 sous 3 deniers pièce; douzains et liards, 100 livres; carolus, 100 livres; pièces de 10 sous tournois, 6 deniers et 15 deniers, 28 livres, 10 sous; monnaie, 63 sous 6 deniers, 20 avril 1567. — Cession faite, par Charles Alexandre, à Jean-Ignace Le Danois, curé de Salmonville-la-Sauvage, d'une pièce de terre sise à Servaville, 1763.

G. 4567. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 62 pièces, papier; 1 sceau.

1340-1764. — Pièces classées par noms d'hommes : Baillard (Robert), sieur de Hautot, 1702; — Bailleul (Pierre), prêtre, 1509; — Banastre (Guillaume de), sieur du Mesnil, 1616; — Baratte (Jean), 1660; — Baudouin (Pierre), solliciteur des affaires du chapitre, 1659; — Baudry (Pierre), 1530; — Bauquemare (Marguerite et Marie dites de), femmes de maîtres Louis Le Masson, conseiller au parlement, et de Guillaume Lermette, avocat, 1594; — Beaucousin (Pierre), receveur du chapitre, 1606; — Beaulieu (Henri de), marchand à Rouen, 1612; — Beaurepaire (Sanson de), 1483; — Belin (Michel), 1611; — Bellemanière (Jean de), procureur du chapitre, 1340; — Belleville (le sieur de) et le sieur de Saint-Saens, son fils, 1655; — Benard (Guillaume), sieur du Rezay, conseiller clerc au parlement de Paris, 1651; — Bernières (Louis de), sieur du Breuil, 1656; — Bertout (Claude), sieur de la Haye Gonnor, 1588; — Bigot (Alexandre), prieur commendataire du prieuré de Saint-Gilles, syndic général du clergé de Normandie, fils et héritier, avec son frère Robert Bigot, d'Alexandre Bigot, [illegible] conseiller du Roi en ses conseils [illegible] cembre 1677; — Bignon (Armand-Jérôme), patron de la Maufle, commandeur prévôt, maître des cérémonies des ordres du Roi, bibliothécaire de Sa Majesté, l'un des 40 de l'Académie, 1764; — Biset (Gabriel), secrétaire du chapitre, 1680; — Boderie (Philippe Lefebvre, sieur de la), lieutenant du comte de Brissac, gouverneur et capitaine de Falaise, 1589; — Bodin (Charles), écuyer, 1661; — Boisleaue (Jean-Baptiste), marchand à Rouen, XVIIe siècle; — Bosc-le-Borgne (Jehan du), écuyer, sieur dudit lieu, 1527; — Bosc-Heroult (le sieur de), 1646; — Bouafle (Claude), chirurgien, 1637; — Boulainvilliers (Claude-Armand de), 1742; — Bourbon (Anne de), veuve du duc de Longueville, 1664; — Boyvin (Daniel), châtelain de Canouville, vers 1607; — Brayer (Colin), 1470; — Brémontier (Jacques) 1663; — Breszé (Louis de), comte de Maulévrier et Katherine de Dreux, sa femme, 1500; — Breval (le marquis de), vers le milieu du XVIIe siècle; — Brunel (Louis-Georges), 1620; — Bulteau (Pierre), écuyer, sieur de Préville, demeurant à Rouen, rue de l'Ecole, inquiété pour sa noblesse, 1698; — Buquet (Guillaume), écuyer, sieur des Roques, 1598. — Procuration donnée par les chanoines, à Jean de Bellemanière, pour soutenir, en leur nom, des procès contre Jean de Compiengne, Vincent du Valricher, Jean Cueur, Martin et Philippe De Lail, 21 novembre 1340. — Vente par Jehan de Mont-Louvet l'aîné, demeurant en la paroisse du Fossé en Bray, à messire Sanxon de Biaurepaire, prêtre, demeurant aux Forges en Bray, de 20 sous de rente, pour 10 livres tournois, pénultième de décembre 1478. — Sceau des obligations de la vicomté de Gaillefontaine pour le comte et la comtesse de Tancarville, 1479.

G. 4568. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 71 pièces, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

1379-1784. — Pièces classées par noms d'hommes : Caignet (Nicolas), 1544; — Canu (Marguerite), 1669; — Caritté (Mathieu, Nicolas, Pierre, Valentin), 1583, 1599, 1629, 1640, 1642, etc.; — Chambellan (Louis de), décédé, laissant pour veuve Marie Le Pelletier, 1670; — Chaulieu (Guillaume Anffrye de), 1688; — Chenu (René), 1616; — Le Chevalier, avocat à Rouen, domicilié au Cornet, rue des Savetiers, paroisse Saint-Amand, 1697; — Coquatrix (Guillaume-Eléazar), clerc, 1782; — Coquerel, 1659; — Coquerel (Marthe), femme d'Etienne Bigot, écuyer, 1644; — Cornier (Jean), mercier grossier, 1618; — Cossart (Guillaume), 1573; — Costentin (Jean), août 1615; — Cotton (Gautier), 1569; — Courcy (Richard de), 1379; — Coursy (Guillaume de), sieur des Roys, 1565; — Courtin (de), seigneur de Guiry, conseiller au parlement de Paris, 1666;

— Creny (Antoine de), écuyer, sieur de Linemare, 1643;— Croismare (Jean de), vers 1560, et fin du XVIe siècle. — Arrêt de l'échiquier de Pâques tenu à Rouen, 1379, entre monsr Richart, seigneur de Courcy, chevalier, d'une part, et le chapitre, au sujet « de certain hostel pour soy herbergier et autres utensilles et estoremens d'ostel que li devoient trouver les doyen et chapitre en la ville de Rouen; » fragment du sceau de l'échiquier; signé sur le repli : Par la court de l'échiquier : de Trigny. — Mémoire pour Jean de Croismare, ancien super-intendant des deniers du chapitre, au sujet de sa recette. — Lettres d'ordination et signification de grades de René Chenu, natif de La Rochelle, au diocèse d'Avranches, 1616-1632. — Acte par lequel Chaulieu, comme abbé commendataire d'Aumale, nomme Jacques Tranchepain, curé de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Aumale, à la charge de doyen et d'official d'Aumale, Paris, 2 juillet 1688; signé : Anffrye de Chaulieu; sceau du dit abbé. — Procès-verbal d'examen de sœur Clotilde du Sacré-Cœur de Jésus (Clotilde Colignon), préalablement à sa profession de carmélite à Gisors; le dit examen fait par Vinot, curé de Gisors, en vertu de mandement de l'archevêque, 1749.

G. 4569. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

1503-1788. — Pièces classées par noms d'hommes : Dampierre (Anne de), écuyer, sieur de Grainville, 1641 ; — Dauphin, bourgeois de Rouen, 1788; — Davreville (Louis), écuyer, sieur de la Trinité, demeurant à la Trinité Mesnil-Josselin, 1625 ; — De Dun (Jean), sergent à Longueville, 1621 ; — De Frêne (Jean-Claude), 1766; — Delafontaine (Gilles), principal commis au greffe du parlement, commencement du XVIIe siècle; — De Laistre, receveur du chapitre, 1654 ; — Delamare (Cardin), 1615 ; — Delamare (Nicolas), 1620; — De la Place (François), greffier en l'élection de Rouen, 1569; — De la Rue (Mathieu), charpentier, 1631 ; — De la Porte (Robert), 1608; — De la Porte (Jean), lieutenant en la vicomté de Rouen, 1625; — De Launay (Robert), procureur général du chapitre, 1503 ; — De Lisle (Jean), écuyer, sieur de Rademont, ci-devant châtelain et verdier de la Londe, fils de Claude De Lisle, 1641 ; — Denys (Guillaume), procureur au parlement, 1668; — Descelliers (Jean, Charles, Guillaume), écuyers, sieurs d'Englesqueville, 1573 ; — Deschiens (Catherine), femme de Denys Hervé, 1574; — Deschonia (Jean), écuyer, sieur de la Cipiere, fils de Paul Deschonia, sieur de la Ferrat et de Jeanne de Croizant ; son contrat de mariage avec Marie des Planties ; parmi les témoins, Jean Des Jardins, sieur de la Chaussée, chanoine de Rouen, prieur de Notre-Dame de Busançois. — Desenclos (Pierre) facteur d'orgues, et sa veuve Marie Egasse, 1669 ; — Deshommets (Jacques), bourgeois de Rouen, 1604 ; — Desmares (Jacques), 1553 ; — Desmarets (Robert), sieur de Saint-Aubin, 1533; — Desplanques (Antoine), chanoine de Saint-Quentin, héritier de son frère, feu noble homme Isambert Desplanques, seigneur de Cayeu, Baratre, Lesquipée, l'un des 100 gentilshommes de la maison du Roi et maître d'hôtel du cardinal de Bourbon, 1585 ; — Du Breuil (Louis), curé d'Epinay, 1659 ; — Du Busc (Jacques), sieur des Coudreaux, 1618 ; — Du Bosc (Guillaume), avocat, 1618 ; — Duchesne, bailli de Dieppe, 1713; — Du Fay (Robert), official, ayant pour légataire aux meubles Georges Du Fay, août 1597 ; — Dumesniel (Jehan), écuyer, sieur de Tostes et de Toqueville, 1595 ; — Dumoucel (Jacques), écuyer, sieur de Varengeville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 1630 ; — Dumouchel (Guillebert), sieur de Lymoges, demeurant à Croisy, 1582 ; — Duval (Alexandre), conseiller et aumônier du Roi, 1661; — Dyel (Jean), sieur des Hameaux, premier président en la cour des Aides, 1620.

C. 4570. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1493-1719. — Pièces classées par noms d'hommes : Farouil (Charles et Jacques), écuyers, frères et héritiers de feu noble homme Jacques de Farouil, 1624 ; — Ferrières (Pierre de), seigneur de Gisors et de Dangu, 1530 ; — Flavigny (Eustache), fils et héritier de Guillaume Flavigny, ancien receveur général du chapitre, 1602 ; — Fleury (le sieur de), capitaine d'une compagnie au régiment de Créquy, 1646; — Flesques (Charles de), sieur de Bourneville, 1633; — Fouet (Guillaume), 1618 ; — Fresquiennes (l'abbé de); mémoire des livraisons qui lui ont été faites en sa maison de Norville, 1668. — Frigard (Pierre), sergent royal, 1621 ; — Frotier (François), marchand à Rouen, 1633; — Furon (Antoine), fils et héritier de Dagoubert Furon, 1638; — Garin (Jean), lieutenant général du vicomte de Rouen, 1533 ; — Giffard (Jean), sieur du Perrey, archer des gardes du corps du Roi, 1632 ; — Groulart (Claude), sieur de Torcy, conseiller au parlement, héritier de Claude Groulart, sieur de la Cour, premier président au parlement de Normandie, ayant acquis plusieurs héritages en la paroisse de Saint-Aubin-en-Caux, de Charles Maynet, ci-devant lieutenant général du grand-maître des eaux et forêts au siége général de la Table de marbre du palais à Rouen, 1613 ; — Gueroult (Etienne), 1719 ; — Halley (Guillaume), 1603; — Halley (Jean), sieur d'Orgeville, conseiller du Roi en la cour des Aides, 1637; — Hamelin

(Guy), 1632; — Harderey (Guillaume), écuyer, demeurant à Guenonville, 1493; — Hébert (le capitaine); prière de le recommander à la chambre de justice dont les membres sont désignés avec leurs adresses : M. de Pommereul, président, rue Hautefeuille; M. Herval, rue Sainte-Avoye; M. de la Brosse Montmor, rue du Temple; les gens du Roi : mons^r d'Argenson, procureur général; Mr Matharel, avocat général, sans date, XVIIe siècle. — Hedou (Denis); décret de ses biens, 1573. — Herys (Adrien de), écuyer, sieur du Bois, neveu de maître Mathieu de Béthencourt et héritier, au droit de sa femme, Marie Le Vacher, de Nicolas Le Vacher, huissier au parlement, 1583; — Hesbert (Louis), contrôleur en l'élection du siége de Pont-de-l'Arche, 1611; — Hesbert (Thomas), de la compagnie de la Cinquantaine. On saisit sur lui un pot de gros étain par échantillon de ses marchandises. On annonce la vente de ses biens « au prochain marché et revendage de la Vieille-Tour, » au lieu et heure accoustumés à vendre namps, 1622. — Huault (Jacques) 1621. — Mention de Charles Maynet, ci-devant lieutenant général du grand-maître des eaux-et-forêts au siége général de la Table de marbre du palais à Rouen, héritier de son frère Thomas Maynet, 1613; — de maisons et héritages nommées les *Terres neuves*, anciennement la porte aux Charretiers, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, rue aux Charretiers, devant la Poissonnerie, au bout du pont, 1565.

G. 4571. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1522-1753. — Pièces classées par noms d'hommes : Manant (Pierre), 1660; — Marais (Charles), avocat au parlement, héritier de Madeleine de Monfault, 1648; — Marc (Antoine), chanoine de Rouen, 1599; — Marc (Ambroise), procureur du chapitre, 1612; — Marescot (Marguerite de), 1612; — Mariage (Robert); pareatis sur compulsoire du petit sceau, 1618. — Maromme (Laurent de), receveur du chapitre, 1568; — Martel (Charles), sieur de Basqueville. Aveu à lui rendu par Robin de Dun pour biens à Guenonville, relevant de la seigneurie de Guenonville, ayant appartenu à Anne de Graville, mariée à Pierre de Balsac, baron d'Entragues, dont les enfants avaient été mis sous la garde dudit Martel, 1533. — Martel (Marguerite), sœur et procuratrice de Charles Martel, châtelain de Basqueville et Brachy, 1623; — Martel (Jacques), écuyer, ayant laissé pour veuve Françoise de Larrey, 1589; — Masquarel (Octavien de), 1621; — Mauduit (Jacques), écuyer, 1524; — Maunepveu (Jacques), bourgeois de Rouen, 1560; — Maupert (Jean), chapelain de la chapelle Saint-Jean et Sainte-Marie-Madeleine, fondée à l'église de Paris, et curé de Saint-Pierre de Bouligny, au diocèse de Chartres, 1581; — Mantallent (Guillaume), marchand drapier, 1599; — Maze (Colette), 1599; — Mirey (Richard), 1600; — Molard (Antoine), avocat, 1617; — Montmyrel (Etienne de), conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, 1549; — Montpensier (le duc de), lieutenant général au gouvernement de Normandie, 1604; — Morin (Jacques), seigneur de la Rivière, Ecaquelon, Boscheroult, Illeville, 1753; — Motteville (Bruno-Emmanuel de), 1714; — Moy (Pierre de), conseiller du Roi au siége présidial de Rouen, 1637; — Moynet (Jacques), sieur de Tancourt, conseiller au parlement, 1608; — Nervet (Jean), 1579; — Orival (Pierre d'), receveur du chapitre, 1603; — Osmont, autre receveur, 1668; — Oudry (Henri); certificat de catholicité en sa faveur, 1572.

G. 4572. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1356-1779. — Pièces classées par noms d'hommes : Ferdemoulin (Jacob), apothicaire à Rouen, 1642; — Fontaine (François de la), écuyer, sieur de Vernouillet et d'Archemont, 1608; — Fortia (Bernard de); conseiller du Roi en ses conseils, 1649; — Foubert de Saint-Hilaire, 1779; — Fours (Marguerite de), 1616; — Gaillardbois (Jean de), écuyer, sieur de Bionval, gentilhomme de la Vénerie du Roi, 1595; — Guiry (Anne de), évêque de Lisieux, 1591; — Gontren (Clément), fermier du gros des harengs de la ville de Rouen, 1557; — Goulley (Guillaume de), 1623; — Gourio (Gabriel), sieur de Lezireux et son frère François Gourio, sieur de la Salle, 1650, 1651; — Grange (Etienne de la), ayant pour procureur et pour receveur Jehan Le Diacre; quittance dudit Le Diacre. — Guisencourt (Guy de), seigneur de Travailles, XVIe siècle; — Hangest (Aubert de), seigneur de Heugueville; lettres de donation à lui faite par le roi Jean, Paris, 19 mai 1356. — Harlay (Achille de), seigneur de Breval; — Hellande (Jean de), écuyer; aveux à lui rendus pour biens situés à Epretot, XVe et XVIe siècles. — Hérault (Michel), de Rambertot, XVIIIe siècle; — Hestray (Jacques de), écuyer, sieur de Criquebeuf et Rogerville, XVIe siècle; — Hohard (Jehan), sieur de la Prée, 1619; — Hugleville (Jean de), écuyer, sieur du Mesnil, fils de feu François de Hugleville, écuyer, sieur de Montpinchon, et de demoiselle Madeleine de la Houssaye, 1669. — Sceau de Jean Le Diacre, 1384.

C. 4573. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1399-1882. — Pièces classées par noms d'hommes : Labbé (Raoul), sieur de la Motte, 1620; — Laloyer

(Louis), 1665; — Lambert (Christophe), receveur du domaine en la vicomté de Gisors, 1610; — Langlois (Guillaume); achat par lui de 100 sous de rente à Rouen pour 50 livres tournois, 16 mars 1462 (V. S.). — Languedor (Françoise-Aimée), baronne du Becthomas, demeurant chez les Cordelières de Neufchâtel, 1782; — Larchevesque (Geuffroy), 1647; — Larchevesque (Henri), sieur de Beauregard, 1616; — Larchevesque (Nicolas), de l'exemption de Saint-Cande, licencié en droit canon, 1632; — Lataignant (Charles), prêtre, 1649; — La Vieille (Guillaume), sieur de Montigny, 1509; — Le Bailly (Pierre), sieur de la Métairie, 1689; — Le Bailly (Thomas), avocat, 1613; — Le Bas (Guillaume) et Jehan Laigle, menuisier à Rouen, 1587; — Le Boucher (Jacques-Léonor), sieur de Hérouville, capitaine d'une compagnie de cavalerie, 1700; — Le Boullenger (César), procureur fiscal en la haute justice de Londinières, 1634; — Le Cacheur (Christophe), 1379-1563. Anciens titres de propriété; dans le nombre : acte passé devant Guillaume Osmont, lieutenant de Pierre De la Ferrière, maire de Rouen, 4 novembre 1380; — vente faite par Durand Grente, à Alips La Rousse, de 100 sous de rente sur une maison en la paroisse de Saint-Etienne-aux-Tonneliers, 25 janvier 1394; au dos de cet acte : « L'an de grace mil CCC IIII[xx] et quinze, le dimenche VIII[e] jour du moys de juing, fu ceste lettre leue en l'église de Saint-Estienne aux Tonneliers, en l'endroict de l'eure que les gens vont à l'offrende à la grant messe de ladicte église, en la présence de plusieurs bonnes gens, dont les noms ensuivent, premièrement sire Roger Louvet. Item ledit jour et an fu leue ceste lettre semblablement à l'issue de la grant messe de l'église Saint-Martin-du-Pont, en la présence des gens dont les noms ensuivent... » — « Traité de mariage qui au plaisir Dieu sera fait et solempnisé en la face de sainte église, entre M[e] Robert Eude le jeune, fils aisné de Robert Eude, bourgeois de Dieppe, et Jehanne, fille de Nicolas Marguerie, bourgeois de Rouen. » Nicolas Marguerie donne à sa fille un fief noble nommé le fief du Val à Freuleville en Caux, une robe ouverte, une houpelande d'escarlate vermeille, une autre houpelande d'escarlate violette, 2 autres houpelandes, 2 cotes simples avec chaperons et ceintures. Robert Eude donne à son fils son fief noble de Gueuteville en Caux, 1450.

G. 4574. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1528-1752. — Pièces classées par noms d'hommes : Le Carpentier, 1601; — Le Cornier (Pierre), sieur et patron de Sainte-Hélène, conseiller du Roi en la cour des Aides; aveu à lui rendu par Jacques Dorey, baron de Saint-Pierre du Mesnildot, pour biens tenus du fief de Villermont à Sotteville-sous-le-Val, 1635. — Le Cousturier (Gilles), de la ville de Grâce, 1572; — Le Danois, appariteur en la cour d'église, fin du XVII[e] siècle; — Le Dieppois (maître Michel), chapelain de Notre-Dame de Rouen, 1647; — Lefaulcheur (Jean), 1587; — Lefebvre (Nicolas), sergent dangereux aux eaux-et-forêts du bailliage de Gisors, vicomté d'Andely, 1603; — Lefebvre (Pierre), vassal du seigneur de Menesqueville pour biens situés au triège de la Planche-Bottée, 1752; — Leforestier (Robert), sieur de Durcet, 1595; — Leforestier (Robert), juge verdier et capitaine des chasses des eaux-et-forêts du comté de Louviers, 1700; — Le Gorjoys (Nicolas), diacre du diocèse de Coutances, 1594; — Le Gras (Catherine), dame douairière de Boishéroult, 1568; — Le Guerchois (Pierre), bourgeois de Pont-de l'Arche, 1603; — Le Hucher (Pierre), 1605; — Le Leu (Nicolas), 1590; — Le Louche (Robert), 1627; — Lemaire (Philippe), sieur de Boucherville, 1602; — Lemaire (maître Jean), 1528; — Le Normand (Richard), 1559; — Le Parmentier (Charles), 1619; — Le Pesant (Pierre), notaire et secrétaire du Roi, 1607; — Le Porq (François), seigneur de Dranville et de Parfondeval, ayant épousé Marie Le Seigneur, veuve de Louis de Banastre, 1670; — Le Fortyer (Grégoire), marchand de Rouen, 1579; — Le Prevost (Claude), 1614.

G. 4575. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1470-1766. — Pièces classées par noms d'hommes : Le Riche (Robert), du diocèse du Mans, prieur de Notre-Dame de Dissey, 1616; — Le Roux (Guillaume), sieur de Grez, époux d'Anne de Berquetot, dame de la Bouteillerie, 1562; — Le Roux (Charles), sieur d'Espouville, de Grez, du Jardin, la Bouteillerie, Berquetot, Esmondeville, bailli de Caux; aveu à lui rendu pour la vavassorie de Coquereauville, à Epouville, 1564. — Le Roux (Guillaume), de Dieppe, 1597. — Le Roy (Jacques), chanoine de Notre-Dame d'Amiens, 1675; — Le Roy (Pierre), grènetier au grenier à sel de Dieppe, 1766, — Le Seigneur (Alonce), 1588; — Le Seigneur (Gilles), sieur du Mesnil, 1572; — Lesperon (Jacques), sieur d'Amfreville, fils et héritier de maître Antoine Lesperon, avocat, 1612; — Lefebvre (Jean), prêtre, chanoine prébendé de l'Espine, 1588; — Lestiboudois, 1545; — Le Tellier (Martin), 1662; — Le Tenneur (Françoise), femme de Claude de Villers, facteur d'orgues, 1656; — Levemont (Pierre de), chevalier, sieur de Sainte-Marie des Champs, 1645; — Le Villain (Jean), prêtre de la paroisse Saint-Nicaise; contrats de rentes lui appartenant, 1470, 1478, 1481; sceau des obligations de la

vicomté de Pont-de-l'Arche, 1470. — Le Villain (Charles), praticien en cour, 1594; — Le Voyer (Raoul), écuyer, sieur de Montegu, 1649; — Lhureulx (Richard), 1544; — Liegeard (Robert), prêtre, du diocèse de Rouen, principal du collège de Senlis, 1714; — Livet (Clément de), 1657; — Louchard (François), sieur de la Quevallerie, 1637; — Lozier (Raoul de), écuyer, homme d'armes de la compagnie du sieur de l'Estrée, gouverneur au pays de Boulogne, en procès pour dîmes avec les curés de Bosville et de Sassetot, 1685; — Lynant (Vincent); — Lyon (Jean), 1685; — Le Picard (Madeleine), veuve de Mᵉ Romain Le Petit-Seigneur, en son vivant, avocat au présidial de Caudebec, 1597.

G. 4576. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1493-1769. — Pièces classées par noms d'hommes : Payelle (Mathieu), prêtre, 1660; — Pellevé (Robert de), évêque de Pamiers, 1563; — Périer (Nicolas), fils et héritier de Claude Périer, du Pont-de-l'Arche, 1669; — Petit-Seigneur (Nicolas), enquêteur à Caudebec, 1604; — Picart (Pierre), fils de feu Jean Picart, procureur du Roi et Elu de Rouen. « Inventaire d'aucune partie de la vaisselle d'argent et autres bagues appartenant audit Pierre Picart; ledit inventaire, dressé pour l'archevêque de Rouen, oncle et tuteur de ce mineur, en la présence de monsʳ de Normanville et de la dame, sa femme, mère du même mineur, de Guillaume Jubert, lieutenant général du bailli de Gisors et de Jehan de Bresmes, écuyer, sieur de Villers, autres oncles et tuteurs : 2 pots d'argent goderonnez; une coupe goderonnée demi-dorée, en laquelle il y a un émail d'or, 2 salières martelées, 1 gobelot couvert, doré dedans et dehors, un petit gobelot tout plein, 1 pot à l'eaue, 3 cuilliers, une salière double martelée, une bague où pend une chaîne, une fleur de lys de diamant, un signet d'or gravé aux armes du défunt, un aignel auquel a ung ruby caboche, un autre agnel esmaillé de blanc, une autre verge où il y a ung diamant à pointe, une verge émaillée de noir où il y a ung diamant à tablette, une croisette d'or où il y a 4 perles à un petit dyamant, à 6 vysages, *ung agnus Dei* pendant au col, où il y a à ung des cotez ung verni(?), une verge d'or en laquelle y a ung visage de camahieu, une verge où il y a un oeul de chat, une autre verge ou signet de la vielle fachon, auquel a dedens ung vamys(?) enchassé et sans gravier... ungs petitz couppeletz d'or... 33 gectoirs d'argent... ung desiré d'or de Saint-Pierre et Saint-Pol, ung mouton à grosse queue, ung vieil demy escu, un tissu cramoisy large ferré d'argent doré à 7 greigoys... » 21 mai 1493. — Piedeleu (Pierre), receveur de la ville de Rouen, 1575; — Poisson (Jacques), sieur des Monts, ayant épousé Philippe Restault, fille du sieur de Fortmoville, 1580; — Pollin (Toussaint), bourgeois de Rouen, XVIᵉ siècle; — Poret (Nicole), sieur de Corval, 1665; — Postis (Louis), écuyer, sieur de la Boissière, ayant épousé Marie-Jeanne Giot, 1769; — Poterie (René de la), sieur de Pommereux, 1667; — Poullain (Jean), 1659; — Poullain (Mathieu), avocat, ayant épousé Marie Ballue, 1589; — Pradon, 1608; — Primerany (Antoine de), receveur de l'abbaye du Bec, 1612; — Primoult (Roulland et Alexis), 1610, 1627; — Prunier (Laurent), courrier de Rouen en Flandre, locataire de plusieurs maisons près du Pont Tharitaine, 1619; — Puchot (Pierre), sieur de Cidetot, conseiller au parlement, 1598; — Quiévremont (François de), chevalier, seigneur de Heudreville, Boudeville en Caux, etc., 1649.

G. 4577. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 48 pièces, papier

1503-1719. — Pièces classées par noms d'hommes : Rames (Jean de), sieur de Chavigny, Saint-Aubin, etc., 1581; — Rassent (noble homme Robert), avocat au parlement, sieur de Boscrobert, 1573; — Regnard (Martin), receveur du chapitre; laissant pour héritiers ses fils Jean et Jean Regnard, frères, et pour veuve Marguerite Tallebot, 1616; — Ribault (Paul), sieur de Beaucamp et du Boschenard-Commin, propriétaire à Saint-Thomas la Chaussée, 1585; — Rogere ; lettre de lui à madame Le Riche, demeurant au collège du Pape, près Notre-Dame; il la prie, en *post-scriptum*, de faire ses baisers à monsʳ Le Riche, 1643. — Romé (Jean), praticien en cour laye, seul héritier d'honorable homme Martin Romé, héritier de défunts maîtres Guillaume et Jean Romé, chanoines, 1571; — Romé (Nicolas), chevalier, baron du Bec-Crespin, seigneur de Fresquiennes; aveu à lui baillé par Abraham Ferry, laboureur, de la paroisse de Sausseusemare, pour biens relevant de la seigneurie de Bretteville, second siège de la baronnie, 1653. — Roncherolles (Pierre de), baron de Heuqueville et du Pont-Saint-Pierre, ayant laissé pour veuve Marguerite de Chastillon, Louis, sire de Roncherolles, son fils, Françoise de Roncherolles, veuve de Jean de Vieupont, baron du Neufbourg, Marie de Roncherolles, femme de Jean de Gouvys, sieur de la Mare, etc., 1505; — Rondes (Jean et Guillaume dits de), 1503; — Saint-Germain (le sieur de), Jacques Durand, Elu en l'élection de Gisors, 1636; — Saint-Gervais (M. de), conseiller au parlement; lettres d'affaires qui lui sont adressées par un sieur Des Vallées, 1719. — Saint-Ouen (Jean de), sieur d'Ernemont, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1646; — Sellier (François), 1678;

— Sourdon (Louis), docteur de Sorbonne, conseiller et aumônier du Roi, stipulant par Guillaume Sourdon, bourgeois de Rouen, 1670; — Souvré (Gilles de), gouverneur de Touraine, en procès avec le chapitre pour la propriété du greffe du bailliage de Rouen, sur lequel le chapitre prétendait hypothèque à raison des fiefs et aumônes, 1598; — Turpin (Pierre), chanoine de la Saussaye, 1595; — Vasselin (Adrien), 1622; — Vaultier (Martin), 1616; — Vaultier (Raphaël de), écuyer, sieur des Deffends, 1649; — Vigor (Regnard), conseiller au parlement, 1627; — Vigor (Pierre), autre conseiller au parlement, 1632; — Villetart (Mathieu), sergent royal à Rouen, 1565; — Vincent (Nicolas), clerc, de la paroisse de Vaucelles; certificat en sa faveur du curé Jacques Le Boucher, 1660, 1668. — Vivefay (Guillaume de), sieur de la Salle, 1672.

G. 4578. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 2 cachets.

1628-1775. — Pièces classées par noms de chanoines : Bonnissent (Nicolas-Alexandre de), prébendé, patron et gros décimateur de Panilleuse; accord entre lui et Pierre-Nicolas Marest, curé de cette paroisse, au sujet de la dîme, 1748. — Boyvin (Guillaume de), conseiller au parlement; assignation faite, sur sa requête, au chapitre de Rouen, à propos d'une contestation avec le sieur Aubourg, chanoine, 11 août 1646. — Charles (Simon); brevet du roi Louis XIII qui lui fait don des droits d'amortissement dus à Sa Majesté par le chapitre et par les religieuses hospitalières de Saint-Louis de Louviers, 30 mars 1628. — Le Ber (Joseph-François), *moderator alumnorum seminarii de Sancto Nicasio;* brevet du roi Louis XV, qui le nomme à la chapelle de Notre-Dame de Bonnevictoire en la cathédrale de Noyon, 1771. — Rimbert (Louis-François), d'abord chanoine de la collégiale de Saint-Pierre au parvis de Soissons et curé de Saint-Brice de Sergy, nommé à la chapelle de Sainte-Catherine du château de Marigny-le-Châtel en Champagne, sur la présentation d'Antoine-Hyacinthe de Mainville, brigadier des armées du Roi, capitaine des chevau-légers d'Orléans, comte de Marigny, 1733; — à celle de Saint-Vincent de Vouarée ou Houarée, pour laquelle il fut en contestation avec Godefroy de Berly. — Baux, quittances, pièces de correspondance et de procédures relatives à ces deux chapelles, 1732-1775. — Cachets de l'abbé Alexis du Roux de Chevrier, et du marquis de Boursonne. — Mandement de payement délivré par M. Jean de la Roque-Hue, vicaire général de l'archevêque, syndic des députés du clergé du diocèse de Rouen, 1713.

G. 4579. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 51 pièces, papier; 1 sceau, 1 cachet.]

1306-1708. — Pièces classées par noms d'hommes : Abancourt (Abraham d'), sieur de Maucomble, 1626; — Baillard, sieur du Courant, vers 1708; — Berly (Godefroi-Maurice-Charles de), du diocèse de Soissons, présenté à la chapelle de Saint-Pierre de Vouarée, diocèse de Troyes, vacante par le décès de Louis de Sueur. Présentateurs, Charles-Alexis Le Roux de Chevrier, Charles de Capendu, seigneur de Boursonne, 1735. — Carren (Pierre), nommé à la chapelle Saint-Marc, par les notaires, procureurs et appariteurs de la cour ecclésiastique, confrères de ladite chapelle, congrégés à son de cloche en la même chapelle, issue de la messe, 1692; — Civille (Vincent de), sieur de Bouville, héritier, au droit de son épouse, de Geoffroi Ballue, sieur de la Graverie, 1603-1608; — Darry (Robert), lieutenant général à Beauvais, 1618; — Du Saussay (Léonard), 1597; — Fauvel (Jean); prend à rente, du chapitre de Rouen, une pièce de terre à Saint-Pierre de Carville, 1411. — Fry (Jean de), demeurant à Neufchatel, époux de la veuve de défunt Pierre Minedorge, 1596; — Gabbé (Roulant), de la paroisse de Blacqueville; son contrat de mariage avec Marion Morant : la future apporte 2 robes de drap noir, une doublée de satin de soie, au poing de taffetas, et l'autre ronde, doublée de doubleure clerette, 2 paires de bracherolles, etc., 1564. — Godallier (Guillaume), clerc et étudiant; titre clérical, 1668. — Gruel (Ladislas), présenté à la chapelle de Saint-Maur au cimetière de Beauvoir, aux faubourgs de Rouen, 1628 (acte expédié en 1641, par Jean Le Prevost, pour lors notaire apostolique). — Haumont (Jacques et Etienne de); aveux de biens relevant de la seigneurie de Dangu, 1496, 1536. — Jaudin (Guillaume), curé de Sasseville, 1566; — Langlois; demande au chapitre à être dispensé jusqu'au chapitre général *per modum recreati*, 1616 (cachet à ses armes). — Lanquetonneur (Jean), citoyen de Rouen; reconnaissance de son sceau devant l'official de Rouen; 1306. — Mahiet du Cardonnay, dont la femme était dame de Travailles, 1399; — Médavy (Charlotte de Haultemer, veuve de feu haut et puissant seigneur Mre Pierre de Rouxel (sieur de), en son vivant, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, l'un de ses lieutenants généraux au gouvernement de Normandie; — elle était fille et héritière en partie de feu Mgr le maréchal de Fervaques, en son vivant, seigneur de Fervaques et de Mauny, comte de Grancé. Elle donne à Pierre Fargeot, procureur au bailliage de Rouen, l'office d'avocat et procureur de la ba-

ronnie de Mauny, vacant par la résignation de Mᵉ Richard Mustel, nommé bailli de Mauny; Médavy, 26 juillet 1618. Signé : Charlotte de Hautemer; contre-signé : Vaultier. Sceau de ladite dame.

G. 4580. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1486-1790. — Pièces classées par noms d'hommes : Moncuyt (Guillaume), receveur de l'église de Rouen, 1553; — Montespedon (Jean de) dit Houaste, 1486; — Preudhomme (Mellon), conseiller au Parlement, curé de Bourdainville; il avait succédé, dans cette cure, à Jean de Castignolles, official de Rouen, dont les exécuteurs testamentaires étaient Jean et Colas Le Sauvage, avocats, 1564; — Rallemont (Guillaume de), sieur du Bosc; décret d'héritages, 1571; — Regnard (Martin), bourgeois de Rouen, receveur du chapitre, 1603; — Restault (Laurent), sieur de Formanville, conseiller du Roi au Parlement, fils et héritier de feu noble homme Antoine Restault, sieur de Formanville, lieutenant général du bailli de Rouen en la vicomté de Pontautou et Pontaudemer, 2 mai 1595; — Rodicq (Paul), huissier de salle de feu de monsʳ le duc de Montpensier, 1609; — Saas (Jacques), prêtre du diocèse de Rouen, présenté à la cure de Franqueville, par Gaston, fils de France, oncle du Roi, duc d'Orléans, de Valois, d'Alençon, de Chartres et comte de Blois; Blois, 5 février 1654; signé Gaston, contre-signé Goulas; — Sergent (Laurent), 1575; — Simon (Jacques), épicier à Rouen, 1715; — Subito (Pierre-Thomas), 1782; — Testre (Nicolas); signification de grades, 1660; — Therin (Jacques-François), feudiste, 1790; — Tiremois (Jacques de) prieur de Villaines, paroisse de Lyons, 1668; — Varroc (Pierre-Claude de), seigneur de Hoesville, seul fils et héritier de messire Pierre de Varroc, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Cour des comptes, aides et finances de Normandie, 1756; — Voesin (Daniel), sieur de Canouville, 1606; — Vimont (Robert), procureur du Roi aux Eaux-et-forêts du bailliage de Gisors, 1603; — Vullart (Jean), marchand de Paris, 1633; — Yauvart (Michel), prêtre habitué en la cathédrale de Rouen.

G. 4581. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier (1 imprimé.)

XIᵉ siècle (copie)-**1774.** — Pièces diverses. — *Donum venerabilis Hugonis, episcopi Baiocensis, cum Emma, soror sua, abbatissa fuit loci* (Saint-Amand de Rouen). — Fieffe faite par *Emelina* de Cantecoq, veuve, *domino Guillelmo de Boelle, presbitero*, d'un héritage à Saint-Saire en Brai, avril 1233 (copie). — Permission accordée à Baudouin de Siegy, hermite, nommé à la chapelle ou oratoire de l'hermitage construit en l'hôtel de Sainte-Barbe, en la paroisse de Belbeuf, de célébrer ou faire célébrer, par un chapelain approuvé, les solemnités de la messe sur un autel de pierre consacré et décemment orné, *excommunicatis et interdictis nec non purificationibus mulierum et benedictionibus nubentium penitus exceptis*, 1463, 17 juin. — Adjudication du déport de l'église de Prouvemont, 1548. — Brouillon d'une lettre écrite, de Blois, à un prélat de Normandie, contenant des renseignements historiques sur les États de Blois et sur le rôle des députés de la ville de Rouen, notamment du sieur de Hanyvel, 1588 (publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*.) — Mention de Mathieu Godeheult, capitaine en chef de la Cinquantaine de Rouen, 1616. — Mandement pour faire payer 150 livres à employer aux frais nécessaires pour les enfants de chœur, à cause de la contagion arrivée en leur maison, 1626. — Baux des maisons et jardins appartenant au chapitre hors la porte Cauchoise, 1635-1652. — Nomination de Nᵉˢ Thoué, à la chapelle de Saint-Mesmin de Magnitot, 1702. — Mandement de monseigneur l'archevêque de Rouen, au sujet des prêtres et réguliers approuvés de son diocèse, 22 janvier 1720 (imprimé). — Liste de chanoines et de chapelains, 1658-1659. — État des pièces tirées des archives du chapitre, 1736-1742. — Cahiers de tournées de plaids, 1753, 1754, 1764. — Quelques pièces de comptabilité.

G. 4582. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, parchemin.

1447-1448. — *Compotus Johannis Deudemare, canonici ecclesie Rothomagensis, receptoris peccuniarum proveniencium de receptionibus dominorum episcoporum, canonicorum et capparum eorumdem ac capellanorum in dicta ecclesia Rothomagensi instituendorum, pro anno incipiente in festo Sancti Michaelis anno Domini* 1447 *et finiente eodem festo anno revoluto. — Pro receptione et cappa magistri Hectoris de Coquerel, ad canonicatum et prebendam vacantes per mortem magistri Guillermi de Baudribosc*, 25 *libras. — Misie : pro regimine puerorum chori*, 120 *libras. Item pro instructione ipsorum in grammaticalibus*, 5 *libras. — Quibusdam nantis*, 10 *solidos. — Quibusdam marinariis de Horlandia, ex ordinatione dominorum*, 10 *solidos. — Ex mandato, duobus presbyteris, de ordine beati Anthonii in Indya*, 10 *solidos. — Quibusdam servitoribus domini cardinalis Sancti-Angeli*, 30 *solidos*.

G. 4583. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m30c de largeur, parchemin.

XVe siècle. — Mandement du doyen et de l'official de Montivilliers, à tous les prêtres, curés, vicaires, chapelains de l'exemption, pour qu'ils permettent aux envoyés de la fabrique de l'église métropolitaine de Rouen, de publier les indulgences attachées aux aumônes à faire en faveur de ladite fabrique, et de recueillir librement lesdites aumônes.—Date omise, pièce incomplète et lacérée en partie.

G. 4584. (Pièce.) — 0m28 de hauteur sur 0m19 de largeur, papier.

1527. — Lettre adressée, de Paris, par un prêtre du nom de P. Le Seyeur, logé au collège du Saint-Esprit, à Jossé De la Garde, docteur en théologie. Après l'avoir entretenu de ses affaires, il lui parle de la sentence prononcée contre Saint-Vallier, fauteur de M. de Bourbon et de la commutation de la peine de ce seigneur. Publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie.* — Cette pièce provient de la couverture d'un registre de compte du chapitre de Rouen.

G. 4585. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1719. — Arrêt du Parlement de Normandie sur un procès entrepris entre les religieux de Saint-Ouen de Rouen et MM. du chapitre, à l'occasion des obsèques de monseigneur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen. « Estant décédé le 22 de ce mois, MM. du chapitre de Rouen se disposaient à faire ses obsèques sans au préalable apporter le corps du défunt en l'abbaye de Saint-Ouen, quoiqu'il soit d'un usage pieux et immémorial que, lorsque aucun des archevêques actuellement revestus de cette dignité décède et est inhumé à Rouen, les sieurs du chapitre de l'église métropolitaine de ladite ville, accompagnez de leur clergé et de tous ceux qui sont tenus de leur assister dans cette cérémonie, doivent porter le corps du défunt en chair et en os jusqu'à la croix dans le parvis de Saint-Ouen. »

G. 4586. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1763-1764. — Pièces justificatives du compte de la fabrique de la cathédrale de Rouen. — Travaux de plomberie sur l'église. — Réparations faites aux orgues par Le Fèvre.

G. 4587. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau; 1 fragment de sceau.

1259 (copie)-**1472** (copie). — Lettres de l'official de Rouen, 1316, contenant vidimus d'une charte de saint Louis, *inclite ac sanctissime recordationis beati Ludovici*, par laquelle il donne aux chanoines de Rouen 15 livres de rente à percevoir à Rouen, par les mains du bailli, à titre d'indemnité pour les dommages qu'ils avaient éprouvés, à raison des halles récemment construites, Pont-de-l'Arche, septembre 1259. — Lettres de Hugues Aubriot, garde de la prévoté de Paris, 11 octobre 1373, contenant vidimus de lettres de Charles V, octobre 1373, contenant elles-mêmes vidimus de lettres de Philippe le Bel, mai 1302, portant assignation de 2,000 livres parisis par an sur les halles et moulins de Rouen, à Oudard de Chambli, en échange de la ville et de la terre du châtel et de la châtellenie de Gaudelus, qui lui avaient été cédés par celui-ci. — Charte de Charles, roi de France, portant donation, à l'église de Rouen, d'une rente de 558 livres 15 sous, à prendre sur les halles de Rouen, ladite rente achetée par lui de messire Jean de Blainville, dit Mouton, héritier de sa mère Jeanne de Chambli, laquelle était fille *Grismotonis de Chambeliaco*. Cette rente, payable par les mains du vicomte de Rouen, avait pour but la fondation de services religieux en la cathédrale. Chaque jour le chapitre devait faire célébrer deux messes basses, dites les messes du Roi, *in choro, super altare, regium etiam altare nuncupatum, juxta majus ipsius ecclesie altare a sinistra parte constructum*, Paris, 2 juillet 1367 ; deux magnifiques lettres majuscules ornées à la première ligne de la charte, K et A.— Lettres de Philippe de Mangneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus de lettres patentes de confirmation (1er août 1372) de la vente faite, le 14 juillet précédent, par Jean de Blainville, dit Mouton, chevalier, maréchal de France, en son nom et au nom de sa femme, Jeanne de Guerarville, au pape Grégoire XI, représenté par maître Bernard Carit, chanoine de Paris, collecteur du pape aux provinces de Sens et de Rouen, pour 3,300 francs d'or du coin de France, d'une rente annuelle et perpétuelle de 349 livres 13 sous sur la ville, la halle et les moulins de Rouen. — Donation faite par Guillaume, évêque de Carpentras, légat du pape en cette partie, au chapitre de Rouen, d'une rente de six-vingts livres tournois faisant partie de la rente précédente, 25 octobre 1374. — Procès, pour le paiement de cette rente, entre la ville de Rouen et le chapitre. Oudard d'Atainville, bailli de Rouen, pour avoir ouvert les halles et ôter l'arrêt mis sur lesdites halles

et sur l'eau de Seine, à la requête des chanoines, pour avoir paiement de leurs rentes, assigné au Parlement de Paris, en vertu de mandement du Roi. — Sceau de Jean Lappariteur, sergent à verge du Roi, 1373; fragment du sceau de la prévôté de Paris, 1374.

G. 4588. (Pièce.) — 0m41c de hauteur sur 0m49c de largeur; parchemin.

1379. — Décret de Jean, évêque de Palestrina, légat *a latere*, qui ordonne aux chanoines de Rouen de paraître devant lui, à Paris, pour règler ce qui regardait le testament de Barthélemy Reynaud, professeur en droit canon et civil, dont était exécuteur testamentaire Pierre Brunet, prêtre, du diocèse de Limoges, curé d'Auzouville, 27 avril 1379. — Copie délivrée par le notaire apostolique, Jean Des Prés; marque dudit notaire.

G. 4589. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m30c de largeur; fragment de sceau.

1395. — Lettres de François, archevêque de Narbonne, camérier du pape, au collecteur et au sous-collecteurs de la chambre apostolique dans le diocèse de Rouen. — Il leur fait savoir que le pape, en considération des services qui lui avaient été rendus par l'archevêque de Rouen, abandonnait à celui-ci les déports des bénéfices du diocèse de Rouen : *fructus et proventus seu deportus primi anni vacationis singulorum beneficiorum perinde libere percipiat ac si de illis hujusmodi et quevis alie reservationes, ex similibus vel dissimilibus causis, sub quavis verborum forma, minime facte forent.*—Avignon, 8 mars 1394; fragment de sceau en cire rouge.

G. 4590. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1543-1763. — Aveux rendus à Henry de Lévy, pair de France, duc de Ventadour; — à Guillaume Sublet, conseiller du Roi en ses conseils; — à Louis-Guillaume Jubert de Bouville, successivement baron de Dangu, pour biens relevant de la seigneurie de Tillières, par des chanoines de Rouen, 1633, 1662, 1736. — Aveu rendu à Antoine Mascarel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur d'Hermanville, pour biens relevant de ladite seigneurie, 1586. — Baux des dîmes de Rosay, 1543-1763; Ferrand Le Gemble, Martin Havet, fermiers des dîmes, cautionnés par Jacques de Bensseradde, écuyer, sieur d'Aron, 2 mai 1619, 12 avril 1631.

G. 4591. (Plaquette.) — In-4°, 6 feuillets, papier, imprimé.

1748. — « Mémoire sommaire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église royale de Saint-Quentin en Vermandois, seigneurs-patrons et hauts-justiciers du Bourg-Dun, Sotteville-sur-la-Mer, la Chapelle-sur-Dun, Saint-Nicolas-de-Veulles, Saint-Remy-des-Champs et autres lieux, Intimés, contre messire Adrien d'Herbouville, apelant de sentence rendue au bailliage d'Arques, les 7 et 8 mai 1737. » — Point en contestation : droits honorifiques, prières nominales, litre ou ceinture funèbre prétendus en l'église du Bourg-Dun par ledit sieur d'Herbouville.

G. 4592. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

Commencement du XIIIe siècle (copie)-**1710.** — Procurations à l'effet de résigner des chapelles de la cathédrale ou d'en prendre possession. — Lettres de tonsure de Nicolas Daubin, 17 décembre 1677, signées par l'archevêque François Rouxel de Médavy. — Extrait du cartulaire de Philippe-Auguste sous la cotte 2670 : *Inquisitio facta pro quibusdam feodis archiepiscopi Rothomagensis*, copie délivrée sous le sceau d'Armand-Jérôme Bignon, bibliothécaire de Sa Majesté en l'hôtel de la Bibliothèque du Roi, le 14 juin 1751; signé Bignon. — Sentence du lieutenant du bailli de Caux en la vicomté d'Arques; mainlevée en faveur du chapitre, avec délai pour bailler dénombrement, 1er juin 1549; signé Dyel (Symon), lieutenant, G. Terrien, etc. — Fragment d'un compte de la débite, 1573. — Adjudication des dîmes de Cailleville, 1551. — Requête d'Alexandre de Courcy, naguères curé de l'église de Saint-Pierre du Fossé-en-Bray, de présent pensionnaire de la tierce partie de tous les fruits dudit bénéfice, afin d'être payé de sa pension pour l'an du déport, 1564. — Procès entre le chapitre et les sieurs Thomas Sensières, Guillaume d'Ailly, curés de Saint-Denis et de Saint-Vigor de Rouen, 1625. — Protestation contre une nomination à la chapelle Saint-Marc, 1692.

G. 4593 (Liasse.) — 179 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — « Inventaire de pièces et escritures concernant les rentes foncières que possèdent les chappelains de la Commune fondée en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen. » — État des rentes dues au collège de la Commune. — État des pièces du collège de la

Commune, inventoriées lors de l'information commencée le 3 décembre 1766 et finie le 30 mars 1767. — Analyses, en forme de bulletins, des titres de propriété appartenant au collège de la Commune.

G. 4594. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier (4 imprimés.)

IXe siècle (copie)-**1762**. — Mémoires imprimés et manuscrits concernant différentes contestations survenues entre les chanoines et les chapelains du collège de la Commune. — Copies de pièces. *Præceptum Caroli Calvi pro Rothomagensi ecclesia* (imprimé). — Charte de donation de la chapelle de Blie (copie). — Approbation, par Pierre de Crevecœur, curé de Saint-Just près Vernon, Pierre de Crevecœur, curé de Boscroger, Jacques de Crevecœur, curé de Saint-Sauveur de Rouen, de la fondation faite par Mathieu de Crevecœur, chanoine de Rouen, leur frère, d'une chapelle en la cathédrale, 1303 (copie). — Mémoire des raisons et des pièces dont les chapelains de la Commune se sont servis, et qu'ils ont produites contre le chapitre, pour être maintenus dans leur privilège d'examiner leurs comptes, XVIIe siècle. — Mémoire pour servir au procès du chapitre contre quelques chapelains, au sujet des aumusses et habits de chœur, que lesdits chapelains doivent porter différents de ceux des chanoines : « Camail et aumusses de dos de gris avec feuillets et queues d'hermine ou façon d'hermine et parements de velours aux chapes d'hiver, » interdits, 1724.

G. 4595. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1420-1728. — Procès entre le chapitre et les chapelains du collège de la Commune. — « Ensuit par déclaration les rentes sur lesquelles les prestres et clercs du colliège de la Commune fondé en la grant église Notre-Dame de Rouen ont fait justice pour 200 livres d'arrérages de 80 livres tournois de rente par an, que dient avoir droit de prendre lesdits prestres et clercs de la Commune sur icelles rentes. » — « Ensuit la charge des messes, tant haultes que basses, dont sont chargiez les chappellains de la Commune fondées depuis XX ans. » Messes à dire dans les chapelles Saint-Nicolas, Saint-Léonard, Saint-Sébastien, Saint-Sever, Saint-Mellon, du Jardin. — Accord entre le chapitre *et cappellanos et clericos communiam ecclesie percipientes, habito respectu ad temporis occurenciam propter pestilenciam guerrarum*... MM. de chapitre paieront aux enfants d'autel 18 livres tournois ; aux enfants de basse forme, 21 livres dues auxdits enfants par les clercs de la Commune ; ils paieront de plus à ceux-ci 100 livres tournois, etc., 1420. — Quittance, donnée par le procureur des chapelains percevant la commune de l'église de Rouen, d'une somme de 34 livres, pour une année de leur part des obits, 1454. — Lettres du Roi accordées à MM. du chapitre, pour faire montrée des héritages sur lesquels les chapelains de la Commune prétendaient 80 livres de rente, 21 juin 1460. — Ordonnance du chapitre qui annule la nomination faite d'un chapelain titulaire pour poncteur de la Commune, et qui ordonne que le poncteur sera pris parmi les chapelains des 2 collèges d'Albane et de Darnétal, 1589. — Ordonnance, rendue par les commissaires du chapitre, qui condamne Nicolas Auber, défauteur de la Commune, à payer 85 livres 10 sous audit collège, pour fautes relevées dans son dernier compte, et qui ordonne qu'à l'avenir les feuilles de comptes seront faites en double : l'un des doubles sera déposé au coffre de la Commune, l'autre restera aux mains du distributeur, 14 février 1590. — Requêtes présentées au chapitre, par les chapelains de la Commune et autres prenant part aux obits et fondations, à l'effet d'avoir permission de faire faire des méreaux de cuivre pour être distribués aux obits, 1595. — Délibération des chapelains de la Commune, par laquelle ils s'accordent 3 jours de saignée par mois, ladite délibération cassée par le chapitre parce qu'elle avait pour but de les dispenser d'assister à la messe de la Commune, ainsi que faisaient les chapelains d'Albane et de Darnétal, 1609. — Contestation, pour la préséance au chœur et aux processions, entre les chapelains de la Commune et ceux des 15 marcs et des 15 livres, 1620. — Arrêt du Parlement en faveur de MM. du chapitre contre les chapelains du collège de la Commune au sujet de la présentation et de l'examen des comptes, 1629. — Ordonnance de la chambre diocésaine, qui porte que les chapelains de la Commune bailleront déclaration de leurs revenus et de leurs charges, laquelle sera communiquée aux sieurs du chapitre pour être ensuite fait droit aux parties de leurs taxes pour les décimes. — Sentence de ladite Chambre, qui condamne les chapelains à payer la taxe des décimes à laquelle ils avaient été imposés par le chapitre, 1648. — Nomination à la cure de Roncherolles par les chapelains de la Commune, en présence des intendants ; deux chapelains exclus de l'assemblée parce qu'ils portaient des aumusses contraires à l'usage, 1728. — Contrat de vente de 30 livres de rente par les chapelains de Darnétal au collège de la Commune, au capital de 300 livres, 15 sols ; — de 6 écus d'or sol et de 2 tiers d'écu de rente, par les mêmes, au même collège, 1580. — Décret des biens de Nicolas Le Prévost, notaire de l'archevêché, 1629 (dossier provenant du palais de justice).

G. 4596. (Brochure.) — In-4°, 78 euillets, papier. (Imprimé.)

IX° siècle-1762. — « Mémoire pour les sieurs chapelains titulaires du collège de la Commune, fondé en l'église métropolitaine de Rouen », contre le chapitre, à l'occasion du projet d'union de leurs revenus qu'ils ont eu la douleur d'apprendre avoir été à la pluralité des voix déterminément concerté. — Première proposition : les chapelains titulaires de la Commune ne possèdent aucuns biens pour chanter et assister à l'office canonial ; ceux dont ils jouissent ont même une destination toute différente. — Seconde proposition : Les revenus attachés au collège des Clémentins sont suffisants pour entretenir autant de chantres qu'il est nécessaire pour chanter avec décence l'office canonial. — Troisième proposition : le chapitre est par état obligé de stipendier ses chantres et ses musiciens et de suppléer de sa propre mense à leurs besoins.—Quatrième proposition : il n'y a ni utilité ni nécessité dans cette union. Signé P.-J. Magnen, Le Compte, F. Bellamy, prêtres ; M° Lemoyne, avocat. — A la suite plusieurs pièces : Appel des chapelains titulaires de la Commune, relevé par devant le légat d'Avignon contre les chanoines et chapitre de Rouen, 1457. — *Præceptum Caroli Calvi pro Rothomagensi ecclesia, quo, deperditis instrumentis omnibus, universa bona et dominia eidem conservantur.* —Donation d'Aimeric Guenent, archevêque de Rouen, du 29 avril 1341, à l'église cathédrale de Rouen, de la moitié des trois quarts des dîmes novales des terres défrichées de la forêt de Lyons et la confirmation de cette même donation faite par le pape Clément VI, à Avignon, la seconde année de son pontificat. — *Charta Osberti de Rouvraio super ecclesia de Roncherolles. — Charta super decimis ejusdem parochiæ de Roncherolles. — Alia charta Rogerii de Busco super eisdem decimis. — Recognitio ejusdem chartæ et cessionis coram officiali Rothomagensi. — Alia charta cessionis et compositionis super eisdem decimis facta ab Adamo de Merreval. — Recognitio superioris chartæ coram officiali Rothomagensi.* — Extrait de lettres accordées par Henri VI, roi d'Angleterre, au collège de la Commune, portant surséance d'un an pour payer l'amortissement de 100 livres de rentes appartenant audit collège, 5 septembre 1440. — Lettres d'amortissement de Henri VI, roi d'Angleterre, en faveur du collège de la Commune, 8 avril 1448. — Transaction passée devant les notaires royaux à Rouen, le 16° jour de décembre 1545, entre messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen et les collèges et chapelains et toute la communauté des titulaires et bénéficiers en icelle. — Ledit mémoire signifié au chapitre, au domicile de Toustain, secrétaire, 9 janvier 1760. — Ce volume contient 2 parties distinctes : l'une de 24, et l'autre de 26 pages.

G. 4597. (Brochure.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1759. — Double du mémoire précédent, contenant en plus la feuille de titre : « Mémoire, etc... avec les pièces justificatives dudit mémoire. A Rouen, de l'imprimerie de Nicolas Besongne, cour du Palais MDCC.LIX. »

G. 4598. (Brochure.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1762. — « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, contre les chapelains titulaires du collège de la Commune, Appelans comme d'abus de l'ordonnance de M. l'archevesque du 12 octobre 1759 et de tout ce qui a esté fait en conséquence. M° Perchel, avocat. A Rouen, de l'imprimerie de la veuve Besongne, cour du Palais.»—Exposition du fait. —Moyens d'appel comme d'abus.— Réponse à ces prétendus moyens d'abus. Première proposition : l'exemption d'un chapitre n'empêche point que l'évêque ne puisse valablement procéder à l'extinction des bénéfices de son église cathédrale. — II° proposition : la qualité de chanoine, dont est revêtu M. l'archevêque, ne le met nullement hors d'état de procéder à l'union des chapelles de son église. — III° proposition : il n'est pas nécessaire d'obtenir le consentement du Roi avant de procéder à l'union des bénéfices qui peuvent tomber en régale, mais seulement pour décréter l'union, ou même pour l'exécuter, et le chapitre l'a obtenu. — IV° proposition : le consentement des patrons et collateurs n'est nullement nécessaire avant de procéder à une union ; celle des patrons même laïcs ne l'est tout au plus que pour la décréter. — V° proposition : on a pu passer outre à l'information, nonobstant les oppositions interjetées par les titulaires ou même par les patrons et collateurs.

G. 4599. (Brochure.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1609-1762. — « Moyens d'abus proposés par les chapelains titulaires du collège de la Commune, fondé en l'église métropolitaine de Rouen, contre les ordonnances de M. l'archevêque, obtenues par les doyen, chanoines et chapitre de ladite église, les 12 et 22 octobre 1759, aux fins de parvenir à l'union et extinction des titres et mense dudit collège. A Rouen, chez la veuve Besongne, impri-

meur libraire, cour du Palais, 1762. » — Principes sur les unions. Premier moyen d'abus : exemption de la juridiction de M. l'archevêque pour quelque matière que ce soit. — Second moyen d'abus, résultant de la qualité de chanoine qu'a M. l'archevêque. — Troisième moyen d'abus : M. l'archevêque est collateur de plusieurs chapelles employées dans le projet de réunion. — Quatrième moyen d'appel : défaut de consentement des patrons et collateurs. —Cinquième moyen d'appel, résultant de ce qu'au mépris des oppositions, il a été passé outre à l'instruction. Mᵉ Lehoué, avocat. A la fin, protestation du chapitre contre les statuts de M. le cardinal de Joyeuse, 1609.

G. 4600. (Plaquette.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

1289-1427. — « Extrait du testament de feu Eminentissime Jean Cholet, cardinal de l'Église romaine, et archidiacre de celle de Rouen, par lequel il paroist qu'il a eu la volonté de fonder une chapelle à perpétuité dans l'église de Notre-Dame de Rouen : mais il paroist aussi, par l'acte du chapitre de l'année 1296, que ladite fondation n'a point eu lieu ; et c'est une erreur de dire que le cardinal Cholet a fondé la chapelle de Saint-Jean-Baptiste (qui est du collège de la Commune de *Clericis Chori*, fondée dès le VIIIᵉ siècle) à la charge de trois messes la semaine. — Sans date ni nom d'imprimeur. Vraisemblablement imprimé vers 1725.

G. 4601. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin, 47 pièces, papier; 1 sceau.

1300-1768. — Pièces diverses concernant le collège des chapelains de la Commune. — Règlement donné par G. (Guillaume de Flavacourt), archevêque de Rouen, et par le chapitre de Rouen *clericis sexdecim matutinarum chori Rothomagensis*, le jour de Pâques 1300. « *Ut ad officium divinum devote ac fideliter exequendum efficiamini prumptiores, ac ut defectus omnimodi cessent, victum vestrum cuilibet de nostro proprio duximus augmentandum, ordinantes hiis presentibus quod omnes et singuli in matutinis, missa majori et in vesperis interesse continue teneantur. Si vero aliquis alique dictarum horarum non continue interfuerit, totam dietam amittet, et si quid illa die receperit, totum restituere teneatur. Ideoque precipimus quod singuli tria signa, cuilibet bene nota, habere teneantur, que horis predictis suo distributori singulariter in fine hore cujuslibet assignabunt.* — Extrait de la bulle d'Urbain V, confirmative des statuts du chapitre, qui défendaient à tous chapelains, prenant part à la Commune, de s'absenter hors de la ville sans permission (copie). — Mémoires et délibérations du chapitre, tendant à établir que les chapelains du chœur sont amovibles, et que de toute ancienneté ils ont été assujettis à réciter de mémoire l'office divin, sous peine d'être privés de leurs places. — Autres délibérations pour obliger les chapelains curés à résider sur leurs cures ou pour les dispenser de la résidence. — Délibération du chapitre, ordonnant que les chapelains de la Commune s'assembleront, devant MM. les intendants de la Commune, pour nommer un piqueur qui soit de leur collège et non autrement, 18 août 1605. — Procès au chapitre contre les chapelains Guillaume Le Signere et Charetier, dont la place avait été déclarée vacante, faute par eux d'avoir récité de mémoire l'office du chœur. — Appel comme d'abus de l'ordonnance du chapitre, 1678. — Lettre adressée, au nom des chapelains, à MM. de la Commune, à M. l'abbé de Lécaude, chanoine et archidiacre de Nevers, par Bellamy, au sujet de l'union projetée des chapelles, 22 février 1759. — « Mémoire pour chappitre de Rouen contre les chappelains de la Commune en cette esglise à contredire et impugner certaine justice faicte par ceulx de la Commune pour les arrérages de IIIIˣˣ livres de rente, sur plusieurs maisons assises en ceste ville. — Premièrement lesdits chapellains de la Commune s'intitulent les chappelains du collège de la Commune, usurpans ce nom, car onques ne eurent colleige ne habitacion en ceste ville, ne ailleurs, exceptés ceulx qui sont des colleiges de Erbane et Darnestal, et semble mieulx, soubz correction, qu'ilz soient chappellains dispers par ceste cité que d'aucuns colleiges, » sans date, XVᵉ siècle. — Vente par messire Guillaume Du Mouchel, prêtre, aux prêtres et clercs de la communauté de la grande église Notre-Dame de Rouen, de 4 livres tournois de rente à héritage, 1418. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen. — Quittances de rentes. — Procédures pour les rentes.

G. 4602. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1440-1541. — « Ensuit par déclaracion les héritages, rentes et revenues assis en baillage, ville et banlieue de Rouen, acquises depuis LX ans par les chappellains de l'église Notre-Dame de Rouen, non amortis, que baillent lesdits chappelains pour être amortis au bon plaisir du Roy, notre sire, en obtempérant aux mandements des officiers d'icelluy seigneur. » (Sans date). — Lettres de répit pour l'aliénation de biens non amortis, et lettres d'amortissement, septembre 1440 ; —Westminster, 27 novembre 1447, —Rouen, avril 1448. (Sur le repli des lettres données à cette dernière date) : « *Per Regem, ad relacionem domini ducis Somerseti, locumtementis generalis, Francieque et Nor-*

mannie gubernatoris; signé Lombart. — Vidimus de l'amortissement accordé par François Ier aux églises cathédrales et autres communautés ecclésiastiques de Normandie, 1541.

G. 4603. (Rouleau.) — 0m75c de hauteur, sur 0m30c de largeur; parchemin.

1392. — « *Tercius terminus communitatis capellanorum et clericorum ecclesie Rothomagensis, incipiens in festo pasche anno domini M°CCC° nonagesimo secundo, et finiens in festo beati Johannis-Baptiste, in quo fuit distributor dominus Johannes Savari, qui nichil amisit, lucratus fuit LV solidos IX denarios.* — Noms (sans prénoms) des chapelains ; indication des sommes à eux payées.

G. 4604. (Cahier.) — Grand in-folio, 16 feuillets, parchemin.

1545. — « Concordat pour le fait des fondations, biens et revenus de l'église cathédrale, entre le chapitre et les collèges et chapelains et toute la communaulté des titulez, fondez et bénéficiez en icelle, tant de la Commune, collèges des Clémentins, Albane, Darnestal, Sainct-Esprit, les Petits-Chanoines, etc. »

G. 4605. (Cahier.) — 21 feuillets, parchemin.

1279-1600. — Recueil de plusieurs contrats de fondations faites en faveur du collège de la Commune, lesdits contrats extraits des registres du tabellionage de Rouen. — Fondations de messire Jean Briselance, curé de Saint-Aubin près d'Arques (messes à dire en la chapelle Saint-Mellon), 1482; — de Nicole Osmont, curé de Tourville-la-Rivière (messe en la chapelle Saint-Nicolas), 1491 ; — de Denis Pillée, curé de Limésy (messes en la chapelle Saint-Mellon), même date ; — de Jacques de Menucourt, clerc matriculier de la paroisse Saint-Étienne la grande église (messe en la chapelle Sainte-Barbe près l'église de la paroisse Saint-Étienne), 1522, 1523 ; — de Pierre De la Place, chanoine et conseiller au parlement (messes en la chapelle Saint-Pierre, et Saint-Paul), 1525 ; — de Pierre Le Brument (messes en la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié), 1525 ; — de Gaspard Bunel, prêtre, curé de Saint-Vigor (messes en l'autel et chapelle du collège), 1538 ; — de Guillaume Simon, prêtre (messes en la chapelle du collège), 1678 ; — de François Cossart, prêtre (messes dans la chapelle du collège), 1615 ; — de Thomas Marc, curé de Saint-Martin d'Oissel (messe en la chapelle du collège), 1634 ; — d'Étienne Dufour, 1581, 1586 ; — de Fouques Person et d'Étienne Sanson, chanoine (messes en la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul), 1600. — Fondation par Étienne de Sens, archidiacre du grand Caux ; messes à dire *in capella quæ modo dicitur capella Roberti dicti Blancpain, in honore beati Lupi et Columbe, virginis et martyris,* dimanche après la Saint-Martin d'été, 1279.

G. 4606. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier, 1 plan.

1400-1789. — « Ensuyvent par déclaration les héritages et rentes foncières, non raquitables, acquises par les chappellains du collège de la Commune puis 30 ans, » 1519. — Extraits de comptes du collège de la Commune. — Fondations pieuses faites par M. Nicolas Du Bosc, chapelain du collège, 1582 (copie) ; — par Denis Bobée, autre chapelain (messe basse tous les mardis de l'année à célébrer en la chapelle Sainte-Anne), 1681 ; — par Marie Choisy, veuve de Jean Itasse (messe en la même chapelle), 1682. — Fieffe faite par les prêtres et clercs de la communauté de l'église Notre-Dame de Rouen, à Guillaume Le Séneschal, d'une vide pièce située en la paroisse Saint-Lô de Rouen, bornée par Jean Basin, 5 avril 1399 (v. s.) — Vente par haut et puissant seigneur messire François Martel, chevalier, seigneur de Fontaine, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, à Pierre Le Testu, marchand, d'un tènement de maison à l'enseigne *du Singe,* paroisse Saint-Cande-le-Vieux, rue de la Madeleine, près de maître Raoul Labbé, sieur de la Motte, conseiller au Parlement, 1604. — Titres de propriété d'une maison située sur l'eau de Robec, près du moulin de Saint-Ouen, acquise, par décret, en 1510. — Procès au sujet d'une rente foncière sur une maison de la rue Percière, à l'enseigne des *Deux-Anges,* appartenant, en 1669, à Marie Cavelier, veuve de feu Laurent Le Sonneur, mercier grossier à Rouen, — ladite enseigne remplacée, en 1737, par celle de *l'Orme.* — Baux et emphytéoses de maisons sises à Rouen. — Plan géométral d'un tènement de maisons à usage de tannerie, situé à Rouen, rue du Figuier ; signé par Louis-Augustin Hardy, architecte, ancien expert et arpenteur du Roi, 3 novembre 1787.

G. 4607. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier, 1 sceau.

1432-1782. — Fondations de messes et d'offices religieux à célébrer par les chapelains du collège de la Commune. — Fondations de Jean Giboult, dit Le Bourgeois, et de Jeanne, sa femme, de la paroisse Saint-Étienne la grande église (rente sur une maison à l'enseigne du *Gros Denier,* en la paroisse Saint-Maclou ; messe à dire en la chapelle

Saint-Liénart, du côté de la Madeleine), 19 juillet 1432; — de Jean Berengault, chapelain de la chapelle Saint-Sever, 1er octobre 1437; — de Jeanne, déguerpie de feu Guillaume Le Fèvre, représentée par ses exécuteurs testamentaires Jean Basin, Audry Sac, Michel Basin et Marquet Bataille (messes en l'église Saint-Denis), 8 mai 1445; — de Jean Vauquelin, 10 septembre 1456; — de Robert Le Forestier et d'Isabelle, sa femme (messes à dire en la chapelle Saint-Michel de l'église Saint-Étienne des Tonneliers), 7 juin 1470; — de Guillaume Du Désert, chanoine, 4 décembre 1471; — de Philibert Fournier, chanoine, 20 juillet 1470; — de Guérard Eudeline, curé de Saint-Sauveur, chapelain de l'une des chapelles de Saint-Romain, 19 octobre 1482; — de Gautier Duval, chapelain, dernier août 1482; — de Guillemette Jourdain, veuve de défunt Pierre Jourdain, en son vivant, verrier et maître de la verrerie de Lyons, lors de son trépas, bourgeois, demeurant en la paroisse Saint-Étienne de la rue aux Tonneliers, ladite veuve demeurant à l'image Saint-Jacques, 20 mars 1481; 29 juin 1484 (maître Nicolas de la Rue, curé de Saint-Martin de Bezu, en la forêt de Lyons, cousin et héritier en partie dudit Jourdain); — de Gieuffroy Tougris, chanoine des Quinze-Marcs, curé de Saint-Liénard de la Cerlangue; son testament : « Je laisse à un sien fils (le fils de son frère), qui prétend à l'église, ma bible de *Lira*, mesel et breviare et tous autres livres en latin, couvers d'aiez et de parchemin; item, à mon dit frère je luy laisse mes grans croniques de France et tous mes autres livres en franchois; item, à maître Jehan Tiboult, chapelain, mon coffre de l'église et demys-temps; à mons. le chantre mes 3 bancs, 2 tables, ma roe couverte de drap, 2 chaires avec les bouquets, » 20 octobre 1509. — Autres fondations de Jean Bacheler, curé de Bionval (messes en la chapelle Saint-Maclou et en celle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée à côté la nef), 14 août 1510, 1536; — de M. Le Secourable, archidiacre, 1517; — de Robert Pesant, curé du Bec-de-Mortagne (messes à dire en la chapelle Saint-Mellon, ou Notre-Dame de Pitié en la nef au senestre côté), 18 août 1520; — de Guillaume de Sandouville, protonotaire du siège apostolique (messes au jour et fêtes des octaves de Saint-Mellon, en la chapelle dudit Saint-Mellon, qui est le lieu acoustumé de célébrer les messes haultes ordinaires du collège), 29 octobre 1522; — de Jacques Bourjotel, archidiacre, 20 mai 1551. — *Sequuntur ibi redditus qui debentur a capitulo ecclesie Rothomagensis annuatim communitati capellanorum et clericis dicte ecclesie*, rouleau de papier. — Réponses du chapitre aux demandes des chapelains, autre rouleau de papier, l'un et l'autre de l'époque de l'occupation anglaise. — Marques de notaires apostoliques, Robert de Passy et Jean Dauvergne. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen, 1445.

G. 4608. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1212-1259. — Lettres de Robert, archevêque de Rouen, au sujet de la donation faite par lui, de sa *commune* ou de l'équivalent, aux clercs du chœur de Rouen, 16 des calendes de mai 1212. — Fieffe faite par Bernard de Formeries et par Aimable, sa femme, *Renaudo Anglico* Le Candelier et à Mathilde, sa femme, d'une pièce de terre en la rue Étoupée, *in vico Stopato*; 10 sous de rente; 20 sous tournois *de recognitione* et une guimpe de soie pour Aimable; fait en septembre 1230, devant Nigaise, alors maire de Rouen. — Reconnaissance de cette fieffe devant l'official, *tactis sacrosanctis evangeliis*, novembre 1231. — Vente par Renaud Le Candeleir et par Mathilde, sa femme, à Robert Bibois, de Sorham, de ladite pièce de terre; acte passé devant Geoffroi Gigan, maire de Rouen, octobre 1232. — Reconnaissance de cette vente devant l'official, même date. — Lettres de Robert Bibois, adressées à Gilebert le Caneir et à tous autres : il notifie la donation faite par lui à Jean Bibois, son fils, de sa maison de la rue *Atupe*; présents Richart, vicaire de Sorham; sans date. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par Jean Bibois, de la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, de la vente faite par lui, du consentement de Béatrice, sa femme, à Roger *Kevrelus* et à Sebile, sa femme, pour 8 livres tournois, d'un tènement sis en ladite paroisse, mars 1249. — Ratification par *Amabilis* de Formeries, veuve, de la vente faite par Jean Bibois à Roger *Kevrelus* et à Sebile, sa femme, d'un tènement qu'il tenait du fief de ladite Aimable en la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, mai 1249. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par Roger Kevrel, et par Sebire, sa femme, de la vente faite par eux, *clericis de choro Rothomagensis ecclesie*, pour 9 livres 5 sous tournois, d'un tènement sis en la rue Étoupée, mars 1252 (V. S.) — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance, par Robert Dumesnil, de la vente faite aux clercs du chœur de l'église de Rouen, achetant des deniers de défunt Hélie Le Poitevin, pour son obit, de 10 sous de rente, mai 1256. — Autres lettres de l'official : reconnaissance par Béatrix, fille de Bernard de Formeries, femme de Gautier Vandenguier, *universitati clericorum chori*, pour 6 livres et demie de tournois, de 10 sous de rente, octobre 1259. — Vente par Odo de Synoz, clerc, chanoine d'Évreux, aux clercs du chœur, achetant avec les deniers de feu, de bonne mémoire, Eudes Bigot, chanoine de Rouen, de 20 sous de rente, pour l'obit dudit Bigot, 1285.

G. 4609. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1296-1775. — Titres de propriété de maisons et de rentes sises à Rouen, dans les paroisses de Saint-André hors ville (hôtellerie à l'enseigne de la Petite Notre-Dame); — de Saint-Cande le Vieux ; — de Sainte-Croix-Saint-Ouen (maison rue de l'Hôpital, près de l'Oratoire);— de Saint-Denis ; — de Saint-Etienne la grande église. — Vente, par *Guillermus de Bardouvilla, clericis chori* de la grande église de Rouen, pour 84 livres tournois, de 7 livres de rente sur le tènement de Tiphaigne *Ad cutellos*, sis en la paroisse Saint-Denis, 1296. — Reconnaissance, passée par lui devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent, même date. — Vente faite par Jourdain Le Merchier, et par Erembourg, sa femme, par Jean et Roger, leurs enfants, « à la communauté des clercs de cuer de l'église de Notre-Dame de Rouen, pour 10 livres et 10 soubz tournois, de 20 soubz de rente sur un tènement de la rue aux Merchiers, » 1322. — Vente faite par Audry Sac et par Maline, sa femme, « par avant femme de feu Michel Durant, en son vivant, receveur général de Normandie, » de 10 livres tournois, pour 100 livres tournois, 12 novembre 1452. — Donation par Jean Aubrye et par Jeanne, sa femme, aux clercs de la Commune, à charge de services religieux, de 105 sous tournois de rente, sur un hôtel situé en la paroisse Saint-Etienne la grande église, devant la cour de l'église, près de l'enseigne de la Pierre, 5 octobre 1472. — Vente faite par M. de Chalon, aux frères des écoles chrétiennes de Saint-Yon, d'une maison située rue Saint-Romain, 28 février 1736. — Sceau de *Guillermus de Bardouvilla.*

G. 4610. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1422 (copie)-**1763.** — Titres de propriété de maisons et de rentes, sises à Rouen, paroisse Saint-Godard, rues Beauvoisine, du Beffroy, et du Coquet, et au porche Saint-Godard. — Vente faite par Robert Trencart, conseiller en cour laie, aux chapelains de la communauté du chœur de la cathédrale, pour 24 saluts d'or, d'une vide place, devant Saint-Godard (5 octobre 1435) ; ladite place à lui précédemment adjugée par Pierre Poolin, lieutenant général de Jean Salvain, bailli de Rouen (2 juillet 1422), en vertu d'un mandement du roi Henri V (château de Rouen, 29 mars, an VII du règne « pour l'adjudication des vides places, non closes et inhabituées estant à Rouen, lieux d'infections et d'immondices. » — Acceptation, par les chapelains et clercs de la communauté de l'église Notre-Dame de Rouen, de la donation à eux faite, à charge de services religieux, « par Thomasse, déguerpie de feu Cardinet Le Tellier, meue en dévotion, de IX^xx^ X livres tournois, pour faire édifier maison au clos Saint-Godard, » 23 mars 1433 ; annonce du sceau de ladite communauté ; sceau perdu. — Fieffe faite, par les prêtres et clercs de la Commune, à Guillaume Ibert, de la haute maison de pierre du porche Saint-Godard, 2 septembre 1434. — Acceptation par les chapelains de la Commune, de la donation à eux faite d'une maison rue Beffroy par Lyénor, veuve de Guillaume Du Londel, sœur de feu Jean Le Courtois, prêtre, en son vivant, chapelain de ladite Commune, en exécution de ses volontés dernières, et à charge de célébrer 2 hautes messes solennelles par an, le 5 mars et le 5 octobre ; 5 avril 1483. Au dos de l'acte : « L'an de grâce 1503, le Xe jour d'octobre, en la chapelle Saint-Mellon, en la présence de tous messieurs de la Commune de Notre-Dame de Rouen, a esté célébrée une messe solempnelle pour deffuncte Lyénor, seur de deffunct messire Jehan Le Courtoys... Tesmoing le signe manuel de moy Jehan Le Boulenger, presbtre, curé de Saint-Georges d'Orival, exécuteur dudit deffunct Le Courtoys, cy-mis. » — Baux à Marie-Anne Poerier Taillepied d'Amfreville, 1762 ; — à Françoise-Elisabeth de Rassent, 1763. — Mention de Jean Mahommet, chapelain de la chapelle Saint-Louis en l'hôtel des Béguines de Rouen, 1455.

G. 4611. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1298-1765. — Titres de propriété de rentes et de maisons appartenant au collège de la Commune à Rouen, situées paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Jean (rue du Tambour). — Lettres du vicomte de Rouen : vente par Roger Postel et Erembourc de l'Ouralle à mons. Jehan d'Aubourville, prêtre, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente « sur une masure avec les édiffices dessus mis, assis en la paroisse Saint-Jehan-sur-Renelle de Rouen, en Vanterie, » samedi après la Sainte-Catherine, 1298. — Lettres de l'official de Rouen : donation faite par ledit Jean d'Aubourville, prêtre, chapelain en la grande église, aux clercs de chœur, *intuitu caritatis et in honore Dei et beate Marie Virginis et sancti Mellonis*, de 20 sous de rente, juin 1301. — Décret des héritages de Jehan Toustain, pour les 4 louages de l'Escauderie (rue de la Renelle), paroisse Saint-Jean, 1458. — Mémoires concernant les travaux faits à une maison, rue du Tambour, 1713-1714. — Baux, 1751-1765.

G. 4612. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1298-1767. — Titres de propriété de rentes et de maisons sises à Rouen, dans les paroisses de Saint-Laurent et de Saint-Lô. — Vente faite par Tassin Aoustin et par Robine, sa femme, « ou paravant, femme de feu Jehan Delesques », à Guillaume Roussignol, d'une maison à l'enseigne de l'*Angre*, pour 90 livres tournois, payées présentement en 60 saluts d'or de bon or et de bon poids, courant alors pour le prix de 30 sous tournois chaque pièce, 26 juin 1446. — Fondation par Jacques le Tanneur, marchand à Rouen, d'une messe à note, à dire en la chapelle Saint-Mellon par les chapelains de la Commune; il leur donne à cet effet 15 livres tournois, « considérant que Dieu, le créateur, par sa bonté et clémence, luy avoit, en ce monde mortel, donné ses biens temporeulx largement et habondamment, mesmes que sont procédez de luy et de sa femme grande et notable lignée, vivant en bonne prospérité... non voulant demourer ingrat desdits biens, honneurs, lignée et prospérité, mais de tout son pouvoir l'en remercier et rendre grâces, » 15 février 1524. — Procès entre les chapelains et les tanneurs de Rouen, au sujet de l'entretien des taluts de la Renelle, 1635; — entre eux et Georges Alorge de Senneville, pour un mur mitoyen, 1629. — Lettres du vicomte de Rouen : vente faite « par Jehane d'Aubemalle, de Saint-Vivien de Rouen, à la communauté des clercs de cuer de la grant église Nostre-Dame de Rouen, pour 20 livres tournois, de 40 soubz de rente sur 2 mesons en la paroisse Saint-Lô, » 1298. — Sentence rendue aux plaids d'héritage de la ville de Rouen, 14 décembre 1395, pour le paiement des rentes de 40 sous aux chapelains de la Commune sur une maison rue *as Juids*, ladite sentence prononcée à la suite d'enquête pour constater le bien affecté à la rente en question.

G. 4613. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1292-1770. — Titres de propriété de rentes ou de maisons sises en la paroisse Saint-Maclou, rue des Crottes, près des Augustins, de Mamuchet, de Saint-Marc, du Sac, proche des Etuves du Rouvray, des Prêtresses ou des Saveticrs. — Fieffe faite par Nicolas Fauvel, chanoine et sous-chantre de l'église de Rouen, à Etienne Quevron et à Emmeline, sa femme, d'un tènement en la paroisse Saint-Maclou, moyennant 60 sous de rente, mars 1292. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par lesdits preneurs, devant l'official, de leurs sceaux appendus à l'acte précédent, même date. — Donation par messire Jean Ou, prêtre bénéficié en la grande église, aux chapelains de la Commune, d'une maison sise rue de Maumuchet, à charge de services religieux, 4 septembre 1498.

G. 4614. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1390-1776. — Titres de propriété de rentes et de maisons sises à Rouen, paroisse de Saint-Maclou, rue Martainville. — Fieffe faite par messire Jehan Le Bas, prêtre bénéficié en l'église Notre-Dame de Rouen, à Robinet De l'If, parcheminier, de la paroisse Saint-Jean, d'une maison, jardin et *appentif*, rue de Martainville, 6 juillet 1480. — Donation par ledit Le Bas, aux chapelains de la Commune, de la rente de cette fieffe, à charge de services religieux : présent au contrat, messire Jehan Houel, curé de Bloville, dernier août 1500. — Ordonnance de Pierre Le Baillif, conseiller du Roi, inspecteur des bâtiments de la ville et faubourg de Rouen, comme commis par maître François Le Vie, acquéreur des offices d'inspecteur, suivant l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 juin 1707, pour la construction d'une fosse d'aisances en une maison près du vivier de la porte Martainville, 3 mai 1708.

G. 4615. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 1 sceau.

1315-1775. — Titres de propriété de maisons et de rentes appartenant au collège de la Commune, sises à Rouen, paroisses de Saint-Martin-sur-Renelle, de Saint-Michel, de Saint-Nicaise, de Saint-Nicolas, de Saint-Paul, de Saint-Vincent. — Vente faite par Raoul Du Homme et par Jacqueline, sa femme, « à la communauté des clercs du cuer de la grant église Notre-Dame de Rouen », pour 30 livres tournois, « d'une meson avec le font de la terre, » assise en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, dimanche après Quasimodo 1315. — Sentence rendue par Jean Cavelier, lieutenant commis de Jean Auber, vicomte de Rouen, aux plaids d'héritage de la ville et banlieue de Rouen, à la suite d'enquête et de proclamation ; héritage adjugé aux clercs de la Commune, faute de paiement de rente par les propriétaires absents ; gens de l'enquête au nombre de 12, « saonnés par justice, passés et demourés sans saon et soupechon et jurés à dire vérité en la cause,.. déposent par seremens à un acort. Par le conseil des juges assistens ès plès, le lieutenant, comme justice, octroye à l'attourné des clercs ses requêtes, et donne en mandement, à tous les sergents de ville et banlieue, de bailler saisine et possession des héritages auxdits clercs ou à leur commandement portant ces lettres, » 1397.

G. 4616. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 50 pièces, papier; 4 sceaux.

1237-1764. — Titres de propriété de rentes ou de maisons appartenant au collège de la Commune, situées à Rouen, en la paroisse Saint-Vivien, rue des Matelats, Orberue, Poitron et Pomme-d'Or et à la boucherie Saint-Vivien (maison de la Gerbe d'Or, hôtel des Matelats, rue Orberue, 1493, hôtel du Grand Godet, même rue.) — Lettres de l'official de Rouen : Hugues Larchonneor et *Adia*, sa femme, héritiers de *Morioldis* la Carpentière, donnent aux clercs du chœur de la cathédrale, en compensation d'une rente de 40 sous, le tènement de ladite *Morioldis*, sis à Saint-Vivien, samedi après la fête sainte Marie-Madeleine, 1237. — Vente par Guillaume de Brai et par Mathilde, sa femme, au chapitre de Rouen, *ad opus clericorum chori,* pour 6 livres tournois, de 12 sous de rente *apud Quoquerelmont*, en la paroisse Saint-Vivien, novembre 1251. — Vente par Jean de Paris, au chapitre de Rouen, achetant des deniers de Pierre, évêque d'Albano, ancien archevêque de Rouen, d'une rente à Saint-Vivien, 1253. — Fieffe faite par les clercs de chœur, à Gautier de Floques et à Jeanne, sa femme, d'un tènement, rue Tousée, février 1300 (v. s.). — Lettres passées devant frère Guillaume de Croisset, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : Laurent Le Lièvre et Typhaigne, sa femme, prennent en fieffe et en perpétuel héritage, de mestreRichard Le Foulon, chanoine de Rouen, un tènement, paroisse Saint-Vivien, moyennant une rente annuelle de 30 sous, mardi après la Saint-Mathias, apôtre, 1317. — Abandon fait de cette rente aux clercs de la Commune, par les exécuteurs testamentaires de Richard de Droitecourt, autrement dit Le Foulon, chanoine (maître Jean de Lyons, autre chanoine, messires Jehan Jarding, Raoul Souris et Jehan Le Boucher), mercredi après la Sainte-Croix en septembre 1326. — Sentences rendues, aux plaids d'héritages de Rouen, par Raoul Duclos, lieutenant pour le maire sire Jacques Filleul, 26 octobre 1364. — Mention de Pierre le Cynière, maçon à Rouen, 20 septembre 1470 ; — de Jean de Bresmes, écuyer, sieur de Villiers, 1493 ; — de Simon Osmont, écuyer, sieur de Fresquiennes, et de Jeanne de Bresmes, sa femme, héritière du précédent, 1509 ; — du *pallis* du cimetière Saint-Vivien, 18 février 1447. — Sceaux des obligations de la vicomté de Rouen, 1457 ; — de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1451 ; — de Pierre Lamy, lieutenant général du même vicomte, 1463.

G. 4617. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1244-1772. — Titres de propriété de rentes et de maisons appartenant au collège de la Commune, sises à Rouen, paroisse Saint-Vivien, rue de Bas, Bougerue, des Champs, Coquereaumont, de l'Etal-aux-Chevaux, près la porte Saint-Hilaire. — Vente par Guillaume Blanchart et par Julienne, sa femme, aux clercs du chœur de Rouen, pour 4 livres tournois, de 10 sous de rente sur un tènement *in vico qui dicitur Bougerue*, 1245. — Vente aux mêmes par *Adia, uxor Hugonis Larchoneor*, de 10 sous de rente sur un tènement que *Giroudus* de la Vacherie, Jean Coispel, et *Haisia* Agache tenaient d'elle en la ruelle *per quam itur ad pentoria*, 1246. — Vente aux mêmes par Hugues Larchonneor et par *Adia*, sa femme, pour 30 sous tournois, de 5 sous de rente, 1253. — Vente par Osbert *Ad virtutes* et par Marie, sa femme, à maître Jean de Saint-Lô, chanoine de Rouen, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente sur un tènement près de Robec, septembre 1244. — Guillaume de Authemy et *Haisia*, sa femme, prennent en emphytéose ou héritage et fieffe, de vénérable et discrète personne mons[r] Nicolas Fauvel, chanoine et sous-chantre de l'église de Rouen, un tènement entre la terre qui fut à Gillebert Loisel et la ruelle de Saint-Ouen, 1292. — Sentence rendue, aux plaids de Rouen, au sujet d'une rente, par Raoul Duclos, lieutenant pour sire Jacques Filleul, maire de Rouen, 26 octobre 1364. — Donation faite par messire Thomas Legrand, curé de Chérences, près la Roche-Guyon, et chapelain de Sainte-Colombe en la cathédrale, aux chapelains de la Commune, d'un tènement de maisons près du moulin de Chantereine et de la porte Saint-Hilaire, à charge de services religieux en la chapelle Sainte-Colombe et en la chapelle Saint-Mellon, 14 août 1472. — Appointements entre les chapelains et les exécuteurs testamentaires dudit fondateur pour réduction de fondation ; — les exécuteurs remettent manuellement auxdits chapelains 60 livres tournois à convertir en rente, un calice d'un marc d'argent, « un petit missel complet des festes trepples, doubles et dominicales, fermé à 2 fermans d'argent, un chasuble de sargette noire, l'estuy à corporeaux, 2 chopinettes d'estain, une porte-paix, avec un coffre fermant à 2 clefs, où sont les ournemens, le tout estant de présent à ladite chapelle Sainte-Colombe, » 1482.

G. 4618. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 128 pièces, papier.

1591-1778. — Titres de propriété de rentes et de maisons appartenant au collège de la Commune, sises à Rouen, au clos des Parcheminiers, rue Martainville et près de la porte Martainville. — Vente faite par les chapelains de la Commune à Thomas Teuffray, poudrier, demeurant en la paroisse Saint-Pol, d'un vieux tènement de maisons près de la porte de Martainville, 1591. — Procès-verbal de visite de ces maisons par les maçons Jacques de Ry et Guillaume Lincel, 20 février 1615. — Sentence de la vicomté de Rouen, qui renvoie les chapelains en possession de maisons qui avaient été fieffées au sieur David Barjolle, dans la cour des Parcheminiers, 21 mai 1744. — Procès-verbal de visite de ces maisons par Jean-Pierre De France et par Pierre Le Brument, experts jurés des bâtiments, priseurs et arpenteurs pour la ville de Rouen et ressort du parlement, 13 juillet 1744. — Emphytéose faite par le collège de la Commune à François Cordier, marchand amidonnier, d'une maison au clos des Parcheminiers, 1er septembre 1778.

G. 4619. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1270-1395. — Titres de propriété de rentes et de maisons appartenant au collège de la Commune. — Vente de 12 sous de rente par Jean Varnier, « de Deeville, » à monsr Raoul Drouet, prêtre, 1319. — « Donation faite par ledit monsr Drouet à la communauté des prêtres et des clercs du cuer de l'église Notre-Dame de Rouen » de cette rente, pour fondation de 2 messes perpétuelles, 1330. — Fondation du chanoine maître Guillaume *de Rivo* : « la lettre de chapitre pour XX sous de rente donnez as chapelains et clercs de la Commune de l'église qui chantent une messe de Saint-Esprit pour moi, ma vie durant, et après ma mort, des trépassez, en la chapelle Saint-Jehan, après le premier huyt de prime, *ad primam pulsationem hore prime*, » mardi après l'Assomption de la sainte Vierge, 1333. — Fieffe faite par Jean Le Paumier, « aux prestres et clercs de la Commune de la grande église, d'une pièce de terre à camp assise à Saint-Gilles de Respeville. » — Acte par lequel Jean De la Ruelle reconnaît « que les prestres et clercs de la communauté de l'église Notre-Dame de Rouen ont droit de percevoir une rente de 10 sous sur une maison de la paroisse « Saint-Pierre l'Ounouré, » 1394. — Sentence de Richard Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen, en la juridiction de la ville et banlieue, en faveur desdits prêtres, auxquels cette rente avait été contestée, 9 mai 1395.

G. 4620. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1574-1766. — Titres de propriété du collège de la Commune. — Titres relatifs à 2 pièces de terre à Grigneuseville. — Aveux baillés à Gabrielle de la Radde, dame de Ramburelles et de Grigneuseville, 1629; — à Absalon-Claude-Jean Daspremont, marquis de Veudy, gouverneur de Montmédy, lieutenant général des armées du Roi au pays de Flandre, mestre de camp général des carabins de France, seigneur de Grigneuseville, à cause de dame Marie-Gabrielle de Grouche, son épouse, 1658; — à Marie-Gabrielle de Grouche de Chepy, dame de Grigneuseville, veuve et non héritière de messire Abraham Dozanne, chevalier, capitaine au régiment de Picardie, 1700. — Aveux et baux de prairies sises au Petit-Quevilly, relevant de l'abbaye du Bec-Hellouin.

G. 4621. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1255-1785. — Titres de propriété de terres et de rentes appartenant au collège de la Commune. — Titres relatifs à une rente de 2 livres 5 sous due par la confrérie de Saint-Ouen-de-Longpaon. — Fieffe faite à Jean des Essarts, bourgeois de Rouen, par les chapelains du collège de la Commune, d'une masure à Saint-Pierre de Carville, au hameau de Longpaon, près de la chapelle dudit lieu et du chemin du Roi, tendant à *Darnestal*, 16 avril 1488. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Hervé, de la paroisse Saint-Pierre de Carville, vend au chapitre de Rouen, achetant des deniers d'Hélie Peitevin, pour l'anniversaire de celui-ci, moyennant 10 livres tournois, 20 sous de rente sur 3 acres de terre sises en ladite paroisse, entre *Crucem que dicitur Aloete... a quemino de Carevilla usque ad queminum de Darnestal*, novembre 1255.

G. 4622. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1388 (copie)-**1747.** — Procès pour le patronage et pour les droits honorifiques et les prières nominales de la paroisse de Roncherolles-en-Bray, entre les chapelains de la Commune et le sieur Lestendart, seigneur de Roncherolles. — Présentations à la cure, par le collège de la Commune; collations par l'archevêque. — Extrait de l'inscription gravée sur une pierre enfermée dans le côté droit de la muraille du chœur de l'église de Roncherolles-en-

Bray, placée à côté de l'image de saint Maur, en laquelle se lisent les paroles qui suivent, en prose rimée :

Au mois de mars vingt septième jour,
Mil cinq cents quarante sept, par bon amour,
Et délection envers notre Seigneur Dieu,
Les paroissiens et thrésoriers de ce lieu,
Ont commencé à rédifier le chœur.
D'entreprendre ont eu courage et cœur, etc.

— Inscriptions des cloches. — Sentence arbitrale de Claude d'Abancourt, seigneur de Rouvray, brigadier des chevau-légers de la garde du Roi, et d'Antoine de Béthencourt, seigneur du Plis, sur une contestation, pour droits honorifiques à Roncherolles, entre Jean-Louis de Lestendart, écuyer, de Roncherolles, et Louis de Lestendart, écuyer, sieur de Liffremont, 1700 (copie). — « Défenses pour maître Nicolas Le Thiays, prêtre, docteur en droit, de la Faculté de Paris, chapelain titulaire de la chapellenie de saint Jean-le-décolé, fondée en l'église métropolitaine de Rouen, pourvu au bénéfice cure de Roncerolles-en-Bray, par Mrs les chapelains du collège de la Commune, fondé en la même église cathédrale, seigneurs, patrons et présentateurs de ladicte église et cure de Roncerolles, contre Me François de Saint-Oüen, escuyer, prestre, présenté audit bénéfice de Roncerolles, par messire Jean-Louis de Lestendart, chevalier, soy-disant seigneur et patron de ladicte église et cure de Roncerolles. » — Droits de prières nominales reconnu à François de Caqueray, écuyer, sieur de l'Essart, ayant épousé Marie-Elisabeth de Lestendart, et à messire Étienne Desmarest, sieur de Lannoy, l'un des anciens capitaines au régiment d'infanterie de Touraine, ayant épousé Françoise-Charlotte, fille puînée du même seigneur, 1720. — Election d'une personne à présenter à la cure de Roncherolles par les chapelains de la Commune, par voie de scrutin et en présence des chanoines, intendants du collège de la Commune, 1747.

G. 4623. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 1 pièces, papier; 1 sceau 1 fragment de sceau.

1311-1771. — Titres d'une rente de 21 livres 12 sous due, à titre de pension, aux chapelains de la Commune, par le curé de Roncherolles-en-Bray. — Acte par lequel *Petrus Geraldi*, chanoine de Rouen, trésorier de l'archevêque, reconnaît avoir reçu de Jean Savalle, fermier du déport de l'église de Roncherolles, 26 livres 13 sous 4 deniers pour le déport, 1311. — Sentence arbitrale portée par *Geraldus de Brantholomio*, doyen, Martin Evrard et Michel Durand, chanoines à Rouen, sur un procès entre les chapelains de la Commune et Guillaume de Tonneville, curé de Roncherolles-en-Bray : on reconnaît le droit que les chapelains avaient à une pension de 21 livres sur la cure de ladite paroisse, 1359. Sceau dudit *Geraldus de Brantholomio*. — Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus de ladite sentence, 1359. — Procès avec Pierre Le Bouchier, curé de Roncherolles, 1453 ; — avec Pierre Fortin, autre curé de Roncherolles, 1488, etc. — Lettre de M. Guérard, autre curé de Roncherolles, à l'abbé Lecomte, vicaire de Saint-Nicolas, chapelain de la Commune : « Plusieurs (paroissiens de Roncherolles) qui cy-devant vivoient aisément, se trouvent à l'étroit et subsistent par l'indulgence des créanciers. Tels sont sous mes yeux plusieurs fermiers, sans compter plus de 20 familles pauvres qui ont besoin de secours, » 1771.

G. 4624. (Liasse.) — 49 pièces, papier (1 imprimée.)

1580-1768. — Procès au sujet des dîmes, en la paroisse de Roncherolles-en-Bray, entre les chapelains de la Commune et les curés, Jacques Le Crep, 1580 ; — Jean Le Nouvel, 1722-1725. — Déclaration des terres novales. — « Factum pour les sieurs chapelains titulaires de la Commune de l'église cathédrale de Rouen, patrons du bénéfice cure de Roncherolles-en-Bray, décimateurs d'un canton de dixmes, apelants de sentence rendus au bailliage de Rouen le 7 mars 1722, contre maître Jean Le Nouvel, curé de Roncherolles, intimé en apel. En cause, Pierre Fleury et Michel Toussaint, fermiers des dixmes des sieurs chapelains, » imprimé. — Baux des dîmes.

G. 4625. (Registre.) — 26 feuillets, papier.

1548-1550. — « Pappier terrier pour servir d'enseignement à l'advenir pour MM. les chappelains du collège de la Commune fondé en l'église Notre-Dame de Rouen, des terres en labour assises en la paroisse de Roncherolles-en-Bray et ès parties d'environ, subjectes et affectez en dixmes coustumières envers mes dits sieurs, dont les limittes d'icelles terres commencent du lieu nommé la Bruière de Fretencourt, tendant le long du chemin le Duc à Liffremont jusques au chemyn aux Péterons, tendant le long des terres de la Tillaye jusques au chemin tendant de Forges en Bray à Buchy, et dudit chemin tirant droict à la Croix du parc de Heez et de ladité Croix revenant au Chemin aux Anes et de là, par la sente qui maine de Randillon à Saint-Vincent, et dudit Randillon jusques à la rivyère d'Andelle, et le long d'icelle jusques au Vyvier Due, à finir à ladite Bruyère, lequel présent terrier, par discrete personne messire Jehan Thiebourg, presbtre, et Jehan de Graves, a esté faict dresser, suyvant la submission en quoy ilz se

seroient submis par le bail ou baulx à eux faitz par les dicts sieurs chappelains, » 1542, 1548. — Mention de Jean de Betencourt, de Charles de Boissay, sieur du Grand-Quesnay, baron de Mesnières et de Cailly; — du sieur de Cotteblanche, de Pierre Daniel sieur de Liffremont, du sieur de Grances et de Jean de la Mote, écuyers.

G. 4626. (Cahier.) — 19 feuillets, papier.

1566. — Papier terrier de Roncherolles-en-Bray, dressé, pour les chapelains de la Commune, par Thomas Le Mayre, suivant son bail du 13 mai 1566. — Le chemin, dit des Péterons dans le terrier précédent, est appelé le chemin des Chassemarées dans celui-ci. — Mention des trièges de Blanchevoie, de la vallée du Bec, du Buc Gosmel, vers la Chaulle, des Crouttes, des clos des Grances, du Grand-Quesnay, de la Haute Rue, de la Haye aux Chiens, du Suret, du Camp du Mouchel.

G. 4627. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1577-1599. — Papier terrier de Roncherolles-en-Bray, dressé, pour les chapelains de la Commune, par Jacques Blondel et Laurent, fils ainé et héritier de défunt Martin Dabancourt, suivant leur bail de 1577. — Mention des lieux dits Bieval, l'Epine Dangereuse; — des hoirs ou représentants de Henri Laurent et Antoine de Gruchy; de Guillaume Acard, curé de Mauquenchy, et de François Pinel, vicaire de Roncherolles-en-Bray; — de Georges Desmarets, écuyer.

G. 4628. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1659-1660. — Papier terrier de Roncherolles-en-Bray, dressé, pour les chapelains de la Commune, par maître Robert de Malon, curé de Mauquenchy, suivant son bail de 1659. — Mention des lieux dits l'Argillière, l'Eau du Val, la Haye Madame, les Hayes de Mauquenchy, le Petit-Quesnay, le Val-Advisse. — Pour couverture une feuille de parchemin d'un ancien missel.

G. 4629. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1660. — « Papier des terres labourables dont MM. les chappelains du collège de la Commune, sieurs et patrons de la cure de Roncherolles-en-Bray, ont accoustumé de tout temps de percevoir les dixmes, »... ladite déclaration attestée véritable par Robert de Malon, curé de Mauquenchy.

G 4630. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1730. — « Papier terrier pour MM. les prestres et chapelains du collège de la Commune fondé en l'église Notre-Dame de Rouen, sieurs et patrons du bénéfice cure de Roncherolles-en-Bray, contenant les terres labourables sur lesquelles lesdits sieurs chapelains ont accoutumé de percevoir les dixmes. » — A la dernière page, liste des trièges : la Mare Angenot, la Haie Homo, Entre les 2 Quesnes, le Bosgamel, les Bosquereaux, la croûte d'Aumale, la Haute Rue.

G. 4631. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1768-1790. — « Grand livre contenant le compte général, tant des rentes que fermages et des dixmes de Roncherolles, des terres, prairies de la campagne et loyers des maisons de la ville, appartenant au collège de la Commune. » — Du sieur Le Compte, prêtre.

G. 4632. (Cahier.) — Grand in-folio, 9 pièces, papier.

1746. — « Nouveau papier terrier dressé, en l'année 1746, de concert entre MM. les Chartreux de Gaillon, gros décimateurs de la paroisse de Mauquenchy, monsieur Le Mercher de Longpré, curé dudit Mauquenchy, et les sieurs clercs de chœur de l'église cathédrale de Rouen et métropolitaine de Normandie, des pièces de terre sises ès-paroisses de Roncherolles-en-Bray, Mauquenchy, etc., sur lesquelles lesdits sieurs clercs de chœur ont droit de percevoir la dixme, suivant les nouveaux tenants, bouts et côtés desdites pièces. »

G. 4633. (Registre.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

1526-1669. — Comptes des clavigers du collège de de la Commune. — Le registre commence par ces termes : « L'an de grace mil cinq cens vingt six, le deuxiesme jour de may, après que messire Guillaume Le Maignen, presbtre, eust rendu son compte de clavisger, il partist de l'office, et pour luy y entra maistre Jehan Gallandi, pour exercer ledit office avec messire Raoul Duval, presbtre. »... A la fin : « Inventoire faicte du meuble appartenant aux chappelains du collège de la Commune,... ladite inventoire faicte en l'an 1535, le 17e jour d'aoust, par maistre Jehan Alyne, etc... Messel en parchemin escrit à la main, les fermans garnis d'argent... Un messel, non complect, où l'en

soulloit lire les messe Telliere... Ugne chapelle de ostade perse, fornye de casuble... Une aultre chappelle de satin blanc de Burges... Ung chasuble de demye ostade noire... chape de tryllis blanc... » — (Registre endommagé par l'humidité.)

G. 4634. (Registre.) — 136 feuillets, papier.

1526-1677. — Compte des mises faites par les clavigers du coffre du collège de la Commune. — Mention de maître Pierre Du Bosc, seigneur de Grainville-sur-Fleury, 1527 ; — de Jehan Richard, libraire de la paroisse Saint-Nicolas, 1519 ; — de noble homme Eustache d'Amfreville, sieur de Bellefosse, d'Aristote Le Sesne, avocat en cour laye, 1534 ; — de Jean Auber, écuyer, seigneur de Gomerville, de Jacques Restoult, sieur de Fontaines, de Jean Le Vasseur, verdier de Roumare, 1535 ; — de Pierre Le Clerc, sieur de Croisset, au plège de Jean Durant, sieur de la Rivière, 1536 ; — de Jean Baoult, sieur de Tonneville, 1540 ; — de Nicole Vereul, avocat en Parlement, 1544. — (Registre fort endommagé par l'humidité.)

G. 4635. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1559-1561. — « Ensuit la recepte et deniers par moy (Duhamel) receuz du collège, dont il convient que je tienne compte sur la mise par moy faicte, cy-après déclarée depuis le 14e jour de mars 1559, » — jusqu'en 1561.—« Payé pour l'appoinctement faict avec Tournebus, de 25 sous tournois de rente foncière parisis qu'il avoit droict de prendre, par chacun an, sur une pièce de vigne, tant plantée que à planter, contenant 5 vergées ou environ, jouxte l'accord faict, et pour 25 années d'arrérages de la rente, laquelle rente et arrérages ledit Tournebus a transporté au collège par la somme de 45 livres tournois. »

G. 4636. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1565-1785. — Emphytéose faite par les chapelains du collège de la Commune à Pierre-François Yvelin, jardinier à Darnétal, d'une pièce de terre au Grand-Couronne et au Grand-Quevilly. — Déclaration de certaines terres et héritages appartenant à plusieurs personnes, situés et assis en la paroisse de Mauquenchy-en-Bray, dont les dîmes appartiennent à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont près Rouen, fin du XVIe siècle. — Etat de biens situés à Mauquenchy et Glatigny. — Procès pour les dîmes entre les chapelains de la Commune et les curés, 1724-1744. — Bail de terres au Petit-Quevilly, 1787. — Bail des dîmes de Roncherolles-en-Bray, 1783. — Décret des biens du sieur Claude Hays, bourgeois de Pont-de-l'Arche, 1565.

G. 4637. (Registre.) — Grand in-folio, 43 feuillets, parchemin.

1521-1522. — « Le premier compte de Henry Hamon, presbtre, recepveur, commis par les prestres et chappelains du collège de la Commune fondé en l'église Notre-Dame de Rouen à faire la recepte des cens, rentes et revenues dudit collège, pour l'année de la dicte recepte commenchant au terme et jour Saint-Michel 1521 includ et comprins, et finissant audit terme Saint-Michel 1522 exclud. »—Mention de Jean Auvray, sieur de la Poterie, de Guillaume de Clercy, sieur de la Goupille, de Pierre Daniel sieur de Liffremont, de Pierre de Hallouse, sieur de Bruquedalle, de Jean Mustel, sieur de Bosroger, de Jean Pillavoine, sieur de Geuffosse, de Jehan de Sourtembosc, sieur du Busc, de Guillaume Challenge, conseiller au Parlement, et de Thomas Mallartus, verrier, de la paroisse de Bolbec en Caux. — En marge du 1er feuillet, d'une écriture plus récente : « En 1521 et 1522, il y eut grande cherté de blé, et valloit 25 et 30 sols la mine ; mais en 1523, le blé ne vallut que 15 sols la mine. En 1524, il y eut cherté de vin. Le ponson valloit 10 livres et 12 livres ; mais en 1525 il ne vallut que 3 livres le ponson, et mine de blé, 18 sols. »

G. 4638. (Registre.) — Grand in-folio, 44 feuillets, papier.

1522-1523. — « Le deuxiesme compte de Henry Hamon, presbtre et recepveur, commis par les presbtres et chapelains du collège de la Commune... »— Mention de Romain Surreau, sieur de Malaunay, de Robin Le Cornu, sieur d'Espreville, de Pierre Graffart, curé de Harville ; — de Guillaume Du Criel, curé de Roncherolles-en-Bray ; — de Jean de Cormeilles, conseiller du Roi au Parlement ; — des étuves de la Seille ; — des 9 louages, aux 2 côtés du porches Saint-Godard. — L'un des locataires mort de peste.

G. 4639. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

1523-1525. — « Les derniers comptes de deffunct maistre Henry Hamon, presbtre, lors de son décès et en paravant recepveur et procureur général, deuement institué et commis par les presbtres et chapelains du collège de la Commune. » — Gages de maître Jean Le Tellier, conseiller en cour laie, 40 sous ; — de Thomas de Bru-

mare, défauteur du collège, 18 livres. — Mention de Jean Poisson, chapelain de la chapelle Sainte-Colombe.

G. 4640. (Registre.) — Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

1527-1528. — « Le premier compte de Jehan Deschamps, presbtre, recepveur, commis par les presbtres et chappellains du collège de la Commune,... pour l'année commenchant au terme et jour Sainct-Michel 1527 includ, et finissant audit jour Sainct-Michel 1528. » —Mention de la maison du Mont-Saint-Michel, de l'enseigne de l'image Saint-Christophe, paroisse Saint-Pierre-le-Portier; — de la maison du Griffon, paroisse Saint-Michel; — de la maison où pendait le Chapeau rouge, auparavant l'image Saint-Sébastien, paroisse Saint-Jean ; — de la rue d'Escauderie, de présent nommée la rue de la Renelle, même paroisse; — de la rue des Camps-Mahiets, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré;—des étuves du Gredil, en la rue Etoupée, même paroisse; — d'une maison au haut de la rue Beauvoisine, près la porte au côté de Saint-Nigaise, « où souloit avoir les touralles » ;—de Symon Osmont, écuyer, sieur de Bardouville; — de maître Jehan de Cormeilles, conseiller du Roi au Parlement, aux droits de messire Jean Picart, chevalier, sieur de Radeval, pour une maison près de la fontaine de la Crosse, bornée par l'hôpital du Roi; — de Thomas Berard, maçon, ayant pris à fieffe, pour 8 livres tournois par an, une maison en la paroisse Sainte-Croix Saint-Ouen près du logis de la Crosse.

G. 4641. (Registre.) — Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin.

1528-1529. — « Le segond compte de Jehan Deschamps... pour l'année commenchant au terme et jour Saint-Michel 1528. » — Mention de maître Jehan Lamy, avocat en cour laie, propriétaire de 2 pièces de terre ou de pré près l'hôtel de la Motte; — de Pierre Dubosc, sieur de Grainville sur Ry ; — de Jean d'Orival, sieur de Larré, demeurant à Notre-Dame de Vaudreville, près Longueville; — de Nicole Le Vasseur, curé de Berville.

G. 4642. (Registre.) — Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

1529-1530. — « Le compte premier de Pierre Balligan, presbtre, recepveur, commis par les presbtres et chappellains du collège de la Commune... à faire la recepte pour l'année commenchant au terme et jour Saint-Michel 1529. » — Mention de Christophe Baudouyn, notaire et chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en la cathédrale;— de Jean Poisson, curé de Saint-Aubin et distributeur de la Commune; — de Nicolas Piédeleu, receveur des deniers communs de la ville; — de Pierre Boissel, clerc de la paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers; — de Pierre Lescot, clerc de la paroisse de Saint-Denis.

G. 4643. (Registre.) — Grand in-folio, 28 feuillets, parchemin.

1530-1531. — « Le second compte de Pierre Balligan... pour l'année commenchant au terme et jour Sainct-Michel 1530. » — Obits Gautier, Bacheler, Désert, Deschamps, Pepin, Druger, fêtes Saint-Mellon, Saint-Martial, Saint-Anne, Saint-Vivien, fondation du *missus et cum esset desponsata*. — Bail d'une maison à messire Denys, clerc de Saint-Laurent, durant la vie de lui et de sa mère.

G. 4644. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

1545-1546. — « Le premier compte que rend et baille Laurens Accart, presbtre, procureur et recepveur, commys par le collège de la Commune, et l'un d'iceulx... pour une année commenchant au jour et terme Sainct-Michel 1545. » — Mention de la rue des Cammahiets, anciennement dite des Petites-Changes; de la maison où étaient anciennement les étuves de la Seille, rue de la Seille ; de la maison à l'enseigne du Carolus, anciennement à l'enseigne de l'Ours bâté; d'un tènement de maisons rue du Figuier où les drapiers avaient fait leur foulerie; de la terre des Marettes, à Sotteville; — de Florent Coppin, joueur d'instruments, rue Étoupée; — de Jean Lefort, fondeur, paroisse Saint-Vivien; — de Guillaume de la Chesnaye, médecin; — de Pierre Davoult, curé de Malleville; — de Jean Le Veneur, curé de Saint-Aignan-sur-Ry; — de Roger Duval, sieur de Vertot; — de Jacques Baoult, sieur de Tonneville; — des avocats, Robert Fautrel, Guillaume Le Pesant. — « Pour 1 livre de getons, 8 sous 10 deniers.— A Guillemyne Leger, paouvre femme mendiente, laquelle est morte de peste en moys de may, en la maison de laquelle n'ont esté trouvez aucuns biens, et demouroit icelle en une des maisons de Chanterayne, par le prix de 25 sous par an, (relaxé) 25 sous. »

G. 4645. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

1546-1547. — « Le second compte que rend et baille Laurent Accart... pour une année commenchante au jour et terme Saint-Michel 1546... » — Mention de la peste qui avait été en une maison de Chanteraine, occupée

par une *mendienne*, pour le prix de 40 sous par an, et en une autre dite des Raverdiz ; — des réparations faites à une autre maison du collège par Jehan De la Rue, maçon ; — de maisons à l'enseigne du Turc ; — de Jean De la Porte, sieur de Château-sur-Epte ; — de Jean d'Esquetot, sieur d'Esmontot ; — de maître Olivier Regnard, sieur des Isles. —Gages aux avocats Guillaume Courant et Guillaume Le Pesant, à Sanson Vastier, clerc matriculier de Saint-Denis ; à maître Martin, clerc de Saint-Étienne-des-Tonneliers ; à Jacques Picquot, clerc de Saint-Martin-du-Pont.

G. 4646. (Liasse.) — Grand in-folio, 44 feuillets, parchemin.

1553-1554. — « Le quatriesme et dernier compte que rend et baille Pierre Ollyvet, presbtre, procureur et recepveur commys par le collège des chappellains de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1553. » — Mention de Robert Burnel, chanoine de Rouen, curé de Roncherolles-en-Bray ; — du gouverneur de l'hôpital du Saint-Esprit, au pied de la montagne Sainte-Catherine ; — de Guillaume Gaillard, curé de Belbeuf, au lieu de Le Roy, curé de Fleury ; — de Guillaume de Valliquierville, curé d'Yville-sur-Seine ; — de Gilles Alorge, sieur de Gruchet et du Pont-Autou ; de Jehan Dufour, sieur d'Héronchel ; de Robert de Hardelay, sieur de Mallemains ; de Pierre Du Mouchel, sieur de Mellemont ; de Pierre Mustel, sieur de Lermesnil ; de Jehan Raoullin, *alias* le Fliquier, sieur du Bosc-le-Borgne. — Travaux de pavage dans les cours des maisons de Martainville. — Ouvrages de maçonnerie exécutés par les maçons Jehan La Biffe et Jacques Moulin. — 3 verrières, payées au verrier Olivier Tardif 22 sous 6 deniers. — Prix de plaidoyers des avocats Guillaume Le Courant, Jean Le Pesant, 7 sous 6 deniers, 5 sous 3 deniers, 4 sous 20 deniers. — A mons[r] Theroulde, avocat, pour avoir plaidé par 3 fois, 5 sous.

G. 4647. (Registre.) — Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

1555-1556. — « Le compte que baille M[e] André Auber, en lieu de M[e] Denis Auber, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège des chappellains de la Commune... à faire la recepte,... pour ung an commenchant au jour et terme Saint-Michel 1555... » — Mention de la rue d'Épicerie joignant la vieille halle aux merciers, paroisse Saint-Denis ; — d'une taverne à l'enseigne du Havre-de-Grâce, en la vieille Harenguerie, paroisse Saint-Vincent ; — du lieu nommé la Maresquerie, en la rue des Picquechins, paroisse Saint-Vivien ; — de Pierre Ducoté, curé de Bautot, chapelain de la Commune ; — de M[e] Jacques Le Clerc, curé de Mauteville-l'Esneval ; — de Noël Symon, curé de Pissy ; — de Laurent Accard, curé du Plessis, chapelain de la Commune ; — de Jacques de Heris, curé de Reneville-en-Caux ; — de M[e] Olivier Regnard, sieur des Isles ; — de Robert de Manneville, élu du Roi à Rouen ; — de Marin Ango, maçon de la ville de Rouen ; — de dom Georges d'Orbec, maître de la fabrique de Saint-Ouen.

G. 4648. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

1556-1557. — « Le compte que rend et baille M[e] André Auber, presbtre, pour et en lieu de deffunct M[e] Denis Auber, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1556. » — « A Jehan La Biffe, masson, paoure homme, desnué de biens et chargé d'enffans, luy a esté remys la somme de 40 sous pour une année de louage de la maison des Estuves qu'il tenoit. » — A Pierre Coup-pel, menuisier, pour avoir fait trois fenêtres en ladite maison, 30 sous 6 deniers le pied. — Honoraires d'un plaidoyer, 20 deniers.

G. 4649. (Registre.) — Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

1557-1558. — « Le premier compte que rend et baille M[e] Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1557. » — « Pour avoir fait faire ung hec à couvrir le puys de Sainct-Godard et y mettre une serrure, 32 sous 6 deniers. — Pour avoir changé une chopinette en la chapelle Saint-Nicolas, 2 sous. — A mons[r] Le Gras, pour plaidoyers, 5 sous, 7 sous 6 deniers. — Pour les gectons pour calculer ce présent compte, 5 sous 6 deniers. — Pour la despence faicte en l'audition de ce présent compte, 12 livres. »

G. 4650. (Registre.) — Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

1558-1559. — « Second compte que rend et baille M[e] Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1558. » — « Payé pour une estamppe pour estampper les choppinettes de la Commune, 8 sous. — Pour paye des 16 chopinettes qui furent achetées, à mettre aux chapelles de la Commune, 15 sous. » — Visite du puits du porche Saint-Godard par les maçons Laurent Hamon et Jacques Tourmente... Payé

pour le vin de Saint-Martin et *estriennes* des clercs du greffe, « tant de bailliage que vicomté que de notre procureur, suivant les bonnes coutumes, » 20 sous. — Mention d'Olivier Tardif, verrier, et de Noël, son fils, demeurant en la paroisse Saint-Nicolas ; — de Jean Le Cornier, curé de Freneuse ; — de noble homme Nicolas Du Quesnay, sieur de Neauville.

G. 4651. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

1559-1560. — « Tiers compte que rend et baille Me Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune à faire la recepte, pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1559... » — « 18 sous tournois pour avoir fait bénir les 5 calices d'argent de la Commune et avoir fait asseoir 5 petites armoyres de boys aux 5 chapelles de ladite Commune. » — Pour avoir fait deux clefs aux coffres de Saint-Léonard et des Innocents. — Serrrure neuve à un coffre de la chapelle Saint-Mellon. — Mention de Guillaume Le Coq, chapelain de la chapelle Saint-Louis aux Béguines ; — d'Étienne Payel, sieur de Fourges ; — de Noël Tardif, verrier.

G. 4652. (Registre.) — Grand in-folio, 42 feuillets, parchemin.

1560-1561. — « Quart compte que rend et baille Me Pierre Olyvet, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1560... » — Pour le luminaire et bougie de la présente année, 53 livres 4 sous. — Pour les jetons, pour jeter et calculer ce présent compte, 10 sous. — Payé à maître Gilles Le Sauvage, avocat en vicomté, la somme de 60 sous pour une année de ses gages. « Faut allouer la somme de 100 sous pour le reste du louage de la maison de Le Challeur, à raison qu'il fut appréhendé de justice et condamné à être pendu par arrêt de la court, pour raison du trouble qu'il commist au jour du Saint-Sacrement, et tous ses biens prins et enlevez de justice. » — Maisons situées à Bouvreuil, « brulées à cause de la guerre et désastre advenu en ceste ville de Rouen. »

G. 4653. (Registre.) — Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

1561-1562. — « Cinquiesme compte que rend et baille Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commys par le collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1561. » — Relâches à Benoît De Sailly, menuisier : la maison qu'il occupait avait été pillée et détruite « par les souldarts à l'entrée de la ville ; » la couverture de la maison avait été rompue « par l'estonnement et forche du canon de l'artillerie du Roi. » Autre locataire tué à l'*Entrée* de la ville, d'autres morts de peste durant le désastre.

G. 4654. (Registre.) — Grand in-folio, 47 feuillets, parchemin.

1562-1563. — « Sixiesme et dernier compte que rend et baille Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune,... pour ung an commenchant au jour et terme de Sainct-Michel 1562. » — Un des 16 louages du porche Saint-Godard, occupé par Jacques Duval, libraire. — Remise faite aux Augustins de Rouen « pour grandes pertes, ruines et dommages qu'ils ont soufferts en l'année du désastre... » — « A Jacques Tourmente, maçhon, pour avoir dressé et mys en estat deu 4 aultieux pour la Commune, c'est assavoir Bachelet, Pityé, Saint-Nicolas et Saint-Léonard, 10 livres 10 sous. — A Benoist De Sailly, menuisier, pour avoir faict les sièges et fourmes de la Commune, 12 livres 10 sous. — Pour 3 messeaulx à servir aux chapelles De la Commune, 78 sous.—Pour 2 serrures mises au coffre des lettres de la Commune, 47 sous 6 deniers. — Audit Tourmente, pour avoir dressé l'autel de la chapelle Sainte-Colombe et enchayné les formes de la Commune, 30 sous. — Au serrurier, pour avoir faict 6 chandelliers de fer à mectre aux chapelles de la Commune, 10 sous.— Remise sollicitée par le *computant*, « pour raison des grandes pertes qu'il avoit souffertes, au temps du désastre, à cause de sa recepte, et qu'il avoit continuellement six souldars en sa maison, dissipans son bien. »

G. 4655. (Registre.) — Grand in-folio, 46 feuillets, parchemin.

1564-1565. — « Second compte que rend et baille Me Fouques Person, presbtre, procureur et recepveur commys par le collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1564. » — Mention de la Vache couronnée et de l'Échiquier, rue Cauchoise ; de la Croix-Blanche, paroisse Saint-Vigor ; du Descapitolle, au Vieil-Marché ; des Trois-Mores, rue Écuyère ; du Colimachon au Marché-aux-Vaux ; du Chapeau rouge, rue Vanterie ; du Long paon, auparavant des Teurterelles, près de la porte Beauvoisine. — « A Benoist De Sailly, menuisier, pour avoir raccoustré le banc à la chapelle Saint-Léonard de Saint-Nicolas, 50 sous. — Pour une serrure à mettre au grand coffre de la chapelle Saint-

Nicolas, 4 livres. — Pour une livre de jectons pour calculler le présent compte, 12 sous 6 deniers. » — Compte écrit avec soin. — Titres et sous-titres à l'encre rouge; lettres ornées ; la première lettre du registre, S capitale, ornée de têtes d'hommes.

G. 4656. (Registre.) — Grand in-folio. 32 feuillets, parchemin.

1565-1566. — « Premier compte que rend et baille Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1565. » — « Aux clercs du greffe de mons^r le vicomte, pour le vin de la Saint-Martin et les estrennes, affin d'avoir le moyen de voir les décretz qui se passent ordinairement, 6 sous. — Aux clercs de notre procureur, pour le vin de Saint-Martin et estrennes, 5 sous. — Pour une livre de getons, pour calculer le présent compte, 12 sous 6 deniers. »

G. 4657. (Registre.) — Grand in-folio, 39 feuillets, parchemin.

1566-1567. — « Second et dernier compte que rend et baille Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commys par le collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1566. » — Mention de Marie Raoulin, veuve de noble homme Jean Le Lieur, sieur de Bédane ; — de Pierre Tourmente, curé de Londinières ; — de Guillaume Crevon, prêtre, clerc de la paroisse Saint-Godard, « pour la maison que tenoient MM. de la ville pour loger les soldards, assise devant le grand portail de Saint-Godard, à luy baillée pour 6 ans à commencher après que les soldards seront hors de ladite maison, 15 livres. »

G. 4658. (Registre.) — Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

1568-1569. — « Compte et estat que rend et baille Foucques Person, procureur et recepveur commis par les chappellains du collège de la Commune fondé en l'église cathédrale Nostre-Dame de Rouen à faire la recepte des rentes,... pour un an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1568. » — Mention du Descapitollé au Vieux-Marché ; — de Robert Baratte, avocat, sieur de la Houpière ; — de Jean Dufour, sieur d'Hérouchel ; — de la maison de la Coqueluche au Pont-Onffroy.

G. 4659. (Registre.) — Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

1569-1570. — « Compte et estat que rend et baille Foucques Person, procureur et recepveur commis du collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1569. » — Mention du ruissel du Ponchel ; de l'enseigne de la Tête-d'Or au Pont-Onffroy ; des enseignes du Gredil, de l'image Notre-Dame de Boulogne, rue du Figuier ; — de la Charité de Saint-Ouen de Long-Paon ; — de Louis Du Bosc, contrôleur de sel de Rouen.

G. 4660. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

1570-1571. — « Compte et estat que rend et baille Foucques Person, procureur et recepveur commis par les chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1570. » — « De Jacques Baratte, paintre, à présent deffunct, pour la maison où pend pour enseigne les Reverdys, paroisse Saint-Maclou, 20 livres. » — Mention de Mathieu Le Roux, orfèvre, maître de la Monnaie à Rouen ; des hoirs maître Jacques Centsols, conseiller au Parlement ; — de la maison où pend pour enseigne le Chat, près du Tripot des 7 têtes. — 1re lettre du compte, C, ornée.

G. 4661. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

1571-1572. — « Compte et estat que rend et baille Me Foucques Person,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1571. » — A Pierre Laudasse, avocat en vicomté, pour une année de ses gages, 60 sous. — « Pour la despence ordinaire faite à l'audition de ce compte, 12 livres 10 sous. — Pour une livre de gettons pour calculer ce présent compte, 14 sous. » — Mention de maître Guillaume Fierabras, médecin. — 1re lettre du compte, C, ornée.

G. 4662. (Registre.) — Grand in folio, 36 feuillets, parchemin.

1572-1573. — « Compte et estat que rendent et baillent Me Robert Boucquetot, presbtre, et son frère Jehan Boucquetot, procureurs et recevveurs commys par les chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1572. » — Mention d'un mirouier, demeurant en la rue Écuyère ; — de la maison à l'enseigne des Papillons, autrefois de l'Étrille, sur l'eau de Robec ; — de Thomas Le Maire, tabellion, tenant à ferme les dîmes de Roncherolles et Mauquenchy, pour 9 ans, 100 livres par an. — Première lettre du compte, C, remarquablement ornée.

G. 4663. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin.

1573-1574. — « Compte et estat que rendent et baillent Mᵉ Robert Boucquetot, presbtre, et son frère Jehan Boucquetot, procureurs et recepveurs commys par les chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençeant au jour et terme Sainct-Michel 1573. » — Mention des avocats Laudasse, Lhermette, Ango; — de Jean Picot, clerc de Saint-Martin-du-Pont; — de Richart de Lécluse, clerc de Saint-Denis; — d'une maison vacante « parce que celuy qui l'occuppoit cy-devant estoit de la religion, et s'estoit rendu fugitif de ceste ville. »

G. 4664. (Registre.) — Grand in-folio, 43 feuillets, papier.

1581-1582. — « Sixiesme compte et estat que rend et baille Pierre Gohé, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1581. » — Mention de Jacques Le Cresp, curé de Roncherolles-en-Bray; — de Guillaume de Croismare, sieur de Saint-Léger, propriétaire d'une maison, rue aux Ours; — de Jehan Pillavoyne, sieur de Vieillefosse. — « Pour le vin de Sainct-Martin aux clercs des greffes, avocats et procureurs du parlement, bailliage et vicomté, afin d'avoir délivrance des actes et sentences, 5 sous. » — Endommagé par l'humidité.

G. 4665. (Registre.) — Grand in-folio, 43 feuillets, papier.

1582-1583. — « Septiesme compte et estat que rend et baille Pierre Gohé, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1582. » — Mise pour la réédification d'un long tènement de maison, contenant 4 louages, assis en la rue du Lièvre, en présence de maître Guillaume Plantehoulx, à ce commis; — de Laurent De la Croix, maçon; — de Denis Cousin, maître charpentier; — de Laurent Houllegate, menuisier; — de Jehan Bezoche, vitrier.

G. 4666. (Registre.) — Grand in-folio, 43 feuillets, papier.

1583-1584. — « Huictiesme compte et estat que rend et baille Pierre Gohé, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1583. » — « Pour ung chasuble noir, servant journellement en la chappelle du collège, 9 livres 10 sous. » — Mention de Michel Carié, receveur du Mont-aux-Malades; — de maître Guillaume Crevon, clerc de Saint-Godard; — de maître Robert Hélie, avocat, occupant une maison, paroisse Saint-Godard.

G. 4667. (Registre.) — Grand in-folio, 47 pièces, papier.

1584-1585. — « Neufiesme compte et estat que rend et baille Pierre Gohé, presbtre, procureur et receveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1584. » — Mention des hoirs Jehan Le Cacheur, sieur de la Motte; de Nicolas Bigot, sieur de la Quaine, au droit de sa femme, fille de Nicolas d'Esquetot; de Jean Le Coq, avocat en cour d'église. — A Richard Le Pelay, brodeur et chasublier, 49 livres 12 sous. — « A Jehan Petit et Michel Le D(e)ntre, libraires, pour avoir relié, refaict et recouvert de neuf, baillé plusieurs messeaux..., 27 livres 9 sous. — A frère Nicole Thevenin, religieux des frères Augustins, pour avoir escript et notté en parchemin plusieurs messes contenant 5 cahiers, 13 livres 14 sous. »

G. 4668. (Registre.) — Grand in-folio, 50 feuillets, papier.

1585-1586. — « Sixiesme et dernier compte que rend et baille Pierre Gohé, prebstre, naguères receveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1585. » — Mention de monsʳ de Berengeville, avocat en la Cour; — de maître Guillaume Daniel, écuyer, commis au greffe de la vicomté de Rouen; — de mons. Hédiart, conseiller en la Cour, propriétaire d'une foulerie d'alun, vers la fontaine Saint-Ouen Maresquerie.

G. 4669. (Registre.) — Grand in-folio, 42 feuillets, papier.

1586-1587. — « Premier compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1586. » — Mention de maître Jean De la Porte, conseiller en la Cour des Aides; — de Jean Doucet, sieur de Piencourt; — d'Antoine Caradas, sieur du Héron, demeurant près de la fontaine de Lisieux; — de Jean Raullin Fliquier, sieur du Bosc-le-Borgne; — d'une rue nommée le Porche Dodalle, vers la rue des Champs.

G. 4670. (Registre.) — Grand in-folio, 40 feuillets, papier.

1587-1588. — « Second compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1587. » — Mention de maître Roullant Bunel, tabellion du chapitre, chapelain de la chapelle Saint-Louis, fondée au prieuré des Béguines ; — de Jehan Cornier, curé de Freneuse ; — d'Alphonse Darande, sieur de Craville, et d'Antoine Langlois, sieur de Louvres, au droit des demoiselles leurs femmes, héritières de défunt noble homme maître Jacques Centsolz, au plège de maître Richard Hays, curé de Reneville.

G. 4671. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, papier.

1588-1589. — « Tiers et dernier compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1588. » — Réparation aux maisons des étuves du Rouveray. — Consultation de M. Le Sauvage, avocat, 10 sous. — Remise à « ung nommé....., lequel est sy poure qui n'a pas de pain à bouter sous ses dens. » — Biens d'absents, saisis par MM. de l'Union, notamment une maison d'un nommé Jacob Duberle, l'un des anciens de la nouvelle religion. » — « La charité de Longpaon est en recepte à 45 sous, dont n'ay rien receu, de mes trois années, à raison de la ruyne qu'ils ont eu du champ du roy de Navarre. — Noble homme Nicolas Quoquerel et Jehan Regnault sont en recepte à 45 livres, dont n'ay rien receu... à raison qu'ilz ont esté tous pillez et ruinez de ceux de Dieppe et de ceulx du roy de Navarre et des autres compaignyes, et ledit Quoquerel est deffunct à Dieppe, et tout son bien perdu. — Martin Dabencourt et Jacques Blondel sont en recepte à 260 livres, dont n'en ay receu que la somme de 130 livres... à raison qu'ils ont esté ruinez et pillez jusques à leur chemises, de l'armée de mons[r] du Maine, et en aprez prins et mys en renson de ceulx de Dieppe. »

G. 4672. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, papier.

1589-1590. — « Quatriesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1589. » — « A Martin Poupelis, serrurier, pour avoir racoustré une fourme de la chapelle de ladite Commune, comme avoir désassis et rassis ung candelier de fer en la chapelle Notre-Dame-de-Pitié. — A mons. Crestien, avocat, pour un plaidoyer, 14 sous 6 deniers. — A Guersent, procureur, pour avoir assisté audit plaidoyer et consulté l'avocat, 5 sous. — Monsieur Gueroult est en recepte à 115 sous,... dont n'a esté rien receu, et m'a faict responce, sur ce que je luy ay demandé, que n'estoit pas temps de demander de l'argent, et qu'il failloit attendre que la guerre fust faillie, et, sy j'en avoys, que je ferais bien de lui en bailler. » — Biens saisis par MM. de l'Union ; revenus réduits à rien « par la malice des temps, ravages, pilleries qui se font par le pays. »

G. 4673. (Registre.) — Grand in-folio, 39 feuillets, papier.

1590-1591. — « Cinquiesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1590. » — « Jehan Poupart est en recepte à 10 sous, et, au chapitre d'arrérages, à 30 sous, dont n'a esté rien receu, à raison que MM. de l'Union touchent le revenu, n'ayant esgard à personne. » — Maisons sans habitants ; — maison donnée au capitaine Morgny. — Mention « de ravages et pilleries au pays. »

G. 4674. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, papier.

1591-1592. — « Sixiesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1591. » — « Pour avoir faict houser et nettoyer les chapelles dépendantes du collège, 111 sous. — A Estienne De l'Aigle, poure homme... pour ung voyage faict en la maison de Jehan Regnaut, demeurant à Lestentot, affin de recouvrer payement de la somme de six-vingts quinze livres,... lequel n'a trouvé que la femme, qui luy a dict qu'elle avoit perdu 2 de ses enffans après son mary, et qu'elle auroit besoing de mendier son pain, et qu'il ne demeuroit personne sur l'héritage, et que deux enffans qui luy restoient n'estoient avec elle à raison qu'elle ne les peult nourrir ; — pour son dict voyage, 4 livres tournois. — Au sergent Buquet, pour s'estre transporté en la maison du capitaine Le Bourg, pour avoir payement de la somme de XI livres, ensemble se nantir des biens exploitables, pour l'assurance du terme de Pasques, lequel a trouvé l'huys fermé, et (après avoir) heurté par plusieurs foys... ayant tiré procez-verbal, se

retira en vicomté pour avoir mandement d'ouverture, et exécuta ensuite ledit Le Bourg et ses biens... Vendit les biens à la Basse-Vieille-Tour. » — Maisons au faubourg Cauchoise, démolies. — Compte endommagé par l'humidité, sans couverture.

G. 4675. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

1592-1593. — Septième compte de Pierre Monnoye, receveur du collège de la Commune, pour l'année commençant à la Saint-Michel (1592.) « — Au sergent Denys, envoyé tout exprès de ceste ville aux champs et maisons de la damoiselle de noble homme Nicolas Du Quesnay, vivant sieur du Fresnay, et Laurent Regnault, pour recouvrer paiement... N'a trouvé aucuns biens pour sur iceux dresser ou faire son exécution, ains a trouvé les lieux en totalle ruine et toutes les terres en friche sans estre labourées et sans fermiers... — Maître Michel Guilberchin, prêtre, tué pourement devant Saint-Nicolas, en revenant de soupper, ès festes de Noël. » — Rentes retenues par MM. de l'Union. — Pierre Marc, chanoine, privé de son bénéfice de Roncherolles-en-Bray; le gentilhomme du lieu en jouit. — Maisons abattues et ruinées par le commandement du gouverneur et de MM. de la ville; autres maisons sans locataires, à cause de la maladie contagieuse. — « Fermier, 2 ans prisonnier à Dieppe et depuis prisonnier à Rouen et du tout ruyné et destruit. » — Manque la feuille de titre.

G. 4676. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

1593-1594. — Huitième compte de Pierre Monnoye, receveur du collège de la Commune, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1593. — Biens portés au marché et revendage de la Vieille-Tour. — « Pour le vin de Sainct-Martin aux clercs des greffes, avocats et procureurs du parlement, bailliage et vicomté, 30 sous. — Les hoirs de noble homme Nicolas Quoquerel sont en recepte à 45 livres, et, au chapitre d'arrérages, à 225 livres, dont n'a esté rien receu, à raison que les lieux et héritages obligez en la dicte rente sont tous ruinés, et les terres en friches, sans fermiers. » — Mention ailleurs de « paysans si poures qu'ils n'ont pas une poure beste pour labourer, et ont esté tous ruinez. » — David Duquesnay, sieur de Nyauville, homme d'armes de monsieur l'Amiral.— Remise d'un tiers des rentes suivant l'édit du Roi.

G. 4677. (Registre.) — Grand in-folio, 27 feuilets, papier.

1594-1595.— Neuvième compte de Pierre Monnoye, receveur du collège de la Commune, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1594. — A monsieur Le Sauvage, conseil du collège, pour plaidoyer, 5 sous 3 deniers. — Mention de maison qui avait été brûlée et abattue par le commandement de monsieur de Villars, après le siège levé. — Manque le premier feuillet.

G. 4678. (Registre.) — Grand in-folio, 25 pièces, papier.

1595-1596. — « Dixième compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1595. » — Mention de la demoiselle Jeanne Du Boys, veuve du sieur des Alleurs; — des hoirs monsieur Heudiard, conseiller à la Cour; — de François Viger, référendaire en la Cour;— de Guillaume Lescuyer, archer de la garde du Roi, demeurant à Braquetuit, hameau de la Folie; — des héritiers de Thomas Teuffrey, poudrier.

G. 4679. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1595-1596. — Minute du compte précédent. — Manque le feuillet de la fin et la couverture.

G. 4680. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, papier.

1595-1596. — « Unziesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, procureur et recepveur des chappellains de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1596. » — Consultation de M. Le Sauvage, avocat, 15 sous 10 deniers.—« A l'huissier Symon, pour s'être transporté au hamel de Lestentot, pour faire arrest ès mains de Pierre Delahaye, fermier des héritiers de noble homme Nicolas Quoquerel, vivant maître de la Chambre des Comptes, 3 écus 9 livres. »

G. 4681. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

1597-1598. — « Douziesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1597. » — « Pour despence ordinaire faicte en l'audition de ce compte,

12 livres 10 sous. — Pour 4 livres de gettons, la somme de 110 sous. — Au Sauvage, avocat, pour avoir plaidé, 2 sous 6 deniers. — A Richer, procureur, pour avoir registré la cause, 5 sous; pour la présentation, 2 sous. — Jehan Gare est en recepte à 10 livres, dont n'a esté rien reçu, et n'y a moyen de s'en faire paier, à raison de la pauvreté qui est en luy, et fault que le recepveur Regnart le nourrisse tous les jours pour l'honneur de Dieu. »

G. 4682. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

1598-1599. — « Traizième compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1598. » — « A Jacques Sohier, vitrier, pour avoir faict de neuf 7 vitres à lozenges à 2 yeux de voirre, etc..., 6 livres. » — Mention de Nicolas Barentin, clerc de Saint-Denis; — de Nicolas Le Nud, clerc de Saint-Étienne-des-Tonneliers; — de Pierre Martin, distributeur de la Commune. — L'article de 45 sous, pour le vin de la Saint-Martin aux clercs des greffes, ne paraît pas avoir été alloué.

G. 4683. (Registre.) — Grand in-folio, 35 feuillets, papier.

1599-1600. — « Quatorziesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1599. » — « Pour 4 livres de gettons, 110 sous. » — Mention de Jean de la Haye, maître de la Truie qui file, à Sotteville; — des hoirs de M. de Gamaches, pour les hoirs de Guillaume Bertout, sieur de la Haye-Gonnor.

G. 4684. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio, contenant 308 feuillets, papier.

1603-1610. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Pierre Monnoye, Thomas Marc. — Manquent les comptes pour les années 1601, 1602. — 4 livres de jetons, 4 livres, 1603; 6 livres, 1604, 1605, 1606, 1608, 1609; 7 livres, 1610. — Vin de la Saint-Martin aux clercs des greffes, avocats et procureurs, 30 sous, en 1604 et 40 sous, en 1605 et autres années. — Avocats consultés : de Bretignières, Chrestien, Coteret, De Lestre, Dentu, Laudasse, Le Boullenger, Guillaume Le Noble, Lorée, Prin, Sallet, Vynement. — Prix d'un missel acheté chez Crevel, libraire, 7 livres 2 sous, 1603. — « A Mᵉ Pierre Martin, distributeur du collège de la Commune, la somme de 40 livres, pour une année de ses gaiges, outre la somme de 12 livres, pour une année aussi de ses gaiges d'avoir affiché chaque jour, en la chappelle du collège, estiquettes pour faire sçavoir les chappellains qui ont célébré la messe les jours précédens, et autres estiquettes faisant congnoistre les messes qui se doibvent célébrer chaque jour de chacun mois de l'année, 52 livres, » 1610.

G. 4685. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 435 feuillets, papier.

1610-1620. — Comptes du receveur du collège de la Commune, Thomas Marc, prêtre. — Mention d'un tènement de maisons, nommé autrefois le Porche Madame, de présent le Porche Maldisné, paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers; — du Capitolle au Vieux-Marché; — de la rue Damiette, dite d'Ecosse, paroisse Saint-Godard; — de la maison de l'Eléphant, dite autrefois de la Couronne d'or, paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers; — des enseignes du Chapeau blanc, rue Ancrière, de la Vache couronnée, de l'Ecuyer, rue Cauchoise; des 2 Anges, rue Ecuyère; des Trois Avirons, rue d'Orberue, 1610. — Vin de la Saint-Martin aux clercs des greffes, des avocats et des procureurs, 30 sous, 1610. — 4 livres de jetons, 8 livres, 1610, 1620. — Remise de loyers pour cause de maladies contagieuses, 1619. — Clercs des paroisses Saint-Denis, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Martin-du-Pont : Nicolas Barentin, Nicolas Le Nud, Philippe Le Blanc, 1610. — Martin de Hally, sieur de La Chapelle, conseiller au Parlement, rue Étoupée. — Pierre Selles, fondeur, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 1610. — Jacques Gravois, Guillaume Loisel, maçons, 1620. — Fleurent Coppin, Pierre Parnuit, joueurs d'instruments, même année.

G. 4686. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio, contenant 297 feuillets, papier.

1621-1630. — Comptes du même. — Manquent les comptes de 1628, 1629. — « A Georges Le Planquois, grossier mercier, 19 livres 7 sous, pour avoir livré 10 aunes, 3 quarts de camelot cramoisi rouge, pour faire un contre autel et les 2 pendants qui servent à la chapelle Bacheler. » — On continue d'afficher des étiquettes à la chapelle du collège pour *dénoter* le nombre de chapelains qui avaient célébré le jour précédent et pour faire connaître les hautes messes à célébrer chaque jour du mois en la chapelle du collège. — Jacques Clément et Lincel, maîtres maçons; — Thomas Liégeart, maçon tombier, ayant succédé à Robert Liégeart, autre maçon tombier, 1621.

G. 4687. (Liasse.) — 7 cahiers in-folio, comprenant 274 feuillets, papier.

1633-1640. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Antoine Marc, commis à la recette du grenier à sel de Bernay, frère et héritier de défunte et discrète personne, Me Thomas Marin, prêtre, receveur du collège; Jacques Le Danoys, Michel Yauvart, Jean Lernault. — Mention de M. de Pagalde, au droit d'Isabeau Labbé, sa femme, en premières noces, femme de Jean Guenet, lieutenant en la Table de marbre du palais; — de Nicolas Coquerel, lieutenant général en la vicomté de Rouen, au droit de Marie Guenet, sa femme, fille du même Jean Guenet; — de Guillaume Desdames, apothicaire, fils de Jacques Desdames, aussi apothicaire; — de Pierre Gellouis et Jean Cappelle, maçons. — 4 livres de jetons, 8 livres. — Remises sur les loyers à cause de la contagion. — Maison à l'enseigne de la Bible d'or, précédemment à l'enseigne des Trois Mores, rue Écuyère, 1638.

G. 4688. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 274 feuillets, papier.

1641-1650. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Jean Lernault, Robert Duchesne, Robert Le Quesne, son frère et son héritier, 1650. — Mention de M. de Bétancourt, ayant épousé la fille de Mathieu Planchon, contrôleur des tailles en l'Élection de Rouen; — de Girard Le Sonneur, chirurgien; — de Pierre Bachelier, lieutenant à la Table de marbre; — de M. Hue, écuyer, sieur de la Rocque, conseiller du Roi au Parlement, pour Me Michel Hue, aussi conseiller, son père, propriétaire d'une maison, rue des Carneaux, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen; — d'Antoine Hélie, faiseur de cordons à chapeaux. — 4 livres de jetons, 8 livres, 1645.

G. 4689. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, comprenant 282 feuillets, papier.

1651-1660. — Comptes du receveur du collège de la Commune, Guillaume Symon, prêtre, chapelain. — Mention de Philippe Carré, chanoine en l'église de Rouen, fils et héritier en partie de Nicolas Carré, mercier grossier; — de Louis Costé, libraire; — de la veuve de Nicolas Duhamel, avocat en la Cour; — « de Jean Varin, commis au greffe civil du Parlement, fils de Catherine Coppin, veuve de Raulin Varin, avocat au bailliage et vicomté de Rouen, en précédent, Fleurent Coppin, joueur d'instruments; » — d'Isaac Delahaye, médecin. — Dépense faite en l'audition des comptes, 13 et 40 livres; jetons présentés à MM. les intendants, 4 livres; jetons des sieurs chapelains auditeurs des comptes, à raison de 10 sous chacun, 6 livres 10 sous, 1655.

G. 4690. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 225 feuillets, papier.

1661-1670. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Guillaume Symon, Charles Duval, prêtres, chapelains. — Mention de M. Robert, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, ayant acquis par décret une maison près du Gros-Horloge; — de M. Chalon, baron de Crétot, conseiller secrétaire du cabinet de la Reine, au droit de Noël Gueroult, sieur du Manoir; — de Jean Borel, tabellion; — de Pierre Picot, chanoine à Rouen. — A M. Duhamel, distributeur, pour avoir fait imprimer les feuilles des Cuilibets, 3 livres. — Aux chapelains députés à l'audition des comptes, 36 livres. — A Michel Morel, pour avoir nettoyé les chapelles de la Commune, nettoyé les chandeliers et chopinettes, mis des bancs sous le chapitre aux jours des assemblées, 8 livres, 1666.

G. 4691. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 504 feuillets, papier.

1671-1680. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Charles Duval, Guillaume Symon, prêtres, chapelains. — Mention de Pierre Brice, conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des Comptes, au droit de Jean Le Gras, marchand, pour une maison sise en la rue de la Croix-de-Fer où soulait pendre pour enseigne le *Petit Gril*; — de Guillaume Le Vaillant, joueur d'instruments, 1674; — de M. Bigot, sieur de Graveron, conseiller à la Cour des Aides; — de M. Richeome, auditeur en la Chambre des Comptes; — de Jean Le Vavasseur, avocat; — de Françoise Du Becquet, veuve de feu M. Lanfranc Durant, avocat en la Cour, 1675.

G. 4692. (Liasse.) — 10 cahiers contenant 551 feuillets, papier.

1681-1699. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Gervais Descambosc, prêtre, chapelain, Jean Racine, prêtre, pour et au nom de Catherine De Lespine, veuve de Me Jacques Descambosc, tutrice principale de Catherine-Marguerite Descambosc..., etc. (héritiers de leur frère Gervais Descambosc), Jean Patriarche, chapelain de

la chapelle Saint-Eustache. — Mention de M. Suard, notaire secrétaire de la Cour; — de Marie Cavelier, veuve de Laurent Le Sonneur; — du sieur Meillibuc, conseiller en l'élection de Rouen; — de Barjolle, conseiller au bailliage; — de Jacques Le Boullenger, libraire, représentant Jacques Le Boullenger, son grand-père, procureur au Parlement; — de M. de la Bunodière, conseiller échevin de la ville de Rouen, 1685. — Au sieur Baudouin, ivoirier, pour un crucifix, 7 livres; consultation d'avocat, 15 sous, 1687.

G. 4693. (Liasse.)—8 cahiers, in-folio, comprenant 298 feuillets, papier.

1699-1709. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Jean Patriarche, Etienne Delamare, prêtres, chapelains. — Mention de la veuve de Me Pierre Maurice, sieur de la Motte, secrétaire de S. A. R. Madame, ancien président en l'élection de Rouen, propriétaire de la maison où pend pour enseigne *La Vache Couronnée*, rue Cauchoise; — de M. de Moy, sieur de Ribouville, conseiller au Parlement, représentant M. de Moy, auditeur en la Chambre des Comptes; — de M. Le Pesant, sieur de Boisguillebert, conseiller au Parlement, propriétaire d'une maison, rue Sainte-Croix-Saint-Ouen, près des pères de l'Oratoire, devant la porte de derrière de la grande Crosse, 1697.

G. 4694. (Liasse.) — 9 registres, in-folio, comprenant 492 feuillets, papier.

1700-1709. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Etienne Delamare, Charles Luce et Denis Bardel. — Mention de M. Le Pesant, sieur de Boisguillebert, conseiller du Roi au Parlement, ayant acquis, des filles et héritières du sieur Le Vaillant, une maison sise en la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, proche des pères de l'Oratoire; — de M. Reu, docteur en médecine, ayant épousé la fille de Me Guillot; — de M. de Brinon, ayant épousé madame Coquerel, fille et héritière de M. Coquerel, conseiller à la Cour des Aides, 1708.

G. 4695. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 443 feuillets, papier.

1710-1720. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Charles Luce, Denis Bardel, et Louis Ribart, chapelains. — Mention de M. Cavelande, conseiller en la Cour, ayant épousé mademoiselle Le Chevalier, héritière de M. Le Chevalier, trésorier de France; — de M. de la Bunodière, auditeur des Comptes, fils et héritier de M. de la Bunodière, échevin de Rouen; — de M. Giot, conseiller du Roi à la Cour des Aides, héritier de M. Giot, conseiller à la Cour, 1718.

G. 4696. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 457 feuillets, papier.

1721-1730. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Louis Ribart, Etienne Grebauval, chapelain, curé de Roncherolles-en-Bray. — Mention de M. Richomme, conseiller en la cour des Comptes, propriétaire d'une maison rue Étoupée; — de M. Machuel, libraire, ayant acquis une maison où pend pour enseigne *Les Clefs*, rue des Champs-Mahiet (Camaillers), paroisse Saint-Patrice; — des héritiers de M. Planterose, secrétaire du Roi, propriétaire d'une maison, rue de la Seille, 1728.

G. 4697. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 349 feuillets, papier.

1731-1740. — Comptes du receveur du collège de la Commune, Me Louis Le Grain, chapelain. — Mention de M. Godefroy, sieur de Cressanville, conseiller au Parlement, fils et héritier de demoiselle Rousseau, propriétaire d'une maison, rue Grand-Pont, près de la cour du Tableau ou de la Longue-Allée; — de M. Berruyer, sieur du Vaurouy, héritier de M. Louvet, conseiller en la Cour; — du sieur Le Demandé, avocat du Roi au bailliage de Rouen, ayant épousé demoiselle Le Prompt, 1738.

G. 4698. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 101 feuillets, papier.

1741-1750. — Compte du receveur du collège de la Commune, Louis Le Grain. — Mention de M. Dandasne, ayant épousé Marie-Madeleine Hesnard, héritière de M. Hesnard, conseiller au bailliage de Rouen; — de M. Brunel, conseiller au Parlement, héritier d'Anne-Catherine Le Forestier; — de M. Cavé, au droit de sa femme, fille et héritière du sieur Le Nud, ayant acquis de M. Brice une maison sise en la rue Croix-de-Fer; — de M. Delamare, directeur de la Monnaie, ayant épousé la fille et héritière de Me Theulin, avocat au Parlement, 1748.

G. 4699. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 402 feuillets, papier.

1751-1760. — Comptes du receveur du collège de la Commune, Me Jean-Pierre-Abraham Drouet, prêtre, cha-

pelain titulaire et défauteur dudit collège. — Mention de M. Le Cordier de Bigards, président à mortier honoraire au Parlement, propriétaire d'une maison, rue Tirelinceul; — de la marquise de Boniface, propriétaire d'une maison, rue Pomme-d'Or; — de M. Poret de Boisemont, procureur général à la Chambre des Comptes, propriétaire d'une maison, rue Martainville; — du sieur Caussi, faïencier à Saint-Sever, 1758.

G. 4700. (Liasse.) — 7 registres in-folio, 3 in-4°, comprenant 259 feuillets, papier.

1761-1770. — Comptes des receveurs du collège de la Commune Drouet, Mᵉ Pierre-Jacques Le Compte, semi-prébendé des Quinze-Marcs.—Mention de M. Carré, avocat, ayant épousé Marie-Anne Duval, veuve du sieur Vautier, propriétaire d'une maison, place du Marché-aux-Veaux; — de Varin, chanoine de Coutances, propriétaire d'une maison, rue des Corroyeurs; — de la marquise de Biron, propriétaire d'une maison, rue de l'Hôpital, 1768.

G. 4701. Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 168 feuillets, papier.

1771-1780. — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Le Comte, Nicolas Rocque, chapelain titulaire. — Mention du président de Courmoulins; — du président de Bailleul; — du sieur Guérard, curé de Roncherolles. — « Pour les vêpres de Saint-Luc, 3 livres; pour la manuelle de Saint-François, 41 livres; pour la manuelle de Saint-Mellon, 41 livres; pour les matines et messes du mercredi des quatre-temps, de la vigile de Noël, du jour de Saint-Etienne, 67 livres, 14 sous, » 1777.

G. 4702. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 154 feuillets, papier.

1781-1788. — Comptes du receveur du collège de la Commune, Nicolas Rocque. — En 1788, recettes 11,701 livres; dépenses, 10,608 livres. — Compte examiné par les commissaires et auditeurs, MM. Dezeaunée, petit chanoine ancien; Robin et Deville, auditeurs; Crevel, commissaire; MM. Maubert, titulaire ancien; Monfort, claviger et commissaire; Dupuis, défauteur; Houlbrèque, auditeur; Desnoyers, chapelain de chœur ancien et commissaire; Le Leu, claviger; Mutel, Mignot, Duprey, auditeurs, en présence de messire De la Rue de Lespinay, chanoine et trésorier, 1788.

G. 4703. (Liasse. — 33 pièces, papier.

1754-1785. — Comptes de Drouet, receveur du collège de la Commune. — Pièces justificatives des comptes de 1785. — Cédules par mois pour la rétribution de 79 messes, à 20 sous, et de 25 assistances, à 7 sous, ensemble des assemblées, à 3 sous; quittances des chapelains.

G. 4704. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 128 pièces, papier.

1785-1789. — Pièces justificatives des comptes du collège de la Commune. — 100 livres d'honoraires par an au poncteur; en 1786, 2 journées d'ouvrier et 1 journée de manœuvre à Rouen, 4 livres 10 sous. — Cédules par mois; mention de la distribution manuelle du jour de la Présentation, pour laquelle est distribué, entre les chapelains, 41 livres 2 sous.

G. 4705. (Pièce.) — 0m,38 de hauteur sur 0m,58 de largeur, parchemin.

1270-1275. — Lettres de l'official de Rouen (samedi après la fête de la Madeleine, 1275), contenant vidimus d'un mandement du chapitre adressé aux chanoines semainiers, des relations de ces chanoines, d'un mandement de Jean de Noientel, archidiacre de Rouen, vice-gérant de l'archevêque Eudes Rigaud, d'un mandement de ce prélat, de relations d'Etienne du Pont-Saint-Pierre, curé d'Amfreville-la-Campagne, de Jean *de Germeriis*, recteur de Saint-Étienne en la grande église, etc. — Poursuites contre Jean *de Gallandia* ou *Garlandia*, anglais, titulaire d'une des prébendes des 15 marcs en la cathédrale de Rouen, lequel s'était absenté sans permission, bien que, à raison de cette prébende, il fût obligé à la résidence. Affaire portée au chapitre, à la cour ecclésiastique de Rouen et à la cour du roi d'Angleterre, par suite de cette circonstance que Jean de Garlande était retourné en Angleterre, et que c'étaient les revenus de la chapelle de Blye, en Angleterre, qui formaient la dotation des prébendes des 15 marcs. — Sentence de Jean de Kyrkeby, doyen de Wyburn, de Jean de Saint-Denis, curé de Kyminton, clerc du roi d'Angleterre : *Cum inter magistrum Johannem de Gerlanda, presbyterum et canonicum quindecim marcharum in ecclesia Rothomagensi, de illis quatuor prebendis que constitute sunt in capellania de Blya, ex parte una, et magistrum Stephanum de Ponte-Sancti-Petri, clericum, et procuratorem seu atornatum decani et capituli Rothomagensis, ex altera, dudum super articulis infra scriptis orta esset coram domino Regema*

teria questionis, tandem idem dominus Rex dedit nos, super eisdem articulis, predictis partibus auditores, ut, auditis rationibus utriusque, ordinaremus finaliter inter eas secundum quod de jure foret ordinandum. — Cum dictus Johannes, sub debito juramenti sui, affirmasset quindecim marchas de anno resignacionis predecessoris sui sibi debitas et non solutas fuisse, ipsas ei adjudicavimus. De participatione autem communie panis et vini et pecunie obituum inter canonicos Rothom. distribuende, et qualiter dicti magister Johannes et concanonici sui legere vel cantare debeant et de stallo habendo in dicta ecclesia inter majores, qualiter vel per quos exitus seu proventus capellanie de Blia provenire debeant ad manus decani et capituli predictorum, cum de hiis nobis ad presens liquere non possit ad plenum, nichil certum decrevimus ordinandum sed eosdem magistrum Johannem et concanonicos ad venerabilem patrem Rothomagensem archiepiscopum, per ordinationem nostram, auctoritate domini Regis factam, duximus remittendos, etc... Westminster, le lendemain de la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, 1271.— Approbation de cette ordonnance par le roi d'Angleterre, Westminster, 16 juin, an 5 du règne. Sceau perdu.

G. 4706. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1201 (copie)-**1778.** — Chartes de Gautier, archevêque de Rouen, portant donation, à ses 4 chanoines, de la chapellenie de Blye, des fruits de leurs prébendes, pendant une année qui suivra leur décès, de manière à ce qu'ils puissent en disposer par testament, etc. (Copie). — Titres d'une rente de 16 sous sur une maison, rue de Coquereaumont, 1441. — Provisions aux prébendes des 15 marcs et des 15 livres. — Question jugée en faveur du chapitre par arrêt du 7 août 1620 : les 4 petites prébendes des 15 livres ne peuvent se résigner ni s'obtenir en cour de Rome. — Ordonnances de monseigneur de La Rochefoucauld, qui unit et affecte à la mense capitulaire les 30 livres de rente à prendre sur la vicomté de l'Eau de Rouen, formant le revenu de deux des petites prébendes des 15 livres, pour être ladite somme perçue dans la suite par le receveur du chapitre et employée à faire acquitter annuellement par les musiciens qui seront revêtus de ces prébendes, ou par d'autres, à leur défaut, un nombre de messes proportionné à ladite somme, suivant l'intention des fondateurs, Rouen, 3 juin 1778.

G. 4707. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 24 pièces papier.

1520-1574. — Collège des Quinze-Marcs. — Procès entre les chapelains dudit collège et MM. du chapitre, au sujet de la part que les premiers demandaient aux fondations et obits; ledit procès porté au bailliage de Rouen, à l'officialité, devant les commissaires nommés par le pape, Michel Guiffard, haut doyen en l'église cathédrale d'Évreux; Jean Chesneau, chancelier de l'église d'Avranches, conseillers du Roi au Parlement. — Informations, mémoires. — « C'est la déclaration que baillent les chapellains bénéficiez, titullez et fondez en l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, aux chanoynes et chappitre dudit lieu, des chartres, fondations, dons et omosnes faictz en la dicte église, et lesquelz lesdits chappellains entendent soutenir qu'ilz ont droict de prendre et percepvoir partie d'icelles, recours ausdites chartres et autres escriptures concernans et faisans mention desdites fondations, dons et omosnes, desquelles lesdits de chappitre sont gardains. » — Les prêtres, vulgairement appelés petits chanoines des Quinze-Marcs, demandaient à être salariés « de la célébration d'une messe que chaque jour ils disaient en haut, en la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur, du tiers du service au chœur, de la lecture du *Martologue* en carême et de la célébration des petits obits. »

G. 4708. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 106 pièces, papier (1 imprimé.)

1571 (copie)-**1747.** — Procès entre les chanoines de Rouen, d'une part, et Henry Boulan et Martin Cressigny, prêtres, petits prébendés des Quinze-Marcs, au sujet des aumusses; ledit procès porté devant l'official d'Évreux, juge délégué du saint-siège. — Ces petits prébendés s'étaient présentés sans aumusses et revêtus simplement du surplis, et, sur la demande qui leur avait été faite par M. Pavyot de la Villette, grand archidiacre, présidant au chapitre, pourquoi, contre et au préjudice des règlements à eux connus, ils paraissaient sans aumusses, Boulan aurait répondu « que c'étoit pour éviter le scandale et ne pas porter les aumusses qui faisoient peine à la compagnie. » — Requête desdits chanoines des Quinze-Marcs à l'official d'Évreux : « Claude-David Liard, chanoine et promoteur du chapitre, avoit entrepris d'avilir leurs canonicats et de les réduire à la qualité des chapelains de l'église cathédrale... Se seroit avisé, pour les confondre avec les chapelains et autres petits bénéficiers et officiers de ladite église, de requérir et faire ordonner, par forme de règlement général, le 1er avril 1724, une deffense à tous petits prébendés des 15 marcs et des 15 livres, chapelains titulaires, chapelains de chœur, musiciens et habitués, de se servir de camails et aumusses de petit gris avec feuillets et queues d'hermine, ou façon d'hermine, ni de parement de velours à leurs chapes d'hiver, sous peine d'interdiction » — D'a-

près les prétentions du chapitre de Rouen l'aumusse et le camail de dos de gris devaient être réservés aux chanoines. Les chapelains devaient porter l'aumusse et le camail d'écureuil et de calabre et la chape d'hiver fournie de parement de camelot rouge cramoisi. — Correspondance entre le chapitre de Rouen et les chapitres d'Auxerre, d'Avranches (dont était doyen M. G. Artur, juillet 1726), de Bayeux, de Bordeaux, de Bourges, de Coutances, de Lisieux, du Mans, de Meaux, de Tours. — Notes sur l'habit des chanoines; — sur les aumusses et sur ceux qui ont droit d'en porter; — sur l'état des chapelains de la Commune et des collèges. — Extraits de délibérations capitulaires. — « Bulle d'exemption octroyée par le pape Grégoire XI aux dignitez et chanoines de l'église de Roüen, bénéficiers et autres portans l'habit d'icelle, et leurs domestiques, à la recommandation du roy Charles V, 1371. » (Imprimé.)

G. 4709. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 103 pièces, papier; (3 imprimés.)

1638 (copie)-**1731**. — Suite du procès du chapitre de Rouen avec les prébendés des Quinze Marcs pour l'aumusse. — « Mémoire pour servir au procez des vénérables doïen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropole de Rouen, primatiale de Normandie, intimez. Contre maîtres Bouland et Cressigny,... concernant les habits de chœur qu'ils doivent porter, et pour réponse à leur mémoire imprimé ci-joint. M. DCC. XXX. » — « Mémoire pour servir au procès des vénérables doïen, chanoines et chapitre, contre quelques chapelains de ladite église, au sujet des aumusses et habits de chœur. » (Imprimés). — Notes sur l'antiquité des clercs de chœur de l'église de Rouen. — Déclaration de 24 chapelains pour désavouer le procès de Boulan et Cressigny après plusieurs admonitions affichées, tant dans la sacristie que dans la chapelle de la Commune, 1724. — Actes constatant les usages de différents chapitres en ce qui concernait les aumusses : « Les doyen et chapitre d'Avranches attestent que, suivant les anciens usages et statuts de ladite église, l'habillement de chœur des dignités et chanoines est distingué, pour l'esté et l'hiver, de celuy des chapelains et habitués de ladite église. Celuy des dignités et chanoines pendant l'esté est l'aumusse de petit gris avec queues d'hermines au bas, et celui des chapelains est l'aumusse de peaux rousses avec queues de mesme; celuy des habitués ou chantres est un morceau de drap noir qu'ils portent sur le bras en forme de chausse fourrée au bout d'une peau rousse, s'ils sont dans les ordres sacrés, sinon toute simple. L'habit d'hiver des dignités et chanoines est la chappe garnie de velours et le camail, bordé à la tête d'un croissant de petit gris; celuy des chapelains, des habitués ou chantres est la chappe simple et un camail dont la tête est bordée d'un croissant de peaux rousses pour ceux qui sont dans les ordres sacrés. Ceux qui n'y sont pas ont une chappe simple et un camail qui n'est point bordé à la tête. Il est pourtant à remarquer que le sous-chantre, qui est le premier du bas chœur, porte les mêmes habits que les chanoines, » 26 juillet 1726; signé Gabriel Artur, doyen d'Avranches; par commandement : Gauchet, secrétaire ordinaire.

G. 4710. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1357-1783. — Sentence de Jean Engremer, lieutenant pour Guillaume de Sierville, maire de Rouen, au sujet d'une rente de 20 livres appartenant aux chanoines des Quinze Marcs, rue Damiette, 13 octobre 1357. — Requête présentée à l'archevêque par ses dévots orateurs, *canonici minorum prebendarum quindecim marcharum et quindecim librarum*, au nombre de 8. On voit par cette requête qu'ils étaient tenus, à raison de leurs prébendes, *in ecclesia Rothomagensi assistere, necnon diebus singulis missam beate Marie retro chorum celebrare atque illis diebus, saltem paucis exceptis, invitatorium et portionem lectionum et responsoriorum in matutinis, in missa vero gradale, pluraque alia officia decantare*, 1515. — Procès au bailliage de Rouen, entre les chanoines et les petits chanoines, « au sujet de la détention de leurs chartres, lettres et écritures et de certaines fondations comme de la fondation d'Emery, où ils étaient nommés de 60 livres, et de la fondation de la messe Notre-Dame, laquelle messe était dite et célébrée chacun jour par un des petits chanoines, sans gages ny aucun émolument temporel, qui n'est pour vivre, » 1545. — Autre procès pour le même sujet, 1564. — Présentation, par le chapitre, de Nicolas Le Halleur, clerc, musicien, à une des 4 petites prébendes des 15 livres, vacante par le décès de Michel Martin, 20 octobre 1649. — Collation, par le chapitre, d'une des 4 chapelles des Quinze Marcs à Jacques Crevel, bibliothécaire dudit chapitre, 23 juillet 1783. — Requête présentée par les chanoines de Rouen à monseigneur de La Rochefoucauld : ils exposent qu'il y avait dans leur église 4 chapelles ou petites prébendes, dites des 15 livres, fondées en 1189 par Richard Cœur-de-Lion, qui en avait affecté le revenu, savoir : 30 livres pour 2 d'icelles sur l'archevêché de Rouen, et pareille somme pour les deux autres, sur les domaines de la ville de Rouen. Lesdits chapelains étaient chargés de célébrer la messe à l'intention du fondateur, de Henri II, son père, et de Henri le jeune, son frère, dont le corps, ainsi que le cœur de Richard, reposait dans le sanc-

tuaire de la cathédrale. Les revenus des deux premières prébendes étaient payés très exactement; mais il n'en était pas de même pour les deux autres : la rente de l'une n'avait point été payée depuis 1748; la rente de l'autre ne l'avait pu être depuis 1762, et, en conséquence, les messes dues à ces illustres fondateurs n'avaient point été acquittées. La raison de cette suspension de paiement venait de ce que ces prébendes, à la demande de M. le cardinal d'Amboise, II[e] du nom, et du chapitre, avaient été rendues amovibles et avaient été affectées aux musiciens de la cathédrale par décret du pape Clément VII. Or, les musiciens étaient peu stables dans les églises; les payements de ces rentes étaient retardés de trois ans; souvent ces musiciens disparaissaient avant d'avoir pu recevoir le premier paiement. D'ailleurs les formalités et les petites dépenses nécessaires pour l'enregistrement de leurs provisions et pour le recouvrement d'une somme si modique les rebutaient, et ils y renonçaient d'autant plus volontiers que cette somme ne servait qu'à leur fournir des honoraires de messes, et qu'ils en avaient suffisamment par ailleurs. Il en résultait que l'intention des fondateurs se trouvait presque totalement frustrée. Le chapitre propose, comme remède à ces inconvénients, de réunir à la mense capitulaire cette partie du revenu desdites prébendes, pour être perçue par le receveur du chapitre et être employée à faire acquitter annuellement par les musiciens un nombre de messes proportionné à ladite somme. Cette requête est renvoyée par l'archevêque au vice-promoteur de l'officialité, et ensuite à l'abbé Dulau, vice-gérant de la même juridiction. — Avis favorable de Tuvache de Vertville, vice-promoteur, 1778.

G. 4711. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1re moitié du XVI[e] siècle. — Obituaire à l'usage des petits chanoines des 15 marcs et des 15 livres. — Au commencement, notices sur les fondations de l'obit de feu maître Étienne Yver, archidiacre du Grand-Caux ; — des obits de Richard Ango, chanoine ; — de Guiffroy Tougris, chanoine des 15 marcs, curé de Saint-Léonard de la Cerlangue, 1507 ; — de Guillaume de Sandouville, seigneur de Sandouville, pronotaire du saint-siège apostolique et chanoine de Rouen ; — de Jean De Lestre, chanoine ; — du président Robert de Bapaumes, chanoine. — A la fin : « Ensuivent les obits que le recepveur des huit petits chanoynes doibt par chacun an distribuer en ceur. »

G. 4712. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1369-1621. — Titres de rentes appartenant aux petits chanoines des 15 marcs et des 15 livres. — Jean Le Cras, de la paroisse de Saint-Maclou, prend à fieffe d'honorables et discrètes personnes messire Guillaume Coudray, messire Jehan Le Jong'eeur, messire Guillaume Thorenc et messire Regnaut Desprez, chanoines, en l'église Notre-Dame de Rouen, « des prouvendes appellées les Quinze Mars, un manoir, les arbres et édifices dessus estans en la paroisse Saint-Maclou, rue de Damiette », pour 10 livres par an, 28 octobre 1369 ; ladite maison à l'Écu de Castille en 1435. — Abandon fait dudit manoir par Colin Toustain, pour être déchargé de la rente, 15 mars 1454. Ce manoir est indiqué comme borné par l'hôtel du Pot-d'Étain et par les religieux des Deux-Amants.—Acte passé au tabellionage de Rouen, par lequel les chanoines du collège des 15 marcs, moyennant la somme de 60 livres tournois, par eux reçue des exécuteurs testamentaires de Richard Poullois, chanoine du même collège, s'engagent à faire dire 2 basses messes, chaque mois de l'année, en l'église Saint-Étienne-la-Grande-Église, « en remorisant les âmes des fondateurs et bienfaicteurs qui pieça donnèrent et ordonnèrent à icelui colliège l'ostel et héritage où pend l'Escu de Castille et leurs autres fondeurs et bienfaiteurs, » 6 février 1466. (V. S.). — Opposition par Abel Hellot, curé de la Neuville-Chant-d'Oisel, chanoine des 15 marcs, stipulant pour le corps de ladite chanoinerie, au décret des héritages d'Antoine Morel, 1621.

G. 4713. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

Fin du XII[e] siècle (copie)-**XVIII[e] siècle.** — « Description sommaire des titres qui ont donné lieu à l'établissement des prébendes des 15 marcs, des ordonnances et règlements faits pour leur prescrire un service dans la cathédrale, des difficultés et procès qu'ils ont eu avec le chapitre, de la nature de leurs bénéfices, des biens qu'ils ont acquis pour leur compte particulier et de ceux qu'ils possédoient en commun avec les prébendés des 15 livres, » mémoire du XVIII[e] siècle. — *Fundatio canonicorum de Blia, quos vulgo quindecim marcarum aut minores canonicos vocant.* — *Institutio quatuor canonicorum de Blia, vulgo quindecim marcarum, etc... De munere et officio minorum canonicorum, ex veteribus statutis, observationes aliquot* (copies).— Procès, au bailliage de Rouen et devant les délégués du saint-siège, entre les chanoines de la cathédrale et les 4 petits chanoines des

Quinze Marcs ;— Michel Guiffart, doyen d'Évreux, et Jean Chesneau, chancelier d'Avranches, et, après celui-ci, Guillaume Martin, aussi chancelier d'Avranches, conseillers au Parlement de Normandie, juges délégués du saint-siège, 1568, 1570, 1571. — Mémoires pour et contre le chapitre : « Dient et confessent les doyen et chapitre que ladite église cathédrale et métropolitaine de Rouen est fondée et composée d'un archevesque et d'un doyen à l'élection des chanoynes et chapitre ; de 9 dignitez et de 48 chanoynes faisant le chapitre à la provision de l'archevesque, *pleno jure* ; de 4 collèges : des Clémentins, auquel sont demeurants 16 chappellains ; l'autre est appelé le collège de Darnestal, auquel sont 14 autres chappellains ; l'autre est appelé le collège d'Albane, auquel sont 8 aultres chappellains, et l'autre est appelé le collège du Saint-Esprit, auquel sont 6 autres chappellains, la provision desquels chappellains, sçavoir est de ceulx dudit collège des Clémentins appartient, *pleno jure*, auxdits doyen et chapitre avec moitié des 14 chappellains dudit collège de Darnestal et la présentation des 6 chappellains dudit collège du Saint-Esprit. Le reste, sçavoir est la provision des 8 chappellains dudit collège d'Albane et de l'aultre moitié d'icelui collège de Darnestal appartient, *pleno jure*, au s^r archevesque avec les collations des 6 chappellains d'icellui collège du Saint-Esprit. Plus confessent ladite église estre composée d'aultre nombre de chappellains qui se appellent les chappellains de la Commune, ayant chapelles fondées en ladite église... Davantage elle est composée de 8 autres chappellains, fondez en 2 fois, participants audit collège de Commune, desquels 8 chappellains 4 sont vulgairement appellez les petits chanoynes des 15 livres, la présentation desquels appartient aus dits doyen et chapitre, et la collation audit s^r archevesque, *et hii non conqueruntur*, combien qu'ilz soient subjectz à aultant de service, mesmes aux messes *de beata*, comme les inthimez ; et les 4 autres sont les inthimez, *qui antiquitus appellabantur quatuor presbyteri Walteri, Rothomagensis archiepiscopi, habentes duntaxat stallum in choro, ex gratia et de consensu canonicorum dicte ecclesie, et singuli eorum portione que per manum dicti archiepiscopi eis fuerat assignata contenti, ita quod nichil in participatione communi canonicorum perciperent*, et du depuys ont esté appellez par ledit *Walterus quatuor sui presbyteri*, se réservant icelluy *Walterus*, pour luy et ses successeurs archevesques de Rouen, la pleine disposition d'iceulx, comme estant leur fondateur et dotateur et leur ayant assigné revenu *super portione reddituum cappellanie de Blya sibi donatorum... reddendo inde annuatim capitulo Rothomagensi 15 marchas argenti et sibimetipsis 60 marcas*, qui seroyt, pour chacun des 4 petits prébendez, 15 marcs, *unde amodo dicti sunt et appellati* les 4 petitz chanoynes des 15 marcs. » — Accord fait, le 1er mars 1572, entre les chanoines et les petits chanoines.

G. 4714. (Liasse.) — 11 cahiers, in-folio, comprenant 217 feuillets, papier.

1570-1580. — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Pierre Olyvet, Pierre Gohé, Guillaume Plantehoux, Robert Guenet, Remy Bourdon. — Robert Fourmentin, défauteur du chœur, 1re année de ses gages, 40 sous tournois. — Pour 12 basses messes pour Me Pierre Alatrayme, en son vivant tabellion à Rouen, le dernier de chaque mois, 36 sous ; — 2 hautes messes fondées par M. de Sandouville, le 4 novembre, le vendredi des 4 temps de l'Avent, à 23 sous pour chaque messe, 46 sous ; — 1 basse messe chaque semaine, au jour de dimanche, en tout 52 messes, à 3 sous, 7 livres 16 sous.

G. 4715. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 203 feuillets, papier.

1581-1590. — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Fouques Person, François Perier, Jehan Hermyer, Charles Beauval, Jacques Billières. — « Pour le convoy du *corpus Domini*, depuis l'autel jusques au thésor, le jour des Rames et du Saint-Sacrement, de la fondation de Pierre Agasse, 16 sous. — Pour une haute messe célébrée le jour des morts, *pro commemoratione fratrum nostrorum, de ordinatione collegii*, 28 sous. — Pour la fondation de la haute messe célébrée le jour des Rames, *de quinque plagis*, pour Me Hubert Le Couteux, comprins les 8 enfants de chœur, 38 sous. » — Mention d'assemblées en la chapelle du collège, à l'occasion de procès ; rente due par Guillaume Pepin, non reçue « pour ce que ledit Pepin estoit au Ponteaudemer, portant les armes, et estoit party de la ville de Rouen à l'instant du massacre des princes, et n'avoit laissé qu'un peu de meubles de bois, qui furent disputez entre MM. de l'Union et l'hôte de la maison, » 1590.

G. 4716. (Liasse.) — 10 comptes in-folio, comprenant 267 feuillets, papier.

1591-1600. — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Jacques Billières, Jean Gruchet, Nicolas Heudouyn, Fouques Person. — Mention de Robert Le Fèvre, médecin, propriétaire de la maison du Chardon, rue Beauvoisine ;— de noble homme Jacques Doublet, propriétaire, à cause de sa femme, veuve de défunt mons^r de Bures, d'une maison, avec jardin, rue Saint-Laurent, à l'enseigne de la Lévrière. — Pour 4 obits d'Armarie, célébrés le

4 novembre, l'onzième de janvier, 8 mai et 8 août, 64 sous, 1591.—Au chapitre des reprises, une somme de 10 livres, qu'on n'avait pu toucher « à cause que les sergents de la vicomté de Rouen ne pouvoient exécuter, et que le receveur n'avoit pu aller en la vicomté du Pontaudemer à cause des voleurs, » 1594. — Autres reprises à cause des troubles et de la *malice des temps*. — Poupart, du *Boullehard*, qui était obligé au paiement d'une rente envers le collège, est signalé comme insolvable et « si pauvre qu'il est appelé de tous ceux qui le congnoissoient Trouvé malheur, » 1592.

G. 4717. (Liasse.) — 7 registres in-folio, comprenant 203 feuillets.

1602-1610. — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Fouques Person, Louis Hertin. — Pour avoir fait faire 2 clefs au coffre de la chapelle, 8 sous. — « Planchebourg délivré par MM. de la Cour, faisant la visitation des prisonniers du bailliage, la vigile de Noël, à la charge toutefois de porter le chapeau vert, ou autrement d'être retrudé prisonnier jusques au plein paiement de la somme. —Pour un chapeau vert baillé audit Planchebourg, 28 sous. — Pour un voiage fait par Antoine Lefebvre, chapelain du collège, à Grigneuseville et Boullehart, pour savoir si ledit Planchebourg portoit ledit chapeau vert à la teste, par Picard, sergent, jouxte sa rellation, 10 sous. »

G. 4718. (Liasse.) — 9 registres, in-folio, comprenant 242 feuillets, papier.

1611-1620. — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Louis Hertin, Gilles de Roigny, Jean de Tournebuc. — Mention de noble homme Pierre Baulmer, receveur de la cour de Parlement ; — de la maison à l'enseigne du Cheval-Noir, près de la Croix-de-Pierre ; — du jeu de paume du Coquet, paroisse Saint-Godard, rue de la Harpe ; — du clos des Arbalétriers près de la rue Beauvoisine ; — de la maison à l'enseigne de la Grosse-Armée, même rue, 1616.

G. 4719. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 275 feuillets, papier.

1621-1630. — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Michel Yauvart, Antoine Le Febvre. — Mention de la maison à l'enseigne de la Cuillère-à-Pot, rue Vatier-Blondel ; — d'une autre à l'enseigne du Temps-Perdu, rue Malpalu ; — d'un autre à l'enseigne de la Fleur-de-Lys, rue Cauchoise, 1630. — Lefèvre, Cresté, Patrix, Aupoix, Jossé, Fleury, chapelains du collège d'Albane en 1629. — Mention de la chapelle du collège.

G. 4720. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio, comprenant 126 feuillets, papier.

1631-1640. — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Antoine Le Febvre, Michel d'Avranches. — « A Bouteilles, de noble homme M[e] Jacques de Croismare, sieur des Alleurs, à présent madame de Bauquemare, veuve de feu M[e] Jacques de Bauquemare, en son vivant président au Parlement, sur une pièce de terre, au terroir des Marestz, 5 s. 6 d. » — Mention de Jacques Le Vendenger, curé de Saint-Jacques sur Darnétal. — Pour 3 jours de plâtrier et d'un manœuvre, à Rouen, 7 livres 10 sous, en 1640.

G. 4721. (Liasse.) — 13 registres in-folio, comprenant 168 feuillets, papier.

1641-1656. — Comptes du receveur du collège d'Albane, Michel d'Avranches. — Travaux faits, en la maison du collège, par Noël d'Yvetot, maçon, 1647, 1648. — « Payé pour un canon, pour servir à dire les messes du collège, et pour la refaçon d'icelui, par l'advis des chapelains, 10 sous. — Pour la dépense faite le jour de Saint-Jacques, 8 livres. — Payé, pour l'audition de ce compte, aux chapelains assistants, 12 livres, 1650. »

G. 4722. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1563-1766. — Titres de propriété appartenant au collège d'Albane, en la paroisse de Bosc-le-Hard. — Contrat par lequel Nicolas Pigney se constitue, au profit des chapelains d'Albane, en 20 livres de rente hypothèque, moyennant un capital de 200 livres à lui payé comptant, 1574. — Décret des biens de Nicolas Pigney, 1603, 1604. — Vente par Nicolas et Jean Le Vieil, aux chapelains d'Albane, d'une ferme au hameau de la Rue Villaine, 1612. — Aveux rendus à noble homme Gilles Anzerey, sieur de Boisnormand, 1[er] avocat au Parlement, au droit de Marguerite Auber, sa femme, fille aînée de Guillaume Auber, sieur de Gouville et du Bois-Durant, 1605 ; — au même, alors président au Parlement, comme tuteur de Marthe Anzerey, sa fille, héritière de ladite Marguerite Auber, sa mère, 31 juillet 1619 ; — à Georges Langlois, sieur de Plainbosc, trésorier général de France, au droit de Marie Auber, sa femme, 1636 ; — à Anne de Monteclair, veuve de Georges de Motteville, 1[er] président en la Chambre des Comptes, 1698 ; — à Bruno-Emmanuel de Motteville comte de Motteville *alias* Claville, 1728. — Procès au sujet de ces biens ; baux.

[illegible]

[illegible] mars. — [illegible]

[illegible] — 1 registre, [illegible], comprenant [illegible]

[illegible] — Comptes [illegible] Bourdon. — [illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible]

[illegible]

G. 4723. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1519 (copie)-**1655.** — Titres de rentes hypothèques appartenant au collège d'Albane, depuis longtemps tombées en non valeur. — Lots et partages, entre Marie Le Gras et Guillaume Le Prévost, au nom de sa femme, de la succession de Pierre Roze ; mention d'un tènement rue du Petit-Ruissel, paroisse Saint-Maclou, 1519. — Publication de saisie en décret faite à l'église d'Ymare, à la requête des chapelains d'Albane, 1655.

G. 4724. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier (1 imprimé.)

1206 (copie)-**1768.** — « Déclaration que donnent maîtres Jean La Caille, Pierre Varin, Étienne Varembault, et Hippolyte Du Clos, prestres, chanoines des Quinze Marcs, » des rentes à eux appartenant, 1693. — Lettres de provision aux chapelles des Quinze Marcs. — Liste des provisions qui se trouvent dans les registres de l'archevêché. — Lettre à l'archevêque, au sujet des prébendes des Quinze Marcs, sans date ni signature. — Ordonnances du chapitre contre des petits prébendés, pour non résidence. — Copie de la fondation des 4 chanoines des Quinze Marcs, 1206. — Mémoire contre quelques chapelains, au sujet des aumusses..... Perchel, avocat (Imprimé).

G. 4725. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1678. — « Inventaire des lettres et escriptures consernant le bien et revenu du collège d'Albane, tant héritages, maisons, rentes foncières que hypotecques, conformément aux comptes rendus cy-devant, par devant MM. les intendants et chapellains dudit collège, suivant l'ordonnance de MM. du chapitre. »

G. 4726. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1245 (V. S.)-**1257.** — Fondation du collège d'Albane, par Pierre, évêque d'Albane, 1245 ; bulles de confirmation de ce collège, de ceux de Darnétal, du Saint-Esprit et des 8 petites prébendes, 1334, 1481 (copies collationnées). — Lettres de l'official de Rouen : « Vente faite par Pierre de Touberville et par *Haisia*, sa femme, aux chanoines de Rouen, achetant des deniers *venerabilis patris P.* (*Petri*), *domini Abbanensis*, *olim archiepiscopi Rothomagensis*, à l'usage de 10 clercs par lui fondés, de 20 sous de rente sur 2 tènements, *in vico de Coquerraumont*, mars 1245 (V. S.). — Vente aux mêmes, pour le même objet, par Guillaume le Pareour et *Aelicia*, sa femme, de 20 sous de rente, *in vico qui vocatur Aubevoie*, juin 1246; — par Jean *Pagani*, de 9 livres 11 sous de rente en la paroisse Saint-André, *in vico Fabrorum*, février 1247 ; — par Robert dit Le Villain, de la paroisse Saint-Vincent, et par Mathilde, sa femme, de 37 sous de rente, paroisse Saint-Patrice et Saint-Lô, août 1253; — par *Petronilla*, nièce de Mathilde Naquet, femme de Richard de l'Ile, anglais, de la paroisse de Saint-Jean d'Elbeuf, d'un tènement en la paroisse Saint-Maclou, octobre, même année ; — par Béatrice, du Mont-aux-Malades, Jean et Jeanne, ses enfants, de 3 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Vigor, uin 1257.

G. 4727. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; fragment de sceau.

1245-1774. — Titres de rentes appartenant au collège d'Albane sur des maisons sises à Rouen, rue des Champs, Coquereaumont, Massacre, Percière, derrière les murs de Saint-Ouen, paroisse Saint-Clément. — Lettres de l'official de Rouen : Roger Bonami, *Petronilla*, sa femme, de la paroisse Saint-Clément de Rouen, reconnaissent avoir vendu aux chanoines de Rouen, achetant des deniers *P.* (*Petri*), *domini Albanensis, olim archiepiscopi Rothomagensis*, à l'usage de 10 clercs par lui fondés en la cathédrale, pour 10 livres et demie de tournois, 20 sous de rente, *in quodam tenemento... in dicta parrochia sito, ut dicitur, inter terram que fuit Isabellis Trente-guerons, per versus Rothomagum, ex una parte, et terram que fuit Thome Blainvilein et aquam que vocatur Barbequene, ex altera, et abutat ad queminum quod est inter duos pontes per ante et ad Secanam per retro.....*, décembre 1245 ; fragment de sceau. — Autres lettres de l'official : Jean *Paganus*, de la paroisse de Bréauté, reconnaît avoir pris en fief et perpétuel héritage, des clercs d'Albane, pour 32 sous de rente, un tènement de maison en la paroisse Notre-Dame de la Ronde, 1291. — Autres lettres de l'official : Jean du Becquet et *Adia*, sa femme, reconnaissent avoir pris en fief et héritage, des clercs d'Albane, Guillaume Le Boucher, Nicolas d'Alihermont, Guillaume de la Chapelle, Robert du Bec, Guillaume de Puisieux, Robert Agathe, Jean Desprès, prêtres, et Gautier Le Daneys, diacre, un tènement rue de l'Arquet, paroisse Saint-Maclou, pour 25 sous de rente par an, même année. — Contrat passé devant Guillaume de Saint-Léonard, maire de Rouen, par lequel Raoul Le Candelier, prend en fief *a communitate clericorum Albanie in eclesia Rothomagensi*, un tènement sis en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, février

1301 (V. S.). — Ordonnance de François de Marcillac, seigneur de Gressinhac, 1er président au Parlement, 8 novembre 1532. — Mention de Jean Viel, maçon; et de Guillemette, sa femme, domiciliés sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1485; — de Cécile Minfant, veuve de Costentin de Bures, conseiller du Roi au Parlement, 1557.

G. 4728. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1247-1640. — Titres de rentes appartenant au collège d'Albane, en la ville de Rouen. — Lettres de l'official de Rouen : Vente par Jean Gonde, de la paroisse Saint-Godard, et par Mathilde, sa femme, aux chanoines de Rouen, achetant des deniers de P. (Pierre), évêque d'Albane, pour les clercs d'Albane, de 30 sous de rente, rue Berfrei, etc... février 1246 (V. S.). — Autres lettres de l'official de Rouen : Guillaume, recteur de l'église d'Hermanville, baille aux clercs d'Albane, en contreplège d'une rente vendue par son frère, Jean *de Calvomonte*, aux clercs d'Albane, 20 sous de rente au Petit-Couronne, 1298. — Lettres passées devant Michel Le Poulletier, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : Les prêtres et clercs du collège d'Albane avaient droit de percevoir 30 sous de rente sur un héritage sis en la paroisse Saint-Godard, près de l'hôtel de la Harpe, entre les rues Saint-Godard et Beffroy, lequel héritage fut à monsr de Boessay, chevalier, et à sa femme,... au droit d'elle. « A l'occasion de la guerre et du temps du siège de la ville de Rouen, cet héritage avait été tout décheu et dégasté, tellement que de présent n'est mais que une wyde place, sans édiffices. » Guillaume de Rouves, pour lors propriétaire de ce terrain, s'engage à payer pour l'avenir une rente de 20 sous au lieu de 30 sous, et les clercs d'Albane promettent de s'en contenter, 26 janvier 1431 (V. S.). Ce terrain avait été acheté, par ledit de Rouves, de Guillaume Maquerel, chevalier, et de madame Isabel de Boessay, sa femme.

G. 4729. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1453-1787. — Titres de rentes et de propriétés, appartenant au collège d'Albane, sis à Bouteilles, Carville, Couronne, Saint-Gilles de Répainville, Saint-Thomas-la-Chaussée et Sotteville. — Baux de maisons et fermages. — Lettres de Jacques De la Tour, vicomte d'Arques : Remise faite par les chapelains du collège d'Albane, ayant alors pour bailli Girard de la Barre, sur une rente d'un muid de sel qui leur était due par Adam Henry, de la paroisse de Bouteilles, et par Laurence, sa femme, sur une saline et *bordel* à Bouteilles, près du fossé faisant la séparation des salines de Bouteilles et de celles d'Epinay, et près aussi de la Dieppete. Adam Henry n'aura plus à payer que 8 boisseaux de sel *delié*, eu égard « à la ruyne, inutilité et décadence en quoy étoit ladite saline et bordel, » 10 mai 1453; présents messire Regnault Orel, prêtre, doyen d'Euvermeu, et messire Georges de Larris, prêtre. —Arrêt de la Cour des Aides, au sujet de cette rente, 1511. — Certificat donné par Louis de Bures, écuyer, sieur d'Espaneville, grènetier du magasin à sel établi par le Roi à Dieppe, et par maître Jean Véron, commis de monsieur le contrôleur audit magasin, attestant qu'il avait été permis aux chapelains du collège d'Albane de prendre 8 boisseaux de sel sur les héritages qui furent Guillaume Henry, de Bouteilles, pour lors représenté par les héritiers de défunt noble homme Jean Ango, en son vivant, sieur de la Rivière, 22 août 1554. — Mention, 18 mai 1556, du décret des héritages qui furent audit Jean Ango, en son vivant vicomte et capitaine de Dieppe. — Constitution par Nicolas Le Brumen, sieur du Boscflamel, de 21 livres 8 sous 6 deniers de rente au denier 26, au profit du collège d'Albane, 1669. — Révalidation par Pierre-Marin Vatier, curé de Sotteville lès-Rouen, d'une rente de 10 sous, 1787.

G. 4730. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1245-1771. — *Ordinaciones facte per dominum Petrum, pro tunc episcopum cardinalem Albanensem*, Lyon, fête de saint Laurent 1245 (copie de 1654). — Articles des mêmes ordonnances, suivis de notes sur les points douteux. — Quelques pièces de comptabilité concernant le collège d'Albane. — Actes constatant la juridiction du chapitre sur les chapelains du même collège. — Procès entre le chapitre et Jean Hesnouin, prêtre, chapelain du collège d'Albane, appelant comme d'abus d'une ordonnance du chapitre, du 19 août 1672, laquelle ordonnance avait fixé le nombre des chapelains des 3 collèges à 23, et avait renvoyé tous ceux qui n'avaient pu satisfaire à la récitation par cœur de l'office, 1672. — Prébende du collège d'Albane conférée, par le vicaire général du cardinal d'Estouteville, à Jean Dubignon, sous-diacre, 1463. — Titres de rentes; — procès auxquels elles donnent lieu. — Mention de Jean Toustain, sieur de Pallensemare et de Beaumont, conseiller du Roi, lieutenant-général particulier du bailli de Caux au siège de Cany, 1662; — de Françoise Eustace, dame de Fesques, veuve de Charles Le Vasseur, conseiller au siège présidial de Rouen, 1588.

G. 4731. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier, relié en parchemin.

1678. — « Inventaire des lettres et escriptures consernant le bien et reveau du collège de Darnestal, tant héritages, maisons, rentes fontières, hypotecques, conformément aux comptes rendus cy-devant par devant MM. les intendants et chappellains dudit collège, suivant l'ordonnance de messieurs du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen. »

G. 4732. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1468-1469. — « Compte de Jehan Ou, presbtre, recepveur du collège de Darnestal, fondé en l'église Notre-Dame de Rouen pour l'an commenchant à la Saint-Michel 1468, le terme exclut, et finissant à ladicte feste l'an révolut et le terme inclut. — Sur l'ostel Colin Le Sergent, assis en la paroisse Notre-Dame de la Ronde, d'un bout au Lyon d'or, d'aultre bout au pavement, d'un costé Michel Le Barrier, d'aultre costé Jehan Auber, 22 sous 6 deniers... Pour la chappe nommée *perférée*, de Romain Porel, a esté paié aux chappellains 4 sous. — Pour osier à lier la vigne du collège et pour lier la haie du gardin, 15 deniers; pour tailler ladicte vigne, 22 deniers... Pour 3 fourches qui soutiennent la tonnelle estant sur le prail du gardin, 15 deniers. —Pour avoir fait porter une belenée de nectieures, 7 deniers. — Pour avoir fait relier le baril qui sert à garder l'eaue pour enrouser le gardin, 12 deniers. »

G. 4733. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier, non relié.

1469-1470. — « Compte de Jehan Ou, presbtre, receveur du collège de Darnestal, fondé en l'église de Notre-Dame de Rouen, pour l'an commenchant à la Saint-Michel 1469, le terme exclut, et finissant à ladicte feste l'an révolut, le terme inclut. — Sur l'ostel qui fut Michel Durant, où souloit estre la Chambre des Comptes, en la paroisse Saint-Cande-le-Jeune, 12 sous tournois. — Pour un clavel de l'estude, 11 deniers.—Pour avoir porté en Seine 4 belenées des nettieures, 2 sous 6 deniers.—Pour 2 journées de 2 gardiniers qui labourent, ordonnèrent le gardin et lièrent la vigne et rapparent la haie, à 3 sous 9 deniers pour jour, 15 sous. — Pour un quarteron de long fichis, trois faiz de latis, un sommier de 23 piez ou environ qui traverse la tonnelle et une fourche à servir à ladite tonnelle, 7 sous 6 deniers. — Pour deux cens et demi de tourbe assise soubz ladite tonnelle, 10 sous. »

G. 4734. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1300-1549.—Fondation de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, en faveur des 16 clercs des matines du chœur de Rouen, dits plus tard les clercs du collège d'Albane, jour de Pâques 1300 (2 copies collationnées, l'une de 1538, l'autre de 1544.) — Ordonnance de Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, portant réduction à 14 du nombre des 16 chapelains de Darnétal et augmentation de deux enfants de chœur, dits *pueri alteris*, qui jusque-là n'étaient que 4 « *Consideramus quod olim, per predecessores nostros Rothomagenses archiepiscopos, octo clerici quorum cuilibet cotidie de redditibus ad mensam archiepiscopalem spectantibus octo denarii, pro ipsorum victu, per manus thesaurarii seu receptoris reddituum ad dictam mensam spectantium et per decanum et capitulum tunc existentes, octo alii clerici, quibus qualibet die de redditibus ad bursam communem capituli spectantibus tanta summa, per manus distributoris, ministrare consueverit, qui clerici simul commorantur et communiter ac vulgariter sexdecim clerici de Danestallo nuncupantur, de quibus octo ad collationem dignitatis archiepiscopalis et octo ad collationem decani et capituli dignoscuntur pertinere, ordinamus et statuimus, quousque redditus pro dictis duobus pueris sustinendis nobis largitione principum aut erogatione fidelium seu alias accrescant, quod denarii unius octo clericorum de Danestallo, quos nos archiepiscopus conferre ac, ut prefertur, solvere, et similiter denarii unius octo clericorum de Danestallo, quos nos decanus et capitulum conferre et, ut prefertur, solvere consuevimus, ad usum et sustentacionem duorum puerorum altaris, supra dicto quaternario nunero adjungendorum, applicentur et approprientur. Sic erunt de cetero in nostra ecclesia* 6 *pueri altaris et* 14 *clerici de Danestallo*, 29 décembre 1463. (Copies délivrées par les notaires apostoliques Guillaume Gautier, 1413, Robert *Nigelli*, 1420.)—Fondation de maître Guillaume des Essarts, chanoine de Rouen : don de 6 livres et demie de rente *clericis de Albania, de Danestallo et quatuor pueris altaris*, mardi après les Rameaux, 1331. — Acte du chapitre, par lequel, au moyen de la donation faite d'une somme de 500 livres tournois par les exécuteurs testamentaires de Jean Geffroy (chanoine de Rouen, curé de Saint-Laurent de Rouen, originaire de la paroisse de Saint-Éloi de Noyon) aux clercs ou chapelains du collège de Darnétal, ceux-ci s'obligent à dire, pour le repos de l'âme dudit Geffroy, dans la chapelle de Saint-Éloi, au côté gauche de la nef, 3 messes basses entre matines et primes, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine et une

haute messe de *requiem* à notes, le lendemain de la fête sainte Madeleine, avec la collecte *Inclina, Domine, aurem tuam,* 10 avril après Pâques 1467.—Fondations de messire Eustache Framery, l'un des chapelains du collège de Darnétal, 2 septembre 1497 ; — de Guillaume Andelin, curé d'Amfreville, tabellion du chapitre de Rouen, 1506 ; — de Guillaume Cappel, chanoine, 1510 ; — de Pierre Andelin, curé d'Auzouville-sur-Ry, 1511 ; — de Catherine De la Chesnaye, veuve de défunt Richard Baillyvet, 1517 ; — de Jeanne Rousée, damoiselle d'Imfreville, 1519 ; — de Jehan Ou, chapelain du collège des Clémentins, curé du Mesnil-Théribus ; messe à célébrer en la chapelle Saint-Éloi, septembre 1519 ; — de Guillaume Le Parmentier, chanoine de Rouen, neveu de maître Guillaume de Sandouville, chanoine (messes à dire en la chapelle Saint-Sever près des fonts, où avait été inhumé ledit de Sandouville), 1533 ; — de Jean De Lestre, chanoine, ayant pour neveu Louis De Lestre, curé d'Éragny, 1549.

G. 4735. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1470-1763. — Titres de propriété de rentes appartenant au collège de Darnétal. — Vente par Mathelin Lamy et par Robine, sa femme, du Boisguillaume, à Jeh. Ducrotay, maître ès-arts, prêtre bénéficié en la cathédrale, de 22 sous 6 deniers de rente sise à Rouen, 22 janvier 1470 (V. S.). — Vente par Guillaume Le Couteulx, drapier d'Elbeuf, au collège de Darnétal, de 20 sous de rente « à convertir à l'entrètenement de la chappe servant par les féries au cueur d'icelle église, » pour 10 livres tournois, 25 janvier 1492 (V. S.) — Autre vente par Robinet Centsouls, de la même ville, aux mêmes, d'une rente égale, pour le même prix, 1498. — Déclaration de rentes foncières appartenant aux chapelains de Darnétal. — Titres de propriété de biens sis à Romilly. — Vente par Jean Vastel, avocat en la Cour de Rouen, de 32 livres de rente foncière à Romilly, 4 août 1616.

G. 4736. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1474-1765.—Lettres-royaux obtenues par Jean Broquet, chapelain du collège de Darnétal, pour être maintenu en possession de percevoir sa part et portion des deniers dudit collège, nonobstant l'opposition du chapitre, 1543. — Ordonnance du chapitre pour assujettir les chapelains du collège de Darnétal à assister à l'heure de sexte, sans qu'ils en puissent être excusés sous prétexte des 2 heures d'absence qu'ils prennent chacun jour, 1621. — Extraits des registres capitulaires, revêtus du cachet du chapitre et de la signature de son secrétaire : actes constatant l'installation de chapelains aux places des collèges d'Albane et de Darnétal. — Cette cérémonie se faisait par l'installation des titulaires dans les basses formes ou stalles du chœur, et dans le fait de les conduire à la chapelle des collèges et à celle de la Commune dont il touchaient la porte et la grille de fer ; un chanoine présidait à la cérémonie. — Plusieurs sont nommés, après avoir chanté dans le chœur, et avoir fait preuve de leur talent comme chantres. — Les nominations sont faites à charge aux chapelains de réciter de mémoire tout le psautier et l'office qui se chantait en l'église cathédrale, dans les temps marqués, sous les peines portées par les règlements. — Transaction faite entre Michel Paon, serrurier, et les chapelains de Darnétal, au sujet d'une cloison de leur hôtel, 1474. — Ordonnance de MM. du chapitre, rendue sur la requête des chapelains de Darnétal et sur le rapport des commissaires, par laquelle est ordonné qu'à l'avenir la petite maison de fond en comble, sise dans l'enclave du collège, sera mise en tour pour être optée comme les autres dudit collège, et que les 2 petites chambres, cave et *seulle* seront réunies pour toujours aux boutiques sur la rue, pour être louées au profit du collège, 1635.

G. 4737. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 220 feuillets, papier.

1493-1556. — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Jehan Catherine, 1493 ; — Raoul du Val, 1535, 1536, 1537, 1542, 1543, 1544 ; — Regnaud Broquet, 1547 ; — Jean Le Chandelier, 1555-1556. « Donné à Jehan Légier, de Reuville en Caux, la somme de 4 livres tournois, affin que doresnavant il paie bien deuement ses arrérages, et aussy que on luy avoit jà pieçà promis luy donner l'année, que les Bourguignons furent au païs de Caux desrainement, » 1493-1494. — « Recepte pour la fondation de Thomas De la Chesnoie, en son vivant, marchant et bourgoys de Rouen, lequel a donné la somme de 1,000 livres tournois avec plusieurs ournemens d'eglise, comme callisse, chasubles et autres choses, pour dire et célébrer une basse messe par chacun jour de l'an à perpétuité. »—Mise « pour la cappe que l'en faict *per ferias*, » 1535-1536. — Dans le chapitre des frais de procès, 18 deniers pour les chapeaux de Saint-Martin ; 4 livres 10 sous pour un voyage fait à Bolbec de 2 hommes et chevaux, 1542-1543. — Dans un chapitre d'autres frais de [illegible] 16 deniers « pour les bryvières d[illegible]
6 deniers à Ca[illegible]
1544. — [illegible]
Nicole [illegible]

la matière d'entre noble homme Pierre de Brenouville, sieur de Raffetot, et faict l'appointement et quictances, 16 sous 6 deniers. — Le 26 mars, pour la façon du jardin, pour 2 journées d'hommes, 6 sous ; pour leurs despens, 4 sous ; en graines, 18 deniers ; en clous, 6 deniers ; en ozier, 4 deniers ; pour faiz d'espines, 4 sous, 14 sous 4 deniers. — Le 25e de juillet 1545, a esté délivré cinq gallons de vin et 1 pain de chappitre à maistre Jehan Vasse, lieutenant des assises, par le commandement de maistre Regnault Brocquet, 7 sous 4 deniers. — A Cadyot, avocat, pour savoir sy nous debvyons bailler cauxion, 20 deniers. — A Matonville, advocat au Neufchatel, 1 pot de vin, à cette fin qui fût pour nous à notre matière, 3 sous. — Pour 3 pots de vin de Beaune, 2 grands pains de chappitre, et pour le porteur, présentez au lieutenant du bailly de Bollebec, par le commandement des chapelains, 23e jour de juin 1548.— Item, envoyé cieulx Aubert, procureur en parlement, par le commandement des chapellains, le 24e dudit moys, 2 grands pains de chappitre et 2 pots de vin de Beaulne, 7 sous. — Pour les chappeaulx de roze de la Saint-Martin, 3 sous. — Pour l'assistance des advocatz, 8 sous. — A l'advocat qui plaida la matière, 2 sous. — Aux clercs, pour leur vin de la Saint-Martin, 2 sous. — A Cadyot, pour avoir plaidé, 20 deniers. — A Poullain, pour avoir plaidé, 2 sous 6 deniers. — A Courant, pour avoir plaidé, 2 sous, 1557. »

G. 4738. (Liasse.) — 5 registres in-folio, comprenant 254 feuillets, papier.

1561-1567. — Compte des receveurs du collège de Darnétal. Jacques Noël, Marin Beurryot. — « Des héritiers de défunt Me Loys Picard, chevalier, sur une maison assisse à Saint-Cande-le-Jeune, de présent appartenant à M. de Carrouges, 12 sous tournois. — Pour les touffeaux de la Saint-Martin d'été, 2 sous 6 deniers, 1560-1561. — A 2 machons, pour avoir rompu une muche en la maison du sieur Vigor, là où estoient les calices du collège, 12 sous tournois. — A Jacques Tourmente, pour avoir dressé ung autel à la chapelle du collège, 12 sous tournois. — En havet et en pavée, le jour du Saint-Sacrement, pour tendre devant le collège, 2 sous 6 deniers ; le jour des octaves, en feuillye et en pavée, 12 deniers. — Pour ung chandelier de cuivre à mettre à l'église, 4 sous. — Pour ung myssal, 12 sous. — A Guillaume Davareul, hucher, pour avoir fait ung marchepied de boys contre l'autel de la chapelle dudit collège, que aussy pour avoir refaict les 2 coffres d'icelle, 36 sous tournois. — Pour 2 pouchettes à mettre les calices, 3 sous tournois. — Le 24 septembre, à Jacques Tourmente, pour dresser ung autel à la chapelle là où l'on dit la messe De la Chesnaye, 6 sous tournois. — Pour la façon de 4 chandeliers de fer à mettre aux chapelles où l'on dict les messes du collège, 12 sous tournois. — Au maistre de la Cloche d'argent, pour acquitter un pot d'estain que la compagnie du capitaine Guerould avoit prins chez Me Raoullin Le Sage, en deffaulte d'avoir esté au guet, pour ce payé ung teston de 12 sous tournois. — Payé à Christophe Maucorps, pour avoir esté au guet, suivant le commandement des chapelains, 7 sous 6 deniers. — Au serrurier, pour avoir faict une viz et une serpentine à ung canon de harquebuze, que Me Pierre avoit baillé au collège, 28 sous 4 deniers. — Audit Maucorps, pour avoir esté au guet le jour et la nuit, 7 sous 6 deniers. — A monsr De la Haye, pour 1 flesque et un petit couleuvrin de corne, 7 sous 6 deniers. — Pour ung morion, 65 sous. — Pour de la pouldre à canon et de la mesche pour aller au guet, 4 sous. — Pour ung rascleur avec une bacquette pour mettre à ladite harquebuse, 3 sous 6 deniers. — Le dymenche de Pasques fleuryes, quant les huguenotz feirent une allarme à la ville, pour avoir esté au guet devant l'église N. D. — Pour aller visiter les huguenots...— Payé, en la *cloche criminelle*, pour avoir donné le vin de 4 heures au capitaine Guerould, notre capitaine, 15 sous. — Pour ung corselet, fourni de bourguignote, 16 livres 5 sous. » — On va au devant de M. de Brissac et de M. de Bourdillon. — On dresse une déclaration des pertes « advenues au collège par le fait des huguenots, » 1563, — Pour une clochette à mettre à la chapelle, 6 sous.—Pour avoir fait 2 potences de fer pour la pendre, 6 sous. — Pour avoir fait bénir l'autel de l'ancienne chappelle Saint-Romain, pour dire la messe De la Chesnaye, 15 sous, » 1566.

G. 4739. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 278 feuillets, papier.

1570-1600. — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Jacques Noël, Marin Beurriot, Georges Ladorne, Robert Torchy, Pierre Gohé, André Daniel, Étienne Vif, Guillaume Le Pley. — « Le jour Saint-Martin d'esté, pour avoir eu des touffeaux, des cacquelins (*sic*) à la haute messe dite en la chapelle du collège, 12 sous 6 deniers. — Pour avoir faict reffaire le coffre de la chapelle de Geuffroy, 2 sous 6 deniers, » 1570. — « Pour une basse messe célébrée par chacun jour de l'an, à perpétuité, en la nouvelle chapelle Saint-Romain (fondation de Bretel), 61 livres 2 sous. — Le jour de Saint-Sacrement, pour avoir achatté de la feullie pour mettre devant le collège, en défaulte de tapisserie, 6 sous 6 deniers. » — Jardinage, 7 sous 6 deniers par jour. — Ficelle pour attacher le noyer du jardin. — « Le jour Saint-Martin, au tendeur, pour avoir tendu la

tapisserie du collège, pour les touffeaux, havets, herbes à semer, 15 sous. — Pour avoir racoutré un banc à la chapelle du collègé, 20 sous. » — Serrure mise au coffre de la chapelle du collège, 16 sous. — Journée de plâtrier, 12 sous, 1573. — « Pour avoir du havet et un faiz de boullot, pour tendre devant le collège, le jour et octave du Saint-Sacrement, 5 sous », 1577. — « A M. Billon, pour une voirrière neuve qu'il a faict mettre en sa chambre, au lieu d'un chassis de papier, 16 sous, » 1587. — « Pour les craquelins et touffeaux distribués à la messe haute du jour et feste Saint-Martin, 18 sous, » 1598. — « A un pauvre homme, pour avoir rompu la nège et le verglas, par le commandement du sergent du cartier, » 1600.

G. 4740. (Liasse.) — 12 cahiers comprenant 208 feuillets, papier.

1600-1620. — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Guillaume Le Pley, Martin Le Vif. — « A Georges Roussel, chasublier, pour avoir racoustré ung chasuble de trippe de velours rouge et ung contre-autel de satin, ung corporalier et aultres ornements, 7 livres. — Pour 1 calice d'argent, pesant 1 marc 2 onces, 40 sous. » — 1 millier et deux cents et demi de tuile, 10 livres 10 sous. — 13 journées et demi d'ouvrier, à 16 sous; 9 journées et demie de manœuvre, à 9 sous pour jour, 1618. — « A Philippe Goust, vitrier, pour avoir fourny le voirre de 4 chassis en carré, le tout contenant 32 pieds et demy, 100 sous, » 1620.

G. 4741. (Liasse.) — 11 registres in-folio, comprenant 212 feuillets, papier.

1620-1632. — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Michel Yauvart, Jehan Le Cordier, Antoine d'Argillière, Jacques Le Danoys. — « Payé à Marin Feconde, ordurier, pour avoir nettoyé les ordures du collège, 4 livres, » 1621. — Payé aux serviteurs de l'église « pour leur manuel, assavoir pour le garde angelot, 37 sols 4 deniers; au garde de la chapelle Notre-Dame, 29 sols 6 deniers; pour le tabellion, 29 sols, et pour le coûtre, 9 sols 9 deniers. — Payé à noble et discrète personne maître Jean Sequart, presbtre, chanoine en ladite église, commis des autres chanoines boursier des enfants de chœur, pour le manuel des haultes messes et obits, auxquels doibvent prendre lesdicts enfans de chœur, jouxte les fondations, présens en chappitre, à la réquisition et demande dudit sieur Sequart, au nom desdits enfants, pour la conservation de leur droit, 8 livres 4 sous 6 deniers, » 1623. — « Pour avoir faict racoutrer un banc estant dans l'esglise, 25 sous. — Pour l'avocat Barbe, d'avoir plaidé, 3 sous. »

G. 4742. (Liasse.) — 14 cahiers comprenant 200 feuillets, papier.

1632-1656. — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Jacques Le Danois, Jean Le Cordier, Jean Le Vigneyr, Charles Duval. — « A maître Guillaume Le Vieil, maître vitrier à Rouen, 20 sous, 1640. — A Jehan Le Bourg, chapelain du collège, 10 sous, pour un terme de ses gages pour avoir paré l'autel de la chapelle du collège, » 1648. — Mention d'Antoine Mareste, avocat général du Roi à la Cour des Aides, 1651. — « Aux chapelains, pour despence qui a esté faicte le jour de la Translation saint Martin, patron du collège, 20 livres.

G. 4743. (Cahier.) — In-folio, 12 pièces, papier.

Fin du XVIIIe siècle. — Inventaire particulier des titres, pièces et écritures concernant les biens et revenus du collège du Pape, ci-devant dit des Clémentins.

G. 4744. (Charte.) — 0m40c de hauteur sur 0m41c de largeur.

1344. — Acte par lequel le chapitre de Rouen reconnaît avoir reçu de Hugues *de Castanea*, chanoine de Bourges, au nom du pape, 2,400 livres pour l'achat des rentes devant servir à la dotation du collège des Clémentins, 24 février 1343 (V. S.). Fait en chapitre, en présence de Guillaume Blancpain, avocat de l'officialité de Rouen. — Marques et souscriptions des notaires apostoliques, Lambert *de Quevrone* et Eustache Des Champs.

G. 4745. (Bulle.) — 0m,65c de hauteur sur 0,m88c de largeur, sceau.

1350. — Fondation du collège des Clémentins à Rouen par le pape Clément VI (Pierre Roger), précédemment archevêque de Rouen. Ladite fondation faite pour 16 clercs ou chapelains, dont 12 prêtres, 2 diacres et 2 sous-diacres; 6 des prêtres doivent dire ou faire dire à perpétuité chacun une basse messe pendant une semaine, et les 6 autres la semaine suivante; plus ledit collège tenu à une haute messe votive, chaque semaine, pendant la vie du fondateur, à une haute messe des défunts, après sa mort. Pour être admis au nombre des chapelains, obligation de se mettre en état, dans un délai de 2 ans, de réciter de mémoire le psautier, l'antiphonaire, faute de quoi les chapelains pourront être privés de leur place; obligation de vivre en commun dans une maison qui sera à cet usage. — Nomination aux places, attribuée à Jean de Nonancourt, archi-

diacre du Vexin français, Avignon, 8 des calendes de juin, an VIII du pontificat.

G. 4746. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1340-1461. — Copies de la bulle de fondation des Clémentins. — Acte passé en chapitre, en présence de Robert Guerould, notaire apostolique, par laquelle les chanoines disposent d'une somme de 1,000 écus, donnée par le cardinal d'Estouteville, en faveur des Clémentins et en vue de l'augmentation du service divin. Ces chapelains prennent l'engagement d'acquitter un certain nombre de messes pour le cardinal ; dernier janvier (V. S.). A la 1re ligne de la pièce, 4 lettres ornées, U. S. C. L. Marque et souscription du notaire.

G. 4747. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

1400-1732. — Contrats de fondation en faveur du collège des Clémentins : de François Autin, chapelain, 31 décembre 1629 ; — de Lanfranc Bigot, chanoine, 29 janvier 1613 ; — de Barthélemy Brice, chanoine, 21 novembre 1653 ; — de Nicolas Brice, chanoine, 4 juillet 1625, 31 mai 1627 ; — pour Pierre de Cherville, chantre, 17 mars 1402 ; — de Pierre De la Place, conseiller au Parlement, 29 avril 1575 ; — de Jeanne Duval, 24 juillet 1576 ; — de Gaspard Duclos, chapelain, 30 mars 1626 ; — du cardinal d'Estouteville, 31 janvier 1460 ; — pour Jean Hacquet, chanoine, 14 mars 1722 ; — de Jean Havart, prêtre (20 sous de rente pour chanter l'*istoire* propre de sainte Katherine, 24 décembre 1400 ; — de Jean Hermier, chapelain en l'hôpital du Roi et l'un des chapelains du collège du Pape, 23 janvier 1612 ; — de Guillaume Hubert, chapelain, 26 mai 1624 ; — de Guillaume Lengellé, chanoine (pour une messe en l'honneur des plaies de N. S., le jour des Rameaux, au retour de la procession qui se fait à Saint-Godard), 1570 ; — de Jacques Lefebvre, chanoine, 15 septembre 1587 ; — de Guillaume Le Logeois, 21 février 1631 ; — de Marin Le Pigny, docteur en médecine, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, archidiacre du Grand-Caux, vicaire général du cardinal de Bourbon, 6 décembre 1602 ; — de Jean Lherminier, 26 septembre 1651 ; — de Fouques Person, 13 juin 1607 ; — de Robert Torchy, chapelain, 1613 ; — pour les Innocents d'Andely (Jacques Turgis, Robert Tallebot, Charles Le Brasseur), 25 juillet 1631. Fragment du sceau du chapitre de Rouen.

G. 4748. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1365-1736. — Lettres d'amortissement accordées aux Clémentins par Charles V, Paris, septembre 1376 ; sceau royal. — Copies de lettres d'amortissement. — Sentence de mainlevée, rendue le 8 août 1365, en faveur des Clémentins, par Symon de Baigneux, vicomte de Rouen, et par Jehan Le Breton, procureur du Roi au bailliage de Rouen, l'un et l'autre commissaires de par le Roi sur le fait des finances des acquêts faits depuis 40 ans par les gens d'église et non nobles aux bailliages de Rouen et de Caux. — Mémoires, lettres à l'Intendant au sujet de poursuites du fermier du Domaine, 1729, 1733, 1736. — Ordonnances de MM. de Gasville et de M. de la Bourdonnaye, Intendants.

G. 4749. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1350-(copie)-1758. — Déclarations données au Roi, par les chapelains Clémentins, de leurs fiefs de Boisguillaume, Barentin, Beaumont-le-Hareng, 4 mars 1539, 16 mai 1551. — Déclaration du revenu temporel du collège des Clémentins, dans laquelle est mentionné le fief de Boisguillaume, y compris les 48 arpents de bois exempts du droit de tiers et danger, 14 juin 1673. — Arrêt de la Cour des Comptes de Rouen, qui donne acte aux Clémentins de la déclaration par eux donnée de leurs revenus temporels, et leur en accorde dernière mainlevée, à charge de faire et continuer, à la recette du Domaine, 20 sous 6 deniers de rente pour l'aliénation du droit de tiers et danger, 28 juin 1673. — Sentence du bailliage de Rouen, qui ordonne que les lettres patentes du serment de fidélité prêté au Roi par les Clémentins, la déclaration de leurs revenus temporels et l'arrêt de dernière mainlevée par eux obtenu en la Chambre des Comptes, seront registrés ès registres du greffe du bailliage, et, en outre, leur accorde acte de la lecture et publication faites, audience séante, des pièces ci-dessus, 20 décembre 1673. — Arrêt de la Chambre des Comptes qui dispense les Clémentins de donner nouvelle déclaration de leurs biens, vu qu'il n'y avait point eu de changement depuis 1673, 4 août 1698. — Déclaration donnée par les chapelains Clémentins, d'Albane et de Darnétal, 14 mars 1718. — Arrêt de mainlevée, 2 septembre 1718. — Cahier de recette. — Registre concernant les affaires de Mrs les Clémentins, 1741. — Procurations données par les Clémentins pour la gestion de leurs biens. — Pièces relatives aux droits d'amortissement et de committimus. — Copie de la bulle de 1350.

G. 4750. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

Vers 1435-1655. — Remontrances faites au chapitre par les chapelains du collège des Clémentins, au sujet de l'administration de leurs revenus et de leur assistance aux offices : « *Coram vobis venerabilibus, circumspectis ac doctissimis viris dominis decano et capitulo ecclesie Rothomagensis humiliter dicunt et exponunt devoti oratores et cappellani vestri assidui de collegio Clementinorum in ecclesia Rothomagensi fundato, per modum supplicationis et sub benigna dominatione, correctione et supportatione vestris, que sequuntur.* » · Réponses du chapitre : « Beaus amis, vous sçavés comme, à l'instance et pourchas de vostre collège, vostre nouveau ballif et le desrenier recheu en vostre hostel a presenté une supplicacion à mes seigneurs au nom de vostre collège... Or chà, venons à vous respondre... Se vos revenues ne sont si bones comment ilz souloient estre, vous povez penser que aussy ne sont celles de chapitre, et que encor celles de chapitre le sont plus que les vostres, nonobstant que ilz sunt courchiés que les vostres ne sunt meillieures. Mais, se Dieu plaist, les choses amenderont, et fault que vous et nous ayons bone pacience, et que prenons en gré ce que nous povons avoir, en espérance que les choses amenderont. Et quant à mess^rs^, vous les trouverez tousjours en bonne intention et ferme propos de vous complaire et de entendre au bien et l'utilité de vostre hostel, tant en général comme en particulier, et tellement que vous en debvrés estre contens, » vers 1435. — Transaction entre le chapitre et les chapelains au sujet des fondations, aumônes, legs, donations, 16 décembre 1545. — Requête présentée par les chapelains du collège des Clémentins « à noz très honorez seigneurs mess^rs^ du chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen. » Ils demandent que les 2 messes quotidiennes du Roi (Charles le Quint), pour chacune desquelles ils n'avaient que 2 sous 6 deniers, lorsque pour les faire célébrer par aucun prêtre ou chapelain, à leur défaut, il leur fallait payer 4 sous, pour le moins, soient mises et réduites à une seulement, « chose qui a esté facilement permise par le Roy à présent, tant à la ville de Paris que aultres lieux, mesme en ceste ville de Rouen, par l'advis et oppinion des thésauriers, marguilliers et parrochiens de chacune paroisse, considérantz la charté des vivres et accoustrementz qui est pour ce jourd'huy, et que ung paouvre presbtre ne pourroit vivre et s'entretenir d'une fondation, s'il l'avoyt en quelque église. Ce que faisant, mess^rs^, obligerez les suppliantz à jamais de prier Dieu pour la manutention de voz nobles seigneuries, » vers 1580. — Sentence de l'officialité qui ordonne qu'information sera faite au sujet du scandale arrivé à une inhumation, occasionné par l'entreprise de quelques ecclésiastiques sur les droits des Clémentins, 20 octobre 1638. — Autre sentence de l'officialité, qui maintient les Clémentins dans la préséance sur tous autres ecclésiastiques aux inhumations où ils seront appelés, à l'exception cependant des chapiers et des vicaires, 30 mars 1639. — Autre sentence de l'officialité pour le même objet, 5 octobre 1652. — Arrêt du Parlement qui confirme cette dernière sentence, et servant de règlement pour le pas et la préséance aux inhumations, 22 décembre 1654. — Extrait d'une délibération du chapitre, qui fait défense aux Clémentins de passer aucun bail ni faire aucun marché, des biens et terres appartenant à leur collège, sans y appeler MM. les intendants, 8 novembre 1655.

G. 4751. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 36 pièces, papier, 8 plans.

1379-1789. — Titres de propriété de maisons et de rentes appartenant au collège des Clémentins en la ville de Rouen. — Sentence rendue aux plaids d'héritage de la ville de Rouen, tenus par le lieutenant général du vicomte, qui condamne Jean Crasbouel à payer, à Guillaume Alorge, 20 sous de rente, dues à ce dernier sur une maison rue Grand-Pont ; ledit Guillaume fils de feu Robert Alorge et d'Alips, 1430, — Fieffe faite à Pierre Fourmentin, brasseur, par Jean Desloges, avocat et conseiller en cour laye, d'une maison, rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent, 15 février 1457. — Vente par ledit Desloges au chapitre, pour le collège des Clémentins, de 10 livres de rente sur ladite maison, moyennant 100 écus d'or, « laquelle somme les chanoines disoient estre venue des deniers de la fondation de la messe fondée en l'église cathédrale par feu prince de noble mémoire mons^r^ Jehan, en son vivant, duc de Bethfort, » 12 mars 1458. — Vente de rentes par les conseillers échevins de Rouen, sur les revenus de la ville; — sur les traites domaniales, 1585. — Vente par Jean De Bauquemare, bourgeois, marchand, demeurant paroisse Saint-Cande-le-Vieux, et par Jacqueline Maze, sa femme, à Lucas Boullays, d'un grand tènement de maison, rue aux Oues, à l'enseigne *du Barbeau*, borné par la maison qui fut au sieur d'Estelan, de présent à noble homme André de Sallamanque, par Pierre de Gruchet, sieur de Limare, et par la maison de l'hôpital Saint-Martin, par derrière par la rue du Fardeau, 12 octobre 1590. — Vente par Alexandre de Bonshons, écuyer, sieur de Conronne et de Criqueville, fils et seul héritier de feu messire Robert de Bonshons, chevalier, conseiller du Roi en ses

Conseils d'État et président en sa cour de Parlement de Normandie, à Mᵉ Pierre Soyer, écuyer, sieur d'Intraville, conseiller du Roi au Parlement, d'une grande maison, rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent, 22 janvier 1662. — Vente par François Le Cornier, chevalier, seigneur de Sainte-Hélène, Saint-Jouin, baron d'Angerville-la-Martel, conseiller du Roi en ses Conseils et en son grand Conseil, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, fils et seul héritier de Jacques Le Cornier de Sainte-Hélène, en son vivant conseiller d'État ordinaire du Roi en tous ses Conseils et en sa grand'chambre du Parlement de Normandie, à dame Léonor Depaz, veuve dudit feu sieur Le Cornier, sa mère en loi, d'une grande maison rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent, bornée par la rue du Gril, 8 juin 1667. — Vente par Charles Duval, écuyer, sieur de Lescaude, fils aîné de Jacques Duval, conseiller au Parlement de Rouen, demeurant en cette ville, rue de l'Archevêché, à Judith de Languedor, veuve de Jean De La Place, sieur de Fumechon, président en la Chambre des Comptes, d'un tènement de maison rue de l'Archevêché, 23 mai 1681. — Plans de maisons appartenant au collège des Clémentins, rue Saint-Nicolas.

G. 4752. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1661-1790. — Baux de maisons appartenant aux collèges des Clémentins et de Darnétal. — Baux à Philibert Léger, sacriste de Saint-Nicolas, plus tard, curé d'Amfreville, d'une partie de maison dans le collège du Pape, 1727, 1735 ; — du même appartement, à Marie-Anne Clérot, 1738 ; — au sieur Mautor, imprimeur, 1748 ; — d'une maison rue Saint-Nicolas, à Jacques Tourtoulon, sieur des Plantiers, prévôt général de la Haute-Normandie, 1727 ; — à Pierre Ribart, marchand, 1728 ; — de deux portions de maison dans le collège du Pape, au sieur Pierre Léger, maître peintre sculpteur, 1728 ; — de maisons dans le même collège, à Marie Martin, veuve de François Boistard de Prémagny, avocat à la Cour des Comptes, Aides et Finances, 1741 ; — à François-Terrisse, grand archidiacre, abbé de Saint-Victor, même année ; — à Robert Ellye ou Élie, docteur en médecine, 1728, 1746, 1756. — Baux à demoiselle Jeanne Coquerel, maîtresse d'école, d'une maison au collège de Darnétal, 1780 ; — à Maurice-Élisabeth de Lavergne de Tressan, vicaire général de Rouen, abbé commendataire de la Sainte-Trinité de Morigny, d'une grande maison rue de l'Hôpital, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1783 ; — de la même maison, à François-Alexandre Le Roux, écuyer, secrétaire du Roi, 1789.

G. 4753. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1488-1766. — Pièces concernant les rentes appartenant aux Clémentins en la ville de Rouen. — Acquisition faite par eux de 10 livres de rente à prendre sur Jean Pillavoine et sur Jeanne, sa femme, bourgeois de Rouen, moyennant 100 livres de capital, provenant de la fondation de défunt maître Charles, archidiacre du Petit-Caux, lesdites 100 livres payées en 33 écus d'or à la couronne, baillés pour 35 sous tournois pièce, 9 écus d'or à la rose baillés pour 36 sous 3 deniers pièce, le reste en grands blancs du coin du Roi, ayant cours pour 12 deniers, 29 septembre 1488. — Transport fait de la même rente, pour le même prix, à Jean Du Bec, trésorier de la cathédrale, 8 avril 1492. — Amortissement par le chapitre d'une rente de 25 livres, due aux Clémentins par 500 livres de capital à employer aux réédifications nécessaires en une maison de la rue de l'Épée. — Fieffe faite par les Clémentins d'un jardin derrière l'hôtel de leur collège, pour 60 livres de rente, à Mᵉ Jacques Thomas, écuyer, sieur d'Aussy, à Simon-Jacques Thomas, chanoine, et à messire Laurent-Louis Desmarest, chevalier, sieur de Saint-Aubin, conseiller au Parlement, 10 février 1717. — Quelques pièces de comptabilité, parmi lesquelles l'approbation de la reconstruction de l'hôtel du collège suivant les plans et devis du sieur Fierville, architecte à Paris, 1758.

G. 4754. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier, 4 plans (2 imprimés.).

1350-1784. — Titres de propriété, décrets d'héritages, baux, adjudications de coupes de bois à Boisguillaume. — Vente par noble homme Mᵉ Robert Thomas, chevalier, demeurant à présent aux Autieux, aux chanoines de Rouen, achetant avec l'argent du pape Clément Sixte, pour le prix de 1,800 livres tournois de forte monnaie, de tout l'héritage appartenant audit chevalier, sis à Boisguillaume, 26 mars 1350. — Confirmation de cette vente par Jeanne de Trouchevilliers, femme dudit Thomas, 12 avril même année ; prix de cette acquisition payé aux vendeurs en florins d'or à l'écu, vieux et nouveaux, de 16 sous 8 deniers pièce. — Lettres de Henri VI, roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, portant confirmation du droit de basse justice, prétendu par les Clémentins dans l'étendue de leur fief de Boisguillaume, 24 janvier 1448 (V. S.). — Vérification et publication de ces lettres. — « C'est la déclaration que baillent les presbtres, chappelains du collège

des Clémentins, pour le fief du Boisguillaume, 1673. » — Procès à l'occasion d'une anticipation du fermier de l'Hôtel-Dieu, sur le chemin des Planches. — Mémoire de tous les contrats translatifs de propriété faits depuis 40 ans en la seigneurie du Boisguillaume, 1765. — Plan de la rue Herbeuse et des pâtures appartenant aux Clémentins. — Réception de Louis Burette, garde-chasse des sieurs Clémentins, 1720. (Imprimé.) — Devis des réparations à faire au manoir du Boisguillaume.

G. 4755. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 72 pièces, papier.

1454-1778. — Pièces diverses relatives à la seigneurie du Boisguillaume. — Mandement de Charles VII (adressé aux baillis et vicomtes de Rouen, d'Évreux, de Caux et de Cotentin), donnant mainlevée aux Clémentins de leur seigneurie du Boisguillaume, conformément aux octrois faits par le Roi, lors de la réduction de la ville de Rouen en son obéissance, aux gens d'église et nobles qui lui feraient serment de fidélité. Le Roi rappelle que des jugements rendus à l'Échiquier, en 1300 et 1327, avaient reconnu, contrairement aux prétentions des maires de Rouen, que les seigneurs successifs de ce fief, Robert et Guillaume Thomas, avaient droit de treizièmes, aides, coutumes, simple justice sur leur fief du Boisguillaume, lequel fief avait été aliéné par Nicolas Thomas, en 1350; Preuilly-le-Château, 18 juillet 1454. — Extraits d'aveux. — Déclaration par bouts et côtés et contenance des biens roturiers relevant du noble fief du Boisguillaume, pour parvenir à réunion, 1748. — Extrait contenant l'analyse des titres relatifs aux biens du collège des Clémentins, et notamment à leur seigneurie du Boisguillaume. — Procédures pour délits dans les bois. — Plan informe.

G. 4756. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1398-1749. — Titres de propriété de biens et de rentes assis au Boisguillaume, appartenant au collège des Clémentins; baux, fieffes, sentences, transactions. — Vente faite, par Pierre Le Masurier, « aux prestres et clercs nommez les Clémentins », de 2 acres de terre au Boisguillaume, pour 23 livres tournois avec 10 sous pour le vin du marché, 1398; au dos : « Ceste lettre fu leue en la paroisse du Boisguillaume l'an 1403... 22 octobre, en la présence de messire Michel Colles, prestre. » — Fieffe faite par les Clémentins, à Jean Paumier, d'une pièce de terre moyennant 17 sous de rente, dont une partie, 12 sous 10 deniers, « seront emploiés en 4 messes matinalles fondées par feu maistre Robert Doulzmesnil, chanoyne et soubz-chantre de la cathédrale, » 12 novembre 1410. — Fieffe faite à Sandrin Fortin, de 21 acres nommées la Cousture sur le chemin de Cailly au Boisguillaume, moyennant 7 livres 10 sous de rente et 2 chapons, 22 septembre 1478. — Transaction entre les chapelains et Pierre Braque, écuyer, seigneur du Boisguillaume, aux termes de laquelle ce dernier cède aux chapelains le droit qu'il pouvait avoir sur un manoir et un jardin près du chemin des Maillères, 1479. — Sentence du bailliage de Rouen qui permet au sieur Guillaume Le Brun, avocat, d'achever la construction d'un colombier en son manoir du Boisguillaume, sauf à le démolir, si, en définitive, il ne pouvait établir son droit; des témoins déclarent qu'il avait succédé, dans la possession de ce fief, « aux surnommez Braque, derrains sieurs du Boisguillaume, gens nobles et de toute ancienneté, et qu'ils avoient veu en essence autrefois, sur ce fief, un colombier à pied, garni de bullins depuis le haut jusques au bas, » 19 juillet 1538. — Vente faite par Jean Anceaulme, laboureur, à Philippe Rousseau, capitaine en chef de la compagnie des 104 arquebusiers de Rouen, d'une vergée de terre au Boisguillaume, 1591. — Sentence rendue aux Requêtes du palais, 20 février 1619, par laquelle est dit que le fossé de dessus le bord de la rue Herbeuse, demeurera au même lieu, que la mare du Flaquet sera maintenue pour la commodité des riverains, et que le sieur Poulain pourra continuer de prendre la qualité de seigneur du Boisguillaume, 20 février 1619. — Vente par Marie-Antoine de Brevedent, conseiller du Roi en tous ses Couseils, lieutenant-général et président au siège présidial de Rouen, Louis de Brevedent, écuyer, sieur de la Houssaye, Charles de Brevedent, écuyer, et Jacques de Brevedent, aussi écuyer, frères, demeurant à Rouen, rue des Chamayers, paroisse Sainte-Marie-la-Petite, tous fils et héritiers de feu M. Marc-Antoine de Brevedent, lieutenant-général au bailliage, etc... à Pierre Bernière, maître coutelier, d'une masure, rue Herbeuse, 7 mars 1680. — Arrêt du Parlement, sur le haro intenté par le collège des Clémentins, aux fins d'empêcher les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen de faire continuer le plan de plusieurs pièces de terre dépendant de la ferme de la Grande-Madeleine; le collège est débouté de ses prétentions, 20 novembre 1721.

G. 4757. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 21 pièces, papier (10 imprimés.)

1697-1784. — Procès au sujet de la propriété de la rue Herbeuse, entre les Clémentins et les riverains Selles et Le Nouvel; mémoires des avocats Renault et Denis; griefs, solutions et autres pièces de procédures. — Point en contestation. Prétention des chapelains : « La rue Her-

beuse n'est point un chemin royal ni de traverse, vicinal ni latéral ; elle ne conduit d'une ville ou d'un bourg à un autre : c'est un terrain vague, enfermé dans le fief et seigneurie des demandeurs, pratiqué pour aller de leur manoir seigneurial, où il commence, à leurs pâturages qui sont à l'extrémité de ladite rue. Les demandeurs perçoivent un droit seigneurial de 18 deniers d'*issue de ville* par chaque masure où il y a maison et qui est bornée de ladite rue Herbeuse. Ce terme d'*issue de ville* s'entend pour avoir droit d'aller et venir, ainsi que les bestiaux, par ladite rue, pour entrer dans leurs masures. » Prétention des deux riverains : « La rue Herbeuse est un chemin libre et commun à tous ceux qui y veullent passer, sans que les Clémentins la puissent fermer ni en empêcher le passage à qui que ce soit, soit à pied, à cheval ou en charrette. C'est un chemin pour venir de tous costez en ceste ville de Rouen. » — Sentence rendue au bailliage de Rouen, 13 mars 1723, entre les chapelains et les sieurs Le Nouvel et Selles, par laquelle il est dit, sans avoir égard aux lettres de loi-apparente desdits chapelains, que la rue Herbeuse est chemin public et commun. — Affaire portée au Parlement. — « Requête présentée à nos seigneurs de Parlement par les chapelains, expositive du procès qu'ils ont contre les sieurs Selles et Le Nouvel, au sujet de l'anticipation par eux faite sur la rue Herbeuse, 1725. » — « Factum pour les sieurs prêtres chapellains du collège des Clémentins de Notre-Dame de Rouen, seigneurs du fief du Boisguillaume, demandeurs, contre les sieurs François Selles, apotiquaire à Rouen, et Michel Le Nouvel, écuyer, conseiller du Roy, auditeur en sa Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, deffendeurs. — Mᵉ Renault, avocat. » (Imprimé.) — « Mémoire raisonné des pièces que fournissent les sieurs prêtres, chapelains du collège des Clémentins, fondé en l'église métropolitaine primatiale de Normandie, seigneurs dudit fief scis au Boisguillaume, rue Herbeuse, pour répondre aux deux factums que le sieur Selles, marchand à Rouen, et le sieur Le Nouvel, auditeur en la Cour des Comptes, leur ont fait signifier les 6 et 7 de juillet dernier. » — « Réponse que fournit le sieur François Selles, marchand à Rouen, au mémoire en forme de factum, signifié à la requête des sieurs Clémentins, le 27 de septembre dernier, en la présence du sieur Le Nouvel, écuyer, conseiller du Roy, auditeur en sa Cour des Comptes, Aides et Finances, reçu partie intervenante. — Denis, avocat. » — « Réponse au factum pour M. Le Nouvel, écuyer, conseiller du Roy, auditeur de la Cour des Comptes, contre les sieurs prestres Clémentins, en la présence du sieur Selles... » — « Addition au factum du sieur Le Nouvel, auditeur. »

G. 4758. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier (8 imprimés).

1734-1754. — Procès entre les chapelains Clémentins et Adam de Hautot, au sujet d'une sente aboutissant à la rue Herbeuse. — « Mémoire pour les prestres chapelains du collège des Clémentins fondés en l'église de Notre-Dame de Rouen, seigneurs du fief, terre et seigneurie du Boisguillaume, demandeurs, contre Adam Hautot, maître du métier de cartier en cette ville, défendeur, et les prieure et religieuses de la communauté des filles hospitalières de Saint-Joseph, de la même ville, reçues parties intervenantes, en la présence de dame Marguerite Rolland, veuve et héritière de M. Jean Dumontier, conseiller du Roy, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aydes et finances. Mᵉ Le Marquier, avocat. » — « Solution que donne Adam de Hautot, marchand à Rouen, deffendeur, pour servir de réponse » au mémoire précédent. Mᵉ Billouet, avocat, 1734. — « Griefs et moyens d'apel que proposent, en la grand'chambre du Parlement, les prestres Clémentins,... seigneurs du fief de la rue Herbeuse, en la paroisse du Boisguillaume, appellans de sentences rendues au Bureau des Finances dudit Rouen, les 16 aoust 1732 et 16 avril 1736, contre le sieur Adam Hautot. Mᵉ de Bethencourt, avocat. » De l'imprimerie de la veuve de Pierre Machuel, rue Saint-Lô (4 exemplaires). — Autre procès entre les Clémentins et François Valtier, appelant de sentence rendue par le sénéchal de la seigneurie du Boisguillaume, aux plaids du 29 mai 1748 ; blâme d'aveu. — Consultation de l'avocat Langlois de Louvres, 1750. — Requête de Louis Bernier, maître coutelier à Rouen, à nos seigneurs de Parlement en la Cour des Requêtes, contre le sieur François Valtier, agent des affaires de l'Hôtel-Dieu, au sujet d'un chemin intercepté. Mᵉ Le Marquier, avocat, 1744. (Imprimé.) — Autre requête du même contre le même ; même avocat, même année : « Sitôt qu'on est parvenu au haut de la montagne, en sortant de Rouen par la porte Beauvoisine, on aperçoit le chemin qui mène dans le village du Boisguillaume. Il est à côté du chemin appellé communément la rue Sainte-Venisse et au levant de ladite rue ; il est bordé de côté et d'autre en la plus grande partie par les hayes des masures de ce village. Il subsiste actuellement pendant près de trois quarts de lieue jusqu'à ce que l'on soit arrivé à l'héritage du sieur Valtier, qu'il a acquis du sieur Guillot, prêtre, curé du Val Martin. Il disparoit en cet endroit, parce qu'il a été enfermé. » (Imprimé.)

G. 4759. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier.

1608-1700. — Plaids et gage-plèges du fief ou terre et seigneurie du Boisguillaume, la rue Herbeuse, appartenant aux Clémentins, tenus par les sénéchaux de ladite seigneurie, avocats au Parlement : Pierre Marc, 1608, Jean De la Faye, 1659; — Pierre De la Faye, 1672, 1674; — Edme Hardouin, sieur de Saint-Martin, 1677, 1678, 1679, 1692; — Charles Dupuis, 1693-1694; — Jean Le Prevost, 1695, 1696, 1697, 1700. — Appel des masuriers de la seigneurie aux fins de nommer un prévôt. — En 1690, le sieur Bazire, Abraham Ferrant, M. Du Moustier, lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen; — Jean Le Comte, briquetier; — Pavyot de la Villette, maître des Comptes.

G. 4760. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1701-1774. — Plaids et gage-plèges de la seigneurie du Boisguillaume ou de la rue Herbeuse, appartenant au collège des Clémentins, tenus par les sénéchaux de ladite seigneurie, avocats au Parlement : Jean Le Prevost, 1701, 1706; — Charles Routier, 1710, 1739; — Pierre-Charles-Richard Le Marquier, 1741, 1768; — Robert de Plane, 1770; — par François-Louis Le Prevost, conseiller du Roi au parlement de Paris, lieutenant-général en la maîtrise des eaux et forêts de Rouen, 1774.

G. 4761. (Liasse.) — 112 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1464-1783. — Aveux rendus à la seigneurie du Boisguillaume, par les vassaux dont les noms commencent par les lettres A, B, C, D. — Aveux de Robert Bazire, écuyer, avocat en la Cour, seigneur du fief du Boisguillaume, ayant appartenu aux religieuses de Bondeville, et depuis à Mathieu Poulain et Mathieu Poulain, aïeul et père de demoiselle Marie Poulain, femme dudit Bazire, 1653; — de Renault Bazire, écuyer, 1691; — de Nicolas Bazire, écuyer, 15 novembre 1728; — de Georges Du Moustier, avocat au Parlement, fils et héritier de feu Pierre Du Moustier, bourgeois de Rouen, 1656; — de Jean Du Moustier, écuyer, sieur de Saint-Thomas-la-Chaussée, conseiller du Roi, maître en la Chambre des Comptes, fils et héritier de feu M. Du Moustier, sieur de Mellemont, lieutenant général criminel au bailliage de Rouen, 1692; — de Pierre-Guillaume De la Vigne, ajusteur à la monnaie de Rouen, fils et héritier de Charles De la Vigne, monnayeur de Rouen, lequel était fils d'un autre Charles aussi monnayeur, 1749; — de Marie-Thérèse de Pardé, veuve de Pierre Billon, 1782; — des dames hospitalières de la congrégation de Saint-Joseph, 1783. — Lieux dits indiqués : la Bresque abattue, 1464; — le Bucquet Fosmont, 1483; — le chemin du Duc tendant à Cailly, 1465; — le Clos-Carbonnier, 1514; — le chemin des Planques, 1483; la Madeleine, 1465; — le Plessis, 1483; — la ruelle au Bourrelier, 1464; — Sainte-Venisse, 1489; — le Val ou Vauchel du Gueron, 1464, 1487, 1539. — Sénéchaux du fief de Boisguillaume : honorable homme et sage Guillaume Picart, 1464, 1465; — Morieult, 1463; — Colin Le Tellier, 1490; — Jean Le Tellier, 1504-1525; — Gieffray Marie, 1539; — Martin Marie, 1542; — Robert Maunoury, 1551-1555; — Jean Le Damoisel, 1564; — Pierre Marc, 1606-1607; — Robert Marc, 1624-1638; — Jean De la Faye, 1657; — François Le Prevost, 1782.

G. 4762. (Liasse.) — 152 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1466-1782. — Aveux rendus à la seigneurie du Boiguillaume par des vassaux dont les noms commencent par les lettres E. F. G. H. J. L.; notamment par l'Hôtel-Dieu de Rouen, dont était prieur Nicolas Coquet, 1514; — par Nicolas Le Cordier, écuyer, verdier et châtelain de la forêt du Rouvray, 1574; — par François Louvel, écuyer, sieur de Janville, conseiller secrétaire du Roi, au nom de sa femme Marguerite Le Roy, fille d'un procureur au Parlement, 1618; — par Jean Lemeau, avocat au Parlement, fils de maître Jean Lemeau, adjoint aux enquêteurs et enquêtes du siège présidial et vicomté de Rouen, 1614; — par Jean Lemeau, avocat en la Cour, commis au greffe civil d'icelle, 1637; — par Alexis Lemeau, avocat en la Cour, commis au greffe civil d'icelle, 1690; — par maître Pierre Le Jaulne, avocat au Parlement, 1654; — par Michel Le Nouvel, avocat au Parlement, 1699; — par Pierre-François Le Duc, avocat au Parlement, fils et héritier de Pierre Le Duc, huissier au Parlement, 1720. — Lieux dits : la Briqueterie, 1607; — la Haye, 1613; — le Corbelet ou le Clos Corbelet, 1614; — la couture de Cailly, la Houssaye, 1617; — le grand chemin tendant de Rouen à Cailly, 1621.

G. 4763. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1465-1778. — Aveux rendus à la seigneurie du Boisguillaume, par des vassaux dont les noms commencent par les lettres M, N, O, P, Q, R, S, T, V, notamment par Hercule Maunoury, bourgeois de Rouen, 1598; — par les héritiers de Barbe Grisel, femme de Jean Maunoury,

fille d'un Robert Grisel, praticien au Parlement, 3 juillet 1614; — par Christophe Rousseau, capitaine en chef de la compagnie des 104 arquebusiers de Rouen, dit le capitaine La Motte, 1607; — par son fils Guillaume Rousseau, ancien capitaine des 104 arquebusiers, 1624; — par Nicolas Rousseau, son fils, l'un des capitaines de la compagnie des arquebusiers et par son frère Christophe, 1640; — par Étienne Sansson, archidiacre, curé de Saint-Laurent, et par son frère Laurent, l'un et l'autre fils de Louis Sansson, 1612; — par Mathieu Poulain, avocat en la Cour, seigneur d'un fief du Boisguillaume acquis des religieuses de Bondeville, 1614; — par Antoine Marette, conseiller échevin de Rouen, 1638; — par Antoine Marette, avocat au Parlement, 1670; — par Jacques-Nicolas Souatin, autre avocat au Parlement, 1735; — par Pierre Seyer, imprimeur de l'archevêque, 1769, 1783; — par Louis-François Tricotté, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, ayant épousé Marie-Anne-Thérèse Ratiéville, 1771; — par Élisabeth Pintart, femme séparée quant aux biens d'avec Pierre-Louis Pintart, président en l'élection de Clermont, 1772. — Lieux dits : chemin de Cailly, 1483; — le Clos Postel, la sente des Planchettes, la terre du Pont ou de l'Épinette, la ruelle nommée Ronde-Crotte, la sente Gueroud, 1614.

G. 4764. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1562-1782. — Aveux rendus aux Clémentins, seigneurs du fief du Boisguillaume, par différents particuliers. — Comptes de la confrérie de Sainte-Véronique établie en l'église du Boiguillaume, 1676-1689; mention des inhumations faites par les soins de la confrérie. — Requête des propriétaires et habitants de la paroisse du Boisguillaume : « Pour la commodité des habitants du hameau de Sainte-Venisse, les curés de cette paroisse étoient dans l'usage d'envoyer un prestre pour célébrer la messe en la chapelle de Sainte-Véronique les fêtes et dimanches, à l'exception de celles prohibées par Mgr l'archevesque, et des autres fêtes triples où il falloit dire matines, ce qui s'est toujours inviolablement pratiqué jusqu'en l'année 1741, que le sieur Valtier, qui possède une ferme audit hameau, attaqua, aux Requêtes du palais, le sieur Trancard, curé, ainsi que les trésoriers, pour les obliger à faire faire les réparations et réédifications nécessaires à ladite chapelle. » Transaction fut faite par le curé, de sa seule autorité, avec ledit Valtier auquel il permit d'avoir un banc dans ladite chapelle et promit de faire dire la messe tous les jours et fêtes. Les paroissiens virent là un abus qui pouvait causer du scandale, en ce que les habitants de ce hameau se faisaient un prétexte de cette messe pour se dispenser d'assister à la grand'messe paroissiale, tandis qu'il y avait des hameaux, plus éloignés du centre de la paroisse, qui n'avaient pas la même faveur. M. Terrisse, vicaire général, fut prié de dispenser le curé d'envoyer un prêtre dire la messe en la chapelle de Sainte-Véronique aux fêtes et dimanches où il y aurait matines, vers 1741.

G. 4765. (Grand cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1343-1349. — Copies de titres de rentes ayant servi à la dotation du collège des Clémentins, lesdites rentes sises à Rouen, à la Rue Saint-Pierre, à Ocqueville et à Sasseville. — Vente par Jean de Tonneville dit Floridas, et par madame Jeanne, sa femme, au chapitre de Rouen, moyennant 400 livres « tout en flourins à l'escu, chacun flourin pour 22 sous 6 deniers, provenant des biens donnés par le pape Clément Sixte, d'un manoir appelé la ferme Maribadon, tenue du duc sans moyen, assise en la paroisse de Saint-Ouen-de-Touberville jouxte la forêt de Moulineaux, » mercredi après la Sainte-Croix, en septembre 1349. — Acte par lequel Yde de Rony, comtesse de Dreux et dame d'Areines, établit comme son procureur général, pour garder la terre de Cany-Canyel, Robert Le Prevost, 2 décembre 1344. — Mention de Colin de Saintot, écuyer, 1345; — de Jean de Tourgoville, chevalier, 1343; — de Guillaume du Mesnil-Godeffroy, chevalier, à la Rue Saint-Pierre, 1346.

G. 4766. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 64 pièces, papier; 1 plan.

1371-1789. — Titres de propriété de biens appartenant au collège des Clémentins, situés à Amfreville-la-Mivoie, Amfreville-les-Champs, Darnétal, Émanville, Pitres, Romilly, Saint-Gilles-de-Répainville, Vénables. — Vidimus de Michel Durant, vicomte de Rouen, 14 septembre 1423 : « Informacion faite, au Port-Saint-Ouen, par Guillaume Campion, procureur des eaux et forests du Roy, le jeudy 9e jour d'octobre l'an de grâce 1371, du commandement de ses chiers seigneurs et maistres Pierres Le Cordier, lieutenant, et Pierre de Courcelles, chevalier, et Hue de Prouveville, maistres et enquesteurs des eaues et forests... Sur ce que la main du Roy avoit esté mise en une ysle nommée l'ysle Loncbouel, séant en Saine devant Amfreville, près de Rouen, pour ce que l'en disoit que ladicte ysle avoit esté de nouvel acreue et qu'elle n'estoit pas nommée ès roulles des comptes de la vicomté de Rouen, et que l'on n'en faisoit aucune redevance au Roy

notre sire, Jehan Dupuis, qui estoit tenant de partie d'icelle ysle disant qu'elle estoit d'ancienneté acreue et est des fieuz nommez le fieu Postel, lequel fieu tiennent à présent le doïen et chapitre de N. D. de Rouen ; » — arrêt de l'Échiquier des eaux et forêts tenu à Rouen au terme Saint-Michel 1371, par les maîtres enquêteurs; — sentence de Pierre Le Cordier, lieutenant général du comte de Tancarville, souverain maître réformateur général des eaux et forêts, 8 septembre 1378; — mainlevée donnée à Dupuis. — « Déclaration de l'isle de Longbouel, assise en la rivière de Saine, ès enclaves de la sergenterie de Couronne,... ensemble des noms et surnoms des tenants d'icelle (au nombre d'une quinzaine), lesquels baillent et présentent icelle déclaration aux chappellains des Clémentins, » 1542. — Déclaration fournie par les mêmes chapelains, en exécution des ordres du Roi de l'année 1540, de leur temporel en la vicomté de Pont-de-l'Arche : « En la sergenterie de Freneuse, 1 fief noble à cour et usage, nommé le fief du Basset à Cléon,... l'île Postel. — En la vicomté de Rouen, l'île Longbouel. » — Décret des biens, situés à Darnétal, paroisse Saint-Ouen de Longpaon, rue des Apôtres, ayant appartenu à Jean Dumesnil, 1629-1630. — Déclaration baillée par maître Barthélemy Brice, au nom du chapitre, à très haut et puissant prince Mgr César, duc de Vendôme, Mercœur... Beaufort, pair de France, seigneur des fiefs nobles de Longpaon et la Geôle, gouverneur de Bretagne, pour biens relevant dudit fief de la Geôle au bourg de Darnétal, 24 juillet 1641. — Décret de biens situés à Pavilly, rue du Sac, 1537. — Vente faite par Romain Hayet, à Fouques Person, chapelain, d'une pièce de pré à Pitres, 1597. — Aveux rendus au marquis de Pont-Saint-Pierre, pour ladite pièce de pré ; plan de cette pièce. — Vente faite par Jean Nouffard, à François Le Doux, d'une maison et masure à Saint-Gilles-de-Répainville, à charge d'une rente payable aux Clémentins, 1669. — Fieffe faite par les Clémentins, à Laurent Batencourt, de 9 pièces de terre situées à Venables, provenant du décret de Le Roy, 1561.

G. 4767. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1568-1642. — Pièces concernant des rentes ou des propriétés appartenant aux Clémentins, sises en diverses paroisses, Barentin, Beaumont-le-Harenc, Beuzeville, Meulers, Mont-aux-Malades, Saint-Ouen de Longpaon, Saint-Ouen-de-Toubervillc, Sainte-Croix près Blainville, Tourville-la-Rivière, etc. — Vente faite par les Clémentins à Robert Le Nud, sieur de la Cour d'Ausseville, d'un fief ou partie de fief, en la paroisse d'Ocqueville, pour 800 livres ; ledit fief précédemment acquis par lesdits chapelains, de Jean de Tourgoville, écuyer, 29 août 1561. — Contrat par lequel les Clémentins cèdent à Charles Gouel, châtelain de Posville et de Villers, chevalier de l'ordre du Roi, le fief de Barentin en échange de 140 livres de rente, 19 juillet 1571. — Vente faite par les mêmes, au sieur Duhamel, receveur de la seigneurie du Bosgouet, d'un fief noble à Vattetot, Calletot, Appeville et Montfort, 1575. — Vente faite par les mêmes, à Nicolas Le Gentil, bourgeois de Rouen, du fief de Maribadon, sis à Saint-Ouen-de-Touberville, par le prix de 450 livres, 13 octobre 1575. — Vente par les mêmes, 16 septembre 1621, au sieur Jean Bertout, du même fief, en possession duquel ils étaient rentrés suivant arrêt de la Cour du Parlement ; prix 1,900 livres. — « Information préparatoire faite par 2 chanoines... au sujet de la vente projetée d'un fief sis à Beaumont-le-Hareng avec extension à Beuzeville. » Parmi les témoins, Jean Martin, curé de Beaumont, âgé de 60 ans. — Vente dudit fief, à la suite de cette enquête, au sieur Ygou, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, 4 juin 1586.

G. 4768. (Registre. — In-4°, 238 feuillets, papier, relié en parchemin.

1516-1544. — « Plés de la terre et seigneurie de Beaumont-le-Hareng pour MM. les doyen et chappitre de la grant esglise Notre-Dame de Rouen, à l'usage des Clémentins fondez en ladicte église, tenus audit lieu par moy Raoul Maunoury, sénéchal de ladicte seigneurie, le samedi 28e jour de mars 1516. » — Plaids pour les années 1516-1544, tenus par les conseillers Raoul et Robert Maunoury. — En 1521, on estime le cent d'orge à 3 mines et la mine à 40 sous; le cent de blé à 3 mines et la mine à 10 sous; le cent de pois blancs à 3 mines et la mine à 90 sous ; le cent de pois gris à 25 sous; le cent de vesce à 20 sous.

G. 4769. (Cahier.) — Grand in-folio, 7 feuillets parchemin.

1321-1348. — « *Ecce Regestrum omnium redditnum emptorum per nos capitulum ecclesie Rothomagensis, et litterarum inde confectarum pro fundacione et dotacione cappellanorum et clericorum sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Clementis, divina providentia, pape sexti et de peccunia ejusdem, qui cappellani et clerici Clementini in ipsa ecclesia perpetuo vocabantur, confectum anno Domini millesimo CCCmo quadragesimo octavo mensis... die, quarum litterarum tenores secuntur per ordinem sub hac forma.* — Vente par Adam de Saint-

Laurent, chevalier, de rentes à Vattetot, Estreville, Colletot, Cauverville, Montfort et Appeville, 1312, ladite vente approuvée par Jeanne de Tournebusc, sa femme, 1343; — par Vinchent Aubin, bourgeois à Paris, 1343; — par Robert Le Maistre, de la paroisse de Saint-Michel du Vieux-Marché, 1344; — par noble homme Mgr Raoul d'Estouteville chevalier (« rente sur le manoir dit le Colombier, les gardings, les prés, la mote, à Saint-Gervais jouxte Rouen) »; vente faite au chapitre, 1321; — par Jean de Tourgauville, chevalier, et par madame Marguerite, sa femme, de la paroisse de Gonfreville-l'Auricher (rentes à Osqueville), 1345. — Mention de Robert de Saint-Gilles, prêtre, tabellion juré des lettres obligatoires de la vicomté de Rouen, 1345; — de Robert Le Sens, *personne* de Baville, 1324; — de Pierre de Saint-Laurent, de Jean du Hestray, de Jean de Gansseville, écuyers, même année.

G. 4770. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1416-1417. — « *Compotus Roberti Le Sarmonnier, presbyteri, de redditibus et misiis factis racione collegii seu domus Clementinorum in ecclesia Rothomagensi fundatorum, termino incipiente in festo sancti Michaelis anni Domini* 1416 *et finiente eodem festo, anno revoluto. — Dominus Jeh. Braque, miles, supra domum R. de Launay* 40 *solidos. Dominus Johannes de Hericuria, supra domum suam in vico Vicecomitatus*, 9 *libras. Dominus de Clera, supra domum suam in parroicia Sancti Eligii*, 60 *solidos. — Locagia terrarum de Bosco Guillelmi : Per mandatum dominorum meorum fui laborare quinque acras terre, et solvi, pro qualibet acra, pro laborando, X solidos. Valent* 50 *solidos. Item emi quinque minas vicie, pro mina* 6 *solidos* 3 *denarios. Valent* 31 *solidos* 3 *denarios. Item, pro mensurando et portando ad Boscum Guillelmi,* 2 *solidos* 6 *denarios. Item pro seminando dictam viciam et pro expensis per plures vices,* 5 *solidos. Somma parcium,* 4 *libras* 8 *solidos* 9 *denarios. Item vendidi* 5 *acras dicte vicie,* 7 *libras turonensium. Die* 13 *novembris, recepi a tabellione castri Rothomagi* 4 *litteras,* 18 *solidos* 4 *denarios. Item,* 10ª *novembris ivi ad placita apud Castrum Rothomagi... Pro lavando ornamenta Pape et Regis et reparando dicta ornamenta,* 5 *solidos.* — Louage de cheval, 2 sous 6 deniers par jour; — pour sa dépense, par jour, pareille somme. — Dépenses pour fouir le jardin du collège de Rouen et en attacher les vignes. — Mention du colombier et des lépreux du Boisguillaume. — Belle écriture.

G. 4771. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1455-1459. — « Compte particulier des arrérages extraiz des comptes Jeh. Carrel, presbtre, recepveur des Clémentins rendus et finis à la Saint-Michel 1455. » — 1456, louage d'un cheval, 2 jours, 5 sous. — Dépense de l'homme et du cheval, 6 sous 4 deniers. — Nombre de deniers « inutiles et non recouvrables pour ce que les héritages sont en fresche et ne sont occupés de quelque personne. » (Incomplet.)

G. 4772. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1526-1559. — « Ensuyt ce qui a esté receu et mis au coffre du collège des Clémentins par messires Jacques Colles, Jehan Desquesnes et Guillaume Le Cointe, presbtres, clavigers du dit collège, pour ceste année 1526. » — Autres comptes pour les années 1527-1559. — Mention de Martin Bretel, chanoine, promoteur d'office de la cour ecclésiastique, 19 janvier 1543; — de Guillaume Tillart, secrétaire du cardinal d'Amboise, 7 mai 1549; — de Jean Le Bouvyer, avocat à Pont-de-l'Arche, 22 mars 1537; — de Raoul Boullenc, chanoine d'Évreux, conseiller du Roi au Parlement, 5 juin 1538; — de Jacqueline Vasouyc, veuve de Jehan d'Orbec, sieur de Sydeville en Caux, 5 octobre 1532; — de Guillaume Poisson, sieur de Riville, 17 décembre 1540; — de Nicolas de la Perreuse, sieur de Fresquiennes, 11 mars 1541; — de Mathieu Favé, sieur de Forests, 8 janvier 1544; — de Jean Dufour, tapissier, paroisse Saint-Denis de Rouen, 13 juin 1530.

G. 4773. (Registre.) — In-folio, papier relié en parchemin; 71 feuillets, papier.

1532-1533. — « Compte et estat de la recepte des rentes appartenant aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... fait et rendu par Guillaume Le Cointe, presbtre, l'un des chappellains d'icelluy collège, à ce commis par MM. de chappitre en la dite église, pour l'an commenchant au jour Saint-Michel 1532 et finissant au terme Saint-Michel 1533 l'an révolut. » — A Barentin, le manoir de la seigneurie nommé « le chastel de Barentin, » la chapelle Saint-Hellier, la mare Saint-Hellier. — A Rouen, la maison des Tartelettes, paroisse Saint-Maclou, la foulerie d'Espagne. — Mention de Jean Laudasse, sénéchal de Balymadon (*sic*); — de Robert Des Essarts, de Jean Le Tellier, et de Jean Poulain, avocats en cour laie; — de feu Guillaume Le Prevost, avocat en cour laie; — d'Isa-

beau Le Houppeur, veuve de feu maître Philippe Le Porc, avocat en cour d'église ; — de Raoul Banastre le jeune, sieur de Routes, et de Pierre Banastre, son frère, sieur de Flamanville; — de Louis Pevrel, sieur de Montérollier, héritier de son frère Antoine Pevrel, chevalier, sieur dudit lieu. — Mention de pièces de comptabilité signées en la chapelle du collège. — Belle lettre ornée, C., au commencement du volume.

G. 4774. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier, relié en parchemin.

1538-1539. — « Compte et estat de la recepte des rentes appartenant aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Guillaume Le Cointe, presbtre, pour l'an commençant au jour Saint-Michel 1538 et finissant au terme Saint-Michel 1539, l'an revolu. » — « Payé aux chappellains du collège qui ont célébré et servy chacun jour de l'an, à leur tour, une basse messe, pour chacun XL sous, VI^xx^ VIII livres tournois. — Pour les gages du clerc du cœur, d'avoir prins garde à la célébration et service de ladite messe, XL sous. — Pour le vin et espices, en calcullant le présent compte, 100 sous. »

G. 4775. (Registre.) — 43 feuillets, papier.

1560-1561. — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenus appartenantz aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par maistre Romain Auvray, recepveur desdits chapelains, (pour une année) commençant au jour et terme Saint-Michel 1560. » — Mention de Pierre Le Roy, sieur de Bacqueville ; — de maître Jean Doulcet, avocat au Parlement; — de Louis Pevrel, abbé de Saint-Victor, — de feu Jean Le Prevost, prêtre, en son vivant, curé de Saint-Thomas la Chaussée ; — d'Antoine Alexandre, sieur des Trois Pierres, demeurant à Saint-Gilles de la Neufville, et de Me Olivier Regnard, sieur des Isles, demeurant à Harfleur.

G. 4776. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1561-1562. — « Le compte et estat de la recepte des rentes et revenus appartenant aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins, faict et rendu par Mathieu Bignon, presbtre, l'un des chappellains du dict collège et recepveur d'iceux, pour l'an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1561... » — Autres comptes du même, pour les années 1562, 1563, 1564. — Mention d'une maison assise devant la maison mons^r^ de Rouen, « où souloit pendre pour enseigne le Sauvage, » près de la maison canoniale occupée par Me Pierre Du Mesnil, chanoine et curé de Brionne, paroisse Saint-Nicolas; — d'une autre maison à l'enseigne du Cheval bardé, devant l'église Notre-Dame de la Ronde ; — d'une maison à l'enseigne du Phénix, rue Percière; — d'une maison nommée la maison de Harcourt, à l'enseigne de la Croix-Blanche, paroisse Saint-Vincent; — d'une autre à l'enseigne du Lys benest, devant l'église Saint-Étienne des Tonneliers ; — d'une autre à l'enseigne de la Bonne Foy, devant la maison des Cordeliers, paroisse Saint-Pierre du Châtel ; — d'une maison au coin de la rue aux Tailleurs, devant le tabellionage, paroisse Saint-Cande le jeune ; — d'une maison à l'enseigne de la Trinité ou de la Pelotte couronnée, rue Potart, 1562.

G. 4777. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier, relié en parchemin.

1569-1570. — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenus appartenantz aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Pierre Olyvet, presbtre, pour l'an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1569. » — Mention de maître Jacques Le Chandelier, conseiller du Roi au Parlement; — de François de Civille; de maître Michel Mallet, chantre et chanoine de Rouen, possédant par fieffe la foulerie d'Espagne; — de Pierre Vallée, propriétaire de la maison de la Pucelle, paroisse Saint-Nicaise.

G. 4778. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1573-1574. — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenuz appartenant aulx presbtres et chappellains du collège des Clémentins,. . faict et rendu par Pierre Olyvet, presbtre, pour l'an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1573. » — Mention d'une maison nommée les Piliers au port de Ducler, sur laquelle était assignée une rente de 8 livres 10 sous, donnée par défunt noble homme Richard du Fay, chanoine, seigneur du Taillis, 7 mars 1573. — « Pour la mise du jardin, pour avoir coupé et lié la vigne, en osier, cherfouir, etc... 9 sous par jour, 48 sous. — Pour avoir faict racoutrer la harquebuze du collège, 10 sous. — Pour avoir faict mettre une coeffe dedens le morion du collège, 7 sous 6 deniers. — Pour avoir faict apporter les armures qui estoient en la maison de ville, 2 sous 6 deniers. — Payé à Arnoult Muzet, pour avoir esté la 1re fois à la garde, à cause que le collège n'y avoit été encores, 6 sous. » — Première ligne du compte en noir et vermillon.

G. 4779. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier, relié en parchemin.

1574-1575. — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenuz appartenantz aulx presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Pierre Olyvet, presbtre, l'un d'iceulx, pour l'an commençant au our et terme de Sainct-Michel 1574. » — Mention de maître Pierre Le Boullenger, curé de Routot et d'Escretteville; — de dom Jacques Vivian, religieux de la Madeleine et chapelain du château. — Frais de lettres *tabellionées*, 4 sous; « aux porteurs desdites lettres, à chacun 10 deniers pour lettre, ainsy qu'il est accoustumé, 6 sous 8 deniers. » — Première ligne du compte en lettres alternées, vertes et noires.

G. 4780. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier, relié en parchemin.

1575-1576. — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenuz appartenans aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Pierre Olyvet, presbtre, l'ung d'iceulx, pour l'an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1575. » — « Alloué au computant 40 livres tournois pour la diminution des monnoyes, à cause du décri d'iceulx, faict par le Roy et advenu le mardy 18e jour de novembre 1577.—Payé pour vin et espices, en calculant ce présent compte, 10 sous. »

G. 4781. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier, relié en parchemin.

1579-1580. — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenuz appartenantz aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Pierres Olyvet, presbtre et l'ung d'iceulx, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1579. » — Mention de Thierry Duhamel, curé de Bourdainville, chapelain des Clémentins; — des hoirs maître Robert de Rouves, en son vivant, chanoine de Rouen et prieur de Saint-Gilles;— de maître Jacques de Pestremol, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, sieur de Bierville et Boissay, demeurant à Paris; — de Jacques Thorel, sieur de Gamaches; — de Charles Vatecar, sieur du Mesnil-au-Doyen, demeurant audit lieu, paroisse de Mauquenchy.

G. 4782. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 64 feuillets, papier.

1601-1602. — « Compte et estat de la recepte et myse des rentes et revenu appartenant aux presbtres et chappelains du collège des Clémentins,... faicte par Robert Torchy, l'un d'iceulx, procureur et recepveur du dict collège, pour une année commençant le jour Sainct-Michel et finissant la veille du dit jour prochain ensuivant 1602. » — Visite de la muraille située entre le collège et le presbytère de Saint Nicolas par le maçon Tourmente. — « Payé au curé de Saint-Nicolas 2 écus, suivant qu'il avoit été accordé par Me de Bretheville pour lui aider à réparer la muraille. »

G. 4783. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 74 feuillets, papier.

1603-1604. — Compte de la recette et dépense du collège des Clémentins, dressé par Jehan Bricquesard, procureur et receveur dudit collège, pour une année commençant à la Saint-Michel 1603. — « Pour les frais faictz par le dit comptable, pour la commission à luy donnée, avec et en la presence de M. Loys Sanson, l'un des chapelains pour ce député en l'assemblée faicte en la chapelle du collège, affin d'accéder et veoir les terres assises à Saint-Martin-aux-Arbres, à eulx offertes à vendre par Robert Vaultier, 20 sous. — Pour avoir fait faire et approuver par ung huissier la coppie du committimus du dit collège, qui est de fort longue déduction, pour s'en ayder aux affaires d'iceluy, 30 sous. »

G. 4784. (Liasse.) — 66 feuillets, papier.

1604-1605. — Autre compte, présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1604.—Mention de Claude Josse, ci-devant receveur des greniers à sel; — de maîtres Nicolas Dassier et Jehan Blye, receveurs du Domaine du Roi en la vicomté de Rouen; — de Nicolas Bourdet, curé de la Neuville; — de Galien de Béthencourt, conseiller à la Cour. — « Paié pour les psaultiers et services célébrez à l'intention de deffunctz maîtres Jacques Noël et Jehan Henault, vivants chappelains du dit collège, la somme de 6 livres. »

G. 4785. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1609-1610. — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenus appartenantz aux presbtres et chappe-

lains du collège des Clémentins... faict et rendu par Nicolas Aubert, presbtre, l'ung d'iceulx, procureur et receveur dudit collège pour une année commençant au jour et terme Saint-Michel 1609. » — Mention de la maison à l'enseigne du *Lys Benoist*, qui fut Pierre Daron, devant l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers ; — d'une autre à l'enseigne de la *Bonne Foy* devant les murs des Cordeliers ; — d'une autre à l'enseigne de la *Pelotte Couronnée*, rue Potard, paroisse Saint-Cande-le-Vieux. — « Pour avoir changé *les chopinettes* de la messe du Roy, 6 sous... Remonstré que tost après la mort du Roy feurent raccoustrez les 2 harquebuses du collège, ensemble fut achapté demye livre de pouldre à canon, 4 brasses et demye de mesche, 1 livre de balles... le tout, 30 sous. »

G. 4786. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1613-1614. — « Conte et estat de la recepte faicte des rentes et revenus appartenans aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins, fondé en l'église cathédral Notre-Dame de Rouen, faict et rendu par Jehan de Tournebuc, procureur et receveur dudit collège, pour une année commençant au jour et terme Saint-Michel, 1613. » — « A Nicolas Morin, cirier, pour le luminaire de la chapelle du collège, pour une année, 21 livres. — A maître Jehan Duparc, clerc de cœur de ladite église, pour une année de ses gaiges, pour ouvrir les carolles pour dire les messes de M. Le Gras, 40 sous. — A Bourdin, pour 2 chopinettes, pour servir à la chapelle du collège, 6 sous. — Pour 2 clefs du coffre Notre-Dame. »

G. 4787. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1615-1616. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1615. — « A un jardinier pour avoir taillé la vigne du jardin du collège, foui et semé icelluy, 10 sous par jour. — Botte de bois et 4 fourches de chêne pour accommoder la vigne, 20 sous. — Somme d'osier, 15 sous. — Payé en gruynées, 15 sous. — Demi-quarteron d'ormeaux pour planter au jardin, 12 sous. — Pour les craquelins, herbes à semer dans la chapelle, que pour la récréation du jour monsieur Saint-Marcial, 6 livres. »

G. 4788. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1616-1617. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1616. — Mention de M. Rocque Gènetay, conseiller du Roi au Parlement ; — de Marie Pesant, veuve de feu M. Du Val, sieur de Bonneval ; — de Pierre de Genneville, secrétaire de la chambre du Roi ; — de Gilles de Hérembourg, sieur des Casteliers, à cause de sa femme, fille de feu maître Jean Dufour, greffier à la Cour des Aides ; — de Jacques Lemonnier, voyeur des chemins du bailliage de Rouen.

G. 4789. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1617-1618. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1617. — « A esté frayé par ledit contable, pour l'assignation faicte donner à Marin Boyvin, fermier du Boscguillaume, par ung appellé Lemonnyer, se disant voyeur au bailliage et vicomté de Rouen, à la requeste de M. le procureur du Roy, pour amender les chemins aboutissans aux héritages des chapelains, où il fut ordonné que le lieu seroit accédé, 20 sous. — Audict Lemonnyer, voyeur, pour son sallère et fere cesser ceste poursuitte, 4 livres. — Pour le voïage faict par le contable à la ville de Lisieux, pour déclarer à l'offcial dudit lieu que les chapelains dudit collège se portoient pour appelants de la sentence par luy donnée, 7 livres 10 sous. »

G. 4790. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1618-1619. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1618. — « A Duparc, pour une année de ses gaiges d'avoir paré et déparé les austelz où ont esté célébrez les messes du roy Charles cinquième. — A maître Jacques de Lespine, procureur commun au bailliage et vicomté de Rouen, pour une année de ses gaiges, 30 sous. »

G. 4791. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1619-1620. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1619. — « Faict à allouer au contable, la somme de 40 livres qu'il a payées, par le commandement des chapelains, à 2 femmes, pour avoir esventé la maison et manoir sieurial du Boscguillaume, où demeure Marin Boyvin, ayant icelle maison esté infectée de la contagion, eu esgard à la ruyne et pauvreté dudit Boyvin, 40 livres. » En marge : « Rayé d'autant que les chappellains n'y ont donné leur consentement. » — « Pour la diminution des monnoyes durant l'an de ce présent compte, 60 sous. »

G. 4792. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 46 feuillets, papier.

1622-1623. — « Compte et estat de la recette et mise des rentes et revenus appartenans aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Nicolas Grisel, procureur et receveur dudit collège, pour une année commençant au jour et terme Sainct-Michel, 1622. » — Mention de M. de Bimorel, conseiller au Parlement, *acquisiteur* par décret de justice de plusieurs maisons ayant ci-devant appartenu à M. Roque Gèneté, près du cimetière de Saint-Nicolas ; — de Noël d'Yvetot, maçon ; — de Jehan Berruyer, menuisier. — 12 livres pour avoir fait *accommoder* le jardin du collège.

G. 4793. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 40 feuillets, papier.

1628-1629. — « Compte et estat de la recepte faicte des rentes et revenus appartenans aux presbtres chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Jacques Le Danois, procureur et recepveur dudit collège, pour une année commenchant au jour et terme Saint-Michel, 1628. » — Frais de procès. — 22 août 1629, « payé à M. Le Tellier, pour avoir dressé le facton pour le procès du Boscguillaume, 60 sous ; — et pour son clerc d'avoir escrit et mis au net ledict facton, 13 sous. — Payé à MM. du chapitre présens au rapport de ce présent compte, lesquelz ont gaigné leur grand résidence, à sçavoir : MM. le haut doien, chantre, thésaurier, le grand archidiacre, etc., en nombre de 40, la somme de 10 livres. »

G. 4794. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 35 feuillets, papier.

1630-1631. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1630. — « De Jean de Tournebus, sieur de la Fontaine, 140 livres pour une année de louage de 3 maisons assises en la rue de l'Épée. — De maître Jacques Pradon, procureur au bailliage de Rouen, est deu par an 35 livres, par contrat du 23 mars 1629, dont était plège Georges Pradon, son frère, marchand mercier grossier, demeurant à Rouen, 35 livres. »

G. 4795. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 33 feuillets, papier.

1631-1632. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1631. — Pour un coffre de bois à mettre à la chapelle des Innocents, 40 sous. — Mention de Jérémie Deshommetz, conseiller au Parlement ; — des héritiers de maître Adrien Favier, contrôleur en la Chambre des Comptes ; — de feu Jean Barré, en son vivant, l'un des curés de Saint-Cande-le-Vieux.

G. 4796. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 31 feuillets, papier.

1632-1633. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1632. — A un avocat pour un plaidoyer, 3 sous. — Sommation au frère de Jacques Pradon, procureur, pour entendre au décret des héritages dudit Pradon, comme plège. — « Payé aux esleus de chœur de l'église cathédrale la somme de 6 livres, pour une année échue à la Saint-Jean. »

G. 4797. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 36 feuillets, papier.

1635-1636. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1635. — Mention d'honnêtes femmes Catherine Le Vesier, veuve de feu maître Jacques Le Piart, avocat en la cour, et Marie Jacques, veuve de feu maître Gautier Dufour, autre avocat en la cour, demeurant paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen ; — de noble homme maître Pierre Aubourg, conseiller du Roi et président en l'élection de Rouen ; — de Claude Patrix, l'un des chapelains du collège.

G. 4798. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 36 feuillets, papier.

1637-1638. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1637. — Mention de M. Le Vendenger, curé de Biennais, locataire d'une maison du collège ; — de M. Du Chasteau, religieux de la Madeleine. — « Pour la fondation de 2 haultes messes fondez par mons^r Cavelier Grigneuzeville à la chapelle du collège est deub par an, par MM. du chapitre, au terme de Pasques, 7 livres. »

G. 4799. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 40 feuillets, papier.

1638-1639. — « Compte et estat de la recepte faicte des rentes et revenus appartenant aux presbtres chapelains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Jean du Vigueir, receveur dudit collège, pour une année com-

mençant au jour et terme de Saint-Michel, 1638. » — « De noble homme messire Antoine Du Biez, sieur du Grand-Prey, à cause de la damoiselle sa femme, fille et héritière de feu noble homme Jean de Boivin, sieur du Grand-Prey, 40 livres. » — Mention de Jacques Le Vendenger, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, locataire du chapitre; — de Charles De la Roque, orfèvre à Rouen.

G. 4800. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 34 feuillets, papier.

1640-1641. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1640. — « A Jean Le Vieil, maître vitrier, 100 sous, pour avoir desmonté 6 chassis de voirre carré, avoir fourni 10 pièces de verre carré et 4 lozenges, etc. » — Mention des héritiers de Jacob Cavelier, au lieu de noble homme Georges Laillet, sieur de Saint-Clair; — des tenants de l'île Postel, assise en la paroisse de Tourville-la-Rivière, contenant 9 acres. »

G. 4801. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 39 feuillets, papier.

1641-1642. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1641. — « Des religieuses Béguines, à cause d'une maison où pend pour enseigne l'*Ours Basté*, rue Saint-Vigor, 12 livres. — De Jeanne Baltazar, veuve de feu Pierre de Chaumont, propriétaire par adjudication d'une maison assise devant l'église Saint-Estienne-des-Tonneliers, où pend pour enseigne le *Lys Benoist*, 20 sous. »

G. 4802. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 34 feuillets, papier.

1642-1643. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1642. — « A Denis Laisné, conduisant les benaux, la somme de 40 sols pour 10 voyages pour vuider le heurt des vendenges du collège, à raison de 4 sols pour chacun voyage, 40 sols. » — Mention d'Isaac d'Espiney, menuisier; — de M. Le Picard, avocat. — « Paié à ung tendeur de draps, pour avoir tendu 2 pièces de serge blanche devant la maison du collège le jour du Saint-Sacrement, avoir fourni le havet et herbes à semer et pour sa peyne, 15 sols. »

G. 4803. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 31 feuillets, papier.

1643-1644. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1643. — « A maître Jacques de Lespine, procureur au bailliage de Rouen, pour 1 année de ses gages escheue à la Saint-Michel 1644, 30 sols. — A Jacques Morelet, jardinier, pour avoir taillé et couppé la vigne du jardin et avoir fourny l'osier, 40 sols. — Paié à mons[r] Postel, chappelain dudit collège, la somme de 38 sols pour avoir porté la grappe au pressoir et avoir rapporté le vergus provenant de ladite grappe en la maison dudit collège, 38 sols. »

G. 4804. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 30 feuillets, papier.

1647-1648. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1647. — « A François le Prevost, blanchœuvre, pour avoir blanchy des chandeliers à grappe, pour mettre à la chapelle du collège, 35 sols. » — Mention de Nicolas Cheron, menuisier; — de Robert Lysant, maître maçon; — de Jehan Le Vieil, maître vitrier; — de Jacques Pradon, religieux à Beaulieu.

G. 4805. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 30 feuillets, papier.

1648-1649. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1648. — « Paié à Jean Artus, teinturier, la somme de 20 sols, pour avoir tendu une pièce de drap devant le collège, durant l'octave du Saint-Sacrement. » — Mention des héritiers de maître Nicolas Lefebvre, médecin.

G. 4806. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 31 feuillets, papier.

1649-1650. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1649. — Mention de Charles De Lestre, receveur général de MM. du chapitre; — de Guillaume Hubert, distributeur des 4 collèges. — « Au comptable pour une année de ses gaiges, pour avoir négotié ladite recepte durant le présent compte, neuf-vingts livres. — Pour avoir dressé la minute au greffe de ce présent compte en 2 volumes reliés, à savoir ung pour ledit collège, et l'autre pour ledit comptable, contenant 2 mains de pappier, 7 livres. »

G. 4807. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 27 feuillets, papier.

1650-1651. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1650. — Mention

de MM. Le Petit et Le Sauvage, avocats ; — du sieur d'Yvetot, maître maçon; — de Guillaume Le Vieil, vitrier ; — de Louis Duval, curé de Saint-Jean du Cardonnay ; — de Thomas Mustel, écuyer, représentant Jacques Bertoult, fils et héritier de feu Me Jean Bertoult, conseiller du Roi en la Cour des Aides.

G. 4808. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 28 feuillets, papier.

1653-1654. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1653. — Mention de Jacques Godart, écuyer, sieur de Belbeuf, conseiller du Roi au Parlement, représentant le droit d'Artur Ygou, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; — de Robert Varin, curé de la paroisse de Bondeville ; — de Pierre Le Tellier, peintre, locataire d'une maison comprise dans le collège, au prix de 40 livres tournois.

G. 4809. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 28 feuillets, papier.

1654-1655. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1654. — Mention du même Le Tellier, locataire pour 40 livres d'une maison sise dans le collège des Clémentins ; — de Charles Osmont, receveur général du chapitre ; — de Robert Fleury, distributeur des 4 collèges. — « Payé à Mrs du chapitre présents au rapport de ce présent compte, qui ont gagné leur grande résidence, au nombre de 45, 11 livres 5 sous. » En marge : « Donné aux chappelains comme à l'ordinaire, parce que le présent article ne sera plus employé aux comptes dudit collège. »

G. 4810. (Liasse.) — 7 cahiers, comprenant 340 feuillets, papier.

1660-1670. — Comptes et états de la recette des rentes et revenus appartenant aux prêtres chapelains du collège des Clémentins, d'Albane et de Darnétal, faits et rendus par Charles Duval, prêtre, receveur desdits collèges. — Mention de Pierre Le Tellier, peintre, locataire pour 50 livres, d'une maison comprise dans l'enclos du collège, 1660-1670 ; — de Romain Bocquet, maître maçon, 1666 ; — de Clérot, avocat, 1664 ; — de noble homme Jacques Doublet, ayant épousé la veuve de M. De Bornes, 1662 ; — de Jean Duchesne, sieur des Chasteliers, bailli d'Elbeuf, représentant, à cause de sa femme, Gilles Hérambourg, propriétaire d'une maison à l'enseigne de la *Botte royale*, près de la Grande-Crosse, paroisse Saint-Laurent, 1667 ; — de Henri Gosset, maître maçon, 1661 ; — des héritiers Grisel, propriétaires d'une maison rue du Petit-Musc, obligée à une rente envers le collège d'Albane 1662 ; — de Guillaume Le Vieil, vitrier, 1666 ; — d'Antoine Marette, avocat général à la Cour des Aides, 1661 ; — de Frédéric Talon, avocat au Parlement, 1661.

G. 4811. (Liasse.) — 8 cahiers, comprenant 298 feuillets, papier.

1671-1684. — Comptes et états de la recette des rentes et revenus appartenant aux chapelains des collèges des Clémentins, d'Albane et de Darnétal, faits et rendus par Jean Harel, Pierre-Marc-Guillaume Lespeudry, Charles Loyer, procureurs et receveurs desdits collèges. — Le Tellier, peintre, était encore, à la Saint-Michel 1671, locataire, pour 50 livres, de la maison du collège des Clémentins. Dans le compte de l'année suivante, on substitue à son nom celui d'un nommé Lenfant, chapelain. — En 1676 : « De M. le président Aubourg, au lieu de Catherine Thorel, veuve de défunt Nicolas Aubourg, pour une maison à l'enseigne des *Balances*, devant le presbytère Saint-Maclou, 50 sous. » — Mention des avocats Bavan, Jacques Castel, Dauphin, de Fréville, Hardouin ; — d'une maison à l'enseigne des *Moissons*, rue de la Pie, 1684.

G. 4812. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio, comprenant 412 feuillets, papier.

1684-1692. — Comptes de la recette des rentes et revenus appartenant aux chapelains des collèges des Clémentins, d'Albane et de Darnétal, rendus par les receveurs desdits collèges Charles Loyer, Étienne Delamare. — Mention de Frédéric Talon, avocat, 1684-1690 ; — de M. de La Carbonnerie, conseiller au bailliage ; — de M. du Bocage, propriétaire d'une maison rue de la Prison ; — de M. Smith, interprète, demeurant rue des Cordeliers, 1688 ; — de M. de Paul, président en l'Élection, fils et héritier de Nicolas de Paul, marchand épicier, à Rouen, ayant vendu au sieur Asselin, ancien échevin de Rouen, une maison dite la maison d'Harcourt, anciennement à l'enseigne de la *Croix-Blanche*, rue de la Vicomté, bornée d'un côté par la rue Herbière, 1692 ; — du sieur Castel, prêtre, fils et héritier de Jacques Castel, avocat à la Cour ; — du sieur Léger, peintre, occupant, pour un loyer de 100 livres, une maison du collège des Clémentins, même année.

G. 4813. (Liasse.) — 7 cahiers in-folio, comprenant 378 feuillets, papier.

1692-1699. — Comptes de la recette des rentes et revenus appartenant aux chapelains des collèges du Pape,

mençant au jour et terme de Saint-Michel, 1638. » — « De noble homme messire Antoine Du Biez, sieur du Grand-Prey, à cause de la damoiselle sa femme, fille et héritière de feu noble homme Jean de Boivin, sieur du Grand-Prey, 40 livres. » — Mention de Jacques Le Vendenger, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, locataire du chapitre; — de Charles De la Roque, orfèvre à Rouen.

G. 4800. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 34 feuillets, papier.

1640-1641. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1640. — « A Jean Le Vieil, maître vitrier, 100 sous, pour avoir desmonté 6 chassis de voirre carré, avoir fourni 10 pièces de verre carré et 4 lozenges, etc. » — Mention des héritiers de Jacob Cavelier, au lieu de noble homme Georges Laillet, sieur de Saint-Clair; — des tenants de l'île Postel, assise en la paroisse de Tourville-la-Rivière, contenant 9 acres. »

G. 4801. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 39 feuillets, papier.

1641-1642. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1641. — « Des religieuses Béguines, à cause d'une maison où pend pour enseigne l'*Ours Basté*, rue Saint-Vigor, 12 livres. — De Jeanne Baltazar, veuve de feu Pierre de Chaumont, propriétaire par adjudication d'une maison assise devant l'église Saint-Estienne-des-Tonneliers, où pend pour enseigne le *Lys Benoist*, 20 sous. »

G. 4802. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 34 feuillets, papier.

1642-1643. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1642. — « A Denis Laisné, conduisant les benaux, la somme de 40 sols pour 10 voyages pour vuider le heurt des vendenges du collège, à raison de 4 sols pour chacun voyage, 40 sols. » — Mention d'Isaac d'Espiney, menuisier; — de M. Le Picard, avocat. — « Paié à ung tendeur de draps, pour avoir tendu 2 pièces de serge blanche devant la maison du collège le jour du Saint-Sacrement, avoir fourni le havet et herbes à semer et pour sa peyne, 15 sols. »

G. 4803. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 31 feuillets, papier.

1643-1644. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1643. — « A maître Jacques de Lespine, procureur au bailliage de Rouen, pour 1 année de ses gages escheue à la Saint-Michel 1644, 30 sols. — A Jacques Morelet, jardinier, pour avoir taillé et couppé la vigne du jardin et avoir fourny l'osier, 40 sols. — Paié à mons^r Postel, chappelain dudit collège, la somme de 38 sols pour avoir porté la grappe au pressoir et avoir rapporté le vergus provenant de ladite grappe en la maison dudit collège, 38 sols. »

G. 4804. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 30 feuillets, papier.

1647-1648. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1647. — « A François le Prevost, blanchœuvre, pour avoir blanchy des chandeliers à grappe, pour mettre à la chapelle du collège, 35 sols. » — Mention de Nicolas Cheron, menuisier; — de Robert Lysant, maître maçon; — de Jehan Le Vieil, maître vitrier; — de Jacques Pradon, religieux à Beaulieu.

G. 4805. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 30 feuillets, papier.

1648-1649. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1648. — « Paié à Jean Artus, teinturier, la somme de 20 sols, pour avoir tendu une pièce de drap devant le collège, durant l'octave du Saint-Sacrement. » — Mention des héritiers de maître Nicolas Lefebvre, médecin.

G. 4806. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 31 feuillets, papier.

1649-1650. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1649. — Mention de Charles De Lestre, receveur général de MM. du chapitre; — de Guillaume Hubert, distributeur des 4 collèges. — « Au comptable pour une année de ses gaiges, pour avoir négotié ladite recepte durant le présent compte, neuf-vingts livres. — Pour avoir dressé la minute au greffe de ce présent compte en 2 volumes reliés, à savoir ung pour ledit collège, et l'autre pour ledit comptable, contenant 2 mains de pappier, 7 livres. »

G. 4807. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 27 feuillets, papier.

1650-1651. — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1650. — Mention

G. 4819. (Liasse.) — 6 registres in-folio, comprenant 255 feuillets, papier.

1733-1738. — Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par les receveurs desdits collèges Michel Le Charestier, Pierre-Alexandre Le Febvre-Malortie, procureur en l'Élection de Rouen. — Mention de M. le président de Bernières, de M. Dubois, correcteur des comptes, ayant épousé demoiselle Gueroult de Manneville ; — du sieur Dericq, conseiller aux requêtes ; — de M. Panel, greffier aux consuls ; — du sieur Roland, échevin de cette ville, 1738. — M. Léger est encore mentionné dans le compte de la Saint-Michel 1733 à la Saint-Michel 1734. Son nom ne se retrouve plus dans les comptes des années suivantes.

G. 4820. (Liasse.) — 6 registres, in-folio, comprenant 272 feuillets, papier.

1739-1745. — Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par le receveur desdits collèges Pierre-Alexandre Le Febvre-Malortie. — Payé au sieur Bénard, le 19 octobre 1744, 2 livres 10 sous pour l'acquit du feu sieur Bigot, célébré ledit jour en la chapelle des Trois-Rois. — Mention des chapelles Saint-Mellon, Sainte-Clotilde, Sainte-Anne. — Travaux faits par le sieur Le Roux, vitrier. — « Pour la façon du compte, papier, reliure et double d'icelui, 12 livres. — Payé pour les chapelains assistants à l'examen du présent compte, 54 livres. »

TABLE

DU

TROISIÈME VOLUME DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G.

NOTA. — Les chiffres indiqués dans cette table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME DE LA SÉRIE G.



Paris. — Société d'Imprimerie Paul DUPONT, 41, Rue Jean-Jacques-Rousseau. (Cl.) 15.10.91